LA VIE DE ST ATHANASE PATRIARCHE D'ALEXANDRIE. DIVISÉE EN DOUZE...

Godefroy Hermant, Noël Cochin, Timbro non identificato

Digitized by Google

NAZIONALE VITT. EMANUELE
14
24 E
28

Tomi Duo

Cl. II. N. I. 2

XVIII 46-41

LA VIE
DE
S^T ATHANASE
PATRIARCHE
D'ALEXANDRIE.
DIVISE'E EN DOUZE LIVRES.

Qui comprend encore l'Hiſtoire de S. Euſtathe d'Antioche, de S. Paul de Conſtantinople, de S. Hilaire de Poitiers, de S. Euſebe de Verceil, des Papes Jules & Libere, & de pluſieurs autres Saints; Avec la naiſſance & le progrés de l'Arianiſme.

Par M. GODEFROY HERMANT, *Docteur en Theologie de la Maiſon & Societé de Sorbonne, & Chanoine de l'Egliſe de Beauvais.*

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE
V.L.

TOME PREMIER.

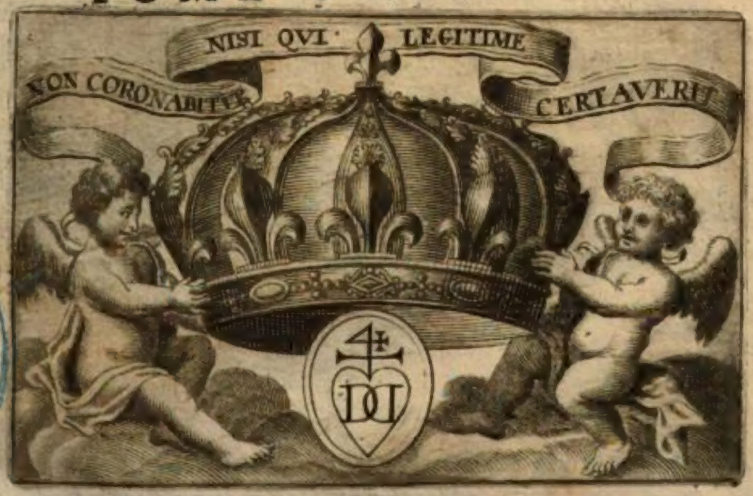

COMMISSIONE GOVERNATIVA PER LE BIBLIOTECHE

A PARIS,
Chez ANTOINE DEZALLIER, ruë Saint Jacques, à la Couronne d'or.

M. DC. LXXIX.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

LA VIE
DE
S^T ATHANASE
PATRIARCHE
D'ALEXANDRIE.

A PARIS,
Chez ANTOINE DEZALLIER, rue Saint Jacques,
A la Couronne d'or.

M. DC. LXXIX.

Digitized by Google

A MONSEIGNEUR
L'ARCHEVESQUE
DE NAZIANZE
COADJVTEVR DE REIMS.

ONSEIGNEVR,

Quoy que S. Athanaſe n'ait beſoin ny de mon travail, ny d'aucune autre recommandation que

Digitized by Google

de ſon nom & de ſon merite, pour ſe faire connoiſtre à noſtre France, qui a moins eſté à ſon égard un lieu d'exil qu'un refuge & un aſyle dans la perſecution ; neanmoins Dieu ayant voulu ſe ſervir de moy pour recueillir de ſes traittez & de toute l'antiquité ſainte les particularitez de ſa vie, j'ay creu que vous n'auriez pas deſagreable de recevoir ſous voſtre protection un ouvrage qui peut fournir un parfait modelle à tous les Prelats, & contribuer à l'édification de tous les fidelles.

J'ay d'autant plus ſujet, MONSEIGNEVR, d'eſperer de vous cette faveur, qu'en vous offrant une vie ſi édifiante, je ne fais que ſatisfaire à l'engagement que j'avois pris avec vous ſur ce ſujet vers le temps que toute noſtre Province faiſoit des vœux pour l'heureux ſuccés de voſtre ſacre. Je me promis déslors que comme vous aviez deffendu avec tant de capacité au milieu de la Sorbonne la doctrine & l'innocence de S. Athanaſe dans vos eſſais Theologiques, l'onction epiſcopale feroit voir en vous un redoublement de lumiere & de vigueur.

Et en effet, MONSEIGNEVR, l'experience a fait connoiſtre à tout le monde qu'il vous a eſté tres avantageux de puiſer dans les meſmes ſources dont j'ay tiré mon hiſtoire. Le Concile general de Nicée qui en fait une partie,

vous avoit appris l'importance des Conciles provinciaux, quand vous avez eſté l'organe de tout le Clergé de France pour demander au Roy avec tant d'éloquence & de force le rétabliſſement de cet ancien uſage, dont une plus longue interruption ne pourroit cauſer qu'un tres grand relaſchement dans la diſcipline & dans les mœurs. Ainſi, MONSEIGNEVR, la vie de S. Athanaſe que je publie maintenant, eſt un champ fertile d'où les Eveſques & les Preſtres peuvent recueillir une abondante moiſſon : Et aprés qu'ils auront tiré de ce fonds la force & la ſubſiſtance de leurs ames, & la nourriture des peuples, il demeurera toûjours inépuiſable.

Je ſuis entré, MONSEIGNEVR, dans les travaux des ſaints Peres de l'Egliſe, & de ſes plus celebres hiſtoriens pour faire cette recolte ; mais ce n'a point eſté ſans beaucoup de peine ; & j'ay eu beſoin d'une reſolution aſſez forte pour ne pas ſuccomber ſous le poids d'une ſi grande entrepriſe. Neanmoins, MONSEIGNEVR, Dieu m'a ſoûtenu par l'eſperance du fruit qu'une vie ſi exemplaire peut produire dans ceux qui la liront avec pieté ; & je me ſuis perſuadé que ſi ſa divine Majeſté répand l'eſprit de ſa grace ſur le corps de cette hiſtoire que j'ay formé de tant de parties differentes, ceux qui chercheront à s'inſtruire pourront eſtre touchez de cette lon-

gue ſuitte d'évenemens extraordinaires, où le doigt de la providence eſt marqué ſenſiblement.

Ils y pourront voir, MONSEIGNEVR, la realité de ce veritable Sage, dont la Philoſophie profane n'a jamais formé qu'une idée fort imparfaite. Ils y pourront lire la generoſité inébranlable d'un homme de Dieu dont la grace s'eſt ſervy pour la deffenſe de la verité contre la plus opiniâtre & la plus puiſſante de toutes les hereſies, & qui a eu aſſez de force pour ſoûtenir preſque tout ſeul tout le poids d'une tres cruelle & tres longue perſecution. Ils pourront remarquer dans toute la ſuitte de cette hiſtoire qu'il a toûjours eſté intrepide dans les perils, moderé dans les bons ſuccés, conſtant dans les afflictions, par tout uniforme, partout égal à luy-meſme. Ils n'auront ſans doute qu'une profonde veneration pour cet art divin par lequel il a ſçeu allier une douceur pleine de condeſcendance avec une force plus qu'heroïque; & ils revereront en ſa perſonne cette patience ſi merveilleuſe qui le releve d'autant plus au deſſus de la pluſpart des ſaints Eveſques, qu'il y en a peu dont Dieu ait exercé la vertu par une ſi longue épreuve, l'interruption de ſes maux, qui ont eſté entrecouppez de temps en temps par une tranquillité paſſagere, n'ayant ſervy qu'à rendre ſa croix plus difficile à ſupporter.

Mais ces tempestes mesmes, MONSEIGNEVR, que j'ay esté obligé de décrire, & qui ne se trouvent nullepart ailleurs ny si frequentes, ny si opiniâtres, seront utiles pour nous faire estimer davantage le calme dont nous joüissons maintenant par la misericorde du ciel; & cette reflexion nous impose une étroite & indispensable necessité de redoubler nos prieres & nos vœux pour la conservation de nostre grand Roy, qui a témoigné autant de sagesse & de moderation pour procurer la paix à l'Eglise, que l'Empereur Constance l'un des plus violens persecuteurs de saint Athanase, avoit fait voir autrefois d'ardeur & d'activité pour la troubler par une conduite pleine d'égarement & d'inquietude.

C'est, MONSEIGNEVR, ce qui me fait esperer que vous recevrez avec agréement le livre que je vous presente comme un fruit de cette paix generale & particuliere, qui ne doit jamais consister dans la molleſſe d'un lasche repos; & que vous souffrirez qu'un Prestre & un Theologien de la Province dont vous avez le gouvernement spirituel, vous rende compte de l'employ qu'il tasche de faire de son temps & de ses études, au milieu de quelques autres occupations ecclesiastiques, quelque indigne qu'il se reconnoisse d'en avoir aucune.

EPISTRE.

Je ſouhaitterois, MONSEIGNEVR, avoir pû apporter à ce grand deſſein autant de lumiere que de Zele. Mais ſi mes mains ſont indignes de l'execution d'une ſi haute entrepriſe, je croy pouvoir eſtre aſſez heureux pour vous convaincre de la ſincerité de mon cœur, n'ayant gravé voſtre illuſtre Nom au frontiſpice de cet ouvrage, que pour proteſter hautement que je ſuis avec un profond reſpect & une parfaite reconnoiſſance,

MONSEIGNEVR,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur,
GODEFROY HERMANT.

AVERTISSEMENT.

CEux qui ont étudié l'hiſtoire eccleſiaſtique dans les anciens originaux, & qui ont pris plus de ſoin de conſulter les ſources que les ruiſſeaux pour en acquerir la connoiſſance, ne ſeront nullement ſurpris de ce que j'ay differé ſi long temps à publier la vie de S. Athanaſe, puis qu'ils ſçavent qu'elle eſt pleine de tant de difficultez, & entrecouppée de tant d'embarras dans la ſuitte de la pluſpart de ſes evenemens, qu'il n'y a rien de plus difficile que de l'écrire avec quelque exactitude. Il eſt vray qu'il y a plus de huit ans que je l'avois achevée la premiere fois, & qu'elle euſt pû paroiſtre dés ce temps là ſi je me fuſſe contenté de la vouloir rendre edifiante. Mais comme la verité eſt l'ame de toutes les hiſtoires, & particulierement de celles qui ont pour objet de repreſenter les combats des ſaints Peres de l'Egliſe contre la malignité & la violence des heretiques, je n'ay point crû me devoir contenter de ce premier travail, & j'en ay entrepris un ſecond pour examiner tout de nouveau ſur les originaux ce que j'avois déja fait, & y ajoûter diverſes choſes que j'avois omiſes d'abord.

AVERTISSEMENT.

On comprendra aiſément à quel travail je me ſuis engagé quand j'ay entrepris d'écrire la vie d'un Saint que Dieu a ſuſcité pour s'oppoſer à l'Arianiſme pendant plus de cinquante ans. Car ſi dans le temps meſme que cette hereſie eſtoit expoſée à la veuë de toute l'Egliſe, elle s'eſt couverte de tant de nuages que les eſprits les plus éclairez n'ont preſque point pû en faire le diſcernement, il ne faut pas s'étonner qu'apres plus de treize ſiecles on ait tant de peine à démeſler les intrigues de ſes partiſans, & à diſcerner leurs differentes erreurs; ces hommes artificieux aiant épuiſé toute l'addreſſe de leurs eſprits ou à ſupprimer les veritables hiſtoires de leur impieté, ou à en ſuppoſer de fauſſes.

C'eſt aſſez vrayſemblablement ce qui a fait perdre à la poſterité les Actes du Concile general de Nicée, qui nous apprendroient l'origine, le progrés, & le détail de la condamnation de cette erreur capitale contre la divinité du Verbe éternel, ſi ces monumens authentiques eſtoient venus juſques à nous, au lieu qu'il ne nous en eſt preſque reſté que les Canons. Et au contraire l'hiſtoire de Philoſtorge, qui eſt un amas de toutes ſortes de fauſſetez, & le comble de l'impudence, s'eſtant conſervée juſques au temps de Photius, il en a fait un extrait fort ample, qui ne merite pas d'autre refutation que la ſimple expoſition de tous les faits qu'il contient, comme eſtant manifeſtement contraires au conſentement general de ce que l'on lit de plus averé & de plus certain ſur ce ſujet dans toute l'antiquité eccleſiaſtique.

Quant à Euſebe Eveſque de Ceſarée en Paleſtine, qui s'eſt rendu ſi celebre par l'hiſtoire des premiers ſiecles de l'Egliſe, ce n'eſt pas de luy qu'il faut attendre les plus pures lumieres dont on a beſoin pour former un juſte corps de l'hiſtoire de S. Athanaſe, puis qu'aiant eſté engagé dans la ſecte des Ariens, non ſeulement par les intereſts communs d'un meſme party, mais auſſi par la deffenſe des meſmes dogmes, il nous doit eſtre ſuſpect en cette matiere tant par l'affectation ſi maligne qu'il fait paroiſtre dans ſon ſilence, que par la maniere dont il déguiſe le ſujet de la convocation du Concile de Nicée, pour ne pas faire paſſer ſa propre confuſion dans tous les ſiecles avenir.

Theodoret eſt plus ſincere: mais quoy qu'il ait le cœur droit, ſon hiſtoire ne comprend qu'une petite partie de l'Arianiſme; & on n'y remarque pas meſme toute l'exactitude que l'on pouvoit ſe promettre d'un ſi ſçavant auteur; ce qui nous donne ſujet de croire que la pluſpart des originaux de cette hiſtoire eſtoient déja perdus dés ſon temps.

Pluſieurs celebres auteurs de noſtre ſiecle avoient déja remarqué un tres-grand nombre de fautes dans l'hiſtoire de Socrate, dont Sozomene n'a preſque eſté que le copiſte. Et en effet cet hiſtorien aiant ſuivi en pluſieurs rencontres un ancien auteur nommé Sabin de la ſecte des Macedoniens, il ne faut pas s'étonner qu'il ſe ſoit égaré ſous la conduite de ce guide, que l'on peut preſumer raiſonnablement n'avoir pas eſté fort fidelle.

Il eſt auſſi tres-difficile de tirer beaucoup de ſecours de Gelaſe de Cyzique, ſi l'on ne prend un ſoin

tout particulier de discerner le vray d'avec le faux; & il paroist visiblement par la maniere dont il raconte ce qui s'est passé dans le Concile de Nicée, que la connoissance en estoit déja fort alterée dans le siecle où il écrivoit.

C'est une chose étonnante que S. Epiphane mesme qui traitte de l'Arianisme dans son ouvrage contre toutes les heresies, ne nous ait laissé sur ce sujet que des lumieres fort imparfaites, parce qu'aiant esté trop credule aux relations des Meletiens, qui ont déguisé l'histoire de leur secte & celle des Ariens leurs confederez, il nous a mis hors d'estat de le consulter comme l'oracle le plus sûr de cette histoire, dans laquelle il paroist si peu exact, qu'il a écrit qu'Arius estoit mort avant le Concile de Nicée, ce qui est tout à fait insoûtenable.

S. Sulpice Severe qui n'a écrit l'histoire de l'Eglise qu'en abbregé, est tombé aussi dans de tres-grandes fautes; & Paul Orose a parlé si succintement de l'Arianisme, que ce qu'il en dit n'est presque point considerable.

Voilà, ce me semble, tous les anciens historiens que l'on peut consulter sur la vie de S. Athanase; si ce n'est que l'on y ajoûte encore Ammien Marcellin, qui n'en a parlé qu'en passant, & avec toute la préoccupation d'un homme environné des tenebres de la superstition payenne. Car pour ce qui est de la vie de ce saint Evesque qui se trouve dans la Bibliotheque de Photius, c'est l'ouvrage d'un Grec beaucoup posterieur à S. Athanase; & elle est pleine de tant de fautes qu'elle n'est capable que de faire tomber dans l'erreur ceux qui voudroient s'y arrester.

Ainſi je me ſuis trouvé obligé de remonter juſques à la ſource, & d'étudier la vie de S. Athanaſe dans S. Athanaſe meſme. Mais quoy que ce ſoit la voye la plus droite & la plus ſûre, neanmoins je n'ay pû la prendre ſans m'engager dans un travail preſque inconcevable. Car comme S. Athanaſe ne ſuit pas toûjours l'ordre naturel dans ſes relations, il eſt difficile de fixer les epoques des evenemens qu'il raconte. Son texte eſt meſme corrompu en divers endroits; ce qui m'a cauſé d'autant plus de peine que le lieu où mon miniſtere m'attache me prive du ſecours des grandes bibliotheques où j'euſſe pû conſulter les differentes editions, & que je n'ay jamais eſté aſſez heureux pour voir aucun manuſcrit de ce Saint. Nannius qui l'a traduit en latin, a tellement renverſé ſon ſens en pluſieurs endroits, qu'au lieu de nous faire entendre ce qui eſt obſcur dans le grec, il a fait tomber en diverſes fautes ceux qui ont ſuivi ſa verſion; & ceux cy en ont enſuite trompé pluſieurs autres par l'autorité qu'ils avoient acquiſe.

Mais neantmoins comme les difficultez des plus grandes entrepriſes ne nous doivent point rebuter quand nous ſommes perſuadez de leur utilité, & convaincus de leur importance, j'ay crû qu'en joignant aux ouvrages de S. Athanaſe le panegyrique que S. Gregoire de Nazianze a prononcé en ſon honneur, en y ajoûtant les Conciles qui ſe ſont tenus à ſon ſujet, les œuvres de Lucifer Eveſque de Cagliari, celles de S. Hilaire de Poitiers, & de quelques auteurs du meſme ſiecle, il y en auroit aſſez pour mettre cette vie dans ſon

jour, & pour en rapporter les evenemens ſelon leur ordre.

C'eſt cette eſperance qui m'a fait reſoudre à taſcher de cueillir des fleurs & des fruits au milieu de tant d'épines ; & ne pouvant écrire la vie de S. Athanaſe ſans y faire entrer celle de pluſieurs Saints tres-illuſtres du meſme temps, & ce que l'hiſtoire de l'Egliſe renferme de plus conſiderable pendant prés d'un ſiecle, j'ay trouvé cet employ ſi conforme à la profeſſion d'un Theologien, & ſi digne d'occuper un Preſtre, que je m'y ſuis engagé avec une ſecrette conſolation.

Et en effet on n'y trouvera pas ſeulement la vie de ce grand Saint, mais auſſi celle de S. Alexandre ſon predeceſſeur dans le ſiege d'Alexandrie, celle de S. Euſtathe d'Antioche, celle de S. Paul Eveſque de Conſtantinople, de S. Denys de Milan, de S. Euſebe de Verceil, de S. Hilaire de Poitiers, d'Oſius fameux Eveſque de Cordoüe, des Papes Jules & Libere, & de pluſieurs autres Saints. Et comme les differentes revolutions de l'empire Romain ont ſouvent ou allumé, ou rallenti, ou fait ceſſer la perſecution de S. Athanaſe & celle de toute l'Egliſe dont il eſtoit le deffenſeur, j'ay eſté obligé de remarquer les plus conſiderables evenemens qui ſont arrivez ſous le regne du grand Conſtantin, ſous celuy de ſes trois fils, de Julien l'Apoſtat, de Jovien, & de Valens ; ce qui eſt d'une prodigieuſe étenduë.

J'ay meſme jugé que l'hiſtoire de S. Millés & des autres Martyrs de Perſe pourroit trouver ſa place dans la vie de S. Athanaſe, & que les circonſtances édifiantes dont ces Actes ſont remplis, pourroient

d'autant plus en eſtre les ornemens, que perſonne ne les a encore rapportez en noſtre langue.

La recherche pure de la verité a donc eſté l'unique voye que je me ſuis propoſée dans tout mon travail. Mais afin que tout le monde en puſt eſtre edifié, je n'ay pas voulu interrompre le fil de ma narration par l'examen des difficultez qui concernent la critique, & qui ne ſont pas proportionnées à la capacité de toutes ſortes de perſonnes. Auſſi elles eſtoient en ſi grand nombre qu'il n'y euſt eu rien de plus ennuyeux que d'en faire la diſcuſſion au milieu du corps de l'ouvrage; de ſorte qu'il a eſté abſolument neceſſaire de les mettre à part ſous le titre d'Eclairciſſemens; ſi ce n'eſt en quelques endroits aſſez courts où elles ſervent de liaiſon.

On verra dans ces Eclairciſſemens que je taſche de rendre compte de tout ce qui peut paroiſtre nouveau ou dans l'ordre & la ſuitte de mon hiſtoire, ou dans la maniere de rapporter quelques faits; & l'on y trouvera pluſieurs choſes que je ne propoſe que comme de ſimples conjectures, quand je ne trouve rien d'aſſez deciſif dans l'antiquité pour en parler plus hardiment.

J'y refute en tant d'endroits le Miniſtre Blondel & quelques autres auteurs de ſa religion, que l'on ne pourroit ſans injuſtice m'accuſer de les avoir pris pour mes guides dans le diſcernement des faits. Et quoy que je m'éloigne aſſez ſouvent du ſentiment du Cardinal Baronius, je le ſoûtiens neanmoins en tant de rencontres contre quelques-uns de ſes cenſeurs, que l'on ne me peut reprocher avec fondement aucune mali-

gnité contre cet illuſtre auteur des Annales de l'Egliſe.

J'ay ſouvent marqué à la marge le chiffre des pages de S. Athanaſe, parceque comme ſes traittez ſont fort longs, & ne ſont pas diſtinguez par chapitres, j'ay crû devoir épargner en cela la peine de ceux qui voudront confronter mes citations ſur le texte original; & je les dois avertir que l'edition de S. Athanaſe que j'ay ſuivie eſt celle qui ſe donna à Paris en grec & en latin l'an 1627. J'ay cité Socrate & Sozomene ſelon la diſtinction des chapitres qui eſt dans l'edition de Chriſtophorſon, parce que lors que j'achevay la premiere fois cette vie, le docte Monſieur Valois n'avoit pas encore mis en lumiere l'excellente traduction de ces deux auteurs dont il a enrichi le public.

Apres tout, je me condamnerois moy meſme d'une extreme temerité, ſi j'avois executé une ſi grande entrepriſe ſans conſulter ceux de mes amis qui ont le plus de penetration & d'intelligence de ces matieres. J'ay ſouvent emprunté leurs lumieres avant que de les communiquer aux autres. Je me ſuis ſoûmis à leur jugement avant que de m'expoſer à celuy du public: Et bien loin de m'eriger en cenſeur univerſel de tous les auteurs celebres, je ſeray toûjours tres-diſpoſé à écouter avec beaucoup de docilité ceux qui auront la charité de m'inſtruire. Je voudrois icy pouvoir témoigner ma reconnoiſſance à ceux qui m'ont fait cette faveur; mais leur modeſtie eſt un obſtacle à cette declaration, & m'empeſche de dire icy tout ce que je ſouhaitterois touchant le ſecours que j'en ay receu.

L'amour

AVERTISSEMENT.

L'amour que Dieu m'a donné pour l'Egliſe m'aiant fait entreprendre ce travail, je revereray toute ma vie ſon autorité, & ſes deciſions me ſeront toûjours des loix inviolables. Les Ariens qui luy ont declaré la guerre, ne ſont pas tellement éteints, qu'ils ne revivent encore en la perſonne des Sociniens qui ſe ſont multipliez en pluſieurs endroits du Nord, & qui n'ont point épargné dans leurs écrits la perſonne de S. Athanaſe. Mais la ſincerité avec laquelle j'ay taſché d'écrire ſa vie, pourra ſervir à les convaincre d'impoſture tout de nouveau; & pour peu que l'on ait d'equité, on ſera obligé de convenir que l'on ne peut flétrir la reputation de ce grand Saint qu'en renouvellant des calomnies détruites par la voix de la verité, & par le conſentement de toute la terre pendant pluſieurs ſiecles.

J'attends du ſecours du ciel les benedictions neceſſaires à un travail qui peut contribuer non ſeulement à affermir les Catholiques dans la veritable créance de nos myſteres, mais auſſi à établir les Chreſtiens dans les maximes d'une ſolide pieté, & d'une entiere ſoumiſſion aux ordres de la providence, qui n'a fait paſſer S. Athanaſe par tant de tours & de retours, que pour couronner plus glorieuſement ſa fermeté & ſa conſtance.

EXTRAIT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Paris le 20. jour de May 1670. signées MABOUL, & scellées du grand Sceau de cire jaune sur simple queuë : Il est permis à JEAN DU PUIS Libraire & Imprimeur à Paris, d'imprimer ou faire imprimer un Livre intitulé, *La Vie de S. Athanase Patriarche d'Alexandrie : Composée par le Sieur* GODEFROY HERMANT *Docteur de Sorbonne*, & ce durant le temps & espace de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer : Et deffenses sont faites à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer ledit livre, ny mesme d'en vendre de contrefaits, à peine de quinze cens livres d'amende, de confiscation des Exemplaires contrefaits, de Presses, Caracteres qui y auront servi, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres.

Et ledit DU PUIS a fait part du Privilege cy-dessus à PIERRE AUBOÜIN, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs, suivant & conformément à l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653.
Signé, LOÜIS SEVESTRE Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 1. Juin 1671.

Les Exemplaires ont esté fournis.

Approbations de Meſſeigneurs les Prelats.

Approbation de Monſeigneur l'Archeveſque de Sens.

LE grand S. Athanaſe eſt un parfait modele pour tous les Eveſques. Sa conduite leur apprend comment ils doivent joindre au reſpect & à l'obeïſſance qu'il faut rendre aux Souverains, le zele qu'ils ſont obligez d'avoir pour la deffenſe des veritez de la foy & des regles ſaintes de l'Egliſe. Ce grand homme a paru également à l'épreuve des perſecutions, & des vaines eſperances de la fortune; & la lecture de l'hiſtoire de ſa vie doit porter tous les veritables enfans de l'Egliſe à demander à Dieu qu'il luy donne dans tous les temps en la perſonne de ſes Prelats de pareils defenſeurs, & auſſi intrepides que ce grand Eveſque. L'Auteur en a recueilly toutes les circonſtances avec tant de fidelité & d'exactitude, & il l'a écrite avec tant de pieté, que nous ſommes perſuadez, apres l'avoir luë fort exactement, qu'elle ſera utile à toute ſorte de perſonnes, & que ceux qui la liront concevront combien eſt grand, ſaint & élevé l'eſprit qui anime l'Egliſe, & qui doit animer ſes Paſteurs, puis qu'il a donné la force à ſaint Athanaſe de reſiſter preſque ſeul pendant plus de quarante années à toutes les puiſſances de la terre & de l'enfer, pour ſoûtenir la Divinité de JESUS-CHRIST & la diſcipline de ſa ſainte Epouſe, au milieu des perſecutions qui en avoient abbatu ou ébranlé preſque toutes les colomnes. Donné à Sens le dixiéme jour du mois de May 1671.

LOÜIS HENRY DE GONDRIN Archeveſque de Sens.

De Monſeigneur l'Eveſque & Comte de Chaalons, Pair de France.

TOUS les Chreſtiens qui aiment veritablement noſtre Seigneur JESUS-CHRIST, ſont obligez de s'intereſſer à la gloire de S. Athanaſe, le deffenſeur invincible de la Divinité du Fils de Dieu, & rien ne pouvoit relever davantage les travaux & les vertus de ce grand Saint, que cette admirable hiſtoire d'une vie ſi illuſtre. Tout y eſt proportionné à la grandeur du ſujet, & plein de force & d'edification tout enſemble. Les Eveſques y trouveront un excellent modele de ſageſſe & de fermeté apoſtolique pour la deffenſe de l'Egliſe, & les fidelles de quelque condition qu'ils ſoient, de belles ſolides inſtructions du reſpect & de l'amour qu'ils doivent avoir pour elle. Fait à Joinville ce 16. jour de May 1671. FELIX E. & C. de Chaalons.

De Monſeigneur l'Eveſque de Tournay.

LA Vie de S. Athanaſe eſt un ſi grand exemple de fermeté dans la foy de l'Egliſe, qu'il n'y a point de fidelles à qui elle ne puiſſe eſtre une tres-utile inſtruction. Mais ſur tout la vigueur epiſcopale y paroiſt dans toute ſa plenitude, & nulle lecture n'eſt plus propre aux Prelats que celle de cette hiſtoire ſainte. Monſieur Hermant qui nous la donne en noſtre langue, l'a écrite ſi exactement, ſi éloquemment, & avec tant d'érudition & de pieté, qu'il auroit fait une eſpece d'injuſtice au public de la luy refuſer. C'eſt le jugement que j'en fais apres l'avoir luë avec beaucoup de ſoin; & je croy que non ſeulement la critique la plus fine ne trouvera rien dans cet excellent ouvrage qui ſoit contraire à la foy Catholique ou aux bonnes mœurs: mais que tous ceux qui le liront, en recevront beaucoup de ſatisfaction & en ſeront tres-edifiez. Donné à Tournay le 29. d'Avril 1671.

GILBERT Eveſque de Tournay.

De Monſeigneur l'Eveſque & Comte de Beauvais, Pair de France.

TOUS ceux qui aiment JESUS-CHRIST & ſon Egliſe revereront juſques à la fin du monde le nom & le merite de S. Athanaſe, qui a ſoûtenu avec une ſageſſe plus qu'humaine & une vigueur veritablement apoſtolique, la Divinité du Verbe eternel, & les droits inviolables de cette chaſte Epouſe du S. Eſprit. C'eſt ce qui me-

fait esperer que l'histoire de sa vie, que M Hermant Docteur de Sorbonne a écrite avec son éloquence ordinaire, l'ayant recueillie avec beaucoup de soin des plus celebres monumens de l'antiquité, ne sera pas moins l'étonnement & l'edification de nostre siecle, qu'elle a esté l'honneur & la gloire de celuy pendant lequel il a vescu, & que tous les fidelles depuis les Prelats jusques aux moindres des laïques, y apprendront à servir Dieu sans tiedeur, & d'une maniere digne de luy. Comme ce livre dont j'ay souvent oüy la lecture avec beaucoup de satisfaction de la bouche mesme de l'Auteur, a pris naissance dans mon dioceſe, & paroist maintenant à la face de toute l'Eglise, on voit assez que j'ay des raisons particulieres pour luy souhaiter les benedictions du Ciel, & pour en recommander la lecture à tous ceux que Dieu a confiez à ma conduite; afin que les grandes veritez & les grands exemples dont cet excellent ouvrage est rempli, trouvent des imitateurs parmy ceux qui s'en instruiront, & qu'il inspire aux Chrestiens un zele ardent pour les interests de Dieu, & pour leur propre salut. C'est le succés que je luy souhaite apres avoir declaré que je l'ay trouvé tout-à-fait conforme aux sentimens de la foy, aux regles de la pieté Chrestienne, & aux dogmes de la morale evangelique. Donné à Creil dans le cours de nostre visite, le 6. May 1671.

NICOLAS E. & C. de Beauvais.

De Monseigneur l'Evesque Comte de Noyon, Pair de France.

FRANÇOIS de Clermont par la Grace de Dieu Evesque Comte de Noyon, Pair de France. La gloire couronne les Saints dans le Ciel : la grace qui les fait les donne à l'Eglise, & la Providence a soin d'en conserver precieusement la memoire sur la terre dans les fidelles archives des histoires sacrées. C'est ce qui nous paroist aussi sincerement qu'heureusement accomply dans le livre de la vie du grand S. Athanase, que l'Auteur s'est enfin resolu d'accorder autant ou plus aux besoins qu'aux instances du public, pour en éclairer l'erreur avec de si vives lumieres, animer la langueur par un zele si fervent, & fortifier la foiblesse à la veuë de tant de puissans exemples. Les circonstances particulieres qu'il a recherchées, les saintes maximes qu'il enseigne, & les justes consequences qu'il en tire, ajoûtent imperceptiblement aux qualitez d'exact historien & d'éloquent orateur, celle de predicateur evangelique : & sans qu'aucune des trois se detruise, en disant ce que cet incomparable Prelat a fait en plusieurs differentes & difficiles occasions, il prouve à tout le monde ce qu'il faut faire. Tel est le jugement que nous formons de cet excellent ouvrage que nous estimons utile, & mesme necessaire pour inspirer l'amour & la defense de la verité, & qui par consequent doit estre universellement approuvé comme le modelle de la conduite des parfaits Evesques, le fruit des travaux d'un digne Prestre, & l'objet de la veneration des veritables Chrestiens. Donné à Noyon dans nostre palais episcopal, ce vingt-cinquiéme de Mars mille six cent soixante & onze.

†. FR. DE CLERMONT E. Comte de Noyon.

Approbations des Docteurs.

Approbation de M. le Vaillant Docteur en Theologie de la maison de Navarre, & Curé de S. Christophe.

SI la vie de S. Athanase a esté menée & conduite autrefois par une lumiere & une vertu toute extraordinaire, on peut dire aussi qu'elle est écrite aujourd'huy avec une addresse & une éloquence bien particuliere, & d'autant plus à mon avis qu'on y decouvre par tout un mélange & un temperamment admirable d'histoire, de

loüange, & d'inſtruction. Les regles de l'hiſtoire y ſont exactement gardées dans l'ordre & le temps de ces grandes veritez, que l'illuſtre deffenſeur de la Divinité de JESUS-CHRIST a preſque ſeul conſtamment ſoûtenuës. La loüange s'y joint & ſuit neceſſairement par une inclination qu'elle a de retourner à celuy, qui par ſes actions merveilleuſes l'a ſi juſtement meritée. Et l'inſtruction ſe tire de l'exemple & des paroles d'un homme, ſans lequel Dieu meſme euſt paru comme muet & mort tout enſemble, puiſque l'hereſie taſchant de luy ravir la gloire d'avoir engendré ſon fils, elle vouloit auſſi luy oſter la parole & la vie : *Deus mutus, & Deus mortuus.* Mais que tout eſt vif & animé dans cette belle vie que nous approuvons! Le Pere Eternel y parle & vit dans le Fils, le Fils dans le Saint, le Saint dans l'Auteur, l'Auteur dans ſon ouvrage toûjours lumineux, toûjours éclattant, toûjours diverſifié ; ſoit qu'il narre, ſoit qu'il loüe, ſoit qu'il inſtruiſe. Ajoûtons auſſi que ce rare & excellent écrit vivra auſſi dans la memoire & dans le cœur de tous ceux qui le conſidereront comme j'ay fait ſans préjugé & ſans envie. Ils ne jugeront pas ſeulement qu'il n'avance rien de contraire à la foy de l'Egliſe ny aux bonnes mœurs ; ils ſe verront de plus comme forcez de l'écouter & l'entendre ſans dégouſt, de le loüer avec ſincerité, & de recevoir ſes enſeignemens avec autant de plaiſir que d'utilité. A paris le premier Avril 1671.

A. LE VAILLANT.

De M. Grenet Docteur de la maiſon & Societé de Sorbonne, & Curé de S. Benoiſt.

L'HISTOIRE comme la peinture fait les portraits des grands hommes de chaque ſiecle ; l'une & l'autre les tranſmet à ceux qui les ſuivent dans la ſucceſſion du temps ; & les hommes que Dieu leur fait ou ſucceder ou ſurvivre, ont ſur qui porter les yeux pour les contretirer, & faire d'eux-meſmes des copies fidelles & achevées de ces illuſtres modelles, leſquels ayant eſté l'admiration des ſiecles qui les ont veus, deviennent l'inſtruction & la perfection des noſtres. La difference de ces portraits que fait l'hiſtoire par la plume, & la peinture par le pinceau, eſt ſemblable à celle d'un homme vivant, & d'un homme peint. Le peintre par ſon pinceau fait ce dernier n'y repreſentant ſeulement que celuy qu'il tire; & comme il n'y met rien de ſa vie, il n'y en laiſſe rien auſſi ; les couches & l'application de ſes couleurs y ſont toutes bornées par la repreſentation d'un viſage que le temps meſme défigure, & qu'il fait enfin perir. L'hiſtorien fait autrement & beaucoup plus. Car comme les portraits de ces hommes extraordinaires qu'il nous dépeint, ne ſe forment que par leurs vertus & par leurs grandes actions, qui ſont les plus naturelles couleurs dont ſe ſert ſa plume pour les portraire, n'y mettant rien de leurs qualitez exterieures, rien de leurs dehors ; il y met au lieu comme leur vie meſme par l'eſprit dont il fait voir qu'ils eſtoient animez avant leur mort ; il les expoſe de la ſorte à nos yeux comme s'ils vivoient encore ; & il les repreſente tels qu'ils eſtoient, autant pour leur propre gloire, que pour l'édification des temps qui les ſuivent. C'eſt de cette ſorte que la ſçavante & docte plume de M. Hermant fait & donne icy au public le portrait de l'incomparable S. Athanaſe; & que comme un ancien peintre en faiſant le portrait d'une chaſte fille, en fit reconnoiſtre les mœurs ; auſſi ce fidelle hiſtorien ſous les couches de cette hiſtoire, y fait connoiſtre les mœurs, les grandes & eminentes actions de cet illuſtre Saint, nous le repreſentant ſous les couleurs comme tel qu'il eſtoit, tel que ſon ſiecle l'a veu, & tel que le noſtre en a beſoin pour le contretirer. La peinture qu'il en fait eſt aſſez ſemblable à ces petits & curieux ouvrages que font quelquefois les peintres excellens dans les mathematiques, lorſque de differentes parties éparſes çà & là ſous un meſme plan, ils en compoſent par les regles de l'Optique un ſeul & unique portrait eſtant vû de ſon point ; cette hiſtoire eſtant toute recueillie de diverſes pieces de l'antiquité réünies icy en un ſeul corps, dont entre une infinité de

choſes tres-curieuſes & tres-recherchées appartenantes à l'hiſtoire de l'Egliſe & au temps de ce Saint, il le compoſe & le forme, ſelon ce qui a rendu ſa vie toute éclattante pour luy, toute pleine d'édification pour ſon ſiecle, & toute pleine de modelles & de matieres d'imitation pour le noſtre. Son eſprit tout angelique s'y voit ſans eſtre terny d'aucun nuage qui le défigure : ſes mœurs toutes pures & toutes ſaintes y ſont affermies contre l'envie la plus envenimée ; ſa foy ſaine & orthodoxe y triomphe toûjours ; ſon zele pour l'eſtablir y eſt conſtant, ſon travail pour la deffendre infatigable, ſon courage pour la ſoûtenir intrepide, ſa fermeté inébranlable & toûjours la meſme, ſous des nuées de conſpirations formées contre luy, ſous les menaces, les exils, les proſcriptions. Et pour le dire en un mot, c'eſt moins icy S. Athanaſe repreſenté, que la meſme vertu portraite ſous ſon auguſte nom, qui l'exprime & l'abbrege toute, & ſous laquelle ce Saint ſe fait voir comme ſaint Jean Chryſoſtome voyoit S. Paul dans les Epiſtres de cet Apoſtre. Il falloit une main auſſi hardie que celle de cet auteur pour faire une piece autant achevée que celle-cy, pour entreprendre ce prodigieux travail, & pour le portraire avec une merveilleuſe reſſemblance de ce qu'il eſtoit ſur la terre, avant que Dieu euſt coronné ſes vertus dans le Ciel. La foy de cet homme apoſtolique eſtant devenuë celle de l'Egliſe, qui luy en fait ſi ſouvent hommage dans le ſymbole qu'on luy attribuë, il eſt à eſperer que ſes vertus & ſes mœurs qui ſont miſes icy en leur jour, deviendront pareillement les mœurs & les vertus, & de ceux qui ſoûtiennent la doctrine de l'Egliſe par leurs illuſtres caracteres, & de ceux qui compoſent & forment ſon corps en qualité de ſimples fidelles, les uns & les autres trouvant icy à partager entr'eux cette foule de vertus que ce grand Saint avoit toutes réünies en luy avec tant de perfection, qu'elles l'ont mis en eſtat d'eſtre juſtement appellé le Saint de toutes les vertus, ainſi qu'il a voulu appeller luy meſme un autre Saint de ſon ſiecle. Cette vie ſe peut donc lire eſtant toute conforme à la foy de l'Egliſe Catholique, & aux mœurs qu'elle profeſſe. A Paris ce 10. Avril 1671.

GRENET Docteur de la maiſon & Societé de Sorbonne, & Curé de S. Benoiſt.

De M. Chaſſebras Docteur en Theologie de la maiſon & ſocieté de Sorbonne, Archipreſtre & Curé de la Magdelaine.

L'ENTREPRISE de cet ouvrage qui contient la vie du grand S. Athanaſe, eſt ſi eſtimable de ſoy, que je ne doute pas que tous les bons Catholiques ne donnent des loüanges à l'auteur de ce livre pour avoir erigé ce trofée à la foy inébranlable de ce grand Saint, en nous repreſentant toutes les perſecutions qu'il a ſoûtenuës, comme des combats pour la défenſe de la verité, de la part des Ariens, & les victoires qu'il a remportées ſur eux durant tout le cours de ſa vie ; Que les ſçavans auſſi ne ſe croyent redevables à ſon erudition, d'avoir orné ce monument public des plus rares pieces de l'antiquité, qu'il a meſme parées de tous les ornemens de l'eloquence, & renduës éclatantes par les lumieres de ſon eſprit, en éclairciſſant pluſieurs difficultez qui ſe rencontrent dans l'hiſtoire de l'Egliſe pour ce qui regarde l'Arianiſme. Mais l'idée que pourra former le lecteur en liſant cette vie, de la conſtance du plus grand deffenſeur des veritez Catholiques, que la grace de JESUS-CHRIST a renduë invincible & victorieuſe de l'opiniâtreté des Ariens, me fait encore eſperer qu'elle fera naiſtre dans ſon eſprit avec l'amour de la verité, quelque étincelle de cette vertu heroïque, pour rejetter toutes les condeſcendances qui font abandonner aux plus ſages les intereſts de la verité. C'eſt la grace que tous les Docteurs doivent attendre du Ciel, & que je demande pour moy au pere des lumieres, apres avoir lû ce livre, que j'ay trouvé tres-conforme aux ſentimens de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Fait à Paris le 14. Mars 1671.

CHASSEBRAS.

De M. Fortin Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Proviſeur du College d'Harcourt. De M. de Lameth Docteur en Theologie de la maiſon & ſocieté de Sorbonne. De M. Barillon Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

NOus ſouſſignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions avoir lû un livre qui a pour titre, *La vie de S Athanaſe Patriarche d'Alexandrie, diviſée en douze livres &c.* dans lequel bien loin d'y avoir rien trouvé qui ſoit contraire à la foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, & à la pieté Chreſtienne, nous croyons qu'il ſera tres-utile pour l'edification de tous les fidelles; mais particulierement des Eveſques & des Paſteurs, qui y trouveront un parfait modele de la vie epiſcopale, dans l'innocence d'une conduitte irreprochable jointe avec la fermeté d'un courage apoſtolique. La France avoit un intereſt particulier d'eſtre inſtruite des particularitez de la vie d'un ſi grand Saint, puiſqu'elle luy a ſervi de retraitte pendant l'exil auquel l'Empereur Conſtantin le condamna, & que ſes plus Saints Eveſques l'y ont receu avec tout le reſpect & la veneration poſſible, & ont eſté les deffenſeurs de ſon innocence. Ainſi on ne ſçauroit trop remercier l'Auteur de cette vie, d'avoir voulu donner au public un ouvrage ſi conſiderable, dont il s'eſt acquité avec toute la ſolidité, la lumiere, & la capacité poſſible. C'eſt le témoignage que nous avons crû eſtre obligez de rendre à la verité, apres avoir lû ce livre tres exactement. A Paris ce 9. May 1671.

T. FORTIN. AUGUSTIN DE LAMETH.
HENRY BARRILLON.

De M. Gobillon Docteur de la maiſon & ſocieté de Sorbonne, Curé de S. Laurent.

IL n'y a point d'hiſtoire plus importante à l'Egliſe, que celle du grand Athanaſe. C'eſt un Saint à qui elle doit la deffenſe du plus auguſte de ſes myſteres, & qui a combattu avec une force & un courage invincible pour la cauſe de la Divinité de ſon Epoux contre l'impieté des heretiques. C'eſt un heros qui a le plus de part à la gloire de cette guerre qu'elle a ſoûtenuë pendant tant d'années pour les intereſts du Fils de Dieu. Sa foy & ſa doctrine a eſté ſi pure, que ſelon le témoignage de S. Gregoire de Nazianze, tous les Catholiques l'ont regardée comme la regle & la loy de la créance orthodoxe. *Vt ipſius dogmata fidei orthodoxæ leges haberentur.* Son zele s'eſt declaré ſi hautement pour cette verité, qu'il a attiré contre ſa perſonne toutes les puiſſances ennemies. Sa conſtance a eſté ſi ferme & ſi invincible, qu'elle a triomphé d'une perſecution la plus funeſte par la chûte des plus grands hommes, & la plus longue qui fut jamais. On verra avec plaiſir & avec edification l'hiſtoire d'une ſi belle vie miſe dans ſon jour, & décritte avec autant d'eloquence que d'exactitude par cet auteur; & on n'y trouvera rien qui ne ſoit digne de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. C'eſt le témoignage que je rends au merite de cet ouvrage, à Paris ce 2. May 1671.

N. GOBILLON.

De M. Petitpied Docteur en Theologie de la maiſon & ſocieté de Sorbonne.

LA creance de la Divinité du Fils de Dieu qui nous fait veritablement Chreſtiens, a produit des Docteurs dans tous les ſiecles ; mais elle n'a jamais eſté ſoûtenuë par des deffenſeurs plus genereux, que lors qu'elle a eſté expoſée à la violence de ſes plus cruels ennemis ; & par une conduite autant ſurprenante qu'admirable de la Providence divine, ceux qui ont voulu répandre les tenebres de leurs erreurs ſur ce myſtere incomprehenſible, & qui ont entrepris d'oſter à JESUS-CHRIST l'hommage que les Catholiques luy doivent comme au Fils de Dieu, & que tant de Martyrs luy ont conſervé aux dépens de leur ſang, n'ont fait qu'accroiſtre la force de ſes rayons, & l'éclat de ſa lumiere. Comme il n'eſtoit pas poſſible que JESUS-CHRIST perdiſt le merite de ſon ſang precieux, & que la malice des hommes luy oſtaſt la qualité de Fils de Dieu, auſſi ne ſe pouvoit-il faire que la temerité d'Arius euſt la force d'opprimer la verité Catholique. Mais en meſme temps que l'enfer produiſoit cet hereſiarque pour empoiſonner les ames par ſa doctrine pernicieuſe, le Ciel produiſoit le grand S. Athanaſe pour détruire par les armes de la Tradition divine, ceux qui oppoſoient à la créance univerſelle de l'Egliſe l'orgueil des demons & la ſubtilité des philoſophes. S. Gregoire de Nazianze dans l'oraiſon 21. qu'il a compoſée en memoire du grand Athanaſe Archeveſque d'Alexandrie, nous apprend qu'en faiſant l'eloge d'Athanaſe, c'eſt faire l'eloge de la vertu, & que prononcer ſon nom, c'eſt faire le panegyrique de la vertu meſme. Ἀθανάσιον ἐπαινῶ, ἀρετὴν ἐπαινῶ. Τοῦτον ὁ ἐπαινῶν τὸν ἄνδρα ἀρετὴν ἐπαινέσεται. Que ſi quelqu'un s'eſt acquitté dignement de cette ſainte entrepriſe apres S. Gregoire de Nazianze, c'eſt l'Auteur de cette *Vie de S. Athanaſe &c.* parce qu'eſtant entré parfaitement dans les ſentimens de l'Egliſe, il developpe avec une clarté merveilleuſe les richeſſes de la Tradition, & la ſuite de pluſieurs années. Il fait parler aux Conciles & aux Papes le meſme langage qu'ils tiendroient s'ils eſtoient eux-meſmes les fidelles interpretes de leurs penſées. Il ajoûte le raiſonnement à l'autorité. Il meſle la pieté à l'eloquence. Sa profonde erudition edifie ceux qu'il inſtruit, & ſa charité enſeigne ceux qu'il a convaincus. C'eſt le jugement que je dois rendre à la verité qui me doit eſtre plus precieuſe que la vie, apres avoir juré & promis ſa deffenſe ſur l'autel des ſaints Martyrs. Et apres avoir loüé Dieu de ce qu'il a donné à ce ſçavant theologien toutes les qualitez qui ſont neceſſaires pour rendre à l'Egliſe Catholique un ſervice ſignalé dans le beſoin ſi preſſant qu'elle en avoit, je ſouhaite que les fidelles ſe rendent à tant de pures lumieres, & que les lecteurs les faſſent paſſer de leurs eſprits dans leurs cœurs, comme ne contenant rien que de tres-conforme à la doctrine Catholique, Apoſtolique & Romaine. Fait à Paris en Sorbonne ce 12. de Mars 1671.

N. PETITPIED.

De M. Faure Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

QUOY que l'hiſtoire de l'Egliſe Gallicane nous repreſente pluſieurs Eveſques, dont la pieté, la fermeté, & l'erudition peuvent ſuffiſamment animer leurs ſucceſſeurs à imiter ces grands exemples, comme ils ſont les heritiers de leurs ſieges & de leur autorité ; je ne doute pas que cette meſme Egliſe ne regarde comme un ſecours conſiderable la vie de S. Athanaſe compoſée par M. Hermant, auteur aſſez connu par les excellens ouvrages qu'il a donnez au public. Ce grand Saint a inſtruit l'Egliſe d'Egypte : il a eſté la langue & la plume de l'Egliſe univerſelle contre les ennemis du Fils de Dieu : il a ſervi d'exemple à tous les genereux Eveſques qui ont du depuis

puis soutenu avec une constance digne de leur caractere les veritez de la Religion. Si les barbares & les infidelles ont quasi esteint la pureté du Christianisme dans son pays, il se retire presentement dans l'Eglise de France comme dans un asyle assuré, où il ne trouvera pas moins de lumiere, de zele, & de charité parmy ses Collegues, qu'il en a eprouvé dans l'Empire de Constantin. Si les Pasteurs remarquent dans cet ouvrage de grands exemples de charité, d'une sage conduite, d'une fermeté inebranlable, les peuples ne seront pas moins edifiez du zele & de la saintetè des fidelles, qui souffrirent de si cruelles persecutions pour la deffense de la foy & pour l'innocence de leur Evesque, les sçavans seront surpris de voir une histoire si vaste, si obscure, & enveloppée d'un si grand nombre de faits, traittée avec tant d'ordre & de netteté, enrichie d'observations & restitutions de plusieurs passages qui ne sont pas moins sçavantes que curieuses. J'aurois souhaité que dans un ouvrage qui sera estimé de tous les fidelles, & qui sera indubitablement l'admiration des siecles à venir, on eût donné une idée moins desavantageuse d'un ancien auteur ecclesiastique, à qui nous devons plusieurs monumens de l'antiquité, qui ne nous instruisent pas moins qu'ils sont utiles à refuter les heretiques. Fait à Paris ce 20. May 1671.

A. FAURE.

De M. Boileau Docteur en Theologie de la maison & societé de Sorbonne, Doyen de l'Eglise Metropolitaine de Sens.

SAINT Athanase ayant esté pendant sa vie le deffenseur & le soutien de la Foy Catholique, & en cette qualité l'objet de la haine & de la violence de toutes les puissances du monde qui l'ont attaquée; il estoit impossible d'ecrire la vie de ce grand Evesque de l'Eglise primitive sans y comprendre tout ce qui regarde l'histoire du temps où il a vescu. C'est aussi dequoy l'on peut dire que l'auteur de cet ouvrage s'est parfaitement acquitté, n'ayant rien trouvé d'obscur & de caché dans l'antiquité concernant les actions de cet illustre Saint, qu'il n'ait penetré par son travail, ou qui ait pû échapper à sa docte & sçavante exactitude. Les plus éclairez theologiens trouveront dans ce livre dequoy s'instruire & se rendre, selon les termes de S. Chrysostome, des docteurs formidables aux ennemis de la verité. Les Evesques y verront un modele admirable du courage & de la fermeté qu'ils doivent avoir pour la deffendre. Et les Princes Chrestiens mesmes y pourroient apprendre par la chûte des Empereurs qui se laisserent surprendre aux flatteries des Ariens, avec combien de precaution ils doivent écouter ceux qui s'attachent à suivre leur Cour lors qu'ils leur parlent des affaires de la Religion: parce que n'y ayant pour l'ordinaire que des veuës purement temporelles & humaines, ils ne regardent souvent l'interest de l'Eglise que par rapport à leur fortune & à leurs pretentions. Ce sont là les fruits qu'il me semble qu'on pourra tirer de la lecture de ce livre & qui m'obligent de luy donner mon approbation, avec toutes les marques d'estime dont je suis capable pour un ouvrage de cette importance & qui ne peut estre que tres-utile à l'Eglise. Fait à Sens le jour de S. Athanase 2. du mois de May 1671. BOILEAU.

De M. Gerard Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Chanoine de l'Eglise de Beauvais.

CETTE vie de S. Athanase est pleine d'une erudition surprenante, & d'une connoissance tres-grande de l'histoire; & je me persuade que je ne seray point seul dans l'étonnement de voir paroistre dans le 17. siecle de l'Eglise, la vie d'un de ses plus illustres Evesques mort il y a treize cens ans, dans un détail aussi juste & aussi exact que s'il n'y en avoit que cinquante ou soixante que les actions qui en font le su-

jet se fussent passées. Mais comme l'utilité que les fidelles peuvent tirer pour leur salut de ces histoires, en fait le principal prix au jugement de l'Eglise, il est facile de reconnoistre que celle-cy leur en presente des moyens tres-puissans dans la saine doctrine qu'elle expose avec autant de clarté que d'eloquence, & dans cette longue suite d'actions edifiantes, qui ont esté le fruit d'une charité toute Chrestienne & vrayement episcopale. Car que peut-il y avoir de plus edifiant & de plus consolant pour ceux qui aiment la verité, que de voir que Dieu fait servir d'appuy & de soutien à l'Eglise, qui est sa maison, la fermeté d'un seul Evesque? Que cet Evesque, tout accablé qu'il paroist, empesche de tomber les premieres colomnes de cette mesme Eglise qui estoient déja ébranlées, ou qu'il releve celles que les artifices & la violence des ennemis de la Divinité du Verbe avoient abbatuës? Quelle preuve plus sensible peut-il y avoir de la perpetuité de l'Eglise, que de voir, que lors qu'il semble que Dieu l'abandonne à la discretion de ses ennemis, en permettant que sa cause devienne celle d'un Evesque proscrit & persecuté par toute la puissance de l'Empire Romain, c'est pour lors qu'il fait triompher avec plus d'éclat cette Epouse de son Fils, & que par un ressort secret de sa Providence, il fait que les Vierges & les Confesseurs de l'Eglise deviennent les Martyrs de JESUS-CHRIST, en se declarant pour l'innocence d'Athanase persecuté. La vie de cet homme Apostolique est toute remplie de semblables evenemens qui apprennent tout ensemble les plus sublimes veritez du Christianisme, & la maniere de les pratiquer humblement avec le secours de la grace de JESUS-CHRIST. C'est pourquoy esperant que les Pasteurs en recommanderont avec soin la lecture aux ames qui leur sont commises, il ne nous reste plus que de prier Dieu qu'il fasse passer dans nos cœurs & dans nos mains ces mesmes veritez, qui font presentement dans le Ciel toute la gloire du grand Athanase, comme elles ont esté toute sa consolation, pendant les afflictions dont sa vie mortelle a esté continuellement traversée. J'espere avec le secours du Ciel de m'acquiter fidellement de ce devoir, apres avoir témoigné à l'Eglise que je n'ay rien trouvé dans ce grand ouvrage que de conforme à sa doctrine, à la morale de l'Evangile, & à la verité de l'histoire. Fait à Beauvais le vingtiéme du mois de Mars 1671.

ISAAC ANSELME GERARD Chanoine de Beauvais.

De M. Cressé Docteur en Theologie, & Doyen de nostre Dame du Val de Provins.

IL ne faut que lire le livre intitulé, *La vie de S. Athanase Archevesque d'Alexandrie*, pour apprendre avec quelle precaution les heretiques ont soin de deguiser leurs sentimens, afin d'introduire leurs erreurs avec plus de facilité: puisque l'auteur de ce bel ouvrage ayant entrepris de nous representer la constance admirable de cet illustre deffenseur de la foy contre ses persecuteurs, & de rechercher toutes les circonstances notables de sa vie, n'a pas manqué de nous decouvrir les artifices & les detours dont les Ariens se sont servis, pour paroistre Catholiques dans le temps qu'ils travailloient puissamment à la destruction de la veritable doctrine de l'Eglise. C'est pourquoy ce livre peut beaucoup servir non seulement pour encourager les fidelles à l'exemple d'un si digne Prelat, de soufrir genereusement pour la deffence de la verité; mais aussi pour eviter les pieges dangereux des heretiques. Je l'ay lû & examiné, & n'y ay rien trouvé qui ne fust tres-orthodoxe, en foy de quoy j'ay signé à Paris le 6. Mars 1671.

CRESSÉ.

LA VIE

LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE PREMIER.

Contenant sa naissance, son education, & les principaux evenemens de l'Empire & de l'Eglise pendant ce temps-là, jusques au Concile de Nicée.

CHAPITRE PREMIER.

Idée generale de la vie de ce Saint.

J'AY dessein, avec la grace de Dieu, d'écrire la vie de S. Athanase, & d'exposer aux yeux de tous les fidelles l'image de cet invincible Deffenseur des veritez de nostre Religion contre la plus grande de toutes les impietez, & la plus opiniastre de toutes les heresies. C'est une entreprise dont la grandeur m'épouvante avec raison, puisqu'elle n'a presque point de bornes ny

dans l'étenduë de ſa matiere, ny dans la varieté des evenemens qui s'y rencontrent, ny dans le nombre des perſonnes qui ont eu quelque liaiſon avec ce grand Saint pour la cauſe de l'Egliſe, ou qui ont fait éclater ſa conſtance epiſcopale par leurs perſecutions.

Il a eſté ou l'ame ou la matiere de tous les conciles qui ſe ſont tenus pendant ſa vie; & jamais l'Egliſe n'a veu aſſembler tant de conciles en ſi peu de temps. N'eſtant encore que diacre de l'egliſe d'Alexandrie, il combatit en preſence de tous les Peres de Nicée, c'eſt à dire de plus de 300. eveſques, contre l'hereſiarque Arius, & en ſa perſonne contre toutes les puiſſances de l'enfer; & le ſuccés de la victoire qu'il remporta ſur les ennemis declarez du fils de Dieu, le rendit ſi odieux à cette ſecte, qu'elle fit un capital de ſa ruine, & joignit la violence à la calomnie pour l'opprimer.

Dieu qui l'avoit fait monter ſur le ſiége d'Alexandrie aprés la mort de ſon Archeveſque, permit que la malice de ſes ennemis le depoſaſt par des jugemens irreguliers; que ſa fermeté fuſt éprouvée par quatre banniſſemens; que ſes protecteurs & ſes amis fuſſent traittez comme les ennemis de l'Egliſe & de l'Empire; que les plus ſaints eveſques de l'Orient & de l'Occident fuſſent releguez pour ſa ſeule occaſion; que l'on outrageaſt avec un excés d'inhumanité les preſtres les plus orthodoxes, & les vierges les plus ſaintes qui ne vouloient point trahir ſa cauſe & ſe ſéparer de ſa communion; que les papes meſmes fuſſent proſcrits pour avoir rendu un glorieux témoignage à la pureté de ſa foy & à l'innocence de ſa vie; enfin que dans le temps meſme que l'Egliſe commençoit à reſpirer aprés la deffaite du paganiſme, on viſt au milieu de ſa tranquillité & de ſa paix, des outrages auſſi ſanglans que ceux qui avoient fait gemir cette ſainte mere pendant que ſes enfans eſtoient expoſez à la fureur des idolatres.

Ainſi la ſainteté des papes & des eveſques, la dignité du grand Conſtantin & de cinq autres empereurs, la pieté des ſolitaires, la pureté des vierges chrétiennes, & en un mot tout ce qu'il y a eu de grand & d'auguſte pendant prés d'un ſiecle dans l'empire de l'Epouſe de JESUS-CHRIST, entre

d'une part dans l'hiſtoire de S. Athanaſe : Et de l'autre on voit auſſi que l'aveuglement des payens, la vaine ſubtilité des philoſophes, la fureur opiniaſtre des Ariens, la noirceur & la malignité de cette hereſie, la conſpiration des Grands de la Cour & des princeſſes envenimées, la reünion de toutes les forces du monde & de l'enfer dans un ſeul party, ſert de matiere à la vie de cet homme apoſtolique.

De ſorte que comme S. Gregoire de Nazianze a commencé autrefois l'éloge de ce ſaint Prélat par cette declaration, *Que c'eſt loüer la vertu meſme que de loüer S. Athanaſe*; on peut dire que c'eſt écrire l'hiſtoire de toute l'Egliſe pendant un ſiecle que d'écrire celle de ce Saint, qui s'eſt rendu ſi conſiderable, que nous ne contons encore aujourd'huy parmy les eveſques vraiment orthodoxes & irreprochables de ſon temps, que ceux qui ſont demeurez attachez à ſa communion & à ſa deffenſe ; ſes perſecuteurs & ſes deſerteurs eſtant maintenant fletris dans l'eſtime de toute la poſterité catholique. *Gregor. Nazianz. orat. 21.*

Certes il ne parut jamais plus viſiblement qu'en ſa perſonne, ce que peut un homme ſeul pour la deffenſe de toute l'Egliſe, comme on ne vit jamais plus clairement qu'en la perſonne d'Arius, combien un homme ſeul eſt pernicieux à tous les fidelles. Il faut donc croire que tous ceux qui ſont animez d'un ſaint zele pour les intereſts de noſtre religion, liront avec édification une vie dont toutes les circonſtances preſchent le parfait détachement que doivent avoir ceux qui ſont engagez par la providence à ſoutenir les veritez de la foy. Mais noſtre France a un intereſt particulier de s'inſtruire des ſouffrances de S. Athanaſe, puiſque pluſieurs de nos prelats ont eſté ſes deffenſeurs, & que la ville de Treves, qui eſtoit alors dans l'étenduë de nos provinces, a eſté édifiée de ſa ſainte converſation en luy ſervant de retraitte pendant ſon exil.

On voit auſſi avec conſolation dans la fin de cette hiſtoire, le ſoin que Dieu prend de combatre du haut du ciel pour la protection de ceux qui combatent ſur la terre pour ſa verité & pour ſa juſtice. Et quand on conſidere que cet illuſtre general des armées de JESUS-CHRIST meurt paiſi-

blement dans son lit, dans son siege archiepiscopal, & au milieu des embrassemens de son peuple, aprés quarante-six années de combats & quatre bannissemens, on adore la providence qui ne reserve pas toûjours à la fin des siecles la justification de ceux que nulles considerations humaines ne peuvent détourner de la voye de la pieté.

Mais plus cette matiere est précieuse & pleine d'édification, plus je me sens obligé de regretter que S. Gregoire de Nazianze n'ait pas entrepris ce qu'il declare qu'il auroit fait volontiers, c'est à dire, qu'il n'ait pas écrit l'histoire de S. Athanase, au lieu de composer seulement l'éloge de cet homme merveilleux, qu'il prononça quelques années aprés sa mort dans Constantinople, à la priere de l'empereur Theodose le Grand, ainsi que nous apprenons du plus ancien de ses interpretes. Car cet éloquent Pere de l'Eglise grecque témoigne qu'il auroit écrit avec joye l'histoire de S. Athanase, comme S. Athanase avoit autrefois écrit luy mesme la vie de S. Antoine. Et certes il faut avoüer à nôtre confusion, que la vie de ces Saints ne devroit estre écrite que par d'autres Saints : Et il auroit esté à souhaiter que celuy qui a esté le panegyriste de S. Athanase, eust eu le loisir ou l'occasion d'en estre l'historien. Mais puisque Dieu n'a pas permis que nous eussions son portrait de la main d'un si grand peintre, il faut l'entreprendre avec tremblement, & en emprunter les couleurs de ses écrits mesmes, de ceux des saints peres de son siecle, & des autres auteurs ecclesiastiques.

Elias Cretesis in orat. 19. S. Greg. Nazianz.

Le Verbe dont il a esté le deffenseur, peut soûtenir ma foiblesse dans une si haute entreprise ; & ce Saint mesme est assez puissant dans la Cour du Roy des Rois, pour m'obtenir les lumieres & les graces que je ne puis me promettre de mon impuissance. J'espere au moins de la grace du Pere des misericordes, que je tascheray d'apporter dans cet ouvrage l'humble soumission d'un disciple, & que S. Athanase sera mon maistre & mon docteur, comme il est le sujet de cette histoire, dans laquelle nous ne le verrions pas victorieux de l'erreur & de l'heresie, s'il n'avoit choisi pour regles l'Ecriture & la Tradition, qui seront aussi les miennes.

CHAPITRE II.

Naiſſance de S. Athanaſe dans la ville d'Alexandrie.

L'EGLISE eſtoit encore dans le calme, mais ſur le point de ſouffrir la plus ſanglante de toutes les perſecutions ſous l'empire de Diocletien & de Maximien ſes ennemis capitaux, lorſque Dieu fit naiſtre S. Athanaſe dans la ville d'Alexandrie, qui alloit eſtre arroſée du ſang d'une infinité de Martyrs. L'ayant deſtiné pour eſtre un jour le martyr de la verité pendant la paix, il avoit voulu l'affermir dans la deffenſe de la foy par des exemples domeſtiques, & luy faire trouver dans ſa propre ville pluſieurs modelles de la generoſité chrétienne & epiſcopale, qui devoit éclater dans toutes ſes actions. Il eſtoit ſi jeune au temps de cette perſecution, que quand il en parle, il ne dit pas ce qu'il a veu, mais ce qu'il a appris de ſes peres. *Athanaſ. ad Solitar. p. 853.*

La ville d'Alexandrie eſtoit alors la ſeconde de toutes les villes du monde. Depuis qu'elle avoit eſté baſtie par Alexandre le Grand comme un des plus glorieux monumens de ſes conqueſtes, elle eſtoit devenuë celebre par toute la terre. Soit que l'on conſideraſt l'avantage de ſa ſituation, la fertilité de ſon territoire, la magnificence de ſes bâtimens & de ſon port; ſoit que l'on euſt égard aux ſciences & aux arts dont elle faiſoit profeſſion, elle ſembloit l'emporter ſur toutes les autres: Et les rois d'Egypte qui l'avoient choiſie pour capitale de leur royaume, l'avoient renduë ſi illuſtre qu'elle ne cedoit qu'à Rome ſeule. Auſſi les Romains qui avoient fait ceſſer la domination de ces princes en la perſonne de Cleopatre, s'eſtant rendu maiſtres de toute l'Egypte, avoient toûjours conſervé la ſplendeur de cette ville; & la qualité de citoyen d'Alexandrie leur eſtoit ſi conſiderable, que les empereurs en donnoient des lettres avec plus de précaution & de reſerve, qu'ils n'auroient fait pour donner la qualité de citoyen Romain, à des perſonnes dont ils euſſent voulu recompenſer le merite.

Mais quoyque ces avantages ſignalez euſſent acquis à Alexandrie le nom de Ville par excellence, auſſi bien qu'à

celle de Rome ; neanmoins ſa grandeur eccleſiaſtique eſtoit encore preferable à ſon éclat temporel. Car S. Pierre avoit fondé cette egliſe par ſon diſciple S. Marc ; & c'eſtoit le ſecond ſiege Patriarchal de ce Prince des Apoſtres ; l'eveſque d'Alexandrie n'ayant aucun prelat au deſſus de luy que celuy de Rome, & tenant un rang d'honneur au deſſus de celuy d'Antioche meſme. Les plus ſçavans hommes des premiers ſiecles de l'Egliſe avoient eſté inſtruits dans l'école de cette egliſe patriarchale. S. Clement d'Alexandrie & le ſçavant Origene en avoient eſté les principaux ornemens. S. Heracle & S. Denys, dont le dernier a eſté l'un des plus celebres prelats du troiſiéme ſiecle, avoient eſté inſtruits tous deux dans cette école celebre, & en avoiēt enſuitte eſté les maiſtres, avant que d'eſtre élevez à la dignité d'archeveſques d'Alexandrie: & il n'y avoit pas encore longtemps que Theonas n'y avoit pas moins fleury par la reputation de ſa ſcience, que par toutes les vertus qui eſtoient montées avec luy ſur cette chaire patriarchale.

Ce fut cette grande ville que Dieu choiſit entre tous les lieux du monde pour donner la naiſſance à S. Athanaſe, comme il avoit choiſi S. Athanaſe de toute eternité pour eſtre le pere & le paſteur de ſes citoyens & de ſes freres, ſur ce ſecond ſiege de S. Pierre. Et il paroiſt aſſez qu'il eſtoit originaire d'Alexandrie, puiſque Conſtance le rappellant, dit qu'il le veut rétablir dans ſa patrie & dans ſa maiſon paternelle: & il prend luy-meſme ſa patrie & ſon egliſe pour la meſme choſe.

Athanaſ. Apol. 2. p. 769. 770. Orat. 1. contra Arianos.

L'antiquité ne nous apprend preſque rien de ſes parens. Un auteur Grec qui a eſcrit ſa vie pluſieurs ſiecles apres ſa mort, témoigne qu'ils eſtoient tres-nobles & de tres-grande pieté. Mais il ne nous en marque pas le nom, & ne cite aucun auteur pour garand de ce qu'il avance. Tout ce que l'on en peut dire de plus aſſeuré, eſt qu'ils eſtoient catholiques, & qu'ils ſe trouverent engagez dans la perſecution de ce Saint. Car nous apprenons de luy-meſme, que ſa tante eſtant morte durant la tyrannie de Gregoire l'un des uſurpateurs de ſon ſiege, ce barbare apres l'avoir perſecutée pendant ſa vie, ne voulut point permettre qu'on l'enterraſt apres ſa mort ; de ſorte que ſi ceux qui

Id. ad Solitar. p. 817.

luy rendirent ce devoir n'euſſent fait paſſer ſon corps pour celuy d'un autre mort qui leur appartenoit, elle ſeroit demeurée en effet ſans ſepulture.

On voit auſſi par une lettre de ce meſme Saint qui ſe trouve avec les œuvres de Lucifer eveſque de Cagliari, & qu'il peut luy avoir écritte vers l'an 358. qu'il ſe plaint que depuis le temps de ſa perſecution, il n'a point eu ſeulement la liberté de voir les parens qu'il avoit, parce que les Ariens avoient tant de ſoin d'obſerver les chemins, & d'examiner ceux qui entroient dans la ville d'Alexandrie ou qui en ſortoient, qu'il avoit eſté privé de cette conſolation. Comme nous n'avons cette lettre qu'en latin, l'expreſſion dont il ſe ſert ſemble marquer que ſon pere & ſa mere ont vécu juſqu'à une extréme vieilleſſe, & qu'ils demeuroient encore à Alexandrie quand il ſouſtenoit ce grand orage.

Teſtis eſt Dominus quia nec parentes quos habeo, potui videre, *apud Lucif. p.* 346.

Voilà tout ce que nous avons de ſes parens. Et ſi Dieu n'a point permis que nous en ſceuſſions davantage, c'eſt qu'ayant reſolu de faire éclatter la vertu miraculeuſe de ſa grace dans la conduite de ce Saint, qui eſt le plus parfait modelle de tout ce qu'il y a jamais eu de plus genereux & de plus illuſtre dans l'Egliſe, il n'a pas voulu nous le faire conſiderer par les avantages exterieurs que l'on tire de la chair & du ſang, & a traitté cet homme tout Apoſtolique comme il avoit fait la pluſpart de ſes Apoſtres, de qui nous ne liſons rien ſur ce ſujet que le lieu de leur naiſſance.

CHAPITRE III.

Enfance de S. Athanaſe. De ce qui eſt rapporté de luy qu'il baptiſa quelques petits enfans en joüant avec eux. Quelles furent ſes études.

TOUT ce que nous avons de l'enfance de S. Athanaſe ſe reduit à une ſeule action aſſez douteuſe, que pluſieurs ont conſiderée comme un preſage de toute ſa vie; voicy comment Rufin la raconte. Ceux de la ville d'A- *Rufin. l.* 10. *c.* 14.

lexandrie avoient accoustumé de celebrer tous les ans avec beaucoup de solemnité & de pompe, la feste de S. Pierre leur archevesque, qui avoit souffert le martyre la neuvième année de la persecution de Diocletien. Saint Alexandre archevesque d'Alexandrie, ayant celebré cette grande feste avec son peuple, & offert les saints mysteres, attendoit quelques personnes qui devoient venir disner chez luy. Comme il estoit seul dans sa chambre, il jetta les yeux du costé de la mer, & vit de loin quelques enfans qui joüoient ensemble sur le rivage, representant dans leur divertissement ce que font d'ordinaire les evesques, & ce qui se pratique dans l'Eglise.

Euseb. l. 7. c. 32.

D'abord il prit plaisir à ce spectacle, parce qu'il luy sembloit innocent, & que cette imitation des choses saintes n'avoit en elle-mesme aucun apparence de danger. Mais quand il vit que ces enfans alloient plus loin & passoient à la representation de tout ce qu'il y a de plus secret & de plus saint dans nos mysteres; le trouble qu'il en ressentit en luy mesme, l'obligea d'appeller quelques-uns des plus considerables de son clergé, pour leur monstrer ce que faisoient ces enfans. En mesme temps ayant commandé qu'on les fist tous venir vers luy, il leur demanda quelle estoit cette sorte de jeu auquel ils se divertissoient, de quelles paroles ils s'estoient servis, & quelles sortes d'actions ils y avoient pratiquées. La demande de ce saint prelat ayant épouvanté ces enfans, ils ne vouloient pas luy répondre. Mais comme il les pressa d'avoüer tout, ils luy declarerent que l'un d'entr'eux, sçavoir Athanase, avoit esté le chef de toute la troupe, & avoit fait le personnage d'Evesque, & qu'en cette qualité il avoit baptizé quelques enfans, qui jusques là n'avoient pas encore receu le baptesme. S. Alexandre s'informa d'eux exactement de ce que leur avoit dit cet Evesque enfant, ce qu'il avoit fait dans ce jeu, quelle réponse ils luy avoient faite de leur part, & quelle instruction ils avoient receüe de luy. Sur quoy ayant remarqué que tout ce qui se pratique dans l'administration du baptesme avoit esté observé exactement en cette rencontre, & ayant pris l'avis des Prestres qui estoient auprés de luy, il approuva ce baptesme, deffendit de rebaptizer ces enfans

enfans, qui venoient de recevoir la grace de Dieu dans une grande simplicité, & se contenta d'achever en eux les autres mysteres qui ne se donnent que par des personnes consacrées. Et quant à S. Athanase & aux autres enfans qui avoient fait en cette rencontre l'office de prestres & la fonction de diacres, il les donna à leurs parens en la presence de Dieu qu'il prit à témoin, pour les faire instruire comme des personnes destinées au ministere de l'Eglise, & qui devoient s'acquiter un jour effectivement des mesmes choses qu'ils venoient de pratiquer dans le jeu. Quelque temps aprés, il fit venir S. Athanase chez luy pour y demeurer, & s'en servit pour écrire. De sorte qu'ayant esté élevé dans la connoissance de la grammaire & de la rhetorique, il devint tres-considerable lorsqu'il fut arrivé à un âge plus avancé, & passa pour un homme sage & éloquent dans l'estime de tous ceux qui eurent quelque habitude avec luy avant son episcopat.

Voilà ce que nous rapporte Rufin, touchant l'enfance & l'éducation de nostre Saint, & il dit l'avoir appris de ceux mesmes qui avoient vécu avec saint Athanase. Mais quoyqu'il l'ait persuadé à quelques auteurs, dont neanmoins les plus anciens n'en parlent qu'avec quelque doute, ce qu'il dit de l'approbation donnée par saint Alexandre au baptéme de ces enfans, est une conduite si extraordinaire qu'elle ne peut servir de regle dans l'usage de l'Eglise. Et cela seul est capable de faire revoquer en doute la verité de cette histoire, quand mesme il ne seroit pas tres-difficile de l'accorder avec l'âge de nostre Saint. *Eclaircissement. 1.*

Quant à son éducation dans les sciences humaines qui sont necessaires aux grands prelats, nous apprenons de S. Gregoire de Nazianze, qu'aprés avoir passé quelque peu de temps dans cette sorte d'exercice pour ne point paroistre entierement ignorant de ces connoissances qu'il avoit resolu de mépriser, il s'appliqua tout d'un coup à l'étude des lettres divines & de la sainte discipline de l'Eglise. Car il ne voulut pas permettre, dit ce Saint, que la noblesse & la generosité de son ame fust aneantie dans ces vaines occupations, ny qu'il luy arrivast la mesme chose « *Gregor. Nazianz. Orat. 21.*

» qu'à ces athletes peu intelligens, qui ne remportent pas
» le prix à cauſe qu'ils frappent pluſtoſt l'air, que le corps
» de ceux contre leſquels ils combatent. S'eſtant donc appli-
» qué à une ſerieuſe & profonde meditation de l'ancien &
» du nouveau Teſtament, dont il ſçavoit tous les livres avec
» plus de perfection que les autres n'en ſçavent un ſeul en
» particulier, il acquit en meſme temps les richeſſes de la
» contemplation & les treſors d'une vie ſainte & éclattante,
» faiſant de ces deux choſes une chaiſne merveilleuſe & tou-
» te d'or, dont l'union & l'aſſemblage eſt ſi difficile à l'égard
» de pluſieurs perſonnes; ſe ſervant de l'innocence de ſa vie
» pour regler & pour conduire ſa contemplation, & de la
» contemplation comme d'un ſceau & d'un cachet qu'il im-
» prima fortement ſur toute la conduite de ſa vie. Voi-
» là quelle fut ſon éducation, continuë Saint Gregoire
» de Nazianze, & voilà auſſi quelle devroit eſtre enco-
» re aujourd'huy l'éducation de ceux qui ſont deſtinez
» à gouverner un jour les peuples en qualité de Prelats, &
» à tenir en leurs mains l'auguſte corps de JESUS-
CHRIST.

Mais quoyque S. Athanaſe n'ait employé que peu d'années à l'étude des ſciences profanes; on voit neanmoins dans ſes écrits qu'il en avoit une connoiſſance tres étenduë. Les livres qu'il a compoſez pour la deffenſe de noſtre Religion en general, & dans leſquels il montre combien les fables des payens ſont ridicules, nous témoignent qu'il avoit acquis dans ſa jeuneſſe une tres-grande intelligence des poëtes Grecs; & il cite quelques vers de l'Odyſſée d'Homere dans une des oraiſons qu'il a compoſées contre les Ariens.

Athanaſ. orat. 5. contra Arianos.

Le Cardinal Baronius dit que ce Saint ſçavoit la juriſprudence; & il appuie ſon ſentiment ſur l'autorité de S. Sulpice Severe qui luy donne le nom de Juriſconſulte. Mais il eſt à croire que par là, il faut ſeulement entendre qu'il avoit une grande connoiſſance du droit eccleſiaſtique & des ſaints Canons. Car il eſt peu vray-ſemblable que S. Alexandre qui le deſtinoit au ſacerdoce, & qui prenoit vn ſoin particulier de ſon éducation ſelon ce meſme Cardinal, l'ait fait inſtruire dans l'étude du droit

Baron. ad an. 311 Athanaſium Alexandriæ Epiſcopum Juriſconſultum, qui apud Nicænam ſynodum adfuerat, aggrediuntur. Sulp. Sev. l. 2. ſacræ Hiſtoriæ.

civil, plus convenable à un avocat ou à un juge, qu'à un ministre de JESUS-CHRIST & de son Eglise. On voit mesme par ce que nous venons de rapporter de S. Gregoire de Nazianze, qu'il eut une sainte impatience de quitter l'étude des lettres humaines pour se donner tout à fait à celle de l'Ecriture & des divines coûtumes, c'estadire, des saints Canons, qui sont les regles inviolables de la discipline de l'Eglise. Aussi il est certain que c'est par l'autorité de l'Ecriture & des Canons, & non par celle des loix civiles, qu'il a deffendu la foy & soustenu la religion orthodoxe. *Eclaircissement 2.*

Il faut croire que depuis qu'il s'est donné à son Archevesque, il a toûjours esté nourri auprés de luy dans le sein de l'Eglise mesme, dont il estoit alors le tres-humble enfant & dont il devoit estre un jour le chef & le pere. C'est ainsy qu'il faut élever les Evesques, estant difficile qu'ils se rempliſſent de l'esprit ecclesiastique dans le commerce du monde, & qu'ils conservent leur innocence dans un air si contagieux & si corrompu.

CHAPITRE IV.

Changement notable arrivé dans l'empire Romain & dans l'Eglise pendant l'enfance & la jeunesse de S. Athanase.

PENDANT que S. Athanase s'appliquoit dans l'école d'Alexandrie à l'étude des lettres humaines & de la science des saints, Dieu qui veille toujours pour la conduite de son Eglise, prenoit un soin particulier de travailler à son repos, & de luy rendre le calme aprés une si longue & si horrible tempeste.

Le changement inopiné qui se fit dans le gouvernement de l'empire, rallentit d'abord la persecution, & en suitte la fit cesser entierement d'une maniere miraculeuse & toute divine. Dés les premieres années de l'enfance de nostre Saint, Diocletien le plus cruel de tous les persecuteurs de l'Eglise, surprit tous les hommes de son siecle lorsqu'en l'année 304. aprés avoir regné 20. ans, il renonça de luy

meſme à la dignité imperiale pour paſſer le reſte de ſes jours dans une vie privée, perſuadant à Maximien ſon aſſocié à l'empire de faire la meſme choſe.

Une reſolution ſi étonnante & ſi ſubite a donné lieu de former divers jugemens ſur le motif que cet empereur put avoir quand il ſe deveſtit de la pourpre dans la ville de Nicomedie, & perſuada à Maximien de s'en dépoüiller dans Milan. Les uns ont creu que cette conduite fut l'effet de ſon deſeſpoir, & qu'aprés avoir répandu le ſang de tant martyrs par toute la terre, il ne put ſouffrir de voir que les chreſtiens ſe multiplioient d'autant plus qu'il avoit employé avec plus de rigueur tous les ſupplices imaginables pour les détruire & pour les exterminer. Quoy qu'il ſe fuſt vanté par des inſcriptions publiques d'en avoir aboli le nom, c'eſtoit plûtoſt pour flatter ſa paſſion par les marques d'un triomphe imaginaire, que pour recueillir les fruits d'une victoire effective. Sur ce principe ils pretendent qu'il ne commença à vouloir vivre en philoſophe qu'aprés avoir veu l'inutilité de ſes cruautez tyranniques, & qu'il forma le deſſein de cultiver un jardin dans ſa ville de Salone en Dalmatie, quand il reconnut que le ſang des Martyrs eſtoit une ſemence feconde qui en faiſoit tous les jours naiſtre de nouveaux.

Euſeb. in Chron. & l. 8 hiſt. Eccleſ.

Les autres ont creu qu'ayant perdu l'eſprit en punition de la fureur qu'il avoit exercée contre la religion chreſtienne, il fut obligé de prononcer contre luy meſme l'arreſt de ſa condamnation en quittant l'empire pour paſſer le reſte de ſes jours dans les tenebres d'une chetive maiſon. Mais ſi cette folie eſt veritable, comme il n'y a pas lieu d'en douter aprés le témoignage d'Euſebe & celuy de l'empereur Conſtantin qui avoit eſté élevé chez luy ; il faut croire que ce déreglement de ſon eſprit ne fut pas une maladie de longue durée. Car outre que les empereurs qui luy ſuccederent, le traitterent toujours avec beaucoup de reſpect, il répondit en homme de bon ſens à deux d'entr'eux qui le prioient de reprendre le gouvernement de l'Empire, leur diſant qu'il ſouhaitoit qu'ils puſſent voir à Salone les herbes qu'il y avoit plantées de ſes mains.

Euſeb. l. 8. hiſtor. Conſtant. orat. ad ſanctorum cœtum c. 21. Eumen. in Panegyr.

Quoy qu'il en ſoit, ſa retraite fit un peu reſpirer l'Egliſe;

& elle trouva quelque eſperance de liberté ſous l'un de ſes ſucceſſeurs. Je parle de Conſtance Chlore pere du grand Conſtantin, qui entra alors dans la pleine poſſeſſion de l'empire, qu'il partagea avec Galere Maximien ſurnommé Armentarius. Conſtance qui deſcendoit d'une fille de l'empereur Claude ſecond du nom, eſtoit entré il y avoit déja quelques années dans l'alliance de Maximien ſurnommé Hercule, collegue de Diocletien, ayant épouſé Theodore fille de ſa femme; & ce mariage luy avoit acquis le rang & le titre de Ceſar que les Empereurs luy donnerent avec la commiſſion de faire la guerre dans les iſles Britanniques. Diocletien avoit donné ſa fille Valerie à Galere Maximien qu'il avoit auſſi créé Ceſar, l'envoyant en Orient pour y domter les rebelles de l'empire.

La retraite des deux beaux-peres établiſſant Conſtance & Galere dans une pleine autorité, ils quitterent le nom de Ceſars pour prendre celuy d'Auguſtes: mais en meſme temps ils créérent trois nouveaux Ceſars. Car Galere Maximien en ayant nommé deux pour le gouvernement de la portion de l'empire Romain, qui luy eſtoit écheuë en partage, ſçavoir Severe & Galere Maximin, dont le dernier eſtoit fils d'une de ſes ſœurs; Conſtance qui avoit eu la Grande-Bretagne, les Gaules & l'Eſpagne pour ſon partage, donna le nom de Ceſar à ſon fils Conſtantin qui devoit eſtre le liberateur de l'Egliſe. Cette nouvelle creation de Ceſars arriva en 305. ou 306. L'Italie écheut à Severe, l'Orient à Maximin, & Maximien demeura dans l'Illyrie & l'Aſie-mineure.

Tous ces princes eſtoient payens: mais quoyque leur religion fuſt ſemblable, la diſpoſition de leur eſprit eſtoit differente. Car l'Empereur Conſtance eſtoit tres-civil & tres-doux; & bien loin de continuer la perſecution contre les Chreſtiens, il conſidera plus que les autres ceux de ſa cour qui furent aſſez genereux pour faire profeſſion publique de noſtre Religion. Car nous apprenons d'Euſebe, qu'il fit un ſage diſcernement de ceux qui avoient un veritable zele pour la foy, d'avec ceux qui n'eſtoient Chreſtiens que de bienſéance. Ce fut en faiſant venir devant luy tous les officiers de ſa cour, juſ-

Euſeb. l. 1. de vitâ Conſtanti. c. 16.

ques au juges souverains, pour leur donner le choix ou de conserver leurs charges & la liberté de demeurer auprés de luy en sacrifiant aux dieux, ou de quitter la cour & de renoncer à son amitié s'ils refusoient de le faire. Cette proposition fit prendre deux differens partis à tous les chrestiens qui se trouverent à la suitte de sa cour. Les uns aimerent mieux la quitter que renoncer à la foy par une lascheté si interessée & si criminelle, les autres furent assez malheureux pour faire moins d'estat du service de JESUS-CHRIST que de celuy de Constance. Mais alors ce sage prince, qui n'avoit mis en usage cet artifice que pour découvrir en suitte ses veritables intentions, blâma hautement la timidité de ces hommes lâches que la crainte de quitter la cour avoit portez à cet excés de complaisance, & loüa publiquement la fermeté de ces genereux chrestiens, qui avoient pris la resolution de perdre plustost la faveur de l'Empereur, que de trahir leur religion & leur conscience. Il alla mesme plus avant, & ne voulut pas se servir plus long temps de ceux qu'il connoissoit traistres à Dieu & deserteurs de leur religion, disant qu'il n'estoit pas possible que des personnes qui avoient esté perfides à leur Dieu, fussent fidelles à leur prince. Il chassa donc de sa cour ces malheureux; & jugeant que les autres dont la generosité venoit d'estre reconnüe par cette épreuve, avoient la mesme disposition à son égard qu'ils avoient envers Dieu, il les choisit pour estre les gardiens & les protecteurs de son empire, les receut au nombre de ses plus intimes amis, & les regarda comme des biens preferables aux plus riches & aux plus precieux thresors.

Neanmoins quelque doux que fust le gouvernement de Constance, la persecution ne cessa pas encore tout à fait pendant son regne, non pas mesme dans l'Occident. Car outre que ceux qui avoient partagé l'empire avec luy, estoient des hommes tres-violens & tout à fait ennemis de nostre Religion, son gouvernement ne dura pas assez long-temps pour appaiser entieremẽt la tempeste que Diocletien avoit excitée. Il ne vescut que deux ans & quelque mois depuis qu'il eust pris le nom d'Auguste: mais il acquit la gloire entre tous les princes de son siecle de n'avoir pas chargé ses

ſujets de tributs & de ſubſides, aimant mieux que les richeſſes publiques fuſſent poſſedées par les particuliers, que d'enrichir l'eſpargne par des exactions & des violences.

Il avoit trois fils, ſçavoir Conſtantin, Jules-Conſtance, & Dalmace; & trois filles, ſçavoir Anaſtaſie, Conſtancie & Eutropie. Conſtance fut pere de Gallus Ceſar, & de Julien l'Apoſtat. Dalmace laiſſa ſon nom à ſon fils, que Conſtantin fit Ceſar, & eut encore pour fils Annibalien roy du Pont & de l'Armenie mineure. La princeſſe Anaſtaſie fut mariée à Baſſien, que Conſtantin voulut faire Ceſar, mais qui aima mieux ſe perdre en embraſſant le party de Licine. Conſtancie épouſa l'an 313. à Milan le meſme Empereur Licine; & Eutropie devint mere de Nepotien qui prit la pourpre en 350.

Conſtantin, à qui on a donné le nom de Grand, à cauſe de la grandeur de ſes actions, eſtoit l'aiſné de tous : mais la mere qui luy avoit donné la naiſſance n'eſtoit pas d'une condition auſſi illuſtre que celle de ſes freres. C'eſtoit Sainte Helene, que quelques uns ont voulu faire paſſer pour Angloiſe, mais qui plus vrai-ſemblablement eſtoit de Drepani dans la Bithynie : ce qui porta ſon fils Conſtantin à changer le nom de cette ville, quand il devint maiſtre de tout l'univers, & à luy donner celuy d'Helenople. Zoſime & quelques autres hiſtoriens ont écrit qu'elle n'eſtoit pas femme legitime de Conſtance. Quelques autres en ont parlé comme de ſa femme legitime quoyque de baſſe condition; & ce fait eſt demeuré aſſez douteux dans la poſterité. Mais cette princeſſe a fait voir dans la ſuite de ſa vie que la ſainteté rend illuſtres ceux qui n'ont pas pour eux les avantages de la naiſſance, comme ſon fils Conſtantin a acquis plus de reputation & plus de gloire qu'aucun Prince qui ait regné devant luy depuis les premiers Ceſars, & a laiſſé à tous les Empereurs ſuivans l'idée de la pieté & de la generoſité que doit avoir un deffenſeur de l'Egliſe.

Les qualitez excellentes qui reluiſoient en ſa perſonne aiant porté l'Empereur Galere Maximien à luy dreſſer des embuſches, il ſe ſentit obligé de pourvoir promptement à ſa ſeureté; & pour cet effet il ſe retira vers ſon pere avec tant

Euſeb. l. 1. de vitâ Conſtantini. c. 2.

de precaution qu'il estropia tous les chevaux de poste dans tous les lieux où il passoit, afin que celuy qui vouloit attenter sur sa personne, ne pust pas le faire arrester sur le chemin. Il trouva Constance à Boulogne ou à Calais ; mais il ne joüit pas long-temps de cette consolation. Car ce Prince étant demeuré malade quelque temps aprés à York en Angleterre, y mourut entre les bras de ses enfans, laissant l'empire au mesme Constantin son fils aisné, qui se contenta du nom de Cesar, & ne porta celuy d'Auguste que par l'occasion de son mariage qui se fit l'année suivante.

Ce fut donc en l'année 306. que le grand Constantin succeda à son pere Constance, & que luy aiant rendu les derniers devoirs de la pieté par des funerailles magnifiques, le peuple & l'armée qui assisterent à ce spectacle en Angleterre, le reconnurent tout de nouveau pour Empereur par des cris de joye & par une conspiration universelle.

Zos. l. 2. hist. Mais ses images ne furent pas plutost apportées à Rome selon la coustume de ce temps-là, que Maxence fils de l'ancien Maximien forma un puissant parti pour s'opposer à cette nouvelle dignité. Un ancien panegyriste loüe Constantin d'avoir cherché toutes les voyes d'accommodement avec luy, aimant mieux vaincre les vices que les armes de ce tyran. Mais ce fut inutilement qu'il voulut traitter avec un homme qui s'estoit resolu de ne luy laisser aucune part dans le gouvernement de l'empire, & qui se servoit de tous les moyens imaginables pour s'establir. Car aiant attiré à son parti Marcellin & Marcel generaux d'armée, & tous les soldats des gardes, il s'éleva par leur moyen sur le throne, & il leur promit de leur faire ressentir les effets de sa liberalité & de sa reconnoissance : & afin de s'autoriser par l'aggréement de tout le monde, aprés avoir fait de grandes caresses au peuple Romain, il donna ordre aux officiers de faire cesser la persecution contre les Chrestiens, affectant de paroistre beaucoup plus doux & plus moderé que les Empereurs qui avoient regné devant luy, quoyqu'il ne differast pas long-temps à lever le masque.

Naz. in Panegyr. Constantin.

Euseb. l. 8. ch. 16.

CHAP.

CHAPITRE V.

Les Empereurs se fortifient contre Maxence par des alliances nouvelles. Constantin marche contre luy & est assuré de la victoire par une vision miraculeuse de la croix de JESUS-CHRIST, *qu'il fait representer sur un étendart. Il deffait Maxence qui est noyé dans le Tybre. Il delivre Rome & l'Eglise de l'oppression où elles estoient, & surmonte tous ses ennemis.*

LE bruit de la revolte de Maxence & de son usurpation tyrannique s'estant répandu par toute la terre, Galere Maximien envoya Severe l'un des Cesars pour s'y opposer. Mais ce n'estoit pas Severe que Dieu avoit choisi pour delivrer l'empire Romain & l'Eglise de la cruauté de ce tyran, qui aiant eu assez d'adresse pour engager dans son parti Anullin préfet du Pretoire, & pour corrompre par argent la plus part des soldats de Severe ; deffit ce prince, & l'obligea de se retirer à Ravenne où il l'assiegea. Mais comme c'estoit une ville forte & tres peuplée, il perdit l'esperance de reüssir dans cette entrepriſe. Il eut donc recours à la trahison ; feignit une entiere reconciliation avec Severe ; & l'ayant trompé par les sermens les plus saints & les plus religieux pour le porter à venir à Rome, il luy dressa des embusches, & le fit étrangler sur le chemin. Maximien Galere affligé de ce mauvais succés, voulut s'en vanger en personne. Mais estant venu jusques en Italie, le peu de fidelité qu'il trouva dans ses soldats le contraignit de retourner en Illyrie sans donner bataille.

Toutes ces émotions publiques réveillerent encore une fois l'ambition de l'ancien Maximien, dont la retraite estoit accompagnée de beaucoup d'impatience. Il voulut remonter sur le throne, d'où il n'estoit descendu que malgré luy ; & estant venu de la Lucanie à Rome, il alla chercher Diocletien, non à Chartres dans nostre France, comme Zosime à écrit, ny a Salone, comme Victor a estimé, mais à Carnunte dans la Pannonie, pour luy persuader de repren-

dre le gouvernement. Mais n'ayant pû en inſpirer le deſir à un homme qui gouſtoit la douceur de ſon repos, ou qui craignoit de ne pas reüſſir dans cette entrepriſe, il voulut prendre d'autres meſures; & afin d'engager Conſtantin dans ſes intereſts, il ſe rendit à Ravenne & paſſa de là vers les Alpes pour luy donner en mariage ſa fille Fauſte, & pour le porter enſuite de cette alliance nouvelle, à pourſuivre Galere Maximien au temps qu'il ſe retiroit d'Italie, ſans épargner meſme ſon fils Maxence.

La reputation de Conſtantin qui s'eſtoit accreuë par les grandes actions qu'il avoit faites depuis la mort de ſon pere, eſtoit un grand ſujet de jalouſie à Maximien. Il prevoyoit quel devoit eſtre le ſuccés des armes de ce jeune Ceſar, qui venoit de vaincre deux Rois barbares, ſçavoir Aſcarie & Gaïſe, & de remplir de terreur toute la Hollande & une partie de l'Allemagne. Ce fut ce qui l'obligea à luy donner ſa fille pour femme avec la qualité d'Auguſte. Et il avoit aſſez de malignité pour vouloir ſemer de la diviſion entre ſon fils Maxence & Conſtantin ſon beau-fils, & pour ſe deffaire d'eux par leurs propres mains. Ses premiers efforts parurent tendre à la ruïne de ſon propre fils. Mais ſoit que les piéges qu'il luy avoit tendus euſſent eſté découverts, ou qu'il n'agiſt en tout cela que de concert avec Maxence; aprés avoir eſté chaſſé de Rome, il ſe retira dans les Gaules vers Conſtantin plutoſt pour le perdre que pour ſe ſauver ſoy-meſme.

Panegyric. Maximian & Conſtantin. Nazar. in Panegyr. Coſtantin.

Cependant Galere Maximien qui s'eſtoit retiré dans l'Illyrie, travailloit de ſon coſté à la ruïne de Maxence. Le moyen qui luy parut le plus propre pour executer cette entrepriſe, fut de donner le titre d'Auguſte à Licine, qu'il avoit connu depuis long-temps dans les armées. Ainſi le monde ſe trouva gouverné tout à la fois par quatre Empereurs, dont les deux premiers, ſçavoir Conſtantin & Maxence, avoient deux Auguſtes pour peres, & les deux autres, ſçavoir Galere Maximien & Licine, s'eſtoient élevez depuis peu à cette haute dignité ſans avoir aucun avantage par leur naiſſance.

Ann. 308.

Zoſim. l. 2.

Enfin le venin que le vieux Maximien cachoit dans le cœur contre Conſtantin, ſe découvrit au bout de quelques

Ann. 310.

années; & il ne tint pas à luy qu'il ne luy oſtaſt l'empire & la vie. Mais Dieu qui le reſervoit pour eſtre un jour le liberateur de ſon Egliſe, ne permit pas qu'il fuſt la victime de celuy qui en avoit eſté l'ennemy. Fauſte eut plus de fidelité pour ſon mary que de complaiſance pour la perfidie de ſon pere; & l'ayant décelé elle meſme, il fut contraint de s'enfuir à Marſeille, où il receut la juſte punition de ſes crimes par une mort violente.

Galere Maximien qui avoit marché ſur ſes traces dans la perſecution de l'Egliſe, reſſentit auſſi l'année ſuivante les effets de la vengeance de Dieu par une maladie honteuſe, qui le fit perir rongé de vers & plein d'ulceres, & le reduiſit à revoquer avant ſa mort les edits qu'il avoit faits contre les Chreſtiens. *Ann. 311. Euſeb. l. 8. hiſtor. c. 16. & 17.*

Au milieu de toutes ces revolutions Rome gemiſſoit toujours ſous la tyrannie de Maxence. Cet impie ne faiſoit nulle difficulté d'arracher les plus illuſtres Dames Romaines, & meſme les femmes des Senateurs, d'entre les bras de leurs maris, & de les leur renvoyer aprés les avoir violées. Mais celles qui eſtoient chreſtiennes, reſiſterent genereuſement à ſes artifices & à ſes careſſes; & elles aimerent mieux expoſer leurs corps à la mort la plus cruelle, que de les abandonner à la paſſion de cet ennemy public de Dieu & des hommes. Il n'eſtoit pas moins cruel qu'impudique. Car ſes gardes Pretoriennes égorgerent un jour pour un ſujet tres-leger une tres-grande multitude de peuple. Il n'épargna pas meſme les Senateurs, & il en fit mourir une tresgrande quantité pour s'emparer de leurs biens. Et cõme il donnoit beaucoup à la ſuperſtition & à la magie pour découvrir les choſes futures, cette curioſité ſacrilege couta la vie à pluſieurs femmes groſſes, & à des enfans nouveaux nez, dont il fit déchirer les entrailles pour l'inquietude qu'il avoit d'y trouver la connoiſſance des evenemens de la guerre, que le grand Conſtantin s'eſtoit veu obligé de luy declarer, non ſeulement pour vanger le renverſement de ſes ſtatuës, mais auſſi pour delivrer Rome de l'oppreſſion où elle eſtoit. *Ann. 312. Euſeb. l. 1. de vita Conſtantin. c. 33. 34.*

Mais pendant que ſon ennemy conſultoit l'enfer pour s'inſtruire de l'avenir par le moyen des demons, le ciel veil- *Ibid. c. 27. 28. 29. 30. 31.*

loit sur luy pour le rendre victorieux de son erreur & de Maxence. Il avoit déja remarqué que les Dieux du paganisme estoient de foibles deffenseurs pour proteger ceux qui établissoient sur leur secours toute la confiance de leurs armes. Galere Maximien, qui estoit venu de l'Illyrie avec une puissante armée pour chasser Maxence, avoit esté contraint de se retirer honteusement. L'autre Maximien s'étoit étranglé luy-mesme pour ne pas survivre à sa ruïne. La fin funeste de ces deux Empereurs si zelez pour le paganisme luy fit concevoir la fausseté d'une religion pour laquelle ils avoient répandu tant de sang.

Un jour qu'il repassoit toutes ces pensées dans son esprit, il fut surpris d'une vision extraordinaire qu'Eusebe rapporte aprés l'avoir oüie de sa propre bouche; ce grand Empereur la luy ayant attestée avec serment, & l'évenement ayant fait voir depuis ce temps-là qu'il n'y avoit rien que de veritable dans la relation d'une chose si miraculeuse. Comme il marchoit avec toute son armée un peu aprés midy, il vit au dessous du soleil le sacré trophée de la croix qui n'estoit formé que de la lumiere mesme dont il éclattoit. Ce spectacle ayant causé un grand étonnement dans son esprit & dans celuy de tous les soldats dont il estoit accompagné; il fut long-temps en peine de ce que pouvoit signifier une vision si mysterieuse & si extraordinaire. Mais la nuit estant survenuë, JESVS CHRIST luy apparut en dormant avec le mesme étendart qu'il avoit veu dans le ciel, & luy commanda de se servir de ce modelle pour en faire un tout semblable, qui luy serviroit à l'avenir de defense & de protection dãs les armées. En suitte s'estant levé dés le point du jour, il cõmuniqua ce secret à ses amis; & ayant fait venir tous les ouvriers de sa cour, qui travailloient en or & en pierreries, il s'assit au milieu d'eux pour leur representer par son discours la forme de cet étendart, & leur ordonna d'y employer les matieres les plus precieuses. Eusebe qui dit l'avoir veu quelquefois, le décrit ainsi.

C'estoit une longue pique toute couverte d'or & traversée comme d'une espece de croix. Une couronne brillante d'or & de pierreries estoit attachée à la partie la plus éminente de cette pique: mais elle avoit pour principal orne-

ment les deux premieres lettres grecques du nom de Christ, dont la premiere traversant la seconde y formoit une autre croix ; & Constantin fit aussi graver depuis ce temps là ces deux lettres sur son casque pour en faire sa force dans tous les combats. Au baston qui traversoit le haut de la pique, estoit attaché un voile de pourpre brodé d'or & de pierreries ; & sur le bas de ce voile, dont la longueur estoit égale à la largeur, l'Empereur y avoit fait representer en or son image & celle de ses enfans.

Telle estoit la disposition & la figure de ce fameux étendart, à qui l'antiquité a donné le nom de *Labarum*, & qui ayant esté porté par les soins de Constantin dans tous ses combats, comme le gage de sa felicité & le presage de ses victoires, fut toujours consideré avec respect depuis ce temps là, jusqu'à ce que Julien l'Apostat en eut aboli l'usage dans ses armées, par une impieté qui anima tout le zele de S. Gregoire de Nazianze.

Constantin s'estant fait instruire par des Evesques du mystere de la croix & de la divinité de celuy qui a voulu y estre attaché pour nostre redemption, conceut une ferme esperance de vaincre son ennemy aprés avoir veu dans le ciel ce trophée de la victoire que JESVS-CHRIST a remportée sur les demons. Depuis ce temps là il s'appliqua à la lecture des livres saints, & eut toujours des Evesques pour ses conseillers. *Greg. Naz. orat. 3.*

L'evenement fit voir que son esperance n'estoit pas vaine. Car quoy que Maxence eust beaucoup plus de troupes que luy ; neanmoins il ne put l'empescher de passer les Alpes, ny de prendre toutes les villes qui voulurent luy fermer leurs portes, ny de deffaire son armée jusques à trois ou quatre fois, à Suze, à Turin, à Verone & à Bresse. *Eusseb. l. 1. de vita Constantini c. 37. Nazar. in Panegyr. Constant.*

Ainsi ayant traversé par ses victoires une grande partie de l'Italie, il vint jusques aux portes de Rome pour la delivrer de la tyrannie de Maxence, qui s'y estoit enfermé, ayant plus de confiance aux observations magiques qu'en l'amour de ses citoyens. Il avoit fait bâtir sur le Tibre un pont artificiel soûtenu de plusieurs bateaux unis ensemble, & qu'il croyoit avoir mis en estat d'estre démonté, pour faire tomber Constantin dans le fleuve lorsqu'il passeroit avec son armée sur *Prudent. l. 1. contra Symmach.*

ce pont. Mais l'étendart de la croix qu'il faiſoit porter au milieu de ſes eſcadrons, le garantit de ce piege ; & aprés un combat opiniaſtré de part & d'autre, où Conſtantin donna des preuves de ce qu'il eſtoit, il parut par un juſte jugement de Dieu que Maxence n'avoit preparé cette machine que contre luy meſme. Car ayant lâché ce pont à contre-temps, où ſes propres troupes l'ayant écrazé, il donna luy meſme dans le piege qu'il avoit tendu, & tomba le premier de tous dans le Tibre, où il fut noyé avec un grand nombre de ſes ſoldats. Euſebe compare ſa chûte avec celle de Pharaon dans la mer rouge ; & releve cette victoire par les paroles du Cantique dont Moyſe ſe ſervit autrefois pour rendre à Dieu toute la gloire de ſon triomphe.

Euſeb. l. 1. de vita Conſtant. c. 38. 39.

Ce fut par cet avantage ſignalé que Conſtantin ſe vit le Monarque abſolu de l'Europe & de l'Afrique ; & Rome qui l'avoit veu combatre à ſes portes avec une generoſité digne d'un grand Empereur, le receut dans l'enceinte de ſes murailles comme l'auteur de ſa liberté. Ce nom glorieux luy fut donné par tous les ordres de la ville, qui vinrent au devant de luy avec autant de joye qu'en reſſentiroient des priſonniers nouvellement ſortis d'un cachot. Les hommes & les femmes avec leurs enfans & leurs ſerviteurs, luy rendirent par leurs acclamations publiques tout l'honneur qu'ils pouvoient rendre à leur pere & à leur conſervateur, qui les combloit de toutes ſortes de biens. La teſte de Maxence fut portée au bout d'une pique par toute la ville & dans l'Afrique meſme ; & la joye de ce ſpectacle fut augmentée par le renverſement de ſes ſtatuës & par l'abolition de ſes loix.

Panegyr. poſt victor Conſtantin. 2. Nazar. in panegyr.

l. 5. tit. 6. cod. Theodoſ.

Mais Conſtantin ne voulut triompher dans Rome que pour y faire regner la Croix, à qui il rendit le juſte hommage d'un ſuccés ſi avantageux. Ce fut ce qui l'obligea de faire élever au deſſous de la main de ſa ſtatüe une longue pique en forme de croix dans le lieu le plus frequenté de la ville, & d'y faire graver cette inſcription latine. PAR CE SIGNE SALUTAIRE, QUI EST LA MARQUE VISIBLE DE LA VERITABLE VERTU, J'AY CONSERVÉ VOSTRE VILLE, APRE'S L'AVOIR DELIVRE'E DU JOUG DE LA DOMINATION TYRANNIQUE. J'AY RENDU AU SENAT ET AU

Euſeb. l. 1. de vita Conſtantin. c. 40. &c.

PEUPLE ROMAIN SA PREMIERE GLOIRE ET L'E'CLAT DE SA NOBLESSE APRE'S L'AVOIR RETABLY DANS SA LIBERTE'.

Rome commença à reſpirer par cette victoire un nouvel air de liberté, & à reprendre comme une nouvelle vie. Tout l'Occident en fit des feſtes publiques, dans leſquelles Conſtantin fut reconnu comme un bien general que Dieu avoit fait à tous les hommes. Ceux qui avoient eſté dépoüillez de leurs biens par l'avarice de Maxence, y furent rétablis par les lettres & les edits de ce prince victorieux. Il rendit la liberté aux captifs; & ceux qui avoient eſté accablez ſi longtemps par la tyrannie, trouverent leur ſeureté dans le ſuccés de ſes armes.

Mais la religion chreſtienne receut ſa premiere vigueur en pluſieurs parties du monde par la conduite de cet Empereur qui n'eſtoit pas encore baptizé. La croix qui avoit toujours eſté le ſupplice des eſclaves, paſſa du gibet des criminels juſques ſur le front des Empereurs. On vit le ſucceſſeur de ceux qui avoient répandu tant de ſang chreſtien, & particulierement des Eveſques, honorer la ſacrée perſonne des Eveſques, qui n'avoient alors rien que de pauvre & de mépriſable dans l'exterieur, les faire manger à ſa table, les mener avec luy dans tous ſes voyages, & croire que le Dieu qu'ils ſervoient le beniroit en leur conſideration. Son épargne fut ouverte ou pour bâtir des Egliſes, ou pour les enrichir de ſes dons & de ſes liberalitez. Les pauvres trouverent dans ſa charité royale le ſoulagement de tous leurs beſoins par le ſoin qu'il prit de les faire nourrir & veſtir. Les orfelins eurent un pere en ſa perſonne, & les veuves un mary. Il ſe rendit acceſſible à tout le monde, & perſonne ne ſortit d'auprés de luy mal ſatisfait. Enfin il ſe levoit tous les jours avec le ſoleil pour répandre des rayons de ſa bonté par tout l'univers. C'eſt la deſcription qu'en fait Euſebe; & il ajoûte à cet éloge l'adreſſe avec laquelle ce grand Prince taſchoit de gagner par la douceur ceux qui ſe ſoulevoient contre luy.

Aprés avoir reglé dans Rome les affaires de ſon empire, il ſe rendit en l'année 313. à Milan, où il fit épouſer ſa ſœur Conſtancie à Licine, qui comme nous avons veu cy-

Zosim. l. 2. dessus, avoit esté associé à l'empire par Galere Maximien.
Euseb. l. 10. histor. c. 5. Car quoyque Licine fust payen, neanmoins la complaisance qu'il eut d'abord pour Constantin, le porta à faire avec luy des editsen faveur du christianisme; & nous en avonsencore une ordonnance dans l'histoire ecclesiastique d'Eusebe, où nous voyons que non seulemẽtils permettent aux chrestiens de professer publiquement JESUS-CHRIST, mais mesme ils ordonnent aux gouverneurs des provinces de leur faire rendre les lieux où ils avoient tenu autrefois leurs assemblées, & de les rétablir dans tous leurs biens. Ils écrivirent mesme tous deux à Maximin neveu de Galere Maximien, qui com-
Id. l. 9. c. 9. & 10. mandoit dans l'Orient, pour accorder la paix aux chrestiens, dont il estoit le persecuteur; & nous avons encore une lettre de Maximin dans l'histoire de l'Eglise, par laquelle nous reconnoissons que l'entremise de ces deux princes eut assez de pouvoir sur son esprit pour faire cesser pour un temps la cruauté avec laquelle il affligeoit les fidelles.

Zos l. 2. Mais il ne conserva pas longtemps avec ces deux Empereurs l'esprit de paix, qui avoit esté plustost un effet de sa crainte que de son inclination; & ayant rompu l'alliance qu'il avoit faite avec eux, il vint attaquer Licine dans l'Illyrie. La victoire panchoit d'abord de son costé; mais enfin ses gardes mesmes l'ayant abandonné pour se ranger du party de son ennemy, il fut contraint de se dépoüiller des ornemens imperiaux, & de se mesler dans la troupe des moindres soldats qui s'enfuyoient en grand desordre. Mais ce fut inutilement qu'il évita ce peril. Car il fut surpris à Tarse d'une maladie mortelle qui l'enleva promptement, sans luy donner d'autre temps que celuy qui luy estoit necessaire pour revoquer en termes clairs & intelligibles les edits qu'il avoit faits autrefois contre les chrestiens.

Voilá quelles estoient les dispositions favorables du rétablissement de l'Eglise pendant l'enfance & la jeunesse de S. Athanase, sous les armes victorieuses de Constantin. Mais Dieu qui vouloit achever un si grand ouvrage, & faire que cette divine mere de tous les fidelles joüist d'une pleine paix aprés une si longue & si violente oppression, reünit tout le gouvernement de l'empire en la seule personne de ce prince, & luy soumit tous ses ennemis l'un aprés l'autre,

afin.

afin d'en faire un puiſſant liberateur de ſa ſainte épouſe, par la victoire qu'il remporta ſur Licine, dont il eſt neceſſaire de parler, pour démeſler l'hiſtoire de l'Arianiſme, & celle de noſtre ſaint.

CHAPITRE VI.

Conſtantin deffait pluſieurs fois Licine, & devient ſeul maiſtre de l'empire par ſa mort.

DEPUIS que Conſtantin eut tâché d'affermir la paix de l'empire par l'alliance qu'il contracta avec Licine, à qui il donna en mariage ſa ſœur Conſtancie, comme nous avons déja veu, il eſt certain que ce beau-frere prit deux fois les armes contre luy, & que Conſtantin le deffit deux fois. Mais les cauſes de ces deux guerres ont eſté bien differentes, ainſi que nous allons voir.

Zoſime, qui eſt toujours envenimé contres les chreſtiens, & particulierement contre Conſtantin, l'accuſe d'avoir donné ſujet à Licine de luy declarer la guerre, pour n'avoir pas gardé le traitté de paix, & avoir fait des entrepriſes ſur des nations qui relevoient de l'empire de ſon collegue ſelon le partage qu'ils en avoient fait entr'eux. Mais un ancien hiſtorien de la vie de Conſtance Chlore & de Conſtantin le grand, nous revele le ſecret de cette diviſion, qui ne ſe trouve nulle part ailleurs, & il en apporte deux cauſes. La premiere eſtoit que Licine n'avoit pas voulu abandonner Senecion à la diſcretion de Conſtantin, qui eſtoit juſtement irrité contre luy, à cauſe qu'il avoit porté Baſſien beau-frere de cet Empereur, & mary de ſa ſœur Anaſtaſie, à luy delarer la guerre, dans le temps meſme qu'il travailloit à l'élever à la dignité de Ceſar. *Zoſ. l. 22.*

La ſeconde cauſe de leur diviſion eſtoit l'hoſtilité que Licine avoit exercée contre Conſtantin, dont il avoit abatu les ſtatuës & les images auprés de la ville d'Emone dans la Pannonie.

Cette querelle eſtant paſſée juſques à une guerre publique, Conſtantin deffit Licine auprés de Cibale dans la

meſme Pannonie : & l'ayant encore vaincu une autre fois dans la campagne de Mardie, enfin il le reduiſit à luy demander la paix ; qui ſe fit à cette condition que Licine poſſederoit l'Orient, l'Aſie, la Thrace, la Myſie, & la Scythie mineure, & que le reſte de l'empire appartiendroit à Conſtantin.

En ſuitte le meſme Conſtantin eſtant retourné à Sardique, fit un autre traitté avec Licine, par lequel ils arreſterent entr'eux, quoy qu'abſens les uns des autres, que Criſpe & Conſtantin d'une part, fils de ce grand Empereur, ſeroient declarez Ceſars ; & que le fils de Licine, qui portoit ſon nom, & que Zoſime appelle Licinien, auroit auſſi cette meſme dignité. Cependant ces deux Empereurs ſe firent conſuls. Ce qui montre que cette premiere guerre dont Euſebe ne dit pas un mot, arriva en 314. leur conſulat eſtant marqué en 315.

Sulp. Sever. l. 2. ſacr. hiſtor.

Mais à peine Licine fut revenu dans l'Orient, qu'il chaſſa tous les chreſtiens de ſa cour, & excita une cruelle perſecution contre l'Egliſe. Car quoy que S. Severe Sulpice, aprés auoir rapporté que cet Empereur dégradoit de la milice les ſoldats qui refuſoient de ſacrifier, pretende que cela ne doive pas eſtre conté parmy les perſecutions de l'Egliſe, la choſe eſtant trop peu conſiderable pour eſtre regardée comme une de ſes bleſſures ; neanmoins il eſt conſtant que ce qui a porté cet auteur celebre à écrire ainſi, n'a eſté que le deſſein de renfermer les perſecutions de l'Egliſe, dans le nombre myſterieux des dix playes de l'Egypte. Mais S. Auguſtin refute cette opinion, & prouve que c'eſt donner des bornes trop eſtroites aux perſecutions de l'Egliſe, que de ne les point faire paſſer au delà de Diocletien & de Maximien.

Aug. l. 18 de civit. Dei c. 52.

Euſeb. l. 1. de vita Conſtantin. c. 51. 52. 53. 54.

Auſſi Euſebe parle de Licine, comme de l'un des Empereurs qui a le plus perſecuté l'Egliſe, quoy qu'il ne l'ait fait d'abord que par des voyes obliques, & qu'il ne ſoit pas venu tout d'un coup aux dernieres violences. Le premier effet de ſa malignité fut d'empeſcher les Eveſques de s'aſſembler & de tenir des conciles, voulant ruïner par ce moyen toute la diſcipline de l'Egliſe. En ſuitte il bannit tous les catholiques de ſa cour, & reduiſit à ſervir les autres

ceux qu'il avoit élevez luy meſme aux plus hautes dignitez. Aprés cela il deffendit aux hommes de ſe trouver dans les egliſes avec les femmes pour y faire leurs prieres, & aux femmes de ſe faire inſtruire des myſteres de noſtre religion par des Eveſques, ordonnant que des femmes en prendroient le ſoin aprés qu'elles auroient eſté choiſies pour ce miniſtere. Il ne ſouffrit plus d'aſſemblées eccleſiaſtiques qu'en pleine campagne, ſous pretexte que l'air y eſtoit plus pur que dans les egliſes de la ville. Enfin il priva de toutes charges & de l'ordre de la milice tous les ſoldats qui refuſoient de ſacrifier aux idoles.

Mais ne ſe contentant pas de cette perſecution lente & artificieuſe, il s'emporta aux plus grands excés de la violence, en declarant publiquement la guerre à toute l'egliſe d'Orient, pendant que celle d'Occident eſtoit en paix ſous la protection de Conſtantin. La ville d'Amaſée reſſentit les premiers effets de ſa cruauté. Il y fit razer des egliſes: Il en fit fermer d'autres par les magiſtrats des provinces, afin que perſonne ne s'y aſſemblaſt pour y faire des prieres, qu'il croyoit eſtre faites contre luy. Cette nouvelle ordonnance fit punir comme ſcelerats les plus ſaints eveſques: & quelques uns d'eux ayant eſté coupez en morceaux furent jettez dans la mer pour ſervir de nourriture aux poiſſons. Ces cruautez inoüies obligerent pluſieurs fidelles ſerviteurs de Dieu à prendre la fuitte, & à ſe cacher dans les ſolitudes. Les quarante ſoldats qui ſe ſont rendus ſi celebres par leur martyre qu'ils endurerent par la rigueur extréme du froid, & par l'éloquent diſcours que ſaint Baſile le grand prononça en leur honneur, furent les victimes innocentes de cette perſecution.

Id. l. 2. c. 1. 2. 3.

Baſil. orat. in 40. martyr.

Enfin les maux publics de l'Egliſe ayant ſollicité Conſtantin de s'armer pour ſon ſecours, & de delivrer tant de peuples de l'avarice, de la cruauté, & de l'incontinence de Licine, qui faiſoit mourir pluſieurs de ſes ſujets pour avoir leurs biens, aprés avoir abuſé de leurs femmes; il mit encore une fois ſa confiance au ſigne ſalutaire de la croix qu'il fit élever hors du camp pour y faire ſes prieres; & cet étandart fut ſi venerable à Licine meſme, qu'il deffendit à ſes ſoldats de donner de ce coſté là, & d'y jetter meſme les yeux avec indiſcretion.

Euſeb. l. 2. c. 12. 13.

Autor anonymus vitæ Conſtantini.

Zoſ. l. 2. Comme cette derniere guerre devoit decider de l'empire de tout le monde, Licine fit de grands preparatifs pour reſiſter à Conſtantin qui venoit à luy. Zoſime dit que les Egyptiens luy envoyerent 80. galeres, les Pheniciens un pareil nombre, les Iöniens & les Doriens qui ſont des peuples d'Aſie 60. ceux de l'Iſle de Chypre 30. ceux de Carie 20. ceux de Bithynie 30. & ceux de Libye 50. De plus il avoit ſur terre prés de cinquante mille hommes de pied & quinze mille chevaux, que la Phrygie & la Cappadoce luy fourniſſoient. La flotte de Conſtantin eſtoit au port de Pirée, & l'armée navale de Licine à la rade de l'Helleſpont.

Licine ayant campé à Andrinople dans la Thrace, Conſtantin partit de Theſſalonique avec ſon armée de terre, & campa ſur la gauche de la meſme ville d'Andrinople auprés de l'Hebre, feignant de baſtir un pont pour faire paſſer ce fleuve à ſon armée. Ce ſtratageme luy ayant reüſſi, il fit mettre cinq mille fantaſſins avec 80. cavaliers en embuſcade ſur le haut d'une colline, qui eſtoit couverte d'une foreſt tres-ſombre & tres-eſpaiſſe; & ayant luy meſme paſſé l'Hebre avec douze cavaliers par un endroit où il eſtoit le plus guéable, il vint fondre ſur ſes ennemis, qui ne s'attendoient à rien moins, & ſe trouverent en un grand deſordre & en une extrême terreur. Sa cavalerie & le reſte de ſon armée ayant auſſi paſſé l'Hebre ſans aucun peril, il ſe fit un ſi grand carnage qu'il demeura ſur la place trente quatre mille hommes de l'armée de Licine, & Conſtantin demeura maiſtre du camp vers le meſme temps que le ſoleil le couchoit. Licine ayant ramaſſé dans cette ſurpriſe le plus qu'il put de ſoldats, ſe retira en grande diligence par la Thrace pour rejoindre ſon armée navale. Mais le lendemain dés que le jour commença à poindre, tous les ſoldats de Licine qui ne l'avoient pû rejoindre, ſe rendirent à Conſtantin, qui le pourſuivit juſque dans Byzance, & aprés avoir deffait ſon armée navale, le contraignit de ſe retirer à Chalcedoine, & de Chalcedoine à Nicomedie; le reduiſit à luy faire demander la vie par ſa femme Conſtancie, ſœur de cet empereur victorieux, aprés avoit quitté la pourpre; & enfin le fit mourir à cauſe qu'il ſoulevoit continuellement ſes ſujets.

Constantin se voyant seul maistre de tout l'empire par cette derniere victoire, joignit l'Orient à l'Occident, & fut receu par le peuple avec toute la joye & tous les applaudissemens que pouvoit recevoir un grand Prince qui faisoit cesser l'oppression, & abolissoit par sa presence jusqu'à la memoire des maux passez. *Eusеb. l. 2. c. 19. 20. &c.*

Les premieres suittes de sa victoire furent les édits qu'il publia pour la liberté de l'Eglise. Il rappella ceux qui avoient esté bannis de leur païs par les gouverneurs de provinces pour n'avoir pas voulu sacrifier aux idoles. Il renvoya absous ceux qui avoient esté appellez devant le tribunal des Juges pour rendre raison de leur foy. Il rétablit dans la possession de leurs biens ceux qui en avoient esté dépoüillez pour la profession publique de la religion Chrestienne. Il rendit la liberté à ceux qui avoient esté condamnez aux mines, ou releguez dans des isles, ou condamnez aux ouvrages publics comme des esclaves. Il rendit l'honneur de la milice à ceux qui en avoient esté privez pour cette mesme occasion, & laissa à leur choix ou de rentrer dans leurs charges, ou de vivre exempts de toutes sortes de fonctions militaires, s'ils preferoient le repos d'une condition privée aux exercices de la guerre. Il cassa les édits qui avoient condamné plusieurs Chrestiens à l'assujettissement honteux de rendre quelque service dans le cabinet des femmes. Il rendit le bien des Martyrs à leurs parens, & fit restituer ceux qui avoient esté confisquez à cause de la religion. Enfin il voulut faire remonter jusques à Dieu l'honneur de sa victoire : dequoy ses lettres qui sont rapportées par Eusebe seront un monument éternel.

Les victoires de Constantin estoient le couronnement de l'Eglise. Mais comme la vie de l'homme est une tentation continuelle, & que les meilleurs princes sont sujets à estre supris; il se rencontra que lors que cet Empereur entra victorieux dans la ville de Nicomedie, Eusebe en occupoit le siege, s'y estant fait transferer de Beryte par des artifices dignes de son esprit ambitieux. Constantin qui portoit un tres-grand respect aux Evesques en quelque lieu qu'il allast, luy donna beaucoup de part dans son amitié par la veneration qu'il avoit pour l'Episcopat, & par l'estime du merite de ce *Socrat. l. 1. c. 3.*

Prelat, dont il eſtoit prevenu. Ainſi il autoriſa ſans y penſer contre l'Egliſe un homme qui en devint un des plus grands & plus dangereux ennemis.

CHAPITRE VII.

Origine de l'Arianiſme. Arius engagé d'abord dans le party des Meleciens. Quel eſtoit ce ſchiſme.

EN meſme temps que Dieu faiſoit reſſentir à ſon Egliſe les effets de ſa protection par la deffaite & la fin tragique des tyrans qui avoient eſté ſes perſecuteurs, les demons tâchoient d'allumer un nouveau feu au milieu de ſes entrailles, par la plus pernicieuſe de toutes les hereſies, ſçavoir par celle d'Arius, qui fit voir qu'une legere éteincelle peut cauſer de tres-grands embraſemens, & qu'un ſeul homme eſt capable d'avoir quelquefois aſſez de venin pour corrompre la plus grande partie de la terre.

C'eſt le plus grand & le plus illuſtre ſujet des victoires de noſtre Saint. Mais pendant qu'il ſe couvre d'armes de lumiere dans l'école d'Alexandrie, ou qu'il ſert de ſecretaire à ſon Archeveſque; pour remplir tout ce grand vuide que l'hiſtoire nous a laiſſé depuis ſon enfance juſques à ſon diaconat, & poſer les fondemens de ce que nous avons à établir dans la ſuitte, il faut remonter juſques à l'origine de cette hereſie, & voir quel a eſté l'adverſaire qui a exercé en ſa perſonne le plus genereux defenſeur de la foy que l'on euſt veu juſques alors depuis les Apoſtres.

On peut dire d'Arius en particulier ce que ſaint Paul a écrit en general de ceux qui perſecutent les gens de bien, quand il a dit: *Que les meſchans & les ſeducteurs feront un malheureux progrés dans leur malice, & qu'eſtant eux meſmes dans l'erreur, ils y feront tomber les autres.* Car on a veu dans ce monſtre d'impieté tous les deſordres que l'on peut attendre d'un homme remply d'inconſtance, de preſomption & d'orgueil; qui ayant paſſé les premieres années de ſa vie dans le ſchiſme, à fait ſortir du fond de l'enfer une hereſie aſſez inſolente pour declarer la guerre au Verbe divin, & luy oſter le titre adorable de vray Dieu. On l'a veu d'abord dans le party

2. Tim. 3. v. 13.

des Meleciens puis ſe reconcilier à l'Egliſe ſous la conduite des Eveſques d'Alexandrie pour monter du diaconat au ſacerdoce, & enfin ſe revolter contre ſon propre prelat & contre un Concile univerſel, ſeduire les vierges chreſtiennes, attirer le peuple à ſa cabale, faire tomber les Eveſques, ſurprendre les Empereurs, & finir une vie inquiete & criminelle par une mort honteuſe & terrible. C'eſt ce que nous allons voir plus particulierement dans la ſuite de cette hiſtoire.

Cet hereſiarque eſtoit comme l'on dit, natif de Libye; & nous verrons en effet que ſon hereſie y fit un tres-grand progrés. Neanmoins Conſtantin ſemble marquer qu'il eſtoit d'Alexandrie, lorſque voulant le renvoyer en cette ville, il luy promit de le renvoyer en ſon païs. *Epiphan. hareſ. 69. Apud Socrat. l. 1. c. 19*

Ce meſme Empereur fait une excellente deſcription de ſon exterieur abbatu & conſumé, non par les exercices de la penitence, mais par la fureur & la melancolie qui le rongeoit au dedans, comme S. Alexandre le remarque. Il paroiſſoit avoir de la vertu & du zele pour la religion. Il eſtoit de plus tres-habile dans la dialectique, & n'eſtoit pas ignorant dans toutes les ſciences ſeculieres; & quoy qu'il n'euſt au dedans qu'une paſſion violente pour la gloire, il avoit neanmoins au dehors beaucoup d'apparence & de marques de vertu. *Gelaſ. Cyzic. part. 2. Theodoret. l. 1. c. 25. Sozomen. l. 1. c. 14. Socrat. l. 1. c. 3. Ruff. l. 1. c. 1.*

Il eſtoit, dit S. Epiphane, d'une taille extraordinairement haute. Il avoit une mine grave & ſerieuſe. Il portoit dans la diſpoſition exterieure de ſon corps dequoy ſurprendre les ſimples, par cette facilité qu'il avoit de cacher le ſecret venin de ſon cœur comme un ſerpent artificieux, & de couvrir d'une apparence trompeuſe, & d'un exterieur compoſé toute la malignité dont il eſtoit plein. Auſſi affectoit-il de porter toujours une longue robe, & un grand manteau eccleſiaſtique. Son entretien n'avoit rien que de doux & d'agreable, & il gagnoit inſenſiblement les eſprits par les charmes de ſes perſuaſions & de ſes careſſes. *Epiphan. hær. 69.*

Ces talens exterieurs par leſquels il couvroit la profonde diſſimulation de ſon eſprit, font qu'on ne doit point s'étonner s'il trompa d'abord trois ſaints Eveſques d'Alexandrie, quoyque les premieres démarches de ſa vie

euſſent eſté un mal-heureux engagement qu'il eut avec le parti des Meleciens ; & c'eſt par où il faut commencer ſon portrait.

Le ſchiſme des Meleciens a eu ſans doute une autre origine que celle qui eſt marquée dans les livres de S. Epiphane contre les hereſies ; & il faut qu'il ait cru de bonne foy ce que quelqu'un de cette ſecte en a écrit, pour nous en laiſſer la relation que nous en avons. Car voicy comme il raconte la cauſe de la ſeparation de Melece Eveſque de Lycople dans l'Egypte.

Epiphan. hæreſ. 69. Il dit qu'eſtant en priſon pour la foy avec S. Pierre Eveſque d'Alexandrie & pluſieurs autres Martyrs, pendant la perſecution de Diocletien & de Maximien ; quelques-uns d'entr'eux ayant ſouffert genereuſement le martyre, les autres furent aſſez lâches pour ceder à la crainte des tourmens & ſacrifier aux idoles : Qu'enſuite ces deſerteurs de la foy s'eſtant venu jetter aux pieds des Confeſſeurs & des martyrs pour leur demander pardon de cette infidelité, & obtenir d'eux la grace de la penitence, il s'émeut ſur ce ſujet une grande conteſtation entre ces ſaints priſonniers ; Melece, Palée, & pluſieurs autres voulant que l'on differaſt la reconciliation de ces penitens juſques au temps que la perſecution ſeroit tout à fait ceſſée, de peur qu'une trop grande indulgence de l'Egliſe ne fuſt une occaſion à pluſieurs perſonnes de renier JESUS-CHRIST & de ſacrifier aux idoles ; & les autres dont S. Pierre Archeveſque d'Alexandrie eſtoit le chef, ſe portant à recevoir ces apoſtats aprés leur chute, de peur que les differant, ils ne leur donnaſſent occaſion d'abandonner tout à fait la foy : Que les eſprits s'eſtant échauffez ſur ces propoſitions differentes, S. Pierre d'Alexandrie étendit un manteau au milieu de la priſon, & fit crier par un Diacre que ceux qui eſtoient de ſon ſentiment ſe rangeaſſent de ſon coſté, & que ceux de l'opinion contraire priſſent parti avec Melece : Qu'en ſuitte de cette propoſition la pluſpart des Eveſques, des preſtres, des ſolitaires, & des autres ordres s'eſtant joints à Melece, S. Pierre n'eut que peu d'Eveſques & d'autres perſonnes avec luy ; & que depuis ce temps là, il ſe fit deux bandes & deux partis dans la priſon meſme ſous l'autorité de ces chefs qui ſe

ſe ſeparerent les uns des autres pour les prieres & les ſacrifices: Que S. Pierre ayant ſouffert le martyre & Alexandre luy ayant ſuccedé, Melece qui venoit d'eſtre condamné aux mines avec les Eveſques & les Confeſſeurs de ſon parti, ordonna des clercs, des Eveſques, des preſtres & des diacres, & fonda des egliſes particulieres dans la priſon & dans tous les lieux où il paſſoit: Que les Archeveſques d'Alexandrie donnoient le nom de catholique à leur egliſe, & que les Meleciens appelloient la leur, l'egliſe des martyrs: Que Melece eſtant reſtabli dans ſa premiere liberté, eut une habitude particuliere avec S. Alexandre ſucceſſeur de S. Pierre d'Alexandrie, & que ce fut luy qui l'avertit le premier des hereſies qu'Arius preſchoit dans Baucale, qui eſtoit une egliſe d'Alexandrie dont il eſtoit preſtre & curé.

Voilà ce que S. Epiphane a écrit touchant le ſchiſme des Meleciens; mais il eſt viſible qu'il en a eſté mal informé, puiſque le zele de Melece pour la reconciliation des apoſtats auroit eſté une conduite bien étrange en la perſonne d'un Eveſque qui eſtoit tombé luy-meſme dans l'apoſtaſie. Car nous apprenons de S. Athanaſe en termes exprés, que Pierre qui avoit eſté Eveſque d'Alexandrie avant la perſecution, & qui eut l'honneur de ſouffrir le martyre dans la meſme perſecution, dépoſa dans un concile d'Eveſques Melece accuſé de pluſieurs crimes, & particulierement d'avoir ſacrifié aux idoles; Que Melece ne ſe mettant nullement en peine d'appeller à un autre concile, & de ſe juſtifier devant les ſucceſſeurs de ce prelat, fut l'auteur d'un ſchiſme, qui fit que le nom de chreſtiens fut oſté à ceux de ſon parti pour leur donner celuy de Meleciens. Il ajoute que dés-lors il commença à déchirer les eveſques d'Alexandrie, premierement Pierre, puis Achillas ſon ſucceſſeur, & en ſuite Alexandre; & qu'il eut recours à cet artifice pour imiter en cela l'exemple d'Abſalon, taſchant d'effacer la honte de ſa dépoſition par la publication de ſes calomnies contre des Prelats tres-innocens. Enfin il témoigne que l'on vit naiſtre l'hereſie Arienne pendant que ces choſes ſe paſſoient ainſi en la perſonne de Melece. *Athan. Apolo. 2.*

Aprés un témoignage ſi authentique de S. Athanaſe, il eſt viſible que S. Epiphane a eſté ſurpris quand ſur les faux

memoires de quelque Melecien, il a repreſenté d'une part Melece comme un prelat plein de zele contre les deſerteurs de la foy, luy qui a eſté convaincu de l'avoir abandonnée, & quand il a parlé de S. Pierre d'Alexandrie comme d'un prelat trop indulgent, quoyque ce martyr ait fait voir par la ſeverité de ſes canons avec combien de vigueur il ſoûtenoit la diſcipline de l'Egliſe. Il eſt étrange que S. Epiphane ne diſe pas un ſeul mot de l'apoſtaſie, ny des autres crimes de Melece, & qu'au contraire il en faſſe un illuſtre Confeſſeur. Il ſeroit meſme impoſſible ſelon luy, ou plûtoſt ſelon cette relation qu'il a receuë avec trop de credulité, que Melece euſt eſté condamné dans un concile, par ce qu'il dit aſſez clairement que S. Pierre ne ſortit de la priſon, où il ſuppoſe que ce prétendu different s'éleva, que pour aller au martyre.

Mais il n'y a rien de plus ſurprenant que de voir qu'il faſſe S. Pierre veritablement auteur de l'origine du ſchiſme, quoiqu'il reconnoiſſe que dans le progrés Melece s'en ſoit auſſi rendu coupable. Enfin ce qu'il dit de cette bonne intelligence de Melece de Lycople avec S. Alexandre, n'eſt pas moins inſoutenable, puiſque S. Athanaſe nous aſſure que le fiel de ce ſchiſmatique ne ſe répandoit pas moins contre S. Alexandre que contre S. Pierre.

Athanaſ. apol. 2. Socrat. l. 1. c. 3. Theodoret. l. 1. c. 8. Id. l. 1. adu. har. c. 7. ἀπολογήσασθαι ὑπὲρ αὐτῶν.

Voicy donc la veritable hiſtoire de Melece. Il eſtoit Eveſque d'une ville d'Egypte appellée Lyque ou Lycople dans la Thebaïde. Ayant eſté convaincu d'avoir ſacrifié aux idoles, & de beaucoup d'autres crimes, S. Pierre fut obligé de le dépoſer dans un concile d'Eveſques. Mais au lieu de ſe ſoumettre à cette ſentence, ou du moins d'avoir recours à un autre concile pour ſe juſtifier des crimes dont on le chargeoit, & de faire voir ſon innocence à la poſterité par de bonnes preuves; le nombre de ſes ſectateurs luy inſpira la confiance de ſe faire chef de parti pour ſatisfaire l'ambition qu'il avoit de commander. Il ſe rendit donc auteur d'un ſchiſme pernicieux, ſans ſe mettre en peine de couvrir ſa diviſion d'aucune raiſon apparente; ſe contentant de dire en l'air qu'on luy avoit fait injuſtice: & depuis ce temps-là il ne ceſſa point de publier beaucoup d'injures & de calomnies contre S. Pierre, & de luy dreſſer divers

pieges, qui furent neanmoins inutiles. L'inquietude de ſon eſprit ſeditieux remplit l'Egypte de trouble & de tumulte par la tyrannie qu'il exerçoit contre la préſéance d'Alexandrie, dit Theodoret, comme ſi Melece euſt voulu ſe prétendre exempt de la juriſdiction de cette egliſe. Et c'eſt vrayſemblablement ce qui a porté le Concile de Nicée à prendre un ſoin particulier d'établir l'autorité de la meſme egliſe. Et S. Epiphane ſemble donner quelque jour pour nous faire entendre cette entrepriſe de Melece, quand il dit qu'il eſtoit le ſecond Eveſque d'Egypte; car on peut juger que le paſſage du ſecond rang au premier luy parut eſtre d'une tres-grande bienſeance qui flatta ſon ambition. Mais on peut auſſi l'expliquer de la temerité qu'il eut d'uſurper les ordinations qui appartenoient à S. Pierre, comme nous l'apprenons de Sozomene. On voit meſme que dans la liſte des eveſques de ſa communion, qu'il donna à S. Alexandre apres le Concile de Nicée, il en fit monter le nombre à 28. ou 30. dont le penultiéme eſt qualifié Eveſque du territoire d'Alexandrie; ce qui eſt une marque viſible de ſon uſurpation.

Theodoret, l. 1, c. 8.

Sozom. l. 1. c. 23.

Quant au temps de l'origine de ce ſchiſme, l'opinion la plus commune eſt celle de Baronius qui la met en 306. ce qui n'eſt pas neanmoins ſans difficulté.

Eclairciſſ.

Quoy qu'il en ſoit, Arius qui paroiſſoit alors avoir de la vertu & du zele pour la religion, ſuivit d'abord les nouveautez de Melece; mais depuis il le quitta, & s'eſtant reconcilié avec S. Pierre d'Alexandrie, non ſeulement ce ſaint Martyr le receut dans ſa communion, mais meſme il l'ordonna Diacre. Neanmoins comme S. Pierre excommunioit les partiſans de Melece, & qu'il ne vouloit pas admettre leur bapteſme, dit Sozomene, Arius y trouva à redire, & blâma cette conduite, ne pouvant ſe tenir de remuer; ce qui obligea S. Pierre à le chaſſer de l'Egliſe.

Sozom. l. 1. c. 14.

Il eſt difficile d'expliquer ce que pretend Sozomene, quand il dit que S. Pierre n'admettoit point le bapteſme des Meleciens. Et Baronius croit que cela veut dire ſeulement que leur interdiſant toutes les fonctions du miniſtere eccleſiaſtique, il étendoit cette diſcipline juſques à leur deffendre meſme l'adminiſtration du bapteſme.

Mais ſans entrer dans cette diſcuſſion, il ſuffit de remarquer par ces premices ſi malheureuſes, de quelle nature eſtoient les fruits que l'on pouvoit attendre d'Arius dans la ſuite de ſa vie, puis qu'eſtant tombé dans le ſchiſme, il abuſoit ſi facilement de la grace de la reconciliation, & que par une revolte criminelle il s'élevoit au deſſus d'un ſaint prelat dont la ſeule charité l'avoit reüni au corps de l'Egliſe.

CHAPITRE VIII.

Iugement ſur une viſion de S. Pierre d'Alexandrie touchant Arius. Suitte de quelques eveſques de la meſme ville juſques à S. Alexandre, & quelle a eſté la conduite qu'ils ont tenuë envers Arius.

IL eſt conſtant que S. Pierre d'Alexandrie ayant prononcé contre Arius cette ſentence d'excommunication à cauſe de ſa rechute dans le ſchiſme des Meleciens, il le traita dans tout le reſte de ſa vie comme un rebelle. Mais pluſieurs ont cru qu'il avoit eſté affermi dans cette juſte ſeverité par la lumiere de la revelation; & c'eſt ce que portent les actes de ſon martyre. Le Cardinal Baronius qui les cite dans ſes annales de l'Egliſe, dit les avoir tirez d'un manuſcrit qu'il croit plus exact & plus digne de créance que les autres actes qui avoient eſté imprimez auparavant. Il rapporte ſur la foy de cette ancienne relation, que la veille du martyre de S. Pierre d'Alexandrie, Achillas & Alexandre preſtres de la meſme egliſe, le ſollicitant de recevoir encore une fois Arius en ſa communion, qu'il leur paroiſſoit demander avec inſtance; ce martyr les tira un peu à l'écart, & leur dit; Ne croyez pas, mes freres, que je ſois trop rigide & trop inhumain; car je ſuis homme comme les autres, & je vis ſous la loy du peché auſſi bien qu'eux; mais croyez que je vous dis la verité, quand je vous dis qu'il y a une horrible fourberie dans la conduite d'Arius, & qu'il n'y a point d'impieté comparable à la ſienne. Et quand je demeure ſi ferme & ſi inflexible ſur le ſujet de ſa ſeparation, je ne dis rien de moy-meſme. Car comme je priois

Baron. ad ann. 310. n. 4. 5.

Dieu cette nuit, j'ay veu aupres de moy un jeune enfant, « qui paroiſſoit avoir douze ans, & dont le viſage eſtoit ſi lu- « mineux que je n'en pouvois ſupporter l'éclat; tout le lieu « où nous ſommes maintenant eſtant remply de cette divine « ſplendeur. Il avoit une robe de lin, qui eſtoit coupée en « deux, depuis ſon col juſques à ſes pieds; & prenant de ſes « deux mains les deux moitiez de cette robe ainſi coupée, il « les appliquoit ſur ſa poitrine pour en couvrir ſa nudité. L'é- « tonnement où je me ſuis trouvé a eſté ſi grand, que d'a- « bord j'en ay perdu la parole. Mais auſſi toſt que j'ay repris « la liberté de luy parler, je luy ay dit à haute voix, Seigneur, « qui vous a ainſi déchiré voſtre habit? Sur quoy il m'a ré- « pondu; C'eſt Arius qui m'a traitté de la ſorte; mais gardez « vous bien ſur toutes choſes de le recevoir. Car il viendra « demain des perſonnes qui vous prieront en ſa faveur. Ne « vous laiſſez pas toucher par leurs prieres; & au lieu de le « recevoir, commandez pluſtoſt aux preſtres Achillas & Ale- « xandre qui gouverneront mon egliſe aprés voſtre mort, de « ne le recevoir jamais pour quoy que ce ſoit. Vous allez « eſtre martyr & ſouffrir la mort dans peu de temps. «

Ces meſmes actes portent que l'extreme hypocriſie d'Arius ſurprit encore la vigilance des prelats, & qu'Achillas, qui avoit enſeigné juſques alors dans l'école de l'egliſe d'Alexandrie, en ayant eſté fait Eveſque aprés la mort de ce genereux martyr, eut aſſez de condeſcendance pour recevoir tout de nouveau le meſme Arius à la communion, & pour l'élever meſme du diaconat à la preſtriſe.

On a publié depuis quelques années d'autres actes de S. Pierre d'Alexandrie; mais comme ils s'accordent dans le point de la viſion de ce ſaint Eveſque touchant Arius, cette ſeule circonſtance nous peut empeſcher de les recevoir comme des piéces authentiques. Car ny S. Alexandre ny S. Athanaſe meſme n'en ont jamais dit un ſeul mot, & n'en ont fait aucun reproche à Arius dans la plus grande chaleur de leurs conteſtations, quoy qu'ils euſſent pû couvrir de honte le front de cet hereſiarque, par une prediction de cette importance. Et Achillas qui l'éleva du diaconat à la preſtriſe, ſelon Sozomene, auroit ajoûté l'opiniaſtreté à l'imprudence, ſi aprés une recommandation ſi expreſſe de

ſon ſaint predeceſſeur, il euſt fait monter à une nouvelle dignité dans l'Egliſe, celuy qu'il ſçavoit en devoir déchirer la robe par un ſchiſme deteſtable.

Euſeb. l. 7. hiſtor Eccleſ. c. 32. Saint Pierre ayant gouverné l'egliſe d'Alexandrie pendant douze ans, cõſomma ſon epiſcopat & ſa vie par la couronne du martyre qu'il remporta en la 9. année de la perſecution de Diocletien; & Maximin qui avoit renouvellé cette perſecution dans Alexandrie, par une animoſité particuliere & par des détours artificieux, luy fit trencher la teſte ſans aucun ſujet apparent, & lorſque l'on s'attendoit le moins à cette execution. Mais s'il eſt vray, comme Euſebe le dit, que ce ſaint Archeveſque ait gouverné l'egliſe d'Alexandrie douze années entieres, dont les trois premieres n'ayent pas eſté accomplies lorſque la perſecution commença à Paſque de l'an 303. il faut qu'il ſoit mort aſſez avant dans l'an 312. & la 10. année de la perſecution.

Epiphan. har 68. Theodoret. l. 1. hiſtor. c 1. Socrat. l. 1. c. 3. Ruſin. l. 1. Athan. apol. 2 p. 731. & 777. ad ſolit. p. 863. Orat. 1. contra Arian. p. 306. Gelaſ. Cyzic. l. 2. c. 1. Saint Epiphane pretend que S. Alexandre luy ſucceda immediatement. Mais ce ſentiment eſt inſouſtenable. Car il a contre luy non ſeulement Theodoret, Socrate & Rufin, & les deux chroniques d'Euſebe & de S. Hierôme; mais S. Athanaſe meſme, qui met Achillas entre S. Pierre & S. Alexandre, & dit nettement qu'il eſtoit predeceſſeur de S. Alexandre, & que S. Alexandre eſtoit ſon ſucceſſeur.

La chronique de S. Hierôme marque ſon entrée en 311. le grec d'Euſebe la met ſeulement en 313. & cela convient fort bien avec Gelaſe de Cyzique, qui dit que l'egliſe d'Alexandrie demeura un an ſans paſteur aprés la mort de S. Pierre, & avant l'élection d'Achillas. Car il eſt aſſez vray ſemblable que la perſecution qui ne finit qu'avec l'an 312. empeſcha que l'on ne fiſt pluſtoſt cette élection.

Athanaſ. orat. 1 contra Arian. On peut juger du merite extraordinaire de ce ſaint Eveſque, par le titre que luy donne S. Athanaſe, en l'appellant en un mot le grand Achillas. Mais Euſebe étend davantage ſon éloge, & aprés avoir dit qu'il fut fait preſtre en meſme temps que S. Pierius, il ajoûte qu'il paroiſſoit dans l'egliſe d'Alexandrie ſous l'Archeveſque Theonas predeceſſeur de S. Pierre; qu'on luy avoit dés lors confié le ſoin de l'école, & des inſtructions ſacrées de la foy; qu'il pratiquoit autant que perſonne les maximes de la phi-

loſophie chreſtienne, & que ſa conduite eſtoit un modéle auſſi illuſtre que parfait d'une vie vrayment digne de l'Evangile.

Gelaſe de Cyzique dit que des monumens anciens & indubitables nous aſſurent que c'eſtoit un homme tres-grave, dont l'ame eſtoit auſſi ſainte qu'elle eſtoit grande & relevée, & qu'il faiſoit paroiſtre dans toutes ſes actions une pieté extraordinaire, & une ſageſſe admirable. Quoy que nous ne doutions point qu'il n'ait merité une ſi haute reputation, neanmoins il eſt difficile d'en juger par ſes actions particulieres, par ce que l'hiſtoire de l'Egliſe ne nous en a conſervé que tres-peu de choſe. Saint Athanaſe nous aſſure qu'il auoit établi pluſieurs eveſques dans l'Egypte, qui eſtant déja fort âgez pendant la chaleur de la perſecution des Ariens, ſe trouverent dignes d'eſtre chaſſez de leurs ſieges par ces heretiques, pour ne vouloir pas abandonner la verité de la foy, & l'innocence de leur Archeveſque.

Gelaſ. Cyzic. l. 2. c. 8.

Athanaſ. ad ſolitar. p. 863.

Saint Athanaſe nous apprend encore qu'Achillas eut le bonheur d'eſtre comme en but aux injures & aux calomnies des Meleciens. Et cette perſecution luy eſt ſans doute tres-glorieuſe, puiſqu'il ne l'a meritée que par le zele epiſcopal avec lequel il a combatu ces ennemis de l'Egliſe. Il gouverna l'egliſe d'Alexandrie pendant 8. ou 10. ans, quoy que quelques hiſtoriens racourciſſent le temps de ſon epiſcopat. Les martyrologes font une honorable mention de ce Saint, le 7. de Novembre.

Orat. 1. contra Arian. p. 306. Apolog. 2. p. 731. 777.

Eclairciſſ.

Aprés ſa mort ſaint Alexandre fut établi en ſa place. C'eſtoit un homme qui n'avoit rien que de loüable dans ſa vie, ny rien que d'apoſtolique dans ſa doctrine. Il eſtoit extrémement aimé de tout le monde, tant du clergé que du peuple. Il avoit beaucoup d'éloquence, de liberalité, de douceur, de bonté, d'affabilité; en un mot, il aimoit Dieu, le prochain, & particulierement les pauvres autant que perſonne. Mais toutes ces excellentes qualitez ſont rehauſſées par le zele qu'il a fait paroiſtre pour la deffenſe de la foy: & ſa principale gloire eſt d'avoir combatu genereuſement à la teſte de l'Egliſe, pour la verité de l'Evangile juſques au dernier ſoupir, & d'avoir ſouffert dans

Theodoret. l. 1. c. 1.

un âge fort avancé, toutes sortes de travaux & de fatigues, pour soûtenir la veritable foy contre l'impieté d'Arius.

CHAPITRE IX.

Jalousie d'Arius contre S. Alexandre, cause de sa chûte. Il resiste opiniâtrément aux instructions & aux avis charitables de son Archevesque, & répand son heresie.

ON vit en cette occasion si importante, que la presomption est la mere de tous les heretiques, & que les ecclesiastiques qui sont assez malheureux pour porter leur ambition jusque dans le sanctuaire, ne mettent aucunes bornes aux excés que l'inquietude de leurs esprits leur fait commettre. Arius cachoit dans le cœur le venin d'une horrible ambition. Il aspiroit secretement à la prelature, & brûloit d'un desir extreme d'estre élevé à une charge que les saints ont toujours regardée avec tremblement. L'elevation d'Alexandre luy devint un sujet d'envie. Il vouloit occuper luy mesme ce siege patriarchal. La jalousie le porta à considerer comme son ennemy celuy qu'il devoit honorer comme son pasteur & son pere, & à ne pas épargner la doctrine, quoy que tres-pure, d'un prelat dont la conduite n'avoit rien que d'exemplaire & d'édifiant. Le feu de cette aveugle passion obscurcit en mesme temps l'esprit & le cœur de ce miserable, & fit éclatter au dehors des étincelles qui embrazerent toute l'Eglise pendant plusieurs siecles.

Epiphan. haref. 69. Il est vray que S. Epiphane semble marquer une autre occasion de l'Arianisme, & voicy comme il la raconte. Il y avoit plusieurs eglises dans Alexandrie, sçavoir celle de Denys, de Theonas, de Pierius, de Serapion, de la Perse, de Dizye, de Mendidie, d'Annien, de Baucale, & quelques autres. Colluthe avoit la conduite de l'une de ces eglises, Carponas & Sarmate en gouvernoient chacun une autre, & Arius avoit l'administration de celle que l'on appelloit Baucale. Or comme tous ces prestres qui faisoient fonctions de curez dans ces eglises, instruisoient leurs peuples

peuples en de certains jours deſtinez aux aſſemblées eccleſiaſtiques, leurs diſcours répandirent des ſemences de conteſtations & de diſputes. Les uns prirent party pour Arius, les autres s'attacherent à Colluthe : ceux-cy ſe declarerent pour Carponas ; ceux-là pour Sarmate. Et comme chacun de ces preſtres expliquoit ou une choſe, ou une autre dans leurs egliſes, la part que leurs peuples y prenoient, & les loüanges qu'ils leur donnoient de part & d'autre, firent que les uns ſe donnerent le nom de Colluthiens, & les autres celuy d'Ariens. Colluthe avoit enſeigné d'abord une mauvaiſe doctrine ; mais ſa ſecte ne dura pas long temps & fut bien-toſt diſſipée, au lieu que celle d'Arius prit un accroiſſement prodigieux ; ce vieillard s'eſtant écarté de la verité à cauſe de l'orgueil extréme dont ſon cœur eſtoit enflé.

Mais quoy que S. Epiphane ne marque point d'autre occaſion de la naiſſance de l'Arianiſme, que cette conteſtation entre quelques preſtres d'Alexandrie ; neanmoins il eſt certain par l'hiſtoire eccleſiaſtique du meſme temps, qu'Arius s'eſtoit déja ſoulevé contre ſon propre Archeveſque ſur le ſujet de la doctrine, avant que de ſe diviſer d'avec ſes freres par des conteſtations publiques. Car Theodoret nous inſtruit trop clairement de cette particularité, pour en pouvoir laiſſer aucun doute. Arius, dit-il, dont le nom avoit eſté écrit dans la liſte des preſtres d'Alexandrie, & qui avoit eu la commiſſion d'expliquer les divines Ecritures, voyant qu'Alexandre avoit eſté élevé au gouvernement de l'Egliſe, ne put retenir plus long temps l'envie dont il eſtoit embrazé, & chercha des occaſions de querelles & de diſcorde. Et quoy que la conduite exemplaire d'un ſi ſage & ſi digne prelat ne luy donnaſt aucun pretexte d'inventer contre luy des calomnies ; neanmoins l'envie dont il eſtoit rongé, ne luy permettoit pas de demeurer en repos. Ainſi le demon qui eſt l'ennemy de la verité, ayant trouvé cet homme pernicieux, comme un inſtrument tres-propre pour executer ſa malice, s'en ſervit avantageuſement pour troubler la tranquillité de l'Egliſe, & pour y exciter des orages & des tempeſtes. Ce fut en luy perſuadant de reſiſter ouvertement à la doctrine apoſtoli-

« *Theodoret. l. 1. hiſtor. Eccleſ. c. 1.*

» que d'Alexandre. Comme donc ce ſaint prelat s'attachant » inviolablement aux divines Ecritures, avoit enſeigné que le » Fils eſt égal en honneur à ſon Pere, & a la meſme nature » que celuy qui l'a engendré ; Arius combatant ouvertement » cette verité catholique, aſſeura que le Fils eſt creature & » ouvrage, qu'il y a eu un temps qu'il n'eſtoit pas, & d'au- » tres erreurs qui ſont viſibles dans ſes lettres.

Theodoret parle encore ailleurs de cette envie d'Arius contre S. Alexandre, au ſujet de ſa promotion à l'epiſco-

Id. l. 4. haeret. fabular. c. 1. » pat ; & il dit que ce prelat nourriſſant ſon peuple de la » doctrine apoſtolique, comme d'une herbe ſalutaire, & » conduiſant ſes brebis aux ſources evangeliques, Arius » s'oppoſa publiquement à ſes diſcours ; & ce maiſtre ſi ſage » diſant que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, ce preſtre luy » reſiſta, & donna le nom de creature à celuy qui eſt le veri- » table Fils : & comme Alexandre enſeignoit que le Verbe » divin eſt auſſi eternel que Dieu ſon Pere, parce qu'il eſtoit » dés le commencement, qu'il eſtoit le Verbe de Dieu, & la » ſplendeur de ſa gloire ; Arius ſoutenoit au contraire que » le Verbe qui exiſte avoit eſté fait de ce qui n'exiſte point, » & que ſa nature eſtoit muable.

Cyrill. Alexandr. in diverſ. homiliis Tom. 2. p. 356. Saint Cyrille d'Alexandrie l'un des ſucceſſeurs de ſaint Alexandre, a encore témoigné cette meſme jalouſie d'Arius contre ſon propre Archeveſque ; & dans une des homelies qu'il prononça autrefois à Epheſe contre Neſtorius, il dit que la maladie d'Arius eſtoit une paſſion furieuſe de s'élever à la prelature.

Philoſtorg. l. 1. c. 4. Il eſt vray que les Ariens ont eux-meſmes eſté confus de ce que leur hereſie avoit eu une naiſſance ſi honteuſe, & que pour couvrir par la calomnie cette tache qui les noirciſſoit horriblement, ils ont attribué l'origine de la diſpute non à Arius, mais à un Alexandre ſurnommé Baucal, qui tenoit le rang de preſtre aprés Arius : ce qui ne peut eſtre qu'une fable fondée ſur le nom du ſaint eveſque Alexandre, & de l'Egliſe dont Arius eſtoit curé, cet Alexandre Baucal eſtant inconnu à tout le reſte de l'antiquité.

Ruſin. l. 1. c. 1. Sozom. l. 2. c. 26. Ces meſmes heretiques ont eu l'inſolence d'ajoûter à cela, qu'Arius n'avoit eſté chaſſé de l'Egliſe que par une animoſité & une jalouſie particuliere d'Alexandre, qui ne

pouvoit souffrir l'estime & la reputation que ce prestre s'estoit acquise parmy le peuple. Mais il faut chercher des lumieres plus pures que les fausses apparences & les illusions dont ces heretiques s'efforçoient de couvrir leur honte pour tromper les personnes trop credules. La vertu de S. Alexandre paroist trop solide dans les monumens de l'antiquité, pour le croire capable de n'avoir agi que par un motif de propre interest & de jalousie, ou de se laisser emporter à la colere, comme Socrate nous le voudroit persuader, dans une affaire où il s'agissoit de la religion & de la foy : & comme les historiens nous assurent qu'il avoit d'abord beaucoup d'estime pour Arius, & qu'il le ménagea en suitte autant qu'il luy fut possible avant que d'en venir aux dernieres extremitez ; il est visible qu'il ne faut chercher les premieres étincelles de ce feu funeste que dans le cœur d'Arius, qui brûloit d'une passion prodigieuse de s'élever sur les plus hauts sieges de l'Eglise.

Socrat. l. 1. c. 3.

Sozom. l. 1. c. 14.

Exemple terrible pour ceux qui recherchent les plus saintes dignitez, avec une ambition qui ne seroit pas supportable dans la poursuitte des charges & des élevations temporelles, & qui ne considerent point que l'orgueil qui a fait un apostat dans le ciel du plus parfait de tous les Anges, est la cause la plus ordinaire de la chûte des heretiques.

Il ne faut donc conter pour rien ce que Philostorge l'un des plus emportez des Ariens a écrit sur ce sujet, que comme on proposa Arius pour l'élever sur le siege d'Alexandrie, il prefera luy mesme S. Alexandre, & le fit élire. Certes il faut avoüer que cette pretention de Philostorge, pourroit servir à montrer le merite de S. Alexandre. Mais une moderation si extraordinaire en elle mesme, est tout à fait éloignée de l'esprit d'Arius, qui ne s'est perdu que par son ambition, & qui a eu tant de complices de son crime & de son impieté. Car comme la chûte & la rebellion de Lucifer a esté accompagnée de celle d'une infinité d'anges de lumiere, que la societé de ses erreurs a fait devenir des esprits de confusion & de tenebres ; ainsi la revolte d'Arius qui est arrivée dans l'Eglise comme dans un ciel, en fit sortir d'abord avec luy un nombre extraordinaire de per-

Philostorg. l. 2. c. 3.

ſonnes éminentes de tous les ordres du chriſtianiſme.

Epiphan. har. 69. Saint Epiphane aprés avoir fait le portrait des qualitez de ſon eſprit & de ſes talens exterieurs, dit que ce fut par ces ſeuls moyens qu'ayant fait ſortir de l'Egliſe en un inſtant ſept cent vierges conſacrées à Dieu, il les aſſembla dans un meſme corps; qu'il fut auſſi la cauſe de la ſeparation de ſept preſtres & de douze diacres, & que ce poiſon infecta auſſi quelques Eveſques. Mais quant à ce qu'il dit de ce grand nombre de vierges ſeduites par Arius, cela paroiſt tout à fait incroyable. Car quoy qu'il ſoit certain qu'il eſtoit ſuivy par diverſes femmes ou filles, comme nous le voyons par les plaintes que fait S. Alexandre de leur mauvaiſe conduite, neanmoins ce ſaint n'en parle que comme d'un petit nombre de malheureuſes chargées de crimes.

Apud Theodoret. l. 1. hiſtor. c. 3.

Saint Epiphane veut auſſi que ſaint Alexandre n'ait commencé à découvrir tout ce deſordre, qu'aprés que Melece de Lycople l'en euſt averty, & qu'ayant examiné ſes erreurs, & veu l'opiniâtreté avec laquelle il les deffendoit, il le chaſſa de l'Egliſe & de la ville; ce qui fut cauſe que ce grand nombre de vierges & ces eccleſiaſtiques de ſon party, avec une grande partie du peuple, furent bannis de l'Egliſe auſſi bien que luy.

Mais comme nous avons déja remarqué que ſaint Epiphane a eſté ſurpris par quelque Melecien, qui luy a ſans doute fourny les memoires de cette relation, auſſi n'eſt-il pas croyable que ſaint Alexandre ait eu beſoin de la vigilance de Melece, pour ouvrir les yeux ſur les deſordres de ſon troupeau. Toute la ſuitte de ſa vie fait voir qu'il ne ſe laiſſoit pas aller à la negligence & au ſommeil, pendant que le loup enlevoit de ſa bergerie tant de brebis innocentes. Et c'eſt auſſi par cette meſme raiſon qu'il faut croire que Sozomene a écrit ſans aucun veritable fondement que ſaint Alexandre n'eſtoit pas éloigné d'abord des ſentimens d'Arius dans une conference publique qu'il fit faire devant luy par les perſonnes des deux partis dont il voulut eſtre le juge: Que tantoſt il loüoit les ennemis de la conſubſtantialité du Verbe, & tantoſt il approuvoit ceux qui en eſtoient les deffenſeurs; & qu'enfin s'eſtant declaré pour ces der-

Sozom. l. 1. c. 4.

niers ſans pouvoir engager Arius dans ſon ſentiment, il le chaſſa de l'Egliſe avec toutes les perſonnes de ſa ſecte. Car comme il n'eſt pas étrange qu'un juge diſſimule ſes ſentimens quand il examine un fait par maniere de conference & de diſpute; auſſi eſt-il indubitable que S. Alexandre ne doutoit nullement de la verité, ainſi que Sozomene le veut faire croire.

Il faut avoüer que les calomnies des Euſebiens & des Ariens ont répandu de grandes tenebres ſur cette hiſtoire pour en obſcurcir la verité. Mais il nous eſt reſté un aſſez grand nombre de témoignages pour les diſſiper, & pour nous faire paroiſtre S. Alexandre tel qu'il eſtoit, c'eſt à dire un paſteur également zelé & charitable, qui employa tous les moyens imaginables pour retenir Arius dans l'Egliſe avant que de le retrancher de ce corps ſacré comme un membre corrompu.

Ce genereux deffenſeur des dogmes apoſtoliques eſtoit de luy-meſme un eſprit doux & paiſible; & n'ayant que de la charité pour Arius, il fit tous les efforts imaginables pour le corriger par ſes exhortations & par ſes avis. Mais cet hereſiarque ne s'eſtant point rendu à l'autorité des Ecritures que ce ſaint eveſque produiſit ſouvent contre luy, & par leſquelles il ruina ſouvent ſa doctrine, & n'obeïſſant point non plus au commandement que le meſme S. Alexandre luy fit d'abandonner ſon hereſie pour ſe ſoumettre au ſentiment de l'Egliſe; il fut contraint d'en venir à l'excommunication, quelque douleur qu'il reſſentiſt de ſa perte, & de pratiquer en ſa perſonne cette parole de JESUS-CHRIST dans l'Evangile; Si voſtre œil droit vous eſt un ſujet de ſcandale & de chute, arrachez-le, & jettez-le loin de vous.

Ruſin. l. 1. c. 1.

Socrat. l. 1. c. 3.

Sozom. l. 1. c. 14.

« *Matth. 5. v. 29.* « « «

Et il y fut d'autant plus obligé que la patience n'eſtoit plus de ſaiſon dans une extremité ſi preſſante. Car il vit que le retardement dont il avoit uſé juſqu'alors donnoit à l'hereſie le moyen de ſe répandre de toutes parts, & que ce feu paſſant d'Alexandrie dans les autres villes, l'impieté Arienne eſtoit receuë favorablement de beaucoup de monde, non ſeulement du clergé, mais de l'ordre meſme des Eveſques.

Gelaz. Cyzic. l. 2. c. 2.

CHAPITRE X.

Excommunication d'Arius & de ſes principaux ſectateurs, par S. Alexandre dans un Concile. Quels ont eſté d'abord les diſcipales principaux de cet hereſiarque.

QUELQUE juſte que fuſt en elle-meſme l'excommunication d'Arius, qui avoit ajouté une opiniaſtreté diabolique à une erreur capitale ſur le principal myſtere de noſtre religion ; S. Alexandre voulut garder toutes les formes, & n'agir que ſelon les regles de l'Egliſe dans une occaſion ſi importante. Pour cet effet il aſſembla un concile d'eveſques d'Egypte & de Libye au nombre de prés de cent, outre ſes preſtres qui y aſſiſterent auſſi.

Socrat. l. 1. c. 3. Epiphan. har. 69. Id. hareſ. 68.

Ce fut au milieu de ce concile qu'ayant interrogé Arius ſur ſa foy, & ſur l'hereſie dont on l'accuſoit, ce miſerable au lieu de la deſavoüer, la declara impudemment telle qu'elle eſtoit. S. Athanaſe rapporte quelques-uns des blaſphemes d'Arius pour leſquels il fut chaſſé de l'Egliſe, & il ne le fait qu'en demandant pardon à ſes auditeurs, & en ſe plaignant d'eſtre contraint d'écrire des choſes ſi abominables. Il diſoit entre autres choſes que Dieu n'a pas toujours eſté Pere, & que le Fils n'a pas toujours eſté : Que toutes choſes ayant eſté tirées du neant, le Fils de Dieu a eſté auſſi tiré du neant comme le reſte : Que toutes choſes eſtant creatures, il eſt auſſi ouvrage & creature comme les autres choſes ; & que toutes choſes n'ayant pas eſté au commencement, mais ayant eſté produites, il y a eu un temps auquel le Verbe de Dieu n'eſtoit pas encore : Qu'il n'eſtoit point avant que d'avoir eſté produit ; mais que ſon eſtre a eu un commencement, parce qu'il a eſté quand Dieu a voulu le produire, eſtant luy-meſme du nombre de tous les autres ouvrages : Qu'il eſt capable de changement par ſa nature, mais qu'il s'eſt porté par ſon libre arbitre à vouloir demeurer bon : Et qu'eſtant capable de ſe changer quand il le voudra comme les autres creatures, Dieu prévoyant qu'il ſeroit bon, s'eſt haſté de luy don-

ner la gloire qu'il a euë en ſuitte par ſa vertu ; de ſorte qu'il eſt maintenant ce que Dieu a preveu qu'il ſeroit un jour par la connoiſſance qu'il a euë de ſes œuvres : Que JESUS-CHRIST n'eſt pas un vray Dieu, mais qu'il n'eſt appellé Dieu que par participation comme les autres.

Je ſupprime le reſte des blaſphemes d'Arius, qui ſont rapportez plus au long par S. Athanaſe ; & je n'écris cecy qu'avec horreur, & par la ſeule neceſſité de faire connoître combien fut juſte la condamnation d'un ſi malheureux hereſiarque.

Ce fut peut-eſtre alors que quelqu'un luy demandant ſi le Verbe de Dieu pouvoit changer comme le diable avoit changé, il ne trembla point en répondant qu'il le pouvoit parce qu'il eſtoit d'une nature muable. *Socrat. l. 1. c. 5.*

S. Alexandre & les autres prelats du concile d'Alexandrie ayant oüi de ſa propre bouche tant d'impietez & de blaſphemes, ne purent differer plus long-temps de lancer ſur ſa teſte criminelle les foudres de l'excommunication qu'il avoit ſi juſtement meritée : ils l'anathematiſerent avec ſes ſectateurs, & les declarerent ſeparez de l'Egliſe & de la foy catholique.

Ceux qui ſuivoient Arius dans ce commencement de ſon hereſie, eſtoient Achillas, Aïthale, Carpone, & un autre Arius, tous preſtres, ſelon S. Epiphane & Sozomene, qui ſont en cela plus croyables que Theodoret, lequel ne met au rang des preſtres que l'hereſiarque Arius, & conte Sarmate meſme entre les diacres, quoyque S. Epiphane nous apprenne qu'il eſtoit Curé dans Alexandrie. *Epiphan. hareſ. 69. Sozom. l. 2. c. 14. Theodoret. l. 1. c. 3.*

Arius eſtoit encore ſuivi par Euzoïus, Luce, Julien, Mene, Hellade, Caïus, & Macaire, qui eſtoient tous diacres, & dont quelques-uns ſont devenus celebres par divers crimes qu'ils ont ajoutez à l'hereſie.

Tous ces Ariens furent anathematiſez par le concile d'Alexandrie, & avec eux, deux eveſques qui ſuivoient la meſme impieté, ſçavoir Second & Theonas, dont le premier eſtoit eveſque de Ptolemaïde d'Egypte, c'eſt à dire de celle qui eſt dans la Pentapole, province qui fait partie de la haute Libye. Theonas gouvernoit l'egliſe de Marmarique dans la Libye qui en porte le nom. *Theodoret. l. 1. c. 6. Athanaſ. ad ſolitar. 858. Orat. 1. contra Arianos 302.*

Piſte fut auſſi chaſſé de l'Egliſe par S. Alexandre en qualité d'Arien ; & depuis ce temps là il fut élevé à l'epiſcopat d'Alexandrie par la faction des Ariens, ſi nous en croyons S. Epiphane ; S. Athanaſe marquant ſeulement en general que Second l'ordonna eveſque.

Epiph. hareſ. 69. Athan. ad Solit. 743.

Noſtre ſaint parle encore de quelques autres qu'Alexandre excommunia, & que les Ariens recompenſerent depuis, en les mettant à la place des ſaints eveſques qu'ils avoient chaſſez. Il nomme entre ceux-là Ammon, Marc, Irenée, Zozime, Serapion qui eſtoient de l'egliſe d'Alexandrie, & un Siſinne de Libye. Ammon avoit attiré ſur luy cette ſentence, non ſeulement à cauſe de ſon impieté, mais auſſi parce qu'il eſtoit coupable de pluſieurs crimes. Et ce fut luy qui depuis ce temps là ſervit de ſecretaire à Gregoire faux eveſque d'Alexandrie.

Id. ad Orthod. p 950.

Mais quoyque l'Arianiſme ſoit l'impieté generale qui fit tomber ſur tous ces eccleſiaſtiques les anathemes de l'Egliſe, il n'eſt pas neceſſaire qu'ils ayent tous eſté condamnez avec Arius ; & ils peuvent avoir eſté excommuniez par S. Alexandre en divers temps.

S. Hierôme met un Saras ou Serras preſtre de Libye entre les plus inſignes ſectateurs d'Arius. Il fut depuis fait eveſque de Paretoine en la meſme province par Second de Ptelemaïde ; & ayant ſuivi le parti d'Aëce le plus impie des Ariens, cet athée luy donna à luy & à deux autres le ſoin de toute l'Egypte & des deux Libyes.

Hieron. dialog. contra Luciferian. Athanaſ. de ſynod. p. 880.

Il ne faut point oublier qu'Urſace & Valens, qui ſe ſont rendus auſſi celebres par leurs fourberies que par l'inconſtance de leur conduite & par la legereté de leur eſprit, avoient eſté dans leur jeuneſſe inſtruits dans l'école d'Arius. S. Baſile nous apprend la meſme choſe du celebre Euſtathe de Sebaſte, qui exerça ſi fort ſa patience ; & il dit qu'il eſtoit l'un des plus zelez diſciples de cet hereſiarque dans le temps meſme qu'il meditoit à Alexandrie ſes blaſphemes contre la divinité de JESUS-CHRIST.

Athanaſ. Orat. 1. contra Arian. Baſil. epiſt. 74.

CHAP.

CHAPITRE XI.

Voyage d'Arius en Paleſtine, où il taſche de prévenir les Eveſques en ſa faveur.

L'ARIANISME eſtant du nombre de ces maux opiniâtres qui s'enveniment par leurs remedes, l'excommunication d'Arius & de ſes partiſans augmenta le trouble que S. Alexandre avoit deſſein d'appaiſer. Ce ſage medecin qui avoit employé inutilement la patience, reconnut encore avec douleur que les plus violentes inciſions n'eſtoient point capables d'arreſter le cours de cette hereſie qui croiſſoit de jour en jour comme une gangréne pernicieuſe; & on ne peut mieux juger du progrés de cette contagion que par ce que Sozomene en a écrit, Qu'outre ceux qui faiſoient profeſſion de la doctrine d'Arius, il avoit encore pour luy beaucoup de perſonnes qui ſelon le naturel du peuple ſe plaignoient que l'on l'avoit condamné injuſtement. *Sozom. l. 2. c. 14.*

C'eſt probablement à ce temps cy que l'on doit rapporter ce que dit S. Alexandre, Que les Ariens eurent l'inſolence de déchirer la robe de JESUS-CHRIST, ce que les bourreaux n'avoient oſé faire: Qu'au lieu de demeurer ſoumis à l'Egliſe, ils s'eſtoient baſti des cavernes de larrons, où ils tenoient nuit & jour leurs aſſemblées criminelles pour faire la guerre à JESUS-CHRIST & à leur Eveſque: Qu'ils excitoient tous les jours des ſeditions & des perſecutions contre l'Egliſe, animant d'un coſté les Magiſtrats contr'elle par les ſollicitations des femmes malheureuſes qu'ils avoient ſeduites, & l'expoſant de l'autre à la raillerie & aux inſultes de ſes ennemis, par la maniere honteuſe dont on voyoit les jeunes filles de leur cabale courir perpetuellement les ruës. *Theodoret. l. 1. c. 5.*

Apres cela il ne faut pas s'étonner de ce que la force de la verité fait dire à Euſebe de Ceſarée, c'eſt à dire à l'un des principaux partiſans de l'Arianiſme, Que la diviſion des peuples les uns contre les autres alla ſi avant dans Alexandrie, & devint ſi publique & ſi ſcandaleuſe, qu'elle donna occaſion aux payens de ſe railler en plein theatre de nos plus auguſtes myſteres, & de ce qu'il y a de plus ſaint dans la doctrine de noſtre religion. *Euſeb. l. 2. de vita Conſtantin. c. 61.*

ibid. c. 62. Mais ce trouble ne se renferma pas dans Alexandrie. Il se répandit dans toute l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, où Sozom. l. 2. c. 15. l'on tint sur ce sujet divers conciles dont nous n'avons point de connoissance particuliere ; & de là ce feu passa dans toutes les autres provinces. Car soit qu'Arius vist que son crédit se perdoit dans Alexandrie ; soit qu'il en fust chassé par Epiph. haref. 69. Alexandre, ainsi qu'il s'en plaint, & que S. Epiphane mesme l'accorde ; soit qu'il eust dessein d'aller corrompre les autres Theodoret. l. 1. c. 3. Evesques & de les prévenir en sa faveur ; soit que toutes ces Sozom. l. 2. c. 14. raisons fussent jointes ensemble dans son esprit ; il s'enfuit d'Alexandrie, & se retira dans la Palestine.

Dés qu'il y fut arrivé, il employa tous les artifices & toutes les flatteries dont il estoit capable, pour solliciter les Evesques de cette province & de celles des environs. Il ne parloit que de paix, d'union & de concorde ; & ce motif specieux estoit comme le voile dont il se servoit pour couvrir ses mauvais desseins : mais le but où il aspiroit n'estoit que de seduire quelques uns de ces Evesques par la douceur de ses paroles, & de corrompre leurs esprits par la contagion de ses erreurs. Aussi c'estoit dans cette veuë qu'il s'efforçoit de leur faire recevoir ses lettres, afin de se prévaloir de cette marque exterieure de communion ; & il taschoit en mesme temps d'en tirer quelques unes de leur part qui fussent écrites en sa faveur avec une grande étenduë de paroles, afin de les pouvoir lire devant ceux qu'il avoit trompez. Car il esperoit par ce moyen les mettre hors d'estat de ressentir aucun regret de leur chûte, & les accoûtumer insensiblement à l'impieté par cette consideration qu'ils avoient des Evesques pour complices & pour approbateurs de leurs sentimens. Mais il s'étudioit à garder un tres-grand silence sur le sujet des dogmes abominables dont il avoit esté convaincu, & de la conduite criminelle pour laquelle il avoit esté chassé de l'Eglise. Il supprimoit avec un grand soin & obscurcissoit par les déguisemens de ses paroles, ces matieres odieuses de son infamie & de sa honte ; & il abusoit des termes de l'Ecriture pour cacher sa doctrine impie & tromper ceux qui se laissoient ébloüir par ses vaines subtilitez.

Mais s'estant rangé en bataille pour combatre contre la

divinité du Fils de Dieu, il n'eſtoit pas poſſible qu'il épargnaſt S. Alexandre ſon Archeveſque qui en eſtoit le deffenſeur; & il avoit recours aux fauſſetez & aux calomnies pour flétrir ce ſaint Prelat & les catholiques de ſon dioceſe, en leur attribuant injuſtement une doctrine tout à fait impie.

Ces artifices eurent un different ſuccés ſelon la differente diſpoſition des eſprits. Quelques uns s'y laiſſerent ſurprendre, ſouſcrivirent ſes lettres, & le receurent dans l'Egliſe avec ceux de ſon parti, ſans conſiderer qu'ils violoient les canons & les regles apoſtoliques. Mais cette faute ne fut pas commune à tous, & nous apprenons de S. Epiphane que pluſieurs le rejetterent.

Mais outre les ſollicitations qu'il pouvoit faire par luy meſme, il s'aviſa auſſi avec ceux qu'il avoit engagez dans ſa faction, d'envoyer leur confeſſion de foy à divers autres Prelats; & apres l'avoir déguiſée pour la rendre plus plauſible, ils la leur firent tenir par des députez, en les ſuppliant d'en écrire à S. Alexãdre, s'ils la trouvoient orthodoxe, ou de leur faire la grace de leur découvrir leur erreur, s'ils y trouvoient à redire. Cette adreſſe qu'Arius eut de prevenir les Eveſques ſervit beaucoup à l'établiſſement de ſa ſecte. Car comme le bruit de cette conteſtation ſe répandit de toutes parts, les Prelats ſe partagerent ſur ſon ſujet; & il y en eut pluſieurs qui écrivirent en ſa faveur à S. Alexandre. Mais il y en eut auſſi pluſieurs qui écrivirent à ce meſme Saint pour le prier de ne point recevoir Arius ny ſes partiſans, à moins qu'ils ne condamnaſſent la créance dont ils faiſoient profeſſion. *Sozom. l. 2. c. 14.*

Entre ceux qui ſe declarerent contre Arius, cet heretique conte luy meſme Philogone Archeveſque d'Antioche, Macaire de Jeruſalem & Hellanique de Tripoli en Phenicie: & il a l'inſolence de traiter ces prelas d'heretiques & d'ignorãs dans les choſes de la foy, quoyque les deux premiers ſoient celebres par leur ſainteté. Il pretend que tout l'Orient hors ces trois Eveſques eſtoit dans ſon ſentiment; & il nomme particulierement Euſebe de Ceſarée en Paleſtine, Theodote de Laodicée en Syrie, Paulin de Tyr, Athanaſe d'Anazarbe dans la Cilicie, Gregoire de Beryte, Aëce de Lyddde ou Dioſpoli dans la Paleſtine. Voila quels eſtoient ſelon *Theodoret. l. 1. c. 4.*

luy ſes principaux partiſans, & les plus conſiderables fauteurs de ſon hereſie.

On pourroit dire que comme les ſaints Prelats qu'il condamne comme heretiques, n'ont rien perdu de la pureté de leur foy par ſes impoſtures, auſſi ſon ſuffrage ne doit pas eſtre une conviction contre ceux qu'il met au nombre de ſes partiſans. Mais Theodoret nous empeſche d'en former un jugement ſi favorable. Car au lieu de les juſtifier comme il eſtoit obligé de faire s'il les euſt crû innocens, & encore plus ſi quelques uns d'eux euſſent eſté honorez comme
Ibid. c. 6. ſaints par toute l'Egliſe, non ſeulement il ne deſavouë point Arius, mais au contraire il le confirme en ſuppoſant ce fait comme veritable, puiſqu'en rapportant ceux qui s'oppoſerent au dogme de l'Egliſe dans le concile de Nicée en faveur de cet heretique, il met au premier rang ceux dont il avoit parlé auparavant, c'eſt à dire ceux-cy meſmes, ſans en
Id. l. 5. c. 7. excepter ny Paulin ny Theodote: & lorſque dans un autre endroit il fait le denombrement de ceux qui avoient principalement nourri & entretenu l'impieté dont Arius avoit eſté le premier auteur, il comprend nommément ces deux Prelats dans la liſte des plus celebres Ariens. Mais il n'y a rien qui les convainque davantage de cette hereſie que l'au-
Athanaſ. de ſynod. Arim. & Seleuc. p. 886. torité de S. Athanaſe, puiſqu'il les met expreſſément au nombre de ceux qui ont écrit pour l'impieté d'Arius avant le Concile de Nicée. Enfin on voit par la lettre que Conſtantin écrivit à Theodote apres ce meſme Concile ſur le
Geláſ. Cyzic. part. 3. pag. 225. banniſſement d'Euſebe & de Theognis, qu'il paſſoit pour complice de l'impieté de ces deux chefs de l'Arianiſme.

Baron. ad ann. 325. n. 40. Il eſt aſſez étrange que le Cardinal Baronius apres l'avoir mis au rang des Saints dans ſes notes ſur le martyrologe au 2. jour de Novembre, l'ait conté enſuite parmy les principaux Ariens dans ſes annales de l'Egliſe. Mais cette ſainteté qui luy a eſté attribuée par le martyrologe romain, & par ceux d'Uſuard & de Bede, n'a point de plus viſible fondement qu'un eloge de cet Eveſque de Laodicée qui ſe trouve
Euſeb. l. 7. hiſtor. cap. 32. dans l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Euſebe. Car on y lit que Eſtienne ſon predeceſſeur ayant donné des marques de ſa laſcheté dans le temps de la perſecution (ce qui nous fait concevoir qu'il avoit renoncé la foy) Dieu ne permit pas

pour cela que les affaires de l'Egliſe fuſſent ruïnées ; Que Theodote fit voir par ſes actions qu'il eſtoit un homme donné de Dieu ſelon la ſignification de ſon nom, & un veritable Eveſque ; Qu'il eſtoit un excellent medecin des corps, mais que perſonne ne l'égaloit pour la medecine ſpirituelle & la gueriſon des ames ; Qu'il excelloit en douceur, en ſincerité, en compaſſion pour les affligez, & en charité pour ſecourir tous ceux qui avoient beſoin de ſon aſſiſtance ; & qu'il relevoit toutes ces rares qualitez par une ſcience profonde des divines Ecritures.

C'eſt vrayſemblablement par ces eloges magnifiques qu'il a ébloüi les yeux de ceux qui l'ont placé les premiers dans les anciens martyrologes. Mais ſi ces loüanges ſont éclattantes, elles doivent paſſer pour ſuſpectes dans la bouche d'un Arien ; & il ne faut pas s'étonner qu'Euſebe en ait fait des profuſions en faveur des Eveſques de ſon party. Les vertus exterieures que l'on poſſede ſans avoir la pureté de la foy, ſont de foibles conſolations pour ceux qui ſe perdent avec tant d'excellentes qualitez ; & quand Theodote auroit eſté tel qu'Euſebe s'eſt étudié à le dépeindre, cette approbation ne le garantiroit pas de la cenſure de S. Athanaſe.

CHAPITRE XII.

Liaiſon étroite d'Arius avec Euſebe de Nicomedie qui ſe declare pour luy.

LE but d'Arius eſtant d'attirer pluſieurs Eveſques à ſon party, il n'eut pas beſoin de faire de grands efforts pour engager Euſebe de Nicomedie à ſe declarer publiquement en ſa faveur. Il y avoit déja long-temps qu'il luy eſtoit tout acquis ; & la protection qu'il luy donna en cette rencontre, n'eſtoit que la ſuitte de l'ancienne liaiſon qu'ils avoient enſemble pour répandre dans l'Egliſe le venin de leurs erreurs. Euſebe va donc commencer deſormais à tenir le premier rang ſur un theatre où ſon ambition ſeule l'avoit élevé ; & il faut nous preparer à remarquer en ſa perſonne tout ce que l'on peut attendre d'un homme de grande naiſſance, tres-conſiderable par ſon éloquence & par la dignité *Sozom. l. 3. c. 14.*

de ſon ſiége, & appuyé de tout le crédit de la Cour, lorsqu'il n'employe toutes ces qualitez ſi avantageuſes que pour perſecuter la foy & detruire la religion.

Athanaſ. apolog 2 pag. 726. 744. Il avoit eſté d'abord Eveſque de Beryte en Phenicie; & il ſemble qu'il y euſt eu quelque defaut dés cette premiere ordination, puiſqu'un celebre Concile d'Alexandrie doute s'il a jamais eſté veritablement Eveſque. Un arbre qui eſtoit corrompu dans ſa racine ne pouvoit porter que de mauvais fruits; & cette uſurpation de l'epiſcopat devoit avoir naturellement les ſuittes que nous verrons.

Auſſi ne témoigna-t-il nulle affection pour cette premiere épouſe; & ſans conſiderer qu'il ne la pouvoit quitter que par une eſpece d'adultere, puiſqu'il n'y eſtoit contraint ni par la neceſſité, ni pas l'utilité de l'Egliſe, qui ſont les ſeuls cas auſquels ces changemens ſoient permis; il regarda les autres egliſes avec un œil de cupidité & d'intereſt, & meſurant ſa pieté par les richeſſes & par la grandeur des villes, mépriſant les loix les plus ſaintes de l'Egliſe, & les regles de ſon ordination, il paſſa de l'eveſché de Beryte à celuy de Nicomedie.

Baron.315. n. 25. Cette egliſe vaquoit alors par la mort d'Euſtole qui avoit aſſiſté au fameux Concile d'Ancyre vers l'année 314. C'eſtoit un ſiége tres-conſiderable, parceque Nicomedie eſtoit devenuë la demeure des Empereurs d'Orient depuis *Socrat l. 1. c. 3. Amm. Marcell. l. 22.* que Diocletien y avoit fait baſtir un palais, & que les princes qui avoient ſuccedé à ce perſecuteur des Chrétiens, avoient fait de grandes dépenſes pour l'embellir & pour l'augmenter.

Baron ad ann. 315. Ce ſiege donnoit donc une grande commodité à un Eveſque politique d'acquerir beaucoup de credit à la Cour, & d'obliger par là les autres à ſe conformer à ſes ſentimens. Quelques uns croyent que celuy qu'Euſebe y avoit acquis, venoit de ce qu'il poſſedoit la faveur de Conſtancie ſœur de Conſtantin & femme de Licine. Au moins on ne voit pas que la chûte de Licine, qui fit une ſi grande revolution, & qui changea toute la face de l'empire, ait diminué en quoy que ce ſoit l'autorité de cet *Ruf. l. 1. c. 11.* Eveſque courtiſan. On voit de plus que Conſtancie *Hieron. ad Creſiphont.* avoit de l'inclination pour l'Arianiſme, quoy qu'on en rapporte d'autres cauſes; Et meſme S. Hierôme dit en

termes exprés qu'Arius pour tromper le monde avoit trompé d'abord la sœur du Prince.

Mais la liaison qu'Eusebe avoit avec Constancie devoit encore estre plus étroite, s'il est vray qu'il fust son parent; ce qui n'est pas hors d'apparence, puisqu'il l'estoit, quoy qu'en un degré assez éloigné, de Julien l'Apostat neveu de cette princesse. Il est vray que le Cardinal Baronius & quelques autres auteurs modernes mettent cette parenté du costé de Basiline mere de Julien : mais ils n'apportent aucun fondement de cette opinion, & ils ne l'appuyent que sur une conjecture assez foible, qu'ils tirent de ce que Basiline estoit ennemie de S. Eutrope Evesque d'Andrinople qui s'estoit ouvertement declaré contre Eusebe.

Baron. ad ann. 357. n. 152.

Athanas. ad Solitar. p. 812.

L'elevation de ce prélat à l'evesché de Nicomedie avoit encore eu d'autres taches plus remarquables que celles que nous venons de rapporter, & avoit esté suivie de plusieurs engagemens encore plus criminels. Car le grand Constantin se plaint de ce que l'egliſe de Nicomedie n'avoit point eu la liberté de choisir un Evesque digne de remplir cette charge, à cause que ceux qui estoient alors firent de tres-grands efforts pour y élever Eusebe, dont l'impudence avoit troublé & violé les regles de la discipline de l'Egliſe. Ces termes, *ceux qui estoient alors*, ne peuvent marquer que Licine, qui dominoit & tenoit sa Cour dans Nicomedie. Et en effet Constantin l'accuse dans le mesme endroit d'avoir eu un si grand attachement aux interests de ce prince, qu'il s'estoit rendu le complice de sa tyrannie, & qu'il avoit esté une des principales causes de la guerre que cet Empereur luy avoit faite, ou selon l'explication de Baronius, qu'il avoit suscité les barbares contre luy; qu'il envoyoit secrettement des espions pour observer ses démarches; & qu'estant tout à fait dévoüé au service de Licine, peu s'en falloit que sa passion ne l'ēportast jusques à porter les armes pour le deffendre. Il assure toutes ces choses comme des veritez constantes; & il dit qu'elles sont pleinement justifiées par les prestres & les diacres de cet Evesque, qu'il a surpris luy mesme dans ces pratiques si injustes. Il luy attribuë l'épanchement du sang des plus saints Evesques, & la perse-

Λιγνῶς τ' τότε συλλαβομένων αὐτῷ. Theodoret. l. 1. c. 19.

cution des Chreſtiens ; & il en fait une peinture ſi horrible, qu'il y auroit ſujet d'admirer comment il a pû conſerver apres cela ſon rang & ſon credit à la Cour, ſi l'on ne ſçavoit ce que peuvent les hommes artificieux ſur l'eſprit des plus grands princes.

Il ne faut pas s'étonner que tant de crimes ayent eſté comme les degrez qui le firent tomber dans l'hereſie, puiſque la corruption dans la doctrine de la foy eſt une ſuitte preſque naturelle & une punition aſſez ordinaire du déreglement de la diſcipline & des mœurs. L'impunité dont il avoit joüi juſques alors, le rendit plus temeraire pour former de nouvelles entrepriſes ; & voyant que l'Egliſe avoit eu aſſez d'indulgence pour ne pas vanger en ſa perſonne le violement de ſes loix, lorſqu'il eſtoit paſſé de Beryte à Nicomedie contre l'ordre des Canons, il ſe perſuada qu'il en eſtoit le maiſtre & l'arbitre, & que rien ne l'empeſchoit de ſe rendre le protecteur de la doctrine d'Arius. Et il s'y porta d'autant plus, qu'ils eſtoient unis enſemble depuis longtemps. Car ils avoient aſſez vrayſemblablement eſté compagnons dans l'école de S. Lucien d'Antioche ; & c'eſt pour cela qu'Arius appelle Euſebe un veritable Collucianiſte, quoyqu'il ſoit injuſte d'attribuer ſes erreurs à ce genereux Martyr qui a receu tant d'éloges de S. Chryſoſtome.

Socrat. l. 1. c. 3.

Theodoret. l. 1. c. 4.

Il ſemble meſme qu'Euſebe de Nicomedie fuſt pluſtoſt le maiſtre que le diſciple de l'impieté d'Arius. Car ſaint Alexandre parlant des lettres que cet Eveſque écrivit en faveur de ce preſtre revolté contre l'Egliſe, dit qu'en cela il ne pretendoit pas tant deffendre Arius, que ſe deffendre luy meſme, puiſqu'il ne faiſoit que renouveller par Arius ſes anciennes impietez dont le temps avoit aboli le ſouvenir.

Apud Socrat.

C'eſt ſans doute ce qui a fait dire à S. Athanaſe que les Ariens ou Arius meſme ſuivoient la doctrine d'Euſebe lorſqu'ils mettoient le Fils au nombre des creatures ; quoyque ce meſme Pere dans un autre endroit appelle Euſebe le diſciple de l'impieté d'Arius, parce que c'eſtoit ce preſtre qui avoit commencé à ſoûtenir ſon erreur par un eſprit de rebellion, dont il avoit levé publiquement l'étendart pour troubler

οἱ περὶ Ἄρειον ἐκ τῆς Εὐσεβίου διδασκαλίας. Athanaſ. orat. 2. cont. Arian.

troubler toute l'Egliſe. Mais ſans nous arreſter trop à vouloir decider lequel des deux merite l'honneur funeſte d'avoir inventé cette hereſie, il eſt certain que l'un & l'autre ne craignoient point de publier tant de bouche que par écrit les plus horribles blaſphemes, avec cette difference neanmoins qu'Euſebe avoit abandonné à Arius le ſoin de preſcher ouvertement ſon hereſie, & s'eſtoit reſervé pour ſon partage celuy de la proteger.

Voilà quelle eſtoit la conſpiration de ces deux ſerpens, ainſi que les appelle S. Athanaſe. Leur union paroiſt viſiblement dans une lettre qu'Arius écrivit à Euſebe auſſi-toſt aprés ſa ſortie d'Alexandrie, dont il luy mande la nouvelle avec empreſſement; & S. Epiphane & Theodoret la rapportent dans toute ſon eſtenduë. *Ad ſolit. p. 854.* *Epiphan. hæreſ. 6.* *Theodoret. ib.d.*

On y voit dés l'inſcription ſon eſprit de flatterie par les titres d'homme de Dieu, & de deffenſeur de la verité qu'il donne à Euſebe; & on y remarque en meſme temps ſon endurciſſement plein de vanité en ſe qualifiant luy-meſme injuſtement perſecuté par le Pape Alexandre pour la cauſe de la verité toute-puiſſante. Le corps de ſa lettre contient une plainte qu'il fait de ce que cet Eveſque d'Alexandrie s'applique à le perſecuter ſans relaſche, employant toutes ſortes de machines contre luy, juſqu'à le chaſſer de la ville comme un impie & un athée. Il fait enſuitte une petite expoſition de la foy de ce ſaint prelat, à laquelle il oppoſe en un mot ſon blaſpheme, qu'il attribuë à tous les eveſques d'Orient, hormis trois. Et il ajoute par une calomnie toute viſible que tous les Eveſques ont eſté anathematiſez pour ce ſujet.

Mais il eſt aiſé de le convaincre d'impoſture ſur ce fait. Car quelques plaintes que faſſe S. Alexandre contre les Eveſques qui favoriſoient Arius, jamais il ne parle d'anatheme; & au contraire il renvoye poſitivement au jugement de l'Egliſe ceux d'entr'eux qui eſtoient les plus coupables. A la verité il dépeint Euſebe comme un homme qui meritoit tous les foudres de l'Egliſe. Mais il ſe contente de demander qu'on n'ait point d'égard à tout ce qu'il pourra dire ou écrire; & il ne le met point parmi ceux contre qui on avoit prononcé l'anatheme. Mais parce que cet ana- *Theodoret. l. 1. c. 3. p. 526.* *Ibid. p 531.* *Socrat. l. 1. c. 3.*

theme tomboit sur tous les complices de leur heresie, Arius vouloit que tous ceux qui estoient du nombre de ses partisans y fussent enveloppez. Et cela pouvoit estre vray devant Dieu de plusieurs d'entr'eux, quoy qu'il n'en paruſt rien devant les hommes.

Cet impie, dans la suitte de sa lettre, ne represente pas plus sincerement la foy que la conduite de ses adversaires; & il impose des heresies aux plus illustres deffenseurs de la verité.

Il est plus croyable dans l'obstination qu'il fait paroistre en disant qu'il aimeroit mieux souffrir mille morts que d'écouter seulement la doctrine de ces Evesques. Mais son orgueil & sa malice sont insupportables quand il appelle ces saints des ignorans dans nostre foy, des heretiques & des impies.

Il finit par une petite exposition de sa créance, où il découvre assez son venin, quoy qu'il tasche de le cacher, & remet le reste à la connoissance d'Eusebe.

La conformité de leurs sentimens fit que cet Evesque l'entendit fort bien à demi-mot; & on peut s'en assurer quand on n'en jugeroit que par ces trois lignes que S. Athase nous a conservées, & qui vraisemblablement estoient la réponse à la lettre de cet heretique.

Athanas. de synod. p. 886. „ Vos sentimens sont fort bons; & vous n'avez rien à sou-
„ haiter que de les voir embrassez par tout le monde. Car per-
„ sonne ne peut douter que ce qui a esté fait n'estoit pas avant
„ qu'il fust fait.

On peut se representer avec quelle satisfaction Arius receut ces éloges empoisonnez. La protection d'Eusebe luy enfla le cœur, & il se promit toutes choses de cette correspondance.

CHAPITRE XIII.

S. Alexandre écrit aux Evesques qui luy répondent, differemment. Les Ariens luy écrivent aussi. Arius compose sa Thalie, & surprend la sœur de l'Empereur.

Epiphan. haref. 69. DEs que S. Alexandre eut appris les cabales qu'Arius faisoit dans la Palestine & dans la Syrie, il crut estre

obligé de les ruiner par ſa vigilance paſtorale ; & ſon zele pour la deffenſe de la foy le porta à écrire au meſme inſtant pluſieurs lettres aux Eveſques de Paleſtine, de Phenicie, & de Celeſyrie, pour ſe plaindre de la conduite de ceux d'entr'eux qui avoient receu cet ennemi de l'Egliſe. C'eſt vraiſemblablement ce que marque Sozomene, lors qu'il dit qu'Alexandre voyant que pluſieurs Eveſques conſiderables par la ſainteté exterieure de leur vie, & par l'éclat de leur eloquence, recevoient Arius, & l'appuyoient de leur credit, ſe reſolut d'écrire de tous coſtez aux Eveſques pour les détourner de la communion de ces heretiques. *Sozom. l. 1. c. 14.*

Nous apprenons de S. Epiphane qu'il écrivit nommément à Euſebe de Ceſarée, à Macaire de Jeruſalem, Aſclepe de Gaze, Longin d'Aſcalon, Macrin de Jamnia, & à un ancien Zenon de Tyr. Mais le nom de ce dernier Eveſque cauſe de l'obſcurité & de l'embarras, puiſque l'on voit par Euſebe que Paulin eſtoit Eveſque de Tyr dés devant la perſecution de Licine ; & il l'eſtoit encore lors qu'Arius addreſſa à Euſebe de Nicomedie cette lettre ſeditieuſe, que nous avons rapportée, & qu'il eſt difficile de mettre ni beaucoup devant, ni beaucoup aprés celle de S. Alexandre. Il eſt vray que cette difficulté ſeroit levée ſi les ſouſcriptions du concile de Nicée eſtoient une grande autorité ; car nous y trouvons Zenon de Tyr. Mais elles ſont peu conſiderables. *Euſeb. l. 10. c. 4. Theodoret. l. 1. c. 4.*

Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que les lettres de S. Alexandre firent de differens effets ſur les eſprits des Eveſques ; & qu'elles attirerent diverſes réponſes ſelon leurs differentes diſpoſitions. Il n'y eut aucun d'eux qui ne s'efforçaſt de juſtifier ſa propre conduite ; mais les uns le firent de bonne foy & avec ſincerité ; & les autres ne s'excuſerent qu'avec beaucoup de déguiſement & d'hypocriſie. Il y en eut qui declarerent qu'ils n'avoient point du tout receu Arius : d'autres avoüerent qu'ils l'avoient receu, mais ſans connoiſtre le fond & la malignité de ſon cœur ; & d'autres enfin dirent qu'ils ne l'avoient receu que pour le gagner & le ramener à ſon devoir. *Epiphan.*

Comme donc Arius reconnut que perſonne ne vouloit

plus le recevoir, hormis ceux qui s'estoient declarez ouvertement en sa faveur, entre lesquels Eusebe de Nicomedie, & Leonce depuis Archevesque d'Antioche estoient les plus considerables, il se retira chez le mesme Eusebe, qui estoit tout à fait à luy, & qui se consideroit comme chasse de l'Eglise en sa personne, parce qu'ils n'avoient tous deux que les mesmes sentimens, & faisoient profession de la mesme impieté. Aussi ne se contenta-t'il point de luy faire trouver chez luy un lieu de refuge: il fit encore de nouveaux efforts en sa faveur pour le reconcilier avec Alexandre; & il écrivit plusieurs fois à cet Evesque pour le prier d'assoupir cette dispute, de lever l'excommunication qu'il avoit prononcée contre Arius & ses sectateurs, & de les recevoir dans l'Eglise. Mais un prelat aussi rempli de sagesse & de pieté que l'estoit S. Alexandre, n'estoit pas capable de rien relascher de sa fermeté en faveur de ces impies declarez. Et comme S. Athanase estoit fort attaché à sa personne, & en estoit fort consideré, les Ariens se persuaderent que la constance inflexible de cet Archevesque luy estoit inspirée par son diacre; de sorte qu'ils tournerent toute leur fureur contre nostre saint; & cette impression qu'ils prirent de sa conduite, fut la premiere origine de la haine mortelle & implacable qu'ils luy témoignerent toujours depuis ce temps-là.

Athan. apol. 2.

Socrat. l. 1. c. 3. Sozom. l. 1. c. 14.

Apolog. 2. p. 725. 726.

Mais S. Alexandre n'auroit pu se rendre aux importunitez d'Eusebe sans trahir la foy de l'Eglise, puis qu'il ne demandoit la paix pour les Ariens qu'en soutenant que leurs opinions n'estoient pas mauvaises; & il ne le sollicitoit d'accorder l'impunité à leurs personnes, qu'en faisant passer leurs errreurs & leurs heresies pour des veritez. Arius mesme de son costé n'employoit pas plus de détours & d'artifices pour obtenir la grace de la reconciliation. Non seulement il conservoit toujours dans le cœur les mesmes impietez qui l'avoient fait chasser de l'Eglise; mais il les produisoit aussi au dehors avec autant d'opiniastreté & d'effronterie qu'auparavant. Et c'est ce que l'on peut remarquer par une lettre celebre que nous avons de luy à S. Alexandre, que S. Athanase, S. Epiphane & S. Hilaire nous ont conservée toute entiere.

Athan. de syn. p. 885. orat. 3. cont. Arian. p. 389. Epiph. haeres. 69.

Saint Hilaire qui la repete par deux fois, en fait le ſujet de ſes douze livres de la Trinité. Elle ſe trouve auſſi à la teſte de l'ouvrage de Marius Victorinus contre les Ariens. Elle eſt écrite de Nicomedie par Arius, & les preſtres & les diacres de ſon parti que S. Epiphane nomme à la fin comme l'ayant ſignée; & il y ajoûte Piſte avec les deux eveſques excommuniez Second & Theonas. *Hilar. l. 4. & 6. de Trin.*

On lit encore avec horreur dans cette lettre des Ariens les blaſphemes qu'ils prononcent contre le Verbe, en pretendant que ſon Pere l'avoit créé avant tous les temps & tous les ſiecles, & que par cette creation il luy avoit cõmuniqué toute ſa ſplendeur & toute ſa gloire. Ils y nient expreſſément qu'il ait eſté de toute éternité, & qu'en cela il ſoit égal à ſon Pere, & ils diſent que le Pere comme Dieu eſtant principe de toutes choſes, a eſté avant toutes choſes, & par conſequent avant JESUS-CHRIST meſme, ce qu'ils n'entendent pas de l'humanité ſeulement, mais auſſi quant à la nature divine; & pour comble d'inſolence, ils attribuent ces excés d'impieté à leur ſaint Eveſque Alexandre; car ils le reconnoiſſent encore pour tel; & luy impoſent plus d'une fois d'avoir appris cette doctrine de ſa bouche, & qu'il l'a preſchée au milieu de ſon egliſe. Ainſi ils joignent l'impoſture à l'inſolence, & rejettent leur crime ſur le juge meſme qui vient de les condamner, en l'accuſant fauſſement d'eſtre le partiſan & le complice de leurs erreurs, ou pluſtoſt d'en eſtre la ſource & le principe.

Ce fut pendant cette retraite chez Euſebe de Nicomedie, qu'Arius qui n'avoit pas de plus grande paſſion que de répandre ſon hereſie parmy le peuple, compoſa ſa Thalie, qui eſtoit une abominable chanſon, plus digne d'un bouffon que d'un preſtre, comme s'il euſt entrepris de ſe joüer de noſtre religion ſur un theatre. Depuis qu'il eſtoit ſorti de l'Egliſe, il s'eſtoit aviſé de faire diverſes chanſons pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travailloient au moulin; & il en avoit auſſi mis en air quelques autres qu'il croyoit capables de toucher ſes ſectateurs ſelon leurs differentes diſpoſitions, taſchant d'inſpirer ſon impieté par la douceur de ſes chants aux perſonnes les plus ſimples & les plus groſſieres. Noſtre ſaint ſemble marquer *Athanaſ. de ſyned. pag. 888, orat. 2. cont. Arian. p. 312. Philoſtorg. par. 2. p. 9.* *Decret. Nic. ſyn. p. 264.*

toutes ces chanſons profanes d'Arius ; & ce furent peut-eſtre celles qui firent tant de bruit à Conſtantinople au temps de ſaint Jean Chryſoſtome, & qui furent l'occaſion d'une ſedition des Ariens, & de la mort de pluſieurs perſonnes.

Socrat. l. 6. c. 8. Vie de S. J. Chryſoſt. livre 2. ch. 11.

Mais la Thalie d'Arius eſtoit beaucoup plus celebre que tous ſes autres ouvrages. Il en avoit emprunté le nom & le modele d'un ancien poëte nommé Sotade qui eſtoit Egyptien, comme S. Athanaſe le dit pluſieurs fois, ſans donner lieu à aucune autre explication ; quoy que Suidas qui parle de pluſieurs Sotades, n'en marque aucun qui fuſt Egyptien de naiſſance. Ce poëte burleſque avoit affecté un ſtile ſi mol dans cette chanſon, & la cadence en eſtoit ſi effeminée, que les payens meſmes le traittoient avec le dernier mépris comme un homme ridicule ; & il n'y a en cela nulle exaggeration dans les paroles de S. Athanaſe, puiſque les poëtes les moins chaſtes, & qui écrivent avec plus de licence, rougiſſent de l'impureté des chanſons de cet infame poëte de l'antiquité. C'eſtoit à l'imitation de cet auteur, qu'Arius avoit donné à ſon ouvrage le nom de Thalie, qui ſignifie proprement un feſtin & une aſſemblée de jeunes gens, ou une chanſon faite pour eſtre chantée dans ces ſortes de feſtins.

Athanaſ. orat. 2 con. Arian. p. 308. Decret. Nic. ſynod. pag. 552. De ſynod. p. 885.

Certes il ne pouvoit commettre un attentat plus abominable contre le reſpect de noſtre religion & contre la ſainteté de nos myſteres. Car comme Paul de Samoſate l'un des maiſtres & des precurſeurs de cet heretique, avoit autrefois ſcandalizé tous les fidelles, lors qu'aboliſſant les pſeaumes qui ſe chantent ordinairement à la loüange de JESUS-CHRIST, il en avoit fait chanter d'autres à ſa loüange par des femmes le jour de Paſque au milieu de toute l'egliſe, ainſi que nous apprenons des Eveſques du concile d'Antioche dans la lettre qu'ils écrivirent touchant ſa depoſition ; Arius qui s'eſtoit rendu ſon diſciple en reſuſcitant ſes erreurs, fut auſſi l'imitateur de ſon inſolence lors qu'il ramaſſa tout le venin de ſon hereſie dans cette chanſon, qui eſtoit tout à fait injurieuſe à la divinité du Verbe.

Euſeb. l. 7. hiſt. c. 30.

Cependant les Ariens faiſoient leurs delices de ce grand excés de leur chef ; & ſaint Athanaſe n'en parle qu'avec in-

Athanaſ. orat. 2. cont. Arian.

dignation. Arius, dit-il, leur tient la place de JESVS-« CHRIST, & eſt parmy eux ce qu'eſt Manichée dans la ſe-« cte des Manichéens ; & aulieu de Moyſe & des autres ſaints, « ils ont trouvé pour chef un je ne ſçay quel Sotade qui eſt « ridicule aux payens meſmes, & la fille d'Herodiade. Car « Arius a imité la diſſolution & l'eſprit effeminé de ce profa-« ne, en compoſant auſſi bien que luy des Thalies, c'eſt à « dire des chanſons pour eſtre chantées dans des feſtins ; & il « a pour modele cette danſeuſe, en menant la danſe pour ſe « joüer du divin Sauveur, par les blaſphemes qu'il fait « chanter contre luy..... Certes il y a lieu de s'eſtonner que « pluſieurs auteurs eccleſiaſtiques ayant compoſé des traittez, « & prononcé un tres-grand nombre d'homelies ſur l'ancien « & le nouveau teſtament, il ne ſe trouve aucun d'eux qui ait « mis au jour des Thalies, & qui ait expliqué nos myſteres par « ces ſortes de chanſons. Les payens meſmes, qui ont eu quel-« que retenüe, ne s'en ſont jamais ſervis. Il n'y a que les « Ariens qui les chantent pour s'en divertir parmy les pots & « les verres, & qui s'excitent à rire par le bruit & le tumulte « qu'ils font dans leurs danſes criminelles. Cet admirable « Arius ne s'eſt propoſé pour objet de ſon imitation rien de « grave & de majeſtueux : mais faiſant profeſſion d'ignorer & « de mépriſer tous les exemples que les hommes vertueux luy « pouvoient fournir, & ayant volé ce qu'il y a de plus perni-« cieux dans les autres hereſies, il n'a eu de l'émulation que « pour les diſcours ridicules de Sotade ſeul. Car dans le deſ-« ſein qu'ils ont d'inſulter à JESUS-CHRIST, pouvoit il rien « faire qui fuſt plus conforme à ſa pretention, que d'expri-« mer par les mouvemens deshonneſtes & les poſtures laſcives « des membres du corps, les paroles malheureuſes de ſon im-« pieté, afin que ſelon l'oracle de la ſageſſe, qui nous ap-« prend que les hommes ſe font connoiſtre par la qualité de « leurs diſcours, cet eſprit ſi deteſtable découvriſt à tout le « monde la molleſſe de ſon ame effeminée, & la corruption « de ſon eſprit. «

Le meſme ſaint Athanaſe nous a laiſſé un échantillon de cette Thalie, & il en parle comme d'un monument de la vanité d'Arius, qui n'avoit rien que d'effeminé dans ſes chants, & dans la conduite de ſa vie. Voicy quel en eſtoit

» le commencement. Selon la foy des éleus de Dieu, de ceux » qui connoiſſent Dieu, de ſes ſaints enfans qui marchent » dans ſa voye droite, & qui ont reçeu ſon ſaint Eſprit, voicy » ce que j'ay appris de ceux qui ont la ſageſſe de Dieu pour » leur partage, des hommes civils & polis, qui ſont inſtruits » immediatement de Dieu meſme, & qui ſont ſages en toutes » choſes. J'ay marché ſur leurs veſtiges dans une parfaite con- » formité de ſentimens, moy qui ſuis devenu ſi celebre dans » le monde, qui ay tant ſouffert pour la gloire de Dieu, & » qui ay appris de luy ſa ſageſſe & ſa connoiſſance.

L'orgueil d'Arius ne pouvoit ſe découvrir par un langage plus inſolent que celuy-là; & il n'y avoit qu'un hereſiarque qui puſt parler de luy meſme avec tant d'enflure de cœur. Mais cette vanité inſupportable ne tendoit qu'à la revolte » contre le Verbe divin, dont il écrivoit en ces termes. Dieu, » diſoit-il, n'a pas eſté toujours Pere, mais il y avoit un temps » auquel il n'eſtoit que Dieu ſeulement, & n'eſtoit pas encore » Pere, quoy qu'il le ſoit devenu enſuite. Le Fils n'a pas tou- » jours eſté: car toutes choſes ayant eſté faites du neant, le » Verbe divin, qui eſt du nombre des creatures & des ouvra- » ges, a auſſi eſté fait du neant. Il y avoit un temps auquel il » n'eſtoit pas encore, & il n'eſtoit pas avant que d'avoir eſté » fait, & il a commencé à eſtre créé comme les autres. Car il » y avoit un temps que Dieu eſtoit ſeul, & que le Verbe & la » ſageſſe n'eſtoit pas encore: mais ayant deſſein de nous pro- » duire, il a fait alors un eſtre auquel il a donné le nom de » Verbe, de Fils, & de Sageſſe, afin de s'en ſervir pour noſtre » production.

Nous n'aurions jamais ozé rapporter ces impietez & ces blaſphemes, ſi S. Athanaſe ne nous en avoit donné l'exemple en les refutant dans ſes écrits. Nous nous reſervons à rapporter en ſon lieu la condamnation qu'en fit le concile de Nicée; & il ſuffit de marquer icy qu'Arius ne ſe declara jamais plus inſolemment contre la foy de l'Egliſe, que dans le temps meſme qu'il en recherchoit la communion.

Hieron. ad Cteſiphont. Il faut auſſi que ç'ait eſté en ce temps-là, qu'il ait ſurpris l'eſprit de Conſtancie femme de l'Empereur Licine, & ſœur du grand Conſtantin, comme ſaint Hierôme nous apprend qu'il avoit fait, ſi nous n'aimons mieux croire qu'Euſebe

ſebe de Nicomedie, qui avoit un tres-grand credit auprés de cette princeſſe, luy avoit déja rendu ce ſervice par avance.

CHAPITRE XIV.

Conciles Ariens de Bithynie & de Paleſtine. Lettres des deux Euſebes & de pluſieurs autres Eveſques en faveur d'Arius.

EUSEBE de Nicomedie eſtoit déja trop engagé dans la cauſe d'Arius, pour ne l'aſſiſter que de recommandations inutiles. Il ſe ſentit offenſé du mépris que S. Alexandre faiſoit paroiſtre de tant d'inſtances reïterées: & ce refus qu'il recevoit comme une injure, l'ayant piqué juſques au vif, luy fit prendre la reſolution de ſoûtenir l'Arianiſme avec plus de chaleur qu'il n'avoit fait auparavant. Pour cet effet il aſſembla dans la Bithynie un concile d'Eveſques de ſon parti. Et on peut juger combien Arius y trouva de protecteurs, puiſque le reſultat de cette aſſemblée, fut une lettre que l'on écrivit à tous les Eveſques, pour les exhorter de recevoir les Ariens à leur communion, comme perſonnes tout à fait orthodoxes, & de porter Alexandre meſme à communiquer avec eux. *Sozom. l. 2. c. 23.*

Nous avons encore dans l'hiſtoire eccleſiaſtique de Theodoret, une de ces lettres, qui eſt écrite à Paulin Eveſque de Tyr. Euſebe qui en eſtoit l'auteur, avoit pour but de l'engager à ſe declarer ſans déguiſement, ainſi que venoit de faire Euſebe de Ceſarée, qui avoit cauſé beaucoup de joye à tous ſes amis, & à ſortir d'un ſilence qui eſtoit la condamnation de leur parti. Car ne doutant nullement qu'il ne convint avec eux touchant les queſtions conteſtées, il luy repreſentoit comme une conduite indigne d'un homme ſage, d'eſtre capable d'écrire, & ne pas produire au dehors ſes veritables ſentimens. Et aprés avoir formé le corps de ſa lettre, d'un amas d'impietez Ariennes que les veritables enfans de l'Egliſe ne peuvent lire ſans horreur, il la finit en repreſentant celuy à qui il écrit, comme un homme d'une ſi grande autorité, qu'il l'eſtime capable de faire changer de *Theodoret. l. 1. hiſtor. c. 5.*

ſentiment à S. Alexandre meſme, s'il prend la peine de luy écrire, comme il l'en conjure.

Ces ſortes de lettres eſtoient comme autant d'étincelles de feu qui n'eſtoient pas capables d'embrazer les édifices ſolides, mais qui ne tomboient pas inutilement ſur la paille; & il ſe trouva des Eveſques aſſez foibles & aſſez legers, pour ſe laiſſer ſurprendre par ces ſollicitations. Car noſtre Saint témoigne que Narciſſe de Neroniade ou Trenople dans la ſeconde Cilicie, Patrophile de Scythople en Paleſtine, Maris de Calcedoine, Paulin de Tyr, Theodote de Laodicée, & Athanaſe d'Anazarbes, écrivirent avant le concile de Nicée, des impietez pareilles à celles d'Arius. Et il nous a conſervé un endroit de la lettre du meſme Athanaſe à S. Alexandre, où cet Arien met le Fils de Dieu dans le rang des creatures, en pretendant qu'il eſt du nombre des cent brebis dont il eſt parlé dans l'evangile, & qui comprend, dit il, toutes choſes, excepté Dieu qui en eſt l'auteur. Ce qui n'eſt autre choſe que de détruire la divinité du Verbe, par des principes encore plus abominables que ne ſont tous les excés des Ariens. Il rapporte auſſi une parole d'une lettre d'Euſebe de Ceſarée à Euphration Eveſque de Balanée en Syrie, où il dit clairement que le Chriſt n'eſt pas un veritable Dieu. Le ſecond concile de Nicée cite encore d'autres blaſphemes de cette meſme lettre. Et il rapporte un grand paſſage d'une lettre du meſme Euſebe de Ceſarée à S. Alexandre, où en deffendant Arius il ſe condamne luy-meſme.

Athanaſ. de Synod. pag. 886.

Voilà de quelle maniere pluſieurs Eveſques ſe declaroient pour Arius, non ſeulement en l'eſtimant innocent des erreurs qui luy eſtoient attribuées par ſon Eveſque, mais meſme en ſoutenant comme de grandes veritez les blaſphemes les plus horribles: & au lieu de conſerver la foy de l'Egliſe, qui leur avoit eſté donnée en dépoſt, ils ſe joignoient à l'auteur de tant de nouveautez ſacrileges.

Il y avoit alors dans Antioche un preſtre d'Alexandrie nommé Georges, dont nous aurons occaſion de parler plus d'une fois dans la ſuitte de cette hiſtoire, où nous le verrons devenir l'un des plus fameux Ariens, & eſtre élevé par leur faction à l'epiſcopat de Laodicée. Ayant eſté fait preſtre par S. Alexandre, il voulut faire le media-

Euſeb. l. 3. de vit. Conſtant. c. 62.

teur pour appaiſer ce different, & écrivit en meſme temps à ce ſaint prelat, & aux Ariens, mais dans le meſme eſprit & avec toute la malignité d'Arius, quoy qu'avec des expreſſions un peu plus étudiées, & moins éloignées en quelque choſe du langage de l'Egliſe. Ce n'eſtoit pas de cet hypocrite qu'il falloit attendre la paix & la reünion des eſprits, puiſqu'au contraire S. Alexandre fut obligé de le dépoſer, tant à cauſe de ſon impieté, que pour quelques autres ſujets, c'eſt à dire pour ſes débauches ſcandaleuſes, qui eſtoient connuës de ſes domeſtiques. Il paroiſt qu'eſtant excommunié dans Alexandrie, il voulut ſe faire recevoir dans le clergé d'Antioche. Mais ſaint Euſtathe qui en eſtoit Eveſque, ne l'ayant pas voulu recevoir à cauſe de ſon impieté, cela l'obligea apparemment à ſe retirer à Arethuſe en Syrie, où il fut receu; comme on le juge de ce que Conſtantin l'appelle preſtre d'Arethuſe. Car pour ce que quelques uns ont voulu dire depuis peu, qu'il eſtoit natif de cette ville; c'eſt ce qui ne ſe peut nullement ajuſter avec Philoſtorge, qui témoigne qu'il eſtoit originaire d'Alexandrie. Il paſſe dans l'antiquité pour un homme tres-habile dans la philoſophie. Theodoret cite ſes ouvrages contre les heretiques en general, & contre les Manichéens en particulier. Mais on ne le peut mieux connoiſtre que par l'éloge que luy donne S. Athanaſe, en l'appellant le plus méchant des Ariens: & c'eſt ſans doute le zele de l'Arianiſme, qui luy a fait prononcer une oraiſon à la loüange d'Euſebe d'Emeſe Arien, ainſi que nous apprenons de Socrate.

Athanaſ. de Synod. pag. 886. 887.

Id. de fugâ ſuâ p. 718. ad ſolitar. pag. 812. Philoſtorg. l. 8. c. 17.

Theodoret. har. fab. l. 1. 26. p. 212. Athan. ap. de fug. ſuâ p. 718. Socrat. l. 1. c. 18.

Toutes ces cabales n'ayant pas eu le pouvoir d'ébranler S. Alexandre, Arius qui voyoit que tous les efforts de ſes partiſans ſe briſoient contre la fermeté de ce rocher, tourna ſa batterie d'un autre coſté; & il envoya des deputez à Paulin de Tyr, à Euſebe de Ceſarée, & à Patrophile de Scythople, pour obtenir d'eux qu'on luy permiſt de tenir des aſſemblées avec le peuple qui le ſuivoit, comme il avoit accoutumé de faire eſtant curé à Alexandrie. Ces Eveſques s'eſtant aſſemblez avec quelques autres de la Paleſtine, luy accorderent ce qu'il demandoit; mais en autoriſant ſa revolte par cette permiſ-

Sozom. l. 2. c. 14.

ſion ſchiſmatique, ils luy recommanderent en meſme temps de ſe ſoumettre à Alexandre, & de faire ce qu'il pourroit pour obtenir ſa communion & ſa paix. De ſorte qu'en appuyant ſa rebellion par un eſprit heretique, ils ne l'exhortoient à l'obeïſſance, que par le faux zele qu'ils avoient d'engager ſon Eveſque meſme dans l'approbation de ſes erreurs.

CHAPITRE XV.

S. Alexandre envoye un memoire contre Arius, & écrit 70. lettres. Examen des deux qui nous en reſtent.

C'ESTOIT inutilement que les partiſans de l'erreur vouloient ou affoiblir ou gagner S. Alexandre. Sa generoſité chreſtienne & eccleſiaſtique ne ſe renfermoit pas dans la reſiſtance vigoureuſe avec laquelle il repouſſoit les ſollicitations des Ariens; & plus ces partiſans de l'erreur faiſoient paroître de temerité, d'artifices & d'empreſſemens pour attaquer la verité, plus cet homme de Dieu témoignoit de fermeté, de lumiere & de vigilance pour la deffendre. Il taſchoit de verſer du baume ſur les playes de l'Egliſe, que ſes ennemis envenimoient tous les jours; & ſa pieté ne luy donnoit point de repos dans le deſſein qu'il avoit d'employer toutes ſortes de remedes pour guerir des maux, dont il apprenoit à chaque inſtant l'accroiſſement & le progrés.

Mais il crut qu'un des moyens les plus propres pour ramener ceux qui s'eſtoient égarez, eſtoit de leur faire voir la verité catholique dans ſon jour, & autoriſée par le conſentement univerſel des Eveſques. Ayant donc compoſé un memoire qu'il appelle tome, il l'envoya dans les provinces pour le faire ſigner par tous ceux à qui la corruption des plus pures ſources de la doctrine eſtoit odieuſe; & nous voyons qu'à quelque temps de là il eſtoit déja ſigné par toute l'Egypte & la Thebaïde, par la Libye & la Pentapole, par la Syrie, la Lycie, la Pamphilie, l'Aſie, la Cappadoce, & les autres provinces d'alentour. Et comme les Eveſques de ces lieux là, en luy envoyant leur

Theodoret. l. 1. hiſt. c. 3. p. 586.

ſignature, luy avoient écrit des lettres pleines d'une juſte indignation contre ces nouveaux ennemis de la verité, il prit un grand ſoin de recueillir toutes ces approbations authentiques de la juſtice de ſa cauſe, en meſme temps qu'Arius de ſon coſté ramaſſoit toutes les lettres que les Eveſques de ſon parti écrivoient en ſa faveur. *Socrat. l. 1. c. 6.*

Son premier deſſein, ainſi qu'il le declare luy-meſme, avoit eſté d'étouffer cette diſpute dans le ſilence, afin que s'il n'eſtoit pas aſſez heureux pour éteindre entierement cette hereſie, elle demeuraſt au moins renfermée dans la ſeule malignité de ſes premiers auteurs ſans en corrompre beaucoup d'autres. Mais quand il vit qu'Euſebe entreprenoit ouvertement la protection de ces apoſtats, & qu'il écrivoit par tout en leur faveur, il eut peur que ce mal ne cauſaſt la perte d'une infinité d'ames s'il le diſſimuloit plus long-temps, & que Dieu ne le rendiſt luy-meſme reſponſable de la perte de ceux qui pourroient eſtre ſurpris pour n'eſtre pas aſſez inſtruits du fond d'une affaire ſi importante, & n'en pas connoiſtre la verité. *Ruſin. l. 1. c. 1.*

Se croyant donc obligé de faire connoiſtre à toute l'Egliſe quelles eſtoient les perſonnes & les dogmes de ces heretiques, il écrivit de tous coſtez un ſi grand nombre de lettres circulaires, qu'il s'en trouvoit encore juſqu'au nombre de 70. au temps de S. Epiphane. Il eſt viſible qu'il en avoit envoyé juſqu'en Occident, puiſque Libere témoigne que l'on gardoit à Rome celle que ce ſaint Eveſque d'Alexandrie avoit écrite au Pape Sylveſtre, & dans laquelle il luy mandoit qu'il avoit excommunié onze preſtres ou diacres, parce qu'ils ſuivoient l'hereſie d'Arius. *Epiph. hareſ. 69.* *Baron. ad ann. 318. §. 59.*

Mais de tout ce grand nombre de lettres qu'il écrivit pour la deffenſe de la verité, il ne nous en reſte plus que deux qui nous ont eſté conſervées, l'une par Socrate, & l'autre par Theodoret. *Socrat. l. 1. c. 6.*

La premiere eſt addreſſée generalement à tous les Eveſques de l'Egliſe. Le ſaint la commence par les raiſons qui l'avoient porté à l'écrire; & il dit que d'une part il y a eſté engagé par la neceſſité indiſpenſable de ſatisfaire à la loy de l'union epiſcopale, qui oblige tous les prelats à s'intereſſer dans tout ce qui ſe paſſe en chaque Egliſe, comme eſtant

tous membres d'un meſme corps ; & que de l'autre il a crû devoir empeſcher le mal que pouvoient faire les lettres d'Euſebe de Nicomedie, contre lequel il s'éleve avec une liberté & une force digne d'un Eveſque qui eſt deſtiné de Dieu pour ſoutenir la verité ; & il ſupplie que l'on n'ait aucun égard à toutes ſes ſollicitations. Aprés avoir nommé ceux qui avoient eſté excommuniez, afin qu'on ne les receuſt nulle part, & qu'on n'euſt meſme aucune communication avec eux, il paſſe de là à l'explication & à la refutation de leurs dogmes. Il dit que le concile qu'il avoit aſſemblé ayant oüi leurs blaſphemes de leurs propres bouches, & employé toutes ſortes de moyens pour leur faire connoiſtre la verité, a eſté contraint de les condamner & de les frapper de ſes anathemes, les comparant à Hymenée & à Philete, dont parle l'Apoſtre, & à Judas qui avoit paſſé de la qualité de diſciple de JESUS-CHRIST à celle de traiſtre & d'apoſtat.

Gelaſe de Cyzique, qui rapporte cette meſme lettre, y ajoute les ſouſcriptions des preſtres & des diacres d'Alexandrie, & de la Mareote, qui conſentent à la depoſition d'Arius & des complices de ſon impieté. On y voit un Athanaſe entre les diacres d'Alexandrie ; & c'eſt vraiſemblablement noſtre grand Saint. Mais Colluthe, dont le nom ſe lit à la teſte des preſtres, n'eſt pas apparemment celuy qui a eſté l'auteur du ſchiſme des Colluthiens.

Theodoret. l. 1. hiſt. c. 3. L'autre lettre de S. Alexandre Archeveſque d'Alexandrie, qui eſt rapportée par Theodoret, eſt d'une beaucoup plus grande étenduë que celle-cy. On ne peut pas dire qu'elle ſoit tout à fait circulaire, puiſqu'aſſurément elle n'eſtoit pas écrite pour ceux qui avoient déja ſigné. Mais quoy qu'elle ſoit addreſſée à S. Alexandre qui eſtoit alors Eveſque de Byzance, neanmoins comme elle parle toujours à pluſieurs, il eſt viſible qu'elle s'addreſſoit encore à d'autres, & probablement à tous les Eveſques de la Thrace.

Socrat. l. 1. c. 6 *Sozom. l. 1. c. 3.* *Socrat. l. 1. c. 25.* Cet Alexandre à qui elle eſt écrite, eſtoit Eveſque dés l'an 315. puiſqu'il a gouverné durant 23. ans, & eſt mort, comme nous verrons, l'an 338. Il avoit ſuccedé à Metrophane, que les Grecs & les Latins honorent comme ſaint le 4. de Juin, & que Nicephore fait neveu de l'Empereur Probe.

Selon la supputation des historiens, Alexandre devoit avoir 75. ans lorsqu'il monta sur le siege de Byzance. C'estoit un homme si eminent en saintetè que S. Gregoire de Nazianze l'appelle avec justice le grand Alexandre, l'ornement de l'Eglise de Constantinople, le genereux athlete, & l'illustre predicateur de la Trinité sacrée. Un auteur du mesme temps luy donne le nom d'Evesque admirable; & Theodoret témoigne qu'il estoit orné des dons & des graces apostoliques. *Nicéph. l. 8. c. 6. Socrat. p. 558. Sozom. p. 267. Greg. Naz. orat. 27. Libellus precum Marcell. & Faust. p. 18.*

Le but de cette lettre de S. Alexandre Archevesque d'Alexandrie, est de porter celuy de Byzance, & les autres Evesques de la Thrace à ne recevoir ny les personnes, ny les lettres des Ariens, entre lesquels ce saint prelat nomme souvent Arius & Achillas, qui estoit, comme nous avons vu, l'un des prestres de sa faction. Mais de plus il les supplie de signer aussi le tome qu'il leur envoyoit, & de joindre leur souscription à celle de beaucoup d'autres Evesques, dont il leur addressoit aussi les lettres avec la sienne par un de ses diacres nommé Appion.

Il dit d'abord que c'est de tout temps que la conduite ambitieuse & intereſſée des méchans hommes a accoutumé de « dresser des embusches aux eglises qui leur paroissent grandes & considerables, & de se servir d'une infinité d'occasions & de pretextes pour combattre la religion; Que comme le demon qui les possede, leur inspire par son agitation violente le desir de se procurer la malheureuse satisfaction dont ils se proposent l'idée, c'est ce qui les porte à « renoncer absolument à l'innocence, & à fouler aux pieds « la crainte des jugemens de Dieu; Qu'estant exposé à cette « sorte de souffrance, il est obligé d'avertir la pieté des prelats ausquels il écrit, afin qu'ils se donnent de garde que ces « hommes artificieux n'entreprennent rien contre le repos de « leurs eglises. «

Il les avertit qu'Arius & Achillas ayant fait ensemble une « pernicieuse conspiration, non seulement ont imité l'ambition de Colluthe; mais mesme se sont rendus beaucoup « plus criminels que luy. Que toute la sainte doctrine des « Apostres estant devenuë la matiere de leurs censures, leur « dissimulation judaïque les a portez jusqu'à cet excés que «

» d'avoir fait comme un magazin de calomnies & de médisan-
» ces, dans lequel ils trouvent des armes pour faire la guerre
» à JESUS-CHRIST, niant la divinité de nostre Sauveur, &
» pretendant qu'il n'est rien plus que tout le reste des hom-
» mes: Qu'ayant recueilli dans ce dessein toutes les paroles
» qui concernent son Incarnation & l'abbaissement volontai-
» re dont il s'est servi pour operer nostre salut, ils taschent
» d'en former les dogmes & les principes abominables de leur
» impieté, & font paroistre dans leurs discours une extréme
» aversion contre sa divinité eternelle, & contre cette gloire
» si ineffable qu'il possede avec son pere: Qu'ils semblent
» n'avoir pour but que d'acquerir de la reputation dans l'es-
» prit des payens & des Juifs, par le soin qu'ils prennent de
» faire regner toutes leurs erreurs sur le sujet de JESUS-
» CHRIST: Qu'ils travaillent avec effort à établir toutes les
» choses dont les ennemis de nostre religion font des raille-
» ries: Qu'ils excitent tous les jours contre luy des seditions
» & des persecutions: Que tantost ils font retentir les tri-
» bunaux du bruit que font les malheureuses femmes qu'ils
» ont seduites; & que tantost ils rendent nostre religion
» ridicule par l'empressement honteux qu'ils font paroî-
» tre en faisant faire cent tours & cent détours au milieu
» des places publiques aux jeunes filles de leur cabale: Qu'en-
» fin ils ne font nulle difficulté de mettre en pieces la robe de
» JESUS-CHRIST, qui ne se peut diviser sans crime, & que les
» bourreaux mesmes ont épargnée.

Aprés cette exposition de leurs desordres & de leurs em-
» portemens, il dit qu'il a esté obligé de les retrancher par un
» consentement unanime, & de les chasser de l'Eglise qui fait
» profession publique d'adorer la divinité de JESUS-CHRIST.
» Mais qu'il a differé long temps de les traitter de la sorte, &
» de leur faire ressentir le chastiment que meritoit leur mau-
» vaise vie & leur entrepriſe criminelle, parce qu'il n'en
» estoit pas encore suffisamment informé: Que cependant
» ils ont eu la temerité de courir de toutes parts vers les Eves-
» ques qu'ils sçavent luy estre unis pour se plaindre à eux
» de sa conduite; & qu'encore que le motif de la paix leur
» serve de voile & de pretexte pour deguiser leurs mauvais
» desseins, neanmoins la fin qui les anime dans tous ces

voyages

voyages n'eſt autre que de ſeduire par la douceur de leurs « paroles quelques uns de ſes confreres & de les perdre par « la contagion de leurs erreurs. «

Il vient enſuite à l'explication & à la refutation de leur hereſie ; ſurquoy il s'étend beaucoup, & il rapporte le veritable ſens des paſſages de l'Ecriture dont ces heretiques abuſoient.

Il ſe plaint de trois Eveſques de Syrie, & témoigne un extréme eſtonnement de ce qu'ils enveniment ce mal & augmentent cet embrazement par l'approbation qu'ils donnent à ces nouveautez. On ne voit pas bien quels eſtoient ces trois Eveſques, ſi on ne l'entend d'Euſebe de Ceſarée, de Paulin de Tyr & de Patrophile de Scythople, leſquels ainſi que nous avons veu, avoient aſſemblé un Concile pour donner permiſſion à Arius de tenir des aſſemblées de ceux de ſon parti ; ce qui n'eſtoit rien moins que d'élever autel contre autel par une entrepriſe ſacrilege & ſchiſmatique.

Il reprend encore tout de nouveau la refutation de l'impieté des Ariens ; mais ſon zele s'échauffe particulierement ſur le mépris qu'ils faiſoient de la tradition & du ſentiment de l'Egliſe, & ſur ce qu'ils ſe vantoient d'eſtre eux meſmes les auteurs & les inventeurs de leur doctrine. Ils ne peu- « vent ſouffrir, dit-il, ni que l'on compare avec eux aucun « des anciens, ni qu'on leur égale ceux qui ont eſté nos « maiſtres & nos docteurs dés noſtre enfance. Bien plus, « ils n'eſtiment pas qu'il y ait aucun de nos confreres à qui « on doive attribuer une ſcience mediocre en quelque en- « droit de la terre qu'ils ſoient répandus. Si on les en veut « croire, il n'y a qu'eux qui ſoient ſages, qui ſoient pau- « vres, qui ayent trouvé la veritable doctrine ; & ils ſe « vantent qu'il n'y a eu qu'eux ſeuls qui ayent jamais eu la « revelation de ces grands myſteres, nul autre homme ne « les ayant jamais découverts, en quelque lieu qu'il puiſſe « eſtre ſous le Soleil. Orgueil impie ! fureur extréme ! va- « nité pleine d'extravagance ! impreſſion de l'eſprit de ſa- « tan qui s'eſt emparé de leurs ames criminelles ! L'éviden- « ce toute divine des anciennes Ecritures n'a pas eſté capa- « ble de leur donner aucune pudeur. La pieté de nos con- « freres qui nous ſont unis dans les meſmes ſentimens tou- «

» chant JESUS-CHRIST, n'a point eu la force de reprimer » l'insolence avec laquelle ils s'élevent contre luy ; & leur » impieté sera sans doute insupportable aux demons mesmes, » qui usent d'une grande précaution pour empescher qu'il » ne leur échappe aucun blaspheme contre l'honneur du Fils » de Dieu.

Il fait ensuite une confession fort ample de sa foy sur tous les articles du symbole, pour repousser les calomnies que ces heretiques avoient l'insolence de publier contre luy ; & il la conclut par ces belles & genereuses paroles: » Voilà, dit-il, ce que nous enseignons : Voilà ce que nous » preschons : Voilà les dogmes apostoliques de l'Eglise, pour » la deffense desquels nous sommes prests de souffrir la mort » sans craindre les menaces de ceux qui usent de violence » pour nous les faire abjurer. Et quand mesme ils employe- » roient contre nous la crainte des plus terribles supplices, » ils n'auroient point la force de nous faire perdre la confian- » ce que nous avons en ces saintes veritez.

C'est ainsi que le saint vieillard Alexandre deffendoit la cause du Verbe divin, & conservoit la pureté de l'Eglise contre les novateurs qui s'efforçoient de la corrompre. Que s'il luy estoit glorieux de signaler son zele par ces lettres apostoliques, il estoit avantageux à S. Athanase d'en estre le secretaire.

Theodoret ajoûte que saint Alexandre écrivit aussi en mesme temps de semblables lettres à S. Philogone qui estoit alors Archevesque d'Antioche ; à S. Eustathe alors Evesque de Berée, & depuis d'Antioche ; & à tous les autres deffenseurs des veritez apostoliques. Mais elles ne sont point venuës jusques à nous ; & nous n'en pouvons juger que par la lumiere & l'ardeur qui éclatent dans celles que nous venons de rapporter.

Nous ne sçavons pas aussi precisément en quel temps ces lettres furent écrites. Et quelque soin que nous ayons pris jusques icy de rapporter les premiers évenemens de l'Arianisme dans la suite qui nous a paru la plus naturelle, & la plus autorisée, neanmoins il est aisé qu'il se soit passé en mesme temps diverses choses qui n'ont pû estre écrites que l'une apres l'autre. Et comme l'opinion de S. Hierôme qui ne

met la naiſſance de l'hereſie Arienne que vers l'année 321. nous ſemble beaucoup plus probable que celle de Baronius qui croit qu'elle a commencé vers l'an 316. il ſuffit de remarquer que cette affaire de l'Egliſe a eſté traittée de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, puiſqu'il y a eu tant de differens incidens ſur ce ſujet en l'eſpace de trois ou quatre ans, c'eſt à dire juſques au concile de Nicée.

CHAPITRE XVI.

Quels eſtoient en ce temps-là les Eveſques des principaux ſieges de l'Egliſe.

AVANT que de paſſer outre à raconter ce qui ſe fit depuis que Conſtantin ſe fut rendu ſeul maiſtre de tout l'empire par la défaite de Licine à la fin de l'année 324. il eſt neceſſaire pour donner un plus grand éclairciſſement à ce que nous avons à dire, de marquer icy ceux qui eſtoient aſſis en ce temps-là ſur les principaux ſieges de l'Egliſe.

L'egliſe Romaine eſtoit alors gouvernée par S. Silveſtre, & il eſtoit monté ſur le throne de S. Pierre depuis le dernier de Janvier de l'année 313. qui eſt le temps auquel il ſucceda à Melchiade ou Miltiade que Dieu avoit appellé à une vie plus heureuſe le 10. du meſme mois. S. Silveſtre ne s'eſtoit pas garanti des dents envenimées des Donatiſtes, qui ne l'accuſoient de rien moins que d'avoir livré les livres ſacrez aux perſecuteurs de l'Egliſe, & offert de l'encens aux idoles, lorſqu'il n'eſtoit encore que preſtre ſous le Pape Marcellin. Mais S. Auguſtin n'a pas cru avoir beſoin d'aucunes preuves pour le deffendre, auſſi bien que quelques autres Papes calomniez par ces heretiques, parcequ'ils n'avoient apporté aucunes preuves pour l'accuſer.

Ce fut en la premiere année de ſon pontificat qu'il ſe tint un celebre concile à Arles, où n'ayant pû aſſiſter en perſonne, il y envoya deux preſtres de ſon egliſe, ſçavoir Claudien & Avite, ou Vite, & deux diacres, ſçavoir Eugene & Cyriaque. Les Eveſques qui s'y eſtoient aſſemblez luy en envoyerent les Canons, & luy témoignerent que les Donatiſtes auroient eſté condamnez avec plus de ſeverité s'il avoit pû aſſiſter à ce jugement.

Nous aurions plus de choſes à remarquer touchant ce ſaint Pape, ſi les actes qui portoient ſon nom dés la fin du cinquiéme ſiecle, & que Gelaſe ſemble approuver en diſant que les catholiques les liſoient à Rome, & que pluſieurs egliſes les imitoient en cela, n'eſtoient rejettez par un conſentement general de tous les ſçavans.

Nous ne diſons rien icy en particulier de l'egliſe d'Alexandrie, parce que nous avons commencé à repreſenter les ravages que l'hereſie Arienne y a cauſez ; & l'hiſtoire nous engage à ſuivre S. Alexandre pas à pas juſques à la fin de ſa vie, qui ſera le couronnement de ſes travaux apoſtoliques contre cette ſecte.

L'egliſe d'Antioche avoit alors pour prelat S. Philogone, qui ayant d'abord eſté engagé dans les affaires du monde, paſſa du barreau & du tribunal à l'Egliſe, & ſucceda à Vital vers l'an 318. S. Chryſoſtome qui nous a laiſſé ſon eloge, nous fait concevoir le merite de ſon adminiſtration par la pieté qui paroiſſoit encore de ſon temps dans l'egliſe d'Antioche, & par la difficulté qu'il y avoit en ce temps-là de gouverner les egliſes. Car comme la perſecution ne faiſoit encore alors que de ceſſer depuis l'an 312, il en demeuroit de tres-fâcheux reſtes, & il ſe trouvoit beaucoup de choſes qui avoient beſoin d'eſtre corrigées. S. Philogone ayant donc employé ſon zele à éteindre les reſtes de l'embrazement que la perſecution de Diocletien avoit excité dans l'Egliſe, eut encore à ſoutenir tout le poids de celle de Licine ; & ce fut en cette rencontre qu'il acquit le glorieux titre de Confeſſeur. Ayant eu la douleur de voir naiſtre durant ſon epiſcopat la ſecte impie des Ariens, il eut la ſatisfaction d'en arreſter en partie le progrés par ſa ſageſſe & ſa prévoyance, & de meriter les injures d'Arius, qui le traitta d'ignorant & d'heretique, par la fermeté avec laquelle il s'oppoſa à ſes erreurs. Son epiſcopat fut vrayſemblablement de ſix années ; & eſtant mort le 20. Decembre de l'an 324. il eut pour ſucceſſeur de ſa dignité & de ſon zele le grand Euſtathe, qui y fut transferé de Berée malgré luy, ſans aucun trouble & par le conſentement univerſel des Eveſques, des preſtres & de tout le peuple fidelle : ce qui ne peut eſtre arrivé avant le commencement de l'année 325.

Theodoret. l. 1. c. 2.

Id. l. 1. c. 6.

S. Macaire si celebre par la revelation que Dieu fit sous luy de la sainte Croix, gouvernoit alors l'Eglise apostolique de Jerusalem, dont il estoit le 39. Evesque, ayant succedé à Hermon où Hermonas dés l'année 314. On ne peut rien ajoûter au jugement que S. Athanase a rendu de luy, en tesmoignant qu'il estoit digne de tenir rang entre les hommes apostoliques de son siecle. Il estoit orné de toutes sortes d'excellentes qualitez, & veritablement heureux aussi bien d'effet que de nom.

Chron. Euseb. & Hieron. Athanas. orat. 1. contr. Arian. p. 291. Theodoret. l. 1. c. 2.

Le nom de Constantinople estoit encore inconnu; et le siége de Byzance estoit dignement rempli de la personne de S. Alexandre, qui secondoit admirablement nostre grand S. Alexandre d'Alexandrie, ainsi que nous venons de voir.

Enfin Cecilien gouvernoit en ce temps-là l'Eglise de Carthage qui estoit depuis longtemps l'une dés plus considerables du monde; et il suffit de marquer son nom pour faire concevoir le merite de cet Evesque, qui s'est rendu si celebre par les efforts que les Donatistes ont faits contre luy.

Voilà quels estoient les pasteurs illustres à qui Dieu avoit donné alors la conduite des parties les plus illustres de son troupeau dans tous les endroits de la terre. Celuy qui garde Israël fit voir dans cette pressante necessité, qu'il veille toujours, & qu'il n'est jamais surpris du sommeil. Il donna des deffenseurs à son Eglise en mesme temps que le demon luy suscitoit des ennemis: & pendant que la langue d'un insolent heresiarque prononçoit des blasphémes contre la divinité du Verbe, plusieurs differentes langues estoient saintement occupées à luy rendre un fidelle tesmoignage.

Psalm. 20. v. 4.

CHAPITRE XVII.

Constantin travaille pour la paix de l'Eglise, & écrit à S. Alexandre & à Arius conjointement.

APres l'entiere deffaite de Licine la plus grande application de Constantin fut de donner la paix à l'Eglise, comme il venoit de la procurer dans tout l'empire Romain par cette victoire. Il estoit alors dans la chaleur de son nouveau Christianisme, & il ne desiroit rien avec plus

Euſeb. l. 2. de vita Conſtant. c. 65.

de paſſion que de rendre cette religion plus ſainte & plus agreable à Dieu par une parfaite reconciliation de tous les eſprits, comme il luy faiſoit recueillir le fruit & l'éclat de ſon triomphe en la rendant glorieuſe devant ſes ennemis par un tres-grand nombre de loix qu'il faiſoit en ſa faveur, & par le ſoin qu'il prenoit de rétablir les anciennes egliſes, & d'en faire baſtir de nouvelles.

Ibid. c. 65. Optat. l. 1. contr. Parmenian.

Il avoit deja employé ſon authorité pour appaiſer le ſchiſme des Donatiſtes qui affligeoient l'Afrique depuis quelque temps; & il n'avoit pû ſouffrir l'inſolence & la fureur de ces opiniâtres, qui traittant les differens de l'Egliſe comme des affaires toutes ſeculieres & toutes paiennes, avoient appellé devant luy du jugement des Conciles. Ses ſoins n'aiant pû avoir tout l'effet qu'il s'eſtoit promis, il eſpera que quand il auroit vaincu Licine, il pourroit faire ceſſer entierement la diviſion de l'Egliſe en envoyant en Afrique quelques Eveſques d'Orient.

Euſeb. l. 1. c. 67. Ruffin. l. 1. c. 1.

Mais à peine eut-il triomphé de cét ennemy, que comme il avoit un ſoin tout particulier de tout ce qui regardoit la religion Chreſtienne & Catholique, il fut penetré d'une profonde douleur en apprenant que l'Orient meſme eſtoit travaillé d'une maladie plus dangereuſe que l'Afrique, & que les nouveautez d'Arius eſtoient plus à craindre que la fureur des Donatiſtes. Il avoit eu deſſein de faire un voyage en Orient pour les affaires de ſon empire : mais cette triſte nouvelle de la diviſion des prelats ſur le fait de la religion l'obligea à en remettre l'execution à un autre temps, de peur d'eſtre contraint de voir de ſes propres yeux des choſes dont le ſeul recit luy eſtoit inſupportable. Et comme il ne croyoit pas ſatisfaire à ſon devoir par une compaſſion ſterile des maux de l'Egliſe; auſſi ne ſe contentant pas de verſer des larmes ſur ſes playes, il voulut y apporter un promt remede.

Sa Cour eſtoit alors à Nicomedie qui eſtoit en ce temps-là le ſejour le plus ordinaire des Empereurs d'Orient. Euſebe qui eſtoit Eveſque de cette ville imperiale, ne manqua pas de le prévenir par la facilité qu'il avoit de l'entretenir à tous momens, & de luy repreſenter le procedé de S. Alexandre comme une conduite pleine d'indiſcretion.

Il prit donc la resolution d'écrire de Nicomedie, où il estoit arrivé depuis peu, une lettre commune à S. Alexandre & à Arius. Socrate en rapporte quelque chose, mais Eusebe de Cesarée nous la donne toute entiere dans la vie de Constantin: et il suffit d'y lire ce titre, *Constantin à Alexandre & à Arius*, pour y remarquer qu'en mesme temps qu'il les porte à la reconciliation & à la paix par un zele digne de sa pieté, il fait paroistre combien il s'estoit laissé préocuper contre le saint Evesque d'Alexandrie par un excés de crédulité, qui est le piége le plus ordinaire des plus grands princes. Car il est impossible de n'estre pas un peu surpris par cette égalité qu'il met d'abord entre un saint prelat & un prestre factieux. Et ce mesme esprit regne dans tout le reste de la lettre, qui met toujours Alexandre & Arius en parallele, & fait mesme Alexandre plus coupable qu'Arius de la division de l'Eglise en traittant toute cette contestation de chose de neant, & de questions inutiles.

Socrat. l. 1. c. 4. Euseb. l. 2. de vit. Constant. c. 64.

Ainsi l'on peut dire qu'à la verité le nom du grand Constantin se lit à la teste de cette lettre, mais que quand la main d'Eusebe de Cesarée l'auroit laissée à la posterité telle qu'elle à esté écrite par cet Empereur, on y remarqueroit toujours l'esprit d'Eusebe de Nicomedie, qui sans doute y a eu la meilleure part, & a surpris la facilité d'un Empereur non baptizé, pour traitter une affaire de religion par des maximes politiques. Car quoyqu'il n'y ait rien que d'équitable & de conforme aux principes du Christianisme dans ce raisonnement qu'il établit, sçavoir qu'en matiere de foy, il faut s'abstenir de toutes les questions superfluës qui sont capables de troubler la paix des fidelles sous prétexte de donner de l'exercice à leurs esprits; il se trompe dans le fait en blasmant S. Alexandre d'avoir excité indiscretement cette contestation pour satisfaire sa seule curiosité; au lieu que cette dispute avoit esté un effet de la malignité d'Arius, qui ne s'y fust jamais engagé, s'il eüst pû retenir plus longtemps le venin dont son cœur estoit rempli. Constãtin s'abuse aussi dans le droit; quand il fait passer pour une question de neant l'une des plus grandes questions de tout le Christianisme, l'article fondamental de nostre reli-

gion, la divinité du Verbe, & sa parfaite égalité avec le Pere éternel. Il est vray que cette question est relevée; mais l'Eglise n'a pas jugé que la difficulté qui s'y rencontre la dûst empescher d'en connoistre, & d'en faire un point de foy, dans lequel tous les Chrestiens doivent estre unis. Car l'épouse de J. C. qui conserve comme un précieux depost le thresor de ses lumieres, se trouveroit bientost reduite à un grand avilissement si toutes les veritez qui sont difficiles en elles mesmes, cessoient d'estre de sa jurisdiction. Ce n'est pas ainsi que le Saint Esprit la conduit depuis son établissement. Elle entretient tant qu'elle peut ses enfans dans la simplicité de la foy. Mais quand l'inquiétude de quelques esprits les porte jusqu'à la nouveauté & se termine à l'heresie, elle ajoûte à leur condamnation l'éclaircissement de la verité; & Dieu qui tire la lumiere des tenebres, augmente la connoissance des fidelles par l'exercice que ces membres opiniâtres & revoltez donnent à l'Eglise.

Ainsi l'on peut voir par le style & par toute la suitte de cette lettre de Constantin, que les princes les mieux intentionnez ont besoin d'une grace particuliere de Dieu pour n'estre point prévenus par ceux qu'ils honorent de leur confiance dans les affaires de l'Eglise, puisque leur pieté mesme les expose d'autant plus à estre trompez, qu'elle leur represente les Evesques comme incapables de vouloir tromper les autres.

Il faut avoüer neanmoins qu'il y a dans cette lettre de Constantin des paroles toutes de feu pour exprimer le zele qu'il avoit de la reünion des esprits; et que si Eusebe y a repandu quelques semenes de sa secrette malignité, cet Empereur n'a pas laissé d'y representer la charité dont il estoit embrazé pour la paix & pour la concorde de l'Eglise. La maniere sur tout avec laquelle il la finit est tout à fait considerable.

» Rentrez, dit-il, en grace & en amitié l'un avec l'autre. Rendez à tout le peuple les embrassemens mutuels que les fidelles se doivent: et vous mesmes purifiez tellement vos ames » de toute sorte d'inimitié, que vous repreniez vostre familiarité ancienne, puisque l'amitié est souvent d'autant plus douce & plus agréable, qu'elle est rétablie par la reconciliation, qui

qui fait ceſſer l'inimitié. Faites donc que je paſſe les jours « comme auparavant avec calme & tranquillité, & les nuits « ſans inquietude; afin que je reſſente auſſi bien que vous le « plaiſir d'une lumiere toute pure & toute celeſte, & que je « conſerve à l'avenir la paix & la joye. Que ſi vous me refu- « ſez cette grace, il ne me reſte que de m'abandonner à la « douleur, de fondre en larmes, & de ne ſouffrir la vie meſme « qu'avec regret. Ouvrez-moy donc le paſſage en Orient « par la reünion de vos eſprits, aprés me l'avoir bouché par « vos conteſtations & vos diſputes. Accordez-moy la grace « que je vous demande, & qui n'eſt autre ſinon que je puiſſe « bientoſt voir & vous & tous les autres peuples de mon em- « pire dans l'allegreſſe & dans la joye, & rendre à Dieu les « actions de graces & les loüanges qui luy ſont deuës pour « voſtre concorde & pour voſtre liberté. «

Il paroiſt aſſez par cette lettre qu'elle fut écrite ſur la fin de l'an 324. c'eſt à dire peu de temps aprés que Conſtantin eut entierement deffait Licine, & eut fait ſon entrée dans Nicomedie.

CHAPITRE XVIII.

Conſtantin envoye Oſius à Alexandrie, où il tient un concile, dans lequel on traitte des Meleciens, des Ariens, du temps de celebrer la feſte de Paſque, & des ſectateurs de Colluthe. Douceur de cet Empereur.

EUSEBE de Ceſarée ayant rapporté cette lettre de Conſtantin dans toute ſon étenduë, dit que ce prince la donna à porter à une perſonne tres ſainte qui eſtoit auprés de luy, dont il connoiſſoit la ſageſſe & la vertu éprouvée, & qui avoit autrefois ſignalé ſa pieté par la confeſſion publique de la foy. C'eſt ainſi qu'il le marque ſans le nommer, parce qu'il ne vouloit pas faire cet honneur à un Eveſque qu'il ſçavoit eſtre ſi contraire à l'Arianiſme. Mais nous apprenons des autres hiſtoriens que c'eſtoit le grand Oſius Eveſque de Cordouë en Eſpagne; & ils relevent d'abord ſon merite par cet eloge, que ſa vie n'eſtoit pas moins illuſtre que ſa foy, qu'il avoit une reputation extraordinaire de prudence, & que Conſtantin n'avoit pas moins de reſpect que d'affection pour luy.

l. 3. de vita Conſt. c. 63

Sozom. l. 1. c. 15. Theodoret. l. 1. c. 6. Socrat. l. 1. c. 4.

L

Athanaſ. ad ſolitar. p. 868. Ce grand homme dont nous aurons ſi ſouvent à parler dans la ſuitte de cette hiſtoire, eſtoit d'Eſpagne, & peut-eſtre de Cordouë meſme. Il naſquit l'an 257. comme nous le verrons par l'année de ſa mort; & fut fait Eveſque en 295. La perſecution s'eſtant allumée en l'année 303. ſous Maximien Hercule, il confeſſa glorieuſement la foy, & merita le titre de Confeſſeur, qui luy eſt attribué par le concile de Sardique, par S. Athanaſe & par quelques autres. Il eſt nommé entre les Eveſques qui compoſoient le concile d'Elvire en 305. & il en cita depuis un canon dans le concile de Sardique. Il fut apparemment l'un des prelats que Conſtantin conſulta & qu'il fit demeurer auprés de luy pour le confirmer dans ſon nouveau chriſtianiſme. Car il ſemble que ce ſoit cet Egyptien venu d'Eſpagne à qui Zozime attribuë le changement de ce prince. Nous voyons auſſi que dans une lettre écrite par cet Empereur peu de temps aprés qu'il eut embraſſé noſtre religion, il mande au Gouverneur d'Afrique de diſtribuer une certaine ſomme aux egliſes de ſon gouvernement, ſelon l'ordre & le memoire qui luy eſtoit envoyé par Oſius, qui eſtoit indubitablement celuy de Cordouë.

Euſeb. l. 1. de vita Conſtant. c. 32.

Zozim. l. 2.

Euſeb. l. 10. hiſtor c. 6.

Cod. Theod. lib. 4. tit. 7. Nous avons encore une loy que Conſtantin luy addreſſa le 18. d'Avril de l'année 321. pour declarer libres ceux qui ſeroient affranchis en preſence des Eveſques & des Egliſes, ou par des eccleſiaſtiques en quelque maniere que ce fuſt.

Son zele pour la religion luy avoit attiré la haine des Donatiſtes; & il eſt viſible qu'il s'eſtoit declaré aſſez ouvertement contre eux, puiſque ces heretiques luy reprochent d'avoir aſſiſté Cecilien en contraignant beaucoup de perſonnes à communiquer avec luy, & meſme en portant Conſtantin à les condamner à mort; ce qu'ils avancent neanmoins ſans en apporter aucune preuve. Mais il eſt bien plus raiſonnable & plus probable de croire qu'eſtant Eveſque, il avoit des ſentimens plus conformes à la douceur eccleſiaſtique, & qu'il avoit porté Conſtantin à ſe contenter d'une punition moins rigoureuſe.

Aug. l. 1. contra Parmen. c. 15.

Voilà le rang qu'Oſius tenoit dans l'Egliſe, & la haute reputation qu'il avoit acquiſe par tout le monde, lorſque Conſtantin l'envoya à Alexandrie avec ſes lettres. Sa depu-

tation avoit pour but non seulement d'éteindre le feu de l'Arianisme, mais aussi de faire cesser le schisme des Meleciens, & de regler un autre point de discipline, dont la differente pratique divisoit des peuples entiers. Car les anciennes disputes qui avoient autrefois partagé l'Orient & l'Occident touchant la feste de Pasque, & qui avoient particulierement éclatté sous le pontificat de Victor, n'estoient pas encore tout à fait appaisées. Les uns se conformoient à la coustume des Juifs pour celebrer cette grande solemnité dans le mesme jour que ces ennemis de JESUS-CHRIST en renouvelloient la memoire selon la loy de Moyse; & cela estoit particulier aux eglises de la Syrie, de la Mesopotamie & de la Cilicie, ainsi que nous apprenons de S. Athanase; celles d'Asie estant revenuës dés auparavant à l'usage commun des autres eglises de l'univers. Les autres au contraire estimoient qu'il falloit fixer cette feste à un jour de dimanche, qui avoit esté celuy de la resurrection du Fils de Dieu, & ne pas suivre la pratique des Juifs, qui s'écartoient de la grace de l'Evangile en ce point aussi bien que dans les autres.

Euseb. l. 2. de vita Constant. p. 62. 63.

Athanas de syn. p. 873. Ep fl. ad Afric. p. 933.

Ep. Const. apud Theodoret. l. 1. c. 11.

Ces differentes opinions causoient un tres-grand desordre par toute l'Eglise, & les divines ceremonies de nostre religion n'estoient que confusion & que trouble. Car les uns faisant la feste de Pasque avec les Juifs le 14. jour de la lune, qui estoit prescrit par Moyse pour manger l'agneau paschal, cessoient alors de jeusner, en quelque jour de la semaine que pust arriver ce 14. Les autres celebrant la Pasque le jour mesme de la resurrection du Sauveur, c'est à dire, le dimanche d'aprés ce 14. ne commençoient à rompre leur jeusne qu'en ce jour là. Ainsi les uns estoient dans l'affliction & dans le jeusne pendant que les autres estoient dans le repos & dans la joye; & cette diversité de pratiques introduisoit une tres-grande division parmy les fidelles, quoy qu'elle ne fust pas capable de les porter à rompre la communion.

Euseb. l. 5. histor. c. 23.

Il est à croire qu'Osius executa ces deux differentes commissions en deux lieux differens, & qu'il ne traitta dans Alexandrie que de ce qui concernoit les interests de cette eglise. Il s'y employa avec toute la prudence & tout

le zele que peut témoigner un grand Evesque qui aime sincerement JESUS-CHRIST & son Eglise. Mais comme le feu estoit trop grand pour estre éteint par les remonstrances qu'il fit en secret aux principaux auteurs de tout le desordre, il assembla un concile dans Alexandrie, où il paroist que l'on traitta à fond tout ce qui concerne le saint mystere de la Trinité touchant la divinité du Verbe eternel. Car Socrate remarque qu'Osius s'y appliqua de toutes ses forces à la condamnation de la doctrine de Sabellius ; & ce fut mesme ce qui le porta à faire examiner ces mots de substance & d'hypostase, quoyque selon cet historien, cette discussion mesme ait servi depuis ce temps là à faire naistre de nouvelles difficultez.

Socrat. l. 3. c. 5.

L'histoire ne nous fournit aucune lumiere qui nous découvre ce qui s'y passa touchant Arius, si ce n'est que l'on y puisse raporter ce qu'a écrit Philostorge, qu'avant le concile de Nicée S. Alexandre s'estant rencontré à Nicomedie avec Osius & d'autres Evesques qui estoient avec luy, ils tinrent un concile dont la conclusion fut de confesser le Fils consubstantiel au Pere, & d'excommunier Arius. Car comme d'une part il n'est pas probable que l'on ait pu faire un tel decret à Nicomedie, à cause qu'Eusebe y dominoit auprés de la personne de l'Empereur, nous voyons de l'autre, par une lettre qui paroist écrite aussi-tost aprés ce C. d'Alexandrie qu'Arius se plaint qu'on ne permettoit à personne de le recevoir, & qu'on ne luy donnoit pas le pouvoir de celebrer l'office divin, c'est à dire de ce qu'on le privoit de la grace qu'il avoit receuë par la conspiration des Evesques de Palestine. Constantin mesme reconnoist dans cette lettre que cet heretique avoit esté chassé de l'Eglise de Dieu ; ce qu'il ne reconnoist jamais dans ses lettres precedentes.

Philostorg. l. 1. n. 7.

Apud Bar. ad ann 319. § 11 12. & 14.

On traitta aussi dans le C. d'Alexandrie de la cause des Colluthiens, & elle y fut terminée. Voicy quelle en avoit esté l'origine.

Colluthe, qui estoit l'un des Curez de la ville d'Alexandrie, voyant qu'Arius commençoit à dogmatizer,

Epiph. har. 69.

eut auſſi l'ambition de ſe rendre auteur d'une nouvelle doctrine, & de ſe faire chef d'un parti qui portaſt ſon nom. Son hereſie conſiſtoit à dire que Dieu ne faiſoit point de maux, & n'eſtoit nullement auteur des peines & des afflictions de cette vie : En quoy il s'oppoſoit directement à ſa juſtice, qui le rend arbitre & diſpenſateur ſouverain des biens & des maux qui arrivent dans le monde par l'ordre de ſa providence, & il combatoit formellement les oracles des divines Ecritures. On ne voit pas neanmoins que cette hereſie ait jamais eu aucun éclat ; & S. Epiphane qui la rapporte par occaſion, dit qu'elle dura fort peu, & fut bien-toſt diſſipée.

Aug. hæreſ. 65. ad Quodvultdeum.

Iſai. 45. v. 7.

Auſſi Colluthe s'eſt il moins fait connoiſtre dans le monde par les tenebres de ſes erreurs, que par le feu de ſon ambition & par le deſir extréme qu'il eut d'uſurper le commandement dans l'Egliſe. Car cet orgueil luy fit entreprendre de ſe former un epiſcopat imaginaire & ſchiſmatique, & d'ordonner divers clercs, & meſme des preſtres, quoy qu'il ne fuſt que ſimple preſtre.

Athanaſ. apolog. pag. 732. 734. Theodoret. l. 1. c. 3.

L'hereſie d'Arius ſervit de pretexte à ſa profonde ambition, qu'il couvroit d'une fauſſe apparence de zele pour les veritez catholiques & pour la foy : l'inquietude de ſon eſprit le porta à ſe ſeparer de S. Alexandre ſon Eveſque, comme s'il euſt eſté trop lent à condamner cet heretique ; & il s'éleva au deſſus des bornes de la preſtriſe, pour le combattre, diſoit-il, avec plus de poids & plus d'avantage.

Comme ſa temerité eſtoit ſans exemple, ne s'eſtant jamais veu que luy qui euſt uſurpé ſans aucune ordination la puiſſance epiſcopale ; auſſi Oſius & le concile d'Alexandrie le firent rentrer dans ſon eſtat de preſtre, & par une ſuitte neceſſaire tous ceux à qui il avoit impoſé les mains, furent obligez de reprendre le rang où ils eſtoient auparavant, & en cette qualité ils furent admis à la communion de l'Egliſe, ſans que cette conduite que l'on tint ſur eux, fiſt naiſtre la moindre difficulté.

Athanaſ. apolog. 2. p. 794.

Ibid. p. 732.

Iſchyras qui deviendra ſi fameux dans la ſuitte de cette hiſtoire par ſes calomnies & par ſes crimes, eſtoit du nombre de ces preſtres, qui pretendoient avoir eſté or-

Pag. 792. 794.

donnez par Colluthe ; mais le concile le dépoſa, & luy oſtant ſon ſacerdoce imaginaire, le reduiſit au rang des laïques. Enfin Colluthe s'eſtant ſoumis à ce jugement, mourut luy-meſme dans cet eſtat de ſimple preſtre avant l'an 340.

Pag. 732.

Pag. 796. Il faut avoüer neanmoins que la ſecte des Colluthiens ne fut pas encore tout à fait éteinte par ce concile ; & nous verrons que la reünion qui s'en fit alors ne les empeſchera pas de ſe joindre avec les Meleciens contre l'Egliſe catholique & contre S. Athanaſe.

Voilà tout ce que nous ſçavons de ce concile d'Alexandrie, qui doit avoir eſté tenu, ſelon la ſuitte de noſtre ſupputation, ou tout à la fin de l'année 324. ou au commencement de 325.

Quoy qu'il en ſoit, les ſoins & la pieté du grand Oſius ſe trouverent alors trop foibles pour procurer la paix à l'Egliſe. Bien loin d'éteindre le feu que les Ariens avoient allumé, la fureur de ces heretiques & des Meleciens s'augmenta au contraire de telle ſorte, qu'ils s'emporterent juſques à faire des outrages aux ſtatuës de Conſtantin. Mais ce prince les regardant comme des furieux & des phrenetiques, s'éleva au deſſus de luy-meſme ; & demeurant inſenſible aux mouvemens de la colere, il ne leur fit paroiſtre que de la douceur, & de la compaſſion de leurs excés.

Euſeb. l. 3. de vita Conſtantin. c. 4.

Ce fut peut eſtre dans cette rencontre & à l'occaſion de leurs deſordres, qu'ayant ſçeu qu'on avoit défiguré une de ſes ſtatuës à coups de pierres, & toute la cour l'exhortant à ſe vanger de cette injure ſur ceux qui en avoient eſté les auteurs, & luy diſant que ſon viſage avoit eſté tout meurtri, il ne fit autre choſe que paſſer ſa main ſur ſon viſage ; & pour couvrir de confuſion & de honte tous ces laſches & cruels flateurs, il leur répondit en ſouriant, qu'il n'y ſentoit aucune bleſſure. Auſſi Flavien patriarche d'Antioche, ſe ſervit de cette parole, pour porter à la clemence le grand Theodoſe ſenſiblement irrité à cauſe du renverſement de ſes ſtatuës ; & il témoigna que cette réponſe ſi genereuſe eſtoit devenuë depuis tellement celebre, qu'elle eſtoit alors dans la bouche de tout le monde.

Chryſoſt. orat. 20. ad popul. Antioch.

Sozom. l. 1. c. 16. Il fut auſſi impoſſible à Oſius d'appaiſer les diviſions

de l'Orient touchant la Pasque, que celle de l'Arianisme, puisqu'il les fallut porter au concile Oecumenique; de sorte qu'il s'en retourna vers Constantin, sans avoir presque rien fait, que de rendre témoignage à l'Eglise, du zele qu'il avoit pour sa paix, & pour la pureté de sa doctrine.

CHAPITRE XIX.

Lettre de Constantin à Arius, & à ceux de son parti. Il assemble un concile general. Motifs de la providence de Dieu dans cette convocation.

L'INFLEXIBILITE' d'Arius fit enfin ouvrir les yeux au grand Constantin, & il commença à reconoistre que l'indulgence dont on avoit usé envers luy, n'avoit servi qu'à le rendre plus opiniâtre. Osius en qui il avoit toute créance à cause de sa probité, luy ayant fait changer de sentiment sur le sujet de ce prestre, aprés son retour d'Alexandrie, il ne pouvoit se déclarer plus ouvertement contre luy, qu'en le representant, comme il fit, avec toutes ses couleurs, dans une grande lettre circulaire, qu'il publia par tout son empire. Nous avons encore un si solide monument du zele & de la pieté de Constantin; & c'est sans doute ce que Socrate a voulu marquer, quand il dit que cet Empereur écrivit contre Arius & ses sectateurs des lettres en style d'orateur, élevé & magnifique, dans lesquelles il se joüoit de ces heretiques par des railleries percantes, & que pour les rendre publiques, il les fit afficher dans toutes les villes.

παντηγυρικώτερον γράμματα. *Socrat. l. 1. pag. 526.*

Elle est addressée à Arius & aux Ariens. Aussi voyons nous qu'elle fut apportée à Alexandrie par Syncletie & Gaudence officiers de la cour de l'Empereur, & leuë publiquement dans le palais; ce qui fait voir que ce n'estoit pas une lettre particuliere à Arius, mais publique pour tout l'empire.

Gelas. Cyzic. pag. 3. Baron. ad an. 319.

Constantin se propose dans cet écrit, de refuter une autre lettre que cette heresiarque luy avoit écrite avec une plume trempée dans le poison le plus violent. Autant que

l'on en peut juger par les termes entrecouppez de l'Empereur, Arius y avoit fait une confession artificieuse de sa foy, dont ce grand prince rapporte quelques paroles, en soutenant qu'elle est tout à fait éloignée de ce que JESUS-CHRIST nous a enseigné, & disant que tous les termes qui la composent, sont comme autant de vagues qui forment une tres-dangereuse tempeste.

Arius s'estoit aussi vanté dans sa lettre, d'avoir pour luy un grand nombre de personnes, & d'estre appuyé par toute la Libye sans aucune exception. Mais en mesme temps il se plaignoit qu'on le chassoit de tous costez, & demandoit avec insolence ce que l'on vouloit qu'il fist, puisque l'on deffendoit à tout le monde de le recevoir. Il avoit mesme la temerité de supplier qu'on luy accordast de celebrer le divin office, puisque l'Evesque d'Alexandrie persistoit à ne le vouloir point admettre. Mais Constantin victorieux & triomphant, luy répond qu'il est accoutumé à terminer les combats des seditieux & des rebelles; & il vient luy-mesme aux mains avec luy, pour estre le spectateur de cette guerre si fameuse qu'il fait à la veritable religion. Il luy applique mesme une ancienne prediction de la Sibylle, qui convient tout à fait bien à cet heretique. Il luy represente qu'il est perdu s'il ne revient à luy, en condamnant sa folie. Il luy remontre qu'il n'a aucun lieu de se plaindre des rigueurs qu'il pretend que l'on exerce sur luy, puisqu'au lieu de prouver clairement la pureté de sa foy par tous les moyens imaginables, comme il y est obligé, il s'est toujours couvert sous des obscuritez étudiées, sous un silence affecté, & sous une fausse apparence de modestie & de douceur, qui trompoit une infinité de personnes.

On peut voir encore dans cette lettre un portrait de l'humeur melancholique & sombre d'Arius, de son visage, de l'épaisseur de ses cheveux negligez & mal peignez, de son corps sec & tout décharné, & de ce mélange si hideux que faisoit en luy la vanité & la fureur qui s'augmentoit horriblement en sa personne par le desespoir & l'extremité où il se trouvoit. Enfin il paroist par la fin de la mesme lettre, que les sectateurs d'Arius avoient esté assujettis aux charges & aux fonctions publiques; & l'Empereur luy proteste qu'il

qu'il leur en fera reſſentir la peſanteur, s'ils n'abandonnent promtement ſa compagnie, & ne rompent la liaiſon qu'ils ont avec luy, pour embraſſer la foy toute pure de l'Egliſe.

Il meſle neanmoins la douceur de l'huile à la force du vin dans le remede qu'il luy prepare, pour fermer des playes auſſi mortelles & auſſi profondes qu'eſtoient les ſiennes; & il l'exhorte à le venir trouver s'il ſe confioit en ſon innocence, l'aſſurant ou qu'il le guerira de ſon erreur aprés avoir invoqué en ſa faveur la grace de Dieu, ou que s'il ſe trouve qu'il n'a rien que de ſain & d'orthodoxe dans ſon ame & dans ſa doctrine, il en remerciera Dieu d'une part, & ſe réjoüira de l'autre de luy avoir donné des marques de ſa pieté, & du ſoin qu'il prend de ſon ſalut.

Cette lettre couvrit Arius de confuſion, mais elle ne le convertit pas; de ſorte que Conſtantin crut devoir uſer d'un plus grand remede pour arreſter le progrés d'un ſi grand mal. Il ſe perſuada qu'un concile general & compoſé d'Eveſques de toutes les parties du monde, eſtoit l'unique moyen qui luy reſtoit pour reünir tout l'Orient dans une meſme créance. Il écrivit donc de tous coſtez aux prelats des lettres reſpectueuſes, par leſquelles il les prioit de ſe trouver promtement à Nicée l'une des principales villes de la Bithynie, pour un jour qu'il leur marquoit: & afin qu'ils s'y puſſent rendre plus commodément de toutes les provinces de l'univers, il donna ordre qu'on leur fourniſt les voitures publiques, & toutes les autres commoditez qui leur ſeroient neceſſaires, tant pour eux que pour ceux qui les accompagneroient dans ce voyage.

Euſeb. l. 3. de vita Conſtantin. c. 6. Amm. Marcell. l. 26. Sozom. l. 1. c. 16. Ruſin. l. 1. c. 5.

La providence divine avoit facilité la convocation de ce grand concile par une circonſtance remarquable. Car comme les Peres ont dit que Dieu avoit établi la monarchie univerſelle des Romains, & reüni tant d'eſtats differens en un ſeul empire ſous Auguſte, un peu avant la naiſſance de JESUS-CHRIST, afin que le culte du vray Dieu s'étendiſt dautant plus aiſément dans les trois parties du monde, qu'elles eſtoient aſſujetties à un meſme prince, & gouvernées par les meſmes loix; il avoit auſſi terminé la vie & la domination de tant d'empereurs differens qui partageoient l'empire avec Conſtantin, pour

Origen. l. 2. cont. Celſ. Author libri de vocat. gentiũ c. 26.

de grands desſeins qu'il avoit ſur ſon Egliſe, & qu'il avoit reſolu de faire reüſſir à ſa gloire par le moyen de cet empereur victorieux. Car il avoit donné un ſuccés ſi avantageux à ſes armes, afin qu'embraſſant le chriſtianiſme, comme il fit par une inſpiration particuliere de Dieu, il puſt auſſitoſt proteger la religion chreſtienne, & ruiner l'idolatrie dans les trois parties de la terre qu'il gouvernoit ſeul, & en ſuitte faire reluire la majeſté de l'Egliſe catholique & univerſelle dans l'autorité ſuperieure d'un concile univerſel, comme celle de l'empire romain reluiſoit dans la puiſſance ſouveraine d'un ſeul empereur. C'eſt pourquoy les Eveſques du concile marquerent d'abord dans la lettre qu'ils écrivirent à l'egliſe d'Alexandrie, que ce n'eſtoit pas ſeulement la pieté de Conſtantin, mais la grace de Dieu qui les avoit appellez de toutes les parties du monde. Car la convocation de ce grand concile eſtoit un triomphe de JESUS-CHRIST ſur les tyrans qui avoient voulu étouffer l'Egliſe; & c'eſtoit auſſi, comme dit Euſebe, une couronne que Conſtantin luy offroit en reconnoiſſance des victoires qu'il luy avoit fait remporter ſur ſes ennemis qui eſtoient les ſiens.

Epiſt. ſynod. Theodoret. l. 1. c. 18.

Euſeb. l. 3. de vitâ Cõſtantin, c. 7.

Ainſi quoy que la cauſe qui fit aſſembler le Concile fuſt triſte & deplorable en elle meſme, il eſtoit neanmoins avantageux à l'Egliſe de faire d'abord ce ſaint uſage de ſa liberté; puiſqu'elle devoit trouver dans ce premier concile univerſel la ruine de l'hereſie, l'affermiſſement de la foy, & l'établiſſement de la diſcipline.

LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE SECOND.

Où l'on rapporte l'hiſtoire du Concile general de Nicée.

Chapitre Premier.

Temps de ce Concile. Arrivée des Eveſques à Nicée où Conſtantin donne des marques de ſa pieté & de ſa magnificence. Heureux changement des affaires de l'Egliſe.

LE grand Conſtantin eſtoit ſur le point d'entrer dans la vingtiéme année de ſon regne, dont on marque le commencement au 25. Juillet de l'année 306. lorſque les Eveſques qu'il avoit convoquez de tous les côtez du monde, arriverent à Nicée en l'année 325. ſous le conſulat de Paulin & de Julien, pour former dans cette ville celebre un corps auguſte & admirable, dont le S. Eſprit devoit eſtre l'ame. Ce fut

sur la fin du printemps qu'ils se trouverent reünis dans un mesme lieu.

Les auteurs ecclesiastiques ne conviennent pas tout à fait touchant le nombre de ces prelats, & mesme quelques-uns en content moins de trois cens. Neanmoins l'opinion la plus universellement receuë, & qui passe maintenant pour certaine & indubitable, est celle qui fixe ce nombre à 318. Elle est fondée sur le témoignage de la chronique d'Eusebe, de S. Epiphane, de Rufin, de S. Hilaire, de S. Sulpice Severe, d'un grand concile de Rome tenu sous Damase, & de plusieurs autres : Et mesme les saints Peres de l'Eglise ont quelquefois remarqué du mystere dans ce nombre ; S. Ambroise entre les autres nous disant que selon les caracteres du chiffre grec le nombre de 300. nous represente la croix, & que celuy de 18. est une image de l'adorable nom de JESUS ; & les autres les comparant aux 318. domestiques d'Abraham, qui le rendirent victorieux des Rois de Sodome & de Gomorrhe.

Optat. Milev. l. 4.
Epiphan. hær. 69.
Rufin. l. 1.
Hilar. cõtr. Constant.
Sulp c. Sev. l. 2. Theod. l. 2. histor. c 17. Hilar. de synod.
Ambros. l. 1. de fide, c. 9.

Dés qu'ils furent arrivez, ils s'assemblerent dans l'Eglise pour rendre graces à Dieu de la paix si heureuse & si glorieuse qu'il leur avoit donnée par la conversion de Constantin, & pour invoquer la grace du S. Esprit, qui devoit par eux declarer la foy des Peres, & donner des loix à toute la terre. Ainsi, comme dit Eusebe, une seule eglise contenoit les plus divins ministres de Dieu, rassemblez de toutes les provinces de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique.

Euseb. l. 3. de vitaCõst. c. 7.

Ibid.

Theodoret. l. 1. c. 6.

L'Empereur ayant sceu leur arrivée, & celebré l'anniversaire de la victoire qu'il avoit remportée sur Licine, partit de Nicomedie, & vint à Nicée.

Deux mouvemens l'y firent venir. Le premier estoit le desir de voir cette grande multitude de prelats, dont plusieurs par les blessures honorables de leurs corps, d'autres par la sublimité de leur science, quelques-uns mesme par l'éclat de leurs miracles, & tous par le zele de leur foy, luy representoient comme vivans dans la terre, les premiers Apostres, dont ils estoient les veritables & les dignes successeurs. Il desiroit de voir une troupe innombrable de saints prestres & de saints diacres, qui luy representoient les 72. premiers disciples de JESUS-CHRIST, S. Paul depuis

Eveſque de Conſtantinople, S. Athanaſe depuis Eveſque d'Alexandrie, S. Maxime depuis Eveſque de Jeruſalem, & cent autres ſemblables qui eſtoient l'image de ces premiers hommes apoſtoliques. Enfin il deſiroit de voir d'illuſtres prelats des provinces étrangeres, qui n'eſtant point nez ſes ſujets, ny dependans de ſon empire, ne laiſſoient pas de s'unir à luy & à leurs confreres, pour la paix de l'Egliſe univerſelle qui eſt la meſme par tout le monde. Il eut la conſolation de voir entre ces prelats des nations éloignées, un Eveſque de Perſe nommé Jean, Theophile Eveſque des Scythes ou des Goths, & Aroſtane Eveſque de l'Armenie majeure; & leur ſeule veuë luy fut une excellente leçon pour luy faire remarquer que les victoires des plus illuſtres conquerans ont des bornes, mais que la foy de J. C. & le regne de ſon épouſe n'ont point de limites ny dans les glaces de la Scythie, nydans les lieux les plus expoſez aux chaleurs brulantes du ſoleil.

Sozom. l. 1. c. 16. Gelaſ. part. 3. Euſeb l 3. de vit. Coſt. c. 8. Baron. ad ann. 318. §. 27.

Le ſecond mouvement qui le fit auſſi venir à Nicée, fut qu'il ſouhaitoit de ſe rendre le mediateur de la paix & de l'union entre les Eveſques. Il craignoit comme prince politique, que les diſputes de la foy & de la religion n'alteraſſent les eſprits de ſes ſujets & le repos de ſon empire; & il eſtoit affligé comme prince chreſtien, de ce que le ſcandale de cette diviſion expoſoit la religion chreſtienne aux railleries des payens & des bouffons, qui la joüoient meſme ſur les theatres, & pouvoit porter pluſieurs payens qui euſſent voulu ſe faire chreſtiens, à differer leur converſion; ce qui eſt un effet naturel de toutes les hereſies & le ſujet du gemiſſement des fidelles, ſelon la remarque de S. Auguſtin.

Theodoret. l. 1. c. 6. Euſeb. l. 2. de vit. Coſt. c. 6.

Aug. l. 8. de civit. Dei c. 51.

Auſſi-toſt qu'il fut arrivé à Nicée, il ordonna que ſes officiers fourniroient à ces venerables prelats, & à tous leurs miniſtres, tout ce qui leur eſtoit neceſſaire pour leur vivre & leur ſubſiſtance; ce qui eſtoit une ſuitte des ordres qu'il avoit donnez pour les ſoulager dans le cours de leur voyage, & n'eſtoit pas moins un effet de la pieté que de la magnificence de ce grand prince. Car il n'en falloit pas une moindre que la ſienne pour faire ſubſiſter pendant tout le temps du concile un nombre preſque infini de preſtres, de diacres, & de beaucoup d'autres perſonnes qui

Theodoret. l. 1. c. 6.

Euſeb. l. 3. de vit. Coſt. c. 8. 9.

Sozom. l. 1. c. 16. accompagnoient les Eveſques, & pour entretenir tous les jours pluſieurs hommes habiles dans la diſpute, qui eſtoient venus avec un deſſein exprés de les aſſiſter par leurs diſcours.

Ce changement ſi nouveau, & ce paſſage ſi heureux de la haine cruelle de cinq Empereurs à la bienveillance charitable de celuy qui leur avoit ſuccedé, donnoit aux Eveſques un auſſi grand deſir de le voir, qu'il en avoit de voir les Eveſques. Et ce n'eſt pas ſans ſujet qu'Euſebe dit qu'ils ſe

Euſeb. l. 3. de vit. Cōſt. c. 6. haſterent pour venir joüir de la veuë de ce nouveau miracle, ſçavoir du grand Conſtantin converti à la foy de JESUS-CHRIST. Auſſi ce miracle eſtoit ſi grand, que les premiers chreſtiens comparant l'humilité de la foy chreſtienne avec le faſte des Empereurs romains, ne croyoient pas que les Ceſars deuſſent jamais s'humilier ſous la foy de JESUS-

Iuſt. mart. Dialog. cum Triph. CHRIST. S. Juſtin martyr, dans ſon dialogue avec Triphon Juif, témoigne avoir creu que ces Empereurs eſtant animez par l'eſprit malicieux du ſerpent qui eſtoit le deſtructeur de toute la terre, pourroient bien répandre le ſang de ceux qui profeſſoient le nom de JESUS-CHRIST juſqu'à ſon ſecond avenement, où il rendroit à chacun ſelon ſes œuvres. Et il paroiſt par l'apologie de Tertullien,

Tertul. apol. que les Chreſtiens deſeſperoient de voir jamais ces orgueilleux princes quitter l'ancienne ſuperſtition des demons ſuperbes pour embraſſer la religion de l'humble JESUS, & qu'ils demandoient plutoſt à Dieu qu'il les comblaſt de proſperitez temporelles, que non pas qu'il convertiſt leurs cœurs, & les rendiſt ſes diſciples. Et ainſi plus ce ſpectacle eſtoit merveilleux, plus ces miniſtres de Dieu ſouhaitoient d'en eſtre ſpectateurs.

Euſeb. l. 2. de vit. Cōſt. c. 3. Ils venoient de voir l'Empereur Licine beau-frere de Conſtantin, ou décapiter, ou découper par morceaux les premiers Eveſques de l'Orient; & ils voyoient alors celuy qui avoit vaincu Licine les honorer comme ſes freres & comme les princes de l'Egliſe, & employer une partie des richeſſes de l'empire à les nourrir. Ils venoient de voir les Empereurs eſtre les bourreaux des Eveſques, & les Imperatrices leurs meurtrieres; & ils voyoient alors en Conſtantin & en ſainte Helene le premier accompliſſement de cet-

te celebre prophetie d'Isaïe, *Que les Rois seroient les nourriciers de l'Eglise, & les Reines ses nourrices.* *Isai. 49. v. 23.*

CHAPITRE II.

Des principaux Evesques qui assisterent au concile de Nicée.

IL seroit à souhaiter que nous eussions en particulier le nom des 318. prelats qui assisterent au concile de Nicée, & que la liste de ces hommes si illustres, qui se conservoit encore au temps de S. Epiphane, & que S. Hieroſme rapportoit comme une piece absolument authentique, fust venuë jusques à nous. Mais il faut tascher de suppléer par les lumieres qui sont répanduës sur ce sujet en quelques endroits des historiens, une partie de ce que nous ne trouvons pas ramassé dans un mesme corps. Nous ne parlerons neanmoins en ce lieu que des Evesques catholiques, & nous reserverons de marquer ailleurs les Ariens qui s'y trouverent en petit nombre. *Epiph. hæres. 69. Hieron. cont. Luciferian.*

Le grand âge de S. Silvestre Pape l'ayant empesché d'y venir luy-mesme en personne, il y envoya ses legats pour remplir sa place, pour maintenir son autorité, & pour conserver l'honneur de son rang apostolique. On met ordinairement Osius à la teste de ces Legats: & certainement il merite bien l'honneur d'estre mis à la teste de ce concile; soit qu'il y ait presidé, comme ensuitte il presida à celuy de Sardique, selon S. Athanase mesme; soit qu'il en ait esté seulement l'ame & l'esprit, cõme S. Augustin le fut en suitte de ceux d'Afrique; ce qui a donné sujet à nostre Saint de l'appeller le chef & le conducteur de tous les conciles. Il n'y a nulle difficulté touchant Vite & Vincent prestres de Rome, & S. Silvestre les y avoit envoyez avec ordre de consentir à tout ce qui se feroit. Vite est nommé Victor par quelques-uns, & c'est apparemment celuy dont parle S. Athanase quand il luy donne le nom de Viton. *Sozom. l. 1. c. 16. Theod. l. 1. c. 6. Athanas. de fuga sua, p. 703. ad solit. p. 837. Athan. apol. 2. p. 719. Theodoret. l. 1. c. 8.*

Quelque âgé que fust S. Alexandre Evesque d'Alexandrie, il trouva encore assez de force dans son zele pour tenir son rang dans cette sainte assemblée, dont il estoit l'un des membres les plus agissans. Aussi lisons-nous qu'elle luy témoigna en corps qu'il l'avoit fort réjoüie par sa presence.

καὶ κύριος καὶ κοινωνὸς τῶν μεμυημένων πυθάνων. *ibid.*

Il y receut les loüanges & les applaudiſſemens des travaux qu'il avoit ſoufferts pour la paix de ſon Egliſe ; & non ſeulement il eut part à tout ce qui ſe fit dans ce concile, mais meſme il en fut le maiſtre.

Athan apol. 2 p. 725. Theodoret. l. 1 c. 25. Socrat. l. 1. c. 5. Ruſin. l. 1. c 5.

Ce luy eſtoit un avantage ſignalé d'avoir amené avec luy S. Athanaſe ſon diacre, ou comme dit Theodoret, ſon Archidiacre, qu'il honoroit tres-particulierement, parce que quoy qu'il fuſt encore fort jeune, il ne laiſſoit pas d'en recevoir beaucoup d'aſſiſtance, tant pour le conſeil que pour tout le reſte. La providence avoit conduit noſtre Saint à ce concile, dont il devoit eſtre le deffenſeur ; & il eſtoit à propos que tout le monde fuſt convaincu de ſa ſageſſe & de ſa lumiere, avant qu'il ſe rendiſt celebre dans toute la terre par ſa force & par ſes ſouffrances.

Sozom. l. 1. c. 16.

S. Euſtathe, qui avoit ſuccedé l'année precedente à S. Philogone dans l'Eveſché d'Antioche, vint auſſi tenir dans ce concile le rang qui eſtoit deu à ſon ſiege, & nous allons voir avec quelle vigueur apoſtolique il y ſoutint la cauſe de toute l'Egliſe, & la divinité du Verbe eternel.

Hieronym. epiſt. 85. Chryſoſt. orat. 52. Athan. apol. de fuga ſua, p. 702. ad ſol. p. 812. Theodoret. l. 1. c. 6. c. 20. l. 2. c. 27. l. 3. c. 2.

Ce ſaint Eveſque eſtoit de la ville de Side en Pamphilie, quoyque S. Jean Chryſoſtome, qui a fait une oraiſon à ſa loüange, ſemble luy donner Antioche meſme pour le lieu de ſa naiſſance. Le titre de Confeſſeur que S. Athanaſe luy attribuë plus d'une fois, fait voir que ſa foy avoit eſté éprouvée durant la perſecution de Diocletien, ou dans celle de Licine ; & Theodoret en relevant ſon merite par le nom de Grand, nous doit faire concevoir qu'il avoit encore beaucoup d'autres excellentes qualitez qui le ſeparoient du commun des autres Eveſques. Auſſi l'appelle-t'il ailleurs le premier deffenſeur de la verité, le genereux athlete de la pieté & de la chaſteté chreſtienne, & un homme digne de toute loüange. S. Hierôme admire en luy une grande connoiſſance des lettres humaines jointe à la ſcience des Saints, & le qualifie une trompette tres-claire qui a donné le premier ſignal du combat contre Arius. Nous apprenons de Sozomene qu'il eſtoit univerſellement admiré pour ſa vie & pour l'eloquence de ſes diſcours, dont on peut juger, dit-il, par les ouvrages qui nous en reſtent, & que l'on eſtime beaucoup à cauſe du ſtyle conforme à celuy des anciens, des

ἀμφίσυς.

Hieron. Ep. 84. Id. ep. 126.

Sozom. l. 1. c. 2. l. 2. c. 28.

des excellentes pensées, de la beauté & de l'elegance des termes, & de l'expression noble & agreable. Enfin si ces éloges si magnifiques ne nous le font pas encore comprendre dans toute son étenduë, il suffit de dire que le Pape Felix III. & Nicephore l'appellent le premier des Peres du Concile de Nicée. *Niceph. in chron.*

S. Macaire, qui rempliſſoit si dignement le siege apostolique de Jerusalem, vint aussi en personne à ce saint concile, & y fit paroistre jusques à la fin le zele pour lequel il avoit merité qu'Arius le contast dés le commencement de son heresie, entre les ennemis declarez de sa doctrine.

Cecilien de Carthage est aussi conté par Gelase au nombre de ceux qui se rendirent alors à Nicée; & ce sentiment est fort probable, puisque S. Athanase, qui pouvoit difficilement l'avoir connu autre part, le met au nombre de ces hommes apostoliques dont la foy tres-pure ne pouvoit estre suspecte. Mais il n'y a aucun lieu d'en douter aprés le témoignage du sixiéme concile de Carthage qui l'assure positivement. *Gelas. Cyzic. p. 3. n. 32.*

S. Alexandre de Byſance ne s'y trouva pas seulement comme deputé de Menophante, qui estoit mort dés l'an 315. ainsi que nous avons veu; mais il y vint de son chef & en qualité d'Evesque; & s'il n'avoit point eu ce titre dés ce temps-là, nous ne lirions pas dans l'histoire qu'Arius y fut condamné par son suffrage. *Sozom. l. 2. c. 28. Rufin. l. 1. c. 4.*

Entre les prelats d'Egypte qui parurent avec éclat dans cet auguste & sacré senat de l'Eglise, les plus celebres sont S. Paphnuce Evesque de la haute Thebaïde, & S. Potamon d'Heraclée sur le Nil, dans la province que l'on appelloit alors Arcadie. *Socrat. l. 1. c. 5. Epiph. haref. 68. Socrat. l. 1. c. 9.*

On remarque parmy les Evesques de Palestine, Asclepe de Gaze, dont nous parlerons souvent dans la suite de cette histoire.

S. Jacques de Nisibe, qui estoit un homme extraordinaire & tout divin, parut à la teste des Evesques de la Mesopotamie. Sa vie miraculeuse est connuë de tout le monde; & outre les morts qu'il a ressuscitez, on sçait que c'est luy qui par la seule vertu de ses prieres a empesché les Perses de pouvoir prendre une ville qu'ils avoient reduite à n'avoir *Theodoret. l. 1. hist. c. 6. Id. in Philot.*

plus de murailles, & qui a mis leur armée en fuitte ſans leur oppoſer autre choſe qu'une armée de mouches & de moucherons.

On y vid auſſi paroiſtre S. Amphion Eveſque d'Epiphanie dans la Cilicie, comme il avoit déja aſſiſté aux conciles d'Ancyre & de Neocesarée. Il s'eſtoit déja ſignalé par la confeſſion du ſaint nom de JESUS-CHRIST durant les perſecutions precedentes ; & c'eſt par ſes eminentes qualitez qu'il a merité que S. Athanaſe le miſt entre les hommes apoſtoliques de ſon temps, & qu'il luy ait meſme donné la qualité de Confeſſeur, ſelon quelques manuſcrits. Son nom a eſté inſeré dans le martyrologe au dixiéme jour de Juin. Macedonius Eveſque de Mopſueſte, qui eſt marqué dans les ſouſcriptions, eſtoit encore en ce temps-là attaché à la doctrine de l'Egliſe ; mais il la quitta depuis pour s'attacher à la ſecte des Ariens.

Sozom. l. 1. c. 10.
Athan. orat 1. contra Arian.

S. Leonce Eveſque & Metropolitain de Ceſarée en Cappadoce, qui avoit déja aſſiſté au concile d'Ancyre, & à celuy de Neocesarée, ſe trouva auſſi à Nicée pour la condamnation d'Arius ; & ce fut dans ce voyage qu'il inſtruiſit à la foy le ſaint vieillard Gregoire depuis Eveſque de Nazianze, & pere du Theologien de meſme nom, qui rend juſtice à ſon merite en l'appellant le grand Leonce, comme S. Athanaſe le releve en le mettant au nombre des hommes apoſtoliques dont la foy ne pouvoit eſtre ſuſpecte. Ce qui ruine abſolument les calomnies de Philoſtorge, qui pretend ſans fondement qu'il favoriſa Arius dans le concile. Au contraire Gelaſe l'appelle l'ornement de l'Egliſe ; & Gregoire preſtre de Ceſarée en Cappadoce, en fait un éloge particulier. Car il dit qu'avant que de venir à Nicée, il avoit déja ſouffert beaucoup de travaux pour la foy ; qu'un grand nombre de martyrs & de ſaints athletes avoient ſurmonté le demon par ſon moyen ; & que pluſieurs fidelles eſtoient parvenus au royaume du ciel ſous ſa conduite, particulierement le grand S. Gregoire d'Armenie. En effet on voit dans ſa vie qu'il fut fait Eveſque par S. Leonce ; & on ajoute meſme qu'il obligea tous ſes ſucceſſeurs par de grands ſermens à ſe faire toujours ordonner par l'Archeveſque de Ceſarée. Le meſme preſtre Gregoire dit

Greg. Naz. orat. 19.
Philoſtorg. Gelaſ. part. 2.
Balland. 13. Ianv.

que de ſon temps l'on voyoit encore le corps de S. Leonce tout entier, meſme avec ſes cheveux & ſes ongles, & qu'il en ſortoit une tres-excellente odeur. C'eſt par toutes ces conſiderations qu'il a merité que le martyrologe romain en fiſt mention au nombre des ſaints le 13. de Janvier.

S. Athanaſe joint à Leonce Eupſyque Eveſque de Tyanes auſſi dans la Cappadoce, & encore trois celebres Eveſques du Pont ou de l'Armenie, ſçavoir S. Baſile d'Amaſée, S. Melece de Sebaſtople, & Longien de Neoceſarée. Ce qui montre encore combien Philoſtorge eſt injuſte de conter les trois derniers parmy ceux qui favoriſoient Arius dans le concile. Et il eſt meſme aſſez difficile de ſoutenir que S. Baſile d'Amaſée ait aſſiſté au concile de Nicée, puiſque ſelon la chronique de S. Hierôme il eſt mort dés l'an 320. Auſſi les ſouſcriptions du concile nous font voir en ſa place Eutychien ſon ſucceſſeur, quoy que ce ſoit une erreur de l'avoir mis parmy les Eveſques de l'Armenie majeure.

Athan. orat 1. contra Arian.

Philoſtorg.

Le martyrologe romain fait memoire le 14. Novembre de S. Hypace Eveſque de Gangres en Paphlagonie, comme d'un martyr que l'on dit avoir eſté tué à coups de pierres par les Novatiens au retour du concile de Nicée; & il ſeroit à deſirer qu'un evenement ſi memorable euſt un autre fondement que le Menologe des Grecs, qui eſt l'unique autorité que le Cardinal Baronius apporte pour prouver un fait de cette importance.

Baron. ad ann. 325. §. 35.

Il eſt auſſi tres-certain par le témoignage de S. Athanaſe, & par celuy de Theodoret, que Marcel d'Ancyre en Galatie, qui eſt devenu ſi celebre dans l'hiſtoire de ce ſiecle, aſſiſtoit à ce ſaint concile, ſans que l'on euſt en ce temps-là aucun ſoupçon de la pureté de ſa foy; quoyque l'on liſe Pancrace au lieu de luy dans les ſouſcriptions qui nous reſtent.

Athan. apol. 2. p. 745. Theodoret. l. 2. c. 6.

C'eſt maintenant une opinion aſſez commune que S. Nicolas Eveſque de Myre dans la Lycie, qui eſt devenu ſi celebre dans toute l'Egliſe, particulierement depuis la tranſlation de ſes reliques à Bari, eſtoit un des ornemens de ce concile univerſel, & qu'il s'y oppoſa fortement à Arius. Mais on n'en voit aucun veſtige dans toute l'antiquité.

Il eſt étrange qu'entre les Eveſques de Chypre, qui ſont marquez dans les ſouſcriptions du concile, l'on n'y trouve

Ruſin. l. 1. c. 5. point le nom du grand Spiridion Eveſque de Trimithunte ; quoy qu'il ſoit certain qu'il ait eſté l'un des plus illuſtres Peres de ce ſacré corps.

Ces meſmes ſouſcriptions marquent dans la province d'Europe un Eveſque d'Heraclée nommé Phedrie ou Pedore, que l'on peut croire eſtre ce Pederote d'Heraclée, que S. Athanaſe met entre les hommes apoſtoliques de ſon temps, dont la foy eſtoit tres-ſincere ; auſſi bien que celle de Protogene celebre Eveſque de Sardique dans la Dace, dont noſtre ſaint fait le meſme éloge. C'eſt ce Protogene à qui Conſtantin avoit addreſſé un reſcrit en l'an 316. pour autoriſer les affranchiſſemens qui ſe faiſoient dans l'Egliſe en preſence du peuple & des Eveſques qui y ſignoient.

Athan. orat 1. contra Arian. p. 291. Id. p. 290. Gelaſ. 3. c. 37.

l. 1. co. de his qui in Eccleſ. manum.

S. Athanaſe joint à cet illuſtre prelat, Silveſtre Eveſque de la meſme province de Dace, dont le nom ne ſe lit pas parmy les ſouſcriptions du concile. Il donne la meſme loüange à Piſte & Ariſtée Eveſques de Grece, à Capiton de Sicile, & à Euſtorge d'Italie. On ne trouve dans les meſmes ſouſcriptions qu'un ſeul de ces trois prelats, ſçavoir Piſte, qui y eſt qualifié Eveſque d'Athenes. Et il y en avoit encore un autre du meſme nom, qui eſtoit Eveſque de Marcianople dans la Myſie.

Athanaſ. ſuprà.

Gelaſ. 3. 37. Id. Ibid.

Enfin Alexandre de Theſſalonique, qui y eſtoit auſſi dans le rang des ſaints prelats, eſtoit un Eveſque ſi conſiderable, qu'il appelloit S. Athanaſe ſon fils, depuis meſme qu'il fut Archeveſque d'Alexandrie, & que les officiers de l'empire apprehendoient que leur conduite ne receüſt pas ſon approbation.

Athanaſ. apolog 2. p. 783. 799.

Voilà ce que nous avons pû trouver de ces hommes ſi illuſtres & ſi admirables, qui compoſoient cette aſſemblée, & qui par l'éclat de leur vertu, la faiſoient conſiderer comme une image de celle des premiers Apoſtres, & comme une couronne de paix, que Conſtantin offroit à Dieu pour action de graces, de tant de victoires qu'il avoit accordées à ſa pieté. On y voyoit un grand nombre de confeſſeurs & un peuple entier de martyrs. Enfin c'eſtoit un ſpectacle merveilleux de voir dans une ſeule egliſe tout ce que les egliſes de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Afrique avoient de plus grand, & toutes les lumieres du monde.

Euſeb. l. 3 de vita Conſtant. c. 7. Ruſin l. 1. c. 4. Id. l. 2.

CHAPITRE III.

Quels estoient les Evesques Ariens. Ils veulent troubler le concile en accusant de crime les Evesques catholiques. Constantin fait brûler leurs libelles diffamatoires.

NOus venons de voir combien estoit juste la joye de Constantin d'une part, & des Evesques de l'autre, à l'ouverture de ce grand concile. Mais comme lors que les enfans de Dieu s'assemblerent devant le Seigneur, l'ennemy s'y trouva aussi; de mesme parmy cette divine & venerable assemblée il se trouva, comme dit Theodoret, des adversaires de la verité, & des amis d'Arius; & on vit des successeurs de Judas parmy les successeurs des Apostres. Ils estoient neanmoins en petit nombre, estant difficile d'en conter jusqu'à 22. & ressembloient, comme dit le mesme Pere, à ces bancs de sable qui sont cachez sous l'eau de la mer. Car ils cachoient & dissimuloient leur malice, sans qu'ils osassent approuver ny deffendre ouvertement les blasphemes d'Arius. Quelques uns pourtant levoient le masque, & faisoient de sa cause leur propre cause. *Iob. 1.* *Theodoret. l. 1. c. 6.*

Ce mesme historien ecclesiastique met en ce rang tous ceux qu'Arius a contez pour luy dans la lettre à Eusebe de Nicomedie, dont nous avons déja parlé, c'est à dire Eusebe de Cesarée en Palestine, Theodote de Laodicée en Syrie, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, & Aëce de Lydde. Il y avoit encore Menophante d'Ephese, Narcisse de Neroniade en Cilicie, Patrophile de Scythople, Theogonie ou Theognis de Nicée, Theonas de Marmarique, & Second de Ptolemaïde en Libye.

Maris de Calcedoine estoit aussi de ce nombre; & outre le témoignage de Gelase de Cyzique, de Socrate & de Sozomene, on peut dire constamment qu'il estoit Arien, & Evesque dés devant le concile, puisque selon S. Athanase il avoit écrit dés ce temps-là plusieurs blasphemes contre JESVS-CHRIST. Philostorge & quelques autres auteurs en marquent encore quelques autres, mais ils les conent differemment. *Gelas. l. 7.* *Sozom. l. 1. c. 20.* *Socrat. l. 1. c. 5.* *Athanas. de synod. pag. 886.*

Leur chef estoit Eusebe de Nicomedie, qui craignant avec sujet la presence de tant de grands Evesques, & n'ayant mis sa confiance qu'en sa faveur prés de Constantin, s'avisa d'un stratageme, qui eust ou ruiné ou affoibli leur autorité; si Dieu qui tient le cœur des Rois en sa main, n'en eust détourné le mauvais effet par la moderation de l'Empereur.

Athanas. de synod. pag. 871. Sozom. l. 1. c. 16. Rufin. l. 1.

S. Athanase rapporte que les Eusebiens dés devant le concile dressoient des embusches aux saints prelats. Voicy de quelle maniere ils executerent leur entrepriſe. Ils dresserent plusieurs libelles d'accusations contre des Evesques catholiques, qui y estoient chargez de plusieurs crimes, & les presenterent à l'Empereur. Les historiens ecclesiastiques ne marquent pas formellement que les Evesques qui donnerent ces libelles fussent Ariens. Mais selon le jugement du Cardinal Baronius, la chose parle d'elle-mesme. Il n'y avoit que l'esprit schimatique & heretique, qui pust porter des prelats à ne pas recourir à un tribunal qui estoit venerable aux Anges mesmes, sçavoir celuy de l'Eglise qui alloit estre assemblée dans un concile. Car les Evesques catholiques ont toujours eu en horreur la profanation de ce sacré caractere.

Baron. ad ann. 325. §. 41. 42.

On avoit veu quelques années auparavant les Evesques Donatistes se pourvoir devant le mesme Empereur Constantin, dans les accusations calomnieuses qu'ils avoient formées contre Cecilien Evesque de Cartage, & cet Empereur plus respectueux qu'eux envers l'Eglise, avoit condamné leur procedé par ces paroles celebres; *Ils demandent que je les juge*, dit-il, *moy qui attends le jugement de* JESUS-CHRIST. *Car pour parler selon la verité mesme, le jugement des Evesques doit estre considéré comme si le Seigneur jugeoit en personne, puisqu'ils ne peuvent avoir d'autres sentimens, ny juger d'une autre sorte, que selon qu'ils ont esté instruits par la doctrine de* JESUS-CHRIST. *Quelle est donc la malignité de ces venerables ministres du diable! Ils recherchent les choses seculieres & abandonnent les celestes.*

Epist. Constant. ad Epsc. catbol.

Les Evesques Ariens tout mondains & tout courtisans, estant poussez de ce mesme esprit de cabale & de faction, renoncerent au privilege de leur propre dignité ecclesiastique, pour se pourvoir devant la justice humaine & civile, & deshonorer par ces libelles dans l'esprit de l'Empereur, les

plus ſaints & les plus ſçavans prelats, qui leur eſtoient redoutables dans une aſſemblée où ils prevoyoient bien que rien ne ſe jugeroit que ſelon la tradition apoſtolique & les canons de l'Egliſe. Mais cõme l'Empereur avoit veu des accuſations criminelles preſentées par les Donatiſtes devant luy, contre l'illuſtre Cecilien de Carthage, il ſe douta auſſitoſt que ces libelles diffamatoires ne venoient que d'une animoſité ſemblable à celle de ces Africains. Et pour étouffer toutes ces ſemences de trouble & de diviſion, il ſe conduiſit avec une ſageſſe & une moderation qui fut admirée des Eveſques, & le ſera juſques à la fin du monde de toute la poſterité chreſtienne & catholique.

Le premier jour qu'on luy preſenta ces libelles, il les receut, & les ayant fait tous lier enſemble, & cacheter du cachet imperial, il ordonna qu'on les luy gardaſt juſqu'au jour où il promit d'en connoiſtre, & de prononcer ſon jugement. Pendant ce temps il taſcha de reconcilier ces accuſateurs avec ceux dont ils ſe plaignoient; & le jour eſtant venu, il fit apporter toutes ces requeſtes, & répondit à ceux qui les luy avoient preſentées; Dieu vous a établis ſes Pontifes, & vous a donné la puiſſance de juger de nos peuples & de nous meſmes: c'eſt pourquoy il eſt juſte que nous vous ayons pour juges. Mais quant à vous, vous ne devez pas eſtre jugez par les hommes. N'attendez donc pas d'autre jugement contre vous autres, que le jugement de Dieu, & reſervez l'examen de vos differens à ſon divin tribunal. Vous nous avez eſté donnez de Dieu comme des Dieux; & il n'eſt pas convenable qu'un homme juge les Dieux. Oublions donc, leur dit-il, toutes ces plaintes. Imitons l'exemple de la divine bonté, en nous pardonnant les uns aux autres; & nous uniſſant tous enſemble par une amitié fraternelle, ne penſons plus qu'à traitter ſerieuſement le point de la foy, pour lequel nous ſommes icy aſſemblez.

Theodoret. l. 1. c. 10.

Ruffin. l. 2. c. 2.

L'Empereur ayant parlé de la ſorte, fit brûler ces libelles en leur preſence, & leur aſſura avec ſerment, dit Theodoret, qu'il n'en avoit pas leu un ſeul, parce que les fautes des Eveſques ne devoient point eſtre publiées devant le monde, de peur que les peuples ne ſe ſerviſſent de ces ſujets de ſcandale comme d'un pretexte pour pecher avec moins de retenuë.

S. Gregoire Pape écrivant à l'Empereur Maurice, qui avoit bleſſé le reſpect qu'il devoit à l'autorité epiſcole, luy rapporte cet exemple de la pieté du grand Conſtantin; & il y ajoûte cette ſage reflexion, Que ce religieux prince s'eſtoit fait plus d'honneur à ſoy meſme par cette humilité qu'il avoit gardée envers les Eveſques, qu'il ne leur en avoit fait à eux par cette déference reſpectueuſe; & que puiſque les princes payens ſes predeceſſeurs qui n'avoient point connu le vray Dieu & avoient adoré des dieux de bois & de pierre, n'avoient pas laiſſé de rendre un grand honneur aux preſtres de leur fauſſe religion, on ne devoit pas s'eſtonner ſi un Empereur chreſtien daignoit honorer les Pontifes du vray Dieu.

Gregor. l. 4. ep. 75.

CHAPITRE IV.

Ouverture du Concile de Nicée dans le palais imperial de Conſtantin. Ordre & ſeance des Prelats de cette ſainte aſſemblée & de l'Empereur.

L'EMPEREUR Conſtantin ayant ſignalé ſa prudence & ſa pieté par une action ſi loüable & ſi loüée dans tous les ſiecles ſuivans, marqua le jour auquel les Eveſques devoient s'aſſembler pour decider en ſa preſence les points de la foy qui eſtoient en conteſtation.

Le jour qu'il avoit preſcrit eſtant venu, ils vinrent tous ſe rendre au palais imperial & prendre leurs places dans des ſieges qui eſtoient dreſſez des deux coſtez de la ſale. Il n'y avoit pas longtemps que l'Empereur Licine avoit chaſſé ignominieuſement les chreſtiens ſeculiers & les Eveſques de ſon palais de Nicomedie : & Dieu fait que Conſtantin victorieux de Licine les reçoit honorablement dans ſon palais de Nicée. Licine les appelloit impies & les ennemis de Dieu & de l'empire : Conſtantin les appelle les ſaints miniſtres du Dieu vivant, & les traitte comme les ſaints ornemens de l'empire & comme les Rois des egliſes, en les nommant ſes freres, qui eſtoit le nom qu'il donnoit aux Rois de Perſe.

Euſeb. in thron. & l. 2. de vita Conſtant. c. 2.

Id. l. 4. de vita Conſtant. c. 11.

Ce fut le 19. Juin que ſe tint cette premiere ſeance du concile,

Concile, comme on le voit par les actes du concile de Calcedoine, qui rapportant un canon du concile de Nicée, marque ce jour dans le titre, parce que c'estoit celuy de la seance en laquelle ce concile l'avoit dressé. Et l'on peut juger par les actes du concile d'Epheſe où l'affaire de Neſtorius fut examinée, jugée, & ſa condamnation dreſſée en une ſeule ſeance, que la deciſion de l'affaire d'Arius ne dura pas davantage; & qu'apres les diſputes precedentes, celle qui ſe paſſa ce jour là entre S. Athanaſe & ce malheureux, fut plus que ſuffiſante pour convaincre Conſtantin & les Eveſques, de ſes impietez & de ſes blaſphemes. *Concil. Nic. act. 2.*

De plus on voit par les actes du concile d'Epheſe, que les ſeances eſtoient fort longues, qu'elles commençoient ſur les 8. ou 9. heures du matin, les Eveſques ayant mangé avant que d'entrer dans le Concile, & ne finiſſoient qu'au ſoir. S. Cyrille le dit dans ces actes, & ajoûte que les Epheſiens furent ſi touchez de joye, lorſqu'ils ſçeurent de luy la condamnation de l'hereſiarque, qu'ils le conduiſirent dans ſon logis avec des flambeaux, quoyque ce fuſt le 22. de Juin, où les jours ſont les plus longs, comme la premiere ſeance du Concile de Nicée fut le 19. du meſme mois.

On voit encore par les actes des deux conciles d'Epheſe & de Calcedoine, qu'on mettoit ſur un throne au milieu de l'aſſemblée le livre des Evangiles, qui montroit, dit S. Cyrille, JESUS-CHRIST comme preſent dans ſes paroles ſacrées, & diſant ſans ceſſe aux Eveſques ſes miniſtres, Jugez pour la juſtice. Mais on peut dire encore qu'on mettoit l'Evangile au milieu du Concile general pour figurer que la verité eſt dans le ſein de l'Egliſe, *in utero Eccleſiæ*, comme dit S. Auguſtin; & que l'Ecriture eſt la regle de la foy, mais lorſqu'elle eſt entre les mains des Peres & des Conciles, au milieu deſquels JESUS-CHRIST a promis de ſe trouver par la preſence du S. Eſprit, ſeul veritable & legitime interprete des myſteres du ciel qu'il a enſeignez aux hommes dans l'Ecriture, & qu'il annonce aux fidelles par la diſpenſation de ſa parole & par les depoſitaires de ſon autorité ſpirituelle & ſacerdotale. *Cyrill. apol.*

Tout eſtant preſt, & les Eveſques attendant l'Empereur avec grand ſilence, il envoya devant luy quelques uns de *Euſeb. l. 3. de vita Conſtant. c. 10*

ſes miniſtres : mais il n'en choiſit que de chreſtiens, & il ne ſe fit point accompagner de gardes ny d'hommes armez. En quoy il rendoit le meſme honneur au Concile que l'Empereur Theodoſe à Dieu meſme dans les egliſes.

Lorſqu'on avertit les prelats qu'il alloit entrer, ils ſe leverent tous pour luy faire honneur ; & il entra veſtu de pourpre, & tout couvert d'or & de diamans. Euſebe de Ceſarée, qui comme courtiſan eſtoit adorateur de cette majeſté imperiale, dit que l'éclat qui reluiſoit ſur ſes habits le faiſoit paroiſtre ainſi qu'un ange du ciel. Mais il n'y avoit rien de plus angelique que cette aſſemblée, que cette troupe vrayment celeſte des anges des egliſes ; qui eſt le nom que l'apoſtre S. Jean donne aux Eveſques.

Euſebe dit enſuite que l'ame de Conſtantin paroiſſoit ornée d'une pieté religieuſe, & d'une crainte de Dieu, qui reluiſoit dans l'abaiſſement de ſes yeux, dans la rougeur de ſon viſage, dans la modeſtie de ſes démarches, & dans un adouciſſement extraordinaire de ſa majeſté imperiale. Ce qui eſtoit ſans doute un ſpectacle d'édification & de joye aux yeux des Eveſques, puiſque cette moderation interieure & exterieure leur faiſoit voir que celuy qui eſtoit devenu l'unique Empereur de l'orient & de l'occident par ſes victoires, tenoit à gloire de s'humilier non ſeulement devant la majeſté de JESUS-CHRIST, à qui il attribuoit toutes ſes victoires, mais encore devant ſes miniſtres, ſous qui toutes les puiſſances de la terre, dépendantes de Dieu ſeul pour le temporel, baiſſent humblement la teſte, *quibus omnis terra caput inclinat*, comme le diſent deux Empereurs qui eſtoient eux meſmes ſeigneurs de toute la terre.

Id. l. 4. de vita Conſtant. c. 48.

Theod. & Valentin. in append. cod. Theod.

παρελθὼν δὲ ἐπὶ τὸ μεσόστιον τῶν παστοφορίων αἰχμῶ.

Euſeb. l. 3. de vit. Conſtant. c. 10.

διαβὰς πρὸς τὸ αἰχμὸν τῶν συλλόγου.

Sozom. l. 2. c. 18.

Il paſſa juſques au haut de la ſale, & prit ſa place avec ſes miniſtres au milieu des rangs des Eveſques. Il ne voulut point y eſtre aſſis dans un throne. Il laiſſoit cet honneur à l'Evangile de JESUS-CHRIST. Et nous verrons par une declaration celebre qu'il fit depuis, qu'il eſtoit perſuadé que dans un concile où il s'agit de declarer les points de la foy, les Eveſques ſont aſſis ſur leurs chaires, comme ſur des thrones où ils jugent ſouverainement, & où ils donnent la loy à ceux qui la donnent à tous leurs peuples.

Sçachant donc qu'il estoit là comme témoin, & non comme juge; qu'il y estoit comme un des fidelles, ainsi qu'il l'écrivit luy mesme aux eglises chrestiennes, & non comme souverain; il se contenta d'un petit siege d'or qui estoit fort bas, & qui convenoit ainsi d'une part à la majesté du maistre de tout le monde, & de l'autre à l'humilité d'un prince qui estoit serviteur de JESUS-CHRIST. ἀλλὰ καὶ ἐξ ὑμῶν πλέονα. *Epist. Const. Ecclesiis apud Theodoret. l. 1. c. 7.*

Eusebe, Socrate & Theodoret rapportent que sa pudeur & sa civilité fut telle qu'il ne voulut point s'asseoir que les Evesques ne le luy eussent permis, c'est à dire, qu'ils ne luy eussent accordé humblement ce qu'il leur demandoit encore plus humblement. Il croyoit ne pouvoir estre trop respectueux envers des hommes si venerables par leur dignité & par leur saintеté. Et de plus il se consideroit comme breby parmy les pasteurs, & comme le fils aisné de l'Eglise dans l'assemblée generale de ses peres. *Euseb. supra. Socrat. l. 1. c. 15. Theodoret. l. 1. c. 7.*

On ne sçait point quel estoit l'ordre de la seance du concile. Ceux qui pretendent apres Gelase de Cyzique, que le grand Osius y tenoit la place du pape Silvestre, c'est à dire du premier des Evesques & du chef de l'Eglise, comme S. Cyrille tint depuis celle du pape Celestin I. dans le concile d'Ephese, disent que cet Evesque de Cordouë estoit au dessus des deux prestres legats du Pape *à latere*, qui est l'ancien terme dont on usoit, sçavoir Viton & Vincent, qui estoient au dessus de S. Alexandre Evesque d'Alexandrie second prelat de la chrestienté. Mais il y a bien de l'apparence que la simplicité, la modestie & la civilité que S. Paul ne commande pas moins aux prelats qu'aux autres fidelles, eurent autant de part dans l'ordre de ce concile, que toute autre chose. Au moins il est bien difficile d'en sçavoir rien davantage, les convenances que l'on allegue sur ce sujet, n'estant pas des raisons tout à fait solides, ny de fortes décisions.

En mesme temps, dit Eusebe, l'Evesque qui estoit assis du costé droit, se leva, & prononça un discours étudié, addressé à l'Empereur, dans lequel il rendoit graces à Dieu pour les biens dont il avoit comblé ce prince. Les historiens ecclesiastiques sont partagez touchant l'auteur de ce discours. Le témoignage de Theodoret semble neanmoins assez fort pour croire avec quelque vraisemblance que le *Euseb. l. 3. de vit. Constant. c. 11. Theodoret. l. 1. c. 6.*

Facund. l. 11 c. 1. grand Euſtathe d'Antioche, qui ſelon Facundus eſtoit le premier de cette ſainte aſſemblée, fut choiſi pour faire la harangue du concile devant Conſtantin ; ce qui ne nous oblige pas neanmoins de croire que ce ſoit celle que Gelaſe de Cyzique luy met à la bouche.

CHAPITRE V.

Diſcours de Conſtantin par lequel il declare publiquement qu'il ne luy appartient point de juger des queſtions de la foy, & qu'il en laiſſe la deciſion aux Prelats.

Euſeb. l. 3. de vita Conſtantin. c. 11. QUand l'Eveſque qui prononça cette harangue ſe fut aſſis, car il avoit parlé debout, les autres Prelats ſe tinrent dans le ſilence, ayant tous les yeux arreſtez ſur la perſonne de l'Empereur ; lequel apres les avoir regardez tous avec un viſage gay & des yeux favorables, leur parla d'un ton de voix doux & moderé, & leur dit ces meſmes

Ibid. c. 12. » paroles ; Qu'il auroit un extréme déplaiſir ſi l'ennemy des » hommes troubloit l'eſtat ſi heureux de l'empire & de l'E- » gliſe ; & ſi apres que la tyrannie de ceux qui avoient déclaré » la guerre à Dieu, avoit eſté entierement étouffée par le ſe- » cours de ce meſme Dieu ſauveur du monde, le Demon ſe » ſervoit d'une autre voye, pour expoſer la loy divine aux » calomnies & aux maledictions des infidelles ; Que cette » diviſion interieure de l'Egliſe de Dieu paroiſſoit plus per- » nicieuſe & plus dangereuſe que toute la guerre civile, & » que les querelles de l'empire avec les nations étrangeres ne » luy cauſoient point tant de douleur que les affaires de l'E- » gliſe ; Qu'il s'eſtoit haſté de les aſſembler en un Concile » afin qu'ils apportaſſent le remede à ce grand mal ; Qu'il » ſentoit une conſolation & une joye nompareille de les voir » tous enſemble comme ils eſtoient ; Mais qu'il ne croiroit » point que le ſuccés euſt répondu à ſes vœux & à ſes deſirs, » s'il ne les voyoit tous unis par un meſme eſprit, & ſi la con- » corde & la paix ne regnoit dans les cœurs de ceux qui la » devoient eux-meſmes preſcher aux autres comme conſa- » crez au Dieu de paix.

Il fit cette harangue en latin quoyqu'il ſceüſt le grec ;

mais elle fut traduite en grec par un autre, & donnée aux principaux du Concile.

Theodoret ajoûte, Qu'il leur repreſenta que les idolatres « *Theodoret l. 1. c. 6.*
ſe mocqueroient d'eux s'ils les voyoient diſputer touchant « les veritez divines, puiſqu'ils confeſſoient tous que la do- « ctrine du ſaint Eſprit eſtoit contenüe dans les Ecritures. « Car les livres des Evangiles & des Apoſtres, dit il, & les « oracles des anciens prophetes enſeignent manifeſtement « ce qu'il faut croire touchant la Divinité. Ceſt pourquoy « il faut bannir toutes les conteſtations, & tirer des témoi- « gnages de ces livres qui ont eſté inſpirez de Dieu, l'expli- « cation des points qui ſont conteſtez. Theodoret approuve « ce diſcours, & dit que Conſtantin comme un bon fils de l'Egliſe, deſiroit que la doctrine apoſtolique fuſt embraſſée d'un commun accord, & exhortoit les Eveſques comme ſes peres, à conſerver l'unité de la foy apoſtolique.

Mais il n'y a pas grande apparence que ces paroles ſoient de la premiere harangue de Conſtantin, puiſqu'on ne voit pas pourquoy Euſebe auroit omis des expreſſions dont il pouvoit tirer quelque avantage. Conſtantin peut les avoir dites dans la ſuitte des diſputes qui s'éleverent pendant le Concile, & dans leſquelles il parla diverſes fois ſelon Euſebe. *Euſeb. l. 3. de vita Conſtantin. c. 13.*

Mais en quelque temps qu'il ſe ſoit ſervi de ces paroles, & quoy qu'elles ne contiennent rien que de chreſtien & de loüable, il ſe peut faire qu'elles luy avoient eſté ſuggerées par les deux Euſebes, qui ne parloient que de l'Ecriture, par ce qu'ils en corrompoient tous les paſſages, ainſi qu'Arius fit luy meſme dans la confeſſion de foy qu'il preſenta depuis à ce meſme Prince pour ſe faire rétablir dans Alexandrie.

Comme Conſtantin n'eſtoit pas encore baptizé, il pouvoit ignorer, ainſi que tant d'autres qui l'ont ſuivi, qu'il y a ſouvent de l'obſcurité dans les paroles de ces livres ſaints; que les veritez divines n'y ſont pas toûjours ſi manifeſtement expoſées, que des eſprits contentieux n'y puiſſent trouver des ſujets de conteſtation & de diſpute; que l'intelligence des Ecritures doit venir du meſme eſprit qui a inſpiré les Ecritures; & que cet eſprit ne reſide que

dans l'Egliſe Catholique, qui eſt la gardienne fidelle de la tradition de ſes peres, & l'oracle vivant qui la declare dans ſes Conciles, & l'exprime ſouvent en termes plus propres, plus clairs & moins expoſez aux illuſions des heretiques, que ne ſont ceux des Ecritures divines.

Socrat. l. 1. c. 5. Apres qu'il eut achevé ſon diſcours, il permit aux Eveſques d'examiner avec ſoin & avec toute liberté la queſtion de la foy. Cette declaration de Conſtantin confirmoit deux maximes de l'Egliſe tres-importantes, & que les ſaints Peres ont propoſées depuis aux Empereurs comme le vray modelle de la conduite d'un Prince tres-chreſtien.

La premiere eſt, Que ce n'eſtoit point à l'Empereur ny à ſes Miniſtres qui eſtoient preſens, à ſe meſler de juger des queſtions de la foy, mais aux ſeuls Prelats. S. Ambroiſe le dit en termes formels; & lorſque l'Imperatrice Juſtine Arienne, mere du jeune Empereur Valentinien, le voulut obliger d'avoir une conference touchant la foy dans le palais imperial avec Auxence Eveſque Arien, ce ſaint luy remit auſſitoſt devant les yeux cet oracle de Conſtantin: S'il faut conferer de la foy, dit-il, c'eſt avec des Eveſques que ſe doit faire cette conference, comme il ſe pratiqua ſous le prince Conſtantin d'Auguſte memoire, qui ne prevint point les Peres du Concile par aucune ordonnance touchant la foy, mais leur en laiſſa le jugement libre. Qui eſt-ce, continuë-t'il, qui peut nier qu'en ce qui regarde la foy, ce ſont les Eveſques qui ont accoutumé de juger les Empereurs Chreſtiens, & non les Empereurs les Eveſques? Il fait ſouvenir encore l'Empereur d'une autre parole toute ſemblable qu'avoit dit le premier Valentinien ſon pere. Le pere de voſtre Majeſté, dit-il, quoy qu'il fuſt dans la maturité d'un age tres-avancé, diſoit que ce n'eſtoit pas à luy à ſe rendre juge entre les Eveſques. Et V. M. qui n'a pas encore receu le bapteſme, entreprendra de juger des points de la foy lors qu'elle ne connoiſt pas les myſteres de la foy? Et ainſi quoyque Conſtantin ne fuſt pas encore baptizé au temps du Concile de Nicée, ce n'eſtoit pas ſeulement en cette qualité, mais comme Empereur & comme laïque, qu'il ſe jugeoit incapable, ainſi que Valentinien I. d'interpoſer ſon jugement dans les queſtions de la foy.

Ambroſ. ep. 33. ad Valentin. Imp.

Veritablement Conſtantin auroit eſté heureux s'il euſt toûjours ſuivy cette regle ; & en conſervant en ce point la liberté de l'Egliſe, il auroit trouvé le moyen de conſerver le repos de ſa conſcience & le calme de ſon eſtat. Mais nous verrons que ce meſme prince qui n'avoit pas voulu juger de la foy avec trois cens Eveſques de ce Concile, voudra bien dans la ſuitte juger d'une confeſſion de foy d'Arius, qu'il prendra pour ſaine & catholique, quoyqu'elle ſoit équivoque & Arienne, & commencera ſur cette perſuaſion à ſe rendre perſecuteur de S. Athanaſe.

La ſeconde maxime de l'Egliſe que Conſtantin confirmoit par ſa declaration, eſt que la liberté des ſuffrages donne un tres grand poids, & une tres grande autorité aux Conciles. C'eſt pourquoy les Peres ont établi la reverence deuë au Symbole de Nicée ſur la pleine & entiere liberté que les Eveſques avoient euë d'examiner & de decider les queſtions de la foy. Nulle neceſſité, dit S. Athanaſe, ne contraignoit les Peres de Nicée de rejetter les propoſitions d'Arius. Ils eſtoient tous abſolument libres dans la defenſe de la verité. Car encore que l'Empereur & ſes miniſtres y fuſſent preſens, & que le Concile ſe tint meſme dans ſon palais, il ne laiſſa pas d'eſtre parfaitement libre, parce que la pieté & la modeſtie de ce prince eſtoit tres-éloignée de la moindre violence. « *Athanaſ. orat. 1. advers. Arianoſ.*

Mais il faut advoüer que cette forme de tenir ce Concile, laquelle Conſtantin avoit choiſie avec bonne intention pour rendre plus d'honneur à ces grands Eveſques, ne laiſſa pas d'eſtre de mauvais exemple pour ſes ſucceſſeurs. Nous en verrons des effets dans la ſuitte de cette hiſtoire, qui nous fera remarquer en 341. combien la preſence de Conſtance apportera de prejudice au Concile d'Antioche. Le Concile de Milan nous en fournira encore un triſte exemple en l'année 355. & nous y verrons S. Athanaſe accablé par la tranſlation du Concile dans le palais imperial. Enfin ces experiences donneront ſujet au Pape Libere de demander un lieu éloigné du palais de l'Empereur pour traitter de la cauſe de S. Athanaſe, lorſque l'eunuque Euſebe le preſſera de le condamner. Et S. Ambroiſe avoit ſans doute devant les yeux l'équité de cette maxime eccleſiaſtique, lorſqu'il ne vouloit bono affectu, malo exemplo. *Sulp. Sev. l. 2.* *Athan. ad ſolit. p. 833. Ambroſ. Ep. 13. ad Valentinian.*

traitter de la foy avec le jeune Empereur Valentinien, que dans l'Egliſe & devant le peuple; comme Theodoſe II. prit auſſi un ſoin tout particulier de conſerver cet uſage ſi ancien & ſi legitime, dans l'ordre qu'il donna au Comte Candidien pour le concile general d'Epheſe.

CHAPITRE VI.

Arius entre dans le Concile. Raiſons de cette conduite. Il y parle avec toute liberté, & y prononce d'horribles blaſphemes.

VOyons maintenant ce qui ſe paſſa dans ce ſaint & fameux Concile, dont les actes ne ſont pas venus juſques à nous, ſoit qu'ils aient eſté perdus dans le V. ſiecle, ſoit que les Peres qui le compoſoient n'en aient redigé par écrit que les canons & les principaux reglemens. Pour ſuppléer à ce defaut, ou pour reparer cette perte, on a eu ſoin de recüeillir dans cette hiſtoire de S. Athanaſe ce que ce grand ſaint, qui en a eſté l'une des plus conſiderables parties, en a écrit en divers endroits de ſes livres, & ce qui ſe trouve encore diſperſé & répandu dans les Peres & les hiſtoriens eccleſiaſtiques des premiers ſiecles. On a formé de ces membres ſeparez comme un corps des actes du Concile de Nicée; & ces fragmens nous doivent eſtre precieux à proportion que cette ſainte aſſemblée eſt venerable à tous les fidelles.

Ruſin. l. 1. c. 2. Sozom. l. 2. c. 16. & 18. Pour ce qui eſt de l'ordre des choſes, les actes du Concile general d'Epheſe & de pluſieurs autres, & le témoignage des hiſtoriens, nous font juger que les Peres du Concile de Nicée commencerent par appeller Arius. Ils l'avoient déja fait venir pluſieurs fois dans des aſſemblées particulieres pour s'informer de ſa créance par ſa propre bouche; & l'aiant enfin fait comparoiſtre en plein Concile, il y fut oüi pleinement. La lettre ſynodale que le Concile écrivit depuis à l'egliſe d'Alexandrie, porte qu'avant toutes choſes les dogmes impies & corrompus d'Arius furent examinez en la preſence de l'Empereur Conſtantin. Or cet examen ne pouvoit eſtre fait ſelon les Canons de l'Egliſe, qu'en l'écoutant par ſa propre bouche, par laquelle on ſe condamne en confeſſant ou rejettant la doctrine de la foy. Auſſi S. Athanaſe & l'Empereur

Theodoret. l. 1. c. 8.

Con

Conſtantin declarent en termes formels, qu'Arius fut oüy dans le concile, & qu'il y propoſa & ſoutint ſes opinions avec une entiere liberté, & meſme avec une tres-haute impudence.

Ce fut la conduite que les Eveſques du concile general de Calcedoine tinrent dans le ſiecle ſuivant envers Dioſcore Patriarche d'Alexandrie. Car ils l'envoyerent prier de venir au concile ſe juſtifier des erreurs qu'on luy imputoit; de venir dans une aſſemblée qui n'agiſſoit point avec violence, dans un grand & ſaint concile general, qui ne jugeoit qu'à la veuë de Dieu; que les fautes des Eveſques eſtoient une tache de toute l'Egliſe; & qu'il eſtoit de ſon honneur & de celuy de toute l'Egliſe qu'il les effaçaſt. *Concil. Chalced. act. 3.*

Nous voyons auſſi que S. Bernard, quoy qu'il fuſt tres-perſuadé des hereſies & des impietez de Pierre Abailard, ne laiſſa pas eſtant dans le concile de Sens de luy donner le choix, ou de nier que les erreurs qu'on luy objectoit, fuſſent ſes ſentiment, ou de corriger ſon erreur avec humilité, ou de répondre, s'il pouvoit, aux raiſons qu'on luy objecteroit, & aux témoignages des ſaints Peres; & qu'il l'exhorta meſme à deffendre ſes excés avec toute liberté & toute aſſurance. *Vita S. Bernard. l. 3. c. 5.*

On peut s'étonner d'abord comment Arius eut la hardieſſe de ſe preſenter devant tous ces Peres, veu qu'il n'eſtoit qu'un ſimple preſtre dépoſé & excommunié par le ſecond Eveſque du monde, & dans un concile de plus de cent Eveſques; puiſque Neſtorius Patriarche de Conſtantinople, dont la doctrine eſtoit condamnée par le concile de Rome, n'oſa jamais ſe preſenter au concile general d'Epheſe, quoyqu'il fuſt protegé par l'Empereur.

Mais la raiſon de cette differente conduitte, eſt que Neſtorius n'eſtoit appuyé d'aucun Eveſque dans le concile, & que l'Empereur eſtoit abſent; au lieu qu'Arius eſtoit ſoutenu par les deux Euſebes, dont l'un qui eſtoit l'Eveſque de Nicomedie, eſtoit tres-audacieux, tres-fourbe, & tres-propre pour ſeduire & pour tromper Conſtantin, comme Conſtantin meſme s'en eſt plaint depuis dans une lettre que nous avons encore: l'autre, ſçavoir Euſebe de Ceſarée, eſtoit plus modeſte & plus hypocrite, mais n'en eſtoit pas

moins Arien. Et comme c'estoit d'une part l'un des plus sçavans prelats de l'Eglise, & qu'il accompagnoit la reputation de sa suffisance, d'une douceur & d'une gravité affectée, qui le rendoit agreable & venerable à Constantin & à ses Ministres ; c'estoit de l'autre l'un des esprits du monde le plus courtisan, parce qu'il avoit une complaisance extréme pour toutes les volontez du souverain, & qu'estant prostitué à la plus basse & à la derniere flatterie, il le loüoit & le beatifioit à toute heure.

Par cette conduite addroitte & ingenieuse qui est aussi contraire à l'esprit de l'Eglise, qu'elle est favorable pour s'avancer dans les dignitez du siecle, il s'estoit insinué si avant dans l'esprit & dans le cœur de ce prince, qu'Arius qui estoit de soy-mesme orgueilleux & violent, se voyant appuyé de deux prelats si considerables, resolut aisément de se presenter devant un concile, où l'Empereur, qui favorisoit de sa bienveillance les deux protecteurs de ses sentimens & les deux chefs de sa secte, estoit present en personne.

Mais il y a lieu d'adorer en cet endroit la divine providence, qui le fit venir au concile pour le confondre d'une maniere terrible pour luy, & avantageuse pour l'Eglise. Car il estoit tres-important & tres-utile qu'il comparust devant tous ces Saints, afin que publiant devant eux ses impietez, avec la mesme hardiesse qu'il avoit fait devant S. Alexandre son Evesque dans l'eglise d'Alexandrie, il se condamnast luy-mesme par sa propre bouche, & attirast sur luy sans ressource les anathemes de toute l'Eglise.

Il parut donc qu'au lieu que les deux Eusebes avoient cru sans doute que la presence de Constantin, à qui ils avoient donné de mauvaises impressions contre Alexandre, & de favorables, d'Arius, les fortifieroit contre les Evesques ; Dieu au contraire le fit venir au concile, afin que voyant ces trois cent Peres, qu'il appelle luy-mesme des hommes admirables par leur suffisance, s'élever tous par la puissance de la vérité ; il en conçeust une horreur pareille à celle que ces Saints en témoignerent. Ce qu'il declara luy-mesme dans la lettre qu'il en écrivit depuis à l'Eglise catholique d'Alexandrie, où il dit par forme d'exclamation ; Combien d'injures & de blasphemes execra-

bles (ô grand Dieu, faites nous s'il vous plaist misericorde) quelques uns vomirent ils contre nostre adorable Sauveur, qui est nostre esperance & nostre vie, soutenant avec impudence des choses contraires aux divines Ecritures, & à nostre sainte foy, & déclarant hautement que c'estoit là leur creance? « *Epist. Cōstāt. apud Socrat. l. 1. c. 5.*

Ainsi la presence de Constantin rendit la condamnation d'Arius plus authentique : & de plus le profond respect qu'il eut pour les decisions du concile, contribua beaucoup à les rendre plus venerables. Et les peres de l'Eglise s'en servirent depuis utilement pour relever l'autorité de cette sainte assemblée contre les Ariens, qui taschoient de la flétrir dans la cour de ses successeurs.

Il parut encore que Dieu avoit fait venir Constantin dans le concile, afin que la conviction de toutes ces impietez Ariennes le convainquist luy-mesme par ses propres yeux de la corruption de l'esprit d'Eusebe de Nicomedie, & de sa propre imprudence, qui sur les fausses suggestions de ce fourbe & de ce menteur, luy avoit fait écrire au saint Evesque d'Alexandrie & à Arius, Que leur contestation n'estant de nulle consequence, ils ne devoient pas laisser de conserver entre eux l'union de l'amitié chrestienne, de la foy catholique, & de l'observance de la loy de Dieu. « *Euseb. l. 2. de vit. Cōstant. c. 70. 71.*

Mais écoutons S. Athanase; qui ayant écrit avec une exactitude & une sageſſe admirable toute l'histoire de l'Arianisme dans les livres qu'il a composez pour la deffense de la verité catholique, nous apprend jusques à quel excés monta l'insolence d'Arius, & quels blasphemes il profera dans cette sainte assemblée. Arius, dit-il, estant en presence d'Alexandre dans le concile d'Alexandrie, & depuis en presence des Peres du concile de Nicée, ne dissimula rien de tous ses blasphemes. Il dit que Dieu n'avoit pas toujours esté Pere, parce que son Fils n'avoit pas toujours esté; Que toutes choses ayant esté formées du néant, il y avoit eu un temps où le Fils de Dieu n'estoit pas; Qu'il devoit estre mis au nombre des autres ouvrages de Dieu; Qu'il estoit muable par sa nature, & qu'estant créé avec le libre arbitre, il avoit pû se porter au bien & au mal; mais que Dieu prevoyant qu'il seroit bon, s'estoit hasté de luy « *Athanas. orat. 1. contra Arian. p. 294.*

» donner la gloire d'eſtre ſon Fils, laquelle en ſuitte il avoit
» meritée par ſes vertus; Qu'ainſi il eſtoit devenu ſon Fils par
» le merite de ſes bonnes œuvres, que Dieu avoit préveuës
» dans ſa preſcience; Qu'il n'avoit pas eſté engendré par une
» production naturelle de la ſubſtance du Pere, mais créé par
» une effuſion volontaire de ſa grace; Que ce n'eſtoit que pour
» cela qu'il n'avoit qu'une connoiſſance imparfaite de ſon Pe-
» re, & que luy-meſme ne connoiſſoit point pleinement ſa
Ibid. pag. 495. » propre ſubſtance. Arius, dit S. Athanaſe, avança hautement
» toutes ces impietez, qui me cauſent, ajoûte ce ſaint, de la
» douleur à moy meſme qui les écris, lorſque je me repreſente
» les veritez qui ſont contraires à ces hereſies, & que mon eſ-
» prit eſt touché des penſées de la pieté chreſtienne & catho-
» lique. Auſſi, dit-il, les Eveſques qui eſtoient venus de toutes
» les parties du monde au concile de Nicée, ſe boucherent
» leurs oreilles lorſqu'ils l'entendirent parler de la ſorte.

Mais l'horreur qu'eurent ces Peres de ces hereſies, ne les empeſcha pas de conſiderer qu'ils avoient trois qualitez à ſoutenir dans le concile, qui toutes trois eſtoient ſaintes; la premiere de docteurs de l'Egliſe, la ſeconde de juges des heretiques, & la troiſiéme de peres des ames: Que le S. Eſprit qui devoit animer leur aſſemblée, eſtoit l'eſprit de verité, l'eſprit d'équité, & l'eſprit de charité; que l'Egliſe qu'ils repreſentoient, avoit receu les clefs de la ſcience pour inſtruire ceux qui errent, les clefs de la puiſſance pour juger avec juſtice, & un cœur de mere pour ne pas haïr leurs perſonnes, comme elle hait leurs erreurs; & qu'elle devoit taſcher de les détromper par la ſolidité de ſes raiſons, de les fléchir par les témoignages de ſa douceur & de ſa tendreſſe, & de les humilier par l'autorité de ſes decrets. C'eſt ce qui les fit reſoudre à traitter Arius comme un de leurs freres, avec une moderation & une bonté toute epiſcopale; à luy dõner la liberté de parler & de s'expliquer, de produire les preuves & les raiſons ſur leſquelles il appuyoit ſa doctrine, de diſputer contre ceux qui diſputeroient contre luy, de leur répondre, de les contredire, de leur repliquer; afin que l'écoutant ainſi avec patience, recherchant l'éclairciſſement des veritez de la foy, & l'exhortant enfin, comme ils firent, à ſe rendre à la conviction claire de ſes erreurs; & luy & les prelats ſes com-

plices reconnuſſent qu'ils n'eſtoient pas dans une aſſemblée de perſonnes preoccupées, paſſionnées & ennemies ; mais devant l'épouſe de JESUS-CHRIST, devant des docteurs éclairez, des juges equitables, & de charitables peres.

Auſſi quelque concluſion qu'ils euſſent priſe tous d'une voix d'anathematiſer des opinions ſi deteſtables ; & quoy qu'ils ne puſſent ſeulement ſouffrir d'entendre ces ſentimens & ces paroles ſi impies, cela n'empeſcha pas neanmoins qu'on n'examinaſt ſa doctrine avec tout le ſoin poſſible. Il ſe trouva meſme quelques Eveſques qui le deffendirent avec beaucoup de chaleur. *Socrat. l. 1. c. 6.* *Rufin. l. 1. c. 2.* *Sozom. l. 1. c. 16.*

Mais ils avoient contre eux tous les Confeſſeurs qui eſtoient en tres-grand nombre, & tous ceux qui ne vouloient point qu'on innovaſt rien contre la tradition. De ſorte que l'examen qu'on fit des ſentimens d'Arius ne ſervit qu'à faire connoiſtre la verité catholique avec une plus grande evidence, & à rendre cet hereſiarque plus coupable aux yeux de toute l'Egliſe, en le convainquant de n'eſtre pas moins rebelle à la lumiere qu'inſenſible à la charité.

Et comme le concile de Nicée a eſté le modelle de tous les autres, on peut dire qu'ils ont particulierement ſuivi ſa conduite en imitant la ſageſſe, la juſtice, & la charité de ces ſaints Eveſques. On en voit des preuves dans les actes du troiſiéme concile general tenu à Epheſe, où encore que Neſtorius Patriarche de Conſtantinople euſt eſté condamné d'hereſie au concile de Rome par le Pape Celeſtin, les Peres d'Epheſe le traitterent comme s'il n'euſt pas ſeulement eſté accuſé. Ils luy firent l'honneur de luy envoyer par trois fois des Eveſques qui le convierent de venir aſſiſter au ſaint concile, & y prendre ſa place avec les autres, pour examiner avec eux la doctrine de la foy : Ce ſont leurs propres paroles. *Concil. Eph. part. 2. act. 1.*

La charité que les Peres de Nicée eurent pour Arius, ſe voit de meſme dans les actes du concile national de Conſtantinople, où S. Flavien Patriarche envoya de meſme des preſtres & des diacres pour convier Eutyche Abbé, qui eſtoit accuſé d'hereſie par Euſebe Eveſque de Dorylée, de venir ſe preſenter au concile. *Concil. Conſtant. act. 1.*

On la voit, diſ-je, dans ces belles paroles que cet imita-

teur des saints Peres de Nicée dit à celuy qu'Eutyche avoit envoyé pour s'en excuser, dans la crainte d'estre traitté rigoureusement : Nostre but, dit ce Saint, n'est pas de perdre, mais de sauver. Dieu n'aime pas la mort des vivans; & comme nous sommes les enfans de la clemence divine, nous sommes fort éloignez d'agir avec une inhumanité impitoyable. Dites luy qu'il vienne ; qu'il vienne vers des peres & des freres ; vers des personnes qui ne luy sont pas inconnuës non plus que luy ne l'est pas à eux, & qui mesme jusqu'à cette heure sont demeurées dans son amitié. Plusieurs s'estant scandalizez des choses qu'ils disent avoir oüies de sa bouche, il doit satisfaire à leurs plaintes. Qu'il considere que nous sommes tous hommes ; que plusieurs grands personnages se sont trompez par un defaut de lumiere & de connoissance, lorsqu'ils croyoient n'avoir que des sentimens tres-orthodoxes ; que la penitence ne cause point de confusion qui soit honteuse, mais qu'il n'y a de veritable opprobre que de perseverer dans le peché ; qu'on aura pour luy tous les sentimens de charité qu'on doit avoir ; & que le propre des ennemis est de disperser ceux qui sont dans l'union, mais que le propre des peres est de rassembler ceux qui se divisent.

Voilà l'esprit de l'Eglise dans les conciles. Voilà celuy des saints Peres de Nicée qui l'avoient transmis à leurs successeurs. Et quoy que les actes de ce concile nous manquent, il nous en reste des preuves illustres par des écrits tres-fidelles de l'antiquité, & par des pieces mesmes originales, qui sont comme un supplément de ces actes.

Comme ces saints Evesques sçavoient que les conciles ne s'assemblent que pour examiner à fond & de part & d'autre, ce qui est catholique, ou ce qui ne l'est pas ; & pour éclaircir les points contestez par l'explication des Ecritures, & par les raisons prises de la science ecclesiastique : ils sçavoient de plus que l'Empereur Constantin n'avoit assemblé celuy de Nicée, ainsi qu'il le dit luy-mesme, qu'afin que la verité fust examinée avec un grand soin, & qu'on discutast pleinement les points qui estoient en controverse, & sur lesquels les esprits estoient divisez. C'est pourquoy ils jugerent à propos de donner une pleine & favorable au-

Epist. Const. apud Socrat. l. 1 c. 5.

dience à Arius, & de le traitter comme un enfant de l'Eglise avant que de l'en declarer ennemy public.

CHAPITRE VII.

Procedé de Constantin dans les disputes du concile. Arius y est convaincu par les Evesques, & particulierement par S. Athanase. Marcel d'Ancyre s'y signale aussi.

IL ne suffisoit pas qu'Arius vinst dans le concile pour exposer ses sentimens avec une pleine liberté : il estoit juste qu'il y receust une confusion publique par la conviction de ses erreurs ; & cela ne se put faire sans contestation & sans des disputes, qui donnerent occasion à beaucoup d'Evesques, & à plusieurs autres ecclesiastiques, de se faire connoistre & estimer de l'Empereur par l'esprit & la suffisance qu'ils firent paroistre. *Sozom. l. 1. c. 16.* Et comme il est certain par les paroles des Peres, & par celles de Constantin mesme, que cet Empereur fut témoin des blasphemes d'Arius, dont l'impieté fut examinée en sa presence ; aussi apprenons-nous d'Eusebe qu'il y fit reluire en sa personne autant de moderation que de zele. *Euseb. l. 3. de vita Constant. c. 13.* Il écouta les uns & les autres, dit cet historien, avec une extréme douceur. Il s'appliqua avec beaucoup d'attention à toutes les questions « que l'on proposoit. Il appuyoit tantost un costé, tantost un « autre, pour reünir insensiblement ceux qui paroissoient « les plus échauffez à la dispute. Il se rendoit agreable à tout « le monde par l'affabilité de ses discours, & par cet air si « plein de civilité, qui luy estoit avantageux pour s'insinuer « dans les esprits ; employant mesme à cet effet la langue « grecque, dont il n'estoit pas ignorant. Il persuadoit l'un « par ses raisons ; il faisoit rougir les autres par la force de ses « paroles ; il relevoit par ses loüanges ceux qui avoient bien « dit, & il les exhortoit tous à la paix. Enfin il ne cessa point « jusqu'à ce qu'il les eust fait convenir en une mesme foy & en « un mesme sentiment, sur tous les points qui estoient la matiere de leur dispute. «

Mais quoyque ces paroles d'Eusebe nous fassent concevoir une haute idée du procedé de Constantin dans le con-

cile ; neanmoins il eſt à craindre qu'il n'ait beaucoup ajouté à la verité de l'hiſtoire par l'eſprit de flatterie, dont il eſtoit animé ; puiſque de la maniere dont il nous dépeint cet Empereur, tant en cet endroit qu'en quelques autres, il ſembleroit qu'il euſt eſté le maiſtre & le dominateur du concile, & qu'il en euſt opprimé la liberté par le poids de ſa puiſſance imperiale ; comme les Audiens depuis ce temps là eurent l'inſolence de le dire touchant la deciſion de la Paſque. Cependant nous venons de voir par l'autorité de S. Ambroiſe, & par celle de S. Athanaſe meſme, qu'il n'y eut nulle contrainte dans le concile, & que chacun y opina avec une entiere liberté. Et bien loin que les Ariens ayent eu droit de s'y plaindre de la moindre violence, on peut aſſurer au contraire que ſi l'autorité de Conſtantin eut quelque force ſur cette aſſemblée, ce ne fut, comme nous le dirons, que pour exempter les Euſebiens meſmes de la peine qu'ils meritoient.

Epiph. hær. 70. §. 9.

Il n'y eut donc que la ſeule force de la verité qui accabla ces heretiques ; & Arius ayant eu une entiere liberté de dire tout ce qu'il vouloit pour appuyer ſes ſentimens, n'entra dans cette diſpute que pour en ſortir tout couvert de confuſion & de honte.

Entre ceux qui ſe ſignalerent le plus en cette rencontre par leur ſuffiſance & par leur zele, S. Athanaſe fut celuy qui y acquit une plus grande reputation, & qui parut comme la principale partie du concile, quoy qu'il ne fuſt encore que diacre. Veritablement, dit S. Gregoire de Nazianze, il ne tenoit pas encore le rang d'Eveſque ; mais il ne laiſſa pas de tenir le premier rang dans cette ſainte aſſemblée, parceque la vertu donnoit alors un degré d'honneur qui n'eſtoit pas moindre que celuy des dignitez. Et il eſt viſible que les Peres de Nicée ne faiſoient en cela que ſuivre la pratique ordinaire des conciles. Car ils ſçavoient que les Eveſques du celebre concile d'Antioche, tenu vers 270. firent entrer ainſi dans leur aſſemblée un ſçavant preſtre de l'Egliſe d'Antioche, nommé Malchion qui confondit dans une diſpute reglée Paul de Samoſates ſon Eveſque hereſiarque, découvrit à la veuë des prelats le venin de l'hereſie que cet ennemi de la divinité & de

Sozom. l. 1. c. 16.

Greg. Nazianz. orat. 21.

Euſeb. l. 7. hiſtor. eccleſ. c. 29. 30. Hieron. de Script. eccleſ.

de l'eternité de JESUS-CHRIST vouloit déguiſer, & fut meſme choiſi par eux pour écrire au nom du concile l'excellente lettre ſynodale qu'on lit dans Euſebe, & qu'ils addreſſerent à Denys Eveſque de Rome, & à Maxime Eveſque d'Alexandrie.

Il eſt vray que S. Athanaſe n'eſtoit encore que diacre. Mais on ne laiſſoit pas d'admettre les diacres dans les conciles & dans les diſputes par une raiſon particuliere, qui eſtoit que S. Eſtienne le premier des diacres, avoit eſté ſuſcité de Dieu pour diſputer contre les Juifs qui combattoient le Chriſtianiſme dans ſa naiſſance, & que Dieu luy avoit donné une ſageſſe & une force d'eſprit & de parole qui eſtoit telle qu'ils n'y pouvoient reſiſter. *Act. 5.*

Voicy donc l'occaſion ſi memorable où Dieu ſuſcita S. Athanaſe contre Arius; un diacre d'Alexandrie contre un preſtre & un Curé de la meſme egliſe; un jeune diſciple & un venerateur des ſaints Peres, contre un ancien maiſtre de dialectique & de philoſophie Platonicienne qui les mépriſoit; un eſprit humble, mais ardent, intrepide, & rempli de la ſcience des Saints, contre un homme enflé de ſa ſuffiſance; un Ange de lumiere contre un Ange de tenebres. *Eclaircissemens.*

L'hiſtoire nous a conſervé peu de choſes du détail de cette diſpute; la relation que nous en trouvons dans les œuvres de noſtre Saint, eſtant viſiblement fauſſe & ſuppoſée, & ne regardant nullement ce ſaint concile. Nous apprenons ſeulement qu'il découvrit avec une vigilance merveilleuſe toutes les fourberies & les artifices des heretiques; qu'il reſiſta genereuſement à Euſebe, Theognis & Maris, qui ſoutenoient Arius; qu'il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes apoſtoliques; & qu'il fit poroître un ardent amour pour la foy, au deſſus meſme de ſon âge; ce qui luy attira les loüanges & les benedictions de tous les deffenſeurs de la verité. *Ruſin. l. 1. c. 14. Socrat. l. 1. c. 5. Theodoret. l. 1. c. 25.*

C'eſt ce qui a fait dire à S. Gregoire de Nazianze dans le panegyrique qu'il a compoſé de noſtre Saint, que dans le ſaint concile de Nicée, compoſé de 318. Peres, qui eſtoient l'élite de toute l'Egliſe, & que le ſaint Eſprit avoit reünis enſemble, il apporta tous les remedes qu'il put pour étouffer le mal de l'Arianiſme. *Greg. Naz. orat. 21.*

Athanaſ. apolog. 2. p. 725.

Mais ſi le courage avec lequel S. Athanaſe combatit l'impieté d'Arius dans le concile de Nicée, fut une grande preuve de ſa pieté, il fut auſſi l'un des principaux ſujets de la haine que les Ariens conceurent dés-lors contre luy, & luy attira pour tout le reſte de ſes jours l'animoſité de ces heretiques, qui ne ceſſerent depuis ce temps-là de le perſecuter avec une application infatigable. Car ces ennemis du Fils de Dieu ayant reconnu par experience avec quelle ardeur ce vigoureux Archidiacre de l'egliſe d'Alexandrie avoit entrepris la deffenſe de ſa divinité, ils le regarderent comme leur ennemy capital : & nous remarquerons de plus en plus l'accroiſſement de cette haine irreconciliable à proportion que nous le verrons élevé aux dignitez de l'Egliſe.

Theodoret. l. 1. c. 25.

Athanaſ. apolog. 2. p. 742. 750.

Marcel Eveſque d'Ancyre combatit auſſi tres-fortement l'impieté Arienne, & ſe ſignala parmy les Eveſques & les Peres du concile de Nicée : de ſorte que les preſtres de Rome, qui y aſſiſtoient au nom du Pape S. Sylveſtre, parlerent tres-avantageuſement de luy à leur retour ; & Jules ſucceſſeur de S. Sylveſtre ſe crut obligé de luy en rendre un fidelle témoignage. Mais la grace de la fermeté & de la perſeverance ne fut pas le don de Marcel, comme elle fut la plus precieuſe pierrerie qui releva le luſtre de la couronne de S. Athanaſe ; & nous verrons la gloire de cet Eveſque flétrie par le mélange des erreurs qui l'ont fait conter au nombre des ennemis de l'Egliſe, aprés avoir paru dans cette importante occaſion parmi ſes plus illuſtres & ſes plus genereux deffenſeurs.

CHAPITRE VIII.

Preuves de l'hereſie des Euſebiens. Ils preſentent un Symbole.

Theodoret. l. 1. c. 19.

PENDANT que la verité catholique triomphoit publiquement par l'heureux ſuccés de S. Athanaſe, & des autres deffenſeurs de la divinité du Verbe eternel, Euſebe de Nicomedie, qui avoit entrepris la protection d'Arius, ſe trouvoit reduit à de grandes extremitez ; & voyant que

les erreurs de cet heretique estoient confonduës en toutes manieres, il témoignoit un empressement honteux de le sauver. Les diverses personnes qu'il envoyoit à Constantin pour interceder en sa faveur, & luy demander sa protection, estoient autant de preuves manifestes du desordre de son esprit, & de son inquietude. Et ce n'estoit pas seulement la liaison & l'engagement d'une ancienne amitié; mais c'estoit aussi son propre interest qui le faisoit agir de la sorte, dans la crainte qu'il avoit d'estre dépose luy-mesme.

Certainement il meritoit bien ce traitement ignominieux: & soit qu'on le considerast comme deffenseur d'Arius, soit qu'on le regardast comme convaincu d'estre le plus ardent sectateur de son heresie; ses intrigues & son opiniastreté à soutenir publiquement les plus grandes impietez, le rendoient indigne du rang qu'il tenoit parmi les prelats de l'Eglise, & d'estre consideré comme l'un des peres de celle dont il estoit l'ennemy. Car nous apprenons d'un fragment de S. Eustathe rapporté par Theodoret, que dans le temps mesme que l'on estoit appliqué à regler la decision que l'on devoit faire touchant la foy, on produisit une lettre de cet Evesque de Nicomedie, qui estoit une conviction publique de ses blasphemes. *Ibid. c. 7.*

C'estoit assez vraisemblablement la mesme lettre dont parle S. Ambroise, laquelle fut leuë en plein concile, & qui donna lieu d'établir le terme de Consubstantiel, parce qu'Eusebe de Nicomedie reconnoissoit dans cet écrit, que l'on ne pouvoit avoüer que JESUS-CHRIST fust vray Fils de Dieu & increé, sans commencer à confesser qu'il est consubstantiel au Pere. *Ambr. l. 3. de fide, c. 7.*

Cette lettre, continuë S. Eustathe, couvrit de confusion « celuy qui l'avoit écrite, & ne causa pas moins de douleur à « ceux qui en furent les auditeurs dans le concile, parcequ'ils « voyoient la perte & la ruine de ces miserables. Et comme « elle découvroit toute la cabale de ce parti, elle excita tant « d'horreur & d'indignation dans les esprits, qu'on la lacéra « devant tout le monde. Et sans doute la chose eut dés-lors « esté plus avant, si quelques personnes n'eussent appaisé le « bruit à dessein, & ne se fussent servis du specieux pretexte «

» de la paix pour imposer silence à tous ceux qui avoient ac-
» coutumé de deffendre la verité d'une maniere si avanta-
» geuse.

Athan. decret. Nic. Synod. p. 251. Mais l'heresie des Eusebiens ne parut pas seulement par cette lettre ; elle éclatta encore avec scandale par les discours qu'ils tinrent dans le concile, où ils se declarerent contre Dieu par des paroles tout à fait impies. Les Peres de cette sainte assemblée les prioient avec beaucoup d'humanité & de douceur, de deffendre leurs sentimens par des preuves fortes & solides, s'ils avoient de bonnes raisons à alleguer : mais dés qu'ils commençoient à ouvrir la bouche, ils se contrediſoient tellement eux-mesmes, qu'ils se faisoient condamner de tout le monde ; de sorte que se voyant dans l'impuissance de soutenir leur heresie, ils demeuroient interdits & sans parole, & confessoient par ce silence le trouble & la confusion où ils se trouvoient de s'estre engagez dans une si mauvaise cause.

Ce fut encore dans cette mesme occasion que le desir de combattre les dogmes apostoliques pour deffendre la personne & les erreurs d'Arius, & de se tirer eux-mesmes d'une extremité si pressante, les porta à presenter au concile une confession de leur foy qu'ils avoient dressée.

Theodoret. l. 1. c. 11. p. 553 554. Eusebe de Cesarée la rapporte toute entiere dans la lettre qu'il en écrivit à son eglise ; & il ajoute qu'elle fut approuvée comme bonne, qu'elle leva tous les sujets de dispute, que Constantin declara tout le premier qu'elle estoit tres-excellente, qu'il estoit aussi luy-mesme dans les mesmes sentimens, & qu'il falloit que tout le monde la souscriviſt en y ajoutant seulement le terme de consubstantiel. De sorte, continuë cet historien, que les Evesques, sous pretexte d'ajouter ce mot, composerent un autre symbole.

Mais il est fort dangereux de s'en fier tout à fait au rapport d'Eusebe ; & il est difficile de croire que le concile ait esté satisfait d'une confession de foy, dans laquelle, au lieu d'avoüer sincerement leurs erreurs, & d'y renoncer sans déguisement & sans artifice, ils soutenoient formellement qu'ils avoient toujours esté dans la veritable doctrine. Et quoy que cette profession de foy paroisse contenir une censure de l'impieté d'Arius, neanmoins

elle n'en condamne tout au plus que les blaſphemes les plus groſſiers, & ne touche nullement aux autres, qui pour eſtre plus ſubtils & moins viſibles, n'en renferment pas moins le venin le plus dangereux de ſon hereſie. Nous y liſons meſme encore aujourd'huy que le Fils a eſté fait de ſon Pere. Et l'Egliſe aſſemblée dans ce ſaint concile avoit trop de lumiere & de ſageſſe pour ſouffrir que l'on exprimaſt la generation éternelle du Fils de Dieu, par un terme qui luy eſtoit ſi contraire, & qui le reduiſoit au rang & à la condition des creatures. πάντων τῶν ἀεὶ ὄντων ἐκ τοῦ πατρὸς γεγεννημένον. *Ibid.*

Auſſi Theodoret nous aſſure que cette confeſſion de foy ne fut pas pluſtoſt leuë dans le concile, qu'elle y fut déchirée en pieces, & que tous les Eveſques d'une commune voix la traitterent de foy fauſſe, ſuppoſée & adultere, & accuſerent ſes auteurs d'eſtre traiſtres à la verité. C'eſt auſſi ce qu'a voulu dire S. Athanaſe, quand il a écrit que le concile rejetta abſolument les termes que les Euſebiens avoient inventez, & dreſſa un formulaire qui contenoit la veritable foy de l'Egliſe. *l. 1. c. 6. p. 542.* *Athanaſ. ſuprà.*

CHAPITRE IX.

Eſtabliſſement de la Conſubſtantialité du Verbe par une profeſſion de foy dreſſée par l'ordre du concile.

APRE'S que les Eveſques Ariens eurent expoſé leurs ſentimens avec une entiere liberté, les Peres de ce ſaint concile, qui ne pouvoient les entendre ſans fremir, ayant rejetté abſolument les paroles inventées par les Euſebiens, voulurent enfin terminer cette diſpute par une profeſſion de foy, qui devoit ſervir de contrepoiſon à toute l'Egliſe, en expoſant en peu de mots ſa doctrine toute pure. Ayant à choiſir des expreſſions & des termes pour regler une choſe de cette nature, ils prirent un tres-grand ſoin de ne ſe pas precipiter dans une ſi importante diſcuſſion; mais ils rechercherent avec beaucoup de maturité les termes les plus propres pour exprimer ce qu'ils ſe croyoient obligez d'ordonner contre cette nouvelle impieté. On dit tout ce qui ſe pouvoit dire ſur cette matiere, & on fit tout l'exa- ἀνελόντες. *Athanaſ. Decret. Nic. ſynod. pag. 251.* *Sozom. l. 1. c. 18.* *Ruſin. l. 1. c. 5.* *Socrat. l. 1. c. 18.*

men poſſible pour oſter toutes les ambiguitez & les équivoques, & ne laiſſer plus aucun pretexte de trouble, ny aucune ſemence de diviſion.

Athanaſ. Decret. Nic. ſynod. pag. 267. 268. Id. ep. ad Afric. pag. 935. 936.

Le concile ayant entrepris d'établir la foy catholique en diſant que le Fils eſtoit de Dieu, les Euſebiens ſe diſoient les uns aux autres, qu'ils pouvoient ſans crainte accorder cette expreſſion, puiſque cela leur eſtoit commun avec le Fils; & ils apportoient ſur ce ſujet divers paſſages de l'Ecriture, dont ils abuſoient avec leur malignité ordinaire. De ſorte que les Eveſques reconnoiſſant leur mauvaiſe foy, & le venin qu'ils cachoient au fond du cœur, furent obligez d'exprimer cette grande verité en des termes plus intelligibles & plus clairs, & de dire, pour oſter toute équivoque, que le Fils eſtoit de la ſubſtance de Dieu.

Le concile crut en ſuitte que pour éclaircir davantage cette doctrine, il eſtoit neceſſaire d'établir diverſes prerogatives du Fils, & de luy attribuer pluſieurs titres d'excellence pour le relever au deſſus des creatures, en diſant que le Verbe eſt la veritable puiſſance & l'image de ſon Pere, qu'il luy eſt ſemblable en toutes choſes, qu'il eſt toujours immuable, & qu'il ſubſiſte en luy ſans aucune diviſion. Mais quoy que les Euſebiens eſtant obligez de déclarer s'ils confeſſoiẽt toutes ces choſes, n'oſaſſent s'y oppoſer par la honte qu'ils avoient d'avoir eſté ſi fortement convaincus, & ſi ſolidement refutez dans les diſputes precedentes; neanmoins on s'apperceut qu'ils ſe parloient tout bas, & ſe faiſoient ſigne des yeux les uns aux autres, pour dire qu'ils pouvoient encore admettre ces expreſſions, & ne pas rejetter des termes, dont la plus rigoureuſe ſignification n'emportoit rien qui ne puſt convenir aux hommes. Car au lieu d'entrer dans l'intention de l'Egliſe, ils taſchoient d'en éluder ſecrettement les deciſions en pretendant que l'Ecriture nous donne ces noms ſi glorieux auſſi bien qu'au Fils, que nous ſommes appellez auſſi bien que luy l'image & la gloire de Dieu, & qu'il y a meſme des creatures tres-viles & tres-baſſes, telles que ſont les chenilles & les ſauterelles, à qui le nom de *grande vertu de Dieu*, eſt attribué dans les livres ſaints. De ſorte que le concile voyant le déguiſement & l'hypocriſie de ces eſprits ſi artificieux & ſi corrom-

pus, ramassa toutes les expressions dont l'Ecriture se sert à l'égard du Fils; & les ayant renfermées dans le mot de *Consubstantiel*, tous les Evesques s'y arresterent comme à une decision capitale aprés en avoir long temps deliberé. Et c'est ce qui a fait dire à deux saints prelats de nostre Eglise Gallicane, que les Peres de Nicée aprés avoir examiné serieusement toute la doctrine de l'Evangile & des Apostres, & consulté sur ce sujet les sacrez volumes de l'Ecriture, établirent avec beaucoup de circonspection la regle parfaite de la foy catholique, en definissant la consubstantialité du Verbe.

Ruffin. l. 1. c. 5. Hilar. Phœbad. cont. Arian.

Mais comme nous avons déja veu, l'injuste crainte d'Eusebe de Nicomedie & des autres Ariens, fit resoudre les Evesques ortodoxes d'user de cette juste precaution; & le S. Eprit qui les animoit pour l'établissement de la doctrine catholique, leur inspira la pensée d'employer un terme pour lequel les ennemis du Verbe divin avoient de l'horreur. C'est pour ce sujet qu'ils l'insererent dans leur profession de foy, afin de couper, dit S. Ambroise, la teste de cette malheureuse heresie, avec l'épée qu'elle avoit tirée elle-mesme hors du fourreau.

Ambros. l. 3. de fide c. 7.

L'autorité & la reputation d'Osius estoit si grande, qu'il semble qu'il fut choisi pour dresser cette profession de foy, puisque les Ariens eurent depuis l'insolence de luy reprocher qu'il en estoit l'auteur. Mais il est certain que S. Athanase eut luy-mesme la meilleure part dans ce symbole, & qu'il en fut l'un des principaux auteurs. Voicy comme S. Basile & les autres Peres le citent dans leurs écrits.

Athan. ad solitar. pag. 857. Hilar. de synod. adverſ. Arian.

Nous croyons en un seul Dieu, Pere tout-puissant, qui a fait toutes les choses visibles & invisibles : & en un seul JESUS-CHRIST nostre Seigneur, Fils de Dieu, qui est né Fils unique de son Pere, c'est à dire de la substance de son Pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vray Dieu du vray Dieu, qui n'a pas esté fait, mais engendré, qui est consubstantiel au Pere, c'est à dire qui a la mesme substance que luy, & par qui toutes choses ont esté faites tant au ciel qu'en la terre; qui est descendu des cieux pour les hommes & pour nostre salut, qui a pris chair, s'est fait

Basil. ep. 78.

» homme, a ſouffert la mort, & eſt reſſuſcité le troiſiéme
» jour ; qui eſt monté aux cieux, & qui doit venir un jour
» juger les vivans & les morts. Nous croyons auſſi au S.
» Eſprit. Et quant à ceux qui diſent qu'il y a eu un temps
» qu'il n'eſtoit pas, qu'il n'eſtoit point avant qu'il fuſt né,
» qu'il a eſté tiré du neant ; ou qui pretendent qu'il eſt d'une
» autre hypoſtaſe, ou d'une autre ſubſtance, l'Egliſe catho-
» lique les frappe de ſes anathemes.

Id. ep. 319. S. Baſile témoigne auſſi que le bienheureux Hermogene, qui depuis fut Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, écrivit & prononça dans le concile le ſymbole de la foy, qu'il nomme le grand & invincible ſymbole ; ce qui nous donne lieu de croire qu'eſtant alors diacre, il fut choiſi pour écrire ce ſymbole, & pour le reciter au milieu de cette ſainte aſſemblée.

Athan. ep. ad Epictetũ. p. 581. Gregorius Naz. orat. 49. Theodoret. l. 2. c. 17. Toute l'antiquité eſt pleine des éloges de ce ſymbole. S. Athanaſe dit qu'il eſt ſeul capable d'établir la foy, & de ruiner toutes ſortes d'impietez. S. Gregoire de Nazianze dit que les Peres de Nicée qui eſtoient des hommes apoſtoliques inſpirez par le S. Eſprit, y mirent le terme de conſubſtantiel avec grande raiſon contre l'hereſie Arienne, comme un rempart de la verité, pour fermer toutes les entrées à cette doctrine contagieuſe. Un grand concile de Rome tenu ſous Damaſe, l'appelle une muraille oppoſée à tous les efforts du diable. S. Hilaire a ſoutenu que le mot de conſubſtantiel eſt le plus grand & meſme l'unique moyen de mettre noſtre religion en aſſurance. Et il dit que cette foy eſt dans toute la plenitude & la perfection que l'on peut deſirer, & qu'ayant fermé toutes les avenuës par leſquelles les heretiques pourroient ſe gliſſer inſenſiblement, elle eſt appuyée ſur la ſolidité immuable de l'unité éternelle, qui ſe trouve entre le Pere & le Fils.

Hilar. cõtr. Conſtant. Id. in frag. p. 415. 416.

Baſil. ep. 78. Gregorius Naz. ep. 2. ad Cledon. Hieron. ep. 65. Athan. ad African. p. 941. Le principal but du concile de Nicée en ordonnant ce ſymbole, fut d'établir la divinité du Verbe par des paroles tres-claires, tres-intelligibles & tres-énergiques. Mais quoy que l'on n'y traittaſt point expreſſément de la divine majeſté du S. Eſprit, & que l'on n'en touchaſt qu'un ſeul mot, parce qu'il ne s'en agiſſoit pas encore alors ; neanmoins S. Athanaſe

S. Athanaſe écrivant aux Eveſques d'Afrique pendant le pontificat de Damaſe, c'eſt à dire ſur la fin de ſa vie, aſſeure que ce ſaint Concile a renverſé les blaſphemateurs du ſaint Eſprit qui le mettent au rang des creatures, & qu'en faiſant profeſſion ſelon les termes de ce ſaint Concile, de croire en J. C. Fils unique du Pere eternel, & au ſaint Eſprit, nous reconnoiſſons qu'il n'y a qu'un Dieu dans la ſainte & parfaite Trinité, dans laquelle nous avons receu le bapteſme, & par laquelle nous avons eu l'avantage de contracter une alliance toute ſainte avec la divinité. S. Epiphane prouve auſſi la meſme choſe; & il monſtre l'établiſſement de la divinité du ſaint Eſprit dans cette profeſſion de foy, parceque nous y proteſtons de croire en luy auſſi bien qu'au Pere & au Fils. *Epiphan. har. 74.*

Il n'y eut nulle difficulté dans le Concile touchant le mot d'hypoſtaſe, qui depuis donna ſujet à une ſi grande conteſtation; & on en laiſſa alors la deciſion comme une choſe de nulle importance. On ſe contenta d'examiner les termes de ſubſtance & de conſubſtantiel, & d'ajôuter au ſymbole la condamnation & l'anatheme des principales propoſitions d'Arius. *Socrat. l. 3. c. 5.*

Nous trouvons dans Gelaſe de Cyzique pluſieurs differentes dattes de ce Symbole qui reviennent toutes au 19. Juin de l'année 325. Et c'eſtoit apparemment la datte de la ſeſſion ſolemnelle qui fut tenuë en ce jour là: car pour ce qui concerne le ſymbole, il eſt certain que les Peres du Concile de Nicée ne voulurent pas luy donner aucune datte qui marquaſt le nom du Conſul, du jour, & du mois, par ce que s'agiſſant de la foy, qui eſt toûjours la meſme dans tous les temps & dans tous les ſiecles, ils voulurent témoigner qu'elle eſtoit abſolument independante de ces circonſtances particulieres, & élevée au deſſus de toutes ſortes de ſupputations humaines, ſans porter en elle meſme aucun caractere de nouveauté. *Gelaſ. Cyzic. l. 1. c. 27.* *Athanaſ. de Synod. Arim. & Seleuc. p. 873.*

CHAPITRE X.

Opposition des Eusebiens à la Consubstantialité. Ils cedent enfin à la crainte de l'exil.

LE symbole de la foy aiant esté examiné dans le Concile, particulierement pour le terme de consubstantiel, tous les Evesques Catholiques l'embrasserent avec une union merveilleuse de cœurs & de bouches, & en firent un decret solemnel par un consentement unanime. Mais les Ariens qui estoient accablez par une decision si authentique, n'en purent souffrir la clarté trop contraire à leurs tenebres. Car Rufin raconte, & apres luy Sozomene, qu'il se trouva d'abord 17. Evesques qui refuserent de souscrire cette profession de foy, & aimerent mieux suivre le sentiment d'Arius; mais qu'ensuitte ils se conformerent au sentiment des autres prelats: ce qui ne se fit sans doute que par la crainte du banniſſement, dont ils estoient menacez; quoy que Socrate témoigne qu'il y en eut encore cinq qui resisterent quelque temps, sçavoir Eusebe de Nicomedie, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theonas de Marmarique & Second de Ptolemaïde.

Rufin. l. 1. c. 5.
Sozom. l. 1. c. 19.
Socrat. l. 1. c. 5.

Ces partisans de l'erreur, qui vouloient soumettre la majesté de nos mysteres à de faux raisonnemens, rejetterent avec de grandes railleries le mot de consubstantiel, & dirent qu'ils ne pouvoient pas signer la confession de foy à cause des mauvais sens qu'ils prétendoient estre cachez sous ce terme: & en mesme temps ils refuserent de souscrire la condamnation d'Arius.

Il estoit visible à tous les Peres de ce saint Concile, que l'opiniâtreté seule des Eusebiens les portoit à s'opposer à un symbole qui par un seul mot ruinoit toute leur heresie. Mais parce qu'ils estoient juges, & que leur jugement devoit estre la regle de toute l'Eglise, ils voulurent rendre justice à l'erreur & à l'injustice mesme, & crurent ne devoir pas agir par la seule autorité qu'ils avoient receuë du ciel. C'est ce qui donna l'occasion à plusieurs demandes & à diverses repliques, pour examiner ce terme de consubstantiel, dans le-

Theodoret. l. 1. c. 12. p. 555.

quel ils trouvoient mal à propos une pierre d'achopement. Les Eveſques qui l'établiſſoient pour y renfermer toute la foy de l'Egliſe, oſterent aux Ariens tous les vains pretextes, dont ils vouloient ſe couvrir pour autorizer leur rebellion, & rejetterent tous les mauvais ſens que ces ennemis de la divinité du Verbe s'efforcoient d'y remarquer.

Il eſt vray que les Ariens accuſerent de nouveauté ce terme de conſubſtantiel, ſous prétexte qu'il ne ſe trouve pas expreſſément dans l'écriture, & qu'en cela ils ont eſté ſuivis de toutes les ſectes differentes qui ſe ſont formées de leur hereſie comme autant de malheureux rejettons. Mais le murmure qui s'éleva de leur part ſur ce ſujet eſtoit tout à fait injuſte, parce qu'ils ne rejettoient cette expreſſion qu'à cauſe qu'ils n'eſtoient pas du ſentiment de l'Egliſe touchant la choſe ſignifiée, & ne croyoient pas que le Fils fuſt de meſme nature & de meſme ſubſtance que le Pere. Auſſi Euſebe de Ceſarée qui s'y eſtoit oppoſé d'abord avec les autres Ariens, fut obligé d'avoüer en ſuitte que quelques uns d'entre les plus eloquens & les plus illuſtres Eveſques de l'antiquité, & quelques celebres autheurs eccleſiaſtiques, s'eſtoient ſervis de ce mot, comme S. Athanaſe le dit en particulier des deux ſaints Denys de Rome & d'Alexandrie.

Athanaſ. ep. ad Afric. p. 937.

Theodoret. ibid.

Les Ariens firent encore d'autres efforts pour empeſcher que ce terme ne fuſt admis; & pour donner quelque couleur à leur revolte ils repreſenterent qu'il avoit eſté condamné par le Concile d'Antioche contre Paul de Samoſates. Mais on leur fit voir la difference de ce qui s'eſtoit paſſé en ce temps-là, d'avec ce qui eſtoit la matiere de leur deliberation. Car l'Egliſe avoit juſtement rejetté ce terme dans le ſens de Paul de Samoſates qui vouloit que J. C. entant qu'homme fuſt conſubſtantiel à ſon pere; & il l'entendoit ſelon l'uſage ordinaire des hommes qui eſtiment qu'une nature ne peut ſe communiquer qu'en ſe partageant en pluſieurs differentes parties, au lieu que le Pere eſt conſubſtantiel à ſon Fils ſans partage & ſans diminution.

Baſil. ep. 300.

On peut juger quel fut alors l'embarras d'Euſebe de Nicomedie & du petit nombre de ſes partiſans, dont la conduite eſtoit tout à fait honteuſe, n'aiant rien d'eccleſiaſtique & de ſincere, & ne ſe propoſant point d'autres regles & d'autres maximes que des intereſts preſens. Ce prelat ambitieux qui eſtoit paſſé de l'eveſché de Beryte à celuy de Nicomedie contre l'autorité des Canons, ſe voyoit ſur le point de perdre ce rang qu'il regardoit avec des yeux tout humains ; & cette dépoſition paroiſſoit inſupportable à un homme qui ne pouvoit ſe reſoudre à vivre hors de la cour de l'Empereur.

Ruſin. l. 1. c. 5. Sozom. l. 1. c. 19. Déja Conſtantin, ſur lequel il avoit pû toutes choſes avant ce temps-là, commençoit à ouvrir les yeux ; & regardant comme un ouvrage du ciel ce conſentement unanime de tant de prelats pour la definition du Concile, & l'établiſſement du ſymbole, non ſeulement il ſe trouvoit diſpoſé à recevoir leurs deciſions avec reſpect, mais meſme il declaroit hautement la reſolution qu'il avoit priſe de bannir tous ceux qui ſeroient aſſez

Socrat. l. 1. c. 10. temeraires pour y reſiſter. Socrate pretend meſme qu'Euſebe & Theognis furent effectivement bannis par ce prince pendant le Concile de Nicée, qu'Amphion fut nommé Eveſque de Nicomedie en la place d'Euſebe, & Chreſt établi Eveſque de Nicée en la place de Theo-

Apud Athan. apol. 2. Theodoret. l. 1. c. 19. gnis. Mais il eſt viſible par le témoignage du Concile d'Alexandrie tenu vers 339. & par celuy de S. Athanaſe & de Theodoret, que cela n'arriva qu'apres le Concile à cauſe de l'impieté de ces Eveſques, & de la communion qu'ils avoient euë avec les Ariens condamnez par cette ſainte aſſemblée.

Mais la crainte de la dépoſition n'eut pas moins de pouvoir ſur leurs eſprits que la dépoſition meſme, & les porta à ſouſcrire par politique la doctrine de la conſubſtantialité du Verbe, qu'ils avoient combatuë juſqu'à ce

Theodoret. l. 1. c. 7. p. 543. temps là avec tant d'opiniâtreté. C'eſt ce que nous apprend S. Euſtathe, quand il dit que la crainte de l'exil & la honte d'eſtre flétris de ce ſupplice ignominieux en preſence d'une ſi illuſtre aſſemblée, obligea les Ariens à ſe produire au milieu des autres prelats pour renon-

cer promtement aux dogmes qui venoient d'estre condamnez, à les anathematizer, & à souscrire apres tous les autres Evesques, la foy de la consubstantialité du verbe eternel. *Athanas. de Decret. Nic. Synod. p. 251.*

Eusebe mesme de Nicomedie fut celuy qui les porta à confesser de bouche la foy de l'Eglise sans l'avoir sincerement dans le cœur. Ainsi ils se conformerent en apparence aux sentimens des autres Evesques par la souscription du symbole de Nicée; mais ils le firent avec une intention aussi éloignée de la sincerité d'hommes d'honneur, qu'elle estoit peu conforme à la pureté de l'Evangile. C'est ce qui n'a que trop paru par la suitte de leur vie, & ce que les Peres & les historiens ecclesiastiques ont remarqué avec raison. *Rufin. l. 1. c. 5.* Car ils disent que leur signature estoit pleine de fourberie, & qu'ils s'estoient couverts de peaux de brebis pour exercer impunément la rage & la cruauté des loups. *Theodoret. l. 1. c. 7. & 19.*

Philostorge qui est si favorable aux Ariens dans tout le corps de son histoire, ne desavouë point cette signature hypocrite des Eusebiens, & dit nettement que la sœur de l'Empereur leur persuada ce déguisement. *Philostorg. l. 1. c. 9.*

CHAPITRE XI.

Eusebe de Cesarée souscrit politiquement la confession de foy du Concile de Nicée. Il écrit à son Eglise sur le sujet de cette decision.

NOus venons de voir qu'Eusebe de Cesarée fut l'un de ceux qui deffendirent d'abord Arius, & qui en suitte parurent l'abandonner en souscrivant la decision du Concile. La grande reputation de cet auteur, dont l'histoire ecclesiastique est tres-considerable à cause de tant de monumens de l'antiquité Chrestienne qu'elle nous a conservez, merite bien que nous examinions en particulier ce qui le regarde, & que nous entrions dans la recherche de sa conduite & de sa doctrine. Voicy ce que nous en trouvons de plus remarquable.

Athanaſ. de decret. Nic. Synod p. 251.

S. Athanaſe dans le traitté qu'il a fait des Decrets du Concile de Nicée, aiant entrepris de monſtrer que l'Arianiſme avoit eſté condamné par ſes principaux partiſans, rapporte avec étonnement qu'Euſebe de Ceſarée en Paleſtine qui avoit nié la conſubſtantialité du Verbe le jour precedent, l'approuva dés le lendemain par ſa ſignature, & qu'envoiant à ſon egliſe le ſymbole du Concile, il reconnut que c'eſtoit la foy de l'Egliſe & la tradition de nos peres: Et il ajôute qu'il fit paroitre viſiblement à tout le monde, qu'il avoit eſté trompé, & qu'il avoit combatu ſans aucun ſuccés la verité catholique. Car quoy que la honte l'empeſchaſt alors, continuë noſtre ſaint, d'uſer de ces meſmes termes, & qu'il ſe juſtifiaſt devant ſon egliſe comme il vouloit; neanmoins la lettre qu'il luy écrivit, & qui ne nie pas que le Fils ne ſoit conſubſtantiel, & de la ſubſtance meſme de ſon pere, fait aſſez voir qu'il avoit eſté dans l'erreur. Ainſi il ſe vit reduit à une fâcheuſe extremité, puiſque pour ſe juſtifier luy meſme, il fut obligé de condamner les Ariens qui avoient écrit que le Fils n'eſtoit pas avant qu'il fût engendré, & qui vouloient par ce raiſonnement injuſte que ſon exiſtence n'euſt pas devancé ſon Incarnation. Noſtre ſaint dit encore la meſme choſe dans deux autres de ſes traittez; & quelque avantage qu'il tire de la retractation de cet Eveſque de Ceſarée pour la confuſion des Ariens, il le conſidere toûjours comme un des ennemis de la divinité du Verbe.

Id. de Synod. & in ep. ad African.

Voyez les éclairciſſemens.

Auſſi ceux qui voudroient le juſtifier du crime de l'Arianiſme, ne le pourroient faire ſans démentir le témoignage de toute l'antiquité.

Epiphan. har. 68.

Ce ne fut donc que par le principe d'un intereſt humain, & pour s'accommoder au temps qu'il ſouſcrit la confeſſion de foy du Concile de Nicée; comme un ſaint Eveſque luy reprocha quelque temps aprés dans une autre occaſion, que pour ſe tirer d'embarras il avoit ſacrifié aux idoles.

Athanaſ. decret. Nic. ſynod. pag. 251. Theodoret. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 5.

Apres avoir ſouſcrit le ſymbole de ce Concile, il écrivit à ſon egliſe une grande lettre dont nous venons de parler ſur le rapport de ſaint Athanaſe. Ce ſaint l'avoit miſe à la fin d'un de ſes traittez, quoy qu'elle ne s'y trouve plus aujourd'huy: mais Theodoret & Socrate nous l'ont conſervée.

Il ſe propoſe dans cette lettre d'apprendre à ſon peuple les motifs de ſa ſignature, de peur que le recit que l'on pourroit leur en avoir fait, ne fuſt pas tout à fait conforme à la verité. Il rapporte en ſuitte le ſymbole que les Euſebiens avoient propoſé d'abord; & il dit que c'eſt la foy qu'il a receüe des Eveſques ſes prédeceſſeurs, celle dont il a eſté inſtruit pour ſe diſpoſer au bapteſme, celle qu'il a profeſſée dans ce lavoir ſacré, celle qu'il a appriſe des divines Ecritures, & celle enfin qu'il a toûjours enſeignée dans le miniſtere de l'epiſcopat.

Apres cela il inſere dans ſa lettre tout le ſymbole de Nicée avec l'explication du terme de *conſubſtantiel*; & quoy qu'il puiſſe paroiſtre catholique dans le ſens qu'il donne à cette expreſſion, il l'accompagne neanmoins de diverſes choſes qui ne peuvent convenir qu'à des Ariens, ſur tout ce qu'il dit qu'il approuve ce que les Eveſques aſſemblez dans ce Concile ont attribué au Fils de Dieu de n'avoir pas eſté fait, mais engendré, parce qu'ils ont « reconnu, ajoute-t'-il, que ce mot, *eſtre fait*, marque quel- « que choſe de commun avec toutes les *autres* creatures qui « ont eſté faites par le Fils, & qu'il eſt certain que le Fils « n'a rien de commun avec toutes les autres creatures qu'il « a faites, eſtant d'une nature plus excellente & plus noble « que les creatures. Il n'y a rien dans cette explication « d'Euſebe qui ne reſſente la ſubtilité ſecrette & la corruption interieure d'un Arien. C'eſt ſigner dans le Concile de Nicée la meſme hereſie qui fut enſeignée quelque temps apres dans celuy de Rimini. C'eſt donner à Urſace & à Valens des armes pour combatre toute l'Egliſe. En un mot c'eſt couvrir la verité de tenebres & de nuages, afin de faire ſubſiſter l'erreur dans le temps meſme que tous les Eveſques du monde taſchent de la détruire par leurs foudres & leurs anathemes. Mais ſon déguiſement eſt encore plus viſible dans l'anatheme des propoſitions les plus impies d'Arius, qu'il ne rejette que parce qu'elles n'eſtoient pas de l'Ecriture.

Que ſi l'explication qu'il donne à l'éternité du Fils, ainſi qu'elle eſt rapportée par Theodoret, quoy qu'elle ne ſe trouve point dans l'hiſtoire de Socrate, eſt veri-

tablement de luy, comme il eſt impoſſible d'en douter apres
Athan. de decret. Nic. p. 251. l'autorité de S. Athanaſe qui la cite en termes exprés, on ne peut l'excuſer en nulle maniere d'avoir eſté l'un des complices de l'hereſie d'Arius, auſſi bien qu'il a eſté l'un des principaux protecteurs de ſon party ſelon l'aveu de tout le monde. Et puiſque par ſa propre confeſſion il a ſigné le ſymbole de Nicée ſans changer de ſentiment, il y a grande apparence que ſa ſignature a eſté toute humaine & toute politique, & que la ſeule crainte du banniſſement, dont il eſtoit menacé avec les autres Euſebiens, luy a fait prendre le parti de cette ſignature hypocrite, pour y trouver ſa conſervation temporelle, contre la diſpoſition interieure de ſa conſoience.

Cette confeſſion d'Euſebe n'eſtoit donc qu'un maſque ſous lequel il ſe cachoit pour quelque temps, & qu'il devoit lever encore une fois dans une occaſion plus favorable, & particulierement apres la mort de Conſtantin. Auſſi voyons-nous de quel eſprit cet Eveſque de Ceſarée eſtoit animé, lors qu'écrivant contre Marcel apres le Concile de Nicée, & le blaſmant d'accuſer les Peres de l'Egliſe & les docteurs de la veritable foy, il n'avoit pas de honte de mettre de ce nombre Paulin Eveſque de Tyr, qu'il appelloit homme de Dieu & trois fois heureux, Origene, Narciſſe de Neroniade, Euſebe de Nicomedie à qui il donne le nom de grand, & Aſtere. Car il n'y a rien de plus injuſte que de relever par ces eloges les principaux chefs du parti de l'Arianiſme, comme l'on ſçait qu'ils eſtoient tous, ſi l'on ne veut en excepter Origene, lequel eſt aucunement excuſable en ce qu'aiant écrit de cette matiere long temps avant la naiſſance de l'hereſie Arienne, il n'a pû y apporter tout le ſoin & toute l'exactitude que la refutation des erreurs a exigé de ceux qui ont publié leurs ouvrages dans les ſiecles poſterieurs. Et il faut avoir renoncé à toute pudeur pour conter Aſtere parmy les Peres de l'Egliſe, comme Euſebe a fait dans le meſme livre, puiſque ce ſophiſte à pluſieurs teſtes, ainſi que l'appelle S. Athanaſe, qui s'eſt rendu celebre pour avoir écrit d'horribles blaſphemes contre la divinité du Verbe eternel, n'a jamais pû eſtre admis dans le clergé, meſme parles Ariens, à cauſe qu'il avoit renoncé à la foy de J. C. durant la perſecution de Maximien.

CH. XII.

CHAPITRE XII.

Anatheme prononcé par le concile de Nicée contre Arius, & son banniſſement par l'ordre de Conſtantin. Condamnation de ſa Thalie & de ſes autres ouvrages.

IL eſt temps de raconter quelle fut la punition des blaſphemes d'Arius, & de quelle maniere le concile agit envers cet hereſiarque, qui n'eſtant pas auſſi politique & auſſi accommodant que la pluſpart des Eveſques ſes protecteurs, ne put éviter enfin le chaſtiment de ſes crimes, & le ſupplice qui eſtoit deu à ſon opiniâtreté.

Nous avons veu de quelle maniere il avoit comparu dans cette ſainte aſſemblée, & comment il avoit fait fremir d'horreur tous les Peres par l'aveu de ſes blaſphemes. Non ſeulement l'hereſie qu'on luy attribuoit meritoit en elle meſme les anathemes & les foudres de l'Egliſe; mais de plus il en eſtoit entierement convaincu par ſa propre bouche, & il ne rougiſſoit pas de ſoutenir hautement des impietez que ſes juges ne pouvoient oüir ſans deteſtation & ſans tremblement. Enfin ces medecins ſpirituels ayant employé inutilement tout l'art divin de leur charité pour guerir cet habitant de Babylone & cet homme deconfuſion, ils virent que ſa maladie eſtoit incurable, & qu'il ne leur reſtoit plus que d'y appliquer le fer & la flamme, pour empeſcher que cette malignité contagieuſe ne ſe communiquaſt aux autres parties de l'Egliſe.

Il fallut donc proceder à ſa condamnation; & on peut juger quelle elle fut par le ſilence que le concile a affecté de garder ſur un ſujet ſi déplorable, puiſqu'en écrivant à l'egliſe d'Alexandrie, il déclare qu'il n'oſe dire quelle a eſté l'iſſuë de l'entrepriſe de ce miſerable, de peur qu'il ne ſemble vouloir inſulter à un homme qui a receu la juſte punition de ſon crime. S. Athanaſe qui eſt un témoin irreprochable d'un fait de cette importance, nous aſſure en termes exprés qu'il fut anathematizé. Les hiſtoriens de l'Egliſe diſent auſſi la meſme choſe, & nous enſeignent de plus que Conſtantin employa la puiſſance imperiale pour joindre la

Socrat. l. 1. c. 6.

Athanaſ. apolog. 2. Theodoret. l. 1. c. 6. Socrat. l. 1. c. 5.

peine de l'exil à celle de l'excommunication. Philoſtorge marque plus diſtinctement qu'il fut relegué dans l'Illyrie avec ſes preſtres.

Philoſtorg. p. 179.

V. les éclairciſſemens.

Il eſt vray que quelques auteurs modernes ont trouvé des fondemens aſſez conſiderables dans l'antiquité, pour ſoutenir qu'Arius s'eſtant ſoumis artificieuſement aux déciſions du concile par une ſouſcription hypocrite, on relaſcha en ſa faveur la ſentence d'excommunication qui avoit eſté prononcée contre luy, & on commua meſme ſon exil à la ſeule deffenſe de retourner à la ville d'Alexandrie. Mais les raiſonnemens invincibles qu'on tire du concile meſme de Nicée, de celuy d'Alexandrie, & de divers endroits de S. Athanaſe, ſuffiſent pour decider ce point. Quelques autoritez qu'on puiſſe alleguer, il n'y en peut avoir de plus conſiderables que celles de tant de Saints qui n'ont écrit que ce qu'ils ont veu de leurs propres yeux. Ainſi il faut honorer leur témoignage en reconnoiſſant l'excommunication d'Arius comme un fait que l'on ne peut revoquer en doute.

Il n'y a point de partage entre les auteurs ſur le ſujet de la condamnation de cette miſerable chanſon de l'hereſiarque, dont nous avons déja parlé, & à laquelle il avoit donné le nom de Thalie. Elle meritoit bien que les Peres du concile ſe bouchaſſent les oreilles pour témoigner l'horreur qu'ils avoient des blaſphemes dont Arius l'avoit remplie. Et comme on peut tirer de noſtre Saint, qu'elle fut leuë dans cette aſſemblée ſi auguſte, il eſt auſſi tres-conſtant qu'elle y fut tres-juſtement condamnée. Conſtantin joignit auſſi ſon autorité à celle de toute l'Egliſe pour l'abolir; & nous avons encore un edit de cet Empereur, qu'il addreſſe aux Eveſques & à tout le peuple chreſtien, pour condamner au feu tous les écrits d'Arius, en exigeant des punitions extraordinairement rigoureuſes contre ceux qui ſeront convaincus de les avoir.

Athanaſ. orat. 2. contra Arian. p. 312.

Socrat. l. 1. c. 6.

Sozom. l. 1. c. 20.

Ce grand prince ordonna auſſi que les ſectateurs d'Arius ſeroient appellez Porphyriens; & en les flétriſſant de ce nom ignominieux, il crut par là trouver le veritable caractere de leur eſprit. Car ceux qui ont quelque connoiſſance de l'hiſtoire de l'Egliſe, ſçavent que de tous les philoſophes payens, il n'y en a jamais eu aucun qui ait écrit

avec plus d'excés & de fureur contre la religion chreſtienne, que Porphyre qui en eſtoit le deſerteur. Comme il luy a déclaré une guerre irréconciliable dans les quinze livres qu'il a mis au jour pour combattre ce qu'elle a de plus ſaint & de plus ſacré ; auſſi ceux qui en ſont les deffenſeurs, l'ont toujours conſideré comme un de ſes plus capitaux ennemis, comme un écrivain qui s'eſtoit rendu celebre par ſes médiſances & ſes calomnies, comme un homme emporté de rage contre Dieu & contre la verité, comme un inſigne blaſphemateur, comme un chien qui abboye contre JESUS-CHRIST. Ce ſont les éloges qu'ils luy donnent en toutes rencontres ; & ils prennent un tres-grand ſoin de répondre à ſes objections, & de refuter ſes extravagances, que Julien l'Apoſtat entreprit de renouveller, afin de ſe couvrir de l'autorité de ce malheureux, qui luy avoit montré l'exemple de l'apoſtaſie.

Aug. l. 10. de civit. Dei. c. 28. Euſeb. l. 1. de præparat. c. 9. & l. 4. c. 6. Theodoret. curat. Græcar. affect. ſerm. 1. 2. 3. 10. 12. Hieronym. proœm. in ep. ad Galat. & proœm. comment. in Dan. ep. 8. ad Aug. ep. 101. ad Pamach. l. 2. adverſ. Pelag. l. 4. in Matth. c. 24.

L'Empereur Conſtantin crut devoir pluſtoſt comparer Arius avec luy qu'avec aucun autre, parce qu'ils eſtoient tous deux animez du meſme deſſein, & que Porphyre ayant entrepris de rétablir l'idolatrie, Arius vouloit auſſi l'introduire dans l'Egliſe, où le Verbe ayant eſté adoré de tout temps, cet hereſiarque pretendoit qu'il eſtoit du nombre des creatures : de ſorte qu'il eſtoit impoſſible que l'Arianiſme ſubſiſtaſt ſans convaincre les chreſtiens d'eſtre adorateurs de la creature, & par conſequent idolatres.

C'eſt ce que S. Athanaſe a découvert avec une lumiere digne de la ſainteté des myſteres qu'il ſoutenoit ; & il a montré par des preuves invincibles qu'il n'y avoit nulle difference entre cette ſecte & le paganiſme. N'eſt-il pas viſible, dit-il, que les Ariens ſe mettent au nombre des payens, puiſqu'outre le culte qu'ils rendent à Dieu, ils adorent auſſi bien qu'eux la creature ? Il eſt vray qu'ils abhorrent le nom de payens, parce qu'il eſt contraire au deſſein qu'ils ont de tromper les ſimples ; mais ils ne laiſſent pas d'en cacher en eux-meſmes les ſentimens. Car il eſt certain que c'eſt pour ſurprendre les ſimples & les ignorans, qu'ils diſent avec tant d'oſtentation, *Nous ne diſons point qu'il y ait deux eſtres non engendrez* ; & quand ils uſent de ce ſophiſme, ils entendent par ces termes de *deux eſtres non engendrez*, deux Dieux de

Athanaſ. orat. 4. contra Arian. p. 468. 469.

„ differente nature, dont l'un a eſté engendré, & l'autre ne
„ l'a jamais eſté. Que ſi l'on veut dire que les payens adorent
„ un eſtre qui n'a pas eſté engendré & un qui l'a eſté, cela ne
„ fait point qu'il y ait aucune difference entre eux & les idola-
„ tres, puiſque celuy qu'ils diſent avoir eſté engendré, eſt du
„ rang de cette multitude de dieux qui ſont adorez par les
„ payens, & que ce grand nombre de dieux que les payens
„ font profeſſion d'adorer, eſt de meſme nature que ce ſeul à
„ qui les Ariens rendent un culte religieux, ces dieux eſtant
„ creatures auſſi bien que luy.

V. les éclairciſſemens.

Ce fut par cette conſideration que Conſtantin, qui ne pouvoit ſouffrir qu'Arius entrepriſt de rétablir le paganiſme, en meſme temps qu'il employoit toute ſa puiſſance royalle pour l'exterminer, le compara avec Porphyre, qui eſtoit mort dans l'impieté & dans la haine contre l'Egliſe, & donna le nom de Porphyriens à tous ceux de ſon parti.

l. ult. de hæret. Cod. Theodoſ.

Et ce zele qu'il fit paroiſtre pour la flétriſſure d'un hereſiarque ſi infame, fut un grand exemple que l'Empereur Theodoſe le jeune fit profeſſion de ſuivre le ſiecle ſuivant,

„ pour condamner les ſectateurs de Neſtorius. Aprés avoir
„ condamné, dit-il, Neſtorius qui eſt l'auteur d'une ſuper-
„ ſtition monſtrueuſe, il eſt juſte que ſes ſectateurs portent
„ ſur le front la marque honteuſe d'un nom qui ſoit propor-
„ tionné à leur infamie, afin qu'ils n'abuſent plus du titre de
„ chreſtiens: mais que comme par la loy de l'Empereur Con-
„ ſtantin de divine memoire, les Ariens ſont appellez Por-
„ phyriens à cauſe de la reſſemblance qu'ils ont avec le phi-
„ loſophe Porphyre pour leur extréme impieté; ainſi les
„ ſectateurs de Neſtorius portent deſormais le titre de Simo-
„ niens dans tous les endroits du monde, afin qu'ils ſoient
„ marquez comme ils le meritent, du nom de celuy dont ils
„ ont imité le crime en abandonnant Dieu.

Outre le nom infame de Porphyriens que Conſtantin donna aux ſectateurs d'Arius, il les appella auſſi Ariomanites, à cauſe de la fureur pluſque martiale dont ils eſtoient tranſportez dans toutes leurs actions, & qui eſtoit comme l'ame de cette hereſie.

CHAPITRE XIII.

Condamnation perſonnelle de quelques Ariens par le concile de Nicée. Symbole du meſme concile contre Paul de Samoſates.

LES Peres du concile de Nicée exercerent autant de ſeverité envers ceux qui demeurerent attachez avec opiniâtreté à la deffenſe de l'hereſie d'Arius, qu'ils firent paroiſtre d'indulgence à l'égard de ceux qui conſentirent à ſa condamnation. L'anatheme qu'ils prononcerent contre luy s'étendit auſſi ſur tous les partiſans de ſon erreur ; & il eſt aſſez viſible par la lettre du concile de Hieruſalem tenu en 335. à l'Egliſe d'Egypte, par celle du Pape Jules aux Euſebiens, & par divers autres paſſages, que tous ceux qui avoient eſté excommuniez avec Arius par S. Alexandre, & qui ſont proprement les Ariens, furent encore anathematiſez tout de nouveau par le concile de Nicée. De ſorte qu'il parut viſiblement par la deciſion de cette auguſte aſſemblée, que le ſeul zele de la verité avoit animé l'Archeveſque de la ſeconde Egliſe du monde, lorſqu'il avoit voulu étouffer cette ſecte dés ſa naiſſance, au lieu que les ennemis de la foy l'accuſoient de n'avoir agi que par paſſion, & par l'eſprit de violence & de tyrannie.

Socrat. l. 1. c. 5. Athanaſ. de ſynod. Arimin. & Seleuc. p. 890. 891. Apolog. 2. p. 742. 743. orat. 1. cont. Arian. p. 302.

Entre ceux qui attirerent ſur eux les foudres & les anathemes du concile par l'endurciſſement de leurs cœurs, & qui ayant déja eſté excommuniez par S. Alexandre, virent encore ſa ſentence confirmée par un jugement plus authentique, on peut remarquer nommément & ſans nulle conteſtation Piſte, qui ſe fit ordonner Eveſque d'Alexandrie par les Ariens vers l'an 339. & le diacre Euzoïus, que nous verrons dans la ſuitte du temps élevé ſur le ſiege d'Antioche par la cabale de ces meſmes heretiques.

Apolog. 2. p. 743. Theodoret. l. 4. c. 19.

Theonas Eveſque de Marmarique dans la Libye, & Second de Ptolemaïde dans la Pentapole, eurent encore le meſme ſort qu'Arius leur chef ; & comme il les avoit engagez dans ſes erreurs, il les entraiſna auſſi avec luy dans ſa ruine & dans la ſocieté de ſon ſupplice ; ainſi que ce con-

Voyez les éclairciſſemens.

Socrat. l. 1. c. 6.

cile nous l'apprend luy-meſme dans la lettre qu'il écrit à l'Egliſe d'Alexandrie. Theodoret, aprés avoir raconté l'opiniaſtreté de ces deux Eveſques, & la chaleur avec laquelle ils ſe declarerent ouvertement pour l'hereſie d'Arius, dit que n'ayant point voulu ſouſcrire la definition du concile, comme quelques Euſebiens avoient fait par crainte, ils furent condamnez & dépoſez par un conſentement univerſel, comme eſtant convaincus de preferer les blaſphemes d'Arius à la doctrine de l'Evangile. Auſſi Philoſtorge, qui augmente tout autant qu'il luy eſt poſſible le nombre des deffenſeurs d'Arius, n'excepte que ces deux Eveſques ſeulement de la liſte des principaux Ariens que la crainte porta à ſouſcrire le ſymbole de Nicée : & il ajoute encore ailleurs qu'ils furent releguez en Illyrie avec le chef de leur parti. C'eſt donc avec grand ſujet que le Pape Jules, dans ſa lettre celebre aux Orientaux, rejette les ordinations faites par Second, & les conſidere comme nulles ; parce qu'ayant, dit-il, eſté condamné comme Arien dans le concile de Nicée, il eſt impoſſible d'admettre dans l'Egliſe catholique ceux qu'il a ordonnez ſans deshonorer toute cette ſainte aſſemblée, & ſans renverſer comme une choſe de neant le jugement que les Eveſques ont prononcé ſur ce ſujet avec tant de zele & tant d'equité, comme eſtant perſuadez que Dieu aſſiſtoit à leurs deliberations.

Theodoret. l. 1. c. 6. & 7.

Philoſtorg. l. 2. c. 9. p. 7. Ejuſd. ſuppl. ex Nicet. p. 177.

Athan. ap. 2. p. 743.

Voilà ce que nous avons pu remarquer de la condamnation des perſonnes. Mais quant à celle des erreurs, nous trouvons que le concile ne condamna pas ſeulement l'hereſie d'Arius ; mais qu'à l'occaſion des nouveautez contagieuſes de ce preſtre, il renouvella auſſi les anathemes qui avoient autrefois eſté prononcez contre les dogmes abominables dont l'Egliſe avoit eſté affligée juſques alors. Et c'eſt avec beaucoup de raiſon que noſtre Saint propoſe la conduite ſi ſage & ſi equitable de ce ſaint concile comme un modelle de toutes les autres aſſemblées eccleſiaſtiques ; & dit que comme par la ſeule lumiere de la foy ſaine & orthodoxe il avoit condamné l'hereſie d'Arius & toutes les autres, auſſi il a laiſſé l'exemple de renouveller les anathemes des anciennes hereſies quand on entreprend de condamner les nouvelles.

Athanaſ. de ſynod. Arimin. & Seleuc. p. 873.

C'eſt donc au concile general de Nicée plutoſt qu'au concile d'Antioche, qu'il faut attribuer une definition de foy dreſſée en forme de ſymbole contre Paul de Samoſates, que nous liſons encore aujourd'huy à la fin des actes du concile general d'Epheſe. Car il n'y a rien qui établiſſe ſi clairement & ſi fortement la conſubſtantialité du Verbe que ce monument de l'antiquité. Ainſi il ne peut convenir en aucune maniere, comme quelques-uns le veulent, au concile d'Antioche, dans lequel Paul de Samoſates a eſté condamné, & avec luy le terme de conſubſtantiel, dont il abuſoit en l'attribuant à JESUS-CHRIST entant qu'homme, à l'égard de la nature divine.

Conc. Epheſ. part. 3.

Baron. ad ann. 272. §. 17.

Ce qui fait que nous attribuons ce ſymbole au concile de Nicée, c'eſt que le titre le porte en termes exprés dans les actes de celuy d'Epheſe. Sans cela il y auroit plutoſt lieu de croire qu'il a eſté dreſſé dans quelque concile poſterieur pour condamner les hereſies de Neſtorius & d'Eutyche: car il eſt manifeſte que ce ſymbole a eſté fait pour expliquer l'unité des deux natures de JESUS-CHRIST en une ſeule perſonne. C'eſt pourquoy il dit qu'il eſt Dieu tout entier, meſme avec ſon corps, mais non ſelon ſon corps; qu'il eſt homme tout entier avec ſa divinité, mais non ſelon la divinité. Il dit de la meſme maniere qu'il eſt adorable, & qu'il adore, qu'il eſt formé, & qu'il ne l'eſt pas; & enfin qu'il eſt tout entier conſubſtantiel à Dieu meſme avec ſon corps, mais non ſelon ſon corps; de meſme qu'il nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair avec ſa divinité, mais non ſelon ſa divinité. Il explique en ſuitte plus au long ce point de la conſubſtantialité du Verbe; de ſorte qu'il eſt abſolument impoſſible de l'attribuer à l'un des conciles qui ont eſté tenus dans Antioche contre Paul de Samoſates.

CHAPITRE XIV.

Condeſcendance du concile de Nicée envers les Meleciens, & ſous quelles conditions ils furent receus dans l'Egliſe.

L'HERESIE d'Arius ayant eſté étouffée dans le concile, on ne vit rien de plus digne du zele de tant de

ſaints Eveſques, & de la pieté de l'Empereur, que de rendre le repos à toute l'Egliſe en general, & à celle de la Thebaïde & de l'Egypte en particulier, en faiſant ceſſer le ſchiſme des Meleciens, & en reüniſſant au corps ces membres qui s'en eſtoient ſeparez pendant l'epiſcopat de S. Pierre d'Alexandrie.

Il eſt vray que ſi l'on euſt traitté Melece avec toute la ſeverité qui eſtoit deuë à ſon inſolence, & ſelon la rigueur de la juſtice, il ne meritoit aucun pardon. Mais comme les Peres de ce ſaint concile vouloient éteindre promptement le feu que ce ſchiſmatique avoit allumé en deux provinces, ils crurent devoir plutoſt employer en cette rencontre la douceur & l'indulgence, que l'étroite exactitude ; & ce fut ce qui les fit condeſcendre à le recevoir dans l'Egliſe avec tous ceux de ſon party.

Athan. apol. 2. p 777. ὑποδεέστερα διέχειν. ibid. p. 788.

S. Athanaſe en parle aſſez froidement, diſant qu'ils furent receus de quelque façon que ce puiſſe eſtre ; & il ajoute qu'il n'eſt pas neceſſaire de rapporter la raiſon pour laquelle on les receut. Il va meſme encore plus avant dans la ſuitte de ſon diſcours, & témoigne nettement qu'il euſt eſté à ſouhaiter que l'on n'euſt jamais receu Melece ; ce qu'il dit ſans doute en jugeant de cette conduite des Eveſques par l'evenement de leur indulgence, & par la rechute de ces ſchiſmatiques. Cependant cette froideur avec laquelle il en parle, donne lieu de ſoupçonner qu'ils furent rétablis par quelque conſideration ſecrette, que le reſpect & la prudence l'ont empeſché d'exprimer. Peut-eſtre meſme que l'amour violent que Conſtantin avoit pour la paix, obligea ces ſaints prelats de ſuſpendre quelque choſe de leur vigueur en cette rencontre, & de conſiderer moins qu'ils n'euſſent ſouhaitté l'honneur & l'intereſt de l'Egliſe.

Theodoret. l. 1. c. 8.

L'effet de cette indulgence du concile fut qu'il conſerva à Melece le nom & la qualité d'Eveſque dans la ville de Lycople ; mais ſans aucun exercice de ſes fonctions epiſcopales, & en luy oſtant le pouvoir de nommer aux dignitez de l'Egliſe, & d'ordonner qui que ce fuſt, ny à la ville, ny à la campagne. On ſe crut obligé de le reſſerrer par cette interdiction, parce que ſon eſprit inquiet, turbulent & precipité

precipité donna ſujet d'apprehender qu'il ne broüillaſt encore l'Egliſe tout de nouveau, comme il avoit déja fait par des ordinations indiſcrettes.

Son epiſcopat ayant eſté reduit de la ſorte au ſeul titre d'Eveſque ſans autorité & ſans fonction, il y a bien de l'apparence que le concile mit un autre Eveſque en ſa place, ſi ce n'eſt que cela euſt déja eſté fait lorſque le meſme Melece fut condamné par S. Pierre d'Alexandrie. Et c'eſt peut-eſtre en ce ſens que Theodoret raconte que le concile le dépoſa. ἀποκήρυξε.

On uſa encore d'une plus grande douceur envers ceux qu'il avoit élevez aux dignitez eccleſiaſtiques. Car on ordonna qu'aprés avoir eſté confirmez par une ordination plus ſainte (ce qui eſt un peu obſcur, & ne ſe doit pas entendre de la réordination) ils ſeroient admis à la communion de l'Egliſe; mais ſous cette condition qu'en conſervant l'honneur & la fonction de leurs ordres, ils n'auroient rang qu'aprés ceux qui auroient eſté ordonnez dans l'Egliſe catholique, & qui avoient toujours eſté de la dépendance de S. Alexandre & dans ſa communion: en ſorte que ces eccleſiaſtiques qui eſtoient demeurez fermes dans l'unité de l'Egliſe, choiſiroient & ordonneroient ceux qui ſeroient dignes d'en remplir les charges & les dignitez, & feroient toutes les autres fonctions de leur ſacré miniſtere; au lieu que les Meleciens n'auroient aucun pouvoir d'ordonner, ny de preſenter perſonne à la clericature, ny enfin de faire aucune fonction qu'avec la permiſſion des Eveſques catholiques, qui eſtoient alors de la juriſdiction de S. Alexandre. μυστικωτέρᾳ χειροθεσίᾳ βεβαιωθέντας. ibid. Voyez les éclairciſſemens.

On ajouta que quand quelqu'un de ces Eveſques catholiques viendroit à mourir, on pourroit mettre en ſa place quelqu'un des Meleciens que l'on venoit de recevoir, pourveu qu'on l'en jugeaſt digne, que le peuple le choiſiſt, & que l'Eveſque de l'egliſe catholique d'Alexandrie approuvaſt & confirmaſt cette élection.

Voilà ce que le concile ordonna touchant les Meleciens. Et quoyque le ſuccés n'en ait pas eſté avantageux, neanmoins on peut remarquer par cette maniere d'agir de ces ſaints Eveſques envers Melece & ſes partiſans,

combien l'amour de la paix a toujours esté gravé profondément dans le cœur de l'épouse de JESUS-CHRIST, puis qu'ayant un si grand zele pour sa discipline & pour ses regles, elle a souvent relasché quelque chose de sa rigueur par une sage condescendance, autant de fois qu'il s'est agi de rappeller dans le centre de son unité ses membres qui s'en estoient separez par un long schisme. Elle a toujours ouvert son sein pour les recevoir; & au lieu de les chastier autant qu'ils le meritoient, elle a cherché un temperament judicieux entre l'entiere impunité & la severité tout à fait exacte. C'est dans ces sortes de rencontres qu'elle a plutost consideré la fin de ses loix, que ses loix en elles-mesmes; & par une prudence flexible selon l'occurrence des evenemens, mais tout à fait superieure à la sagesse du monde, elle a cru pouvoir s'abstenir de la derniere rigueur de sa discipline, quand elle a veu que le trop grand nombre des coupables rendroit inutile & dangereuse une si forte conduite. Mais en mesme temps elle a eu soin de faire le discernement des auteurs de la division & du schisme d'avec ceux qui s'y trouveroient simplement enveloppez; les premiers meritant des punitions d'autant plus grandes qu'ils sont visiblement criminels, & les autres paroissant plus dignes des effets de son indulgence.

Neanmoins dans l'execution mesme de cette extréme condescendance, on voulut user de precaution envers Melece, dont les ruses estoient connuës de tout le monde; & S. Alexandre l'obligea de luy donner une liste de tous ceux qu'il pretendoit avoir ordonnez dans l'Egypte, tant pour la ville d'Alexandrie, que pour la campagne; de peur qu'il n'étendist cette grace de l'Eglise sur d'autres Evesques, d'autres prestres, & d'autres diacres, que ceux qui avoient receu l'imposition de ses mains, & que les faisant passer pour des personnes de sa communion, il n'en augmentast tous les jours le nombre. Et Alexandre en usa ainsi, dit nostre Saint, de peur que Melece prenant de cette indulgence l'occasion de faire tout ce qu'il luy plairoit, ne vendist de nouveaux titres, & n'eust recours à la fausseté & au mensonge pour declarer tous

Athan. apolog. 2. p. 788.

les jours de nouveaux eccleſiaſtiques de ſon parti.

Dans cette liſte qui eſt venuë juſques à nous, & qui eſt rapportée par S. Athanaſe, on conte pour le moins vint-neuf Eveſques, & huit preſtres, ou diacres. Et comme Melece preſenta toutes ces perſonnes à S. Alexandre, cela marque que cela ſe fit en Egypte aprés le retour de ce ſaint Archeveſque d'Alexandrie, quoyque Melece en ait pu donner le billet dés qu'il eſtoit au concile de Nicée, s'il eſt vray qu'il y ait eſté, comme le dit Philoſtorge. *Ibid. p. 789.* *Philoſtorg. in ſupplem. p. 177.*

Les deux derniers de ces vint-neuf Eveſques ſont Agathammon, que Melece dit avoir eſté ordonné pour le païs & le territoire d'Alexandrie; & Jean de Memphis, à qui l'Empereur avoit commandé de demeurer avec l'Archeveſque. On voit par cette qualité qu'il attribuë à Agathammon, que l'inſolence des ſchiſmatiques s'eſtoit portée juſqu'à ordonner un nouvel Eveſque à Alexandrie. *Voyez les éclairciſſemens.*

Pour Jean de Memphis, il y a grande apparence que c'eſt ce meſme Jean le Melecien qui depuis eſt devenu ſi celebre dans l'hiſtoire de S. Athanaſe, & que Melece en mourant établit au lieu de luy pour eſtre le chef des Meleciens. Car tout ce que nous avons rapporté de S. Athanaſe, nous empeſche de douter que Melece n'ait accepté les conditions que le concile de Nicée luy avoit offertes avec tant de douceur & tant d'indulgence; & Sozomene confirme encore la verité de ce fait en diſant que quand S. Alexandre fut de retour en Egypte, il luy remit toutes les egliſes dont il s'eſtoit emparé, & ſe retira à Lycople. Mais à ſa mort il alluma tout de nouveau le feu que ce concile univerſel s'eſtoit efforcé d'éteindre; & en établiſſant un ſucceſſeur, il remit encore une fois le trouble & la confuſion dans l'Egliſe. *Sozom. l. 2. c. 20.*

Auſſi verrons-nous dans la ſuitte de cette hiſtoire, que la reconciliation des Meleciens n'eſtoit que feinte & que déguiſement de leur part, & qu'ils formerent bientoſt une nouvelle cabale avec les Ariens. C'eſt ce qui fait dire à Theodoret que le remede dont ſe ſervit cette divine aſſemblée de prelats pour guerir la maladie de Melece, fut une inutile précaution, puiſque de ſon temps il *Theodoret. l. 2. c. 8. de hæreſ. l. 4. c. 7.*

reſtoit encore des effets d'une ſi étrange ſtupidité dans quelques compagnies de ſolitaires, qui ne vouloient point ſe ſoumettre à la doctrine ſainte de l'Egliſe catholique, & qui meſme dans leur conduite obſervoient des ceremonies & des pratiques ridicules, toutes conformes aux coutumes extravagantes des Samaritains & des Juifs.

CHAPITRE XV.

Reglement touchant la feſte de Paſque. Le concile ordonne de la celebrer en un meſme jour.

Athanaſ. de ſyn. p. 872. ad African. p. 933.

NOus avons remarqué en rapportant la convocation du concile de Nicée, qu'il avoit eſté aſſemblé principalement pour deux motifs, dont l'un qui regardoit la doctrine, eſtoit la neceſſité preſſante de détruire l'hereſie d'Arius par une condamnation qui fuſt tout à fait authentique, & l'autre qui concernoit la diſcipline de l'Egliſe, eſtoit fondé ſur l'obligation de fixer un jour certain auquel la feſte de Paſque devoit eſtre celebrée par tous les Chreſtiens. Car il eſtoit juſte que le plus grand myſtere de noſtre religion fuſt honoré dans le jour meſme du dimanche auquel il a eſté accompli, & non pas au jour auquel les Juifs faiſoient leur Paſque, ainſi qu'il arrivoit ſouvent par l'abus de quelques Egliſes d'Orient, c'eſt à dire dans la Syrie, la Cilicie, & la Meſopotamie, qui en cela eſtoient differentes des autres, & ne marchoient point droit, pour me ſervir du terme de S. Athanaſe; quoyque l'Empereur Conſtantin en excepte la Cilicie, & la mette au nombre des Egliſes qui ſe conformoient à la pratique de celles de l'Occident.

Euſeb. l. 3. de vitâ Cõſtant. c. 19.

Ibid. c. 18.

Il eſt aiſé de juger combien cette confuſion cauſoit de diverſité dans l'Egliſe, puiſque l'on voyoit ſouvent que les uns jeuſnoient lorſque les autres eſtoient dans la joye de la reſurrection du Sauveur. Et il arrivoit meſme quelquefois que l'on celebroit la feſte de Paſque en trois temps differens dans la meſme année, ce qui expoſoit l'Egliſe à la raillerie de ſes ennemis.

Epiph. hæreſ. 70.

Pour empeſcher ce deſordre, le concile ordonna que toutes les Egliſes du monde feroient cette ſolomnité en un meſme jour aprés l'équinoxe du printemps, ſelon que le 14. de la lune arriveroit. En quoy on ſuivit l'ancien ordre que l'on avoit toujours gardé depuis le jour de la paſſion de noſtre Seigneur, ſans s'arreſter à la ſupputation des Juifs, ſelon laquelle il arrivoit que l'on faiſoit quelquefois deux Paſques en une meſme année, en la commençant à l'équinoxe; & cet abus eſtoit ſi grand, dit Euſebe, que des chreſtiens ne le devoient jamais ſouffrir.

Noſtre Saint a remarqué avec beaucoup de jugement & de ſageſſe, que comme il ne s'agiſſoit en cela que de diſcipline, le concile avoit employé un terme tout different de celuy dont il avoit uſé en reglant le point de doctrine & la matiere de la foy. Car la definition pour le reglement du jour de Paſque commençoit par cette expreſſion, *Nous avons reſolu & ordonné*; au lieu que la definition touchant la foy n'eſtant qu'un témoignage de la créance que l'Egliſe avoit toujours euë du plus ineffable de tous nos myſteres, les Peres de Nicée ſe ſervirent de ces mots, *Voicy quelle eſt la foy de l'Egliſe catholique: Nous croyons*, & le reſte. Car la diſcipline de l'Egliſe peut recevoir divers changemens ſelon les temps, & ſelon les lieux, mais ſa foy eſt toujours la meſme: & les conciles generaux ne font pas de nouveaux articles pour établir une doctrine nouvelle; mais aprés avoir conſulté l'Ecriture ſainte, & examiné la tradition, ils prononcent avec autorité ce que l'on a toujours cru ſur le ſujet des matieres conteſtées. *Athanaſ. de ſynod. & δοξ.*

Cette queſtion touchant la Paſque ayant eſté traittée exactement de part & d'autre, on en fit un decret qui fut ſigné par un conſentement univerſel de tous les Peres du concile. Ainſi toute l'Egliſe ſe trouva dans l'union & dans la paix, auſſi bien ſur ce point ſi important que ſur celuy de la foy; & cette ſainte mere vit ſes enfans celebrer par toute la terre la grande feſte de la Reſurrection du divin Sauveur, dans le meſme jour auquel il a vaincu la mort, au lieu de s'unir avec les Juifs ſes ennemis pour faire la ſolemnité de la Paſque. *Theodoret. l. 1. c. 8.*

Il ne faut nullement douter que les Evesques de Syrie & de Mesopotanie qui estoient presens au concile, ne fussent de l'avis des autres. Constantin promit de faire accepter ce decret par ceux qui estoient absens; & il leur en écrivit luy mesme, comme nous le verrons dans la suitte. S. Athanase témoigne que l'ordonnance du concile eut son effet à l'égard de la Syrie. Lorsqu'il se tint un concile à Antioche en 341. ce decret de Nicée y fut confirmé; & mesme il y fut ordonné que tous ceux qui y desobeïroient, seroient punis de l'excommunication. S. Chrysostome qui estoit de la mesme ville, témoigne que l'eglise d'Antioche avoit abandonné son ancienne coutume sur ce sujet, pour se conformer à la pratique des autres, & pour observer l'ordonnance que le concile de Nicée avoit faite, que tout le monde celebrast la feste de Pasque en un mesme jour.

De synod.

Chrys. hom. orat. 52. tom. 5.

Ce Saint a fait deux discours contre un petit nombre de personnes, qui pour garder leur ancienne tradition aimoient mieux suivre les Juifs que la definition du concile. Ces opiniâtres se separoient d'avec l'Eglise, se privoient de la lecture des Ecritures, des benedictions & des prieres communes que l'Eglise faisoit dans ces derniers jours de jeusne, & demeuroient enfermez chez eux, où ils faisoient la débauche en se cachant tant qu'ils pouvoient, de peur d'estre reconnus.

V. les éclaircissemens.

Un si grand abus qui arriva à Antioche à l'égard de quelques particuliers, se vit aussi dans la Mesopotamie, où les Audiens continuerent toujours à suivre les Juifs pour le temps de cette feste, & s'attacherent avec obstination à l'ancienne pratique de leur province, qu'ils disoient n'avoir esté changé que par la complaisance qu'on avoit euë pour Constantin. Mais il n'y avoit rien de plus injuste que ce pretexte de leur opiniâtreté, & S. Chrysostome fait voir qu'un concile presque tout composé de confesseurs du nom de JESUS-CHRIST, n'estoit pas capable d'une si lasche timidité & d'une si basse complaisance.

Aprés que le concile de Nicée eut ainsi arresté le jour du dimanche pour la sanctification de cette grande feste de Pasque, il y eut encore une plus grande difficulté à re-

gler le dimanche auquel il la falloit celebrer. Car comme cela dépendoit de la connoiſſance du mouvement des aſtres, & particulierement du cours de la lune, qui eſt ſujet à pluſieurs differentes ſupputations, il ſe pouvoit faire par la ſuitte des années, que les Egliſes ne s'accordant pas en cette ſorte de calcul, cette ſolemnité fuſt celebrée en divers dimanches. Mais afin de prevenir ce deſordre, on ordonna, comme l'on croit, que pour ces ſortes de difficultez on s'en rapporteroit aux Eveſques d'Alexandrie, à cauſe de la reputation dans laquelle eſtoient alors les Egyptiens d'avoir plus de connoiſſance de l'aſtrologie que ceux des autres provinces; & on arreſta que les Eveſques de cette egliſe manderoient tous les ans à celuy de Rome en quel jour la Paſque ſuivante devoit échoir, afin que toutes les autres egliſes plus éloignées en puſſent avoir connoiſſance. *Baron. ann. 325.*

On appuye ce fait de l'autorité du grand S. Leon dans une de ſes lettres à l'Empereur Marcien, quoy qu'il ne diſe pas expreſſément que cet ordre ait eſté établi par le concile de Nicée, mais ſeulement par les ſaints Peres; ce que l'on pourroit peut eſtre auſſi bien entendre d'une coutume autorizée par l'uſage de l'antiquité, ſans qu'il ſoit neceſſaire que le concile de Nicée ny aucun autre, en ait fait une ordonnance expreſſe. Et certainement s'il l'a faitte, il y a quelque ſujet de s'étonner de ce que le concile n'en dit rien dans ſon epiſtre à l'egliſe d'Egypte, quoy que cette commiſſion euſt eſté aſſez conſiderable pour n'eſtre pas oubliée dans l'éloge qu'il fait de S. Alexandre. *Leo. ep. 64.*

Et quant au ſoin que prenoit l'egliſe de Rome, d'avertir tout l'Occident en quel temps il falloit faire la Paſque, c'eſt une pratique de plus ancienne datte que le concile de Nicée, ainſi que nous apprenons du fameux concile d'Arles, qui avoit déja ordonné que cette feſte ſe celebreroit par tout en un meſme jour. *Arelat. 1.*

Comme on avoit obſervé il y avoit déja pluſieurs ſiecles, par le rapport du cours de la lune avec celuy du ſoleil, que ces deux planetes reviennent au meſme point au bout de 19. ans, ce qui avoit donné occaſion à un ancien aſtrologue

nommé Meton, d'inventer un cycle lunaire de 19. années; le concile voulut s'en ſervir pour trouver plus aiſément la feſte de Paſque; & c'eſt ce que l'on appelle le nombre d'or. Nous n'en avons rien dans les monumens du concile; mais S. Ambroiſe nous apprend qu'entre pluſieurs ordonnances, qui y furent faites, & qui ſont auſſi dignes d'admiration, qu'elles ſont conformes à la verité, on y établit un cycle de 19. années pour regler la feſte de Paſque, aprés avoir aſſemblé à cet effet tout ce qu'il y avoit de perſonnes plus intelligentes en ces ſortes de ſupputations. C'eſt ce qui a fait dire à Gennade, que le cycle de Theophile d'Alexandrie qui eſtoit de 19. ans, venoit du concile de Nicée. Et l'abbé Denys ſurnommé le Petit, qui s'eſt rendu ſi celebre par la ſcience des temps, nous aſſure auſſi que ce cycle de 19. ans avoit eſté établi par cette ſainte aſſemblée. Et quoy que S. Hierôme auſſi bien que le venerable Bede, en attribuë la compoſition à Euſebe de Ceſarée, neanmoins ces deux ſentimens ne ſont pas difficiles à accorder, puiſque le concile peut s'eſtre ſervi pour ce deſſein du travail d'Euſebe, que l'on ſçait avoir eſté l'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle. Il eſt meſme tres-conſtant que cet Eveſque de Ceſarée a compoſé un livre de la Paſque, qu'il dédia à Conſtantin; & la lettre que cet Empereur luy écrivit pour l'en remercier, eſt venuë juſques à nous, par les ſoins que cet hiſtorien a pris de conſerver à la poſterité toutes les choſes qui eſtoient avantageuſes à ſa propre reputation. On voit par ce qu'il en dit luy meſme, qu'il y expliquoit le myſtere de la grande feſte de Paſque, & qu'il y rapportoit auſſi l'origine, le progrés, & la concluſion de la diſpute qui s'eſtoit élevée ſur ce ſujet; & il eſt bien vrayſemblable qu'il n'y avoit pas oublié ſon cycle.

Ambroſ. enarrat. de paſchalis celebrit. ratione tom. 4.

Gennad. 33.

Hieron. de ſcriptor. eccleſiaſt. 33.

Euſeb. l. 4. de vita Conſtant. c. 33.

V. les éclairciſſemens.

Voilà quel fut alors l'evenement de cette conteſtation ſi celebre & ſi importante, & de quels moyens on ſe ſervit pour établir dans l'Egliſe l'uniformité de la diſcipline, afin que la douleur de le paſſion de JESUS-CHRIST fuſt commune en meſme temps à tous les fidelles, & que la joye de ſa reſurrection ſe répandiſt tous les ans en un meſme jour par toute la terre, pour unir tant de membres differens par les

ſentimens.

ſentimens d'une meſme pieté. Il eſt viſible neanmoins que toute la rigueur de l'aſtronomie n'y ayant pas eſté obſervée pour la ſupputation des jours, quelques heures ſurnumeraires ſe ſont multipliées, & ont fait des jours entiers dans la ſuite de pluſieurs ſiecles : & c'eſt ce qui a donné de temps en temps de nouveaux ſujets de diſputes, juſques à ce que le pape Gregoire XIII. les ait terminées par une derniere reformation du calendrier qu'il fit en l'année 1582.

CHAPITRE XVI.

Le concile de Nicée établit la diſcipline de l'Egliſe par 20. canons. Explication des trois premiers.

IL y avoit d'autres reglemens à faire touchant la diſcipline de l'Egliſe, que ſur le ſujet de la ſolemnité de Paſque, & du ſchiſme des Meleciens. Le concile de Nicée prit un ſoin particulier d'y pourvoir par 20. canons, qui ont ſervy de regles à tous les ſiecles futurs, & que Theodoret appelle les loix de la police eccleſiaſtique. *Voyez les éc. aſſemens. Theodoret. l. 1. c. 20.*

Le premier de ces canons eſt exprimé en ces termes. Si « quelqu'un eſtant malade a eſté fait eunuque par les medecins, ou s'il a eſté couppé par les barbares, qu'il demeure « dans le clergé, & dans l'eſtat eccleſiaſtique. Mais ſi eſtant « ſain il s'eſt retranché luy-meſme, il faut que s'il eſt du « corps du clergé, il s'abſtienne des fonctions de ſon miniſtere ; & qu'à l'avenir on n'admette plus au rang des eccleſiaſ- « tiques aucun de ceux qui en auront uſé de la ſorte. Et com- « me il eſt manifeſte que cette ordonnance regarde ceux qui « ont agy en cette maniere de propos deliberé, & qui ſe ſont « couppez eux-meſmes ; ainſi ceux qui auront eſté faits eunu- « ques par les barbares ou par leurs maiſtres, peuvent eſtre « receus dans le clergé, ſelon les regles de l'Egliſe, pourvû « que d'ailleurs ils en ſoient dignes. «

On ne peut pas dire au vray quelle a eſté l'occaſion qui a porté les Peres du concile de Nicée à traitter de cette matiere, & à uſer de cette juſte ſeverité contre ceux qui ſe faiſoient eunuques par leurs propres mains. Il eſt certain que cette mutilation volontaire, qui eſtoit deffenduë par les loix civiles, & particulierement par celle de l'empereur Adrien, *l. 4. §. 2. D. ad leg. Cornel. de Sicar.*

Euſeb. l. 6. hiſt. c. 4. ne pouvoit eſtre approuvée par l'autorité de l'Egliſe. Le zele inconſideré d'Origene, qui s'eſtoit couppé luy-meſme, en expliquant d'une maniere trop literale le chap. 19. de l'Evangile de S. Matthieu, avoit eſté condamné par Demetrius ſon Eveſque, quoy qu'il admiraſt en meſme temps cette action comme un tranſport extraordinaire de pieté. L'abus de quelques heretiques nommez Valeſiens, qui retranchoient ainſi toutes les perſonnes de leur ſecte, avoit déja eſté conſideré comme un excez auſſi contraire aux ſentimens de la veritable religion, qu'aux regles communes de l'humanité. Toutes ces conſiderations font bien voir la juſtice de ce premier canon de Nicée; mais elles ne nous apprennent point quelle en a eſté l'occaſion. Quelques-uns prétendent que ce canon fut fait à l'occaſion du preſtre Leonce, depuis élevé par les Ariens à l'epiſcopat d'Antioche, qui perdit ſon rang pour s'eſtre ainſi mutilé luy meſme: mais en ce que Theodoret ajoûte que ſon ordination eſtoit contre les loix du concile de Nicée, il donne quelque lieu de croire que ce preſtre n'avoit pas encore commis un ſi grand excés, & que ce ne fut que depuis le temps de cette ſainte aſſemblée que le deſir de converſer plus librement avec une fille nommée Euſtolie, le porta à armer ſes propres mains contre luy-meſme, en imitant Origene, quoy qu'il n'euſt pas la reputation d'eſtre auſſi chaſte que luy. Quoy qu'il en ſoit, ceux qui eſtoient devenus eunuques ou par maladie, ou par une violence étrangere, ne ſont point exclus des dignitez de l'Egliſe: & c'eſt ainſi que S. Germain, & S. Ignace ont remply ſi dignement le patriarchat de Conſtantinople. Mais ceux qu'un faux zele pour la chaſteté, ou quelque autre conſideration a porté à une action ſi barbare, ſont jugez indignes des fonctions de leur miniſtere, s'ils ſont déja du nombre des clercs, ou d'eſtre élevez à la clericature, s'ils ſont encore parmy les laïques.

Epiph. hareſ. 58.

Baron. ann. 325. §. 147.

Socrat. l. 2. c. 21.

Theodoret. l. 2. c. 24.

Athanaſ. apolog. de fugâ ſuâ p. 718.

Le ſecond canon du concile de Nicée contient un reglement de grande importance, pour deffendre l'ordination
» des Neophytes. En voicy les propres paroles. Comme il
» s'eſt paſſé pluſieurs choſes qui ſont fort contraires à la re-
» gle de l'Egliſe, ſoit par une neceſſité preſſante, ſoit par la
» contrainte dont les hommes ont uſé d'ailleurs; de telle ſor-

te que des hommes qui ne ſont encore que de ſortir du paganiſme pour faire profeſſion de la foy, & qui n'ont eſté inſtruits que fort peu de temps des premiers myſteres de noſtre religion, ſont élevez à l'epiſcopat ou à la preſtriſe, dés l'inſtant meſme qu'on les conduit au bapteſme pour eſtre purifiez par ce lavoir ſpirituel : Nous avons jugé à propos d'ordonner que l'on n'en uſe plus ainſi à l'avenir. Car un catecumene a beſoin de temps & d'une plus grande épreuve, aprés qu'il a receu le bapteſme; cette parole de l'Apoſtre eſtant veritable, *Qu'il ne faut pas ordonner un neophyte, de peur que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la meſme condamnation que le diable.* Que ſi dans la ſuite du temps cet homme ſe trouve coupable de quelque peché ſpirituel, & qu'il en ſoit convaincu par le rapport de deux ou trois témoins; il doit s'abſtenir des fonctions de ſon miniſtere. Et s'il contrevient à cette ordonnance, il s'expoſe au danger de perdre le rang qu'il tenoit dans le clergé, comme ayant l'inſolence de s'oppoſer à ce grand concile, & de s'en declarer l'ennemy.

1. Timot. 3. v. 6.

Comme il n'y a rien de plus important pour la conſervation de la diſcipline de l'Egliſe, que cette regle qui exclut du miniſtere ſacré tous les chreſtiens nouvellement baptizez; auſſi ne faut-il pas s'étonner que le violement qui s'en eſt fait ſi ſouvent par la malice des heretiques, ou par l'inquietude des eſprits ambitieux, ait obligé cette ſainte mere de renouveller de temps en temps une deffenſe ſi juſte & ſi neceſſaire. Dés le ſiecle précedent Tertullien avoit reproché à tous les heretiques en general d'attirer pluſieurs perſonnes à leur party, par cette indiſcrette promotion des neophytes aux plus auguſtes dignitez. 'Leurs ordinations, dit-il, ſont temeraires, legeres, inconſtantes. Tantoſt ils placent des neophytes ſur les ſieges & les tribunaux des dignitez eccleſiaſtiques : tantoſt ils y élevent des hommes engagez dans les charges & les magiſtratures du ſiecle; & tantoſt ils y appellent des apoſtats & des deſerteurs de noſtre religion, afin d'obliger par l'intereſt de l'honneur & de la gloire ceux qu'ils ne peuvent gaigner par la force de la verité. Il n'y a point d'endroit au monde où l'on s'avance plus facilement que dans l'armée de ceux qui ſe ſont revoltez contre l'Egliſe; & c'eſt les obliger & acquerir du merite

Tertull. de præſcript. c. 41.

„ que de s'y trouver avec eux. Mais nous verrons qu'entre tous les heretiques, il n'y en a point eu qui ayent violé davantage cette ordonnance de S. Paul, renouvellée par le concile de Nicée, que les Ariens. Et il ne faut pas trouver étrange que l'autorité de ce ſaint Concile n'ayant pû arreſter leurs entrepriſes, celuy de Sardique, & une infinité d'autres, ayent encore condamné un abus dont la ſecte de ces ennemis du Verbe divin faiſoit un de ſes principaux appuis.

C'eſt ce qui a porté ſi ſouvent les ſaints Peres de l'Égliſe à retracer dans l'eſprit des Chreſtiens la deffenſe de S. Paul, qui ne veut point que l'on ordonne les neophytes. Ces ſaints docteurs avoient trop de lumiere naturelle, chreſtienne, & eccleſiaſtique, pour ne pas comprendre que l'on ne peut, ſelon les regles ordinaires, enſeigner aux autres un meſtier dont on n'a jamais fait l'apprentiſſage: & que comme l'on ne donne pas la conduite d'une armée à ceux qui n'ont jamais paſſé par les premiers degrez de la milice, ny le gouvernement d'un vaiſſeau à ceux qui n'ont jamais manié la rame; auſſi n'eſtoit-il pas juſte d'ordonner Eveſques, ny d'élever à la dignité de peres ſpirituels de tant de peuples, ceux qui ne faiſoient encore que de ſortir des eaux du bapteſme, ou des dignitez toutes ſeculieres & toutes humaines.

„ Un preſtre qui eſt devenu preſtre en un moment, diſoit
Hieron. ad Ocean. „ S. Hierôme, ne ſçait ce que c'eſt que l'humilité & la douceur des perſonnes les plus groſſieres; il ne ſçait ce que c'eſt „ que les careſſes ſi tendres des Chreſtiens; il ne ſçait ce que „ c'eſt que ſe mépriſer ſoy-meſme. On le fait paſſer d'une dignité à une autre; il n'a point jeûné, il n'a point pleuré, il „ ne s'eſt point ſouvent reproché à ſoy-meſme le deſordre de „ ſes mœurs & de ſa conduite; il ne les a point corrigés par une „ continuelle meditation; il n'a pas donné ſon bien aux pauvres. On le conduit en quelque maniere d'un ſiege à un autre ſiege, c'eſt à dire d'un orgueil à une autre eſpece d'orgueil. Or il eſt certain que la préſomption & l'orgueil eſt le „ jugement & la ruine du diable dont l'Apoſtre les menace.

Il faut avoüer que cette regle a eu quelquesfois des exceptions; & que S. Ambroiſe n'eſtant pas encore baptizé, a eſté nommé Eveſque par toute la conſpiration de l'egliſe de Milan. Mais Dieu a voulu faire voir en ces ſortes d'occa-

sions, qu'il eſt au deſſus de ſes regles ; comme les miracles témoignent qu'il n'eſt pas abſolument aſſujetty au cours ordinaire de la nature. Et on peut dire avec verité, que ſi les miracles ſont rares dans le monde, les Ambroiſes ne le ſont pas moins dans l'Egliſe.

Le troiſiéme canon du concile de Nicée combat encore un abus, qui eſtoit déja fort ordinaire dans le Clergé, & qui ſe couvrant d'un voile de pieté & de charité, eſtoit un piege tres-dangereux à la continence des preſtres. C'eſtoit la familiarité indiſcrete qu'ils avoient avec des perſonnes de different ſexe qu'ils logeoient chez eux, en ſe donnant reciproquement le nom de freres & de ſœurs. Voicy le grand coup de coignée avec lequel on a tâché de coupper juſqu'à la racine ces vains prétextes, dont la cupidité ſe ſervoit pour juſtifier les attachemens les plus ſubtils & les plus pernicieux. Le grand Concile, diſent les ſaints Peres de « Nicée, a deffendu abſolument que ny Eveſque, ny preſ- « tre, ny diacre, ny generalement quelque perſonne que ce « puiſſe eſtre du nombre de ceux qui tiennent rang dans le « clergé, ne ſe donne la liberté d'avoir chez ſoy aucune fem- « αυτόσυν- me qu'il ait fait venir du dehors pour demeurer avec luy, à « κλον γυ- moins qu'elle ne ſoit ſa mere, ou ſa ſœur, ou ſa tante, ou « ναῖκα. du nombre des perſonnes qui ſont au deſſus de toute ſorte « de ſoupçon. «

Ceux qui prétendent qu'Euſtolie a eſté l'occaſion du premier canon du concile de Nicée, veulent encore que l'excez de ſa familiarité avec Leonce, ait donné lieu à ce troiſiéme canon. Mais nous avons déja remarqué qu'il eſt tres-difficile de prouver que l'engagement de ce preſtre avec cette vierge ſcandaleuſe, ait eſté dés le temps du Concile de Nicée.

S. Cyprien & quelques autres Eveſques d'Afrique, avoient deffendu cette demeure des vierges avec des eccleſiaſtiques, & s'eſtoient crû obligez de conduire ce ſexe infirme par des voyes plus aſſûrées, & de le retenir comme par le frein de la diſcipline, de peur de donner occaſion au diable de luy nuire, & de ſatisfaire le deſir qu'il a de le faire tomber dans ſes pieges, & de luy faire reſſentir les effets de ſa cruauté. Surquoy S. Cyprien ſe ſert de ces paroles excellentes. Il faut, dit-il, uſer d'une grande vigilance pour garantir « *Cyprian. ep. 62.*

» un vaiſſeau expoſé dans un lieu dangereux, de peur qu'il ne
» ſe brize parmy les écueils & les rochers. Il faut tirer prom-
» tement des meubles du milieu d'un embrazement de peur
» que les flammes ne s'y prennent & ne les brûlent. Il eſt im-
» poſſible d'eſtre long-temps en aſſûrance quãd on eſt proche
» du peril; & lors qu'un ſerviteur de Dieu s'eſt engagé dans les
» pieges du diable, il n'eſt pas poſſible qu'il s'en retire. Il faut
» y donner ordre de bonne heure, afin de les ſeparer tandis
» qu'ils ſont encore innocens, parce que quand ils auront pris
» des attachemens contraires à leur conſcience, nous ne pour-
» rons plus les ſeparer quelque effort que nous puiſſions faire.
» Enfin combien voyons-nous de perſonnes qui font de pe-
» sãtes chûtes à cette occaſion? & avec quel excez de douleur
» remarquons-nous un tres-grãd nombre de vierges qui ſe cor-
» rompent par ces conjonctions illegitimes & ſi dangereuſes?

Le concile d'Antioche avoit déja rapporté ce grand abus parmy les cauſes de la dépoſition de Paul de Samoſates; & dans la lettre qu'il en avoit écrit à S. Denys Eveſque de Rome, il luy reprochoit un commerce ſcandaleux avec ces femmes que ceux d'Antioche nommoient étrangeres, & de permettre la meſme choſe à ſes preſtres & à ſes diacres, auſſi bien qu'un tres-grand nombre d'autres crimes tres-enormes & incurables; afin qu'eſtant coupables des meſmes deſordres que luy, la crainte d'en eſtre punis leur oſtaſt la hardieſſe de l'en accuſer. Et les Prelats du meſme concile d'Antioche ajoûtent; Que comme l'on ſçait le bon exemple que l'Eveſque & tout le clergé eſt obligé de donner au peuple; auſſi on ne peut ignorer combien d'eccleſiaſtiques ſe ſont perdus par cette converſation ſi familiere avec les femmes, & combien il y en a eu qui ont donné lieu à des ſoupçons deſavantageux à leur reputation.

τὰς συνεισάκτους αὐτῶν γυναῖκας, ἃς Ἀντιοχεῖς ἐπονομάζουσι. Euſeb. l. 7. c. 30.

La continüation de ce deſordre eſtoit une cauſe ſuffiſante pour exciter la vigilance des Peres du concile de Nicée, & pour avoir donné l'occaſion à ce reglement ſolemnel, & à interdire aux preſtres la demeure avec toutes ſortes de perſonnes de different ſexe, ſinon avec celles qui ne peuvent cauſer aucun ſoupçon, c'eſt à dire avec les proches parentes, ſelon l'explication de Rufin. Auſſi voyons-nous que S. Baſile ſe fonde ſur l'autorité de ce canon, pour obliger un preſ-

Rufin. l. 1. c. 6.

tre nommé Paregoire à quitter une servante qu'il croyoit pouvoir retenir impunément sous prétexte qu'il estoit âgé de 70. ans, & qu'il n'y avoit aucun danger pour luy dans cette conversation. Il paroist qu'il l'avoit déja interdit; & il luy déclare que s'il prétend encore faire ses fonctions en mépriſant de luy rendre obeïſſance, & luy & tous ceux qui communiqueront avec luy seront anathéme.

Mais le mal contagieux de ces conversations illegitimes ne s'est pas laiſſé vaincre par ces remedes. S. Jean Chryſoſtome a esté encore obligé de s'élever contre ce desordre qui a irrité contre luy le clergé de sa ville patriarchale, & a esté l'une des causes de sa perſecution; & l'Egliſe a esté obligée dans tous les siecles de s'oppoſer à cet abus en renouvellant de temps en temps les reglemens de son ancienne diſcipline.

CHAPITRE XVII.

Suitte des canons de Nicée depuis le 4e. juſqu'au 9e.

L'Ordination des Eveſques estant une des plus auguſtes ceremonies de noſtre religion, le concile de Nicée se crut obligé de la regler par ces paroles du quatriéme canon. Il est à propos qu'un Eveſque soit ordonné par tous les Eveſques qui sont dans la province: mais si cela est difficile, ou à cauſe de quelque neceſſité preſſante, ou à cauſe de la longueur du chemin, que trois de tout leur corps aſſemblez pour cet effet faſſent l'ordination, pourvû que ceux qui seront abſens y conſentent, & témoignent par lettres qu'ils l'approuvent. Mais ils faut donner au Metropolitain l'autorité de confirmer tout ce qui s'est fait en chaque province.

Il n'y avoit pas long-temps que le concile d'Arles avoit fait une pareille ordonnance, & il l'avoit exprimée en ces termes. Quant à ceux qui uſurpent & s'attribüent à eux-meſmes l'autorité, comme s'il n'y avoit qu'eux ſeuls qui duſſent ordonner un Eveſque, on a reglé que perſonne n'ait la préſomption d'en uſer ainſi, à moins que de prendre avec luy ſept autres Eveſques; mais ſi on n'en peut trouver ſept, qu'il n'entreprenne pas de faire une ordination, s'il n'eſt aſſiſté de trois de ſes freres. Le concile de Nicée renouvelle en partie ce reglement, & il veut de plus que les Eveſques abſens don-

Concil. Arelat. 1. can. 1.

nent leurs suffrages par lettres pour approuver cette ordination qui sera faite en leur absence ; ce qui est conforme à l'ancienne pratique de l'Eglise, comme nous apprenons par
Cyprian. ep. 45 Cornel. les lettres de S. Cyprien. Enfin il attribuë au Metropolitain la principale autorité pour confirmer tout ce qui s'est fait en cette rencontre ; & la paix dont l'Eglise commençoit de joüir alors, luy fournit une occasion avantageuse pour donner la derniere perfection à la hierarchie par toute la terre, en reconnoissant les prérogatives des sieges Metropolitains.

Apud Theodoret. l. 5. c. 9. C'est ce que les Peres du concile de Constantinople reconnurent avoir esté pratiqué exactement dans l'ordination de Nectaire pour le siege de Constantinople, & de Flavien pour l'eglise d'Antioche ; & en écrivant au pape Damase & aux autres Evesques d'occident, ils leur manderent qu'en cela ils avoient suivy le reglement qui s'estoit fait dans le
Ibid. c. 23. concile de Nicée. Et lors qu'Evagre fut créé Evesque d'Antioche par Paulin, on soûtint que plusieurs canons furent violez tout à la fois en cette rencontre : parce que d'une part les loix de l'Eglise ne permettent point à un Evesque mourant d'en ordonner un autre en sa place ; & de l'autre elles ordonnent que tous les Evesques de la province seront appellez, & deffendent d'ordonner aucun Evesque sans que trois autres s'y rencontrent. La premiere de ces deux choses estoit commandée par le 23. canon du concile d'Antioche, & la seconde par le 4. du concile de Nicée.

Le cinquiéme canon de ce concile general est conçû en ces
» mesmes termes. Quant à ceux qui sont privez de la commu-
» nion, tant dans le clergé, que dans le rang des laïques, il
» faut que tous les Evesques de chaque province observent ce
» qui est porté par le canon qui ordonne que ceux qui sont re-
» jettez par les uns ne soient point receus par les autres. Mais
» il se faut informer si ce n'est point par quelque animosité de
» l'Evesque, ou par esprit de querelle, ou par sa mauvaise hu-
» meur qu'ils ont esté excommuniez. Et afin que cet examen
» se fasse avec plus d'ordre & de bienséance, on a trouvé à
» propos qu'il ne se passe aucune année sans que l'on tien-
» ne deux Conciles dans chaque province, afin que tous
» les Evesques de chaque province estant assemblez dans
» un mesme lieu, ils examinent ces sortes de questions,

&

& qu'ainſi ceux qui ſeront manifeſtement convaincus d'avoir offenſé leur Eveſque, ſoient reconnus manifeſtement excommuniez par le ſuffrage de tous les autres, juſqu'à ce que tous les Eveſques aſſemblez trouvent à propos de prononcer ſur leur ſujet un jugement plus favorable. Or ces Synodes ſe doivent tenir l'un devant le Careſme, afin de preſenter à Dieu une offrande pure en faiſant ceſſer toute ſorte d'animoſité, & l'autre vers le temps de l'automne.

L'inſolence d'Arius & la conduite ſchiſmatique d'Euſebe de Nicomedie qui l'avoit receu quelque excommunié qu'il fuſt par S. Alexandre, a eſté vray ſemblablement l'occaſion de ce canon, & lorſque cet Eveſque d'Alexandrie s'en eſtoit plaint en écrivant à celuy de Conſtantinople, il avoit marqué expreſſément que la regle apoſtolique deffend d'en uſer ainſi. Le Concile de Nicée en confirmant le jugement de ce ſaint Eveſque contre un preſtre revolté, ne laiſſa point de prévoir tout ce qui eſtoit neceſſaire pour empeſcher l'oppreſſion des inferieurs par leurs prelats. Il le fit en ordonnant que l'on tiendroit deux conciles par chaque année, afin d'examiner les plaintes de ceux qui pretendroient avoir eſté accablez par la paſſion de leurs Eveſques: ce qui eſtoit entretenir en meſme temps le lien de la communion epiſcopale, & détruire l'eſprit de domination qui n'a jamais eſté celuy de l'Egliſe. Certainement elle ne pouvoit faire un meilleur uſage des premiers momens de la paix dont elle joüiſſoit apres une ſi longue oppreſſion, qu'en rétabliſſant par les conciles la vigueur de ſa diſcipline. Car au lieu que Licine avoit employé comme un des principaux moyens de ſa tyrannie la deffenſe qu'il avoit faite aux Eveſques de viſiter les egliſes de leurs voiſins, & de tenir des aſſemblées & des conciles, ce qu'Euſebe de Ceſarée appelle une tres-grande perſecution, parce que ſelon ſa doctrine les affaires de grande importance ne peuvent eſtre reglées que par des conciles; Conſtantin la faiſoit rentrer dans ſa premiere liberté: & elle ne croyoit pouvoir faire un meilleur uſage de la protection de ce grand Prince, qu'en tenant ſouvent des conciles.

Id. l. 1. c. 3.

Euſeb. l. 2. de vitâ Conſtant. c. 51.

L'ordonance qu'elle fit en cette rencontre touchant les excommuniez, a eſté la regle qu'elle a ſuivie dans tous les

Codex canon. Eccles. Afric. siecles suivans ; & lorsque les Evesques d'Afrique écrivirent au Pape Celestin pour le prier de ne pas recevoir si facilement ceux qui viendroient de leur province luy porter des plaintes contr'eux, & de ne pas admettre à sa communion ceux qu'ils auroient excommuniez, ils ajoûtent qu'il peut aisément reconnoistre que cela a esté defendu dans le Concile de Nicée.

» Le sixiéme canon porte ce qui suit. Que l'ancien usage » qui a toûjours esté observé dans l'Egypte, dans la Libye & » dans la Pentapole, se pratique encore à l'avenir comme » une regle inviolable ; de telle sorte que l'Evesque d'Alexandrie étende son autorité sur tous ceux de ces provinces ; » puisque c'est aussi la coutume de celuy de Rome d'en user » ainsi. Que l'on conserve aussi les privileges tant de l'eglise » d'Antioche, que de celles des autres provinces. Et c'est une » chose toute visible & manifeste que si un homme est fait » Evesque sans l'avis de son Metropolitain, le grand Concile » a ordonné qu'il ne doit point estre Evesque. Mais si deux ou u trois personnes s'opposent par une opiniatreté particuliere » au consentement unanime & raisonnable de tout le monde, que l'avis du plus grand nombre l'emporte au dessus de « leur contradiction.

Baron ad ann. 325. §. 123. Quelques uns estiment que les Meleciens ont donné sujet à ce sixiéme canon, qui est devenu si celebre dans nostre siecle par tant d'écrits & tant de disputes : & il est assez vrayssemblable que le touble que ces schismatiques avoient causé dans trois provinces, a obligé les Peres de ce saint Concile à arrester de semblables entrepriſes pour l'avenir. Ils l'ont fait en ordonnant que l'on conservera les droits & les preéminences que quelques egliſes avoient d'antiquité, comme celles d'Alexandrie & d'Antioche. On voit que par ce canon ils autorizent particuliérement la juriſdiction de celle d'Alexandrie sur l'Egypte, la Libye & la Pentapole, & qu'ils l'appuyent par l'exemple de celle de Rome.

Rufin. l. 1. c. 6. Zonare, & apres luy Balsamon, étendent la juriſdiction de l'Egliſe Romaine sur l'Occident, & disent que c'est l'ancien usage. Mais Rufin qui en pouvoit estre mieux instruit, renferme l'autorité que le Concile reconnoit icy dans ce premier siege du monde, dans l'étenduë des Egliſes suburbicaires. Ce

terme a donné lieu à une infinité de conteſtations & de diſputes. Mais pour agir de bonne foy, on peut dire que ſous ce mot d'Egliſes ſuburbicaires, on doit comprendre l'Italie à l'exception de la Gaule Ciſalpine, & encore les trois iſles de Sicile, Sardaigne & Corſe. Et quelque ſens que puiſſe avoir ce canon en comparant l'Eveſque de Rome avec ceux d'Alexandrie & d'Antioche dans le droit de Metropolitain, qui conſiſte principalement dans l'ordination des Eveſques & dans la convocation des Conciles, on ne doit pas neanmoins luy conteſter le titre de chef de l'Egliſe, ny luy diſputer ſa primauté qu'il a d'ailleurs ; & l'intelligence des paroles de Rufin ne luy peut oſter les droits qui ſont attachez à ſon auguſte dignité en qualité de ſucceſſeur de S. Pierre dans la premiere Egliſe du monde.

Le ſeptiéme Canon regarde particulierement l'Eveſque de Jeruſalem, & concerne l'autorité de l'egliſe de cette ville à qui l'Empereur Adrien avoit fait porter le nom d'Elie, qui eſtoit le ſien, depuis qu'il l'avoit rebaſtie. Voicy les propres paroles de ce canon. Puiſque la coutume & la tradition ancienne veut que l'on honore l'Eveſque de Jeruſalem, il eſt juſte qu'il jouiſſe de ce rang d'honneur en conſervant neanmoins à la Metropole la dignité qui luy appartient. *Euſeb. l. 4. hiſtor. Eccleſiaſt. c. 6.*

C'eſt une choſe aſſez étonnante que la plus ſainte & la plus ancienne de toutes les egliſes du monde, & dans laquelle les principaux myſteres de noſtre redemption ont eſté accomplis, ait eſté ſoumiſe ſi longtemps à une Egliſe Metropolitaine, ſçavoir à celle de Ceſaree. Il eſt vray qu'enfin elle a acquis la dignité du patriarchat, mais ce n'a eſté que dans le Concile de Calcedoine, celuy de Nicée n'aiant fait autre choſe à ſon égard que de luy conſerver le rang d'honneur qu'elle avoit toujours tenu dés les premiers ſiecles de l'Egliſe. Car on voit par le grand Concile qui fut aſſemblé à Antioche contre Paul de Samoſates, que l'Eveſque de Jeruſalem, qui eſtoit ſoumis à la juriſdiction de celuy de Ceſarée, ne laiſſoit pas de le preceder, quoy qu'autant que l'on en peut juger, il n'euſt eſté fait Eveſque que depuis luy. Le Concile general de Nicée luy conſerva donc cette preſeance, qui eſtoit d'autant plus extraordinaire qu'il n'avoit encore alors aucun Eveſque ſous ſa juriſdiction : & il ne faut nullement s'ar- *Id. l. 8. c. 32.* *Voyez les éclairciſſemens.*

reſter à ce que dit Zonare ſur ce canon, que l'Eveſque de Jeruſalem eſtoit Metropolitain de la Paleſtine, de l'Arabie & de la Phenicie.

Le huitiéme Canon fut établi contre les Novatiens, & » voicy ce qu'il contient. Quant à ceux qui s'attribuent à eux » meſmes le nom de Purs, s'il arrive qu'ils retournent à l'Egliſe » Catholique & apoſtolique, ce ſaint & grand Concile a or- » donné qu'apres avoir receu l'impoſition des mains, ils de- » meureront ainſi dans le clergé. Mais avant toutes choſes il » eſt juſte qu'ils reconnoiſſent & declarent par écrit qu'ils em- » braſſeront & ſuivront en toutes choſes les dogmes de l'Egli- » ſe Catholique & apoſtolique, c'eſt à dire qu'ils communi- » queront avec les bigames, & avec ceux qui ſeront tombez » dãs la perſecution, à l'égard deſquels on a auſſi determiné un » temps préfix pour regler la durée & la fin de leur penitence. » Et par tout ou il ſe trouvera qu'il n'y aura qu'eux d'ordon- » nez, ſoit dans les villages, ſoit dans les villes, que ceux qui » ſe trouvent dans le clergé demeurent dans le meſme rang » qu'ils auront tenu. Mais ſi quelqu'un s'y établit lors qu'il y a » déja un Eveſque ou un preſtre de l'Egliſe Catholique, il eſt » viſible que l'Eveſque de l'Egliſe doit avoir ſon rang & ſa di- » gnité d'Eveſque. Et quant à celuy qui porte le nom d'Eveſ- » que parmy les perſonnes de cette ſecte, qui s'appellent » Purs, il aura le rang & l'honneur de preſtre, ſi ce n'eſt que » l'Eveſque du lieu juge plus à propos de luy faire part de ce- » luy d'Eveſque : mais s'il ne luy plaiſt pas d'en uſer ainſi, il » faut qu'il luy trouve une place de Coreveſque, ou de preſtre, » de ſorte que de quelque maniere que ce ſoit, il paroiſſe qu'il » eſt du corps du clergé, & que neanmoins il n'y ait pas deux » Eveſques dans la meſme ville.

On ſçait quelle eſtoit la dureté des Novatiens qui s'eſtoient ſeparez de l'Egliſe ſous prétexte qu'elle avoit receu à la penitence & admis à la reconciliation ceux qui avoient renoncé à la foy, & eſtoient tombez dans l'idolatrie par la crainte des tourmens pendant la perſecution de l'Empereur Dece. Cette ſecte qui reprochoit injuſtement à l'Egliſe Catholique un excés de douceur & d'indulgence, demeuroit toujours ſeparée de l'Egliſe depuis ce temps-là, & ceux qui en faiſoient profeſſion, au lieu de prendre le nom de leur

chef, & de s'appeller Novatiens, avoient pris le titre superbe de Purs, comme ne s'estant pas soüillez par la communion de ceux qui avoient cedé aux menaces des tyrans & à la crainte des supplices.

Constantin qui avoit pour objet en assemblant le Concile de Nicée d'y rétablir la paix generale de toute l'Eglise, y avoit aussi appellé un Evesque Novatien nommé Acese, & cet Evesque schismatique y avoit amené avec luy Auxanon qui fut depuis prestre de sa secte, & vescut jusque sous Theodose le jeune. Quand le Concile eut decidé la question de la foy en établissant le symbole, & prononcé sa definition touchant la feste de Pasque, l'Empereur demanda à Acese si c'estoit son sentiment. Et sur ce que cet Evesque Novatien luy répondit qu'oüy, que le Concile n'avoit rien ordonné de nouveau sur ce sujet, que c'estoit ce que luy mesme avoit toujours tenu & pratiqué comme l'ancienne foy de l'Eglise, qui estoit venuë jusqu'a ce temps-là depuis les Apostres, & que de toute ancienneté la Pasque avoit esté observée dans le temps que l'on venoit de regler; Constantin luy demanda en suitte quel motif il avoit eu de se separer de la communion des autres. Mais Acese luy rapporta ce qui estoit arrivé du temps de Dece, & quel avoit esté l'effet de cette persecution, & voulut établir la severité de sa regle en soutenant que ceux qui avoient peché mortellement depuis le bapteſme, ne devoient plus estre admis à la participation des divins mysteres, mais qu'on les devoit seulement exhorter à la penitence sans esperer le pardon & la remission de leurs pechez de la part des prestres, mais de Dieu seul, comme n'y aiant que luy qui ait le pouvoir & l'autorité de remettre les pechez. Sur quoy Constantin se mocquant de ces personnes qui vouloient estre impeccables, luy répõdit agreablement, *Acese, faites une échelle pour vous, & montez tout seul au Ciel.* C'est ce que Socrate dit avoir appris dans sa jeunesse de cet Auxanon qui avoit accompagné cet Evesque Novatien dans le Concile de Nicée, ainsi que nous venons de dire.

Socrat. l. 1. c. 7. & 9.

Sozom. l. 1. c. 21.

Ce saint Concile conspirant avec Constantin pour pacifier tous les troubles de l'Eglise, favorisa le retour des Novatiens par le huittiéme canon qui est assez clair & assez intelligible de luy mesme; si ce n'est que l'on peut remarquer

que ce qu'il dit que ceux d'entr'eux qui seroient dans les degrez ecclesiastiques, y demeureroient apres avoir receu l'imposition des mains, peut marquer en cet endroit la Confirmation, parce que ces heretiques ne la donnoient point.

Theodoret. l. 3. haret. fabul. c. 5.

Nous voyons l'execution de ce canon à l'égard des Evesques Novatiens, en la personne de Zoïs & Saturnin qui furent receus à la chaire episcopale, comme nous apprenons de S. Basile; quoy qu'il soit assez étrange que ce saint docteur de l'Eglise grecque paroisse n'avoir pas connu le canon qu'il executoit.

Basil. Ep. ad Amphiloch. Can. 1. p. 22. Voyez les éclaircissemens.

CHAPITRE XVIII.

Suitte des Canons du Concile de Nicée depuis le neuviéme jusqu'au treiziéme.

» ON lit ce qui suit dans le neuviéme Canon du Concile
» de Nicée. S'il y a des prestres qui aient esté promeus
» au sacerdote sans examen, ou si apres qu'ils ont esté recon-
» nus par l'examen coupables de quelque peché, on n'a point
» laissé nonobstant leur confession, de leur imposer les mains
» contre la regle de l'Eglise, le Canon ne reçoit pas ces sor-
» tes de personnes, parce que l'Eglise condamne ce qui est
» digne de reprehension.

Le soin que l'Eglise prenoit dans les premieres siecles d'éxaminer la vie de ceux qu'elle élevoit à ses charges & à ses dignitez sacrées, est connu de tous ceux qui ont quelque teinture de l'antiquité. Les Empereurs mesme payens ont esté obligez d'admirer la sagesse de cette conduite; & ils y trouvoient le modele de la maniere dons ils devoient choisir des officiers & des magistrats pour gouverner les provinces de leur empire. C'est ainsi qu'Alexandre Severe exhortoit le peuple à representer avec une entiere liberté les reproches qu'ils avoient à faire contre ceux qu'il destinoit au gouvernement des provinces, pourveu qu'ils eussent de quoy soutenir cette accusation par des preuves manifestes & évidentes; & il disoit que c'estoit une chose fascheuse de voir que les Chrestiens & les Juifs en usassent ainsi quand il s'agissoit de publier ceux qui devoient estre ordonnez prestres, & que l'on ne pratiquast point la mesme chose

Lamprid. in Alexandro Severo.

lors qu'il s'agiſſoit du choix des gouverneurs & des magiſtrats, qui eſtoient chargez des biens & de la vie des hommes. Mais on voit par ce canon du Concile de Nicée, que cette diligence n'empeſchoit pas que l'Egliſe ne viſt quelque fois au nombre des miniſtres de ſes autels, ceux qui s'en eſtoient rendus indignes par une vie criminelle, ſoit que leurs deſordres euſſent eſté cachez au temps de leur ordination, ſoit qu'on les euſt diſſimulez par un excés d'indulgence. Le Concile oppoſe donc une ſeverité exemplaire à ce nouveau relaſchement, & prononce contre ces perſonnes qui ont uſurpé le miniſtere de l'Egliſe, un jugement tout à fait conforme à la ſeverité de l'ancienne diſcipline, en conſiderant leur ordination comme nulle.

Ce canon eſt appliqué plus particulierement par le dixiéme à ceux qui eſtoient tombez, c'eſt à dire, qui avoient renoncé la foy durant la perſecution. Tous ceux, dit ce « dixiéme canon, qui eſtant tombez n'ont pas laiſſé d'eſtre « ordonnez, ou par l'ignorance ou par la diſſimulation de « ceux qui leur ont impoſé les mains, cela ne fait aucun « préjudice à la regle de l'Egliſe: car on les depoſe lorſqu'ils « ſont connus. «

La rigueur de cette regle eſt fondée ſur l'énormité de l'idolatrie qui eſt nommée avec raiſon par Tertullien, *le crime principal du genre humain, le plus grand de tous les pechez qui ſe commettent dans le monde*, & par Saint Gregoire de Nazianze, *le dernier & le premier de tous les maux*. Il ne faut donc pas s'étonner qu'eſtant du nombre de ces trois pechez ſi abominables, qui ne ſe remettoient pas meſme à la mort ſelon la ſeverité de l'ancienne diſcipline, on excluſt pour jamais de l'entrée du clergé ceux qui eſtoient convaincus d'en eſtre coupables. Mais il ne faut pas conclure de là que cette regle ne regardaſt point ceux qui eſtant desja ordonnez Eveſques ou preſtres, eſtoient aſſez laſches & aſſez infidelles pour rendre aux idoles le culte qui n'eſt deu qu'à Dieu; puiſque l'uſage des premiers ſiecles les condamnoit à la depoſition, l'Egliſe ne pouvant ſouffrir que ceux qui ne faiſoient encore que de ſortir des autels du Diable, euſſent la temerité d'approcher des divins autels.

Tertullian. l. 1. de anima c. 1.

Gregor. Nazianz. orat. 38.

Cyprian. Ep. 64. & 68.

Quelque neceſſité qu'il y euſt de punir un crime auſſi grand qu'eſtoit celuy de l'idolatrie, il ne falloit pas neanmoins oſter l'eſperance du pardon à ceux qui y eſtoient tombez ; & c'eſt ce qui donna lieu au Canon onziéme que » nous liſons en ces termes. Quant à ceux qui ſont coupables » de prévarication, ſans y avoir eſté obligez ny par aucune » contrainte, ny par la perte de leurs biens, ny par la rencontre » de quelque peril, ny par quelque autre neceſſité ſemblable, » ainſi qu'il eſt arrivé ſous la tyrannie de Licine ; le Concile a » jugé à propos de les traitter avec douceur, quelques indi- » gnes qu'ils ſoient de ſa clemence & de ſa miſericorde. Que » ceux donc d'entr'eux qui ſont touchez d'un veritable regret » de leurs fautes, s'ils ſont fidelles & chreſtiens, faſſent trois an- » nées de penitence dans le rang de ceux qui ſont admis à oüir » les inſtructions ; qu'en ſuitte ils paſſent ſept années dans » l'humiliation du Proſternement ; & qu'enfin ils paſſent deux » autres années en communiquant au peuple dans les prieres, » ſans eſtre admis neanmoins à l'oblation.

Comme on doit proportionner les chaſtimens aux pechez, auſſi ne faut-il pas s'étonner que le Concile faſſe quelque diſcernement de la punition de ceux qui avoient ſacrifié aux idoles. Car quoyque ce crime ſoit ſi enorme que les ſaints Peres de l'Egliſe luy ont donné en particulier le nom de prévarication ; neanmoins il ſe trouvoit pluſieurs differens degrez de malice dans la chute de ceux d'entre les Chreſtiens qui avoient renoncé la foy pendant la perſecution de Licine. Ceux qui n'eſtoient tombez que par la ſeule crainte des tourmens, n'eſtoient pas ſi criminels que ceux qui ſans avoir eſté expoſez aux occaſions dangereuſes de la cruauté des ſupplices où de la perte de leurs biens, s'eſtoient portez d'eux meſmes à chercher leur repos & leur tranquillité temporelle dans l'abjuration de la foy de J. C. & dans le culte ſacrilege des idoles. Ils s'eſtoient rendus le joüet des payens meſmes ; & tout le monde les regardoit comme un ſel affadi & ſans vigueur, qui ne meritoit plus que d'eſtre foulé aux pieds des hommes.

Le premier Concile d'Arles qui s'eſtoit tenu peu de temps avant celuy de Nicée, n'avoit rien relaſché en leur faveur

faveur de ce qui se pratiquoit à leur égard dans le temps de saint Cyprien. Ce fut le concile general de Nicée qui commença à user envers eux de quelque nouvelle indulgence; & aprés les avoir declaré indignes de toute grace, il les admet neanmoins à celle de la penitence, pourveu qu'ils fussent touchez d'un veritable regret, & d'une douleur sincere de leurs pechez.

Onze années d'une rigoureuse penitence estoient alors toute l'indulgence que l'Eglise exerçoit envers ces sortes de personnes. Quand elle admettoit en ce temps là les pecheurs à la penitence, elle les faisoit passer par quatre differens degrez, dont le premier les tenoit long temps dans les larmes hors des portes de l'eglise. Il faut croire que le concile de Nicée supposoit que ceux dont il parle dans ce canon, avoient déja donné des preuves sensibles de la sincerité de leur penitence dans ce premier degré qui estoit le plus humiliant de tous, & le plus éloigné de la participation de nos mysteres. C'estoit sans doute par là qu'il jugeoit de la disposition de leurs cœurs; parce que pour donner des marques de leur componction interieure, ils avoient fait ce que S. Cyprien disoit autrefois à ceux qui estoient tombez dans le mesme crime du renoncement de la foy; Qu'ils devoient « frapper aux portes de l'eglise, mais sans les brizer; qu'ils « pouvoient aller jusque sur le seuil de ces mesmes portes, « mais sans passer outre; qu'ils avanceroient beaucoup en « priant avec modestie, en demandant avec pudeur, en fai- « sant voir au dehors une humilité qui leur estoit si neces- « saire, « & une patience agissante & laborieuse. Comme ces anciens « penitens dont parle ce saint martyr, ils avoient déja en- « voyé au dehors d'eux leurs larmes, comme autant de depu- « tez, pour exprimer la violence de leur douleur; & en tirant « des gemissemẽs du fond de leurs cœurs, ils s'en estoient servis « comme d'avocats & d'interceſſeurs, pour declarer en mes- « me temps l'affliction & la honte qu'ils ressentoient d'avoir « commis un si grand crime. De sorte que le concile de Ni- « cée les admet tout d'un coup au second degré & au rang des Auditeurs, pour y passer trois années; en suitte il leur en ordonne sept autres dans le troisiéme, qui est celuy du prosternement; & enfin il les laisse encore deux ans entiers.

Cyprian. ep. 31.

dans le 4. qui consiste à estre admis à la communion de l'Eglise, sans estre receus neanmoins à la sainte Eucharistie. Tout ce qui est reglé par ce canon ne concerne que les chrestiens & ceux qui sont baptizez, dont la chûte estant plus pesante que celle des Catecumenes, exige aussi une punition plus rigoureuse.

CHAPITRE XIX.

Suitte des Canons du concile de Nicée jusqu'au 17.

LE douziéme Canon du concile de Nicée est difficile dans sa premiere partie, & fort important dans la seconde. Voicy ce qu'il porte. Ceux qui ayant esté appellez » par la grace, aprés avoir donné des témoignages de leur » ardeur & de leur zele, jusques à quitter le baudrier & les » marques exterieures de la profession des armes, retournent » à leur vomissement comme des chiens, ainsi qu'il est arrivé » à quelques uns de donner mesme de l'argent, & d'acheter » par des bienfaits & par des dons leur rétablissement dans la » milice; Que ces personnes aprés avoir esté trois ans dans le » rang des Auditeurs, demeurent dans le prosternement pendant dix autres années. Mais en toutes ces choses il est à » propos de considerer leur resolution, & la maniere dont ils » s'acquittent de leur penitence. Car tous ceux qui donnent » des marques effectives de leur conversion sincere par la » crainte, par les larmes, par la patience, par de bonnes » œuvres, & non seulement en apparence & à l'exterieur; » peuvent estre admis à la communion des prieres, aprés » avoir accompli le temps qui est prescrit pour le degré des » Auditeurs: & en suitte il sera permis à l'Evesque de prendre » sur leur sujet des resolutions plus conformes à la douceur & » à l'indulgence. Mais tous ceux qui ont porté avec indifference cet estat de penitens, & qui ont crû que les marques » exterieures de la penitence & la privation de l'entrée de l'eglise suffisoient pour leur conversion, doivent accõplir exactement tout le temps qui est ordonné pour leur penitence.

Pour penetrer dans le sens de ce canon, il ne faut pas l'expliquer comme si au temps du concile de Nicée il eust esté

deffendu aux chreſtiens d'avoir des charges militaires, puiſqu'au contraire le premier concile d'Arles venoit d'excommunier ceux qui abandonnoient les armes pendant la paix. Mais cette ordonnance regarde le temps de la perſecution; c'eſt à dire ceux qui aprés avoir ſuivi les mouvemens d'une generoſité veritablement digne de la grace, en mépriſant les charges qu'ils avoient à la cour & dans les armées, pluſtoſt que de renoncer à la foy qu'ils devoient à JESUS-CHRIST, avoient en ſuitte fait paroiſtre une laſcheté honteuſe, en rentrant dans des emplois qu'ils avoient abandonnez pour Dieu, & qu'ils ne pouvoient exercer qu'en ſacrifiant aux idoles. Le concile laiſſe neanmoins à la diſcretion de l'Eveſque, de diminuer la penitence ſelon l'ardeur du penitent, & d'eſtre en ce point le moderateur & l'arbitre d'une ſi exacte diſcipline. *Concil. Arelat. 1. can. 3.*

Le 13. Canon preſcrit la maniere dont on doit agir à l'égard de ceux qui meurent dans le temps de leur penitence, & eſt exprimé en ces termes. Quant à ceux qui meurent, on « gardera encore, comme on a fait juſqu'à preſent, la loy ancienne & canonique, laquelle ordonne que ſi quelqu'un « vient à mourir, on ne le privera point du dernier viatique « qui luy eſt ſi neceſſaire. Que ſi aprés avoir eſté receu à la « communion lors qu'on deſeſperoit de ſa vie, il ne laiſſe pas « de revenir en ſanté, il doit demeurer dans le rang de ceux « qui ſont ſeulement dans la communion des prieres de l'E- « gliſe. Mais parlant generalement, toute perſonne qui de- » mande l'Euchariſtie lorſqu'elle ſe trouve à l'extremité de la « vie, l'Eveſque la luy doit accorder, en l'éprouvant & l'examinant avec ſoin. *quæ de examinatione*

Ce canon marque ſelon l'explication commune, qu'il faut donner le ſaint viatique à toutes les perſonnes qui le demandent à la mort, & ordonne de fortifier par la nourriture celeſte de l'Euchariſtie, ceux qui ſont obligez de faire un auſſi grand voyage qu'eſt celuy qui les doit faire paſſer du temps à l'éternité; car c'eſt pour cela qu'on luy donne le nom de viatique. Il y en a neanmoins qui veulent que le concile accorde ſeulement l'abſolution aux mourans. Mais ſi cela eſt, pourquoy le concile ajouſte-t'il, que ſi ces malades reviennent en ſanté, ils demeureront ſeulement dans

la communion des prieres? Ceux à qui on n'auroit pas accordé l'Euchariſtie à la mort, n'auroient eu garde d'y pretendre lors qu'ils eſtoient en ſanté & en eſtat d'accomplir leur penitence: & ainſi c'eſtoit une precaution fort inutile de les en exclure.

Pour ce que le concile renvoye à l'Eveſque la connoiſſance & le jugement des penitens, cela ſe doit entendre autant que la neceſſité du malade le pourra permettre. Et il n'y a rien d'étrange & d'extraordinaire dans cette pratique, puiſqu'il ne ſe faiſoit rien alors dans l'Egliſe, ſur tout dans la matiere de la penitence, qu'avec la participation de l'Eveſque & par ſon ordre.

Concil. Valentin. 1. can. 3. Syneſ. ep.

Il ſemble que ce canon ſoit cité par le concile de Valence de l'année 374. & c'eſt dans ce meſme eſprit que Syneſe écrivant à Theophile patriarche d'Alexandrie, touchant un nommé Lamponien qui eſtoit excommunié, luy mande qu'il avoit permis à tous les preſtres qui ſe trouveroient preſens de l'abſoudre, au cas qu'il vinſt à tomber dans l'extremité d'une maladie mortelle, & declare qu'il ne veut laiſſer mourir perſonne dans les liens de l'excommunication: mais que s'il revenoit de cette maladie extréme, il luy avoit ordonné de ſubir encore la penitence qu'il luy avoit impoſée.

Le 14. Canon eſt intelligible de luy meſme, & reduit à un eſtat inferieur les Catecumenes qui eſtoient tombez durant » la perſecution. En voicy les propres termes. Quant aux Ca» tecumenes qui ſont tombez, ce ſaint & grand Concile a or» donné qu'ils paſſeront trois années à écouter ſeulement les » inſtructions de l'Egliſe, & qu'en ſuitte ils ſeront admis à » prier avec les Catecumenes.

Le 15. condamne les Eveſques, les preſtres & les diacres » qui quittent leurs egliſes pour en prendre d'autres. A cauſe » des troubles, dit le concile, & des ſeditions qui arrivent, on a » jugé abſolument neceſſaire d'abolir une coutume qui ſe pra» tique en quelques endroits contre la regle de l'Egliſe, & de » deffendre aux Eveſques, aux preſtres & aux diacres de paſ» ſer d'une ville en une autre. Que ſi aprés la definition de ce » ſaint & grand Concile, quelqu'un vient encore à former une » pareille entrepriſe, ou à s'abandonner à quelque choſe de » ſemblable, on caſſera entierement tout ce qui ſe ſera fait en

cette rencontre, & on le renvoyera à la meſme egliſe, dont auparavant il eſtoit ou preſtre ou Eveſque.

L'inquietude ambitieuſe d'Euſebe, qui avoit paſſé de Beryte à Nicomedie, a pu donner occaſion à ce canon; & neanmoins il le viola encore luy-meſme en paſſant de Nicomedie à Conſtantinople; ce que Theodoret reconnoiſt s'eſtre fait contre le canon qui deffend ces ſortes de changemens. S. Hierôme rapportant l'explication que quelques auteurs donnent à S. Paul, quand il dit que l'Eveſque ne doit eſtre le mary que d'une ſeule femme, témoigne que les Peres ont deffendu dans le concile de Nicée de faire paſſer un Eveſque d'une egliſe à l'autre, de peur de luy donner un pretexte de rechercher les embraſſemens d'une épouſe riche & adultere, en mépriſant la ſocieté d'une qui ſeroit vierge, quoyque pauvre. Mais quoyque l'Egliſe ſe ſoit élevée de temps en temps pour condamner ce deſordre, & qu'elle ait oppoſé à cet abus l'autorité de ſes loix, neanmoins il n'y a rien de plus ordinaire que ces ſortes de tranſlations, parceque l'ambition & l'intereſt qui en ſont les cauſes les plus naturelles, n'ont jamais ſceu ce que c'eſt que de ſe ſoumettre aux loix de l'Egliſe.

Theodoret. l. 1. c. 18.

Hieron. ep. 81. ad Oceanum.

Le Canon 16. deffend auſſi de recevoir en aucune egliſe les eccleſiaſtiques qui abandonnent la leur, & les prive de la communion s'ils refuſent de retourner au lieu où ils auront eſté ordonnez. Et quant aux Eveſques, il declare nulles les ordinations qu'ils feront des clercs qui ne ſeront point de leur juriſdiction. Voicy en propres termes ce qu'il contient. Tous preſtres, ou diacres, & generalement tous « clercs dont les noms ſont écrits dans la liſte de l'egliſe, « qui par un emportement temeraire, & ſans avoir devant « les yeux la crainte de Dieu, ny la règle de l'Egliſe, ſorti- « ront de celle dans laquelle ils ont eſté ordonnez, ne doi- « vent nullement eſtre receus dans une autre; mais il faut « abſolument les contraindre de retourner dans leurs dioce- « ſes, ou les excommunier s'ils perſiſtent dans cette reſolu- « tion. Que ſi quelqu'un entreprend de ravir & d'enlever un « clerc qui eſt de la juriſdiction d'un autre, & de l'ordonner « dans ſon egliſe ſans le conſentement du propre Eveſque « dont cet eccleſiaſtique s'eſt luy-meſme ſeparé, que l'ordi- «

nation qu'il en fera ſoit conſiderée comme nulle.

Il eſtoit juſte d'une part d'attacher les eccleſiaſtiques aux egliſes dans leſquelles ils avoient eſté incorporez par l'ordination ; mais il n'eſtoit pas moins neceſſaire de l'autre de regler les bornes des dioceſes, & d'empeſcher les entrepriſes des Eveſques ſur leurs confreres, en leur interdiſant les ordinations de ceux à l'égard deſquels ils n'avoient nulle juriſdiction legitime. C'eſt l'objet que ſe propoſe ce canon : mais comme la cupidité des hommes n'a point de limites, il a fallu renouveller de temps en temps une regle ſi importante, & uſer d'une continuelle precaution pour faire regner l'ordre & la diſcipline dans cette armée ſpirituelle du Dieu vivant.

Ce fut encore pour s'oppoſer à la cupidité des mauvais eccleſiaſtiques, que le concile fit ſon 17. Canon, où il travaille à les détourner de ce gain ſordide & honteux qui leur eſt ſi rigoureuſement deffendu par S. Paul. » D'autant, diſent les Peres du concile, que pluſieurs ec» cleſiaſtiques ſont tellement attachez àl'avarice, & au » gain ſale & deshonneſte, qu'ils oublient ce que les Ecri» tures divines diſent pour loüer un homme juſte, qu'il » n'a pas donné ſon argent à uſure, & qu'ils demandent » le centiéme denier d'intereſt ; le ſaint & grand Concile » a ordonné que s'il ſe trouve que quelqu'un aprés cette » deciſion prend quelque uſure à raiſon du preſt, où s'il » en fait ſon profit de quelqu'autre maniere que ce puiſſe » eſtre, ou s'il exige un ſixiéme, ou s'il invente quelqu'autre » moyen pour en faire un gain deshonneſte; qu'il ſoit dépoſé » du clergé, & ceſſe à l'avenir d'eſtre conté dans le rang » des eccleſiaſtiques.

Il falloit beaucoup de temps pour oſter entierement les abus qui eſtoient autoriſez par les loix romaines ; & comme l'uſure eſtoit de ce nombre, il eſtoit à propos de la deffendre d'abord aux clercs, afin de rappeller doucement les peuples à la charité naturelle & chreſtienne, qui eſt éteinte par ces ſortes de preſts & de commerces intereſſez. Ce reglement qui ne s'étendoit que ſur les eccleſiaſtiques, avoit de ſecrettes conſequences pour les particuliers ; & on appliquoit ce premier appareil ſur les playes de la diſcipline

de l'Egliſe, en attendant qu'on les puſt guerir entierement.

CHAPITRE XX.

Des trois derniers Canons du concile de Nicée.

L'INSOLENCE des diacres, qui avoient déja commencé à s'élever au deſſus des preſtres, meritoit bien d'eſtre reprimée, ainſi qu'elle le fut en ces termes par ce 18. Canon. On a rapporté au ſaint & grand Concile de Nicée « qu'en quelques lieux & en quelques villes les diacres donnent l'Euchariſtie aux preſtres, quoy qu'il n'y ait ny aucune « regle, ny aucune coutume qui permette que ceux qui n'ont « pas la puiſſance d'offrir le corps de J. C. ayent le pouvoir « de le diſtribuer à ceux qui l'offrent. On a auſſi appris qu'il « y a déja quelques diacres qui prennent l'Euchariſtie devant les Eveſques. Que toutes ces choſes ſoient donc abolies, & que les diacres demeurent dans les bornes de la « moderation qui eſt deuë à leur eſtat, en reconnoiſſant qu'ils « ſont les miniſtres des Eveſques, & inferieurs aux preſtres; « & qu'ils prennent l'Euchariſtie en leur rang aprés les « preſtres, ſoit que l'Eveſque la leur donne, ſoit qu'ils la reçoivent des preſtres. De plus il n'eſt pas permis aux diacres « de s'aſſeoir au milieu des preſtres; car cette pratique eſt « tout à fait contraire à la regle & à l'ordre de l'Egliſe. Que ſi « aprés ces deciſions quelqu'un veut encore eſtre deſobeïſſant, qu'il ceſſe d'eſtre diacre. «

Comme les diacres eſtoient les diſpenſateurs des richeſſes de l'Egliſe, cette cõmiſſion qui les rendoit conſiderables aux peuples, & l'obligation qu'ils avoient d'accompagner continuellement les Eveſques, leur inſpirerent inſenſiblement une vanité ſi inſupportable, qu'ils ne vouloient plus ſe contenir dans les bornes de leur condition: de ſorte que par une ignorance volontaire du rang qu'ils devoient tenir, dit S. Hierôme, l'orgueil dont ils eſtoient enflez les portoit à s'élever au deſſus des preſtres, & à meſurer leur dignité, non par leur merite, mais par leurs richeſſes. Il n'y avoit rien de plus injuſte que cette pretention; & ſelon ce meſme

Hier. l. 14. in Ezech. c. 48.

Id epist. 85. ad Evagr. Pere, on ne pouvoit comprendre quelle estoit la cause de l'emportement de ces Ministres de l'Eglise, dont la premiere fonction consistoit à servir à table & à assister les veuves, pour s'élever, ainsi qu'ils faisoient par orgueil, au dessus de ceux qui consacrent par leurs prieres le corps & le sang de JESUS-CHRIST.

Conc. Laod. can. 20. Aussi l'Eglise s'est toujours fortement opposée à leurs desirs ambitieux : & c'est ce qui a donné l'occasion à un canon du concile de Laodicée, par lequel il est deffendu au diacre de s'asseoir devant le prestre, ou en sa presence ; & il luy est ordonné de ne s'asseoir que par le commandement du prestre. C'est aussi pour ce sujet que le premier concile *Concil. Arelat. 1. can. 18.* d'Arles voulant arrester l'ambition des diacres de l'eglise de Rome, leur deffend de rien entreprendre par eux-mesmes, & veut que l'on reserve aux prestres l'honneur & le respect qui leur sont deus.

Mais le concile general de Nicée se crut obligé d'en parler avec plus de force & plus d'étenduë, & d'en faire une decision plus authentique. Entr'autres reglemens qu'il fait par ce 18. canon pour rabattre leur orgueil, il leur deffend mesme de s'asseoir entre les prestres, c'est à dire d'estre *Hieron. ep. 85.* assis dans l'eglise comme les prestres. Car S. Hierôme témoigne qu'à Rome mesme, où les diacres s'élevoient le plus, les prestres estoient assis dans l'eglise, & les diacres demeuroient debout ; quoy qu'ils entrepriſſent quelquefois de violer cette regle.

Rufin dit que le concile de Nicée leur deffend de distribuer l'Eucharistie en presence des prestres, & leur permet seulement de le faire en leur absence. Nous n'en trouvons rien dans le grec, qui est l'original du concile. Mais il y a grande apparence que Rufin a attribué cet ordre au concile, parceque c'estoit la pratique de son temps.

Le 19. Canon concerne les Paulianistes, c'est à dire les
» sectateurs de Paul de Samosates. Quant aux Paulianistes,
» disent les Peres de ce saint concile, s'ils se refugient à l'E-
» glise catholique, on a arresté definitivement qu'il faut ab-
» solument les rebaptizer. Que si quelques-uns d'entr'eux ont
» esté dans leur secte du corps du clergé, & y ont vescu sans
» crime & sans reproche, il faut qu'aprés les avoir rebapti-

zez,

zez, l'Eveſque de l'Egliſe catholique les ordonne. Mais ſi « aprés les avoir examinez, on ne les trouve pas propres à ce « miniſtere, ils doivent eſtre depoſez. On gardera auſſi cette « meſme regle touchant les Diaconiſſes, & generalement à « l'égard de tous ceux dont le nom eſt écrit dans la liſte des mi- « niſtres de l'Egliſe. Or on fait icy une mention particuliere « des diaconiſſes, leſquelles à la verité ont tenu ce rang; mais « parce qu'elles n'ont receu aucune impoſition des mains, « elles doivent eſtre miſes abſolument parmy les laïques. «

S. Auguſtin, en rapportant ce canon du concile de Nicée, dit qu'il faut croire qu'ils ne gardoient pas la regle du bapteſme, puiſque le concile ordonne qu'ils ſeront baptizez dans l'Egliſe catholique. Il eſt vray que S. Athanaſe dit que ces heretiques exprimoient & prononçoient exterieurement les noms des trois perſonnes divines, quoy qu'ils n'en fuſſent pas moins heretiques. Mais il ne dit pas expreſſément qu'ils les nommaſſent dans le bapteſme. Et le Pape Innocent I. dit clairement qu'ils ne baptiſoient pas au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit. De ſorte qu'il ne faut pas s'étonner qu'on reïteraſt leur bapteſme lorſqu'ils revenoient à l'Egliſe, puiſqu'il n'eſtoit pas conſacré par les paroles de l'Evangile qui ſont eſſentielles à ce ſacrement.

Auguſt. ad Quodvult. hæreſ. 44.

Athanaſ. orat. 3. cõtr. Arian. p. 413.

Innocent. I. epiſt. 22.

S. Hierôme dit que le concile de Nicée a receu le bapteſme de tous les heretiques, à la reſerve de celuy de Paul de Samoſates & de ſes ſectateurs.

Hieron. adv. rſ. Luciferian. c. 9.

L'addition que l'on lit à la fin de ce canon touchant les diaconiſſes, a donné lieu à pluſieurs differentes explications. Mais pour ne pas chercher d'autre ſens que celuy qui paroiſt le plus naturel & le plus ſimple, on peut dire que le concile a ordonné par ces paroles, que les perſonnes qui avoient fait les fonctions de diaconiſſes quand elles eſtoient dans la ſecte des Paulianiſtes, ſans en avoir receu l'ordination, ne ſeront conſiderées que comme laïques quand elles retourneront à l'Egliſe, & ne ſortiront jamais de cet eſtat.

Morin. de ſacris ordinationibus, part III. Exercit. 10. c. 2. p. 188. 189.

Le dernier Canon de ce ſaint concile commande d'obſerver par tout l'ancienne coutume de prier debout les dimanches, & les cinquante jours du temps de Paſque, & condamne comme un abus la poſture de ceux qui prioient en

Voilà ce que l'on peut dire en peu de mots touchant les 20. celebres canons du grand Concile de Nicée, qu'il auroit esté inutile de rapporter sans en donner l'intelligence par des remarques abbregées, & que l'on ne pourroit pas aussi expliquer plus amplement sans sortir des bornes de l'histoire. Il suffit de les conclure en disant aprés S. Leon, qu'ils ont esté formez par l'esprit de Dieu, & consacrez par le respect & la veneration de tout le monde; & en reconnoissant qu'ils ont servi de modele à l'Eglise quand elle a voulu faire des reglemens pour sa police spirituelle selon les differentes necessitez qui ont excité de temps en temps sa vigilance & sa charité maternelle. *Leo ep. 85. c. 2.*

CHAPITRE XXI.

Recueil de quelques autres ordonnances du concile.

QUOYQUE le concile de Nicée n'ait pas fait plus de 20. canons, cela n'empesche pas neanmoins qu'il n'ait fait encore d'autres decisions qu'il n'avoit pas renfermées dans ces ordonnances. On l'a pu remarquer dans le reglement que nous avons veu qu'il a fait touchant la feste de Pasque; & il nous reste encore des vestiges de quelques autres definitions de cette sainte assemblée.

Nous en trouvons un tres-considerable dans une lettre celebre du Pape Jules, qui est rapportée par nostre Saint. Car il dit que ce n'a pas esté sans une volõté particuliere de Dieu que les Evesques assemblez dans le grand concile de Nicée, ont permis d'examiner dans un concile posterieur les decisions qui auroient déja esté faites dans un autre; afin que les juges ayant devant les yeux le second jugement qui s'en pourroit faire dans la suitte, fissent plus d'attention au jugement qu'ils seroient obligez de prononcer, & que ceux qui seroient jugez par leur premiere sentence, fussent persuadez que leur condamnation n'avoit point eu d'autre cause que les regles seules de la justice, sans qu'ils la pussent attribuer à aucune animosité de ces premiers juges. Il ajoute que cette ancienne coutume de l'Eglise a esté confirmée par écrit dans le concile de Nicée; quoyqu'il ne nous en *Apud Athanas. apolog. 2. p. 741.*

reſte maintenant nulle autre trace que ce ſeul endroit de cette lettre du S. Pape Jules.

On tire encore un autre reglement de ce ſaint concile, d'une plainte que S. Auguſtin a faite en parlant à ſon peuple, où il dit avec douleur qu'il avoit eſté ordonné Eveſque du vivant meſme de Valere ſon predeceſſeur, & qu'ils avoient eſté aſſis tous deux en meſme temps ſur le meſme ſiege epiſcopal, parceque ny luy, ny cet ancien prelat ne ſçavoient pas encore alors que cela avoit eſté deffendu par le concile de Nicée. Ce qui a quelque rapport avec ce que le Pape Innocent I. a écrit dans une de ſes lettres citée par Sozomene, que les Peres avoient deffendu d'élire un Eveſque à la place d'un autre qui vivoit encore.

Auguſt. ep. 110.

Sozom. l. 8. c. 26.

Neanmoins Baronius croit que cela peut eſtre compris en quelque ſorte dans le 8. canon, où nous voyons qu'en meſme temps que le concile ſouhaitoit qu'il n'y euſt qu'un ſeul Eveſque dans chaque egliſe, il ne laiſſoit pas de tolerer le contraire pour le bien de la paix avec la meſme condeſcendance dont nous avons vu qu'il avoit uſé envers les Meleciens, quoyqu'avec quelque reſtriction & quelque reſerve.

Theodoret. l. 1. c. 8.

Nous voyons auſſi dans cette lettre fameuſe à l'egliſe de Verceil, qui eſt attribuée avec aſſez de raiſon à S. Ambroiſe, que le concile de Nicée avoit exclu les bigames non ſeulement du ſacerdoce, mais meſme de la clericature: & l'auteur de cette lettre ne trouve rien que de juſte dans cette ordonnance, n'eſtant pas poſſible, dit-il, de concevoir comment un homme qui n'a pas gardé luy-meſme la fidelité de ſon premier mariage, peut conſoler une veuve, l'honorer & l'aſſiſter, l'exhorter à la conſervation de ſon veuvage, & la porter à garder la foy à ſon mary. Nous ne trouvons plus rien de ſemblable, ny dans les canons, ny dans l'hiſtoire du concile de Nicée.

Amb. l. 3. ep. 25.

Le Pape Zozime a allegué deux canons de ce concile general, qui permettoient aux Eveſques, & meſme aux autres eccleſiaſtiques, d'appeller au Pape; & ce fut ce qui obligea l'Egliſe d'Afrique de chercher de toutes parts des copies du concile de Nicée, pour s'inſtruire de ce reglement qu'elle ignoroit. Mais ny Zozime, ny ſes ſucceſſeurs n'ayant

pû juſtifier ce fait, tout le monde convient maintenant que ces canons ſont du concile de Sardique, & non de celuy de Nicée.

Quelques uns ont auſſi pretendu que ce ſaint concile a ordonné une certaine regle pour les lettres eccleſiaſtiques, que l'antiquité appelloit formées; & ils veulent qu'elle ait eſté envoyée par Attique à l'egliſe d'Afrique. Mais outre pluſieurs autres raiſons, la nouveauté de cette formule, qui a eſté inconnuë pendant pluſieurs ſiecles, la rend ſuſpecte, puiſque l'on n'en trouve pas la moindre trace dans aucune ancienne collection de canons. Baron. an. 325. §. 162. &c.

Il faut avoüer neanmoins que pour entretenir par lettres le commerce de la foy juſques aux extremitez du monde, les Peres avoient inſtitué certains petits caracteres dés les premiers ſiecles de l'Egliſe; & S. Baſile qui leur donne ce nom, nous en parle comme d'une choſe qui eſtoit en uſage avant luy, & qui avoit eſté établie pour porter les marques de la communion par toute la terre. Mais ceux que l'on attribuë à Attique paroiſſent tous differens de ces caracteres myſterieux, dont nous ne connoiſſons plus le ſecret.

ἡμεῖς δ' ἐκείνων ὄντες τῶν πατέρων οἱ ἐνομοθέτησαν διὰ μικρῶν χαρακτήρων τὰ τῆς ἐπιστολικῆς συμβολὰ ἀπὸ πάντων τῶν γῆς εἰς πέρατα μεταφέρεσθαι. Baſil. ep. 77. p. 136. Sozom. l. 3. c. 19. Baſil. de ſpir. ſanct. c. 7. & 27.

On pretend auſſi montrer par le témoignage de Sozomene, que ce verſet, *Gloire au Pere, & au Fils, & au S. Eſprit*, eſt venu du concile de Nicée. Mais on peut expliquer cet auteur, de la doctrine de ce verſet, auſſi bien que des paroles avec leſquelles il eſt exprimé; puiſque S. Baſile n'en attribuë point l'inſtitution à aucun concile, mais qu'il en parle comme d'une choſe qui eſt en uſage dans l'Egliſe par une tradition immemoriale & qu'il a receuë de la pieté de ſes peres, auſſi bien qu'un tres-grand nombre de pratiques de cette nature qui s'obſervent par toute la terre, quoy qu'on n'en trouve rien par écrit.

On peut dire la meſme choſe de la ſuitte de ce verſet, *& que cette gloire ſoit telle aujourd'huy, & toujours, & dans les ſiecles des ſiecles, qu'elle a eſté dés le commencement & dans toute l'éternité. Ainſi ſoit-il.* Car nous n'avons nulle ancienne autorité qui nous montre que cette addition ait eſté faite par l'ordre du concile de Nicée.

Enfin on ne peut auſſi prouver que ce ſaint concile ait fait

aucun catalogue des livres de l'Ecriture ſainte pour diſtinguer ceux que l'Egliſe reconnoiſt pour canoniques, & ceux qu'elle ne conſidere point comme tels, ny qu'il ait defini en particulier que l'hiſtoire de Judith doive eſtre miſe au nombre des livres canoniques. Car ſi cela eſtoit ainſi, S. Hierôme qui vivoit aprés ce concile, & qui avoit pour ſes deciſions tout le reſpect qu'il eſtoit obligé de leur porter, n'auroit pas dit en écrivant aux Eveſques Chromace & Heliodore, qu'à la verité l'Egliſe lit le livre de Judith, mais qu'elle ne le reçoit pas parmy les Ecritures canoniques. Et lors qu'il le cite en écrivant à une illuſtre dame Romaine, il ne le fait qu'avec reſerve & precaution, en diſant, Nous liſons dans le livre de Judith, ſi neanmoins il vous plaiſt de recevoir un tel volume. Ce n'eſt que dans le ſiecle d'Innocent I. qu'il a commencé d'eſtre reconnu univerſellement pour canonique. Auſſi le Cardinal Baronius ſe reduit-il à dire que ce livre avoit ſeulement eſté cité en quelque endroit par le concile de Nicée.

Hieronym. ep. 118.

Id. ep. 6.

Innoc. 1. ep. 3. c. 7.

Voilà à peu prés les ordonnances qu'on luy attribuë, differentes de ſes canons. Nous nous abſtenons de parler des definitions que quelques uns ont voulu tirer des lettres pretenduës des Papes Marc, Jules, & Felix, d'une lettre de S. Athanaſe au Pape Marc, & de quelques endroits de Gelaſe de Cyzique. Car il n'y a rien qui ſoit plus viſiblement apocryphe que tout cela, ſans en excepter meſme Gelaſe, que l'on ſçait avoir inſeré dans ſon hiſtoire des pieces qui ſont tout à fait ſuſpectes. La bonne foy doit tenir un juſte milieu en tout cecy : & comme ce ſeroit une injuſtice de reduire aux ſeuls canons tout ce qui s'eſt fait pour la diſcipline de l'Egliſe dans le concile de Nicée; auſſi ne doit on pas multiplier à l'infini les reglemens de cette ſainte aſſemblée, & la ſincerité nous oblige de ne luy donner que ce que nous en avons receu.

CHAPITRE XXII.

Epiſtres de Conſtantin & du Concile, pour le publier à toute la terre aprés ſa ſouſcription.

TOUT ce que le Concile avoit decidé d'un commun accord, ayant eſté confirmé par la ſouſcription de chacun en particulier, il ne reſta plus que d'en faire la relation à tout le monde; & ce fut ce qui s'executa par les lettres de Conſtantin, & par celles de cette ſainte aſſemblée. *Euſeb. l. 3. de vita Conſtantin. cap. 14.*

L'hiſtoire nous en a conſervé deux de cet Empereur, qui peuvent paſſer pour ſynodiques, puiſqu'elles ne ſont écrites que pour apprendre à diverſes egliſes les definitions du concile, & les exhorter à s'y ſoumettre. La premiere de ces deux lettres qui eſt rapportée par Euſebe, ſe trouve auſſi dans l'hiſtoire eccleſiaſtique de Theodoret, & dans celle de Socrate.

Theodoret dit que ce prince l'écrivit pour apprendre aux egliſes qui n'avoient pû venir au concile, le reſultat de ce qui s'y eſtoit paſſé. Elle ne parle neanmoins que de ce qui regarde la feſte de Paſque; marquant ſeulement d'abord en un mot, qu'aprés une diſcuſſion tres-exacte il ne reſte plus aucun different touchant la foy. *Theodoret. l. 1. c. 9.*

On voit par le titre qu'elle s'addreſſe generalement aux Egliſes; & par le témoignage d'Euſebe, que Conſtantin en avoit envoyé des copies par toutes les provinces, afin que tous ceux qui la liroient puſſent voir comme dans un fidelle miroir l'image de ſa pieté envers Dieu. Neanmoins il eſt viſible que cet Empereur ne parle qu'aux egliſes qui celebroient Paſque avec les Juifs, c'eſt à dire à celles de Syrie, de Meſopotanie, & peut eſtre encore de Cilicie. *Euſeb. l. 3. de vita Conſtantin. cap. 20.*

Il commence cette lettre en diſant que la protection de Dieu, & la toutepuiſſance de ſa grace luy eſtant connuë par l'experience qu'il a de la proſperité de l'empire, il a creû ſe devoir propoſer pour fin principale de faire garder par tous les peuples de l'Egliſe catholique une meſme foy, une charité ſincere, & un conſentement parfait, touchant le culte religieux qu'ils rendent à Dieu Tout-puiſſant: Qu'eſtant

impossible d'executer ce grand dessein à moins que d'assembler dans un mesme lieu tous les Evesques du monde, ou du moins d'en reünir dans un mesme corps une tres-grande partie, pour les faire conferer ensemble de ce qu'il leur paroistroit plus utile sur le fait de la religion, il a eu beaucoup de joye de s'y trouver avec eux, & de faire partie d'une compagnie si illustre.

Il passe en suitte à la question touchant la feste de Pasque, & dit que tout le monde d'un commun consentement a estimé qu'il falloit marquer un jour prefix & determiné pour cette solemnité dans tous les endroits de la terre. Il represente combien il est honteux à des chrestiens d'abandonner l'union de leurs freres pour se conformer à la nation du monde la plus odieuse & la plus abominable, & prendre pour regle de leur conduite l'exemple de ceux qui ont fait mourir JESUS-CHRIST: Qu'il arrive de grands inconveniens du calcul des Juifs, de sorte qu'au lieu d'observer exactement cette feste au temps que l'on en doit faire la solemnité, ils s'égarent si miserablement sur ce sujet, qu'ils celebrent quelquefois deux Pasques dans une mesme année: Qu'il est mesme fascheux de voir les chrestiens divisez sur ce sujet: Qu'ainsi il espere qu'ils se rendront à la definition du concile, & au consentement universel de toutes les autres provinces, comme il en avoit répondu; & que quand il ira visiter les peuples de leurs eglises, ce qu'il souhaitoit depuis longtemps, il aura la joye de pouvoir celebrer cette sainte feste conjointement avec eux.

Ibid. c. 19.

Socrat. l. 1. c. 6.

Quoy que la seconde lettre de Constantin, qui est rapportée seulement par Socrate, soit addressée à l'Eglise catholique d'Alexandrie, il y parle neanmoins principalement à ceux qui avoient esté trompez par Arius. Il les exhorte instamment d'abandonner ce miserable, dont il parle d'une maniere tres-forte, de retourner au corps & à la foy de l'Eglise, & de suivre la definition de plus de 300. Evesques qui n'avoient rien défini qu'avec beaucoup de maturité & d'examen; de sorte qu'il y avoit tout sujet de croire que leur avis estoit assurément celuy de Dieu, dont l'Esprit saint animoit & éclairoit ces grands Prelats. Enfin il conclut cette lettre ainsi que la precedente, par la joye qu'il aura de les voir parfaitement

parfaitement reünis lorſqu'il executera le deſſein qu'il a depuis long temps de les aller voir.

Voilà quelles furent les armes dont ſe ſervit Conſtantin pour joindre ſon zele particulier à celuy de tous les Peres du Concile, & pour appuier de ſa puiſſance imperiale l'execution des choſes qui avoient eſté ſi ſaintement décidées. On remarque viſiblement dans toute la ſuitte de ſon procedé, qu'il ne vouloit alors avoir de l'autorité que pour affermir celle des Eveſques, & qu'en procurant la paix du monde & de l'Egliſe, il avoit pluſtoſt deſſein de donner des preuves de ſa pieté, que d'aller au delà des bornes de ſa juriſdiction par des entrepriſes ſur celle des ſucceſſeurs des Apoſtres.

Pour ce qui concerne les lettres du Concile, quoy qu'il ſoit tres-vrayſemblable qu'il en ait écrit pluſieurs, neanmoins les hiſtoriens ne nous en ont conſervé qu'une ſeule, qui eſt addreſſée à l'Egliſe d'Alexandrie, à tous les fidelles de l'Egypte, de la Libye, & de la Pentapole. *Theodoret. l. 1. c. 8.*

Ce ſaint Concile leur mande que les dogmes impies d'Arius aiant eſté examinez en preſence de l'Empereur, tous les Eveſques unanimement les ont anathematizez, & n'ont pû oüir de ſi horribles blaſphemes: Que celuy qui les avoit avancez, aiant receu la punition que meritoient de ſi grands excés, à engagé dans la meſme peine Theonas Eveſque de Marmarique & Second de Ptolemaïde partiſans de ſes erreurs: Que pour donner une entiere paix à l'Egypte, qui par la grace de Dieu avoit eſté garantie de leur mauvaiſe doctrine & de leurs blaſphemes, il avoit auſſi fallu arreſter la temerité de Melece & de ceux qu'il avoit ordonnez; & les Peres racontent en peu de paroles ce qui avoit eſté reglé touchant cet Eveſque ſchiſmatique & ſes ſectateurs. Ils leur apprennent auſſi l'union de toute l'Egliſe touchant la feſte de Paſque, & attribuent aux prieres des fidelles d'Alexandrie à qui ils écrivent, la grace que Dieu leur a faitte de terminer heureuſement une affaire ſi importante; de ſorte que tous leurs freres de l'Orient qui juſques à ce temps-là s'eſtoient ſeparez d'eux dans la ſolemnité de Paſque en la celebrant en meſme temps que les Juifs, la celebreront à l'avenir avec eux. Ils ajoûtent que

ſi l'on a reglé ou defini quelque autre choſe dans le Concile, leur ſaint Eveſque Alexandre dont ils parlent avec eloges, le leur apprendra à ſon retour. Enfin ils les exhortent à entrer dans la joye d'un auſſi heureux ſuccés, qu'eſt celuy de voir la paix & la concorde dans l'Egliſe, & la ruine de toutes les hereſies, & à recevoir avec une reverence & une charité toute nouvelle ce prelat qu'ils diſent les avoir extraordinairement conſolez par ſa preſence, & pour avoir entrepris dans un âge ſi avancé une ſi grande fatigue, afin de procurer la paix parmy ceux à qui ils addreſſent cette lettre.

On en peut donc dire plus aſſurément que de toutes les autres, qu'elle n'a eſté écrite qu'apres la concluſion de toutes choſes, & immediatement avant le retour de S. Alexandre, qui vray-ſemblablement en fut luy meſme le porteur.

Ces trois lettres ſont les ſeules qui nous apprennent le reſultat & la deciſion du Concile. Car celle que l'on rapporte ſous le nom d'Oſius, de Macaire, de Victor, & du reſte des trois cent dix-huit Eveſques, au Pape Silveſtre pour le prier d'aſſembler ſon Concile, & de confirmer celuy de Nicée, eſt manifeſtement ſuppoſée.

Voiez les éclairciſſemens.

CHAPITRE XXIII.

Conſtantin traitte les Eveſques, qui retournent à leurs egliſes. Eloge du Concile de Nicée.

Euſeb. l. 3. de vita Conſtant. c. 14.

LE grand Conſtantin reſſentit tant de conſolation d'avoir procuré la paix à l'Egliſe par ſa vigilance imperiale, en terminant ſi heureuſement les affaires du Concile, qu'il ne put s'empeſcher de donner des marques publiques de ſa joye par une feſte qu'il en celebra en l'honneur de Dieu, de qui il avoit receu cet heureux ſuccés, comme une nouvelle victoire qu'il remportoit ſur l'ennemy de noſtre religion. Cette feſte fut d'autant plus ſolemnelle qu'elle ſe rencontra avec le temps de la vintiéme année de ſon regne, laquelle commençoit le vingt-cinquiéme Juillet de cette année 325. La joye de cette vintiéme année eſtoit commune à toutes les nations de ſon empire,

Ibid. c. 15.

& on faiſoit en ce temps là par tout le monde des aſſemblées pleines de réjouiſſance, pour honorer la longue durée d'un regne qui eſtoit conſideré comme la felicité des peuples. Il venoit de plus de donner la qualité de Ceſar à Conſtance ſon ſecond fils, dont nous parlerons ſouvent dans la ſuitte de cette hiſtoire. Ainſi les proſperités de l'eſtat ſe trouvoient jointes aux benedictions de l'Egliſe, & toutes choſes conſpiroient à la ſatisfaction de l'Empereur & de ſes ſujets. *Id. l. 4. c. 20.* *Voyez les éclairciſſemens.*

Ce fut dans cette allegreſſe univerſelle qu'Euſebe de Ceſarée luy prononça au milieu des Eveſques dont il eſtoit environné, un panegyrique qui ne ſe trouve plus parmy ſes œuvres. Il le fit ſans doute avec l'addreſſe ordinaire de ſon eſprit, pour ſe ſoutenir par la faveur de Conſtantin contre les fortes ſecouſſes qu'il venoit de recevoir dans le Concile. *Id. præfat. in libr. de vit. Conſt.*

Pendant que les peuples paſſoient en feſtes & en réjouiſſances les jours de cette année ſi triomphante, Conſtantin voulut auſſi faire un grand feſtin pour regaler tous les Eveſques du Concile qu'il venoit de reünir entr'eux, & les traitter avec une magnificence digne de ſa pieté; ce qui fut comme une eſpece de ſacrifice qu'il offrit à Dieu dans l'effuſion de ſa joie.

Euſebe nous a laiſſé la relation de cette ceremonie, à laquelle il dit que tous les Eveſques aſſiſterent avec un ordre merveilleux. Car l'entrée du palais eſtant environnée de gardes & de Soldats, qui avoient l'épée nuë à la main, ces hommes de Dieu paſſoient ſans crainte au milieu d'eux, & ſe rendoient juſques dans l'appartement de l'Empereur. Et lors qu'ils y furent entrez, les uns ſe mirent à table avec luy, & les autres ſe placerent aux deux coſtez à d'autres tables ſur des lits qui eſtoient dreſſez pour cet effet ſelon l'uſage de ce temps-là. Euſebe qui avoit l'eſprit fort humain, nous repreſente cette ceremonie comme un ſouverain bonheur, en diſant que cela paroiſſoit comme une image & une repreſentation du royaume de JESUS CHRIST, & que ce ſpectacle paſſoit pluſtoſt dans l'eſprit de ceux qui le virent, pour un ſonge agreable que pour une verité. *Id. l. 3. c. 15. 16.*

Theodoret. l. 1. c. 10. Conſtantin aiant remarqué quelques prelats qui avoient l'œil droit arraché, & ſçachant que ce ſupplice avoit eſté la recompenſe de la fermeté de leur foy, il baiſa leurs playes, & eſpera tirer de cet attouchement une benediction particuliere.

Socrat. l. 1. c. 8. Ruſin. l. 1. c. 4. Cela regarde principalement S. Paphnuce, que Conſtantin faiſoit ſouvent venir dans ſon palais pour le grand reſpect qu'il luy portoit, & luy baiſoit avec une joye toute particuliere l'œil qui luy avoit eſté arraché dans la perſecution.

Theodoret. l. 1. c. 10. La magnificence de ce feſtin fut ſuivie des dons que cet Empereur leur fit à tous en particulier ſelon le merite de chacun d'eux: & il combla cette liberalité royale par des lettres qu'il écrivit aux officiers qui eſtoient dans les provinces, pour leur ordonner de diſtribuer tous les ans dans toutes les villes de ſon empire une certaine quantité de bled, aux veuves, aux vierges & aux eccleſiaſtiques; reglant pluſtoſt cette dépenſe, dit Theodoret, par la conſideration de ſa dignité & de ſa magnificence imperiale, que par la neceſſité des indigens. Ce fameux hiſtorien ajoûte que l'Empereur Julien qui faiſoit profeſſion publique d'impieté, abolit entierement cette liberalité du grand Conſtantin, mais que Jovien ſon ſucceſſeur la rétablit autant qu'il luy fut poſſible, la famine qui eſtoit extréme en ce temps-là, en aiant beaucoup diminué le fond; & il laiſſe à juger à ſon lecteur combien la magnificence de ce premier Empereur chreſtien avoit eſté grande, puiſque ce qui s'en diſtribuoit en ſon temps n'eſtoit que la troiſiéme partie de ce qu'il avoit accordé dans le Concile de Nicée.

Euſeb. l. 3. de vit. Conſtant. c. 21. Enfin les Peres eſtant preſts de ſe ſeparer, Conſtantin les fit tous aſſembler encore une fois pour leur dire adieu. Il leur fit un fort beau diſcours en les exhortant de conſerver toujours un grand zele pour la paix, & d'éviter avec un extréme ſoin les conteſtations & les diſputes. Il leur remonſtra qu'ils ne devoient point regarder avec envie ceux d'entr'eux qui pouvoient avoir au deſſus des autres quelque avantage d'eloquence, & que tous devoient conſiderer comme un bien commun & general la vertu de tous les particuliers; Que les plus parfaits auſſi

ne devoient point s'élever au deſſus de ceux qui ne l'eſ- «
toient pas dans un degré ſi excellent, n'appartenant qu'à «
Dieu ſeul de juger du veritable merite ; Que plus ils «
avoient de perfection & de force, plus ils eſtoient obli- «
gez de s'accommoder par condeſcendance aux defauts & «
aux imperfections des foibles, puiſque c'eſt la choſe du «
monde la plus difficile & la plus rare de trouver des perfe- «
ctions qui ne ſoient meſlées d'aucune tache & d'aucun «
defaut ; Qu'ils ſe devoient pardonner par une charité «
reciproque les fautes que la fragilité humaine nous fait «
commettre ordinairement ; Qu'ils devoient toujours «
avoir devant les yeux l'amour de la paix & de la concor- «
de, de peur que leurs diviſions & leurs querelles ne les «
expoſaſſent au mépris & à la riſée de ceux qui ſont toujours «
diſpoſez à déchirer la loy de Dieu par les plus horribles «
médiſances ; Qu'il falloit prendre un grand ſoin de ne point «
bleſſer par cette conduite les ennemis de noſtre religion, «
qui peuvent entrer facilement dans la voye du ſalut, ſi nous «
les mettons en eſtat d'avoir de l'eſtime pour noſtre manie- «
re d'agir, & d'y trouver un ſujet d'admiration ; Qu'on eſt «
obligé de s'accommoder à la diſpoſition de tous les eſprits, «
& d'imiter la conduite d'un ſage & judicieux medecin, en «
traittant nos ſemblables en la maniere qu'un chacun d'eux «
doit eſtre traitté pour ſon ſalut, afin que la doctrine ſi «
ſainte & ſi ſalutaire du chriſtianiſme ſoit honorée de tout «
le monde. Cette exhortation fut le ſujet de la premiere «
partie de ſon diſcours, & il le conclut en leur deman-
dant avec inſtance le ſecours de leurs prieres auprés de
Dieu.

Gelaſe dit qu'il y eut divers Eveſques choiſis par le Con- *Gelaſ. p. 11.*
cile pour aller publier ſes decrets par toute la terre, ſça- *p. 200.*
voir Oſius avec les preſtres de Rome Viton & Vincent,
à Rome, en Italie, en Eſpagne & dans toutes les autres
provinces de ces quartiers-là ; S. Alexandre avec S. Atha-
naſe, en Egypte, en Libye & juſqu'aux Indes ; Macaire
de Jeruſalem avec Euſebe de Ceſarée, dans la Paleſtine,
l'Arabie, & la Phenicie ; S. Euſtathe d'Antioche, dans la
Syrie, la Meſopotamie & la Cilicie ; Jean Eveſque de Per-
ſe, dans toute la Perſe & les grandes Indes ; S. Leonce de

Cesarée, dans la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, & dans les deux Armenies grande & petite; Theonas de Cyzique avec Eutyque de Smyrne & Marin de Troade, dans la petite Asie, l'Helleſpont, la Lydie & la Carie; Alexandre de Theſſalonique, dans la Macedoine, dans toute la Grece, la province de l'Europe, la Scythie & l'Illyrie; Nuneque de Laodicée, dans la Phrygie; Protogene de Sardique, dans la Dace, la Calabre, la Dardanie & les environs; Cecilien de Carthage, dans l'Afrique, la Numidie, & la Mauritanie; Piſte de Marcianople, dans la Myſie, dans les nations des Atheniens & des Gaulois, dit-il, & dans les villes voiſines; S. Alexandre de Conſtantinople avec S. Paul alors Lecteur & depuis ſon ſucceſſeur, dans les iſles appellées Cyclades.

Ce détail renferme aſſez de vray-ſemblance en pluſieurs de ſes parties; mais il ſeroit à ſouhaiter que Gelaſe qui en fait le rapport, fuſt plus autorizé qu'il n'eſt pas. On voit ſeulement dans l'antiquité comme une choſe tres-conſtante, que Cecilien apporta en Afrique les canons du Concile de Nicée, & que cet exemplaire ſervit de regle aux ſaints decrets qui furent faits depuis ce temps-là dans cette province.

Ainſi finit le plus grand & le plus fameux Concile qui ſe ſoit jamais tenu dans l'Egliſe, ſoit que l'on conſidere le nombre des ſaints qui s'y trouverent, ſoit que l'on ait égard à l'importance des veritez dont on y traitta, ſoit que l'on faſſe reflexion ſur le reſpect ſi profond que Conſtantin fit paroiſtre envers ces vicaires de J. C. qu'il fit gloire de conſulter comme les oracles de tous les fidelles, pour affermir en ſuitte leurs deciſions par tout ce que Dieu luy avoit donné de puiſſance & d'autorité dans ſon empire.

Athan. ad Epiſt. p. 581. Id. ad Afric. p. 932.

C'eſt de ce Concile dont S. Athanaſe a dit, qu'il eſt le ſeul ſelon le conſentement de toute l'Egliſe, qui merite le nom de Concile, qu'il a élevé des trophées ſur toutes les hereſies, qu'il ſuffit ſeul pour les ruiner toutes, & pour établir tous les points de la foy chreſtienne, & qu'il eſt connu dans les Indes, & dans tous les autres païs les plus barbares où il y a des Chreſtiens.

C'eſt ce Concile qui a eſté en ſi grande veneration à celuy de Sardique, qu'il s'eſt animé d'une ſainte indignation contre ceux qui entreprenoient d'ajoûter quelque choſe au ſymbole qu'il avoit dreſſé, comme s'il n'euſt pas eſté entierement parfait, & qu'il n'euſt pas contenu tout ce qui eſt neceſſaire pour la pieté ſolide. *Id. ep. ad Antioch. p. 576.*

C'eſt ce Concile pour lequel celuy de Rimini a conſervé le meſme reſpect tandis qu'il eſt demeuré ferme dans la verité, & au ſujet duquel il a dit, que comme c'eſt une temerité d'y faire la moindre addition, auſſi n'y a-t'il rien de plus dangereux que d'en retrancher quoy que ce ſoit. *Id. de ſynod. p. 877.*

C'eſt ce Concile dont S. Phebade Eveſque d'Agen releve avec tant d'eloges l'exactitude à établir la regle parfaite de la foy, & dont il loüe l'application laborieuſe, & la vigilance à étouffer par une profeſſion catholique les premieres ſemences d'un mal qui ne faiſoit encore que de naiſtre. *Phœbad. contra Arianos.*

C'eſt ce Concile dont toutes les déciſions ont eſté ſi ſaintes & ſi ſacrées à S. Ambroiſe, qu'il a declaré que ny l'épée ny la mort ne l'en ſepareroient jamais. *Ambroſ. ep. 13.*

Enfin, c'eſt ce Concile que S. Chryſoſtome nous repreſente preſque tout compoſé de Saints & de Confeſſeurs; & dont il dit, qu'il eſt également ridicule de l'accuſer ou de timidité, ou d'ignorance. *Chryſoſt. tom. 5.*

Aprés cela il ne faut pas trouver étrange ſi les Grecs font une memoire generale des 318. Peres de Nicée le 29. de May, ou le dimanche de devant la Pentecoſte, & les Syriens au mois de Juillet. Auſſi Gregoire preſtre attribuë à leurs merites la protection que la ville de Nicée receut de ſon temps contre toute la puiſſance des Perſes, qui l'attaquerent en toutes manieres ſans la pouvoir jamais prendre; ce qui faiſoit meſme que quand quelque captif ſe diſoit eſtre de Nicée, ils ne luy oſoient faire aucun mal. *Baron. ad an. 325. Valeſ. in Euſeb. p. 224. Genebrard. Greg. apud Sur 31. iul.*

Conſtantin que Dieu avoit employé pour le terminer ſi heureuſement, fut témoin auſſi-bien que toute ſa Cour, de la ſageſſe & de l'éloquence des Eveſques & des eccleſiaſtiques qu'ils avoient amenez avec eux; mais ſur tout il fut l'admirateur de la haute ſuffiſance, & du zele apoſtolique de noſtre Saint, qui n'eſtant encore que diacre avoit ſou- *Sozom. l. 1. c. 16.*

tenu le poids de tout le Concile, pour la deffenſe duquel il devoit un jour ſouffrir tant de maux & tant de perſecutions.

Theodoret. l. 1. c. 9.

La providence l'y avoit conduit, non ſeulement pour y établir contre Arius la divinité du Verbe à la face de toute l'Egliſe ; mais auſſi pour s'y rendre celebre au milieu de tous les Eveſques du monde, qui ſortirent de cette ſainte aſſemblée tout remplis de la grandeur de ſon merite, & de l'éclat de ſa reputation. Ils témoignerent par leurs lettres à l'Egliſe d'Alexandrie, ainſi que nous avons veu, qu'ils avoient eſté tout à fait édifiez de la conduite, & conſolez de la converſation de S. Alexandre ſon Eveſque. Mais quoy que ce Saint fuſt aſſez conſiderable par luy-meſme, il faut avoüer neanmoins que les excellentes qualitez du fils contribuërent notablement à la gloire & à la celebrité du pere ; & que ce genereux diacre laiſſa une grande veneration pour ſa perſonne dans le cœur de tous les Eveſques. Je parle des Catholiques qui en compoſoient le plus grand nombre. Car les Ariens qui n'avoient ſigné la foy du Concile que par des maximes politiques & intereſſées, ne s'en retournerent chez eux que pleins de fiel & d'animoſité contre luy : & le feu de la haine qu'ils avoient conceuë contre ſa perſonne, ne fut couvert que d'un peu de cendre, & cauſa enſuite un prodigieux embrazement, dont les étincelles volerent juſques aux extremitez du monde par le ſouffle de leurs paſſions, ainſi que nous allons voir dans la ſuitte de cette hiſtoire.

LA

LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE TROISIE'ME,

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis ſa promotion à l'Epiſcopat juſqu'au Concile de Tyr.

CHAPITRE PREMIER.

Retour de S. Alexandre & ſa mort, avant laquelle il voit la reünion des Meleciens, & leurs nouvelles broüilleries. Il nomme S. Athanaſe pour ſon ſucceſſeur.

LE retour de S. Alexandre Archeveſque d'Alexandrie dans ſa ville patriarchale, fut ſans doute une eſpece de triomphe; & on peut jûger de la joye de tous les catholiques de ſon dioceſe, par l'heureux ſuccés qui venoit de terminer la plus importante affaire de toute l'Egliſe. On avoit veu le jugement de ce genereux vieillard & celuy des Eveſques de ſa dépendance, approuvé par un concile univerſel.

Tous les prelats de l'univers, qui avoient eſté témoins de ſes travaux apoſtoliques pour la deffenſe de la foy, venoient de remporter chez eux une haute eſtime de ce digne ſucceſſeur de S. Marc & de S. Pierre. Arius qui avoit troublé ſa ville avant que d'exciter du tumulte par tout le monde, ſe voyoit banni bien loin d'Alexandrie par la ſage precaution de Conſtantin ; & cet éxil luy eſtoit d'autant plus inſupportable qu'il l'empeſchoit de recueillir le fruit des intelligences ſecrettes que ſa cabale entretenoit dans le lieu où il euſt eu ſans doute beaucoup de joye d'eſtre rétabli.

Athanaſ. apolog. 2. p. 788. 789.

Ces avantages ſi glorieux de l'Egliſe eſtoient encore augmentez notablement par l'execution de ce qui avoit eſté reſolu dans le concile au ſujet des Meleciens. Car Melece, comme nous l'avons déja dit par avance, luy donna la liſte de tous les Eveſques de ſon parti, qui eſtoient répandus dans l'Egypte, & des preſtres & des diacres qu'il avoit dans Alexandrie & aux environs. Il luy remit les noms de ces eccleſiaſtiques en leur preſence ; & il y en eut quelques uns qui retournerent à l'Egliſe de bonne foy, & perſevererent juſques au tombeau dans ſon unité. Il luy rendit auſſi les egliſes dont il s'eſtoit emparé, & s'eſtant retiré à Lycople ſelon l'ordre du concile, il y mourut bientoſt aprés.

Id. p. 764. Sozomen. l. 2. c. 8. & 20. Theodoret. l. 1. c. 25.

Neanmoins cette apparence de paix, dont il avoit donné des marques pendant les derniers mois de ſa vie, s'évanoüirent bientoſt par ſa mort. Car cet homme factieux ayant toujours veſcu dans le trouble & dans le ſchiſme, voulut auſſi y mourir ; & eſtant preſt de rendre l'eſprit, il donna à l'Egliſe un nouveau ſujet de diviſion & de ſcandale, par le ſoin qu'il prit de remplir ſa place d'un de ſes principaux partiſans nommé Jean, contre l'ordonnance expreſſe du concile de Nicée. Ainſi les broüilleries recommencerent plus que jamais, & les Meleciens continuerent à tenir leurs aſſemblées particulieres nonobſtant la mort de Melece.

Epiph. hareſ. 68.

Il eſt aſſez vray-ſemblable que ce fut vers ce temps-là, & avant leur union avec les Ariens, qu'ils envoyerent des députez vers Conſtantin pour obtenir l'effet de leurs anciennes prétentions, ſi ce que S. Epiphane a écrit de cette députation eſt veritable. Mais il faut croire en meſme temps qu'elle a eu un ſuccés fort different de celuy que ce

Saint luy attribuë ; & que comme Conſtantin n'avoit pas moins d'horreur de l'eſprit inquiet & ſchiſmatique des Meleciens, qu'il avoit de veneration pour le concile de Nicée, il ſe trouva fort éloigné de renverſer en leur faveur ce qui venoit d'eſtre établi avec tant de diſcuſſion & d'exactitude.

C'eſt donc apparemment dés ce temps là qu'arriva ce qu'Euſebe nous en rapporte en ces termes. Aprés le concile de Nicée, dit-il, tous les peuples eſtant en paix, il n'y avoit que les ſeuls Egyptiens qui ſe faiſoient les uns aux autres une guerre irreconciliable, & qui donnerent de l'exercice à l'Empereur, quoy que ſa moderation l'empeſchaſt de s'emporter à la colere. Car leur rendant tous les honneurs imaginables comme à ſes peres, ou pluſtoſt comme à des prophetes divins, il les fit venir encore une fois devant luy, & eut encore la patience de ſe rendre leur mediateur & leur arbitre. Il leur fit encore de nouveaux dons, & leur déclara en ſuitte par une lettre le jugement qu'il avoit rendu en cette affaire. Il confirma & authoriza de nouveau les decrets & les ordonnances du concile, exhorta les deux partis à la paix, & les conjura de ne pas déchirer l'Egliſe par leurs diviſions, & de conſerver toujours le ſouvenir du jugement que Dieu doit faire de tout le monde. « Euſeb. l. 3. de vita Conſtant.

On peut auſſi trouver quelque lumiere pour cette opinion dans l'autorité de S. Athanaſe, qui dit que les Meleciens formerent inutilement des accuſations contre S. Alexandre devant l'Empereur, & que luy meſme qui en fait la relation, fut le deffenſeur de ſon Archeveſque : & le témoignage d'Apollinaire nous confirme la meſme choſe. Athanaſ. apolg. 2. p. 725. apud Soz. l. 2. c. 16.

Entre les députez dont S. Epiphane rapporte les noms, outre Jean qui fut chef de tout le parti aprés la mort de Melece, nous y trouvons Callinique Eveſque de Peluſe ou Damiette ; & c'eſt l'un de ceux qui eſt marqué dans la liſte que Melece donna de ſes Eveſques. Paphnuce qui y eſt nommé, eſtoit un moine Melecien que nous verrons découvrir par une lettre toutes les fourberies des ſchiſmatiques touchant le pretendu meurtre d'Arſene. Du moins il eſt tres-conſtant que ce n'eſtoit ny le ſaint Eveſque de ce nom, qui venoit d'aſſiſter avec tant d'éclat au concile de Nicée, ny le tele-

bre disciple de S. Antoine, qui a receu de si grands éloges de la plume mesme de S. Athanase.

A peine S. Alexandre avoit commencé à recevoir les applaudissemens de son peuple par cette suitte continuelle de benedictions que Dieu répandoit sur ses travaux infatigables, & à reparer le ravage qu'Arius ce sanglier furieux avoit fait dans sa vigne spirituelle, lorsque Dieu ne voulant plus differer sa récompense & sa couronne, fit cesser par une sainte mort toutes les traverses de sa vie, & toutes les incommoditez de son extréme vieillesse. Il ne luy restoit plus que de joüir de la paix du ciel aprés avoir procuré celle de l'Eglise; & quoy qu'elle deust estre troublée par de nouvelles tempestes & par de nouveaux combats, la gloire de les appaiser estoit reservée à son disciple, qui luy rend ce témoignage de n'avoir esté mis au rang de ses peres dans un âge de caducité, qu'aprés avoir souffert de tres-grandes afflictions, & soutenu une infinité de travaux en combatant contre l'heresie d'Arius.

Epiphan. har. 68.

Athanas. Orat. 1. contra Arian.

La mort de ce saint Archevesque arriva l'année mesme du concile environ cinq mois aprés sa conclusion. Ainsi ce fut sur la fin de l'an 325.

Epiphan. har. 69. Theodoret. l. 1. c. 25. Athanas. apol. 2. p. 777.

Nous avons veu cy-dessus combien Eusebe de Nicomedie & ses partisans, qui croyoient eux-mesmes estre condamnez en la personne d'Arius, avoient fait d'efforts en écrivant à S. Alexandre, pour le porter à son rétablissement; & que voyant la fermeté de ce saint vieillard, ils avoient tourné leur colere & leur animosité sur S. Athanase son diacre, par ce qu'il estoit celuy de tout son clergé qui luy rendoit de plus grandes assiduitez, & qu'il consideroit le plus. Comme ils venoient de voir dans le concile de Nicée l'ardeur de sa pieté, & la liberté evangelique avec laquelle il deffendoit les veritez de nostre religion, ils avoient conceu contre luy une haine plus irreconciliable que jamais.

Mais plus ils taschoient de le décrier & de le perdre auprés de son Archevesque, plus ce sage vieillard qui avoit le don de discernement, concevoit d'estime pour une si rare vertu par laquelle nostre Saint avoit merité l'envie des ennemis de l'Eglise; & le jugement qu'il faisoit de son merite, alla mesme jusques à luy inspirer le desir qu'il pust estre son successeur,

Sozomene qui attribuë ce mouvement à une inſpiration divine, en raconte les particularitez aprés les avoir appriſes de ce qu'en avoit écrit Apollinaire. Il dit donc ſur le rapport de cet auteur, que S. Athanaſe ayant voulu ſe garantir par la retraite & par la fuitte du choix qu'il prevoyoit fort bien qu'on pourroit faire de ſa perſonne pour l'élever à l'epiſcopat quand S. Alexandre ſeroit mort, ne put neanmoins ſe ſouſtraire à l'ordre de la providence de Dieu, qui luy marqua d'une maniere ſenſible qu'il eſtoit celuy ſur lequel il avoit jetté les yeux pour luy faire tenir une place ſi importante. Car comme S. Alexandre eſtoit ſur le point d'expirer, on l'entendit prononcer le nom d'Athanaſe, comme pour l'appeller auprés de luy dans le temps qu'il eſtoit abſent: & une perſonne du nom de noſtre Saint ayant répondu d'abord, comme s'il euſt eſté celuy qu'il demandoit, S. Alexandre ne luy dit rien, pour témoigner par ſon ſilence que celuy qui venoit de répondre n'eſtoit pas la perſonne à laquelle il vouloit parler. Il recommença en ſuitte à appeller Athanaſe; & ayant fait pluſieurs fois la meſme choſe ſans que cet autre Athanaſe répondiſt, parcequ'il voyoit que ce n'eſtoit pas luy qu'il demandoit, & qu'il avoit dans l'eſprit un autre Athanaſe qui n'eſtoit pas là; enfin ce bon vieillard expliqua ſa veritable intention par une eſpece de prophetie, en prononçant ces paroles: *Athanaſe, vous penſez vous garantir par la fuitte, mais la fuitte ne vous garantira pas*; ce qui eſtoit luy prédire le combat auquel il eſtoit appellé par l'ordre de la providence. *Sozom. l. 2. c. 16.*

Quelques-uns eſtiment que noſtre Saint eſtoit alors à la cour de l'Empereur pour les affaires de l'Egliſe, & l'inquietude des Meleciens avoit eſté vraiſemblablement le ſujet de ce voyage. Mais quand il n'auroit pas eu d'autre motif pour s'éloigner d'Alexandrie que la crainte de l'epiſcopat dans le temps de la maladie extréme de ſon Eveſque, elle n'eſtoit que trop ſuffiſante pour l'obliger à ſe retirer dans quelque lieu à l'écart, afin de ſe deffendre d'une dignité qui eſt capable de faire trembler les Anges meſmes.

S. Alexandre qui aimoit l'Egliſe, faiſoit tres-bien de prevenir par un choix ſi judicieux les vœux de ſon clergé, & l'election de ſon peuple, en luy donnant pour paſteur un

homme qu'il avoit élevé auprés de luy, & qui avoit attiré ſur luy depuis peu les yeux & l'admiration de tout le concile de Nicée. Et S. Athanaſe qui eſtoit devenu trop ſçavant dans l'école du S. Eſprit & de la tradition pour ne point apprehender l'epiſcopat, n'en auroit pas eſté digne s'il ne l'euſt fuy avec autant d'empreſſement & de chaleur, que ceux qui portent leur ambition juſques dans le ſanctuaire, ont d'inquietude pour s'élever à cette charge ſi effroyable.

Mais quoyque ſa fuitte fuſt une marque de la ſincerité de ſon ame, & un effet de ſa pieté, elle ne ſervit qu'à le faire juger plus digne d'un miniſtere qu'il s'efforçoit d'éviter. Quelque ſoin qu'il priſt de ſe cacher, on fit violence à ſa modeſtie ; & les deſirs de S. Alexandre furent executez par l'élection du clergé, & par les ſuffrages du peuple.

CHAPITRE II.

Reflexions ſur la vocation de S. Athanaſe à l'epiſcopat, laquelle fut depuis expoſée aux calomnies des Ariens.

SAINT Gregoire de Nazianze, aprés avoir dit que cette élevation de S. Athanaſe ſur le ſiege d'Alexandrie renfermoit pour luy le gouvernement ſpirituel de toute la terre, fait des reflexions importantes ſur cette nomination. Je *Greg. Naz. orat. 21.*

» ne puis reſoudre, dit ce ſaint docteur, ſi l'epiſcopat luy fut
» donné, ou pour recompenſe de ſa vertu, ou pour eſtre
» comme la ſource & la vie de l'Egliſe. Car comme la ſoif de
» la verité dont elle eſtoit alterée, la faiſoit tomber dans la
» langueur, & preſque dans la défaillance, il falloit que com-
» me un autre Iſmaël, elle trouvaſt un breuvage pour ſe raſſa-
» ſier, ou que comme un autre Elie, l'eau de ce torrent luy
» ſerviſt de rafraichiſſement dans la ſechereſſe extréme dont
» toute la terre eſtoit affligée ; que ce ſecours la fiſt revivre
» en la faiſant reſpirer un peu, & qu'Iſraël conſervaſt par ce
» moyen ſa poſterité, afin que nous ne fuſſions pas ſemblables
» à Sodome & à Gomorrhe, qui ſont devenuës ſi fameuſes
» par l'excés de leur malice, mais qui ſont devenuës encore
» plus fameuſes par leur perte & par leur ruine, ayant eſté
» conſumées par le feu & par le ſouffre.

C'eſt pour ce ſujet, continuë S. Gregoire, qu'Athanaſe « a eſté ſuſcité comme un puiſſant mediateur de noſtre ſalut, « afin de nous reconcilier avec Dieu, que nous avions irrité « par nos crimes; que comme une pierre angulaire qui devoit « nous unir à elle, & en meſme temps nous unir étroitte- « ment les uns avec les autres, il a eſté placé dans cet edi- « fice ſpirituel, lorſque l'Egliſe en avoit un beſoin extré- « me; qu'on l'a veu s'allumer comme un feu qui devoit pu- « rifier la matiere, & luy oſter tout ce qu'elle avoit de cor- « ruption; que comme un van ſepare le bon grain d'avec « la paille, il a fait le diſcernement de la doctrine ſolide « d'avec les erreurs & les dogmes vains; & qu'il a paru « comme une coignée qui coupoit le vice par la racine. « C'a eſté en cette maniere que le Verbe s'eſt ſervi de luy « pour le faire entrer dans la ſocieté de ſes combats, & « que le Saint Eſprit l'a employé comme un homme qui « ne reſpiroit que la gloire. C'a eſté par ces conſiderations « & par ces motifs qu'il eſt monté ſur le thrône de S. Marc, « pour n'eſtre pas moins le ſucceſſeur de ſa pieté que de ſa « préeminence, eſtant élevé à cette haute dignité par les « ſuffrages de tout le peuple, & non ſelon la malheureuſe « coutume qui s'eſt introduite depuis ce temps là; & que « ſon élection a eſté vraiment apoſtolique, & toute ſpiri- « tuelle, & ne s'eſt point faite avec ſang & avec carnage, « & d'une maniere toute tyrannique. Il eſt fort éloigné de « S. Marc, ſi l'on conte les années, & il y a beaucoup d'E- « veſques d'Alexandrie qui le precedent: mais à le conſi- « derer en luy-meſme par la ſainteté de ſa vie, il eſt celuy « qui en a approché de plus prés; & c'eſt en cela que « conſiſte la veritable ſucceſſion. Et en effet les Eveſques « qui conviennent dans les meſmes ſentimens touchant la « foy, partagent entr'eux le meſme ſiege, comme au con- « traire on peut dire que ceux qui ſont diviſez par la doc- « trine, ont des ſieges oppoſez; la premiere ſorte de ſuc- « ceſſion ne conſiſtant que dans le nom, & la ſeconde « eſtant la ſucceſſion ſolide & veritable. Car il faut conſi- « derer comme un veritable ſucceſſeur, non pas celuy qui « a commis des violences pour eſtre Eveſque, mais celuy « qui en a ſouffert, & qu'il a fallu y forcer; non pas celuy «

» qui a violé les loix, mais celuy dont l'élection s'eſt faite
» ſelon les loix de l'Egliſe ; non pas celuy qui eſt ſeparé par
» de contraires ſentimens, mais celuy qui eſt uni par l'al-
» liance d'une meſme foy & d'une meſme doctrine. Si ce
» n'eſt peut-eſtre que l'on donne le nom de ſucceſſeur à
» celuy qui ſuccede à un autre comme la maladie à la ſan-
» té, les tenebres à la lumiere, la tranquillité à la tempe-
» ſte, la folie & l'égarement d'eſprit à la ſageſſe & au bon
» ſens.

On voit par ce témoignage de S. Gregoire de Nazianze combien les Ariens furent injuſtes lorſqu'ils voulurent condamner l'élection de S. Athanaſe, comme ayant eſté faite par cabale & par violence, & qu'ils eurent la temerité de dire qu'il eſtoit indigne de l'epiſcopat, & que de plus il y avoit eſté établi par des perſonnes qui n'en eſtoient pas capables. Il n'y avoit que le pere du menſonge qui les puſt porter à pretendre, comme ils firent pour colo-

Socrat. l. 1 c. 18. Sozom. l. 2 c. 16. Athanaſ apolog. 2. p. 726.

» rer davantage leur impoſture, qu'aprés la mort d'Ale-
» xandre, cinquante-quatre Eveſques, tant de ſon parti que
» de celuy de Melece, s'eſtant aſſemblez pour luy donner un
» ſucceſſeur, & ayant tous juré de n'en point établir que
» d'un commun conſentement, & aprés avoir appaiſé les dif-
» ferens qu'ils avoient enſemble ; il y en eut neanmoins ſept
» qui violerent leur ſerment en faveur d'Athanaſe, ſur lequel
» peu de perſonnes jettoient les yeux, & l'ordonnerent en
» cachette contre la volonté de tout le monde, & nonobſtant
» les divers reproches que le peuple faiſoit contre luy ; de
» ſorte, diſent-ils, que ce procedé fut une occaſion à plu-
» ſieurs laïques, & à un grand nombre d'eccleſiaſtiques de
» l'Egypte de ſe ſeparer de ſa communion.

Mais comme c'eſt la nature des fables de croiſtre toujours auſſi bien que l'impudence des heretiques, Philoſtorge en-

Philoſtorg. l. 2. c. 9.

cherit beaucoup ſur tout cecy par une impoſture que l'on
» ne peut rapporter qu'avec horreur. Car il dit que pendant
» que les differens avis faiſoient differer l'election, Athanaſe
» s'eſtant ſaiſi un ſoir fort tard de l'egliſe de S. Denys, dont
» il avoit fait fermer les portes par ceux de ſa faction, il con-
» traignit deux Eveſques qu'il y trouva, de l'ordonner malgré
» eux. Il ajoute qu'il fut anathematizé pour ce ſujet par tous

les

les autres Prelats ; mais que s'eſtant rendu le plus fort, il « *Athanaſ.*
manda ſon élection à l'Empereur, comme au nom de toute « *apol. 2. p.*
la ville, & en obtint par ce moyen la confirmation de ſa « *726.727.*
dignité. «

Voilà juſqu'où l'eſprit d'erreur & de calomnie emporte les ennemis de l'Egliſe, & comment ayant abjuré la foy ils renoncent auſſi à toute ſorte de pudeur, pour décrier comme une intruſion violente & tyrannique, l'élection du monde la plus canonique & la plus ſainte. Euſebe de Nicomedie devoit d'autant plus rougir d'eſtre l'auteur & le chef de cette diffamation, qu'il s'eſtoit luy-meſme rendu indigne d'eſtre conſideré comme Eveſque, aprés avoir abandonné avec tant d'infidelité l'egliſe de Beryte ſa premiere épouſe, & s'eſtre emparé contre toutes les loix de celle de Nicomedie, qu'il quitta encore pour une troiſiéme, ſçavoir pour celle de Conſtantinople, qu'il uſurpa par des voyes illegitimes.

Mais ſi l'impudence des heretiques a eſté aſſez grande pour répandre de ſi noires calomnies, les hiſtoriens qui les *Sozom. l. 2.* ont rapportées, ont eſté aſſez équitables pour reconnoiſtre *c. 16.* comme une verité conſtante, qu'ils devoient faire paſſer à la poſterité, Que ce ne fut pas ſans une conduite particu- «
liere de Dieu que cet homme fut élevé à l'epiſcopat, ayant «
d'une part de ſi grands avantages pour l'intelligence des ve- «
ritez, & tant de facilité pour les expliquer aux autres ; & «
eſtant d'ailleurs animé d'un courage inébranlable pour re- «
ſiſter aux ennemis de la foy, qui eſtoit alors la qualité la «
plus neceſſaire à un Eveſque dans un temps de perſecution «
& de tumulte. «

Dieu qui permettoit que la vertu de noſtre Saint fuſt éprouvée par une calomnie ſi prodigieuſe, a voulu auſſi que cette impoſture fuſt ruinée par le témoignage authentique de tous les Eveſques de l'Egypte, leſquels eſtant aſſemblez *apud Athanaſ. apol. 2.* quelques années aprés dans Alexandrie, écrivirent une lettre circulaire à tous les Prelats du monde, & témoignerent que ces calomnies n'avoient pû eſtre écrites à l'Empereur « que par des perſonnes à qui tous les menſonges imaginables « ne coutoient rien à avancer. Ils declarerent au contraire au « nom de la ville & de la province, qu'au temps de cette éle- «

» ction toute la multitude & le peuple de l'Egliſe catholique
» s'eſtant aſſemblez, comme ne compoſant qu'un meſme
» corps, & n'eſtant animez que d'un meſme eſprit, crierent
» à haute voix pour demander qu'Athanaſe fuſt ordonné
» Eveſque de leur egliſe; qu'ils s'addreſſerent publique-
» ment à JESUS-CHRIST dans leurs prieres pour obtenir cette
» grace; qu'ils conjurerent les Eveſques jour & nuit de leur
» donner cette ſatisfaction; & qu'ils ne voulurent point ſor-
» tir de l'egliſe, & ne permirent point aux Prelats d'en ſor-
» tir eux-meſmes, juſqu'aprés l'élection de celuy qu'ils deſi-
» roient avec tant d'ardeur. Ils proteſterent de plus qu'ils
» n'avoient aucun mal à dire de luy; mais qu'au contraire ils
» eſtoient obligez d'en parler avec avantage, & de le recon-
» noiſtre pour homme vertueux, religieux, chreſtien, d'une
» vertu exacte & pareille à celle des ſolitaires, & veritable-
» ment Eveſque. Qu'ils eſtoient preſts de témoigner qu'il
» avoit eſté ordonné par le plus grand nombre d'entr'eux, à
» la veuë de tout le monde & parmy les acclamations publi-
» ques, eſtant plus juſte de les croire ſur ce ſujet, eux qui at-
» teſtoient de l'avoir ordonné, que d'écouter l'accuſation
» des Ariens, qui n'y eſtoient pas alors, & qui ſont convain-
» cus de menſonge.

Voyez les éclairciſſemens.

Voilà quelle eſtoit la face de l'egliſe d'Alexandrie lorſque noſtre Saint en fut fait Eveſque par une vocation toute divine. Il ſe peut faire que ceux du peuple & du clergé, qui cachoient au fond de leurs cœurs le venin de l'hereſie d'Arius, ne viſſent qu'avec peine qu'on leur donnaſt pour paſteur celuy qui en eſtoit le plus capital ennemy, & que la joye des catholiques, qui éclattoit par des applaudiſſemens publics, devint leur conſternation. Mais s'ils eurent des ſentimens ſi injuſtes, ils ne les produiſirent point en ce temps-là, & ne pûrent en ſuite traverſer ſon ordination que par leurs menſonges & leurs impoſtures ordinaires.

Telle fut donc la vocation & l'ordination d'un Prelat,
Ruſin. l. 1. c. 14. » qui, comme Rufin a écrit depuis, a entrepris & ſoutenu
» de ſi grands combats pour la deffenſe de la pureté de la foy,
» qu'on peut luy attribuer ce qu'on lit dans les Actes des
» Apoſtres, *Ie luy montreray combien de choſes il faut qu'il en-*
» *dure pour mon nom.* Car tout le monde s'eſt uny par une

conjuration publique pour luy livrer de cruelles perſecu- «
tions. Les princes de la terre ſe ſont émus pour le perdre. «
Les nations, les royaumes, & les armées ont conſpiré con- «
tre luy. Mais au milieu de tant d'ennemis ſi differens, il «
conſervoit toujours avec ſoin cet oracle de l'Ecriture, «
Quand je ſerois aſſiegé par une armée ennemie, mon cœur ne « Pſal. 26.
ſeroit point eſtonné; & quand elle viendroit fondre ſur moy « v. 5. 6.
pour me combattre, le combat meſme redoubleroit mon eſperance. «

CHAPITRE III.

Image de la conduite epiſcopale de S. Athanaſe.

UNE vocation auſſi pure & auſſi divine qu'avoit eſté celle de S. Athanaſe à l'epiſcopat, ne pouvoit eſtre ſuivie que d'une benediction extraordinaire. Et quoy que Dieu l'euſt choiſi de toute eternité pour donner à tous les autres Prelats les plus grands exemples de force & de conſtance qui ayent jamais paru dans toute la ſuitte de l'hiſtoire de l'Egliſe; neanmoins cette vertu qu'il poſſedoit dans un ſouverain degré d'excellence, n'empeſchoit pas qu'il ne fiſt paroiſtre par ſa conduite les autres perfections qui doivent former la couronne d'un ſucceſſeur des Apoſtres.

Auſſi l'a-t-on vû eſtre le chef de toute la terre, comme l'appelle S. Gregoire de Nazianze, non tant par la dignité de ſon ſiege, quoy qu'il fuſt le ſecond de l'Egliſe, que par cette charité univerſelle, qui luy faiſoit prendre le ſoin de tous ceux qui eſtoient à Dieu, ſelon l'éloge que luy donne S. Baſile, & par cette qualité éminente de Pere de la foy orthodoxe, qui eſt le titre que luy attribuë S. Epiphane. *Greg. Naz. orat. 21.* *Baſil. ep. 320.*

Ces qualitez ſi avantageuſes le rendoient en quelque ſorte le centre de la communion de l'Egliſe, puiſque par l'aveu meſme de ſes ennemis, perſonne n'eſtoit eſtimé Catholique, qu'autant qu'il eſtoit attaché à la communion d'Athanaſe; & que ſelon le jugement des Saints, on ne pouvoit pas avoir une plus grande marque de vertu, que d'eſtre eſtimé vertueux par un ſi grand homme. *Ath. ap. 2. p. 772.* *Baſil. ep. 337.*

Au contraire les ennemis de la verité ne la croyoient pas pouvoir condamner avec ſuccés, qu'aprés l'avoir condam-

Rufin. l. 1. c. 19. né luy-meſme, comme celuy qui en eſtoit le deffenſeur intrepide ; & ſigner contre luy n'eſtoit rien moins que d'embraſſer l'impieté d'Arius, ſelon la reconnoiſſance & l'aveu des Ariens meſmes.

Ath. ad ſolitar. p. 838.

Mais ſi nous voulons former en racourcy une veritable idée de ſon miniſtere, il ne faut point chercher d'autres couleurs, ny emprunter d'autres paroles que celles de S. Gregoire de Nazianze, qui en fait une peinture tout à fait rare.

Greg. Nazian. orat. 21.

» Il s'acquita, dit-il, des fonctions de ſa charge de la meſ-
» me maniere dont il y avoit eſté appellé. Car auſſi-toſt qu'il
» fut élevé ſur ce ſiege epiſcopal, il ſe garda de s'emporter à
» l'inſolence, comme il arrive aux perſonnes qui ſont ravies
» de voir l'aſſouviſſement de leurs deſirs, lorſqu'elles ont uſur-
» pé une domination tyrannique, ou une ſucceſſion qu'elles
» n'attendoient pas. Ceux qui en uſent ainſi, ſont des Eveſ-
» ques baſtards, étrangers, & indignes du rang qu'ils tien-
» nent, puiſqu'ils n'ont rien apporté à l'epiſcopat, qu'ils
» n'ont rien ſouffert pour la vertu, que par leur nomination
» ils deviennent en meſme temps les diſciples & les maiſtres de
» la pieté, qu'ils s'ingerent de purifier les autres avant que de
» s'eſtre purifiez eux-meſmes, qu'ils paſſent du ſoir au lende-
» main du nombre des ſacrileges à la dignité du ſacerdoce,
» qu'ayant eſté la veille ſeparez des choſes ſaintes, ils devien-
» nent dés le lendemain les diſpenſateurs des divins myſteres ;
» qu'ils n'ont point d'autre vieilleſſe que la longue habitude
» du vice, eſtant toujours jeunes & toujours nouveaux dans
» la pratique de la pieté ; que leur vocation eſt un effet de la
» faveur des hommes, & non pas de la grace du S. Eſprit ;
» qu'aprés avoir violé toutes les regles, ils conſomment leur
» violence en exerçant leur tyrannie juſques ſur la religion ;
» qu'ils ne rendent point leur dignité recommandable par la
» ſainteté de leur vie, mais qu'ils n'ont rien de recommanda-
» ble dans leur vie que l'éclat de leur dignité, ce qui eſt un
» étrange renverſement ; qu'ils doivent offrir un plus grand
» nombre de ſacrifices pour leurs propres pechez, que pour
» les pechez du peuple ; & qu'en un mot ils ſe rendent neceſ-
» ſairement coupables de l'une de ces deux extremitez, ou de
» pardonner aux autres les plus grands excez, par le beſoin

qu'ils ont eux-meſmes qu'on leur en pardonne de ſembla- «
bles, ce qui eſt plutoſt enſeigner le crime que le reprimer «
& le punir; ou de couvrir leurs propres pechez par la dureté «
de leur gouvernement & de leur conduite à l'égard des «
autres. «

Athanaſe, continuë S. Gregoire de Nazianze, tenoit un «
juſte milieu entre ces deux extremitez ſans tomber ny dans «
l'une, ny dans l'autre. Comme il eſtoit élevé par la gran- «
deur de ſes actions, il eſtoit auſſi tres-petit à ſes propres «
yeux par l'humilité de ſon cœur. En meſme temps que l'e- «
minence de ſa vertu le rendoit inacceſſible à tout le mon- «
de, il n'y avoit perſonne à qui il ne paruſt tout à fait traita- «
ble & acceſſible par ſa bonté. Il eſtoit doux, inſenſible à la «
colere, tres-ſenſible à la pitié, agréable dans ſes diſcours, «
& encore plus dans ſes actions. Il avoit le viſage d'un Ange, «
mais il en avoit encore plus l'eſprit. Il accompagnoit de «
beaucoup de tranquillité les corrections qu'il faiſoit aux au- «
tres; & les loüanges qu'il leur donnoit, eſtoient pour eux «
autant d'enſeignemens & de leçons. Ainſi il pratiquoit tou- «
tes ces ſaintes actions ſans en corrompre le fruit par des ex- «
tremitez vicieuſes; & on pouvoit dire de luy veritablement «
qu'il corrigeoit comme un pere, qu'il diſtribuoit des loüan- «
ges comme un homme établi en autorité, que ſa douceur «
& ſon indulgence ne degeneroit pas en relâchement, que «
ſa ſeverité n'avoit rien de trop auſtere & de cruel, mais que «
ſa moderation paroiſſoit dans l'une de ces deux choſes, ſa «
prudence dans l'autre, & ſa ſageſſe dans toutes les deux. «
Enfin comme ſa façon d'agir eſtoit ſuffiſante d'elle-meſme «
pour l'inſtruction des autres, ſans qu'il euſt preſque aucun be- «
ſoin de parler, auſſi ſes paroles avoient tant de force & tant «
d'efficace, qu'il eſtoit encore plus rarement obligé d'avoir «
recours à la verge; & quand il eſtoit contraint d'y avoir «
recours, c'eſtoit avec tant de moderation & de retenuë, «
qu'il n'en venoit preſque jamais juſqu'aux inciſions. «

S. Gregoire de Nazianze ajoute que S. Paul a fait luy- *Hebraor. 4.*
meſme le portrait de noſtre Saint, ſoit lorſqu'il a fait celuy *1. Tim. 3.*
de JESUS-CHRIST, ce grand Pontife qui a penetré les cieux,
ſoit dans l'une de ſes epiſtres à Timothée, où il nous a laiſſé
le modele de l'epiſcopat. Auſſi propoſe-t'il le partage de

ſes loüanges à toutes ſortes de conditions & de perſonnes ; & il y invite tout enſemble les hommes & les femmes, les garçons & les filles, les vieillards & les jeunes gens, les preſtres & les laïques, les ſolitaires & ceux qui vivent dans le commerce du monde, le ſimple peuple & ceux qui font profeſſion de la plus exacte pieté, ceux qui s'appliquent à la contemplation & ceux qui ſont dans la vie active.

» Il dit que l'un peut relever l'activité merveilleuſe avec la-
» quelle il ſe donnoit tout entier au jeûne & à la priere, com-
» me s'il n'euſt point eu de corps, & qu'il euſt eſté tout à fait
» exempt de la maſſe peſante de la matiere ; que les autres
» peuvent admirer l'aſſiduité infatigable avec laquelle il s'e-
» xerçoit continuellement aux veilles & à la pſalmodie ; Que
» les uns peuvent reverer en ſa perſonne le ſoin qu'il a pris de
» la protection des indigens & des opprimez, les autres l'op-
» poſition qu'il a toujours euë à l'orgueil des hommes ſu-
» perbes & élevez, ou la condeſcendance qu'il a fait paroiſ-
» tre envers les humbles ; les vierges, l'entremetteur de leur
» mariage ſpirituel ; les femmes mariées, un directeur qui leur
» inſpiroit la temperance ; les ſolitaires, un homme capable
» de les élever juſqu'au ciel ; ceux qui vivent dans le commer-
» ce du monde, un legiſlateur ; le ſimple peuple, un guide
» éclairé ; les contemplatifs, un vray theologien ; les hommes
» emportez à la joye, un frein aſſez fort pour les retenir ; les
» affligez, un puiſſant conſolateur ; les vieillards, un baſton &
» un appuy pour ſe ſoutenir dans leur foibleſſe ; les jeunes en-
» fans, un conducteur & un pedagogue ; les pauvres, un hom-
» me aſſez charitable & aſſez liberal pour les enrichir ; les ri-
» ches, un ſage diſpenſateur de leurs biens. Il engage dans ſes
» loüanges les veuves dont il a eſté le protecteur, les orfelins
» dont il a eſté le pere, les pauvres pour leſquels il a eu tant de
» tendreſſe, les étrangers qui ont reſſenti les effets de ſon hoſ-
» pitalité. Les freres, dit-il, ont trouvé en luy un cœur tout
» remply de charité fraternelle ; les malades, un medecin qui
» a employé toutes ſortes de remedes pour les guerir de leurs
» maladies ; les perſonnes ſaines, un fidelle gardien de leur ſan-
» té. Enfin comme il s'eſt fait tout à tous, afin de gagner tout
» le monde, ou pour le moins d'en gagner la meilleure partie,
» il n'y a perſonne qui ne reconnoiſſe luy devoir des eloges &
» des loüanges.

Voilà le portrait que cet eloquent Pere de l'Egliſe grecque a laiſſé à toute la poſterité, pour nous faire concevoir une idée de la conduite epiſcopale de noſtre Saint. Nous allons voir que cette peinture ſi avantageuſe n'a rien qui tienne de la flatterie, dont les ſaints ne ſont point capables; & le ſeul recit de ſes actions prouvera à tout le monde que les exaggerations les plus fortes ſont encore des termes trop foibles pour pouvoir exprimer le merite d'un homme ſi apoſtolique & ſi divin.

Nous verrons que les Tribuns, les Generaux, les Comtes & les armées toutes entieres ont eſté employées à le chercher pour obeïr à des edits imperiaux; que l'on a promis des recompenſes à ceux qui le livreroient vif à ſes ennemis, ou qui au moins luy apporteroient ſa teſte; enfin que toutes les forces de l'empire Romain ont eſté occupées à faire la guerre à un ſeul homme; & tout cela inutilement, parce qu'il avoit Dieu pour protecteur. *Ruſin. l. 1. c. 18.*

Nous verrons que les Ariens qui l'avoient haï depuis long temps, ne pouvant ſouffrir ſon élevation ſur le thrône de l'egliſe d'Alexandrie, ne regarderont l'augmentation de ſa puiſſance que comme la ruine de la leur; Que l'animoſité de ces heretiques eſtant redoublée par la crainte de la pureté de ſa foy, & de ſa conſtance inébranlable à combatre leur impieté, ils mettront toutes choſes en uſage pour exterminer ce genereux deffenſeur des veritez orthodoxes, afin de pouvoir en ſuitte répandre impunément & avec une entiere liberté le venin de leur hereſie; Qu'ils occuperont toute la force de leur cabale à luy dreſſer divers pieges, & à luy ſuſciter de continuelles perſecutions; Qu'ils animeront contre luy Conſtantin & ſes ſucceſſeurs, afin que l'un des plus grands admirateurs de ſon merite employe toute ſon autorité pour l'accabler. *Ath. ap. 2. p. 726.*

Nous verrons qu'ayant menacé ce Saint de le faire condamner par des ſynodes, ils executeront en effet cette malheureuſe entrepriſe; qu'ils le chaſſeront par quatre fois de ſon egliſe & de ſon ſiege; qu'ils l'obligeront à chercher de toutes parts des lieux de retraite juſques dans des puits & dans le tombeau de ſon pere, & à eſtre prés de vingt ans hors de l'étenduë de ſon dioceſe, pendant que les perſonnes les

plus indignes occuperont ſon ſiege de ſon vivant ; & qu'aprés avoir mis le trouble par toute l'Egliſe pour ſon ſujet, ils ne ceſſeront point de le pourſuivre que quand Dieu leur en aura oſté le pouvoir. Ne differons point de voir l'ouverture de cette ſanglante tragedie par la malice d'Euſebe de Nicomedie, qui a eſté le principal auteur de toute l'intrigue des Ariens : & puiſqu'outre l'intereſt commun de ceux de ſa ſecte, il craignoit encore pour ſon particulier à cauſe de ſes fourberies dont il ſe ſentoit coupable, remarquons d'abord ſes artifices, & ceux de Theognis de Nicée, dont il eſt neceſſaire de parler avant que de paſſer outre dans la ſuitte de l'hiſtoire.

CHAPITRE IV.

Depoſition & exil d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée.

LE temps du Concile de Nicée avoit eſté à l'égard d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée, ce que l'hyver eſt d'ordinaire aux ſerpens, qui n'aiant pas moins de venin pendant le froid de l'hyver que dans une autre ſaiſon, le reſſerrent en eux-meſmes pour le répandre au dehors aprés le retour de la chaleur. Comme la ſoumiſſion de ces deux Eveſques n'avoit pas eſté ſincere, auſſi ne dura-t-elle qu'autant de temps qu'il leur en fallut pour ſe relever de la crainte dont ils avoient eſté ſaiſis ; & quoy qu'ils euſſent ſouſcrit la condamnation de l'hereſie d'Arius, pour laquelle ils s'eſtoient declarez d'abord ſi hautement, ils ne l'avoient fait que par une pure hypocriſie, & par la ſeule conſideration d'un intereſt humain.

Theod. l. 1. c. 7. & 19. Euſebe fit bientoſt paroiſtre que les ſollicitations ſi preſſantes qu'il avoit faites à Conſtantin, ne tendoient qu'à le tromper honteuſement, & qu'il n'avoit pas eu d'autre deſſein que d'obtenir par l'autorité de cet Empereur ce qu'il ſouhaitoit, c'eſt à dire de conſerver ſa dignité ſans changer de ſentiment & de créance.

C'eſt ce que l'on remarqua viſiblement dans ſa conduite & dans celle de Theognis. Car au lieu de faire un bon uſage *Gelaſ p. 225* du pardon qu'on leur avoit accordé, de corriger les fautes dont

dont ils avoient eſté convaincus, & d'embraſſer la penitence à laquelle ils avoient eſté reſervez par le Concile, ils retournerent à leur vomiſſement, ou pluſtoſt ils demeurerent avec opiniaſtreté dans leurs anciennes erreurs, dont ils s'efforçoient encore d'infecter leurs peuples.

Athanaſ. decret. Nic. ſyn. p. 252. ἀτενίσαντες Gelaſ.

L'eſprit de l'hereſie dont ils eſtoient animez, les porta meſme juſques à cet excés que de violer tout viſiblement le Concile de Nicée. Car Conſtantin aiant fait venir à la Cour quelques perſonnes d'Alexandrie, qui avoient abandonné la verité, & cauſoient encore des diviſions & des troubles, non ſeulement ces deux Eveſques les receurent, & les mirent chez eux en ſeureté par la conſideration de l'Arianiſme qui leur eſtoit commun avec eux, mais meſme ils prirent part à leurs intrigues, & ſe lierent étroittement à leur malice.

Voyez les éclairciſſemens.

Ce fut pour ce ſujet que Conſtantin fit prendre ces deux Eveſques comme prévaricateurs des loix de l'Egliſe & de leur propre parole, & qu'il les exila en des païs fort éloignez, c'eſt à dire dans les Gaules ſelon philoſtorge.

Philoſtorg. in addit. p. 178.

Il écrivit en meſme temps à l'egliſe de Nicomedie une lettre dont Theodoret nous à conſervé la fin, & qui eſt rapportée toute entiere par Gelaſe de Cyzique, comme on la voit auſſi dans un monument que l'on dit avoir eſté envoyé par Juſtinien au Pape Vigile.

La premiere partie de cette lettre eſt un diſcours de theologie aſſez obſcur. On y peut neanmoins remarquer que Conſtantin y appelle les ſimples fidelles, ſes conſerviteurs & ſes freres par l'union que la charité formoit entr'eux, & qu'il deplore par des ſentimens tout à fait chreſtiens les diviſions qui s'augmentoient dans l'Egliſe.

La ſeconde partie, & qui eſt la ſeule que Theodoret a rapportée, expoſe à nos yeux un portrait fidelle & naturel de la tyrannie d'Euſebe, à qui Conſtantin reproche d'abord d'avoir eſté le cooperateur & le miniſtre de la cruauté du tyran, c'eſt à dire de Licine, la ſuitte de ſes actions fourniſſant pluſieurs preuves indubitables de l'étroitte liaiſon qu'il avoit toujours euë avec luy. Il l'accuſe du meurtre d'un tres-grand nombre d'Eveſques, & d'Eveſques qui eſtoient vrayment dignes du nom qu'ils portoient. Il le

charge de luy avoir fait de tres-grands outrages, d'avoir fait conſpirer contre luy pluſieurs differens partis, de l'avoir fait obſerver par une infinité d'eſpions, & de n'avoir pû ſervir le tyran avec plus de paſſion qu'il a fait, à moins que de prendre ouvertement les armes pour ſon parti; ce qui avoit paru entr'autres choſes par les preſtres & les diacres de ſa faction, qui avoient eſté ſurpris manifeſtement dans cet attentat. Il repreſente encore la violence extréme avec laquelle il s'eſt emparé de l'egliſe de Nicomedie.

Il paſſe en ſuitte aux choſes que cet Eveſque a faites en faveur de l'hereſie, & il luy reproche d'avoir eſté le premier protecteur de l'impieté d'Arius; de l'avoir deffendu publiquement dans le Concile de Nicée; de l'avoir trompé luy meſme pour éviter la depoſition qu'il meritoit, & d'avoir abuſé de cette indulgence, auſſi bien que Theognis qu'il appelle le complice perpetuel de ſes folies & de ſes extravagances. Il fait enſuitte le recit de leur procedé envers les Ariens d'Alexandrie qu'il avoit fait venir à la Cour, & de la part qu'ils ont priſe à leurs erreurs & à leurs intrigues. Enfin il declare que c'eſt ce qui l'a obligé de les bannir tous deux dans un païs fort éloigné. Il exhorte les fidelles de Nicomedie à demeurer fermes dans la veritable foy, & à prendre pour cet effet de la main de Dieu un Eveſque dont la foy & la pieté fuſſent ſans tache, puiſqu'ils en avoient enfin le pouvoir. Et il finit en diſant que ſi quelqu'un eſtoit encore aſſez hardy pour faire mention de ces hommes contagieux, & pour en vouloir parler avec eſtime, le ſerviteur de Dieu, qui eſtoit luy-meſme, auroit ſoin de reprimer leur temerité.

On ne peut lire cette lettre ſi pleine d'indignation, & la comparer avec les choſes qui la ſuivirent quelque temps apres, ſans admirer la facilité, pour ne pas dire la legereté de Conſtantin, dont l'eſprit a eſté capable d'impreſſions ſi differentes ſur le ſujet d'Euſebe de Nicomedie. Car apres avoir écrit contre luy d'un ſtyle ſi plein de chaleur, & & en avoir fait une peinture ſi conforme à l'original, ne diroit-on pas que le connoiſſant pour tel qu'il eſtoit,

il avoit formé le deſſein de l'exclure pour jamais de ſon amitié & de ſa protection, ſans qu'il y euſt pour cet Eveſque aucune eſperance de reſſource depuis ſa diſgrace ? Cependant ny l'experience du paſſé, ny la connoiſſance preſente de la mauvaiſe diſpoſition du cœur de ce deffenſeur de l'Arianiſme, n'empeſchera pas ce grand Prince de luy donner encore créance, de le rappeller à la cour au bout de trois ans, & de le rétablir dans ſa premiere autorité. Mais ce changement eſt un effet de l'infirmité & de l'inconſtance qui eſt attachée à noſtre miſerable nature, & les hommes ne doivent pas s'étonner que leurs ſemblables aient des defauts & des imperfections. Quelque grand Empereur que fuſt Conſtantin, & quelque amour qu'il euſt pour l'Egliſe, il fit voir en cette rencontre qu'il eſtoit homme. Et quoy qu'un ſi promt changement dont nous allons bien-toſt parler, nous donne lieu de croire que le rétabliſſement d'Euſebe luy parut une choſe peu conſiderable, neanmoins elle a cauſé un tres-notable préjudice aux affaires de l'Egliſe ; & il a flétry luy-meſme ſa reputation par cette tache.

Aprés la dépoſition de ces deux Eveſques, Amphion fut éleu à Nicomedie aulieu d'Euſebe, & Chreſt à Nicée en la place de Theognis. Comme Conſtantin en remettoit le choix aux egliſes qu'ils avoient occupées, ſelon les termes de ſa lettre que nous venons de rapporter, & ſelon l'explication de Sozomene, ce furent ces egliſes meſmes qui leur donnerent des ſucceſſeurs. Mais l'effet de cette élection ne fut pas de longue durée, & la revolution de l'eſprit de l'Empereur rendit bien-toſt inutile une dépoſition pour laquelle il avoit témoigné tant de chaleur. *Sozom. l. 2. c. 20.* *Voyez éclairciſſement 2.*

Auſſi-toſt aprés le banniſſement d'Euſebe & de Theognis, Conſtantin écrivit à Theodote de Laodicée pour luy repreſenter charitablement la juſtice de Dieu, qui venoit d'éclatter dans la punition de ces deux Eveſques dont il parle d'une étrange maniere, & pour l'avertir luy-meſme avec beaucoup de douceur, par la conſideration de cet exemple, de purger ſon ame de tous les mauvais ſentimens qu'ils pouvoient luy avoir inſpirez, quoy qu'il faſſe profeſſion de n'en vouloir rien croire. *Gelaſ. p. 224*

Theodoret. l. 1. c. 19. Athanaſ. apolog. 2. p. 890. Philoſtorg. l. 1. c. 10. p. 8. Voyez les éclairciſſemens.

Il eſt difficile de marquer préciſément en quel temps ces incidens ſont arrivez. Car Conſtantin & S. Athanaſe nous apprennent ſeulement que ç'a eſté aprés le concile de Nicée. De ſorte qu'à bien examiner la choſe, nous ne trouvons que Philoſtorge qui en parle expreſſément, en diſant que cet exil arriva trois mois ſeulement aprés le Concile, & par conſequent en 325. & c'eſt à quoy on peut s'arreſter.

CHAPITRE V.

Rappel d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis. Travaux apoſtoliques de S. Euſtathe d'Antioche contre l'hereſie d'Arius.

Philoſtorg. l. 2. c. 7. p. 13.

COMME il n'y avoit que trois années d'intervalle entre la dépoſition d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée, & leur rétabliſſement, il ne faut pas s'étonner ſi on les voit paroiſtre continuellement ſur un théatre où ils ne ceſſent point de joüer de ſanglantes tragedies.

Voyez éclairciſſement. 1.

Pour ce qui eſt des cauſes de leur rétabliſſement, tout ce que l'on en peut dire, c'eſt qu'ils furent aſſez adroits pour s'inſinuer encore une fois dans l'eſprit de Conſtantin, ſoit par le moyen de Conſtancie ſa ſœur, ce qu'on ne peut avancer que par une ſimple conjecture, ſoit par la trop grande facilité de ce prince, qui parut oublier en un inſtant tout ce qu'ils avoient fait contre l'eſtat & contre l'Egliſe, pour effacer en les rappellant ce portrait affreux qu'il avoit fait de leur eſprit & de leur conduite. En un moment Euſebe ne fut plus cet Eveſque factieux qui avoit entretenu de ſecrettes intelligences contre Conſtantin, ny ce fauteur de l'hereſie d'Arius, qui en avoit ſoutenu hautement l'impieté dans le concile de Nicée; mais il devint un prelat digne de remonter ſur ſon ſiege, & de rentrer dans les bonnes graces de l'Empereur, qui avoit écrit contre luy une lettre ſi horrible & ſi ſanglante. Tant la condition des meilleurs princes eſt digne de compaſſion, lors que leur bonté naturelle les expoſe à la malice des eſprits artificieux; n'y ayant rien qui les faſſe tomber plus aiſément dans les pieges de leurs ennemis, que la crainte qu'ils ont de paſſer pour inflexibles.

Ce fut donc à la fin de l'année 328. ou au commencement de 329. qu'Eusebe & Theognis ayant surpris tout de nouveau la bonté de l'Empereur par leurs artifices ordinaires, ne furent pas seulement rappellez de leur exil, mais rentrerent mesme dans leurs eveschez, d'où ils chasserent Amphion & Chrest qui avoient esté établis en leur place. Constantin s'estant laissé persuader qu'ils avoient abandonné l'erreur, & embrassé sincerement la verité, les considera autant qu'il avoit jamais fait; & eux ayant repris le rang de credit & d'autorité qu'ils avoient tenu à sa Cour avant leur déposition, ils crurent que la satisfaction & la gloire de leur rétablissement seroit imparfaite, s'ils ne se rendoient formidables aux deffenseurs de la verité. *Theodoret. l. 1. c. 19. Socrat. l. 1. c. 20.*

On peut juger ce que l'on pouvoit attendre de ces deux Evesques irritez & vindicatifs, dont la passion n'estoit plus arrestée ny par la crainte de Dieu, qui ne leur avoit jamais servy de barriere, ny par la consideration des hommes, de la part desquels ils ne voyoient plus rien à apprehender depuis qu'ils estoient reconciliez avec l'Empereur; & qui conservoient toujours au fond du cœur le ressentiment de leur exil, comme celuy d'une injure tres-atroce & tout à fait insupportable.

Nostre grand Saint qui en ressentit les effets, décrit admirablement l'esprit dont ils estoient animez, quand il dit qu'ils attaquerent les eglises avec une extréme impudence, qu'ils formerent des cabales pour exterminer les Evesques qui s'opposoient à leur desseins, & en établir d'autres au contraire qui fussent de leur party, afin de pouvoir tenir des Conciles quand ils le voudroient, & de s'en rendre les maistres par l'autorité de ces partisans qui leur estoient dévoüez. *Athanas. de Synod. pag. 890.*

« « « « « « « « « «

Mais S. Eustathe Archevesque d'Antioche donne le dernier coup de pinceau à ce portrait dans un écrit cité par Theodoret, & qu'il fit apparemment en ce temps-cy mesme, lorsque l'heresie terrassée par le concile de Nicée & par l'exil de ses premiers suppost, commençoit à reprendre de nouvelles forces par le rétablissemẽt de ces deux Evesques. Car il dit en parlant d'Eusebe & de ceux de son party, Qu'aussi-tost qu'ils se furent maintenus dans leurs eveschez, ou « *Theodoret. l. 1. c. 7.*

» qu'ils furent rentrez en courant de toutes parts pour obte-
» nir cette grace ; au lieu de se tenir dans l'estat d'une humilia-
» tion profonde, comme ils y estoient obligez, & de faire
» penitence des erreurs dont ils se sentoient coupables, ils re-
» commencerent tout de nouveau à soutenir leurs opinions
» quoy que condamnées. Ils les deffendent, dit-il, tantost
» en secret, & tantost tout publiquement ; & ils employent
» plusieurs argumens captieux pour les appuier par de vaines
» subtilitez. Mais dans le dessein qu'ils ont de semer l'yvraye
» dans l'esprit des hommes, & de luy faire prendre racine,
» ils craignent beaucoup que leurs erreurs ne soient décou-
» vertes par ceux qui sont un peu éclairez, & ils fuyent les
» yeux & la lumiere de ceux qui sont capables de les obser-
» ver. C'est ce qui les porte à faire la guerre à ceux qui pres-
» chent à haute voix la solide pieté. Mais nous ne croyons
» point que des impies puissent jamais se rendre maistres de ce
» qui regarde le culte de Dieu. Car s'ils paroissent reprен-
» dre de nouvelles forces, ils seront vaincus tout de nouveau,
» ainsi que nous l'a prédit le grand prophete Isaïe.

Mais comme S. Eustathe avoit esté le premier qui avoit levé l'étendard de la foy contre l'heresie d'Arius, selon S. Hierôme, aussi fut-il le premier qui éprouva en sa per-
Athan. ad Solit. p. 812. sonne la guerre cruelle qu'il dit luy-mesme que les Ariens
» declarerent à tous les deffenseurs de la verité. Car comme
» ce saint Confesseur estoit tres-pur dans sa foy, & qu'il avoit
» beaucoup de zele pour la verité, aussi il avoit une grande
» aversion pour l'heresie Arienne, & ne vouloit pas rece-
» voir ceux qui en estoient infectez. S. Athanase qui luy
» donne cet éloge, remarque en particulier que ce fut pour
» ce sujet qu'il refusa d'admettre dans son clergé Estienne,
» & Leonce l'eunuque, qu'on fit depuis Evesque d'Antio-
» che mesme, Georges de Laodicée, Theodose de Tripoli,
» & Eustathe de Sebaste.

Chrysost. hom. 52. in Eustath. tom. 1. S. Jean Chrysostome, qui avoit une veneration toute particuliere pour luy comme né dans sa ville d'Antioche, releve ses travaux apostoliques par des loüanges qui l'ont fait connoistre à toute la posterité. Car aprés avoir rapporté la naissance & le progrez de l'Arianisme, il dit
» que S. Eustathe faisoit tous ses efforts pour empescher

que cette contagion ſi dangereuſe n'entraſt dans Antioche « comme dans les autres villes ; Que prévoyant tous les éve- « nemens futurs par une ſage vigilance, il tâchoit de détour- « ner cette guerre dont ſon peuple eſtoit menacé ; Que com- « me un ſage medecin il alloit par une précaution judicieuſe « au devant des maux qui pouvoient arriver à ſa ville, & « préparoit par avance tous les remedes neceſſaires ; Que « comme un pilote plein d'experience il gouvernoit avec « beaucoup de circonſpection le vaiſſeau ſacré de l'Egliſe ; « Qu'il couroit de toutes parts, exhortoit les nautonniers, « animoit par ſes remontrances ceux qui eſtoient dans le vaiſ- « ſeau, & les encourageoit à la vigilance & à l'attention con- « tinuelle qu'ils devoient avoir ſur eux-meſmes, pour ſe ga- « rantir des pirates qui approchoient pour leur ravir le ſacré « thréſor de la foy ; Que ne ſe contentant pas de garder « ſon egliſe avec cette vigilance infatigable, il envoyoit en- « core dans toutes les autres des hommes capables d'inſtrui- « re, d'encourager, de fortifier les fidelles, & de boucher « aux ennemis de l'Egliſe toutes les avenuës par leſquelles « ils pouvoient entrer ; Qu'enfin il agiſſoit de la ſorte com- « me eſtant inſtruit par la grace du S. Eſprit meſme, de qui il « avoit appris cette grande verité, Qu'un Eveſque ne ſe « doit pas contenter de garder l'egliſe qui luy a eſté con- « fiée, mais qu'il doit prendre auſſi le ſoin de toutes celles « qui ſont ſur la terre, & qu'il tiroit cette concluſion de « l'obligation qu'il avoit de prier pour toutes les Egliſes du « monde. «

Et comme le zele de ce ſaint Eveſque n'avoit point de bornes ; n'eſtant pas encore ſatisfait du ſervice qu'il rendoit à l'Egliſe, ou par ſa perſonne ou par ceux qu'il envoyoit de toutes parts, il combattoit l'Arianiſme par pluſieurs livres que S. Hierôme rapporte entre ceux des principaux auteurs eccleſiaſtiques : & le fragment ſeul que Theodoret nous a conſervé, fait aſſez voir juſques à quel point il portoit ſa generoſité, & combien il épargnoit peu ces hommes ſuperbes, & ces eſprits vindicatifs. *Hieron. ep. 84.*

Euſebe de Ceſarée, qui eſtoit l'un des plus conſiderables du party contraire, fut celuy qu'il entreprit plus ou- *Socrat. l. 2. c. 18.*

Sozom. l. 2. c. 17. vertement en l'accuſant de violer la foy de Nicée : & Euſebe ne ſe contentant pas de nier ce fait par la crainte qu'il avoit ſans doute de Conſtantin, l'accuſa luy-meſme de Sabellianiſme, quoy qu'il n'euſt aucune raiſon de luy faire ce reproche. Mais ce prétendu Sabellianiſme eſtoit alors le crime ordinaire de ceux qui s'élevoient contre l'impieté des Ariens ; & il eſtoit difficile que S. Euſtathe qui luy declaroit la guerre ſi publiquement, ſe garantiſt d'une accuſation qui ne luy pouvoit eſtre que glorieuſe, n'eſtant fondée que ſur le menſonge & ſur l'impoſture.

Sozom. ibid. c. 18. Et comme il ſe declaroit hautement contre Patrophile de Scytople & Paulin de Tyr, qui eſtoient les principaux appuis de l'hereſie Arienne dans l'Orient, ils en conſerverent un profond reſſentiment qui éclatta par l'occaſion que nous allons raconter.

CHAPITRE VI.

Dépoſition de S. Euſtathe, & d'Aſclepas.

LA meſme fureur qui avoit porté les Juifs dés la naiſſance de l'Egliſe à lapider S. Eſtienne, parce qu'ils ne pouvoient reſiſter à ſa ſageſſe, inſpira aux Ariens, dit S. Jean Chryſoſtome, la reſolution de chaſſer S. Euſtathe de la ville d'Antioche, parce que la ſageſſe de ce predicateur de la verité les accabloit, & que les remparts dont il avoit fortifié ſon egliſe, la mettoit hors d'atteinte à tous leurs efforts.

Chryſoſt. hom. 52. in Euſtath. tom. 1.

Il falloit quelque choſe de plus pour l'opprimer, que cette accuſation vague & confuſe de Sabellianiſme qui ſe ruinoit d'elle-meſme. Euſebe de Nicomedie, qui s'eſtoit acquis une grande autorité ſur l'eſprit de l'Empereur par la commodité que ſon ſiege luy donnoit de l'entretenir ſouvent, fut le conducteur de toute l'intrigue. La pieté de Conſtantin eſtoit alors occupée à baſtir des egliſes en pluſieurs endroits du monde, ſur la ruine des temples profanes des idoles. Outre celles de Nicomedie, de Conſtantinople & de Bethléem qu'il élevoit avec un grand ſoin, il vouloit laiſſer des veſtiges de ſa magnificence royale dans celle de Jeruſalem, tant pour

Euſeb. l. 3. de vita Conſt. c. 24. & ſeq. ibid. c. 47. &c.

ſeconder

ſeconder le zele de Ste Helene ſa mere, que pour ſuivre luy-meſme les mouvemens de ſa propre inclination.

Cette egliſe dont Euſebe de Ceſarée nous a laiſſé la deſcription dans un des livres qu'il a faits de la vie de ce grand Prince, n'eſtoit point encore achevée, & ne le fut entierement qu'en l'année 335. Euſebe de Nicomedie, qui ne reſpiroit que la vengeance contre S. Euſtathe, prit l'occaſion du voyage de Jeruſalem pour ſatisfaire ſa paſſion. Il feignit d'avoir un deſir extréme de voir la ſtructure de cette egliſe qui eſtoit déja ſi celebre par tout l'univers; & ayant trompé l'Empereur par ce pretexte, il partit de Nicomedie, qui eſtoit alors le ſejour le plus ordinaire de Conſtantin & le ſiege de ſa Cour, parceque la ville de Conſtantinople n'eſtoit pas encore tout à fait baſtie. Il eſtoit meſme ſi bien rétabli dans les bonnes graces de l'Empereur, qu'il luy fit donner des chariots & tout ce qui eſtoit neceſſaire pour ſon équipage; de ſorte qu'il fit ce voyage avec beaucoup d'honneur & de pompe. *Theodoret. l. 1. c. 20.*

Theognis Eveſque de Nicée, ſon plus intime confident, & le complice perpetuel de ſes deſſeins, partit auſſi avec luy. Eſtant arrivez à Antioche, ils firent paroiſtre à S. Euſtathe une tres-grande amitié; & s'eſtant cachez ſous ce maſque, ils receurent de ſa part tout l'honneur imaginable, & toutes ſortes de bons offices; ce grand & genereux deffenſeur de la verité leur rendant tous les devoirs de l'amitié que l'on doit attendre d'un frere.

Ces deux Ariens ayant continué leur voyage, & viſité les lieux ſaints & les Eveſques de leur ſecte, tels qu'eſtoient entr'autres Euſebe de Ceſarée, Patrophile de Scytople, Aëce de Lydde, Theodote de Laodicée, & quelques autres qui eſtoient tous infectez du venin de l'Arianiſme, ils leur découvrirent la ſecrette reſolution qu'ils avoient formée, & les emmenant avec eux, ils s'en retournerent tous enſemble à Antioche, où il ſe trouva auſſi divers autres prelats catholiques, & qui n'eſtoient point de leur faction.

Les Eveſques du parti d'Euſebe & de Theognis feignoient de n'avoir point d'autre deſſein dans ce voyage, que de leur donner des marques d'honneur & de reſpect: mais cette civilité apparente n'eſtoit qu'une tromperie & un vain pre-

texte ; & au fond leur veritable deſſein eſtoit de declarer la guerre à la pieté. Car ayant acheté à prix d'argent une proſtituée qui faiſoit un trafic infame de ſa beauté, & l'ayant portée à leur preſter le miniſtere de ſa langue pour dire ce qu'ils luy ordonneroient, ils vinrent tous enſemble dans le concile qu'ils firent fait aſſembler exprés ; & en ayant fait ſortir à l'heure meſme tout le monde (peut-eſtre tous les laiques) ils y firent entrer cette malheureuſe femme, pour joüer le perſonnage dont ils luy avoient commis l'execution. Cette impudente creature s'en acquitta exactement, monſtrant un petit enfant qu'elle portoit entre ſes bras, & qu'elle nourriſſoit actuellement de ſon lait ; & par une effronterie digne de ſa profeſſion, elle cria à haute voix qu'elle l'avoit eu d'Euſtathe, & qu'il en eſtoit le pere.

S. Euſtathe qui connoiſſoit ſon innocence, & qui croyoit pouvoir détruire d'un ſeul mot une calomnie ſi groſſiere, preſſa cette femme de declarer publiquemẽt ſi elle pouvoit marquer quelque complice d'une auſſi méchante action qu'eſtoit celle dont elle avoit l'inſolence de l'accuſer. Quelque effrontée qu'elle fuſt, elle avoüa qu'elle ne pouvoit produire aucun témoin du crime dont elle le chargeoit. Et cependant ces juges ſi equitables, au lieu d'obſerver la regle de la loy & de S. Paul, qui deffendent de juger un homme, & ſur tout un preſtre, que ſur la depoſition de deux ou trois témoins, ſe contenterent de prendre le ſerment de cette femme ; & comme elle ne fit nulle difficulté de jurer que cet enfant qu'elle tenoit eſtoit d'Euſtathe, ils le condamnerent auſſitoſt comme adultere.

Hieron. l. 3. adverſ. Ruſin. c. 11.

Voilà quel eſt le genie de l'erreur ; & pour employer ſur ce ſujet les paroles de S. Hierôme, voilà quelles ſont les machines dont ſe ſervent les heretiques. C'eſt ainſi qu'Euſtathe trouva des enfans ſans y penſer. Que le ſcandale ſe répande parmy le peuple ; que le feu de la diviſion & d'un long ſchiſme s'allume dans une Egliſe patriarchale ; que les infidelles prennent un nouveau ſujet d'inſulter à la religion chreſtienne ; tout cela eſt indifferent aux partiſans de l'erreur. Le menſonge, la calomnie, la fourberie, le parjure ſont leurs eſſais. Ils y ajoutent enſuitte la cruauté ; & quand ils ont allumé un feu qu'il leur eſt impoſſible d'éteindre, ils croyent

que le premier engagement de leurs propres interests est une entiere justification de toute la suitte de leurs intrigues.

Mais Dieu ne souffrit pas long-temps que l'innocence de ce chaste & admirable prelat fust opprimée par la calomnie. Il fit parler hautement pour luy la mesme bouche dont la secte des Ariens s'estoit servie pour noircir sa reputation. Car cette malheureuse femme estant tombée dans une tres-dangereuse & tres-longue maladie, elle découvrit toute la fourberie de ces hommes si corrompus, elle revela tout le mystere de cette horrible tragedie, & elle dit de plus que son serment n'estoit pas tout à fait faux, parce qu'elle avoit eu d'un ouvrier en cuivre nommé Eustathe, l'enfant qu'elle avoit monstré. De sorte que comme elle fit cette declaration non seulement devant deux ou trois personnes, mais en presence d'un grand nombre d'ecclesiastiques, il fut visible à tout le monde que le seul zele de ce Saint pour la defense de la foy estoit tout son crime, & que les Ariens ne luy auroient jamais reproché un adultere, si son ardeur pour la religion catholique ne le leur eust rendu formidable.

S. Athanase, S. Hierôme, S. Jean Chrysostome, & generalement tous les catholiques ont reconnu son innocence; & sans parler ny de Socrate, ny de Sozomene, qui le justifient du Sabellianisme aprés avoir dit qu'on l'en avoit accusé, les Ariens mesme semblent aussi avoüer qu'on luy avoit reproché injustement l'adultere. Car George de Laodicée, qui estoit luy-mesme Arien, a écrit qu'il avoit esté deposé comme Sabellien sans parler de cet autre crime. Il ajoute que ce fut à la poursuitte de Cyr Evesque de Berée; ce qui paroist faux, n'y ayant nulle apparence que Cyr, dont S. Athanase parle comme d'un Confesseur banni pour la foy, ait esté l'un des calomniateurs de Saint Eustathe. *Socrat. l. 1. c. 18. l. 2. c. 6.*

La faction des Eusebiens n'en demeura point à la deposition de ce saint prelat. Ils firent encore le mesme traitement à Asclepas Evesque de Gaze; & comme il leur estoit odieux pour les mesmes causes, ils luy firent ressentir les effets d'une semblable injustice.

Il estoit Evesque de cette ville celebre de la Palestine dés

devant le concile de Nicée : & lorſque S. Alexandre envoya de toutes parts des lettres circulaires contre Arius, il les luy addreſſa auſſi bien qu'à pluſieurs autres. Son nom ſe trouve parmy les ſouſcriptions de ce ſaint Concile ; & c'eſt ſans fondement que l'on dit qu'il avoit eſté d'abord dans la faction des Ariens. Ceux qui ont auſſi pretendu qu'il avoit eſté dépoſé ſur ce que des heretiques l'avoient accuſé d'avoir renverſé un autel, confondent les temps. Car les Ariens ne luy reprocherent ce crime qu'aprés ſon rétabliſſement ; c'eſt à dire huit ans entiers aprés ſa dépoſition. Ainſi on peut dire qu'il n'y a rien de ſi caché dans l'antiquité que le pretexte que l'on prit pour le chaſſer de ſon ſiege.

Epiph. hæreſ. 69.
Baron. ad ann. 347.
Sozom. l. 3. c. 7.

Il eſt vray que Theodoret nous apprend qu'on l'accuſoit d'enſeigner une mauvaiſe doctrine. Mais S. Athanaſe le juſtifie en le comprenant dans le nombre des Eveſques dont tout le crime eſtoit l'averſion qu'ils avoient pour l'hereſie des Ariens. Auſſi n'en falloit-il pas davantage ſelon noſtre Saint, pour faire éprouver à ces genereux deffenſeurs de la verité toutes ſortes d'injures & de mauvais traitemens : & le zele qu'ils avoient pour la pureté de la foy attirant ſur eux l'exil & la dépoſition par l'ordre du Prince, ils avoient le déplaiſir de voir des impies s'établir dans leurs egliſes.

Theod. l. 1. c. 20.
Ath. ad ſolitar. p. 812.
Id apolog. de fuga p. 703.

Cette dépoſition d'Aſclepas arriva en 330. dix-ſept ans avant le concile de Sardique, qui fut tenu en 347. Il ſemble meſme qu'il ait eſté dépoſé par un concile d'Antioche, c'eſt à dire en meſme temps que S. Euſtathe, & que ce ſoit le veritable ſens de quelques paroles du concile de Sardique à qui on a donné une autre explication.

Baron. ad ann. 347. §. 91.
Voyez les éclairciſſemens.
Athan. apol. 2. p. 264.
V. les éclairciſſemens.

On voit par la lettre que les Ariens écrivirent depuis ce temps là dans leur faux concile de Sardique, que pour flétrir ſa reputation en l'accablant injuſtement, ils pretendirent que S. Athanaſe l'avoit condamné par ſon jugement, & que Marcel d'Ancyre n'avoit jamais communiqué avec luy. Mais le témoignage de ces impoſteurs, qui eſtoient des ennemis publics de la verité, n'eſt pas aſſez conſiderable pour pouvoir nous y arreſter, & il ne faut pas chercher de lumiere dans les tenebres de leurs

Baron. ann. 347. §. 92.

passions. Il n'eſt nullement croyable, que ſi noſtre Saint l'avoit condamné, il euſt toujours parlé de luy comme il a fait avec éloges. De ſorte que l'on doit mettre ce fait au nombre des fauſſetez dont cette lettre Arienne eſt toute remplie.

Elle peut neanmoins ſervir à nous faire remarquer qu'Aſclepas fut ſeulement chaſſé de Gaze, ſans eſtre relegué en aucun lieu fixe & certain; & ce fut ce qui luy donna la liberté d'aller par tout où la deffenſe de la verité l'appelloit, & où il eſtoit obligé de ſe trouver pour ne pas abandonner le ſoin de ſon innocence & de ſa juſtification. Il eſt conſtant par le témoignage du concile de Sardique, que Quintien fut mis en ſa place; & ce concile en parle comme d'un loup que l'Egliſe ne regardoit pas comme Eveſque, & avec lequel elle faiſoit profeſſion de n'avoir aucun commerce de lettres, ny aucune marque de communion.

Athanaſ. apolog. 2. p. 766.

CHAPITRE VII.

Troubles de l'Egliſe d'Antioche. Banniſſement de S. Euſtathe.

NOus avons laiſſé S. Euſtathe entre les mains des Ariens, qui viennent de prononcer contre luy la ſentence d'une dépoſition tres-injuſte. C'euſt eſté une choſe extraordinairement ſurprenante s'il euſt manqué de protecteurs dans un concile où il y avoit pluſieurs Eveſques tres-catholiques, qui eſtoient entierement convaincus de la pureté de ſa foy & de l'innocence de ſes mœurs. Comme ces Prelats n'eſtoient point du tout de la faction des Ariens, ils s'oppoſerent ouvertement à leur cabale, & exhorterent fort le Saint à ne point ceder à une ſentence ſi injuſte, qui eſtoit à ſon égard une oppreſſion toute viſible.

Theodoret. l. 1. c. 20.

La nouvelle de ſa dépoſition s'eſtant répanduë parmy le peuple, il s'émut extrémement pour la conſervation de ſon Eveſque. Les magiſtrats & les officiers prirent part à cette diviſion; & la ſedition s'alluma ſi fort qu'on eſtoit preſt d'en venir aux armes, & de voir un renverſement general de toute la ville, ſi les mouvemens du peuple n'euſſent

Socrat. l. 2. c. 18. Sozom. l. 2. c. 18.

eſté reprimez par la crainte de l'Empereur.

Les Ariens voyant donc l'oppoſition qu'on leur faiſoit à Antioche, voulurent achever par la voye de la Cour ce qu'ils avoient concerté contre un des plus ſaints & des plus illuſtres Eveſques du monde. Ils allerent trouver Conſtantin, & ſurprirent tellement ſon eſprit par leurs artifices ordinaires, qu'il prit cette horrible calomnie pour une entiere conviction d'un des plus grands crimes qu'on puiſſe attribuer à un Eveſque, & la ſentence de ſa dépoſition pour un jugement équitable.

Athanaſ. ad ſolit. p. 810.

Mais afin de faire une impreſſion plus profonde dans ſon ame, ils impoſerent un nouveau crime à S. Euſtathe, & ne l'accuſerent de rien moins que d'avoir fait quelque injure à la mere de cet Empereur. C'eſtoit le bleſſer dans le plus ſenſible de ſon cœur, & intereſſer ſa pieté naturelle & chreſtienne à ne pas laiſſer impuni un outrage, qui eſtant fait à ſa propre mere, & à une mere pour laquelle il avoit tant de reſpect, l'euſt deshonoré luy meſme ſi cette accuſation euſt eu quelque autre fondement que la malice de ces calomniateurs. Cependant toutes choſes conſpirerent à le rendre trop credule à leurs fauſſetez; & comme il avoit conceu un ſoupçon tres-violent que S. Euſtathe eſtoit l'auteur de la ſedition arrivée à ſon ſujet dans Antioche, il eſtoit tres-ſuſceptible des ſentimens les plus deſavantageux qu'on luy inſpiroit contre la conduitte d'un prelat qui luy eſtoit devenu odieux par des conſiderations politiques.

Euſeb. l. 3. de vita Conſtant. c. 38.

Enfin les Ariens pouſſerent ſi loin leur intrigue, qu'ils firent en ſorte qu'un tres-grand & tres-ſaint Eveſque qui avoit combatu avec tant de gloire pour la deffenſe de la foy & de la chaſteté, fut enlevé de ſon ſiege & banni comme un tyran.

Conſtantin envoya auſſitoſt à Antioche le plus fidelle de ſes miniſtres & des Comtes de ſa cour, tant pour executer cet ordre que pour rétablir la paix dans la ville: & en meſme temps il écrivit diverſes lettres au peuple avec une douceur qu'Euſebe de Ceſarée louë & releve extrémement, pour guerir, dit cet auteur, les eſprits malades de cette multitude irritée, & pour les porter à une parfaite

union, digne de la profession qu'ils faisoient d'estre chrestiens.

On croit que le Comte qu'il employa à cette commission, s'appelloit Strategе, à qui il avoit donné le nom de Musonien. Il estoit chrestien & avoit d'excellentes qualitez; mais si on s'arreste à ce qu'en écrit un historien profane du mesme siecle, elles estoient obscurcies en sa personne par son avarice. *Valef. in notis ad Euseb. p. 237.* *Amm. Marcell. l. 5.*

Il sembloit que Dieu eust abandonné S. Eustathe à la fureur de ses ennemis, en permettant que son innocence fust accablée par leurs impostures, & par le succés de leurs intrigues. Mais sa veuë est bien differente de celle des hommes. Il vouloit couronner ce saint par des souffrances glorieuses, qui estoient à son égard une grace plus considerable que d'avoir deffendu l'Eglise par ses écrits, comme il avoit fait jusques alors. Et selon la reflexion de S. Jean Chrysostome, il avoit dessein d'une part de faire éclatter davantage la force de la verité dans l'oppression de ceux qui la deffendoient genereusement, & de faire paroistre de l'autre la foiblesse des heretiques, qui n'ayant pas d'autre but que d'étouffer la veritable doctrine, luy donnoient une nouvelle vigueur par cette persecution. *Chrysost. homil. in S. Eustath. p. 178.*

S. Eustathe estant tout rempli de ces pensées, conserva une tranquillité merveilleuse au milieu d'une agitation si violente, & il regarda l'injustice de ses ennemis comme une chose qui luy estoit avantageuse pour son repos. *Sozom. l. 2. c. 18.*

Neanmoins quelque douceur qu'il trouvast dans la retraite, il se crut obligé, dit S. Chrysostome, de prendre plus que jamais un soin tout particulier de ses brebis; la charité qu'il avoit pour leur conduite, se redoubla à l'instant que l'exil l'alloit separer de leur presence; & il fit voir dans cette importante occasion qu'il ne cessoit point d'estre leur Evesque. Car ayant fait assembler tous les peuples que Dieu avoit confiez à sa vigilance, il les exhorta de ne point ceder à la violence des loups, & de ne leur point abandonner la bergerie, mais d'y demeurer toujours pour leur resister fortement, pour leur fermer la bouche, & pour affermir dans les veritables sentimens les plus simples d'entre leurs freres. « *Chrysost. ibid.*

la Thrace ; d'autres à Philippes dans la Macedoine. Et il ſe peut faire qu'il ait eſté quelque temps à Trajanople avant que d'aller à Philippes.

On ne parle plus de luy depuis ſon exil, non pas meſme dans le rétabliſſement des Eveſques, qui ſe fit aprés la mort de Conſtantin : ce qui fait juger qu'il n'a point ſurveſcu ce prince. Au moins on ne peut douter qu'il ne fuſt mort l'an 361. lors que S. Melece fut fait Eveſque d'Antioche.

Sa feſte eſt miſe par les Latins au 16. de Juillet, & par les Grecs au 20. de Fevrier, & au 5. & 15. de Juin ; ce qui vient apparemment de ce qu'on l'a confondu avec un ſaint preſtre de meſme nom, qui fut banni ſous Valens.

La ville d'Antioche a toujours conſervé pour luy une veneration particuliere, qui s'eſt répanduë enſuitte dans toute l'Egliſe. Quoyque ſes reliques fuſſent demeurées dans le lieu où il eſtoit mort en exil, on ne laiſſoit pas de celebrer ſa feſte dans Antioche avec un tres-grand concours de peuple, qui écoutoit avec applaudiſſement les loüanges que les plus grands hommes luy donnoient ; & le diſcours que S. Chryſoſtome prononça en ſon honneur, & dans lequel il luy donna la qualité de martyr, fut receu avec beaucoup de ſatisfaction & de joye. *Chryſoſtom. or. 52. in S. Euſtath.*

Enfin environ cent ans aprés ſa mort, Calandion qui eſtoit alors Eveſque d'Antioche, obtint de l'Empereur Zenon les reliques de ce Saint, & les ayant fait tirer de Philippes en Macedoine, preſque toute la ville d'Antioche alla au devant de ces precieuſes dépoüilles, & les receut avec beaucoup de reſpect. *Theodorus lector. l. 2. collect.*

Telle fut la récompenſe de ce ſaint Eveſque, qui merite de tenir un rang tres-conſiderable parmy les docteurs de l'Egliſe par le grand nombre de ſes ouvrages, comme ſes ſouffrances luy ont fait recevoir de la main de Dieu la couronne du martyre. Dieu l'a juſtifié des calomnies des Ariens par ces honneurs extraordinaires, qui luy ont eſté rendus aprés ſa mort : & il ſemble luy avoir reſervé la gloire d'avoir ſouffert le premier pour la deffenſe de la verité, comme il avoit eſté des premiers qui avoient ſonné la trompette & donné le ſignal du combat contre Arius.. *Hieron. ep. 25 ad Fabiolam tom. 3.*

CHAPITRE VIII.

Dépoſition de S. Eutrope Eveſque d'Andrinople : ſainte Helene trouve la vraye Croix.

IL ne ſuffiſoit point aux Euſebiens d'avoir troublé l'Orient par leurs violences, ils avoient deſſein de ſe rendre formidables par toute la terre en exterminant les deffenſeurs de la verité ; & ce fut ce qui leur inſpira la penſée d'exciter encore des perſecutions dans l'Europe, & de commencer par S. Eutrope Eveſque d'Andrinople, à qui ils n'avoient rien à reprocher que la haine de leurs erreurs.

Ad ſolitar. p. 812. de fuga pag. 703.

S. Athanaſe parle de luy comme d'un homme de bien, d'un grand amateur de JESUS-CHRIST, & qui eſtoit parfait en toutes choſes. Mais c'eſtoit cela meſme qui luy inſpiroit une grande averſion de l'Arianiſme, ſans craindre le credit de ceux qui en faiſoient profeſſion. Car il reprenoit ſouvent Euſebe de Nicomedie, & conſeilloit à tous ceux qui paſſoient par Andrinople de ne ſe pas laiſſer ſurprendre par ſes diſcours pleins d'impieté.

Cette liberté apoſtolique irrita tellement les Euſebiens, qu'ils ne le laiſſerent point en repos juſques à ce qu'ils l'euſſent chaſſé de ſa ville & de ſon egliſe. Et comme ils avoient eu la malice de broüiller Euſtathe avec la cour, & de luy faire ſans aucun fondement une affaire d'eſtat, en l'accuſant d'avoir fait quelque injure à la mere de l'Empereur ; ils eurent encore recours au meſme artifice contre S. Eutrope, en ſe ſervant à leur avantage de la paſſion qu'avoit contre luy Baſiline ſeconde femme de Jules Conſtance frere de Conſtantin, laquelle eſtant accouchée de Julien l'apoſtat en l'an 331. mourut peu de mois aprés. Et c'eſt ce qui nous donne quelque lumiere pour fixer le temps de l'exil de S. Eutrope, & par conſequent celuy du banniſſement de S. Euſtathe qui le preceda. Il eſt tres-vraiſemblable que l'exil de S. Eutrope finit bientoſt avec ſa vie, puiſque S. Luce ſe rendit celebre dans le ſiege d'Andrinople dés l'année 340. & peut eſtre dés devant la mort de Conſtantin, par les perſecutions que les Ariens luy faiſoient ſouffrir. D'où l'on peut

meſme conclure qu'il n'avoit pas ſuccedé immediatement à S. Eutrope; n'y ayant nulle apparence ny que les Ariens ayent mis en ſa place un ennemy de leur ſecte, ny qu'un Saint ait accepté cette ſucceſſion illegitime, ou pluſtoſt cette intruſion tyrannique.

Nous avons veu S. Macaire de Jeruſalem paroiſtre au concile de Nicée parmy les plus ſaints & les plus illuſtres Eveſques de l'Egliſe. Il conſerva juſques à la mort le zele qu'il y avoit témoigné pour la deffenſe de la foy; & le reſte de ſes jours ne ſe paſſa point ſans qu'il en dõnât de nouvelles preuves en reſiſtant fortement à quelques nouvelles entrepriſes des Ariens, dont nous n'avons point de connoiſſance plus particuliere. Si nous en croyons Sozomene, qui eſt le ſeul de qui nous pouvons apprendre cette particularité, Euſebe de Ceſarée, & Patrophile de Scythople furent les auteurs de ce trouble; mais S. Macaire les obligea de demeurer en repos en ſe ſeparant de leur communion. *Sozom. l. 2. c. 19.*

Mais la plus grande benediction de l'epiſcopat de S. Macaire fut l'invention miraculeuſe de la ſainte Croix de noſtre divin Sauveur, qui devint le fruit de la pieté de Ste. Helene; Dieu ayant permis que comme ſon fils Conſtantin avoit receu des gages de ſa victoire par une apparition de la Croix, ſa mere eut la conſolation de découvrir ce bois ſacré ſur lequel JESUS-CHRIST a operé le grand myſtere de la redemtion des hommes, & qui avoit eſté caché ſi longtemps pendant les differentes perſecutions de l'Egliſe. Il eſtoit temps que Dieu changeaſt en gloire l'infamie de la Croix, & qu'ayant domté tout le monde non par le fer, mais par ce bois adorable, il expoſaſt à la pieté des Empereurs & des Rois, & à la devotion des peuples cet inſtrument de noſtre ſalut. L'evenement en eſt ſi celebre, qu'il doit trouver ſa place en ce lieu; & il eſt d'ailleurs ſi ſolidement affermi par les témoignages les plus certains de toute l'antiquité ſainte, que le ſilence d'Euſebe ne doit eſtre de nulle conſideration parmy un ſi grand nombre d'autoritez. Voicy donc comme la choſe arriva.

S. Ambroiſe qui eſtoit Archeveſque de Milan dés la fin du meſme ſiecle, attribuë à un mouvement tout divin le deſſein qu'eut Ste. Helene de faire le voyage de Jeruſalem, *Ambroſ. de obitu Theodoſ.*

& il dit que ce fut par une inſpiration particuliere du Saint Eſprit, qu'elle fit une recherche ſi exacte de la ſainte Croix. Il nous la repreſente toute pleine d'une ardeur divine dans l'execution de cette entrepriſe, qu'une charitable inquietude pour le grand Conſtantin ſon fils luy avoit fait concevoir; & comme elle eſtoit toute brulante de zele pour l'honneur de noſtre religion, il la fait parler ainſi en approchant
» du calvaire. Voicy le lieu du combat, diſoit cette ſainte
» Imperatrice, où eſt donc le monument de la victoire? Je
» cherche l'étendart de noſtre ſalut, & je ne le trouve point.
» Sera-t-il donc dit que je logeray dans une demeure auguſte
» & royale, pendant que la Croix de noſtre Seigneur demeu-
» rera dans la pouſſiere? Sera-t-il dit que je demeureray dans
» des palais, pendant que le triomphe de JESUS-CHRIST
» ſera caché ſous des ruines, & que cette palme de la vie éter-
» nelle demeurera dans l'obſcurité? Comment puis-je croire
» que je ſuis rachetée, ſi l'inſtrument de ma redemtion ne
» paroiſt pas viſiblement? Je connois vos ruſes, ô demon;
» vous avez eu deſſein de faire cacher l'épée qui vous a donné
» la mort? Mais l'exemple d'Iſaac m'inſtruit de ce que je dois
» faire. Il a fait déboucher les puits que les étrangers avoient
» couverts, & n'a pas permis que l'eau fuſt cachée. Découvrons donc cette ruine, afin que la vie ſoit viſible à tout le
» monde. Mettons au jour l'épée qui a couppé la teſte du
» veritable Goliath. Ouvrons la terre, afin que l'inſtrument
» de noſtre ſalut éclatte viſiblement.

Aprés ce diſcours, & quelques autres ſemblables, qui ſont comme le parfum & l'effuſion de la pieté de cette ſainte Imperatrice, S. Ambroiſe dit qu'ayant fait découvrir la terre & oſter toute la pouſſiere, elle trouva trois croix qui avoient eſté comme enſevelies ſous une meſme ruine, & que noſtre ennemy avoit fait cacher confuſément. Mais il
» ajoûte qu'il n'eſtoit nullement poſſible que le triomphe de
» JESUS-CHRIST demeuraſt caché. Comme elle eſtoit femme,
» dit-il, elle demeura quelque temps dans l'incertitude & dans
» le doute; mais le S. Eſprit luy inſpira le moyen de découvrir
» ce qu'elle cherchoit, en la faiſant reſſouvenir que deux lar-
» rons avoient eſté crucifiez avec JESUS-CHRIST. Elle cher-
» che donc la croix qui eſtoit au milieu des deux autres. Mais

comme il se pouvoit faire que ces trois croix eussent esté mi-
ses confusément sous cette ruine, & que le hazard en eust
changé l'ordre & l'arrangement, elle a recours encore une
fois à la lecture de l'Evangile, & elle y trouve qu'au haut
de la croix du milieu il y avoit cette inscription, *Iesus de
Nazareth Roy des Iuifs*. Ce fut donc par ce moyen que la
Croix fut découverte: la Croix, dis-je, sur laquelle a esté
operé nostre salut, fut reconnuë sensiblement par le moyen
de cette inscription. Elle trouva l'inscription & adora le
Roy dont le nom y estoit écrit; & certainement ce ne fut
pas le bois qu'elle adora, puisqu'elle ne l'auroit pû faire
sans tomber dans l'erreur des payens, & dans la vanité des
impies; mais elle adora celuy qui a esté attaché à la croix,
& dont le nom se lisoit dans cette inscription. Cette sainte
femme avoit une avidité merveilleuse de toucher le sacré
remede de l'immortalité, mais elle craignoit de fouler aux
pieds le mystere de nostre salut. Son cœur estoit transporté
de joye, mais ses pieds trembloient par respect, & dans
cette incertitude elle ne sçavoit que faire. Elle alla neanmoins chercher la verité jusques dans son siege & dans son
réduit; ce bois sacré se fit voir avec éclat, & la grace fut
toute brillante de lumiere; afin que comme JESUS-CHRIST
avoit déja visité une femme en la personne de Marie, le
S. Esprit visitast tout de nouveau ce sexe en la personne
d'Helene: Il luy montra ce qu'elle ignoroit comme femme,
& la conduisit par un chemin qui luy estoit inconnu en qualité de creature mortelle.

Voilà comment S. Ambroise décrit cette histoire, qu'il
a jugée assez authentique pour la publier dans une assemblée des personnes les plus illustres de l'empire, & assez
considerable à des chrestiens pour la relever par tous les ornemens de son éloquence. Ce que ce saint docteur de l'Eglise a rapporté dans le discours qu'il a fait sur la mort de
l'Empereur Theodose, S. Paulin le raconte dans une de ses
lettres. Il y ajoûte mesme des circonstances miraculeuses.
Car il dit qu'Helene cette venerable Imperatrice estant venuë à Jerusalem, où elle avoit esté attirée par une curiosité
sainte de voir avec beaucoup de pieté & de soin dans tous
les lieux de cette ville & aux environs, les marques divines

Paulin. ep. 11. ad Sever.

de nos myſteres ; comme elle brûloit du deſir de voir de ſes propres yeux les choſes qu'elle avoit appriſes par le rapport des autres, & par la lecture des livres ſaints, elle commença à y rechercher avec une extréme diligence la croix de noſtre Seigneur. Mais ne pouvant trouver perſonne qui fuſt en eſtat de la luy montrer, elle ſe voyoit reduite à n'avoir aucun moyen de pouvoir faire cette découverte, parce que la ſucceſſion du temps & la longue durée de la ſuperſtition payenne, qui s'eſtoit établie dans ces ſaints lieux, avoit entierement effacé le ſouvenir & le ſoin du culte qui eſtoit deu à ce bois ſacré, & il ne reſtoit plus aucun veſtige de la veneration qu'on eſtoit obligé de luy rendre. Neanmoins, » continuë S. Paulin, comme les choſes qui ſont les plus ca- » chées dans la terre & dans nos cœurs, n'échappent jamais à » la connoiſſance de Dieu, & qu'il en eſt toujours le témoin, » cette femme ſi fidelle merita de recevoir la lumiere du Saint » Eſprit en récompenſe du mouvement de pieté dont elle » eſtoit animée. Ainſi aprés qu'elle eut fait inutilement la re- » cherche d'une choſe que Dieu avoit cachée juſqu'alors à la » connoiſſance des hommes, elle voulut par l'inſpiration de » Dieu qu'on luy montraſt ſeulement l'endroit où le myſtere » de la paſſion de noſtre Seigneur s'eſtoit accompli. Dans ce » deſſein, elle ne conſulta pas ſeulement ceux d'entre les chreſ- » tiens qu'elle ſçavoit eſtre remplis de doctrine & de ſainteté, » mais elle rechercha meſme les plus habiles d'entre les Juifs, » afin d'apprendre par leur rapport les marques de l'impieté » dont ces miſerables font leur gloire ; & les ayant fait venir » de toutes parts, elle les aſſembla dans la ville de Jeruſalem. » Ils convinrent tous du lieu où JESUS-CHRIST avoit eſté cru- » cifié : & quand elle l'eut appris, elle commanda auſſitoſt, » preſſée ſans doute interieurement par l'inſtinct de l'inſpira- » tion qu'elle avoit receuë, que l'on creuſaſt tout l'endroit » qu'on luy avoit marqué ; & ayant employé à cet ouvrage une » grande quantité d'habitans & de ſoldats, elle vint bientoſt à » bout de ſon entrepriſe ; & contre l'eſperance de tout le mon- » de, mais par un evenement conforme à la foy de cette Rey- » ne ſi chreſtienne, aprés qu'on eut fait une ouverture profon- » de, enfin la Croix qui avoit eſté ſi longtemps cachée comme » un grand ſecret, ſe fit voir à découvert. Mais on y trouva

auſſi les deux autres croix qui avoient autrefois eſté dreſſées « pour les larrons crucifiez avec JESUS-CHRIST. Et ce fut ce « qui troubla la joye des perſonnes de pieté, & leur donna « beaucoup d'inquietude, parcequ'ils craignoient avec raiſon « ou de choiſir la croix d'un des larrons pour celle du divin « Sauveur, ou de violer le reſpect qui eſtoit deu à ce bois ſi « ſaint & ſi ſalutaire, en le rejettant comme ſi c'euſt eſté l'ar- « bre ſur lequel l'un des larrons euſt eſté pendu. Pendant « qu'ils eſtoient agitez d'un doute ſi juſte & ſi digne de leur « pieté, Dieu qui en eut compaſſion, inſpira particuliere- « ment à la princeſſe qui prenoit plus de part à cette ſainte « inquietude, un expedient plein de ſageſſe, qui fut de faire « chercher un corps de quelque perſonne morte depuis peu « de temps, & de le faire apporter. La choſe fut executée à « l'inſtant; on apporta un corps mort, on y fit toucher l'une « de ces trois croix, & en ſuitte une ſeconde; mais la mort « n'eut que du mépris pour le bois où avoient autrefois eſté « attachez des criminels. Enfin la reſurrection de cette per- « ſonne morte fut une preuve indubitable de la Croix de « noſtre Seigneur: dés que ce bois ſur lequel avoit eſté operé « noſtre ſalut, eut touché ce corps ſans ame, la mort prit la « fuitte, le corps ſe dreſſa ſur ſes pieds; il donna de l'épouvante « aux vivans par la nouveauté d'un ſi étrange ſpectacle, & « s'eſtant dégagé comme le Lazare des liens funeſtes dont il « eſtoit enveloppé, on le vit marcher au milieu de tous « les aſſiſtans pour marque de la verité de cette reſurrection. «

S. Paulin aprés avoir fait une reflexion judicieuſe ſur ce que cette croix de JESUS-CHRIST avoit eſté ſi long temps cachée, ſans que les Juifs la découvriſſent au temps de la paſſion, ny que les payens la connuſſent quand ils baſtirent un temple profane en cet endroit; ajoute que pour la conſacrer ainſi qu'elle meritoit, on éleva une egliſe dans le lieu meſme où noſtre divin Redemteur avoit autrefois ſouffert la mort; & que dans ce ſaint temple qui eſtoit tout couvert de lambris dorez, & enrichi d'autels d'or, on conſervoit la ſainte Croix enfermée dans un lieu ſacré, d'où l'Eveſque de Jeruſalem la tiroit tous les ans le Vendredy ſaint, pour l'expoſer à la veneration du peuple, aprés avoir commencé luy-meſme tout le premier à luy

rendre ſes adorations. Il dit de plus qu'à la reſerve de ce ſaint jour, qui eſt deſtiné par l'Egliſe à honorer le myſtere de la Croix, & pendant lequel on expoſoit cette Croix ſainte, qui eſt la cauſe & la ſource de nos myſteres, comme un monument ſacré de cette ſolemnité, on ne la montroit jamais, ſi ce n'eſtoit que des perſonnes tres-conſiderables par leur pieté eſtant venuës de loin pour chercher cette conſolation, obtinſſent la grace de la voir comme le prix & la recompenſe de la fatigue que leur avoit cauſé un ſi long voyage. Mais on dit, continuë ce ſaint Pere de l'Egliſe, qu'il n'y a que le ſeul Eveſque qui a le pouvoir d'accorder cette faveur; & ce n'eſt que par ſa liberalité que l'on peut obtenir les moindres parcelles de ce bois ſacré, comme un bienfait ſignalé, & comme une benediction particuliere dont il reconnoiſt leur foy. S. Paulin finit cette relation par des paroles tres-remarquables, en diſant que cette Croix conſervant une vertu extraordinaire & toute vive dans une matiere inſenſible, preſte depuis ce temps là preſque tous les jours ſon bois precieux aux deſirs & aux vœux d'une infinité de perſonnes, avec une multiplication ſi admirable qu'elle ne ſouffre aucun déchet, en ſorte qu'elle demeure auſſi entiere que ſi on n'y avoit point touché; ſe laiſſant tous les jours couper en pluſieurs morceaux, & eſtant expoſée
» toute entiere à la veneration des Chreſtiens. Ce qu'il faut
» attribuer, dit ce ſaint Eveſque, à la vertu incorruptible &
» à la fermeté inalterable qu'elle puiſe dans le ſang de la chair
» de JESUS-CHRIST, laquelle a ſouffert la mort ſans avoir
» jamais eſté ſujette à aucune corruption.

Un eſprit auſſi ſolide, & un homme auſſi judicieux & auſſi grave qu'eſtoit S. Paulin, merite d'eſtre écouté avec reſpect quand il rapporte un des plus celebres evenemens de ſon ſiecle, dont Rufin l'avoit pu inſtruire aprés avoir fait le voyage de Jeruſalem avec Melanie l'ayeule; & il eſt encore un témoin authentique du culte que nous devons rendre à la ſainte Croix, puiſque la meſme Melanie l'ayant gratifié d'un petit morceau de ce bois ſacré, qu'elle avoit eu de Jean Eveſque de Jeruſalem, il en envoya une petite parcelle enchaſſée dans de l'or à S. Severe Sulpice, comme un grand preſent qui luy ſerviroit de protection dans la vie preſente, & de gage pour l'eternelle.

On voit que tous les anciens hiſtoriens, comme Rufin, Theodoret, Socrate & Sozomene, conviennent que ce fut Ste Helene qui trouva la Croix, & conſpirent tous à laiſſer à la poſterité la relation d'un evenement ſi celebre. S. Cyrille Eveſque de Jeruſalem le marque auſſi, 25. ans ſeulement apres qu'il fut arrivé, dans la lettre qu'il écrivit l'an 351. à l'Empereur Conſtance.

Ruffin. l. 1. c. 7. Theodoret. l. 1. c. 3. Socrat. l. 1. c. 3. Sozom. l. 2. c. 1. Cyrill. Hieroſol. ad Conſtant. pag. 247.

Il n'y à donc rien de plus aſſuré que le fond de cette hiſtoire. Mais il s'y trouve quelques circonſtances dans leſquelles les autres ne conviennent pas entierement, ſoit qu'ils racontent l'un une choſe, & l'autre une autre, ſoit que les differents rapports, par leſquels cette relation avoit paſſé avant que de venir à eux, aient ajouté ou diminué quelque choſe à la verité, comme il n'eſt que trop ordinaire, ſans que cette diverſité puiſſe rien diminuer de la certitude de la choſe dans laquelle ils conviennent tous.

En effet nous avons veu que S. Ambroiſe ne parle que du titre de la Croix, ſans raconter le miracle de la reſurrection du mort, que S. Paulin rapporte ſi amplement; & S. Paulin ne dit rien d'une des principales dames de la ville, laquelle eſtant extrémement malade, fut guerie par l'attouchement de la Croix, en preſence de S. Macaire qui en avoit propoſé l'épreuve, de l'Imperatrice & de tout le peuple, ainſi que Rufin nous l'aſſeure dans ſon hiſtoire.

Enfin il ne faut qu'avoir un peu d'équité, pour remarquer que le changement qui eſt arrivé dans l'Egliſe ſur le ſujet de la veneration de la Croix, n'a point eu d'autre origine que cette découverte miraculeuſe. Car depuis que l'Empereur Adrien avoit fait paver de pierre le lieu ou JESUS CHRIST a ſouffert la mort, & avoit élevé dans le meſme endroit un temple profane de Venus pour en abolir la memoire, on ne voit pas que les Chreſtiens qui avoient tant de reſpect pour le myſtere de la redemtion, euſſent jamais adoré le bois ſacré ſur lequel noſtre Sauveur nous a procuré par ſa mort la vie eternelle. Mais auſſitoſt que cette croix fut trouvée par Ste Helene, elle devint ſi celebre, que les morceaux qu'on en apportoit, s'eſtoient répandus

Hieron. Ep. 13.

Cyrill. Catecheſ. 7. 10. & 13.

par tout le monde, comme nous l'apprenons des Catechefes de ſaint Cyrille Eveſque de la meſme ville.

Dieu qui avoit donné cette conſolation à S. Macaire en l'année 326. peu de temps apres le Concile de Nicée, & qui ne vouloit pas differer plus long temps la recompenſe de ſes travaux apoſtoliques, l'appella enfin à une vie plus heureuſe par ſa mort, qui arriva entre la dépoſition de S. Euſtathe & le concile tenu à Tyr l'an 335. l'Egliſe honorera éternellement ſa memoire, & marque ſa feſte le vintiéme jour de mars.

Voyez les éclairciſſemens.

Epiph. hareſ. 73. Theodoret. l. 2. c. 22. Ruſin. l. 1. c. 17. Sozom. l. c. 10. Philoſtorg. l. 3. c. 12.

S. Maxime ou Maximonas, comme l'appelle S. Epiphane, fut éleu pour eſtre ſon ſucceſſeur. Il s'eſtoit déja ſignalé dans les perſecutions de l'Egliſe; & il portoit ſur ſon corps des flétriſſures & des difformitez glorieuſes, aiant perdu l'œil droit & l'un des jarets pour la deffenſe de la foy. Maximin l'avoit condamné aux mines; & ſes ſouffrances eſtoient ſi univerſellement reconnuës, que Philoſtorge meſme n'en diſconvient point, quelque envenimé qu'il ſoit contre les deffenſeurs de la conſubſtantialité du Verbe.

CHAPITRE IX.

De l'Apoſtolat de S. Frumence dans l'Ethiopie, & de la converſion de la ville d'Auxume.

QUoyque l'epiſcopat de S. Athanaſe fuſt à ſon égard une longue ſuitte d'afflictions, & que JESUS CHRIST l'euſt appellé à la ſocieté de ſa croix en luy communiquant ſa puiſſance pour la conduite de ſon troupeau; neanmoins il receut d'abord une tres-grande conſolation en apprenant le progrés de l'Evangile par la converſion d'un peuple entier, qui venant d'eſtre éclairé de cette lumiere juſques aux extremitez du monde, eut le bonheur de recevoir un Eveſque de ſa main. Nous rapporterons cette hiſtoire dans les termes de Rufin meſme qui l'a écritte le premier; Socrate, Theodoret & Sozomene n'aiant eſté en cela que ſes copiſtes ou ſes interpretes.

Ruſin. l. 1. c. 19.

» Dans le partage du monde, dit cet hiſtorien, qui ſe fit » par les Apoſtres, lorſqu'ils tirerent au ſort pour ſçavoir ou

chacun d'eux iroit porter la parole de Dieu, le ſort donna à S. Thomas pour ſa part le païs des Parthes, à S. Matthieu l'Ethiopie, & à Saint Barthelemy la region des Indes qui luy eſt voiſine & qui eſt la plus proche à noſtre égard. Entre cette contrée & le païs des Parthes, il y a une autre partie des Indes qui s'étend fort loin, & qui eſt habitée par divers peuples dont les langues ſont tout à fait differentes. Elle eſtoit ſi éloignée du commerce des autres hommes, qu'elle ne receut pas la culture de la predication apoſtolique. Mais enfin ſous le regne de Conſtantin, les premieres ſemences de la prédication y furent jettées par l'occaſion que je vas dire.

Il faut remarquer en paſſant que Rufin ne paroiſt pas avoir eſté plus éclairé que les autres anciens, a qui le nom des Indes ſignifioit tous les païs qu'ils ne connoiſſoient pas vers le midi ou l'orient. Car la deſcription qu'il fait icy ne nous ſçauroit gueres repreſenter que la mer d'Ethiopie. Cependant la ſuitte feravoir qu'il parle de la partie ſeptentrionale de l'Ethiopie où eſt la ville d'Auxume au dix ou onziéme degré.

On dit, continuë Rufin, qu'un philoſophe nommé Metrodore animé du deſir de voir pluſieurs differens païs, & de découvrir les particularitez du monde, paſſa juſques dans cette partie de l'Inde ſi éloignée de nous. Un autre philoſophe natif de Tyr nommé Merope excité par ſon exemple, vouloit auſſi aller dans le meſme païs & pour le meſme deſſein. Il mena dans ce voyage deux jeunes enfans qu'il inſtruiſoit avec d'autant plus de ſoin dans les ſciences, qu'ils eſtoient ſes proches parens: l'un d'eux avoit nom Edeſe, & l'autre Frumence.

Apres donc que ce philoſophe eut veu à loiſir ce qu'il avoit deſſein de voir, & que ſon eſprit ſe fut rempli de toutes ces curioſitez qui eſtoient ſa nourriture; il reprit le chemin de ſon païs, monta ſur mer, & dans le cours de ſon voiage aborda à un port pour faire aiguade & ſe pourvoir de quelques autres choſes qui luy eſtoient neceſſaires.

C'eſtoit dans un païs de barbares, dont la couſtume eſt d'égorger tous les Romains qu'ils rencontrent, lorſque les peuples du voiſinage leur ont rapporté qu'il y a quelque

» trouble dans l'alliance qu'ils ont avec l'empire Romain.
» Cela ſe rencontra dans le temps que Merope y aborda:
» de ſorte que ſur le bruit de la guerre, on ſe ſaiſit de ſon
» vaiſſeau, & on fit mourir avec luy tous ceux de ſa compa-
» gnie. Ces Barbares neanmoins aiant trouvé les deux en-
» fans qu'il menoit, aſſis ſous un arbre où ils étudioient leur le-
» çon, ils en eurent pitié, & les conduiſirent à leur Roy. Ce
» prince donna à Edeſe la charge d'Echançon dans ſa mai-
» ſon; & voyant que Frumence avoit de l'eſprit, de la lu-
» miere & de la conduite, il luy donna le maniement de ſes
» finances & de ſes archives. Et depuis cela, ils furent tou-
» jours fort conſiderez par le prince tant qu'il veſcut, &
» eurent beaucoup de part dans ſes bonnes graces.

» Quand il mourut, il laiſſa la Reine ſa femme heritiere
» de ſon royaume avec ſon fils qui n'eſtoit encore qu'un en-
» fant, & accorda à ces deux jeunes hommes l'entiere permiſ-
» ſion de faire ce qu'ils voudroient. Mais la Reine qui ne
» trouvoit point de plus fideles miniſtres dans ſon eſtat, les
» pria avec tant d'inſtance de vouloir partager avec elle les
» ſoins du gouvernement, juſqu'à ce que ſon fils fuſt plus
» avancé en âge, qu'ils ne purent s'en excuſer. Ce fut par-
» ticulierement à Frumence qu'elle fit cette priere, parce
» qu'elle reconnoiſſoit en luy aſſez de prudence pour la con-
» duite de ſon royaume; ſon compagnon ne faiſant rien re-
» marquer de plus conſiderable en ſa perſonne, qu'une fide-
» lité pure & inviolable, & un eſprit moderé.

Nous verrons par la ſuitte qu'au lieu d'un prince dont parle Rufin, il y en avoit apparemment deux, nommez Aïzan & Sazan, que S. Athanaſe qualifie Tyrans ou princes d'Auxume. Mais nous continuerons à ſuivre les termes de Rufin.

Athanaſ. apolog. 1. p. 693. 696.

» Pendant que Frumence & Edeſe eſtoient, dit cet hiſto-
» rien, dans les emplois que la Reine leur avoit confiez, &
» que Frumence tenoit en main le gouvernail de tout le
» royaume; Dieu touchant luy meſme ſon eſprit & ſon cœur
» par une ſecrette inſpiration, il commença à s'enquerir avec
» ſoin ſi parmy les marchands Romains il ne ſe trouveroit
» pas de Chreſtiens; & en aiant trouvé quelques uns, il leur
» donna auſſi toſt un tres-grand pouvoir, & les exhorta à

s'aſſembler dans tous les lieux où il leur plairoit, pour y « *Voyez les éclairciſſemens.*
prier Dieu ſelon l'uſage & la pratique des Romains. C'eſt «
ce qu'il faiſoit auſſi luy meſme de ſon coſté avec beaucoup «
plus d'application & de ferveur que les autres. Il les ani- «
moit par ſes remonſtrances & ſes exhortations. Il les atti- «
roit par ſes faveurs & par ſes bienfaits. Il leur donnoit tou- «
tes les choſes dont ils pouvoient avoir beſoin. Il leur ac- «
cordoit des lieux pour y baſtir, leur fourniſſoit toutes leurs «
autres neceſſitez, & témoignoit par ſa conduite qu'il n'a- «
voit point de plus grande paſſion, que de voir la ſemence de «
la religion Chreſtienne devenir feconde dans un royaume «
dont il avoit le gouvernement. «

Lorſque le jeune Roy fut parvenu à un âge plus avancé, «
Frumence & Edeſe luy remirent entre les mains la con- «
duitte de ſes eſtats, qu'ils avoient gouvernez durant ſa mi- «
norité avec tant de fidelité & tant de ſoin, & s'en revin- «
rent en noſtre monde, quelques efforts que la Reine & «
le Roy ſon fils puſſent faire pour les retenir, & quelques «
prieres qu'ils employaſſent pour les obliger de demeurer «
avec eux. L'impatience qu'avoit Edeſe de revoir ſon pere & «
ſa mere, & ſes plus proches parens, l'aiant porté à revenir à «
Tyr en diligence, Frumence prit le chemin d'Alexandrie, «
diſant qu'il n'eſtoit pas à propos de cacher l'ouvrage de «
Dieu. Il raconta donc à l'Eveſque de cette ville toute la «
choſe en la maniere qu'elle s'eſtoit paſſée, & luy propoſa «
de jetter les yeux ſur quelqu'un qui euſt aſſez de merite pour «
eſtre envoyé en qualité d'Eveſque vers ces Chreſtiens, qui «
eſtoient déja aſſemblez en tres-grand nombre dans ce païs «
barbare, & qui y avoient déja baſti pluſieurs egliſes. Sur- «
quoy Athanaſe, qui venoit d'eſtre élevé à l'epiſcopat, con- «
ſiderant avec beaucoup d'attention & de ſatisfaction ce que «
Frumence venoit de dire & de faire, luy dit au milieu des «
preſtres qui eſtoient aſſemblez pour oüir une relation ſi «
importante ; Quel autre homme pouvons nous trouver en «
qui le S. Eſprit ſe rencontre comme il eſt en vous, & «
qui ſoit capable d'executer une ſi grande entrepriſe ? Ainſi «
l'aiant ordonné Eveſque, il l'obligea de retourner avec la «
grace de Dieu au lieu d'où il revenoit. On tient que ce «
nouvel Eveſque eſtant arrivé dans l'Inde, receut de Dieu «

» tant de graces & tant de dons extraordinaires, qu'il ſe ſer-
» voit de luy pour operer des miracles apoſtoliques, & pour
» convertir à la foy un nombre infini de barbares. Ce fut par
» l'heureux ſuccés de ſes travaux que l'on y baſtit de nouvel-
» les egliſes, & que l'epiſcopat commença à s'y établir.

Rufin n'à écrit cette hiſtoire ſi merveilleuſe, qu'apres l'avoir appriſe de la bouche meſme d'Edeſe, qui eſtoit alors preſtre de l'egliſe de Tyr. Ainſi il a raiſon d'en parler avec confiance comme d'une choſe dont il ne doute nullement.

Theodoret. l. 1. c. 23. Theodoret qui l'avoit appriſe de ſes écrits, dit que ceux à qui le grand credit de deux enfans dans une terre étrangere paroiſtra un evenement incroyable, n'ont qu'à ſe repreſenter ce que Joſeph a fait dans l'Egypte, & le pouvoir qu'il a eu dans le miniſtere de ce royaume. Il les prie de rappeller dans leur memoire le prophete Daniel, & ces trois jeunes athletes qui combattirent ſi genereuſement pour la pieté, puiſqu'eſtant captifs ils ne laiſſerent point d'eſtre appellez au gouvernement du royaume de Babylone.

Mais on peut de plus conſiderer en cela la conduite de la providence, qui allumoit la lumiere de l'Evangile parmy des peuples inconnus juſques alors au reſte du monde, pendant que ceux qui l'avoient receuë depuis l'établiſſement de la foy, faiſoient des conſpirations pour l'éteindre. Cela nous doit faire adorer la profondeur des jugemens de celuy qui par des ſecrets incomprehenſibles, mais toujours dignes de noſtre veneration, permet l'endurciſſement des uns, pendant qu'il amollit le cœur des autres; qui laiſſe tomber les catholiques dans l'hereſie, pendant qu'il convertit les infidelles & les idolatres; & qui ſe ſert de jeunes enfans & de foibles diſciples d'un philoſophe pour changer la face de tout un royaume, pendant qu'un preſtre ſeduit des Eveſques qui ſont les princes ſpirituels de l'empire du Sauveur du monde, & trouble toute la terre pour y répandre ſon hereſie.

S. Athanaſe qui eſtoit toujours luy meſme & toujours conſervateur de la foy & de l'heritage de JESUS CHRIST, en ſoutenoit les droits ſacrez dans le monde Chreſtien aux dépens de ſa liberté & de ſa vie: il portoit l'Evangile avec ſuccés dans les nations infidelles; & voyant perir autour de luy

ceux que l'erreur d'Arius avoit infectez, il cherchoit ſa conſolation en Dieu & en luy meſme, par l'aſſurance qu'il avoit de faire & de vouloir ſouffrir de bon cœur toutes les choſes imaginables, pour les conſerver dans le ſein de l'Egliſe leur commune mere; & il trouvoit encore cette meſme conſolation dans les lieux qui juſques alors avoient eſté inconnus, puiſque dans le temps meſme que les Ariens faiſoient tant d'intrigues pour rompre le lien de l'unité qui ne doit faire qu'un meſme corps & qu'une meſme ame de tous les fidelles, des peuples entiers entroient en ſa communion en recevant un Eveſque de ſes mains.

Non ſeulement ces peuples ne rejetterent pas la foy que S. Frumence leur annonçoit, & qu'il avoit appriſe de S. Athanaſe; mais leurs princes meſmes Aïzan & Sazan l'embraſſerent auſſi bien que leurs ſujets. Nous le voions par une lettre que Conſtance leur écrivit en 356. où il leur parle toujours comme a des princes Chreſtiens, & unis de religion avec luy, quoyqu'ils fuſſent hors des bornes de ſon empire. Il parle dans cette lettre de l'Eveſque Frumence, & il reconnoiſt que c'eſtoit S. Athanaſe qui l'avoit établi dans ſa dignité. Mais comme il avoit alors chaſſé ce ſaint d'Alexandrie, & avoit mis George en ſa place, il veut que Frumence vienne trouver cet Arien, pour ſoumettre à ſon jugement & ſon ordination, & ſa doctrine, & toute ſa vie; s'il ne veut, dit-il, paſſer pour eſtre « le complice des ſentimens impies d'Athanaſe, & auſſi « méchant que luy. Il ajouſte qu'il craint beaucoup qu'Atha- « naſe n'aille a Auxume, & n'y renverſe la foy & l'eſtat. «

On voit par cette lettre combien le nom de S. Frumence eſtoit alors celebre, quiſqu'un Empereur le connoiſſoit de ſi loin. Que ſi ſa foy eſtoit ſuſpecte à cet Empereur Arien, elle en eſtoit d'autant plus certainement tres pure & tres orthodoxe. On ne peut pas aſſurer s'il eut le bonheur d'eſtre le refuge de S. Athanaſe durant ſa perſecution, comme il paroiſt que Conſtance le craignoit: mais on ne peut douter qu'il ne fuſt alors étroittement uni avec luy. Cette union perſevera juſques au bout, puiſque l'Egliſe honore encore aujourd'huy S. Frumence au nombre de ceux qui ne ſeroient pas ſaints s'ils n'eſtoient morts dans la verité

de la foy & dans l'union de la charité. Les latins celebrent ſa feſte le 27. d'octobre, & les grecs le 30. de novembre. Il eſt meſme aiſé de juger que les princes d'Auxume, que Conſtance vouloit ſoulever contre luy, eurent plus d'égard a ce qu'ils devoient à Dieu, que de crainte pour un Empereur Romain, & perſevererent toujours dans le reſpect qu'ils devoient à celuy qui les avoit engendrez à JESUS CHRIST par l'Evangile. Car un ſçavant homme de noſtre ſiecle dit avoir veu à Rome des preſtres Ethiopiens ou Abyſſins, qui l'avoient aſſuré que leur nation reconnoiſſoit encore aujourd'huy S. Frumence pour ſon Apoſtre, & en honoroit ſolennellement la memoire: & c'eſt ce qui nous empeſche de douter que Frumence Eveſque d'Auxume ſelon S. Athanaſe, ne ſoit celuy meſme dont Rufin rapporte les travaux apoſtoliques.

Holſten. in not. ad martyr. rom. p. 323. 324.

CHAPITRE X.

Conſpiration des Ariens avec les Meleciens par l'intrigue d'Euſebe de Nicomedie, qui tente inutilement S. Athanaſe.

TOUT ce que les Ariens avoient fait depuis le Concile de Nicée, n'eſtoit qu'un prélude & un coup d'eſſay pour parvenir à l'oppreſſion de S. Athanaſe qu'ils ſe propoſoient comme leur but principal. Afin d'executer plus facilement ce grand deſſein, ils crûrent que les Meleciens leur en donnoient une occaſion favorable, & que la conſideration de leur intereſt commun les devoit obliger à ſe réunir à ces ſchiſmatiques qui avoient eſté ſeparez d'eux depuis la naiſſance de leur ſecte.

Nous avons déja remarqué ce que Melece avoit fait contre l'ordonnance du concile de Nicée en ſe nommant un ſucceſſeur à ſa mort. Le choix qu'il avoit fait de Jean pour eſtre chef de tout ſon party, eſtoit une infraction ſi viſible des decrets de cette ſainte aſſemblée, qu'il ne faut pas s'étonner de ce que ces eſprits ſi inquiets & ſi factieux ayant un nouveau Patriarche, recommencerent à troubler l'Egliſe tout de nouveau.

S. Athanaſe ne pouvoit avoir pour l'Egliſe l'amour tres-ardent & le zele dont il eſtoit plein, ſans eſtre extraordinairement

nairement touché d'une prévarication si étrange. Ce fut en vain qu'il employa les exhortations & les remontrances, & mesme qu'il eut recours à la force & à la contrainte, selon l'expression de S. Epiphane, c'est à dire, comme il l'explique luy-mesme en un autre endroit, qu'il mit en usage les reprimendes, les corrections & les menaces, pour les obliger à se réunir. Les Meleciens au lieu de ceder à des instances qui leur estoient si avantageuses, s'emporterent plus que jamais à exciter de nouveaux troubles: ces malades s'irriterent contre la charité du medecin qui taschoit de les guerir; & leur obstination fut la cause que le zele de nostre Saint ne fut recompensé que par les traverses, les persecutions & les exils que nous aurons à representer dans la suitte.

Eusebe Evesque de Nicomedie crut donc que sa faction n'estant pas fondée sur la justice, devoit se rendre recommandable par le nombre de ses partisans; & que quand les Meleciens seroient réunis avec luy, ce luy seroit un grand renfort pour accabler tous par une commune conspiration celuy qu'ils regardoient tous comme leur ennemy commun. Il ne falloit point d'autres complices que ceux là à cet Evesque, qui estant le chef & le principal appuy de l'heresie Arienne, ne pouvoit s'unir contre le plus puissant defenseur de l'Eglise, qu'avec ceux qui estoient les ennemis declarez de son repos.

On vit en cette rencontre quel est l'esprit qui anime les heretiques, puisqu'estant partagez entr'eux par de differens sentimens, ils ne se mettent nullement en peine de cette contrarieté d'opinions, pourveu qu'ils s'unissent & qu'ils conspirent ensemble pour la destruction de la verité. Toutes les anciennes inimitiez qui avoient divisé les deux sectes des Meleciens & des Ariens, cederent à la jalousie qu'ils conceurent de part & d'autre contre les prelats de l'Eglise Catholique; & le dépit qu'ils ressentirent de ce que les peuples entretenoient une sainte liaison avec leurs Evesques, & particulierement avec le clergé d'Alexandrie, leur fit oublier leurs querelles particulieres. *Sozom. l. 2. c. 20.*

Ces imitateurs d'Herode & de Pilate, comme les appelle S. Athanase, ne penserent plus qu'à se liguer contre JESUS

Athanaſ. orat. 1. cont. Arian.

CHRIST, à faire la guerre contre la verité, & à perſecuter tous ceux qui la deffendoient. Ils crurent pouvoir toujours demeurer dans leurs anciennes prétentions, & conſpirer impunément contre l'Egliſe ſans changer de ſentimens. Mais les Meleciens ſe flatterent en cela d'une fauſſe imagination : la pluſpart d'entr'eux corrompirent leur foy par le commerce qu'ils eurent avec les ennemis de la conſubſtantialité du verbe ; & le moindre mal qu'ils en ſouffrirent, fut de ſe ſoüiller par leur communion. Leur conſpiration qui n'eſtoit d'abord qu'un effet de leur politique, devint dans la ſuitte une union ſi étroite, qu'on les confondoit ſouvent, & que les Ariens eſtoient ſouvent appellez Meleciens dans l'Egypte. Mais ils trouvoient de part & d'autre leurs avantages particuliers dans cette reconciliation : & comme les Meleciens y cherchoient un moyen de ſatisfaire leur ambition par les dignitez dont ils ſe propoſoient la joüiſſance, & leur avarice par la poſſeſſion des biens temporels qui y eſtoient attachez ; les Ariens ſe propoſoient dans cette ligue l'établiſſement de l'impieté de leur ſecte, qui eſtoit dans le penchant de ſa ruine & preſte de tomber par terre ſans cet appuy.

Epiphan. har. 68.

Sozomen.

Ils partagerent donc entr'eux par un commun concert les perſonnages qu'ils devoient joüer dans cette nouvelle comedie. Les Meleciens qui eſtoient reconnus de tout le monde pour d'habiles fourbes, par l'exercice qu'ils avoient fait d'une infinité de calomnies contre les prédeceſſeurs de S. Athanaſe, ſe chargerent de former contre luy les accuſations qu'on leur marqueroit ; & les Ariens ſe reſerverent l'autorité de ſe rendre les juges de ces accuſations, afin d'avoir l'occaſion de le perſecuter & de le perdre. Il ne leur reſtoit plus qu'à prendre leur temps & à obſerver une conjoncture favorable pour l'execution de cette intrigue. Les Ariens promirent à leurs nouveaux confederez de la leur marquer.

Athanaſ. apolog. 2. pag. 777. 778.

Socrat. l. 1. c. 20. Sozom. l. 3. c. 11. Athanaſ. orat. 1. contra Arian. Apol. 2. pag. 733.

Entre les principaux aſſociez dont Euſebe de Nicomedie ſe ſervoit dans ſa cabale pour opprimer noſtre ſaint, l'hiſtoire remarque particulierement Maris Eveſque de Calcedoine, Urſace de Syngidon dans la Myſie, & Valens de Murſe dans la Pannonie. Nous avons déja veu

que les deux derniers avoient eſté élevez & inſtruits dans l'école d'Arius. Cela ſeul ſuffit pour nous faire concevoir ce que l'on en devoit attendre. Un celebre Concile d'Alexandrie les appelle deux Eveſques jeunes d'âge & de conduite; & S. Hilaire, apres le Concile de Sardique, les qualifie deux jeunes heretiques auſſi méchans qu'ignorans. Ils n'eſtoient pas encore montez ſur le theatre où ils joüeront dans la ſuitte un des principaux perſonnages de la tragedie des Ariens. On les verra ſous des viſages differens, tantoſt ſuperbes, & tantoſt humiliez; mais toujours inquiets, toujours fourbes par excellence, toujours animez de l'eſprit de diviſion, toujours ennemis irreconciliables de la verité.

Hilar. contra Conſtant. & contra Arianos.

Euſebe ne voulut pas en venir d'abord à la voye de la calomnie pour faire tomber S. Athanaſe. Il eſſaya de le gagner avant que de former tout à fait la reſolution de le perdre. Il uſa de ſollicitations preſſantes pour tenter la fermeté de ſa foy, & le pria de s'unir au moins exterieurement avec luy; comme ſi la pureté de la foy & l'impieté de l'hereſie n'euſſent point eſté deux choſes inalliables. Et comme il s'appercevoit bien qu'il avanceroit peu dans ce deſſein par le moyen des prieres, il crut y devoir joindre la terreur, en menaçant noſtre Saint de luy dreſſer toutes ſortes de pieges & d'embuſches s'il perſiſtoit à rebuter ſes demandes. Mais le Saint n'eſtoit capable ny de ſe laiſſer corrompre par cet ennemy de la verité, ny de rien relaſcher de ſa conſtance par la crainte des plus grands perils; & quoy qu'il préviſt par la lumiere de ſa ſageſſe, qu'il eſtoit en butte à toute la cabale des Ariens, il aima mieux neanmoins éprouver toutes ſortes de perſecutions, que de ſe rendre imitateur de la trahiſon de Judas.

Athanaſ. orat. 1. contra Arian. p. 305.

Ce fut en cette occaſion qu'Euſebe voulut trouver à cenſurer ſon entrée à l'epiſcopat, & conteſter ſon ordination comme ſi elle euſt eſté illegitime & contraire aux regles de l'Egliſe, prétendant qu'elle avoit eſté faite par cabale & par violence, & alleguant ſur ce ſujet tout ce que l'eſprit de calomnie luy ſuggera pour former des accuſations, dont nous avons déja reconnu la fauſſeté.

Socrat. l. 2. c. 18.

Mais il réuſſit auſſi peu dans cette prétention que dans les autres. Il n'y avoit rien eu de plus canonique & de plus ſaint, que l'ordination d'un Eveſque, qui aiant fait tous ſes efforts pour ſe garantir de l'epiſcopat par la fuitte, y avoit eſté élevé malgré luy par les vœux du peuple & par la conſpiration du clergé. Toute la ville d'Alexandrie & les Eveſques des provinces voiſines avoient ſceu comment la choſe s'eſtoit paſſée ; & il n'eſtoit pas poſſible ny de démentir ny de corrompre des millions de témoins. Ainſi cette calomnie retomba ſur la teſte de ſon auteur : le ſaint demeura paiſible dans la poſſeſſion de ſon egliſe ; & il s'y appliqua plus que jamais à combattre avec ardeur pour la deffenſe des dogmes du Concile de Nicée.

Enfin Euſebe aiant fait inutilement tant de differentes tentatives, il eut aſſez de reſolution pour former une entrepriſe plus conſiderable, qui fut de rappeller Arius d'exil, & le faire retourner à Alexandrie ; & il s'y attacha avec d'autant plus de chaleur & d'opiniâtreté, qu'il eſtoit aſſuré que l'entier rétabliſſement de ſa ſecte dependoit de l'execution ſeule de ce grand deſſein. Il crut que le retour de ce preſtre dans l'egliſe d'Alexandrie eſtoit un moyen infaillible d'en bannir la foy, & d'y introduire encore une fois l'Arianiſme. Il uſa donc de ſes artifices ordinaires pour y réuſſir par la voye de la Cour ; & voicy par quels degrez il remonta juſques au comble de ſes premieres prétentions.

CHAPITRE XI.

Intrigues des Euſebiens aupres de Conſtancie ſœur de l'Empereur par le moyen d'un preſtre de leur faction. Arius eſt rappellé de ſon exil & mandé à Conſtantinople, où il preſente à Conſtantin une profeſſion de foy, ſans pouvoir obtenir la communion de S. Athanaſe.

Voyez les éclairciſſemens.

ARIUS avoit déja paſſé cinq années dans ſon exil, & l'eſperance de ſon retour avoit eſté pendant tout ce temps là une imagination aſſez mal fondée, lorſqu'Euſebe

qui avoit esté l'un des compagnons de son supplice, entrevit une ouverture favorable dans la cour de Constantin, pour se rendre encore une fois le protecteur de cet heretique.

Comme il estoit fort habile courtisan, il s'insinua plus que jamais dans l'esprit de ceux qui avoient le plus de credit aupres de la personne de Constantin. Il pouvoit beaucoup sur Constancie sœur de ce prince & veuve de l'Empereur Licine, à laquelle il s'estoit rendu fort considerable dans Nicomedie. Ce fut ce qui luy donna le moyen de la faire entrer dans tous les desseins qu'il entreprit pour persecuter nostre Saint; & il eut recours à toutes les subtilitez de son esprit pour inspirer secrettement à cette princesse l'estime & l'amour de l'Arianisme.

Rufin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 19. Theodoret. l. 2. c. 3.

Elle recevoit de son frere Constantin toute la protection & toutes les marques d'amitié qu'elle pouvoit attendre de luy dans son veuvage; & il est à croire qu'apres luy avoir fait ressentir les effets de son affection depuis la mort de Licine, il redoubla encore la tendresse qu'il avoit pour elle, depuis la mort de Ste Helene leur commune mere arrivée en 327.

Un prestre infecté du venin de l'Arianisme, mais qui n'en faisoit rien paroistre au dehors, trouva le moyen d'entrer dans la plus étroitte familiarité de cette princesse. Quelques uns ont voulu dire que c'estoit Aëce, depuis successeur d'Eusebe de Cesarée; mais ce sentiment n'est appuié que sur une assez foible conjecture. Quoyqu'il en soit, il est constant que c'estoit un emissaire secret de tout le parti des Ariens, & d'autant plus dangereux qu'il estoit déja devenu tres-intime à cette princesse sans luy rien dire de ce qu'il cachoit dans le cœur.

Baron. ad ann. 357. §. 9.

Enfin lorsqu'Eusebe de Nicomedie vit son credit affermi aupres d'elle, il le porta à luy parler d'Arius d'une maniere d'autant plus propre à la tromper, que ce prestre ne luy estoit nullement suspect, & paroissoit l'entretenir d'une chose si importante sans y prendre aucun interest. Il luy representa donc Arius comme un homme injustement persecuté par de secrettes considerations qui n'avoient rien de commun avec les affaires de l'Eglise. Il dit qu'on luy avoit fait une tres-grande injustice en luy attribuant des erreurs fort éloignées de ses veritables sentimens; que le

Concile l'avoit traitté injuſtement ſur les ſeuls bruits que l'on avoit répandus de ſa perſonne & de ſa conduite ; qu'il n'auroit jamais paſſé pour heretique & pour criminel, ſi ſon Eveſque euſt pû ſouffrir ſans envie qu'il fuſt aimé & honoré au point qu'il l'eſtoit par tout le peuple ; & que tout ce qui s'eſtoit paſſé ſur ſon ſujet, n'eſtoit que l'effet de la jalouſie de ce prelat.

Ce poiſon eſtoit ſi bien preparé, que Conſtancie ne s'en put deffendre, & il paſſa inſenſiblement de ſon eſprit dans ſon cœur. Neanmoins elle n'oza pas encore en entretenir l'Empereur ſon frere, ny commettre ſon credit juſques à entreprendre de faire par ſon moyen une ſi grande revolution dans l'Egliſe. Mais eſtant preſte de mourir, pour profiter des viſites tres-frequentes que Conſtantin luy rendoit, & des inſtances tres-douces & tres-fortes qu'il luy faiſoit de luy recommander quelque choſe, elle luy demanda pour derniere grace, qu'il luy pleuſt de recevoir dans ſon intime familiarité le preſtre avec lequel elle en avoit contracté une ſi étroitte. Elle le fit meſme venir pour cela : elle parla de luy comme d'une perſonne de pieté tout à fait affectionnée au bien de l'eſtat, & tres-pure dans la foy : elle ſupplia Conſtantin d'écouter favorablement ce qu'il luy pourroit repreſenter ; & elle ajoûta que pour elle, eſtant ſur le point de mourir, elle n'eſtoit plus en peine de rien de ce qui la pouvoit toucher en ſon particulier ; mais que toute ſon inquietude eſtoit l'eſtat où elle voyoit ſon frere, & la diſpoſition de ſon eſprit, parce qu'elle apprehendoit la ruine de ſon empire en punition de ce qu'il perſecutoit des innocens, & les condamnoit à des exils perpetuels.

Conſtantin ne receut que trop bien ce diſcours d'une ſœur mourante ; & luy aiant promis de prendre un ſoin tout particulier de ce preſtre, il ne fut que trop fidelle à l'execution de la parole qu'il luy en donna. Le dernier diſcours de Conſtancie fit une impreſſion ſi puiſſante ſur ſon eſprit, qu'il le prit comme une marque du zele qu'elle avoit pour ſon ſalut ; & attribuant à une fidelité toûte pure & toute ſincere les remonſtrances d'une ſi chere perſonne, il donna une créance extraordinaire

au preſtre qu'elle luy avoit recommandé. De ſorte que cet eccleſiaſtique aiant beaucoup augmenté ſon crédit en peu de temps, il l'entretint des meſmes choſes qu'il avoit perſuadées à Conſtancie ; luy diſant qu'Arius n'avoit point d'autres ſentimens que ceux du Concile de Nicée, & qu'il l'en aſſeureroit luy meſme s'il luy accordoit la permiſſion de le venir ſalüer.

Quelque liberté qu'il euſt avec Conſtantin, il connoiſſoit trop combien ce prince eſtoit fortement attaché à la veritable foy, pour luy découvrir le venin ſecret dont il eſtoit tout rempli. Il n'ozoit ſe declarer ouvertement contre le concile de Nicée, de peur que l'Empereur qui avoit beaucoup de veneration pour ſes ſaints decrets, ne receuſt avec horreur un diſcours ſi contraire à ſa pieté ; mais il uſa d'artifices & de détours en feignant de n'avoir que du reſpect pour des deciſions qu'il avoit deſſein de détruire par le rétabliſſement d'Arius.

Conſtantin fit donc expedier tous les ordres neceſſaires pour faire revenir Arius de ſon exil, & il voulut entendre encore une fois de ſa propre bouche quelle eſtoit ſa veritable créance. Socrate rapporte une lettre que ce prince luy écrivit pour le faire promptement venir à la Cour par les voitures publiques, afin de le renvoyer enſuitte en ſon païs. Elle eſt dattée du 27. de novembre l'an 330. & elle ſuppoſe qu'il luy en avoit déja écrit pluſieurs autres pour la meſme choſe. *Socrat. l. 1 c. 19.*

On voit par cette conduite ſurprenante combien le demon, qui veille jour & nuit pour devorer le troupeau de JESUS-CHRIST, ſe ſert avantageuſement des plus legeres occaſions. Les plus petites breches & les moindres ouvertures luy ſuffiſent pour faire entrer ſes ſuggeſtions dans l'ame des perſonnes trop faciles & trop crédules, qui d'ailleurs n'ont que des intentions droites ; & il menage les plus legeres circonſtances pour executer ſes deſſeins. La tendreſſe naturelle de Conſtantin pour une ſœur qu'il aimoit beaucoup, paroiſſoit aſſez raiſonnable. La complaiſance qu'il avoit pour elle au temps de ſa mort, n'avoit rien de fort extraordinaire, puiſque nous ſommes

portez naturellement à croire ce que nous disent des personnes qui nous sont liées d'affection, lorsqu'elles sont en estat d'estre présentées au tribunal de JESUS CHRIST, pour y rendre conte de toutes leurs actions. Cependant tout cela n'estoit qu'un piege pour faire tomber l'Empereur; & si ce prestre que Constancie luy recommandoit avec tant d'instances, luy devoit estre considerable, il ne devoit pas avoir plus de pouvoir sur son esprit que les 318. Evesques du Concile de Nicée. Mais les meilleurs princes ont leurs taches & leurs defauts, & leur bonté les fait souvent consentir à des choses dont ils ne prévoyent pas assez les consequences, mais dont les effets funestes leur donnent à la fin un tres-grand sujet de se repentir de leur trop grande crédulité. Nous allons voir où se terminera enfin ce premier pas que fit Constantin en faveur d'Arius; & on ne peut s'estonner assez que la revolution des affaires de l'Eglise ait esté la suitte d'un si foible commencement.

Socrat. l. 1. c. 19. 20. Sozom. l. 2. c. 26. Rufin. l. 1. c. 11.

Aussi tost que les lettres de Constantin eurent esté renduës à Arius, il partit en diligence pour Constantinople, amenant avec luy Euzoïus diacre de l'eglise d'Alexandrie, qui avoit esté dépose aussi bien que luy par S. Alexandre, ainsi que nous avons déja remarqué. Dés qu'ils furent admis à l'audience de l'Empereur, il leur demanda quels estoient leurs sentimens touchant la foy du Concile de Nicée; & ils répondirent qu'ils s'y soumettoient. Et comme il voulut s'en assurer en exigeant d'eux leur créance par écrit, ils luy presenterent une confession de foy qui est rapportée par Socrate & par Sozemene, & ils jurerent que c'estoit leur veritable créance, & qu'ils ne tenoient rien autre chose.

Cette confession ne paroissoit avoir rien que de catholique dans les termes, quoyqu'elle cachast un sens heretique; & elle estoit composée d'une maniere si artificieuse, qu'elle pouvoit exprimer tout ensemble & la foy & l'heresie; comme en effet on peut remarquer par sa lecture qu'elle n'exclut nullement l'erreur, quoy que ceux qui l'avoient dressée, eussent évité d'y renfermer leurs blasphemes les plus grossiers, & qu'ils eussent affecté de n'y employer que des expressions autorisées par l'Ecriture.

Nean-

Neanmoins elle donna occaſion à une partie des ſectateurs d'Arius de ſe détacher de luy, de l'abandonner entierement, & de n'avoir plus aucune communion avec luy depuis ſon rappel, parce qu'ils avoient aſſez d'effronterie pour ſoutenir qu'il falloit dire hautement, ou pluſtoſt impudemment, que le Fils n'eſt pas né du Pere, mais qu'il eſt fait & formé du neant. Ce fut le parti qu'embraſſerent depuis ce temps là Aëce & Eunome.

Cette confeſſion de foy qui eſt le ſecond formulaire des Ariens, finiſſoit par la priere qu'Arius & Euzoïus faiſoient humblement à Conſtantin, qu'ils fuſſent aſſez heureux pour ſe voir réunis à l'Egliſe par la protection de ſa pieté.

Conſtantin qui croyoit trop facilement que leurs ſentimens fuſſent tout à fait conformes à la créance de l'Egliſe, reſſentit beaucoup de joye d'un changement ſi heureux, & de ce qu'il les voyoit en eſtat de rentrer dans le ſein de cette ſainte & divine mere de tous les fidelles; & Arius eſtant ravi de l'en avoir perſuadé, & d'avoir conduit ſi heureuſement ſon entrepriſe, s'en alla à Alexandrie au commencement de l'an 331. autant que la ſuitte de l'hiſtoire nous le peut faire juger.

Euſebe de Nicomedie qui tenoit entre les mains tous les reſſorts de cette intrigue, crut qu'il eſtoit temps de lever le maſque; & ſans uſer davantage de déguiſement, il écrivit à S. Athanaſe pour le porter à recevoir Arius dans ſon egliſe. Le ſaint dit que cette lettre eſtoit écrite par forme de ſupplication, mais qu'Euſebe eſtoit civil par écrit, & violent dans ſa conduite; & qu'employant les exhortations & les prieres dans ſa lettre, il vouloit emporter par la terreur l'execution de ce qu'il avoit entrepris, taſchant d'épouvanter le Saint en luy faiſant faire de grandes menaces par les porteurs de ſes lettres. S. Athanaſe ſe contenta de luy répondre qu'il n'eſtoit point juſte de recevoir les inventeurs de l'hereſie & les ennemis publics de la verité, qui avoient eſté frappez d'anatheme par le concile Oecumenique. Ce n'eſt pas qu'il ne fuſt fort éloigné de croire que ceux qui eſtoient une fois tombez dans l'hereſie, ne deuſſent jamais rentrer dans la communion des fidelles. Car il fit aſſez voir depuis ce temps là combien il eſtoit tou-

Athanaſ. apolog. 2. p. 778.

ché de la penitence des heretiques, lors qu'écrivant aux catholiques d'Antioche, il les exhorte à recevoir ceux qui d'abord avoient eſté de leur communion, & en ſuitte eſtoient tombez dans l'Arianiſme. Il leur perſuade de leur faire office de peres, d'eſtre leurs maiſtres & leurs tuteurs, & de n'exiger rien d'eux ſinon la deteſtation de l'hereſie d'Arius, & la confeſſion de foy des ſaints Peres de Nicée. Mais outre qu'il avoit aſſez de diſcernement & de lumiere, pour remarquer que tout ce procedé d'Arius & d'Euſebe ſon protecteur n'eſtoit que feinte & diſſimulation, il falloit uſer d'une plus grande précaution pour admettre un hereſiarque à la communion de l'Egliſe, que pour y recevoir des heretiques du commun.

Id. ad Antioch.

Arius voyant bien par la fermeté de cette réponſe de S. Athanaſe, qu'il n'avoit aucun lieu d'eſperer d'eſtre receu dans l'Egliſe, il ſe mit à broüiller tout de nouveau dans Alexandrie; & comme il y avoit d'anciennes correſpondances, ſa preſence luy donna le moyen d'y établir ſes erreurs.

Euſebe quoyque piqué ſenſiblement de cette réponſe de noſtre ſaint, ne ſe rebuta pas encore; & ſi nous en croyons Socrate, il luy écrivit une autre lettre. Il luy fit auſſi écrire par Conſtantin, qui eſtoit émeu de colere contre luy à cauſe du refus qu'il faiſoit de recevoir Arius dans ſon egliſe.

On peut remarquer par cette lettre de Conſtantin, qui eſt rapportée par noſtre ſaint, qu'Euſebe & Theognis avoient ſurpris l'Empereur par une infinité de diſcours pleins de fauſſetez & de menſonges, luy repreſentant que la fermeté de l'Eveſque d'Alexandrie n'eſtoit que la ſuitte de ſon ancienne animoſité contre Arius, que la penitence de ce preſtre eſtoit ſincere, & que l'on ne pouvoit ſans injuſtice empeſcher ſon rétabliſſement.

Cette lettre fut apportée à S. Athanaſe par deux officiers du palais, Synclece & Gaudence; & elle ne tendoit à rien moins qu'à le contraindre par la crainte de la dépoſition & de l'exil, à recevoir Arius dans ſon egliſe. Comme vous eſtes » informé de mes ſentimens, diſoit-il, & de la reſolution que » j'ay priſe ſur ce ſujet, laiſſez rentrer dans l'Egliſe ceux qui

τὸν ἀσεβῆ Ἄρειον.

voudront y revenir. Car si j'apprends que vous en ayez usé « autrement, j'envoyeray aussitost des personnes qui auront « ordre de ma part de vous déposer & de vous transporter « en quelque autre lieu. «

Mais quelques pressans que fussent les termes de cette lettre, S. Athanase demeura toujours dans sa premiere constance, parce qu'il s'agissoit de la foy, & que craignant plus le tribunal de la justice divine, que les menaces des hommes, il ne pouvoit rien relascher de sa fermeté sans ruiner la religion. Ainsi ayant répondu à Constantin, qu'il ne peut y avoir de communion entre l'Eglise catholique & une heresie qui déclare la guerre à JESUS-CHRIST, il évita encore une fois le piege que ses adversaires luy avoient tendu. Cette tempeste qui sembloit si dangereuse, s'appaisa bientost par la fermeté de cet homme inébranlable, & il fut assez heureux pour trouver créance dans l'esprit de l'Empereur, quoyque les protecteurs de l'Arianisme fissent tous les efforts imaginables pour l'obseder & pour le prevenir contre luy. *V. les éclaircissemens.*

Voilà de quelle maniere ce genereux prelat exposoit sa liberté pour la deffense de l'Eglise, pendant que deux puissantes factions reünies dans un seul corps, travailloient à la ruine & à la destruction de la foy. Il n'y avoit rien de plus specieux que le pretexte d'Eusebe & de ceux de son parti, qui ne parloient que de reconciliation & de paix. Mais la guerre estoit preferable à une paix qui n'en avoit que le nom, & qui ne tendoit qu'à rétablir l'heresie sur les ruines du concile de Nicée. L'evenement fit assez voir quel estoit le dessein des ennemis de S. Athanase, puisqu'aussitost qu'ils l'eurent fait releguer, ils travaillerent hautement pour le rétablissement d'Arius & de ses complices, & pour autorizer en sa personne l'heresie dont ils estoient les deffenseurs. *Id. de synod.*

CHAPITRE XII.

Les Ariens & les Meleciens accuſent S. Athanaſe d'exactions & de crimes d'eſtat. Conſtantin reconnoiſt ſon innocence.

Athanaſ. apolog. 2. p. 778.

QUOY que les premiers efforts des Meleciens & des Euſebiens unis enſemble dans une meſme conſpiration, n'euſſent pas eu tout le ſuccés qu'ils s'eſtoient promis pour le rétabliſſement d'Arius, neanmoins ils s'eſtoient trop avancez pour en pouvoir demeurer là. Ainſi aprés avoir employé beaucoup de temps à inventer un pretexte pour détruire S. Athanaſe, ce qui eſtoit l'unique but qu'ils ſe propoſoient de part & d'autre par des motifs differens, ils convinrent avec Euſebe qu'ils l'accuſeroient à la Cour de l'Empereur d'avoir obligé les Egyptiens à payer un nouveau tribut de robes de lin pour l'egliſe d'Alexandrie.

V. les éclairciſſemens 1.

Iſion, Eudemon & Callinique furent choiſis pour ſe rendre delateurs contre le Saint, & pour ſoutenir qu'il avoit voulu commencer par eux à exiger ce nouvel impoſt. C'eſtoient trois Meleciens, & peut eſtre ceux meſmes dont les noms ſe liſent à la teſte des prelats dont Melece donna les noms à S. Alexandre, & qu'il appelle Eveſques d'Athribi, de Tanis & de Peluſe, le premier dans la ſeconde Auguſtamnique, & les deux autres dans la premiere. Callinique s'eſtoit déja ſignalé dans une autre députation à la fin de l'epiſcopat de S. Alexandre, & le mauvais ſuccés de ſon entrepriſe n'avoit point eſté capable de le rebuter.

Socrat. l. 1. c. 20.

Ces trois députez ayant donc porté leurs plaintes juſqu'aux oreilles de Conſtantin, qui eſtoit alors à Nicomedie, deux preſtres de l'egliſe d'Alexandrie, ſçavoir Apis & Macaire, ſe trouverent aſſez à propos à la Cour pour convaincre de fauſſeté les delateurs de leur Eveſque en preſence de l'Empereur meſme, & pour faire voir que tout ce qu'ils diſoient contre ce Saint, n'eſtoit qu'une pure calomnie. Ce qui obligea ce prince d'écrire une lettre par laquelle il condãnoit hautement la malice d'Ilion & des autres accuſateurs

de S. Athanaſe, & ordonnoit au Saint de ſe venir rendre auprés de luy. Le Saint s'eſtant ſoumis à cet ordre, Conſtantin le receut avec une extréme joye, & ne luy parla que comme à un homme de Dieu.

Mais s'il eſt aiſé de couvrir de confuſion les heretiques, tels qu'eſtoient ſes calomniateurs, il n'eſt pas ſi aiſé de leur inſpirer l'horreur des crimes qui les couvrent de confuſion. Ils ſe perſuadent ſans peine que les nouvelles impoſtures leur ſeront plus avantageuſes que les precedentes, & que l'excés de l'effronterie avec laquelle ils entreprennent de les publier, les rendra plus plauſibles & plus vraiſemblables, particulierement quand ce qu'ils avancent contre les innocens dont ils ont deſſein de noircir la reputation, eſt de fort grande importance dans l'eſprit des Grands, qu'ils tâchent de gagner par la flatterie.

Euſebe, qui eſtoit le chef & le conducteur de toute l'intrigue, avoit trouvé trop de facilité parmy les Meleciens, pour ne pas tirer d'eux un nouveau ſervice dans le deſſein qu'il avoit de perdre S. Athanaſe à quelque prix que ce fuſt. Comme il avoit retenu à la Cour ſes denonciateurs dans le temps qu'il avoit appris que Conſtantin le mandoit, il n'eut pas plutoſt eſté informé de ſon arrivée, qu'il les porta à former tout à la fois deux nouvelles accuſations, l'une contre Macaire, qui eſtoit ce preſtre par le témoignage duquel le Saint venoit d'eſtre juſtifié, & l'autre contre le Saint meſme. Ils chargeoient Macaire d'avoir brizé un calice, ce que nous allons expliquer; & quant au Saint, ils ne l'accuſoient de rien moins que de ſe revolter contre le Prince, & d'avoir envoyé un coffre plein d'or à un nommé Philumene qui vouloit uſurper l'empire. *Sozom. l. 2. c. 21. Theodoret. l. 1. c. 25.*

L'enormité de ce crime devoit faire tomber S. Athanaſe dans le piege qui luy venoit d'eſtre tendu, s'il en euſt eſté accuſé devant un prince moins religieux & moins equitable que n'eſtoit le grand Conſtantin. Il n'y auroit eu rien de plus horrible en la perſonne d'un prelat ſi relevé, que d'avoir formé une ſi étrange conſpiration contre le premier Empereur Chreſtien, & d'avoir voulu employer l'argent de l'Egliſe à la ruine de celuy qui venoit de la tirer de l'oppreſſion & des fers dans leſquels elle avoit gemi durant

V. éclairciſſemens 2.

trois ſiecles. Il n'y avoit que la ſeule malice des demons qui fuſt capable d'une ſi noire impoſture.

Mais Conſtantin fut encore éclairé pour cette fois de la lumiere du ciel pour percer l'obſcurité de ces tenebres. Il crut que plus la choſe eſtoit importante, plus elle devoit eſtre examinée avec ſoin. Il peſa dans une juſte balance les perſonnes des accuſateurs & celle de l'accuſé ; & ayant fait avec toute l'exactitude poſſible la diſcuſſion de ce fait dans Pſammathie, qui eſt un fauxbourg de Nicomedie, il rejetta comme des calomniateurs infames ces delateurs ſi emportez ; & pour donner un nouveau témoignage à l'innocence de S. Athanaſe en le renvoyant à Alexandrie, il luy mit entre les mains une lettre qu'il addreſſoit à ſon peuple, & que le Saint inſera depuis ce temps là dans ſa ſeconde apologie.

V. les éclairciſſemens 3.

Cette lettre contient une longue invective contre ceux qui troubloient la paix & l'ordre de l'Egliſe pour ſatisfaire leur jalouſie ; & aprés avoir aſſuré les fidelles que les efforts de ces calomniateurs ont eſté vains contre l'innocence de S. Athanaſe, dont il parle avec beaucoup d'éloges, il les exhorte à l'union & à la charité mutuelle ; remettant au Saint meſme de leur apprendre ce qui s'eſtoit paſſé dans cette affaire : tant il avoit de confiance en ſa moderation & en ſon amour pour la paix.

Toute l'Egypte apprit donc par cette lettre que la conſpiration des ennemis de S. Athanaſe s'eſtoit terminée à ſon avantage & à ſa gloire. On reconnut par l'evenement qu'ils ne l'avoient fait venir à la Cour de l'Empereur, que pour y recevoir des loüanges & des applaudiſſemens contre leur intention ; & toute leur intrigue ne ſervit qu'à les faire tomber eux-meſmes dans le piege qu'ils avoient tendu.

Sa juſtification n'auroit pas eſté entiere ſi Macaire ſon deffenſeur euſt paſſé pour criminel. Conſtantin examina au meſme lieu de Pſammathie & en la preſence du Saint, l'accuſation que l'on avoit intentée contre ſon preſtre touchant ce calice rompu, & il reconnut que c'eſtoit une pure calomnie. Mais comme ce n'eſt pas une choſe fort ſurprenante que les heretiques renouvellent de temps en temps les meſmes impoſtures qu'ils ſçavent avoir eſté ruinées, ils

recommencerent encore quelque temps aprés à répandre de toutes parts cette accuſation ; & quoyque Conſtantin l'euſt rejettée tout de nouveau, ils ne ceſſerent point de la publier comme un crime conſtant & indubitable : de ſorte que S. Epiphane meſme paroiſt en avoir eſté perſuadé. Et comme leur deſſein dans tout cecy n'eſtoit que de faire retomber cette calomnie ſur S. Athanaſe, ils en firent un des principaux chefs de ſa condamnation dans le conciliabule de Tyr, comme nous verrons dans la ſuitte. Mais il ne faut pas differer plus long-temps de faire une relation ſincere & exacte de ce fait ; & il ſuffira de l'expoſer pour faire comprendre à tout le monde qu'il n'y eut jamais rien dont la fauſſeté fuſt plus manifeſte.

CHAPITRE XIII.

Hiſtoire d'Iſchyras. Sa calomnie touchant un calice rompu, & ſa retractation.

LEs veritables paſteurs s'eſtiment obligez de connoiſtre la face de leur troupeau, & de faire exactement la viſite de leurs dioceſes. S. Athanaſe, qui penetroit toute l'étenduë de ſon devoir par une lumiere tres-pure & tout à fait apoſtolique, voulut ſatisfaire à cette étroite obligation auſſi bien qu'à toutes les autres de ſon miniſtere. Il n'eſtoit point ſeulement chargé d'un grand dioceſe, mais meſme le ſchiſme & l'hereſie y ayant introduit inſenſiblement en pluſieurs endroits la corruption des mœurs, qui en eſt la ſuitte, il devoit eſtre le medecin de tant de diverſes bleſſures & de tant de differentes maladies.

Il y avoit dans le territoire d'Alexandrie un canton nommé la Mareote du nom d'un celebre lac dont il eſt voiſin. Il eſtoit immediatement ſoumis à l'Eveſque d'Alexandrie, ſans jamais avoir eu d'Eveſque particulier, ny meſme de Coreveſque. Toute ſon étenduë conſiſtoit en divers grands villages, qui avoient chacun leur preſtre & des egliſes magnifiques. Nous apprenons de S. Athanaſe que ces hameaux eſtoient au nombre de dix ou plus ; & l'on voit par la requeſte addreſſée au concile de Tyr, qu'il y avoit en tout

Athanaſ. apol. 2. p. 781. 791. 802. Theodoret. l. 1. c. 28. Socrat. l. 1 c. 20.

quinze prestres & autant de diacres dans ce canton. Entre ces hameaux il y en avoit quelques-uns qui n'avoient point d'eglise, parcequ'ils estoient trop petits.

εἰρήνη σκοτεινή. *Hilar. cont. Arian.*

Dans un de ces hameaux appellé *la paix de Secontarure*, demeuroit un nommé Ischyras homme de méchante vie, & connu publiquement pour tel. Il n'avoit aucun degré dans l'Eglise; & ainsi il n'estoit pas mesme diacre, quoyque S. Hilaire l'ait cru. Neanmoins par une entrepriſe inoüie, il fut assez extravagant, & eut assez de presomption pour s'attribuer le rang & la qualité de prestre, & pour en vouloir faire les fonctions, quoyqu'il n'eust esté ordonné ny dans l'Eglise catholique, qui ne le reconnoissoit que pour laïque, ny mesme par les Meleciens, comme quelques-uns de leur party le témoignent. Et en effet Melece ne l'avoit pas compris dans la liste de ses ecclesiastiques qu'il avoit donnée à S. Alexandre; & de plus, le schisme des Meleciens n'estoit jamais entré dans la Mareote. Il ne luy restoit donc plus d'autre pretention sur ce sujet que d'avoir esté fait prestre par Colluthe, lequel n'estant luy-mesme que prestre, & schismatique, avoit usurpé le pouvoir d'ordonner des prestres. Et c'estoit effectivement de ses mains qu'Ischyras avoit receu une ordination visiblement nulle & sacrilege. Aussi personne ne le reconnoissoit pour prestre, à la reserve de ses parens, & il n'avoit pas mesme d'eglise pour faire aucune fonction.

Depuis ce temps là, Colluthe estant rentré dans l'estat de simple prestre par le jugement du concile qu'Osius assembla sur la fin de l'an 324. & toutes les ordinations qu'il pretendoit avoir faites, ayant esté declarées nulles, Ischyras fut deposé comme les autres, & remis à l'estat de simple laïque. Il fut receu à la communion de l'Eglise en cette qualité seule, & il y demeura toujours depuis, perdant jusques à l'ombre mesme de son sacerdoce imaginaire, dont sa vanité s'estoit flattée par une folle & ridicule affectation.

Mais comme les fantaisies des visionnaires ont leurs retours, il s'efforça de tromper encore une fois ceux de son hameau en leur faisant accroire qu'il estoit ecclesiastique; & il eut mesme assez d'insolence pour faire les fonctions du sacerdoce, quoyqu'il ait reconnu luy-mesme depuis ce temps

temps là dans le concile de Tyr qu'il n'avoit pas plus de ſept perſonnes dans ſa communion. Ses propres parens ne furent pas de ce nombre ; & ſoit qu'ils connuſſent la fourberie de plus prés, ſoit que ſa malice luy fuſt perſonnelle, ils demeurerent toujours attachez à la communion de S. Athanaſe. Quoyqu'il ſe vantaſt d'avoir une egliſe, le lieu où il tenoit ſes aſſemblées ſchiſmatiques, n'en fut jamais une, mais ce n'eſtoit qu'une veritable chambre fort petite, & qui appartenoit à un enfant orfelin nommé Iſion.

Il arriva vers le meſme temps, que S. Athanaſe fit ſa viſite dans les egliſes de la Mareote ; & il avoit avec luy tous les preſtres, tous les diacres, & une grande partie du peuple de ce canton là, dont il ſe faiſoit accompagner pour cette fonction paſtoralle, ainſi qu'il avoit accoutumé d'en uſer en de ſemblables rencontres. Le Curé de qui dépendoit le hameau dans lequel Iſchyras s'eſtoit établi, ayant eſté informé de ſon entrepriſe, en avertit le Saint dans le cours de ſa viſite, & receut un ordre de ſa part d'aller avec Macaire l'un de ſes preſtres, pour luy amener Iſchyras, avec deſſein de luy faire rendre conte de ſa conduite. Mais comme ils le trouverent malade au lit dans ſa chambre, ils enjoignirent à ſon pere de luy declarer ce qu'ils luy ſignifioient de la part de S. Athanaſe ſon prelat, ſçavoir un commandement de ne plus pretendre à l'avenir une choſe auſſi déraiſonnable qu'eſtoit celle qu'on luy attribuoit, & de ne plus s'ingerer des fonctions du ſacerdoce.

L'affaire en demeura là alors, & ces deputez ne commirent de leur part aucune violence. Mais nous allons voir qu'un homme qui a aſſez d'effronterie pour exercer le miniſtere ſacerdotal n'eſtant que laïque, doit avoir aſſez peu de conſcience pour ſe vanger de la juſtice & du zele de ſon Eveſque par une calomnie horrible, & pour ſervir d'inſtrument à la paſſion de ſes ennemis capitaux.

Iſchyras eſtant gueri, & voyant que ſon pere & ſes parens l'empeſchoient de faire le preſtre, il chercha tous les moyens de ſe vanger de ſon Eveſque, & de celuy qui luy eſtoit venu porter ſes ordres. Comme il avoit eſté aſſez méchant pour ſe dire preſtre ne l'eſtant pas, il fut aſſez

laſche pour ſoutenir cette fauſſe dignité par d'autres menſonges & par des crimes dignes de la corruption de ſon cœur. N'ayant point eu juſques alors de commerce avec les Meleciens, il voulut chercher un refuge dans leur parti ; & comme ceux-cy le virent entierement devoüé à tout ce que l'on pouvoit ſouhaiter de luy, ils crurent ne devoir point differer d'en faire part aux Euſebiens, avec leſquels ils n'avoient fait une ſi étroitte alliance que pour perdre noſtre Saint. Aprés en avoir conferé enſemble, & meſme avoir envoyé Iſchyras juſques à Nicomedie, ſi nous en croyons Socrate, le reſultat de leur deliberation fut d'employer une double calomnie pour ruiner tout à la fois plus d'un de leurs ennemis.

Ils convinrent donc entr'eux d'accuſer Macaire d'avoir commis des violences extraordinaires dans la recherche qu'il avoit faite d'Iſchyras, d'avoir rompu un calice ſacré, briſé un autel, brûlé les ſaints livres, jetté meſme à terre les ſacremens de noſtre ſalut, renverſé la chaire ſacerdotale, & démoli l'egliſe juſques aux fondemens. Car ils prétendoient que Macaire eſtoit entré lorſqu'Iſchyras eſtoit à l'autel & offroit le ſacrifice. Il n'y avoit rien de plus viſiblement faux que cette impoſture, puiſque, comme nous avons remarqué, il n'y avoit ny aucun preſtre, ny aucune egliſe en ce lieu là. Le jour meſme auquel on vouloit que cela fuſt arrivé, n'eſtoit point un dimanche ; d'où S. Athanaſe conclut que ce n'eſtoit pas un jour de ſacrifice ; ce qui monſtre que l'uſage de l'Egliſe d'Egypte eſtoit de n'offrir le ſacrifice que le dimanche ſeulement. Le Saint ajoute encore qu'Iſchyras eſtant laïque, & demeurant dans un logis particulier, ne pouvoit avoir chez luy aucun de ces vaſes ſacrez que l'on ne peut rompre ſans crime, & qui ne ſe trouvent que chez les perſonnes qui ſont établies dans le ſacerdoce. Toutes ces circonſtances nous inſtruiſent de l'uſage de ce temps là, & nous monſtrent combien on avoit alors de veneration pour les ſaints myſteres.

Iſchyras meſme fut choiſi pour publier ces calomnies ; & afin de l'autoriſer davantage, on luy donna hautement le titre & la qualité de preſtre, comme depuis on le traitta

d'Eveſque ſous le regne de Conſtance, afin qu'au moins le menſonge fuſt plus croyable dans la bouche d'un Eveſque. Mais quelque méchant qu'il fuſt, il ne ſe porta point par luy-meſme à répandre ces impoſtures; la crainte ſeule & la force dont on uſa contre luy, le firent reſoudre à une action ſi noire, & ſi contraire aux reproches interieurs de ſa conſcience; & les Meleciens ne purent l'engager à cette injuſte dépoſition, qu'aprés l'avoir meſme battu pour l'y contraindre.

Ceux qui exercerent envers luy une ſi étrange violence, furent entr'autres Iſaac de Lete ou Latople, un autre Iſaac, & un Heraclide. Ils ſe trouvent tous trois dans la liſte des Eveſques que Melece donna à S. Alexandre; & il nomme Iſaac Eveſque de Lete, Heraclide de Nicie, & Iſaac de Cleopatride. Ce ſont trois villes de la premiere Egypte.

Ce fut vraiſemblablement cette violence qui rendit Iſchyras plus ſuſceptible des reprimendes que luy firent ſes parens. Comme ils eſtoient convaincus de l'enormité de ſon crime, auſſi ne luy eſtoit-il pas poſſible de le cacher & de s'en juſtifier devant eux. Eſtant donc preſſé par les remors de ſa conſcience, il vint tout fondant en larmes & tout abbatu de douleur ſe jetter aux pieds de S. Athanaſe pour luy demander ſa communion avec une profonde humilité; & ſur ce que le Saint luy reprocha les calomnies qu'il avoit publiées contre Macaire, Iſchyras luy avoüa que toutes ces choſes eſtoient fauſſes, & qu'il ne les avoit inventées qu'à la ſuggeſtion des Meleciens, n'en alleguant point d'autre excuſe que la ſeule violence qu'il avoit ſoufferte de leur part pour s'engager dans cette denonciation. Il luy en donna meſme un acte par écrit en preſence de ſix preſtres, qui eſtoient apparemment des Curez de la Mareote, & de ſept diacres, partie d'Alexandrie, & partie du meſme canton de la Mareote; & il l'exprime en ces termes.

Au bienheureux Pape Athanaſe Iſchyras, ſalut en Noſtre-Seigneur.

MONSEIGNEUR mon Prelat, puiſque vous ayant prié de me recevoir dans l'Egliſe, vous vous eſtes plaint

» des discours que j'ay tenus cy-devant, comme si je m'y
» estois emporté par mon propre mouvement ; je me sens
» obligé de vous donner par écrit ce que j'ay à vous dire sur
» ce sujet pour ma justification, afin de vous faire sçavoir
» que je n'ay rien fait en cela que par contrainte, & par
» la violence que m'ont faite Isaac, Heraclide, Isaac de
» Lete, & leurs complices, jusques à me frapper outrageu-
» sement. Je prends Dieu à témoin de la verité de ce que je
» vous dis pour ma deffense, vous protestant que je n'ay au-
» cune connoissance que vous ayez rien fait de ce qu'ils vous
» attribuënt. Car il n'y a eu ny calice brisé, ny autel renversé;
» & tout ce qui se dit sur ce sujet, n'est qu'un effet de la violen-
» ce qu'ils ont exercée contre moy, pour me porter malgré
» que j'en eusse à publier cette calomnie. C'est ce qui m'obli-
» ge à vous donner par écrit cette reconnoissance pour ma
» propre justification, ayant un desir extréme d'estre du nom-
» bre de ceux qui communiquent avec vous, quand mesme
» vous me devriez juger avec rigueur. Que Nostre-Seigneur
» vous conserve. Je vous ay donné cet écrit signé de ma main
» à vous Athanase Evesque, en presence des prestres cy-
» dessous nommez, sçavoir d'Ammon de Dicelle, d'Hera-
» clius de Phascon, de Boccon de Chenebri, d'Achillas de
» Myrsene, de Didyme de Taphosire, de Juste de Bomo-
» thée & encore de Paul, de Pierre, & d'Olympe diacres
» de l'eglise d'Alexandrie, d'Ammon, de Piste, de Deme-
» trius & de Gaïus diacres de la Mareote.

Neanmoins un desaveu si formel & écrit de la main mes-
me du calomniateur, n'eut pas encore assez de force pour
ἐκ ἐτέ- luy faire meriter la grace de la communion catholique, dont
ξατο αὐ- il s'estoit rendu indigne : car S. Athanase ne jugea point à
τόν. propos de le recevoir ; & on voit encore dans la suitte qu'il
demeura toujours lié avec les Meleciens. Mais aussi cette re-
tractation ne fut-elle pas suffisante pour effacer les impres-
sions que la calomnie avoit faites sur quelques esprits. Les
Meleciens qui en estoient les veritables auteurs, continue-
rent toujours à la publier, & ils eurent mesme l'effronterie
de la porter de nouveau jusqu'aux oreilles de Constantin.
Car nous avons déja veu qu'ils luy en avoient parlé une fois
à Psammathie, en joignant à cette imposture un crime

d'eſtat, & qu'ils avoient eſté traittez de calomniateurs par ce prince ſur l'un & ſur l'autre point. Mais ce jugement qui preceda le deſaveu d'Iſchyras, ainſi qu'on le peut inferer de la ſuitte de S. Athanaſe, & ce deſaveu meſme ſi convaincant eurent à peine aſſez de force pour les faire demeurer quelque peu de temps en repos. Le deſir de ſervir ceux à qui ils s'eſtoient vendus, leur donna un nouveau courage; & ils furent aſſez inſolens pour retourner encore une fois à la Cour, & pour y produire tout de nouveau une calomnie qui venoit d'eſtre ruinée par la main meſme de celuy qui luy avoit donné l'eſtre.

Une malice ſi opiniâtre n'avoit pas ſeulement pour but de perdre en la perſonne de Macaire un preſtre catholique & un fidelle coöperateur de S. Athanaſe. Ils vouloient de plus étendre ce crime juſques ſur le Saint, & y trouver dequoy faire dépoſer ce ſaint Eveſque, parce qu'il avoit envoyé Macaire; en ſuppoſant que ce preſtre n'avoit eſté dans ce qu'ils l'accuſoient d'avoir fait, que l'executeur de ſes ordres & de ſes commandemens. Neanmoins comme ces voyes eſtoient trop longues, ils l'accuſoient quelquefois directement de ce crime, en pretendant qu'il eſtoit entré avec violence dans l'egliſe, qu'il avoit emporté par force le calice du lieu le plus ſaint & le plus ſacré, qu'il l'avoit rompu en pieces de ſes propres mains, & qu'il avoit commis tous les autres excés qu'ils venoient de reprocher à Macaire. Et c'eſt pour ce ſujet qu'Iſchyras juſtifie directement S. Athanaſe dans ſa retractation, en déclarant qu'il ne ſçavoit point qu'il euſt rien fait de toutes ces choſes. οὐκ οἶδα τοῦτο· οὐδὲ ἐπίστευσα.

Cette inconſtance de la calomnie & cette ſubite metamorphoſe de Macaire en Athanaſe, eſtoit une preuve plus claire que le jour, qui faiſoit voir que leur unique deſſein eſtoit d'opprimer par toutes ſortes de moyens un ſi ſaint Eveſque, dont l'innocence ſur ce point eſtoit d'autant plus viſiblement reconnuë, que nul des témoins qu'ils avoient eux meſmes ſubornez contre luy, n'avoit eu l'impudence de le charger de ce crime. Ils ſe virent donc réduits à fortifier cette calomnie par l'addition d'une autre qui eſtoit tout autrement importante, quoyqu'elle euſt encore moins de fondement; & ils le firent en le chargeant du meurtre

d'Arsene, au sujet duquel ils firent mille exclamations tragiques, mais qui degenererent en comedie, & ne servirent qu'à les rendre ridicules & abominables tout ensemble à toute la terre.

CHAPITRE XIV.

S. Athanase est accusé d'avoir tué l'Evesque Arsene. On informe de ce meurtre, & Arsene se trouve vivant.

ARSENE est devenu si fameux dans l'histoire de nostre Saint, par le personnage que les Meleciens luy ont fait joüer, qu'il est à propos de marquer qui il estoit avant que de le voir paroistre sur ce theatre. Nous apprenons donc par la reconnoissance qu'il en fait luy mesme, qu'il estoit Evesque d'Hypsele dans la premiere Thebaïde, du parti des Meleciens. Il n'est pas compris dans la liste que Melece donna à S. Alexandre, soit que ce soit une faute & une omission, comme il y en a quelques autres, ce qui est plus vrayssemblable; soit qu'il n'ait esté fait Evesque que depuis le renouvellement du schisme, c'est à dire depuis la mort de Melece. S. Athanase luy donne souvent la qualité d'Evesque, & ne l'appelle jamais autrement, non plus que le concile de Sardique.

Athanas. apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 20. Theodoret. l. 1. c. 28.

apud Athanas. apolog. 2. p. 758. Voyez éclaircissemens 1.

Les ennemis de nostre Saint s'estant rendu maistres de cet Evesque de leur parti, s'aviserent de le faire disparoistre en un instant, afin que quand on ne le verroit plus, le bruit de sa mort qu'ils répandroient de toutes parts, passast pour une verité constante, & que le soin qu'ils prendroient de le tenir caché, leur fust un moyen assuré de publier impunément que S. Athanase l'avoit fait mourir.

L'argent qui peut toutes choses sur les ames lasches, fit condescendre cet Evesque schismatique à une proposition si criminelle & si honteuse. Il renonça à la lumiere & à la conversation des hommes, sans en attendre d'autre fruit que d'accabler un grand Prelat dont l'innocence luy estoit connuë; & pour estre l'instrument de sa mort & de sa ruine,

il feignit luy meſme d'eſtre mort. Jean ſurnommé Archaph, ou Achab ſelon Socrate, & qui vrayſemblablement n'eſtoit autre que celuy dont nous avons parlé comme du chef de tout le parti des Meleciens, conduiſoit toute l'intrigue par concert avec les Euſebiens, & ſe rendoit hautement dénonciateur contre le Saint. *V. les éclairciſſemens 2.*

Le plus grand ſoin de ces impoſteurs fut de bien cacher Arſene, ſoit dans les monaſteres que les Meleciens avoient dans la Thebaïde, & où on le trouva quelque temps aprés, ſoit dans quelque province au delà des mers, comme le Concile d'Alexandrie ſemble le marquer; & ils l'euſſent volontiers envoyé en un autre monde s'ils en euſſent eu le pouvoir, ou bien ils l'auroient fait mourir eux meſmes ſi Dieu le leur euſt permis, pour avoir plus de ſujet de pourſuivre la mort de S. Athanaſe, en le rendant coupable du crime dont ils auroient eſté les auteurs. *apud Athanaſ apol. 2. p. 729.*

Dés que ce fourbe fut diſparu, ils publierent par tout que noſtre Saint l'avoit tué. Jean eut l'avantage de ſurpaſſer tous les autres dans l'addreſſe qu'il fit paroiſtre à s'acquiter de ſa commiſſion; & tous enſemble ils demandoient avec des larmes feintes le corps d'un homme vivant. Pour mieux réuſſir dans cette farce, & pour faire une plus forte impreſſion ſur les eſprits, ils avoient eu la malice de bien faire ſécher une main droite qu'ils portoient par tout dans une boëte de bois, diſant que c'eſtoit la main d'Arſene à qui Athanaſe l'avoit couppée. Et il ſe pouvoit faire qu'ils euſſent eux meſmes tué quelqu'un dans le ſeul deſſein de ſe ſervir de ſa main, comme d'un inſtrument neceſſaire à leur calomnie.

On ne peut lire ſans horreur une malice ſi noire & ſi diabolique, qui juſques à ce temps là n'avoit point eu d'exemple dans l'Egliſe; & il n'y avoit rien de plus honteux à des Eveſques, que de ſe dépoüiller tout enſemble & des ſentimens de l'humanité, & de ceux de la religion, & de proſtituer au menſonge des levres qui devoient eſtre conſacrées à la ſeule verité. Mais la paſſion dont ils brûloient de perdre S. Athanaſe, leur faiſoit regarder comme innocens & legitimes les moyens les plus infames & les plus execrables. Il ne reſtoit plus aprés cela que d'ajoûter le crime de la

magie à celuy de l'homicide, pour réuſſir mieux dans cette entrepriſe ſi malheureuſe qu'ils avoient formée d'accabler le Saint par une double accuſation. Ils publierent donc que noſtre Saint avoit couppé cette main à Arſene, pour s'en ſervir à des operations magiques; & pour le rendre odieux aux hommes, ils luy impoſerent d'avoir commerce avec les demons.

Ruſin. l. 1. c. 19. Socrat. l. 1. c. 20.

Le diſciple n'eſtant pas plus que le maiſtre, il eſt glorieux à S. Athanaſe d'avoir eſté traitté par des ennemis déclarez de JESUS-CHRIST, comme JESUS-CHRIST l'avoit autrefois eſté par les Juifs, chefs & precurſeurs des Ariens. Lorſque ce divin Sauveur chaſſoit les demons, ces ingrats qui ne pouvoient démentir la verité de ſes miracles, l'accuſoient de n'agir en cela que par la vertu du prince meſme des demons. Et comme le diable qui eſt le pere de tous les calomniateurs, ne pouvoit ſouffrir ny la vertu ny la reputation de S. Athanaſe, il faiſoit publier en meſme temps par la bouche des payens & par celle des heretiques, que ce Saint eſtoit un magicien, comme l'on voit par les hiſtoriens eccleſiaſtiques & profanes; & il ſe trouvoit des hommes aſſez temeraires & aſſez injuſtes pour attribuer à cet art criminel & diabolique l'eſprit de prophetie que Dieu luy avoit donné. Ce qui doit ſervir d'une puiſſante conſolation à ceux qui eſtant obligez de ſe reconnoiſtre fort éloignez du rang & de la ſainteté de S. Athanaſe, ne laiſſent pas d'eſtre en butte aux traits envenimez de la calomnie. Son exemple leur enſeigne à n'attendre leur juſtification que de Dieu ſeul; & en attendant ſa protection, chercher leur gloire dans le témoignage de leur propre conſcience.

Sozom. l. 4. c. 9. Amm. Marcell. l. 15.

Aprés que les Meleciens eurent couru de tous coſtez publier le meurtre d'Arſene, & qu'ils eurent répandu ce faux bruit tant dans les aſſemblées du peuple que dans celles des magiſtrats, ils allerent comme nous avons dit, la porter juſqu'aux oreilles de Conſtantin, avec leur ancienne calomnie touchant le calice rompu. Ils expoſerent meſme aux yeux de cet Empereur la main pretenduë d'Arſene; & on peut juger s'ils ne ſe ſurmonterent pas eux meſmes en cette rencontre, ayant à joüer leur comedie ſur un theatre ſi celebre, & devant un ſpectateur d'une ſi haute conſideration.

Epiph. hæreſ. 68.

Ce

Ce fut à peu prés en l'année 333. qu'ils pousserent jusques-là leur conspiration & leurs intrigues. Mais comme Constantin avoit déja reconnu & condamné à Psammathie tout ce que l'on disoit touchant ce calice rompu, il n'en fit pas plus d'estat qu'auparavant; & ne s'arrestant qu'au meurtre d'Arsene, il écrivit à Antioche au Censeur Dalmace, pour luy ordonner de connoistre de cette affaire, de faire venir les accusez & de punir les coupables. Socrate ajoûte qu'il y envoya Eusebe & Theognis, afin qu'Athanase fust jugé en leur presence; ce qui estoit une tres-grande indignité, non seulement parce qu'il n'y avoit rien de plus injuste que de l'abandonner ainsi à la passion de ses ennemis capitaux, mais aussi parce que ces deux Evesques s'estoient rendus indignes par leur conduite d'assister à aucun jugement ecclesiastique. C'est apparemment pour ce sujet que S. Athanase dit que lors qu'Arsene fut trouvé, Constantin fit revenir les Eusebiens qui estoient venus contre luy en Orient.

Quant à Dalmace qui receut cette commission, c'est celuy qui fut Cesar à la fin de l'année 335. Il estoit neveu de Constantin selon Socrate, & fils d'un autre Dalmace frere du mesme Empereur, mais d'une autre mere, sçavoir de Theodore belle-fille de Maximien Hercule. Dés qu'il eut receu cet ordre de son oncle, il écrivit à S. Athanase qu'il se tinst prest de répondre touchant le crime dont il estoit accusé. Le Saint n'avoit fait d'abord nul estat de cette nouvelle imposture, parce que sa conscience ne luy faisoit aucun reproche sur ce sujet, & que des accusations si horribles se detruisoient d'elles-mesmes. Mais quand il apprit que l'Empereur s'estoit laissé prévenir par ses ennemis, & que la malice de ses calomniateurs avoit fait impression sur son esprit, il crut qu'il n'y avoit rien à negliger, & s'estima obligé de prendre ses suretez. Il écrivit donc aux Evesques d'Egypte ses confreres, pour s'informer du lieu où Arsene pouvoit estre, parce qu'il y avoit cinq ou six ans qu'il ne l'avoit point veu; & il envoya un de ses diacres pour travailler à cet éclaircissement. *Voyez les éclaircissemens. 3.*

Arsene estoit alors caché dans un monastere de la pre-

miere Thebaïde nommé Ptemencyrce, dans le territoire de la ville d'Antée, duquel un nommé Pinne estoit prestre & superieur. Le diacre de S. Athanase estant venu en cette province, & s'informant soigneusement de toutes choses, il apprit de quatre Meleciens qu'Arsene estoit dans ce monastere. Il y alla aussi tost avec quelques autres personnes ; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinne qui venoit d'apprendre l'arrivée de ce diacre, & qu'il avoit découvert le lieu où Arsene s'estoit caché, le fit monter sur un vaisseau pour s'en aller sur le Nil dans les provinces inferieures, c'est à dire dans la basse Egypte. Le diacre qui estoit venu dans le dessein de surprendre Arsene, aiant manqué son entrepriſe, se saisit de Pinne & d'un moine nommé Elie.

Cet Elie & Pinne furent conduits jusques à Alexandrie, & presentez au Duc, c'est à dire au general de toute la milice d'Egypte ; & ils furent contrains de luy avoüer avec toute la honte & toute la confusion imaginable, qu'Arsene n'avoit point esté tué, qu'il avoit esté caché chez eux, & qu'il estoit alors dans l'Egypte. Le bruit d'une confession si importante se répandit aussi tost dans la province, estant impossible de cacher une nouvelle de cette nature. Pinne mesme la manda à Jean auteur & principal chef de toute la calomnie, pour l'avertir de ne plus accuser Athanase sur ce point ; ce qui monstre qu'ils n'avoient caché Arsene que pour faire croire qu'il estoit mort. Voicy ce que portoit cette lettre que le Saint nous a conservée toute entiere dans sa seconde apologie.

A mon tres-cher frere Iean, Pinne prestre du monastere de Ptemencyrce dans le territoire d'Anteople, salut.

» JE suis obligé de vous mander qu'Athanase a envoyé son
» diacre dans la Thebaïde, avec ordre de chercher par tout
» jusqu'à ce qu'il eust trouvé Arsene ; & il est arrivé d'a-
» bord que le prestre Pecyse, Silvain frere d'Elie, Tapena-
» ceramée, & Paul moine d'Hypsele, ont avoüé qu'Arsene
» estoit chez nous. Dés que nous avons sçeu qu'il estoit dé-
» couvert, nous l'avons fait embarquer dans un vaisseau,

pour le faire transporter dans la basse Egypte avec le moine Elie. Quelque temps apres le mesme diacre accompagné de quelques autres personnes, est venu faire irruption dans nostre maison pour prendre Arsene ; mais ne l'y aiant pas trouvé, parceque, comme je viens de dire, nous l'avions fait transporter dans la basse Egypte, ils m'ont enlevé moy-mesme à Alexandrie avec le moine Elie. Et aussi tost que nous y sommes arrivez, ils m'ont presenté au General de la milice d'Egypte, devant lequel m'estant impossible de nier le fait, j'ay avoüé qu'Arsene vit encore, & qu'on ne l'a point fait mourir ; ce qui a aussi esté reconnu par le moine Elie. Je vous en avertis, mon Pere, afin que vous n'entrepreniez pas d'accuser Athanase de sa mort. Car j'ay dit qu'il vit encore, & qu'il a esté caché chez nous. Toute l'Egypte est informée de cette histoire, & il est absolument impossible de le tenir plus longtemps caché. Moy Paphnuce moine de ce mesme monastere, qui ay écrit cette lettre, je vous saluë de tout mon cœur, & vous souhaite toute sorte de prosperitez. . . . . *V. les éclaircissemens.*

L'inquietude & la malice des Meleciens ne pouvoit estre mieux representée que par cette lettre, que l'on ne peut encore lire sans horreur plus de treize siecles apres qu'elle a esté écrite. Paphnuce qui se dit en avoir esté le secretaire, est apparemment ce mesme moine Melecien que S. Epiphane releve avec de si grands éloges, aiant luy mesme esté surpris par de fausses relations. Quoy qu'il en soit, Saint Athanase ne fut pas seulement assuré par les dépositions que nous venons de rapporter, qu'Arsene vivoit encore ; mais mesme ses gens l'aiant depuis trouvé à Tyr, confirmerent cette nouvelle qui couvroit de confusion ses ennemis. Socrate témoigne que cela arriva par le moyen des serviteurs du Consulaire Archelaüs, lesquels aiant ouï dire dans un cabaret qu'Arsene estoit caché dans une certaine maison, remarquerent ceux qui publioient cette nouvelle & en avertirent leur maistre : qui l'aiant fait chercher sans perdre de temps, & l'aiant trouvé, le mit en seure garde, & en donna avis à Saint Athanase, ou plustost à quelqu'un qui estoit là de sa part. Ar-

Socrat. l. 2. c. 21. Voyez les éclaircissemens, 4.

ſene ſe voyant découvert, & voulant aprés tout cela garder le traitté qu'il avoit fait avec les Euſebiens, eut encore l'impudence de nier qu'il fuſt Arſene, & demeura opiniaſtre dans ce menſonge, juſqu'à ce qu'ayant eſté appellé en jugement devant Paul Eveſque de Tyr, qui le connoiſſoit depuis long-temps, il fut contraint d'avoüer une verité dont la confuſion le devoit reduire à ſe cacher pour le reſte de ſes jours par eſprit de penitence, au lieu qu'il s'eſtoit caché par une honteuſe & criminelle friponnerie.

CHAPITRE XV.

Condamnation de l'impoſture des Meleciens par une lettre de Conſtantin, & leur réunion avec S. Athanaſe.

Athanaſ. apolog. 2.

LE Saint aiant eu un ſuccés ſi avantageux de la recherche d'Arſene, n'eut beſoin pour ſe juſtifier auprés de Conſtantinn, que du ſeul recit de ce qui venoit de ſe paſſer en Egypte & à Tyr à la honte de ſes calomniateurs. Il ſe contenta de luy mander par un de ſes diacres nommé Macaire, que cet Eveſque mort s'eſtoit retrouvé vivant, & de rappeller dans ſa memoire la fauſſe accuſation que l'on avoit faite du preſtre Macaire, & la conviction de leurs communs ennemis par ce prince meſme dans Pſammathie.

Cet Empereur n'eut point de peine à ſe deſabuſer encore une fois des fauſſes impreſſions qu'on luy avoit données contre un Prelat dont il avoit reconnu l'innocence en d'autres rencontres: & pour le tirer promtement de la perſecution qu'on luy ſuſcitoit, il écrivit à Dalmace qu'il ceſſaſt toutes pourſuittes contre luy, parce qu'il eſtoit convaincu de la malice de ceux qui avoient inventé une ſi horrible calomnie. Il commanda auſſi aux Euſebiens, qui eſtoient venus contre luy en Orient, c'eſt à dire à Antioche capitale du Comté d'Orient, de s'en retourner en leurs egliſes, & écrivit au Saint une lettre qu'il rapporte toute entiere dans ſa ſeconde apologie. Voicy quel en eſt le contenu.

Apres l'avoir exhorté d'animer son peuple à la moderation & à la pieté, dont il parle comme de ce qu'il a de plus cher, il condamne avec des termes que l'amour de la justice luy inspire, l'emportement des Meleciens contre luy, tant sur le sujet d'Arsene, que sur celuy du calice rompu. Il veut que le Saint lise souvent sa lettre en public pour faire connoistre de plus en plus à tout le monde l'excés d'une malice si noire. Il finit en disant que si ses ennemis continuent dans leurs entrepriſes, il s'en rendra luy mesme le juge, & les traittera non selon l'indulgence des loix de l'Eglise, mais selon toute la rigueur des loix civiles: ce qui fait voir que quand il avoit connu des accusations de S. Athanase, il pretendoit que ce n'avoit pas tant esté comme juge, que comme amy commun & comme arbitre.

Cette lettre donne lieu de regretter que ce prince n'ait pas eu autant de vigueur pour la punition des coupables, qu'il avoit alors d'équité pour la justification des innocens. Car il ne se seroit jamais laissé surprendre pour punir comme coupable le plus innocent & le plus saint Prelat de son siecle, ainsi qu'il a fait depuis ce temps-là, s'il eust arresté le cours de tant de mensonges & d'impostures par le chastiment exemplaire de ces fourbes, qui n'eussent pas eu l'insolence de publier sans cesse de nouvelles calomnies, si cet Empereur un peu trop credule d'une part & trop indulgent de l'autre, les eust abandonnez, apres avoir reconnu la fausseté des premieres, aux loix de l'Eglise dont il tenoit à gloire d'estre l'appuy & le protecteur.

Le concile d'Alexandrie en rapportant cette lettre de Constantin, en cite particulierement les paroles les plus fortes dont ce prince se sert contre les Meleciens. Car il ne connoissoit pas que ses principaux favoris estoient l'ame de cette conspiration, & les auteurs de la calomnie contre laquelle il s'élevoit luy-mesme avec tant de force.

Cette affaire avoit fait un si grand éclat par tout le monde, qu'aprés qu'Arsene fut découvert, la nouvelle s'en répandit en beaucoup de lieux, & surprit extrémement ceux qui estoient en peine de l'evenement de cette intrigue. Le diacre Macaire qui estoit à Constantinople, le manda à Ale-

xandre Eveſque de Theſſalonique, lequel ne put s'empeſcher d'en écrire à S. Athanaſe pour ſe réjoüir avec luy de ce que les bruits du prétendu meurtre d'Arſene venoient d'eſtre ſi heureuſement diſſipez, & de ce que Jean le Melecien, qui portoit auſſi le nom d'Archaph, ainſi que nous avons veu, ne les avoit répandus que pour augmenter ſa honte. Voicy ce que contenoit la lettre de cet Eveſque qui n'euſt pas appellé S. Athanaſe ſon fils, s'il n'euſt eu beaucoup plus d'âge que luy.

Apres avoir parlé avantageuſement d'un nommé Serapion, qui luy avoit rendu la lettre du Saint, il finit ainſi la ſienne. Le tres-cher diacre Macaire m'a extrémement réjoüi par les lettres qu'il m'a écrites de Conſtantinople, & qui m'apprennent la confuſion que le calomniateur Archaph a receuë en publiant par tout le monde la mort violente d'un homme qui eſt encore vivant. Les Ecritures ſaintes qui ſont incapables de fauſſeté & de menſonge, nous declarent à haute voix quel traittement il recevra luy & ſes complices, de la part du juſte juge, en punition des excés prodigieux qu'ils ont commis.

Theodoret. l. 1. c. 24. Voilà quel fut alors le ſuccés des batteries que l'on avoit dreſſées contre cette tour inébranlable de la verité. Si les Euſebiens n'en furent pas convertis, au moins *Sozom. l. 2. c. 20.* les Meleciens demeurerent accablez ſous la confuſion dont ils ſe virent couverts; & la crainte des menaces de l'Empereur les obligea de demeurer en repos durant quelque temps.

Euſebe de Nicomedie qui avoit réuni contre le Saint ces deux factions, eut encore une fois le dépit de voir tant de fleches inutilement tirées contre celuy à qui Dieu meſme ſervoit viſiblement de bouclier. Il fut humilié par cette diſgrace, mais il n'en fut pas converti; & comme il avoit l'eſprit vaſte, ambitieux & vindicatif, aiant reſolu de perdre tous les Prelats qui combatoient pour la divinité du Verbe, il ſe conſoloit de ſes diſgraces, qui eſtoient de veritables bienfaits de Dieu, par les autres evenemens qui luy paroiſſoient avantageux, quoy qu'ils fuſſent autant de punitions & de veritables diſgraces.

Le Saint eut encore la consolation de voir les Meleciens non seulement terrassez, mais mesme réduits à luy demander sa communion comme une grace. Et c'est ce que fit Arsene mesme en luy écrivant cette lettre, tant pour luy qu'au nom des prestres & des diacres d'Hypsele, qui avoient autrefois esté dans le parti & dans le schisme de Melece.

Arsene Evesque de la ville d'Hypsele, pour ceux qui ont esté autrefois sous Melece, & avec luy les Prestres & les Diacres de la mesme Eglise, au Bienheureux Pape Athanase, salut en nostre Seigneur.

NOus vous écrivons aussi, mon cher Pere, par le motif de l'amour que nous avons pour la paix & pour l'union de l'Eglise Catholique, dont vous avez le gouvernement par la grace de Dieu, & avec une ferme resolution de nous soumettre à la regle de l'Eglise selon l'ancien usage. C'est dans cet esprit que nous vous promettons de ne communiquer jamais avec ceux qui divisent encore la mesme Eglise Catholique, & qui n'en aiment point la paix, de quelque condition qu'ils soient, Evesques, prestres ou diacres; de ne nous trouver jamais avec eux dans aucun concile, s'ils veulent nous y appeller; de ne leur envoyer jamais aucune lettre qui soit une marque de communion & de paix, de n'en recevoir jamais aucune de leur part, & de ne faire jamais aucune chose touchant les ordinations des Evesques, ny sur tout ce qui regarde les affaires communes de l'Eglise, sans vostre consentement & vostre participation; vous reconnoissant pour nostre Evesque Metropolitain: & nous promettons au contraire de nous soumettre aux Canons qui ont esté cy devant établis, ainsi qu'ont fait les Evesques Ammonien, Tyran, Plusien & d'autres prelats. *Apud Athanas. apol. 2. p. 786.*

De plus, nous supplions vostre bonté de nous vouloir écrire au plustost & à nos autres confreres, afin que nous rendant tout à fait conformes aux reglemens qui ont

» eſté faits, il paroiſſe à tout le monde que nous ſom-
» mes en paix avec l'Egliſe Catholique, & unis avec
» les autres prelats nos confreres. Nous croyons que
» vos prieres eſtant ſi agreables à Dieu, auront aſſez de
» vertu & d'efficace auprés de ſa Majeſté, pour affermir
» cette paix & la rendre inviolable & indiſſoluble juſ-
» ques à la fin ſelon la volonté de Dieu qui eſt le maiſtre
» & le ſeigneur de toutes choſes par noſtre Seigneur JE-
» SUS-CHRIST. Nous ſalüons tres-humblement
» tout voſtre ſacré college, nous & tous ceux qui ſont
» avec nous; & nous irons vous trouver auſſitoſt que
» Dieu nous en fera la grace. Moy Arſene je prie Dieu,
» mon tres-ſaint Pere, qu'il vous conſerve pour long
» temps.

Le Concile aſſemblé à Alexandrie en 339. témoigne qu'Arſene eſtoit alors dans la communion de l'Egliſe & de S. Athanaſe, bien loin d'en avoir horreur comme d'un homicide, ou de le haïr comme un homme dont il auroit receu du mal. Nous voyons de plus dans une lettre que le Pape Jules écrivit en 341. qu'Arſene eſtoit meſme lié d'amitié avec celuy que l'on accuſoit de luy avoir oſté la vie. Son nom ſe trouve parmy ceux qui ſouſcrivirent le Concile de Sardique en 347. ce qui monſtre qu'il vivoit encore en ce temps-là, & que la providence le laiſſoit au monde afin d'eſtre un monument plus durable de la malice des Euſebiens qui l'avoient employé en un ſi laſche miniſtere.

On vit auſſi par cet exemple que Dieu qui tire la lumiere de tenebres, ſe ſervit de la malice de ces ſchiſmatiques & de leur confuſion pour les faire rentrer dans l'Egliſe. Jean meſme, ce fameux chef des Meleciens, cet infame calomniateur de ſes freres, témoigna ſe repentir de l'intrigue dont il avoit eſté le conducteur dans toute cette comedie. Il demanda la paix & l'amitié de S. Athanaſe, & embraſſa la communion de l'Egliſe. Il écrivit auſſi de ſa part à l'Empereur pour luy mander toutes ces choſes; & ce Prince dont il ſeroit difficile de

juſtifier

justifier la douceur, si l'extréme respect qu'il avoit pour l'episcopat n'estoit connu de tout le monde, l'honora d'une réponse que S. Athanase nous a conservée pour sa propre justification. *Ibid. pag. 787.*

Il luy témoigne par cette réponse qu'il ne pouvoit jamais recevoir une plus agreable nouvelle, que celle de sa réunion avec S. Athanase : & pour luy faire voir quelle estoit sa satisfaction, il luy ordonne de prendre un des chariots publics, & de s'en venir promtement à la Cour, tant pour le combler de joye, que pour recevoir de sa part tous les effets qu'il pourroit desirer de sa magnificence royale.

CHAPITRE XVI.

Les Ariens renouvellent leurs calomnies contre le Saint, & obtiennent un Concile que Constantin convoque d'abord à Cesarée.

LA fureur des Ariens estoit trop opiniâtre pour pouvoir se rebuter par la consideration des mauvais succés. La honte des Meleciens ne les touchoit gueres. Ce n'estoit pas d'eux dont ils se mettoient en peine. Ils ne songeoient qu'à leur Arius, & n'avoient pas de plus grande inquietude que de le faire rentrer dans l'Eglise : mais ils craignoient de ne pouvoir y réussir, si les Meleciens qui jusques alors avoient esté dévoüez à toutes leurs passions, venoient à leur manquer lors qu'ils avoient tant de besoin d'acteurs pour la tragedie qu'ils avoient un si grand dessein de faire joüer. Ils essuyerent donc autant qu'il leur fut possible la confusion qu'ils voyoient peinte sur leurs visages ; & ils les obligerent enfin de paroistre tout de nouveau sur le theatre, pour y publier avec leur impudence ordinaire des impostures qui venoient d'estre ruinées, en y ajoûtant encore de nouvelles accusations vagues & confuses, mais aussi fausses que les precedentes. *Athanas. apolog. 2. Theodoret. l. 1. c. 26. Sozom. l. 2. c. 24.*

Comme on a toujours veu jusqu'icy dans les Meleciens une corruption d'esprit extraordinaire, on peut n'estre pas

ſurpris de voir qu'ils cherchent dans leur opiniâtreté le remede ou le ſoulagement de leur honte. Mais il n'y a rien de ſi étonnant que de voir que Conſtantin, qui eſtoit le plus grand prince de ſon ſiecle, le liberateur de l'Egliſe, & plein de reſpect pour ſes prelats, ſe ſoit enfin laiſſé ſurprendre par les hommes du monde qui luy devoient eſtre les plus ſuſpects, non ſeulement à cauſe de la haine envieillie qu'ils nourriſſoient dans leur cœur contre S. Athanaſe, mais auſſi pour les avoir convaincus tant de fois, & encore tout de nouveau, de menſonges & de calomnies, & pour leur avoir donné depuis peu des marques ſi éclatantes de ſon indignation. Neanmoins ſoit que Jean Eveſque Melecien qu'il avoit mandé à Conſtantinople, fuſt luy meſme retourné à ſon premier vomiſſement, & euſt trouvé le moyen de s'inſinuer dans ſon eſprit aux dépens d'un ſaint Eveſque, dont les Euſebiens à qui il venoit de ſe vendre tout de nouveau, avoient juré la ruine; ſoit que cet Empereur creuſt de bonne foy qu'un nouveau concile qui luy eſtoit propoſé par ces hommes artificieux, conſommeroit la paix de l'Egliſe; il eſt certain qu'il eut trop de credulité pour des délateurs qui accuſoient S. Athanaſe de crimes énormes & tout à fait extraordinaires.

Les Euſebiens qui conduiſoient cette intrigue, eſtoient principalement Euſebe de Nicomedie, Theognis de Nicée, & Theodore de Perinthe ou Heraclée. Ils ouvrirent la ſcene en preſentant les Meleciens à l'Empereur, & leur faiſant dire qu'Athanaſe avoit commis des crimes tout à fait noirs & horribles: & eux de leur part ne manquoient pas de les appuyer, en diſant que c'eſtoient des choſes qui n'eſtoient nullement tolerables, & qu'il s'agiſſoit d'actions ſi prodigieuſes & ſi étranges, qu'on n'oſoit pas meſme les nommer.

Ces paroles prononcées avec une forte exaggeration & d'un ton tragique, firent d'autant plus d'impreſſion ſur l'eſprit de Conſtantin, que ſa pieté le portoit à honorer les Eveſques. Comme donc ils le virent diſpoſé à aſſembler un concile, ils luy propoſerent d'abord pour cet effet la ville de Ceſarée dans la Paleſtine; & ils l'avoient choiſie

à dessein, à cause de l'Evesque du lieu qui estoit l'un des principaux appuis de leur secte.

Ce fut le premier concile assemblé contre le grand S. Athanase; mais qui fut d'un exemple tres-pernicieux & en attira plusieurs autres. Les deux Eusebes s'y trouverent avec divers autres ennemis du Saint. Il y fut luy mesme mandé, & on l'y attendit longtemps. Mais comme il voyoit toutes les loix de l'équité naturelle violées en sa personne, il ne voulut jamais se rendre en un lieu dont l'Evesque estoit son ennemy déclaré, & où il se seroit veu exposé à la discretion de l'autre Eusebe Evesque de Nicomedie, & de tous les suppossts de l'Arianisme.

Certes c'estoit le traitter avec une dureté inconcevable, que de vouloir l'obliger de plaider sa cause comme criminel devant des juges qui devoient se contenter de joüir de l'impunité de leurs calomnies, sans vouloir encore opprimer par la puissance de l'Empereur & par l'autorité de l'Eglise, un Evesque dont l'innocence venoit de recevoir un nouvel éclat par la confusion publique de ces imposteurs. La posterité ne peut lire sans horreur le recit d'une si grande injustice; & S. Cyrille d'Alexandrie, qui s'est appuyé de ce grand exemple dans une semblable oppression, a eu raison, aprés avoir rapporté une accusation si atroce contre un si saint Archevesque, d'en representer l'indignité, en écrivant en ces termes à Theodose le jeune. Il faut avoüer, dit-il, que la calomnie est bien fascheuse & bien difficile à supporter à des ames libres & genereuses, & à des personnes qui ont la conscience pure; & l'esprit de ceux qui souffrent cette injustice, s'afflige sensiblement quand ils se voyent traittez de la sorte sans aucun sujet, par ceux qui leur dressent des embusches sans qu'ils les ayent jamais offensez. Mais l'Ecriture a déja predit par avance que cela arriveroit ainsi aux deffenseurs de la verité. Car elle leur dit, *Combattez pour la verité jusqu'à la mort, & le Seigneur combatra pour vous.* Et JESUS-CHRIST, mesme pour animer ses disciples, & les remplir d'une genereuse confiance, pour les porter à mépriser toutes sortes de calomnies, & à souffrir avec patience toutes les peines & toutes les persecu-

Cyrill. apologet. ad Theodos. Imperator.

Eccl. 4. v. 33.

Joan. 10 „ tions imaginables, leur dit ces paroles, *S'ils m'ont persecuté*
Matth.10. „ *moy mesme, ils vous persecuteront aussi. S'ils ont appellé Beel-*
„ *zebub le pere de famille, avec combien plus de raison donne-*
„ *ront ils ce nom à ses domestiques?* Mais il les couvre luy mes-
„ me d'une honte tres-avantageuse & tres-salutaire, quand il
Ibid. „ leur dit sur ce sujet, *Le disciple n'est pas plus que le maistre,*
„ *ny le serviteur plus que son Seigneur.* Car si JESUS-CHRIST a
„ souffert luy mesme une si grande contradiction, de quelle
„ consideration pourroient estre nos personnes en ces ren-
„ contres?

L'Evangile qui a toujours esté la consolation de tous les saints, fut la force de S. Athanase. Mais quelque resolution qu'il eust prise de souffrir, il connoissoit trop la haine de ceux qui vouloient estre tout ensemble ses accusateurs & ses juges, pour subir un jugement si irregulier & si injuste. Il est croyable qu'il s'en excusa en partie sur l'heresie d'Eusebe de Cesarée, & en partie sur la haine que ces Evesques avoient contre luy & contre tous les deffenseurs de la foy. On n'en peut juger que par quelques termes de Theodoret, & par ceux dont les Evesques d'Egypte se servirent en écrivant en sa faveur. Car on ne voit point qu'il parle jamais luy mesme de ce concile; ce qui vient peut estre de ce que son opposition en empescha l'effet que ses ennemis s'estoient proposé.

Le refus qu'il fit de venir à Cesarée, leur donna l'occasion d'ajouter aux autres éloges qu'ils luy donnoient ordinirement, ceux de superbe, de tyran, de revolté & de desobeïssant aux ordres de l'Empereur. Et cette entrepriſe leur réussit mieux que les autres. Car ayant échauffé & irrité par leurs accusations Constantin qui avoit une extréme aversion pour ces vices, & qui sur tout estoit inexorable lors qu'il estoit persuadé que quelqu'un mettoit le trouble & la division dans l'Egliſe, il prit des impressions tout à fait desavantageuses à l'innocence du Saint. Neanmoins quelque animé qu'il fust contre luy par la malignité de ses adversaires, il eut encore assez d'équité pour changer le lieu du concile, & pour le transferer à Tyr. Mais nous allons voir ce que peut la préoccupation sur l'esprit

des meilleurs princes ; & il faut nous disposer par avance à déplorer leur condition, qui les expose aux choses du monde les plus injustes & les plus irregulieres, quand leurs esprits ont donné la moindre entrée à la calomnie. Cela monstre que comme les plus beaux visages ont des taches, les plus grands princes ont des defauts. Aussi Eusebe n'a pu luy-mesme dissimuler celuy-cy en la personne de cet Empereur, dont il rehausse le merite par tant d'éloges. Car aprés avoir parlé de son extréme douceur comme d'une de ses excellentes qualitez, il avoüe neanmoins que c'est par là qu'il s'est attiré la censure de plusieurs personnes. Certes, dit-il, nous sommes témoins nous-mesmes que deux desordres tres-grands & tres-signalez estoient fort communs en ce temps là, sçavoir la violence de plusieurs hommes tout à fait insatiables & corrompus qui persecutoient cruellement tous les autres, & l'hypocrisie de ceux qui s'introduisoient artificieusement dans l'Eglise, & qui prenoient le nom de chrestiens comme un masque pour se cacher & se déguiser. Mais la douceur & la bonté naturelle de l'Empereur, & la sincerité qui paroissoit dans toute la conduite de sa vie, luy fit prendre souvent pour de veritables chrestiens ceux qui n'en avoient que l'exterieur & l'apparence, & qui avoient l'esprit assez subtil & assez artificieux pour luy donner au dehors des marques d'affection. S'estant abandonné à eux plus qu'il ne devoit, il a peut-estre fait quelquefois des choses qui n'estoient pas dignes de luy, l'envie & la malignité du demon ayant répandu cette tache sur ses autres qualitez si rares & si excellentes.

Euseb. l. 4. de vitâ Cōstant. c. 54.

Eusebe a fait son propre portrait en faisant cette peinture des defauts d'un prince dont il a surpris luy-mesme la credulité par les détours de son esprit artificieux ; & il auroit deu s'appliquer les paroles dont il s'est servi pour blâmer des personnes tres-innocentes, qui avoient autant de zele pour JESUS-CHRIST & pour l'Eglise, que cet historien passionné en avoit pour la secte des Ariens ; quoyque quelques-uns pretendent que par ces paroles il ait marqué Ablave Préfet du Pretoire, qui voulut usurper

Vales. in notis ad Euseb. p. 349.

l'empire aprés la mort de ce prince. Quoy qu'il en ſoit, nous allons voir par le plus fameux exemple que l'hiſtoire nous puiſſe fournir, juſques où ſe peut emporter un grand monarque, qui ayant l'ame ſincere, l'intention pure & le cœur droit, n'eſt coupable que de n'avoir pas fait un aſſez judicieux diſcernement entre les Prelats, pour diſtinguer les innocens & les ſaints d'avec les flatteurs & les hypocrites.

LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE QUATRIE'ME,

Contenant ce qui s'eſt paſſé ſur ſon ſujet depuis le Concile de Tyr juſques à la mort de Conſtantin.

Chapitre Premier.

Ouverture du Concile de Tyr. Quels Eveſques s'y trouverent.

NOus voicy donc arrivez au fameux Concile de Tyr, qui ayant eſté convoqué par la trop grande facilité de l'Empereur, conduit par la ſeule faction des Ariens, & terminé par le violement de toutes les loix divines & humaines, ſera l'horreur & l'execration de tous les ſiecles à venir. Nous y verrons toutes les violences dont pouvoient eſtre capables des perſonnes de cette ſecte, qui n'ayant pas ſeulement renoncé à la religion & à la foy, mais auſſi à l'humanité & à la pudeur, couvroient leur malignité du voile

Euſeb. l. 4. c. 40. Athanaſ. apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 20. Epiphan. har. 68.

du bien public, & qui avoient entrepris d'opprimer le plus celebre deffenſeur de l'Egliſe par l'autorité de l'Empereur, & par celle de l'Egliſe meſme. Comme ce n'eſtoit pas au nom de Dieu, ny par l'union de ſon Eſprit ſaint qu'ils s'aſſembloient, l'eſprit d'envie & de haine qui les uniſſoit, nous doit diſpoſer à ne voir dans leur procedé que l'image du pere de menſonge, qui les animoit pour faire de profondes playes à l'Egliſe par la condamnation criminelle du plus invincible appuy de la verité. Taſchons de noſtre part de nous ſoutenir par la foy, afin que leur maniere d'agir ſi irreguliere & ſi injuſte ne cauſe que de l'étonnement dans nos eſprits, ſans y exciter du ſcandale.

V. les éclairciſſemens.

Ce concile s'eſt tenu tres-certainement en l'année 335. qui eſtoit la trentiéme de Conſtantin, ſous le conſulat de Conſtance & d'Albin. On en chercha le pretexte dans le ſpecieux deſſein de réunir ceux qui eſtoient diviſez de ſentimens, & de rendre la paix à l'Egliſe; & les Euſebiens qui en ſollicitoient la convocation, ſe ſervirent avantageuſement de cette couleur pour faire réuſſir leurs intrigues. On prit auſſi pour ce ſujet l'occaſion de la grande egliſe que Conſtantin faiſoit baſtir à Jeruſalem, & qui eſtoit alors en eſtat d'eſtre dediée; parceque comme Conſtantin vouloit que cette dedicace fuſt celebre par le concours d'un tres-grand nombre d'Eveſques, il fut aiſé aux Euſebiens de perſuader à ce grand Prince, qu'avant que d'offrir à Dieu un ſi illuſtre preſent, & pour le luy rendre plus agreable, il eſtoit neceſſaire de bannir toutes les diviſions qui ſe trouvoient parmy les prelats. Il n'y avoit rien de plus ſaint que ce deſir, ſi c'euſt eſté la ſincere diſpoſition de leurs cœurs. Mais ils n'avoient rien moins dans l'ame que ce qu'ils faiſoient paroiſtre au dehors. La malice prit en cette occaſion le maſque de la pieté; & ceux qui cherchoient avec une paſſion furieuſe la dépoſition & l'exil d'un ſaint prelat, affecterent de paroiſtre religieux dans l'execution de leur vengeance.

Ils poſſedoient ſi abſolument l'eſprit du Prince, qu'il n'eut nulle peine à ſuivre exactement tout ce que ces Eveſques luy preſcrivoient; & il ne manda pour le Concile que les Eveſques qu'ils luy marquerent.

Outre

Outre l'intelligence secrette que ces conjurez avoient entr'eux, ils prirent encore une autre precaution pour faire réussir cette entrepriſe par la voye de la Cour. Car l'Empereur donna à l'un des officiers de ſon empire, ſçavoir au Comte Denys, la commiſſion de ſe trouver au Concile, pour y faire venir ceux qu'il ſeroit neceſſaire d'y appeller, pour eſtre le moderateur de l'aſſemblée, & pour faire par ſa preſence que toutes choſes s'y paſſaſſent dans l'ordre & ſans tumulte, c'eſt à dire, ſelon l'uſage qu'ils en ſceurent faire, pour opprimer la liberté de l'Egliſe par l'autorité ſeculiere, & faire regner paiſiblement les Euſebiens par les ordres de Conſtantin.

On peut donc juger quels eſtoient les Eveſques de ce concile, puiſque l'Empereur reconnoiſt les avoir choiſis au gré de ces meſmes Euſebiens. Euſebe de Ceſarée releve cette aſſemblée par le nombre des Eveſques qui la formoient, & qui y eſtoient venus de toutes les parties de l'Egypte, de la Libye, de l'Aſie & de l'Europe; ou comme diſent les Ariens dans la lettre du faux concile de Philippopoli, ils eſtoient aſſemblez de la Macedoine, de la Pannonie, de la Bithynie, & de toutes les provinces de l'Orient. Mais ils eſtoient Ariens pour la pluſpart, & ennemis declarez de S. Athanaſe; & c'eſtoit en cette qualité qu'ils avoient eſté nommez pour l'aſſemblée. Ils avoient déja fait paroiſtre leur venin dans le Concile de Nicée pour la deffenſe d'Arius, ou s'eſtoient liez depuis ce temps là avec ſes principaux ſectateurs. Cependant au meſme temps que chacun d'eux portoit à la main le flambeau de la diviſion & de la diſcorde pour embrazer toute l'Egliſe, ils ne parloient d'autre choſe que d'en éteindre l'embrazement. Ils eſtoient conſiderez par Conſtantin comme des perſonnes eſtimables par la pureté de leur foy, & par le zele qu'ils avoient pour la paix de tous les fidelles; & ils l'avoient rendu ſi ſuſceptible de leurs impreſſions, qu'il eſtoit entieremẽt diſpoſé à contribuer tout ce qu'il avoit de puiſſance pour faire réuſſir leurs deſſeins, parce qu'il ne s'y figuroit que de la ſincerité.

Baron. ad ann. 347. §. 87.

Les plus celebres d'entr'eux aprés les deux Euſebes qui eſtoient les chefs de cette faction, eſtoient Narciſſe de Neroniade, Placille ou Flaccille d'Antioche, Theognis

de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Patrophile de Scythople, Theophile, Urſace de Singidon, Valens de Murſe, Macedone, George de Laodicée. Quant à Narciſſe, dont nous avons déja parlé comme d'un homme qui s'engagea des premiers dans l'Arianiſme, il eſtoit encore coupable de divers crimes, & il fut depoſé par trois differens conciles, dont nous n'avons point de connoiſſance, ſi nous n'en exceptons celuy de Sardique.

Theodoret. l. 2. c. 2. Hieron. adverſ. Cteſiph.

Theodore d'Heraclée eſt loüé par l'antiquité comme un homme tres-eloquent, & dont le ſtyle élegant & net luy donnoit de grands avantages pour écrire noblement l'hiſtoire. Il a fait des commentaires ſur l'Evangile de S. Matthieu, & ſur celuy de S. Jean, & encore ſur S. Paul & ſur les Pſeaumes.

Nous ne trouvons rien de Theophile, ſinon que c'eſtoit un Arien & un ennemy de S. Athanaſe; & il eſt ſi peu connu que Baronius ne le nomme ſeulement pas.

V. les éclairciſſemens.

Macedone n'eſt pas celuy qui depuis ſe declara hereſiarque contre la divinité du S. Eſprit. Car il eſtoit au concile de Tyr en qualité d'Eveſque, au lieu que l'hereſiarque ne l'a eſté qu'en 342. C'eſtoit plutoſt Macedone Eveſque de Mopſueſte, dont le nom ſe trouve dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée, & dans celles du concile d'Antioche en 341. Les Ariens en faiſoient un illuſtre Confeſſeur: & ce fut luy qui porta en Italie leur grand formulaire en 345.

Rufin. l. 1. c. 16.

Outre ces Eveſques Ariens, & ceux de leur ſecte dont nous avons parlé ailleurs, il y avoit encore dans ce concile quelques prelats qui n'eſtoient pas de leur faction, parceque c'euſt eſté declarer trop ouvertement leurs deſſeins, que d'exclure de cette aſſemblée les Eveſques des principaux ſieges de l'Egliſe. Il faut mettre ſans doute en ce rang S. Maxime de Jeruſalem, comme nous le verrons par la ſuitte, Marcel d'Ancyre, & Alexandre de Theſſalonique, qui y ayant apporté de tres-bonnes intentions, n'eut pas aſſez de force pour reſiſter à la violence, & pour ſoutenir tout le poids de l'injuſtice des Ariens.

Theodoret. l. 1. c. 27.

Aſclepas de Gaze s'y trouva auſſi avec quelques autres que l'on accuſoit de corrompre la foy orthodoxe par leurs erreurs. Nous avons déja veu qu'il avoit eſté condamné à Antioche dés l'an 330.

Socrate ne conte que ſoixante Eveſques dans ce concile. Mais il le faut neceſſairement entendre de ceux que Conſtantin avoit mandez nommément à la ſollicitation des Euſebiens. Car quand on ne conſidereroit que les 49. Eveſques d'Egypte que S. Athanaſe y amena avec luy, & qui eſtoient tous unis à deffendre en ſa perſonne la cauſe de l'Egliſe, on peut juger combien il falloit qu'il y en euſt de la faction des Euſebiens pour opprimer la verité ſoutenuë par un ſi grand nombre de prelats qui ne l'abandonnerent jamais.

La face de cette aſſemblée tyrannique eſtoit capable de faire fremir ceux qui auroient voulu la comparer avec celle du Concile de Nicée, où la modeſtie, la douceur & la gravité eccleſiaſtique avoient fait voir que le S. Eſprit, qui a pris autrefois la forme d'une colombe, regnoit encore paiſiblement dans le cœur de tant de venerables prelats. Il n'y avoit que des Ariens qui fuſſent capables d'employer l'autorité de Conſtantin pour remettre encore l'Egliſe dans les fers en la perſonne des preſtres & des Eveſques, aprés l'avoir tirée de l'oppreſſion qu'elle avoit ſoufferte ſi long-temps par la cruauté des tyrans, & ſous la domination du paganiſme. Comme la religion avoit eſté indifferente à leurs chefs pendant que l'on répandoit le ſang des martyrs, & qu'ils avoient cru pouvoir abjurer la foy pour ſauver leur vie & leur rang en ſacrifiant aux idoles; auſſi la liberté & l'oppreſſion de l'épouſe de JESUS-CHRIST leur eſtoient deux choſes également indifferentes. L'intereſt ſeul leur tenoit lieu d'une ſouveraine loy, & toutes ſortes de moyens leur paroiſſoient legitimes, pourveu que d'une part ils euſſent la ſatisfaction de ſe vanger de S. Athanaſe, & que de l'autre ils puſſent établir leur hereſie ſur la ruine de ce deffenſeur de la foy.

C'eſtoit l'unique deſſein que ſe propoſoit leur paſſion. Mais noſtre Saint qui découvroit tout ce myſtere d'iniquité par une lumiere ſuperieure & penetrante, refuſoit genereuſement de ſe trouver à une aſſemblée qui ſe tenoit contre luy & contre l'Egliſe. Il ne vouloit pas ſeulement deffendre ſa dignité & ſa perſonne de l'outrage d'une accuſation ſi indigne, mais ſon principal deſſein eſtoit de faire voir à toute

le monde par ſon abſence, qu'il deteſtoit de tout ſon cœur un conventicule qui ne tendoit qu'à l'entiere deſtruction du Concile de Nicée. Son innocence eſtoit aſſez grande & aſſez connuë pour diſſiper les nuages dont on vouloit l'obſcurcir par les plus noires accuſations. Mais il ſçavoit que les crimes que l'on imputoit à ſa perſonne, n'eſtoient qu'un pretexte, & que cette conjuration avoit pour veritable but le rétabliſſement de l'Arianiſme.

CHAPITRE II.

Le Concile eſt dominé par le Comte Denys. S. Athanaſe y vient malgré luy. Lettre de Conſtantin au Concile. Generoſité de S. Potamon & de S. Paphnuce Confeſſeurs.

PLACILLE Archeveſque d'Antioche fut apparemment celuy qui tint le rang de preſident dans le cõcile de Tyr; & on peut inferer la verité de ce fait non ſeulemet par la conſideration de la dignité de ſon ſiege, mais auſſi parceque les Euſebiens y furent appellez en termes exprés ceux du parti de Placille. Neanmoins on peut dire ſans exaggeration que le veritable chef de cette aſſemblée eſtoit un laïque, ſçavoir l'illuſtre Comte Flave Denys, qui n'eſtoit pas tant venerable aux Euſebiens par les emplois qu'il avoit eus dans le gouvernement de l'empire, que par la haine qu'il y apporta contre S. Athanaſe, dont il parut manifeſtement l'ennemy public & declaré. Le nom de Conſulaire que Conſtantin luy attribuë, le rendoit conſiderable ſelon le ſiecle; & il ſe trouve qu'il avoit gouverné la Phenicie en cette qualité dés l'an 328.

οἱ περὶ Φλάκιλλον.

Euſeb. l. 4. de vita Cõſtant.

Theodoret. l. 1. c. 28. Sozom. l. 2. c. 24. Ruſin. l. 1. c. 16.

Outre ce magiſtrat, il y avoit encore pluſieurs perſonnes commiſes par l'Empereur pour faire obſerver l'ordre dans le Concile. Rufin marque le Gouverneur de la Paleſtine, & Archelaüs Comte de l'Orient, c'eſt à dire Gouverneur en chef de toutes les provinces qui eſtoient entre l'Egypte, l'Aſie mineure, & le Tigre. Socrate l'appelle Conſulaire, & il paroiſt qu'il n'eſtoit point ennemy de S. Athanaſe. Mais ce Saint ne parle que de Denys, parce qu'ayant eſté envoyé exprés par la Cour pour eſtre preſent au Concile, il y avoit la principale autorité.

Il n'y eut jamais rien de plus irregulier que cette assemblée. Denys y venoit accompagné d'officiers d'armées, qui assistoient à toutes les déliberations. Ce n'estoit pas des diacres qui avoient la charge de faire entrer les Evesques, mais un greffier public faisoit cette fonction ecclesiastique. Si quelqu'un se ressouvenant qu'il estoit Evesque, ouvroit librement quelque bon avis, la resistance du Comte en empeschoit aussitost l'effet. Il n'avoit qu'à commander, & on voyoit au mesme instant les Prelats entraisnez par une soldatesque impudente : ou pour parler plus veritablement, c'estoit les Eusebiens qui donnoient les ordres, & le Comte n'estoit que l'executeur de leurs volontez. Ses soldats estoient les gardes & les ministres de ces Evesques Ariens; & cet officier ne s'en servoit que pour empescher que l'on ne dist ou que l'on ne fist quelque chose qui ne fust pas à leur gré. *Athanas. apolog. 2. p. 728. 730.*

C'est la peinture qu'en font les Evesques catholiques qui y assisterent; & ils ajoutent que l'on ne pouvoit attendre de cette assemblée d'autres definitions, que des arrests de bannissement & de mort, si la volonté du prince eust suivi la violence de leurs passions.

Il n'y avoit rien de si triste & de si funeste dans ce conciliabule, que d'y voir amener d'Alexandrie le prestre Macaire chargé de chaisnes, & conduit par des soldats qui le traisnoient de tous costez, sans que les Eusebiens apportassent d'autre pretexte de cette horrible violence, que le mesme crime qu'on luy avoit imputé, en l'accusant faussement d'avoir brisé un calice, & aprés que son innocence avoit esté reconnuë si publiquement. Mais ses chaisnes luy estoient glorieuses, puisqu'il souffroit pour son Evesque, & en sa personne pour toute l'Eglise & pour JESUS-CHRIST. δεσμα καὶ κάτω ὑπὸ-μετος.

Mais il manquoit encore à leur satisfaction, le plaisir de voir Athanase mesme à leurs pieds. La resolution qu'il avoit prise de ne pas venir à leur assemblée, leur estoit insupportable, parce qu'ayant concerté entr'eux de le condamner à quelque prix que ce fust, ils ne se contentoient pas neanmoins de le juger en son absence, mais ils vouloient mesme que sa presence donnast plus de poids à la sentence qu'ils prononceroient contre luy. Ils vouloient faire trembler

tous les catholiques du monde par la condamnation d'un Eveſque d'Alexandrie, c'eſt à dire de celuy qui rempliſſoit ſi dignement le ſecond ſiege du monde ; & ils ne ſe mettoient point en peine que leur aſſemblée paruſt legitime, ou qu'elle fuſt irreguliere, pourveu qu'ayant eu la ſatisfaction de voir comparoiſtre devant eux comme criminel celuy qui devoit eſtre leur juge, ils euſſent l'avantage de pouvoir publier par toute la terre, qu'il auroit eſté convaincu de crimes énormes dans une aſſemblée de Prelats.

Ce fut dans ce deſſein diabolique, qu'ils obtinrent des lettres de l'Empereur, qui luy commandoient par un ordre exprés de venir à Tyr pour rendre raiſon de ſa conduite, avec menaces d'employer les voyes de fait pour l'y faire venir de force, s'il refuſoit de s'y rendre. Noſtre Saint qui ſe voyoit mandé à cette aſſemblée, non pas pour y preſider & pour y tenir ſon rang, mais pour y comparoiſtre en poſture de criminel, délibera fort longtemps de ce qu'il auroit à faire. Il eſtoit déja convaincu & condamné dans l'eſprit des Eveſques Ariens, quelque innocent qu'il fuſt en luy meſme ; & il luy eſtoit inutile pour ſa juſtification, ou de comparoiſtre devant ſes parties, qui avoient entrepris de le juger, ou de ne ſe pas trouver dans leurs aſſemblées. Mais pour leur oſter tout pretexte de le décrier de nouveau auprés de l'Empereur, & d'attribuer ſon abſence ou au mépris de ſes ordres, ou au remors de ſa propre conſcience, il vint à Tyr avec ſa fermeté ordinaire qui ne l'abandonna jamais.

Il n'y vint pas ſeul ; car comme ſa cauſe eſtoit celle de toute l'Egliſe, il pouvoit croire que ſi cette aſſemblée euſt eſté auſſi nombreuſe que le concile de Nicée, les choſes ne s'y ſeroient point terminées en la maniere qu'elles le furent. Mais du moins les Ariens, qui avoient eu aſſez de pouvoir ſur Conſtantin, pour ne convoquer que les Prelats qui leur eſtoient agreables, ne purent empeſcher que ce Saint venant travailler à ſa juſtification, n'amenaſt avec luy 49. Eveſques d'Egypte, dont les plus conſiderables eſtoient Paphnuce & Potamon, qui s'eſtoient rendus illuſtres dans le Concile de Nicée il n'y avoit que dix ans, aprés s'eſtre ſignalez par tout le monde durant la perſecution. Neanmoins ce grand nombre de Prelats qui l'accompagnerent à Tyr, donna ſujet

Sozom. l. 2. c. 4.

à ſes ennemis de dire qu'il eſtoit venu avec une grande ſuitte, afin d'exciter du trouble dans le concile.

On voit par la lettre celebre que Conſtantin écrivit au meſme concile, que ce prince eſtoit animé d'un bon deſir de mettre l'Egliſe dans la paix & dans le calme, mais qu'il eſtoit malheureuſement trompé dans le choix des moyens dont il ſe ſervoit, & qu'il n'employoit nullement ceux qui eſtoient les plus propres & les plus naturels pour arriver à cette fin: autrement il ſe ſeroit deffié des Euſebiens dont l'eſprit ne luy pouvoit eſtre inconnu, & il ne leur auroit pas accordé tout ce qu'ils luy auroient demandé, pour jetter l'Egliſe dans un trouble & une confuſion perpetuelle. *Euſeb. l. 4. de vita Cõſtant. c. 42. Theodoret. l. 1. c. 27.*

Si ce conciliabule euſt eſté une aſſemblée legitime, S. Athanaſe devoit certainement y preſider, parce qu'il n'y avoit perſonne parmy ces Eveſques, qui puſt diſputer le rang d'un Patriarche d'Alexandrie. Mais bien loin de luy rendre ce qu'ils luy devoient par tant de conſiderations, ils l'obligerent dés qu'il fut entré, de demeurer de bout comme un criminel devant ſes accuſateurs & devant ſes juges; & ces juges eſtoient Euſebe de Ceſarée, & les autres qui eſtoient aſſis ſelon leur rang dans l'aſſemblée.

Il falloit ſans doute eſtre auſſi humble & auſſi moderé que S. Athanaſe, pour ne pas s'emporter au ſentiment d'une juſte indignation, en voyant un ſi étrange ſpectacle. Les Eveſques catholiques d'Egypte qui l'accompagnoient, ne pouvoient avoir oublié l'eſtat où ils l'avoient veu il n'y avoit encore que dix ans, lors qu'il avoit attiré ſur luy l'admiration de toute l'Egliſe dans le concile de Nicée; & la comparaiſon de ſon ancienne gloire avec ſon humiliation preſente les perçoit juſques au cœur. Ils ſçavoient d'une part qu'ayant eſté ſi venerable à tous les fidelles pendant qu'il n'eſtoit encore que diacre, non ſeulement il n'avoit rien fait depuis ce temps-là qui puſt le rendre indigne de cette haute reputation; mais meſme qu'ayant eſté elevé ſur le ſecond ſiege de toute l'Egliſe, il avoit paru dans les neuf années de ſon epiſcopat avec une vigueur digne d'un ſucceſſeur de S. Marc & de S. Pierre, ſoit dans la deffenſe de la foy, ſoit dans le reglement des mœurs de ſon peuple, ſoit dans toutes les autres fonctions qui regardoient le gouver-

nement ſpirituel de ſon troupeau. Et au contraire ces meſmes Eveſques d'Egypte ſçavoient d'une autre part, que ceux qui avoient l'inſolence de le faire venir devant eux comme un criminel devant ſes juges, n'euſſent jamais évité la dépoſition & l'exil dans le concile de Nicée, s'ils ne s'en fuſſent garantis par une fauſſe retractation de leurs erreurs. Ils ſçavoient de plus qu'au lieu d'avoir effacé cette tache ſi honteuſe par une conduite digne du rang qu'ils tenoient, ils avoient commis depuis ce temps-là pluſieurs crimes tres-énormes, qui les devoient condamner à un ſilence éternel, quand meſme ils auroient eſté aſſez heureux pour éviter encore une fois la condamnation publique de toute l'Egliſe.

Epiphan. har. 68. Auſſi apprenons nous de S. Epiphane que le fameux Confeſſeur Potamon Eveſque d'Heraclée dans la province d'Egyte appellée Arcadie, qui brûloit d'un zele tres-ardent pour la verité & pour la foy orthodoxe, qui avoit accouſtumé de dire ſans crainte ſes ſentimens, & qui, comme nous avons déja veu, avoit autrefois perdu un œil durant la perſecution pour la deffenſe de la verité; voyant Euſebe de Ceſarée, qui eſtoit aſſis comme juge pendant que S. Athanaſe eſtoit debout en la poſture ordinaire des criminels, ſe ſentit preſſé d'une tres-vive douleur juſques à verſer des larmes, qui coulent naturellement des yeux des perſonnes franches & ſinceres; & il éleva ſa voix contre Euſebe pour le faire rougir publiquement par cette forte correction, en luy diſant, Comment, Euſebe, vous eſtes aſſis » pendant qu'Athanaſe tout innocent qu'il eſt, demeure debout devant vous, comme un criminel devant ſon juge? » Ha! cela n'eſt pas ſupportable. Hé! dites moy, je vous » prie, eſt-ce que vous ne vous ſouvenez plus que vous & moy » nous avons eſté priſonniers enſemble durant la perſecution? » Pour moy, j'y perdis un œil pour la deffenſe de la verité; » mais vous, il ne paroiſt pas que vous y ayez perdu aucun de » vos membres. On ne voit aucune marque que vous ayez » rien enduré pour JESUS-CHRIST, de ſorte que non » ſeulement vous vivez encore, mais meſme on vous voit » publiquement en ce lieu auſſi ſain & auſſi entier que vous » ayez jamais eſté, & ſans aucune mutilation? Comment » avez vous pû ſortir en cet eſtat de la priſon, ſi ce n'eſt en promettant

promettant de commettre le crime, auquel les auteurs de « la perſecution nous vouloient contraindre, ou pour l'avoir « déja commis ? «

Ce recit de S. Epiphane eſt d'autant plus conſiderable, qu'il eſt autoriſé par le concile d'Alexandrie, qui témoigne qu'Euſebe de Ceſarée fut accuſé par les Confeſſeurs d'avoir ſacrifié aux idoles. Et on peut auſſi remarquer ſur ce ſujet que Second de Tigiſe Primat de Numidie fut accuſé dans le concile de Cirthe en 305. d'avoir livré les livres ſacrez par cette meſme raiſon, ſçavoir qu'eſtant tombé entre les mains de la juſtice, il avoit eſté renvoyé. Et puiſque S. Auguſtin reconnoiſt que cette raiſon eſtoit fort preſſante, on peut dire qu'elle l'eſt particulierement à l'égard d'une perſonne preſente, qui n'y répond que par des injures & par des violences, comme il arriva à Euſebe en cette rencontre. Car S. Epiphane ajoûte que cet Eveſque fut ſi picqué de ce reproche, que ſe levant à l'inſtant, il ſortit de l'aſſemblée en diſant : Si eſtant venus en ce lieu vous avez la hardieſſe de nous reſiſter ainſi publiquement, n'eſt-il pas viſible que vos accuſateurs diſent vray ? & ſi vous exercez icy une telle tyrannie, peut-on douter que vous ne commettiez encore de plus grandes violences en voſtre païs ? « « « « « « « « « « « «

Optat l. 1.

Aug. brev. coll. l. 3. c. 25. Tom. vij.

Cette violence eſtoit une nouvelle marque de l'impudence d'Euſebe de Ceſarée & de l'extreme embarras où il ſe trouvoit par un ſi juſte reproche de Potamon. Et certes il eſtoit fort à propos qu'au meſme temps que des Eveſques qui avoient autrefois ſacrifié aux idoles, uſurpoient l'autorité de juger comme criminel un tres-innocent & tres-ſaint Prelat, dont l'unique crime eſtoit d'avoir deffendu la divinité du Verbe, il fuſt ſoutenu par de ſaints Eveſques qui eſtoient conſiderez dans l'Egliſe en qualité de Confeſſeurs, & qui portoient encore ſur leurs viſages les glorieuſes cicatrices des playes qu'ils avoient receuës durant la perſecution. Si S. Athanaſe devoit eſtre calomnié, ce ne pouvoit eſtre que par des deſerteurs de la foy, ou par les ennemis de l'Egliſe ; & perſonne n'eſtoit plus digne de le deffendre que ceux qui n'avoient pas épargné leur propre ſang pour la deffenſe de la cauſe de JESUS-CHRIST.

Le Saint avoit amené avec luy un autre illuſtre Confeſ-

Sozom. l. 1. c. 10. Rufin. l. 1. c. 4. Socrat. l. 1. c. 5.

seur, qui avoit autrefois esté condamné par Maximien à travailler aux mines, apres avoir eu l'œil droit arraché, & le jarret gauche couppé; & Dieu se servoit de luy comme il avoit fait autrefois des Apostres, pour operer des miracles, soit pour rendre la veuë aux aveugles, soit pour guerir les paralytiques, & toute autre sorte de malades. C'estoit S. Paphnuce Evesque de Thmüis dans la haute Thebaïde, qui avoit déja beaucoup paru dans le Concile de Nicée, & à qui le grand Constantin avoit rendu des honneurs extraordinaires en baisant avec respect ses cicatrices.

Cét homme de Dieu, comme l'appelle Rufin, voyant S. Maxime Evesque de Jerusalem aussi Confesseur assis avec les ennemis de S. Athanase, dont sa simplicité luy faisoit ignorer la cabale & les mauvais desseins, il eut la hardiesse de passer tout au milieu de l'assemblée, & prenant Maxime par la main, Puisque j'ay l'honneur, dit-il, de porter les mesmes marques que vous de ce que nous avons enduré pour JESUS-CHRIST, & puisque j'ay perdu avec vous l'un de ces yeux corporels, pour jouïr plus abondamment de la lumiere divine, je ne sçaurois souffrir de vous voir assis dans une assemblée de fourbes & de méchans, & tenir rang avec les ouvriers d'iniquité. Ainsi l'aiant fait sortir, il l'instruisit de toutes choses, & le joignit pour toujours, dit Rufin, à la communion de S. Athanase.

CHAPITRE III.

Calomnies proposées contre S. Athanase.

NOSTRE Saint ne fut pas surpris de voir arriver dans le concile de Tyr ce qu'il avoit toujours préveu dés qu'il avoit appris la nouvelle de sa convocation; & il n'estoit pas étrange que les Eusebiens aiant entrepris d'opprimer en sa personne l'innocence & la verité, joignissent pour cet effet la violence à l'artifice. Ce fut pour cela qu'ils rechercherent une infinité de calomnies, qu'ils renouvellerent les anciennes touchant le meurtre d'Arsene & le calice rompu, & qu'ils en ajoûterent encore un tres-grand nombre de nouvelles.

Ils firent d'abord paroiſtre Iſchyras comme ſorti d'une machine, pour ſervir de dénonciateur encore une troiſiéme fois contre ſon propre Archeveſque. Ce miſerable calomniateur avoit commis un attentat inſupportable quand il s'eſtoit attribué à luy-meſme le titre & l'autorité du ſacerdoce, ſans avoir jamais eſté ordonné preſtre par aucun Eveſque. L'artifice abominable dont il avoit voulu couvrir ce crime, en accuſant tantoſt Macaire, tantoſt S. Athanaſe, & quelquefois tous les deux enſemble d'avoir briſé un calice, eſtoit une malice ſi noire qu'elle meritoit d'eſtre effacée par des larmes perpetuelles, & par une penitence qui duraſt autant que ſa vie. Mais que cet impoſteur apres avoir reconnu ſa faute par un deſaveu public, en accuſe de nouveau celuy meſme à qui il en a demandé pardon par écrit, & qu'il preſte encore ſa langue & ſon miniſtere à ceux qui ne l'ont fait entrer dans leur conjuration, que pour le deshonorer devant tous les hommes; c'eſt une choſe ſi étonnante que l'on ne ſçait ce qui doit le plus ſurprendre ceux qui liſent cette hiſtoire, ou l'effronterie de ce fourbe, ou l'impudence des Euſebiens qui ſe ſervent encore de luy.

On voit par là dequoy ſont capables toutes les perſonnes intereſſées & ambitieuſes, puiſqu'Iſchyras ne ſe ſeroit pas démenti de ſa penitence par une nouvelle calomnie, ſi les ennemis de S. Athanaſe ne l'euſſent pas engagé à ce nouveau crime par la promeſſe d'un Eveſché, qui fut la veritable cauſe de ſon endurciſſement, & ce qui le porta à s'affermir contre les remors de ſa conſcience & contre tous les reproches exterieurs qu'on luy pouvoit faire d'inconſtance & de perfidie.

Sozomene rapporte encore pluſieurs autres particularitez, & de nouvelles calomnies que l'on inventa contre le Saint, & voicy la relation qu'il en fait. Callinique, dit-il, « & un certain Iſchyrion (c'eſtoit Iſchyras) du parti de Jean, « c'eſt à dire des Meleciens, l'avoient accuſé d'avoir briſé un « calice, renverſé le thrône epiſcopal, fait pluſieurs fois em- « priſonner le meſme Iſchyrion, quoy qu'il fuſt preſtre, de « l'avoir pluſieurs fois déferé à Hygin gouverneur d'Egypte « en l'accuſant fauſſement d'avoir jetté des pierres à la ſtatuë « de l'Empereur, & d'avoir eſté la cauſe qu'on l'avoit mis en « *Sozom. l. 2. c. 24.*

» priſon. Outre cela, ils luy reprochoient d'avoir dépoſé Cal-
» linique Eveſque de l'Egliſe Catholique de Peluſe, & qui
» avoit eſté admis à la communion d'Alexandre ſon prede-
» ceſſeur, & d'en avoir uſé ainſi par ce ſeul pretexte, que Cal-
» linique refuſoit de communiquer avec luy, à moins qu'il n'a-
» voüaſt franchement la verité de ce qui s'eſtoit paſſé tou-
» chant ce calice rompu. De plus ils luy attribuoient d'avoir
» commis le gouvernement de l'egliſe de Peluſe à un preſtre
» nommé Marc, qui avoit eſté dépoſé du ſacerdoce, pen-
» dant qu'il faiſoit garder Callinique par des Soldats, qu'il le
» faiſoit battre outrageuſement, & qu'il le faiſoit compa-
» roiſtre devant le tribunal des Juges. Euplus, Pacome, Iſaac,
» Achille & Hermeon Eveſques du parti de Jean, l'accuſoient
» auſſi de les avoir frappez avec excés.

Ce ſaint devoit eſtre ſurpris en cette rencontre de voir au nombre de ſes accuſateurs ceux à qui on s'attendoit le moins, & qui faiſoient profeſſion d'eſtre ſes amis. Mais il eut au moins cette conſolation de n'eſtre accuſé par aucun des cent Eveſques qui eſtoient alors dans l'Egypte, dans la Thebaïde, & dans la Libye, & de ce qu'il n'y avoit ny preſtre ny laïque meſme d'entre les Catholiques, qui euſt à faire aucune plainte contre luy. Les Meleciens ſeuls s'eſtoient chargez de ces calomnies, & c'eſt pour cela qu'ils avoient eſté appellez au Concile. Car Euſebe de Nicomedie avoit tellement diſtribué les perſonnages de cette piece de theatre, qu'il s'eſtoit reſervé à luy meſme & à ceux de ſon parti, la fonction de juges; & eſtoit convenu avec les Meleciens, qu'ils feroient l'office d'accuſateurs. Mais il n'y avoit rien de ſi injuſte que cette prétention, puiſqu'eſtant ennemis de l'Egliſe, ils eſtoient abſolument incapables de rendre aucun témoignage en cette rencontre.

Il falloit une malice égale à celle de ces calomniateurs, pour accuſer de violence un homme auſſi moderé qu'eſtoit le Saint. Mais les Ariens qui avoient fait publier cette impoſture dans le concile de Tyr, la repeterent tout de nouveau dans celuy de Philippopoli en l'année 347. & apres avoir parlé dans leur lettre du prétendu renverſement de l'autel, & de la démolition d'une egliſe, qu'ils attribuoient à S. Athanaſe, ils ajoûterent qu'il avoit mis en garde entre les mains

des ſoldats le preſtre de la meſme egliſe nommé Narchés, qu'ils repreſentent comme un homme grave & juſte.

Quant à ces cinq Eveſques Meleciens, dont il eſt parlé à la fin de la relation de Sozomene, & qui ſe plaignoient fauſſement d'avoir eſté battus par le ſaint, Euplus ne ſe trouve pas dans la liſte que Melece donna à S. Alexandre; Pacome ou Pachyme eſtoit Eveſque de Tetyre ou Tentyre dans la ſeconde Thebaïde, Iſaac l'eſtoit de Letus ou de Cleopatride dans la premiere Egypte, Achillas de Cuſes dans la premiere Thebaïde, & Hermée ou Hermeon de Cyne & Buſiride dans la ſeconde Egypte. Ils avoient proſtitué au menſonge leur langue, qui devoit eſtre uniquement conſacrée à la verité; & ils eurent part à l'injuſtice des Ariens en ſe rendant les inſtrumens de leur vengeance.

Les Ariens marquent encore entre les crimes dont S. Athanaſe fut chargé à Tyr, que dans les jours ſacrez de la grande feſte de Paſque, il avoit commis des cruautez dignes d'un tyran, en ſe faiſant accompagner par des generaux & par des Comtes, dont il diſpoſoit ſi abſolument, qu'ils envoyoient les uns en priſon à ſa priere, faiſoient battre & foüetter les autres, & tourmentoient le reſte pour les contraindre de communiquer avec luy. *Apud Baron. ad ann. 347. §. 86.*

On leut auſſi dans le Concile de Tyr un acte plein de clameurs populaires, par lequel on prétendoit monſtrer contre le Saint, que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit ſe reſoudre à cauſe de luy de ſe trouver aux aſſemblées de l'egliſe. Et cet acte n'eſt peut eſtre pas different de la lettre dont parle le Saint dans ſa ſeconde apologie, & que les Euſebiens firent donner au Concile au nom des Meleciens, Colluthiens & Ariens contre les Eveſques Catholiques d'Egypte. *Sozom. l. 2. c. 24.*

Ceux qui ſe declaroient contre S. Athanaſe, l'accuſoient « tous, dit Sozomene, d'eſtre parvenu à l'epiſcopat par le par- « jure de quelques perſonnes, qui avoient violé l'accord que « tous les Eveſques, à ce qu'ils pretendoient, avoient fait « entr'eux de n'ordonner perſonne juſqu'a ce qu'ils euſſent « terminé tous les differents qu'ils avoient les uns contre les « autres: Que cette ordination illegitime par laquelle il les « avoit trompez, les avoit obligez à ſe retirer de ſa commu- «

nion : Que de sa part au lieu de soutenir ses prétentions par la force de la raison & de la persuasion, il avoit eu recours à des voyes de fait, usant de violence & de contrainte, & faisant mettre en prison ceux qui s'opposoient à ses desseins.

Apud Athanas. ap. 2. p. 726. Nous avons déja veu de quelle maniere les Evesques » d'Egypte répondoient à cette imposture, en disant, Qu'il » n'estoit pas vray que S. Athanase eust esté ordonné clandestinement dans un lieu obscur, & par six ou sept Evesques ; » mais que toute l'Eglise Catholique d'Alexandrie, toute la » ville & toute la province avoit demandé aux Evesques cette » ordination par des cris & des applaudissemens publics, apres » l'avoir demandée à JESUS CHRIST par leurs prieres & » par leurs vœux ; Qu'ils ne leur avoient donné aucun repos ny jour ny nuit, jusques à ce qu'ils l'eussent ordonné » leur Evesque ; Qu'avant cela ils ne leur avoient point permis de sortir du lieu où ils estoient assemblez ; & qu'ils ne » pouvoient rien dire qui ne fust à l'avantage d'Athanase qui » estoit un homme de grande vertu & de grande pieté, un » veritable Chrestien, & aussi religieux qu'un solitaire.

Ainsi tous les nuages que les ennemis du saint élevoient sur sa teste pour obscurcir son innocence, estoient dissipez au mesme instant par les rayons de la pure verité ; & le nombre extraordinaire des accusations que ses calomniateurs entassoient les unes sur les autres sans aucune preuve, estoient une preuve manifeste de leur embarras & de la saintété de sa conduite.

CHAPITRE IV.

S. Athanase recuse en vain ses ennemis. On les envoye informer contre luy dans la Mareote.

Athanas. apolog. 2. Sozom. l. 2. c. 24. COmme le Concile de Tyr n'avoit rien d'ecclesiastique que le nom, & qu'il ne se mettoit en peine ny des regles de la justice ny de celles de la bienseance, il ne faut pas s'étonner que les Evesques d'Egypte qui parloient par la bouche de S. Athanase, se soient opposez d'abord à des procedures si irregulieres & si violentes ; qu'ils n'aient pas voulu reconnoitre pour juges de leur saint Archevesque, les principaux chefs & les plus ardents protecteurs de l'heresie

Arienne ; & qu'aiant contr'eux tant de cauſes de recuſation, ils aient ſoutenu qu'ils ne devoient point aſſiſter à ce jugement. Ceux qu'ils en vouloient nommément exclure, eſtoient les deux Euſebes, Narciſſe, Placille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, Theophile, Macedone, George, Urſace & Valens. Les reproches qu'ils faiſoient à Euſebe de Ceſarée, eſtoient fondez d'une part ſur le crime de ſon apoſtaſie, & de l'autre ſur l'inimitié qu'il avoit declarée ouvertement à noſtre Saint. Ils alleguoient avec raiſon contre George de Laodicée, qu'il avoit eſté dépoſé par S. Alexandre : mais quelque legitime que fuſt cette cauſe de recuſation, on ne la voulut point ſouffrir ; & ceux qui avoient entrepris de perdre S. Athanaſe, & qui ne l'avoient fait venir que pour le condamner contre les formes, n'eurent nul égard à cette raiſon, ny à toutes les autres qu'il alleguoit pour empeſcher ſes parties d'eſtre du nombre de ſes juges.

Une injuſtice ſi viſible ne le menaçoit de rien moins que d'un entier accablement : mais la confiance qu'avoient ſes amis dans la force de la verité, fit qu'il ſe mit en eſtat de monſtrer ſon innocence ; & le meſme motif qui l'avoit fait reſoudre à ſe trouver dans cette aſſemblée, le porta à s'y deffendre contre les accuſations des Meleciens ; parce que ſe ſentant hors des atteintes de la calomnie par le témoignage interieur de ſa conſcience, il eſperoit que ceux qui luy avoient tendu ce piége, ne pourroient pas s'empeſcher d'y tomber eux meſmes. Auſſi les Euſebiens qui ne craignoient rien tant qu'une procedure reguliere, firent ce qu'ils purent pour fermer la bouche à ceux qui l'ouvroient pour ſa juſtification, & pour faire rejetter toutes les preuves que l'on alleguoit en ſa faveur. Tantoſt ils intimidoient par leurs menaces ceux qui avoient quelque conſideration pour la juſtice dans l'inſtruction d'une cauſe ſi importante ; tantoſt ils les décourageoient par leurs injures ; & tout cela pour réuſſir dans la malheureuſe conjuration qu'ils avoient formée contre luy.

Le Saint aiant ſouvent comparu dans cette aſſemblée, refuta une partie des calomnies dont on le chargeoit, & demanda du temps pour répondre aux autres. Mais il y avoit

une ſi grande correſpondance entre ſes accuſateurs & ſes juges, & le grand nombre de témoins Meleciens & Ariens que l'on avoit ramaſſez contre luy, publioient avec tant d'impunité les plus horribles impoſtures, que ſon innocence pouvoit à peine reſpirer dans une ſi grande oppreſſion.

Entre les calomnies qui fournirent une plus ample matiere dans cette aſſemblée, celle d'Iſchyras qui avoit déja eſté ruinée tant de fois à la honte de ſon auteur, fut la plus celebre, & qui produiſit de plus grands effets. Ce fourbe aiant pris dans ſon accuſation le titre de preſtre, S. Athanaſe ſoutint qu'il ne l'eſtoit pas, & il le prouva invinciblement, par ce que n'eſtant point preſtre de l'Egliſe Catholique, & ainſi s'il l'eſtoit, ne le pouvant eſtre que de Melece, comme en effet c'eſtoit ſon unique prétention, Melece ne l'avoit point compris dans le billet qu'il avoit donné à S. Alexandre, lorſque pour executer l'ordonnance du Concile de Nicée, il luy avoit mis entre les mains la liſte de tous les preſtres qu'il avoit dans le dioceſe d'Alexandrie. Neanmoins quelque force qu'euſt une preuve ſi convainquante, pour arreſter tous les excés & renverſer toutes les pretentions de cet impoſteur, elle eſtoit bien foible contre des accuſateurs qui ne cedoient pas à la raiſon, & qui croyoient eſtre non ſeulement au deſſus des preuves & des démonſtrations les plus ſolides, mais meſme au deſſus des loix, parce qu'ils avoient pour eux un Comte qui contraignoit d'obeïr, & des Soldats qui uſoient de violence contre ceux qui oſoient leur reſiſter. Ainſi, quoy que puſt dire le ſaint, Iſchyras qui n'avoit jamais eſté ordonné preſtre par aucun Eveſque, paſſa pour preſtre, parce qu'il eſtoit abſolument neceſſaire aux Euſebiens que l'on ſuppoſaſt qu'il le fuſt veritablement, pour donner quelque couleur à l'accuſation dont il eſtoit l'inſtrument touchant ce calice rompu.

Mais quelque conſpiration qu'ils euſſent formée pour combatre la verité, elle n'en fut pas moins victorieuſe de tous leurs efforts; & toute l'impudence dont Iſchyras ſoutenoit ſes prétentions, ne fut pas capable de prouver contre Macaire qu'il euſt rompu ce vaſe ſacré.

Car

Car les Eveſques d'Egypte détruiſirent leur accuſation par toutes les circonſtances dont ils l'avoient environnée. Ils repreſenterent ſans doute déslors ce qu'ils écrivirent depuis dans le concile d'Alexandrie, que puiſqu'il n'y avoit en ce lieu là où l'on prétendoit que le calice avoit eſté rompu, ny egliſe ny preſtre pour offrir le ſacrifice, & que le jour meſme qui eſtoit marqué par les adverſaires, n'eſtoit pas un des jours deſtinez à cette divine oblation, on ne pouvoit dire raiſonnablement quel eſtoit ce calice brizé, & en quel lieu il avoit eſté rompu. ap. Athan. apol. 2. p. 731.

Ce fut une confuſion extréme aux Euſebiens de voir que toutes leurs précautions ſe trouvoient abſolument inutiles, & que la conviction d'Iſchyras qui paſſoit viſiblement pour un calomniateur, eſtoit l'entiere ruine de leur cabale. Mais cette confuſion meſme ne ſervit qu'à les irriter tout de nouveau par le dépit qu'ils eurent de voir échapper la proye aprés laquelle ils aſpiroient depuis un ſi long temps. Ils perſuaderent donc au Comte Denys, qu'il falloit envoyer à Mareote pour voir s'il ne ſe trouveroit point de preuves de cette accuſation ſur les lieux, ou pluſtoſt pour y former en l'abſence du Saint quelque nouveau prétexte de le calomnier avec plus de couleur & plus d'apparence qu'ils n'avoient fait juſques alors; car c'eſtoit leur veritable intention. Et il leur eſtoit aiſé de venir à bout de cette entrepriſe par le trouble qu'ils avoient deſſein de mettre dans l'eſprit des peuples en l'abſence de leurs Eveſques qui eſtoient à Tyr, & en faiſant dépoſer tout ce qu'ils voudroient par les Ariens, les Colluthiens & les Meleciens, qui eſtoient trois ſectes ennemies de l'Egliſe catholique.

S. Athanaſe & les Eveſques d'Egypte remontrerent qu'il eſtoit inutile de faire cette députation pour aller dans la Mareote; qu'il y avoit aſſez longtemps que l'on meditoit cette accuſation, & qu'on l'avoit concertée, pour s'eſtre préparé ſur tout; que les dénonciateurs avoient dit tout ce qu'ils avoient à dire; qu'il n'y avoit donc aucun ſujet de differer, puiſque ces delais n'eſtoient qu'une marque de leur embarras, & ne ſervoient qu'à faire voir l'impuiſſance où ils eſtoient de prouver ce qu'ils avoient avancé;

que s'il falloit neanmoins faire une descente dans la Mareote, au moins l'on n'y envoyast point de personnes suspectes & recusées.

Le Comte Denys convenoit de ce dernier point, & il écrivit mesme au Concile, qu'il falloit que les Commissaires fussent députez d'un commun avis. Ce qui porta cet officier de l'empire à en user de la sorte, & à se montrer raisonnable sur ce point, fut que comme il vouloit encore garder quelque bienseance exterieure, il craignoit qu'une injustice plus manifeste ne donnast lieu à S. Athanase de se plaindre d'avoir esté opprimé. Mais quoyque le Concile parust d'abord demeurer d'accord de cet article, cela neanmoins n'eut aucun effet. Car quand il fallut nommer les députez, au lieu qu'avant ce temps-là ils avoient toujours agi publiquement, ils changerent de conduite; & comme ils virent qu'ils ne pouvoient rien faire en presence de S. Athanase, ils se retirerent en particulier; & ce fut dans ce conseil de tenebres qu'ils délibererent sur les moyens qu'ils prendroient pour perdre le Saint, & pour établir leur heresie; car c'estoit là leur unique prétention.

V. les éclaircissemens. apud Athanas. apol. 2. p. 747.

Ils firent donc de cette sorte en secret la nomination de leurs députez, sans en avertir ceux mesmes qui n'estoient pas liez particulierement à S. Athanase; & ils affecterent de choisir pour députez tous ceux que ce Saint avoit recusez, sçavoir Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Ursace & Valens. Le Concile de Sardique a fait l'éloge de ces députez, en les appellant de jeunes gens les plus méchans & les plus perdus du monde, indignes du moindre degré de l'Eglise; ce qui semble se rapporter particulierement à Ursace & à Valens, qui estoient effectivement aussi jeunes de mœurs que d'âge, & qui sans doute estoient les plus considerables de cette commission.

Il ne restoit plus à ces commissaires qu'à executer une députation si honteuse: & aprés avoir déja fait un si long voyage pour se rendre à Tyr, où ils avoient exercé injustement la qualité de juges à l'égard d'un saint dont ils estoient les ennemis déclarez, ils ne craignirent point d'en entreprendre un second, pour se rendre témoins contre luy, & pour faire voir qu'ils ne cherchoient que les

moyens de le perdre, n'y ayant point de fatigue qu'ils ne supportaſſent volontiers, ny rien de ſi odieux qu'ils n'acceptaſſent comme innocent, pour venir à bout de leur entrepriſe.

Les Euſebiens voulurent meſme prévenir l'arrivée de leurs députez, en envoyant en Egypte quelques-uns des leurs pour préparer le theatre ſur lequel ils devoient joüer cette nouvelle tragedie; & ils n'avoient pas attendu la reſolution des Eveſques, pour donner avis aux Meleciens de venir par avance dans la Mareote où il n'y avoit perſonne de leur communion, & d'y raſſembler de toutes parts les Colluthiens & les Ariens qui eſtoient leurs confederez dans cette intrigue.

Cette maniere d'agir découvre de plus en plus l'eſprit de ces heretiques, qui s'eſtant mis au deſſus de la foy & de la raiſon, n'avoient pas de peine à ſe mettre au deſſus des formes, & vouloient faire dans l'Egliſe par cabale & par violence ce qui euſt paru tout à fait irregulier dans le tribunal des juges ſeculiers, & ce que meſme les magiſtrats payens auroient condamné comme une injuſtice manifeſte.

CHAPITRE V.

Oppoſition des Eveſques d'Egypte à la nomination des Commiſſaires. Ils employent Alexandre de Theſſalonique auprés du Comte Denys, & appellent inutilement à l'Empereur.

LA députation que les Euſebiens avoient faite en ſecret, n'ayant nul caractere d'autorité, ils firent tous les efforts imaginables pour montrer qu'elle partoit d'une déliberation commune; & ce fut ce qui les obligea de courir de tous coſtez, pour demander en particulier la ſignature de chaque Eveſque, en uſant meſme de menaces à l'égard de ceux qui refuſoient de la leur donner. *Athanaſ. apolog. 2. p. 795.*

Comme les Eveſques d'Egypte virent la ſuitte d'une ſi grande iniquité, ils crurent ne pouvoir pas ſe diſpenſer de faire un dernier effort afin d'empeſcher ce coup; & pour cet effet ils préſenterent au Concile cette requeſte, que le Saint a conſervée dans ſa ſeconde apologie.

» *A nos tres-honorez Seigneurs les Eveſques aſſemblez à Tyr, les*
» *autres Eveſques de l'Egliſe Catholique, qui y ſont venus*
» *avec Athanaſe, ſalut en noſtre Seigneur.*

» NOus ne croyons plus que la conſpiration que ceux
» du parti d'Euſebe, Theognis, Maris, Narciſſe,
» Theophile & Patrophile ont faite contre nous, puiſſe paſſer
» deſormais pour une choſe obſcure & douteuſe. Nous nous
» ſommes tous oppoſez d'abord à l'injuſtice de leurs procedu-
» res, & nous avons taſché d'empeſcher que la cauſe d'Atha-
» naſe noſtre confrere ne fuſt jugée en leur preſence, parce
» que nous ſommes convaincus, que ſi la preſence d'un ſeul
» ennemy eſt capable de troubler l'ordre des jugemens, &
» d'en oſter la liberté, cela eſt encore bien plus à craindre
» quand pluſieurs ennemis y aſſiſtent à la fois. Car vous ſça-
» vez de quelle haine ils ſont animez, non ſeulement contre
» nous, mais auſſi contre tous les catholiques; & que la fu-
» reur d'Arius, dont ils ſont remplis, & le zele qui les tranſ-
» porte pour l'impieté de ſa doctrine, leur inſpire la violence
» qu'ils exercent, & les conſpirations qu'ils forment con-
» tre tout le monde. Et vous l'avez pû remarquer dans ce
» qui s'eſt déja paſſé en voſtre preſence. Car lors que par la
» confiance que nous donnoit la verité, nous avons voulu
» faire voir la fauſſeté des calomnies par leſquelles les Mele-
» ciens attaquent l'Egliſe en la perſonne d'Athanaſe; ceux
» du parti d'Euſebe ont entrepris par une temerité que nous
» avons peine à comprendre, de troubler & d'interrompre ce
» que nous diſions, & ont fait tous leurs efforts pour faire re-
» buter toutes les choſes que nous avancions, tantoſt en
» épouvantant par des menaces ceux qui procedoient à ce
» jugement avec ſincerité, tantoſt en faiſant des affronts
» aux autres; & tout cela dans le ſeul deſſein de faire réuſ-
» ſir des entrepriſes qu'ils avoient formées contre nous.

» Il ſe peut faire, nos tres-honorez Seigneurs, que vous
» ayez ignoré en ce temps là leur conſpiration & leur cabale;
» mais nous croyons qu'elle vous eſt maintenant toute viſible
» & toute évidente, depuis qu'ils l'ont découverte eux meſmes
» par leur cõduite. Car ils ſe ſont opiniâtrez à vouloir envoyer

dans la Mareote ceux d'entr'eux qui nous devoient estre les « plus suspects, afin de troubler le peuple, & d'executer en « nostre absence tout ce qu'ils veulent, pendant que nous de- « meurons icy. Et ils croyent que cela ne leur sera pas fort dif- « ficile, parce qu'ils sçavent que les Ariens, les Colluthiens & « les Meleciens sont les ennemis declarez de l'Eglise catholi- « que. Ils ont donc affecté de députer ceux qui ont le plus « de liaison avec ces heretiques, afin qu'ils ayent le moyen « de fabriquer contre nous tout ce qu'ils voudront en presen- « ce de nos ennemis. Il y a déja mesme plus de quatre jours, « que les Meleciens qui sont icy, ont envoyé par avance qua- « tre des leurs, comme ne doutant pas que cela ne deust estre « arresté par le Concile. Et quand la nomination des dépu- « tez a esté faite, ils ont dépesché le soir mesme des courriers « pour assembler des Meleciens de toutes les autres contrées « de l'Egypte dans la Mareote, parce qu'il n'y en avoit aucun « en ce quartier là, & pour y faire venir aussi d'ailleurs des « Colluthiens & des Ariens, & les instruire de ce qu'ils au- « ront à dire contre nous. Car vous sçavez qu'Ischyras a re- « connu en vostre presence, qu'il n'avoit pas plus de sept per- « sonnes qui s'assembloient avec luy. Et parce qu'aprés avoir « fait par cabale tout ce qu'ils avoient concerté, & aprés « avoir député des personnes si suspectes, nous avons oüi dire « qu'ils obsedent chacun de vous en particulier pour vous de- « mander vostre signature, afin qu'il paroisse que tout ce qui « s'est passé en cette rencontre, s'est fait par vostre consente- « ment, & par l'avis de tous tant que vous estes de prelats; « c'est ce qui nous oblige de vous écrire, & de vous donner « cet acte public, en protestant qu'ils usent de conspiration « contre nous, & qu'ils nous dressent & nous font dresser des « embusches; & pour vous prier de leur refuser absolument « cette signature, comme vous y estes obligez par le motif « de la crainte de Dieu, & par la juste indignation que vous « devez avoir de ce qu'ils ont pris la liberté de députer sans « vostre participation ceux qu'ils ont voulu, afin qu'on ne « puisse pas dire que vous ayez aucune part dans les fourbe- « ries dont il n'y a qu'eux seuls qui soient les auteurs. Car des « hommes spirituels comme vous estes, & qui doivent estre « animez de l'esprit de JESUS-CHRIST, ne doivent avoir au- «

» cun égard à toutes les choſes humaines, & la verité eſt l'u-
» nique veuë qu'ils doivent ſe propoſer dans toutes leurs ac-
» tions. Ne craignez ny les menaces, ny les conſpirations
» dont ils uſent contre tout le monde; mais ne craignez que
» Dieu ſeul.

» Certes s'il eſtoit neceſſaire d'envoyer quelques députez
» dans la Mareote, il falloit que nous fuſſions preſens à la de-
» liberation, afin de rejetter les ennemis de l'Egliſe, de mar-
» quer ceux qui ne ſont point de ſon corps; & de faire par ce
» juſte diſcernement que l'information fuſt auſſi reguliere &
» auſſi irreprochable qu'elle le doit eſtre. Car vous ſçavez
» que ceux du parti d'Euſebe ont déja fait rendre par leurs ar-
» tifices ordinaires une lettre écrite contre nous, pretendant
» qu'elle eſtoit des Colluthiens, des Meleciens & des Ariens:
» Ainſi c'eſt une choſe toute viſible que tous ces ennemis de
» l'Egliſe diront, non la verité de ce qui nous regarde, mais
» ce qu'ils croiront le plus contre nous, & nous eſtre le plus
» deſavantageux. Or la loy de Dieu ne permet pas que les
» ennemis ſoient ny juges, ny témoins contre les perſonnes
» qu'ils haïſſent.

» Aprés donc que vous aurez receu cet acte de noſtre part,
» & découvert la conjuration que l'on a faite contre nous, il ne
» vous reſte rien à faire dans une occaſion ſi importante, ſinon
» d'agir comme des perſonnes qui en doivent rendre conte
» au jour du jugement; & puiſque vous eſtes avertis de ce qui
» ſe paſſe, gardez-vous de rien faire contre nous, & de favo-
» riſer les entrepriſes injuſtes de ceux du parti d'Euſebe. Vous
» ſçavez, comme nous vous l'avons déja dit, qu'ils nous ſont
» tous ennemis, & vous n'ignorez pas le ſujet particulier
» qu'Euſebe de Ceſarée a de l'eſtre depuis l'année paſſée.
» Nous ſouhaitons, nos tres-chers Seigneurs, que Dieu vous
» conſerve.

Les ſignatures de ces Eveſques ſe liſent à la fin de cette proteſtation; & les plus conſiderables ſont celles de S. Potamon & de S. Paphnuce. On voit par cet acte qu'ils ne ſe cõtenterent pas de n'avoir aucun commerce avec l'impieté des Euſebiens, & de détourner de leur conſpiration les autres prelats de l'aſſemblée; mais qu'ils voulurent auſſi laiſſer par écrit l'averſion qu'ils en avoient, afin que perſonne

ne puſt douter de l'innocence de S. Athanaſe, & de l'injuſtice de ceux qui luy faiſoient une ſi cruelle perſecution.

Entre les prelats du Concile, Alexandre Eveſque de Theſſalonique eſtoit l'un des principaux, & pour ſon antiquité, puiſqu'il appelle S. Athanaſe ſon fils, tout Patriarche d'Alexandrie qu'il eſtoit; & par la dignité de ſon ſiege qui le rendoit le metropolitain de la Macedoine. Le Comte Denys avoit tant de reſpect & de veneration pour luy, qu'il le qualifioit le ſeigneur & le maiſtre de ſon ame. Les autres Eveſques qui ſoutenoient l'innocence du Saint, ſçachant donc ſon zele pour la juſtice, & le pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit de ce magiſtrat, l'allerent trouver particulierement pour luy repreſenter le triſte eſtat où eſtoient alors les affaires de l'Egliſe, & ce que l'on devoit attendre de cet orage qui eſtoit ſur le point de fondre ſur eux & ſur leurs egliſes, où on alloit porter la terreur pour les livrer aux Meleciens. Il en fut touché comme il le devoit, & il écrivit au Comte cette lettre que le Saint a conſervée parmy les actes du Concile.

A Monſeigneur Denys, Alexandre Eveſque.

J'Apperçois une conſpiration toute viſible contre Athanaſe: car ſans nous en rien faire ſçavoir, ils ont affecté, je ne puis dire par quel motif, de députer toutes les perſonnes qu'il avoit expreſſément recuſées. Cependant on avoit arreſté qu'il faudroit deliberer tous enſemble quelles perſonnes on y envoyeroit. Prenez donc garde qu'il ne ſe faſſe rien avec precipitation. Je vous dis cecy, parceque j'en ay eu avis par le moyen de quelques perſonnes à qui cet étrange procedé cauſe de l'agitation & du trouble, & qui diſent, Voilà ces beſtes furieuſes qui ſont prodigieuſement irritées, & toutes preſtes à partir pour porter la terreur dans les egliſes. Et ce qui les inquiete le plus, eſt qu'ils ont oüi dire de toutes parts que Jean a déja envoyé pour prendre les devants, & concerter les moyens de faire réuſſir leurs pretentions. Car comme vous ſçavez tres-bien que les Colluthiens, les Ariens, & les Meleciens ſont les ennemis de l'Egliſe, il eſt certain que tous ceux de ces trois partis eſtant réunis dans un meſme ſentiment &

» dans une meſme cabale, ils peuvent faire de grands maux.
» Voyez donc ce qu'il ſera à propos de faire en cette occa-
» ſion, de peur que l'evenement n'en ſoit tout à fait faſcheux
» & lamentable, & que l'on ne nous blaſme de n'avoir point
» ſuivi dans ce jugement les regles de la juſtice. Mais ceux
» qui m'ont donné ces avis, craignent ſur tout que ces dépu-
» tez, dans la liberté qu'ils auront de parcourir toutes les
» egliſes cependant que les Eveſques ſont icy, n'y jettent
» tellement l'épouvante que toute l'Egliſe en ſoit troublée,
» parcequ'ils ſont tout à fait abandonnez aux Meleciens,
» ainſi que les perſonnes de qui j'ay receu cet avis, ſçavent
» tres-bien pour l'avoir appris par une longue experience.

V. les éclairciſſemens.

Cette lettre que S. Athanaſe a jugé digne d'eſtre conſervée à la poſterité, & qui eſt auſſi alleguée par le Pape Jules & par le concile d'Alexandrie, comme un témoignage authentique de l'injuſtice des Euſebiens, fit une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit du Comte Denys, qu'il ſe vit luy-meſme dans un extréme embarras, parceque d'une part le poids de la verité l'accabloit, & que de l'autre il s'eſtoit déja dévoüé à toutes les paſſions des Euſebiens; ce qu'il n'eut point fait ſi ces heretiques euſſent eu moins de credit à la cour de l'Empereur. Neanmoins comme il conſideroit particulierement Alexandre Eveſque de Theſſalonique, il écrivit en ces termes aux Euſebiens.

» Je le diſois bien il y a peu de temps en parlant à Meſ-
» ſeigneurs qui ſont du parti de Placille, qu'Athanaſe s'éleve-
» roit contre nous, qu'il nous diroit que l'on a député ceux
» qu'il avoit recuſez expreſſément, & qu'il ſe plaindroit hau-
» tement qu'on luy faiſoit une injuſtice viſible. Alexandre qui
» eſt le ſeigneur & le maiſtre de mon ame, a auſſi écrit la meſ-
» me choſe. Et afin que vous ſçachiez que ce que ſa bonté
» m'a écrit ſur ce ſujet, eſt tout à fait raiſonnable, je vous en-
» voye ſa lettre au bas de la mienne, afin que vous la puiſſiez
» lire vous meſmes; & je vous prie de vous ſouvenir de ce que
» j'ay écrit moy-meſme touchant cette affaire il y a déja quel-
» que temps. Car j'ay mandé à voſtre bonté, Meſſeigneurs,
» que ceux que l'on parloit d'envoyer pour cette députation,
» devoient eſtre nommez d'un commun accord, & par le ju-
» gement & le ſuffrage de tout le reſte de l'aſſemblée. Prenez

donc

donc garde que ce qui ſe paſſe ne nous puiſſe pas eſtre re- «
proché comme une faute, & que nous ne donnions aucun «
ſujet raiſonnable de nous accuſer à ceux qui voudroient «
blaſmer noſtre conduite. Car il eſt certain que comme il ne «
faut pas accabler les accuſateurs, auſſi ne faut-il pas oppri- «
mer les accuſez. Or j'eſtime que nous ne donnerions pas «
peu de ſujet de cenſurer noſtre procedé, s'il paroiſſoit que «
Monſeigneur Alexandre ne fuſt pas d'accord avec nous «
touchant les choſes que nous faiſons preſentement. «

On peut s'imaginer quels eſtoient les Eveſques conjurez contre noſtre Saint, puiſque les magiſtrats ſeculiers & les officiers de l'empire eſtoient obligez de leur faire des remontrances, & de les avertir que leur maniere d'agir eſtoit contraire aux regles de l'equité. Les juges eſtoient preſſez des remors de leur conſcience en voyant une conduite ſi irreguliere, & les Eveſques ne ſe preſcrivoient point d'autre regle que leur vengeance & leur paſſion.

Neanmoins ce Comte eſt à plaindre de n'avoir eu que des remors paſſagers pour une injuſtice auſſi manifeſte qu'eſtoit celle que l'on couvroit de l'autorité de l'Empeur qui luy avoit eſté commiſe. Eſtant chreſtien, & touché d'un aſſez profond reſpect envers Alexandre Eveſque de Theſſalonique, pour l'appeller le maiſtre & le ſeigneur de ſon ame, ce qui marque une eſtime & une liaiſon particuliere; il ne devoit point entreprendre de faire la fonction de juge, s'il ne ſentoit pas en luy-meſme aſſez de force & de vigueur pour s'oppoſer à l'injuſtice & briſer l'iniquité. Il devoit encore craindre davantage le jugement de Dieu que celuy des hommes, & avoir plus de ſoin de ſon ame que de ſa reputation. Mais il y aura toujours des imitateurs de Pilate, tant qu'il y aura dans le monde des idolâtres de l'intereſt; & ceux qui n'auront connu l'injuſtice que pour la commettre aprés les peines interieures & les remors de leur eſprit, ſe condamneront eux-meſmes lorſqu'ils n'auront juſtifié d'abord que foiblement des perſonnes tres-innocentes, que des conderations humaines les obligeront de condamner à la fin.

Mais les Euſebiens, qui eſtoient trop avancez pour reculer, ne furent point ſuſceptibles des remontrances du Comte Denys; de ſorte que les Eveſques d'Egypte furent

contraints de luy addreſſer encore une proteſtation, ou plutoſt un acte d'appel en forme de lettre, afin de l'obliger de remettre cette affaire au jugement de l'Empereur. Voicy les termes de cet acte.

» *Au tres-illuſtre Comte Flave Denys, les Eveſques de l'Egliſe* » *Catholique qui ſont venus d'Egypte à Tyr.*

» COMME nous voyons un grand nombre de conſpira-» tions qui ſe forment contre nous, & les embuſches » continuelles que nous tend la cabale d'Euſebe, de Nar-» ciſſe, de Placille, de Theognis, de Maris, de Theodore, » & de Patrophile, leſquels nous avons voulu recuſer d'a-» bord, quoyqu'on ne nous l'ait pas permis; nous ſommes » contraints d'avoir recours à cette proteſtation, eſtant con-» vaincus par nos propres yeux de l'ardeur extréme avec la-» quelle on prend le parti des Meleciens, & on attaque en » noſtre perſonne l'Egliſe catholique d'Egypte. C'eſt donc » ce qui nous oblige de vous addreſſer cette lettre, & de vous » ſupplier par la conſideration de Dieu tout-puiſſant, qui eſt » le conſervateur de l'empire du tres-pieux & tres-religieux » Conſtantin, de reſerver à la perſonne de cet auguſte Em-» pereur la connoiſſance des affaires qui nous concernent. » Car comme c'eſt l'Empereur qui vous a envoyé, il eſt juſte » que vous luy reſerviez la connoiſſance de ce different. La » cabale que ceux du parti d'Euſebe ont formée contre nous, » & les pieges qu'ils nous tendent, ainſi que nous avons dit, » ſont des choſes ſi inſupportables, qu'elles nous contrai-» gnent de vous prier tres-humblement d'en reſerver la con-» noiſſance à l'autorité de noſtre tres-pieux & tres-religieux » Prince, devant lequel nous pourrons ſoutenir le droit de » l'Egliſe & le noſtre, eſtant tout à fait perſuadez que ſa pieté » ne nous condamnera pas quand elle nous aura entendus.

» Nous vous conjurons donc encore une fois par la majeſté » de Dieu tout-puiſſant, & par les victoires & la ſanté que » nous ſouhaitons à noſtre tres-pieux Empereur & à ſes en-» fans dans une longue ſuitte d'années, de ne paſſer pas outre » dans cette affaire, & de ne vous point attribuer la licence » d'entreprendre rien dans le Concile ſur le ſujet des choſes » qui nous concernent.

Ils honorerent la verité & la juſtice par cette proteſtation ; mais ils n'empeſcherent point la violence & la cabale, & il faut ſuivre les députez juſques dans la Mareote, pour y voir la conſommation de l'iniquité qu'ils avoient ſi malicieuſement concertée.

CHAPITRE VI.

Les Commiſſaires du Concile de Tyr aſſiſtez par Philagre vont informer dans la Mareote. On chaſſe les preſtres qui demandent à y aſſiſter.

TOUTES les proteſtations des prelats d'Egypte ayant eſté inutiles par la conjuration des Euſebiens, qui ne ſuivoient point d'autres regles dans leurs actions que leur volonté, & la puiſſance l'ayant emporté ſur la raiſon, Alexandre meſme fut contraint de ceder à leur violence ; & la foibleſſe de cet Eveſque de Theſſalonique leur donna lieu de le mettre au nombre de leurs partiſans, & de le faire paſſer pour l'un des complices de leur cabale. *Athanaſ. apolog. 2.*

Ainſi leurs députez partirent pour le voyage d'Egypte où ils devoient executer une ſi injuſte commiſſion ; & par une nouvelle injuſtice, ils emmenerent avec eux Iſchyras, qui eſtoit l'accuſateur, pour preſider à toutes leurs procedures informes, pendant qu'Athanaſe & les Eveſques d'Egypte demeuroient à Tyr, & que Macaire y eſtoit retenu malgré luy, gardé par des ſoldats comme un priſonnier, quoy qu'en qualité d'accuſé il deuſt neceſſairement eſtre du voyage. Mais comme ils n'avoient pû rien prouver contre luy quand il avoit eſté preſent, ils vouloient inventer quelque menſonge pendant qu'il n'y ſeroit pas, & le rendre d'autant plus plauſible qu'il ne pourroit eſtre détruit par la confrontation des témoins.

Il ſemble que le Concile ait écrit quelque lettre publique ſur cette députation : Car le clergé de la Mareote dit avoir appris des Eveſques du Concile, que le témoignage des ennemis ne doit avoir aucune force, & qu'il eſt de nulle conſideration. Neanmoins nous n'en avons rien de plus clair. *Ibid. p. 793.*

On écrivit auſſi au Préfet d'Egypte, & ce fut vraiſem-

blablement le Comte Denys qui en avoit pris le soin, afin que ces Commissaires fussent assistez par l'autorité de ce gouverneur de la province ; & on leur fit mesme donner des soldats pour les escorter dans ce voyage, c'est à dire pour executer leurs volontez, & prester main forte à leurs violences.

Ce Préfet d'Egypte s'appelloit Philagre. Il n'estoit pas seulement un étranger & un payen qui adoroit ouvertement les idoles, mais aussi un prévaricateur scandaleux qui avoit abandonné la foy & la religion chrestienne. Il estoit de Cappadoce, & S. Athanase dit de luy que ses mœurs n'estoient pas honnestes. Il s'estoit declaré contre l'Eglise en faveur des Eusebiens, sous la protection desquels il s'estoit mis ; & il les servit si fidellement en cette rencontre, qu'ils luy obtinrent une seconde fois sous Constance la mesme dignité de Préfet d'Egypte, pour établir Gregoire sur le siege de nostre Saint. Il eut encore diverses charges dans la Cappadoce & dans la Thrace.

ἐξωπλίσ.

Les Commissaires nommez par le Concile de Tyr entrerent donc dans Alexandrie comme pour insulter à l'Eglise & au peuple catholique ; & par un excés d'effronterie, Ischyras qu'ils faisoient toujours passer pour prestre, estoit continuellement avec eux ; & il y logeoit, mangeoit, & beuvoit sans nulle précaution de leur part, tant ils se mettoient peu en peine de conserver quelque reste de bienseance.

Au sortir d'Alexandrie, ils prirent le Préfet d'Egypte pour les accompagner avec ses gardes & ses officiers, qui estoient des soldats payens, afin que rien ne resistast à l'execution de leurs desseins, & que tout le monde se rendist à la terreur de leurs menaces, & au brillant de leurs épées. Avec cette escorte ils partirent pour aller dans la Mareote, où ces ministres de la passion d'Eusebe, & ces esclaves de leur propre animosité choisirent la maison mesme d'Ischyras pour loger, & pour travailler à leurs informations pretenduës, dont ils ne voulurent point qu'il y eust d'autres témoins qu'eux-mesmes avec l'accusateur & avec Philagre.

Les prestres du clergé d'Alexandrie & ceux de la Mareote leur reprocherent l'injustice de la pretention qu'ils

avoient de vouloir instruire une affaire de cette nature sans que la partie adverse y fust appellée, & demanderent que jusque ni Macaire ni leur Evesque n'y estoiẽt pas, au moins il leur fust permis à eux d'assister à leurs informations. Ils representerent qu'ils estoient instruits de l'affaire dont il s'agissoit, & sçavoient ce qu'il y avoit à répondre à Ischyras; Qu'ils leur pourroient donner beaucoup de lumieres sur les témoins que ce délateur produiroit, & faire connoistre quels ils estoient; Que cela serviroit extrémement à éclaircir la verité, à confondre le mensonge, & à les persuader eux mesmes du crime que l'on attribuoit à Macaire, s'il se trouvoit qu'il en fust veritablement coupable. Mais quelque instance qu'ils en pussent faire, on leur refusa absolument cette justice, qu'ils demandoient comme une grace, & on les chassa mesme avec injures par le moyen de Philagre, parce que ces Eusebiens craignoient avec beaucoup de raison de se voir convaincus aussi hautement dans la Mareote, qu'ils l'avoient esté dans leur conciliabule de Tyr.

Ils n'en demeurerent point là; & pour consommer l'injustice, en mesme temps qu'ils rejettoient les prestres de leurs assemblées, ils n'eurent pas de honte d'y admettre non seulement des Catechumenes, mais encore des Juifs & des payens. C'estoit devant ces profanes & ces ennemis déclarez de l'Eglise, qu'ils examinoient une cause où il s'agissoit des mysteres les plus saints & les plus augustes de nostre religion, & où l'on ne parloit que du calice, de l'autel, du corps & du sang de JESUS-CHRIST. C'estoit eux que l'on interrogeoit & que l'on prenoit pour témoins dans une affaire dont ils ne pouvoient avoir de lumiere & de connoissance, & dont on ne doit jamais parler devant ces sortes de personnes. Aussi ne les interrogeoit-on pas pour leur faire déclarer les veritez qu'ils sçavoient, mais seulement pour leur faire dire des mensonges qu'on leur avoit suggerez; & ils donnoient en un instant la qualité de catholiques à ceux qui disoient, ainsi qu'ils l'avoient concerté ensemble, qu'Athanase avoit exercé contr'eux des violences.

Quand S. Athanase rapporta depuis à Rome de quelle maniere cette information s'estoit faitte, quelque grande

que fuſt l'autorité de ſon témoignage ſur l'eſprit des catholiques, & quoy que ſa ſincerité fuſt connuë de tout le monde, neanmoins le Pape Jules a écrit que la grandeur de cet excés le luy rendoit d'abord incroyable, ſi ces faits n'euſſent eſté juſtifiez par les actes meſmes & par le procés verbal de l'information. Il eſt vray que les ennemis de noſtre Saint s'eſtoient percez de leur épée en dreſſant ce procés verbal, & il n'y avoit rien qui les condamnaſt davantage. Car c'eſtoit par ces actes meſmes que l'on juſtifioit qu'Iſchyras y avoit eſté preſent, que ny S. Athanaſe ny Macaire n'y avoient point eſté appellez, que les preſtres de ce Saint ayant demandé à y aſſiſter, en avoient eſté exclus: & ainſi cette procedure n'eſtant faite qu'en preſence d'une des deux parties ſeulement, elle eſtoit ſuſpecte & informe, & portoit en elle meſme des caracteres de nullité par le conſentement de tout le monde.

Pour ce qui eſtoit des témoins, outre ce que nous avons dit qu'ils firent entendre pour cela des Catechumenes, des Juifs & des payens; il ſe trouva meſme qu'entre ceux qu'ils firent dépoſer devant eux & devant le Prefet ſeulement, il y en avoit qu'ils pretendoient que S. Athanaſe avoit fait enlever par l'autorité du Threſorier general, & tranſporter en des lieux que perſonne ne ſçavoit, voulant laiſſer à juger qu'il les avoit fait mourir. De ſorte qu'aprés avoir accuſé le Saint de les avoir fait diſparoiſtre, ou pluſtoſt de leur avoir oſté la vie, ils ne rougiſſoient pas d'employer leur témoignage. C'eſtoient autant d'Arſenes, c'eſt à dire de perſonnes tuées par Athanaſe, & neanmoins vivantes & capables de dépoſer contre luy. Ses ennemis pouvoient-ils avoüer plus clairement qu'ils ne cherchoient qu'à le faire mourir par quelque voye que ce puſt eſtre?

Avec cela ils ſe virent en eſtat, non ſeulement de ne pouvoir trouver aucun veritable crime contre celuy qu'ils avoient entrepris de perdre, mais meſme de faire juger à tout le monde que cette affaire n'eſtoit qu'une pure calomnie, par laquelle on s'efforçoit d'opprimer l'innocence de S. Athanaſe. Ainſi ils furent réduits à faire dépoſer ce qu'ils voulurent par quelques Ariens & par les parens d'Iſchyras. Et quoy qu'ils ne receuſſent pour témoins que ceux

qu'ils jugeoient les plus propres à favoriſer leur cabale, ils les intimidoient encore par les menaces & l'autorité des Ariens, & par la crainte meſme de Philagre, qui ne ſouffroit point que perſonne rendiſt témoignage à la verité. D'une part les Commiſſaires marquoient par ſignes aux témoins ce qu'ils avoient à répondre; de l'autre le Préfet les y forçoit par ſes menaces; & en meſme temps les ſoldats frappoient & outrageoient les armes à la main ceux qui oſoient leur reſiſter.

Neanmoins ils ne purent empeſcher avec tout cela que les dépoſitions meſmes de leurs témoins ne fiſſent voir leur impoſture. Car 1. ayant publié par tout que Macaire eſtoit entré lorſque le preſtre Iſchyras eſtoit debout & effroit le ſacrifice, les témoins à qui ils demandoient où eſtoit Iſchyras lorſque Macaire eſtoit venu en ſa maiſon, répondoient qu'il eſtoit malade, couché dans une petite chambre ſelon l'un d'eux, ou derriere une porte ſelon l'autre; & cela ſe juſtifioit par la propre dépoſition d'Iſchyras.

2. Des Catechumenes à qui on demandoit où ils eſtoient quand Macaire avoit renverſé la table ſacrée, répondoient qu'ils eſtoient dans l'aſſemblée de l'Egliſe. D'où il eſtoit aiſé de reconnoiſtre que l'on n'avoit donc garde d'y offrir le ſacrifice, puiſque les Catechumenes y eſtoient encore; la pratique conſtante de l'Egliſe leur deffendant d'aſſiſter à l'oblation des divins myſteres.

3. Le jour meſme auquel ils diſoient que tout ce tumulte eſtoit arrivé, n'eſtoit pas un jour de dimanche; & ainſi ce n'eſtoit pas le jour d'offrir cet auguſte ſacrifice: ce qui fait voir en paſſant que l'uſage de l'egliſe d'Alexandrie n'eſtoit pas de le celebrer tous les jours.

4. Iſchyras avoit dit de plus que l'on avoit alors brûlé des livres; mais les propres témoins qui avoient eſté ſubornez en ſa faveur, le convainquirent de menſonge, & aſſurerent qu'il ne s'eſtoit rien fait de ſemblable.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'empreſſement avec lequel ils cacherent autant qu'ils pûrent les actes de cette information, ſelon que S. Athanaſe nous en aſſure: & ainſi, s'il eſt vray qu'ils les envoyerent à Conſtantin, comme Theodoret le ſemble dire, il le faut entendre ſeulement d'un ex- *Theodoret. l. 1.*

trait, ou d'un abbregé qu'ils composerent à leur fantaisie. Car pour les actes entiers, ils se contenterent d'en prendre une copie pour eux, & deffendirent au greffier d'en donner à qui que ce fust. Mais ils furent contraints depuis ce temps-là de les envoyer à Rome par Hesyque & Martyre leurs députez; d'où le Pape Jules les envoya à S. Athanase, qui les fût par ce moyen au grand dépit des Eusebiens : & pour les rendre plus authentiques, Dieu permit que celuy qui avoit servi de greffier dans cette information, vescut encore longtemps.

Mais rien ne ruine plus absolument cette procedure que la retractation expresse d'Ursace & de Valens deux des principaux commissaires, qui par un écrit signé de leur main qu'ils donnerent au Pape Jules, déclarerent que tout ce qu'on publioit des crimes prétendus de S. Athanase, estoit absolument faux & contraire à la verité.

CHAPITRE VII.

Protestations du Clergé de la Mareote contre les Commissaires.

DIEU qui avoit suscité les Evesques catholiques pour resister aux Eusebiens & aux ennemis déclarez de S. Athanase dans le conciliabule de Tyr, fit trouver aux députez de cette assemblée tumultueuse de genereux ecclesiastiques dans Alexandrie & dans la contrée de la Mareote, qui eurent assez de lumiere pour découvrir toutes leurs ruses, & assez de force pour s'pppoſer à leurs violences. Comme ils s'apperceurent que tout ce qui se passoit dans ces informations, avoit plustost l'apparence d'une tempeste, que la forme d'une procedure judiciaire, & que les commissaires ayant Philagre à leur teste venoient de refuser à des prestres ce qu'ils accordoient à des payens, à qui ils permettoient de penetrer jusques au fond des choses dont la veuë est mesme interdite aux Catechumenes; ils eurent recours à diverses protestations, pour faire connoistre à tout le monde une oppression si violente, & pour servir de témoignage à la verité si on venoit à traitter cette affaire dans un veritable Concile.

S. Athanase

S. Athanaſe nous en a conſervé trois, dont la premiere ſignée de ſeize preſtres & de cinq diacres s'adreſſe aux Eveſques députez, & contient ces propres termes.

De la part des Preſtres & des Diacres de l'Egliſe Catholique d'Alexandrie qui dependent de l'autorité du Reverendiſſime Eveſque Athanaſe, à Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Vrſace & Valens Eveſques venus de Tyr.

VOus deviez en venant icy amener avec vous le preſtre Macaire comme vous ameniez ſon accuſateur. Car c'eſt l'ordre qu'il faut garder dans les jugemens ſelon les ſaintes Ecritures, & il faut que l'accuſateur & l'accuſé paroiſſent enſemble devant leurs juges. Et parce que vous n'avez pas amené Macaire, & que noſtre Reverendiſſime Eveſque Athanaſe n'eſt pas venu avec vous, nous vous avons ſupplié de nous permettre d'aſſiſter à ce jugement, afin que l'information fuſt plus authentique & plus irreprochable eſtant faite en noſtre preſence, & que nous fuſſions obligez nous meſmes de nous y ſoûmettre. Mais puiſque vous nous avez refuſé l'effet de cette demande, & que vous avez voulu eſtre ſeuls pour faire ce qu'il vous plaiſt avec le Préfet d'Egypte & l'accuſateur, nous vous proteſtons que nous voyons dans cette affaire une conduite qui nous fait concevoir de mauvais ſoupçons contre vous, & que nous avons remarqué que voſtre voyage en ces quartiers n'eſt qu'une conſpiration & qu'une cabale toute manifeſte.

C'eſt pour ce ſujet que nous vous addreſſons cette lettre, afin de ſervir de témoignage & de monument public au veritable Concile qui pourra s'aſſembler un jour; & noſtre deſſein en vous l'écrivant eſt d'apprendre à tout le monde que vous avez fait tout ce que vous avez voulu par un pur eſprit de partialité, & que voſtre unique deſſein a eſté de dreſſer une conſpiration contre nous.

Nous avons donné une copie de cet acte à Pallade officier de l'Empereur, afin que vous ne le ſupprimiez pas; la conduite que vous avez tenuë juſques icy, nous obligeant à juger que cette précaution eſt neceſſaire, & que le ſoupçon que nous avons de vous eſt juſte & raiſonable. *Voyez les éclairciſſemens.*

Voilà l'exemple que le clergé d'Alexandrie donnoit à tous les eccleſiaſtiques du monde, de s'unir à leurs Eveſques dans la perſecution, & de s'oppoſer de tout leur pouvoir à la conjuration des ennemis de l'Egliſe.

Mais ceux de la Mareote qui avoient accompagné ce ſaint prelat dans ſa viſite, voulurent eſtre les témoins publics de ſon innocence. Et comme ils virent l'impudence d'Iſchyras qui excitoit contre luy cette tempeſte, ils déchargerent leur conſcience par le témoignage qu'ils rendirent à la verité dans cet acte qu'ils addreſſerent à tout le Concile de Tyr, & qui eſt le ſecond des trois que S. Athanaſe rapporte.

Au ſaint Concile des ſaints Eveſques de l'Egliſe Catholique, tous les Preſtres & tous les Diacres de la Mareote, ſalut en noſtre Seigneur.

AIant appris par l'autorité de l'Ecriture l'obligation que nous avons de dire ce que nos yeux ont veu, & ne pouvant ignorer une verité qu'elle nous enſeigne encore, quand elle dit que les faux témoins ne demeureront pas impunis; nous declarons par ce témoignage les choſes que nous ſçavons, & d'autant plus que ce nous eſt une neceſſité indiſpenſable d'en uſer ainſi à cauſe de la conſpiration qui eſt déja toute formée contre Athanaſe noſtre Eveſque.

Certes nous ne pouvons voir ſans étonnement comment on fait paſſer Iſchyras pour eccleſiaſtique; & c'eſt la premiere choſe que nous ſommes obligez d'examiner. Et en effet Iſchyras n'a jamais eſté du nombre des miniſtres de l'Egliſe; mais avant tout ce different il publioit qu'il avoit eſté ordonné preſtre par Colluthe, ce que perſonne ne croyoit ſinon ſes parens. Car il n'a jamais eu d'egliſe, & n'a jamais tenu aucun rang d'eccleſiaſtique & de clerc parmy ceux qui ſont les plus proches de ſon hameau, à la reſerve de ſes parens. Et comme il s'eſtoit attribué ce nom & cette qualité, il fut condamné en la preſence du Pere Oſius dans un Concile qui ſe tint à Alexandrie; & aiant eſté réduit au rang des laïques, il y eſt toujours demeuré depuis ce temps

là, comme estant tout à fait décheu de cette fausse préten-
tion qu'il avoit euë en se disant prestre.

Nous ne disons rien de ses mœurs, par ce que tout le
monde les peut connoistre : mais parce qu'il a imposé à nos-
tre Evesque Athanase d'avoir brisé un calice & renversé un
autel, nous avons crû qu'il estoit necessaire d'en parler.
Nous disons donc sur ce point qu'il n'a jamais eu d'eglise
dans la Mareote, & nous le disons avec serment en la pre-
sence de Dieu ; que ny nostre Evesque, ny aucun de ceux
de sa compagnie n'a jamais brisé de calice, ny renversé au-
cun autel ; & que toutes les choses qui se disent sur ce sujet,
sont une pure calomnie. Et ce que nous disons en cette ren-
contre, est d'autant plus considerable, que nous ne sommes
jamais éloignez de nostre Evesque dans les visites qu'il
fait dans la Mareote. Car il ne les fait jamais seul ; il nous
mene toujours avec luy, nous qui sommes prestres ; & il y
mene aussi des diacres & des laïques autant qu'il est à pro-
pos. C'est ce qui fait que comme nous avons toujours esté
avec luy dans la visite qu'il a faite de nostre canton, nous
pouvons vous dire & vous témoigner avec assurance qu'il
n'y a eu ny calice brisé, ny autel renverse, mais que toutes
ces accusations d'Ischyras sont des calomnies, ainsi qu'il le
reconnoist luy mesme par sa signature. Car depuis qu'il a
pris le parti des Meleciens, & qu'il a publié ces calomnies
contre l'Evesque Athanase, il a voulu rentrer dans nostre
communion : mais on ne l'y a pas receu, mesme depuis
qu'il a signé & reconnu de sa main qu'il n'estoit rien de tout
ce qui s'estoit dit sur ce sujet, & qu'il avoit esté suborné par
quelques personnes pour publier ce faux bruit.

Aussi lorsque Theognis, Theodore, Maris, Mace-
done, Ursace, & Valens sont venus dans la Mareote, ils
ont trouvé que tout ce qui s'estoit dit sur cette matiere, ne
contenoit pas un mot de vray. Mais comme l'affaire ten-
doit à faire declarer que toute cette accusation estoit une
calomnie que l'on avoit inventée contre Athanase nostre
Evesque, Theognis & les autres de son parti qui sont les
ennemis d'Athanase, ont fait dire ce qu'ils ont voulu aux
parens de cet accusateur & à quelques Ariens. Il ne s'est
trouvé personne parmi tout le peuple catholique qui ait

» dit quoy que ce ſoit contre cet Eveſque. Que s'ils ont fait
» tout ce qu'ils ont voulu, ce n'a eſté que par la terreur que
» Philagre Préfet d'Egypte répandoit dans les eſprits, que
» par les menaces dont ils ont uſé, & par le ſecours qu'ils
» ont receu des Ariens. Car ils ne nous ont pas ſoufferts lorſ-
» que nous ſommes venus vers eux pour détruire leurs calom-
» nies; & nous aiant rejettez, ils ont receu par conſpiration
» les perſonnes qui leur eſtoient agreables, & qu'ils ont obli-
» gé de s'entendre avec eux par la crainte qu'ils leur ont don-
» née de ce gouverneur d'Egypte, de la puiſſance duquel
» ils ſe ſont encore ſervis pour empeſcher que nous ne fuſſions
» preſens à l'interrogatoire, & pour leur faire au moins remar-
» quer ſi ceux qu'ils prenoient pour témoins, eſtoient de l'E-
» gliſe, ou de la ſecte des Ariens.

» Vous ſçavez, nos tres honorez Peres, & vous nous l'en-
» ſeignez vous meſmes, que le témoignage des ennemis ne
» doit avoir aucune force, & qu'il eſt de nulle conſideration.
» Et pour faire voir que tout ce que nous diſons eſt veritable,
» nous en apportons pour témoin la main & la ſouſcription
» d'Iſchyras; & leurs actions témoignent aſſez la meſme cho-
» ſe, puiſqu'il eſt viſible que Philagre a concerté avec eux
» que nous ne viſſions rien de tout ce qui ſe paſſeroit dans
» cette affaire, afin qu'ils euſſent la liberté d'executer comme
» ils voudroient leur conſpiration par les menaces & par la
» crainte des armes. Nous rendons ce témoignage comme
» en la preſence de Dieu; & nous diſons toutes ces choſes
» comme eſtant fortement perſuadez que nous luy en ren-
» drons conte au jour de ſon jugement. Noſtre deſſein
» eſtoit d'abord de vous aller trouver tous tant que nous
» ſommes; mais nous avons crû qu'il ſuffiſoit que quelques
» uns de nous fiſſent ce voyage, & que nos lettres ſuppleaſ-
» ſent à la preſence de ceux qui ſont demeurez icy. Que
» Dieu vous conſerve, nos tres-honorez Peres en JESUS-
» CHRIST, dans une heureuſe ſanté.

La generoſité de ces eccleſiaſtiques de la Mareote ne leur permit point d'en demeurer là. Ils laiſſerent encore une troſiéme proteſtation à Philagre préfet d'Egypte, & à quelques autres officiers; & voicy ce qu'elle portoit.

A Flave Philagre, & à Flave Pallade Officiers de la Cour de l'Empereur, & à Flave Antonin Officier pour les vivres de nos tres-illuſtres Seigneurs les Préfets du ſacré Prétoire, nous avons donné cet acte de proteſtation de la part des Preſtres & des Diacres du canton de la Mareote, qui relevent de l'Egliſe dont le reverendiſſime Eveſque Athanaſe eſt le chef, & ils l'ont ſigné en cette forme:

NOus avons appris que Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Urſace & Valens ſont venus en noſtre quartier comme députez des Eveſques aſſemblez à Tyr, diſant qu'ils avoient ordre d'informer touchant quelques affaires de l'Egliſe, & entr'autres choſes touchant un calice rompu, dont la plainte leur avoit eſté portée par Iſchyras, qu'ils ont amené avec eux, & qu'ils pretendent eſtre preſtre, quoy qu'en verité il ne le ſoit pas: car il ne l'a jamais eſté que de Colluthe, qui n'eſtant luy-meſme que preſtre, s'eſtoit donné un epiſcopat imaginaire, qu'Oſius & quelques autres Eveſques l'obligerent depuis de quitter dans un Concile, pour rentrer dans le rang de ſimple preſtre qu'il avoit auparavant. Tous ceux qui avoient eſté ordonnez par luy, retournerent par conſequent au même rang dans lequel ils avoient eſté; & Iſchyras n'a eſté conſideré depuis cela que comme laïque. L'egliſe qu'il ſe vante d'avoir, n'a jamais eſté une egliſe, mais ſeulement une petite cabane d'un jeune enfant orphelin nommé Iſion. Comme nous ſommes pleinement aſſurez de toutes ces choſes, nous nous ſommes crus obligez de dreſſer cet acte de proteſtation, vous cõjurant au nom de Dieu tout-puiſſant, & par Noſſeigneurs l'auguſte Empereur Conſtantin, & les tres-illuſtres Ceſars ſes enfans, de donner avis de toutes ces choſes à ſa pieté. Car Iſchyras n'eſt nullement preſtre de l'Egliſe catholique. Il n'a point d'egliſe; il n'y a pas eu de calice rompu; & toutes ces choſes ne ſont que menſonge & que fiction. Fait ſous le Conſulat du tres-illuſtre Patrice Jules Conſtance frere du tres-ſacré Empereur Conſtantin Auguſte, & ſous celuy du tres-illuſtre Rufin Albin, le 10. jour du mois Thot, c'eſt à dire le 7. de ſeptembre de l'année 335.

Ces actes estoient les monumens publics de l'innocence de S. Athanase : mais Dieu ne permit pas qu'ils le tirassent de l'oppression dont ses ennemis avoient conceu le dessein. Car quoyqu'il donne des bornes à la puissance des méchans, il n'arreste pas toujours le cours de leur mauvaise volonté ; & il paroist quelquefois leur abandonner ses serviteurs dans le temps mesme qu'il leur prepare de plus glorieuses couronnes.

CHAPITRE VIII.

Violences exercées par Philagre dans Alexandrie. Excés commis contre des vierges chrestiennes.

AU retour du voyage de la Mareote, on vit dans Alexandrie de tristes effets de l'iniquité triomphante. Le mesme Philagre qui avoit corrompu l'esprit des témoins que l'on avoit subornez contre le Saint, exerça les dernieres violences sur le corps des personnes les plus saintes, qui estoient unies à leur Archevesque par les liens de la foy & de la charité chrestienne. Et comme si l'on n'eust pû l'honorer impunément, ny soutenir sans crime la justice de sa cause, les vierges de cette ville patriarchale furent celles qui souffrirent le plus par la fureur de ses soldats.

Apud Athan. apol. 2. p. 734.

Les Evesques du Concile qui se tint à Alexandrie vers l'an 339. nous fourniront leurs expressions pour en representer l'image ; & voicy ce qu'ils en racontent dans la lettre qui en a conservé la memoire à toute la posterité. Quant à ce qui s'est passé dans Alexandrie, disent-ils, c'est une chose qui n'est inconnuë de personne, puisque le bruit s'en est répandu de toutes parts. On a tiré l'épée contre de saintes vierges. On a outragé à coups de foüets des corps qui sont honorables devant Dieu mesme. Les pieds de ces chastes filles dont l'ame s'estoit toujours conservée dans la pureté, & exercée dans toutes sortes de bonnes œuvres, sont devenus boiteux des coups dont on les avoit meurtris. On soulevoit contr'elles des artisans, & toute la multitude des payens, & on les excitoit à dépoüiller toutes nuës les vierges sacrées, à les frapper outrageusement, à les deshono-

rer par les excés de leurs insolences, & à les menacer d'autels & de sacrifices prophanes. Car comme si le Préfet eust donné la liberté de tout faire en faveur des Evesques Eusebiens, il se trouva mesme un homme assez insolent pour prendre une vierge par la main, & la traisner devant un autel qu'il rencontra, comme s'il eust voulu faire revivre la persecution & le temps où l'on contraignoit de sacrifier au demon. Voilà les excés qui obligeoient les vierges à s'enfuir & à se cacher, & qui exposoient l'Eglise à la raillerie & aux insultes des payens; & que l'on commettoit dans le lieu mesme où ces Evesques estoient logez, & où ils estoient actuellement. C'estoit chez eux, & comme pour leur donner du divertissement, que les vierges estoient exposées aux coups d'épées, aux affronts, aux injures, & à toutes sortes de dangers: Et tout cela se faisoit en un jour de jeusne, & par des personnes qui sortoient de la table des Evesques avec lesquels ils avoient fait festin dans ce mesme lieu.

Il n'y avoit rien de plus digne de ces députez du conciliabule de Tyr, que de faire voir leur cruauté sacrilege au milieu de la ville d'Alexandrie, aprés avoir commis tant d'injustices dans la procedure informe de la Mareote. Comme ils estoient animez d'un esprit tout contraire à celuy de JESUS-CHRIST, il ne falloit attendre d'eux que des actions toutes contraires à sa maniere d'agir: & au lieu que S. Pierre a dit de luy, que dans toute la suitte de ses voyages & de sa conversation dans le monde, il a comblé les hommes de ses bienfaits en gueriſſant ceux qui estoient tourmentez par le diable, parceque Dieu estoit avec luy; on peut dire au contraire que ces commissaires des Eusebiens n'estoient venus dans l'Egypte, & n'avoient fait le voyage de la Mareote & celuy d'Alexandrie, que pour y affliger l'esprit & le corps des fidelles serviteurs de Dieu & de ses saintes épouses, & pour tourmenter cruellement ceux qu'ils n'avoient pû corrompre; ce qui estoit un effet visible de la suggestion du demon, dont ils estoient les instrumens. Les officiers de l'empire ne manquoient jamais à des personnes qui avoient la reputation d'avoir un si grand crédit à la cour de l'Empereur. Le Comte Denys les avoit servis avec zele, & Act. 10. v. 38.

dans une entiere dépendance au milieu de leur assemblée de Tyr; & Philagre Préfet d'Egypte, qui estoit un apostat & un deserteur de nostre religion, sembloit vouloir se signaler plus que luy par une plus grande complaisance à toutes leurs passions.

On auroit eu tort d'exiger de luy & de ses soldats quelque sorte de distinction entre les choses saintes & les profanes. Mais ce qui est étrange, c'est que des Evesques luy ayent eux-mesmes inspiré ces sacrileges, & que la reserve dans laquelle l'Eglise avoit toujours esté depuis sa naissance jusques à ce temps là, de ne donner aux payens aucune connoissance de nos mysteres, de peur de les exposer à leurs profanations, n'ait pas esté une barriere assez forte pour arrester leur passion. Philagre apprit d'eux à mépriser ce qu'il y a de plus saint parmy nous. Il avoit commencé par admettre les infidelles comme témoins dans une information où il s'agissoit d'un autel & d'un calice & il vouloit continuer ce ministere d'iniquité en abandonnant à la fureur de ses soldats, qui estoient payens aussi bien que luy, les vierges chrestiennes, & tout ce qu'il y avoit de plus auguste dans l'eglise d'Alexandrie.

Mais Dieu faisoit éclatter un jugement effroyable sur ces commissaires Eusebiens, & sur les Evesques qui les avoient députez dans le Concile de Tyr. Car le motif de leur députation dans la Mareote avoit esté en apparence le zele de la religion; & on vouloit convaincre S. Athanase & Macaire l'un de ses prestres, de la rupture d'un calice & du renversement d'un autel, pour leur faire porter la peine qui est deuë aux profanateurs des divins mysteres. Pour réussir dans ce dessein, il avoit fallu changer en eglise la maison d'un jeune orphelin, & faire passer constamment pour prestre Ischyras qui n'avoit jamais esté que laïque. Mais dans le temps mesme que ces faux zelez vouloient punir des profanations imaginaires, ils en commettoient de veritables, avec cette difference que celle qu'ils attribuoient à S. Athanase par un esprit de calomnie, auroit esté fort secrette & fort obscure par leur propre confession, si elle eust esté veritable, puisqu'ils avoient esté contraints de feindre une eglise dans un hameau pour luy attribuer ce crime dont ils le

le connoiſſoient eux-meſmes tres-innocent ; au lieu que la licence ſacrilege qu'ils avoient donnée à leurs ſoldats, rétabliſſoit l'abomination dans le lieu ſaint, & violoit par la menace des ſacrifices impies & du culte des idoles, l'egliſe d'Alexandrie qui eſtoit un ſiege apoſtolique. Pendant qu'ils s'enyvroient eux-meſmes du vin de l'erreur, & de la malheureuſe ſatisfaction de la vengeance, on voyoit ſortir de chez eux avec ſcandale des ſoldats qu'ils n'avoient ſaoulez en un jour de jeuſne que pour outrager des vierges, & qui n'avoient fait avec eux des excés de bouche, que pour perſecuter toute la ville d'Alexandrie par des excés de ſedition, de profanation & de cruauté.

Nous verrons encore dans la ſuitte de plus grands deſordres que les Ariens y commettront. Mais celuy-cy eſt d'autant plus conſiderable, que S. Athanaſe n'ayant encore eu contre luy aucun jugement, ny eccleſiaſtique, ny civil, il n'y avoit que l'impatience des heretiques qui fuſt capable de perſecuter à cauſe de luy des perſonnes tres-innocentes, ſans attendre ſa condamnation, dont ils ſe tenoient tres-aſſurez par les informations informes qui eſtoient le fruit de leur voyage. Ils eſtoient reſponſables de toutes ces violences, puiſqu'ils en eſtoient les auteurs. Et comme le prophete Nathan a autrefois reproché à David d'avoir fait mourir Urie par l'épée des Ammonites ; ainſi les députez du parti d'Euſebe eſtoient coupables de l'impieté de Philagre & de l'inſolence de ſes ſoldats. C'eſtoient eux qui outrageoient ainſi les vierges dont ils devoient eſtre les protecteurs ; & les profanations de ces payens eſtoient leurs propres ſacrileges. 2. Reg. 12. v. 9.

On peut encore remarquer en cette rencontre une conduite particuliere de la providence ſur les vierges chreſtiennes, qui eſtant par la ſainteté de leur eſtat le plus digne ſoin des Eveſques, devoient auſſi eſtre comme les premieres victimes & les martyres de l'innocence des prelats perſecutez par leurs propres freres. Et il eſtoit juſte que comme Arius avoit corrompu l'eſprit d'un ſi grand nombre de vierges, il s'en trouvaſt auſſi pluſieurs qui ſouffriſſent pour celuy que Dieu avoit ſuſcité comme un deffenſeur de la foy contre le venin de l'Arianiſme.

CHAPITRE IX.

Conviction d'une calomnie horrible contre le Saint au sujet d'une courtisane.

QUAND ces Evesques furent retournez à Tyr, & qu'ils y eurent rapporté cette malheureuse information, qui leur avoit cousté tant de calomnies & de violences, ils furent surpris de ne plus trouver S. Athanase dans un lieu où ils esperoient de luy insulter en sa presence. Car il luy estoit arrivé tant de choses dans cette assemblée tumultueuse depuis que les Commissaires en estoient sortis, que ne pouvant souffrir plus long temps la maniere si dure & si tyrannique avec laquelle le Comte Denys se plaisoit à l'opprimer, il s'estoit retiré de Tyr pour aller faire ses plaintes à Constantin.

Outre l'accusation touchant le calice rompu qui avoit esté l'occasion du voyage de la Mareote, il avoit encore esté chargé de deux crimes dont on vouloit qu'il fust coupable, sçavoir d'avoir tué Arsene, & d'avoir violé une vierge. Mais le plus grand crime qu'il eust commis, estoit de s'estre justifié de ces deux accusations, & d'en avoir fait retomber la honte sur la teste de ses adversaires, ainsi que nous l'apprenons des historiens de l'Eglise.

Rufin. l. 1. c. 17. Theodoret. l. 1. c. 28. Sozom. l. 2. c. 24.

Le prétendu violement de cette femme fut le premier crime que l'on examina dans le Concile, & voicy comment la chose se passa. Les Evesques s'estant assemblez, & estant préoccupez la pluspart contre le Saint, on fit paroistre au milieu d'eux une malheureuse femme qui avoit passé toute sa vie dans le desordre & dans la prostitution; & elle fut assez impudente pour crier à haute voix au milieu de l'assemblée, qu'elle estoit bien malheureuse, puisqu'ayant voüé sa virginité à Dieu, Athanase qu'elle avoit logé chez elle de bonne foy, l'avoit violée malgré toute sa resistance, & luy avoit donné en suitte quelque present pour l'appaiser.

Le Saint avoit eu connoissance de cette nouvelle comedie qui se devoit joüer pour le perdre, & estoit déja convenu avec un de ses prestres nommé Timothée, qui estoit un

homme de grand merite, que cet eccleſiaſtique répondroit au lieu de luy. Lors donc qu'on l'eut fait entrer pour répondre au crime dont cette femme venoit de l'accuſer avec tant d'effronterie, ces juges corrupteurs & corrompus l'ayant ſommé de répondre ſur un fait ſi noir & ſi horrible, il ne dit mot, comme ſi cela ne l'euſt pas regardé; mais en ſa place le ſage & genereux Timothée ſe tournant vers la femme; *Quoy donc*, dit-il, *vous pretendez que j'ay jamais logé chez vous, & que j'ay abuſé de voſtre pudeur?* Alors cette malheureuſe proſtituée élevant ſa voix avec plus d'impudence & d'effronterie qu'elle n'avoit fait juſques alors, étendant la main vers Timothée qu'elle prenoit pour Athanaſe, & le monſtrant au doigt, *Ouy, ouy*, s'écria-t-elle, *c'eſt vous-meſme qui m'avez forcée, c'eſt vous qui m'avez ravi ma virginité en un tel temps & en un tel lieu*, & autres diſcours de cette nature qui ſont ordinairement dans la bouche de ces malheureuſes femmes, que l'accoutumance du crime & le deſordre d'une vie licentieuſe rend impudentes juſques à l'excés.

Les aſſiſtans ſe trouverent ſi ſurpris, qu'ils ne ſçavoient s'ils devoient rire ou rougir d'une accuſation ſi honteuſe, mais ſi ridicule tout enſemble, & qu'Athanaſe avoit ſi bien refutée ſans dire un ſeul mot. Pour les auteurs de cette horrible calomnie, & ceux des juges qui en eſtoient complices, on peut juger quelle fut leur confuſion de l'avoir ſi mal concertée, & de ce qu'elle ſe terminoit en un inſtant par une cataſtrophe ſi ridicule. Ils ne purent s'empeſcher d'en rougir eux-meſmes, & ne trouverent pas d'autre remede pour ſe tirer de l'embarras où ils s'eſtoient mis, que de faire ſortir promtement de l'aſſemblée cette malheureuſe femme toute couverte de confuſion & de honte, autant qu'elle en pouvoit eſtre capable. S. Athanaſe fit ce qu'il put pour s'oppoſer à ſa ſortie, & dit qu'il falloit la retenir pour apprendre d'elle par une exacte information qui eſtoit l'auteur d'une calomnie ſi puniſſable. Mais comme les accuſateurs de ce Saint dominoient abſolument dans l'aſſemblée, ils ne ſouffrirent point que les juges miſſent cette femme à la queſtion, ny qu'ils approfondiſſent aucunement cette affaire.

Il eſt aiſé de s'imaginer par ce ſeul exemple que le eſtoit la face d'un Concile où les Eveſques qui y preſidoient faiſoient entrer des courtiſanes, dont ils avoient eux-meſmes ſuborné l'eſprit pour leur faire rendre un faux témoignage contre un Eveſque dont la chaſteté eſtoit connuë de tout le monde, mais dont la generoſité leur eſtoit inſupportable. Auſſi Sozomene croit que l'hiſtoire de cette courtiſane ne fut pas écrite dans les actes du Concile, ſous pretexte qu'il ne falloit pas en deshonorer la gravité en y meſlant une choſe ſi infame & ſi ridicule.

Philoſtorg. l. 2. c. 2. p. 17. 18.

Mais il n'y a rien de moins ſupportable que de voir que les Ariens ayent attribué cet excés à S. Athanaſe meſme; & que Philoſtorge ſon ennemy voyant bien que cette falſification des actes du Concile ne ſuffiſoit pas pour effacer leur ignominie, ait eu l'impudence de luy impoſer d'avoir fait entrer cette femme dans le Concile pour ſe plaindre d'avoir eſté ſeduite par Euſebe de Nicomedie. Cette impoſture eſt le comble de l'iniquité, & ne merite d'eſtre refutée que par l'indignation de tous les Catholiques contre Philoſtorge, qui dit toutes choſes ſans fondement & contre la foy publique des hiſtoriens. Et il eſt d'autant moins croyable en cette rencontre, que les Ariens n'euſſent pas manqué d'étendre tout au long la relation de ce fait ſi ignominieux au Saint dans les actes du Concile, bien loin de la ſupprimer; & ils en euſſent fait un reproche eternel à un Saint contre lequel ils ont cherché tant qu'il a vécu des crimes imaginaires. Sur tout ils n'auroient pu s'abſtenir de luy reprocher une action ſi noire parmy les autres crimes qu'ils luy impoſent dans leur lettre du faux concile de Sardique; & leur ſilence ſur ce ſujet eſt une conviction manifeſte qu'une prétention ſi injuſte n'a point d'autre fondement que la ſeule malignité de Philoſtorge, avant lequel perſonne n'en avoit jamais parlé. Il n'y a que les Ariens & leurs ſemblales qui ſoient capables de tels excés, & de produire des courtiſanes dans un concile.

Certainement il eſt preſque impoſſible de retenir ſon indignation en voyant de ſi grands ſcandales. Mais au meſme temps on eſt conſolé quand on voit que l'œil de Dieu eſt toujours ouvert pour la juſtification des innocens, & pour la

confusion des criminels. Et aprés que S. Athanase a receu un si indigne traittement par la malice de ses propres freres, il n'y a personne qui ne doive souffrir avec joye les plus grandes calomnies. Enfin on peut remarquer par cet exemple si celebre, que l'innocence est un admirable rampart contre les plus injustes accusations; & la conduite de nostre Saint qui fit paroistre tant de moderation & de froideur au milieu de tant de conjurez, dont le cœur & la bouche ne jettoient que feu & flammes contre luy, n'est pas moins un effet de la sagesse & de l'égalité de son esprit, que de la tranquillité de sa conscience.

CHAPITRE X.

Confusion des Eusebiens sur leur prétention de la mort d'Arsene.

IL n'y a rien de plus étonnant que de voir S. Athanase obligé encore une fois de se justifier devant le Concile de Tyr de la mort d'Arsene : mais Dieu qui venoit de confondre les Eusebiens sur le sujet d'une malheureuse courtisane, voulut encore les faire tomber eux mesmes dans le piege qu'ils avoient tendu à son fidelle serviteur ; & nous les allons voir confondus tout de nouveau d'une maniere non moins surprenante & non moins sensible.

Athanas. apolog. 2. Rufin. l. 1. c. 17. Socrat. l. 1. c. 21. Theodoret. l. 1. c. 28. Sozomen. l. 2. c. 24

Arsene dont ils vouloient que nostre Saint eust esté le meurtrier, s'estoit trouvé vivant, ainsi que nous avons veu, par l'aveu mesme des ministres de leur faction. Ayant esté arresté à Tyr, on l'avoit contraint de se reconnoistre vivant à la face de la justice. Constantin en avoit esté tellement assuré, qu'aprés une conviction si manifeste, il avoit traitté les Meleciens d'imposteurs & de calomniateurs dignes de la malediction de tout le monde. Depuis cela, au lieu de conspirer avec ceux qui luy avoient persuadé de se faire passer pour mort, il recherchoit & embrassoit la communion du Saint que l'on publioit luy avoir osté la vie. Cependant les Eusebiens eurent encore l'effronterie de renouveller à Tyr une calomnie si publiquement ruinée. Le Con-

cile d'Alexandrie nous en assure ; les Ariens mesmes le confirment en disant dans leur faux concile de Sardique, qu'il avoit esté accusé d'avoir fait mourir un Evesque ; & tous les historiens en tombent d'accord.

Pour diminuer un peu l'étonnement que l'excés de cette impudence peut causer raisonnablement dans nos esprits, il faut dire qu'Arsene n'avoit point paru d'abord dans le Concile de Tyr, soit que quelque maladie l'eust empesché de venir avec les autres, soit que S. Athanase l'eust fait cacher à dessein pour confondre ses calomniateurs quand l'occasion s'en presenteroit, soit qu'estant tombé entre les mains des ennemis de ce Saint, ils l'eussent retenu caché, de peur que sa presence ne fust la publication de leur infamie ; soit pour quelque autre raison qui ne nous est pas connuë. Car de dire qu'il fust rentré dans la faction des Eusebiens, c'est ce qui ne paroist pas vraysemblable, puisqu'estant comme asseuré qu'il entra dans la communion de l'Eglise avant le Concile de Tyr, personne ne dit qu'il en soit jamais sorti pour se réunir aux Meleciens, ny qu'il les ait quittez de nouveau pour rentrer une seconde fois dans l'Eglise, où il est certain qu'il estoit encore en l'an 339. & 341.

V. les éclaircissemens. Rufin. Sozomen.

Arsene n'ayant donc point paru d'abord à Tyr, ou estant retenu ailleurs par les Eusebiens, si nous en croyons quelques historiens de l'Eglise, il ne sceut pas plustost le danger où S. Athanase se trouvoit à son occasion, qu'il s'enfuit secrettement durant la nuit, & s'en vint à Tyr en diligence, où estant abordé la veille du jour que cette affaire se devoit juger, il vint se presenter au Saint, & par son ordre il demeura caché chez luy sans que personne le sceust.

Le lendemain S. Athanase ayant esté au Concile, ses accusateurs qu'il y confondit sur le sujet de cette courtisane, en la maniere que nous avons rapportée, chercherent à se vanger du nouvel affront qu'ils venoient de recevoir, & voulant empescher par leurs intrigues qu'on ne portast plus loin la discussion de cette affaire, ils dirent avec tumulte qu'il y avoit des crimes plus importans que celuy là à examiner, & dont on ne se justifioit point par subtilité & par artifice, qu'il n'y en avoit jamais eu de pareils, que c'estoient des choses qui frappoient les sens, & qu'il suffisoit d'avoir

des yeux pour en estre convaincu, sans qu'il fust besoin d'y employer les paroles.

Ayant dit cecy, ils ouvrirent aussitost la boëte celebre, & firent paroistre ce bras seché qu'ils portoient de tous costez. Athanase, dirent-ils, ce bras est vostre accusateur, « voilà la main droite de l'Evesque Arsene, c'est à vous à nous « déclarer comment & pour quel usage vous l'avez couppée. « Ce spectacle frappa tellement les assistans, qu'ils s'écrierent tous à haute voix, les uns parce qu'ils croyoient que la chose fust veritable, & les autres qui sçavoient qu'elle estoit fausse, faisant ce bruit pour témoigner de l'étonnement avec d'autant plus de liberté qu'ils s'imaginoient qu'Arsene fust encore caché. On eut peine à appaiser ce tumulte : mais enfin S. Athanase ayant obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie avoit jamais connu Arsene, pour juger si c'estoit là sa main que l'on exposoit aux yeux de tout le monde. Il s'en leva aussitost plusieurs, & quelques-uns mesme qui n'estoient pas de la faction, lesquels dirent hautement qu'ils l'avoient fort connu; & en mesme temps le Saint demanda que l'on fist entrer une personne de sa suitte, dont il témoignoit avoir affaire.

Dés que ce domestique fut venu, il envoya aussitost querir Arsene; & l'ayant fait entrer les deux mains cachées sous son manteau, il luy fit lever la teste pour faire voir son visage à tout le monde, *Est-ce là*, dit-il, *cet Arsene que j'ay fait mourir, cet homme que l'on a tant cherché, qui a receu une si grande injure aprés sa mort, & à qui j'ay couppé une main?* Ceux qui venoient de dire qu'ils avoient connu Arsene, furent obligez d'avoüer que c'estoit luy mesme, & ils ne le pouvoient nier à moins que de démentir leurs yeux.

On peut s'imaginer combien un évenement si inopiné & si incroyable frappa les yeux de toute la compagnie. Ceux qui l'avoient fait passer pour mort, ne furent pas beaucoup surpris de le voir vivant; mais ils le furent beaucoup de le voir au milieu de leur conciliabule, dans un temps auquel leur imposture n'estoit fondée que sur son éloignement & sur son absence. Les autres qui ne sçavoient pas le secret de cette conspiration, crûrent que c'estoit le veritable Arsene,

mais que peut estre on luy avoit seulement couppé une main sans le tuer, & attendoient que S. Athanase apportast quelque autre raison pour se justifier du crime qu'on luy imputoit. Mais le Saint ne les voulant détromper que peu à peu, tira un costé du manteau d'Arsene pour découvrir une de ses mains; ce qui les faisant encore douter s'il les avoit toutes deux, il les mit bien plus en peine lorsqu'il le tira un peu par derriere, comme pour luy dire de s'en aller. Mais au mesme instant développant l'autre costé de son manteau, il fit paroistre sa seconde main; & alors s'adressant à tout le Concile, Voilà, dit-il, Arsene avec » ses deux mains, Dieu ne nous en a pas donné davanta- » ge, & ainsi je ne croy pas que personne en demande une » troisiéme : neanmoins je laisse à mes accusateurs à cher- » cher en quel endroit elle pouvoit estre; sinon c'est à » vous à examiner d'où vient celle que l'on vous a fait » voir icy, & à punir ceux qui sont coupables de l'avoir » couppée.

S. Athanase ne nous apprend rien des circonstances particulieres de cette histoire, & se contente de dire, qu'Arsene, dont on publioit de tous costez qu'il avoit esté le meurtrier, paroissoit luy mesme publiquement, & confondoit par sa vie l'impudence de ses calomniateurs.

Socrate dit que les auteurs d'une fripponnerie si criminelle furent tellement confus qu'ils ne sçavoient plus que devenir, & que Jean le Melecien sortit à l'instant du milieu de l'assemblée, sa fuitte & sa honte estant favorisée par le tumulte qui s'éleva; de sorte que le Saint fut pleinement justifié du crime, sans avoir employé une seule preuve pour sa deffense.

Mais ce qu'en écrivent Rufin & Theodoret est plus conforme à l'esprit des Ariens. Car ils disent qu'aprés une conviction si palpable, ces accusateurs & ces juges, qui estoient complices d'une si horrible méchanceté, au lieu de souhaitter que la terre s'ouvrist en cet instant pour cacher leur infamie, remplirent toute l'assemblée d'un nouveau tumulte & de cris seditieux, & traitterent ce Saint de magicien, disant que par ses prestiges & par ses enchantemens ordinaires il trompoit les yeux de tous ceux qui

estoient

eſtoient dans cette aſſemblée, & faiſant paſſer pour une illuſion la conviction ſenſible de leurs impoſtures. De ſorte que ſans le ſecours des officiers de l'empire, qui aſſiſtoient à cet étrange ſpectacle, ils l'euſſent aſſommé & mis en pieces dans le lieu meſme où ſon innocence venoit d'eſtre reconnuë ſi publiquement. Le Comte Archelaüs eſt marqué nommément dans l'hiſtoire parmy ceux qui arreſterent la fureur des Ariens, & qui arracherent le Saint d'entre leurs mains, pour les empeſcher de le maſſacrer.

La haine qu'ils avoient conceuë contre luy, les avoit rendus homicides il y avoit déja long-temps : & les Peres du Concile d'Alexandrie témoignent que quand ils avoient tranſporté Arſene dans un autre monde, ils euſſent meſme eſté capables de le tuer, afin de faire paroiſtre le crime de S. Athanaſe plus vray-ſemblable par la verité de cette mort. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi ayant eſté aſſez inhumains pour vouloir faire mourir Arſene à cauſe de S. Athanaſe, ils ont voulu attenter ſur la vie de S. Athanaſe dans le Concile de Tyr, qui eſtoit devenu le théatre de leur infamie, puis qu'ils n'avoient fait aſſembler ce Concile que pour y accabler un Saint, dont le zele pour la foy leur eſtoit inſupportable. *Voyez les éclairciſſemens.* 2.

Voilà quels eſtoient les jeux & les divertiſſemens de ces heretiques. C'eſt ainſi, dit S. Hierôme, qu'Athanaſe Eveſque d'Alexandrie couppa une troiſiéme main d'Arſene. Car aprés cette calomnie, il fut aiſé de montrer que cet Eveſque dont ils avoient publié la mort par une horrible fauſſeté, eſtoit encore vivant, & qu'il avoit encore ſes deux mains. Mais quand les calomnies ſont ruinées, on en vient à la violence ; & quoy qu'il en puiſſe arriver, les heretiques font gloire de témoigner par des emportemens & des excez, qu'il n'eſt permis à perſonne de les confondre impunément.. « *Hieron. li. 1. adverſ. Ruſin.*

CHAPITRE XI.

S. Athanaſe quitte Tyr, & va trouver Conſtantin. Les Euſebiens le dépoſent, & écrivent par tout contre luy.

AUTANT que la preſence d'Arſene avoit apporté de lumiere pour faire connoiſtre à toute l'Egliſe l'innocence de S. Athanaſe, autant couvrit-elle comme d'une nuit obſcure les yeux de ſes accuſateurs. Aprés une conviction ſi palpable, ils ne ſçavoient plus ny que faire, ny que dire, ny de quel coſté ſe tourner. Neanmoins elle ne produiſit point pour lors d'autre fruit, que de faire voir à tout le monde que ce Concile eſtoit aſſemblé pour condamner S. Athanaſe, & non pas pour le juger. Aprés que ſes ennemis eurent employé inutilement la calomnie & l'impoſture, la fureur acheva en eux le reſte de la tragedie, & elle les tranſporta avec tant de violence, que les officiers de l'empire l'ayant arraché d'entre leurs mains, furent contraints de le mettre ſur un vaiſſeau pour le ſauver par la fuitte, ne leur reſtant plus d'autre moyen que celuy-là pour le garantir de leur violence.

Il ſe retira de nuit, & s'en alla trouver l'Empereur pour luy demander juſtice contre une aſſemblée ſi irreguliere. Soit qu'il y ſoit allé directement, ſoit qu'avant cela il ait fait un petit voyage en Egypte, il eſt certain qu'il alla chercher en la perſonne du grand Conſtantin la juſtice qu'il ne trouvoit point dans ſes juges, & qu'aprés luy en avoir porté ſes plaintes, il avoit deſſein de luy demander un Concile legitime d'Eveſques, ou qu'il vouluſt entendre luy-meſme ſa juſtification. Car comme le conciliabule de Tyr n'avoit eſté aſſemblé que ſous l'autorité de ce prince, il croyoit ſe pouvoir addreſſer à luy pour ſe plaindre de ceux qui avoient abuſé de ſon nom auguſte pour opprimer ſon innocence.

Tout ce que nous venons de dire s'eſtoit paſſé pendant le voyage des Commiſſaires dans la Mareote, & l'iniquité ſe conſommoit contre un Saint dans pluſieurs provinces à la fois par l'animoſité de ſes adverſaires, qui avoient par-

tagé entr'eux les perſonnages de cette ſanglante tragedie.

Dés qu'il ſe fut retiré, ils rendirent contre luy un jugement par defaut. Mais lors que leurs Commiſſaires furent revenus de la Mareote avec le procez verbal de leur information ſi pleine de fauſſetez & de menſonges, ils prononcerent contre luy une ſentence de dépoſition, avec deffenſe de demeurer dans Alexandrie, de peur, diſoient-ils, que ſa preſence n'y rallumaſt les diviſions & les troubles. *Socrat. l. 1. c. 21. Epiphan. har. 68. Sozom. l. 2. c. 24.*

Une ſi étrange indignité frappa tellement pluſieurs Eveſques du Concile qui n'eſtoient point de la cabale des Euſebiens, qu'ils ne purent jamais ſe reſoudre de conſentir à la condamnation du Saint; & on marque particulierement dans ce nombre Marcel d'Ancyre. Quelques-uns meſme ont prétendu que c'eſt pour ce ſujet que le Pape Jules a dit depuis ce temps-là, que S. Athanaſe n'avoit pas eſté condamné à Tyr. Mais comme c'eſt une choſe inconteſtable qu'il y a eſté condamné, & que Jules le ſuppoſe toujours dans ſa lettre, il faut expliquer cet endroit particulier, comme s'il avoit ſeulement voulu dire qu'il n'y avoit pas eſté convaincu ny condamné dans les formes. *Voyez les éclairciſſemens. 2.*

Les Euſebiens publierent depuis ce temps-là dans leur faux Concile de Sardique, que S. Paul Eveſque de Conſtantinople avoit aſſiſté à la condamnation de noſtre Saint. Mais des impoſteurs de profeſſion ne meritent d'eux-meſmes nulle créance. Ce qui eſt certain, c'eſt que S. Paul n'eſtoit pas encore Eveſque, comme ces Ariens le ſemblent dire, & qu'ainſi il ne pouvoit aſſiſter au Concile qu'en qualité de député de S. Alexandre Eveſque de Conſtantinople, l'un des plus intrepides deffenſeurs de la conſubſtantialité du Verbe. *Hilar. frag.*

Les Euſebiens couronnerent l'injuſtice avec laquelle ils avoient dépoſé S. Athanaſe, en recevant dans la communion de l'Egliſe Jean le Melecien avec tous ceux de ſon party, & en les conſervant dans tous leurs honneurs comme des perſonnes injuſtement perſecutées. *Voyez les éclairciſſemens. 3.*

Aprés que S. Athanaſe eut eſté dépoſé par une ſentence ſi viſiblement injuſte, les Euſebiens en manderent la nouvelle à Conſtantin avec toute la joye que l'on peut s'imagi-

ner. Ils écrivirent auſſi à tous les Eveſques de l'Egliſe, pour les avertir de ne pas admettre dans leur communion ce grand Saint qui en devoit eſtre le lien s'ils l'euſſent traitté ſelon ſon merite, de s'abſtenir de luy écrire & de recevoir ſes lettres, aſſurant qu'il avoit eſté conuaincu d'une partie des choſes qu'on luy imputoit, & qu'il s'eſtoit reconnu coupable de toutes les autres par ſa fuitte.

Ils fondoient ſa depoſition ſur ce qu'il avoit refuſé l'année precedente de ſe trouver au Concile que l'Empereur avoit fait aſſembler à Ceſarée à ſon occaſion, & ſe plaignoient qu'il s'eſtoit fait attendre long-temps inutilement. Ils ajoûtoient qu'il n'eſtoit venu à Tyr qu'avec une grande eſcorte, & qu'il avoit excité du trouble & du tumulte dans le Concile, tantoſt refuſant de répondre pour ſa juſtification, tantoſt faiſant injure à chaque Eveſque en particulier, quelquefois refuſant de leur obeïr quand ils l'appelloient, & quelquefois les recuſant pour ſes juges. Ils le declaroient pleinement atteint & convaincu d'avoir briſé un calice; & ils citoient pour témoins fort authentiques les députez qu'ils avoient envoyez dans la Mareote. Ils rapportoient auſſi ſuccinctement les autres crimes dont ils vouloient qu'il fuſt coupable, & n'oublioient rien de tout ce qui devoit contribuer à rendre leur calomnie plus plauſible & plus achevée. Ils y joignoient auſſi les calomnies les plus ſanglantes, & ne rougiſſoient point de le publier encore coupable de la mort d'Arſene. Enfin ils avoient aſſez peu de front pour répandre par toute la terre les plus noires impoſtures ſur leſquelles ils avoient eſté honteuſement convaincus, & pour faire paſſer pour des crimes averez les accuſations atroces qui n'avoient ſervy qu'à les couvrir d'infamie.

Voyez les éclairciſſemens. 4.

Il ne reſtoit plus qu'à donner à Iſchyras la recompenſe qu'il meritoit pour avoir eſté l'auteur & l'inſtrument de tant de noires calomnies. Comme ils s'eſtoient liez avec luy dans la ſocieté d'un meſme crime, ils voulurent luy tenir la parole qu'ils luy avoient donnée, & élever à l'epiſcopat ce méchant homme qui ſe diſoit preſtre ſans l'avoir jamais eſté. Car quoy qu'il n'y euſt pas d'egliſe dans le hameau où il demeuroit, & qu'il dépendiſt de la Cure d'un autre village, neanmoins ils le traitterent d'Eveſque de ce meſme lieu,

& luy en donnerent le nom. Ce n'eſt pas qu'ils ne connuſſent tres-bien la prodigieuſe abſurdité d'une ſi étrange prétention ; mais s'y eſtant engagez par la promeſſe qu'ils luy avoient faite en conſideration de ſes impoſtures, ils crûrent que leur parole eſtoit pour eux une neceſſité inviolable, & qu'ils devoient ſe reſoudre à en venir juſques à une ſi honteuſe extremité, de peur qu'un homme auſſi méchant & auſſi corrompu qu'eſtoit Iſchyras, ne découvriſt la verité & ne revelaſt toute la malice des Euſebiens, s'ils avoient voulu oublier ce qu'ils luy avoient promis. Mais comme ils pouvoient toutes choſes, ils avoient porté l'Empereur à écrire au Threſorier general d'Egypte nommé Himere, qu'il luy fiſt bâtir une egliſe, afin qu'il euſt plus d'autorité & plus de créance dans les eſprits pour pouvoir perſuader plus aiſément ce qu'il avoit dit touchant ce calice & cet autel. On en voit l'execution par la lettre de ce Threſorier que le Saint a inſerée dans ſa ſeconde apologie.

Athan. ap. 2. p. 802.

Voyez les éclairciſſemens. 5.

Flave Himere au Commandant de la Mareote.

LE preſtre Iſchyras ayant ſupplié nos Seigneurs les « Auguſtes & les Ceſars, qu'il luy fuſt permis de fai- « re rebâtir l'egliſe du lieu appellé la Paix de Secontarure, « leur divinité a ordonné que cela ſe fiſt au plûtoſt. Lors « donc que vous aurez receu une copie de l'ordre de l'Em- « pereur, que vous trouverez à la teſte de ce billet en la « forme & avec le reſpect qui luy eſt dû, & que vous « aurez leu l'acte qui en a eſté dreſſé devant nous, ayez « ſoin de faire faire promtement le deſſein de cette egli- « ſe, & de l'envoyer à nos officiers, afin qu'on puiſſe exe- « cuter en diligence ce que ſa ſacrée Majeſté nous a com- « mandé.

Il n'eſt pas étrange qu'en meſme temps que l'on perſecutoit l'innocence & la pieté en la perſonne de S. Athanaſe, ſes ennemis fiſſent de ſi grands efforts pour recompenſer le vice & la perfidie en la perſonne d'Iſchyras, dont l'ame venale avoit eſté ſuſceptible de toutes leurs impreſſions. Leur politique les portoit à faire voir à tout le monde qu'ils avoient des eveſchez à diſtribuer ; & Iſchyras

n'avoit point une ambition si vaste qu'il ne fust aisé à contenter, puisqu'il s'estimoit heureux d'estre Evesque de son hameau, & d'avoir une lettre de l'Empereur pour jetter les fondemens d'une eglise sur la vaine prétention d'une vaine qualité & d'un titre imaginaire.

Ainsi finit le conciliabule de Tyr, qui sera en execration à tous les siecles futurs, & qui fut mesme la honte de ceux qui y avoient exercé une domination indigne d'Evesques sous l'autorité de l'Empereur. Quelque précaution qu'ils prissent entr'eux de deffendre à leurs secretaires d'en délivrer aucunes copies, il nous en est resté encore assez de connoissance & de lumiere pour nous faire concevoir une juste horreur contre ces Evesques, qui taschoient par leurs intrigues continuelles de succeder aux tyrans & aux bourreaux, pour persecuter leurs propres confreres & les plus grands saints de leur siecle durant la paix & le repos de l'Eglise par la puissance de celuy qui venoit d'en estre le liberateur.

CHAPITRE XII.

Assemblée du Concile à Ierusalem pour y dédier l'Eglise.

Euseb. l. 4. de vitâ. Constantin. c. 43. Rusin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 24. Theodoret. l. 1. c. 29. Sozom. l. 2. c. 25.

QUoyque les Eusebiens parussent avoir achevé la principale de leurs affaires en faisant déposer celuy qu'ils avoient toujours consideré comme estant le plus grand obstacle à leurs desseins, ils ne pouvoient neanmoins estre satisfaits que par l'entier rétablissement de l'Arianisme. Mais ils n'eurent pas le temps d'executer dans le Concile de Tyr tout ce qu'ils avoient entrepris, ny de faire de nouvelles playes à la verité catholique. Car comme ils estoient sur le point de recueillir le plus grand fruit de leurs intrigues en recevant Arius à la communion de l'Eglise, il vint un ordre de l'Empereur, qui par une lettre expresse leur enjoignoit de terminer cette assemblée, & d'aller en diligence à Jerusalem pour y dedier l'eglise que cet Empereur avoit fait bastir avec tant de magnificence.

Voyez les éclaircissemens. 1.

L'Officier qui fut envoyé de sa part pour leur rendre cette lettre, estoit Marien que ce prince estimoit beaucoup, &

qui exerçoit une charge fort considerable en ce temps là, sçavoir celle de Notaire ou Secretaire Imperial. Eusebe nous le dépeint comme un homme fort celebre par sa foy, par sa pieté, par une grande connoissance qu'il avoit acquise des lettres saintes, & pour avoir autresois confessé JESUS CHRIST durant la persecution. Mais si c'estoit le mesme que le Notaire Marcien dont parle S. Athanase, il semble qu'il faisoit plustost la fonction de ministre des Ariens, que celle de Confesseur de JESUS CHRIST. *Athanas. de Synod. p. 904.*

Les Eusebiens s'estant servis des commoditez publiques pour passer de Tyr à Jerusalem, ils s'y joignirent aux autres Evesques que Constantin y avoit fait venir de tous les endroits de la terre, selon l'expression de Rufin qui paroist un peu forte ; & tous ensemble ils composerent un corps tres-nombreux pour rendre la ceremonie de cette dedicace plus auguste.

Eusebe de Cesarée qui avançoit les affaires de son parti sous ce prétexte de pieté, tasche de relever autant qu'il peut cette assemblée de ses complices, qui n'estoit qu'un pur conciliabule ; & voicy ce qu'il en écrit. Pendant, dit-il, « que l'on executoit en cette maniere les ordres de l'Empe- « reur, un autre officier de sa Cour vint rendre au Concile « d'autres lettres de sa part, qui pressoient cette assemblée « de venir en diligence à Jerusalem. Estant donc partis tous « tant qu'ils estoient de la Phenicie, ils se rendirent au lieu qui « leur estoit prescrit, & se servirent pour cet effet de la com- « modité publique des voitures que l'on eut soin de leur four- « nir. On vit en cette occasion ce lieu où ils estoient man- « dez, tout rempli d'un tres-grand nombre de personnes « qui composoient une divine assemblée ; les plus illustres « Evesques s'estant reünis de toutes les provinces du monde « dans la ville de Jerusalem. Car les peuples de Macedoine « y avoient envoyé le prelat de leur ville Metropolitaine, & « ceux de la Pannonie & de la Mysie y avoient aussi député la « jeune & brillante fleur de leur milice spirituelle. Il y avoit « de plus dans cette trouppe un saint homme qui estoit le « principal ornement de tous les Evesques de Perse, & qui « estoit parfaitement instruit dans la science des divines E- « critures. Ceux de Bithynie & de Thrace contribuoient aussi «

» par leur presence à la gloire de cette assemblée ; & les plus
» celebres Evesques de la Cilicie n'avoient point aussi man-
» qué de s'y trouver. On voyoit éclatter au milieu de tous
» les autres ceux des prelats de Cappadoce qui avoient plus
» d'éloquence & plus de doctrine. Toute la Syrie, la Meso-
» potamie, la Phenicie, l'Arabie & la Palestine, l'Egypte
» & la Libye, & ceux qui habitent la Thebaïde, s'estoient
» trouvez dans un mesme corps pour former ce sacré chœur
» & cette divine assemblée. Ils estoient suivis d'une troup-
» pe innombrable de toutes sortes de personnes, qui y es-
» toient venus en foule de toutes les provinces du monde.
» Il y avoit ordre de la part de l'Empereur de les regaler &
» de les servir tous tant qu'ils estoient : & on avoit envoyé
» de sa Cour des hommes considerables par leur probité, qui
» relevoient la splendeur de cette feste par la dépense & la li-
» beralité de l'Empereur.

Toute cette relation d'Eusebe ne tend qu'á rendre le Concile de Jerusalem extrémement considerable, pour détruire indirectement celuy de Nicée, & justifier ce que firent les Eusebiens pour le rétablissement d'Arius. Les veritez qu'il mesle dans ses éloges, sont rares & accompagnées de beaucoup de faussetez & de flatteries. Le Metropolitain de la province de Macedoine dont il parle, est Alexandre Evesque de Thessalonique dont nous avons veu les excellentes qualitez, mais qui a fait voir par son peu de fermeté, que la perseverance est un don de Dieu tout particulier.

Il n'y a rien de moins supportable que les loüanges qu'il donne à Ursace & à Valens, en les nommant la jeune & brillante fleur de la milice spirituelle de la Pannonie & de la Mysie, puisque nous verrons dans la suitte de cette histoire que ces deux Evesques Ariens estoient deux des plus grands fourbes & des plus violens hommes du monde.

Les Evesques de Bithynie qu'il releve si hautement, estoient entr'autres Eusebe de Nicomedie chef de tous les Ariens, Maris de Calcedoine & Theognis de Nicée ses associez & ses complices. Theodore d'Heraclée qui estoit du mesme parti, se faisoit remarquer parmy ceux de Thrace. Les plus illustres de la Cilicie estoient Narcisse de Neroniade, & Macedone de Mopsueste. Placille d'Antioche, &

George

Georges de Laodicée estoient les plus considerables de la Syrie. Eusebe luy mesme & Patrophile de Scythople paroissoient parmy ceux de la Palestine. Et ceux d'Egypte n'estoient apparemment que les Evesques Meleciens qu'ils venoient de recevoir à Tyr. Voilà en partie les grãds Evesques que ce fauteur de l'Arianisme a jugé dignes de ses éloges.

Il est vray qu'il est plus équitable quand il en honore un tres-saint Evesque de Perse, que Baronius croit estre S. Mille depuis martyr, dont Sozomene rapporte plusieurs choses tres-remarquables, & qui de soldat estant devenu Evesque aprés avoir souffert beaucoup de tourmens pour la foy, fit le voyage de Jerusalem par devotion, sans autre équipage que son bissac & le livre des Evangiles : mais cet historien ne nous en marque point le temps. *Sozom. l. 2. c. 13.*

Eusebe pouvoit aussi ajoûter Marcel d'Ancyre qui vint à Jerusalem avec les autres : mais il ne prit aucune part à tout ce qui s'y fit, de peur de communiquer avec les Eusebiens. *Socrat. l. 1. c. 24. Sozom. l. 2. c. 32.*

Ce mesme historien témoigne qu'il y avoit aussi dans cette assemblée des officiers de la Cour des plus illustres, qui y estoient venus par l'ordre de l'Empereur pour distribuer ses dons & ses liberalitez, & pour prendre les ordres de Marien, qui estoit le principal directeur de cette ceremonie. C'estoit luy qui avoit la charge de toutes choses, tant pour recevoir honorablement les Evesques, les traitter magnifiquement, & enrichir des riches presens de l'Empereur la nouvelle eglise qui estoit sur le point d'estre dédiée ; que pour y distribuer de tres-grandes sommes d'argent & une tres-grande quantité d'habits, à une multitude infinie de pauvres qui s'y estoient assemblez de toutes parts.

L'autel y fut orné de tentures dignes de la majesté imperiale, & de meubles tres-precieux, tout enrichis d'or & de pierreries ; & afin que la ceremonie fust plus religieuse & plus auguste, on ne dédia pas seulement l'eglise, mais on consacra aussi les presens que l'Empereur y avoit offerts, avec une ceremonie qui se faisoit encore admirer plus d'un siecle aprés.

Eusebe s'étudie à representer quelles furent en ce lieu là *de vitâ Const. l. 4. c. 45.*

les occupatiõs des Eveſques, & il ne s'oublie pas luy meſme, ſans parler neanmoins du rétabliſſement d'Arius, qui eſtoit » ſon principal but & ſa plus grande application. Les divins » Miniſtres, dit-il, contribuoient leurs prieres & leurs diſ- » cours à l'ornement de cette feſte. Les uns loüoient la dou- » ceur & la bonté que noſtre religieux Empereur faiſoit pa- » roiſtre envers le Sauveur de tous les hommes, & les autres » relevoient ſa magnificence, qui éclattoit dans cette egliſe. » Quelques-uns préparoient un feſtin ſpirituel à leurs audi- » teurs, en leur faiſant des entretiens theologiques, dignes de » la celebrité de cette aſſemblée, & leur enſeignant la doc- *Voyez les éclairciſſemens. 2.* » trine la plus haute & la plus divine. Quelques autres expo- » ſoient les endroits que l'on avoit leus des divines Ecritures, » & expliquoient les ſens myſtiques qui y ſont cachez. Ceux » qui n'eſtoient point capables d'une ſi haute fonction, ap- » paiſoient Dieu par des ſacrifices non ſanglans, & par des » immolations myſtiques ; & ils luy offroient des prieres » pour la paix commune, pour l'Egliſe de Dieu, pour l'Em- » pereur qui eſtoit la cauſe de tant de biens, & pour ſes en- » fans dont la pieté eſt ſi grande. De noſtre part, comme » il nous eſtoit écheu en partage un employ qui eſtoit beau- » coup au deſſus de noſtre merite, nous honoraſmes cette » feſte par pluſieurs diſcours publics, tantoſt repreſentant » par écrit la magnificence de cette ſtructure royale, tantoſt » ajuſtant aux images preſentes le ſens des oracles prophéti- » ques. Ce fut ainſi que l'on celebra avec joye la feſte de la » dedicace de ce temple, dans le meſme temps que l'on fai- » ſoit des jeux publics pour la trentiéme année du regne de » l'Empereur.

Euſebe continuë à relever tant qu'il peut la reputation de cette aſſemblée pour la rendre plus conſiderable, à cauſe qu'elle paſſe pour une meſme choſe avec le conciliabule *Ib. c. 47.* » de Tyr où S. Athanaſe fut dépoſé. L'Empereur, dit-il, » convoqua dans la ville de Jeruſalem ce ſecond Concile qui » eſt le plus grand de tous ceux que nous connoiſſons, aprés » ce premier qu'il avoit aſſemblé avec tant d'éclat dans la » Bithynie. Ce premier Concile eſtoit une eſpece de triomphe » pour la 20. année de ſon regne ; & par là il vouloit offrir à » Dieu dans une ville qui portoit le nom de la victoire, les

prieres & les vœux dont il luy estoit redevable pour avoir « vaincu ses ennemis. Mais ce second Concile estoit le rare « ornement de la 30. année de son regne, & l'Empereur vou- « loit consacrer à Dieu, qui est l'auteur de tous les biens, ce « temple du divin Sauveur comme un monument de paix. «

On marque la ceremonie de cette dedicace en l'année 335. au mois de septembre, & dans le temps mesme que l'on celebroit la feste que la sainte Croix, c'est à dire le 13. soit que ce fût précisément le jour qu'elle avoit esté trouvée par Ste. Helene, soit que cette feste se celebrant ce jour là par quelque autre consideration, on ait joint ces deux solemnitez ensemble. *Voyez les éclaircissemens. 31.*

CHAPITRE XIII.

Reception d'Arius & de ses disciples à la communion de l'Eglise par les Eusebiens.

SI les Evesques qui estoient venus au Concile de Jerusalem avec tant de pompe, & qui s'y estoient veus traittez avec tant de magnificence, n'eussent point eu d'autre prétention dans ce voyage, que de satisfaire à la pieté de Constantin, ils auroient pû s'en retourner chacun chez eux aussitost aprés la dedicace de cette eglise. Mais ces Eusebiens crûrent que ce n'estoit rien faire que d'en demeurer à la condamnation de S. Athanase, s'ils n'y joignoient le rétablissement d'Arius; & ils voulurent faire voir par la reception de cet heretique dans la communion des fidelles, que tout ce qu'ils avoient fait contre nostre Saint, ne tendoit qu'à chasser le deffenseur de la foy, afin de faire rentrer dans l'Eglise l'heresie & l'impieté, qui estoit la plus violente de toutes leurs passions. *Theodoret. l. 1. c. 29. Athanas. apolog. 2. p. 801. ad. solitar. de syn. p. 891. Socrat. l. 1. c. 19. 20. Rufin. l. 1. c. 11. Soz. l. 2. c. 26.*

Arius ayant esté condamné par le Concile de Nicée, & banni en Illyrie par Constantin, comme nous avons remarqué, avoit esté rappellé de son exil vers la fin de l'an 330. & estoit venu aussitost aprés à Alexandrie avec des lettres d'Eusebe & de Constantin, pour obliger S. Athanase de le recevoir à la communion de l'Eglise; & comme le Saint s'y estoit opposé avec une vigueur apostolique, cet heresiar-

que s'eſtoit efforcé d'exciter de nouveaux troubles dans la ville en y répandant ſon hereſie.

On ne ſçait point ce qu'il devint depuis ce temps là juſques au Concile de Tyr, où il ſemble qu'il eſtoit préſent, afin de ſolliciter luy meſme ſon rétabliſſement ſur une lettre que Conſtantin avoit écrite en ſa faveur. Car cet heretique luy ayant préſenté avec Euzoïus une confeſſion équivoque de ſa foy, ou auſſitoſt aprés ſon rappel ſelon Socrate, que nous avons ſuivi, ou ſeulement vers le temps des Conciles de Tyr & de Jeruſalem, ſelon Rufin & Sozomene; ce prince ne s'arreſtant qu'aux termes dans leſquels elle eſtoit conceuë, & qui luy paroiſſoient eſtre conformes à noſtre foy, témoigna qu'il l'approuvoit; mais pour agir dans la derniere exactitude, dit Rufin, il voulut que cette meſme confeſſion de foy fuſt examinée par le Concile qu'il faiſoit aſſembler pour la dedicace de l'egliſe de Jeruſalem.

Athanaſ. de ſynod. p. 890.

Pour cet effet il l'envoya à ce Concile avec une lettre, par laquelle il luy mandoit, qu'ayant luy meſme ouy cette confeſſion de foy de la bouche d'Arius, il la trouvoit orthodoxe, & qu'ainſi il exhortoit le Concile de recevoir avec un cœur de charité & de paix ceux que l'envie avoit exclus de l'Egliſe durant un aſſez long temps: ou pluſtoſt, il priot les Eveſques que s'ils approuvoient cette profeſſion de foy, & qu'ils jugeaſſent qu'Arius avoit eſté opprimé par l'envie, comme cette heretique l'aſſuroit, ou qu'il s'eſtoit corrigé de ſon erreur, ils uſaſſent de douceur envers luy.

V les éclairciſſemens 1.

La choſe eſtant demeurée ſans execution juſques au Concile de Jeruſalem, ils voulurent couronner toutes leurs autres injuſtices par le rétabliſſement de cet ennemy de la foy; & non ſeulement ils le receurent luy & Euzoïus, mais auſſi les preſtres de leur parti, & toute la multitude du peuple qui avoit eſté long tẽps ſeparée de l'Egliſe à cauſe de luy: ce que le Pape Jules repreſente cõme un excés qui fait horreur.

Neanmoins ils eurent aſſez d'inſolence pour mander cette nouvelle à l'Empereur comme un ſuccés avantageux à l'Egliſe; & ils en écrivirent auſſi à tous les fideles, mais particulierement à ceux d'Egypte, comme à ceux qu'ils croyoient devoir prendre un plus notable intereſt dans cette réunion. Leur lettre contenoit ce qui ſuit.

Le ſaint Concile aſſemblé par la grace de Dieu dans la ville de «
Ieruſalem, à l'Egliſe de Dieu qui eſt dans Alexandrie, & aux «
Eveſques qui ſont établis dans toute l'Egypte, dans la The- «
baïde, la Libye, & la Pentapole; & generalement à tous les «
Eveſques, Preſtres & Diacres de l'Egliſe Catholique, ſalut en «
noſtre Seigneur. «

NOus eſtant aſſemblez de differentes provinces pour « celebrer la ſolennité de la dedicace de l'Egliſe du di- « vin Sauveur, qui a eſté baſtie par les ſoins & par le zele de « Conſtantin noſtre tres-religieux Empereur, & que nous « avons conſacrée en l'honneur de Dieu Roy de tout le mon- « de, & de ſon CHRIST; la grace de J. C. nous a comblez « d'un ſurcroiſt de joye par les lettres de noſtre religieux « Empereur, qui nous a exhortez de nous acquitter de noſ- « tre devoir dans cette rencontre ſi importante. Car nous « voyons que banniſſant de l'Egliſe de Dieu toute l'envie qui « avoit ſeparé les membres de JESUS-CHRIST par une ſi « longue & ſi ancienne diviſion, il nous a portez à recevoir « avec un cœur de charité & de paix ceux du parti d'Arius, « que la malignité de l'envie avoit fait ſortir de l'Egliſe pour « un temps. Ce tres-religieux Empereur rend un témoignage « avantageux à la pureté de leur foy; & l'ayant d'abord con- « nuë par le rapport que les autres luy en avoient fait, & en « ſuitte pour l'avoir appriſe par luy-meſme aprés les avoir « ouïs, il a voulu nous la declarer par ſes lettres, à la fin deſ- « quelles il rapporte leur confeſſion de foy, que nous ſçavons « tous ne contenir rien que d'orthodoxe & d'eccleſiaſtique. « C'eſt dans cette veuë qu'il nous a exhortez avec beaucoup « de raiſon à les recevoir, & à les unir avec l'Egliſe de Dieu, « comme vous connoiſtrez vous-meſmes par la copie de ſes « lettres que nous avons envoyées à voſtre pieté. Nous « croyons que cette réunion des membres de voſtre corps « vous remplira de conſolation & de joye, lorſque vous re- « cevrez des perſonnes que vous ſçavez eſtre vos propres en- « trailles, vos freres & vos peres; parcequ'il ne s'agit pas « ſeulement en cette occaſion de voir rentrer dans l'Egliſe les « preſtres du parti d'Arius, mais qu'il s'y agit auſſi du réta- «

» bliſſement de tout le peuple, & de toute la multitude d'un
» ſi grand nombre de perſonnes qui eſtoient ſeparées de vous
» depuis tant de temps à l'occaſion des ces preſtres. Comme
» donc vous ne pouvez pas douter aprés l'aſſurance que nous
» vous en donnons, qu'ils ne ſoient rentrez dans noſtre com-
» munion, & qu'ils n'ayent eſté receus par ce ſaint Concile;
» il eſt juſte que vous les receviez comme les membres de
» voſtre corps, avec un eſprit d'union & de paix; & d'autant
» plus que la profeſſion de foy qu'ils ont publiée, ne permet
» plus de douter qu'ils ne conſervent la tradition & la doctri-
» ne apoſtolique, qui eſt receuë univerſellement de tout le
» monde.

S. Athanaſe qui nous a conſervé cette lettre circulaire; nous y fait obſerver trois choſes. La premiere eſt que ces heretiques ayant deſſein de jetter l'épouvante dans les eſprits, employoient la terreur du nom de l'Empereur, en prétendant qu'ils n'ont receu Arius que par ſon ordre. La ſeconde, qu'ils découvrent eux-meſmes la malignité de leurs deſſeins, en diſant qu'ils avoient receu Arius & ſes ſectateurs aprés que l'on avoit banni de l'Egliſe l'envie & la malignité qui en cauſoient la diviſion. La troiſiéme, qu'il ne peut aſſez s'étonner que dans cette lettre ils approuvent la profeſſion d'Arius comme orthodoxe, comme eſtant la veritable foy de l'Egliſe, & comme conſervant ſans aucune difficulté la doctrine & la tradition des Apoſtres; ce qui n'eſt autre choſe que de recevoir & d'approuver tous les blaſphemes d'Arius, & ruiner autant qu'ils peuvent dans un coin & dans un lieu à l'écart le plus illuſtre de tous les Conciles.

Ad ſolitar. p. 810.
Apolog. 2. p. 802. de ſyn. p. 890. 891.
V. les éclairciſſemens. 2.
Ad ſolitar. p. 810. de ſynod. 891.
Apolog. 2. p. 802.
V. les éclairciſſemens. 3.

» Pourroit-on, dit-il, oüir cela, & ne pas voir leurs conſ-
» pirations & leurs cabales? Car ils ne ſe ſont point cachez;
» Ils ont avoüé la verité, quoyque peuteſtre contre leur in-
» tention. S'il eſt vray que c'eſtoit moy qui empeſchois les
» Ariens de retourner à l'Egliſe, & s'ils y ont eſté receus dés
» que j'ay eſté opprimé par leurs cabales; que peut-on dire
» autre choſe, ſinon que tout ce qu'ils ont fait ç'a eſté pour
» favoriſer les heretiques; & que toutes les perſecutions qu'ils
» m'ont faites, que la fiction de ce calice rompu, & la mort
» d'Arſene, n'avoient pour but que de leur faciliter les moyens
» de faire entrer l'hereſie dans l'Egliſe, ſans que de leur part

ils fussent condamnez comme heretiques ? C'estoit le sujet « des menaces que l'Empereur m'avoit faites quelque temps « auparavant. Est-il possible qu'ils n'ayent point eu de honte « d'écrire ces choses, & de declarer orthodoxes ceux contre « lesquels tout un Cõcile general a prononcé des anathémes ? « Il faut bien qu'ils soient capables de tout dire & de tout fai- « re sans discernement, puisqu'ils n'ont fait nulle difficulté « de ruiner autant qu'il leur a esté possible dans un petit coin « & dans un lieu à l'écart un Concile de cette consideration. «

Ce saint avoit raison de parler ainsi contre les Eusebiens qui estoient les imitateurs des Juifs dans la haine qu'ils avoient conceuë contre la divinité du Verbe, dont il estoit le deffenseur, & qui par l'absolution d'Arius venoient de condamner une seconde fois le Sauveur dans le lieu mesme où Caïphe l'un de leurs plus anciens patriarches, l'avoit condamné par un faux zele. Certes c'est une chose déplorable qu'en mesme temps que la pieté de Constantin honoroit JESUS-CHRIST par la structure d'une eglise magnifique, ces Ariens ayent entrepris de ruiner la divinité du Verbe par le rétablissement d'Arius & de ses complices, & qu'ils ayent joint cette injustice à la déposition de celuy qui n'auroit jamais attiré sur luy-mesme les effets de leur fureur, s'il eust eu moins de vigueur & de zele pour la gloire du Dieu vivant.

CHAPITRE XIV.

Procedures des Eusebiens contre Marcel Evesque d'Ancyre, qui avoit écrit contre Astere Sophiste de leur parti.

QUOYQU'IL y eust plusieurs Evesques catholiques au Concile de Jerusalem aussi bien qu'à celuy de Tyr; neanmoins l'erreur s'y établit impunément depuis que l'injustice eut esté pleinement consommée par la condamnation de S. Athanase. Un évenement si déplorable ne nous doit pas beaucoup surprendre, puisqu'il est aisé de juger ce que peuvent dans un Concile des Evesques puissans à la Cour de l'Empereur, appuyez par des gardes & par des officiers du Prince, enflez de la malheureuse satis-

faction d'avoir opprimé tout fraischement un Archevesque d'Alexandrie & un Athanase ; lors particulierement qu'ils agissent sous le nom & avec l'autorité du Prince, & en une cause qui estant d'elle-mesme assez specieuse, parcequ'il s'agissoit de recevoir des personnes qui faisoient une profession de foy qui n'estoit pas tout ouvertement heretique, n'estoit criminelle que par des consequences qui sont toujours incertaines & mal tirées lorsqu'elles sont contraires aux interests des personnes puissantes & engagées dans une grande entrepriſe. Aprés cela il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait eu aucune opposition à la reception d'Arius, ou que les Eusebiens qui dominoient dans ce Concile, en ayent étouffé la connoissance, de sorte que l'histoire ne nous en a rien conservé que touchant Marcel d'Ancyre, qui ne voulut avoir aucune part à la reception de l'heresiarque, mais qui par cette resistance s'attira le ressentiment & la vengeance de tout le parti contraire. Voicy quel fut le sujet ou le pretexte qu'ils prirent pour luy faire porter la peine de son opposition.

Sozom. l. 2. c. 31.

Athanas. orat. 3. & 4. contra Arian. Id. de syn. 887. Philostorg. l. 2. c. 15.

Entre les principaux supposts de l'Arianisme, il y avoit en ce temps là un homme de Cappadoce nommé Astere, dont S. Athanase parle souvent sous le titre de Sophiste, qui marquoit alors ceux qui faisoient profession de connoistre toutes choses & d'en discourir. Il l'appelle aussi plusieurs fois un sophiste à plusieurs testes, & l'avocat des Ariens.

Ce discoureur ayant exercé quelque temps la fonction de sophiste dans la Galatie, il la quitta pour se faire chrestien; & quelques-uns mesme le font disciple de S. Lucien d'Antioche. Il est constant qu'il fut assez lasche pour ceder à la violence des tyrans durant la persecution de l'Eglise, & qu'il sacrifia aux idoles sous Maximien Hercule ayeul de Constance : & quoyque Philostorge prétende qu'il repara sa faute par le soin que S. Lucien prit de le rappeller à la penitence, neanmoins on ne peut douter que l'Eglise n'ait tiré cet avantage de sa chûte, que les Eusebiens n'oserent jamais l'élever à l'estat ecclesiastique, quoyqu'il fust toujours autour d'eux comme le plus zelé de leurs disciples, & qu'il se trouvast pour ce dessein dans toutes les assemblées d'Evesques.

V. les éclaircissemens. 1.

d'Eveſques. Ils tâcherent de reparer ce defaut, & de le relever de tout leur pouvoir en luy faiſant commettre un crime égal à celuy de l'idolatrie, qui fut de compoſer un livre de leur doctrine, dans lequel il publioit des blaſphémes tout à fait étranges, quoy que Philoſtorge parle de luy comme du plus doux & du plus moderé des Ariens, & qu'il le conſidere comme le pere des Semiariens.

Ce livre ſe voyoit encore au temps de Socrate. Aſtere l'avoit compoſé par l'avis des Euſebiens, & ſelon ce qu'il avoit appris d'eux, quoy qu'il ſemble l'avoir compoſé devant la condamnation d'Arius, & par conſequent devant le Concile de Nicée. S. Athanaſe le refute en pluſieurs endroits; & les paroles qu'il en rapporte, ſe trouvent en effet dans un paſſage de ſon livre refuté par Marcel d'Ancyre. *Athanaſ. de decret. Nic. ſyn p. 256. Epiphan. hareſ. 72.*

Cet homme inquiet alloit de tous coſtez pour montrer ſes ouvrages à tout le monde; & courant à la recommandation des Euſebiens les Egliſes de la Syrie & des autres provinces, il avoit la hardieſſe de monter en des lieux qui luy eſtoient deffendus, & de s'aſſeoir dans la place des eccleſiaſtiques, pour y lire publiquement le livre dont il eſtoit l'auteur, & y combattre la verité qu'il avoit appris à renoncer dés le temps de la perſecution.

Marcel qui eſtoit Eveſque d'Ancyre, & qui eſtant en cette qualité Metropolitain de la Galatie, avoit aſſiſté dés l'an 314. au Concile qui s'eſtoit tenu dans ſa ville, ne crut point ſe pouvoir diſpenſer de refuter ce livre d'Aſtere, & compoſa pour ce ſujet un ouvrage qu'il intitula, *De la ſujettion de noſtre Seigneur* JESUS-CHRIST, ainſi que nous apprenons de S. Hilaire, où il paroiſt qu'il expliquoit ces paroles de S. Paul aux Corinthiens, *Lors que* JESUS-CHRIST *aura donné ſon royaume à ſon Pere, &c.* *Hilar. contr. Arian.* *1. Cor 15. v. 24 & 25.*

Les Ariens à qui il avoit declaré la guerre ouvertement par la publication de cet ouvrage, luy repliquerent avec beaucoup de chaleur; & nous avons encore les trois livres qu'Euſebe de Ceſarée fit exprés ſur ce ſujet, où il s'explique plus clairement qu'en aucun endroit de ſes ouvrages en faveur de l'Arianiſme, ſoutenant les erreurs d'Aſtere comme les plus grandes veritez. Ce ſophiſte meſme écrivit auſſi de ſon coſté contre Marcel, & l'accuſa d'eſtre Sabellien; ce qui

Socrate prétend qu'aprés avoir convaincu Marcel de tenir la doctrine de Paul de Samosates, ils luy ordonnerent de changer de sentiment; & qu'il promit en effet de brûler son livre. Mais il y a grande apparence que cette histoire n'est tirée que de quelques faux memoires des Ariens, puisque ce fait estant devenu public, comme il estoit impossible que cela arrivast autrement, l'Eglise n'eust plus esté en estat de deffendre Marcel comme innocent, s'il se fust luy mesme condamné par sa propre bouche.

CHAPITRE XV.

Constantin mande les Eusebiens à Constantinople pour y estre confrontez avec S. Athanase.

VOILA quelle fut alors l'issuë de l'affaire de Marcel Eveſque d'Ancyre; & elle n'alla pas plus avant en ce temps-là, parce que comme les Eusebiens en poursuivoient la décision, ils furent mandez inopinément à Constantinople par l'Empereur, & cet ordre surprenant fit finir leur assemblée. *Athanas. apolog. 2. Epiph. har. 68. Socrat. l. 2. c. 27. Sozom. l. 2. c. 23.*

Nous avons veu comment nostre Saint se voyant accablé par le conciliabule de Tyr, en estoit party pour porter luy-mesme ses plaintes à Constantin, & pour luy demander protection contre les violences de cette assemblée. Il est temps que nous apprenions ce qui se passa sur ce sujet dans Constantinople.

S. Athanase ayant rencontré Constantin qui entroit à cheval dans cette ville imperiale, il se presenta tout d'un coup à luy au milieu de la ruë avec quelques personnes qui l'accompagnoient. Ce prince fut tellement surpris de cette rencontre si inopinée, qu'il en eut mesme d'abord quelque peur, & ne reconnut pas le Saint. Ceux qui estoient autour de luy, le luy apprirent, & ajoûterent de plus quelle injustice il avoit soufferte. Le Saint mesme ne manqua pas de l'en instruire de sa part. Il luy representa la conduite violente du Comte Denys, & les moyens dont les Eusebiens s'estoient servis pour l'opprimer dans une assemblée

tout à fait irreguliere, & le supplia de faire assembler un Concile legitime. Mais ce prince qui présumoit plustost qu'Athanase le vouloit tromper, que non pas que ses juges eussent eu tort, receut fort mal tout ce qu'il luy dit. Il ne voulut pas seulement luy parler, ny luy répondre un seul mot; quelques instantes prieres que le Saint luy pust faire de l'écouter, il le refusa toujours, & peu s'en fallut qu'il ne le fist chasser de là.

Il falloit sans doute qu'Eusebe & tous ceux de son party, qui pouvoient tout en ce temps-là sur son esprit, luy eussent fait une peinture prodigieusement affreuse de ce Saint, pour le traitter de la sorte. Aprés l'avoir admiré dans un Concile general lors qu'il n'estoit que diacre, il ne l'auroit pas receu avec tant d'indifference & de froideur depuis qu'il estoit devenu Patriarche d'Alexandrie & Evesque du second siege du monde, s'il n'eust esté persuadé que ceux qui luy imposoient tant de crimes, en avoient de tres-grands sujets. Soit qu'il fust porté par luy-mesme à en juger plustost par le nombre de ses ennemis, que par l'estime qu'il avoit autrefois conceuë de son merite extraordinaire, soit qu'il se fust laissé surprendre par des suggestions étrangeres; c'estoit une fort grande dureté de refuser audience à un Saint, qui avoit entrepris un si grand voyage pour se plaindre de l'injustice que l'on commettoit contre luy. On ne doit pas croire legerement le mal d'un homme étably dans une si haute & si sainte dignité, aprés l'avoir veu approuvé par la voix publique de l'Eglise dans la plus importante de toutes les occasions, & particulierement quand il n'est accusé que par des personnes convaincuës de plusieurs differentes calomnies. Il se peut faire neanmoins que ce procedé de Constantin fust un effet du profond respect qu'il avoit pour la dignité des Evesques, & que croyant le Concile de Tyr une assemblée legitime, il ne vouluſt rien entreprendre à son préjudice en faveur d'un homme qu'il croyoit estre entre les mains de ses juges naturels. Neanmoins ceux qui ont les oreilles ouvertes pour entendre les plaintes des scelerats, parce qu'ils conservent toujours assez d'autorité pour les punir &

pour leur rendre justice, ne peuvent ainsi rebuter des Evesques & des Patriarches qu'ils ont honorez autrefois comme les deffenseurs de l'Eglise, & qu'il leur est toujours libre de renvoyer à ceux qui en doivent connoistre selon les Canons.

Quelque dur que pust estre ce traittement, S. Athanase avoit trop de fermeté pour se rebuter & perdre courage. Il se plaignit à l'Empereur d'un procedé si étrange dont il usoit envers luy, & luy dit cette parole terrible que S. Epiphane a rapportée, *Le Seigneur sera le juge de vous & de moy, puisque vous vous joignez avec ceux qui m'oppriment par leurs calomnies.*

Constantin demeurant toujours inflexible aprés une parole si forte, le saint fut obligé de luy dire avec la confiance que luy donnoit son innocence, Qu'il ne luy demandoit « autre chose sinon qu'il fist venir ceux qui l'avoient condamné, afin qu'il pust se plaindre en leur presence des maux « qu'il avoit soufferts, & que ce luy seroit une extréme satisfaction de l'avoir luy mesme pour juge des crimes dont ils « l'accusoient. «

L'Empereur ne put refuser une demande qui luy sembloit si juste & si raisonnable. La froideur avec laquelle il avoit receu un Saint contre lequel il estoit prévenu, ne l'empescha pas de se remettre devant les yeux les regles de l'équité naturelle; & voyant un Evesque qui venoit de si loin se plaindre de l'injustice que ses confreres venoient d'exercer contre luy, il leur écrivit pour leur ordonner de le venir trouver sans delay, afin de rendre raison de leur jugement, & suspendit le sien jusques à ce qu'il les eust oüis de part & d'autre.

S. Athanase a rapporté cette lettre toute entiere; & on la trouve aussi dans l'histoire de Socrate & dans celle de Sozomene. On y peut remarquer combien la paix de l'Eglise estoit chere à ce prince, puisqu'il opposoit le respect & la reverence qu'il avoit pour ses loix, au tumulte des Evesques qui troubloient l'Eglise, & à la maniere turbulente dont ils agissoient dans leurs assemblées: & cette resolution qu'il prenoit d'employer toute son autorité pour exterminer les auteurs de ce desordre, estoit digne d'un prince chrestien.

Mais l'évenement fit voir qu'il se trompoit dans le fait, & que contre son intention il usoit de tout son pouvoir pour sacrifier l'innocent à la passion des coupables. On voit aussi dans cette lettre qu'il remet à juger de toutes choses lorsqu'ils seront tous venus ; & il y repete ce terme de tous jusques à trois ou quatre fois.

C'estoit imposer aux ennemis de S. Athanase une condition qui leur paroissoit trop desavantageuse. Aussi quand cette lettre de l'Empereur leur fut renduë, ils userent d'une nouvelle supercherie pour ménager une occasion si favorable à leur vengeance sans s'exposer à aucun hazard, & pour se tirer de la peine où cet ordre les mettoit. Ils avoient trouvé beaucoup de contradiction dans le Concile de Tyr. Plusieurs Evesques s'estoient retirez de leur assemblée, par ce qu'ils en reconnoissoient l'injustice. Il n'y avoit rien de si hazardeux que de faire venir à Constantinople tous ceux qui y avoient assisté d'abord. On y auroit veu entre les autres, Paphnuce & Potamon qui n'auroient pas apprehendé la Cour, comme ils n'avoient pas craint la conspiration de leurs confreres. Des Prelats qui avoient confessé la foy devant les tyrans, n'auroient pas tremblé devant la majesté d'un Empereur, dont la principale gloire estoit d'avoir fait cesser la persecution de l'Eglise. Il ne falloit qu'un seul homme de cette vigueur apostolique pour mettre en pieces tant de machines Ariennes, & pour détruire d'un seul mot les intrigues de tant d'années. Ainsi les chefs de ce parti des Eusebiens aimerent mieux se priver du secours de leurs complices, que d'avoir à contester contre ceux qui aiant pour eux l'innocence & la raison, auroient toujours esté les plus forts dans les Conciles de Tyr & de Jerusalem, s'ils n'eussent esté accablez par le plus grand nombre. De sorte que ces ennemis declarez de S. Athanase se députerent eux mesmes pour soutenir sa condemnation en presence d'un Empereur dont ils pouvoient disposer absolument par le grand crédit qu'ils avoient sur son esprit ; & empeschant que les autres n'entrepriſſent ce voyage, de peur d'avoir tant de témoins des crimes que leur conscience leur reprochoit, il n'y eut que six des leurs qui se mirent en chemin, sçavoir les deux Eusebes, Theognis de Nicée, Pa-

trophile de Scythople, Urſace & Valens; & les autres ſe retirerent à leurs egliſes.

CHAPITRE XVI.

Les Euſebiens accuſent S. Athanaſe d'avoir menacé d'empeſcher le tranſport du bled d'Alexandrie à Conſtantinople. Conſtantin le relegue à Treves, où il eſt bien receu par Conſtantin le jeune & par S. Maximin.

AUSSITOST que ces Eveſques conjurez furent arrivez à Conſtantinople, ils abandonnerent leurs anciennes accuſations pour en inventer de nouvelles, qui n'eſtoient pas moins fauſſes que les précedentes. Noſtre Saint dit qu'ils ne parlerent plus ny du calice rompu, ny du prétendu meurtre d'Arſene; mais pour le rendre criminel d'eſtat & bleſſer Conſtantin dans le plus ſenſible de ſon cœur, ils accuſerent ce ſaint Eveſque d'avoir menacé d'empeſcher à l'avenir que l'on tranſportaſt du bled d'Alexandrie à Conſtantinople. *Athanaſ. apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 23. Theodoret. l. 1. c. 29.*

Les Eveſques du Concile d'Alexandrie qui avoient aſſiſté à celuy de Tyr, & dont quelques uns avoient accompagné S. Athanaſe dans ce voyage qu'il fit à Conſtantinople, luy ſont tout à fait conformes dans le recit de cette accuſation; & ils y ajoutent encore des particularitez tres-remarquables. Les Euſebiens, diſent-ils dans leur lettre ſi « *Apud Athanaſ. apol. 2. p. 729. 730.*
celebre, eſtant arrivez à Conſtantinople, n'accuſerent plus « Athanaſe des crimes qu'ils luy venoient d'impoſer dans l'aſ- « ſemblée de Tyr avec tant de bruit & tant d'éclat, mais ils « parlerent de bled & de vaiſſeaux, luy reprochant qu'il s'eſ- « toit vanté qu'il eſtoit en ſon pouvoir d'empeſcher que le « bled ne ſe tranſportaſt d'Alexandrie à Conſtantinople. « Quelques uns des noſtres qui eſtoient alors avec Athanaſe « oüirent cette accuſation; & en meſme temps furent té- « moins des menaces effroyables que l'Empereur luy faiſoit. « Et comme l'indignité d'une accuſation ſi atroce faiſoit ge- « mir Athanaſe, & qu'il en monſtroit la fauſſeté par des rai- « ſons invincibles, repreſentant qu'un homme particulier & «

» pauvre comme il estoit, n'estoit pas capable d'une si grande » entreprise, Eusebe de Nicomedie ne faisant nulle conscien- » ce de joüer tout publiquement le personnage d'imposteur, » jura qu'Athanase estoit riche, puissant & capable d'execu- » ter toutes choses, afin qu'il parust par là qu'il avoit usé des » paroles qu'on luy imposoit. Voilà le crime dont l'accu- » soient ces venerables Evesques.

Cette calomnie n'avoit pas le moindre fondement ny la moindre apparence de verité, mais elle ne leur estoit pas moins utile. Il leur suffisoit que Constantin fust si delicat sur ces sortes de matieres, que sur le soupçon d'un crime semblable il avoit fait trancher la teste à un philosophe, s'il en faut croire les historiens. Comme il estoit jaloux de sa grandeur & de son autorité, rien n'estoit plus capable de le toucher que l'entreprise d'un Evesque qui auroit voulu empescher la subsistance du siege de son empire, en empeschant le transport des bleds qui estoient le plus grand fond de la nourriture de ses citoyens. Il faut avoüer qu'il est tout à fait étrange qu'une imposture si mal fondée ait esté capable d'effacer dans l'esprit de ce grand prince toutes les preuves qu'il avoit tant de l'innocence du Saint, que de la malice de ses accusateurs, & de luy faire commettre une action aussi noire qu'estoit celle que nous allons voir. Mais Dieu se plaist tantost à monstrer qu'il peut sauver ses saints des plus grands dangers, lorsqu'il veut confondre leurs ennemis; tantost à les laisser succomber aux impostures les moins vrayssemblables, lorsqu'il veut éprouver leur foy & exercer leur patience.

Baron. ann. 336. §. 10.

Quelques Evesques d'Egypte, qui estoient dans la chambre de Constantin avec Saint Athanase, furent témoins de l'accusation des Eusebiens, & de la colere de l'Empereur lorsqu'il éclatta en menaces contre luy. Ces Evesques estoient Adamance de Cynople, Arbethion de Pharbete, qui avoient assisté au Concile de Nicée, Anubion, Agathammon & Pierre. Ils estoient tous cinq du nombre de ceux qui avoient soutenu l'innocence de S. Athanase à Tyr; & ils l'avoient assez vray-semblablement suivi lorsqu'il se retira pour venir à Constantinople.

Voyez les éclaircissemens. 1.

Les

Les Eusebiens ne manquerent pas de souffler le feu de la colere de l'Empereur dés qu'ils virent qu'il commençoit à s'allumer. Ils estoient trop artificieux & trop habiles politiques pour ne point prendre leurs avantages. Eusebe de Nicomedie avoit déja trop de crédit auprés de Constantin, pour n'estre pas cru quand il soutenoit que S. Athanase, qui se disoit pauvre, estoit un homme tres-riche & tres-puissant; & l'assurance avec laquelle il avançoit cette fausseté, la rendoit plausible. Quoyque les Evesques d'Alexandrie ne fussent pas dans l'éclat exterieur dont leur dignité fut accompagnée quelque temps aprés, & que nostre Saint eust toujours pratiqué dans l'episcopat toutes les vertus d'un solitaire, ainsi que les Evesques de sa province le témoignent dans leur lettre; neanmoins le crime dont on l'accusoit donna tant d'ombrage à l'Empereur, qu'il ne prit pas la peine de s'en informer exactement, & crut de bonne foy ce que ces calomniateurs luy disoient. Cette accusation luy parut assez bien prouvée pour luy persuader toutes les autres; & Athanase devint en un instant coupable d'avoir rompu un calice & d'avoir fait mourir Arsene, comme ses ennemis l'en accuserent tout de nouveau, dés que l'Empereur le crut assez méchant pour avoir fait des menaces dont l'effet n'eust tendu qu'à exciter des seditions dans la nouvelle Rome qu'il venoit de bastir avec tant de soin & tant de gloire. De sorte que la colere, qui est l'écueil le plus ordinaire des plus grands monarques, luy fit plutost ouvrir les oreilles aux impostures des Ariens, qu'à la justification du deffenseur de la foy; & nostre Saint se vit relegué à Tréves dans les Gaules par le commandement absolu de ce mesme Constantin, qui estoit sorti il n'y avoit encore que dix ans du Concile de Nicée, tout persuadé de sa suffisance, de sa pieté & de son merite. Comme cela arriva en la trentiéme année du regne de cet Empereur, il est indifferent de marquer cet évenement ou à la fin de l'année 335. ou au commencement de la suivante; & le Saint vraisemblablement arriva à Tréves au commencement du mois de fevrier 336.

V. les éclaircissemens. 2.

Eclaircissement 3.

Quelque jugement que l'histoire ait fait de cette action

de Conſtantin, il eſt à plaindre d'en avoir ainſi uſé. Les uns ont dit qu'il n'avoit point d'autre deſſein que de donner la paix à l'Egliſe, en éloignant celuy qui en eſtoit la pierre d'achoppement à l'égard des Eveſques du parti contraire, que cet Empereur ne conſideroit que comme Eveſques, & ne croyoit pas Ariens & heretiques. Les autres ont cru qu'en le banniſſant il vouloit le garantir de la cruauté & de la fureur de ſes ennemis, qui ne reſpiroient que ſa mort & que ſon ſang aprés avoir juré ſa ruine. L'un de ſes fils l'excuſa en cette maniere dans la lettre qu'il écrivit aprés ſa mort pour le rétabliſſement de ce ſaint prelat, qui a toujours eu aſſez de moderation & de charité pour excuſer ceux qu'il ſçavoit ne s'eſtre emportez contre luy que par ſurpriſe ou par foibleſſe. Les Peres du Concile d'Alexandrie, qui écrivirent au Pape Jules aprés la mort de cet Empereur, le déchargent de l'injuſtice de cet exil, & n'en accuſent que les Ariens. Ils diſent que ce n'eſt point Conſtantin qui l'a banni, mais que leurs calomnies ſont la ſeule cauſe de l'exil qu'il a ſouffert. Ils attribuent meſme à une grace toute particuliere de Dieu, d'avoir tellement porté l'eſprit de ce prince à la clemence, qu'il ſe ſoit contenté de le bannir, au lieu de le faire mourir; ce qui euſt eſté l'entiere ſatisfaction de ſes calomniateurs. Il eſt ſans doute plus à propos de diminuer ſa faute autant que l'on peut, que de l'accuſer d'Arianiſme, comme a fait Lucifer de Cagliari quand il a écrit que noſtre Saint n'eſtoit tombé dans la diſgrace de Conſtantin, & n'avoit eſté banni & perſecuté par cet Empereur, que parcequ'il n'avoit pas voulu condamner la foy de l'Egliſe, ny ſe reſoudre à devenir Arien. Il eſt vray que ſi S. Athanaſe euſt eſté aſſez malheureux pour embraſſer l'hereſie d'Arius, il ſe ſeroit garanti de ce banniſſement & de tous les autres. Mais il n'eſt pas vray que ceux qui le déférerent à Conſtantin, & qui auroient eſté ravis de le voir complice de leurs erreurs, l'ayent accuſé directement comme un homme qui deteſtoit l'Arianiſme, ny que l'Empereur l'ait relegué à cauſe qu'il ſoutenoit la foy du Concile de Nicée.

Socrat. l. 1. c. 25. Sozom. l. 2. c. 27.

Ad ſolitar. p. 844.

Apolog. 2. p. 729.

Lucifer Calarit. l. 1. pro ſancto Athanaſ.

Theodoret en parle plus équitablement quand il fait

une reflexion qui devroit servir de leçon à tous les princes du monde, pour leur apprendre à estre plus reservez & plus retenus à écouter des denonciations de cette nature. Certes, dit-il, personne ne doit s'étonner que Constantin trompé par de faux rapports, ait condamné au banniſſement des perſonnes d'un ſi grand merite. Car il crut trop facilement des Eveſques qui luy déguiſoient la verité, & qui eſtoient en eux-meſmes toute autre choſe que ce qu'ils luy paroiſſoient au dehors. Ceux qui ont quelque connoiſſance des divines Ecritures, ſçavent fort bien que David, quoyque Prophete, n'a pas laiſſé d'eſtre trompé. Et ce qui eſt plus étonnant, c'eſt que celuy qui le trompa, n'eſtoit ny preſtre ny pontife; mais ce fut un de ſes domeſtiques & un valet nommé Sibas, qui ſe rendit délateur de Miphiboſeth devant ce prince, & luy ayant ſuſcité une accuſation calomnieuſe, obtint la confiſcation de l'heritage de ſon maiſtre infortuné. Ce que je dis, non pour blaſmer un ſi grand Prophete, mais pour faire l'apologie de cet Empereur, pour monſtrer la foibleſſe de noſtre nature, & pour apprendre à toutes les perſonnes établies en autorité à ne pas croire entierement aux accuſateurs, quelque créance qu'ils meritent; mais à reſerver toujours une de leurs oreilles pour celuy qui eſt accuſé. *Theodoret. l. 1. c. 33.*

Il n'y a que Dieu qui ſoit incapable de tromper qui que ce ſoit, & d'eſtre trompé luy-meſme. Les princes les plus éclairez ſe peuvent abuſer en pluſieurs manieres, ou en prenant le vice pour la vertu & la vertu pour le vice, ce qui eſt une corruption de jugement; ou en prenant les innocens pour coupables, & les coupables pour innocens; ce qui eſt une ignorance pardonnable & une infirmité attachée à noſtre miſerable nature.

Les Euſebiens firent auſſi bannir dans le meſme temps quatre preſtres d'Alexandrie qui n'eſtoient pas ſeulement venus à Tyr, bien loin d'y avoir eſté convaincus d'aucun crime. Il ſe peut faire que ce ſoient les meſmes qui furent rétablis par le Concile de Sardique, ſçavoir Aphthone, Athanaſe fils de Capiton, Paul, & Plution, dont les uns avoient eſté bannis, & les autres contraints de s'enfuir

pour éviter la mort dont on les menaçoit. Tous leurs noms, à la reſerve de celuy de Paul, ſe trouvent parmy ceux qui proteſterent contre l'information de Mareote. Neanmoins nous ne propoſons l'éclairciſſement des noms de ces quatre preſtres que comme une conjecture, parce-qu'il ſemble que ceux qui furent bannis avec S. Athanaſe, ont dû eſtre rappellez avec luy avant le Concile de Sardique.

Il n'y a nul ſujet de croire que les Euſebiens ayent davantage épargné le preſtre Macaire, qui avoit une liaiſon ſi étroite avec le Saint, & qui eſtoit le premier ſujet de l'accuſation d'Iſchyras, puiſqu'ils luy avoient déja fait tant de maux ſous ce pretexte. Neanmoins comme nous n'en trouvons rien, il ne faut faire eſtat de cette particularité, qu'à proportion de ce qu'elle peut avoir de vraiſemblance.

Eclairciſſement 4.

Mais outre ces preſtres d'Alexandrie, tous les Eveſques d'Egypte crurent eſtre bannis par l'arreſt qui releguoit S. Athanaſe : & ils euſſent volontiers rendu déslors un témoignage public à toute l'Egliſe de ſon innocence & de la malice de ſes calomniateurs, s'ils n'euſſent crû que la conjoncture du temps eſtoit contraire à leurs deſſeins, & ſi tous les efforts qu'ils euſſent pû faire, n'euſſent deu eſtre abſolument inutiles, comme ceux que firent le peuple d'Alexandrie & les ſolitaires d'Egypte, le furent abſolument, ainſi que nous verrons dans la ſuitte de cette hiſtoire. Ils ſe contenterent donc de l'accompagner de leurs larmes & de leurs prieres juſques au lieu qui luy eſtoit marqué pour ſon exil, & leur charité fraternelle ne produiſit en ce temps là que des gemiſſemens impuiſſans.

Eclairciſſement 5.

La cauſe du banniſſement de S. Athanaſe luy eſtoit ſi glorieuſe, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il fuſt receu avec beaucoup de reſpect & de veneration dans tous les lieux où il ſe rencontra des catholiques. Noſtre France qui a eu de tout temps la gloire de l'hoſpitalité, s'en acquitta d'une maniere toute chreſtienne. Conſtantin le jeune qui y commandoit, le receut & le traitta toujours avec beaucoup de reſpect, comme ſi par ce moyen il euſt voulu reparer

en quelque ſorte la faute que la ſeule préoccupation faiſoit commettre à ſon pere. Il fit fournir abondamment à cet illuſtre banni dans Treves où il demeuroit, toutes les choſes dont il pouvoit avoir beſoin ; & il témoigne luy meſme qu'il y avoit eſté porté tant par l'affection que le peuple d'Alexandrie avoit pour ce ſaint Eveſque, que par la majeſté meſme de ce grand homme. Il luy rend en meſme temps ce témoignage, que ſa vertu qui eſtoit ſi celebre par tout le monde, luy faiſoit tellement établir ſa confiance dans l'aſſiſtance de Dieu, qu'il demeuroit inébranlable au milieu du plus grand & du plus faſcheux accablement.

L'Egliſe de Treves, qui eſtoit dés ce temps là la Metropolitaine de la premiere province Belgique, avoit alors pour Eveſque S. Maximin l'un des plus illuſtres Prelats de l'Egliſe Gallicane, tant pour la pureté de ſa foy que pour la ſainteté de ſes mœurs. Nous apprenons de Loup Servat Abbé de Ferrieres auteur de ſa vie, qu'il eſtoit né à Poitiers d'une race illuſtre, & eſtoit frere de S. Maxence Eveſque de la meſme ville avant S. Hilaire. Il avoit eſté attiré à Treves par la ſainteté & la reputation de S. Agrice qui en eſtoit Eveſque ; & ayant eſté élevé quelque temps ſous ſa diſcipline, il avoit eſté appellé par luy à l'eſtat eccleſiaſtique, & eſtoit devenu ſon ſucceſſeur par des miracles, par les ſuffrages du peuple qui le nomma d'une meſme voix, & par la conſpiration ſainte de tous les Eveſques voiſins. La ſuitte de ſon epiſcopat fut une continuation de miracles, & il répandit de toutes parts l'odeur de ſa pieté. La douleur de voir perſecuter la religion & la vertu en la perſonne de S. Athanaſe, luy eſtoit commune avec tous les paſteurs catholiques ; mais le bonheur de le recevoir chez luy pendant ſon exil, luy eſtoit une matiere de conſolation & de joye particuliere. *Eclairciſſement 6.*

Auſſi apprenons nous de S. Hieroſme, qu'il le receut honorablement dans le temps qu'il eſtoit perſecuté par l'Empereur. Car les ſaints Eveſques ſçavent honorer la pieté en quelque part qu'elle ſe trouve ; & leurs confreres leur ſont encore plus venerables quand ils ſont bannis pour la foy, que quand ils ſont conſiderez comme ils le doivent eſtre dans la Cour des plus grands princes. Dieu rend de ſa part *Hieron. in chronic.*

avec uſure aux hommes apoſtoliques ce que leurs ennemis entreprennent de leur oſter ; & il ne permet qu'ils ſoient releguez juſques aux extrémitez du monde, que pour ſoutenir ſes droits au peril de leur liberté & de leur vie. En meſme temps que leurs perſecuteurs les deshonorent & les flétriſſent par des cabales de Cour, il prend luy meſme le ſoin de donner un nouvel éclat à leur reputation ; & en attendant qu'il leur faſſe remporter en l'autre monde les couronnes de la vie eternelle, il leur fait recevoir dés icy bas le centuple qu'il leur a promis dans l'Evangile.

CHAPITRE XVII.

Les Ariens font des efforts inutiles pour mettre un autre Eveſque à Alexandrie en la place de S. Athanaſe. Dépoſition de Marcel d'Ancyre dans le Concile de Conſtantinople.

Athanaſ. apolog. 2. p. 748. ad ſolitar pag. 841.

DE'S que S. Athanaſe fut relegué dans noſtre France, Euſebe & ſes plus celebres complices qui l'avoient dépoſé dans le conciliabule de Tyr, ne penſerent plus qu'à luy donner un ſucceſſeur, & crûrent que c'eſtoit la ſeule choſe qui reſtoit à leur ſatisfaction, & au deſir qu'ils avoient de faire paſſer ſa condamnation pour un jugement legitime & canonique. On auroit dit que rien ne leur auroit eſté impoſſible, & que l'Arianiſme alloit eſtre établi dans Alexandrie par l'éloignement de ce genereux Eveſque. Mais Dieu qui donne des bornes à la mer lors qu'elle eſt dans ſa plus grande fureur, arreſta en un inſtant l'impetuoſité de leur eſprit, & fit voir que la malice des hommes les plus corrompus, eſt un effet de leur mauvaiſe volonté ; mais que le ſuccés de cette malice dépend de luy abſolument, & qu'il ſçait quand il luy plaiſt preſcrire des bornes à leur puiſſance.

Ils furent extraordinairement ſurpris quand ils virent que Conſtantin ne gouſta nullement la propoſition qu'ils firent d'envoyer un autre Eveſque à Alexandrie, & qu'il refuſa fortement celuy qu'ils avoient nommé pour remplir par intruſion le ſiege de S. Alexandre. Il eſt vray que la premiere reſiſtance de l'Empereur ne fut point capable de les

arreſter, & qu'ils continuerent leurs intrigues pour faire réuſſir un deſſein ſi pernicieux. Mais il oppoſa une nouvelle vigueur à cette ſeconde inſolence, & employa contre eux des menaces ſi rigoureuſes qu'il leur fit abandonner ce miſerable projet. C'eſt ce qui exemte du ſoupçon d'Arianiſme un Empereur qui n'eſtoit trompé que par de fauſſes ſuppoſitions, par leſquelles on luy repreſentoit un tres-grand ſaint comme un broüillon & comme un ſeditieux; & ces calomniateurs qui avoient trop de pouvoir ſur ſon eſprit, n'avoient point eu la temerité d'accuſer S. Athanaſe de l'unique faute qui le rendoit criminel dans leur eſprit, ſçavoir de faire & de ſouffrir toutes choſes pour la deffenſe de la conſubſtantialité du Verbe. Quoyque la violence ne leur fuſt pas deſagreable, ils vouloient neanmoins la juſtifier par des ruſes & des artifices, & les voyes obliques & indirectes leur paroiſſoient plus avantageuſes pour le rétabliſſement de l'hereſie, que les déclarations manifeſtes de leurs deſſeins.

Ainſi l'egliſe d'Alexandrie ſe trouva veuve & orpheline, mais elle n'eut pas encore l'affliction de ſe voir remplie par un uſurpateur heretique; & Dieu qui humilioit Conſtantin en permettant qu'il fuſt ſurpris, ne permit pas que ce premier Empereur chreſtien miſt ſur une des chaires de S. Pierre l'un des ennemis publics du Verbe eternel, dont ce prince des Apoſtres avoit confeſſé la divinité d'une maniere ſi claire & ſi déciſive. Car quoy que nous ne ſçachions point quel fut celuy que les Euſebiens avoient nommé pour remplir la place de S. Athanaſe, il ne faut pas douter neanmoins que ce ne fuſt l'un des plus zelez & des plus adroits deffenſeurs de l'Arianiſme.

Socrat. l. 2. c. 24. Hilar. fragm. Sozom. l. 2. c. 28. Ruſin. l. 1. c. 12.

Il y a bien de l'apparence qu'ils en firent le choix dans le Concile qu'ils tinrent en ce meſme temps à Conſtantinople. Car ce Concile ayant eſté aſſemblé de diverſes provinces de l'Orient, il eſtoit ſans doute compoſé principalement des ſectateurs d'Euſebe & d'Arius. S. Alexandre Eveſque de Conſtantinople fit ce qu'il put pour l'empeſcher, mais il n'en put venir à bout. Il ſe tenoit tant pour faire recevoir Arius dans l'Egliſe, ainſi que nous allons voir, que pour la condamnation de Marcel Eveſque d'Ancyre.

Les Eusebiens avoient commencé à le juger dans le Concile de Jerusalem, comme nous avons déja veu : mais cette assemblée ayant esté rompuë inopinément, on reprit son affaire dans le Concile de Constantinople. Il y refusa de brûler son livre ; & Socrate prétend qu'en cela il contrevint à sa promesse : mais nous avons déja montré que cela ne paroist point vraysemblable. Ses ennemis ayant écrit contre luy à Constantin, & l'ayant aigri sur ce prétexte qu'il luy avoit fait injure en n'assistant pas à la dedicace de l'eglise de Jerusalem, ils n'eurent pas de peine à le faire condamner.

Les Ariens semblent dire dans leur lettre du faux Concile de Sardique, que Constantin mesme se trouva à celuy-cy. Ils ajoûtent que pour convertir Marcel, ils employerent pendant un long temps non seulement les reprehensions & les corrections secrettes, mais aussi les prieres les plus charitables, & qu'ils l'avoient averti non seulement une fois ou deux, mais tres-souvent, sans avoir rien pû gagner sur cet esprit obstiné & incorrigible.

Quoy qu'il en soit, il est certain qu'ils le déposerent, & qu'ils en vinrent mesme jusques à user d'anathemes contre luy, & à le chasser de l'Eglise. Celuy qu'ils mirent en sa place, fut un nommé Basile, qui avoit la reputation d'estre un homme tres-éloquent, & fort capable d'instruire les autres. Nous aurons sujet de parler de luy plus d'une fois dans la suitte de nostre histoire : & comme S. Athanase dit que les Ariens ne l'avoient fait Evesque que pour avoir en sa personne un suppost & un deffenseur de leur heresie, il ne faut pas trouver étrange si nous voyons qu'ils le produisent si souvent.

Orat. 1. contra Arian. p. 290.

Les Evesques qui déposerent Marcel, écrivirent en mesme temps aux Eglises de Galatie, pour leur ordonner de faire recherche de son livre, d'en brûler les copies, & d'obliger à rentrer dans la veritable foy ceux qui se trouveroient suivre sa doctrine. Ils insererent aussi dans leur lettre un extrait de son ouvrage, pour faire voir quelles estoient ses opinions, & mirent cette lettre dans les archives de l'Eglise. Ils assurent que Protogene de Sardique, & l'Evesque de Syracuses avoient signé cette mesme lettre, & la condamnation

Epiphan.

damnation de Marcel juſqu'à quatre fois ; & ſur ce que Protogene ne laiſſa pas depuis cela de communiquer avec luy, ils en prirent le prétexte de le dépoſer & de l'excommunier luy meſme.

Ils diſent auſſi que Marcel voyant qu'il paſſoit en ſon païs pour heretique, s'en alla dans les païs étrangers, pour y abuſer impunément de la credulité des ſimples, & pour debiter ſa doctrine à ceux qui ne connoiſſoient ny ſa perſonne ny ſes écrits. C'eſt ainſi qu'ils veulent décrier le voyage qu'il fit à Rome, où il obtint la communion de l'Egliſe, & le rétabliſſement dans ſon ſiege. Son hiſtoire n'eſt pas encore finie. Nous le verrons expoſé encore plus d'une fois à la cenſure des Ariens ; mais nous en parlerons toujours comme d'un Eveſque orthodoxe, tandis que nous le verrons honoré de l'approbation & de l'amitié de S. Athanaſe.

Il paroiſt aſſez clairement par ce qu'en dit S. Epiphane, que l'on fit dans ce Concile quelque expoſition de la foy oppoſée aux erreurs & aux hereſies que l'on attribuoit à Marcel ; & quoyque l'on ne remarque pas que S. Athanaſe en parle, neanmoins il ſemble que ce ſoit ce que Sozomene entend, lors qu'il dit que vers ce temps cy, ceux de la faction d'Euſebe & de Theognis commencerent à mettre par écrit les nouveautez qu'ils avoient inventées contre le ſymbole de Nicée ; mais que n'oſant pas rejetter ouvertement la doctrine de la conſubſtantialité du Verbe, parce que c'eſtoit la foy du Prince, ils en firent une explication captieuſe, pour faire ſçavoir aux Eveſques de l'Orient en quel ſens ils l'avoient receuë.

Epiphani. har. 73. §. 11.

Sozom. l. 3. c. 30.

On voit par là que leur religion auſſi bien que leur conduite eſtoit toute politique, & que les diſpoſitions de la Cour leur tenoient lieu d'une ſouveraine loy. Pendant la vie de Conſtantin ils ſe contenterent de rétablir les heretiques de leur ſecte, & d'opprimer autant qu'ils pûrent les deffenſeurs de la foy ; mais ils n'oſerent jamais ouvrir la bouche pour faire recevoir ouvertement l'hereſie par une autorité publique : & c'eſt pour cette raiſon que S. Athanaſe, S. Hilaire, S. Epiphane & Theodoret ont parlé de Conſtance fils de ce premier Empereur chreſtien, comme d'un deſerteur de la foy & de la religion de ſon pere.

Athanaſ. ad ſolitar. Epiphan. har. 69. Theodoret. l. 2. c. 3.

CHAPITRE XVIII.

Les Ariens travaillent à faire recevoir Arius à la communion: Conſtantin le mande à Conſtantinople, où cet heretique luy préſente une confeſſion de foy.

NOus avons veu qu'un des ſujets de la convocation du Concile de Conſtantinople, eſtoit le deſſein que les Ariens avoient formé depuis tant d'années de rétablir abſolument Arius dans la communion de l'Egliſe. Mais nous allons voir que quelque crédit qu'ils euſſent à la Cour de l'Empereur, ils trouverent de nouvelles difficultez dans cette grande affaire, dans le temps meſme que l'on auroit crû qu'elle devoit eſtre conſommée; & il faut nous diſpoſer à voir ce malheureux preſtre banni pour jamais de l'Egliſe & du monde par une mort tragique & funeſte, lorſque toutes choſes paroiſſoient tendre à le faire triompher hautement de l'autorité de l'Egliſe.

Ruffin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 5. Sozom. l. 2. c. 24. Athanaſ. de ſynod. Epiphan. har. 69. Theodoret. l. 1. c. 18.

Aprés le banniſſement de S. Athanaſe, Arius qui avoit eſté receu ſi aiſément par ſes partiſans dans le Concile de Jeruſalem, s'en alla à Alexandrie avec l'eſperance d'y trouver la meſme facilité, & d'y voir lever tous les obſtacles de ſon retour. Mais le peuple de cette ville patriarchale eſtoit trop catholique & trop irrité de l'exil de S. Athanaſe, pour pouvoir ſouffrir Arius lorſqu'il y voulut rentrer. La perte qu'on venoit de faire par l'éloignement & la dépoſition injuſte du Patriarche, eſtoit une playe trop fraiſche dans le cœur de ſes dioceſains, pour y ajoûter encore une auſſi grande bleſſure qu'auroit eſté le retour d'un hereſiarque, qui par ſon rétabliſſement paroiſſoit vouloir inſulter à la patience publique. C'eſt ce qui donna occaſion à des tumultes tous nouveaux; & le peuple d'Alexandrie qui reſſentoit une tres-vive douleur du retour d'Arius & de ſes diſciples, & du banniſſement de ſon Archeveſque, s'oppoſa de tout ſon pouvoir à cette injuſte prétention.

Il ſemble meſme que l'exemple de cette egliſe patriarchale ait eſté ſuivi par les autres, & qu'elles ayent auſſi refuſé poſitivement de recevoir les Ariens. On ſçait avec

quelle horreur le Pape Jules parle des efforts qu'ils firent pour leur rétablissement, & le Concile d'Alexandrie remercie tous les Evesques d'avoir écrit pour les anathematizer, & de la fermeté avec laquelle ils executerent le dessein qu'ils avoient pris de ne les admettre jamais dans l'Eglise.

Constantin ayant esté averti des troubles qu'Arius excitoit dans Alexandrie, & n'en apprehendant pas moins la suitte pour son Estat que pour l'Eglise, il luy ordonna de venir à Constantinople pour luy rendre raison du tumulte dont il venoit d'estre l'auteur, & encore de ce que l'on disoit qu'il estoit retombé dans son heresie.

Comme les Eusebiens se voyoient assez maistres de l'esprit de l'Empereur pour ne rien craindre de ce voyage, ils se persuaderent mesme que ce leur seroit une occasion favorable pour faire recevoir Arius à la communion de l'Eglise à la veuë de tout l'empire ; & il ne faut pas s'étonner de ce que l'on dit qu'ils solliciterent eux mesmes cet ordre, puisqu'ils se promettoient par là de luy procurer une pleine liberté par le couronnement de leurs intrigues, & de le rendre aussi glorieux dans Constantinople, qu'il estoit humilié dans Alexandrie, où il demeuroit inutilement & sans autre fruit que d'animer tout le peuple contre luy. Il estoit à présumer que la chose devoit avoir ce succés en faveur d'Arius sous l'autorité de tant de puissans protecteurs, qui estoient plus disposez à faire pour luy la fonction d'avocats que celle de juges.

L'eglise de Constantinople estoit alors gouvernée par S. Alexandre, qui estoit un Prélat de tres-grande pieté, qui craignoit Dieu plus que les hommes ; & Theodoret l'appelle un homme divin. Ce saint Evesque se consideroit comme le conservateur & le protecteur des decrets du Concile de Nicée ; & il faisoit tout son possible pour en empescher le violement. Aussi quelque crédit que les Eusebiens eussent à la Cour, leur heresie n'osa jamais paroistre librement dans Constantinople pendant la vie de ce glorieux Evesque, & le peuple s'attacha toujours étroittement à sa doctrine apostolique. Mais voyant alors que les Eusebiens levoient le masque, & qu'ils avoient concerté entr'eux de

faire recevoir Arius dans l'Egliſe, il fit tous les efforts imaginables pour empeſcher un ſi grand mal, qui auroit eſté l'oppreſſion de la foy, le plus grand ſcandale de ſon ſiecle, & le triomphe de l'hereſie. N'ayant pû détourner l'ordre que l'Empereur avoit donné pour faire venir cet heretique à Conſtantinople, il n'eut point de complaiſance pour luy quand il y fut arrivé. Les Euſebiens uſerent de toutes ſortes d'artifices & de prieres pour le porter à avoir compaſſion de luy, & à le recevoir dans l'eſprit de paix; mais il demeura inexorable : & comme il avoit aſſez de lumiere pour connoiſtre leurs mauvais deſſeins, auſſi bien que l'impieté d'Arius, il eut auſſi aſſez de vigueur pour les refuſer abſolument. Ils employerent auprés de luy d'autres perſonnes, qui ne s'appercevant pas de leur malice, parce que leur trop grande ſimplicité les empeſchoit de la découvrir, luy vinrent faire de grands éloges de la douceur. Mais il leur répondit avec ſa ſageſſe evangelique; » Que la douceur injuſte dont il uſeroit envers Arius, ſeroit » une veritable cruauté à l'égard d'une infinité d'autres per- » ſonnes qui periroient par cet excés d'indulgence; & qu'il » n'eſtoit permis ny ſelon les regles de la juſtice, ny ſelon » les loix de l'Egliſe, de violer par une fauſſe compaſſion ce » qui avoit eſté ordonné par luy meſme & par tout le Concile » de Nicée.

Les Euſebiens voyant donc qu'il leur eſtoit impoſſible de le gagner par leurs diſcours, s'emporterent furieuſement contre luy; & le menacerent hautement, que s'il ne recevoit Arius & ſes diſciples en un tel jour qu'ils luy marquoient, ils le feroient dépoſer luy meſme, & qu'aprés l'avoir relegué bien loin de là, on mettroit un autre Eveſque en ſa place, qui ne manqueroit point de recevoir celuy contre lequel il témoignoit une ſi grande averſion. L'impieté des heretiques montoit juſques à ce comble d'inſolence; & la proſcription de S. Alexandre ne leur paroiſſoit pas fort difficile aprés qu'ils eſtoient venus à bout de faire bannir S. Athanaſe.

On peut juger de l'eſtat ou ce ſaint Eveſque de Conſtantinople ſe voyoit réduit quand il conſideroit d'une part ſon propre danger, & que de l'autre il jettoit les yeux ſur

l'extrémité dont la verité catholique estoit menacée. S. Jacques ce celebre Evesque de l'eglise de Nisibe, qui avoit esté l'un des Peres du Concile de Nicée, & l'un des plus genereux deffenseurs de la consubstantialité du Verbe, estoit alors dans Constantinople. Il conseilla aux fidelles dans une extrémité si pressante, d'avoir recours à Dieu par le jeusne & par la priere, & de le conjurer tous ensemble durant sept jours de leur accorder ce qui leur estoit le plus utile. Et comme tout le monde connoissoit les dons celestes & apostoliques que Dieu avoit mis dans ce saint homme, il n'y eut personne qui ne se rendist à son avis. *Theodoret. in Philot.*

S. Alexandre fut le premier qui l'executa avec une humble & respectueuse déference. Il crut devoir abandonner tous les discours, & renoncer à toutes sortes de contestations, pour avoir tout son recours à Dieu seul, dont il imploroit l'assistance par des jeusnes continuels & par de ferventes prieres. Pendant toutes les intrigues des Eusebiens, il s'enfermoit seul dans l'eglise de la Paix; & là se jettant au pied de l'autel sacré, le visage contre terre & les mains jointes, il mesloit son oraison avec ses larmes; & il continua ce saint exercice durant plusieurs jours & plusieurs nuits sans nulle interruption. *Socrat. l. 1. c. 25.*

Le samedy qui precedoit le dimanche que les Eusebiens avoient choisi pour le jour de leur triomphe, c'est à dire pour la reception d'Arius, Constantin voulant sçavoir si ce prestre tenoit effectivement la doctrine de l'Eglise & la veritable foy, comme on le luy vouloit persuader, le fit entrer dans son palais, & luy demanda s'il suivoit la foy de Nicée & de l'Eglise Catholique. Arius eut assez de temerité pour assurer avec serment qu'il estoit dans la veritable foy; & l'Empereur luy demandant sa profession par écrit, il la luy donna aussitost. Mais ce malheureux l'avoit dressée avec tant d'artifice & de fourberie, qu'il y cachoit les sentimens & les expressions impies qui l'avoient fait chasser de l'Eglise, & y couvroit son venin sous la simplicité des paroles de l'Ecriture.

Constantin qui vouloit pousser cet éclaircissement jusques au bout, luy demanda s'il n'avoit pas d'autre créance que celle-là, ajoutant que s'il parloit sincerement, il ne

devoit pas craindre d'en prendre la verité à témoin ; mais que s'il faiſoit un faux ſerment, Dieu meſme ſeroit le vengeur de ſon parjure. Une menace ſi terrible ne fit nul effet ſur le cœur endurci d'Arius ; & cet homme déplorable jura qu'il n'avoit jamais ny dit ny écrit autre choſe que ce qui eſtoit dans ſon papier, & qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs pour leſquelles on l'avoit condamné à Alexandrie.

On ne voit point par S. Athanaſe quelle eſtoit cette profeſſion de foy ; & s'il en faut croire Socrate, c'eſtoit celle du Concile de Nicée : mais cet hiſtorien ajoute qu'Arius ayant mis ſous ſon bras la veritable profeſſion de ſa créance, & en tenant une autre à la main pour la preſenter à l'Empereur, il rapportoit à la premiere le ſerment qu'il faiſoit de ne rien croire que ce qui eſtoit dans ſon papier. Une duplicité de cette nature en matiere de religion, eſtoit digne d'Arius. Mais Socrate ne la rapporte que ſur un bruit commun ; & il ſe peut faire qu'elle ne ſoit venuë que de l'ambiguité des termes de S. Athanaſe, dans leſquels on peut en quelque ſorte trouver ce ſens. Ce meſme hiſtorien cite une lettre de Conſtantin, qui parle de l'execrable ſerment de cet heretique.

L'Empereur qui croyoit qu'une proteſtation ſi horrible n'avoit rien que de veritable & de ſincere, manda en ſuitte S. Alexandre, & luy commanda de tendre la main à un homme qui taſchoit à ſe ſauver. Son extréme préoccupation le faiſoit parler ainſi. Le ſaint Eveſque taſcha d'abord de le détromper, & de le détourner d'un deſſein qui ne pouvoit eſtre que tres-deſavantageux à toute l'Egliſe, & l'avertit de ne ſe pas laiſſer ſurprendre par les fourberies d'Arius. Mais voyant en ſuitte que ſes remontrances ne ſervoient qu'à irriter Conſtantin, il ſe teut & ſe retira.

Il eſtoit temps que Dieu fiſt voir qu'il ne dort jamais pour la conſervation d'Iſraël, & qu'il a toujours les yeux ouverts ſur ſon Egliſe. S. Alexandre ne voyoit que terreur & que menaces du coſté des hommes. Tout ſe diſpoſoit à voir triompher l'impieté. L'Arianiſme paroiſſoit un parti victorieux & dominant. Mais ſi Dieu ſe plaiſt à humilier ſes ſervi-

viteurs, il ſe plaiſt auſſi à les tirer de l'oppreſſion : & c'eſt ce qui parut merveilleuſement en cette rencontre.

Apprenons donc l'hiſtoire la plus tragique & l'évenement le plus effroyable que l'on ait jamais ouy depuis l'établiſſement de la foy, & remarquons par cet exemple que ceux qui ſe joüent de Dieu & des choſes les plus ſaintes, ne peuvent éviter toſt ou tard de tomber entre ſes mains, ou dés ce monde par l'infamie de leur mort, ou en l'autre par un ſecret de ſa patience & de ſa juſtice, qui eſt un abyſme impenetrable.

CHAPITRE XIX.

Mort effroyable d'Arius.

LE jour eſtant arreſté par les Euſebiens au lendemain qui eſtoit le dimanche, pour faire recevoir Arius, ils l'accõpagnerent à la ſortie du palais, & le firent paſſer comme en triomphe par le milieu de la ville pour le faire voir à tout le monde. Ils avoient tant d'impatience pour ſon rétabliſſement, qu'ils vouloient déja le faire entrer dans l'egliſe à l'heure meſme avec la violence qui leur eſtoit ordinaire ; & ſur ce que le bienheureux Alexandre s'y oppoſa fortement, en ſoutenant qu'il n'eſtoit pas juſte de recevoir à la communion des fidelles l'auteur & le chef de l'hereſie, ils ne luy répondirent que par des menaces, & luy dirent fierement que comme ils avoient fait venir Arius à Conſtantinople ſans qu'il le vouluſt, auſſi ils ſçauroient bien le faire recevoir à la communion le jour ſuivant, quand meſme il ne le voudroit point. Entre les autres, Euſebe de Nicomedie, qui eſtoit le conducteur de la cabale, luy dit ces propres paroles rapportées par S. Epiphane : Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le feray entrer demain avec moy dés le point du jour : & comment l'empeſcherez vous ?

Theodoret. l. 1. c. 13. Epiphan. hareſ. 69. Athanaſ. orat 1. cõtr. Arian ep. ad Serap. Libell. prec. Marcell. & Fauſt. Socr. l. 1. c. 25. Sozom. l. 2. c. 28.

Il n'y avoit point de ſpectacle plus triſte & plus pitoyable aux yeux des fidelles, que de voir d'une part l'inſolence

d'Arius qui marchoit la teſte levée, parce qu'il établiſſoit follement ſa confiance en la puiſſance d'Euſebe ſon protecteur, & d'enviſager de l'autre S. Alexandre ſaiſi d'une vive douleur entrer promtement dans l'egliſe, pour élever les mains vers le ciel dans l'affliction dont ſon cœur eſtoit penetré. Ce fut là qu'il répandit ſes larmes & ſes prieres au pied de l'autel, qu'il ſe proſterna le viſage contre terre, & que dans cette humble poſture il faiſoit voir qu'eſtant abandonné de tout ſecours du coſté des hommes, il n'eſperoit rien que de Dieu ſeul.

Il s'eſtoit fait accompagner de deux perſonnes ſeulement dans ce triſte & ſaint miniſtere; & le preſtre Macaire qui en eſtoit l'un, joignit ſon oraiſon à la ſienne, & eut la conſolation d'entendre de ſa bouche ces paroles toutes embrazées du feu de la charité, comme depuis il le raconta luy meſme à S. Athanaſe. *S'il faut, Seigneur*, diſoit ce ſaint Eveſque en parlant à Dieu, *qu'Arius ſoit demain receu dans l'Egliſe, retirez voſtre ſerviteur de ce monde, délivrez-le des liens de ce corps, & ne perdez pas avec l'impie celuy qui fait profeſſion de pieté. Mais ſi vous avez encore pitié de voſtre Egliſe, & je ſçay, Seigneur, que vous en aurez pitié, voyez quelles ſont les paroles d'Euſebe: Ne permettez pas que voſtre heritage tombe dans l'aviliſſement & dans le mépris: Oſtez Arius du monde, de peur que s'il entre dans voſtre Egliſe, il ne paroiſſe que l'hereſie y ſoit entrée avec luy, & que l'impieté ne paſſe deſormais pour pieté.*

Aprés avoir achevé cette priere, il ſe retira en ſa maiſon plein de crainte & d'inquietude, ayant encore des larmes aux yeux. Mais lors que l'on attendoit la déciſion de ce grand combat où l'Eveſque ſe deffendoit par les prieres, & les Euſebiens par les inſultes, Dieu le termina enfin par le jugement qu'il prononça contre les ennemis de l'Egliſe, en exauçant promtement les vœux de ſon ſerviteur Alexandre. Car il faiſoit cette priere ſur les trois heures aprés midy; & cependant les Euſebiens menoient en pompe par toute la ville le miſerable Arius, qui faiſoit mille diſcours vains & impertinens dans l'aſſurance d'eſtre receu le lendemain dans l'Egliſe. Mais il ſe ſentit tout d'un coup preſſé de quelque neceſſité

neceſſité naturelle, ſoit que ce fuſt un effet d'un remors de conſcience, ou d'une joye exceſſive d'avoir eu en toutes choſes un ſuccez ſi avantageux, ſoit que cela vinſt de quelque repletion extraordinaire. Et comme il eſtoit alors prés de la place appellée de Conſtantin, en un endroit où il y avoit une colonne de porphyre; eſtant contraint de demander s'il n'y avoit point là quelqu'un de ces lieux écartez que l'on cherche pour ſa commodité en ces ſortes d'occaſions, il ſceut qu'il y en avoit un derriere la place, & s'y en alla pour ſe ſoulager. Ce fut là que tombant en défaillance, il vuida les boyaux, les inteſtins, le ſang, la ratte & le foye; & mourut ainſi, eſtant tombé la teſte devant, & ayant crevé par le milieu du corps comme Judas, & Dieu permettant qu'il fuſt privé en meſme temps de la communion & de la vie, non par l'effet d'une maladie commune, mais par la priere des Saints.

Quelques-uns de ceux qui attendoient au dehors, entrerent, ſi l'on en croit Sozomene, pour ſçavoir quel eſtoit le ſujet qui l'empeſchoit de venir, & le trouverent en ce pitoyable & funeſte eſtat. D'autres diſent qu'il y avoit quelques perſonnes dans le meſme lieu, qui ayant veu cet accident, jetterent un grand cry; & que le valet d'Arius eſtant entré ſur ce bruit, s'en alla auſſi-toſt en avertir les amis & les partiſans de ſon maiſtre.

Eclaircissemens.

Le bruit de cette mort effroyable s'eſtant répandu par toute la ville, ou pluſtoſt par tout le monde, les fidelles accoururent à l'egliſe pour rendre graces à Dieu d'une ſi puiſſante protection qu'il leur avoit donnée dans une neceſſité ſi preſſante; & il n'y eut point de catholique qui n'en témoignaſt une grande joye. S. Alexandre celebra le ſaint ſacrifice en la compagnie des ſeuls orthodoxes, & il rendit gloire à la juſtice de Dieu, non pour inſulter à la mort de ce miſerable, mais pour le remercier de cette faveur ſinguliere qu'il faiſoit à ſon Egliſe, lors que l'on n'euſt oſé l'eſperer.

Ainſi veſcut, ainſi mourut Arius. Il eut l'orgueil d'un demon pour vouloir s'élever luy-meſme aux dignitez de l'Egliſe. Le dépit de n'y avoir pas réuſſi le remplit d'une fureur diabolique pour embraſer toute la terre, en y allumant le

flambeau du ſchiſme & de l'hereſie. Et comme il avoit eſté l'imitateur de Judas par ſes calomnies & par ſes blaſphêmes, il eſtoit juſte qu'il euſt une meſme fin que cet apoſtat, & que ſes entrailles qui avoient eſté le ſiege de l'impieté, crevaſſent d'elles-meſmes pour marquer l'énormité de ſon crime par l'infamie de ſa mort. Il falloit que les adorateurs du Verbe dont il avoit eſté l'ennemy public, euſſent ſujet de dire de luy aprés S. Ambroiſe, Qu'il eſt plus à propos de croire à Jean, qui a repoſé ſur la poitrine de JESUS-CHRIST, qu'à Arius qui s'eſt roulé luy-meſme ſur ſes entrailles aprés les avoir fait ſortir par la rupture de ſon ventre; & qu'il ne faut pas conſiderer comme une mort fortuite & caſuelle, la fin de ce miſerable ſemblable à celle de Judas, puiſque ſon ſacrilege a répondu au châtiment de cet apoſtre perfide.

Ambroſ. l. 1. de fid. ad Gratian. c. 9.

Dieu qui n'abandonne jamais ſon Egliſe, voulut faire voir par là qu'il ſçait les moyens de l'aſſiſter ſouverainement quand elle eſt réduite aux extrémitez les plus preſſantes. On euſt dit que la veriré eſtoit ſur le point d'eſtre opprimée. L'hereſie ne marchoit pas ſeulement la teſte levée aprés avoir exterminé les deffenſeurs de la foy en la perſonne de S. Athanaſe; mais comme elle a toujours le front d'une courtiſane qui ne ſçait ce que c'eſt que de rougir, elle employoit toutes ſes forces pour faire entrer dans l'Egliſe, par un ſacrilege & par un parjure, un hereſiarque qui eſtoit le plus grand & le plus dangereux ennemy du Dieu vivant & de l'épouſe de l'Agneau celeſte.

Les Eveſques catholiques eſtoient tous penetrez d'une profonde douleur en voyant une ſi grande indignité ſous le regne d'un Empereur qui aimoit l'Egliſe, & que l'on pouvoit dire ſans flatterie n'avoir que de bonnes intentions. Ils ſe voyoient auſſi foibles auprés de ce prince pour détourner ce coup funeſte, qu'ils avoient autrefois eu de crédit ſur ſon eſprit; & aprés avoir employé inutilement toutes leurs raiſons & toute leur autorité, il ne leur reſtoit plus que des pleurs, des gemiſſemens & des prieres. Mais il n'y a rien de ſi fort que ces pleurs, ces gemiſſemens & ces prieres, quand la pieté ſeule & le zele pour les intereſts de Dieu en eſt la ſource & le principe. Et comme S. Cyrille de Jeruſalem a dit, que quand Simon le magicien entreprit de

Cyrill Catech. 6. ad illumin.

voler en l'air à la veuë de toute la ville de Rome, la conſpiration ſainte de S. Pierre & de S. Paul, qui ſe mirent à genoux pour implorer la grace de Dieu dans une occaſion ſi importante, fut comme un dard qu'ils lancerent par leurs prieres contre cet heretique, & dont ils ſe ſervirent pour le précipiter du ciel en terre; ainſi dans le temps qu'Arius eſtoit ſur le point de prendre ſon vol juſques dans l'Egliſe, dont le ciel eſt la figure, & que la nouvelle Rome eſtoit dans l'attente de ce qui en devoit arriver, l'union de S. Alexandre avec S. Jacques de Niſibe & avec les autres Eveſques & les preſtres catholiques, & leur profonde humiliation devant Dieu, fut la cauſe de la chûte & de la ruine de ce miſerable, qui, comme dit S. Gregoire de Nazianze, fut plutoſt opprimé dans ces lieux ſi ſales par la force de la priere, que par la violence de ſa maladie. Son foye, ſa ratte & ſes inteſtins tomberent avec ſon ſang & ſes excremens: & cela arriva, dit S. Gaudence de Breſſe, de peur que ce loup, qui eſtoit caché ſous la peau d'une breby, n'entraſt dans l'Egliſe pour devorer le trouppeau du divin Sauveur.

Gregor. Nazianz. orat. 16.

Gaudent. Homil.

Le lieu de ſa mort fut long-temps conſideré par les paſſans comme un monument funeſte de la juſtice de Dieu; & quoy qu'il fuſt deſtiné aux neceſſitez publiques, neanmoins, ſelon le rapport de Sozomene, ceux qui l'alloient voir en foule, s'avertiſſoient les uns les autres d'éviter pour leur uſage particulier, le ſiege infame où cet accident eſtoit arrivé. Cela dura juſques à ce qu'un homme riche & puiſſant de la ſecte des Ariens, y fit changer la forme de l'edifice, & y baſtit une maiſon, afin que le peuple oubliaſt inſenſiblement une hiſtoire ſi lamentable & ſi tragique, & que la mort d'Arius ceſſaſt d'eſtre ainſi expoſée aux yeux & à la cenſure des hommes.

CHAPITRE XX.

Suittes de la mort d'Arius qui ne détrompe pas Conſtantin.

NOus apprenons de S. Athanaſe, qu'auſſi-toſt que Conſtantin eut eſté informé d'une nouvelle ſi éton-

Athanaſ. orat. 1. cont. Arian. ad

ché de juſtifier en cela cet heretique qu'il éleve juſques aux cieux. Mais cette mort ignominieuſe luy a fait tomber la plume des mains. Ce calomniateur perpetuel s'eſt condamné au ſilence ſur une choſe qui eſtoit capable de faire rougir l'impudence meſme ; & n'eſtant pas aſſez temeraire pour combatre une verité ſi publique, il n'en a voulu éviter la confuſion, que par une ſuppreſſion volontaire.

Un jugement de Dieu auſſi viſible qu'eſtoit la mort d'Arius, ainſi que l'appelle Lucifer de Cagliari, devoit apparemment inſpirer à Conſtantin le deſſein de rappeller S. Athanaſe. Mais ſon cœur n'eſtoit pas encore aſſez vivement touché pour cela ; & Dieu reſervoit à luy faire cette grace en l'éclairant par le bapteſme. La mort d'Arius, dit « Sozomene, n'appaiſa pas les diſputes que ſes dogmes avoient « excitées, & n'oſta point à ſes diſciples la volonté de perdre « tous ceux qui leur reſiſtoient. Cela parut à l'occaſion d'A- « thanaſe. Le peuple d'Alexandrie criant ſans ceſſe pour ob- « tenir ſon retour & ſon rétabliſſement, qu'il demandoit « continuellement à Dieu ; & le grand ſolitaire Antoine ayant « écrit pluſieurs fois à l'Empereur, pour le prier de ne pas « ſe laiſſer perſuader par les Meleciens, dont toutes les accu- « ſations n'eſtoient que des calomnies ; ce prince au lieu de « changer de ſentiment aprés cette remontrance, écrivit à « ceux d'Alexandrie, pour leur reprocher leur folie & leur « emportement. Il commanda particulierement aux eccle- « ſiaſtiques & aux vierges de ſe tenir en repos ; & déclara « en termes exprés, qu'il demeureroit ferme dans ſa pre- « miere reſolution, & ne rappelleroit point Athanaſe, parce « que c'eſtoit un ſeditieux, qui avoit eſté condamné par un « jugement eccleſiaſtique. Il répondit auſſi à S. Antoine, « qu'il ne pouvoit mépriſer le jugement du Concile, n'eſtant « pas poſſible qu'un ſi grand nombre d'Eveſques illuſtres & « d'une pieté reconnuë, ſe trouvaſſent unis dans un meſme « ſentiment, ainſi qu'ils l'avoient eſté, que par un ordre par- « ticulier de Dieu, quand meſme il ſe pourroit faire que quel- « ques-uns d'entr'eux ſe fuſſent laiſſé emporter ou à la haine, « ou à la faveur ; qu'Athanaſe eſtoit un inſolent, un ſuperbe, « un brouïllon & un ſeditieux. Car ſes ennemis s'eſtoient « particulierement appliquez à le charger de ces calomnies ; «

» & ils l'avoient fait, parce qu'ils ſçavoient que l'averſion
» de l'Empereur pour ces ſortes de perſonnes, alloit au delà de
» ce que l'on peut exprimer.

l. 3. c. 12. On voit par ce témoignage que le grand S. Antoine, qui comme dit Sozomene en un autre endroit, eſtoit fortement attaché à la foy de Nicée, auſſi bien que tous les autres ſolitaires, ſe crut obligé de faire voir par ſes remonſtrances, que les grottes & les cavernes, qui ſeparent les ſolitaires de la contagion du ſiecle en les renfermant tous vivans comme dans une eſpece de tombeau, ne les rendent pas indifferens aux afflictions & aux playes de l'Egliſe. Mais on voit en meſme temps avec douleur qu'il ne remporta de ſes ſoins que la ſatisfaction d'avoir déchargé ſa conſcience; ſa ſainteté n'ayant pas eſté conſiderée en cette rencontre, parceque l'Empereur eſtoit tout à fait perſuadé qu'il s'agiſſoit en cela du repos de ſon empire & de la paix de l'Egliſe.

Cette inflexibilité de Conſtantin contre les ſeditieux qui troubloient l'eſtat, eſtoit une qualité tres-loüable; mais il eſtoit beaucoup à plaindre de prendre, comme il faiſoit, la generoſité de S. Athanaſe pour un eſprit de ſedition, & le zele du clergé & des vierges d'Alexandrie envers leur Eveſque, pour un effet de l'inquietude de leur eſprit. Ce grand nombre de prelats qui luy ébloüiſſoit les yeux, n'eſtoit pas à ſon égard une raiſon ſuffiſante pour l'excuſer entierement de l'injuſtice qu'il commettoit; & il n'avoit pas deu d'abord n'appeller dans l'aſſemblée de Tyr, que ceux qui luy eſtoient propoſez par les ennemis declarez d'un Saint dont la ſuffiſance & la pieté ne luy pouvoient eſtre inconnuës.

Mais les Euſebiens qui avoient voulu l'irriter contre S. Athanaſe par des conſiderations politiques, n'y trouverent pas tout à fait leur conte; & ils n'avoient point préveu qu'il s'en ſerviroit contre eux-meſmes, & qu'en banniſſant Jean le Melecien, qui eſtoit un veritable broüillon, il détruiroit leur ouvrage. C'eſt ce que Sozomene continuë de
l. 2. c. 18. » rapporter en ces termes. Comme il avoit appris, dit-il,
» que l'Egliſe eſtoit diviſée en deux partis differens, dont les
» uns eſtoient les admirateurs d'Athanaſe, & les autres de
» Jean, il en reſſentit une tres-grande douleur, & condamna

Jean au banniſſement. Ce Jean avoit ſuccedé à Melece ; « & par ordre du Concile de Tyr il avoit eſté receu à la com- « munion de l'Egliſe, & rétabli avec tous ſes partiſans dans le « meſme rang d'honneur qu'ils tenoient dans le clergé. Mais « quoyque ce banniſſement fuſt fort contraire à l'intention « des ennemis d'Athanaſe, ils n'eurent pas neanmoins aſſez « de crédit pour l'empeſcher : & Jean ne tira aucun avanta- « ge de ce qui avoit eſté arreſté en ſa faveur dans le Concile « de Tyr ; car l'Empereur eſtoit inflexible à toutes ſortes « de ſupplications & de prieres, quand il s'agiſſoit de par- « donner à qui que ce fuſt qui auroit eſté trouvé capable « d'exciter des ſeditions & du tumulte parmy le peuple « chreſtien. «

C'eſt ainſi que Dieu ſe plaiſt à balancer les evenemens pour exercer la foy de ſes ſerviteurs, & humilier ſes ennemis ; & comme il connoiſt luy ſeul les temps & les momens qu'il a marquez pour l'execution de ſes ordres, auſſi trouve-t'il ſa gloire à tromper la prudence humaine en tenant les choſes en ſuſpens lorſque l'on attend des déciſions.

CHAPITRE XXI.

Mort de S. Alexandre Eveſque de Conſtantinople. S. Paul luy ſuccede, & eſt banni.

APRE'S que S. Alexandre eut rendu à l'Egliſe un ſervice auſſi important qu'eſtoit la mort d'Arius, Dieu ne differa pas davantage à couronner ſes merites. Car nous ſommes obligez de mettre ſa mort en cette année vers la fin du mois d'aouſt, puiſque les Grecs font ſa feſte le 30. de ce mois, & les Latins le 28.

Ce fut une perte ſignalée pour l'egliſe de Conſtantinople lorſque Dieu appella à luy ce ſaint paſteur qui avoit toujours deffendu ſon troupeau de la fureur des Ariens. On peut juger de la veneration qu'eut toujours pour ſa memoire le peuple catholique de cette ville imperiale, par l'éloge que luy donne S. Gregoire de Nazianze, lorſque l'ayant appellé le grand deffenſeur & l'illuſtre predicateur de la Trinité, qui a détruit l'impieté par ſes paroles & par

Eclairciſſement 1.

Greg. Naz. orat. 27. p. 464.

ſes actions, il fait gloire de marcher ſur ſes veſtiges.

Le reſpect que l'on eut pour ſa ſainteté, & particulierement depuis la mort funeſte d'Arius, que tout le monde conſidera comme un effet viſible de la ferveur & de la force de ſes prieres, procura aux Catholiques de Conſtantinople la paix & l'autorité dont la religion avoit beſoin pour ſe maintenir; & ils furent toujours les maiſtres tant qu'il vécut: de ſorte que les Ariens ſe virent réduits à y tenir leurs aſſemblées en particulier, & à diſputer ſur la doctrine ſans y avoir preſque aucun pouvoir. Mais auſſitoſt aprés la mort de S. Alexandre, les Ariens ſe virent en eſtat de tenir teſte aux Catholiques, & ils ſe crurent aſſez forts pour luy nommer un ſucceſſeur, ſçavoir Macedone: ce qui remplit toute l'Egliſe de confuſion & de trouble, parce que les Catholiques de leur coſté jetterent les yeux ſur S. Paul originaire de Theſſalonique, pour l'élever ſur le ſiege de Conſtantinople dont il eſtoit déja preſtre.

Sozomen. l. 3. c. 4

Socrat. l. 2. c. 4.

Macedone eſtoit auſſi preſtre ou diacre de la meſme egliſe. Nous apprenons de S. Hierôme qu'il travailloit en broderie. On prétend que S. Paul & luy avoient l'un & l'autre le ſuffrage de S. Alexandre pour l'epiſcopat. Car quoy qu'il n'euſt ordonné aucun ſucceſſeur avant que de partir de ce monde pour recevoir la recompenſe de ſes travaux; neanmoins ſi nous en croyons les hiſtoriens, comme ſes eccleſiaſtiques le prioient de leur dire qui il jugeoit capable de remplir ſa place, il leur propoſa le choix de ces deux perſonnes, en leur diſant, que s'ils vouloient un homme capable d'inſtruire le peuple, propre pour les choſes de Dieu, & qui euſt l'avantage de la probité des mœurs & de la ſainteté de la vie, ils devoient jetter les yeux ſur Paul qu'il avoit fait preſtre, & qui dans une grande jeuneſſe avoit acquis la prudence d'un vieillard; mais que s'ils ſe contentoient d'avoir un homme qui euſt ſeulement une pieté exterieure, & qui fuſt du reſte éclairé dans les affaires civiles, & capable de traitter avec des princes, ils pouvoient choiſir Macedone qui eſtoit déja fort avancé en âge, & qui exerçoit depuis longtemps les fonctions eccleſiaſtiques dans l'egliſe de Conſtantinople. Les Ariens prétendoient au contraire qu'Alexandre avoit donné à Macedone l'éloge

Eclairciſſement 2. Hieron. in Chron.

Socrat. l. 2. c. 4. Sozom. l. 3. c. 3.

de

de la bonne vie, & à Paul celuy de la parole & d'une grande capacité dans les affaires. Surquoy Sozomene remarque qu'il demeure donc constant par l'aveu des Ariens, que S. Paul estoit éloquent & fort capable d'instruire le peuple; mais qu'il est ridicule de prétendre qu'il ait esté fort habile pour les affaires du monde, & pour entretenir les Grands, puisqu'une personne qui auroit eu ces qualitez, sur tout estant aimé du peuple comme il estoit, ne seroit pas tombé dans l'estat où il s'est veu réduit par les intrigues & les cabales des Ariens.

Ce raisonnement paroist assez juste quand on fait reflexion sur tant de differents exils qui traverserent la vie de S. Paul. Mais avec tout cela, il est difficile de croire que S. Alexandre, qui estoit un grand serviteur de Dieu, ait jamais mis en parallelle des qualitez aussi contraires que sont celles qu'on attribuë à S. Paul & à Macedone.

Certainement quelque prudence ecclesiastique qui soit necessaire à un Evesque, S. Alexandre avoit trop de lumiere & d'intelligence des vertus episcopales, pour mettre la politique en balance avec la solide pieté. De sorte que si le rapport des historiens est veritable, il faut dire que S. Alexandre prétendoit donner ouvertement son suffrage à S. Paul dans l'esprit de tous ceux qui cherchoient sincerement la verité; & marquoit neanmoins en mesme temps ce qu'il prévoyoit, soit par une lumiere prophetique, soit par la seule connoissance de la corruption des hommes, devoir arriver dans la suitte. Et Sozomene dit en effet que l'opinion commune estoit que S. Paul avoit esté fait Evesque sur le témoignage que S. Alexandre avoit rendu en sa faveur.

Quoy qu'il en soit de toutes ces choses, les Catholiques l'emporterent alors sur le party des Ariens; & les Evesques qui se trouverent dans Constantinople, sacrerent S. Paul dans la basilique de la Paix, qui n'estant d'abord qu'une petite eglise, avoit depuis esté augmentée & embellie par Constantin. Ce fut auprés de cette mesme eglise de la Paix que Constance fit bastir depuis ce temps là la grande Eglise appellée de sainte Sophie, ou de la Sagesse eternelle, les enfermant toutes deux en une mesme enceinte, & ne leur faisant porter qu'un mesme nom; ce qui n'arriva qu'aprés qu'il

Socrat. l. 2. c. 12.

Eclaircissement 3.

eut établi Macedone en la place de S. Paul en l'année 343.

Athan. ad solit. p. 813. Sozom. l. 3. c. 3. Nous apprenons de S. Athanaſe, que Macedone avoit formé quelque accuſation cõtre S. Paul. On peut juger que c'eſtoit touchant ſes mœurs, puiſque les Ariens accuſoient ce Saint de vivre dans les delices, & meſme dans le déreglement: & Sozomene dit qu'il fut d'abord chaſſé de ſon egliſe ſous pretexte qu'il n'avoit pas bien vécu. On ne voit pas clairement ſi Macedone forma cette accuſation devant que S. Paul fuſt Eveſque. C'eſtoit toujours au plus tard auſſitoſt aprés ſon élection. Pour le ſuccés, on en peut juger par ce qu'en dit S. Athanaſe; Qu'il avoit veu depuis de ſes yeux Macedone communiquer avec S. Paul, & ſervir ſous luy en qualité de preſtre. Il veut ſans doute marquer par là que Macedone avoit abandonné luy-meſme ſon accuſation. Et aſſurément il n'y a rien de moins croyable qu'un déreglement de mœurs dans un auſſi grand Saint qu'a eſté S. Paul, qui a joint à quatre banniſſemens glorieux la couronne du martyre, comme nous verrons dans la ſuitte.

Βίον ἀναιρεῖ.

Ad ſolit. p 813.

Eclairciſſement 4.

Athan. ibid. Mais quelque fauſſe & quelque ruinée que fuſt l'accuſation de Macedone, Euſebe ne la negligea pas. Son ambition l'avoit déja porté du ſiege de Beryte ſur celuy de Nicomedie; & il avoit encore jetté les yeux de ſa concupiſcence ſur le throne de la nouvelle Rome. Il fit donc ſubſiſter l'action de Macedone, il la pourſuivit luy & ſes partiſans; & y joignant ſans doute le defaut prétendu d'avoir eſté élevé à l'epiſcopat ſans le conſentement des Eveſques de Nicomedie & d'Heraclée, c'eſt à dire de luy-meſme & de Theodore ſon confident; (car les Ariens prétendoient que ces deux Metropolitains, comme les plus proches, avoient droit d'élire & d'ordonner l'Eveſque de Conſtantinople,) il fit tant enfin que Conſtantin relegua S. Paul dans le Pont, d'où il y a apparence qu'il ne revint qu'aprés la mort de ce prince avec les autres prelats exilez.

Sozom. l. 3. c. 3.

Quoyqu'il n'euſt fait bannir ce ſaint prelat que par l'ambition de monter luy-meſme ſur ſon ſiege, on croit neanmoins que Dieu ne permit pas alors qu'il euſt cette ſatisfaction; & il y a apparence que Conſtantin traitta S. Paul comme S. Athanaſe, & ne ſouffrit point qu'on miſt d'Eveſque en ſa place.

Eclairciſſement 5.

CHAPITRE XXII.

Succeſſion de trois Papes. Maladie de Conſtantin, & ſon bapteſme.

PENDANT que l'Orient eſtoit agité par tant de troubles ſur le ſujet de S. Athanaſe, l'Egliſe Romaine perdit un de ſes plus illuſtres Eveſques, ſçavoir S. Silveſtre, qui mourut l'an 335. le dernier jour de decembre, qui eſt celuy auquel on celebre ſa feſte.

Marc que l'on croit avoir eſté Romain de naiſſance, & fils d'un nommé Priſque, fut mis en ſa place. Theodoret ne l'a pas connu; mais il eſt marqué par S. Oprat, par Rufin, par S. Auguſtin, par S. Hierôme, par Sozomene. Nous ne ſçavons rien du tout ny de ſa vie, ny de ſon adminiſtration, qui ne fut que de 8. ou 9. mois, eſtant mort le 7. d'octobre de l'an 336. auquel ſa feſte eſt encore marquée dans les martyrologes. *Optat. l. 2. Rufin l. 1. c. 22. Aug. epiſt. 165. Hieron. in chron.*

Le ſiege ayant vaqué durant quatre mois aprés ſa mort, enfin l'année ſuivante, qui eſt la 337e. on éleut le S. Pape Jules, dont nous aurons ſouvent à parler dans la ſuitte de cette hiſtoire, à cauſe de la generoſité qu'il a fait paroiſtre pour la deffenſe de l'Egliſe, & de l'aſſiſtance qu'il a renduë à S. Athanaſe dans ſes plus preſſantes neceſſitez. On le fait citoyen Romain, & on luy donne pour pere Ruſtique. Il ſuffit de marquer icy ſa promotion au ſaint ſiege, & de dire par avance qu'il s'y eſt ſanctifié de plus en plus.

Cette meſme année 337. changea la face du monde, & cauſa de grandes revolutions dans les affaires de l'empire & de toute l'Egliſe, parcequ'elle fut la derniere de la vie de Conſtantin, qui ayant fait celebrer avec tant de pompe des jeux publics pour la trentiéme année de ſon regne, fut obligé peu de temps aprés de s'acquitter du tribut que nous devons tous à Dieu par la loy de noſtre naiſſance.

Ce prince eſtoit alors dans la 32e. année de ſon regne, en contant pour deux années la fin de 306. & le commencement de 337. qui n'en faiſoient pas une entiere. Il eſtoit âgé d'eviron 64. ans ſelon Euſebe, ou de 65. ſelon quelques- *Euſeb. l. 4. de vita Conſtant. c. 53.*

uns ; & parmy ſes autres avantages il avoit toujours joüi d'une ſanté & d'une vigueur de corps & d'eſprit extraordinaire ; n'eſtant pas ſeulement exemt de foibleſſe, de langueur & de maladie, mais eſtant meſme beaucoup plus vigoureux que ne ſont ordinairement les perſonnes qui ſont encore dans la fleur & dans la force de leur jeuneſſe : en ſorte qu'il faiſoit ſans peine tous les exercices militaires, montoit à cheval, faiſoit des voyages, alloit à la guerre.

cap. 55. Et quant aux qualitez de l'eſprit, Euſebe témoigne qu'il avoit acquis tant de lumieres & de connoiſſances, qu'il ſe vit en eſtat de compoſer des diſcours & des harangues juſques la fin de ſa vie, ainſi qu'il avoit toujours fait ; que dans ſes dernieres années il continuoit toujours d'inſtruire ſes auditeurs, de faire des loix tantoſt ſur le fait de la police, tantoſt pour le reglement des armées ; & en un mot qu'il ne ceſſoit point de faire toutes les choſes qui peuvent contribuer au bien & à l'avantage de tous les hommes.

Il marque meſme en particulier qu'un peu devant ſa mort, il prononça un diſcours ſi merveilleux touchant l'immortalité de l'ame, la récompenſe que Dieu réſerve à ſes amis aprés leur mort, & les ſupplices qu'il deſtine à ceux qui n'ont pas bien veſcu, que tous les aſſiſtans en furent fortement touchez, quoy qu'il y euſt parmi eux des perſonnes qui faiſoient profeſſion de la ſageſſe profane ; & qu'un de ceux là en particulier fut obligé, quoy que payen, de loüer ce que ce prince avoit avancé contre la pluralité des dieux.

cap. 57. Il fut meſme tout preſt d'entreprendre une nouvelle guerre contre les Perſes ; & il avoit fait préparer une tente en forme d'egliſe portative, qu'il avoit tres-richement parée, pour y faire ſes prieres avec les Eveſques qui luy avoient promis tres-volontiers de le ſuivre en cette expedition. Mais les Perſes luy eſtant venu demander la paix, ce prince qui eſtoit un homme de paix, la leur accorda avec joye ſelon Euſebe ; car les autres hiſtoriens ne parlent point qu'il ait fait la paix avec les Perſes, mais ils diſent que la mort ſeule l'empeſcha d'entreprendre cette guerre, dont le fardeau retomba ſur les bras de Conſtance, qui en fut preſque accablé, & qui laiſſa encore cette grande affaire à ſes ſucceſſeurs ſans l'avoir pû terminer.

La feſte de Paſque eſtant ſurvenuë, il paſſa cette ſainte veille en prieres avec les fidelles. Il eut auſſi la conſolation de conſacrer l'egliſe magnifique qu'il avoit baſtie à Conſtantinople ſous le nom des ſaints Apoſtres, & il avoit deſtiné d'y faire mettre ſon tombeau au milieu de douze autres qu'il avoit fait élever en l'honneur des douze Apoſtres, afin d'avoir part aux prieres qui s'y feroient en leur honneur, & de s'unir à leurs reliques. Ce fut auſſi ce meſme lieu que ſes ſucceſſeurs choiſirent pour leur ſepulture ; & ils eurent auſſi bien que luy aſſez de reſpect pour ſe faire enterrer dans le veſtibule & non dans l'egliſe meſme. Il y en a meſme qui diſent que ce fut luy qui fit apporter dans cette egliſe les reliques de S. André, de S. Luc & de S. Timothée ; ce que d'autres attribuent à Conſtance ſon ſucceſſeur.

cap. 58.

cap. 60. Socrat. l. 2. c. 26. Chryſoſt. Sozom. l. 2. c. 32.

Pendant qu'il eſtoit appliqué à ces exercices dignes de ſa pieté & de ſa grandeur, ſa ſanté ſe vit inſenſiblement alterée. Ce n'eſtoit d'abord qu'un ſimple déreglement & qu'une intemperie de corps : mais en ſuitte eſtant tombé tout à fait malade, il eut recours aux bains chauds qui eſtoient à Conſtantinople ; & de là s'eſtant fait conduire à Helenople pour le meſme ſujet, il y paſſa beaucoup de temps en prieres dans l'egliſe des Martyrs, c'eſt à dire de S. Lucien.

Euſeb. l. 4. c. 60.

Socrat. l. 2. c. 26.

Ce fut là, dit Euſebe, que ſe croyant proche de ſa fin, il ſe reſolut de recevoir le bapteſme. Aprés avoir repaſſé dans ſon eſprit la neceſſité & la vertu merveilleuſe de ce divin ſacrement, il ſe jetta par terre, ſe mit à genoux, fit ſes prieres à Dieu, & confeſſa ſes pechez dans cette chappelle. Et ce fut en ce ſaint lieu qu'il eut la premiere fois le bonheur de recevoir l'impoſition des mains avec les prieres ſolennelles que l'on a accoutumé de faire en cette rencontre ; non pour eſtre fait catechumene, mais pour eſtre mis au rang de ceux qui approchoient du bapteſme, *inter Competentes*, comme on parloit en ce temps là. De là s'eſtant fait tranſporter aux fauxbourgs de Nicomedie, au chaſteau d'Achyron ſelon la chronique de S. Hieroſme, il demanda le bapteſme aux Eveſques par un fort beau diſcours, qu'Euſebe nous a conſervé en ces termes.

Voicy le temps, dit-il, que j'ay ſouhaité avec tant d'ardeur

» & de paſſion ; & j'eſpere eſtre enfin aſſez heureux pour ob-
» tenir de Dieu la grace de mon ſalut, comme je l'ay toujours
» deſiré. Voicy l'heure en laquelle je dois joüir de ce ſigne
» merveilleux qui donne l'immortalité. Voicy le moment
» qui me doit rendre participant de ce caractere ſi ſaint & ſi
» ſalutaire. J'avois eu autrefois deſſein de m'acquitter de ce
» devoir dans le fleuve du Jourdain, où ce divin Sauveur
» a receu le bapteſme pour nous ſervir de modelle. Mais
» Dieu qui connoiſt ce qui nous eſt le plus utile, veut me
» faire icy cette faveur. Que l'on ne faſſe donc aucune dif-
» ficulté de m'accorder la faveur que je demande. Car ſi
» JESUS-CHRIST qui eſt l'arbitre ſouverain de la vie & de la
» mort, permet que je paſſe encore du temps ſur la terre, je
» ſuis reſolu d'entrer dans la ſocieté du peuple de Dieu, de
» m'unir avec tous les autres fideles dans les aſſemblées de
» l'Egliſe, pour participer aux prieres qui s'y font, & de me
» preſcrire auſſitoſt des regles pour la conduite de ma vie,
» qui ſeront dignes de la ſainteté de Dieu.

» Aprés qu'il eut ainſi parlé, continuë Euſebe, les Eveſ-
» ques obſerverent exactement toutes les divines ceremonies
» que l'on a accouſtumé de pratiquer dans ces occaſions, &
» luy firent part de nos plus ſecrets & plus auguſtes myſteres.
» Conſtantin eſt donc le ſeul entre tous les Empereurs qui
» l'ont precedé, à qui Dieu a fait la grace de recevoir une
» ſeconde naiſſance dans les egliſes conſacrées à JESUS-
» CHRIST. Il ſe ſentit comblé d'une joye ſpirituelle aprés
» l'impreſſion d'un caractere ſi divin ; & cette lumiere celeſte
» dont il ſe trouva rempli, le renouvella entierement. D'une
» part il reſſentit en luy meſme le tranſport d'une joye ſpi-
» rituelle par la conſideration de l'excellence de la foy ;
» & de l'autre il entroit dans une profonde admiration,
» quand il voyoit ſi clairement les merveilles de la divine puiſ-
» ſance.

» Aprés que toutes les ceremonies furent achevées, on le
» reveſtit d'habits magnifiques & convenables à la majeſté
» royale, qui par leur blancheur ſembloient eſtre auſſi éclat-
» tans que la lumiere. Il fit auſſi couvrir tout ſon lit de
» blanc, & il ne voulut plus ſe ſervir à l'avenir de la pourpre
» imperiale. En ſuitte élevant ſa voix pour addreſſer ſa priere

à Dieu, & pour luy rendre graces de tant de bienfaits, il acheva ſon oraiſon par ces paroles. C'eſt maintenant que je « commence à eſtre veritablement heureux. C'eſt mainte- « nant que je puis croire eſtre digne de la vie immortelle. « C'eſt maintenant que je ſuis perſuadé que j'ay part à la lu- « miere divine. Il appelloit malheureux & miſerables, ceux « qui eſtoient privez de ces grands biens. Et ſur ce que les ge- « neraux & les chefs de ſes armées eſtant entrez dans ſa cham- « bre, s'affligeoient de ce qu'il les laiſſoit orphelins, & prioient « que Dieu prolongeaſt ſes jours ; il leur repliqua que Dieu « luy faiſoit la grace de jouïr de la veritable vie, qu'il con- « noiſſoit mieux que perſonne les grands biens dont il ve- « noit de le rendre participant, qu'il ſe haſtoit de partir, & « qu'il ne vouloit plus differer d'aller à ſon Dieu. «

Voilà la maniere dont Euſebe fait le recit d'un evenement ſi remarquable. Il ajoûte que toutes ces choſes arriverent en la grande feſte de la Pentecoſte. S. Hierôme dit dans ſa chronique, que Conſtantin ayant receu le bapteſme par les mains d'Euſebe de Nicomedie, tomba dans l'hereſie d'Arius. Mais S. Athanaſe & tous les auteurs eccleſiaſtiques, à la reſerve de Lucifer de Cagliari, reconnoiſſent que cet Empereur a toujours conſervé la foy de l'Egliſe, quoy que les heretiques ſe ſoient ſervis de ſa facilité pour en perſecuter les deffenſeurs. Il y a ſujet de s'étonner de ce qu'il ſe fit baptizer par Euſebe de Nicomedie dans un temps où la mort d'Arius venoit d'exciter un ſi horrible ſcandale, & de couvrir de honte le viſage de cet Eveſque, qui eſtoit le principal protecteur des Ariens. Mais aprés l'avoir veu revenir à la cour de l'Empereur & y tenir les premiers rangs, luy qui avoit eſté relegué comme un ennemy public de l'Egliſe & de l'Eſtat ; il ne faut pas trouver étrange que cet eſprit artificieux ſoit toujours ſorty avec avantage des affaires les plus difficiles, & qu'il ait ſceu s'inſinuer adroitement dans l'ame d'un prince dont il connoiſſoit toutes les avenuës. Et aprés tout, quelque heretique que fuſt cet Eveſque, il n'eſtoit pas neanmoins ſeparé exterieurement de la communion de l'Egliſe.

v. les éclairciſſemens.

CHAPITRE XXIII.

Teſtament de Conſtantin, ſa mort & ſes funerailles. Iugement ſur les qualitez de cet Empereur.

NOus apprenons de l'hiſtoire de l'Egliſe, que Conſtantin approchant des derniers momens de ſa vie, fit deux actions bien differentes. Car ayant mis toute ſa confiance dans la fidelité de ce preſtre Arien, que ſa ſœur Conſtancie veuve de l'Empereur Licine luy avoit recommandé à la mort, il le rendit dépoſitaire de ſon teſtament, avec ordre de ne le remettre qu'entre les mains de ſon fils Conſtance, à qui il laiſſoit l'Orient pour ſon partage, & qui eſtoit abſent auſſi-bien que ſes deux freres, mais qui devoit apparemment arriver devant eux, parce qu'il eſtoit le plus proche. Cette commiſſion qui paroiſſoit en elle-meſme de peu d'importance, cauſa de tres-grands maux à l'Egliſe, comme nous verrons dans la ſuitte; parce que Conſtance ayant donné toute créance à ce preſtre, ſe laiſſa aller à ſes malheureuſes perſuaſions, qui ne tendoient qu'à la ruine de la foy.

Rufin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 26. Sozom. l. 2. c. 32.

Eclairciſſement 1.

Mais quelque honneur qu'il fiſt à cet Arien, qu'il ne connoiſſoit pas pour tel, ce n'eſtoit nullement par un principe d'Arianiſme, puiſqu'en meſme temps il commanda que S. Athanaſe fuſt rappellé de ſon exil, quoy qu'Euſebe de Nicomedie tâchaſt de luy perſuader le contraire. Quelques-uns meſme diſent qu'il fit de ce rétabliſſement un des articles de ſa derniere volonté; & S. Athanaſe ſemble le confirmer, quand il dit que Conſtantin le jeune donna des ordres pour ſon retour, ſe ſouvenant de ce que ſon pere avoit écrit. Du moins ſommes-nous aſſurez par la bouche de ce prince, que ſon pere avoit eu le deſſein de rappeller S. Athanaſe, & qu'il l'euſt executé ſi la mort ne l'euſt prévenu.

Socrat. l. 1. c. 31. Sozom. l. 3. c. 2.

Athanaſ. apol. 2. p. 809.

Certainement Conſtantin eſt à plaindre d'avoir cherché un auſſi mauvais dépoſitaire de ſon teſtament qu'eſtoit un preſtre Arien; & cette conduite fait voir que les meilleurs princes & les plus éclairez, ſont ſouvent trompez juſques à leur mort. Mais la juſtice qu'il rendit à noſtre Saint, le juſtifie dans le tribunal de la poſterité. Il euſt eſté honteux

au

au grand Conſtantin d'avoir relegué le grand Athanaſe ſur les faux rapports de ſes ennemis, ſans l'avoir au moins rappellé avant ſa mort. Il n'y a rien de ſi dur que de voir le deffenſeur de l'Egliſe opprimé par un commandement exprés du liberateur de l'Egliſe. Cette tache euſt eſté capable de deshonorer ſa memoire. Pluſieurs euſſent douté de la foy s'il euſt laiſſé dans la flétriſſure du banniſſement, le plus ferme appuy de la religion Chreſtienne. De ſorte qu'en procurant la liberté de ce Saint, il travailla pour ſa propre reputation: & ſoit qu'il agiſt en cette rencontre par un juſte remors de conſcience, ſoit que la nouvelle lumiere de ſon bapteſme euſt éclairé les yeux de ſon cœur, l'ordre du rétabliſſement de S. Athanaſe fut le plus digne couronnement de ſa vie.

Il y a meſme bien de l'apparence qu'il rappella de la meſme maniere les autres prelats, puiſque S. Athanaſe nous apprend qu'ils furent renvoyez à leurs egliſes en meſme temps que luy par les enfans de Conſtantin. *Ad ſolit. p. 314.*

Ces princes eſtoient alors au nombre de trois, ſçavoir Conſtantin, Conſtance & Conſtant, & il les avoit fait Ceſars environ à dix ans l'un de l'autre, ſelon leur âge. Il avoit donné à Conſtantin l'aiſné de tous ce qu'avoit eu ſon pere Conſtance, c'eſt à dire les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre; à Conſtance le ſecond, tout l'Orient, c'eſt à dire toute l'Aſie avec l'Egypte; & à Conſtant le dernier, les provinces du milieu, qui ſont l'Illyrie, l'Italie & l'Afrique. *Euſeb. l. 4. de vitâ. Conſtantin. c. 40. c. 51.* *Aurel. Victor.*

Il avoit deplus élevé deux neveux fils de Dalmace ſon frere, dont l'un s'appelloit Dalmace, & l'autre Anniballien. Il avoit donné au premier le nom & le rang de Ceſar, & luy avoit laiſſé pour département la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe. Il avoit donné à Anniballien Conſtantine ſa fille aiſnée, qui depuis fut mariée à Gallus. Il l'avoit honorée du diadême & du nom d'Auguſte: & il avoit donné en meſme temps à Anniballien le titre de Roy, luy marquant pour ſes Eſtats, l'Armenie mineure & les provinces voiſines, ſçavoir celles du Pont & de Cappadoce, avec la ville de Ceſarée en Cappadoce pour capitale de ſon royaume. *Chron. Alexandr.*

Il confirma par ſon teſtament la diviſion qu'il avoit faite de l'empire, tant à l'égard de ſes enfans que pour ſes ne-

veux, comme il eſt à préſumer ; & S. Hierôme le dit aſſez clairement de Dalmace aprés Eutrope. Enfin il accorda de grandes graces & des privileges ſignalez à la ville de Rome, & à celle de Conſtantinople. Et comme Conſtance eſtoit celuy de ſes enfans qu'il aimoit & conſideroit le plus, ce fut ſur luy qu'il ſe remit de toutes choſes, & meſme de ce qui concernoit ſes freres, ainſi que l'on le peut tirer de Julien l'Apoſtat. Conſtance s'eſtoit mis en chemin à la nouvelle de la maladie de ſon pere ; mais quelque diligence qu'il fiſt, il ne put arriver qu'aprés ſa mort, Dieu ayant appellé ce prince peu de jours aprés qu'il eut donné les ordres neceſſaires pour l'execution de ſa derniere volonté, le jour de la Pentecoſte ſur le midy, le 20. de may, ſous les Conſuls Felicien & Tacien en l'année 337. ainſi que tout le monde en convient.

Socrat. l. 1. c. 26. *Sozom. l. 2. c. 32.* *Julian. or. 1.*

Conſtance ſe trouva ſeul pour luy rendre les derniers devoirs, parce que ſes deux freres que l'on avoit mandez en diligence, s'eſtoient trouvez trop éloignez lors qu'ils apprirent les nouvelles de cette mort. Il fit porter le corps avec toute la magnificence imaginable en l'egliſe des Apoſtres, & accompagna luy-meſme le convoy ; & puis s'eſtant retiré de l'egliſe, parce qu'il n'eſtoit que catechumene, le clergé & le peuple vinrent faire les prieres & offrir le ſacrifice. Conſtantin fut enterré dans le veſtibule auprés de la porte ; & il paroiſt qu'il y avoit des perſonnes deſtinées pour demeurer en ce lieu & pour y prier.

Voyez les éclairciſſemens. 2.

Voilà quelle fut la mort du grand Conſtantin, dont la memoire eſt en benediction à tous les ſiecles, & qui a merité ſans doute de grands éloges. Il n'y a point eu d'homme, dit Sozomene, qui ait eu plus d'amour que luy pour la gloire de la religion Chreſtienne, ayant eſté le premier des Empereurs qui ait commencé à avoir du zele pour l'Egliſe, & qui ait relevé ſon éclat juſques au comble de la plus haute perfection. Il a eſté le prince du monde le plus heureux pour faire réuſſir toutes les choſes qu'il a entrepriſes, parce qu'il n'a jamais rien entrepris ſans avoir invoqué le ſecours de Dieu. Il a fait la guerre aux Goths & aux Sarmates, & il les a ſurmontez. Il a changé ſans nulle peine le gouvernement de l'Eſtat, & en a eſté tellement le maiſtre pour luy

Sozomen. l. 2. c. 32.

donner telle forme qu'il a voulu, que l'établiſſement d'un « nouveau ſenat, & la fondation d'une ville imperiale qui por- « te ſon nom, en ſeront des monumens eternels. Enfin ayant « entrepris d'exterminer la religion payenne, dont les prin- « ces & les ſujets de ſon empire avoient fait profeſſion depuis « tant de ſiecles, il ne luy a fallu que fort peu de temps pour « l'abolir. «

Les ſaints Peres de l'Egliſe ont attribué ſon bonheur à ſa pieté, quoy que la pieté des princes chreſtiens ſoit elle-meſme la plus grande felicité qui leur puiſſe arriver durant le cours de cette vie. Car nous ne diſons pas que les Empereurs « Chreſtiens ſont heureux, dit S. Auguſtin, ou pour avoir re- « *Aug. l. 5. de civit. Dei, c. 24.* gné long-temps, ou pour avoir laiſſé le gouvernement de « l'empire entre les mains de leurs enfans, aprés avoir finy « leurs jours par une mort douce & paiſible, ou pour avoir « domté les ennemis de la republique, ou pour avoir évité les « embuſches de leurs ſujets quand ils ſe ſont ſoulevez con- « tr'eux, ou pour les avoir mis ſous leurs pieds. Car quelques « adorateurs des demons ont pû meriter ces choſes, qui ſont « ou des dons ou des conſolations de cette malheureuſe vie, « quoy que le royaume de Dieu où ces princes chreſtiens « doivent arriver un jour, ne ſoit point reſervé à ces infidelles: « & cette conduite de Dieu eſt un effet de ſa miſericorde, afin « que ceux qui croiroient en luy, ne luy demandaſſent point « ces ſortes de biens, comme les plus grands qu'ils fuſſent ca- « pables de deſirer. Mais nous les eſtimons heureux lors qu'ils « commandent avec juſtice; lors qu'au lieu de s'élever parmy « les loüanges les plus hautes de ceux qui les honorent, & par- « my les ſoûmiſſions les plus humbles de ceux qui les ſervent, « ils ſe ſouviennent à tous momens qu'ils ſont hommes; lors « qu'ils emploient principalement leur puiſſance à faire fleurir « le culte de Dieu, & qu'ils la tiennent toujours ſoumiſe à ſa di- « vine majeſté; lors qu'ils craignent Dieu, qu'ils l'aiment, qu'ils « l'adorent; lors qu'ils aiment principalement ce royaume « dont ils peuvent joüir un jour ſans apprehender de le parta- « ger avec d'autres; lors qu'ils ne ſe portent que lentement à « la vengeance, & qu'ils pardonnent ſans peine; lors qu'ils « n'employent cette vengeance que pour la ſeule neceſſité du « gouvernement & de la conſervation de l'Eſtat, & non pas «

» pour assouvir leur passion & leur haine ; lors qu'ils usent d'in-
» dulgence & de pardon, non pour laisser les crimes dans
» l'impunité, mais par l'esperance qu'ils ont de l'amendement
» & de la correction de ceux qui les ont commis ; lors qu'ils
» ont soin de recompenser par la douceur de la clemence & de
» la misericorde, & par l'abondance de leurs bien-faits & de
» leurs liberalitez, ce qu'ils sont contraints d'ordonner quel-
» quefois avec severité & avec rigueur ; lors qu'ils vivent avec
» d'autant plus de moderation dans le luxe, qu'ils ont plus de
» liberté de s'y emporter ; lors qu'ils aiment mieux comman-
» der à leurs passions & à leurs mauvais desirs, qu'à quelque
» nation que ce puisse estre dans le monde ; & lors qu'ils font
» toutes ces choses, non par l'ardeur que la vaine gloire inspi-
» re aux hommes ambitieux, mais par l'amour qu'ils ont
» pour la felicité eternelle ; enfin lors qu'ils ne negligent pas
» d'immoler pour leurs pechez à leur vray Dieu, un sacrifice
» d'humilité, de compassion & de priere. Nous disons que
» les Empereurs qui sont dans ces dispositions, sont heureux en
» esperance, jusques à ce qu'ils le soient effectivement lors
» que la felicité que nous esperons sera arrivée.

Cette description d'un prince chrestien est presque celle de Constantin mesme, qui a eu la pluspart de ces qualitez : & on le pourroit proposer à tous les Rois comme un modelle achevé, si les Evesques courtisans & les hypocrites n'avoient défiguré son portrait, en le rendant trop susceptible de leurs mauvaises impressions. Neanmoins ce defaut n'a pas empesché que S. Augustin dans le mesme endroit, n'ait attribué le succés de ce grand monarque & la prosperité de son regne, au zele qu'il a eu pour la religion

Id. l. 5. de civit. Dei. c. 25.

» Chrestienne. De peur, dit-il, que les hommes qui croyent
» qu'il faut servir Dieu pour obtenir la vie eternelle, ne s'ima-
» ginassent que personne ne peut acquerir ces grandeurs &
» ces élevations humaines, & les royaumes de la terre, à moins
» que d'invoquer les demons, parce que ce sont des esprits
» que l'on croit avoir beaucoup de pouvoir pour ces sortes de
» prosperitez ; Dieu par sa bonté a comblé l'Empereur Cons-
» tantin de plus de grandeurs temporelles que personne ne
» peut esperer, quoy que ce prince n'invoquast point les de-
» mons, & qu'au contraire ce fust un adorateur du vray Dieu,

Il luy a meſme fait la grace de baſtir une ville qui devoit en- «
trer en ſocieté de gloire avec l'empire Romain comme la «
fille de Rome meſme, mais ſans qu'il y euſt aucun temple «
baſti ny aucune ſtatuë élevée en l'honneur des demons. Il «
a regné longtemps. Il a eſté le ſeul qui a poſſedé tout l'em- «
pire Romain en qualité d'Empereur & d'Auguſte. Il s'eſt «
ſignalé par les victoires qu'il a remportées dans la guerre. Il «
a opprimé les tyrans avec ſuccés, & la proſperité l'a tou- «
jours accompagné dans ces ſortes d'occaſions. Il eſt mort «
de maladie & de vieilleſſe. Il a laiſſé ſes enfans ſucceſſeurs «
de ſon empire. Mais d'un autre coſté, de peur qu'il n'y «
euſt quelque Empereur qui ſe fiſt Chreſtien pour meriter «
par ſa pieté la felicité de Conſtantin, au lieu que tout le «
monde doit eſtre Chreſtien par la ſeule conſideration de la «
vie eternelle, Dieu a laiſſé regner Julien plus que Jovien. «

C'eſt par ces éloges des ſaints Peres, & non par les calomnies des payens & par les flatteries des Ariens, qu'il faut juger des qualitez de Conſtantin. On n'ajoute rien à la verité lorſque l'on dit qu'il a eſté grand dans la guerre & dans la paix, prudent dans les deliberations, intrepide dans les occaſions les plus dangereuſes, laborieux & infatigable dans l'execution de ſes deſſeins, amateur des lettres & de l'eloquence, laquelle il a luy-meſme cultivée juſques à la mort, juſte, doux, liberal, magnifique, auſſi promt à reconnoiſtre les ſervices qu'on luy avoit rendus, qu'à oublier les injures qu'il avoit receuës, bienfaiſant à ſes amis, terrible aux ennemis de ſon Eſtat; & ſur tout, qu'il a commencé d'accomplir en ſa perſonne ce que Dieu a autrefois promis à l'Egliſe, quand il a prédit par le prophete Iſaïe, *Iſai. 49. verſ. 23.* que les Rois ſeroient ſes nourriciers & les Reines ſes nourrices. Car aprés avoir delivré l'Egliſe de la perſecution des tyrans, il l'a comblée d'une infinité de bienfaits. Ses loix ont affermi l'autorité des Eveſques, ou plutoſt elles les ont aſſociez en quelque maniere à la dignité de ſon empire. Il s'eſt rendu le protecteur de la pureté des vierges, le deffenſeur & le mary des veuves foibles & affligées, le pere des pauvres. Le changement qu'il a fait dans la forme de la religion, a envenimé contre luy la plume de quelques payens, & particulierement de Zoſime: mais la force de

la verité a tiré du cœur de ſes ennemis meſmes une confeſſion publique de la pluſpart de ſes excellentes qualitez. Eutrope & Victor en ſont témoins par la maniere dont ils ont parlé de luy dans leur hiſtoire.

Eutrop. l. 1. c. 10.
Aurel. Victor.

Mais quoyque le Menologe des Grecs l'appelle *comparable aux Apoſtres meſmes*, il faut avoüer neanmoins que *nous ſommes établis*, comme dit S. Paul, *ſur le fondement des Apôtres & des Prophetes*, & non ſur celuy des Rois & des Empereurs, quelque reſpect que nous ſoyons obligez de leur porter. Auſſi Conſtantin l'a aſſez reconnu luy-meſme, puiſque l'on peut attribuer à quelque ordre donné de ſa part, & à quelque article de ſon teſtament, le lieu de ſa ſepulture. Car quoy qu'Euſebe ait écrit que ſon fils Conſtance le fit enterrer auprés du tombeau des Apoſtres, ainſi qu'il l'avoit ſouhaitté luy-meſme; neanmoins nous apprenons de S. Jean Chryſoſtome que ce prince ſon ſucceſſeur ne le fit enterrer que ſur le ſeüil de la porte de l'egliſe. Le fils du grand Conſtantin, dit-il, crut luy faire un grand honneur en l'enterrant dans le veſtibule d'un peſcheur, & les Empereurs ſont à l'égard des peſcheurs & de leur ſepulchre, ce que les portiers ſont dans la cour des Empereurs. Les peſcheurs occupent le dedans de la maiſon en qualité de maiſtres & de ſeigneurs; mais les Empereurs ſe contentent de demeurer dans le voiſinage, & croyent que l'on fait beaucoup pour eux quand on les loge à la porte de leur veſtibule.

Ephes. 2.

Euſeb. l. 4. de vita Conſtant. c. 71.
Ibid. c. 60.
Chryſoſt. homil. 2. in epiſt. 2. ad Cor.
Id. homil. 66. ad pop. Antioch.

Et certes quoyque la pieté exemplaire de Conſtantin ait relevé le luſtre de toutes ſes autres grandes qualitez, il faut pourtant avoüer que les vertus apoſtoliques ſont plus rares que l'on ne penſe. L'hiſtoire la plus fidelle remarque des taches aſſez conſiderables dans la vie de cet Empereur; & cette facilité extréme de ſe laiſſer ſurprendre par la malice des calomniateurs n'en eſt pas une des moindres.

Je ne ſçay meſme ſi l'on peut dire ſans exaggeration que c'eſt luy qui nous a fait chreſtiens. Il eſt vray que l'Egliſe aura toujours un reſpect particulier pour ſa memoire, parce qu'ayant briſé ſes chaiſnes, il luy a mis, s'il faut le dire ainſi, la couronne ſur la teſte. Mais la foy s'eſt toujours multipliée par la perſecution, & le ſang de nos martyrs a

toujours eſté comme une ſemence feconde pour produire des chreſtiens. C'eſt ce qui a fait que les plus ſaints & les plus genereux Eveſques qui ont fleuri dans l'Egliſe ſur la fin du ſiecle de Conſtantin, ont parlé avec douleur du relaſchement qu'ils voyoient s'y gliſſer inſenſiblement depuis que cette ſainte épouſe de JESUS-CHRIST jouïſſoit de la douceur de la paix, quoy que cette paix euſt meſme eſté ſouvent interrompuë par la perſecution de Julien l'apoſtat, & de quelques Empereurs Ariens. Que le temps de la perſecution, dit S. Ambroiſe, nous a eſté avantageux! Tant qu'il a duré, on aimoit Dieu de tout ſon cœur, & on s'attachoit à luy par une affection profonde. L'ame de ceux qui luy offroient leurs prieres, s'uniſſoit à luy étroittement; & ſon application n'eſtoit pas interrompuë par le bruit & le tumulte des penſées importunes. On prioit du fond du cœur & des entrailles, & on s'entretenoit familierement avec Dieu. L'habitude que l'on avoit contractée de mediter tous les jours ſa ſainte loy, faiſoit que l'on regardoit les plus grands perils avec un genereux mépris, & que l'on s'eſtoit accouſtumé à fouler la mort ſous les pieds. Mais parce que nous avons perdu cet exercice, le repos eſt une tentation à l'égard de ceux qui eſtoient demeurez invincibles à la violence des guerres les plus cruelles: C'eſt dans la paix que le nombre des perſecuteurs s'eſt augmenté. Dans le temps de la perſecution il n'y avoit point de flatteur qui taſchaſt de ſurprendre l'ame par la douceur artificieuſe de ſes diſcours. On n'avoit pas le loiſir de relaſcher la force & la vigueur de l'eſprit par la volupté du corps, ny de donner place dans ſon cœur à ces ſortes de paſſions. C'eſt pour cela que les Apoſtres dans le temps meſme qu'on les frappoit & qu'on les renfermoit dans les priſons, ſe réjouiſſoient d'eſtre aſſez heureux pour meriter la gloire éternelle par la ſouffrance de ces injures, & d'avoir eſté trouvez dignes de les endurer pour le nom de JESUS-CHRIST. Le ſoin de leur patrimoine n'occupoit pas leur eſprit: le deſir de la puiſſance & de l'honneur ne leur cauſoit nulle inquietude; & la penſée de s'élever au deſſus des autres, qui eſt la tentation ordinaire des juſtes meſmes, ne troubloit point leur repos: mais celuy d'entr'eux qui avoit ſouffert plus de coups

« *Ambroſ. enarrat. in pſalm.* 31.

» de foüets & plus d'outrages, croyoit par là estre élevé au
» dessus des autres.

Ces sentimens si purs & si chrestiens de S. Ambroise nous font voir qu'encore qu'il loüast Dieu d'avoir rendu la paix à son Eglise, il ne laissoit point de déplorer le mauvais usage que l'on commençoit d'en faire. Mais ce relaschement ne peut pas estre attribué à Constantin ; & tant qu'il y aura des fidelles dans le monde qui adoreront JESUS-CHRIST avec liberté, le nom du liberateur de l'Eglise sera en éternelle benediction, quoy qu'au dessous de la gloire des Apostres qui en ont esté les fondateurs aprés celuy qui luy a donné la naissance par l'ouverture sacrée de son costé.

LA

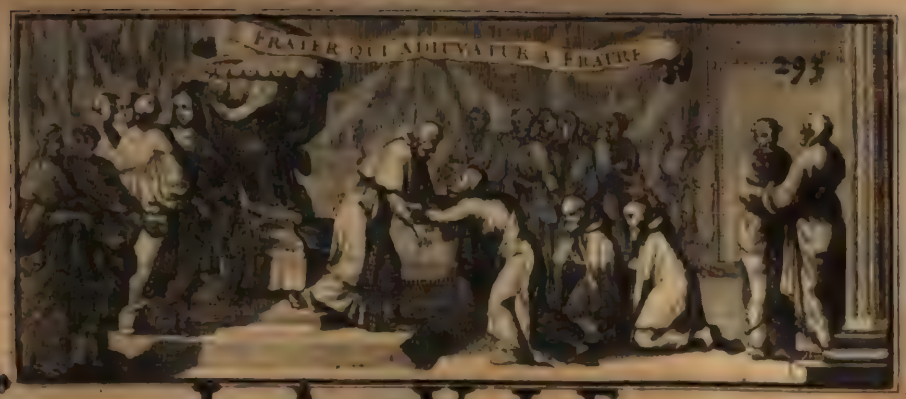

LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE CINQUIE'ME,

Où l'on traitte de tout ce qui eſt arrivé ſur ſon ſujet depuis la mort de Conſtantin juſques au Concile de Sardique.

CHAPITRE PREMIER.

Meurtre des freres & des neveux de Conſtantin. Partage de l'Empire entre ſes enfans.

DE's que Conſtance prit poſſeſſion de la portion de l'empire qui luy eſtoit écheuë en partage, il ſe rendit odieux par le meurtre de quelques perſonnes de la maiſon & de l'alliance imperiale, que l'on attribuoit à ſes ordres. Ceux que l'on fit mourir alors ſous le prétexte déteſtable d'établir les enfans de Conſtantin, furent les deux freres Dalmace Ceſar & le Roy Anniballien ; & on y joignit Jules Con- *Sozom. l. 4.*

ment de 6. ou 7. puiſqu'il eſt mort en 363. à l'âge de 32. ans, ne l'euſt garanti des effets de ſa colere & de ſes précautions politiques. Gallus ſon aiſné n'eſtoit âgé que de 12. ou 13. ans quand Dieu le ſauva de ce maſſacre.

Nous apprenons meſme de S. Gregoire de Nazianze, qu'on enleva ſecrettement Julien pour luy conſerver la vie; & un ancien auteur dit qu'on le cacha dans le ſanctuaire de l'egliſe, & qu'on le couvrit de l'autel de JESUS-CHRIST, pour luy conſerver une vie que Dieu voyoit qu'il employeroit à détruire l'Egliſe de JESUS-CHRIST. Marc d'Arethuſe fut un de ceux qui contribuerent le plus à cette action d'humanité. Mais il en receut une étrange récompenſe, puiſque les tourmens ſi cruels que cet apoſtat luy fit ſouffrir lorſqu'il fut élevé à l'empire, furent toute la reconnoiſſance dont il s'acquitta envers luy.

Orat. 3.

Acta Baſilij apud Bolland. 22. mars.

Neanmoins Conſtance ne ſe contenta pas de ſauver la vie à ſes deux jeunes couſins Gallus & Julien, mais de plus il prit un ſoin particulier de leur éducation. Car les ayant envoyez dans une maiſon royale où il y avoit un palais tres-magnifique, des bains, des jardins & des fontaines, il les fit inſtruire dans toutes les ſciences proportionnées à leur âge & dignes de leur condition, & leur donna d'excellens maiſtres capables de les former dans toutes ſortes d'exercices.

Sozom. l. 5. c. 2.

Euſebe de Nicomedie, qui eſtoit de toutes les intrigues de la Cour, fut choiſi par l'Empereur pour préſider à cette éducation; & outre le crédit qu'il avoit eu juſques alors auprés de la perſonne de Conſtantin, il ſe trouva eſtre parent de ces jeunes princes, quoy que cette parenté, que l'on ſuppoſe avoir eſté du coſté de Baſiline, fuſt éloignée. Il meritoit bien d'eſtre le maiſtre d'un auſſi malheureux diſciple que fut Julien. Nous verrons ce que la crainte d'eſtre traittez comme leur pere, inſpirera à ces jeunes princes, quand ils ſeront plus avancez en âges.

Amm. Marcell. l. 2.

Les enfans de Conſtantin n'avoient porté juſques alors que la qualité de Ceſars. L'armée ne ſouffrit pas plus long temps qu'ils s'en contentaſſent; & par une conſpiration generalle elle leur fit prendre à tous trois le titre d'Auguſtes, ce qu'ils firent le 5. de ſeptembre de cette année. Les

Euſeb. l. 4. de vit. Conſtant. c. 68.

Idat.

ſoldats ſe manderent les uns aux autres cette agreable nouvelle, dont ils avoient témoigné leur joye par des acclamations publiques ; & ce conſentement univerſel de toutes les legions ſe répandit en un moment par toute la terre.

L'ordre que Conſtantin avoit établi par ſon teſtament pour le partage de l'empire, ayant eſté troublé par tant de meurtres & de maſſacres, il fallut partager encore une fois les provinces & les royaumes qui vaquoient par la mort de ces malheureux. Et ce fut vrayſemblablement ce qui obligea Conſtance à aller dans la Pannonie pour y conferer avec ſes freres, comme nous apprenons de Julien : en quoy on témoigne qu'il ſe conduiſit ſi ſagement, qu'il ne leur donna aucun ſujet de ſe plaindre ; & meſme il aima mieux ſouffrir qu'ils euſſent quelque avantage ſur luy, afin de conſerver la paix avec eux, & de vivre dans l'union fraternelle.

Il eſt difficile de marquer par le détail quel accord ils firent entr'eux. Nous avons veu que le Pont eſtoit écheu à Anniballien ſous le titre de royaume. Zoſime dit qu'il tomba entre les mains de Conſtantin ou de Conſtant. Nous voyons de plus par une loy dattée du 8. de janvier de l'année 339. que Conſtantin le jeune eſtoit maiſtre de toute l'Afrique. Mais cet accord ne fut pas de longue durée, & nous verrons plus d'une fois les revolutions de la maiſon de Conſtantin, juſques à ce que tout l'empire ſoit réuni en la ſeule perſonne de Conſtance.

Zoſim. l. 2.

CHAPITRE II.

Artifices des Ariens, qui gagnent & ſurprennent abſolument l'eſprit de Conſtance.

AUTANT que Conſtance eſtoit ſatisfait de l'élevation & de la grande autorité qu'il avoit acquiſe par la mort de ſon pere, & par le meurtre de ſon oncle & de ſes couſins, autant les Ariens trouverent-ils dans ce changement un ſujet de joye extraordinaire, en ſe voyant maiſtres de l'eſprit de cet Empereur dés le commencement de ſon regne par le moyen du preſtre de leur ſecte à qui Conſtantin avoit

confié son testament. Car s'estant déchargé fidellement de ce dépost entre les mains de Constance, ce prince qui ne trouvoit rien de plus favorable à son ambition, receut en sa familiarité celuy qui luy rendoit un si bon office; il luy ordonna de le venir voir souvent, & luy donna une tres-grande liberté pour l'entretenir; le desir ardent qu'il avoit de commander absolument aux autres, le rendant l'esclave volontaire de cet homme artificieux. *Sozom. l. 2. c. 2. Teodoret. l. 2. c. 2. Rufin l. 1. c. 11.*

Ce malheureux prestre sceut d'autre part ménager l'avantage que luy donnoit une si étroitte confidence, pour avancer les affaires de son parti; & ayant remarqué la legereté de l'esprit de l'Empereur qui se laissoit emporter à des sentimens contraires comme un foible roseau qui est le joüet des vents, ou comme un Euripe qui est continuellement agité, il prit son temps pour luy inspirer une extréme aversion contre la verité catholique, & contre ceux qui en estoient les deffenseurs.

Pour s'acquitter d'une commission dont tout le parti des Ariens l'avoit chargé, il affecta d'abord en entretenant ce prince de luy témoigner une profonde douleur de ce que l'Eglise estoit agitée d'une si horrible tempeste; & déplorant par une fausse compassion l'estat où elle se trouvoit réduitte, il dit en suitte qu'il en falloit attribuer la cause à ceux qui avoient ajoûté à la doctrine de la foy le terme de consubstantiel, quoy qu'il ne se trouvast nulle part dans l'Ecriture, ce que personne n'eut osé dire du vivant de Constantin; & prétendit que cela seul avoit causé de la division & de la discorde parmy les ecclesiastiques & parmy le peuple. Il passa de là à blasmer la conduite de S. Athanase & de tous les saints Prélats qui estoient de son sentiment; & il fut parfaitement bien secondé dans cette suggestion par Eusebe de Nicomedie, par Theognis de Nicée, par Theodore de Perinthe ou Heraclée, & par quelques autres Evesques de la mesme faction. Comme ils n'estoient pas éloignez du siege de l'empire, ils se rendoient à la Cour de Constance avec assiduité, & mettoient toutes choses en usage pour achever de le corrompre.

Mais avant que d'attaquer le Prince mesme, ce prestre Arien fut assez adroit pour gagner ceux qui estoient au tour

de luy. Car la familiarité qu'il avoit avec l'Empereur, l'ayant fait connoiſtre de l'Imperatrice, il entra auſſi dans la familiarité de ſes eunuques, & particulierement dans celle d'Euſebe, qui eſtoit le premier de cette troupe effeminée, & l'un des plus meſchans hommes du monde. Ayant prévenu l'eſprit de cet eunuque, il pervertit les autres par ſon moyen; en ſuitte il fit paſſer ce poiſon mortel dans l'ame de l'Imperatrice & dans le cœur des dames de la Cour. Ce qui a fait dire à S. Athanaſe, que les Ariens ſe rendoient terribles à tout le monde, parce qu'ils eſtoient appuyez du crédit des femmes.

Athanaſ. ad ſolitar. p. 819.

Greg. Naz. orat. 23. Athanaſ. ad ſolitar. p. 834.

Aprés cela il ne fut pas difficile à ce preſtre Arien de ſe rendre maiſtre de l'eſprit de l'Empereur, qui eſtoit luy-meſme l'eſclave de ſes eunuques dont il avoit rempli toute ſa Cour, & qui ne ſuivoit en toutes choſes que les conſeils & les mouvemens de ces hommes laſches.

Mais quelque crédit qu'euſſent tous les autres, ce n'eſtoit que comme de petits ſerpents qui ne faiſoient que ramper, au lieu qu'Euſebe ſon grand chambellan levoit la teſte avec orgueil. Et en effet il ſe rendoit ſi formidable par ſa puiſſance, que ſelon les hiſtoriens, pour en concevoir quelque idée qui fuſt conforme à la verité, il ſuffiſoit de dire que Conſtance avoit beaucoup de crédit auprés de luy. Ils nous ont auſſi dépeint ſes excellentes qualitez par ce bel éloge, qu'il avoit une vanité inſupportable, qu'il eſtoit également injuſte & cruel, qu'il puniſſoit ſans examen ceux qui n'eſtoient convaincus d'aucun crime, & qu'il ne faiſoit point de diſcernement entre les innocens & les coupables. Les auteurs profanes ſont remplis de plaintes contre la malignité & la domination tyrannique de cet Euſebe & des autres eunuques de Conſtance: mais ils ne conſiderent que les maux qu'ils firent à l'Eſtat; & nous avons ſujet de déplorer ceux que l'Egliſe reſſentit par leur violence. On vit ces hommes voluptueux & effeminez, à qui les hommes du monde confient à peine les moindres emplois qui concernent le ſervice de leurs maiſons, & que l'Egliſe bannit de ſes conſeils ſelon ſes regles ſaintes & inviolables, devenir les maiſtres & les ſouverains de toutes les affaires de l'Egliſe, & dominer dans ſes jugemens; parce que Conſtance n'avoit point de volonté que

Amm. Marcell. l. 18.

Id. l. 15.

Iulian. Imp. ad Athenienſ. p. 501.

Athanaſ. ad ſolit. p. 834. 835.

celle qu'ils luy inſpiroient, & que ceux qui portoient le nom d'Eveſques, trouvoient de la gloire & du merite à eſtre les miniſtres & les fidelles executeurs de toutes leurs paſſions, & à devenir les acteurs des pieces de theatre que ces hommes ſi mépriſables & ſi corrompus avoient compoſées. Nous allons donc voir que ce furent eux qui cauſerent tous les maux & tous les deſordres que l'Egliſe ſouffrit alors, comme certes ils eſtoient tres-dignes d'eſtre les protecteurs de l'hereſie Arienne, & les ennemis de la divine fecondité du Pere eternel.

Et quant à cette Imperatrice qui tomba d'abord dans les pieges des Ariens, ce n'eſtoit pas ſans doute encore Euſebie, mais celle que Conſtance avoit épouſée en 335. c'eſt à dire ſa couſine, fille de Jules Conſtance & ſœur de Gallus & de Julien, laquelle il avoit encore pour femme lors qu'il en fit mourir le pere & le frere.

Euſeb. de vita Conſtant. l. 4. c 49. Iul. ad Athen. p. 501 Athanaſ. ad joſit. p. 856.

Le poiſon qu'un ſeul preſtre Arien avoit répandu dans l'ame de l'Empereur Conſtance, de l'Imperatrice ſa femme, & de ſes eunuques, ne pouvoit pas y demeurer renfermé ſans ſe produire au dehors: le mal ſe répandit bien-toſt de toutes parts; des officiers de la cour il ſe communiqua inſenſiblement à la ville de Conſtantinople; & de là, cet air ſi contagieux infecta en ſuitte toutes les provinces de l'Orient, où il alluma par tout la diviſion & les diſputes, & y cauſa un reverſement general de toutes choſes.

Cependant toutes les provinces qui ſont compriſes depuis l'Illyrie juſques aux extrémitez de l'Occident, jouïſſoient d'un grand & profond repos, parce qu'elles ſuivoient inviolablement le Concile de Nicée; les Empereurs Conſtantin le jeune & Conſtant eſtant toujours demeurez tres-étroittement attachez à l'Egliſe catholique, dont leur pere avoit eſté le liberateur, quoy que Conſtance leur frere s'engageaſt inſenſiblement à appuyer de toute ſa puiſſance imperiale les mauvais deſſeins des plus dangereux ennemis de cette ſainte mere de tous les fidelles. Tant il eſt vray que la providence de Dieu eſt un abyſme impenetrable, & que la foy eſt un don tout gratuit, qui ne dépend nullement ny du merite des parents, ny des avantages de ſa naiſſance.

CHAPITRE III.

Retour de S. Athanase & des autres Prelats exilez.

Socrat. l. 2. c. 2. Sozom. l. 3. c. 1.

LES Eusebiens ne pouvoient voir le feu s'allumer tout de nouveau dans l'Eglise, sans estre ravis de cette confusion, parce qu'ils estoient persuadez que c'estoit l'unique moyen de parvenir à leurs fins, qui estoient d'empescher le retour de S. Athanase, & de faire monter sur son siege un Evesque de leur faction, afin d'établir leur heresie par la force & la violence. Mais la conjoncture des affaires de l'empire n'estoit pas favorable à cette prétention; & Constance avoit d'ailleurs assez d'embarras sans entreprendre à contre-temps une chose de si grande consequence. Car outre la guerre des Perses que son pere luy avoit laissée sur les bras, il apprenoit avec regret la revolte des Armeniens, dont la plus part s'estoient declarez en faveur des Perses & ravageoient les frontieres de l'empire Romain, quoy qu'ils fussent depuis long-temps du nombre de ses alliez. De plus, ses armées mesmes se soulevoient, & les soldats en demandant par des cris seditieux un ancien capitaine, vouloient commander aux Empereurs mesmes.

Julian. or. 2. p. 93.

Ainsi les Eusebiens se virent déchus de leur esperance, lors qu'ils se croyoient parvenus au comble de leurs desirs; & le retour inopiné de S. Athanase & des autres prelats qui avoient esté bannis sous Constantin, rompit alors toutes leurs mesures.

Il est assez vray-semblable que ce rétablissement fut un effet de l'entreveuë des trois Empereurs dans la Pannonie, puisque S. Athanase dit que ce furent tous ces trois princes qui firent retourner les Prelats exilez à leurs eglises. Mais le jeune Constantin eut l'honneur d'en estre l'executeur à l'égard de nostre Saint, qui rapporte luy mesme la lettre que cet Empereur avoit écrite sur ce sujet à l'eglise d'Alexandrie; & c'est de luy que nous l'avons empruntée, quoy qu'elle se trouve aussi dans tous les autres écrivains ecclesiastiques. Voicy ce qu'elle contenoit.

Athanas. ad solitar. p. 814.

Apol. 2. 805.

Constantin

Conſtantin Ceſar, au peuple de l'Egliſe Catholique d'Alexandrie.

JE croy que vous n'ignorez pas qu'Athanaſe, qui eſt un « oracle de noſtre loy toute divine & toute adorable, n'a « eſté envoyé dans les Gaules pour quelque temps, qu'à cau- « ſe que l'inhumanité de ſes ennemis capitaux reſpiroit ſon « ſang & ſa mort, & qu'il a fallu uſer de cette précaution, de « peur que ces hommes ſi méchans & ſi corrompus, ne le fiſ- « ſent perir ſans reſſource. Mon pere s'eſt donc trouvé obli- « gé de luy ordonner de vivre dans les terres de mon empire « & ſous ma protection, afin de le garantir de la fureur ſi in- « humaine & ſi barbare de ces hommes qui avoient déja la « bouche ouverte pour le devorer: & j'ay agy envers luy de « telle maniere qu'on luy a fourny avec abondance toutes les « choſes dont il a pû avoir beſoin dans la ville qui luy eſtoit « marquée pour ſa demeure; quoy que ſa vertu, qui merite « d'eſtre honorée par tout le monde, s'appuyant ſur le divin « ſecours de la grace, ait fait paroiſtre aſſez de force pour mé- « priſer les diſgraces les plus ſenſibles, & porter avec joye les « fardeaux les plus peſans des afflictions. Et comme noſtre « tres-auguſte pere l'Empereur Conſtantin d'heureuſe me- « moire a eſté prévenu de la mort avant que d'executer le « deſſein qu'il avoit eu de renvoyer cet Eveſque à voſtre pie- « té, & de le rétablir dans ſon ſiege, j'ay crû eſtre obligé d'ac- « complir moy-meſme la reſolution que ce prince de divine « memoire avoit formée ſur ſon ſujet. Vous apprendrez quand « vous le verrez devant vos yeux, juſques à quel point j'ay ho- « noré ſon merite, & quelles marques je luy ay données du « reſpect que j'ay pour ſa vertu. Et il ne faut pas s'étonner que « j'en aye uſé de la ſorte, puiſque l'image de voſtre zele & la « veuë d'un ſi grand homme, ont eſté de puiſſans motifs pour « m'en inſpirer le deſſein. Que la divine providence vous con- « ſerve, mes chers freres. Donné à Treves le 17. jour de juin. « *Eclairciſſement 5.*

Cette lettre qui eſtoit écritte comme pour eſtre tout enſemble la juſtification du grand Conſtantin, & celle du grand Athanaſe, fut receuë par les Ariens comme un coup de foudre qui les perça juſques au cœur. La haine & l'envie ſechoient de dépit; mais la pieté & la religion triomphoient

en la perſonne de S. Athanaſe. Conſtance eſtoit obligé de ſouffrir ce rétabliſſement, quelque contraire qu'il fuſt à ſes inclinations; & il n'oſa s'oppoſer à ſon frere Conſtantin, ſoit parce qu'il ne pouvoit pas violer ſi ouvertement le teſtament de ſon pere, ſoit à cauſe qu'il ne vouloit pas irriter ſon frere dans un temps où il euſt eſté tres-dangereux de l'avoir pour ennemy, puiſqu'il eſtoit obligé de marcher contre les Perſes qui luy declaroient la guerre.

Lucifer Calaritan. l. 1. pro ſancto Athanaſ.

Lucifer de Cagliari ſe ſervit depuis ce temps-là de cette conduite de Conſtance, pour prouver fortement contre luy, ou qu'il n'avoit jamais crû que S. Athanaſe fuſt heretique, ou qu'il n'avoit pas dû conſentir au rétabliſſement d'un Eveſque qui auroit eſté banny pour avoir de mauvais ſentimens contre la religion. Il luy reproche que la conſideration de ſon frere n'auroit pû tirer de luy ce conſentement contre ſa propre conſcience, puiſqu'il euſt pû dire qu'il ne pouvoit admettre dans une ville du reſſort de ſon empire un homme que ſon pere Conſtantin avoit jugé heretique, à moins qu'il n'euſt deſavoüé publiquement ſes erreurs. Il ajoute que la conſideration de la guerre contre Sapor Roy de Perſe luy euſt eſté une fort mauvaiſe excuſe, ſi Athanaſe euſt eſté veritablement heretique, puiſqu'ainſi il auroit paru que la crainte de ſes ennemis avoit plus de pouvoir ſur luy que celle de Dieu, comme ſi Dieu n'euſt pas eſté aſſez puiſſant pour deffendre en ſa perſonne un deffenſeur de la verité. Mais Lucifer ne preſſe l'Empereur Conſtance par ce raiſonnement, que pour montrer que S. Athanaſe eſtoit orthodoxe & catholique, & reconnu pour tel par ce prince lors qu'il conſentit à ſon rétabliſſement.

Eclairciſſement 2. Ad ſolitar. p. 814.

Il n'y avoit gueres d'apparence que S. Athanaſe eſtant rappellé dans ſon egliſe, les autres Eveſques qui avoient eſté bannis pour la meſme cauſe ſous Conſtantin, demeuraſſent dans leur exil. Auſſi S. Athanaſe dit qu'ils furent tous rappellez par les trois princes, leſquels écrivirent auſſi aux Egliſes à qui ils rendoient leurs prelats, comme Conſtantin avoit fait à celle d'Alexandrie. Et la ſuitte de l'hiſtoire fait voir qu'Aſclepas de Gaze, Marcel d'Ancyre, & peut-eſtre encore S. Luce d'Andrinople & S. Paul de Conſtantinople furent

de ce nombre. Mais comme on avoit intrus de faux Evesques en leur place, au moins en celle des deux premiers, il ne faut pas s'étonner s'ils trouverent quelque difficulté à rentrer dans leurs eglises, & donnerent par là occasion aux ennemis de la verité de leur imposer des crimes atroces, comme nous verrons en parlant de leur second bannissement.

Nostre Saint contribua beaucoup à les rétablir; & c'est ce que l'on peut juger par les plaintes que les Ariens firent contre luy depuis ce temps-là. Car ils dirent dans l'epistre de leur faux Concile de Sardique, Que dans son retour de France à Alexandrie il ne travailloit qu'à la ruïne de l'Eglise, qu'il rétablissoit quelques Evesques condamnez, qu'il faisoit esperer à d'autres de les rétablir, qu'il donnoit des eveschez à des infidelles lorsque les Evesques legitimes estoient encore vivans, & qu'il employoit pour cela la violence & le meurtre par le secours des payens, sans avoir aucun égard aux loix, & ne songeant qu'à satisfaire sa passion & son desespoir. Il n'y a rien de si faux que cette violence prétenduë que les ennemis de l'Eglise attribuoient à S. Athanase. Mais tous ces nuages d'injures atroces & de calomnies, n'empeschent pas qu'on n'y entrevoye quelques rayons de verité, & que l'on n'en tire quelque lumiere pour le rétablissement des Evesques exilez. *In frag. Hilar.* *Voyez les éclaircissemens. 3.*

Le Saint passant par Constantinople trouva que S. Paul y avoit déja esté rétably, & que Macedone communiquoit avec luy & estoit prestre sous luy; ce qu'il exprime par des paroles qui montrent qu'il assista avec eux au saint sacrifice. Que si le mesme S. Paul avoit souscrit à la condamnation de S. Athanase, comme les Ariens le luy reprocherent depuis ce temps-là, quoy que sans aucune preuve, cette maniere d'agir avec nostre Saint à son retour, auroit reparé sa faute; & elle fait voir de plus que ces heretiques sont des imposteurs en ce qu'ils disent qu'il avoit toujours persisté dans cette condamnation d'Athanase tant qu'il estoit demeuré Evesque. *Ad solitar. p. 813.*

Ce fut apparemment dans la suitte du mesme voyage que nostre Saint vit l'Empereur Constance, ou à Viminiac sur le Danube dans la premiere Mœsie, ou à Cesarée en Cap- *Apolog. ad Constant. p. 676.*

padoce. Dans toutes ces deux entreveuës dont nous ne ſçavons pas préciſément le temps ny le détail, il ſe conduiſit avec tant de moderation, qu'il s'abſtint de parler contre Euſebe de Nicomedie & contre les autres Eveſques Ariens, quoy que les mauvais traittemens qu'il avoit receus de leur part, luy donnaſſent de juſtes ſujets de s'en plaindre.

p. 725. 728. 748. Il paſſa en ſuitte par la Syrie, & enfin il arriva en Egypte, où il trouva ſon egliſe vacante qui l'attendoit avec une impatience ſainte, & avec cette conſolation de n'avoir eſté ſoüillée par aucun paſteur illegitime. Il fut receu dans Alexandrie avec une joye toute particuliere de ceux de la ville & de la campagne, des magiſtrats & du peuple. On voyoit les peuples courir avec une extréme allegreſſe, & s'empreſſer pour aſſiſter à un ſpectacle qu'ils ſouhaittoient depuis ſi long temps. Toutes les egliſes eſtoient pleines des marques de réjoüiſſances, & retentiſſoient des actions de graces que l'on rendoit à Dieu tout d'une voix. Tous les miniſtres & les officiers de l'Egliſe reſſentirent en le voyant une ſatisfaction que l'on ne ſçauroit exprimer, & ils ne croyoient pas avoir jamais veu un jour qui leur fuſt ſi agréable.

Greg. Naz. orat. 21. S. Gregoire de Nazianze n'a pas crû pouvoir donner une idée plus haute de cette entrée du Saint dans la ville d'Alexandrie au retour de ſon premier banniſſement, qu'en la comparant avec celle qu'il fit ſous l'Empereur Julien, & dont il dit des choſes ſi incroyables, qu'il avouë luy-meſme que les entrées des Empereurs ne s'y pouvoient pas comparer.

Les ſaints Eveſques d'Egypte, qui avoient crû qu'ils eſtoient bannis par l'exil de leur Patriarche, crurent auſſi qu'ils eſtoient rappellez par ſon retour. Ils changerent leur affliction & leurs larmes en joye & en actions de graces: ils le receurent avec un contentement qui ne ſe peut exprimer: ils ſe perſuaderent que ſon retour ſeroit l'entiere confuſion de ſes ennemis, & qu'ils rougiroient de l'avoir calomnié par des impoſtures ſi viſibles, ſans qu'il fuſt neceſſaire qu'ils priſſent la plume pour en faire voir la fauſſeté; & ils ne douterent pas qu'au moins leur vengeance ne fuſt ſatisfaite par tant de maux qu'ils luy avoient fait ſouffrir. Mais ils ſe trouverent trompez dans leur attente; & quelque juſte que fuſt leur joye, elle fut de peu de durée.

CHAPITRE IV.

Nouvelles calomnies des Eusebiens contre le Saint.

A PEINE le Saint estoit il rentré dans Alexandrie, lorsque les Eusebiens qui ne pouvoient souffrir ni sa presence ni sa gloire, firent de nouvelles conspirations contre luy. Son retour ne fit que les irriter tout de nouveau, & ne servit qu'à les porter à des entrepriſes encore plus criminelles que les premieres, quoy qu'elles n'euſſent pas plus de fondement, n'eſtant appuyées que ſur le menſonge & la calomnie.

Ce qui irritoit davantage leur paſſion, eſtoit la crainte qu'ils avoient, que ſi ce ſaint Archeveſque d'Alexandrie venoit un jour à entretenir Conſtance avec liberté, il ne l'inſtruiſiſt de la verité de noſtre foy, & ne le détrompaſt de leur hereſie. Pour prévenir ce coup qui leur euſt eſté funeſte, ils le décrierent autant qu'ils pûrent dans l'eſprit de cet Empereur, & le luy repreſenterent comme un homme noircy de toutes ſortes de crimes. *Ruſin. l. 1. c. 15.*

Outre ce que l'eſprit de calomnie leur avoit inſpiré de publier touchant ſon voyage; quoy que ſon entrée dans Alexandrie fuſt telle que nous l'avons décrite, ils ne laiſſerent pas de dire, Qu'elle n'avoit cauſé que du tumulte, des ſeditions, des gemiſſemens & des pleurs parmy le peuple qui ne le vouloit point recevoir; qu'aprés ſon entrée il avoit pillé les egliſes de la ville; & qu'il avoit joint à ce crime les violences, le meurtre & le carnage. *Apolog. 2. p. 724. Hilar. in fragm. Sozom. l. 3. c. 5.*

Mais comme les Eveſques du Concile d'Alexandrie expoſerent depuis ce temps là aux yeux du Pape Jules & à ceux de toute l'Egliſe catholique, S. Athanaſe n'avoit garde d'eſtre l'auteur, ny meſme l'occaſion d'aucun meurtre. Les carnages & les empriſonnemens eſtoient des choſes entierement inconnuës à l'Egliſe catholique, dont il eſtoit le deffenſeur. Il n'avoit livré perſonne entre les mains du bourreau. Il avoit toujours, autant qu'il avoit pû, laiſſé les priſons vuides & fermées. Les autels qui eſtoient confiez à ſes ſoins, eſtoient toujours demeurez dans leur pureté; il ne s'y eſtoit «

» point répandu d'autre ſang que celuy de JESUS-CHRIST, qui
» les rendoit auguſtes & venerables ; & ils avoient toujours
» eſté conſacrez par le culte que la pieté des fidelles leur ren-
» doit. Il n'avoit donné la mort ny à des preſtres, ny à des
» diacres. Perſonne de cette egliſe n'avoit eſté banny à cauſe
» de luy que luy-meſme.

Athan. ap. 2. p. 725. Auſſi les Euſebiens pour le rendre coupable à quelque prix que ce fuſt, eſtoient réduits à luy reprocher des executions qu'ils avoüoient eux-meſmes avoir eſté faites par le gouverneur d'Egypte pour divers ſujets, & non pour aucune cauſe eccleſiaſtique, comme on le juſtifioit par des actes originaux. Et on ne pouvoit pas meſme les attribuer en quelque façon que ce fuſt à S. Athanaſe, puiſque ces choſes eſtoient arrivées pendant qu'il revenoit de France, lors qu'il eſtoit encore en Syrie, & avant que d'eſtre entré dans l'Egypte.

Socrat. l. 2. c. 5. Sozom. l. 3. c. 5. Ils joignoient encore d'autres accuſations à ces calomnies. Car ils luy faiſoient un crime de ce qu'ayant eſté dépoſé par un Concile, il avoit eſté, diſoient-ils, aſſez temeraire pour ſe rétablir luy meſme ſans attendre un autre Concile, contre la regle de l'Egliſe & la diſpoſition des Canons : ce qui eſt un reproche tout à fait inſupportable, non ſeulement parce que l'aſſemblée irreguliere de Tyr n'avoit jamais merité le nom de Concile, mais meſme parce qu'eſtant les ennemis declarez des loix de l'Egliſe, ils ſe rendoient ridicules d'alleguer pour eux des Canons dont ils ſe joüoient ſans ceſſe.

Mais outre cela, ils luy firent un crime eccleſiaſtique & politique tout enſemble, en le calomniant d'avoir mal uſé du fond des aumoſnes que la liberalité de Conſtantin avoit deſtiné pour un uſage tres-ſaint. Entre les autres actions de charité que cet Empereur exerçoit par des établiſſemens publics, il faiſoit diſtribuer du bled pour la nourriture des veuves & des eccleſiaſtiques dans la Libye, & dans quelques endroits de l'Egypte. S. Athanaſe qui avoit la commiſſion de cette diſtribution, s'en acquittoit avec tant de fidelité, qu'il ne tiroit de ſa peine que la ſeule ſatisfaction de compatir à leurs maux & de ſoulager leurs miſeres. Les Ariens qui vouloient priver l'Egliſe de ce

Athan. ap. 2. p. 737.

fond ſi conſiderable, pour le divertir ailleurs, & pour y trouver la ſubſiſtance des partiſans de leur hereſie, comme ils firent depuis, eurent l'inſolence d'accuſer le Saint d'avoir fait vendre le bled pour ſon profit particulier, quoy que ceux ſur qui les liberalitez du prince ſe devoient étendre, ne fiſſent aucune plainte contre luy, & qu'ils reconnuſſent hautement le ſoin qu'il prenoit de leur diſtribuer cette aumoſne.

Les Euſebiens ayant dreſſé toutes ces machines pour perdre un Eveſque qu'ils ne haïſſoient que parce qu'ils ne pouvoient le faire ceder à leur hereſie & à leur impieté, ils porterent ces accuſations non devant un gouverneur de province, non devant quelque autre magiſtrat de la plus haute dignité, mais devant les trois Auguſtes; & ils le firent par des lettres de ſang & de mort, qu'ils leur addreſſerent dés l'an 339. comme l'on croit. Ils ne craignoient point d'attribuer l'eſprit de ſedition & de ſacrilege à l'un des plus charitables prelats qui fuſſent alors dans l'Egliſe. La diffamation & la perte d'un Eveſque ſi innocent ne leur eſtoit nullement conſiderable, pourveu que par une ſeule calomnie ils puſſent ſatisfaire tout à la fois leur avarice & leur vengeance; & ils n'avoient nul ſcrupule de l'accuſer fauſſement de tumulte & de brigandage, pourveu qu'ils puſſent eux-meſmes commettre les crimes dont ils le chargeoient. C'eſtoit pour cela qu'ils entreprenoient de ſi grands voyages ſans que la longueur des chemins puſt arreſter ou refroidir leur paſſion; & cette fatigue leur eſtoit douce pourveu qu'ils puſſent obtenir ſa mort, ou au moins un ſecond banniſſement.

Mais ils ne trouverent pas auprés de Conſtantin le jeune & de ſon frere Conſtant, la meſme diſpoſition qu'ils avoient miſe dans la cour de Conſtance; & ils ne remporterent que de la confuſion & de la honte des voyages qu'ils firent vers ces deux princes. Quelques inſtructions qu'ils euſſent données à leurs députez, S. Athanaſe qui ſçavoit joindre la prudence du ſerpent à la ſimplicité de la colombe, avoit envoyé vers ces deux jeunes Empereurs d'autres eccleſiaſtiques pour ſa juſtification: & il y a grande apparence qu'il *Ad ſolitar. p. 815.*

leur écrivit auſſi luy-meſme ſur ce ſujet ; au moins ne voit-on pas que l'on puiſſe bien rapporter à un autre temps ce qu'il
Apolog. 2. p. 675. » dit, Que les Euſebiens ayant écrit à Conſtant pour l'accu-
» ſer, il fut contraint pour ſe deffendre de leurs calomnies,
» de luy écrire d'Alexandrie où il eſtoit. Cela luy réuſſit admirablement ; & ſes députez s'acquitterent ſi fidellement de leur commiſſion, qu'aprés avoir ruïné toutes les accuſations que les Euſebiens avoient données par écrit, ils couvrirent leurs adverſaires de confuſion auprés de ces deux princes, qui renvoyerent avec honte les complices & les miniſtres des calomnies Ariennes.

Theodoret. l. 2. c. 2. La choſe n'eut pas ce ſuccés auprés de Conſtance. Comme les Euſebiens avoient gagné ſon eſprit, ils luy avoient perſuadé que le retour de S. Athanaſe eſtoit une ſource de maux pour ſon empire, & qu'il ne troubloit pas ſeulement toute l'Egypte, mais encore la Phenicie, la Paleſtine, & les provinces voiſines. Leurs calomnies firent une
Athan. ap. 2. p. 737. 738. ſi profonde impreſſion ſur ſon eſprit, qu'ils en obtinrent une lettre par laquelle il accuſoit le Saint de convertir à ſon profit le bled dont il devoit eſtre le diſtributeur. Ce fut apparemment cette lettre qui obligea les Eveſques de donner des atteſtations pour juſtifier que ce Saint diſtribuoit ce bled comme il devoit, & que perſonne n'en faiſoit aucune plainte.

Il eſtoit aiſé de deffendre ſon innocence, parce que les calomnies que l'on publioit pour le noircir n'avoient aucun fondement ; mais l'eſprit de l'Empereur eſtoit déja ſi envenimé contre luy, que les plus injuſtes ſoupçons luy paroiſſoient des convictions manifeſtes, & qu'on l'irritoit en voulant le détromper.

CHAP.

CHAPITRE V.

Dépoſition de S. Paul de Conſtantinople par les Euſebiens, qui mettent Euſebe de Nicomedie en ſa place, & donnent Piſte pour Eveſque aux Ariens d'Alexandrie. Ils députent au Pape Iules & demandent un Concile.

ENCORE que la protection que Conſtance commençoit à donner ouvertement à l'Arianiſme, n'euſt point alors le ſuccés que les Euſebiens s'eſtoient promis à l'égard de l'egliſe d'Alexandrie, dont ils vouloient exterminer encore une fois le paſteur, neanmoins elle leur réuſſit mieux dans Conſtantinople; & nous allons voir que S. Paul, qui avoit eſté rétabli dans le ſiege de cette ville un an ou deux auparavant, va eſtre dépoſé par la faction des Euſebiens pour faire place à un heretique ambitieux; ce qui arriva dés devant le Concile qui ſe tint cette année à Alexandrie. *Athanaſ. apolog. 2. p. 727. ad ſolit. p. 813. Sozom. l. 3. c. 3. Socrat. l. 2. c. 5.*

On trouva peut eſtre encore l'occaſion de cette injuſtice dans la meſme accuſation que Macedone avoit autrefois formée contre la vie & les mœurs de ce ſaint prélat; & ſans conſiderer que ce calomniateur l'avoit luy-meſme ruinée en communiquant avec luy depuis ce temps là, & en ſervant l'Egliſe ſous luy, on ne laiſſa pas d'y chercher tout de nouveau un prétexte ſpecieux pour accabler ſon innocence. Euſebe qui meſuroit la pieté par la grandeur & l'opulence des villes, & qui n'avoit point eu d'autre motif que ſon intereſt quand il avoit quitté Beryte pour Nicomedie, avoit jetté ſur Conſtantinople les yeux de ſa cupidité. Il falloit ſatisfaire à quelque prix que ce fuſt ſon ambition inſatiable; & pour la favoriſer, violer toute les regles de la raiſon & de la juſtice.

Conſtance qui venoit d'arriver à Conſtantinople, témoigna une colere extréme de trouver dans le throſne de cette egliſe une perſonne qu'il prétendoit ſi indigne de l'epiſcopat; & ayant fait aſſembler un Concile compoſé de prélats infectez de l'Arianiſme, & ennemis déclarez de S. Paul, ils dépoſerent ce ſaint Eveſque & le chaſſerent de ſon egliſe, en laquelle ils inſtallerent Euſebe de Nicomedie,

contre les regles de l'Ecriture & le Canon exprés du Concile de Nicée.

C'eſt le juſte reproche que luy en firent quelque temps aprés les Eveſques du Concile d'Alexandrie. Ils l'accuſent d'ignorer cette parole de l'Ecriture qui dit, *Que quand deux ou trois perſonnes ſeront aſſemblées au nom du Seigneur, le Seigneur ſe trouvera au milieu d'eux*; Qu'il ne fait pas de reflexion ſur ce que S. Paul a déclaré, *Qu'il ne faiſoit point ſa gloire du travail des autres*, & qu'il ne conſidere pas cet autre commandement du meſme Apoſtre, *Si vous eſtes engagé par le mariage à une femme, n'en cherchez point la ſeparation.* Et ils ajoûtent, que ſi S. Paul a parlé en cette » maniere du lien qui aſſujettit un homme à ſa femme dans » le mariage, cette parole eſt encore d'un plus grand poids » lorſqu'on l'applique à l'Egliſe, & qu'on l'entend de l'obli- » gation que l'on contracte en ſe chargeant d'un eveſché; » puiſque quiconque eſt une fois engagé dans ce lien, ne doit » plus chercher d'autre egliſe, de peur de devenir adultere » ſelon l'oracle de l'Ecriture.

Hilarius fragm. Les Ariens prétendent dans leur lettre du conciliabule de Philippopoli, que Protogene Eveſque de Sardique ſigna les actes de l'anatheme de S. Paul, & conſentit à ſa dépoſition. Mais il eſt aiſé de juger combien le témoignage de ces calomniateurs perpetuels doit eſtre ſuſpect dans un fait de cette nature.

Amphion qui avoit eſté fait Eveſque de Nicomedie lors qu'Euſebe en fut banni en 325. fut apparemment rétabli alors dans ce ſiege. Au moins nous voyons que la lettre du Concile de Philippopoli eſt addreſſée entr'autres à Amphion de Nicomedie.

S. Paul ſe retira dans les païs étrangers qui obeïſſoient à Conſtant, pour y expoſer l'injuſtice de ſa dépoſition, & pour taſcher d'obtenir ſon rétabliſſement par les regles de l'Egliſe. Il eſt probable qu'il vint trouver à Treves l'Empereur Conſtant, ou Conſtantin ſon frere ſi c'eſtoit avant l'an 340. puiſque S. Maximin qui en eſtoit alors Eveſque, fut le premier qui communiqua avec luy, & partit en ſuitte pour le Concile de Rome, où il aſſiſta en 341.

Eclairciſſemens 1.

Mais pendant que S. Paul de Conſtantinople cherchoit

quelque protection dans l'Occident, Conſtance eſtoit occupé à troubler tout l'Orient par le nouveau zele dont il eſtoit animé contre les deffenſeurs de la conſubſtantialité du Verbe. La ſeconde proſcription de ce ſaint Eveſque de la nouvelle Rome fut l'ouverture de la nouvelle perſecution que les Euſebiens avoient projettée, & qui va bientoſt éclatter ſur la teſte de noſtre ſaint. Car dés que Conſtance eut fait ſuccomber S. Paul à la malice de ſes calomniateurs, il partit en diligence pour Antioche; & c'eſt le lieu que les Euſebiens avoient choiſi pour conſommer l'iniquité qu'ils avoient forgée contre S. Athanaſe dans le conciliabule de Tyr & dans celuy de Jeruſalem.

N'ayant pas d'autre deſſein que d'autoriſer le ſchiſme & de l'affermir, pour joindre ce nouveau crime aux autres dont ils eſtoient déja coupables, ils employerent les menaces & la terreur, ils firent tous les efforts imaginables pour diviſer les Egliſes, & ils chercherent de toutes parts des cooperateurs de leur violence & de leur impieté. Ils firent meſme un ſi grand progrés par cette nouvelle intrigue, qu'ils donnerent un Eveſque aux Ariens, c'eſt à dire à ceux qui ayant d'abord ſuivi Arius, avoient eſté chaſſez par S. Alexandre, avoient en ſuitte attiré ſur eux les anathemes du Concile de Nicée, & avoient neanmoins eſté rétablis par ces charitables Euſebiens dans leur faux Concile de Jeruſalem. Car on diſtingua longtems ces Ariens de ceux qui ſuivant la meſme doctrine qu'eux, avoient eu neanmoins aſſez d'addreſſe pour éviter par des équivoques ou par des deſaveus formels de leur ſentiment les anathemes de l'Egliſe. Ce ſont ces derniers qui ayant pour chef Euſebe de Nicomedie, ſont ordinairement nommez Euſebiens par S. Athanaſe. Comme l'Egliſe ne les avoit point ſeparez perſonnellement de ſa communion, ceux meſmes qui n'eſtoient point dans leur intrigue, & qui eſtoient attachez à la veritable foy de l'Egliſe, comme S. Parthene Eveſque de Lampſaque, S. Gregoire de Nazianze le pere, S. Euſebe de Samoſates, & beaucoup d'autres ſans doute, ne faiſoient point de difficulté de communiquer avec eux. Mais pour les autres, ceux qui avoient le moindre zele, ne les regardoient qu'avec horreur, & c'eſtoit un crime d'avoir avec

eux quelque commerce. Cependant c'eſt à ces Ariens que les Euſebiens ordonnerent un Eveſque : & pour leur donner toutes les marques poſſibles d'union, ils leur envoyoient des diacres, qui communiquoient ouvertement avec eux ; ils leur écrivoient des lettres, & en recevoient des réponſes ; & ne ſe contentant pas de communiquer avec ces excommuniez, ils écrivoient de toutes parts en leur faveur.

Epiphan. hæreſ. 69. Athanaſ. apolog. 2. p. 743.

L'Eveſque qu'ils avoient donné aux Ariens, s'appelloit Piſte, comme nous apprenons de S. Epiphane. Le merite qu'il avoit à leur égard eſtoit d'avoir eſté chaſſé de l'Egliſe par S. Alexandre & par le Concile de Nicée ; & comme ils crûrent qu'il n'y en avoit point de plus propre que luy à élever autel contre autel, ils le firent établir Eveſque par Second de Ptolemaïde qui avoit eu le meſme ſort.

Mais la meſme inquietude qui les avoit portez à écrire aux trois Empereurs contre noſtre Saint, leur inſpira auſſi le mouvement de faire entrer le Pape Jules dans la connoiſſance de ce different, afin de faire executer par le concours de ces deux puiſſances toutes les injuſtices dont ils avoient formé la reſolution en deux conciliabules. Ils choiſirent le preſtre Macaire & les diacres Martyre & Heſyque, pour porter à Jules les lettres qu'ils luy écrivoient contre le Saint, contre Marcel d'Ancyre & contre Aſclepas de Gaze : & ils pouvoient bien y avoir joint quelque recommandation en faveur de Piſte & des Ariens ; au moins eſt-il certain que leurs députez ſolliciterent hautement pour cet Eveſque ſchiſmatique, mais ce fut ſans aucun ſuccés.

Τῶν περὶ Εὐσέβιον.

Ces Envoyez ne venoient pas au nom de tous les Eveſques de l'Orient, mais ſeulement de la part des Euſebiens, c'eſt à dire, ſelon le texte de Theodoret & des fragmens de S. Hilaire, au nom d'Euſebe de Nicomedie, de Maris, Theognis, Urſace, Valens & Theodore d'Heraclée. Theodoret y ajoûte Menophante d'Epheſe, & Eſtienne. On ne parle point en tout cecy d'Euſebe de Ceſarée, parce qu'il eſtoit mort vers le meſme temps que S. Athanaſe eſtoit revenu de Treves à Alexandrie. Nous ne dirons rien de ſa mort, puiſque l'hiſtoire ne nous en marque rien en particulier. Dieu eſt le juge de tous les hommes, &

Theodoret. l. 2. c. 6. Voyez les éclairciſſemens. 2. Socr. l. 2 c. 3. Sozom. l. 3. c. 5.

il rendra à chacun ſelon ſes œuvres. Mais il ſuffit de ſçavoir par la lumiere de la foy, que c'eſt une mauvaiſe diſpoſition pour comparoiſtre devant Dieu, que d'avoir ſoutenu le parti des Ariens, & perſecuté les Saints durant tout le cours de ſa vie, ainſi qu'avoit fait cet Eveſque. Acace ſon diſciple luy ſucceda, & nous donnera ſouvent ſujet de parler de luy.

Outre les lettres que les députez des Euſebiens apporterent au Pape, ils luy mirent auſſi entre les mains les actes de l'information de la Mareote. Mais c'eſtoit fournir des armes contre eux-meſmes. Les pieces de ce procés qu'ils avoient cachées avec tant de ſoin juſqu'à ce temps là, ne ſervirent pas peu pour convaincre leurs impoſtures; & ils eurent l'occaſion de regretter leur imprudence, lorſqu'ils virent quelque temps aprés que le Pape envoya ces actes à S. Athanaſe meſme. *Athan. apol. 2. p. 746. 800.*

Cependant, le Saint qui eſtoit obligé de veiller pour ſa deffenſe, envoya auſſi de ſa part quelques preſtres à Rome pour y ſoutenir ſon innocence contre ſes calomniateurs; & il ruina par cette conduite toutes leurs prétentions. Car dés que l'on ſceut que ces députez de S. Athanaſe eſtoient en chemin, le preſtre Macaire, qui eſtoit l'un des envoyez des Euſebiens, fut tellement ſaiſi de la crainte de voir ſes menſonges confondus, qu'encore qu'il fuſt alors actuellement malade, & que le Pape l'attendiſt luy & ſes collegues, vraiſemblablement pour quelque conference, il abandonna toute la députation, & ſe retira promtement durant la nuit. Comme il avoit taſché d'engager le Pape à addreſſer des lettres à Piſte, afin qu'il paruſt par là qu'il eſtoit dans ſa communion, il craignit ſurtout d'eſtre couvert de confuſion & de honte ſur le ſujet de cet Arien. Et en effet quand les preſtres d'Alexandrie furent arrivez, ils firent voir ſi clairement quel eſtoit ce Piſte, que Martyre meſme qui eſtoit reſté à Rome avec Heſyque, ne put pas diſconvenir de la verité. *Pag. 743.*

Mais ce ne fut pas la ſeule victoire que les députez de S. Athanaſe remporterent ſur ceux des Euſebiens. Car ces preſtres orthodoxes leur reſiſterent ſi fortement dans une conference publique qui ſe fit en preſence du Pape Jules, qu'ils les confondirent ſur tout, & les obligerent à demaſ- *Pag. 744.*

der un Concile, parcequ'ils s'imaginoient que cette propoſition ſeroit capable d'épouvanter S. Athanaſe. Ils prierent donc ce ſaint Pape de l'aſſembler, conſentant qu'il fuſt luy-meſme leur juge s'il le vouloit, & d'en écrire tant à S. Athanaſe, qu'à ceux du parti d'Euſebe; afin que l'on puſt terminer ce different par un jugement équitable, qui fuſt rendu en preſence de tout le monde. Et ils declarerent qu'ils reſervoient pour ce temps là à fournir toutes les preuves neceſſaires pour autoriſer la juſtice de leur accuſation.

Eclairciſſement 3.

Ad ſolit. p. 819.

Le Pape accepta cette propoſition, & écrivit qu'en effet il eſtoit à propos de convoquer ce Concile, afin que les Euſebiens y puſſent prouver ce qu'ils avoient à dire contre le Saint, & ſe deffendre auſſi avec liberté des accuſations que l'on avoit à faire contre eux. Pour cet effet il manda S. Athanaſe, & fit ſçavoir la meſme choſe aux Euſebiens par le moyen de leurs députez.

Eclairciſſement 4.

Voilà quelle fut l'origine de ce fameux jugement, qui porte en luy-meſme la forme & le caractere d'un veritable compromis, & qui fit tomber les Euſebiens dans le piege qu'ils s'eſtoient tendus eux-meſmes.

CHAPITRE VI.

Le Concile d'Alexandrie écrit au Pape Jules, & à tous les Eveſques de l'Egliſe Catholique, pour la juſtification de S. Athanaſe.

Athanaſ. apolog. 2.

DURANT que toutes ces choſes ſe paſſoient à Rome, noſtre grand Saint eſtoit à Alexandrie, attendant avec une profonde paix l'evenement d'une affaire dans laquelle il s'agiſſoit moins de ſon intereſt que de celuy de toute l'Egliſe & de toute la Religion Chreſtienne. Tous les Eveſques d'Egypte voyant un ſi grand orage qui ſe formoit de toutes parts, & qui eſtoit ſur le point d'éclatter ſur la teſte de leur Patriarche, crurent qu'il n'eſtoit plus temps de ſe taire, & que rien ne les pouvoit diſpenſer d'entreprendre hautement la juſtification de ce Saint.

Ils s'aſſemblerent donc à Alexandrie des provinces d'Egypte, de Thebaïde & de Libye, au nombre de prés de cent

prelats, dit S. Athanaſe, quoyque le Concile de Sardique en conte préciſément quatre-vingts, & que ce nombre ſe trouve preſque toujours dans les Conciles d'Egypte. Mais cette diverſité vient apparemment de ce qu'y ayant environ 90. Eveſques dans l'Egypte, qui comprend la Thebaïde & la Libye, ils eſtoient tellement unis enſemble dans les meſmes ſentimens, qu'ils avoient accoutumé de ſigner les uns pour les autres lorſque quelques-uns d'eux ſe trouvoient abſens. p. 720. *Hilar. cont. Arian. Athanaſ. ad Afric.* p. 940.

L'un des plus conſiderables effets de ce Concile d'Alexandrie, fut une excellente lettre qu'ils addreſſerent à tous les Eveſques de l'Egliſe, & qu'ils envoyerent particulierement au Pape Jules, pour le prier, dit S. Hilaire, de rendre la communion à S. Athanaſe. Comme c'eſt un des plus celebres monumens de l'hiſtoire de l'Egliſe, & qui nous a déja fourni quantité de preuves, il eſt à propos de la donner icy du moins par extrait, & de ne point priver le lecteur de cet ornement de la vie de noſtre Saint, qui l'a inſerée luy-meſme toute entiere dans ſa ſeconde apologie. Voicy comme ces genereux Eveſques la commencent.

Le ſaint Concile aſſemblé dans Alexandrie, & compoſé des Eveſques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole, à tous nos tres-chers & tres-aimez les Eveſques de l'Egliſe Catholique qui ſont répandus par tout le monde, ſalut en noſtre Seigneur.

DE's le temps, nos tres-chers freres, que l'on a dreſſé des embuſches à Athanaſe noſtre confrere, ou depuis qu'il eſt rentré dans Alexandrie, nous pouvions entreprendre ſa deffenſe touchant les crimes que les Euſebiens ont inventez contre luy, leur reprocher tous les excés qu'il a ſoufferts par leur violence, & expoſer aux yeux de tout le monde toutes les calomnies dont on l'a voulu noircir. Mais la conjoncture des affaires & la diſpoſition du temps ne le permettoient pas lors qu'Athanaſe eſtoit dans les ſouffrances, ainſi que vous ſçavez vous-meſmes; & depuis ce temps là, nous avions cru que ſon retour les couvriroit de confuſion pour avoir exercé contre luy des injuſtices ſi viſibles. Ce ſont ces conſiderations qui nous ont portez à de-

» meurer jusques à present dans le silence. Mais nous voyons
» aujoud'huy qu'aprés que cet Evesque a enduré tant de
» maux ; aprés qu'il a esté contraint d'abandonner son païs &
» sa maison pour vivre dans une terre étrangere & si éloignée ;
» aprés qu'il s'en est fallu tres peu qu'il n'ait mesme perdu la
» vie, & que la seule douceur de l'Empereur l'a garanti d'un si
» grand mal : Nous voyons, dis-je, que ce qui seroit capable
» d'assouvir la haine & la fureur des ennemis les plus cruels,
» ne peut pas faire rougir ces Eusebiens ; qu'au contraire ils
» s'emportent plus que jamais contre l'Eglise & contre Atha-
» nase ; & que ne pouvant souffrir sa liberté, ils ajoutent
» tous les jours de nouveaux outrages à leurs premieres vio-
» lences, & qu'ils mettent toute leur industrie à l'accuser,
» sans avoir aucun égard aux oracles de l'Ecriture, qui dit,
» Que le faux témoin ne demeurera pas impuni, & que la
» bouche qui profere le mensonge fait mourir l'ame. C'est ce
» qui nous réduit maintenant à la necessité de ne pouvoir
» plus demeurer dans le silence, & ce qui nous fait admirer
» leur malice & cette opiniâtreté insatiable avec laquelle ils
» nous dressent des embusches. Car ils ne cessent ny d'irriter
» contre nous les oreilles des Empereurs, ny de leur écrire
» des lettres qui tendent à perdre & à exterminer un Evesque
» dont le zele est ennemi de leur mauvaise doctrine & de leur
» impieté.

» Car ils ont encore écrit contre luy aux Empereurs, com-
» me ils avoient fait autrefois. Ils veulent encore l'accabler de
» calomnies en luy attribuant des homicides imaginaires. Ils
» veulent encore le faire perir luy-mesme en luy imposant
» des meurtres qui n'ont jamais esté commis, comme il est
» certain qu'ils l'auroient fait mourir la premiere fois par leurs
» calomnies, si nous n'avions eu alors un prince doux & cle-
» ment. Enfin pour ne parler que du moindre des maux qu'ils
» ont projettez, ils veulent le faire bannir encore une fois,
» en feignant de déplorer les miseres de tous ceux qui ont esté
» bannis, comme si cet Evesque en estoit la cause. Ils nous
» reprochent des maux qui ne sont jamais arrivez par nostre
» moyen, cependant que leur animosité n'est pas satisfaite
» de toutes les afflictions qui ont exercé sa patience. Ils veu-
» lent encore ajouter de nouveaux outrages à leurs premiers

empor-

emportemens, & luy faire souffrir de plus grands maux que « par le passé ; tant ils sont méchans & cruels, tant ils aiment « mieux se rendre redoutables par la terreur & par les mena- « ces, que se faire honorer par une pieté & une moderation « episcopale. Car ils ont eu l'insolence d'écrire aux Empe- « reurs avec des paroles si indignes de leur profession, que les « gens du monde n'auroient jamais voulu en employer de « semblables. Et ce n'est pas seulement à un general d'armée, « ny à des officiers de la plus grande condition ; mais c'est « aux trois Empereurs qu'ils ont porté leurs accusations tou- « chant ces homicides & ces meurtres. La distance des lieux « n'a nullement esté capable de rallentir leur extréme pas- « sion ; & ils ont esté satisfaits lors qu'ils ont veu que les plus « grands & les plus augustes tribunaux estoient remplis des « accusations dont ils se sont rendus les auteurs. «

Certes, nos tres-chers freres, ce qu'ils font n'est pas « une plainte, mais une veritable & une formelle dénoncia- « tion contre l'honneur & la vie d'un Evesque, & une dé- « nonciation d'autant plus importante & plus odieuse, qu'ils « la portent jusques devant les tribunaux les plus relevez & « les plus augustes. Car à quoy se peut terminer tout le bruit « qu'ils font, qu'à la mort de celuy contre lequel ils excitent « les Empereurs ? Ce n'est donc point la conduite d'Athana- « se, mais c'est la leur qui nous doit paroistre lamentable & « digne de pitié ; & si l'on veut verser des larmes, on n'en « peut trouver aucun sujet plus juste & plus legitime que leur « maniere d'agir, puisqu'il est écrit, *Ne pleurez pas celuy qui* « Jerem. 22. *est mort, & ne vous affligez point avec excés ; mais abandon-* « *nez-vous à la douleur pour plaindre celuy qui est party, parce* « *qu'il ne reviendra plus.* Car toute leur lettre n'a point d'au- « tre but que la mort de celuy contre lequel ils écrivent ; « & toute leur prétention n'est que de faire mourir, s'ils peu- « vent, ou du moins de faire bannir les personnes qui leur « sont desagréables. C'est ce qu'ils ont fait auprés du tres- « religieux pere des Empereurs ; qui pour satisfaire en quel- « que sorte leur fureur, a esté obligé non de le faire mourir, « comme ils l'eussent bien voulu, mais de l'envoyer autre « part. Quand mesme les crimes qu'ils luy imposent seroient « veritables, ils ne laisseroient pas de se rendre eux-mesmes «

» criminels, puiſque contre la regle du Chriſtianiſme, ils
» veulent encore accabler un Eveſque aprés qu'il a eu l'af-
» fliction de ſe voir banny; ils luy dreſſent encore des em-
» buſches toutes nouvelles; ils ſe rendent dénonciateurs en
» matiere d'homicide, de meurtre & d'autres crimes, &
» ils portent ces calomnies contre des Eveſques juſqu'aux
« oreilles des Empereurs. Mais puiſque tout ce qu'ils diſent
» n'eſt que menſonge & qu'impoſture, & qu'il n'y a pas un
» ſeul mot de verité, ny dans leurs diſcours ny dans leurs let-
» tres; ne remarquez-vous pas vous-meſmes quelle eſt l'extre-
» mité de leur malice, & quels peuvent eſtre des hommes qui
» agiſſent de la ſorte?

Aprés cette invective generale contre la conduite des Euſebiens, les Eveſques du Concile d'Alexandrie entreprennent en particulier la juſtification de S. Athanaſe ſur tous les chefs dont il eſtoit accuſé, & ruinent premierement par les paroles que nous avons déja rapportées ailleurs, ce que ſes ennemis luy impoſoient d'avoir remply la ville d'Alexandrie de meurtres & de carnage, lors qu'il y rentra
» aprés ſon exil. Ils rejettent ſur luy, diſent-ils, ce que les
p. 725. » juges ont fait; & aprés qu'ils ont reconnu dans leur lettre
» que c'eſt le gouverneur d'Egypte qui a condamné ceux du
» ſupplice deſquels ils ſe plaignent, ils n'ont pas honte d'at-
» tribuer leur condamnation à Athanaſe, qui meſme n'eſtoit
» pas à Alexandrie. Car il revenoit alors de ſon exil, & il
» n'eſtoit encore qu'en Syrie.

» Mais eſt-il beſoin de dire qu'un homme eſtoit bien éloi-
» gné d'Alexandrie pour faire voir qu'il n'eſt pas coupable de
» ce qu'on ſçait avoir eſté fait par un general ou un gouver-
» neur d'Egypte? Quand Athanaſe auroit eſté dans Ale-
» xandrie, qu'ont de commun avec luy les actions du gouver-
» neur? Il eſt donc vray & qu'il n'eſtoit pas encore en ces
» quartiers-là, & que c'eſt le gouverneur d'Egypte qui a tout
» fait, & que ces perſonnes n'ont point eſté condamnées
» pour rien qui concernaſt les affaires de l'Egliſe, mais pour
» d'autres choſes que vous apprendrez des pieces que nous
» vous envoyons, & que nous avons cherchées avec ſoin lors
» que nous avons ſceu ce que les Euſebiens avoient écrit.
» Ainſi lors qu'ils font tant de bruit & tant d'éclat pour des

choſes qu'il n'a jamais faites, & qui meſme n'ont pas « eſté faites à ſon occaſion ; lorſqu'ils les aſſurent comme les « choſes qu'ils ſçavent le plus certainement ; qu'ils vous diſent « quel eſt le Concile qui leur en a donné la connoiſſance, « quelles raiſons convainquantes ils en peuvent alleguer, ſur « quel jugement ils ſe fondent. Et quand vous verrez qu'ils « ſe contentent d'aſſurer ces faits ſans avoir dequoy les ap- « puyer, nous vous laiſſons à conſiderer quelle peut eſtre la « verité des crimes ſur leſquels ils le condamnerent il y a quel- « ques années, & ſi vous devez croire que ce qu'ils en diſoient « fuſt bien averé. Car en verité ce ne ſont que calomnies « toutes pures, que pieges & embuſches d'ennemis, que fu- « reur & emportement, que rage & conſpiration de l'impieté « des Ariens contre la pieté des fidelles ; & tout cela ne tend « qu'à détruire les orthodoxes, afin que les partiſans de cette « hereſie ſoutiennent avec liberté toutes les erreurs qu'ils « voudront. «

Le corps de cette lettre eſt une relation de pluſieurs évenemens que nous avons taſché de marquer chacun dans leur temps & ſelon la ſuitte des annés. Les Eveſques de ce Concile commencent à faire ce recit par la haine que les Ariens avoient conceuë contre S. Alexandre Eveſque d'Alexandrie à cauſe de la dépoſition d'Arius, & contre S. Athanaſe lors qu'il n'eſtoit encore que diacre, à cauſe de la familiarité qu'il avoit avec ſon Prélat, & du zele qu'il avoit fait paroiſtre contre les Ariens dans le Concile de Nicée. Ils repreſentent que cette haine s'eſtant augmentée depuis que noſtre Saint fut élevé à l'epiſcopat, Euſebe de Nicomedie s'eſtoit rendu chef de leur parti pour conjurer ſa ruine ; & que tous enſemble n'avoient point eu de repos juſqu'à ce qu'ils euſſent fait aſſembler le Concile de Tyr.

Les Peres de ce Concile d'Alexandrie reprochent au meſme Euſebe l'inſolence avec laquelle il entreprend de blaſmer l'ordination des autres, luy qui eſt coupable de tant de defauts eſſentiels ſur le fait de ſon ordination, & qui change ſouvent d'eveſchez contre les regles de l'Egliſe. Ils condamnent auſſi l'inſolence de Theognis de Nicée à cauſe de ſon impieté. Et ſur ce ſujet ils marquent le caractere de

l'eſprit des Euſebiens, qui font voir par le mépris du grand Concile de Nicée que les Conciles ne leur ſont rien, & que par de faux ils en veulent ruiner de vrais. Ils ajoûtent que c'eſt dans cet eſprit de menſonge & de faction, qu'ils impoſent maintenant à Athanaſe d'avoir rempli à ſon retour toute l'egliſe d'Alexandrie de trouble & d'affliction, quoy qu'il y ſoit rentré avec une joye univerſelle.

Ils ruinent enſuitte l'autorité du conciliabule de Tyr par la qualité des perſonnes dont il a eſté compoſé, & par toutes les violences qu'un officier de l'empire y a exercées. Ils font entrer dans cette narration les nouvelles calomnies dont ils noircirent S. Athanaſe auprés de l'Empereur Conſtantin aprés qu'il ſe fuſt retiré vers luy, & la malice avec laquelle ils luy impoſerent d'avoir menacé d'empeſcher le tranſport du bled d'Alexandrie à Conſtantinople; ce qui porta l'Empereur à le releguer, au lieu de le faire mourir comme ils l'avoient entrepris. Ils font voir que ces Euſebiens ſont fort injuſtes de vouloir faire paſſer pour les déciſions d'un Concile legitime, ce qui n'eſt qu'une affaire politique & une ordonnance de l'Empereur, qu'ils ont executée par l'autorité d'un Comte & par la force des ſoldats, qui ont eſté les gardes & les ſatellites des Eveſques; & qu'en verité ils ſont fort déraiſonnables de ſe vanter comme ils font de déferer avec reſpect aux ordres de l'Empereur, eux qui les mépriſent ſi publiquement, & qui s'uniſſent aux Meleciens, dont ce grand prince a parlé comme de tres-meſchans hommes & d'inſignes calomniateurs, en meſme temps qu'il a reconnu par écrit l'innocence d'Athanaſe.

De là ils prennent occaſion de raconter tout ce qui s'eſt paſſé ſur le ſujet du prétendu meurtre d'Arſene, qui par l'évenement s'eſt trouvé vivant. Ils font un narré de toute l'hiſtoire de Macaire, que les Meleciens ont accuſé fauſſement d'avoir briſé un calice, & de la malice d'Iſchyras, qui n'ayant jamais eſté preſtre a inventé cette calomnie atroce contre Macaire & contre Athanaſe ſon Eveſque. Ils dépeignent avec toutes leurs couleurs

les violences qui ont esté faites par Philagre dans Alexandrie, pour informer ensuitte dans la Mareote, comme ils avoient fait d'une maniere qui en faisoit voir les nullitez. Ils les accusent d'une cruauté horrible, qui estoit d'autant plus criminelle en leur personne, qu'ils affectoient de faire paroistre une pieté imaginaire pour mettre Athanase au rang des impies.

Enfin aprés avoir montré la violence des Eusebiens qui avoient relegué quatre prestres de l'eglise d'Alexandrie, quoy qu'ils ne fussent pas venus à Tyr, ils se plaignent de l'effroyable calomnie que les Eusebiens avoient inventée contre nostre Saint, en luy imposant de s'estre attribué à luy-mesme & à son interest particulier le bled que l'Empereur Constantin avoit destiné pour estre distribué aux veuves de la Libye & de l'Egypte.

Et aprés cette longue relation de la conduite des Ariens, ils concluent leur lettre par ces paroles. Nous vous avons « p. 738.
envoyé, disent-ils, les témoignages de nos confreres de la « Libye, de la Pentapole & de l'Egypte, afin que vous con- « noissiez par ce moyen les impostures & les fourberies des « Eusebiens contre Athanase. Ils s'emportent à ces excés, « afin que les deffenseurs de la pieté estant retenus à l'ave- « nir par la crainte, l'heresie impie des Ariens s'établisse sans « contradiction. Mais nous rendons graces à vostre pruden- « ce, nos tres-chers freres, de ce que vous avez écrit tant « de fois contre les Ariens pour les frapper d'anathemes, « & pour les exclure entierement de l'entrée de l'Eglise. « Et quant à ce qui regarde les Eusebiens, il est aisé de « les convaincre. Car aprés les premiers écrits qu'ils ont « publiez touchant les Ariens, & dont nous vous avons « fait tenir des copies, ils soûlevent ouvertement contre « l'Eglise catholique ces mesmes Ariens qui ont esté frap- « pez de ses anathemes. Ils leur donnent un Evesque, ils « divisent l'Eglise, & ils emploient les menaces & la terreur, « afin d'avoir de toutes parts des cooperateurs & des mi- « nistres de leur impieté . . . . . Vous reconnoissez « donc aussi bien que nous, nos tres-chers freres, combien « ces choses sont demeurées impunies jusques à present, « quelque punition qu'elles meritent d'elles-mesmes, estant «

» ſi horribles & ſi éloignées de la doctrine de JESUS-
» CHRIST. C'eſt pour ce ſujet que nous eſtant aſſemblez,
» nous vous avons écrit cette lettre pour conjurer voſtre
» prudence en JESUS-CHRIST, d'agréer le témoignage
» que nous rendons à la verité, de compatir aux afflictions
» d'Athanaſe noſtre confrere, & de s'animer de zele contre
» les Euſebiens, qui ſont les auteurs de cette entrepriſe, afin
» qu'une malice & une corruption ſi dangereuſe ne ſe répande
» plus dans l'Egliſe à l'avenir. Nous avons recours à vous com-
» me aux juſtes vengeurs de cette grande injuſtice, & nous
» vous prions de vous ſouvenir de cette parole de l'Apoſtre
» qui dit aux premiers Chreſtiens, *Oſtez le mal du milieu de vous:*
» Car toutes les actions qu'ils ont faites, ſont certainement
» tres-méchantes, & les rendent indignes de la communion
» des fidelles.

» Ne les écoutez donc point, concluent ces ſaints prelats,
» s'ils vous écrivent encore une fois contre l'Eveſque Atha-
» naſe : car tout ce qui vient d'eux n'eſt que fauſſeté & que
» menſonge. Quand meſme les noms de quelques Eveſques
» d'Egypte ſe liroient à la teſte de leurs lettres, ne vous en
» mettez pas en peine, puiſqu'aſſurément ce ne ſera pas nous
» qui vous écrirons contre luy, mais les ſeuls Meleciens, qui
» ont toujours eſté ſchiſmatiques, qui juſques icy ont tou-
» jours troublé les Egliſes, & qui excitent ſans ceſſe des ſe-
» ditions & du tumulte. Ils ordonnent pour Eveſques les
» perſonnes qui ſont les moins propres pour cette charge, &
» qu'on peut dire n'eſtre preſque encore que des payens; &
» ils ſe conduiſent d'une maniere que nous ne pouvons ſans
» rougir exprimer dans cette lettre, mais que vous apprendrez
» vous-meſmes de nos députez qui vous la rendront.

Les Eveſques du Concile d'Alexandrie joignirent à leur lettre diverſes pieces conſiderables, comme les procés de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir avant le retour de S. Athanaſe, la lettre que Conſtantin avoit écrite lors qu'il ſceut qu'Arſene vivoit, celle d'Alexandre Eveſque de Theſſalonique, la retractation d'Iſchyras, les proteſtations des Eccleſiaſtiques d'Alexandrie & de Mareote, les atteſtations de divers Eveſques d'Egypte & de Libye, qui juſtifioient que le Saint avoit diſtribué comme il devoit le

bled qu'on l'accuſoit d'avoir vendu, & la premiere lettre des Euſebiens en faveur des Ariens, c'eſt à dire apparemment la lettre du Concile de Jeruſalem pour le rétabliſſement de ces heretiques.

Voilà tout ce que nous ſçavons de ce ſaint Concile que l'on marque ordinairement en l'année 339. & qui a précedé celuy que le Pape Jules fit tenir à Rome. Les Eveſques d'Egypte ſe ſignalerent en cette rencontre par la juſtification de leur Patriarche. Mais ils ne furent pas les ſeuls qui deffendirent ſon innocence. Il ſe trouva encore 63. autres Eveſques des provinces d'Aſie, de Phrygie & d'Iſaurie, qui firent la meſme choſe avant le Concile de Sardique: & une partie d'entr'eux au moins l'avoit déja fait avant le Concile de Rome que S. Jules avoit convoqué. Ainſi Dieu ſuſcitoit dans l'orient & dans l'occident de genereux deffenſeurs de l'innocence de ce ſaint Eveſque, dans le temps meſme que la malice opiniâtre de ſes ennemis vouloit armer contre luy toute la puiſſance imperiale, & luy oſter la communion du ſaint ſiege.

Eclairciſſemens.

Athanaſ. apol. 2. p. 745. 768.

CHAPITRE VII.

S. Athanaſe vient à Rome aprés une viſion de S. Antoine, & il y amene avec luy des moines de grande reputation. Origine de la vie monaſtique dans l'Italie.

SAINT Athanaſe n'eut point de peine à accepter le party que les Euſebiens luy avoient offert en priant Jules d'eſtre le juge de leurs differens par la convocation d'un Concile. Il receut avec joye la lettre que ce ſaint Pape luy en écrivit, & il ſe rendit à Rome en tres-grande diligence. Car il luy eſtoit avantageux de terminer cette affaire par le jugement du Pape; & l'Eveſque du premier ſiege du monde, d'une chaire qui avoit toujours eſté le refuge de l'innocence perſecutée, ne luy pouvoit nullement eſtre ſuſpect, puiſqu'outre ſa foy orthodoxe & ſa ſainteté, il ne vouloit terminer un ſi fameux different que par une voye auſſi eccleſiaſtique qu'eſtoit celle d'un Concile.

Apolog. 2. Theodoret. l. 2. c. 3.

Mais il avoit encore une raiſon particuliere d'accepter

cette condition, qui luy eſtoit avantageuſe pour éviter la fureur des heretiques qu'il ne connoiſſoit que trop. Et comme il eſtoit lié tres-étroittement avec le grand S. Antoine, il pouvoit ſçavoir dés ce temps-là la viſion que cette homme tout divin avoit euë, lors qu'il prévit par une lumiere celeſte & par la voye de la revelation tous les maux dont l'Egliſe eſtoit menacée. Voicy de quelle maniere il en raconte luy-meſme les circonſtances les plus remarquables.

Athanaſ. vit. S. Anton. tom. 2. p. 497.

» Un jour, dit-il, Antoine eſtant aſſis entra comme en extaſe, & demeura long-temps dans la contemplation de Dieu » en jettant de grands ſoupirs. Une heure aprés, ſoupirant » encore, il ſe tourna vers ceux qui eſtoient preſens, & tout » tremblant ſe leva pour prier; puis s'eſtant jetté à genoux, » il y demeura fort long-temps, & ſe releva en pleurant: » ce qui ayant remply d'étonnement & d'effroy tous ces » ſolitaires, ils le ſupplierent de leur faire ſçavoir ce que » c'eſtoit, & ils l'en preſſerent avec tant d'inſtance, qu'enfin y eſtant contraint, il leur dit en jettant un profond ſoupir; O mes enfans, la mort me ſeroit plus douce que de voir » arriver ce que j'ay veu. Surquoy eux le preſſant encore, il » ajoûta en verſant quantité de larmes; La colere de Dieu » doit tomber ſur l'Egliſe, & elle ſera livrée entre les mains » de gens auſſi déraiſonnables que les beſtes. Car j'ay veu la » table ſainte de l'egliſe environnée de tous coſtez de mulets » qui renverſoient à coups de pieds ce qu'il y avoit dans le » ſanctuaire; & ces coups de pieds eſtoient comme d'une confuſion de beſtes qui ſautent & qui ruent. Et quant à ce que » vous avez veu comme quoy j'ay ſoupiré, c'eſt que j'ay entendu une voix qui diſoit, *Mon autel ſera profané.* Le ſaint vieillard, continuë S. Athanaſe, eut cette viſion, & deux ans » aprés arriva ce débordement des Ariens, & ce ravage qu'ils » ont fait de nos egliſes, d'où ils ont enlevé par force les vaiſſeaux ſacrez, & les ont fait emporter par des payens qu'ils » ont contraints de quitter leurs boutiques pour venir avec » eux, & en leur preſence ils ont traitté la table ſainte comme » ils ont voulu. Ce fut alors que nous reconnuſmes tous que » par les coups de pieds de ces mulets, Dieu avoit fait voir à » Antoine par avance ce que les Ariens, ainſi que des beſtes brutes, font maintenant dans l'Egliſe.

Mais

Mais aprés avoir eu cette vision, il consola ceux qui estoient presens, en leur disant, Ne perdez pas courage pour cela, mes enfans; car comme le Seigneur s'est mis en colere, il nous en délivrera; l'Eglise recouvrera encore une fois son premier lustre, & reluira avec sa splendeur accoutumée. Vous verrez ceux qui auront souffert persecution estre rétablis avec honneur: vous verrez l'impieté retourner se cacher dans ses antres & dans ses cavernes ordinaires, & la foy orthodoxe se rétablir de tous costez avec une confiance & une liberté toute entiere. Prenez seulement garde à ne vous pas laisser infecter par le venin des Ariens, dont la doctrine au lieu d'estre apostolique, est la doctrine des demons & du diable, qui est leur pere; ou plutost est une doctrine impertinente & brutale, une doctrine folle & extravagante, comme les mulets sont sans esprit & sans connoissance.

Voilà de quelle maniere Dieu qui se communique aux ames saintes, avoit fait lire à S. Antoine les secrets de l'avenir par un rayon de lumiere plus pur & plus éclattant que ceux du soleil. Nous verrons l'accomplissement de cette grande prophetie dans les deux persecutions dont l'eglise d'Alexandrie sera affligée par la violence de Philagre, & par celle de Syrien, pour appuyer tantost l'intrusion de Gregoire, & tantost celle de Georges. Comme cet admirable solitaire n'avoit pas cette vision pour luy-mesme, mais pour l'Eglise universelle, aussi n'est-elle pas demeurée ensevelie dans les tenebres. S. Athanase qui y avoit la meilleure part, l'a voulu apprendre à toute la posterité; & aprés s'en estre servy avantageusement pour s'affermir dans la constance episcopale, en prévoyant tout à la fois les maux dont il estoit menacé, & le promt remede dont Dieu luy donnoit l'assurance par la bouche de son serviteur, il en a conservé la memoire dans la vie de ce Saint. C'est de luy que S. Jean Chrysostome l'avoit apprise quand il preschoit dans Antioche, Que le grand S. Antoine qui a approché de la perfection des Apostres, n'en a pas esté moins saint pour estre né dans l'Egypte aussi bien que Pharaon, puisqu'il a prédit le ravage que les Ariens devoient faire dans l'Eglise, & que Dieu a exposé à ses yeux comme une peinture de l'évenement de cette heresie.

Chrysost. hom. 8. in Matth.

Cependant l'arrivée de S. Athanase à Rome fut auſſi édifiante que la fuitte de ſes calomniateurs eſtoit infame. Ce fut un ſpectacle digne de la majeſté de cette egliſe, de voir un Patriarche d'Alexãdrie & un Eveſque du ſecond ſiege de S. Pierre, entreprendre un ſi grand voyage pour ſe juſtifier devant celuy de ſes confreres qui rempliſſoit ſi dignement le premier ſiege de ce prince des Apoſtres. Il ne pouvoit attendre ſes accuſateurs en aucun lieu où ſon innocence euſt de plus illuſtres témoins, que dans une ville qui eſtoit encore plus auguſte par la ſainteté de la religion, que par l'éclat de la grandeur ſeculiere. Un ſi genereux deffenſeur de la divinité du Verbe ne pouvoit pas n'eſtre point receu avec reſpect par tout ce qu'il y avoit de perſonnes plus conſiderables dans une ville ſi chreſtienne & ſi catholique. Auſſi témoigne-t'il luy-meſme qu'elle luy rendit en cette occaſion tous les devoirs de la charité & de l'hoſpitalité. Mais il nomme particulierement Eutropie ſœur du grand Conſtantin & tante des trois Empereurs, & il dit qu'elle s'eſtoit renduë digne de ſon nom par la probité de ſes mœurs. Il parle encore avec eloges de deux hommes de grande qualité, ſçavoir d'Abutere & de Sperance. On ne peut pas douter qu'il n'ait auſſi eſté tres-bien receu par le ſaint Pape Jules, qui rend à Dieu de publiques actions de graces pour luy avoir donné la connoiſſance d'un ſi grand homme, quoy que peut-eſtre la circonſtance du temps ne luy permit pas alors de luy en faire paroiſtre tous les témoignages exterieurs qu'il ſouhaittoit.

Athan ap. 1. p. 677. 678.

Mais outre le merite perſonnel & le rang que tenoit S. Athanaſe, il y avoit encore d'autres conſiderations qui attiroient ſur luy les regards de tous les Romains. Car il amenoit avec luy quelques ſolitaires d'une vertu & d'une pieté éminente, qui avoient abandonné leur deſert pour s'unir dans ce devoir de religion à leur pere ſpirituel & à leur prelat, dont la cauſe eſtoit celle de toute l'Egliſe. Ammon eſtoit de ce nombre, & l'hiſtoire nous le dépeint comme un homme ſi mortifié & ſi éloigné de toute curioſité humaine, que dans tout le temps qu'il fut à Rome avec noſtre Saint, la magnificence des édifices & les autres raretez de cette ville ne furent pas capables d'arreſter ſes yeux, & qu'il n'y

Socrat. l. 4. c. 18.

voulut voir que les tombeaux des saints Apostres S. Pierre & S. Paul. En quoy certes il montroit que son voyage n'avoit rien de l'inquietude d'un coureur & d'un homme errant & vagabond, & que n'estant sorty de sa solitude que par le zele de la foy, l'esprit de penitence dont il estoit tout penetré, luy faisoit trouver le moyen de demeurer solitaire au milieu de Rome mesme. Il vescut jusques au temps de Theophile d'Alexandrie: & ainsi ce pouvoit bien estre ce mesme Ammon si celebre dans l'histoire de S. Chrysostome. *Pallad. hist. Lauss. c. 11.*

Mais nous pouvons presque assurer qu'un autre fameux solitaire nommé Isidore qui accompagnoit aussi nostre Saint dans ce voyage de Rome, & qui fut connu par tout le Senat & les principales dames Romaines, estoit le celebre Isidore grand hospitalier d'Alexandrie, qui fut aussi chassé depuis ce temps-là par le mesme Theophile. Il pouvoit avoir 21. an en l'année 339. selon la supputation de Pallade. *Ib. c. 1.*

Comme la vie exemplaire des premiers Chrestiens avoit esté la cause de la conversion de S. Pacome, lors qu'il portoit encore les armes; ainsi la veuë de ces solitaires eut une secrette vertu pour attirer à l'amour de la solitude des personnes de tres-grande qualité, à qui ce genre de vie avoit esté inconnu jusques alors, & qui n'en sçavoient que ce que l'on en peut apprendre par des relations fort éloignées.

Et cette estime de la vie religieuse s'augmenta d'autant plus dans la ville capitale de tout l'univers, que S. Athanase s'étudia à y faire connoistre l'admirable S. Antoine qui vescut encore quelques années aprés les voyages que nostre Saint fit en Italie. Il n'y avoit point alors à Rome, dit S. Hierôme, de femme de condition qui sceust quelle estoit la vie des moines, ny qui osast prendre ce nom, à cause que cela estoit si nouveau qu'il passoit pour vil & pour mépri- sable dans l'esprit des peuples. Marcelle l'une des plus illus- tres dames de la ville, apprit premierement par des prestres d'Alexandrie, & depuis par l'Evesque Athanase, & enfin par Pierre, qui fuyant la persecution des heretiques estoient venus se refugier à Rome comme à un port assuré de la foy catholique, la vie du bien-heureux Antoine qui n'estoit pas « *Hieron. ep. 16. ad Princip.*

» encore mort, la maniere de vivre des monasteres de S. Pa-
» come dans la Thebaïde, & des vierges & des veuves; & elle
» n'eut point de honte de faire profession de ce qu'elle crut es-
» tre agréable à JESUS-CHRIST.

Tel fut le commencement de la vie religieuse & monastique dans l'Occident. S. Athanase y jetta les premieres étincelles de ce feu celeste, dont tant de cœurs furent tellement embrasez, que sur la fin de ce mesme siecle toutes les isles estoient peuplées de personnes qui faisoient profession de renoncer & de mourir à l'amour du monde par l'estude de la perfection chrestienne.

Ambros. l. 3. in Hexaem. c. 5. » C'est ce qui faisoit dire à S. Ambroise, Que la mer estoit
» devenuë la retraite de la temperance, le reduit de la con-
» tinence, le sejour de la gravité, le port assuré ou l'on se met
» à l'abry des orages & des tempestes, la tranquillité du siecle,
» l'école où l'on apprend à retrancher les plaisirs du monde
» par une sobrieté volontaire, & qui allume & redouble de
» telle sorte la devotion dans le cœur des hommes fidelles,
» que l'on y voit un agréable combat entre le chant des per-
» sonnes qui s'appliquent à la psalmodie, & le doux murmu-
» re des eaux qui se viennent briser contre le rivage, que les
» isles retentissent du bruit que les flots excitent avec beau-
» coup de tranquillité, & que le concert des saints fait ouïr de
» toutes parts le son de leurs hymnes & de leurs loüanges.

Aug. l. 3. contra lit. Petilian. c. 40. Aussi S. Augustin son disciple, à qui Petilien avoit reproché la qualité de moine comme un titre ignominieux, répond que ce Donatiste à tort de vouloir ignorer, ou de feindre de ne pas connoistre une profession qui estoit alors tres-connuë par tout le monde.

L'Occident en a donc l'obligation à S. Athanase. Et comme la foy à commencé à paroistre dans l'Orient, & s'est répanduë en suitte jusques aux extremitez du monde; ainsi la vie religieuse ayant commencé dans le Levant par la generosité de ces hommes tous divins & d'une pieté tout extraordinaire, dont nostre Saint avoit admiré la conduite, elle répandit ensuitte son odeur au milieu de Rome par la relation qu'il en avoit faite: & autant qu'il y a eu depuis ce temps-là de monasteres que l'on a bastis dans l'Occident, ç'ont esté comme autant de rejettons de cette plante ce-

leſte dont il a étalé les fleurs & les fruits, en faiſant connoiſtre à tout le monde le merite extraordinaire de S. Antoine. C'eſt en cela que noſtre Saint a eſté un digne imitateur de JESUS-CHRIST, qui a comblé de graces & de bien-faits tous les lieux où il a paſſé. Et quand ſon ſejour dans Rome n'auroit apporté que cette benediction ſeule, nous ſerions obligez d'en remercier la divine providence, qui ne ſe contente pas de travailler à la juſtification de ſes ſerviteurs quand ils ſont perſecutez, mais qui les employe pour procurer par occaſion des établiſſemens merveilleux qui ſeroient au deſſus de toute la prudence humaine.

Le voyage que noſtre Saint fit à Rome, le mit en eſtat d'attendre inutilement ſes accuſateurs & ſes parties pendant 18. mois entiers, c'eſt à dire depuis l'année 339. juſques vers le milieu de 341. *Apol. 21* *Eclairciſſemens 1.*

On tient que ce fut pendant ſon ſejour dans cette capitale du monde, qu'il compoſa en latin ce fameux ſymbole qui porte ſon nom & que l'on chante encore tous les dimanches dans l'Egliſe. Il faut avoüer qu'il y a ſujet de s'étonner de ce que contenant des veritez ſi expreſſes ſur les deux principaux miſteres de la foy, ſçavoir celuy de la Trinité & de l'Incarnation, on ait commencé ſi tard à le citer, & particulierement dans les Conciles qui ont compris dans les témoignages tirez de la Tradition pluſieurs autres paſſages de ce grand Saint. En effet le premier Concile qui en parle, eſt celuy d'Autun de l'an 670. & le premier auteur eccleſiaſtique que nous ayons remarqué en avoir parlé, eſt Hincmar Archeveſque de Rheims, qui entre les autres reglemens qu'il fit dans ſa ville metropolitaine le 1. jour de novembre 852. obligea ſes preſtres d'apprendre l'explication du ſymbole des Apoſtres, de la priere de noſtre Seigneur, & du ſymbole de S. Athanaſe. *Eclairciſſemens 2.* *Conc. ant. Gall. ſuppl. p. 70.* *Hincmari capitul. ex edit. Sirm. p. 710.*

CHAPITRE VIII.

Indiction du Concile de Rome. Mort du jeune Constantin.

Athanas. apolog. 2. p. 719. ad solitar. Sozomen. l. 3. c. 7. Epiphan. haref. 72.

SAINT Athanase estant arrivé à Rome, Jules écrivit aux Eusebiens ce que la charité & la connoissance de la verité luy suggera pour satisfaire aux mouvemens de sa conscience, & procurer la paix à l'Eglise, où ces heretiques venoient de jetter encore une fois des semences de division & de trouble. Il n'écrivit qu'à ceux qui luy avoient écrit contre le Saint en luy députant Martyre & Hesyque; & comme ils n'avoient écrit qu'à luy seul, aussi se contenta-t'il de leur écrire seul, quoyque son sentiment fust celuy de tous les Evesques d'Italie & des provinces voisines, qui l'en avoüerent en effet lorsqu'ils furent assemblez. Il dit mesme qu'avant que de leur écrire, il avoit eu en quelque sorte le sentiment de tous ces Evesques; & on peut inferer du témoignage de S. Hilaire, que sa lettre fut la conclusion & le resultat d'un synode.

Hilar. cõtra Arian.

Il marquoit dans cette lettre le jour que se devoit tenir ce Concile: & selon ce qu'on voit par la suitte, il l'indiquoit pour le commencement de juin de l'année 341. Il déclaroit aux Eusebiens que s'ils ne venoient préciſément dans ce temps là, ils seroient présuppoſez coupables de toutes les choses dont ils estoient accusez, il & leur reprochoit de troubler l'Eglise en ne suivant pas les decrets du Concile de Nicée.

De plus il leur envoya deux de ses prestres, sçavoir Elpide & Philoxene, pour les sommer de satisfaire à la promesse qu'ils avoient faite par leurs députez, c'est à dire de justifier les accusations qu'ils avoient formées contre Athanase, & de venir répondre à celles que Marcel d'Ancyre & les autres formoient contre eux. Mais il envoyoit aussi ces legats pour consoler ceux qui estoient dans la persecution, & pour addoucir leur douleur par des paroles charitables, en attendant qu'ils pussent recevoir de sa part un secours plus effectif.

Les affaires de l'Eglise estoient dans cette disposition au

commencement de l'année 340. lorſque les Euſebiens furent ſurpris d'apprendre contre leur attente que S. Athanaſe eſtoit à Rome. Ils virent bien que ſa ſeule préſence ſeroit l'entiere ruine de toutes leurs calomnies, qui ſe détruiſant d'elles-meſmes ne pourroient ſubſiſter devant un prélat ſi genereux & ſi intrépide. La crainte qu'ils eurent d'eſtre couverts d'une confuſion qui leur eſtoit inévitable, les empeſcha de venir à Rome ſous divers prétextes ridicules qu'ils allegueront pour s'en diſpenſer. Et quoy qu'ils reconnuſſent ſans peine que c'eſtoit abſolument ſe déclarer coupables, & ruiner tout à fait leur cauſe, que de l'abandonner de la ſorte; neanmoins cette extrémité leur paroiſſoit moins faſcheuſe que de voir leurs impoſtures découvertes en leur preſence.

Noſtre Saint décrit luy-meſme quel fut alors leur embarras quand ils ſe virent preſſez en cette maniere. Car « quand ils ouïrent parler, dit-il, d'un jugement qui devoit « eſtre purement eccleſiaſtique, où il ne ſe devoit pas trou- « ver de Comte & d'officier de l'empire, où il ne devoit « point y avoir de ſoldats pour garder les portes, où l'on ne « devoit point former les déciſions par l'ordre & la volonté « ſouveraine de l'Empereur, qui eſtoient les ſeuls moyens « dont ils s'eſtoient toujours ſervis pour opprimer les Eveſ- « ques, n'oſant ſans cela ouvrir la bouche pour dire le moin- « dre mot; ils ſe trouverent ſaiſis d'une telle horreur, & leur « conſternation fut ſi grande, qu'ils arreſterent au delà du « jour qui leur eſtoit marqué ces deux preſtres que Jules leur « envoyoit, & dirent qu'il leur eſtoit impoſſible d'aller à « Rome à cauſe de la guerre de Perſe, ce qui eſtoit un vain « prétexte & une deffaite honteuſe; n'y ayant nulle verité « dans cette excuſe qui n'eſtoit fondée que ſur la crainte & le « remors de leur conſcience. Car qu'y avoit-il de commun, « continuë S. Athanaſe, entre la guerre & des Eveſques? & « quel obſtacle les Perſes pouvoient-ils apporter à leur voya- « ge de Rome, qui eſtoit une ville ſi éloignée & ſeparée « d'eux par la mer? «

L'unique reſſource qui leur reſta dans cette grande extrémité, fut d'avoir recours à Conſtance comme au protecteur déclaré de leur hereſie, & de luy inſpirer la reſolution de

perſecuter les Eveſques qui leur déplaiſoient, & particulierement l'egliſe d'Alexandrie.

Nous verrons l'année ſuivante quels furent les triſtes & monſtrueux effets de ces conſeils d'iniquité & de tenebres. Il faut s'arreſter un peu préſentement à remarquer le changement qui arriva en celle-cy dans l'empire par la mort de Conſtantin l'aiſné des trois freres Auguſtes, laquelle reduiſit le gouvernement à deux Empereurs.

Comme ce prince avoit rappellé S. Athanaſe de ſon premier banniſſement, il s'eſtoit engagé par là à luy donner ſa protection contre la conjuration de ſes ennemis. Mais le Saint ſe vit privé de ce ſecours par la mort violente de cet Empereur qui fut tué vers Aquilée prés de la riviere d'Alſe, ſous le Conſulat d'Acyndine & de Procle ou Procule. Zoſime dit que comme il avoit un different avec ſon frere Conſtant touchant la domination de l'Afrique & de l'Italie, celuy-cy diſſimula pendant trois ans la haine qu'il luy portoit, afin de s'en deffaire avec plus de ſeureté; & qu'en attendant l'occaſion favorable d'entrer dans une province qui avoit beaucoup d'inclination pour luy, il envoya ſon armée ſous prétexte d'aſſiſter ſon frere Conſtance qui faiſoit la guerre aux Perſes, mais aprés avoir donné ordre à ſes trouppes de venir fondre ſur Conſtantin, qui ne penſoit à rien moins qu'à cela; & que la choſe s'eſtant executée ainſi qu'il la leur avoit commandée, ils tuerent Conſtantin. D'autres ont écrit que Conſtantin luy ayant luy-meſme déclaré la guerre, & ayant fait irruption ſur les frontieres de ſon empire, il y fut tué à la bataille. Quoy qu'il en ſoit, Conſtant demeura par ce moyen le maiſtre de l'Afrique & de l'Italie, auſſi bien que des Gaules, de l'Eſpagne & de l'Angleterre.

Zoſim. l. 2.

Aurel. Victor Eutrop. Hieronym. chron. Socrat. l. 2. c. 20.

CHAP.

CHAPITRE IX.

Ouverture du Concile d'Antioche : Quels eſtoient les Eveſques qui le compoſoient.

COMME les Euſebiens ne doutoient pas que le refus qu'ils faiſoient d'aller à Rome, ne décriaſt beaucoup leur conduite, & que d'ailleurs ils reconnoiſſoient avec douleur que tous ceux qu'ils avoient contraints par intrigues d'embraſſer, leur parti, les abandonnoient de jour en jour, & qu'ils ſe voyoient réduits à perdre le peu de ſectateurs qui leur reſtoient ; ils chercherent une occaſion favorable pour executer par un prétexte eccleſiaſtique la reſolution qu'ils avoient priſe de concert avec Conſtance de perſecuter ouvertement tous ceux qui s'oppoſeroient à leurs deſſeins. *Ad ſolitar. p. 815.*

Leur principal but eſtoit de ſe ſervir de l'abſence de S. Athanaſe pour mettre en la place de ce ſaint paſteur un loup raviſſant ; & ſi nous en croyons Theodoret, ils n'avoient fait demander le Concile de Rome que dans cette veuë. Pour réuſſir dans leur entrepriſe d'une maniere qui euſt plus d'autorité, il n'y avoit pas de moyen qui leur fuſt plus avantageux que la convocation d'un Concile ; & ils eurent une rencontre favorable pour l'aſſembler promtement. *Theodoret. l. 2. c. 3.*

Il y avoit déja dix ans que l'Empereur Conſtantin le grand avoit jetté dans Antioche les fondemens d'une egliſe que l'on nomma la Baſilique d'or, & qui devoit eſtre un monument éternel de ſa magnificence & de ſon zele. Lors qu'elle fut achevée par les ſoins de ſon fils Conſtance, Euſebe qui avoit uſurpé le ſiege de Conſtantinople, voulut pluſtoſt la faire ſervir à la ruine du dogme de la conſubſtantialité du Verbe, qu'à l'honneur de Dieu pour lequel elle eſtoit baſtie. Il ſçavoit menager avec addreſſe la dedicace des egliſes, pour y trouver dequoy ruiner la foy de l'Egliſe. Il avoit employé cet artifice avec ſuccés dans la dedicace de l'egliſe de Jeruſalem, où il avoit achevé par la reception d'Arius ce qu'il avoit commen-

cé dans le conciliabule de Tyr par la dépoſition de S. Atahanaſe. Il vouloit donc confirmer à Antioche ce qui s'eſtoit fait alors, & en meſme temps trouver prétexte pour ſubſtituer par l'autorité apparente de l'Egliſe, un autre Eveſque en la place de noſtre Saint, ce qu'il n'avoit pû encore executer juſques alors. Ses partiſans allegueront, comme nous verrons, la guerre des Perſes pour ſe diſpenſer d'aller à Rome, où ils avoient voulu porter eux-meſmes la connoiſſance de leur different; & ils avoient l'effronterie de faire convoquer un Concile dans Antioche, qui eſtoit beaucoup plus ſujette que Rome aux incurſions des Perſes. Ils vouloient que la guerre les empeſchaſt de ſe rendre en Italie; & elle n'empeſchoit pas l'Empereur d'aſſiſter paiſiblement à leurs aſſemblées pendant un temps fort conſiderable. Lorſqu'ils avoient voulu irriter le Pape Jules contre noſtre Saint, & feindre pour cela de ſe ſoumettre à ſon autorité, & à celle du Concile qu'ils luy propoſoient d'aſſembler, la guerre que les Perſes avoient commencée dés le temps du grand Conſtantin, n'avoit pas eſté capable d'arreſter leur paſſion. Mais depuis qu'ils avoient veu que ſon innocence le rendoit aſſez intrépide pour vouloir eſtre jugé à Rome par le tribunal qu'ils avoient choiſi eux-meſmes, ils aimoient mieux alleguer la guerre des Perſes pour éluder le Concile que Jules avoit convoqué, & en meſme temps convoquer un autre Concile dans Antioche, où ils eſtoient aſſurez que S. Athanaſe ne pourroit pas ſe trouver, parce qu'il ne pouvoit manquer de reſerver ſa cauſe à celuy de Rome, comme ils ne doutoient nullement que l'Empereur n'y deuſt aſſiſter, parce qu'ils diſpoſoient de luy abſolument.

Athanaſ. de ſynod. p. 894. Ce Concile s'aſſembla à Antioche la 5. année aprés la mort de Conſtantin ſous les Conſuls Marcellin & Probin, en la 14. indiction, & ainſi il faut dire qu'il ſe tint en l'an 341. avant le mois de ſeptembre. Le grand nombre d'effets que nous verrons qu'il produira dés devant Paſque, nous doit faire juger qu'il ſe tint dés le commencement de l'année.

Hilar. de ſynod. Il s'y trouva 90. Eveſques ſelon noſtre Saint, ou 97. ſelon S. Hilaire, & ils eſtoient aſſemblez des provinces de

Syrie, de Phenicie, de Paleſtine, d'Arabie, de Meſopotamie, de Cilicie, d'Iſaurie, de Thrace, de Cappadoce, de Bithynie.

Les principaux de ces Eveſques eſtoient Euſebe uſurpateur du ſiege de Conſtantinople, Dianée de Ceſarée en Cappadoce, Placille d'Antioche, Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Macedone de Mopſueſte, Maris de Calcedoine, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Patrophile de Scythople, Eudoxe alors Eveſque de Germanicie en Syrie, depuis d'Antioche, & enfin de Conſtantinople, George de Laodicée, Theophrone de Tyanes en Cappadoce. *Eclairciſſement. 1.*

Il eſt certain qu'il y eut des Eveſques catholiques qui refuſerent de s'y trouver; & entre les autres, S. Maxime ſucceſſeur de S. Macaire dans l'eveſché de Jeruſalem s'abſtint d'y venir, parce qu'il ſe repentoit d'avoir conſenti par ſurpriſe à la condamnation de S. Athanaſe. *Socrat. l. 2. c. 5. Sozom. l. 3. c. 5.*

Il ne s'y trouva auſſi aucun Eveſque d'Occident, ny perſonne de la part de Jules, quoy que le rang que ce ſaint Pape tenoit dans l'Egliſe, luy donnaſt lieu, quand il n'en euſt point eu d'autre raiſon, de s'intereſſer dans une cauſe où il s'agiſſoit du rétabliſſement ou de la dépoſition de S. Athanaſe Archeveſque d'Alexandrie, c'eſt à dire dans un point qui concernoit tout l'eſtat de l'Egliſe univerſelle. Et c'eſt avec beaucoup de raiſon qu'il ſe plaint de cette conduitte comme d'une choſe tout à fait irreguliere, ainſi que nous le verrons dans la ſuitte. Mais faire ſi peu d'eſtat de luy que de prévenir ſon jugement aprés y avoir eu recours, c'eſtoit traitter la majeſté du premier ſiege du monde avec la derniere indignité. *Eclairciſſement. 2.* *apud Athanaſ. apol. 2. p. 753.*

Cependant quelques defauts qu'il y euſt dans le Concile d'Antioche, ils eſtoient tous couverts dans l'eſprit des Euſebiens par l'autorité ſouveraine de Conſtance, à qui S. Athanaſe donne le nom de tres-impie. Sa ſeule préſence faiſoit leur force; & c'eſtoit aſſez de regner ſur ſon eſprit pour s'élever au deſſus des loix les plus ſaintes, & des Canons les plus ſacrez & les plus inviolables. *de ſynod. p. 894.*

CHAPITRE X.

Intrusion de Gregoire dans le siege d'Alexandrie par la faction des Eusebiens qui nomment aussi un Eusebe Evesque d'Emese.

Socrat. l. 2. c. 5. 6. Sozom. l. 3. c. 5. Athanas. apolog. 2.

DE's que le Concile d'Antioche fut assemblé, les Eusebiens voulurent en faire l'ouverture par le soin qu'ils prirent d'accabler S. Athanase : & ce fut pour cela qu'ils renouvellerent les vieilles accusations du conciliabule de Tyr, qui avoient déja esté ruinées tant de fois; qu'ils chargerent le Saint des meurtres & des desordres que l'on pretendoit avoir esté les suittes & les effets de son retour à Alexandrie; & qu'ils le declarerent coupable d'avoir violé le Canon qu'ils firent alors, en se rétablissant de luy-mesme sur son siege sans attendre l'autorité d'un Concile. Cependant cette conduite estoit tout à fait étrange, puisqu'ayant eux-mesmes demandé un Concile à Jules pour juger ce Saint, & le Pape en faisant assembler un à Rome, ils entreprenoient d'en connoistre eux-mesmes, sans attendre la decision du Concile qu'ils avoient sollicité avec tant d'instance.

Mais quoyqu'ils ne pussent avec justice examiner mesme la cause de S. Athanase sans la juger, ils ne laisserent pas de passer jusques à un jugement definitif, & à le condamner sur des pretextes aussi frivoles que ceux que nous avons rapportez; & dés qu'ils eurent prononcé le decret de sa deposition, ils l'executerent promtement en luy donnant un successeur.

Socrat. l. 2. c. 6. Sozom. l. 3. c. 5.

Il y avoit alors dans le parti des Ariens un nommé Eusebe qui depuis est devenu fameux dans l'histoire de l'Eglise sous le nom d'Evesque d'Emese. Il estoit né à Edesse en Mesopotamie d'une famille considerable, & avoit appris dés son enfance les lettres saintes selon la coutume du païs. Il étudia ensuitte le grec & les belles lettres sous ceux qui les enseignoient alors à Edesse, & depuis il fit un voyage en Palestine pour se perfectionner dans l'intelligence des divines Ecritures; mais il prit malheureusement pour ses docteurs Eusebe

de Cesarée & Patrophile de Scythople. Il passa de Palestine à Antioche ; mais comme S. Eustathe venoit d'en estre banni, il ne put avoir instruction que d'Euphrone qui tenoit sa place, & il se lia d'une étroitte familiarité avec luy. Il quitta depuis Antioche & vint à Alexandrie, tant pour éviter d'estre ordonné prestre, que pour y aprendre la philosophie ; & estant retourné à Antioche, il eut une grande union avec Placille successeur d'Euphrone. Il estoit encore à Antioche lorsque les Eusebiens y firent l'ouverture de leur Concile ; & ce fut sur luy qu'Eusebe de Nicomedie jetta les yeux pour en faire un Archevesque d'Alexandrie, & un appuy de sa faction. Car d'une part il le jugeoit fort capable de gagner l'affection du peuple, parcequ'il estoit irreprochable dans sa vie, qu'il estoit fort éloquent, particulierement de cette éloquence populaire & de declamateur que le monde estime, & que c'estoit un esprit fort poli & fort agreable : & il le connoissoit de l'autre pour estre bien fondé dans l'Arianisme, comme ayant toujours vécu avec les principaux partisans de cette secte. Aussi est-ce par une faute grossiere que son nom se trouve dans quelques martyrologes, comme le Cardinal Baronius l'a bien remarqué, puisque Theodoret rapporte comme une chose constante qu'il estoit du party des Ariens, & que S. Hierôme dans sa chronique luy donne le nom de port'enseigne de la faction Arienne.

Hieron. de script. eccl.

Baron. an. 341. §. 11. Theodoret. dialog. 3. Hieron. in chron. an. 348. Socr. Sozom. ibid.

Neanmoins avec tous les avantages qu'il possedoit & toutes les conspirations de ceux de sa secte, il ne put pas se resoudre à accepter l'eveché d'Alexandrie par la crainte qu'il eut d'attirer sur luy-mesme la haine des Alexandrins dont il sçavoit que S. Athanase estoit extrémement aimé ; & il ne voulut point se commettre avec un peuple qui ne pouvoit pas souffrir d'en voir établir un autre en la place de son Evesque. N'ayant donc pu consentir à une intrusion dont il ne prévoyoit point d'heureuses suittes, on luy donna l'eveché d'Emese en Phenicie prés du mont Liban ; & ce fut en cette qualité qu'il assista au Concile, & consentit aux décisions qui y furent faites. Mais il trouva depuis dans Emese la mesme contradiction qu'il craignoit dans Alexandrie ; & lors qu'il voulut s'établir dans la possession de cet eveché, tout le peuple se souleva contre luy, parce qu'on

Eclairciſſement 1.

l'accuſoit de s'addonner à l'aſtrologie judiciaire; ce qui n'empeſcha qu'il ne fuſt toujours ſoutenu tant qu'il veſcut par la protection des Ariens & par l'amitié de Conſtance.

Athanaſ. ad orthod. p. 930. ad ſolitar. p. 860. 944. apolog. 2. p. 749. Gregor. Nazianz. orat. 21.

Des conſiderations politiques ayant empeſché Euſebe d'accepter le ſiege d'Alexandrie, on y nomma Gregoire; & apparemment le Concile d'Antioche écrivit de toutes parts pour le faire recevoir. Ce Gregoire eſtoit né en Cappadoce, & n'avoit pas eſté baptizé à Alexandrie: il y eſtoit ſeulement venu étudier. Il y avoit eſté parfaitement bien receu par S. Athanaſe, qui luy avoit témoigné autant de bonté qu'à un fils, & autant de confiance qu'à un amy tout à fait intime. Mais il n'avoit répondu à ces bons offices que par une extréme ingratitude; & on tenoit que ſe ſoulevant contre ſon pere & ſon protecteur, il avoit eu beaucoup de part à la fable du meurtre d'Arſene lorſque les Ariens avoient inventé cette calomnie.

Eclairciſſement 2.

La ſuitte fit voir à tout le monde que ce Gregoire eſtoit un veritable Arien. Et en effet il n'avoit eſté demandé que par les ſeuls Ariens dans l'unique deſſein de troubler cette Egliſe patriarchale. Car comme elle jouïſſoit alors d'une paix profonde ſous la conduite de S. Athanaſe, que les Eveſques d'Egypte entretenoient la charité & la paix entr'eux meſmes & avec leur ſaint Archeveſque, & que nul catholique ſoit Eveſque, ſoit preſtre, ſoit quelque autre que ce fuſt, ne faiſoit aucune plainte contre luy; il ne pouvoit y avoir aucun prétexte dans ce nouvel établiſſement qui n'eſtoit qu'une veritable intruſion.

Et certainement une entrée auſſi irreguliere & auſſi contraire aux Canons qu'eſtoit celle de Gregoire, ne pouvoit promettre que des deſordres & des outrages. Car les arbres dont la racine eſt pourrie, ne peuvent porter de bons fruits; & les Eveſques qui preſtent leur ambition à l'animoſité des autres, ne peuvent eſtre que la honte & l'opprobre de l'Egliſe, parce qu'ils ſe mettent plus en peine de conſerver leur domination par la force, que de conduire leur troupeau avec douceur. S. Athanaſe écrit de cet uſurpateur, qu'il ne doit eſtre de nulle conſideration, puiſque la maniere dont il a veſcu par le paſſé le rend tout à fait mépriſable, qu'il n'eſt nullement chreſtien, mais qu'il a déguiſé ſa religion ſelon

la conjoncture du temps, regardant la pieté comme un trafic & un commerce, & que perſonne ne doit s'étonner de le voir tomber dans des erreurs contraires à la foy, luy qui ne ſçait ce qu'il dit, & qui n'a nulle intelligence des queſtions dont il parle. *Id. de Synod. p. 912.*

Mais le Pape Jules luy reproche ſur toutes choſes la nullité de ſon ordination dans toutes ſes circonſtances, & particulierement en ce qu'il eſtoit étranger, & n'avoit pas eſté tiré du corps de l'egliſe d'Alexandrie. Je ne ſçay, dit-il, de « quelle maniere ont eſté faites toutes les choſes qui ſe ſont « paſſées dans cette affaire. Car premierement, pour dire le « vray, il ne falloit point qu'aprés que nous avions écrit pour « la convocation d'un Concile, quelques-uns en prévinſſent « le jugement avec tant de précipitation. Et de plus, il ne « falloit pas introduire cette nouveauté contre l'ordre de l'E- « gliſe. Car quel eſt le Canon eccleſiaſtique, & quelle eſt la « tradition apoſtolique qui ordonne que l'Egliſe eſtant dans la « paix, & un ſi grand nombre d'Eveſques vivant dans l'union « & dans la concorde avec Athanaſe Eveſque d'Alexandrie, on « envoyaſt en ſa place Gregoire, qui eſtoit étranger à l'égard « de cette ville, qui n'y a point eſté baptizé, qui eſt inconnu au « peuple, qui n'a eſté demandé pour prelat ny par les preſtres, « ny par les Eveſques, ny par les laïques; mais qui ayant eſté « établi à Antioche, a eſté conduit à Alexandrie, non par les « preſtres & les diacres de la ville, ny par les Eveſques d'Egy- « pte, mais par une eſcorte de ſoldats? Certainement, quand « meſme Athanaſe auroit eſté convaincu de quelque crime « dans ce Concile, il ne falloit pas pour cela faire un établiſ- « ſement ſi contraire aux loix & aux Canons de l'Egliſe, mais « il falloit que les Eveſques de la province ordonnaſſent pour « ſon ſucceſſeur un homme qui fuſt tiré de l'egliſe meſme, de « l'ordre des preſtres & du clergé d'Alexandrie, au lieu de « violer ainſi les Canons que nous avons receus des Apoſtres. « Si la meſme choſe eſtoit arrivée à quelqu'un de vous, ne crie- « riez-vous pas à haute voix, & n'en demanderiez-vous pas la « reparation & la vengeance comme d'un violement public « des ſaints Canons? Mes chers freres, continuë ce ſaint Pape, « nous vous parlons avec verité comme en la preſence de « Dieu, & nous vous diſons que cette conduite n'eſt ny ſainte, « ny juſte, ny eccleſiaſtique. *apud Athanaſ. apol. 2. p. 748. 749.*

Il ſeroit difficile de trouver dans toute l'antiquité un témoignage plus exprés & plus authentique que celuy-là touchant les regles de l'élection des prelats, comme il ſeroit mal-aiſé de voir un exemple plus ſcandaleux de l'uſurpation d'un eveſché que celuy que nous venons de raconter, puiſque le merite de S. Athanaſe rend encore plus enorme l'intruſion de Gregoire.

Mais Dieu dont la juſtice veille toujours pour la juſtification de ſes ſerviteurs quand on les veut opprimer, procuroit dans ce meſme temps une approbation glorieuſe à noſtre Saint par la conduite qu'il inſpiroit à d'autres ſaints au milieu de leurs deſerts. Car pendant que les Euſebiens rejettoient ſi ouvertement ſa communion par une conſpiration publique, il permettoit que deux des plus grands ſaints qui fuſſent alors dans ſon Egliſe, rendiſſent un témoignage avantageux à la pureté de la foy. Sa divine providence ayant envoyé S. Antoine au commencement de cette année viſiter S. Paul ermite, afin que la poſterité puſt avoir quelque connoiſſance d'une vertu ſi extraordinaire; entre les autres entretiens qu'ils eurent enſemble, S. Paul luy parla de l'Eveſque Athanaſe, & luy declara qu'il vouloit eſtre enſeveli dans le manteau qu'il avoit donné à S. Antoine, pour marque de ce qu'il mouroit dans la communion de ce grand Eveſque. C'eſtoit le teſtament du premier de tous les Ermites dont S. Antoine devoit eſtre l'executeur; & le témoignage qu'ils rendoient tous deux à S. Athanaſe dans l'obſcurité d'une ſolitude, devoit retentir juſques à la fin des ſiecles au milieu de toutes les Egliſes du monde où JESUS-CHRIST trouve des adorateurs.

Hieron. vitâ Pauli eremit. Eclairciſſement 3.

CHAPITRE XI.

Trois differentes profeſſions de foy établies par les Ariens dans le Concile d'Antioche.

Socrat. l. 2. c. 7.

L'ELECTION de Gregoire ne s'eſtant faite qu'en faveur de l'Arianiſme, & pour ruiner la conſubſtantialité du Verbe, dés que les Euſebiens l'eurent mis en eſtat de tenir la place du ſecond Eveſque du monde, ils eurent de l'impatince

l'impatience d'executer leur deſſein ſans qu'il paruſt que leur intention eſtoit de ruiner le Concile de Nicée, quoy qu'ils n'euſſent point d'autre but que celuy-là, & que ce fuſt dans cette veuë qu'ils aſſembloient tant de Conciles, & dreſſoient tant de profeſſions de foy differentes. Mais parce que l'Arianiſme eſtoit devenu infame au jugement de tous les Eveſques orthodoxes, ils voulurent condamner en apparence ce qu'ils établiſſoient en effet, & reſſuſciter l'hereſie d'Arius en deſavoüant l'attachement qu'ils avoient à ſa perſonne. C'eſt ce qu'ils entreprirent de faire par une lettre, dont noſtre Saint & Socrate nous rapportent l'extrait en ces termes. *Athanaſ. de ſynod. p. 892. Socrat. l. 2. c. 7.*

Nous ne pretendons point ſuivre Arius, puiſqu'eſtant Eveſques comme nous ſommes, nous n'avons garde de prendre pour noſtre regle un ſimple preſtre; & nous n'avons auſſi admis aucune autre foy que celle qui nous a eſté laiſſée de tout temps par tradition: mais nous avons examiné nous meſmes la créance de ce preſtre, & nous l'avons pluſtoſt receu dans l'Egliſe comme juges, que ſuivi comme diſciples. Et c'eſt ce que vous reconnoiſtrez par cette déclaration. Car nous avons appris de tout temps à croire en un ſeul Dieu qui eſt le Dieu de tout ce qui eſt au monde, qui a créé toutes les choſes ſenſibles & intelligibles, & qui les gouverne par ſa providence; & en un ſeul Fils unique de Dieu, qui eſt avant tous les ſiecles avec le Pere qui l'a engendré, par lequel toutes les choſes viſibles & inviſibles ont eſté faites, qui eſt venu icy bas dans les derniers temps ſelon le bon plaiſir de ſon Pere, qui a pris un corps d'une Vierge, qui a accompli exactement toute la volonté de ſon Pere, qui a ſouffert, eſt reſſuſcité, eſt retourné dans le ciel, eſt aſſis à la droitte du Pere, qui viendra encore une fois pour juger les vivans & les morts, & qui demeurera Roy & Dieu dans tous les ſiecles. Nous croyons auſſi au Saint Eſprit; & s'il faut encore ajoûter ces articles, nous croyons la reſurrection dans la chair, & la vie éternelle.

Cette lettre ayant ainſi eſté concertée dans le Concile d'Antioche, ils l'envoyerent promtement aux Eveſques de chaque ville. Mais n'eſtant pas ſatisfaits eux-meſmes de *Socr. l. 2. c. 7. Athanaſ. de ſynod. p. 892.*

cette premiere profession de foy, le long sejour qu'ils firent à Antioche, leur donna occasion d'en dresser une seconde qui estoit conceuë en ces termes.

» Nous croyons conformément à la doctrine evangelique » & apostolique, en un Dieu Pere tout-puissant, créateur & » ouvrier de cet univers, & de qui toutes choses sont sorties: » & en un JESUS-CHRIST nostre Seigneur, qui est son Fils » unique, & Dieu, par qui toutes choses ont esté faites, qui » a esté engendré du Pere devant tous les siecles, Dieu de » Dieu, tout de tout, seul de seul, parfait de parfait, Roy » de Roy, Seigneur de Seigneur, Verbe vivant, Sagesse vi- » vante, Lumiere veritable, Voye, Verité, Resurrection, Pas- » teur, Porte, immuable & inalterable dans sa divinité, Image » sans difference de la substance, de la volonté, de la puis- » sance & de la gloire du Pere; premier né de toutes les » créatures, qui a esté au commencement en Dieu, Dieu » Verbe, ainsi qu'il est dit dans l'Evangile que le Verbe estoit » Dieu, par qui toutes choses ont esté faites, & en qui toutes » choses subsistent; qui est descendu du ciel dans les derniers » jours, qui est né de la Vierge selon les Ecritures, qui s'est fait » homme, qui est le mediateur de Dieu & des hommes, l'Apos- » tre de nostre foy, l'auteur & le chef de nostre vie, cõme il dit
Ioann. 4. » luy-mesme. *Ie suis descendu du ciel non pour faire ma volonté, mais* » *pour faire la volonté de celuy qui m'a envoyé*; qui a souffert pour » nous, qui est ressuscité le troisiéme jour, qui est monté » aux cieux, qui est assis à la droitte du Pere, & qui viendra » encore une fois avec gloire & avec puissance juger les vi- » vans & les morts: Et au Saint Esprit qui a esté donné pour la » consolation, pour la sanctification & pour la perfection » des fidelles, ainsi qu'il paroist par le commandement que » nostre Seigneur a fait à ses disciples quand il leur a dit,
Marc. 16. » *Allez, enseignez toutes les nations en les baptisant au nom du* » *Pere, du Fils, & du Saint Esprit*, sçavoir du Pere qui est » vrayment Pere, du Fils qui est vrayment Fils, du Saint Es- » sprit qui est vrayment Saint Esprit. Et ces mots ne doivent » pas estre pris simplement & sans ce qu'ils signifient; mais ils » representent exactement la personne, l'ordre & la gloire » qui sont propres à chacun d'eux en particulier: de sorte qu'à » considerer l'hypostase, ce sont trois choses, mais ce n'en est

qu'une quand on juge par la conformité de volonté qui s'y « rencontre. «

Comme donc nous avons cette créance, & que nous fai- « sons profession en presence de Dieu & de JESUS-CHRIST, « de l'avoir depuis le commencement jusques à la fin ; nous « anathematizons toute sorte d'opinion & de doctrine hereti- « que. Que si quelqu'un enseigne quelque sentiment contre « la doctrine orthodoxe qui est compriſe dans l'Ecriture, pré- « tendant qu'il y ait, ou qu'il y ait eu aucun temps ou aucun « siecle qui se soit passé avant que le Fils ait esté engendré, « qu'il soit anatheme. Et si quelqu'un dit que le Fils soit créa- « ture comme l'une des créatures, ou qu'il refuse de croire « quelqu'un des articles que nous venons d'exposer de la ma- « niere que les divines Ecritures nous l'ont appris, ou qu'il en- « seigne & qu'il annonce quelqu'autre doctrine differente de « ce que nous avons receu, qu'il soit anatheme. Car nous fai- « sons profession de croire veritablement & de suivre avec « respect toutes les veritez que les divines Ecritures, les Pro- « phetes & les Apostres nous ont enseignées. «

Voilà quelle fut la seconde profession de foy qui fut dres- *Eclaircisse-ment 1. Hilar. de synod.* sée par les Eusebiens dans le Concile d'Antioche. S. Hilaire luy a voulu donner un bon sens dans son livre des Synodes, où il dit qu'elle fut dressée non contre l'heresie de ceux qui vouloient que le Pere, le Fils & le S. Esprit fussent dissemblables en substance, mais contre une autre heresie qui s'estoit élevée depuis le Concile de Nicée, qui réduisoit la Tri- *Athanas. de synod. p. 912.* nité à trois noms, lesquels convenoient tous trois au Pere. Et elle pourroit en effet paroistre en quelque sorte catholique, si l'on n'y découvroit un venim caché en ce qu'ils affectent d'abolir le terme de Consubstantiel, qui avoit esté établi dans le Concile de Nicée, & qu'ils se contentent de faire le Fils tout à fait semblable en substance au Pere éternel. De sorte que quoy qu'ils parlent plus avantageusement du Verbe que dans leur premiere profession de foy, neanmoins il y a toujours de la malignité dans ce formulaire, & ils n'avoient point d'autre dessein en supprimant un mot si essentiel & si décisif, que de rétablir leur heresie par ce nouveau déguisement. Mais on y peut encore remarquer une autre expression fort pernicieuse en ce que ces mesmes Eves-

ques se contentent de dire que le Fils n'est pas créature comme l'une des créatures ; ce qui ne tend qu'à le mettre au dessous de Dieu, & à luy donner seulement quelque degré de perfection au dessus des créatures ordinaires.

Comme l'heresie cherche toujours quelque prétexte pour couvrir sa difformité, les Ariens prétendirent autoriser un symbole si deffectueux en l'attribuant au S. martyr Lucien, ainsi que nous apprenons de Sozomene ; qui ajoûte qu'il se peut bien faire que pour donner plus d'autorité à leurs productions ils les attribuassent faussement à un illustre martyr.

Sozom. l. 3. c. 2.

Eclaircissement. 2.

Il falloit certes que l'embarras des Eusebiens fust bien étrange, puisqu'aprés avoir fait deux professions de foy, & s'estre engagez par serment de soutenir la seconde, ils souffrirent encore qu'Euphrone Evesque de Tyanes dans la Cappadoce en publiast une troisiéme dans le Concile en présence de tout le monde, & l'approuverent mesme par leurs signatures. Nostre Saint qui l'a transcrite, nous apprend qu'elle contenoit ces mots.

De synod. p. 894.

» Je prends Dieu à témoin, & je veux bien qu'il me punisse
» s'il n'est pas vray que je croy en un Dieu Pere tout-puissant,
» qui a créé & produit tout l'univers, & de qui toutes choses
» sont sorties ; & en nostre Seigneur JESUS-CHRIST son Fils
» unique qui est Dieu, Verbe, Puissance, & Sagesse ; qui a
» esté engendré du Pere devant tous les siecles, Dieu parfait
» de Dieu parfait, qui existe dans son Pere, qui est descendu
» du ciel dans les derniers temps, qui selon les Ecritures a esté
Eclaircissement. 3. » engendré d'une Vierge, qui s'est assis à la droitte de son Pere,
» qui viendra encore une fois avec gloire & avec puissance ju-
» ger les vivans & les morts, & qui demeure dans tous les
» siecles : Et au Saint Esprit qui est le Consolateur, l'Esprit de
» verité que Dieu a promis par son prophete de répandre sur
» ses serviteurs, que le Seigneur s'est engagé d'envoyer à ses
» disciples, & qu'il leur a envoyé effectivement, ainsi que les
» Actes des Apostres nous le témoignent. Que si quelqu'un en-
» seigne quelque doctrine contraire à celle-là, ou s'il conserve
» en luy mesme quelque autre sentiment, qu'il soit anatheme:
» ou s'il soutient les sentimens de Marcel d'Ancyre, de Sabel-
» lius ou de Paul de Samosate, qu'il soit anatheme aussi

bien que tous ceux qui communiquent avec luy. «

Ce formulaire ayant eſté ſigné de tout le Concile, peut eſtre conté parmy ce grand nombre de profeſſions de foy que l'on a reprochées aux Ariens, & que Socrate appelle avec raiſon un labyrinthe. *Socrat. l. 2. c. 12.*

Caſſien rapporte un autre ſymbole d'Antioche fait par les catholiques, puiſque le Fils y eſt reconnu conſubſtantiel au Pere. On ne ſçauroit dire en quel temps il a eſté compoſé; mais il eſt aſſez viſible par le texte de Caſſien, que c'eſtoit celuy dont on ſe ſervoit dans l'egliſe d'Antioche pour le bapteſme. *Caſſian. l. 6. de Incarn. c. 3.*

CHAPITRE XII.

Des 25. Canons qui portent le nom du Concile d'Antioche.

OUTRE les trois formulaires dont nous venons de parler, le meſme Concile d'Antioche fit quelques autres reglemens pour la diſcipline de l'Egliſe; & ils ſont compris dans les 25. Canons qui nous en reſtent encore. *Socrat. l. 2. c. 7.*

Comme ces Canons avoient eſté compoſez par les heretiques, qui eſt le nom que le Concile de Sardique donne à ceux dont la cabale avoit élevé Gregoire à l'epiſcopat d'Alexandrie, & que de plus il y en avoit qu'ils avoient établis exprés pour perſecuter S. Athanaſe & les catholiques; il ne faut pas s'étonner de ce que le ſaint Pape Innocent I. S. Jean Chryſoſtome, & tous ceux qui ont deffendu ſa cauſe, les ont rejettez abſolument. Mais auſſi, comme ils ſe ſont trouvez autoriſez par la pratique de l'Egliſe, ou par d'autres Canons tous ſemblables, on n'a pas fait difficulté de les recevoir dans le Code des Canons, qui fut dreſſé depuis la mort de S. Chryſoſtome & avant le Concile general de Calcedoine, & qui eſt cette compilation celebre de 165. Canons des Conciles de Nicée, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée & de Conſtantinople, dont le Concile de Calcedoine approuva les reglemens en general, comme il cite en particulier quelques uns de celuy d'Antioche ſans le nommer. *Athanaſ. apolog. 2. p. 759. Innocent. ep. 29.* *can. 1. Cõc. Calced. Id. act. 4.*

Le premier de ces Canons d'Antioche confirme le decret de Nicée touchant la Paſque, ordonnant que les laïques qui s'obſtineroient à y deſobeïr, ſeroient excommuniez & les eccleſiaſtiques dépoſez & privez meſme des marques de leur dignité, avec ceux qui communiqueroient avec eux.

Les Euſebiens affecterent de faire paroiſtre en cecy qu'ils avoient du reſpect pour le Concile de Nicée, afin de le ruiner plus facilement dans la doctrine de la foy; ce qu'ils ne pouvoient mieux faire qu'en renouvellant ſon ordonnance touchant un point de diſcipline qui leur paroiſſoit indifferent, comme nous avons veu qu'Euſebe Eveſque de Ceſarée ne parle que de ce ſeul point de la ſolemnité de Paſque, en rapportant l'hiſtoire de ce grand Concile

Le ſecond Canon bannit de l'Egliſe & ſoumet à la penitence ceux qui venant dans l'egliſe pour y entendre les ſaintes Ecritures, refuſoient par un déreglement d'eſprit ou de cœur de prier & de recevoir l'Euchariſtie avec les autres. Il deffend auſſi ſous peine d'excommunication de prier dans les maiſons particulieres avec ceux qui eſtant excommuniez ne venoient pas prier dans les egliſes.

Il eſt aſſez viſible que ce Canon, quoy que tres-juſte & legitime en ſoy meſme, fut un effet de la malignité des Euſebiens, & qu'en le faiſant auſſi bien que dans quelques autres, ils avoient en veuë les Euſtathiens qui ne pouvoient communiquer avec ceux que ces heretiques avoient intrus à la place de l'Eveſque legitime; & que comme ils prévoyoient que pluſieurs autres ne pourroient jamais ſe reſoudre à embraſſer la communion de ceux que la faction Arienne avoit deſſein d'établir dans les Egliſes, ils uſoient de cette précaution pour les y contraindre.

Le 3. ſuſpend les preſtres, les diacres & les autres eccleſiaſtiques qui abandonnent leurs egliſes pour en aller ſervir d'autres, ſur tout s'ils ſont rappellez par leur Eveſque; ajoûtant que s'ils perſeverent dans leur deſobeïſſance, ils doivent eſtre dépoſez ſans pouvoir eſtre jamais rétablis, & que l'Eveſque qui les recevra, en ſera repris par le Concile, comme ayant violé les loix de l'Egliſe.

Le 4. oſte toute eſperance de rétabliſſement aux Eveſ-

ques dépoſez par un Concile, ou aux eccleſiaſtiques dépoſez par leurs Eveſques, ſi aprés leur dépoſition ils ont encore entrepris de faire leurs fonctions ordinaires : & il dépoſe tous ceux qui auront communiqué avec eux, particulierement depuis qu'ils auront eu connoiſſance de cette diſpoſition.

On ne peut douter que ce Canon ne concerne S. Athanaſe, qui regardoit comme nul le jugement que ces heretiques avoient prononcé contre luy ; & nous verrons qu'ils ſe ſerviront de cette déciſion pour dépoſer le Pape meſme. *Hilar. fragm.*

Le 5. ordonne de dépoſer de meſme ſans aucune eſperance de rétabliſſement, les preſtres & les diacres qui tiendront des aſſemblées particulieres, éleveront des autels, & refuſeront d'obeïr à leurs Eveſques lorſqu'il les aura appellez une & deux fois : & pour juſtifier les injuſtices & les violences qu'ils avoient deſſein d'exercer ſous ce prétexte contre les deffenſeurs de la doctrine catholique, les auteurs de ce Canon ajoûtent que ceux qui continueront à troubler l'Egliſe en cette maniere, & à y exciter des ſeditions, ſeront punis par la puiſſance civile.

Le 6. confirme la regle de l'Egliſe, qui porte que ceux qui ont eſté excommuniez par leur Eveſque, ne puiſſent eſtre receus que par leur Eveſque meſme, ou par un Concile ; & cette police comprend les laïques auſſi bien que les preſtres, les diacres, & tous les autres eccleſiaſtiques. *Conc. Calced. Act 4.*

Le 7. deffend de recevoir aucune perſonne étrangere ſans lettre de paix ; & le 8. accorde aux Corevéſques de pouvoir donner ces lettres, & meſme aux preſtres de la campagne, c'eſt à dire aux Curez, pourveu que ceux-cy n'en écrivent qu'aux Eveſques voiſins.

Le 9. donne aux Eveſques des capitales de chaque province le droit de metropolitain, qu'il fait conſiſter dans le rang de prééminence & d'honneur au deſſus des autres Eveſques de leur province, que l'on a depuis appellé leurs ſuffragans. Il veut que les ſimples Eveſques puiſſent gouverner leur dioceſe, ordonner des preſtres & des diacres, & faire toutes leurs autres fonctions ; mais que hors cela,

ils ne puiſſent faire quoy que ce ſoit ſans leur Eveſque metropolitain, comme luy auſſi de ſa part ne peut rien faire ſans l'avis de tous les autres.

Le 10. regarde les Curez de la campagne & les Coreveſques, à qui il permet d'établir des lecteurs, des ſoudiacres, & des exorciſtes; mais non d'ordonner des diacres & des preſtres ſans l'Eveſque de la ville duquel ils dépendent eux & les lieux où ils reſident, quoy que d'ailleurs ils ayent receu l'ordination epiſcopale.

Le 11. deffend aux Eveſques & aux eccleſiaſtiques ſur peine d'excommunication & de dépoſition, d'aller à la cour ſans le conſentement & les lettres du metropolitain & des Eveſques de la province.

Le 12. deffend de rétablir jamais ceux qui ayant eſté condamnez par un jugement eccleſiaſtique, s'addreſſent à l'Empereur pour l'importuner de leurs plaintes, au lieu d'avoir recours à un Concile plus conſiderable, & de ſoumettre leur cauſe au jugement d'un plus grand nombre d'Eveſques.

Le 13. deffend aux Eveſques ſur peine de dépoſition, de faire aucune ordination, ny de s'ingerer d'aucune affaire eccleſiaſtique dans un dioceſe étranger, à moins qu'ils n'y ſoient appellez par le metropolitain & par les Eveſques de ſa province; & il déclare abſolument nulles toutes les entrepriſes contraires à ce reglement.

Le 14. ordonne que quand les Eveſques d'une province ſeront partagez dans un jugement criminel contre un Eveſque, le metropolitain appellera quelques Eveſques d'une autre province pour terminer ce different avec ceux qui ſe trouveront partagez.

Le 15. veut qu'un Eveſque condamné par le conſentement unanime de tous les Eveſques de ſa province ne puiſſe eſtre jugé par d'autres, mais que l'on s'en tienne à ce qui aura eſté décidé à ſon égard.

Le 16. ne veut pas qu'un Eveſque qui n'a pas de ſiege, puiſſe s'établir ſans l'autorité d'un Concile dans une egliſe vacante, quand meſme il y ſeroit appellé par tout le peuple; & il veut que ce Concile pour eſtre parfait, ait à ſa teſte le metropolitain de la province. C'eſt ce que S. Gregoire de Nazianze

Nazianze pratiqua à Conſtantinople ; & quoy que les vœux de tout le peuple l'euſſent élevé malgré luy ſur le ſiege de cette egliſe vacante, il voulut neanmoins ſoumettre ſon élection à l'autorité du Concile univerſel.

Le 17. veut qu'un Eveſque qui refuſe de ſe charger de la conduite d'une egliſe pour laquelle il a eſté ordonné, & ne ſe met nullement en peine d'en aller prendre le gouvernement, demeure ſeparé de la communion juſqu'à ce qu'il accepte ce miniſtere, ou que les Eveſques de la province aſſemblez dans un Concile parfait jugent comment il en doit uſer.

Le 18. veut que ſi un Eveſque ayant eſté ordonné pour une egliſe, ne s'abſtient d'y aller que parce que le peuple ne le veut pas recevoir, il doit jouïr de ſa dignité dans l'egliſe où il ſera, pourveu qu'il n'y excite aucun trouble, juſqu'à ce que le Concile y ait pourveu.

Le 19. deffend d'ordonner aucun Eveſque que dans un Concile & en preſence du metropolitain, qui doit aſſembler pour cet effet tous les Eveſques de la province : Que s'il eſt difficile qu'ils s'y trouvent tous, il faut du moins que la plus grande partie y vienne ou envoye ſon ſuffrage par écrit pour ſe joindre à ceux qui s'y trouveront, afin que l'ordination ſe faſſe d'un commun conſentement, & qu'elle ſoit nulle ſi ces conditions n'y ont point eſté obſervées : Mais que ſi aprés qu'elles y auront eſté gardées, quelques-uns y reſiſtent par eſprit de contention, l'affaire paſſe ſelon le plus grand nombre des voix.

L'établiſſement de ces regles ſaintes caſſe abſolument l'élection de Gregoire, puiſqu'elles n'ont jamais eſté violées plus viſiblement que quand cet uſurpateur fut intrus ſur le ſiege de S. Athanaſe.

Le 20. ordonne que l'on tiendra deux Conciles provinciaux tous les ans, l'un la quatriéme ſemaine d'aprés Paſque, l'autre le quinziéme d'octobre. Ce reglement avoit déja eſté établi par le cinquiéme Canon du Concile de Nicée, ſinon en ce que ſelon celuy de Nicée le premier de ces deux Conciles doit eſtre avant le careſme.

Le 21. Canon du Concile d'Antioche deffend conformément au 15. de Nicée, qu'un Eveſque change de ſiege, non

ſeulement par ſon propre mouvement, mais non pas meſme quand il y ſeroit contraint ou par le peuple ou par les Eveſques. Il eſt difficile de concevoir comment Euſebe de Nicomedie, dont la faction dominoit dans le Concile d'Antioche, a ſouffert un Canon ſi contraire à l'inquietude de ſon eſprit ambitieux, & qu'il ſe ſoit condamné luy-meſme dans une aſſemblée où il avoit tant de pouvoir.

Le 22. eſt tout conforme au 13. qui deffend à l'Eveſque de faire dans un dioceſe étranger des ordinations de preſtres ou de diacres qui ne ſont pas de ſa juriſdiction ; & il eſt difficile de croire qu'un meſme Concile ait fait ces deux Canons, qui ne contiennent que la meſme choſe, & qui ne ſont differens l'un d'avec l'autre que dans les termes & les expreſſions.

Le 23. deffend à un Eveſque de nommer ſon ſucceſſeur, meſme à la mort, & declare nulle toute nomination qui ſeroit faite en cette maniere, reſervant au Concile & au jugement des Eveſques à remplir par le choix d'une perſonne digne de l'epiſcopat cette place vacante par mort.

Le 24. veut que l'Eveſque ait l'adminiſtration de tous les biens de l'Egliſe ; en telle ſorte neanmoins qu'il en donne connoiſſance aux preſtres & aux diacres de ſon clergé, afin que ce qui appartient à l'Egliſe ne ſe perde & ne ſe diſſipe point aprés ſa mort, que ſes biens propres, dont il luy permet de diſpoſer, ne ſoient pas confondus avec les biens de l'Egliſe, & que ſes parens ne ſoient point engagez aprés ſa mort dans des procez qui ſoient la cauſe qu'on le charge de maledictions.

Le 25. contient d'excellentes ordonnances touchant l'uſage des biens de l'Egliſe. Car il oblige l'Eveſque d'en faire la diſtribution à tous les pauvres avec un profond reſpect envers Dieu & toute la crainte poſſible, n'en prenant pour ſon uſage que ce qui luy eſt préciſément neceſſaire, s'il a beſoin de quelque choſe, ou pour les neceſſitez des étrangers qu'il eſt obligé de recevoir, afin de pratiquer cette parole de l'Apoſtre, *Ayant dequoy nous nourrir & dequoy nous couvrir, nous devons eſtre contens.* Que ſi l'Eveſque ne ſe contentant point de ce qui luy eſt neceſſaire, employe pour ſon uſage particulier le revenu de l'Egliſe, ou le fruit des terres qu'elle poſſede à la campagne, ſans l'avis & la participation

1. Tim. 6. v. 8.

de ſes preſtres & de ſes diacres, & s'il en laiſſe la diſpoſition à ſes domeſtiques, ou à ſes parens, ou à ſes freres, ou à ſes enfans, de telle ſorte que les affaires de l'Egliſe en ſouffrent quelque préjudice; il doit rendre conte de ſon adminiſtration dans le Concile. Que ſi l'Eveſque ou les preſtres qui ſont avec luy, employent pour leur avantage particulier les biens de l'Egliſe ou les terres qu'elle poſſede à la campagne, ou par quelque autre occaſion que ce ſoit, de telle ſorte que les pauvres en ſoient opprimez, & qu'une conduite ſi injuſte couvre de confuſion & d'infamie ceux qui commettent un ſi grand abus; le ſaint Concile en doit faire l'examen ſelon les regles de la juſtice, afin de leur faire la correction qui leur eſt deuë.

Voilà les Canons que l'on attribuë depuis pluſieurs ſiecles au Concile d'Antioche de l'an 341. Mais s'il eſt permis de propoſer icy nos conjectures, il eſt difficile de croire que tous ces Canons ayent eſté établis dans un Concile dominé par les Ariens; & il y a lieu de croire que l'on pourroit bien avoir meſlé enſemble les Canons de divers Conciles d'Antioche, ainſi qu'il eſt arrivé à l'égard de ceux de Carthage, dont pluſieurs ont eſté confondus ſous un meſme nom. *Eclairciſſement 2.*

Socrate dit que les Euſebiens avant que de proceder à la condamnation de S. Athanaſe, firent le Canon qui deffend à un Eveſque dépoſé de rentrer dans ſon eveſché que par l'autorité d'un nouveau Concile, & que ce fut en partie ſur ce Canon qu'ils le condamnerent. C'eſt apparemment le 12. des Canons du Concile d'Antioche qui parle particulierement de ceux qui ont recours à l'Empereur, parce que S. Athanaſe & les autres Eveſques dépoſez par la faction des Ariens eſtoient revenus avec des lettres des Empereurs qui les rétabliſſoient dans leurs Egliſes. Ce fut auſſi ce meſme Canon que Theophile d'Alexandrie allegua contre S. Jean Chryſoſtome lorſque ſon peuple le contraignit de remonter ſur ſon ſiege aprés ſon premier exil avant que d'avoir eſté juſtifié par un Concile. Le 4. Canon eſt encore formel pour cela. *Socrat. l. 2. c. 5.*

CHAPITRE XIII.

Conclusion du Concile d'Antioche. Diverses guerres dans l'empire Romain. Grand tremblement de terre dans l'Orient.

LE Concile d'Antioche ayant esté occupé à dresser tant de professions de foy & à établir plusieurs Canons, il ne finit qu'au mois de juin, comme on le juge de ce que les Orientaux retinrent jusqu'à ce temps-là les legats que le Pape leur avoit envoyez, avec la lettre qu'ils luy écrivirent d'Antioche, comme nous verrons dans la suitte.

Mais pendant que cette assemblée criminelle estoit occupée à exciter de nouveaux troubles dans l'Eglise, Dieu marquoit quelles en seroient les suittes funestes par les guerres dont l'empire Romain fut affligé cette année mesme, & par d'autres effets sensibles de sa colere. Car outre la guerre des Perses sur laquelle les Eusebiens prirent prétexte de ne pas venir à Rome, & qui causa de tres-grandes pertes à l'Orient, les François ravageoient alors les Gaules.

Socrat. l. 2. c. 7. Sozom. l. 3. c. 5.

. Constant voyant le progrés qu'ils avoient fait sur les limites de son empire, se crut obligé de leur donner une bataille cette année : mais les Romains mesmes reconnoissent que l'évenement en fut douteux, & ils avoüent qu'il ne put les vaincre ou faire la paix avec eux que l'année suivante.

Idat. fast. chron. Hieron.

Le sophiste Libanius qui a voulu se faire un merite de sa flatterie, ne releve dans cette guerre la generosité des François que pour dire que la seule veuë de l'Empereur les fit renoncer à leur fierté naturelle, & les obligea à mettre les armes bas. Il y a, dit-il, une nation que l'on appelle les Celtes, située au dessus du fleuve du Rhein qui s'étend vers l'Ocean ; & elle a une disposition naturelle si avantageuse pour les exercices de la guerre, que cette maniere d'agir luy a fait acquerir le nom qu'elle porte à cause qu'elle est indomtable, quoy que la plus part du monde luy ait donné le nom de François par corruption de ce mot & par ignorance. Ce peuple est si nombreux, qu'il surpasse en multitude toutes les autres nations ; & il est encore incomparablement

Liban. in Basilico.

plus conſiderable par ſa force que par cette prodigieuſe mul- «
titude. La mer la plus orageuſe ne luy eſt pas plus redouta- «
ble que la terre ferme, & la froidure la plus rigoureuſe du «
ſeptentrion luy eſt auſſi agréable que l'air le plus temperé «
& le plus doux. Ce luy eſt un ſupplice extréme que de vivre «
ſans employ, & les occaſions de la guerre ſont le comble de «
ſon bonheur. Si quelques-uns d'eux y ſont eſtropiez, ils ne «
laiſſent pas de combattre encore avec ce qui leur reſte de «
membres ſains & entiers. Ils pouſſent juſqu'aux dernieres «
extrémitez les avantages de leur victoire, & s'il arrive qu'ils «
ſoient vaincus, la fin de leur fuitte devient le commencement «
d'une nouvelle attaque qu'ils livrent à leurs ennemis. Ils «
font des loix pour donner des recompenſes à l'opiniâtreté, «
& des honneurs à la hardieſſe exceſſive; & ils font paſſer le «
repos pour une maladie & pour une honteuſe laſcheté. C'eſt «
pour cela que ceux qui ont eſté de tout temps dans les païs «
de leur voiſinage, n'ont jamais pû leur perſuader par la force «
de leurs raiſons de ſe tenir en repos, ny les y contraindre «
par celle des armes; mais ils ont eſté obligez de repouſſer «
jour & nuit leurs incurſions, de ne manger jamais qu'eſtant «
armez, de ne dormir que le caſque en teſte, & d'avoir tou- «
jours le fer à la main pour ſe deffendre de leurs aſſauts, ne «
quittant non plus leur armure que ſi elle leur fuſt devenuë «
comme naturelle. «

Aprés cet éloge, que Libanius étale encore plus amplement en comparant leurs continuelles entrepriſes à des vagues qui ſe pouſſent & s'entreſuivent les unes les autres, il veut que l'Empereur à l'inſtant les ait rendus doux & traittables pour faire embraſſer la paix à ces peuples ſi genereux qui ne reſpiroient naturellement que la guerre; & il prétend qu'il n'employa point d'autre artifice pour cet effet, qu'en faiſant paroiſtre une ardeur encore plus violente pour les combats, que n'eſtoit celle de cette vaillante nation. Il ajoûte qu'au lieu d'en venir aux mains avec luy, la peur fit le meſme effet ſur eux pour les vaincre, qu'auroit pû faire une bataille dans laquelle ils auroient eſté vaincus, qu'au lieu de ſe ſervir de leur mains pour lancer des dards, ils les étendirent pour demander humblement la paix & finir leurs differens par des traittez. Et il rapporte pour marque de leur

deffaite l'acceptation qu'ils firent des gouverneurs que les Romains leur donnerent pour obſerver continuellement leur conduitte.

Mais quelque loüange que ce ſophiſte donne à la victoire de Conſtant pour en relever l'éclat, ſon ſtyle & ſa profeſſion de déclamateur ne nous empeſchent pas d'entrevoir par ce que les hiſtoriens en rapportent, que l'or eut peut eſtre plus de pouvoir que le fer dans cet avantage prétendu; » Et il conclut luy-meſme cette relation en diſant, que ce fut » ainſi que les François ſubirent le joug de l'eſclavage, puiſ- » que les François conſiderent comme un eſclavage de n'avoir » perſonne à piller. C'eſt le nom qu'il donne à leurs conqueſtes.

Quoy qu'il en ſoit, on voit par cette deſcription, que l'irruption de ce peuple genereux qui avoit paſſé le Rhein, jetta l'épouvante dans l'empire; & qu'en meſme temps que les Perſes ſe faiſoient craindre dans l'orient, Conſtant ſon frere avoit dequoy s'exercer vers le nord par l'inondation d'une nation intrépide & victorieuſe.

Ce ne fut point par ce ſeul évenement que Dieu fit éclatter ſa colere; & il fit voir par la longue ſuitte d'un prodige, que c'eſt luy qui regarde la terre, & la fait trembler. Car les hiſtoriens & les chronologiſtes demeurent d'accord que les tremblemens de terre furent ſi horribles dans l'Orient, que pluſieurs villes en furent entierement ruinées. Les faſtes d'Idace remarquent qu'ils y durerent un an; mais il eſt étrange qu'ils diſent que la ville d'Antioche en fut exemte, au lieu que Socrate & Sozomene remarquent que la terre y fut agitée avec plus de violence que par tout ailleurs, & que ce fameux tremblement y ayant commençé aprés le Concile dont nous venons de parler, il y dura une année entiere.

Pſalm. 103. v. 32. Socrat. l. 2. c. 7. Sozom. l. 3. c. 5. Hieron. in chron. Idat. faſt.

Mais lorſque le doit de Dieu marquoit ſa vengeance en faiſant trembler la terre, le cœur des Ariens qui eſtoit plus dur & plus inſenſible que les pierres, demeuroit toujours dans ſa premiere opiniâtreté; & ils ne ſe mettoient pas en peine des ſuittes tragiques que devoit avoir une action auſſi irreguliere qu'eſtoit l'intruſion de Gregoire à la place de S. Athanaſe. Préparons nous à en voir les évenemens funeſ-

tes qui parurent dans Alexandrie dés le careſme de cette année, & qui profanerent la ſainteté de nos plus auguſtes myſteres dans les jours meſmes qui eſtoient conſacrez à la memoire de la Paſſion & de la Reſurrection de noſtre Sauveur.

CHAPITRE XIV.

Entrée de Gregoire dans Alexandrie. Violences qui la ſuivirent

SAINT Athanaſe qui eſtoit venu à Rome dés le commencement de 340. au plus tard, n'y demeura pas juſques au Concile qui s'y devoit tenir cette année au mois de juin, puiſque nous allons voir qu'il eſtoit à Paſque avec ſon peuple. Il crut peut eſtre qu'aprés avoir eſté aſſez long tẽps à Rome pour faire voir qu'il ne craignoit pas les accuſations de ſes adverſaires, ſa charge l'obligeoit d'aller revoir ſon dioceſe, en attendant que le temps du Concile de Rome fuſt arrivé. Mais la nouvelle meſme du Concile que l'on aſſembloit à Antioche, le mettoit dans la neceſſité de s'approcher davantage pour s'oppoſer s'il y avoit moyen, aux mauvais deſſeins qu'il ne doutoit pas que les Euſebiens n'euſſent contre luy & contre le repos de ſon egliſe.

Il trouva à ſon retour dans Alexandrie, que tout y eſtoit encore dans le calme. Il y tint les aſſemblées ordinaires avec toute ſorte de tranquillité. Les peuples qui y aſſiſtoient avec joye, s'avançoient de jour en jour dans la pieté d'une maniere tout à fait édifiante, & il avoit la ſatisfaction de voir les Eveſques de l'Egypte, de la Thebaïde & de la Libye unis étroittement & avec luy & entr'eux meſmes; lorſque tout d'un coup Philagre Préfet d'Egypte fit afficher publiquement des lettres en forme d'édit, qui portoient qu'un certain Gregoire de Cappadoce venoit de la Cour pour ſucceder à Athanaſe.

Athenienſ. ad orthod. p. 944. apol. 2. pag. 749. ad ſolitar p. 815.

Eclairciſſement. 1.

Eclairciſſement. 2.

Le bruit de cette nouvelle troubla d'autant plus tout le monde, que perſonne n'en avoit encore ouy parler, la choſe s'eſtant paſſée ſi ſecrettement que nul n'en avoit eu juſques alors aucune connoiſſance. Cependant elle n'eſtoit que

trop vraye ; & Gregoire eſtant venu d'Antioche à Alexandrie, y parut en un inſtant ſuivi non des Eveſques d'Egypte, non des preſtres d'Alexandrie, mais d'une trouppe de ſoldats armez, & avec le train d'un gouverneur de province, pour s'établir par la violence & l'autorité des magiſtrats, ſur un ſiege dont il ne pouvoit eſtre que l'uſurpateur & le tyran.

Ces magiſtrats, qui luy avoient eſté donnez comme les executeurs & les miniſtres de toutes ſes paſſions, eſtoient particulierent le Préfet Philagre, dont la conduitte violente nous eſt déja aſſez connuë, l'eunuque Arſace & le Duc Balac. Il eſtoit bien aiſé de juger que les Euſebiens l'avoient envoyé à Alexandrie pour y eſtre l'Eveſque des Ariens, puiſque l'on ne voyoit autour de luy que des perſonnes de cette ſecte, & qu'il n'en avoit point d'autres pour confidens & pour principaux domeſtiques. Car il avoit choiſi pour ſecretaire un nommé Ammon que S. Alexandre avoit autrefois chaſſé de l'egliſe d'Alexandrie pour pluſieurs crimes, & particulierement pour ſon impieté & ſon hereſie : & ayant eu l'impudence d'envoyer des députez au Pape Jules, il choiſit le preſtre Carpone & quelques autres, tous excommuniez par S. Alexandre comme ſectateurs d'Arius.

Le peuple eſtant donc frappé d'une nouveauté ſi ſurprenante & d'une conſpiration qui ne tendoit qu'à rétablir l'Arianiſme, s'aſſembla avec encore plus de ſoin dans les egliſes pour s'attacher plus étroittement que jamais à ſon Eveſque, & pour empeſcher que l'impieté Arienne ne fiſt un mélange monſtrueux avec la foy catholique. Il donna auſſi en meſme temps des marques publiques de ſon indignation, prenant à témoin les magiſtrats & toute la ville, & proteſtant qu'il n'y avoit aucun catholique qui ſe plaigniſt de leur Archeveſque, mais que cette nouveauté & cette injuſtice ſi inſolente qui ſe commettoit contre l'Egliſe, ne venoit que de la part des heretiques Ariens, qui avoient entrepris de l'outrager ; & que quand meſme leur Prélat ſeroit digne de quelque reprehenſion, il ne falloit pas que ce fuſt un Arien ny aucun des fauteurs de l'Arianiſme qui entrepriſt de luy-meſme de s'établir en ſa place par la force

&

& la violence des magiſtrats ſeculiers ; mais que ſelon les regles & les Canons de l'Egliſe & la doctrine de S. Paul, il falloit aſſembler les peuples au nom du Saint Eſprit avec la vertu de JESUS-CHRIST noſtre Seigneur, diſcuter & faire canoniquement toutes choſes en préſence du peuple & du clergé ; & non pas qu'un homme choiſi par les Ariens, & qui avoit peut eſtre acheté d'eux le titre d'Eveſque, vint de je ne ſçay où, accompagné d'officiers civils ou meſme payens, ſe faire reconnoiſtre les armes à la main par un peuple qui ne l'avoit point demandé, qui ne le vouloit point, & qui ne ſçavoit en aucune maniere ce que c'eſtoit que tout cela. Les catholiques d'Alexandrie remontroient encore qu'une conduite ſi étrange eſtoit le renverſement viſible de tous les Canons de l'Egliſe, qu'elle inſpiroit aux payens des ſentimens préjudiciables à noſtre religion, & qu'elle les réduiſoit à la neceſſité de dire que les ordinations ne ſe font point parmy nous ſelon les loix & les conſtitutions divines, mais qu'elles entrent dans le commerce & ſe décident par la violence.

Il eſtoit raiſonnable que la conduitte de Gregoire répondiſt à ſa vocation, & que ſon adminiſtration fuſt auſſi irreguliere que ſon entrée. Comme il eſtoit envoyé à Alexandrie par les Ariens non en qualité de paſteur, mais comme un étranger & un mercenaire, auſſi ne faut-il pas s'étonner qu'il fiſt toutes ſortes de maux à un peuple qui ne luy appartenoit pas, & qu'il ravageaſt un troupeau ſur lequel il n'avoit nulle autorité legitime. Mais ſur tout il n'y avoit rien qui ne luy paruſt tres-juſte & tres-équitable dans la neceſſité où il ſe voyoit de ſe rendre maiſtre des egliſes, de peur de paſſer pour Arien, & de tomber par là dans l'anatheme & l'execration de tous les Eveſques.

Le Préfet Philagre, qui tenoit à gloire d'eſtre le fidelle miniſtre de ſes cruautez, voyant l'horreur que le peuple avoit pour luy, & l'ardeur avec laquelle il s'aſſembloit dans les egliſes, chercha de toutes parts des inſtrumens ſubalternes de ſa violence. Il ramaſſa une trouppe de payens & de Juifs meſlez de vachers, de bergers & de la jeuneſſe la plus inſolente & la plus vile ; & les animant par

des promeſſes qu'il accomplit ponctuellement, il les envoya armez d'épées & de maſſuës pour ſe jetter ſur le peuple catholique dans les egliſes.

Celle de Quirin fut la premiere qui éprouva leur fureur. Ils y bleſſerent diverſes perſonnes à coups d'épées & de maſſuës : quelques uns meſmes en moururent ; & d'autres furent en cet eſtat traiſnez en priſon ou bannis. Ayant dépoüillé les vierges les plus pures & les plus ſaintes, ils leur faiſoient ſouffrir les dernieres indignitez ; & lors qu'elles s'en vouloient deffendre, cette reſiſtance les expoſoit au danger de perdre la vie. Ils fouloient aux pieds les ſolitaires, les écraſoient juſqu'à leur faire rendre l'ame. Les preſtres ne furent pas traittez avec moins de violence que le peuple. Les ſaints myſteres furent emportez & jettez à terre par les payens ; & on ne peut exprimer juſques à quel point d'impieté alloit la profanation qu'ils firent des choſes ſaintes. Car ils ſacrifierent des oyſeaux & des pommes de pin ſur la ſainte table, ils violerent le reſpect que nous rendons aux egliſes, par les hymnes qu'ils y chanterent en l'honneur de leurs idoles, & par les blaſphemes execrables qu'ils prononcerent contre JESUS-CHRIST. Ils y brulerent auſſi les divines Ecritures ; & les payens & les Juifs eſtant entrez dans le ſaint baptiſtere, ils y commirent des infamies que la pudeur ne permet pas d'exprimer. Il y eut meſme parmy eux des hommes ſi inhumains, que pour imiter les outrages les plus cruels qui s'eſtoient autrefois commis pendant la perſecution, ils ſe ſaiſirent des vierges & des femmes qui gardoient la continence, & les traiſnant avec force ils les contraignoient de renoncer JESUS-CHRIST, ou les frappoient à coups de pieds & de poings quand elles le refuſoient.

Telle fut l'entrée de Gregoire : Il reſſentit une joye extraordinaire de tant de maux & de tant d'horribles cruautez ; & pour ne pas laiſſer ſans récompenſe les payens, les Juifs, & tous les autres complices de ſes cruautez à qui il ſe reconnoiſſoit redevable de cette victoire ſi criminelle, il leur abandonna l'egliſe en proye. Ils n'eurent beſoin que de cette permiſſion pour s'emporter à toute

ſorte d'excés. Les uns enlevoient de force tout ce qu'ils rencontroient en leur chemin, les autres partageoient entr'eux les proviſions de l'egliſe ou les dépoſts de quelques particuliers. Comme ils y avoient trouvé beaucoup de vin, ou ils en beuvoient avec excés, ou ils le laiſſoient couler pour le répandre, ou ils l'emportoient avec eux. Ils pilloient l'huile; ils enlevoient les portes & les baluſtres comme des choſes les plus mépriſables & les plus viles. Ils détachoient les lampes & les jettoient à terre contre la muraille : ils allumoient les cierges de l'egliſe devant leurs idoles. Enfin toute l'egliſe n'eſtoit pleine que de meurtre, de ſang & de carnage; & ces Ariens ſi impies non ſeulement n'avoient nulle confuſion de s'emporter à tous ces excés, mais meſme ils n'en vouloient faire que des coups d'eſſais pour paſſer enſuitte à de plus grandes violences. Car aprés avoir briſé l'autel, mis le feu à l'egliſe & au baptiſtere, & excité les larmes, les gemiſſemens & les plaintes de toute la ville, qui ne put retenir ſon indignation, & ſe ſentit obligée de proteſter contre les auteurs d'un ſi grand outrage, on vit pluſieurs preſtres & un grand nombre de laïques que les Ariens faiſoient mener devant les juges, & traitter avec autant d'ignominie que de cruauté. On vit des vierges conduittes toutes dévoilées devant le tribunal du Gouverneur, & de là jettées dans les priſons. Et quant aux autres perſonnes, elles eſtoient ou venduës publiquement, ou foüettées, ou bannies. On oſta auſſi aux preſtres & aux vierges le pain qui leur appartenoit.

Eclairciſſement. 3.

Eclairciſſement. 4.

Eclairciſſement. 5.

Eclairciſſement. 6. 7.

La circonſtance du temps rendit encore ces inhumanitez plus criminelles. Car Gregoire prenant le perſonnage de Caïphe, & faiſant joüer à Philagre celuy de Pilate, ils choiſirent la fin du careſme où l'on eſtoit alors, pour repreſenter la Paſſion du Sauveur par les maux qu'ils firent ſouffrir à ſes ſaints adorateurs. Ils affecterent meſme de les renouveller le propre jour du Vendredy ſaint. Car eſtant tous deux entrez dans l'egliſe avec une trouppe de payens, & Gregoire voyant que tout le monde le fuyoit avec horreur, il donna des ordres à Philagre de faire prendre, foüetter publiquement, & mettre en priſon à l'inſtant meſme 34.

perſonnes, dont les uns eſtoient des hommes de qualité, les autres du rang des vierges, & le reſte des femmes mariées. Et comme l'une de ces vierges faiſoit profeſſion d'étudier les lettres ſaintes, & qu'elle tenoit actuellement ſon pſautier à la main ſans le quitter meſme durant qu'on la foüettoit devant tout le monde, il le luy fit arracher par des bourreaux qui la mirent en priſon.

Enfin le propre jour de Paſque, qui eſtoit en cette année le 19. d'avril, ne fut pas encore aſſez ſaint pour arreſter leur fureur. Car ils firent empriſonner pluſieurs catholiques en ce ſaint dimanche qui doit eſtre uniquement conſacré à celebrer le plus grand de tous les myſteres de noſtre religion : & pour accomplir les promeſſes que Gregoire avoit faites aux Euſebiens, ils changerent ce jour de joye en un jour de larmes, & la conſolation ſainte des chreſtiens en triſteſſe & en amertume.

CHAPITRE XV.

S. Athanaſe ſe retire à Rome. Eſtat déplorable de ſon Egliſe

Ad orthod. CEPENDANT la mort de S. Athanaſe manquoit encore à la ſatisfaction de ces heretiques ; & juſques à ce qu'ils euſſent aſſouvi leur vengeance en luy faiſant perdre la vie, ils ne ſe pouvoient tenir en repos. Ayant donc ſceu qu'il demeuroit ordinairement en ce temps-là dans une autre egliſe, ils ſe reſolurent d'y étendre leur fureur dans l'eſperance d'y prendre le Saint meſme. Mais leur conduite precedente & les excés qu'ils venoient de commettre dans l'egliſe de Quirin, luy eſtoient de fortes perſuaſions pour le convaincre qu'ils n'épargneroient pas celle où il s'eſtoit retiré, qu'ils eſtoient capables des plus grandes extrémitez, & que rien ne les empeſcheroit de s'emporter à toutes les cruautez imaginables, non ſeulement contre ſa perſonne, mais auſſi contre ſon clergé & contre ſon peuple qu'il aimoit plus que luy meſme. Il aima donc mieux ſe dérober aux yeux de ſes fidelles dioceſains ſans dire mot, & pratiquer par un motif de charité & non par crainte, cette parole de

JESUS-CHRIST, qui nous a dit dans l'Evangile, *Lors qu'ils vous perſecuteront dans une ville, fuyez dans une autre.* Quoy qu'on ne ſçache pas ce qu'il peut y avoir eu de particulier dans cette retraite, le Saint comprend neanmoins beaucoup de choſes en peu de paroles quand il dit, qu'il n'euſt pû éviter la mort ſi la grace de Dieu ne l'euſt aſſiſté. Matth. 10 v. 23.

Il eſt viſible que ce ne fut qu'apres Paſque qu'il ſe retira, & que pour prévenir de plus grands deſordres il prit le chemin de Rome; ce qu'il eſt aiſé d'accorder avec ceux qui diſent qu'il ſe cacha d'abord durant quelque temps dans un lieu inconnu, que Jules l'ayant ſceu luy écrivit, & que ce fut ſur cela qu'il fut à Rome. La ſeule obligation de ſe trouver au Concile que le Pape y aſſembloit ſur ſon ſujet, ſuffiſoit pour l'y faire aller: outre qu'il ne falloit pas un moindre aſyle que celuy-là pour le garantir de l'effet des lettres que les Euſebiens firent écrire par Conſtance à Philagre, qui portoient un ordre exprés de le chercher luy & ſes preſtres, & de luy trancher la teſte. Et certainement cette cruelle ſentence auroit eſté executée ſi le ſaint ne l'euſt prévenuë par la fuitte. Socrat. l. 2. c. 8. Sozom. l. 3. c. 5. Athan. ap. 1. p. 675. Eclairciſſement. 1.

Quoy qu'il en ſoit, c'eſt une verité inconteſtable que ce Saint demeura à Rome & dans les autres lieux de l'Occident juſques aprés le Concile de Sardique, & aprés la mort de Gregoire uſurpateur de ſon ſiege. C'eſt ce qui a fait dire au Pape Celeſtin que S. Athanaſe eſtant chaſſé de l'Orient trouva ſon repos & ſon appuy dans la ville & dans l'egliſe de Rome. Celeſt. ep. 6.

Mais les violences de Philagre ne ceſſerent point par l'éloignement de ce ſaint paſteur; & il expoſa ſon trouppeau à la fureur de Gregoire, qui comme un loup avoit entrepris de le dévorer. Il le mit en poſſeſſion de toutes les egliſes d'Alexandrie; de ſorte que le peuple & le clergé de l'Egliſe catholique ſe vit réduit à cette extrémité, ou de communiquer avec une hereſie ſi deteſtable, ou d'eſtre privé de l'entrée de l'egliſe. Athanaſ. ad orthod. p. 947. 948.

C'eſtoit une choſe déplorable de voir renouveller ſous l'empire de Conſtance une perſecution plus cruelle que n'avoiēt eſté celles dont l'Egliſe avoit eſté affligée juſques alors par les payens, ſans meſme en excepter celle de Diocletien.

Car lorſque ces ennemis de la foy interdiſoient l'exercice de la religion Chrétienne ſous des peines ſi rigoureuſes, ceux qui fuyoient la perſecution, pouvoient faire leurs prieres dans la retraitte & recevoir les Sacremens en ſecret. Mais on auroit dit que Gregoire euſt pris pour modelle de ſa conduite ce qui s'eſtoit paſſé autrefois dans la captivité de Babylone. Car comme les princes des Medes déferoient alors le prophete Daniel devant le tribunal de leur Roy, parce qu'on l'avoit veu adorer Dieu; ainſi cet uſurpateur déferoit à Philagre ceux qui prioient dans les maiſons particulieres; & il obſervoit ſi exactement les miniſtres de l'Egliſe, que pluſieurs ſe trouvoient en danger de ne pouvoir recevoir le bapteſme, & que les malades eſtoient privez de la conſolation des viſites des eccleſiaſtiques; ce qui leur eſtoit encore plus faſcheux que la maladie dont ils eſtoient affligez. Mais le peuple catholique avoit tant d'horreur des Ariens, qu'il aimoit mieux ſe reſoudre à endurer toutes ces extrémitez, que de ſouffrir ſur leur teſte l'impoſition de la main des Ariens. C'eſt ce qui obligea pluſieurs de s'en aller porter de toutes parts les triſtes nouvelles de la deſolation de leur egliſe; & ils ne le firent que par l'ordre de S. Athanaſe. Les autres ſoit du clergé ſoit du peuple, ne pouvoient faire autre choſe que de ſe tenir chacun en leur particulier; & comme d'une part la crainte du gouverneur les réduiſoit au ſilence, ainſi de l'autre ils ne vouloient prendre nulle part à l'impieté des Ariens, comme ils auroient fait s'ils euſſent aſſiſté à leurs aſſemblées pour leſquelles ils n'avoient que de l'averſion & de l'horreur.

Des matelots & d'autres perſonnes qui alloient ſur mer, ſe trouverent enveloppez dans cette perſecution. Gregoire les fit tourmenter pour les faire conſentir à ſon intruſion, & pour recevoir ſes lettres; & Philagre qui eſtoit dévoüé à toutes ſes paſſions, fit donner la queſtion aux uns, & conduire les autres dans les priſons chargez de chaiſnes. Il y a apparence que ce qui luy donna l'occaſion de perſecuter ces ſortes de perſonnes, fût la neceſſité de trouver du monde qui ſe chargeaſt des lettres de communion qu'il vouloit envoyer aux Eveſques catholiques. Car il ne trouvoit perſonne pour les porter que ceux qui eſtoient contraints par les

violences du Prefet. C'eſtoit une aſſez grande impudence à cet uſurpateur de vouloir ſe lier de communion avec ceux dont il détruiſoit la foy & violoit l'union ſacrée. Mais il en ajouta une bien plus étrange à l'égard du Pape, ayant choiſi pour luy députer, ainſi que nous avons déja dit, le preſtre Carpone & quelques autres Ariens. Il euſt bien ſouhaitté de pouvoir intereſſer le ſaint Siege de Rome dans le ſuccés de ſa cabale; mais ſes députez ayant eſté reconnus pour tels qu'ils eſtoient, il vit la ruine de ſes artifices par la fermeté de ce ſucceſſeur de S. Pierre.

Comme cet uſurpateur du ſiege de S. Athanaſe vit que tous les efforts qu'il avoit faits pour oſter la vie au Saint, s'eſtoient trouvez inutiles, il déchargea toute ſa paſſion ſur les amis de celuy qu'il venoit de dépouïller, & il les perſecuta avec tant d'application & de violence, que la fuitte fut l'unique moyen qui leur reſta pour ſe garantir de la mort. Mais la ſoif ardente & inſatiable qu'il avoit de ſe raſſaſier du ſang de ce deffenſeur de la foy, le porta à faire publier par l'autorité de Philagre ſon complice un decret addreſſé à Conſtance au nom de la ville d'Alexandrie, conceu en des termes ſi injurieux & ſi violens contre le Saint, qu'il eſtoit capable de le faire condamner non ſeulement à l'exil, mais auſſi à ſouffrir mille morts tres-rigoureuſes & tres-cruelles, & à ne vivre plus à l'avenir que pour les attendre à tous momens. Comme ce decret prétendu avoit eſté compoſé par un idolatre & un apoſtat, tel qu'eſtoit Philagre, auſſi fut-il ſigné par les payens, par les préſtres des idoles, & avec eux par les Ariens, qui trouvoient tous moyens innocens & legitimes, pourveu qu'ils leur fuſſent avantageux pour aſſouvir leur paſſion. Auſſi ne faut-il pas douter que l'on n'y chargeaſt le Saint de tout ce qui eſtoit arrivé, ſur tout de l'embraſement de l'egliſe & du renverſement de l'autel, puiſque les Ariens eurent l'impudence de l'en accuſer depuis ce temps-là, quoy que ſans aucun fondement. *Eclairciſſement 2.*

CHAPITRE XVI.

S. Athanaſe écrit à tous les Eveſques orthodoxes. Retour des legats du Pape.

IL n'eſtoit pas juſte que la malice des Euſebiens fuſt inquiete & turbulente, & que l'innocence de S. Athanaſe demeuraſt ſans mouvement & ſans action. Ce fut ce qui luy inſpira le deſſein d'écrire auſſi-toſt aprés ſa retraitte une lettre circulaire aux Eveſques orthodoxes, pour informer toute l'Egliſe de ce qui s'eſtoit paſſé dans l'intruſion de Gregoire, & pour empeſcher que les prelats qui n'eſtoient point inſtruits de ce fait, ne ſe laiſſaſſent ſurprendre aux lettres & aux fourberies de l'uſurpateur de ſon ſiege.

C'eſt de cette lettre que nous avons déja tiré les principaux évenemens de toute cette conjoncture ; mais elle doit encore trouver ſa place en ce lieu, comme un des plus conſiderables ornemens de l'hiſtoire de noſtre Saint, afin que toute la poſterité connoiſſe auec quelle force & quelle vigueur il ſçavoit ſoutenir la juſtice de ſa cauſe. Voicy de quelle maniere la verité & l'innocence opprimée parloit par ſa plume.

epiſt. ad orthod. p. 942.

» Quoy que les maux que nous venons de ſouffrir ſoient extrémes & tout à fait inſupportables, & qu'il ſoit impoſſible » de les exprimer comme il faut dans toute leur étenduë, neanmoins pour les repreſenter en racourcy nous avons crû qu'il » eſtoit à propos de rapporter une hiſtoire qui ſe lit dans les » divines Ecritures.

» Un levite qui avoit ſouffert une grande injure en la perſonne de ſa femme, faiſant d'une part reflexion ſur un outrage ſi horrible, parce qu'elle eſtoit de la nation des Hebreux & de la tribu de Juda, & de l'autre eſtant accablé par » le reſſentiment de l'inſolence ſi prodigieuſe que l'on avoit » commiſe contre luy, ainſi que le livre des Juges nous l'enſeigne, mit en pieces le corps de cette femme, & le diſtribua » dans toutes les tribus d'Iſraël, afin que l'on fuſt perſuadé que » cette injure ne regardoit pas ſeulement ſa perſonne particuliere, mais que tout ſon peuple y avoit part, & que tout le » monde fuſt en eſtat ou de vanger un ſi grand affront, ſi ce ſpectacle

ſpectacle excitoit quelque ſentiment de compaſſion dans le « cœur de ceux de ſa nation ; ou de les couvrir de confuſion & « de honte, s'ils n'en eſtoient non plus touchez que d'une cho- « ſe tout à fait indifferente. «

Sa commiſſion fut executée par ſes députez en la maniere « qui leur avoit eſté preſcrite ; & ceux dont les yeux & les oreil- « les furent témoins d'une choſe ſi étonnante, reconnurent « qu'il ne s'eſtoit jamais rien fait de ſemblable depuis que les « Enfans d'Iſraël eſtoient ſortis de l'Egypte. Toutes les tribus « d'Iſraël en furent troublées ; & il n'y eut perſonne qui ne s'é- « levaſt contre les auteurs d'un ſi grand deſordre, comme ſi « chacun en particulier euſt eſté outragé en ſa perſonne. Enfin « ceux qui avoient commis cette injuſtice furent domtez par « les armes de toutes les autres tribus, & elles les traitterent « comme des objets d'anathéme & d'execration. Car ceux « qui leur firent la guerre, ne conſidererent nullement l'allian- « ce qu'ils avoient avec eux par la ſocieté d'une meſme nation, « mais ils avoient ſeulement égard à l'énormité du crime qui « venoit d'eſtre commis. «

Vous ſçavez cette hiſtoire, mes freres, & ce que l'Ecritu- « re ſainte nous en rapporte avec une exactitude particuliere. « Ayant donc à écrire à des perſonnes qui en ont une entiere « connoiſſance, je ne veux pas en faire une relation ſuperfluë, « & je brûle d'impatience de faire voir à voſtre pieté que ce « qui ſe paſſe maintenant, eſt tout autrement horrible que n'eſ- « toit l'injure dont ce levite ſe plaignoit. Car c'eſt le but que « j'ay eu devant les yeux en racontant cette hiſtoire ; & mon « deſſein a eſté de vous faire comparer ce qui ſe paſſe mainte- « nant, avec ce qui s'eſt fait autrefois en la perſonne de ce le- « vite, afin qu'eſtant perſuadez que mes maux ſont beaucoup « plus inſupportables que n'eſtoient ceux dont il ſe plaignoit, « vous conceviez une plus forte indignation contre ceux qui « en ſont la cauſe, que les Iſraëlites n'en conceurent autrefois « contre les auteurs de cette injuſtice. Car la perſecution que « l'on nous a faite eſt montée juſques à un tel excés, que l'affli- « ction de ce levite paroiſt legere quand on la compare avec « l'inſolence prodigieuſe avec laquelle on entreprend d'outra- « ger l'Egliſe ; ou pour mieux dire ; jamais on n'ouït parler de « rien de ſemblable dans le monde, & il ne s'eſt jamais trouvé «

» perſonne qui ait eſté exercé par de pareilles afflictions. Il n'y » avoit alors qu'un ſeul levite à qui on avoit fait injure, & qu'u- » ne ſeule femme ſur qui on avoit exercé cette violence. Mais » maintenant c'eſt toute l'Egliſe qui eſt outragée ; c'eſt le ſan- » ctuaire que l'on deshonore par cette profanation ; & ce qui » eſt encore plus horrible, c'eſt l'impieté qui perſecute la pieté. » Il n'y eut alors aucune tribu d'Iſraël qui ne tombaſt dans la » conſternation apres avoir veu quelque partie du corps de » cette femme ; mais ce ſont maintenant les membres de l'E- » gliſe que l'on voit diviſez & mis en pieces ; & en meſme » temps que vous en voyez quelques uns qui vous ont eſté en- » voyez pour vous repreſenter le traittement ignominieux » qu'on leur a fait & l'injure qu'ils ont ſoufferte, il y en a » d'autres qui s'acquittent en d'autres endroits de la meſme » commiſſion.

» Je vous conjure donc d'eſtre tellement touchez d'une in- » dignité ſi étrange, que vous ſoyez convaincus qu'il ne s'agit » pas ſeulement dans cette occaſion de mon intereſt & d'une » injure qui me ſoit particuliere, mais que vous eſtes tous ou- » tragez en ma perſonne ; & il faut que chacun de vous éleve » ſa voix pour s'en plaindre comme ſouffrant les meſmes » maux que j'endure, & que vous empeſchiez par voſtre zele » le violement des Canons & la corruption de la foy de toute » l'Egliſe. Car il eſt viſible que l'une & l'autre de ces deux » choſes eſt expoſée à un extréme peril, ſi Dieu ne repare par » une promte vengeance les injures ſi atroces qu'on a faites à » ſon Egliſe.

» Les Canons qui ont eſté donnez comme des regles pour » la conduite & le gouvernement des Egliſes, ne ſont pas des » inventions modernes, mais nos peres nous les ont laiſſez par » tradition avec beaucoup de ſageſſe, & ils les ont affermis » par la ſuitte continuelle de pluſieurs ſiecles. La foy que nous » profeſſons, n'a pas commencé par nous, mais JESUS-CHRIST » qui en eſt l'auteur, l'a fait deſcendre juſques à nous par le » moyen de ſes diſciples. Ne ſouffrons donc pas que ces re- » gles ſaintes qui ont eſté obſervées de tout temps dans les » Egliſes par nos anciens, ſe perdent & ſe ruinent en nos jours, » & que l'on nous demande conte des veritez qui nous ont » eſté confiées. C'eſt pourquoy ſoyez touchez, mes freres,

d'un évenement si prodigieux, comme estant les dispensa- «
teurs des divins mysteres, & n'en soyez pas moins émeus «
que si vous aviez veu enlever vos propres biens en vostre «
presence. «

Aprés que S. Athanase a disposé ainsi les esprits des Evesques catholiques à ressentir la playe profonde qui a esté faite à toute l'Eglise en sa personne, il en fait la relation dans les mesmes termes que nous avons rapportez pour raconter cette histoire en son propre lieu. Il exhorte les Prelats à s'animer d'un saint zele contre toutes ces violences, tant par l'union qui les rend membres les uns des autres, que parce qu'ils doivent tous apprehender les mesmes injustices s'ils ne se mettent point en peine de les reprimer & de les punir. Enfin il les porte à déchirer les lettres que Gregoire leur addresseroit, ou que les Eusebiens leur pourroient écrire en faveur de cet usurpateur de son siege, & à témoigner par leurs réponses combien ils abhorrent cette intrusion, dont il témoigne n'avoir fait que l'abbregé, laissant le recit du reste de ces particularitez à ceux qui portoient ses lettres.

Il est difficile de dire en quel lieu S. Athanase écrivit cette lettre aux orthodoxes. Neanmoins comme il témoigne assez qu'il l'écrivit le plustost qu'il luy fut possible, on peut présumer que ce fut avant que d'aller à Rome : & il nous assure que sortant d'Alexandrie ou de l'Egypte, il n'alla trouver ny Constant, ny aucun autre, mais qu'il s'en alla droit à Rome, où apres avoir exposé son affaire à l'Eglise, qui estoit la seule chose qu'il jugeoit devoir faire dans une rencontre de telle importance, il n'eut point d'autre occupation que de se trouver aux assemblées de l'Eglise. *Apolog. 2. p. 675.*

Les Evesques qui sont engagez par l'ordre de la providence dans la deffense de la foy & de la cause de l'Eglise, doivent apprendre de cette lettre à s'unir avec tous les membres de ce corps sacré dans le temps que ses ennemis s'efforcent de le mettre en pieces, & à repousser les efforts de la conspiration des heretiques par la liaison sainte qui doit unir tous les fidelles & particulierement les Prelats. C'est en ce point que consiste la veritable generosité ; & ceux qui d'ailleurs seroient insensibles à leurs propres maux s'il ne s'agissoit en cela que de leurs injures particulieres, doivent

élever leur voix pour faire connoiſtre à toute la terre les maux de l'Egliſe, qui eſtant la mere commune de tous les fidelles, veut que ſes enfans redoublent avec vigueur la charité qu'ils ont pour elle quand ceux qu'elle a autrefois portez dans ſon ſein, déchirent ſes propres entrailles.

Auſſi ſemble-t'il qu'il y ait eu d'autres Eveſques d'Egypte qui ayent écrit auſſi bien que noſtre Saint pour publier à toute la terre une violence ſi étrange, puiſque le Pape Jules cite en general ce que les Eveſques en avoient écrit.

Mais pendant que S. Athanaſe informoit toute l'Egliſe des violences que l'on exerçoit contre luy, ſes ennemis qui ne ſe pouvoient tenir en repos, en commettoient de nouvelles. Ils couroient tout l'Orient comme des lions rugiſſans, pour voir s'il y avoit encore quelqu'un qui leur reſiſtaſt; & ils n'eſtoient en peine que de découvrir des deffenſeurs de la foy pour les faire bannir auſſitoſt par leurs calomnies.

Ad ſolit. p. 816.

Ils avoient retenu juſques alors Elpide & Philoxene legats du Pape, & ils les avoient réduits par ce long ſejour dans Antioche à la triſte neceſſité d'eſtre témoins de tant de differentes tragedies qu'ils venoient d'exciter dans l'Orient. Mais enfin ils les laiſſerent aller au mois de juin de cette année 341. apres leur avoir donné des lettres pour le Pape Jules, qui eſtant écrites d'Antioche avoient eſté compoſées dans le Concile de la Dedicace.

Eclairciſſ.

CHAPITRE XVII.

Violences de Gregoire dans toute l'Egypte.

LEs Euſebiens voyant que tout ce qu'ils venoient de faire dans le Concile d'Antioche, eſtoit abſolument irregulier, & qu'il eſtoit impoſſible d'emporter l'effet de leur pretention par un jugement eccleſiaſtique, ils prirent une reſolution digne d'eux; & pour faire voir qu'ils n'avoient rien perdu de leur audace ordinaire, ils écrivirent à Philagre pour l'engager à faire un voyage avec Gregoire dans l'Egypte.

Ad ſolitar. apolog. 2. de vita S. Anton. tom. 2.

Ils executerent l'un & l'autre ce deſſein, & pour y reüſſir mieux, ils menerent auſſi avec eux le Duc Balac qui eſtoit

un cruel perſecuteur des catholiques. Et au lieu que les ſaints Eveſques qui ſont les Vicaires de l'amour de JESUS-CHRIST, comme les appelle S. Ambroiſe, ne viſitent leur troupeau que pour y répandre des benedictions & des graces, l'effet de cette viſite patriarchale fut de foüetter, d'empriſonner, de bannir non ſeulement des ſolitaires, mais auſſi les plus ſaints Eveſques, & des vierges tres-chaſtes & tres-chreſtiennes, & de condamner au miniſtere ſervile des travaux publics ceux qui avoient vieilli dans la dignité de l'epiſcopat & dans les travaux apoſtoliques.

Ces cruelles executions ſe faiſoient en preſence de Gregoire qui eſtoit aſſis avec le Duc Balac comme ſur un tribunal, pour raſſaſier ſes yeux d'un ſpectacle ſi inhumain; & aprés que ces ſaints avoient eſté outragez, ce miſerable les exhortoit à entrer dans ſa communion.

Entre ceux qui furent expoſez à ſa fureur, S. Athanaſe nous a particulierement conſervé la memoire de deux ſaints Prelats, Serapammon, & Potamon d'Heraclée. Ils avoient tous deux confeſſé JESUS-CHRIST durant la perſecution; & lors que Potamon avoit aſſiſté au Concile de Nicée, il y eſtoit venu avec de glorieuſes cicatrices, parce qu'il avoit perdu un œil pour la deffenſe de la foy.

Ils s'eſtoient auſſi unis tous deux pour deffendre l'innocence de leur ſaint Archeveſque dans le conciliabule de Tyr: mais comme S. Potamon s'eſtoit le plus ſignalé en cette rencontre, auſſi remporta-t'il en cette derniere occaſion une couronne plus illuſtre. Car au lieu que Serapammon en fut quitte pour l'exil, S. Potamon receut un ſi grand nombre de coups ſur la teſte, & fut battu avec tant d'excés & tant d'outrage, qu'il demeura longtemps étendu par terre dans ce pitoyable eſtat. Il en revint neanmoins apres quelques heures de temps par la permiſſion de Dieu, & par le ſoin que l'on prit de le penſer; mais il mourut un peu apres de la douleur de ſes playes, remportant en l'autre monde la gloire d'un ſecond martyre, qui eſt ſi univerſellement reconnu par toute l'Egliſe, qu'elle en celebre la memoire le 18. de may. Il ſe peut faire neanmoins qu'il n'ait ſouffert le martyre que l'année ſuivante en ce meſme jour; car il eſt difficile de marquer préciſément le temps & l'année de tout ce que nous

venons de rapporter de la perſecution de Gregoire, qui commit encore d'autres cruautez qui paroiſtroient incroyables ſi elles ne luy avoient fait meriter d'eſtre appellé par S. Athanaſe un inſenſé, un homicide, un bourreau, un inſolent, un fourbe, un profane, en un mot un ennemy de Jesus-Christ.

Aprés avoir perſecuté la tante du Saint tant qu'elle veſcut, il n'eut aucun ſentiment d'humanité pour elle quand elle fut morte, & ordonna qu'on la laiſſaſt ſans ſepulture; ce qui fut arrivé en effet ſi ceux qui luy rendirent ce dernier devoir, ne l'euſſent levée comme quelque autre corps qui leur appartenoit.

Comme il ne falloit pas attendre aucune compaſſion pour les pauvres de la part de celuy qui n'avoit nul ſentiment d'humanité pour les morts; auſſi l'impieté de Gregoire parut encore à l'égard de quelques pauvres enfermez à qui on avoit accoutumé de donner l'aumoſne. Car il fit piller toutes les charitez qu'on leur portoit, & briſoit les vaiſſeaux dans leſquels on leur donnoit du vin & de l'huile, & ne craignit point de deshonorer Jesus-Christ en leur perſonne, en attirant ſur luy-meſme le juſte reproche que ce divin Sauveur fera un jour à tous ceux qui l'auront deshonoré.

ἀιτρέσων.

Voilà les fruits que l'on devoit ſe promettre naturellement de l'entrée ſi irreguliere de Gregoire, qui n'ayant eſté appellé à l'epiſcopat ny ſelon les regles & les Canons de l'Egliſe, ny ſelon la tradition des Apoſtres; mais eſtant venu du palais à Alexandrie pluſtoſt en qualité de magiſtrat que d'Eveſque, & y eſtant venu avec main forte & avec pompe comme à un gouvernement tout ſeculier, ſe mettoit beaucoup plus en peine d'acquerir l'amitié des magiſtrats & des officiers, que l'amour des Eveſques & des ſolitaires.

S'il arrivoit donc que S. Antoine qui eſtoit le plus celebre de tous, luy écriviſt de ſa montagne, il témoignoit pour ſes lettres la meſme averſion & la meſme horreur qu'un impie peut avoir pour tout ce qui concerne la religion & la pieté. Mais au contraire quand il recevoit quelque lettre de l'Empereur, ou d'un General d'armée, ou de quelque autre officier, il en faiſoit paroiſtre la meſme joye que le ſage reproche aux pecheurs qui ſe réjouïſſent dans les maux & dans les crimes, & il donnoit de l'argent à ceux qui luy apportoient ces dépeſches.

Et certainement il ne faut pas s'étonner qu'eſtant l'uſurpateur du ſiege de S. Athanaſe, il ne puſt ſouffrir S. Antoine qui eſtoit l'un des principaux amis de ce Saint, & qui ayant acquis une ſi grande reputation par l'éclat de ſa ſainteté & par l'odeur de ſes miracles, parloit ſi genereuſement en toutes rencontres, quand il s'agiſſoit de ſoutenir les veritez de la foy & de combattre l'Arianiſme. Le portrait que noſtre Saint fait de ſon zele pour la religion, nous doit faire concevoir que ſa gloire eſtoit d'attirer ſur luy la haine de ces heretiques. Il avoit tellement en horreur, dit-il, l'he- « *Vita S. Anton. c. 23. 24.*
reſie des Ariens, qu'il prioit tout le monde de n'avoir nulle « communication avec eux, & de n'ajoûter aucune créance « à leur mauvaiſe doctrine. Quelques-uns d'eux l'eſtant un « un jour venu voir, il reconnut aprés les avoir entretenus, « qu'ils eſtoient de cette malheureuſe ſecte, & les chaſſa de « la montagne, diſant que leurs paroles eſtoient plus dange- « reuſes que le venin des ſerpens: & quelques autres ayant « l'inſolence de dire fauſſement de luy qu'il eſtoit dans leur « ſentiment, il ne put ſouffrir cette effronterie, & ſe mit en « tres-grande colere contre eux. «

Et meſme en eſtant prié par les Eveſques & par tous les « ſolitaires, il deſcendit de la montagne pour aller à Alexan- « drie, où il parla publiquement contre les Ariens, diſant « que cette hereſie eſtoit l'une des dernieres, & qu'elle mar- « choit devant l'Antechriſt pour préparer ſon avenement. « Il enſeigna auſſi au peuple que le Fils de Dieu n'eſtoit point « une créature, ny créé de rien, mais le propre Fils du Pere, « & de meſme ſubſtance avec luy, & que ce n'eſtoit pas « ſeulement par adoption qu'il eſtoit Fils, comme ſi cela ne « marquoit en luy qu'un ſeul nom & un ſimple titre. Il « ajoûta qu'il y a de l'impieté à dire & meſme à concevoir « qu'il y a eu un temps où il n'eſtoit pas; car le Verbe de « Dieu eſtant Dieu luy-meſme, eſt toujours éternel comme « ſon Pere, parce qu'il eſt né d'un Pere qui eſt toujours. « C'eſt pourquoy, diſoit-il, n'ayez jamais de communica- « tion avec les Ariens: *Car quelle alliance pourroit-il y avoir* « *2. Cor. 6.*
entre la lumiere & les tenebres? Vous eſtes chreſtiens, par- « ce que vous eſtes dans la veritable pieté & dans la veri- « table religion. Et eux en diſant que le Verbe du Pere & le «

» Fils de Dieu eſt une créature, ne differēt en rien des payens,
» qui adorent la créature au lieu d'adorer Dieu le Créateur.
» Croyez donc que toutes les créatures, ſelon la parole de
» l'Apoſtre, s'élevent contre eux, & qu'elles ſont dans le
» gemiſſement de ce qu'ils mettent au nombre des créatures
» le Créateur & le Seigneur de toutes choſes, par lequel tou-
» tes choſes ont eſté faites.

» Cette prédication d'un ſi grand homme affermiſſoit les
» peuples dans la foy au delà de tout ce que l'on peut expri-
» mer; & tout le monde ſe réjouïſſoit de voir qu'une hereſie ſi
» odieuſe, & qui déclaroit la guerre à JESUS-CHRIST meſme,
» eſtoit traittée avec anatheme par celuy qui eſtoit la ferme
» colonne de l'Egliſe.

Mais ce qui eſtoit l'édification des catholiques, irritoit les Ariens; & Gregoire qui n'avoit que des proſternemens & des adorations pour les grands du monde, affectoit de faire paroiſtre un tres-grand mépris pour tout ce qui luy venoit de la part de S. Antoine.

Cet orgueil éclatta dans une occaſion publique. Un jour S. Antoine qui conſervoit dans ſon deſert un amour tendre pour JESUS-CHRIST & pour ſon Egliſe, & qui ne pouvoit regarder qu'avec beaucoup de douleur tous les excés des Euſebiens, écrivit au Duc Balac à peu prés en ces ter-
» mes; Je voy la colere de Dieu qui vous menace; ceſſez
» donc de perſecuter les chreſtiens, ſi vous ne voulez qu'elle
» tombe ſur vous, ainſi qu'elle en eſt tres-proche. Si Balac euſt eu quelque ſentiment de religion, il auroit receu avec beaucoup de reſpect & de crainte la lettre de ce grand ſerviteur de Dieu, dont la préſence mettoit en fuitte les démons meſmes. Mais comme le cœur de ce Pharaon eſtoit endurci, il ſe mocqua de cette lettre, la jetta par terre avec beaucoup de mépris & d'indignation, cracha deſſus par la perſuaſion de Gregoire; & aprés avoir traitté fort mal ceux qui la luy avoient apportée, il leur commanda de dire de ſa
» part à S. Antoine; Puiſque tu prends tant de ſoin des ſolitai-
» res, je m'en vas te perſecuter toy meſme.

On vit en cette occaſion par la promte punition de l'inſolence de cet impie, que Dieu ſe plaiſt à vanger les injures que l'on fait à ſes ſerviteurs, comme eſtant faites

à

à luy-meſme; & ſa juſtice accabla Balac avant que le cinquiéme jour fuſt paſſé. Car s'en allant avec Neſtor gouverneur d'Egypte à Cherée qui n'eſt qu'à une journée d'Alexandrie, eſtant tous deux montez ſur des chevaux de Balac meſme les plus doux de toute ſon écurie; comme ils eſtoient en chemin, ces chevaux commencerent à ſe joüer enſemble; & tout d'un coup celuy que montoit Neſtor, & qui eſtoit encore plus doux que l'autre, ſe jetta ſur Balac, luy mordit la cuiſſe de telle ſorte qu'il le jetta par terre; & ſe jettant aprés deſſus luy, il luy déchira tellement cette cuiſſe qu'on fut obligé de le reporter à l'heure meſme à la ville où il mourut au bout de trois jours. Tout le monde reconnut par cet exemple terrible que l'on n'inſulte jamais impunément aux amis de Dieu, qu'il ſçait bien les moyens de venger ceux qu'il honore de ſes graces plus particulieres, & qu'il ne differe pas toujours à la fin des ſiecles la punition de ceux qui l'outragent en la perſonne de ſes ſaints. *Eclairciſſemens 2. 3.*

Voilà ce qui ſe paſſa en Egypte dans tout le temps que Gregoire en uſurpa l'adminiſtration. Il eut pour l'un des principaux complices de ſes crimes Auxence qui eſtoit de Cappadoce auſſi-bien que luy; & l'ayant fait preſtre dans l'egliſe Arienne qu'il gouvernoit à Alexandrie, il luy inſpira par ſon mauvais exemple cet eſprit de domination & de ſchiſme qui le porta depuis ce temps-là à s'emparer du ſiege de l'egliſe de Milan. *Hilar. adverſus Auxentium.*

Mais toutes les perſecutions que Gregoire fit aux Catholiques, ne ſervirent qu'à éprouver la pureté de leur foy, & à en faire connoiſtre à tout le monde la ſolidité. Ils conſerverent toujours comme un précieux dépoſt les inſtructions que S. Athanaſe leur avoit données; & les lumieres qu'ils avoient receuës de luy, rendirent leur foy invincible. Quoy que ce ſaint Eveſque fuſt éloigné de leurs yeux, il eſtoit toujours preſent à leurs ames; & nous verrons dans la ſuitte qu'ils rendront un illuſtre témoignage de leur fidelité envers luy par la lettre qu'ils écriront en ſa faveur au Concile de Sardique. *Socrat. l. 2. c. 19.*

Le Saint de ſa part ne s'eſtant ſeparé d'eux que par une extréme violence, & plus pour le bien public de l'Egliſe, que pour ſa conſervation particuliere, demeuroit toujours uni d'eſprit avec eux; & il ne perdit jamais le ſouvenir de la chari-

té qu'ils avoient pour luy, & de l'impatience ſainte où ils eſtoient de le revoir, juſques à ce qu'enfin la pureté de ſa vie, le merite de ſes ſouffrances, & les prieres ardentes de ce peuple ſi chreſtien & ſi plein de zele pour les intereſts de la religion, euſſent obtenu de Dieu cette grace.

CHAPITRE XVIII.

Marcel & Aſclepas viennent au Concile de Rome. Perſecution de divers Eveſques de l'Orient par les Ariens.

SAINT Athanaſe ne fut pas le ſeul que les violences des Euſebiens contraignirent d'abandonner l'orient, & de venir à Rome implorer le ſecours du Pape. Soit que le bruit de la convocation d'un Concile s'eſtant répandu de toutes parts donnaſt quelque eſperance de rétabliſſement aux opprimez, ſoit pour quelque raiſon que l'hiſtoire ne nous a point découverte, on vit accourir à cette aſſemblée pluſieurs Eveſques de la Thrace, de la Cœleſyrie, de la Phenicie, de la Paleſtine, & beaucoup de preſtres tant d'Alexandrie que de divers autres endroits.

Entre ces perſonnes qui vinrent publiquement ſe plaindre des injuſtices & des violences que l'on avoit fait ſouffrir à leurs Egliſes, Marcel d'Ancyre fut celuy qui fit retentir ſes plaintes avec plus d'éclat. Nous avons veu comment il avoit eſté condamné & anathematizé en l'an 336. par le Concile de Conſtantinople, & rétably enſuitte en 338. avec S. Athanaſe. Depuis ce temps-là, il ne fut pas mieux traitté par les Euſebiens, qui firent ſouffrir de tres-grands maux à ſon egliſe, comme il parut par le témoignage du meſme Marcel & de pluſieurs autres. Il ſuffit pour en faire concevoir une idée, que le Pape Jules ayant deſſein de les exprimer, les compare à ceux que Gregoire uſurpateur du ſiege de noſtre Saint venoit de faire ſouffrir à l'egliſe d'Alexandrie.

Epiphan. har. 72.

Que s'il eſt permis d'en juger par la conduite ordinaire des Euſebiens, qui eſtoit d'attribuer aux autres les deſordres & les excés dont ils eſtoient ſeuls coupables, & s'il eſt juſte de les reconnoiſtre pour auteurs des maux qu'ils attribuerent depuis ce temps-là à Marcel, la plainte qu'ils font de luy eſt

un horrible portrait de leur violence. Car ils disent que son retour à Ancyre y causa l'embrazement de plusieurs maisons, & y fit naistre toutes sortes de divisions & de guerres; qu'on le vit luy-mesme traisner des prestres tous nuds au milieu de la place publique, qu'il profana le corps sacré du Seigneur suspendu au cou des prestres, qu'il arrachoit les habits aux vierges saintes consacrées à Dieu & à JESUS-CHRIST, & qu'il les exposoit toutes nuës d'une maniere tout à fait honteuse au milieu de la ville, à la veuë du peuple qui accouroit de toutes parts à un si lamentable spectacle. Car si ces choses sont veritablement arrivées, il est assez vrayssemblable qu'ils en avoient esté les auteurs, & qu'ils avoient plustost esté les tyrans que les martyrs en cette rencontre. *epist. pseudosynod. Sardic. apud Hilar. in fragm. p. 439.*

Enfin les Eusebiens chasserent Marcel de son eglise, & ils traitterent de la mesme sorte Asclepas de Gaze, en publiant contre eux un tres-grand nombre de calomnies pour les perdre de reputation en mesme temps qu'ils les dépouïlloient de leurs evesches. Ils écrivirent mesme contre eux au Pape Jules aussi-bien que contre S. Athanase, & les réduisirent aussi-bien que luy à la necessité de venir chercher dans Rome un lieu de retraite & un azyle contre leurs persecutions. *Socrat. l. 2. c. 11. Athanas. apol. 2. p. 762. Theodoret. l. 2. c. 6. Epiphan. haref. 72.*

Dés que Marcel y fut arrivé, il pria instamment le Pape de mander ses adversaires afin de les convaincre en sa presence de n'avoir pû sans imposture le charger des crimes qu'ils luy avoient imputez. Il s'engagea à faire voir qu'ils continuoient eux-mesmes dans leur ancienne heresie, & les accusa d'avoir merité une punition exemplaire pour les excez qu'ils avoient commis tant contre luy que contre les eglises que Dieu luy avoit confiées.

Asclepas estoit accusé par les Eusebiens d'avoir excité beaucoup de seditions depuis son retour, & d'avoir mesme brisé un autel. Mais c'est tout ce que nous sçavons de cette accusation vague & confuse, qui sans doute n'a point eu d'autre fondement que la seule animosité de ces heretiques. *Sozomen. l. 3. c. 7.*

Eclaircissement 3.

Ce fut en ce mesme temps que S. Luce Evesque d'Andrinople vint à Rome pour y trouver quelque rafraichissement dans ses maux. Nous avons veu comment il avoit succedé à S. Eutrope. Il estoit animé de son esprit & brûloit du mes- *Socrat. l. 2. c. 11. Sozom. l. 3. c. 7. Athanas.*

apolog. pro fuga sua. p. 703. Id. ad solitar. p. 821.

me zele pour la deffenſe de la verité catholique, & il fut auſſi l'heritier de ſes ſouffrances. Comme il ne témoignoit pas moins d'ardeur que ſon genereux prédeceſſeur à refuter & à condamner les dogmes des Ariens, ils luy firent attacher des chaiſnes de fer au cou & aux mains, & en cet eſtat l'envoyerent en exil. Il en fut délivré ou par la mort de Conſtantin, ou par quelque autre raiſon que nous ignorons, & retourna dans ſon ſiege. Mais ſon courage luy fit meriter de nouveau la perſecution des Euſebiens, qui publierent contre luy cette calomnie, que depuis ſon rétabliſſement il avoit fait jetter aux chiens les ſaints myſteres conſacrez par des preſtres ſaints & d'une vie irreprochable. Aprés une calomnie ſi atroce il ne faut pas s'étonner qu'ils l'ayent banni encore une fois de ſon ſiege, comme l'hiſtoire de l'Egliſe nous le témoigne en termes exprés, & parle de ſon voyage de Rome auſſi bien que de celuy de S. Paul de Conſtantinople.

Eclairciſſement 3.

Nous n'avons pas de lumiere dans l'hiſtoire de l'Egliſe pour marquer en particulier quels furent les Eveſques de Cœleſyrie & de Phenicie qui vinrent à Rome. Mais nous ſçavons les noms de ceux que les Ariens perſecuterent dans ces provinces en divers temps; & nous y trouvons entre les autres Hellanique de Tripoli en Phenicie, qui ſe declara d'abord avec tant de force pour la verité, qu'Arius le contoit luy ſeul avec S. Philogone d'Antioche & S. Macaire de Jeruſalem, pour ennemy de ſon hereſie. Il avoit aſſiſté au Concile de Nicée; & il eſt auſſi remarqué parmy ceux qui n'ayant nul autre crime qu'une grande & ſainte averſion pour l'Arianiſme, furent chaſſez de leurs villes les uns ſous divers prétextes, les autres ſur de ſimples lettres de l'Empereur, & eurent le déplaiſir de voir uſurper leurs egliſes par des miſerables dont ils connoiſſoient l'impieté.

Theodoret. l. 1. c. 4.

Athan. ad ſolitar. p. 813.

Ibid. p. 812.

Celuy que les Ariens établirent à Tripoli fut un nommé Theodore, que S. Euſtathe d'Antioche n'avoit pas voulu ſeulement recevoir dans ſon clergé. Mais aprés le banniſſement de ce ſaint Eveſque, les Euſebiens ne crurent pas faire aſſez pour luy s'ils ne s'élevoient à l'epiſcopat.

Apolog. de fuga ſua p. 702. ad ſolitar. p. 812.

Euphration que noſtre Saint appelle un homme tres-admirable, & qui eſtoit Eveſque de Balanée en Syrie à l'embouchure du fleuve d'Eleuthere, vit auſſi ſes travaux cou-

ronnez par la gloire du banniſſement. Les Euſebiens traitterent de la meſme ſorte Cymace de Palte, un autre Cymace d'Arade, Cyrus de Berée, Cartere d'Antarade, toutes villes de Syrie ; Diodore d'Aſie, & Domnion de Sieme. George de Laodicée l'un des ennemis de la conſubſtantialité du Verbe a écrit que ce Cyrus de Berée avoit autrefois fait bannir S. Euſtathe l'ayant accuſé de l'hereſie des Sabelliens. Mais Socrate remarque tres-juſtement que cet Arien ſe détruit luy-meſme en diſant que Cyrus fut dépoſé depuis ce temps là ſous prétexte du meſme crime : & il n'y avoit rien qui fuſt alors plus commun dans la bouche des Euſebiens que de reprocher le ſabellianiſme aux deffenſeurs de la conſubſtantialité du Verbe, pour rendre odieuſe une doctrine ſi ſainte. Ce fut donc par la ſeule pureté de ſa foy que Cyrus merita de recevoir de leur part divers outrages avant que de ſouffrir le banniſſement. *Socrat. l. 1. c. 18. l. 2. c. 6.*

Quant aux Eveſques de Thrace, outre S. Paul de Conſtantinople & S. Luce d'Andrinople dont nous venons de parler, Theodule de Trajanople & Olympe d'Enos ſont celebres dans l'hiſtoire par les perſecutions que les Ariens leur firent ſouffrir. Car ils furent condamnez à mort par Conſtance à la requeſte d'Euſebe pour eſtre executez en quelque endroit qu'on les puſt trouver ; & on vit par une procedure ſi contraire à la liberté de l'Egliſe & aux ſentimens de l'humanité, que les heretiques ne reſpiroient que la mort & le ſang de leurs propres freres. Le Concile de Sardique en parlant de cet arreſt de mort qui fut donné ſur les calomnies des Euſebiens contre Theodule, attribuë à cet Eveſque la qualité de bien-heureux, comme s'il eſtoit mort avant ce meſme Concile. Mais nous apprenons de S. Athanaſe que Theodule & Olympe vivoient encore aprés le Concile de Sardique, & que l'on renouvella alors à la ſollicitation des ſucceſſeurs d'Euſebe les meſmes ordres que cet Eveſque Arien avoit fait donner durant ſa vie contre ces deux Prelats ſi vertueux & ſi orthodoxes. Et nous voyons de plus par le témoignage de Socrate, qu'ils vivoient encore aprés la mort de Conſtant. *Athanaſ. apolog. 2. p. 761. ad ſolitar. p. 821.* *Socrat. l. 2. c. 21.*

Voilà les principaux Eveſques de ces deux provinces qui ont eſté perſecutez par les Ariens devant ou aprés le Con-

cile de Sardique ; mais nous ne sçavons qu'en general que quelques-uns firent le voyage de Rome pour implorer la protection du Pape Jules.

CHAPITRE XIX.

Jugement du Concile de Rome en faveur de S. Athanase, de Marcel d'Ancyre, & des autres Evesques persecutez.

Athan. ap. 2. p. 245.

LE refus que les Eusebiens avoient fait de venir au Concile qu'ils avoient eux-mesmes prié le Pape d'assembler à Rome, n'empescha pas que ce Concile ne se tint au

Eclaircissement. 1.

temps mesme qui avoit esté marqué pour cela, c'est à dire vers le commencement de juin. Les Evesques s'y assemblerent au nombre de plus de 50. parmy lesquels on croit qu'estoit Vincent de Capouë ; & il semble mesme qu'Osius y ait aussi assisté. Le Concile se tint ou dans l'eglise dont Viton estoit Curé, & dans laquelle il assembloit le peuple, ou du

Eclaircissement. 2.

moins par les soins de ce prestre si celebre qui avoit esté legat de S. Silvestre au Concile de Nicée : & la maniere de cette convocation estoit tout à fait ecclesiastique, au lieu que l'on avoit veu dans le Concile de Tyr des greffiers & des officiers de justice faire cette charge qui estoit la fonction des diacres de l'Eglise.

Le Concile estant assemblé approuva ce que Jules avoit mandé aux Eusebiens pour les faire venir à Rome. Il examina la cause de S. Athanase selon la loy de l'Eglise autorisée par le Concile de Nicée, qui permet de revoir dans un synode suivant ce qui aura esté ordonné dans un Concile precedent. Aprés avoir receu la justification de ce grand Saint, il affermit & serra étroittement le lien de la charité & de la communion qu'il fit profession d'entretenir avec luy, & ne put s'empescher de donner des marques publiques de son indignation contre les Eusebiens ses persecuteurs, en declarant qu'il les tenoit pour suspects, puisqu'ils n'avoient point eu la hardiesse de comparoistre devãt le Concile. Les lettres qu'ils avoient écrites ayant esté leuës au milieu de cette sainte assemblée, on n'y eut aucun égard ; & au contraire on considera comme un témoignage de tres-grand poids la lettre que les Evesques d'Egypte avoient écrite pour la justification de

S. Athanaſe, parce qu'elle ne portoit pas ſeulement en elle meſme un caractere de verité, mais que de plus elle eſtoit jointe aux témoignages que divers Eveſques rendoient à l'innocence du Saint, & que divers preſtres & diacres de la Mareote & d'ailleurs, qui eſtoient venus à Rome pour deffendre la cauſe de leur Eveſque, rendoient encore cette lettre plus authentique.

La vie d'Arſene faiſoit voir à tout le monde la fauſſeté des accuſations dont on avoit voulu noircir ce ſaint patriarche d'Alexandrie, & il ne ſurvivoit à luy-meſme que pour la honte de ceux qui s'eſtoient convaincus d'impoſture en voulant faire porter à leur adverſaire le ſupplice des meurtriers. La nullité de l'information de Mareote eſtoit manifeſte par la ſeule lecture de la piece meſme, & le Saint la ruinoit d'autorité par des preuves convainquantes. Il faiſoit voir auſſi par des lettres d'Alexandre de Theſſalonique, & par la reconnoiſſance d'Iſchyras, quelle eſtoit l'étrange cabale que l'on avoit formée contre luy à Tyr. Mais il n'y avoit rien eu de plus fort pour ſa juſtification que ces dix-huit mois qu'il avoit paſſez à Rome à attendre inutilement tous ceux qui l'ayant dénoncé comme un criminel & comme un perturbateur du repos public, n'avoient oſé venir l'accuſer en ſa préſence : car le peu de temps qu'il avoit paſſé à Alexandrie n'eſtoit pas une interruption conſiderable. La hardieſſe avec laquelle il avoit voulu ſubir cette rude épreuve de ſon innocence, rendoit leur fuitte plus infame ; & ils ne pouvoient ſe diſpenſer de paſſer pour des perſonnes qui paroiſſoient avoir renoncé à tous les ſentimens de l'honneur auſſi bien qu'aux loix & aux regles inviolables de l'Egliſe.

Ce fut par la conſideration de ces loix toutes ſaintes & toutes ſacrées que le Concile de Rome receut noſtre Saint en qualité d'Eveſque tres-innocent & tres-catholique ; & comme ce jugement ſi authentique n'avoit eſté rendu qu'avec beaucoup de conſideration & avec toute l'exactitude poſſible, auſſi leva-t'il toutes les difficultez que l'on pouvoit former ſur ce point. De ſorte que le ſaint Pape Jules eut la gloire d'ouvrir le premier la porte de la communion à ceux qui avoient eſté opprimez par la faction des Ariens ;

& il donna aux autres un illustre exemple de rendre inutiles les efforts de la malice des Eusebiens sans violer les loix de Dieu.

Athanas. apolog. 2. p. 750. Epiphan. har. 72.

La cause la plus importante que le Concile de Rome eut à traitter après celle de S. Athanase, fut celle de Marcel Evesque d'Ancyre, lequel ayant esté condamné comme heretique en l'année 336. par le Concile de Constantinople, protesta que tout ce qu'on avoit dit contre luy estoit absolument faux. Et comme ses accusateurs ne paroissoient point depuis qu'il estoit à Rome, quelque sommation qu'on leur en eust faite, il se resolut avant que partir de Rome, de donner à Jules une déclaration écrite de sa main touchant la foy qu'il tenoit & qu'il avoit toujours tenuë; ce qu'il fit en partie pour satisfaire à la demande que ce saint Pape luy en avoit faite.

S. Epiphane la rapporte toute entiere, & on y voit un genie plein de feu & de liberté, qui fait que cet Evesque commence cette déclaration par une exposition de l'heresie de ses adversaires avant que de rendre raison de sa foy. Il témoigne qu'il en avoit gardé une copie, & prie le Pape de l'inserer dans sa lettre aux Evesques, afin que tout le monde pust connoistre ses veritables sentimens.

Jules fut tout à fait persuadé par cette déclaration, que Marcel estoit entierement orthodoxe & qu'il l'avoit toujours esté; & sa créance luy fut dautant moins suspecte que les legats qui avoient assisté au Concile de Nicée, luy en rendirent un témoignage avantageux. Ainsi il se crut obligé avec le Concile de le recevoir dans la communion de l'Eglise comme un Evesque tres-catholique, & de luy faire ressentir les effets de sa protection selon les regles de la justice & des Canons.

Les auteurs originaux ne nous disent rien de ce qui se fit touchant les autres Evesques. Nous y voyons seulement qu'ils porterent au Concile de tres-grandes plaintes de la violence & de la tyrannie des Eusebiens, en déclarant qu'ils estoient prests de soutenir leurs accusations, & d'en convaincre leurs parties s'ils vouloient subir ce jugement. Mais les Eusebiens en craignoient trop l'évenement pour pouvoir se resoudre à y comparoistre.

S'il

S'il en faut croire Socrate & Sozomene, Jules rétablit tous les Eveſques chaſſez, uſant en cela de l'autorité que ſon ſiege luy donnoit, & il les renvoya avec des lettres pour autoriſer leur retour. Elles contenoient entr'autres choſes de grandes plaintes contre ceux qui les avoient dépoſez, & qui troubloient toute l'Egliſe en abandonnant la foy de Nicée. Elles enjoignoient auſſi à quelques-uns d'eux de venir à Rome dans un certain jour pour rendre compte de leur conduite; & il les finiſſoit par des menaces de ne pas ſouffrir davantage toutes les broüilleries & les nouveautez auſquelles ils taſchoient de donner cours dans l'Egliſe. *Socrat. l. 2. c. 11. Sozom. l. 3. c. 7.*

Selon Socrate les Eveſques rétablis s'en allerent en orient ſous l'autorité de ces lettres, & rentrerent dans leurs egliſes; mais Sozomene ne le dit expreſſément que de S. Athanaſe & de S. Paul de Conſtantinople. Et il paroiſt que ces deux hiſtoriens ont confondu deux lettres de Jules en une ſeule, ſçavoir celle dont nous avons déja parlé, & qui ne tendoit qu'à faire venir les Euſebiens au Concile qu'il avoit convoqué à Rome, & celle que ce ſaint Pape leur écrivit auſſi toſt aprés le Concile, & dont nous allons bientoſt parler amplement. Elle eſt toute entiere dans S. Athanaſe, & c'eſt apparemment la ſeule que Jules ait écritte en ſuitte du Concile.

Quant au rétabliſſement des Eveſques, l'on peut préſumer que le Concile de Rome les receut tous; & que ſi Jules dans la lettre qu'il écrivit enſuitte, ne parle expreſſément que de S. Athanaſe, de Marcel & d'Aſclepas, c'eſt que les Euſebiens n'avoient point fait de plaintes particulieres contre les autres. Mais il n'y a nulle apparence que Conſtance & les Orientaux de ſon parti, dans l'eſprit dont ils eſtoient alors animez, ayent eu aſſez de reſpect & de déference envers le Concile pour en executer les déciſions, & pour permettre aux Eveſques dépoſez par leur violence de remonter ſur leurs ſieges. S. Athanaſe ne put retourner à Alexandrie que pluſieurs années depuis; & S. Paul ne trouva point d'ouverture pour rentrer dans ſon egliſe de Conſtantinople, que par la mort d'Euſebe qui en eſtoit l'uſurpateur.

Nous ne pouvons rien dire d'aſſuré de S. Luce d'Andri-

nople. Mais s'il eſt vray qu'il a eſté banni pour la derniere fois auſſi-toſt aprés le Concile de Sardique, comme S. Athanaſe nous oblige preſque abſolument de le croire, il faut demeurer d'accord qu'il eſtoit en poſſeſſion de ſon eveſché dés devant le Concile de Sardique, de quelque maniere qu'il y ſoit rentré.

CHAPITRE XX.

Lettres des Euſebiens au Pape Iules.

NOus avons veu cy-deſſus qu'Elpide & Philoxene legats du Pape eſtoient partis d'orient vers le meſme temps que les Occidentaux s'aſſembloient à Rome. Le Concile duroit encore lors qu'ils arriverent. Ils y firent lire d'abord ſur leurs viſages la triſte image de ce qu'ils avoient veu dans l'orient : mais le Pape en fut pleinement inſtruit par la lecture de la lettre des Euſebiens qui n'eſtoit pour luy qu'un nouveau ſujet d'accablement, puiſqu'on n'y voyoit qu'un eſprit de contention, de vanité, d'orgueil & de mocquerie. Toute l'addreſſe des orateurs avoit eſté employée dans cet ouvrage ; mais la malignité eſtoit comme l'ame qui y eſtoit répanduë par tout ; & les auteurs de cette lettre l'avoient remplie d'une raillerie ſanglante & des plus inſolentes menaces.

Soer. l. 2. c. 13. Sabin Eveſque d'Heraclée pour le parti des Macedoniens, l'avoit inſerée dans ſa collection des ſynodes parmy quelques autres qui favoriſoient ſon hereſie : mais cet ouvrage n'eſt pas venu juſques à nous ; & nous apprenons ſeulement de S. Athanaſe, & de quelques hiſtoriens de l'Egliſe une partie de ce que cette lettre contenoit.

Eclaire. Entr'autres choſes ils s'excuſoient de n'eſtre pas venus au Concile, tant ſur ce que le terme que le Pape avoit marqué pour s'y rendre eſtoit trop court, qu'à cauſe de la conjoncture de la guerre de Perſe, quoyque ce prétexte fuſt ridicule, puiſque cette guerre ne les empeſchoit ny de faire toute ſorte de maux à l'Egliſe, ny de s'aſſembler à Antioche, ny de courir de tous coſtez dans l'orient autour des lieux où eſtoit la guerre.

Ils se plaignoient aussi de ce que le Pape avoit écrit seul, & n'avoit écrit qu'à quelques-uns d'eux ; & c'estoit là tous les prétextes qu'ils prenoient de n'estre pas venus à Rome.

Ils loüoient ensuitte l'eglise Romaine pour la condamner plus outrageusement aprés l'avoir élevée, l'honneur qu'ils luy rendoient en apparence, n'estant qu'une malicieuse ironie. Car aprés avoir reconnu que cette eglise avoit la primauté en toutes choses, comme ayant toujours esté l'école des Apostres & la metropole de la pieté, ils renversoient cet éloge au mesme instant en ajoûtant, Qu'il falloit avoüer neanmoins que les prédicateurs de l'Evangile estoient sortis de l'orient ; & qu'aprés tout ils ne devoient pas estre considerez comme inferieurs pour n'avoir pas une eglise aussi grande & aussi nombreuse qu'estoit celle de Rome, puisque la vertu peut bien suppléer à ce défaut ; Enfin que tous les Evesques jouïssoient d'un mesme honneur, leur dignité ne se mesurant pas par la grandeur de leurs villes.

Pour venir plus particulierement au point dont il s'agissoit, ils faisoient un grand crime au Pape, s'il en faut croire Sozomene, d'avoir receu dans sa communion S. Athanase & Marcel d'Ancyre ; ils luy reprochoient d'avoir mieux aimé estre uni avec eux qu'avec les Orientaux ; & de là ils prenoient occasion de l'accuser d'avoir agi avec trop de legereté contre les regles de la justice & contre l'ordre des Canons.

De plus ils soûtenoient dans cette lettre que c'estoit faire injure à un Concile que de changer ses decrets, parce qu'ils devoient estre immuables ; & ils alloient si avant sur ce point, qu'ils accusoient le Pape d'allumer le feu de la division, en mesme temps que par une impudence extréme ils disoient qu'Alexandrie & l'Egypte jouïssoient d'une pleine paix & d'une union parfaite, donnant le nom de paix à tous les évenemens tragiques dont ils venoient d'estre les auteurs.

Ils y avoient aussi meslé diverses accusations particulieres contre la personne de S. Athanase ; mais ce qu'ils en disoient alors ne s'accordoit pas avec ce qu'ils en avoient écrit dans leur premiere lettre au Pape, & ainsi ces deux lettres se détruisoient mutuellement, & faisoient voir qu'elles n'avoient

eſté dictées que par l'eſprit de menſonge & de calomnie. Et quant à Marcel Eveſque d'Ancyre, ils l'accuſoient comme coupable d'impieté envers JESUS-CHRIST.

Enfin aprés avoir fait de grandes plaintes des injuſtices qu'ils prétendoient qu'on leur avoit faites, ils déclaroient hautement au Pape, que s'il conſentoit à la dépoſition des Eveſques qu'ils avoient chaſſez, & à l'établiſſement de ceux qu'ils avoient mis en leur place, ils conſerveroient avec luy la communion & la paix; mais que s'il s'oppoſoit à leurs decrets, ils ſeroient obligez d'agir d'une autre maniere. Et pour autoriſer leur conduitte par des exemples, ils ajoûtoient que cela avoit eſté ainſi pratiqué lorſque Novatien avoit eſté excommunié par l'egliſe Romaine, & Paul de Samoſates par le Concile d'Antioche.

Euſeb. l. 6. hiſtor. eccleſ. c. 43.

Ils ne pouvoient appuyer leurs prétentions ſur un plus mauvais exemple que ſur celuy de Novatien, puiſque la condamnation de ce ſchiſmatique ayant eſté prononcée par le Pape Corneille dans un celebre Concile de Rome compoſé de ſoixante Eveſques, elle ne fut receuë dans l'orient qu'avec aſſez de difficulté, & aprés divers Conciles qui

Id. l. 7. c. 4. 5.

furent tenus en chaque province. Et il eſt certain que l'Egliſe ne fut en paix ſur ce ſujet dans l'orient, qu'aprés la perſecution de Gallus & de Voluſien ſous le pontificat d'Eſ-

Cyprian. ep. 97.

tienne; ce qui a fait dire à S. Cyprien dans une lettre qu'il écrivit au meſme Eſtienne vers l'an 253. que Novatien avoit eſté depuis peu rejetté & excommunié par tous les Eveſques du monde.

Hilar. fragm.

Les Euſebiens ajoûterent depuis à l'exemple de Novatien ceux de Sabellius & de Valentin, qui ſelon eux doivent avoir eſté d'abord condamnez à Rome, quoy qu'il ſoit difficile de le croire de Sabellius.

Mais ſur ce que le Pape Jules leur avoit fait un juſte reproche de ce qu'ils violoient les decrets du Concile de Nicée, ils luy répondirent ſeulement qu'ils avoient eſté contraints par beaucoup de raiſons d'en uſer comme ils avoient fait, mais qu'il leur ſeroit fort inutile de ſe purger ſur ce point particulier, puiſquon vouloit qu'ils fuſſent coupables en toutes choſes.

La foibleſſe de la réponſe des Euſebiens eſt une condam-

nation évidente de leur injuſtice. Ils ne pouvoient mieux faire voir que par cette maniere d'agir, que leur zele eſtoit une veritable hypocriſie; & ces Phariſiens du 4.e ſiecle de l'Egliſe eſtoient d'autant plus inſupportables, qu'ils avoient un grand ſoin de paſſer ce qu'ils beuvoient de peur d'avaler un moucheron, & cependant avaloient un chameau. Car en meſme temps qu'ils fouloient aux pieds les ſaints decrets du Concile de Nicée & les ordonnances de l'Egliſe univerſelle, ils vouloient que les déciſions de leur Concile d'Antioche fuſſent des regles ſacrées & inviolables, comme s'il n'y euſt eu rien de ſaint dans l'Egliſe que ce qu'ils avoient ordonné, & ce qui eſtoit conforme à leurs paſſions. *Matth. 23. v. 24.*

CHAPITRE XXI.

Réponſe de Iules aux Euſebiens.

ENTRE les diverſes penſées que la lecture de cette lettre donna à Jules, celle qui luy parut la meilleure fut de la ſupprimer durant quelque temps, pour voir s'il ne viendroit perſonne de la part des Euſebiens, afin de l'exemter de la produire, parce qu'il prévoyoit que quand elle commenceroit à paroiſtre, pluſieurs en ſeroient offenſez. Le temps qu'il prit pour y répondre, luy donna lieu dans l'intervalle de ce retardement, d'apprendre les triſtes nouvelles de ce qui ſe paſſoit dans l'Egypte par la violence de Gregoire, les cruautez qu'il exerçoit contre les plus ſaints Eveſques, & generalement tout ce que nous avons déja rapporté de l'oppreſſion que tout le clergé & tout le peuple catholique ſouffroit dans cette province. Il apprit de ſi funeſtes nouvelles par des preſtres venus d'Egypte & d'Alexandrie qui luy en apporterent des lettres. *Athan. p. 2.*

Mais voyant enfin que perſonne ne venoit de la part des Euſebiens, il fut contraint de montrer ce qu'ils luy avoient écrit; & dés que ces lettres ſi inſolentes commencerent à paroiſtre, tout le monde en fut extrémement ſurpris, & on avoit meſme de la peine à ſe perſuader qu'elles euſſent eſté effectivement écrites par ceux dont elles portoient le nom, tant elles eſtoient éloignées de cet eſprit de charité qui doit

animer le cœur & conduire la main de tous les eccleſiaſtiques, & tant on y remarquoit au contraire d'animoſité, d'aigreur & de violence.

Eclairciſſemens 1. Le Concile que venoit d'abſoudre S. Athanaſe, fut indigné de voir une lettre ſi inſolente, & il pria le Pape de récrire aux Euſebiens l'excellente lettre que nous avons encore ſur ce ſujet, & que le Concile écrivit par luy, ſelon l'expreſſion de S. Athanaſe: d'où vient que Jules aſſure que ce qu'il écrivoit ſeul aux Euſebiens, eſtoit le ſentiment de tous les autres Eveſques d'Italie & des provinces d'alentour.

On peut dire ſans flatterie que cette lettre du Pape Jules dont le Comte Gabien fut le porteur, & que S. Athanaſe nous a conſervée toute entiere, eſt l'un des plus beaux & des plus illuſtres monumens de l'antiquité. La verité y eſt deffenduë avec une vigueur digne du chef des Eveſques, & le vice repreſenté dans toute ſa difformité. Mais la ſeverité de ces reprehenſions y eſt tellement moderée par la charité qui y paroiſt dans toutes les lignes, qu'encore que la force & la generoſité epiſcopale domine dans cet ouvrage, on voit neanmoins que c'eſt un pere qui corrige, & non un ennemy qui ait deſſein de bleſſer ſes adverſaires & d'exercer ſa vengeance. Elle commençoit ainſi,

Eclair. 2. » *Jules, à mes chers Freres Daniel, Placille, Narciſſe, Euſebe,*
» *Maris, Macedone, Theodore, & aux autres qui m'ont écrit*
» *d'Antioche conjointement avec eux; ſalut en noſtre Seigneur.*

» J'Ay leu les lettres que vous m'avez envoyées par Elpide
» & Philoxene, & je me ſuis étonné de ce que vous ayant
» écrit avec tant de charité & dans toute la ſincerité de ma
» conſcience, vous m'avez répondu d'une maniere ſi pointil-
» leuſe & ſi indigne, & qui fait aſſez voir dans voſtre lettre le
» faſte & l'orgueil des perſonnes qui l'ont écritte.
» Certes un procedé ſi étrange eſt bien éloigné de la con-
» duite que doivent garder des perſonnes qui croient en JESUS-
» CHRIST. Il falloit que comme je vous avois écrit avec cha-
» rité, vous me répondiſſiez dans le meſme eſprit de charité,
» & non pas avec aigreur & conteſtation. N'eſtoit-ce pas de
» ma part vous donner une marque de charité toute viſible,

que de vous envoyer des prestres comme j'ay fait pour com- «
patir à ceux qui estoient dans la souffrance, & pour faire en «
sorte que ceux qui nous avoient écrit vinssent eux-mesmes, «
afin de regler & de terminer toutes choses, & de faire cesser «
les maux de nos freres, & les calomnies dont quelques-uns «
vouloient vous noircir? Je ne sçay pas quel a pû estre vostre «
dessein lorsque vous nous avez réduits à la necessité de croi- «
re qu'en vous servant mesme de paroles obligeantes & tou- «
tes pleines de respect, vous nous avez joüez sous ce prétex- «
te & cette apparence de civilité. Car au lieu que les prestres «
que nous avions envoyez devoient revenir icy avec joye, au «
contraire ils sont revenus pleins de dueil & comblez d'afflic- «
tion pour avoir veu parmy vous des choses si tristes & si la- «
mentables. «

Pour moy aprés avoir leu vos lettres & fait une serieuse «
reflexion sur ce qu'elles contiennent, je les ay supprimées «
pour quelque temps, dans l'esperance que j'avois que quel- «
qu'un de vous viendroit icy, sans qu'il fust besoin de faire «
paroistre vostre conduite par la publication de ces lettres, «
de peur que si elles estoient connuës de tout le monde, plu- «
sieurs n'en fussent blessez. Mais comme j'ay veu que person- «
ne n'estoit venu de vostre part, je me suis trouvé dans une «
necessité indispensable de les publier. «

Croyez ce que je vous declare sur ce sujet avec verité; leur «
lecture a remply tout le monde d'étonnement, & à peine a- «
t'on pû croire que vous les eussiez écrites, parce que ce sont «
moins des lettres de charité que de contestation & de que- «
relle. Et si l'on prétend que celuy qui les a dictées à eu des- «
sein d'acquerir de la reputation, & qu'il s'est proposé pour «
but la gloire de l'éloquence, c'est une prétention qui ne «
convient nullement à des personnes de vostre sorte. Car «
quand il s'agit des affaires de l'Eglise, elles ne doivent point «
estre decidées par l'ostentation des paroles, mais par l'auto- »
rité des Canons apostoliques, & par le soin que l'on doit «
prendre de ne pas causer de scandale au plus petit des fidel- «
les, puisque selon la parole que l'on presche dans l'Eglise, «
Si quelqu'un est un sujet de chûte & de scandale à un de ces pe- «Math. 18.
tits qui croyent en JESUS-CHRIST, *il vaudroit mieux pour* «v. 6.

» *luy que l'on pendiſt à ſon cou une de ces meules qu'une aſne tour-*
» *ne, & qu'on le jettaſt au fond de la mer.*
» Mais ſi cette lettre a eſté écritte par un ſentiment de dou-
» leur dont quelques-uns de vous ont eſté touchez contre
» leurs freres, n'eſtant point croyable qu'elle ait eſté publiée
» d'un commun conſentement, il ne falloit pas ſe laiſſer em-
» porter à la douleur juſques à un tel excés, ny permettre que
» le ſoleil ſe couchaſt ſur une ſi grande colere ; & du moins il
» n'en falloit pas venir juſques à la faire paroiſtre par écrit &
» à l'exprimer par une lettre. Car en tout cela qu'y avoit-il
» qui meritaſt de vous affliger ? Et que vous avois-je écrit qui
» puſt raiſonnablement cauſer en vous quelque mouvement
» de colere ? Eſt-ce à cauſe que je vous ay exhortez de vous
» trouver au Concile ? Mais cette propoſition vous devoit eſ-
» tre pluſtoſt un ſujet de conſolation & de joye, que d'affliction
» & de triſteſſe. Car ceux à qui la conſcience ne reproche
» rien touchant les choſes qu'ils ont faites, & qui, comme ils
» reconnoiſſent eux-meſmes, ont exercé l'office & la fonction
» de juges, ſouffrent ſans peine que leur jugement ſoit exami-
» né par d'autres, eſtant aſſurez que ce qu'ils ont fait avec ju-
» ſtice, ne deviendra jamais injuſte. Et c'eſt pour cette raiſon
» que les Eveſques qui ſe ſont aſſemblez dans le grand Conci-
» le de Nicée, ont permis que les decrets d'un Concile fuſſent
» examinez dans un autre ; ce qu'ils n'ont pas fait ſans une inſ-
» piration particuliere de Dieu, afin que les juges ſe propo-
» ſant que leur ſentence doit eſtre examinée par un ſecond ju-
» gement, n'ayent pas la hardieſſe de la prononcer qu'aprés y
» avoir apporté toute l'exactitude poſſible ; & que ceux qui
» doivent eſtre jugez, ſoient auſſi perſuadez de leur part que
» ce jugement n'eſt nullement un témoignage de l'inimitié de
» leurs premiers juges, mais un pur effet de leur équité & de
» leur juſtice.
» Si donc vous voulez que cette ancienne coutume qui a
» eſté renouvellée par écrit dans le grand Concile de Nicée,
» n'ait pas de force & de vigueur parmy vous, cette préten-
» tion eſt tout à fait déraiſonnable : car il n'eſt pas juſte qu'un
» petit nombre de perſonnes aboliſſent une pratique qui eſt
» paſſée en coutume dans l'Egliſe, & qui a eſté confirmée par
l'autorité

l'autorité des Conciles. Et quand meſme cela ſe pourroit « faire, vous n'auriez pour cela aucun ſujet de vous plaindre, « puiſque vos députez, ſçavoir le preſtre Macaire, & Marty- « re & Heſyque diacres, aprés eſtre venus icy n'ont jamais pû « reſiſter aux preſtres d'Athanaſe qui s'y eſtoient auſſi rendus « de ſa part; & que ceux-cy les ayant toujours repouſſez & con- « vaincus, ils ont eſté réduits eux-meſmes à nous prier de con- « voquer un Concile, & d'écrire à l'Eveſque Athanaſe à Ale- « xandrie, & en meſme temps aux Euſebiens, afin que l'on « puſt rendre un jugement équitable en preſence de tout le « monde. Car Martyre & Heſyque eſtoient convaincus pu- « bliquement en noſtre preſence par les preſtres de l'Eveſque « Athanaſe qui leur reſiſtoient avec beaucoup de force & de « fermeté; & pour ne vous rien diſſimuler, Martyre & ſes deux « autres compagnons ſe virent tellement renverſez qu'ils fu- « rent obligez de me demander avec inſtance la convocation « d'un Concile. «

Si donc j'avois invité moy-meſme par mon propre mouve- « ment ceux qui m'ont écrit, de ſe trouver à un Concile, quand « ny Martyre ny Heſyque ne m'en auroient pas prié, n'ayant « point eu d'autre occaſion que l'obligation indiſpenſable où « je me trouve de ſecourir mes freres qui ſe plaignent de l'inju- « ſtice qu'ils ſouffrent; certes il n'y auroit rien que de raiſonna- « ble & de juſte dans cette maniere d'agir ſi eccleſiaſtique & ſi « agréable à Dieu. Mais puiſque des perſonnes que vous ap- « prouvez vous meſmes comme dignes de créance, vous qui eſ- « tes du parti d'Euſebe, m'ont porté à la convocation de ce « Concile, ceux qui y eſtoient appellez n'en devoient avoir « nulle peine, mais pluſtoſt ils eſtoient obligez de s'y trouver « avec joye. Ainſi il eſt viſible que l'indignation de ceux qui ſe « plaignent de cette convocation comme d'un ſujet de peine, « eſt une étrange temerité, & que l'excuſe de ceux qui n'ont « pas voulu aſſiſter à ce Concile, eſt tout à fait contraire aux « ſentimens de la bien-ſéance & de l'honneur, & les doit rendre « fort ſuſpects. «

Et en effet un homme a-t'il ſujet de ſe plaindre quand il « voit faire aux autres les meſmes choſes qu'il fait luy-meſme? « Car ſi l'autorité de chaque Concile doit eſtre ferme & invio- « lable, ainſi que vous le dittes dans voſtre lettre, & ſi un juge «

» reçoit un affront lors que ſon jugement eſt examiné par d'au-
» tres, conſiderez, mes chers freres, qui ſont ceux qui desho-
» norent le Concile, & qui renverſent les jugemens que les
» autres ont prononcez.

» Et afin que je ne faſſe pas de peine à quelques perſonnes
» en leur appliquant ces choſes en particulier, ce qui eſt arri-
» vé depuis, & ce que l'on ne peut ouïr ſans horreur, ſuffit
» pour declarer les choſes meſmes que je paſſe ſous ſilence. Les
» Ariens aprés avoir eſté chaſſez de l'Egliſe pour leur impieté
» par l'Eveſque Alexandre d'heureuſe memoire, non ſeule-
» ment avoient eſté rejettez par toutes les villes, mais meſme
» ils avoient eſté frappez d'anatheme par le commun conſen-
» tement de tous ceux qui ont aſſiſté au grand Concile de Ni-
» cée. Car le crime qu'ils avoient commis n'eſtoit point un
» peché commun & une offenſe ordinaire; & il n'avoient pas
» ſeulement peché contre un homme, mais auſſi contre JESUS-
» CHRIST noſtre Seigneur qui eſt le fils du Dieu vivant. Ce-
» pendant on dit que ces meſmes hommes qui ont eſté rejettez
» par toute la terre & marquez avec infamie dans toute l'E-
» gliſe, commencent maintenant à y eſtre admis; & je croy
» qu'une auſſi grande indignité qu'eſt celle-là vous afflige vous
» meſmes comme un tel ſujet le merite.

» Qui ſont donc ceux qui deshonorent le Concile? Ne ſont-
» ce pas ceux qui conſiderent comme une choſe de neant les
» reglemens établis par 300. Eveſques, & qui préferent l'im-
» pieté à la pieté? Car il eſt certain que l'hereſie des Ariens a
» eſté condamnée & proſcrite par tous les Eveſques du mon-
» de, & qu'au contraire les Eveſques Athanaſe & Marcel ont
» pluſieurs perſonnes qui ſe declarent pour eux de vive voix &
» par écrit. On nous a rendu un témoignage avantageux tou-
» chant Marcel, comme s'eſtant oppoſé aux Ariens dans le
» Concile de Nicée. Et quant à ce qui concerne Athanaſe,
» on nous a témoigné en ſa faveur qu'il n'a pas meſme eſté
» condamné dans Tyr, & qu'il n'eſtoit pas preſent dans la Ma-
» reote lorſque l'on y a dreſſé ces actes que l'on allegue con-
» tre luy. Or vous ſçavez, mes chers freres, que ce qui ſe fait
» ſans ouïr les deux parties, n'a pas de force & doit paſſer
» pour ſuſpect. Et neanmoins, quoy que la choſe fuſt ainſi,
» nous avons eſté ſi exacts dans cette procedure, que pour

n'uſer d'aucun préjugé ny envers vous, ny envers ceux qui « nous avoient écrit en faveur de ces deux Eveſques, nous « avons exhorté indifferemment tous ceux de qui nous avons « receu des lettres à venir icy, afin que comme il y avoit plus « de perſonnes qui avoient écrit pour eux que contr'eux, l'e- « xamen s'en fiſt en plein Concile, & que l'on ne s'expoſaſt « point au hazard ou de condamner un innocent, ou d'ab- « ſoudre comme un innocent un Eveſque qui ſe trouveroit « coupable. «

Ce n'eſt donc pas nous qui mépriſons le Concile, mais ce « ſont ceux qui reçoivent indiſcrettement dans leur commu- « nion les Ariens ſans aucun examen & en la maniere qu'ils « ſe preſentent, & contre la ſentence de ceux qui les ont ju- « gez, quoy qu'ils ayent eſté jugez par tous les Eveſques du « monde, dont quelques-uns ſont maintenant avec JESUS- « CHRIST eſtant morts depuis long-temps, & les autres qui « ſont encore vivans, ont de la douleur de voir leurs jugemens « ainſi renverſez par quelques perſonnes. C'eſt ce que nous « avons reconnu par les choſes qui ſont arrivées dans Alexan- « drie. Car un nommé Carpone qui avoit autrefois eſté chaſſé « de l'Egliſe par Alexandre à cauſe de l'hereſie d'Arius, eſt icy « venu avec quelques autres, qui avoient eſté auſſi chaſſez « eux-meſmes pour cette meſme hereſie, & Gregoire les y « avoit envoyez tous. «

CHAPITRE XXII.

Suitte de la lettre de Jules.

APRE'S que le ſaint Pape Jules a rapporté dans la ſuitte de ſa lettre l'artifice du preſtre Macaire, & de Martyre & Heſyque diacres, qui avoient voulu le porter à écrire à Piſte prétendu Eveſque des Ariens dans Alexandrie, & la retraitte honteuſe des députez des Euſebiens qui s'eſtoient enfuis pendant la nuit; il leur repreſente qu'ils ont tort de luy objecter ce qui s'eſt paſſé autrefois contre Novat & Paul de Samoſates, puiſque le Concile univerſel de 300. Eveſques dans lequel les Ariens ont eſté condamnez comme

heretiques, doit eſtre d'un auſſi grand poids que la condamnation de ces deux autres.

» Qui ſont donc ceux, continuë-t'il, qui ont allumé le feu » de la diviſion & de la diſcorde aprés un ſi grand excés, & » quel ſujet avez vous de faire ce reproche dans vos lettres? » Qui ſont les auteurs de la diviſion & de la diſcorde, ou nous » qui avons compati aux afflictions de nos freres, ou ceux qui » font tout par un eſprit de contention & de querelle, qui vio- » lent les Canons, renverſent une ordonnance faite par 300. » Eveſques, & mépriſent le Concile en toutes manieres? Car » non ſeulement les Ariens ſont receus à la communion, mais » meſme on paſſe de lieu en lieu & de ville en ville pour y tenir » le rang d'Eveſques.

» Si donc vous eſtes perſuadez que l'honneur de l'epiſco- » pat eſt égal dans tous les Eveſques, & ſi vous ne jugez point » des Prelats par la grandeur & la dignité des villes, ainſi que » portent les lettres que vous nous avez écrittes, il faut que » quand un Eveſque ſe voit chargé de la conduitte ſpirituelle » d'une petite ville, il demeure fixe & attaché au lieu qui a » eſté confié à ſes ſoins, bien loin de ne faire nul eſtat de » l'engagement qu'il a de s'en acquitter, & ſans paſſer au » gouvernement d'une autre egliſe qui ne luy a pas eſté con- » fiée; afin de ne pas faire paroiſtre par cette conduitte ſi inte- » reſſée qu'il n'a que de l'indifference & du mépris pour celle » dont Dieu l'a chargé, & que la vaine gloire des hommes » eſt l'unique choſe qu'il aime & le ſeul avantage qu'il re- » cherche.

Ces paroles marquent viſiblement Euſebe chef de toute leur faction, & S. Jules ſe ſert adroitement contre luy de ce qu'ils avoient dit dans leur lettre, que la dignité des villes ne change pas la dignité des Eveſques.

Il refute enſuitte les divers prétextes que les Euſebiens avoient pris pour ne pas venir au Concile qui s'eſtoit tenu à Rome: il leur repreſente que la conſideration de l'éloignement du chemin & de la bréveté du temps n'eſt nullement recevable, puiſqu'aucun d'eux ne s'eſt mis en chemin pour s'y rendre, & qu'au contraire ils ont retenu ſi long-temps à Antioche les preſtres qu'il leur avoit envoyez: & il ajoûte

que toutes les hoſtilitez qu'ils ont commiſes dans l'Egypte, montrent aſſez que ce n'eſt nullement la conſideration du temps qui les a empeſchez de venir, mais qu'ils ne ſe ſont abſtenus de ce voyage que par la reſolution qu'ils avoient formée de ne le point faire.

Il s'étonne de la plainte qu'ils luy font de ce qu'il a eſté le ſeul qui leur ait écrit à tous; ce reproche eſtant plus propre à faire voir la bonté de celuy dont ils ſe plaignent, qu'à montrer qu'ils ont un veritable ſujet de ſe plaindre. Il leur replique que pour garder en cette rencontre quelque ordre & quelque meſure, il a écrit à ceux qui luy avoient donné des avis, & qui avoient envoyé vers luy leurs députez; Que s'ils ſont touchez de ce qu'il a eſté le ſeul qui leur a écrit, ils doivent auſſi eſtre faſchez de n'avoir écrit qu'à luy ſeul; Qu'aprés tout, encore qu'il ſoit le ſeul qui leur a écrit, neanmoins ce n'eſt pas ſon ſentiment particulier qu'ils ont veu exprimé dans ſa lettre, mais que c'eſt celuy de tous les Eveſques d'Italie, & du païs où il eſt; Qu'il n'a pas voulu les porter à écrire tous, afin que les Euſebiens ne fuſſent pas importunez de la part de pluſieurs perſonnes, mais que ces Eveſques d'Italie s'eſtoient rendus au jour nommé, & s'eſtoient trouvez tous de ce meſme avis; de ſorte qu'encore qu'il leur écrive ſeul, il leur déclare neanmoins que ſa lettre eſt le commun ſentiment de tous les autres Eveſques d'Italie.

De là il paſſe à la juſtification de S. Athanaſe & aux divers motifs qui l'avoient obligé de le recevoir. Et comme les Euſebiens l'accuſoient de violer par là les Canons, il leur fait voir que c'eſtoient eux-meſmes qui les violoient ouvertement par l'intruſion de Gregoire.

Il fait enſuitte une petite digreſſion ſur ce que l'information de Mareote, dans laquelle il s'agiſſoit du corps & du ſang de JESUS-CHRIST, s'eſtoit faite devant des Catechumenes, des Juifs & des idolatres.

Et comme il s'eſtoit juſtifié ſur le ſujet de S. Athanaſe, il fait la meſme choſe touchant Marcel, montrant qu'il ne l'avoit receu que ſur une confeſſion de foy tres-catholique; & il y meſle ce mot remarqué par Socrate & par Sozomene,

Socrat. l. 2. c. 13. Sozom. l. 3. c. 9.

» Qu'il estoit bon de les faire ressouvenir qu'il ne falloit par
» que personne receust l'heresie Arienne, mais qu'elle devoit
» estre en horreur à tout le monde comme contraire à la veri-
» table doctrine.

Le reste de sa lettre est une exhortation aussi douce que vehemente, pour les porter à corriger les desordres qui s'estoient commis dans l'Orient, dont il fait une vive peinture.

p. 752. » Les choses, dit-il, estant donc dans la disposition que nous
» venons de representer, & les Eglises exposées à tant de souf-
» frances & d'embusches, ainsi que nous ont déclaré ceux qui
» nous en ont appris la nouvelle, qui sont ceux qui ont allumé
» le flambeau de division, ou nous qui ressentons une si grande
» douleur de ces desordres, & qui compatissons à nos freres
» affligez, ou les auteurs de ces violences? Pour moy, con-
» tinuë ce saint Pape, je ne puis assez admirer qu'aprés le
» trouble si prodigieux qui est arrivé dans toutes les Eglises,
» & qui a obligé à venir icy ceux qui s'y sont rendus, vous
» m'écriviez comme vous faites, que la paix regne dans les
» Eglises, quoyque tout ce qui s'y passe de vostre part, tende
» moins à leur édification qu'à leur destruction & à leur ruine,
» & que ceux à qui ce tumulte est agréable, ne soient pas des
» hommes de paix, mais de desordre, au lieu que le Dieu que
» nous adorons est un Dieu de paix, & non de trouble & de de-
» sordre. Et c'est pourquoy j'atteste Dieu qui est le Pere de
» nostre Seigneur JESUS-CHRIST, que j'ay crû estre obligé
» de vous écrire de la sorte par l'obligation que j'ay de con-
» server ma reputation, & par le desir que je ressens que les
» Eglises ne soient pas en trouble, mais qu'elles demeurent
» inviolablement dans l'ordre du gouvernement qui leur est
» prescrit par les Canons des Apostres, & afin que vous cou-
» vriez de confusion ceux à qui des inimitiez particulieres ont
» donné l'occasion de persecuter l'Eglise.

» J'apprends qu'il n'y a que tres-peu d'auteurs de tous ces
» desordres. Excitez vous donc avec tout le zele dont vous
» devez estre animez comme ayant des entrailles de miseri-
» corde, pour rétablir, ainsi que je viens de dire maintenant,
» ce qui s'est fait contre les Canons & la regle de l'Eglise; afin
» que si vous vous estes laissé prévenir, vous y apportiez un
» promt remede par vos soins.

Et ne me repliquez pas que j'ay preferé la communion de « Marcel & d'Athanase à la vostre : car ce prétexte ne feroit « point voir que vous seriez porté d'un esprit de paix, mais il « ne serviroit qu'à montrer à tout le monde que vous cherche- « riez des matieres de querelles, & que vous avez de la haine « contre vos freres. Aussi est-ce pour ce sujet que j'ay esté « obligé de vous mander ce que je viens de vous dire à leur « avantage, afin qu'estant persuadez des justes raisons que « nous avons euës de les recevoir, vous fassiez cesser ce diffe- « rent. Car si vous fussiez venus icy avec les autres, & qu'en « vostre présence ils eussent esté convaincus sans pouvoir ap- « porter aucune raison solide pour leur justification, vous au- « riez eu raison de vous plaindre en la maniere que vous avez « fait dans vos lettres. Mais puisque, comme je viens de vous « dire, la communion que nous avons avec eux est conforme « aux saints Canons, & n'est pas contraire à la justice ; je « vous conjure par nostre Seigneur JESUS-CHRIST de ne « pas porter les autres à déchirer les membres de JESUS- « CHRIST, de ne vous pas laisser surprendre par des préoc- « cupations, & de préferer la paix du divin Sauveur à toutes « choses, n'estant ny juste ny raisonnable de rejetter, pour « satisfaire à l'aversion de quelques particuliers, des Evesques « qui n'ont point esté condamnez, & d'attrister ainsi le Saint « Esprit. Que si vous prétendez que vous pouvez les convain- « cre de quelques-uns des crimes dont on les accuse, & les « leur soutenir en leur présence, ceux qui le voudront entre- « prendre n'ont qu'à venir. Car Athanase & les autres m'ont « aussi déclaré qu'ils estoient prests de maintenir ce qu'ils ont « avancé, & d'en convaincre leurs adversaires. «

Mandez nous donc, mes chers freres, ce que vous desi- « rez sur ce sujet, afin que nous écrivions aussi aux autres « Evesques, & à ceux qui doivent se rendre icy encore une « fois, & que nous fassions en sorte que les coupables soient « condamnez en présence de tout le monde, & qu'il ne s'éle- « ve plus à l'avenir aucun tumulte dans les Eglises. Car c'est « assez qu'il en soit déja arrivé un si grand nombre ; c'est assez « que les Evesques ayent esté condamnez au bannissement en « présence des Evesques ; & il n'est pas besoin que je m'éten- « de sur ce sujet, de peur de me rendre importun à ceux qui «

» eſtoient préſens quand ces violences ont eſté commiſes. Et
» s'il faut dire la verité, il ne falloit pas que des querelles par-
» ticulieres allaſſent juſques à de ſi grands excés. Quand
» Athanaſe & Marcel auroient eſté dépoſez de leurs ſieges,
» ainſi que vous le dites dans vos lettres, que peut-on repro-
» cher à pluſieurs autres Eveſques & à pluſieurs preſtres qui
» ſont venus icy de divers endroits, & qui ſe plaignent d'a-
» voir eſté enlevez auſſi bien qu'eux, & d'avoir ſouffert les
» meſmes outrages & la meſme violence ?

» Certes, mes chers freres, les jugemens de l'Egliſe ne ſe
» prononcent plus ſelon l'Evangile, mais le banniſſement &
» la mort en fait toute la déciſion. Car s'ils ſont coupables,
» comme vous le dites, il falloit les juger ſelon les Canons de
» l'Egliſe, & non par des violences : il falloit écrire à nous
» tous, afin que tous agiſſent d'un commun conſentement
» pour faire juſtice en cette rencontre. C'eſtoit des Eveſques
» qui ſouffroient ; & les Egliſes qui eſtoient expoſées à ces
» ſouffrances & à ces perſecutions, n'eſtoient pas des Egliſes
» ordinaires, mais les Apoſtres meſmes en avoient eſté imme-
» diatement les fondateurs. Pourquoy donc ne nous écriviez
» vous pas, principalement touchant l'Egliſe d'Alexandrie ?
» Eſt-ce que vous ne ſçaviez pas que c'eſt la coutume que l'on
» nous écrive premierement, & que la déciſion de ce qui
» eſt juſte & raiſonnable vienne de l'egliſe d'icy ? Si donc l'E-
« veſque de ce lieu là eſtoit ſuſpect en quelque maniere ſur le
» ſujet des crimes dont il eſtoit accuſé, il falloit écrire à l'egli-
» ſe qui eſt icy. Et il eſt étrange qu'aprés avoir fait toutes cho-
» ſes en la maniere qu'ils ont voulu ſans nous en donner au-
» cun avis, ils prétendent maintenant que nous entrions dans
» leur ſentiment, quoyque nous n'ayons pas condamné ceux
» qu'ils ont deſſein de pouſſer à bout. Ce n'eſt pas l'ordre
» preſcrit par S. Paul ; ce n'eſt pas la conduitte & la doctrine
» des Peres, mais un nouvel exemple & une nouvelle con-
» duitte.

La maniere ſi avantageuſe dont le Pape Jules parle de la préeminence de ſon egliſe au deſſus des autres, ne doit pas eſtre paſſée legerement. Et en effet il n'eſtoit pas juſte que dans une affaire où il s'agiſſoit de la dépoſition d'un Eveſque d'Alexandrie qui occupoit un des ſieges apoſtoliques, on

on allaſt ſi loin ſans la participation de la premiere de toutes les Egliſes du monde, ſçavoir la Romaine dont Jules eſtoit Eveſque. Mais ce qui eſt tres-conſiderable, il ne s'attribuë point à luy ſeul, mais à l'Egliſe d'Italie, le rang qu'il devoit tenir dans la connoiſſance de ce different. Et c'eſt auſſi pour ce ſujet que S. Ambroiſe & les autres Eveſques d'Italie aſſemblez dans un Concile ſur le ſujet de Nectaire, qui avoit eſté éleu à Conſtantinople à la place de Maxime, ſe ſert de l'exemple de S. Athanaſe, de celuy de Pierre d'Alexandrie, & de celuy de pluſieurs Eveſques de l'Orient, pour montrer l'ancien uſage d'avoir recours au jugement de l'Egliſe Romaine, d'Italie & de tout l'Occident, qu'ils joignent enſemble en termes exprés; & aprés avoir fait cette plainte, ils déclarent qu'encore qu'ils ne s'attribuent point « la prerogative de l'examen de ce different, neanmoins on « avoit deu les faire entrer tous dans la ſocieté du jugement « qu'il falloit prononcer en commun ſur cette matiere. Mais « voyons comment Jules finit ſa lettre. *Append. col. Theod. p. 105.*

Je vous conjure donc, conclut ce ſaint Pape, de recevoir de bonne part la lettre que je vous écris, & de croire « qu'en cela je n'ay point d'autre but devant les yeux que le « bien public. Car les veritez que je vous expoſe ſont celles « que j'ay appriſes du bien-heureux Apoſtre S. Pierre, & je « ne vous en écrirois pas croyant qu'elles ſont connuës de « tout le monde, ſi nous n'avions eſté troublez de l'evenement des choſes qui ſont arrivées. On arrache les Eveſques « & on les bannit de leurs ſieges. On en met d'autres en leur « place que l'on fait venir d'ailleurs. On dreſſe aux autres des « pieges & des embuſches. De ſorte que les peuples ſont affligez d'une part de voir qu'on leur enleve leurs paſteurs, & « ne le ſont pas moins de l'autre en voyant ceux qu'on leur « envoye malgré eux pour tenir leur place; afin qu'ils demandent inutilement ceux qui leur ſont agreables, & qu'ils « ſoient contraints de recevoir ceux qu'ils ne veulent point « avoir pour prélats. «

Je vous prie que cela n'arrive plus deſormais. Ecrivez « pluſtoſt contre ceux qui s'emportent à de ſi grandes violences, afin que les Egliſes ne ſouffrent plus à l'avenir de telles « injures, & qu'il n'y ait plus ny Eveſque, ny preſtre qui ſoit «

» exposé à ces affronts & à ces outrages, & que personne ne » soit contraint de faire aucune chose contre son gré, ainsi » que plusieurs nous ont déclaré avoir fait, afin que nous ne » soyons plus un sujet de mépris & de risée aux infidelles, & » que sur tout nous n'attirions point sur nous la colere & l'in- » dignation de Dieu : Car chacun de nous rendra conte de ses » actions au jour du jugement. Je souhaite de tout mon cœur » que tout le monde ait des sentimens conformes aux divi- » nes veritez, afin que les Eglises ayant le bonheur de re- » couvrer leurs Evesques, se réjouïssent pleinement en JESUS- » CHRIST nostre Seigneur, par lequel gloire soit au Pere » dans les siecles des siecles. Ainsi soit-il. Je vous souhaitte le » salut en nostre Seigneur, mes tres-chers & tres-intimes » freres.

Telle fut la lettre que le S. Pape Jules écrivit aux Eusebiens au nom de tout le Concile de Rome pour la justification de S. Athanase. Comme il leur reprochoit avec justice le violement des sacrez Canons, aussi faisoit-il profession de les observer exactement, & de ne rien pratiquer dans une affaire de cette importance que par l'avis des autres Evesques ses freres, & que ce qu'il avoit appris luy-mesme par la tradition & l'instruction des Apostres.

Socrat. l. 2. c. 13. Socrate remarque que Sabin historien de la secte des Macedoniens, qu'il cite en plusieurs endroits pour le refuter, s'estoit contenté d'inserer dans sa collection des Conciles la lettre des Eusebiens à Jules, sans parler de cette réponse de Jules aux Eusebiens, parce qu'il a toujours affecté de supprimer tout ce qui pouvoit contribuer à l'établissement de la doctrine de la consubstantialité du Verbe.

(.†.)

CHAPITRE XXIII.

Mort d'Euſebe. S. Paul eſt rétabli ſur le ſiege de Conſtantinople, chaſſé de nouveau, & rétabli encore une fois. Mort d'Hermogene.

LORSQUE la lettre du Pape Jules fut apportée en orient, il y eſtoit arrivé un grand vuide dans le parti des Euſebiens, par la mort de celuy qui en eſtoit l'ame & le chef, c'eſt à dire d'Euſebe uſurpateur du ſiege de Conſtantinople, lequel mourut peu de temps aprés le Concile d'Antioche, avant meſme que la lettre que luy & les autres avoient écritte au Pape, fuſt arriuée à Rome, ou au moins avant que la réponſe du Pape fuſt apportée en orient. *Sozom. l. 3. c. 6. Socrat. l. 2. c. 13.*

L'hiſtoire ne marque nulle circonſtance particuliere de la mort de cet Arien, qui comme dit S. Athanaſe, s'eſtoit comme dégradé luy-meſme, & rendu indigne de l'epiſcopat ſelon les regles de l'Egliſe, par l'ambition qui l'avoit porté à eſtre trois fois Eveſque. Car Dieu ne grave pas toujours les arreſts de ſa juſtice par des punitions exemplaires; & quoy qu'il ſoit toujours juſte, il reſerve quelquefois l'execution viſible de ſa vengeance au grand jour de ſon jugement. Neanmoins on peut aſſez s'imaginer quelle fut la mort d'un homme qui avoit traitté les affaires de Dieu & de ſon egliſe avec un eſprit tout humain & tout charnel; qui s'eſtoit rendu payen par la crainte pendant la perſecution, & heretique par inclination & par opiniâtreté pendant la paix; qui avoit voulu renverſer les deciſions des Conciles par des cabales & des fourberies continuelles; qui avoit trahi la ſincerité chreſtienne & eccleſiaſtique par de fauſſes retractations, corrompu la foy & l'eſprit d'un Empereur par des flatteries baſſes & honteuſes, & perſecuté par pluſieurs banniſſemens de tres-ſaints Eveſques ſes confreres, dont il reſpiroit le ſang & la mort. Son ambition s'eſtant élevée par degrez juſques ſur le ſiege de Conſtantinople, luy avoit creuſé un horrible précipice; & aprés s'eſtre voulu rendre tant de fois le juge de celuy qui l'avoit veu autre- *Athanaſ. apolog. 2. p. 726.*

fois au Concile de Nicée en posture d'un criminel humilié, il reconnut au sortir de cette vie, que le juge inexorable qui fait trẽbler les innocens, n'a que des rigueurs extrémes pour les perturbateurs publics du repos de son Egliſe. Les artifices & les intrigues de ce prélat, qui n'avoit rien d'eccleſiaſtique que le nom & la dignité, n'ont pas duré plus long temps que son crédit & sa vie toute politique; & il n'a laiſſé aprés luy qu'une averſion éternelle de sa conduitte dans l'eſprit de ceux qui ont de la veneration pour la verité & de l'amour pour la juſtice.

Auſſi-toſt qu'Euſebe eut eſté rendre conte à Dieu de tant de maux qu'il avoit faits à l'Egliſe, & particulierement de ceux qu'il venoit de cauſer dans Alexandrie, le peuple de Conſtantinople qui eſtoit zelé pour la foy, rétablit S. Paul ſur ſon ſiege comme ſon legitime Eveſque. Mais en meſme temps les premiers miniſtres d'Euſebe, & qui par ſa mort devenoient les chefs de ſa faction, c'eſt à dire Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, & avec eux Urſace & Valens, qui eſtoient des plus échauffez pour le parti, s'unirent enſemble pour établir Macedone Eveſque de Conſtantinople dans l'egliſe de S. Paul.

τὴν λεγομένην ἐπὶ Παύλου.

Socrate remarque que Sabin Eveſque d'Heraclée pour les Macedoniens, & qui a fait l'hiſtoire de ce temps-cy, n'a oſé parler de cette élection de Macedone, de peur d'eſtre obligé d'en rapporter auſſi les ſuittes funeſtes. Car elle cauſa dans Conſtantinople comme une guerre civile, qui y produiſit une infinité de troubles, de ſeditions & de meurtres.

Conſtance qui eſtoit alors à Antioche, ayant appris la nouvelle de ce deſordre, en fut extrémement irrité; & comme il envoyoit alors en Thrace Hermogene general de la cavalerie, il luy donna ordre de chaſſer ſon ennemy S. Paul de Conſtantinople. Hermogene ayant entrepris d'executer ſon ordre par la force, il ne fit qu'exciter dans la ville une tres-grande ſedition: & parce que nonobſtant cette reſiſtance publique il s'efforçoit de faire chaſſer ce ſaint Eveſque par des ſoldats, le peuple ſoulevé s'emporta à la derniere violence, mit le feu au logis d'Hermogene, le prit

luy-meſme, & l'ayant attaché avec une corde, le traiſna par la ville, & le tua.

Si nous avions les premiers livres d'Ammien qui ſont perdus, nous ſçaurions plus exactement les particularitez de cet évenement funeſte, dont il avoit traitté dans ſon hiſtoire, comme nous le voyons par un endroit où il en parle en paſſant au ſujet d'Herculan fils de ce meſme Hermogene qui fut tué dans cette ſedition de Conſtantinople. Cela arriva ſous le troiſiéme conſulat de Conſtance, qui eſtoit le ſecond de Conſtant, & ainſi en 342.

Conſtance ayant appris un accident ſi étrange, monta à cheval, & accourut en diligence à Conſtantinople, d'où il chaſſa encore une fois S. Paul, qui en eſtoit le ſeul Eveſque legitime; & pour laiſſer des marques de ſon indignation contre le peuple, il le priva de la moitié du bled que l'on avoit accoutumé de luy donner. Neanmoins ſa colere n'alla pas plus loin, parce que le peuple eſtoit venu au devant de luy, & luy avoit demandé pardon avec larmes. *Eclairciſſ. 8.*

Et quant à Macedone qui venoit d'eſtre établi Archeveſque par ceux de ſa ſecte, comme il n'eſtoit nullement ſatisfait de luy tant à cauſe qu'il n'avoit point eu de part à ſa nomination, que parce qu'il luy attribuoit la cauſe de ce tumulte & le meurtre d'Hermogene, il ſe contenta de le laiſſer tenir ſes aſſemblées dans l'egliſe dont il s'eſtoit emparé, ne voulant ny confirmer ny infirmer ſon élection; & il s'en retourna auſſi-toſt à Antioche.

Socrate & Sozomene diſent que S. Paul s'en alla à l'inſtant en Italie, & qu'ayant imploré le ſecours de Jules, il en receut des lettres pour ſon rétabliſſement, ſur l'autorité deſquelles il rentra auſſi-toſt dans ſon egliſe. Mais comme il ſemble neceſſaire de reconnoiſtre que tout ce que diſent ces hiſtoriens en cet endroit ſe rapporte au Concile de Rome tenu un an avant cecy, ces auteurs peu exacts & peu fidelles ne meritent point que l'on ait aucun égard ſur ce point à leur rapport. *Socrat. l. 2. c. 11. Sozom. l. 3. c. 7.*

Il eſt vray neanmoins que nous verrons l'année ſuivante S. Paul de Conſtantinople rétabli encore une fois ſur ſon ſiege, & chaſſé pour la troiſiéme fois. Mais s'il faut deviner la cauſe de ce ſecond rétabliſſement que l'on ne peut attribuer

au Pape qu'avec des circonſtances ſuſpectes, il ſemble qu'on ne le puiſſe mieux rapporter qu'à S. Maximin de Treves. Car il eſt conſtant par l'aveu des Ariens que ce fut luy qui communiqua le premier avec S. Paul, & qui fut cauſe que ce genereux Eveſque fut rappellé à Conſtantinople ; ce qu'il pouvoit faire par l'autorité de l'Empereur Conſtant auprés duquel il avoit beaucoup de crédit.

Hilar. fragm.

Aſclepas de Gaze contribua auſſi de ſa part à ce rétabliſſement, & vint exprés à Conſtantinople pour en eſtre l'entremetteur. Ce que nous allons rapporter, établira davantage cette opinion & la rendra plus plauſible.

CHAPITRE XXIV.

Les Euſebiens font une nouvelle profeſſion de foy. Ils députent inutilement Narciſſe & quelques autres pour la porter à Conſtant. Hereſie de Photin.

QUELQUE heureux ſuccés que les Ariens paruſſent avoir par la dépoſition & par la fuitte du grand Athanaſe, ils ne trouvoient pas au milieu de leur victoire le meſme repos que ce Saint rencontroit dans ſon exil, & aprés tant de confeſſions de foy, ils ne pouvoient encore ſe ſatisfaire. Nous avons veu qu'ils en avoient dreſſé deux differentes au Concile de la dedicace d'Antioche, & qu'ils y avoient encore ſigné celle de Theophrone. Mais comme s'il ne leur eſtoit reſté de tant de differens formulaires que le regret de les avoir compoſez inutilement, ils en dreſſerent peu de mois aprés un fort ample qui cachoit leur venin ſous l'embarras d'une grande étenduë de paroles, & ne contenant rien que de veritable n'excluoit pas ſuffiſamment l'hereſie de l'Arianiſme. Ils l'envoyerent en France pour le préſenter comme de la part d'un Concile à Conſtant & à tous les autres de ce païs là, & députerent en 342. Narciſſe, Maris, Theodore d'Heraclée, & Marc d'Arethuſe en Syrie, pour le porter à cet Empereur qu'ils vouloient engager dans leur parti auſſi bien que ſon frere Conſtance qui en eſtoit le principal protecteur.

Eclaire. l. 2.

Le dernier de ces députez eſt ce meſme Marc d'Arethuſe,

qui se fera souvent remarquer parmy les plus signalez Ariens dans la suitte de cette histoire ; & neanmoins on verra que les tourmens qu'il endurera pour la foy sous Julien, luy feront recevoir des loüanges extraordinaires par la plume de S. Gregoire de Nazianze, & par celle de Theodoret.

La legation de Narcisse & des autres Eusebiens qui estoient des plus habiles de leur secte, n'avoit pas seulement pour but de porter le formulaire à Constant ; & si nous en croyons Socrate & Sozomene, c'estoit principalement pour satisfaire à la demande de cet Empereur, qui avoit prié son frere de luy envoyer trois Evesques pour luy rendre raison de ce qui s'estoit passé dans la deposition de S. Athanase & de S. Paul, ou plus vrayemblablement, de ce qui s'estoit fait dans le Concile d'Antioche. *Socrat. l. 2. c. 14. Sozom. l. 3. c. 9.*

Lorsqu'ils furent arrivez vers Constant, ils défendirent hautement tout ce qu'ils avoient fait, & tascherent de persuader à ce prince que le Concile d'Orient n'avoit rien ordonné que de tres-juste. Et sur ce qu'il leur demanda leur confession de foy, ils cacherent celle qu'ils avoient composée à Antioche, & luy presentant celle dont nous venons de parler, ils en donnerent des copies à tout le monde. *Athanas. de synod. p. 894.*

Socrate dit qu'ils ne voulurent nullement conferer avec S. Athanase, ce qui suppose que le Saint estoit alors à la cour de Constant & dans les Gaules, où il témoigne luy-mesme que tout cecy se passa ; quoy qu'il soit bien difficile de croire que S. Athanase ait veu Constant avant l'an 345. *apolog. 1. p. 675. 676.*

Mais S. Maximin de Treves supplea à son defaut, & merita par son zele pour la foy les plaintes injustes que les Ariens firent depuis de ce qu'il n'avoit pas voulu recevoir les Evesques qu'ils avoient envoyez dans les Gaules, c'est à dire qu'il leur avoit refusé sa communion.

Enfin Constant reconnut manifestement que les Eusebiens persecutoient injustement de gands Evesques, qu'ils les haïssoient sans sujet, que les crimes qu'ils leur objectoient n'estoient qu'un prétexte de leur animosité, & qu'ils ne les avoient deposez que parce qu'ils suivoient une doctrine contraire à la leur. Ainsi il renvoya ces députez qui ne pûrent rien gagner sur luy, ny tirer aucun avantage de leur legation.

L'inconstance & l'inquietude de leurs esprits les condam-

noit d'une maniere si visible, que nostre Saint avoit raison de leur reprocher tant de differens changemens, & de faire connoistre par là à tout le monde que leur conduitte estoit le

orat. 1. contra Arian. » propre caractere de l'heresie. Ils remuent & brouïllent tou-
» tes choses, disoit-il, sans se pouvoir contenter de leurs pro-
» pres resolutions. Ils s'assemblent tous les ans comme pour
» faire des contracts; & sous prétexte de composer des écrits
» & des formulaires touchant la foy, ils se rendent ridicules
» & se couvrent de confusion devant tout le monde, en ce que
» leurs ouvrages ne sont pas seulement détruits par les autres,
» mais sont ruinez par eux-mesmes. Car s'ils eussent eu la har-
» diesse de soûtenir ce qu'ils avoient établi dans les premiers
» écrits qu'ils ont publiez, ils ne se seroient pas mis en peine
» d'en composer de seconds, & n'auroient pas encore aban-
» donné ces seconds écrits pour en publier de troisiémes,
» n'ayant pas d'autre dessein que de les changer encore tout
» de nouveau dans peu de temps, & lorsqu'ils trouveront l'oc-
» casion de tendre des pieges aux autres, ainsi qu'ils ont ac-
» coutumé de faire. Car dans le temps mesme qu'ils font de
» plus malicieuses conspirations, c'est alors qu'ils feignent de
» dresser des professions de foy, afin que comme Pilate lava
» ses mains avant que de faire mourir le Fils de Dieu, ainsi ils
» se disposent par leurs écrits à faire mourir ceux qui luy sont
» unis par les sentimens de la pieté & de la religion, & qu'en
» faisant des définitions touchant les matieres de la foy, ils pa-
» roissent se justifier du crime qu'on leur attribuë d'avoir des
» sentimens contraires à la veritable doctrine. Mais quoy
» qu'ils fassent, ils ne peuvent ny se cacher, ny éviter ce juste
» reproche, puisque tandis qu'ils feront des apologies pour
» eux-mesmes, ils seront à l'égard d'eux-mesmes leurs pro-
» pres accusateurs; ce qui est tres-juste & tres-raisonnable.
» Car ils ne répondent pas aux personnes qui les accusent,
» mais il se persuadent à eux-mesmes ce qu'ils veulent. Com-
» ment se pourroit-il donc faire qu'un criminel fust absous
» quand il s'accuse luy-mesme? C'est pour cela qu'ils écrivent
» continuellement & que changeant sans cesse d'opinion, ils
» rendent leur foy douteuse; ou plustost ils découvrent leur
» infidelité & leur folie. Et il est tres-juste que cela leur arrive
» de la sorte. Car ayant une fois abandonné la verité & vou-

lant

lant renverſer la foy, ils ont voulu témoigner l'inquietude « de leurs eſprits par le mouvement de leurs pieds, ainſi qu'il « eſt dit dans l'écriture: & c'eſt pour cela qu'ils ſont dans le « travail & dans l'agitation comme l'ancienne ville de Je- « ruſalem, & que tant de changemens differens leur cauſent « de la laſſitude; ce qui les porte à écrire diverſes choſes ſelon « les differentes rencontres, ſans autre deſſein que de gagner « du temps, & de faire voir juſques à la fin qu'ayant déclaré la « la guerre à JESUS-CHRIST, ils veulent toujours tromper « les hommes. «

Perſonne ne connoiſſoit mieux que noſtre Saint l'eſprit de l'Arianiſme, & perſonne n'en pouvoit faire auſſi un portrait qui le fiſt mieux voir au naturel que celuy-là. Sa fermeté eſtoit la condamnation de leur inconſtance. Il tenoit toujours le meſme langage, parce qu'il ne diſoit que les choſes qu'il avoit appriſes de JESUS-CHRIST, des Apoſtres & de l'Egliſe; & ſes ennemis, qui eſtoient ceux du Verbe divin, n'avoiẽt nulle ſolidité dans leurs paroles, parce qu'ayant baſti leur créance ſur le ſable mouvant des opinions humaines, leur propre legereté eſtoit comme un vent qui les agitoit ſans ceſſe, & qui les menaçoit à tous momens d'une ruine inévitable.

Aprés que Socrate a rapporté l'hiſtoire de cette députation des Euſebiens vers Conſtant, il fait deux remarques, l'une qu'il n'y avoit point encore alors de rupture entre l'Occident & l'Orient, & l'autre que Photin Eveſque de Sirmich commençoit déſlors à publier ſon hereſie. C'eſt ce qui nous oblige à rapporter icy les commencemens de cet heretique. *Eclaircif. 3.*

Il eſtoit ſelon Socrate & S. Hieroſme, de la petite Gaule, c'eſt à dire de la Galatie; & les Euſebiens marquent qu'il eſtoit d'Ancyre capitale de la Galatie. Il fut inſtruit dans ſa jeuneſſe par Marcel Eveſque de la meſme ville, & fut quelque temps diacre ſous luy. Depuis il fut élevé à l'eveſché de Sirmich la principale ville de l'Illyrie, & ſa promotion fut accompagnée d'un applaudiſſement merveilleux de tout le monde. Il avoit la parole fort libre & fort aiſée, & eſtoit naturellement éloquent & capable de perſuader les eſprits. Auſſi voit-on que ſon peuple luy eſtoit fort attaché; & l'eſti- *Hieron. de ſcript. Eccleſ. l. 2. c. 14. Athanaſ. de ſyn. p. 898. Hilar. contr. Arian. ejuſd. frag. Severi. Sulp. l. 2. Vincent. Lirin. commonit. 1.*

me qu'il avoit donnée de sa suffisance, ne contribuoit pas peu à l'autorité de son ministere.

Il parut durant quelque temps nourrir son troupeau dans la doctrine catholique : mais comme sa vie & sa conduitte estoient corrompuës par divers déreglemens, & qu'il arrive souvent que l'accroissement des vices en diminuant l'amour de Dieu dans une ame, y produit la folle passion d'une science vaine & pernicieuse ; cet Evesque qui avoit perdu l'innocence de ses mœurs, s'efforça aussi de troubler la verité evangelique par de nouveaux dogmes, & commença tout d'un coup à vouloir porter son peuple à des erreurs étrangeres. C'est pour ce sujet qu'il se trouve des endroits où au lieu de le nommer Photin, qui est le nom sous lequel il a esté connu dans le monde, & qui signifie *illuminé & éclairé*, les Peres l'appellent *Scotin ou tenebreux* ; & mesme Lucifer Evesque de Cagliari semble dire qu'il s'appelloit veritablement Scotin, & qu'il avoit pris le nom de Photin à Sirmich.

Son heresie consistoit à nier la Trinité & la distinction des Personnes divines, & à renouveller en cela l'heresie de Sabellius, quoy qu'il se servist d'autres termes que cet heresiarque, ἐνέργειαν. ne reconnoissant qu'une seule operation dans le Pere, le Verbe & le Saint Esprit, & qu'il conservast à JESUS-CHRIST la qualité de Fils de Dieu. C'est ainsi qu'il soutenoit que le Pere estoit Dieu, & que le Saint Esprit ne subsistoit pas personnellement ; à quoy il ajoûtoit que le Christ & le Fils de Dieu n'estoit pas dés le commencement, mais qu'il venoit de Marie, & n'avoit commencé que quand la Vierge l'avoit conceu, soutenant qu'il n'estoit pas Dieu, mais seulement homme, *Aug. ep. 50. Epiph. haeres. 71. Optat. l. 4. ad Parmen.* quoyqu'il reconnust qu'il estoit né du S. Esprit. Et c'est pour cette erreur contre l'éternité du Fils, que S. Epiphane dit qu'il égaloit ou surpassoit mesme l'impieté de Paul de Samosates, que S. Hilaire luy donne souvent le nom d'Ebion, & que S. Hieroſme dit aussi qu'il avoit renouvellé l'impieté de cet homme.

Mais quelque crédit qu'il eust parmy son peuple par la force de son esprit, par l'estime que sa doctrine luy avoit acquise, par l'avantage de son éloquence, & par la facilité qu'il avoit de se servir également bien de la langue grecque & de la latine, neanmoins ses propres brebis qui veilloient soigneusemẽt

pour la pureté de la foy, reconnurent bientoſt ſon erreur: l'éloquence qu'ils admiroient en ſa perſonne, ne fut pas capable de les entraiſner dans le précipice où il les menoit ; & au lieu de l'écouter & de le ſuivre comme leur prophete & comme le conducteur du troupeau, ils eurent ſoin de le fuir comme un ſeducteur & comme un loup tres-dangereux.

Saint Sulpice Severe eſt le ſeul de tous les hiſtoriens de l'Egliſe, qui dit qu'il avoit eſté condamné dés devant le Concile de Sardique. Nous differerons d'en parler plus amplement juſqu'en ce temps-là ; & il ſuffit de marquer icy la naiſſance d'une hereſie qui eſtant l'un des premiers rejettons de l'Arianiſme, étendit ſes branches funeſtes en pluſieurs provinces. *Sulpic. Severus. l. 2. hiſt.*

CHAPITRE XXV.

S. Paul eſt chaſſé de Conſtantinople par Philippe. Intruſion ſanglante de Macedone. Abbregé des livres de l'Ecriture compoſé à Rome par S. Athanaſe.

SOIT que le retour de S. Paul dans ſon egliſe de Conſtantinople euſt eſté procuré par l'autorité de S. Maximin Eveſque de Treves, ſoit qu'il euſt eſté rappellé de ſon exil de quelque autre maniere, la juſtice qu'on luy rendit en le faiſant remonter encore une fois ſur ſon ſiege, ne fit qu'irriter la fureur des Euſebiens. Ils ne ceſſerent d'animer Conſtance contre luy par de nouvelles calomnies, & de luy repreſenter que ſon autorité recevoit une grande atteinte par ce rétabliſſement. De ſorte qu'il envoya un ordre par écrit à Philippe préfet du prétoire, par lequel il luy enjoignoit de chaſſer ce Saint de l'egliſe & de la ville de Conſtantinople, & d'établir Macedone au lieu de luy. *Socrat. l. 2. c. 12. Sozom. l. 3. c. 8.*

Ce Philippe eſtoit un ardent protecteur de l'hereſie des Ariens, & un fidelle executeur de toutes leurs reſolutions. Mais comme il connoiſſoit par experience combien l'ordre qu'il avoit receu eſtoit de difficile execution, & qu'il craignoit que le peuple ne le traittaſt de meſme qu'il avoit traitté Hermogene, la crainte d'une ſedition luy fit prendre le deſſein d'employer l'addreſſe pluſtoſt que la force : & ainſi cachant l'ordre qu'il avoit receu de l'Empereur, il s'en alla à *Athanaſ. de fuga. p. 703.*

un lieu public nommé Zeuxippe, qui eſt un bain fort celebre dans Conſtantinople, comme pour y regler quelques affaires publiques ; & là il envoya prier S. Paul avec toute ſorte de reſpect de le venir trouver, ſous prétexte de luy communiquer une affaire.

Dés que ce ſaint Eveſque y fut venu, il luy produiſit cet ordre de l'Empereur qu'il avoit toujours tenu caché, & trouva S. Paul tout diſpoſé à l'obeïſſance, & à executer avec beaucoup de moderation ce que l'on deſiroit de luy, quoy qu'il ſe viſt condamné ſans aucune forme de juſtice. Mais comme on craignoit une nouvelle émotion du peuple qui s'eſtoit déja aſſemblé en grand nombre à la porte de ce lieu ſur quelque ſoupçon qu'il avoit eu de ce qui ſe paſſoit dans le bain, on rompit ſecrettement une feneſtre du coſté du palais qui en eſtoit proche ; & le Saint eſtant ſorti par là, on le mit ſur un vaiſſeau que l'on tenoit preſt pour le mener à Theſſalonique. On luy permit d'aller ou il voudroit dans l'Illyrie & dans les autres provinces de l'occident ; mais on luy deffendit de paſſer en orient.

Durant que l'on enlevoit ainſi ce ſaint Eveſque par une violence inopinée, le Préfet ſe produiſit en public tout environné de ſoldats ; & on vit paroiſtre à l'inſtant à ſes coſtez & dans ſon chariot meſme Macedone, qui fut un ſpectacle auſſi ſurprenant à l'égard de tous ceux qui l'apperceurent en cet eſtat, que ſi on l'euſt fait tout d'un coup ſortir d'une machine de theatre. Et comme ils ſe haſtoient d'aller à l'egliſe, le peuple tant Catholique qu'Arien y accourut auſſi en foule, chacun pour s'en ſaiſir le premier.

Ainſi toute l'egliſe ſe trouvant remplie en un inſtant d'une infinité de monde, on y vit une étrange confuſion lorſque le Préfet en approcha avec Macedone. Car les ſoldats pouſſant le peuple avec violence pour faire place, on eſtoit obligé de ſe jetter l'un ſur l'autre ; & comme cela meſme ne ſuffiſoit pas encore, les ſoldats s'imaginerent que le peuple reſiſtoit, & qu'il ne vouloit point laiſſer paſſer le Préfet, & commencerent à frapper à coups d'épées : de ſorte qu'il y mourut, à ce qu'on tient, 3150. perſonnes, dont les uns furent tuez à coups d'épées par les ſoldats, & les autres furent ou étouffez ou écrazez par la preſſe.

Aprés un si horrible carnage, Macedone fut élevé sur le siege episcopal de Constantinople, dont l'autorité d'un prefet plustost que celle de l'eglise le mettoit en possession; & comme s'il eust esté pur & innocent de tout ce qui s'estoit passé, il n'eut pas de honte de monter par ces degrez sanglans sur un chaire dont il estoit l'usurpateur, ne promettant que des violences aprés une entrée qui estoit plus digne d'un tyran que d'un pasteur.

Mais quoy que les Ariens se fussent rendus maistres de l'eglise de Constantinople par une voye si odieuse, ils ne laisserent pas de charger les Catholiques de l'envie de leurs cruautez, & de les vouloir rendre coupables des excés qu'ils avoient commis eux-mesmes. Car nous ne croyons pas pouvoir rapporter à autre chose qu'à cet évenement si tragique, les reproches qu'ils font à Asclepas Evesque de Gaze dans leur faux Concile de Philippopoli, des inhumanitez barbares qu'ils l'accusent d'avoir commises au milieu de l'eglise de Constantinople, de mille homicides qui avoient souïllé les autels mesmes du sang des hommes, & de ce grand nombre de meurtres qui avoient fait perir & les chrestiens & les payens pour l'amour de Paul. *Hilar. frag.* *Eclairciss. 1.*

Il est difficile de démesler le reste d'un vie aussi traversée qu'a esté celle de ce saint Evesque de Constantinople, & d'en marquer exactement la suitte, puisque les auteurs originaux n'en aiant parlé que par occasion, ils ont bien raconté quelques-unes de ses souffrances, mais ils ne nous donnent que fort peu de lumiere pour l'ordre de ses actions. Ce qui est constant par le témoignage de nostre Saint, c'est qu'il fut transporté chargé de chaisnes à Singeres ou Singares dans la Mesopotamie, delà à Emese, & enfin à Cucuse où il mourut. *ad solitar. p. 813.*

Pour ce qui est de S. Athanase que nous avons laissé à Rome, l'histoire ne nous fournit rien de particulier que nous puissions remarquer pendant plus de trois ans de temps qu'il y demeura. Il est neanmoins assez vray-semblable que c'est durant ce temps-là qu'il composa un abbregé des saintes Ecritures qui portent encore maintenant son nom, quoy que ce fait ne soit pas mesme fort certain.

Il composa ce livre, ou du moins quelqu'autre semblable, à la priere de l'Empereur Constant, qui luy avoit demandé

quelques cahiers sur l'Ecriture ; & aprés s'estre acquité de cette commission, il le luy envoya avec une lettre qui n'est pas venuë jusques à nous. Ce petit ouvrage est comme une table de tous les livres de l'Ecriture avec un abbregé de tout ce qu'ils contiennent.

Eclaircis. 2.

Comme donc ces trois années ne nous fournissent rien pour l'histoire de sa vie, il faut tascher de remplir ce vuide en rapportant les plus celebres evenemens qui sont arrivez dans l'Eglise pendant ce temps-là, & dont la pluspart ont une étroitte liaison avec la persecution que souffroit alors ce défenseur de la foy.

CHAPITRE XXVI.

Persecution de l'Eglise de Perse par Sapor.

LA guerre de Perse dont nous avons déja parlé plus d'une fois, & qui avoit servy de pretexte aux Eusebiens pour ne point venir à Rome, ne se termina pas à jetter seulement l'épouvante dans les limites de l'empire Romain ; mais Dieu s'en servit pour remplir le ciel de prédestinez. Car en mesme temps que Sapor roy de cette nation celebre continuoit à exercer la maison de Constantin par de continuelles entrepriſes, il persecutoit ses propres sujets pour éteindre la religion dans son royaume, & faire remporter la couronne du martyre à une infinité de chrestiens. Nous dirons quelle en fut l'occasion lors que nous aurons donné quelque connoissance generalle de l'estat où estoit alors l'Eglise de Perse.

Il est certain que l'Apostre S. Jean y a presché l'Evangile, puisque sa premiere epistre estoit autrefois intitulée Epistre aux Parthes. On prétend que divers autres Apostres y ont fait aussi la mesme chose, comme S. Matthieu, S. Simon, S. Jude, & particulierement S. Thomas. Mais si nous nous arrestons à ce qu'en a écrit Sozomene à qui nous sommes redevables de l'histoire de cette persecution, il faut dire que le royaume de Perse a receu particulierement la foy par la communication qu'il avoit avec l'Osrhoëne ou la Mesopotamie, & avec l'Armenie qui avoit tant de zele pour la religion Chrestienne, qu'elle soutint pour ce sujet la guerre contre Maximin en l'année 312.

Euseb. l. 3. hist. c. 1.

Sozom. l. 2. c. 7.

Euseb. l. 9. c. 9.

Bardesane qui fleurissoit dans la Mesopotamie vers le milieu du deuxiéme siecle, écrit qu'il y avoit des chrestiens dans la Parthe, dans la Mede, dans la Perse, jusques dans la Bactriane; & que l'autorité de JESUS-CHRIST leur faisoit mépriser toutes les loix impies les plus établies dans leur païs. Hors cela l'histoire de l'Eglise ne nous apprend rien de particulier touchant les chrestiens de Perse avant le quatriéme siecle, dés le commencement duquel S. Jacques alors solitaire, & depuis celebre Evesque de Nisibe, passa de la Mesopotamie dans la Perse pour visiter ces heureuses plantes qui s'élevoiēt dans la pieté, & en prendre le soin qu'elles meritoient.

Euseb. de prep evang. l.6.c.10.

Theodoret. in Philoth.

Nous avons veu que Jean Evesque de ce royaume estoit du nombre de ceux qui assisterent au Concile de Nicée en 325. & ce fut peut-estre luy qui apprit aux Romains que la religion chrestienne se répandoit dans les principaux lieux de ce grand estat, & que les peuples se pressoient pour entrer en foule dans la bergerie de J. C. Sur tout le progrés de la foy estoit merveilleux dans l'Adiabene qui est l'ancienne Assyrie selon Ammien Marcellin, & qui estant la plus voisine de l'empire, estoit aussi presque toute chrestienne.

Euseb. l.4. de vita Const. c.8. Am. Marcell. l.23. Sozom. l.2. c.11.

Le grand Constantin ayant appris de si heureuses nouvelles, s'en réjouït extrémement. Et sur ce que Sapor roy de Perse luy envoya des ambassadeurs & des presens pour faire alliance avec luy, il luy écrivit une excellente lettre qu'Eusebe nous a conservée, & qui se trouve encore plus entiere & plus correcte dans l'histoire de Theodoret.

Euseb. l.4. de vita Const. c.3. 9.13. Theodoret. l.1.c.24.

Dans cette lettre aprés avoir relevé la religion chrestienne, avoir montré que c'est une chose indigne d'adorer au lieu de Dieu des creatures qu'il a faites pour nostre usage, quelques éclattantes qu'elles soient, par où il semble marquer le feu & le soleil, qui estoient les divinitez des Perses; aprés avoir reconnu combien Dieu l'avoit élevé, luy qui avoüoit tenir de luy toute sa grandeur, & qui soutenoit ses veritables adorateurs; combien au contraire il avoit severement puni Valerien & les derniers Empereurs qui les avoient persecutez, il recommande à Sapor le soin de ces mesmes chrestiens qui estoient dans son royaume, & le conjure de leur témoigner une affection digne, dit-il, de sa pieté & de sa douceur.

Quoy que les hiſtoriens ne marquent point préciſément le temps auquel cette lettre fut écrite, neanmoins il eſt certain que ce fut avant que Sapor ſe fuſt declaré contre l'empire, & par conſequent avant les dernieres années de Conſtantin.

Ceux qui ſçavoient que les Perſes avoient toujours eſté le peuple du monde le plus eſclave du plaiſir des ſens, devoient eſtre fort édifiez de voir fleurir cette Egliſe qui eſtoit alors plus recommandable par la pratique de la vertu que par le nombre de ceux qui la compoſoient. On y voyoit pluſieurs vierges qui conſacroient à Dieu leur virginité, & qui montroient par l'obſervance des conſeils evangeliques, que les commandemens de la loy nouvelle ne ſont nullement impoſſibles aux chreſtiens que JESUS CHRIST aſſiſte du ſecours de ſa grace toute-puiſſante. L'eſtat des moines, & la vie ſi ſainte dont ils font profeſſion, y eſtoient déja celebres avant le milieu du quatriéme ſiecle, c'eſt à dire lors que leur nom & leur inſtitut n'eſtoient pas ſeulement connus dans l'occident; & la pluſpart avoient renoncé entierement à la poſſeſſion de tous les biens de la terre.

Sozom. l. 2. c. 10. 11. 12. 8.

Mais pour enrichir encore plus particulierement cette Egliſe des dons de la grace, Dieu voulut luy faire trouver une moiſſon ſpirituelle dans la perſecution qui fut excitée inopinément par Sapor. Sozomene nous en a laiſſé de merveilleux monumens tirez ſans doute des memoires que les fidelles de Perſe, de Syrie, & de la ville de Niſibe en avoient recueillis avec ſoin; & le grand S. Jacques de Niſibe a eu peut-eſtre beaucoup de part à ce travail, puiſque nous apprenons de Gennade qu'il a écrit un livre du royaume des Perſes & de la perſecution des chreſtiens.

Gennad. de viris illuſtr.

Cette perſecution fut excitée par Sapor, qui ayant eſté fait roy en l'année 310. eſtant encore dans le ventre de ſa mere, veſcut & regna 70. ans juſques en 380. Simeon ſurnommé Jombaphée, qui eſtoit alors Archeveſque des deux villes royales de la Perſe, Seleucie & Cteſiphon, fut le premier qui vit fondre cet orage ſur ſa teſte. On l'accuſa d'eſtre amy de l'Empereur Romain & de luy découvrir l'eſtat des Perſes; & ce pretexte ne luy couſta pas ſeulement la vie, mais alluma auſſi dans tout le royaume un feu qui ne s'éteignit que par le ſang d'une infinité de martyrs.

Agath. l. 4. Eclairc. 1. Eclairc. 2.

S. Hie-

S. Hierôme met le commencement de cette perſecution en l'année 344. & nous préferons ſon ſentiment à celuy des autres. Elle fut ſi grande & ſi furieuſe ſelon Sozomene, qu'il eſt impoſſible de remarquer tout ce qui s'y paſſa, quels furent les ſaints martyrs qu'elle couronna, d'où ils eſtoient, comment ils terminerent leur combat, & quel ſupplice ils endurerent. Car on en vit de toutes ſortes, les Perſes ayant épuiſé leur eſprit & leur induſtrie à inventer des inſtrumens de cruauté, comme les monumens qui nous en reſtent, en ſont des preuves indubitables. Mais pour le dire en un mot, on tient que le nombre de ceux dont on avoit conſervé les noms, ſe montoit à ſeize mille tant hommes que femmes, les noms des autres n'ayant pû eſtre recueillis quelque ſoin qu'on y apportaſt, parce que leur nombre ſe montoit à l'infiny. L'Egliſe en fait une mention generale le 22. d'avril. *Sozom. l. 2. c. 13.*

Deux ſortes de perſonnes s'unirent enſemble pour exciter cette tempeſte, ſçavoir les mages d'une part, qui faiſant comme un race ſacerdotale chez les Perſes, avoient le ſoin & l'intendance de leur religion par une tradition fort ancienne, & les Juifs de l'autre par cette jalouſie naturelle & cette averſion implacable qu'ils ont toujours euë contre les chreſtiens. Car voyant avec beaucoup de peine la multiplication des fidelles qui tenoient par tout des aſſemblées avec des preſtres & des diacres, ils défererent l'Archeveſque Simeon au roy Sapor en l'accuſant d'intelligence avec les Romains, ainſi que nous venons de dire; & ayant aigry par cette impoſture l'eſprit du prince contre les chreſtiens, il les chargea d'impoſts inſupportables, dont il commit la levée à des hommes impitoyables & cruels, eſperant que comme la pluſpart d'entr'eux avoient embraſſé la pauvreté, l'impuiſſance où ils ſe verroient réduits de payer ces impoſts, les obligeroit à quitter leur religion; car c'eſtoit ſon veritable deſſein. Il ordonna enſuitte qu'on tranchaſt la teſte à tous les preſtres & tous les miniſtres de Dieu, qu'on ruinaſt les egliſes, qu'on brûlaſt les monaſteres, qu'on jettaſt ſur la place les meubles & les vaſes ſacrez, & qu'on luy amenaſt Simeon comme traiſtre à la couronne & à la religion des Perſes. *id. c. 8. Am. Marcell. c. 23.*

Les mages qui avoient receu l'ordre de la démolition des egliſes, s'en acquitterent avec toute la chaleur que l'on peut

s'imaginer, & furent secondez par les Juifs dont le zele amer contre l'Eglise embrassa cette occasion favorable pour se satisfaire.

Simeon ayant esté pris par ces ennemis de la foy, & amené à Sapor chargé de chaisnes, fit paroistre en cette rencontre quelle estoit sa constance & la grandeur de son courage. Car le roy l'ayant fait venir pour luy faire donner la gesne, au lieu de témoigner aucune crainte, il ne fit pas seulement devant luy le prosternement que les Perses avoient accoutumé de faire devant leur prince, & qu'il avoit fait luy-mesme jusques alors. Et comme le roy luy demanda en colere pourquoy il luy refusoit ce devoir qu'il luy avoit toujours rendu auparavant; C'est, luy dit le Saint, parce que jusques icy on ne m'avoit pas amené devant vous chargé de chaisnes pour me faire trahir le Dieu veritable: mais il ne m'est pas maintenant permis de faire la mesme chose; car je viens combattre pour la verité & pour ma religion.

ὅτι προσκύνησιν.

Le saint orgueil qui luy avoit fourni une réponse si genereuse, devoit irriter le roy plus que jamais; neanmoins ne perdant pas encore l'esperance de le gagner & de l'abbattre, il le pressa d'adorer le soleil, luy promit de grands dons & beaucoup de part en sa faveur s'il obeïssoit, & le menaça au contraire, s'il ne le faisoit, de le perdre & luy & tous les autres chrestiens. Mais tous ces discours n'estoient pas capables d'ébranler l'invincible Simeon, qui persistoit toujours à dire qu'il ne trahiroit jamais sa foy pour adorer le soleil. Le roy neanmoins se contenta pour lors de l'envoyer en prison, dans l'esperance qu'il avoit qu'enfin il pourroit changer. Mais cela se passoit ainsi dans l'ordre de Dieu qui vouloit donner au Saint le moyen d'arracher des dents du diable une illustre proye, & de l'envoyer au ciel devant luy.

Il y avoit à la cour du roy de Perse un ancien eunuque nommé Ustazane qui y tenoit le premier rang. Il avoit élevé Sapor dans son enfance, & avoit toujours témoigné une entiere fidelité pour le service de ce prince & de son pere. Aprés avoir embrassé la religion chrestienne, il venoit de l'abandonner laschement, & de ceder à la violence de ceux qui l'avoient contraint d'adorer le soleil. Neanmoins se trouvant assis à la porte du palais lors qu'on menoit S. Simeon en prison, il se leva, & luy fit une profonde reverence. Mais le

προσκύνησεν αὐτὸν ἀναστάς.

Saint luy fit reſſentir que la charité a des rigueurs ſalutaires auſſi-bien que des douceurs & des tendreſſes, & que David avoit raiſon de ſouhaitter *Que le juſte le frappaſt & le chaſtiaſt par charité, mais que les méchans ne répandiſſent point leur plus précieux parfum ſur ſa teſte.* Quoy qu'il fuſt l'ancien amy de cet eunuque, il le reprit ſeverement de ſa faute, il s'écria tout en colere, & luy tourna le dos en paſſant, ne voulant pas ſeulement luy dire un mot de civilité & d'amitié. Pſalm. 140. v. 6.

Ce traittement ſi rude en apparence, mais qui n'eſtoit que l'effet d'une tres-ardente charité, ouvrit les yeux d'Uſtazane, perça ſon cœur par une heureuſe bleſſure, & luy fit concevoir ſerieuſement avec quelle rigueur Dieu puniroit un jour le crime de ſon apoſtaſie. Il fondit auſſi-toſt en larmes & fit éclatter ſes gemiſſemens. Il quitta le riche & ſuperbe veſtement dont il eſtoit couvert, prit une robe noire pour marque du deüil qu'il faiſoit de luy-meſme; & en cet eſtat s'alla aſſeoir à la porte du palais en pleurant & gemiſſant pour ſon ame.

Le roy en ayant entendu parler, le fit venir, & luy demanda quel eſtoit le ſujet de ſes larmes, & s'il eſtoit arrivé quelque malheur dans ſa maiſon. Uſtazane luy dit que non, mais qu'il auroit mieux aimé tomber dans mille autre maux que dans celuy où il ſe voyoit; que le veritable ſujet de ſes larmes eſtoit de ce que devant eſtre mort il y avoit déja fort long-temps, il vivoit encore, & voyoit encore le ſoleil aprés l'avoir adoré malgré luy, & ſeulement en apparence pour obeïr à ſa majeſté; qu'ainſi il meritoit doublement la mort, puiſqu'il avoit trahi JESUS-CHRIST & trompé ſon roy; mais qu'il juroit par le Createur du ciel & de la terre que cela ne luy arriveroit plus à l'avenir.

Sapor fut fort ſurpris de ce changement ſi ſubit, & l'attribuant aux charmes des chreſtiens, en devint encore plus irrité contr'eux. Mais comme il ſouhaittoit extrémement de conſerver Uſtazane, il s'efforça tantoſt de le gagner par careſſes, tantoſt de le renverſer par menaces. Il ne le put neanmoins; & Uſtazane proteſta toujours qu'il ne ſeroit plus aſſez fou pour adorer une creature au lieu du Dieu qui l'avoit créé: de ſorte que Sapor s'eſtant enfin emporté à la colere commanda qu'on luy tranchaſt la teſte.

Lors qu'on le menoit au ſupplice, il demanda qu'on attendiſt encore un peu, parce qu'il avoit quelque choſe à dire au roy : & en effet il luy envoya un eunuque tres-fidelle pour le ſupplier de luy accorder une ſeule grace en recompenſe de tous les ſervices qu'il avoit rendus avec un extréme fidelité à ſon pere, à ſa perſonne, & à toute ſa maiſon royale ; & cette grace qu'il luy demandoit avec tant d'inſtances eſtoit d'empeſcher la créance que ſa mort pourroit donner à quelques-uns qu'il euſt eſté infidelle envers l'eſtat, ou qu'il euſt commis quelque autre crime de cette nature ; Que pour cela il le ſupplioit de faire crier par un heraut qu'Uſtazane eſtoit condamné à perdre la teſte, non pour avoir rendu aucun mauvais ſervice au roy, mais parce qu'il eſtoit chreſtien, & qu'il n'avoit pas voulu renoncer ſon Dieu lorſque le roy le luy avoit commandé.

Uſtazane qui conſideroit combien il avoit jetté de terreur parmy les fidelles en adorant le ſoleil, ſouhaittoit de faire ſçavoir à tout le monde qu'il mouroit pour la religion, afin d'avoir des imitateurs de ſon martyre & de reparer le ſcandale qu'il avoit cauſé ; & Sapor d'autre part luy accorda fort volontiers la meſme choſe, eſperant d'épouvanter tous les chreſtiens lors qu'on verroit qu'il n'avoit pas pardonné à un vieillard, à un homme qui avoit eſté chargé de ſon éducation dans ſon enfance, à un domeſtique qu'il aimoit extrémement.

C'eſt ainſi que l'eunuque Uſtazane finit glorieuſement ſa vie le jeudy veille de la paſſion de noſtre Sauveur, & ſe releva heureuſement de ſa chûte pour ne retomber jamais.

Simeon qui en apprit l'heureuſe nouvelle dans la priſon, en rendit à Dieu les actions de graces qu'on ſe peut imaginer ; & dés le lendemain qui eſtoit le grand Vendredy, le roy l'ayant fait venir, il défendit ſa foy en ſa preſence avec un courage incroyable. De ſorte que Sapor ne l'ayant pû obliger à rendre ny à luy ny au ſoleil les honneurs qu'il exigeoit, il le condamna le meſme jour à avoir la teſte tranchée.

On condamna à la mort en meſme temps cent autres chreſtiens, dont les uns eſtoient Eveſques, les autres preſtres, ou de quelque autre ordre du clergé ; entre leſquels eſtoient auſſi Abedecalas & Ananie deux anciens preſtres du clergé de Simeon, qui avoient eſté pris avec luy, & que Sozome-

ne semble ne pas comprendre dans les cent autres. Tous ces saints estoient alors en prison ; & l'on ordonna que Simeon seroit present à leur execution, & seroit ensuitte executé le dernier.

Lors qu'on le menoit au martyre, le premier des mages leur vint demander si aucun d'eux ne vouloit la vie, & n'avoit dessein d'embrasser la religion du roy & d'adorer le soleil : mais pas un d'eux ne voulant accepter une grace si pernicieuse, ils furent conduits au supplice, où cependant que les bourreaux travailloient à les executer l'un aprés l'autre, S. Simeon les exhortoit tous à endurer genereusement la mort pour JESUS-CHRIST dans l'esperance de ressuciter avec luy. Ainsi ces martyrs allerent tous à la mort pleins de joye & de confiance ; & les cent autres estant executez, S. Simeon souffrit enfin avec ses deux prestres Abedecalas & Ananie.

Ce dernier trembla un peu lorsque le bourreau le mit en estat de recevoir le coup de la mort. Mais l'intendant de tous les artisans de la cour nommé Pusique l'anima au combat par ces genereuses paroles, Fermez vos yeux pour un moment, & prenez courage ; car vous verrez aussi-tost la lumiere de Dieu. Et à peine eut-il achevé ces mots qu'il fut arresté luy-mesme & amené au roy, devant lequel il confessa qu'il estoit chrestien, & parla avec beaucoup de force pour la deffense de la foy & des saints martyrs ; de sorte que sa liberté l'ayant offensé il le condamna à mourir d'un supplice tres-cruel & tout à fait extraordinaire. Car les bourreaux luy ayant percé la gorge luy tirerent la langue par cette ouverture. Sa fille qui estoit une sainte vierge consacrée à Dieu, ayant esté arrestée sur quelque calomnie, souffrit aussi la mort en ce mesme temps.

Voilà quelle fut la fin glorieuse de ces saints martyrs qui eurent la consolation de verser leur sang dans le mesme jour auquel JESUS-CHRIST, qui est le chef & le modele de tous les martyrs, a répandu le sien avec abondance pour le salut de tous les hommes. Les Latins en font la memoire le 29. avril, & les Grecs le 15. de may.

Mais quoy que la persecution fust violente dés l'année 344. qui estoit celle de son commencement, puisqu'on fai-

ſoit mourir plus de cent perſonnes à la fois, & que Sapor n'épargnoit pas ceux qui luy devoient eſtre les plus chers par toutes ſortes de conſiderations, ce ne fut neanmoins que tres-peu de choſe en comparaiſon de ce qui ſuivit. Car l'année d'aprés la mort de S. Simeon qui tomboit au 5. d'avril en 345. on publia de tous coſtez par ordre de Sapor un edit cruel qui condamnoit à la mort tous les chreſtiens. Et ce fut alors qu'on en vit un nombre infiny gagner le ciel en perdant la vie par l'épée ; que les mages couroient les villes & les villages pour chercher par tout ceux qui ſe cachoient ; que pluſieurs fidelles ſe découvrirent eux-meſmes de peur qu'ils ne paruſſent renoncer à JESUS-CHRIST par leur ſilence & par leur fuitte ; & que pluſieurs perſonnes de la Cour furent auſſi enveloppez dans ce carnage univerſel.

Et comme la perſecution avoit commencé à l'occaſion de S. Simeon que les mages & les Juifs avoient accablé des calomnies, elle s'augmenta par les impoſtures dont on noircit l'innocence de deux de ſes ſœurs, dont l'une nommée Tarbule ou Thenne avoit conſacré ſa virginité à JESUS-CHRIST, & l'autre nommée Pherbute gardoit une exacte continence aprés la mort de ſon mary. On les accuſa d'avoir cauſé la maladie de la reyne par leurs ſortileges, & d'avoir vangé la mort de leur frere S. Simeon par des operations magiques. L'amour que Mauptas prince des mages conceut pour ſainte Tarbule, differa ſa mort de quelques jours, mais ſa fermeté pour la foy & ſon éloignement pour le mariage luy procura enfin la couronne du martyre ; & les mages ayant la diſpoſition de ſon ſupplice, de celuy de ſa ſœur & de ſa ſervante qui avoit auſſi embraſſé la virginité, elles furent toutes trois ſciées en deux.

Eclairciſſement 3.

S. Sadoth ſucceſſeur de S. Simeon eut auſſi part à cette gloire. Aprés avoir remply un an la chaire archiepiſcopale des Perſes, Dieu luy fit connoiſtre par un ſonge merveilleux qu'il l'appelloit au martyre. Il fit aſſembler ſes preſtres & ſes diacres pour les préparer à ce combat ; & Sapor eſtant venu à Teſiphon l'envoya prendre avec 128. perſonnes qui eſtoient en partie des eccleſiaſtiques de ſon dioceſe ou des eveſchez voiſins, en partie des ſolitaires, & des aſcetes ou religieux de l'un & de l'autre ſexe. Enfin aprés cinq mois de ca-

chot qu'ils souffrirent avec une constance merveilleuse, ils n'en sortirent chargez de chaisnes que pour aller à la mort qu'ils receurent par l'épée d'un bourreau le 20. de fevrier de l'an 346. qui est le jour auquel l'Eglise grecque & latine fait la memoire de leur martyre, aussi-bien que celle de S. Sadoth leur Archevesque, quoyqu'il ne mourust pas avec eux, mais fust emmené en une province appellée Bethusan, où il eut aussi la teste tranchée dans la ville de Bethlapat.

Les bornes de cette histoire ne permettent point que nous rapportions icy les combats des autres martyrs, & la suitte de cette persecution qui fut ensevelie à l'égard du commun des chrestiens dans le sang de S. Azade eunuque. Car Sapor qui l'aimoit beaucoup ayant appris que l'on l'avoit fait mourir avec les autres, en fut tellement faché qu'il ordonna qu'on n'executeroit plus que les chefs de la religion Chrestienne, c'est à dire les Evesques & les prestres.

C'est de cette celebre persecution que S. Chrysostome écrivant sur la fin du mesme siecle disoit, *Que les infidelles sont obligez de reconnoistre que l'Evangile se presche tous les jours avec succez; & ce qui est incroyable, que dans le temps mesme qu'on luy fait une guerre si furieuse, on le voit fleurir non seulement parmy nous, mais aussi parmy les Perses, où il se trouve un tres-grand nombre de martyrs.* *lib. quòd Christus sit Deus.*

Toutes les goutes de sang que ces genereux athletes de JESUS-CHRIST répandoient dans le royaume de Perse, estoient autant de preuves de la verité de la doctrine pour laquelle S. Athanase souffroit tant de maux depuis un si long-temps, puisqu'ils luy estoient unis dans la foy de la Trinité & de la consubstantialité du Verbe, & qu'ils deffendoient jusques à la mort la doctrine que leurs saints Evesques avoient soûtenuë avec tant de force dans le Concile de Nicée.

CHAPITRE XXVII.

Valens tasche d'usurper le siege d'Aquilée. Nouveau formulaire des Eusebiens.

NOUS avons jugé à propos de mettre encore en cette année 344. quelques evenemens qui ont rapport à l'histoire de S. Athanase, & à la suitte de l'heresie de l'Arianisme, quoy que nous en ignorions le temps.

Le plus considerable de tous est l'entrepriſe de Valens Eveſque Arien, qui voulut quitter ſon egliſe de Murſe quelque temps avant le Concile de Sardique, pour s'emparer d'une autre plus considerable, qui estoit apparemment celle d'Aquilée. Car S. Hilaire nous apprend qu'il excita une grande ſedition dans cette ville. Et ce qui rendit encore ſon entrepriſe plus odieuſe, fut qu'un Eveſque nommé Viator n'ayant pû s'enfuir aſſez toſt, y fut tellement accablé & foulé aux pieds, qu'il en mourut trois jours aprés. Mais toutes ces intrigues de Valens luy furent abſolument inutiles. Quelque effort qu'il fiſt pour ſortir de Murſe par un eſprit d'ambition & d'intereſt, il y demeura toujours; & nous voyons que Fortunatien, dont il vouloit uſurper le ſiege, aſſiſta au Concile de Sardique en 347. en qualité d'Eveſque d'Aquilée.

Hilar. cont. Arian.

Hilar. frag.

On voit auſſi que l'un de ces ſix Eveſques qui avoient eſté députez du conciliabule de Tyr pour l'information de la Mareote, eſtoit mort avant la meſme année 347. Comme ſon nom n'eſt pas marqué, il faut avoir recours aux conjectures pour le découvrir; & elles nous font juger que ce ne peut eſtre que Theognis de Nicée ou Macedone de Mopſueſte. Et c'eſtoit vray-ſemblablement le premier, lequel eſtoit mort aſſurément avant l'an 355. Car il ne fut ny dépoſé, ny anathematizé dans le Concile de Sardique avec les autres Euſebiens, quoy qu'il fuſt l'un des plus criminels de tout le party, qu'il euſt déja eſté dépoſé, & que dans ce Concile meſme il euſt eſté reconnu coupable d'une inſigne fourberie, qui eſtoit d'avoir compoſé de fauſſes lettres pour irriter les Empereurs contre S. Athanaſe, Marcel & Aſclepas. On ne marque point quand ce crime fut commis, mais ceux qui avoient alors eſté les diacres de Theognis, le prouverent & en firent voir la verité dans le Concile.

Theodoret. l. 2. hiſt. c. 13.

Ath. ap. 2. p. 762.

L'an de JESUS-CHRIST 345. trois ans depuis la legation de Narciſſe & des autres qui avoient apporté à Conſtant un nouveau formulaire en 342. les Euſebiens donnerent encore de nouvelles marques de leur inquietude ordinaire; & comme s'ils ſe fuſſent repentis de tout ce qu'ils avoient fait juſques alors, ils aſſemblerent de nouveau leur ſynode à Antioche ſelon l'opinion de Baronius, & ils dreſſerent encore un autre formulaire rapporté par S. Athanaſe

Athan. de ſynod. p. 895. Socrat. l. 2. c. 15. Sozom. l. 3. c. 10. Baron. ann. 344. §. 1.

&

& par Socrate, & qui eſtant beaucoup plus ample que tous les autres, en a meſme retenu le nom de longue expoſition.

Le venin de l'Arianiſme y eſt viſible en pluſieurs endroits, quoy qu'on ſe fuſt efforcé à le cacher ſous l'embarras des paroles. Il y a entre autres expreſſions, que le Fils eſt ſemblable au Pere, & le S. Eſprit meſme; mais il n'y eſt fait aucune mention de ſubſtance. Il anathematiſe auſſi ceux qui diſent qu'il a eſté tiré du néant, & les autres impietez d'Arius; mais il ajoute auſſi-toſt que c'eſt parce que ces paroles ne ſont point de l'Ecriture. Il ſemble reconnoiſtre l'unité de la divinité du Pere & du Fils, mais en meſme temps il fait le Fils ſemblable au Pere, & dit meſme poſitivement que le Fils a eſté fait, quoyque d'une maniere differente des autres créatures. Ce qu'il y a encore de remarquable, c'eſt qu'il condamne en termes exprés les opinions de Marcel & de Photin.

Il n'y a rien qui ſoit plus de mauvaiſe foy ny plus inſolent que la maniere dont les Euſebiens concluent ce formulaire. Nous avons eſté contraints, diſent-ils, d'expliquer avec « cette étenduë de paroles la foy que nous avions racourcie « auparavant en peu de mots; & nous n'y avons nullement « eſté portez par aucun deſir de vaine gloire, ny pour acque- « rir quelque reputation, mais ſeulement afin de lever des eſ- « prits de ceux qui ne nous connoiſſent point, tous les ſoup- « çons qu'ils pourroient avoir de nous en nous attribuant une « créance contraire à nos ſentimens. Et de plus nous avons « voulu faire en ſorte que ceux de l'Occident ſceuſſent d'une « part quelle eſt l'effronterie de l'impoſture des heretiques, & « qu'ils connuſſent de l'autre que la doctrine de ceux de l'O- « rient dans les matieres divines de la religion, eſt toute eccle- « ſiaſtique & clairement appuyée ſur le témoignage des di- « vines Ecritures, ainſi que toutes les perſonnes ſinceres & « incorruptibles le reconnoiſtront ſans nulle peine & ſans nul- « le difficulté. «

Les Euſebiens s'imaginant donc avoir trouvé quelque choſe de nouveau, parce qu'ils s'exprimoient avec une plus grande étenduë de paroles, ils crûrent que cette affaire me-

ritoit bien que quelques-uns de leurs députez fiſſent le voyage d'Italie, pour communiquer leurs lumieres aux Eveſques de l'occident, ou pluſtoſt pour obſcurcir les veritez catholiques par de nouvelles tenebres. Ils envoyerent donc ce formulaire par Eudoxe Eveſque de Germanicie en Syrie, par Martyre, dont on ne marque point l'eveſché, par Macedone de Mopſueſte, & quelques autres, entre leſquels eſtoit Demophile qui pouvoit eſtre Eveſque de Cooé, ou pluſtoſt de Berée, marqué dans la lettre du faux Concile de Sardique, & qui s'eſtant rendu celebre par la perſecution de Libere, fut depuis fait Eveſque de Conſtantinople par les Ariens.

Hilar. fragm.

Socrat. l. 2. c. 16.

Le voyage qu'ils firent en Italie leur fut inutile, & les Eveſques d'Occident rejetterent leur formulaire, non parce qu'ils n'entendoient point la proprieté des termes de la langue grecque, comme Socrate l'a écrit mal à propos, & peut eſtre ſur le témoignage de Sabin hiſtorien de la ſecte de Macedone; mais parce qu'ils déclarerent qu'ils ſe contentoient du ſymbole de Nicée, & que tout formulaire de foy où la conſubſtantialité du Verbe eſtoit ſupprimée, leur eſtoit ſuſpect avec raiſon, ainſi que S. Athanaſe l'a prouvé dans un traitté qu'il a fait pour la deffenſe des decrets de ce ſaint Concile.

CHAPITRE XXVIII.

Concile de Milan. Conſtant demande la convocation de celuy de Sardique.

Hilar. fragm.

CEs Euſebiens eſtant venus à Milan où il ſe tenoit alors un Concile, n'y apporterent que leur opiniaſtreté; & elle fut ſi inflexible que refuſant de condamner l'hereſie d'Arius, ils ſortirent tout en colere de l'aſſemblée, comme nous l'apprenons d'une lettre écritte huit ans aprés au commencement de l'an 354. par le Pape Libere.

C'eſt tout ce que nous ſçavons de ce Concile. Mais il y a aſſez d'apparence que Conſtant y aſſiſta, & que ce fut là qu'il prit la reſolution d'écrire à ſon frere Conſtance pour

la convocation d'un Concile œcumenique, qui estoit le seul moyen qu'il connoissoit capable de donner la paix à l'Eglise. Au moins nous sçavons qu'il estoit à Milan lors qu'il écrivit sur ce sujet quatre ans depuis que S. Athanase fut arrivé à Rome en 341. & qu'il le fit par le conseil de divers Evesques qui s'y trouverent. Il forma cette resolution non seulement sur ce qu'il avoit appris ce qui s'estoit passé au Concile de Rome, où les Eusebiens avoient esté rejettez comme suspects, & la communion du Saint embrassée par 50. Evesques; mais aussi parce qu'il estoit informé des violences que les Ariens avoient exercées contre les Eglises, tant à Alexandrie que dans tout le reste de l'Orient, sans que l'excellente lettre que le Pape Jules leur avoit écritte, eust esté capable d'arrester leur impudence.

Athanas. apol. 1. p. 676. *ad solit. p. 818.* *apolog. 2. p. 754.*

Les Evesques qui contribuerent le plus à faire prendre à Constant la resolution de convoquer un Concile universel, furent le Pape Jules, Maxime ou Maximin Evesque de Treves, & le fameux Osius. Nous trouvons dans les historiens de l'Eglise, que S. Athanase mesme & les autres prélats dépozez luy en firent la demande, en luy representant qu'il n'y alloit pas moins de la verité de la foy que de leur propre interest, puisque leur dépozition ne tendoit qu'au renversement de la foy & de la veritable doctrine de l'Eglise. Et il y a en effet bien de l'apparence qu'ils avoient sollicité leurs amis de demander ce Concile, comme les Eusebiens le reprocherent fort mal à propos à S. Athanase, ou qu'au moins ils contribuerent à l'execution de ce dessein, & peut estre qu'ils porterent Constance à en écrire encore une fois. Il est certain neanmoins que Constant en avoit déja écrit à son frere avant que S. Athanase en eust aucune connoissance: car il assure avec serment qu'ayant receu ordre de Constant de l'aller trouver à Milan, il ignoroit pour quelle raison on le mandoit; mais que s'en estant enquis, il apprit que ce prince avoit écrit & député à son frere pour le Concile.

Hilar. fragm. Theodoret. l. 2. c. 3. Socrat. l. 2. c. 16. Sozom. l. 3. c. 10.

Athanas. apolog. 1. p. 676.

Estant arrivé à Milan, il fut fort bien receu de l'Empereur, qui eut la bonté de luy déclarer ce qu'il avoit fait pour procurer la paix à l'Eglise. Le Saint de sa part luy raconta avec

Theodor. l. 2. c. 3.

larmes les entrepriſes que les Ariens avoient faittes contre luy, & la guerre ſi cruelle qu'ils faiſoient à la foy apoſtolique. Il le fit reſſouvenir de la gloire de ſon pere Conſtantin, du grand Concile de Nicée qu'il avoit aſſemblé, & du ſoin qu'il avoit pris d'affermir par l'autorité de ſes loix ce qui avoit eſté décidé par les peres de ce Concile, aprés y avoir aſſiſté luy-meſme. Et comme ſa juſte douleur éclatta dans ſa remontrance & dans ſa plainte, il toucha vivement l'Empereur, & l'excita à imiter le zele de ſon pere; de ſorte qu'auſſi-toſt qu'il eut ouy ce diſcours, il écrivit à ſon frere Conſtance, pour le porter à conſerver inviolablement la pieté que leur pere Conſtantin leur avoit laiſſée comme par ſucceſſion; & il luy repreſenta que ce grand prince ayant affermi ſon empire par la pieté, avoit exterminé les tyrans qui eſtoient les ennemis des Romains, & ſoumis à ſa puiſſance tous les barbares des environs.

Mais comme Conſtance eſtoit alors occupé à la guerre de Perſe aux extrémitez de la Meſopotamie, il ne faut pas s'eſtonner ſi le deſſein d'aſſembler le Concile ne put s'executer que deux ans aprés.

La meſme providence de Dieu qui avoit permis que Conſtant euſt mandé S. Athanaſe à Milan aprés tant d'afflictions & de ſouffrances, permit auſſi qu'il ne parlaſt jamais à ce prince ſeul à ſeul & ſans témoins. Car les Ariens à qui ce voyage eſtoit autant odieux qu'il leur devoit eſtre funeſte, eurent la malice de luy faire un crime des entretiens qu'il avoit eus avec Conſtant, & l'accuſerent meſme par écrit de luy avoir mal parlé de Conſtance, & de l'avoir animé contre luy. Mais il proteſte avec de tres-grands ſermens qu'il n'avoit jamais rien fait de ſemblable, & qu'il ne pouvoit faire une choſe de cette nature ſans avoir perdu l'eſprit, & ſans violer le commandement de Dieu: Qu'au contraire autant de fois qu'il a parlé de Conſtance, il en a toujours parlé avec beaucoup d'honneur, de reſpect & d'avantage. Il ajoute qu'il n'a jamais parlé à Conſtant qu'en préſence de l'Eveſque de la ville où il eſtoit, & des autres perſonnes qui s'y rencontroient. Il nomme divers Eveſques qui avoient eſté témoins de tout ce qu'il avoit dit, comme For-

Athanaſ. apol. 1. p. 674. 675.

tunatien d'Aquilée, Osius, Crispin de Capouë, Lucille de Verone, Denys de Lodi, Vincent de Campanie, S. Maximin de Treves, S. Protais de Milan, & Eugene grand maistre du palais, qui selon la fonction de sa charge estoit devant le rideau, d'où il entendoit tout ce qu'on disoit.

Ce ne fut pas là la seule calomnie que les Eusebiens inventerent contre S. Athanase au sujet de ce voyage. Car l'affection que Constant luy avoit fait paroistre en cette rencontre, a servi de prétexte à Philostorge pour écrire avec sa malignité ordinaire, que ce Saint avoit gagné à force de présens les principaux de la cour de cet Empereur, principalement Eustathe intendant du domaine particulier. Mais cette imposture se ruine d'elle-mesme; & outre que S. Athanase n'avoit besoin que de son innocence & de son merite seul pour s'insinuer dans l'esprit de Constant, qui avoit mesme prévenu ses demandes en le faisant venir à Milan, un Evesque dépouïllé & fugitif n'estoit nullement en estat de corrompre par des présens les officiers de la cour de l'Empereur. *Philostorg. l. 3. c. 12.*

Ce fut à la fin de cette année 345. ou au commencement de la suivante, qu'Estienne succeda à Placille Evesque d'Antioche, si l'autorité de Nicephore peut estre en quelque consideration. Pour le moins il est certain que cela s'est fait entre les années 341. & 347. Estienne n'eut point d'autre merite pour monter sur un siege si illustre, que sa seule impieté qui avoit empesché S. Eustathe de le recevoir dans le clergé, & qui l'avoit fait dépoſer estant prestre. Mais ce qui le rendoit abominable aux catholiques, luy acquit l'estime & la faveur des Ariens, & l'éleva sur le siege d'un saint Evesque qui l'avoit toujours regardé comme un ennemy de l'Eglise. *Athan. ad solitar. p. 812. advers. arian. orat. 1. p. 290.*

L'année suivante qui estoit la 346. de JESUS-CHRIST, se passa toute dans l'attente & dans les préparatifs du Concile de Sardique. Ce fut en cette année là qu'aprés que S. Athanase eut esté quelque temps à Milan, Constant qui estoit retourné en France, l'y appella; le grand Osius s'y estant déja rendu. C'estoit sans doute une grande cõsolation à nostre Saint non seulement de se voir appuyé de l'autori- *apolog. 2. p. 676.*

té d'un Empereur qui luy donnoit toute sorte de protection, pour le tirer par un jugement ecclesiastique de l'oppression où il estoit depuis plusieurs années, mais mesme d'exposer l'estat de ses affaires à Osius qu'il appelloit son pere par respect, & qui estoit son amy particulier par la liaison étroitte que la foy & la societé d'un mesme zele pour l'Eglise avoit formée dans leurs cœurs. L'ayant veu présider avec tant d'édification au Concile de Nicée, il ne pouvoit pas ne se point promettre de luy dans celuy qui se devoit tenir à Sardique, tout ce que l'on peut attẽdre d'une vertu & d'une generosité consommée. Et cet illustre vieillard qui avoit veu les Ariens entreprendre de vouloir détruire par leurs intrigues de cour & par plusieurs conciliabules, l'ouvrage du Saint Esprit & la veritable doctrine qu'il a enseignée à son Epouse par l'entremise de ses Apostres, se disposoit sans doute avec joye à une assemblée qui devoit remettre l'Eglise dans sa premiere liberté, & soutenir l'innocence de son principal deffenseur.

On date aussi de la mesme année 346. le celebre Concile que l'on prétend s'estre tenu à Cologne contre Euphratas Evesque de la mesme ville, qui estoit en ce temps-là la metropole de la Gaule superieure selon nostre Saint, c'est à dire de la Germanie inferieure. *ad solit. p. 822.*

Les actes que nous avons de ce Concile, portent qu'Euphratas ayant esté accusé par une lettre du peuple de Cologne & de toute la seconde Germanie, & qui estoit souscrite de plusieurs personnes tant laïques qu'ecclesiastiques, de soutenir que JESUS-CHRIST n'estoit pas Dieu, mais un pur homme, ce qui estoit l'heresie de Photin, & ayant encore esté chargé d'autres crimes; cinq Evesques entre lesquels estoit Valerien d'Auxerre & Amand de Strasbourg, le condamnerent comme un blasphemateur, & le déposerent; sa faute estant si claire & si certaine que tout Evesque le pouvoit condamner selon les regles de la discipline de l'Eglise.

Neanmoins on prétend qu'Euphratas au lieu de se corriger, eut encore la hardiesse de soutenir son impieté en présence de Jessé Evesque de Spire, de Martin de Mayence,

& de divers eccleſiaſtiques qui eſtoient alors avec eux, & en une autre occaſion devant S. Servais de Tongres, & S. Athanaſe meſme, qui avoit eſté appellé en France par Conſtant, ainſi que nous venons de rapporter. Et comme il entraiſnoit beaucoup de perſonnes par ſa doctrine pernicieuſe, S. Servais qui eſtoit ſon plus proche voiſin, s'oppoſa à luy plus qu'aucun autre, tant en public qu'en particulier.

Mais enfin ſes blaſphemes eſtant connus de tout le monde, les Eveſques s'aſſemblerent à Cologne à la priere des fidelles de la meſme ville, ou des cinq Eveſques qui l'avoient condamné la premiere fois. Quatorze Eveſques ſe trouverent à ce Concile le 14. jour de May, ſçavoir S. Maximin de Treves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Châlon ſur Saone, Severin de Sens, Optatien de Troyes, Jeſſé de Spire, Victor de Wormes, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Straſbourg, Juſtinien de Baſle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, & Dyſcole de Reims.

Dix autres Eveſques y envoyerent auſſi leur conſentement & leurs députez, ſçavoir Martin de Mayence, Victor de Mets, S. Didier de Langres, Pancaire de Beſançon, S. Sainctin de Verdun, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, Mercure de Soiſſons, Euſebe de Rouën, & Diopete d'Orleans. Ce dernier donna ſon ſuffrage dans une lettre qu'il addreſſa au Concile. *Nervior.*

Les Eveſques eſtant aſſemblez, on leut la lettre de l'egliſe de Cologne. S. Maximin & tous les autres ayant dit leurs avis que nous avons encore par le détail, Euphratas fut dépoſé par leurs ſuffrages, dont quelques-uns meſmes allerent à le priver de la communion laïque.

Mais quoyque les actes de ce Concile ayent toutes les marques poſſibles de verité, & que la pluſpart des Eveſques qui y ſont nommez, le ſoient encore dans les ſignatures du Concile de Sardique, neanmoins avec tout cela Baronius n'eſt point le ſeul qui le trouve ou tres-ſuſpect, ou certainement ſuppoſé, ne voyant pas comment il eſt poſſible qu'Euphratas ait eſté dépoſé en 346. comme un heretique pire *Eclairciſſ. 3.*

que les Ariens, & que non seulement il ait assisté au Concile de Sardique l'année suivante comme un Evesque catholique, avec les Evesques qui venoient de le condamner, mais mesme qu'il ait esté député au nom de tout le Concile pour aller solliciter Constance dans l'Orient de rétablir S. Athanase & tous les Evesques persecutez par les Ariens, comme nous l'allons voir dans la suitte. Il est difficile de prendre aucun parti dans cet embarras, ny de differer de quelques années sa chûte dans l'heresie, sans s'engager dans de nouvelles difficultez, dont il est presque impossible de sortir.

Eclairciss. 4.

Mais il est temps d'aller voir ce que le grand Concile de Sardique va faire pour mettre la derniere main à la justification de S. Athanase, & d'admirer le soin que Dieu prend de susciter des deffenseurs à l'innocence opprimée.

Apol. 2. p. 720.

LA VIE DE S. ATHANASE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

LIVRE SIXIE'ME,

Où il eſt traitté de tout ce qui eſt arrivé à ſon ſujet depuis le Concile de Sardique juſques à celuy de Milan.

CHAPITRE PREMIER.

Ouverture du Concile de Sardique. Du nombre des Eveſques qui y aſſiſterent. Quels furent les plus celebres d'entre les Catholiques & les principaux Euſebiens. Embarras de ces derniers.

L'EMPEREUR Conſtance n'ayant pû refuſer à Conſtant ſon frere une demande auſſi juſte qu'eſtoit celle qu'il luy avoit faite à la priere des Eveſques, de convoquer un Concile pour faire ceſſer les differens de l'Egliſe, ces deux princes le firent aſſembler tant de l'orient que de l'oc- *Theodoret. l. 2. c. 3. Ath. ap. 2.*

cident, & ordonnerent qu'il se tiendroit dans Sardique.

Cette ville d'Illyrie metropole des Daces estoit d'autant plus commode pour l'execution de leur dessein, qu'elle estoit comme la borne des deux empires, estant située sur les confins de l'orient & de l'occident; & si nous en croyons Baronius, elle ne pouvoit estre suspecte aux Eusebiens, puisqu'elle estoit de l'empire de Constance, comme en effet nous verrons que les Orientaux y seront logez dans le palais, quoy que d'autres assurent qu'elle estoit de l'empire d'occident. Elle estoit déja tres-considerable dés auparavant, puisque nous avons encore diverses loix de Constantin qui en sont datées, & qui font voir qu'il y faisoit assez souvent sa demeure. Mais rien ne l'a tant relevée que le Concile dont nous allons raconter l'histoire, & c'est ce qui la fait plus connoistre aujourd'huy que tout le reste des avantages qu'on luy peut attribuer.

Baron. an. 347. §. 2. Athanas. ad solitar. 818. Marca l. 7. de concord. c. 3. §. 3.

Eclaircissement. 1.

Les deux Empereurs qui s'estoient accordez pour la convocation de ce Concile, écrivirent aux Evesques d'orient pour les exhorter de s'y trouver, & particulierement pour justifier les plaintes qu'ils avoient faites si souvent contre S. Athanase, Marcel Evesque d'Ancyre, & Asclepas de Gaze.

Socrat. l. 2. c. 16. Sozom. l. 3. c. 11.

Il y avoit déja onze ans que le grand Constantin estoit mort lorsque ce Concile s'ouvrit sous le consulat de Rufin & d'Eusebe, & ainsi ce fut en l'année 347.

Athanas. ad solitar. 819. apolog. 2. p. 756. Theodoret. l. 2. c. 16. Hilar. frag. & de synod.

Il estoit composé d'Evesques de plus de 35. provinces, sans conter les Orientaux qui se retirerent; & en les comprenant tous, il se trouva des Evesques d'Espagne, des Gaules, d'Italie, de Campanie, de Calabre, de la Pouille, d'Afrique, de Sardaigne, des Pannonies, des Mysies, des Daces, de Norique, de Siscie, de Dardanie, de Macedoine, de Thessalie, d'Achaïe, d'Epire, de Thrace, de Rhodope, (qui estoit une partie de la Thrace) de Palestine, d'Arabie, de Candie, d'Egypte, d'Asie, de Carie, de Bithynie, de l'Hellespont, des deux Phrygies, de Pisidie, de Cappadoce, de Pont, de Cilicie, de Pamphilie, de Lydie, des Cyclades, de Galatie, de Thebaïde, de Libye, de Phenicie, de Syrie, de Mesopotamie, d'Isaurie, de Paphlagonie, d'Asie, d'Europe, de la province de Thrace appellée Hemimont, de la Massylie.

Pour le nombre des Evesques qui y assisterent, il est difficile de le marquer ; puisque quelques auteurs en content plus de 300. & que d'autres en réduisent le nombre à 90. Catholiques ou environ. Ny l'une ny l'autre de ces deux opinions ne paroist pas vray-semblable, mais il est presque impossible de trouver le juste milieu. *Eclaircissement 2.*

Osius Evesque de Cordouë estoit certainement consideré comme le pere & le chef de ce Concile ; & non seulement S. Athanase & Theodoret luy attribuent cette qualité, mais mesme le Concile en corps le releve au dessus de tous les autres par un eloge magnifique. Aussi signa-t'il le premier la lettre circulaire & celle qui fut écrite à Jules au nom de tous les Evesques ; & la maniere dont les Eusebiens le traittent, ne nous permet pas de douter qu'il n'ait presidé à cette sainte assemblée. S. Athanase nomme aprés luy Archidame & Philoxene, comme ayant signé au nom de Jules. *Athan ad solitar. 819. Theodoret. l. 2. c 12. apud Athanas. apol. 2. p. 761. ibid. 766. 767. Hilar. cont. Arian.*

On joint aussi quelquefois avec eux un diacre nommé Leon, qui paroist par là avoir aussi esté legat du pape. Neanmoins on ne voit pas qu'il ait eu séance au Concile en cette qualité ; & le Cardinal Baronius ne reconnoist point d'autres legats qu'Archidame & Philoxene. *Eclaircissement 3.*

Le Pape Jules ayant esté prié de se trouver à Sardique avec les autres Evesques, s'en excusa sur la crainte des maux qui pouvoient arriver à son eglise par son absence, & le Concile témoigna estre satisfait de ses raisons.

Protogene Evesque de Sardique tenoit le premier rang parmy les Occidentaux avec Osius, & les Evesques de l'orient les joignent souvent tous deux comme representans le corps du Concile. Les plus considerables de l'Italie estoient Protais Evesque de Milan, Severe de Ravenne, Lucille ou Luce de Verone, Janvier de Benevent, Vincent de Capouë. On trouve parmy les souscriptions une liste de 34. Evesques de nostre France qui avoient signé les decrets de ce Concile, dont S. Hilaire ne reconnoist que Verissime de Lyon ; quoy qu'on ne puisse pas douter qu'il n'y en ait encore eu plusieurs autres, comme Euphrate de Cologne & S. Maximin de Tréves. On y peut ajouter ceux que l'on croit avoir assisté au Concile de Cologne, & dont nous avons déja rapporté les noms. Quant aux Evesques d'Afrique, Gratus de Carthage *Sozom. l. 3. c. 11. Hilar. cont. Arian.*

Conc. Cart. 1. c. 5. témoigne assez clairement avoir esté du nombre des orthodoxes qui se trouverent à ce celebre Concile, & on voit effectivement qu'il y est parlé d'un Evesque d'Afrique de ce nom.

Mais comme l'yvraye sera toujours meslée avec le bon grain dans le champ de l'Eglise jusques à ce que les Anges en fassent la separation à la fin des siecles; aussi en mesme temps que ces hommes apostoliques venoient soutenir la foy en rendant justice à celuy qui en estoit le principal deffenseur, on vit venir à Sardique 75. ou 80. Evesques Eusebiens, dont les noms se lisent à la fin de leur lettre schismatique. Les *Hilar. frag. Eclairciss. 4.* principaux de leur trouppe estoient Theodore Evesque d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese, avec Ursace de Singidon en Mysie & Valens de Mursе en Pannonie, qui estoient toujours liguez avec les Eusebiens orientaux, quoy qu'ils fussent d'occident. On y remarqua aussi Quintien usurpateur du siege de Gaze, Marc d'Arethuse, Eudoxe de Germanicie, Basile d'Ancyre, & sur tout Callinique de Damiette ce celebre Meletien qui s'estoit rendu dénonciateur contre S. Athanase dans le Concile de Tyr, & le fameux Ischyras à qui l'on avoit donné le titre d'Evesque de Mareote pour recompense de ses calomnies.

S. Athanase, Marcel d'Ancyre & Asclepas de Gaze, qui *Eclairciss. 5.* estoient les principaux sujets de la convocation du Concile, ne manquerent pas de s'y rendre aussi-bien que plusieurs autres, tant du nombre de ceux que les Eusebiens avoient accusez, que de ceux qui venoient pour les accuser eux-mesmes des violences que ces Ariens leur avoient fait souffrir. On y voyoit non seulement ceux qu'ils avoient bannis, mais aussi les chaisnes & les fers dont ils avoient chargé des innocens. On y voyoit encore des Evesques ou d'autres personnes qui venoient porter les plaintes de leurs parens & de leurs amis, que l'animosité des Eusebiens tenoit encore en exil, ou à qui ils avoient fait perdre la vie, leur procurant en mesme temps l'honneur & la gloire du martyre. On y remarquoit particulierement des Evesques dont les uns montroient encore les chaisnes que ces heretiques leur avoient fait porter, & S. Luce d'Andrinople pouvoit estre de ce nom-

bre ; d'autres comme S. Theodule Eveſque de Trajanople, proteſtoient d'avoir eſté en danger de perdre la vie par leurs calomnies, & ne s'eſtre garantis de ce peril que par la fuitte ; d'autres montroient les coups de couſteaux qu'ils avoient receus ; & d'autres ſe plaignoient de la cruauté avec laquelle on avoit voulu les faire mourir de faim.

Diverſes Egliſes y avoient auſſi deputé pour repreſenter les violences qu'elles avoient endurées par l'épée des ſoldats, par les inſultes d'une populace tumultueuſe, par la terreur & les menaces des juges ; & pour ſe plaindre en meſme temps des lettres que ces ennemis de la verité avoient ſuppoſées : car Theognis de Nicée fut convaincu de ce crime par ceux qui avoient eſté ſes diacres. On faiſoit auſſi entrer dans ces plaintes les vierges que ces heretiques avoient dépouïllées, les egliſes qu'ils avoient brûlées, les miniſtres de l'Egliſe qu'ils avoient empriſonnez ; & on repreſentoit que le ſeul pretexte qu'ils avoient pris de s'emporter à ces excés, eſtoit la fermeté par laquelle les Catholiques refuſoient de communiquer avec l'hereſie des Ariens & d'Euſebe, comme parle le Concile. Auſſi toute l'egliſe d'Alexandrie luy en avoit écrit fortement ; & la verité de ces faits eſtoit reconnuë de tout le monde par le témoignage de pluſieurs perſonnes qui eſtoient venus pour s'en plaindre, tant de la ville d'Alexandrie que de la Mareote & des autres endroits d'Egypte. On y remarque particulierement entre les autres, deux preſtres de la meſme egliſe, qui ayant autrefois eſté engagez dans le party des Meletiens, & depuis ayant eſté receus par S. Alexandre, demeuroient étroittement attachez à S. Athanaſe.

C'eſt ſans doute ce grand concours de toutes ſortes de perſonnes que les Euſebiens veulent marquer, quand l'eſprit de fauſſeté qui avoit toujours animé leur cabale, leur fait écrire que l'on voyoit arriver d'Alexandrie & de Conſtantinople à Sardique une multitude de ſcelerats, à qui ils attribuent leurs propres crimes pour rendre leur témoignage ſuſpect, & ruiner de reputation les reglemens qui furent faits ſur des plaintes ſi équitables.

Et certainement comme des criminels ne craignent rien tant que le tribunal de leurs juges, il ne faut pas s'étonner

que la penſée ſeule du Concile de Sardique ait jetté l'épouvante dans le cœur des Euſebiens. En effet cette crainte avoit empeſché Georges de Laodicée de quitter l'orient
Hilar. frag. pour y venir ; & c'eſt ſans doute parce que la convocation de ce Concile avoit cauſé un trouble effroyable dans leurs eſprits, qu'ils la repreſenterent depuis comme une choſe tout à fait criminelle, qui avoit troublé preſque tout l'orient & l'occident. Ils eurent aſſez d'impudence pour ſe plaindre que l'on avoit contraint les Eveſques d'abandonner toutes les affaires eccleſiaſtiques, le peuple de Dieu & la predication de la doctrine ; que l'on avoit fait faire un ſi long voyage à des vieillards chargez d'années, foibles de corps & accablez de maladies ; qu'on les avoit traiſnez de coſtez & d'autres, & qu'ils avoient eſté réduits à abandonner leurs freres qui demeuroient malades ſur les chemins.

Athan. ad ſolitar. p. 818. apolog. 2. p. 754. 755. Ils ſe flattoient neanmoins de cette eſperance que S. Athanaſe & leurs autres adverſaires n'oſeroient pas ſe trouver au Concile ; & ils s'imaginoient meſme qu'ils y pourroient dominer à leur ordinaire par les menaces & par la terreur ſous la protection du Comte Muſonien & d'un officier d'armée appellé Heſyque, qu'ils avoient amenez avec eux pour leur ſervir de directeurs & pour deffendre leur cauſe, au lieu que les Catholiques y eſtoient venus ſeuls, n'ayant perſonne à leur teſte que le pere Oſius. Ces eſperances firent venir les Euſebiens avec moins de repugnance, & avec aſſez de promtitude à Sardique, parce qu'ils crûrent que par le moyen de ces magiſtrats ils ſe rendroient encore les maiſtres de cette aſſemblée, & qu'il ne s'y feroit rien que ce qu'ils voudroient.

Mais ayant appris en chemin que ce Concile prenoit le train d'une aſſemblée purement eccleſiaſtique, qu'il formeroit ſes reſolutions ſans la participation d'aucun Comte, que les ſoldats n'y auroient point de part, que leurs adverſaires au lieu de fuir, comme ils s'eſtoient imaginé, ſe preſentoient avec joye, que l'on y envoyoit de tous coſtez pour les accuſer & pour les convaincre eux-meſmes ; le remors de leur conſcience leur fit redouter le ſuccez d'un jugement qui devoit avoir pour regle non leur fantaiſie & leur caprice, mais la loy de la verité.

Ainſi ils ſe trouverent dans un étrange embarras, qui leur fit tenir en divers endroits ſur le chemin des aſſemblées & des conferences. Car comme d'une part ils avoient honte d'avoüer les crimes dont ils ſe ſentoient coupables, ce qu'ils ne pouvoient éviter s'ils aſſiſtoient au Concile ; auſſi de l'autre ils craignoient de ſe reconnoiſtre coupables s'ils n'y venoient pas. Ils s'accorderent donc enſemble qu'ils viendroient effectivement juſques à Sardique, mais ne comparoiſtroient pas en jugement, & ne ſe préſenteroient pas meſme au Concile ; mais qu'auſſi toſt qu'ils ſeroient arrivez, & qu'ils auroient comme fait acte de leurs diligences, ils s'enfuyroient promtement. Ils ajoûterent à cette reſolution de grandes menaces d'exercer les dernieres violences contre ceux qui ſe ſepareroient d'avec eux ; & pour cet effet ils obligeoient tous les Eveſques d'Orient de demeurer dans un meſme logis, ne ſouffrant pas qu'ils fuſſent jamais en particulier. Mais cette précaution n'empeſcha pas que pluſieurs ne les quittaſſent ſur le chemin, diſant qu'ils eſtoient malades. *Hilar. fragm.*

CHAPITRE II.

Les Euſebiens font inſtance pour exclure de l'aſſemblée S. Athanaſe & quelques autres. Le Concile rejette cette propoſition, & les preſſe de comparoiſtre ; ce qu'ils refuſent avec opiniâtreté.

DE's que les Euſebiens furent arrivez à Sardique, ils ſe logerent au palais, & s'y tinrent tellement enfermez qu'ils ne laiſſerent la liberté à aucun d'eux ny de venir au Concile, ny meſme d'entrer dans l'egliſe, où il eſt aſſez viſible que le Concile ſe tenoit. *Eclairciſſ. t. Athanaſ. ad ſolitar. p. 818. apolog. 2. p. 764. 765.*

Il y en eut deux neanmoins qui eſtant plus ſinceres & plus genereux que les autres, abandonnerent leur impieté, & ſe joignirent au Concile, où aprés avoir déploré la violence qu'on leur avoit faite, ils découvrirent les mauvais deſſeins des Euſebiens & leur extréme foibleſſe ; & ajoûterent que parmy ceux qui eſtoient venus avec eux, il y en avoit pluſieurs qui eſtoient dans de tres-bons ſentimens, mais qui eſtoient retenus par les menaces continuelles qu'on leur

faiſoit. Ces deux Eveſques qui rendirent à Dieu & à ſa ſainte verité la gloire que l'on ne luy peut refuſer ſans crime, eſtoient Macaire de Paleſtine & Aſtere d'Arabie. Ils ſont qualifiez tous deux Eveſques de Petra ou des Pierres. Et en effet on met deux villes de ce nom, l'une dans la premiere Paleſtine, & l'autre dans la troiſiéme qui fait auſſi quelquefois partie de l'Arabie. Macaire eſt preſque toujours nommé Arie, & Aſtere eſt auſſi appellé Eſtienne dans S. Hilaire. La generoſité de ces deux Eveſques leur fit meriter auſſi-toſt aprés le Concile la gloire d'eſtre bannis dans la haute Libye, où ils furent extrémement mal-traittez, & enfin celle d'eſtre honorez dans l'Egliſe au nombre des Saints, ſçavoir Aſtere le 10. de juin, & Macaire le 20. du meſme mois. C'eſt tout ce que nous ſçavons de Macaire, mais nous aurons ſujet de parler d'Aſtere encore ailleurs.

cont. Arianoſ.

Athan. ad ſolit. p. 880.

Hilar. fragm.

Les Euſebiens qui n'eſtoient venus à Sardique que pour s'en retourner auſſi-toſt, ainſi que nous avons dit, en cherchoient tous les prétextes imaginables. Les Peres du Concile avoient receu dans leur aſſemblée S. Athanaſe & les autres Eveſques accuſez, & non ſeulement ils ſouffroient qu'ils euſſent ſeance avec eux, mais meſme ils approuvoient qu'ils celebraſſent les divins myſteres. Les Euſebiens au nom des Orientaux en prirent ſujet de dire qu'ils ne pouvoient pas communiquer avec eux à moins qu'ils ne ſe ſeparaſſent de ces Eveſques, qui ſelon leur prétention avoient eſté condamnez par des Conciles; & ils avoient l'effronterie de rebattre là deſſus leurs vieilles accuſations contre le Saint: comme en effet nous apprenons de Lucifer Eveſque de Cagliari, qu'ils l'accuſerent d'homicide devant le Concile catholique de Sardique, mais ſans le pouvoir prouver.

Lucifer Calarit. pro Athanaſ.

Athanaſ. apol. 2. p. 757. Hilar. in Arian.

La propoſition de traitter les Eveſques accuſez comme criminels, fut rejettée par le Concile comme une choſe qui eſtoit tout à fait honteuſe & impoſſible aprés le jugement ſi authentique & ſi bien fondé, que le Pape Jules avoit prononcé en leur faveur, & le témoignage que 80. Eveſques d'Egypte avoient rendu à l'innocence de S. Athanaſe: Et ce que les Euſebiens demandoient eſtoit d'autant moins recevable, que les Empereurs avoient permis au Concile d'examiner

d'examiner tout de nouveau les matieres depuis leur premiere origine. Ainſi l'intention du Concile eſtoit qu'elles fuſſent remiſes au meſme eſtat où elles eſtoient avant le commencement de la diſpute, c'eſt à dire avant le Concile de Tyr. Et c'eſt apparemment ce que vouloient dire les Eveſques catholiques aſſemblez dans le Concile de Sardique, lors qu'ils ſoutenoient, au rapport des Euſebiens, qu'ils eſtoient les juges des juges meſmes, & qu'ils devoient examiner de nouveau ce que les autres avoient déja jugé. Mais tout ce qu'ils remporterent d'une plainte ſi injuſte, fut que le Concile déclara que l'Occident ne s'eſtoit jamais ſeparé de S. Athanaſe & des autres. *Hilar. fragm.* *Sozom. l. 3. c. 10.*

Les Orientaux ne ſe réduiſoient pas à demander que l'on chaſſaſt de l'aſſemblée S. Athanaſe & Marcel d'Ancyre, mais ils en vouloient auſſi exclure Denys d'Edique, Baſſe de Diocletiane, & Jean de Theſſalonique qui eſt quelquefois appellé Aëce. Ils diſoient que le premier avoit eſté dépoſé par les Occidentaux meſmes; que le ſecond avoit eſté ordonné Eveſque par eux aprés avoir eſté banni de Syrie pour les crimes dont on l'avoit convaincu, eſtoit tombé depuis dans de plus grands déreglemens, & avoit auſſi eſté dépoſé par ces meſmes Eveſques d'Occident. Ils alleguoient contre le troiſiéme qu'il avoit ſouvent accuſé Protogene de Sardique de divers crimes, & meſme de vivre dans une incontinence ſcandaleuſe, ce qui l'avoit toujours empeſché de communiquer avec luy: d'où ils vouloient ſans doute conclure qu'il ſe devoit ſeparer d'une aſſemblée où Protogene tenoit le rang d'Eveſque. *Hilar. fragm.*

On ne peut ſçavoir quelle eſtoit la verité de tous ces reproches, puiſque l'on n'en voit rien nulle part ailleurs, & que les organes du pere du menſonge ne meritent aucune créance par eux-meſmes. On peut ſeulement remarquer qu'il paroiſt par quelques Canons du Concile de Sardique, qu'avant l'election d'Aëce de Theſſalonique, & apparemment aprés la mort d'Alexandre, il y avoit eu de grands troubles dans l'egliſe de Theſſalonique, & que Muſée & Eutychien s'en eſtoient prétendus Eveſques. *Concil. Sardic. can. 18. 19. grec.*

Voilà les prélats que les Euſebiens ſoûtenoient que l'on devoit faire ſortir du Concile, ſi l'on vouloit qu'ils y vinſ-

ſent ; & comme ils avoient beſoin de ce prétexte pour juſtifier leur fuitte, ils s'obſtinerent à faire la meſme demande durant pluſieurs jours.

Athanaſ. apol. 2. Les peres de Sardique qui aimoient ſincerement la paix de l'Egliſe, ſouhaittoient avec paſſion de voir les Orientaux ſe préſenter au jugement pour prouver les accuſations qu'ils avoient formées. Ils les y exhorterent autant qu'ils pûrent & par écrit & de vive voix, non ſeulement une fois ou deux, mais tres-ſouvent.

» Venez, leur diſoient-ils, venez aſſiſter à la déciſion de » l'affaire que vous pourſuivez depuis ſi long temps. Pour- » quoy vous retirez-vous d'icy aprés y eſtre venus? Il falloit » ou n'y point venir, ou ne vous pas cacher aprés y avoir paru, » puiſque ce procedé ſi honteux vous rend criminels & vous » condamne. Voicy Athanaſe & les ſiens que vous avez ac- » cuſez en leur abſence ; & puiſqu'ils ſont comparus, taſchez » de les convaincre en leur préſence, ſi vous avez quelque » choſe à dire contre eux. Mais ſi vous ne le pouvez faire, & » ſi vous montrez par voſtre conduitte que ce n'eſt nulle- » ment voſtre deſſein de le tenter, il eſt viſible que vous eſtes » des calomniateurs ; & c'eſt le jugement que le Concile pro- » noncera contre vous. Ils ajoûtoient à cela qu'ils violoient les ordres de l'Empereur par le refus qu'ils faiſoient de ſe venir joindre avec eux.

Athanaſ. apol. 2. p. 763. Cette vigueur des Eveſques catholiques augmenta l'inquietude & la conſternation des Euſebiens. S. Athanaſe de ſon coſté avec Marcel & Aſclepas, les prioit de comparoiſtre, les en preſſoit, les en conjuroit avec larmes, & proteſtoit hardiment que non ſeulement il ſe purgeroit de toutes leurs calomnies, mais meſme qu'il les convaincroit d'opprimer les Egliſes par leurs violences.

Oſius & les autres Eveſques catholiques leur déclaroient fort ſouvent ce deffy de noſtre Saint & des autres ; & ils reconnoiſſent eux-meſmes que ces illuſtres accuſez demandoient d'eſtre jugez devant eux. Mais apparemment ils ne firent pas de meilleure réponſe à tout cela, que celle qui ſe voit dans la lettre qu'ils écrivirẽt auſſi-toſt aprés à Philippopoli, dont les deux principaux points ſont que l'on introduiſoit une nouvelle loy dans l'Egliſe, & que l'on faiſoit in-

in fragm. Hilarij.

jure à l'Orient de vouloir que les jugemens qu'il avoit rendus fussent reveus & examinez par l'Occident ; l'autre que ces affaires ne pouvoient plus estre jugées, puisque les juges, les témoins & les accusateurs estoient morts.

Mais le Pape Jules avoit déja fort bien répondu au premier de ces deux points ; & pour le second, ils en reconnoissent eux-mesmes la nullité, puisqu'ils disent que des six Evesques qui avoient informé à Mareote, il y en avoit encore cinq de reste, qui firent cette proposition ; Que chacun des deux costez envoyeroient des Evesques sur les lieux où on prétendoit qu'Athanase avoit commis les crimes dont il estoit accusé, pour faire une information exacte de la verité, avec cette condition que si les faits se trouvoient faux, eux demeureroient dépossez sans s'en pouvoir plaindre ny à l'Empereur, ny au Concile, ny aux Evesques ; & que s'ils se trouvoient veritables, ceux qui avoient communiqué avec Athanase & Marcel, & qui les deffendoient encore, seroient traittez de la mesme sorte.

Ils pouvoient faire cette proposition avec beaucoup d'assurance. Car ny Osius, ny Protogene, ny les autres Evesques catholiques n'avoient garde d'accepter une voye qui estoit si longue qu'elle ruinoit le Concile ; qui estoit tout à fait inutile, puisque toutes les personnes necessaires estoient présentes à Sardique, & que S. Athanase qui y estoit le plus interessé, ne se mettoit pas en peine d'en demander d'autres ; & qui ne pouvoit estre que tres-dangereuse, puisque les Eusebiens ayant tant de crédit en Egypte par la terreur de la puissance imperiale, il leur eust esté aisé de faire violence à la justice, & de faire dresser une information en la maniere qu'il leur eust plû.

La proposition que leur fit le grand Osius leur estoit si avantageuse qu'ils en auroient pris le parti s'ils n'eussent demandé que la paix. Car l'estant venu trouver dans l'eglise où il demeuroit, il les exhorta deux differentes fois à proposer sans crainte tout ce qu'ils avoient à dire contre Athanase. Il les assura qu'ils n'avoient rien à apprehender de la liberté avec laquelle ils feroient cette accusation ; Qu'on ne rendroit aucun jugement qui ne fust tres-juste ; Que s'ils ne vouloient pas porter leurs plaintes en plein Concile, au *Athan. ad solit. p. 839.*

moins ils pouvoient le faire plus librement devant luy seul; Qu'il leur promettoit que si par cet examen Athanase se trouvoit coupable, les Occidentaux mesmes l'abandonneroient & l'excommunieroient; Que quand mesmo il se trouveroit innocent & qu'il auroit convaincu ses adversaires d'estre des calomniateurs, si neanmoins ils avoient encore trop de repugnance à le recevoir, il croyoit avoir assez de credit sur son esprit pour luy persuader de s'en venir avec luy en Espagne. S. Athanase mesme avoit eu assez de condescendance pour accepter cette condition quelque desavantageuse qu'elle luy fust.

Mais les Eusebiens n'eurent point la hardiesse d'accepter ce jugement, & rejetterent cette proposition en tous ses chefs. Il ne falloit point attendre de ces enfans d'iniquité & de tenebres, qu'ils pussent souffrir la justice & la lumiere de ce Concile; & la plus honteuse fuitte leur paroissoit plus avantageuse que la conviction publique de leurs erreurs, qui leur eust esté inévitable s'ils eussent eu assez de front pour décider leurs differens par la voye d'un jugement ecclesiastique. Plus on les pressoit de justifier leurs plaintes, plus l'impuissance où ils se voyoient de le faire, les confirmoit dans la resolution qu'ils avoient prise de se retirer. Car ils ne se mettoient en peine que d'éviter la confusion d'estre convaincus de calomnies en leur présence dans le Concile; & ils ne craignoient nullement les suittes que pourroit avoir leur retraitte, parce qu'ils estoient assurez que quand mesme on les auroit condamnez en leur absence, ils auroient toujours en la personne de Constance un puissant & infatigable protecteur, qui ne souffriroit jamais que les peuples les chassassent de leur siege, & qu'ainsi ils se maintiendroient toujours dans la liberté de deffendre leur heresie.

CHAPITRE III.

Retraitte des Eusebiens hors de Sardique. Le Concile s'abstient de traitter des matieres de la foy, & absout les prélats accusez.

APRE'S donc que plusieurs jours se furent écoulez dans cette contestation, le terme marqué pour décider les affaires de l'Eglise estant expiré, les Eusebiens n'eurent point d'autre ressource pour se tirer d'un extrémité si pressante, que d'inventer un pretexte encore plus ridicule que celuy dont ils s'estoient servis dans Antioche lorsqu'ils voulurent y faire assembler le Concile. Car pour avoir quelque occasion de s'enfuïr, ils publierent que Constance leur avoit mandé qu'il venoit de remporter une victoire sur les Perses ; & ils furent assez effrontez pour faire porter au Concile cette impertinente excuse par Eustathe prestre de l'eglise de Sardique, & luy faire dire que c'estoit ce qui les obligeoit de s'en retourner en orient. Ils n'oserent neanmoins se servir d'une si foible deffaite dans la lettre qu'ils écrivirent un peu aprés pour leur justification ; & ils se contenterent de dire qu'ils avoient esté contraints de se retirer à cause que les Peres du Concile ne vouloient pas se separer d'Athanase & des autres Evesques accusez, y ajoûtant faussement qu'on avoit soulevé le peuple, & qu'on avoit excité contre eux une sedition dans la ville. *Hilar. frag. Sozom. l. 3. c. 10. Athan. ad solit. p. 819.*

Mais le dessein de se justifier d'une fuitte si honteuse ne leur réussit nullement. Au contraire le Concile se mocquant avec raison de leur pretexte ridicule, leur écrivit clairement qu'ils eussent à se venir deffendre des calomnies dont on les accusoit d'estre les auteurs, & des autres crimes dont on les chargeoit ; ou qu'ils sceussent que le Concile les en declaroit coupables, en declarant Athanase & tous les siens, innocens & absous de tous les crimes qui leur estoient imposez.

Les Eusebiens estoient trop pressez par les remors de leur conscience pour pouvoir déferer à cette lettre. Et comme ils voyoient devant leurs yeux les personnes mesmes à qui ils avoient fait tant d'injures & tant d'outrages, au lieu de se

mettre en estat de répondre à ceux qui leur venoient faire cette signification, ils n'eurent point d'autre pensée que de s'enfuïr en diligence, & ils executerent ce miserable dessein durant la nuit.

La suitte de leurs excés trouvera sa place dans cette histoire; & elle ne seroit point exacte si nous ne rapportions les traits perçans & envenimez qu'ils lancerent en fuyant contre l'innocence & la verité. Mais ce ne sera qu'aprés que nous aurons veu ce que firent les saints Evesques qui composoient le Concile.

Ils avoient trois points à traitter, dont le premier regardoit la foy, le second concernoit les Evesques accusez par les Eusebiens, & le troisiéme, qui estoit le plus considerable, consistoit à juger des crimes & des violences dont les Eusebiens mesmes estoient accusez.

ad Antioch. p. 576. Pour le premier point, il y eut des particuliers qui demanderent que l'on fist quelque décision sur la matiere de la foy, comme si le Concile de Nicée ne l'avoit pas suffisamment éclaircie, & qui eurent mesme la hardiesse d'en dresser quelque projet. Mais le Concile improuva fort leur conduite, & declara qu'il ne falloit plus rien écrire touchant la foy, & que ce qui avoit esté défini par les Peres de Nicée devoit suffire, parce qu'il ne manquoit rien à leur profession de foy, & qu'elle comprenoit pleinement tout ce qui estoit necessaire pour la solide pieté; Qu'il ne falloit rien ajouter à la profession de foy qui avoit esté établie dans le Concile de Nicée, comme si l'on eust jugé qu'elle eust esté imparfaite, de peur de donner par cette conduitte un pretexte à ceux qui ne demandoient qu'à composer continuellement des professions de foy & de nouvelles définitions.

Eclairciſſement. 1. Cela n'empescha pas neanmoins qu'on ne fist courir peu de temps aprés une prétenduë décision de foy qui estoit attribuée au Concile de Sardique. Mais S. Athanase & les autres Evesques assemblez au Concile d'Alexandrie l'an 362. declarerent que cet écrit estoit supposé, & deffendirent de le lire & de s'en servir jamais; & S. Eusebe de Verceil en signant ce mesme Concile fit un article exprés pour le rejetter.

Il ne falloit que la contumace & la fuitte des Eusebiens

pour les convaincre de la fauſſeté des crimes qu'ils imputoient à leurs adverſaires, & de la verité de ceux dont on les accuſoit eux-meſmes. Mais plus ils avoient d'éloignement de toutes les formes canoniques, plus Oſius & les autres Eveſques orthodoxes prenoient ſoin de les faire obſerver. Auſſi le Concile de Sardique ne ſe voulut pas contenter de cette ſorte de conviction, de peur de leur faire trouver dans la honte meſme de leur fuitte un nouveau pretexte de perſecuter les innocens & de les noircir de calomnies. Il receut donc ſeulement noſtre Saint & les autres Eveſques accuſez à prouver leur innocence. Il examina toutes choſes avec tous les ſoins neceſſaires pour en éclaircir la verité; ce qui ne fut pas fort difficile. La vie d'Arſene eſtoit une conviction bien manifeſte de l'impoſture de ceux qui diſoient qu'Athanaſe l'avoit tué; & il ſemble qu'Arſene fuſt luy-meſme preſent au Concile, quoy que cela ne ſoit pas tout à fait certain.

Athanaſ. apolog 2. p. 763. ad ſolitar p. 819.

Il eſtoit aiſé de juger par cette accuſation de quelle qualité eſtoient les autres, & quelle foy on devoit ajouter à celle du calice rompu. Mais le Concile fut encore convaincu de ſa fauſſeté par la dépoſition de diverſes perſonnes qui eſtoient venuës d'Alexandrie, & entr'autres des deux preſtres de Melece dont nous venons de parler; & les témoins furent d'autant moins ſuſpects, qu'on les confronta avec le Saint. On reconnut encore la calomnie des Euſebiens par le témoignage que 80. Eveſques d'Egypte en avoient rendu dans leur lettre au Pape Jules. L'information meſme de Mareote eſtoit la juſtification de S. Athanaſe. Cette piece informe ſe combattoit & ſe détruiſoit elle-meſme; & elle ne pouvoit avoir d'autorité, puiſqu'il n'y avoit eu qu'une des parties preſente, que ceux qui en eſtoient les commiſſaires ne meritoient aucune créance, & que les témoins eſtoient incapables de dépoſer du fait. La calomnie des Euſebiens paroiſſoit encore par le refus qu'ils avoient fait de venir à Rome, quoy que le Pape leur en euſt écrit, & qu'il leur euſt envoyé des preſtres pour les appeller.

Hilar. const. Arian.

Le Concile eſtant convaincu par tant de raiſons, & ſurpris d'une impoſture ſi manifeſte & ſi groſſiere, reconnut que les Euſebiens avoient eu quelque ſujet de s'enfuïr pour ſe garantir de la condamnation qui leur eſtoit inévitable; &

l'équité du jugement que le Pape avoit rendu en faveur du Saint, parut ſi claire & ſi évidente, que tous les Eveſques le confirmerent ſans nulle difficulté dans la communion de l'Egliſe. Ils ne purent ouïr ſans une extréme compaſſion le recit d'une perſecution auſſi longue & auſſi cruelle qu'eſtoit celle qu'on luy avoit faite depuis tant d'années, & ils n'eurent que de l'admiration & du reſpect pour une vertu éprouvée par tant de ſouffrances.

Aprés avoir confirmé avec luy la paix & la charité, ils receurent de meſme & declarerent innocens quatre preſtres d'Alexandrie, qui eſtant engagez dans ſa cauſe avoient eſté bannis par la faction des Euſebiens, ou qui s'eſtoient veus contraints d'éviter par l'éloignement & par la fuitte la mort dont ils eſtoient menacez. Ces preſtres eſtoient Aphthone, Athanaſe fils de Capiton, Paul & Plution. Tous leurs noms, à la reſerve de celuy de Paul, ſe trouvent parmy ceux qui proteſterent contre l'information de Mareote. Le Concile les combla de benedictions & de loüanges, & declara qu'ils eſtoient heureux d'avoir merité de ſouffrir pour l'honneur de JESUS-CHRIST les effets de la violence des heretiques, & de n'avoir attiré ſur eux cette perſecution que pour la ſeule conſideration de la pieté.

Hilar. frag.

On examina enſuitte la cauſe de Marcel Eveſque d'Ancyre, & ſa juſtification fut encore plus aiſée. Car comme les Euſebiens renfermoient tous ſes crimes dans ſon livre, & prétendoient que les hereſies y eſtoient ſi palpables & ſi manifeſtes, qu'ils ne demandoient pas contre luy d'autre accuſateur que luy-meſme; ce livre fut examiné, & le Concile declara qu'ayant leu ce qui précedoit & ce qui ſuivoit les endroits que les Euſebiens accuſoient d'erreur, il avoit trouvé que les accuſateurs de cet Eveſque prenoient malicieuſement pour ſes ſentimens & ſes veritables poſitions, ce qu'il ne diſoit que par maniere de queſtion, & pour éclaircir la verité par la diſpute, & que ſes veritables ſentimens eſtoient tout à fait contraires aux hereſies qu'on luy imputoit. Auſſi S. Hilaire parle de ce livre de Marcel comme d'un témoignage de l'injuſtice que les Euſebiens avoient faite en le condamnant; & nous apprenons de luy que lorſque S. Athanaſe le connut pour ce qu'il eſtoit, & ſe ſepara de ſa communion

idem contr. Arian.

nion à cauſe de ſon hereſie, ce fut par d'autres conſiderations que par celles de ſon livre. Le Concile de Sardique approuva auſſi la confeſſion de foy que cet Eveſque avoit donnée à Rome au Pape Jules, & prononça en ſa faveur une ſentence d'abſolution.

Aſclepas Eveſque de Gaze receut encore la protection de ce Concile aprés qu'il eut produit pour ſa juſtification des actes qui avoient eſté faits à Antioche en préſence de ſes accuſateurs & d'Euſebe de Ceſarée, & qu'il eut fait voir ſon innocence par la qualité de ceux qui l'avoient jugé & qui avoient prononcé la ſentence de ſa condamnation. *Athanaſ. apolog. 2. p. 764.*

Ainſi ces trois Eveſques furent déclarez innocens par le Concile, auſſi bien que ceux qui eſtoient avec eux, diſent les Peres: de ſorte qu'il ſemble qu'outre ces trois, il y ait encore eu d'autres prélats qui furent jugez & abſous comme eux, quoy qu'il ſoit aſſez difficile de les marquer préciſément. *p. 766. Eclaire. 2.*

CHAPITRE IV.

Procedures du Concile de Sardique pour la condamnation & dépoſition des Euſebiens.

LA juſtification de S. Athanaſe & des autres Eveſques accuſez eſtoit une grande conviction contre les Euſebiens leurs accuſateurs. Mais outre la calomnie, qui eſt un crime ſi énorme que l'excommunication en a eſté la peine dés les premiers ſiecles de l'Egliſe, ces protecteurs de l'Arianiſme eſtoient encore chargez de pluſieurs autres actions tres-odieuſes & tres-noires, & les Peres du Concile en avoient les preuves devant leurs yeux en la perſonne de ceux meſmes qu'ils avoient ſi cruellement perſecutez, & qui eſtoient venus de tous coſtez à Sardique pour y porter leurs gemiſſemens & leurs plaintes. *Concil. Eliber. can. 75. Concil. Arelat. 1. can. 14. Athanaſ. apol. 2. id. ad ſolitar. Hilar. adverſ. Arian. ejuſdem fragm. Theodoret. l. 2. c. 6.*

On fit voir de plus que Theognis avoit ſuppoſé de fauſſes lettres pour irriter les Empereurs contre Athanaſe, Marcel & Aſclepas; & ceux meſmes qui avoient eſté diacres de cet Eveſque de Nicée dans le temps qu'il les avoit écrittes, ſervirent à prouver cette ſuppoſition.

Mais ce qui parut plus insupportable au Concile, fut la temerité avec laquelle les Eusebiens avoient receu à la communion ceux qui avoient esté deposez & chassez de l'Eglise à cause de l'heresie d'Arius; & non seulement les avoient receus, mais avoient encore élevé les diacres au Sacerdoce, & les prestres à l'episcopat, comme si l'heresie dont ils faisoient profession, eust esté un merite à leur égard. Car il paroissoit par ce procedé que leur unique dessein estoit de répandre de plus en plus des erreurs si dangereuses, & que n'ayant point d'autre but que de corrompre la foy veritable, c'estoit pour y arriver qu'ils élevoient les principaux docteurs de l'impieté aux dignitez les plus éminentes.

Le Concile de Sardique ne crut donc pas devoir tolerer plus long temps tant de desordres sans s'y opposer avec toute la vigueur de la discipline ecclesiastique, ny laisser dans l'impunité ces Evesques veritablement Ariens, dont la plus ordinaire occupation estoit de calomnier leurs freres, de les empriſonner & de les bannir, de les battre & de les tuer, de supposer de fausses lettres pour les perdre à la cour de l'Empereur, d'outrager & de dépoüiller les vierges, de ruiner & de brûler les eglises, de passer d'un petit evesché à un plus grand, comme Valens avoit voulu faire; & tout cela pour relever la detestable heresie d'Arius.

Il ordonna donc à l'égard de Gregoire, Basile & Quintien qui estoient entrez comme des loups dans les eglises d'Alexandrie, d'Ancyre & de Gaze, qu'on n'auroit aucune communication avec eux, qu'on ne leur écriroit point, & qu'on ne recevroit point leurs lettres, qu'on ne les regarderoit ny comme Evesques, ny mesme comme chrestiens, & que leurs ordinations seroient cassées sans qu'on en parlast jamais.

Et quant aux autres Eusebiens, le Concile en déposa les principaux, sçavoir Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Acace de Cesarée en Palestine, Estienne d'Antioche, Ursace de Singidon, Valens de Murse, Menophante d'Ephese, & Georges de Laodicée. Ces Evesques ne furent pas seulement deposez tout d'une voix, mais mesme anathematizez, privez de la communion des fidelles, & entierement separez de l'Eglise, de mesme qu'ils separoient

Eclaircis. 1.

le Fils de la substance & de la divinité du Pere.

Georges de Laodicée n'estoit pas venu à Sardique, mais il n'estoit pas moins Arien ny moins criminel que les autres, & il avoit autrefois esté dépose par S. Alexandre.

Mais le Concile n'eust pas crû remplir tous ses devoirs, s'il se fust contenté de rendre témoignage à la verité, & de la soutenir par l'autorité de ses décisions. La compassion qu'il avoit de tant de fidelles persecutez, & de tant d'Eglises opprimées par la tyrannie des Eusebiens, l'obligea d'écrire aux Empereurs pour les supplier de rendre la liberté à ceux qui gemissoient encore sous le joug de ces heretiques. Et en mesme temps il demandoit à ces princes que la foy fust libre, que les Eglises ne fussent plus infectées par la contagion des Ariens, que l'on ne parlast plus de chaisnes, de bourreaux, de tribunaux, ny de nouvelles tortures. Il les supplioit particulierement d'interdire aux magistrats, qui selon les bornes de leurs fonctions ne doivent connoistre que des affaires civiles, d'entreprendre de juger les personnes du clergé, de leur deffendre de persecuter les catholiques sous prétexte de servir l'Eglise, de permettre à tous les fidelles de vivre selon leur desir sans estre exposez plus long temps à la violence & à l'avarice des autres, & de les mettre en estat de pouvoir conserver en paix & en repos la foy catholique & apostolique. *Hilar. contra Constant.*

Ces mesmes lettres que le Concile écrivoit aux Empereurs, contenoient une relation exacte de tout ce qui s'estoit passé; & si elles estoient venuës jusques à nous, nous y trouverions beaucoup de remarques & de particularitez tres-importantes. C'est ce que nous apprenons de S. Hilaire, qui avoit inseré pour ce sujet dans son traitté sur le Concile de Rimini celle qui avoit esté écritte à Constance: & c'est peutestre cette lettre dont S. Athanase dit à ce mesme Empereur qu'il n'a rien à ajoûter au témoignage que tant de prélats luy ont rendu en sa faveur. *apolog. 1. p. 673.*

Le Concile de Sardique écrivit aussi aux Eglises d'Alexandrie, d'Ancyre & de Gaze, pour les assurer chacune en particulier de l'innocence de leur Evesque, & les exhorter de rejetter absolument ceux qui avoient usurpé leurs sieges. Nostre Saint dit qu'il leur manda à toutes la mesme chose,

c'eſt à dire que ces lettres eſtoient fort ſemblables ; & il nous a conſervé celle qui eſtoit addreſſée à ſon egliſe d'Alexandrie, & qui devoit eſtre commune pour toute l'Egypte & la Libye. Voicy ce qu'elle contenoit.

Athanaſ. apolog. 2. p. 756.

Le ſaint Concile aſſemblé par la grace de Dieu dans la ville de Sardique, & compoſé d'Eveſques envoyez de Rome, des Eſpagnes, des Gaules, de l'Italie, de la Campanie, de la Calabre, de la Pouille, de l'Afrique, de la Sardaigne, de l'une & de l'autre Pannonie, des deux Myſies, de la Dace, de la Norique, de la [a] Siſcie, de la ſeconde Dace, de la Macedoine, de la Theſſalie, de l'Achaïe, de l'Epire, de la Thrace, de la Rhodope, de la Paleſtine, de l'Arabie, de l'iſle de Crete, de l'Egypte ; à ſes chers freres en JESUS-CHRIST *les preſtres, les diacres, & tout le peuple de l'Egliſe de Dieu qui eſt à Alexandrie, ſalut.*

[a] d'autres liſent Toſcane.

» AVANT que de recevoir les lettres que voſtre pieté » nous a écrittes, nous ne connoiſſions déja que trop » clairement les excés ſi prodigieux & ſi horribles que les » chefs de la malheureuſe ſecte des Ariens avoient commis, & » qui tendent encore plus à la perte de leurs propres ames qu'à » la ruine de l'Egliſe. Car on peut dire que leur artifice & leur » fourberie s'eſt toujours propoſé ce but, & qu'ils ont tou- » jours formé la pernicieuſe reſolution de perſecuter par leurs » intrigues & d'outrager par leurs violences tous ceux qui » ſont attachez à la religion orthodoxe en quelque lieu qu'ils » puiſſent eſtre, & qui demeurent fermes dans la doctrine » qu'ils ont receuë de l'Egliſe catholique.

» C'eſt pour ce ſujet qu'ils ont impoſé aux uns de faux cri- » mes, qu'ils ont fait bannir les autres, & qu'ils en ont fait » perir pluſieurs au milieu de leurs ſupplices. Mais ils ſe ſont » particulierement appliquez avec toute la chaleur de leur paſ- » ſion à accabler l'innocence de noſtre frere Athanaſe avec » toute la violence de leurs efforts tyranniques ; & c'eſt ce qui » les a empeſché de prendre aucun ſoin de s'informer de la ve- » rité du fait, ny de garder les regles de la foy, ny d'obſerver » les formes de la juſtice dans le jugement qu'ils ont prononcé » contre luy. Comme donc ils ſe deffient maintenant du ſuccés

de la tragedie qu'ils ont joüée, & des faux bruits qu'ils ont répandus contre luy, & qu'ils se voyent dans l'impuissance de soûtenir leurs accusations par aucunes preuves solides & veritables; quoy qu'ils soient venus à Sardique, ils n'ont pas voulu neanmoins comparoistre au Concile qui se tient, ny se trouver dans la compagnie de tous les saints Evesques qui le composent.

Et c'est en cela que l'on a reconnu visiblement combien le jugement de Jules nostre frere & nostre collegue dans l'episcopat est legitime & équitable, puisque ce n'a pas esté par un mouvement inconsideré, mais avec toute la maturité dont on peut user dans une affaire de cette importance, qu'il a décidé ce different; de sorte qu'il ne reste plus aucune difficulté sur le fait de la communion de nostre frere Athanase. Car il a eu de son costé 80. Evesques qui ont rendu témoignage à son innocence, & la justice de sa cause a paru en cela mesme qu'il a fait voir par le moyen de ses prestres nos chers freres, & par ses lettres, que les Eusebiens n'ont pas agi contre luy par les regles que l'on doit garder dans les jugemens ecclesiastiques, mais n'ont employé pour le perdre que la force & la violence. Aussi tous les Evesques qui se sont icy rendus de toutes parts, ont esté tellement persuadez de son innocence, qu'ils ont confirmé sa communion par leurs suffrages.

Les Peres du Concile de Sardique racontent ensuitte de quelle maniere les Eusebiens ayant eu ordre de comparoistre devant eux, ont voulu éluder cette assignation par des fuittes & des chicaneries tout à fait honteuses. Ils font voir la nullité des informations de Mareote, les fourberies d'Ischyras qu'ils appellent un tres-méchant homme & un scelerat, qui a eu le titre apparent d'Evesque pour récompense de l'imposture dont il avoit esté l'instrument, ce qui s'estoit passé à l'égard d'Arsene qui s'estoit representé luy-mesme pour faire voir qu'il n'estoit pas mort, quoyque l'on accusast nostre Saint de l'avoir tué; & aprés avoir fait la relation de tous les faits que nous avons marquez cy-dessus, ils continuent ainsi.

C'est pourquoy, nos tres-chers freres, nous vous avertissons & vous exhortons avant toutes choses, de conserver

» religieuſement la foy orthodoxe de l'Egliſe catholique.
» Vous avez ſouffert des maux extrémes & des injures atro-
» ces en tres-grand nombre. L'Egliſe catholique a auſſi ſouffert
» de tres-grandes injuſtices ; mais *quiconque perſeverera juſques*
» *à la fin, ſera ſauvé.* Si donc ils exercent encore voſtre patience
» par quelque nouvelle entrepriſe, cette affliction vous doit
» tenir lieu d'un ſujet de joye. Car ces ſouffrances ſont une
» eſpece de martyre. La generoſité avec laquelle vous con-
» feſſez le nom de Dieu, & les tourmens que vous endurez
» pour la foy, ne demeureront pas ſans récompenſes, & vous
» en recevrez de ſa part de glorieuſes couronnes.

» Combattez donc pour la vraye foy, pour la ſaine doctri-
» ne, & pour l'innocence de noſtre frere l'Eveſque Athanaſe.
» Car de noſtre part nous ne ſommes pas demeurez dans le ſi-
» lence, & nous n'avons pas negligé les moyens de pourvoir à
» voſtre ſeureté ; mais nous en avons pris un ſoin tout particu-
» lier, & nous avons fait tout ce que la conſideration de voſtre
» charité ſembloit exiger de noſtre zele. Nous compatiſſons
» aux afflictions de nos freres ; nous regardons leurs maux
» comme nos propres ſouffrances, & nous meſlons nos larmes
» aux voſtres.

Aprés cela ils les exhortent à la patience par l'exemple de leurs freres, qui ſont venus apporter leurs plaintes au Concile, & qui luy ont donné l'occaſion d'écrire aux deux Empereurs pour donner des bornes à la puiſſance des magiſtrats, & leur interdire à l'avenir la connoiſſance des affaires de l'Egliſe. Ils leur mandent la dépoſition de Gregoire, afin que ceux qui l'avoient reconnu pour Eveſque ou par crainte ou par l'effort des plus puiſſantes ſollicitations, s'abſtiennent de ſa communion. Ils ajoûtent à cela la juſtification d'Aphthone & des trois autres preſtres d'Alexandrie dont nous avons parlé, & ils témoignent qu'ils les ont receus comme eſtant perſuadez que tout ce que les Euſebiens ont fait pour perſecuter les catholiques, à tourné à la gloire & à l'avantage de ceux à qui ils ont dreſſé des pieges.

» Il euſt eſté à propos, diſent-ils, qu'Athanaſe qui eſt noſ-
» tre frere & voſtre Eveſque, vous euſt mandé luy-meſme tou-
» tes ces choſes qui le regardent particulierement. Mais com-
» me il a ſouhaitté que le ſaint Concile vous en écriviſt, afin

que ce témoignage fuſt plus conſiderable & plus authentique, nous n'avons point differé de luy donner cette ſatisfaction, & nous avons pris le ſoin de vous déclarer qu'il eſt juſte que vous les receviez cõme des perſonnes qui meritent de grands éloges, ayant eſté trouvez dignes de ſouffrir par la violence des heretiques qui ont perſecuté en eux l'amour qu'ils ont pour JESUS-CHRIST & pour la veritable religion.

Enfin ils leur mandent la dépoſition de Theodore d'Heraclée & des autres Eveſques Euſebiens, & leur en envoyent les actes.

Voilà ce que le Concile de Sardique écrivit à l'egliſe d'Alexandrie, ſe joignant à luy par les ſentimens de la compaſſion chreſtienne auſſi bien que par les liens les plus ſacrez de la communion eccleſiaſtique. On n'y voit pas ſeulement la juſtification & les loüanges de S. Athanaſe qui avoit conſervé la foy en ſoutenant tout le poids de la perſecution ; mais on y voit auſſi la generoſité de ces Eveſques, qui eſtant perſuadez par une longue experience que tout le trouble & le deſordre de l'Egliſe ne venoit que des entrepriſes continuelles de Conſtance ſur leur juriſdiction, luy en demanderent le rétabliſſement comme le remede le plus aſſuré contre le progrés de l'hereſie Arienne. Ce qui fait voir que la diſcipline de l'Egliſe n'eſt pas moins neceſſaire pour la conſervation de la foy que pour le reglement des mœurs, & que les moindres bréches que l'on fait dans cette maiſon du Dieu vivant par le violement de ſa police, ſont funeſtes à la religion.

Le Concile de Sardique écrivit auſſi une lettre circulaire à tous les Eveſques de l'Egliſe, qui n'eſt preſque qu'un narré de ce qui s'eſtoit paſſé à Sardique dans la fuitte des Euſebiens, dans la juſtification de S. Athanaſe, de Marcel & d'Aſclepas, & dans la condamnation des principaux protecteurs de l'Arianiſme. La fin de cette lettre eſt remarquable en ce que les Peres du Concile prient tous les Eveſques en quelque lieu de la terre qu'ils puiſſent eſtre, de s'unir avec eux, & de témoigner par leurs ſouſcriptions qu'ils conſentent à leurs decrets.

Oſiüs ſigna le premier cette lettre circulaire. S. Athanaſe y met enſuitte le Pape Jules par ſes legats, Protogene Eveſque de Sardique, & les autres qui la ſignerent ſoit dans le

Concile de Sardique, soit depuis. Les plus remarquables de ces prélats, outre ceux dont nous avons parlé, sont en Egypte S. Paphnuce, & S. Serapion de Thmüis; dans l'isle de Chypre S. Spiridion & Triphylle son disciple, & en Palestine S. Maxime de Jerusalem.

Outre ces deux lettres nous en avons encore une troisiéme en latin dans les fragmens de S. Hilaire, qui fut addressée de la part du Concile au Pape Jules. Il luy mande peu de particularitez de ce qui s'estoit passé, supposant qu'il les apprendroit par la bouche de ses legats, par la lecture des actes qui comprenoient tout ce qui avoit esté ordonné, & par la lettre que l'on avoit écritte aux Empereurs. Il prie ce Pape de faire sçavoir toutes ces choses aux Evesques de Sardaigne, de Sicile & d'Italie, de peur qu'ils ne receussent par mégarde quelques lettres des Evesques dépossez.

On y peut aussi remarquer deux ou trois choses. 1. que le Concile déclare que ceux qui estoient morts par les persecutions des Eusebiens, avoient indubitablement acquis l'honneur & la gloire du martyre : *Quorum ambigi non potest martyrio glorioſam mortem extitiſſe.* 2. qu'il appelle l'heresie Arienne, l'heresie d'Eusebe. 3. qu'il parle avantageusement du siege de Rome comme du siege de S. Pierre devant lequel les Evesques de chaque province devoient rapporter les affaires de l'Eglise.

Eclairciſſ. 3.

CHAPITRE V.

Des neuf premiers Canons du Concile de Sardique.

COMME la prudence episcopale ne s'étend pas moins sur l'avenir pour prévenir les desordres qui peuvẽt naistre, qu'elle tasche de guerir les playes que l'Eglise a déja souffertes dans sa discipline, les Peres du Concile de Sardique ne se contenterent point d'employer toute leur autorité & tout leur pouvoir pour le rétablissement des Evesques ou dépossez ou bannis par la fureur de l'Arianisme : ils crûrent de plus estre obligez d'aller jusques à la racine du mal, & d'opposer toute leur vigueur au relaschement de la discipline que cette heresie estoit capable d'introduire par toute la terre par un esprit de cabale & d'interest. C'est

C'eſt ce qu'ils firent par leurs Canons qui ſont venus juſques à nous ; mais avec quelque confuſion. Car il n'y en a que 20. ſelon les grecs, & 21. ſelon les latins, qui ont ſuivi une autre diviſion & un ordre tout different. Ils ſont propoſez par divers Eveſques, la pluſpart par Oſius, & quelques-uns par Gaudence de Naïſſe, Aëce de Theſſalonique, Alype de Megare & Olympe d'Enos,

L'un des principaux abus que l'ambition des Euſebiens avoit fait gliſſer alors dans l'Egliſe, eſtoit le changement d'eveſchez, qui devenoit fort frequent par l'inquietude & la cupidité de ces heretiques. Euſebe venoit de ſcandaliſer tous les fidelles en paſſant de l'eveſché de Beryte à celuy de Nicomedie, & de celuy de Nicomedie à celuy de Conſtantinople; & le Pape Jules avoit eu raiſon de luy reprocher une inconſtance ſi contraire à l'eſprit & aux regles de l'Egliſe.

Oſius qui n'avoit pas moins de generoſité que de lumiere, propoſa d'abord au Concile de Sardique la reformation de cet abus comme le point le plus important de toute la diſcipline. Il faut, dit-il, arracher juſques à la racine une coutume qui n'eſt pas moins mauvaiſe en elle-meſme qu'elle eſt pernicieuſe par ſes effets, & ordonner qu'à l'avenir il ne ſoit plus permis à aucun Eveſque de paſſer d'une petite ville à une grande, la cauſe de ces ſortes de tranſlations eſtant viſible à tout le monde. Car on n'a pas pû encore trouver aucun Eveſque qui ait travaillé avec empreſſement pour paſſer d'une grande ville à une petite; ce qui montre que ceux qui agiſſent de la ſorte, n'ont point d'autre raiſon de leur conduitte que l'avarice qui les brûle, & l'ambition dont ils ſe rendent les eſclaves pour pouvoir exercer ſur les autres une plus grande domination. Si donc vous eſtes tous de cet avis, employez une plus grande ſeverité que par le paſſé pour reprimer cet abus, & pour empeſcher par une juſte punition qu'il ne ſe commette plus à l'avenir. Pour moy j'eſtime que ceux qui en ſont coupables, ne meritent pas meſme la communion laïque. Surquoy tous les ſaints Eveſques répondirent qu'ils eſtoient du ſon ſentiment. « *Conc. Sardic. Can. 3.*

Les Peres de ce Concile conſideroient en quelque maniere l'engagement d'un Eveſque avec ſon egliſe comme un mariage ſpirituel dont le lien eſt indiſſoluble: & comme il n'y a que

la mort naturelle qui puiſſe ſeparer un mary d'avec ſa femme; ainſi il n'y a que la mort ou naturelle qui eſt commune à tous les hommes, ou eccleſiaſtique laquelle conſiſte dans la dépoſition ou dans l'excommunication, qui puiſſe regulierement rompre les chaiſnes toutes ſaintes & toutes ſacrées par leſquelles l'Eveſque épouſe ſon egliſe au jour de ſon ordination. Car depuis que l'Egliſe s'eſt veuë établie dans toute ſa perfection, elle a obligé chaque Eveſque de regarder ſon egliſe particuliere comme toute l'Egliſe catholique eſt conſidérée par cet Epoux ſi adorable, & de n'avoir aucune penſée de quitter l'épouſe qui luy eſt écheuë dans l'ordre de la providence, comme ce divin Sauveur a promis à ſes fidelles de ne les point abandonner. Et puiſqu'il n'eſt jamais permis à un chreſtien de repudier une femme ſous prétexte qu'elle eſt pauvre, pour en épouſer une plus riche; ainſi lorſque les Ariens ont paſſé des eveſchez des petites villes pour s'élever ſur les grands ſieges par cet eſprit d'avarice & d'ambition qui les leur faiſoit enviſager comme des dignitez toutes humaines, cette ſainte mere par la bouche d'Oſius & de tous les autres Eveſques du Concile de Sardique, a ajoûté une nouvelle ſeverité à l'exactitude de ſon ancienne diſcipline, & a jugé indignes de la communion laïque ceux qui ſe joüoient ainſi de ſes regles les plus inviolables pour ſatisfaire leur cupidité.

Eclairciſſ. 1. Et cela fait voir qu'encore que dans la ſuitte du temps on ſe ſoit quelquefois relâché de la rigueur de ce droit eccleſiaſtique, & que les Patriarches & les Papes meſmes ayent autoriſé les tranſlations, lors qu'ils ont veu qu'elles eſtoient utiles ou neceſſaires à l'Egliſe; neanmoins c'eſt ſans aucun fondement que Balſamon & quelques autres interprétes grecs ont voulu éluder ce reglement du Concile de Sardique en diſtinguant entre l'intruſion, le changement, & la tranſlation des Eveſques, puiſque ce Canon ne donne deluy-meſme aucune lumiere pour juſtifier cette vaine ſubtilité.

decretal. l. 1. de tranſl.

Oſius n'en demeura point là; & aprés que tout le Concile eut receu avec agréement la premiere propoſition qu'il avoit faite, il voulut encore rendre inutiles les deffaites de quelques eccleſiaſtiques ambitieux qui feignoient une conſpiration du peuple pour les élever à la prélature, & attribuoient à une violence étrangere ce qui n'eſtoit que l'effet de leur ſecrette

cupidité & de leur cabale. Voicy ce qu'il dit contre ce desordre. S'il se trouve que quelqu'un soit ou assez furieux ou assez « *Can. 5.*
temeraire pour vouloir justifier sa conduite sous pretexte « d'avoir receu des lettres du peuple, il est visible que l'on a pû « corrompre facilement un grand nombre de personnes en « leur donnant ou de l'argent ou quelque autre recompense « pour exciter par leur moyen des seditions dans l'Eglise, & « pour faire qu'il paroisse au dehors qu'ils l'ont demandé pour « Evesque. Je suis d'avis que l'on punisse ces artifices & ces « fourberies avec tant de severiré, que quiconque s'en sera ser- « vy ne soit point admis à la communion laïque, non pas mes- « me à la fin de la vie. Declarez si ce sentiment vous est agréa- « ble. Ils répondirent tous qu'ils estoient du mesme avis. «

Le 13. Canon du Concile de Nicée avoit ordonné d'accorder la communion à la mort, & de n'en priver personne dans cette derniere extremité. Mais le mal des Eusebiens estant incurable, il failloit avoir recours aux remedes les plus violens; & il estoit juste de reprimer leur ambition par la severité de la discipline; qui apparemment neanmoins n'estoit que pour ceux qui ne reconnoistroient leurs fautes qu'à la mort.

Osius proposa encore au Concile d'arrester l'inquietude *Can. 3.*
des Evesques qui passoient de leurs provinces dans celles des autres pour y faire les fonctions ecclesiastiques selon Zonare: & en faisant cette proposition il declara qu'il ne vouloit pas empescher la correspondance fraternelle des Evesques, ny fermer la porte de leur charité. Il propose encore qu'il soit deffendu aux Evesques d'une province qui auront des differens entr'eux, d'appeller les Evesques d'une autre province pour les juger. Et il ajoute; Si un Evesque paroist devoir « *Eclairc. 2.*
estre condamné pour quelque affaire, & qu'il estime que sa « cause n'est pas mauvaise, mais assez bonne pour en faire re- « nouveller le jugement; si vostre charité le trouve bon, ho- « norons la memoire de S. Pierre; de sorte que ceux qui l'ont « jugée en écrivent à Jules Evesque de Rome, afin que les E- « vesques de la province voisine recommencent tout de nou- « veau à en juger, & qu'il donne luy-mesme des juges pour en « connoistre. Que si l'Evesque condamné ne peut point prou « ver que sa cause soit telle qu'il soit besoin de la juger encore «

» une fois, que l'on ne caſſe & n'infirme point ce qui aura déja
» eſté une fois jugé.

Ce Canon qui eſt ſi avantageux à l'élevation de Rome, & que l'Egliſe a accordé au reſpect qu'elle a eu pour le premier des Apoſtres, comme il paroiſt par ces paroles, *honorons la memoire de S. Pierre*, ne pouvoit eſtre eſtably par une occaſion plus illuſtre que par celle de la cauſe dont il s'agiſſoit, & qui avoit obligé S. Athanaſe d'avoir recours au premier ſiege du monde pour y trouver ſa protection.

Eclairciſſ. Le 4. Canon du Concile de Sardique eſt une ſuitte de ce
» reglement; & il eſt conceu en ces termes. L'Eveſque Gau-
» dence a dit; Si vous le jugez à propos, il eſt neceſſaire d'a-
» joûter à l'avis que vous avez propoſé avec une charité ſin-
» cere, que ſi un Eveſque eſt dépoſé par la ſentence des Eveſ-
» ques du voiſinage, & qu'aprés cela il prétende eſtre en eſtat
» de ſe deffendre tout de nouveau, on ne doit point en éta-
» blir un autre ſur ſon ſiege avant que l'Eveſque de Rome ait
» prononcé ſon jugement ſur ce ſujet avec connoiſſance de
» cauſe.

» Le 5. Canon contient ce qui ſuit. L'Eveſque Oſius a dit,
» On a eſté d'avis que ſi on défere un Eveſque, & que les Eveſ-
» ques de la meſme contrée s'eſtant aſſemblez, le dépoſent de
» ſon rang, & qu'ayant recours au tres heureux Eveſque de
» Rome comme pour en appeller, il veuïlle bien l'écouter, &
» juge à propos de renouveller l'examen de cette affaire; qu'il
» daigne écrire aux Eveſques ſes confreres qui ſont dans le voi-
» ſinage de la meſme province, afin qu'ils en faſſent la diſcuſ-
» ſion avec beaucoup de diligence & d'exactitude, & qu'ils
» donnent leur ſuffrage ſelon la foy de la verité. Que ſi celuy
» qui demande que ſa cauſe ſoit examinée encore une fois,
» aprés avoir obtenu cette réviſion, demande encore que l'E-
» veſque de Rome envoye pour la faire des preſtres de ſon
» coſté, *c'eſt à dire de ceux qui approchent de ſa perſonne*, il ſera
» au pouvoir de l'Eveſque de Rome d'en ordonner ce qu'il
» voudra & ce qu'il jugera plus à propos: & il pourra s'il veut
» envoyer quelques députez pour aſſiſter par ſon autorité au
» jugement de cette cauſe avec les Eveſques. Mais s'il juge
» que les Eveſques ſuffiſent pour terminer cette affaire, il en
» uſera comme il luy paroiſtra plus à propos aprés en avoir pris

la resolution avec beaucoup de sagesse. Les Evesques ont répondu ; Nous approuvons ce qui a esté dit. «

Ce fut ce Canon celebre que le Pape Zozime cita sous le nom du Concile de Nicée dans l'affaire d'Apiarius dans les mesmes termes qu'il est rapporté par Denys le Petit, à la reserve de deux ou trois mots. *Eclaircis. 4.*

Le 6. Canon du Concile de Sardique est conceu en cette maniere : L'Evesque Osius a dit ; S'il arrive que dans une province où il y a plusieurs Evesques, il demeure un Evesque, & « que par quelque sorte de negligence il ne veüille pas se trouver à l'assemblée de ses confreres & consentir avec eux à « l'ordination des Evesques, & que le peuple estant assemblé « face instance pour l'ordination de l'Evesque qu'ils demandent ; il faut que cet Evesque qui est demeuré, soit averty par « les lettres du Primat de la province, c'est à dire de l'Evesque de la metropole, que le peuple demande qu'on luy donne un pasteur ; & je croy qu'il est à propos de l'attendre afin « qu'il y assiste avec les autres. Mais si aprés en avoir esté prié « par ces lettres, il ne s'y trouve pas encore, & ne se met point « en peine de répondre, il faut faire ce que le peuple desire. « Il faut aussi appeller des Evesques de la province voisine « pour l'établissement de l'Evesque metropolitain. De plus il « n'est pas permis d'ordonner un Evesque dans un village, ou « dans une petite ville pour laquelle un seul prestre peut suffire, n'estant pas necessaire d'y ordonner des Evesques de « peur d'avilir le nom & l'autorité de l'episcopat : mais comme « j'ay déja dit, les Evesques de la province doivent les ordonner dans des lieux où il y a déja eu des Evesques. Que s'il se « trouve qu'une ville soit assez nombreuse & assez peûplée « pour estre jugée digne de l'honneur de l'episcopat, il le luy « faut accorder. Estes-vous tous de cet avis ? Ils répondirent « tous ; Nous sommes de ce sentiment. «

La premiere partie de ce 6. Canon, qui est le 5. dans la collection de Denys le Petit, ne semble signifier autre chose selon le grec, sinon que tous les Evesques de la province estant obligez de se trouver à l'ordination d'un Evesque éleu, si quelqu'un y manque par negligence, le metropolitain doit luy écrire pour cela, & l'attendre ; Que s'il ne vient point, il faut passer outre à l'ordination.

Mais la traduction latine de Denys le Petit ſuit un ſens tout different de celuy-là, & ſuppoſe que dans une province où il y a pluſieurs Eveſques, il n'y en demeure plus qu'un ſeul, & que cet Eveſque ſoit aſſez negligent pour n'en vouloir pas ordonner un autre. Il faut avoüer que cette explication eſt d'autant plus ſurprenante, que le cas eſt tout à fait extraordinaire, eſtant difficile que le Concile de Sardique ait voulu remedier à un mal qui n'eſt peut-eſtre jamais arrivé. Mais quand meſme une province toute entiere ſe trouveroit reduite à un ſeul Eveſque, ce qui n'eſt pas impoſſible, quoy que cet évenement ſoit tres-rare, il ne faudroit pas alors régler ce qu'on devroit faire en cas que cet Eveſque qui reſteroit omiſt par negligence à ordonner d'autres Eveſques, ce qui n'eſt nullement à préſumer; mais il ſeroit plus à propos de regler ce que cet Eveſque reſtant devroit faire pour remplir les ſieges vacans des Eveſques de ſa province.

L'ordination d'Iſchyras qui avoit eſté fait Eveſque de la Mareote par la faction des Euſebiens pour recompenſe de ſes impoſtures, a donné ſans doute occaſion à la fin de ce Canon, qui deffend d'établir des Eveſques dans les villages, dans les petites villes, & dans tous les lieux où il n'y en avoit point eu de toute antiquité. Cependant depuis le Concile de Sardique cet abus a encore eſté fort ordinaire à quelques peuples, & Sozomene dit avoir veu de ſon temps des Eveſques établis dans quelques villages d'Arabie, de l'iſle de Chypre, & parmy les Novatiens & les Montaniſtes qui demeuroient dans la Phrygie. On voit auſſi une liſte de 466. Eveſques dans l'Afrique qui nous montre combien l'epiſcopat s'y eſtoit multiplié. Mais S. Leon renouvella ſur ce ſujet le reglement du Concile de Sardique, ne permettant qu'aux peuples les plus nombreux & aux villes les plus peuplées d'avoir des Eveſques, ainſi, dit-il, qu'il avoit eſté ordonné par les decrets des ſaints Peres que Dieu meſme avoit inſpirez, afin que l'eminence de l'epiſcopat ne ſoit point attribuée à de petits villages, à des lieux peu conſiderables, ou à de petites villes obſcures & peu habitées, & que ce rang ſi honorable à qui on doit confier ce qu'il y a de plus excellent dans le monde, ne s'aviliſſe point par un trop grand nombre de perſonnes.

Sozom. l. 7. c. 19.

Leo ep. 87. ad Epiſc. Afric.

Le 7. Canon de Sardique ſe plaint des longs & frequents voyages que quelques Eveſques, particulierement d'Afrique, faiſoient à la Cour, & de leur importunité qui les y rendoit mépriſables. Il declare qu'il n'y doivent point aller que par l'ordre de l'Empereur, ou pour obtenir la grace de ceux qui avoient recours à l'Egliſe, comme pour deffendre de la violence ceux que l'on accable, pour proteger les veuves que l'on opprime, ou pour conſerver le bien des pupilles.

Le 8. Canon ajoute que pour les affaires moins conſiderables des pauvres & de l'Egliſe, il eſt plus à propos d'envoyer ſeulement des diacres à la Cour.

Le 9. ordonne, ſelon le ſens qui paroiſt le plus naturel, que tout Eveſque qui prendra la reſolution d'envoyer un diacre à la Cour, l'envoyera premierement au metropolitain de ſa province, afin que s'il approuve ſa requeſte, il donne à ſon diacre des lettres de recommandation pour les Eveſques qui ſont à la Cour. Et il ajoute que quand ces diacres iront à Rome, le Pape Jules examinera leur requeſte, & s'il l'approuve, il y joindra ſes ſollicitations pour en obtenir l'effet. *Eclairciſſ. 5.*

CHAPITRE VI.

Des onze derniers Canons du Concile de Sardique.

IL n'y avoit rien de plus ordinaire aux Euſebiens que d'élever aux dignitez de l'Egliſe les partiſans de leurs erreurs, ſans exiger d'eux aucune préparation, ny prendre le temps neceſſaire pour examiner leur capacité. C'eſt vray-ſemblablement pour empeſcher cet abus que le Concile de Sardique ordonne par ſon 10. Canon, que les perſonnes du barreau qui ſeront éleus Eveſques, doivent eſtre conſiderez comme neophytes, & deffend de les ſacrer qu'aprés qu'ils auront exercé les fonctions de lecteur, de diacre & de preſtre, & qu'ils ſeront demeurez dans chacun de ces degrez pendant un temps conſiderable; afin que par cette épreuve on s'aſſure de leurs mœurs & de leur moderation. *Conc. Sard. can. 10.*

Le 11. Canon de ce Concile deffend aux Eveſques d'eſtre plus de trois ſemaines hors de leurs egliſes, & il repreſente les maux qu'ils faiſoient en demeurant trop long-temps dans

celles de leurs confreres, parce que leurs prédications trop frequentes rendoient l'Eveſque du lieu mépriſable à ſes dioceſains, excitoient du trouble, & donnoit l'occaſion à ces Prélats ambitieux d'abandonner leur propre ſiege pour uſurper celuy des autres. C'eſt ce que l'on vit au commencement du ſiecle ſuivant en la perſonne de Severien Eveſque de Gabales, qui prit avantage de l'abſence de S. Jean Chryſoſtome pendant qu'il eſtoit occupé au jugement de quelques Eveſques, & taſcha par ſes ſermons eloquents de diminuer l'eſtime & la reputation que ce grand Saint avoit acquiſe parmy ſon peuple.

On voit qu'Oſius cite aſſez clairement dans ce Canon le 21. du Concile d'Elvire, quand il prie ſes confreres de rappeller en leur memoire, que ſi leurs peres ont autrefois excommunié les laïques lorſqu'eſtant trois ſemaines dans une ville ils paſſoient trois dimanches entiers ſans ſe trouver aux aſſemblées de l'Egliſe, il n'eſt nullement à propos qu'un Eveſque s'abſente ſi long-temps de ſon egliſe; & cela ne luy eſt point permis lors qu'il n'y eſt point engagé par une neceſſité preſſante, ou qu'il n'a à terminer nulle affaire difficile.

Eclairciſſement 1.

Le 12. Canon de Sardique preſcrit auſſi le meſme terme de trois ſemaines pour les Eveſques qui n'ayant que peu de biens dans les lieux où ils ſont établis, en ont de grands hors des limites de leur dioceſe; & il ordonne que durant ce temps-là ils celebreront dans la paroiſſe la plus proche, de peur qu'ils ne paroiſſent exclus des aſſemblées eccleſiaſtiques; mais qu'ils s'abſtiendront d'aller trop ſouvent dans la ville epiſcopale, afin que d'une part leur abſence ne cauſe aucun préjudice aux biens qu'ils poſſedent, & que de l'autre ils ne donnent aucun ſoupçon d'eſtre ſuperbes & ambitieux.

συνέχεσθαι καὶ λειτουργεῖν.

Le 13. Canon eſt un renouvellement du 5. de Nicée, & eſt fait pour entretenir la diſcipline de l'Egliſe & l'union fraternelle des Eveſques. Car il leur deffend de recevoir à la communion les clercs qu'ils ſçauront en avoir eſté privez par leurs Eveſques, ſous peine d'en répondre devant le Concile.

Le 14. Canon ordonne ſelon Denys le Petit, qui en fait le 17. dans ſon recueil, que les preſtres & les diacres qui auront eſté

esté dépoſez par leur Eveſque, & qui ſe plaindront de cette dépoſition comme d'un effet de ſa colere & de ſon emportement, pourront faire juger de nouveau leur cauſe par les Eveſques voiſins. C'eſt auſſi à quoy ſe reduit le titre 102. de la collection de Ferrandus, quoyque le grec de ce canon porte qu'ils ſe pourront faire juger par le metropolitain de la province, ou en ſon abſence par celuy de la province voiſine. Ce meſme Canon ajoûte encore que les clercs excommuniez demeureront en cet eſtat juſques à ce que leur cauſe ait eſté pleinement examinée. Enfin il conclut en ordonnant que ſi les Eveſques reconnoiſſent que le clerc eſt veritablement coupable, ils le reprendront ſeverement de ſa deſobeïſſance; parce que comme l'Eveſque doit avoir une charité & une affection ſincere pour ſes miniſtres, auſſi leurs inferieurs doivent s'acquitter avec fidelité envers eux des obligations de leur miniſtere. *Eclairciſſement 2.*

Le 15. Canon renouvelle ceux qui avoient déja eſté faits pour regler les ordinations, en les renfermant dans les limites de chaque dioceſe, & en deffendant aux Eveſques ſous peine de nullité, d'ordonner un clerc qui dépende de la juriſdiction d'un autre Eveſque. *Eclairciſſ. 3.*

Le 16. comprend les preſtres & les diacres dans le reglement qui venoit d'eſtre fait par l'onziéme touchant les Eveſques, pour les obliger de ne pas demeurer long-temps dans un dioceſe étranger.

Le 17. eſt une ſage & judicieuſe exceptiõ de ce qui avoit eſté reglé par les Canons précedens, que les Eveſques ne fuſſent pas abſens de leurs egliſes plus de trois ſemaines. Car pour ne point exclurre de la charité fraternelle ceux qui eſtoient injuſtement perſecutez, le Concile ordonne ſur la propoſition qu'Olympe d'Enos en avoit faite, que s'il arrive qu'un Eveſque ſoit chaſſé injuſtement & par violence, ou qu'eſtant perſecuté ſoit à cauſe de ſa ſcience, ſoit pour avoir confeſſé la foy de l'Egliſe catholique, ſoit pour avoir deffendu la verité, il ſe retire dans une autre ville pour ſe garantir du peril qui le menace, eſtant devenu un objet d'execration, & meſme excommunié; on ne l'empeſchera pas d'y demeurer juſques à ce qu'il s'en retourne, ou qu'il ſoit garanty de l'injure qu'on luy a faite. Car il eſt dur, dit Oſius en par- «

» lant aux Peres de ce Concile, & tout à fait insupportable,
» que nous ne recevions point un homme qui a esté chassé si
» injustement, au lieu que nous sommes obligez de le recevoir
» avec beaucoup d'humanité & de douceur. Cet avis fut suivy & approuvé par tout le Concile.

On voit par là que ce n'estoit pas sans raison que l'Empereur Constantin avoit exhorté les Evesques à n'avoir aucun sentiment d'envie contre ceux de leurs confreres qui s'estoient signalez au dessus des autres par leur science; & ce fut la principale application des Ariens de faire bannir de leurs sieges les plus doctes & les plus vertueux Evesques. Il estoit donc juste que le Concile de Sardique les exceptast du reglement qu'il venoit de faire touchant l'absence des Prélats, & qu'il leur procurast les effets de la charité chrestienne & episcopale, en leur ouvrant autant d'asyles qu'ils avoient de veritables confreres.

Euseb. l. 5. de vita Constant. c. 20.

Nous avons déja parlé du 18. & du 19. Canon, qui regardent des faits particuliers de l'Eglise de Thessalonique où il y avoit eu quelque trouble touchant l'ordination d'Aëce, & nous n'en sçavons nulle autre chose.

Le 20. est une précaution generale qui tend à faire observer les Canons de l'Eglise, pour lesquels les Ariens n'avoient que de l'aversion & du mépris, comme nous l'avons déja veu en plusieurs rencontres; & les Evesques qui auront la temerité de violer ces regles saintes, sont menacez de déposition.

Par l'addition qui est à la fin de ce 20. Canon, il est ordonné que les Evesques des villes qui sont sur le grand chemin, s'informeront soigneusement du sujet du voyage de leurs confreres qui passeront par chez eux, & que s'ils trouvent qu'ils aillent à la Cour sans necessité, ils ne souscriront point à leurs lettres, & mesme ne communiqueront point avec eux.

Voilà ce que contiennent les Canons du Concile de Sardique, qui peuvent avoir souffert quelque alteration & dans le grec & dans le latin, puisqu'il y a des endroits où le latin est plus ample & fait un meilleur sens que le grec, & qu'il y en a aussi d'autres où l'on trouve tout le contraire.

L'autorité de ces Canons semble dépendre de celle du

Cõcile dans lequel ils ont esté établis, qui est un point duquel on ne convient pas. Si le Concile de Sardique passoit pour œcumenique, celuy de Constantinople ne seroit pas conté universellement pour le second ; & ceux qui luy donnent le nom d'œcumenique sur ce que S. Athanase luy donne le titre de grand Concile, & sur ce que le jugement du Pape y a esté examiné de nouveau, se servent de deux raisons peu considerables, puisqu'elles se rençontrent aussi dans le Concile d'Arles que l'on reconnoist n'estre pas œcumenique. Il est vray qu'il a esté convoqué de toutes les Eglises du monde pour estre un Concile œcumenique ; mais selon Mr de Marca, il a perdu ce privilege par le refus que les Orientaux ont fait de se joindre aux Evesques d'occident. Et quoy qu'il semble que la signature de ce Concile par divers Evesques d'orient puisse suppléer à ce defaut, neanmoins il est certain que cette signature n'estant que pour la lettre circulaire, ne regarde que l'absolution des Evesques condamnez, & & non les Canons.

Baron. ad ann. 347. §. 7. 9.

Petr. de Marca l. 7. de concord. c. 3. §. 5. Eclaircis. 4.

Il semble mesme qu'on puisse prétendre que ce Concile n'a pas toûjours esté receu universellement dans l'occident. Car quoy que Gratus Evesque de Carthage y ait assisté, on voit neanmoins qu'il n'estoit pas connu en Afrique du temps de S. Augustin, puisque Cresconius Donatiste & Fortune Evesque de ce mesme party, ayant objecté à ce saint Pere de l'Eglise que le Concile de Sardique avoit écrit à Donat de Carthage, il se contente de répondre que c'estoit un Concile d'Ariens ; ce qu'il prouve parce qu'il avoit condamné S. Athanase & le Pape Jules, & ne dit jamais qu'il y en avoit eu un autre de Catholiques où l'Evesque catholique de Carthage avoit assisté.

Aug. contr. Cresc. l. 3. c. 34. l. 4. c. 44. & ep. 63.

On voit aussi que lorsque le Pape Zosime prit connoissance de l'affaire d'Apiarius prestre d'Afrique, il cita dans ce jugement celebre deux Canons du Concile de Sardique sous le nom de celuy de Nicée ; & les Evesques d'Afrique à qui toute la procedure paroissoit contraire à la liberté de leur Eglise, ne receurent pas ces Canons comme estant du Concile de Sardique, mais se contentant de verifier qu'ils n'estoient pas de celuy de Nicée, ils les rejetterent absolument.

Et pour ce qui regardoit les Eveſques qui changeoient de ſiege, l'affaire de Creſconius Eveſque de Villa-regia fait voir que l'on ſe contentoit d'obſerver le Canon du Concile de Nicée, & que ceux de Sardique qui eſtoient plus rigoureux, n'eſtoient nullement en uſage dans l'Afrique.

Conc. Afric. 25.

Il paroiſt auſſi qu'il y avoit quelque confuſion à Rome touchant ces meſmes Canons, puiſque S. Leon dont la ſainteté eſt reconnuë de toute l'Egliſe, & qui n'eſtoit point capable d'agir de mauvaiſe foy, cite auſſi-bien que Zozime un Canon de Sardique ſous le nom du Concile de Nicée.

Leo ep. 24.

Quoy qu'il en ſoit, Denys le Petit a inſeré les Canons du Concile de Sardique dans ſon Code qui a eſté receu de tout l'occident. Fulgentius Ferrandus diacre d'Afrique leur a auſſi fait trouver place dans ſa collection; & les Grecs meſmes les ont receus par le 2. Canon du Concile qui fut tenu ſous Juſtinien II. fils de Conſtantin Copronyme dans le dome du palais imperial de Conſtantinople, & que l'on appelle vulgairement *in Trullo*. Ils eſtoient auſſi dans le Code dont les Orientaux ſe ſervoient ordinairement, & encore dans une collection de Canons qui ſont réduits ſous 50. titres, que quelques-uns attribuent à Theodoret, dans celle du moine Arſenius, d'Alexius Ariſtinus, & de Simeon Logothete.

Outre ces Canons du Concile de Sardique, & ce que nous avons remarqué de ſon hiſtoire, il ſemble difficile de ne pas croire qu'on y ait parlé de Photin, puiſque la ville de Sirmich dont il eſtoit Eveſque, eſtoit ſi prés de Sardique, & que dés devant ce Concile il avoit déja eſté traitté d'heretique par les Euſebiens. Neanmoins nous ne trouvons point qu'on y ait rien fait contre luy: & ce qui peut meſme faire juger qu'on n'y examina pas ſon affaire, c'eſt qu'il fut condamné cette année meſme dans le Concile de Milan, comme nous le verrons dans la ſuitte.

Eclairciſſement 5.

Nous ne diſons rien de ce que l'on a prétendu que Maris, Urſace & Valens préſenterent au Concile de Sardique des requeſtes par leſquelles ils demandoient pardon de la fauſſe information qu'ils avoient faite à Mareote contre noſtre Saint, parce que ce fait paroiſt ſuppoſé, & ne s'accorde nullement avec le reſte de l'hiſtoire. Il faut donc en de-

Theodoret. l. 2. c. 15.

meurer là, & réduire les actes de ce Concile à l'égard des Evesques qui s'y trouverent à ce que nous venons d'en rapporter. *Eclaircis. 6.*

CHAPITRE VII.

Conciliabule des Ariens à Philippopoli. Sommaire de leur lettre, & sa refutation.

COMME l'heresie sçait allier l'impudence & la hauteſſe de cœur avec la plus honteuse lascheté; aussi les Eusebiens ne differerent pas long-temps à faire voir qu'ils ne s'estoient retirez du Concile de Sardique où ils desesperoient de pouvoir confirmer l'Arianisme, que pour oppoſer à l'autorité de cette sainte assemblée l'insolence d'un nouveau Conciliabule. Ils choisirent pour le tenir la ville de Philippopoli dans la Thrace; & neanmoins ils luy donnerent le nom de Sardique par une prudence digne des enfans de tenebres, qui vouloient abolir sous l'équivoque de ce nom les plus authentiques déciſions de l'Egliſe. C'estoit le principal but de cette fiction, dans laquelle le Concile d'Ancyre montre qu'ils ont continué depuis; & ce fut dans ce meſme esprit qu'ils voulurent quelques années aprés effacer le Concile œcumenique de Nicée par l'équivoque de leur Conciliabule de Nicé en Thrace. Et nous avons déja veu le ſuccés de leur malice par ce que nous avons rapporté de S. Auguſtin, puiſqu'il eſt viſible que de ſon temps on ne connoiſſoit point d'autre Concile de Sardique dans toute l'Afrique que le conciliabule Arien de Philippopoli. *Epiphan. har. 73.*

Ils envoyerent de tous coſtez la lettre qu'ils y compoſerent; & S. Hilaire l'a conſervée dans ſes fragmens: il en rapporte le formulaire de foy dans ſon livre des ſynodes, & Sozomene en fait l'abbregé. Ils déclarent qu'ils l'envoyent de Sardique; mais ils font voir en meſme temps que cela eſt faux, puiſqu'ils parlent de la lettre circulaire des Eveſques d'Occident, laquelle conſtamment n'a pû eſtre écritte qu'aprés leur fuitte. *Sozom. l. 3. c. 10.* *Eclairſſ. 1.*

Cette lettre ainſi qu'elle ſe trouve dans les fragmens de S. Hilaire & qu'elle fut envoyée en Afrique, eſt addreſſée à

Gregoire Eveſque d'Alexandrie, Amphion de Nicomedie, Donat de Carthage, Didier de Campanie, Fortunat de Naples en Campanie, Eutice de Rimini, Maxime de Salones en Dalmatie, & generalement à tous les Eveſques, Preſtres & Diacres de l'Egliſe catholique.

Aug. l. 3. contr. Creſcon. c. 34. l. 4. c. 44. S. Auguſtin remarque qu'il y avoit des exemplaires où les noms des Eveſques ſeulement eſtoient marquez, & non celuy de leurs eveſchez : & non ſeulement il dit que ces exemplaires eſtoient les plus communs, mais il ajoûte meſme que quand des Eveſques écrivoient à des Eveſques, ce n'eſtoit pas la coutume de mettre le nom de leurs eveſchez.

Id. ep. 163. C'eſt pourquoy il demande aux Donatiſtes quelles preuves ils ont que Donat qui eſt marqué dans cette lettre, fuſt l'Eveſque de Carthage ; & il leur montre que dans le fond ils ne peuvent tirer aucun avantage de ce que des Ariens condamnez par toute l'Egliſe ont taſché d'attirer à leur parti Donat & les Donatiſtes. Car on croit que c'eſtoit pour cela qu'ils luy addreſſerent leur lettre. Mais ils ne réüſſirent pas dans ce deſſein ; et quoyque Donat en confeſſant la conſubſtantialité, cruſt le Fils inferieur au Pere, & le Saint Eſprit au Fils, neanmoins les Donatiſtes ne ſuivoient pas cette erreur, & ne faiſoient nulle difficulté de reconnoiſtre que les Ariens eſtoient des heretiques deteſtables.

Id de bar. 69.

Le ſujet de cette grande lettre des Euſebiens eſtoit de donner quelque couleur au refus qu'ils avoient fait de ſe joindre aux Occidentaux ; & pour les rendre odieux à tout le monde, ils taſchent de les diffamer par les calomnies les plus noires.

Il n'y a rien de plus inſupportable que l'hypocriſie avec laquelle ils commencent cet ouvrage d'iniquité, puiſqu'ils ne parlent que de paix, que de charité, que d'obſervation des loix de l'Egliſe, eux qui eſtoient les perturbateurs publics de la paix, & qui violoient les loix de l'Egliſe par un mépris continuel.

Enſuitte de cette fauſſe déclaration, ils s'élevent tout d'un coup contre Marcel Eveſque d'Ancyre à qui ils attribuent les hereſies de Sabellius, de Paul de Samoſates & de Montan, & diſent qu'aprés avoir eſté averti inutilement par les Eveſques d'orient dans la ville de Conſtantinople

dés le regne de l'Empereur Conſtantin, & refuté par des écrits qu'on avoit mis dés ce temps-là dans les archives de l'Egliſe, il ne laiſſa pas de ſoutenir cette pernicieuſe doctrine par des livres que Protogene Eveſque de Sardique & l'Eveſque de Syracuſes avoient approuvez & ſouſcris de leur propre main; Que le meſme Marcel ayant ſurpris pluſieurs autres prélats par ſes déguiſemens & ſes fourberies, a eſté receu à leur communion, parce qu'ils n'ont pas eſté aſſez vigilans pour s'en informer: Et de peur que ce deſordre n'arrive encore à l'égard de ceux à qui ils écrivent, ils les exhortent de condamner ſes blaſphemes.

De là ils paſſent à la perſonne de S. Athanaſe. Ils renouvellent contre luy les anciennes calomnies ſi fortement ruinées en tant de rencontres, touchant le calice rompu, l'autel briſé dans la maiſon d'Iſchyras, à laquelle ils donnent le nom d'egliſe, le meurtre d'Arſene; & ils ont l'inſolence de le faire auteur de toutes les violences qu'ils avoient commiſes contre luy. Ils repreſentent que ne s'eſtant point trouvé dans la ville de Ceſarée en Paleſtine à un Concile qui eſtoit convoqué contre luy, & ſes ſectateurs n'y eſtant point auſſi venus, on fut obligé d'en aſſembler un autre l'année ſuivante dans Tyr pour juger des meſmes crimes; & ſans dire un ſeul mot de la honte & de la confuſion dont eux-meſmes y furent couverts, ils ne parlent que de la dépoſition & du banniſſement de ce grand Saint, qui fut l'infame réſultat de leur aſſemblée.

Ils ajoûtent que long-temps aprés cette condamnation eſtant revenu des Gaules à Alexandrie, il encherit encore par deſſus ſes premiers excés; Que dans tous les lieux où il paſſoit à ſon retour, il renverſoit les egliſes, rétabliſſoit les Eveſques condamnez, ou leur promettoit de les rétablir, élevoit à l'épiſcopat des payens & des infidelles, les armoit pour leur faire commettre des meurtres, n'avoit nul égard aux loix, & donnoit tout au deſeſpoir; de ſorte qu'aprés avoir employé la violence, le carnage & la guerre, il avoit pillé les egliſes d'Alexandrie. En un mot ils luy attribuent tous les brigandages, les meurtres & les ſacrileges qu'ils avoient eux-meſmes commis contre luy & contre ſon peuple par la violence de Philagre ſon perſecuteur & le miniſtre de toutes leurs paſſions.

Ce qu'ils luy reprochent si fauſſement ruine tout ce qu'ils peuvent avancer ſans fondement contre les autres Eveſques. Car ils ſont aſſez impudens pour dire ſans preuve par des termes vagues & generaux, que l'on ne peut ouïr ſans horreur ce qu'à fait Paul autrefois Eveſque de Conſtantinople aprés eſtre revenu de ſon exil; & ce Paul eſt un ſaint martyr qu'ils étranglerent enfin aprés l'avoir fait bannir quatre ou cinq fois. Ils accuſent Marcel d'avoir fait brûler pluſieurs maiſons dans Ancyre, d'avoir fait traiſner des preſtres nuds devant le tribunal des juges, d'avoir profané le ſacré Corps du Seigneur en l'attachant à leur cou; ce que l'on ne peut, diſent-ils, raconter ſans larmes & ſans un profond ſentiment de douleur; d'avoir dépouïllé publiquement, en plein marché, au milieu de toute la ville, des vierges conſacrées à JESUS-CHRIST, & aprés leur avoir oſté leurs habits, les avoir expoſées à la veuë de tout le peuple qui accouroit de toutes parts à un ſpectacle ſi deshonneſte & ſi honteux.

Nous n'avons pas le meſme intereſt de juſtifier Marcel, qui eſt tombé enfin dans l'hereſie, que de faire voir l'innocence de S. Athanaſe & de S. Paul de Conſtantinople. Mais outre que les calomnies qu'ils ont inventées contre ces deux Saints, ruinent entierement leur témoignage, ou du moins le doivent rendre fort ſuſpect, il n'eſt nullement croyable que Marcel euſt trouvé une ſi puiſſante protection dans le Concile orthodoxe de Sardique, s'il euſt eſté coupable d'une conduitte ſi peu epiſcopale & ſi inhumaine.

Ils continüent leurs invectives, & diſent qu'Aſclepas eſtant retourné à Gaze dans la Paleſtine, y a rompu un autel, & excité pluſieurs ſeditions; & que Luce aprés ſon retour dans Andrinople a fait jetter aux chiens le ſaint ſacrifice qui avoit eſté conſacré par des Eveſques tres-ſaints & tres-innocens. Mais la ſainteté de ces Eveſques Ariens eſt auſſi fauſſe comme le crime qu'ils impoſent à Luce & à Aſclepas, n'a point d'autre fondement que leur malice diabolique qui les emportera enfin juſques à verſer le ſang du premier. Ils ne laiſſent pas de ſe ſervir de ce prétexte pour s'embrazer d'un faux zele en demandant s'il eſt juſte de confier plus longtemps les brebis de JESUS-CHRIST à ce grand nombre de loups ſi furieux, & de faire de ſes membres ſaints les membres d'une

d'une malheureuſe proſtituée, ce qu'ils proteſtent ne pouvoir ſouffrir. Cependant ils n'auroient jamais écrit de la ſorte, s'ils ne ſe fuſſent proſtituez eux-meſmes au menſonge & à l'infamie.

Comme S. Athanaſe leur eſtoit encore plus odieux que tous les autres, ils le chargent tout de nouveau d'avoir pris l'occaſion des voyages qu'il a faits en pluſieurs provinces du monde, pour tromper par ſon addreſſe & par ſa flatterie contagieuſe quelques Eveſques innocens, & particulierement ceux de l'Egypte qui ne connoiſſoient pas ſes crimes; & qu'ayant tiré par écrit des témoignages de quelques-uns d'eux, il a troublé par ſon moyen le repos des Egliſes qui jouïſſoient encore de la paix : Que toutes ſes précautions ſont inutiles, & n'ont nulle force pour détruire le jugement que tant d'Eveſques ſi ſaints & ſi illuſtres ont prononcé contre luy, & qu'ils ont conſacré dans un Concile, puiſque ceux qui n'y ont aſſiſté, ny comme juges ny comme témoins lorſqu'Athanaſe a eſté ouy, ne peuvent ſervir dequoy que ce ſoit, quelque avantageuſe que luy paroiſſe la recommandation qu'ils luy donnent; Qu'auſſi ayant eſté convaincu luy-meſme de l'inutilité de ces ſuffrages mendiez, il eſt allé trouvé Jules à Rome & quelques Eveſques d'Italie de ſon parti, qui l'ont admis à leur communion aprés avoir eſté ſéduits par l'artifice de ſes lettres; Qu'enſuitte de cet engagement ils ont commencé d'agir pluſtoſt pour eux-meſmes, & pour ſoutenir ce qu'ils avoient fait, que pour luy; & qu'ils ont crû eſtre obligez de garder cette conduitte aprés l'avoir receu ſi facilement à leur communion avec une indiſcretion & une temerité extréme.

Ces calomniateurs accuſent Aſclepas d'avoir eſté dépoſé depuis dix-ſept ans, & ils blaſment Paul & Luce Eveſques exilez, & les autres du meſme parti, d'avoir voulu pluſtoſt perſuader leur innocence à des Eveſques de provinces éloignées, & qui par cette conſideration ne pouvoient pas eſtre inſtruits ſuffiſamment des faits dont il s'agiſſoit, qu'à des perſonnes du lieu meſme où ces actions avoient eſté commiſes, ou à ceux qui eſtoient dans le voiſinage; d'avoir parlé de leurs differens à ceux qui n'en avoient jamais ouy parler, & d'avoir demandé à eſtre jugez de nouveau aprés la mort

de leurs juges, de leurs accuſateurs, & des témoins qui avoient dépoſé contre eux. Mais il n'y a rien de ſi injuſte & de ſi malin que cette reflexion, puiſque d'une part elle n'eſt fondée que ſur les ſouffrances de ces innocens ſi cruellement perſecutez, qui ne pouvoient ſe juſtifier que dans les lieux où ils eſtoient, & que de l'autre nous avons veu en la perſonne de noſtre Saint, que ſon innocence a éclatté par toute la terre, dans Alexandrie, dans la Mareote, dans Tyr, dans Conſtantinople, à Treves, dans la Gaule; que les preſtres & les Eveſques d'Egypte, les Papes & les Empereurs luy ont rendu un témoignage ſi glorieux, & qu'ils ont fait tous les efforts imaginables pour le tirer d'une ſi longue & ſi violente oppreſſion.

Ces Euſebiens diſent enſuitte que noſtre Saint ayant conſenti comme les autres Eveſques à la dépoſition d'Aſclepas, s'eſt reconcilié avec luy, que Marcel ne l'a jamais voulu admettre à ſa communion, & que Paul a ſouſcrit comme les autres la condamnation & la dépoſition d'Athanaſe, à laquelle il a aſſiſté; ces quatre Eveſques ne s'eſtant unis aprés cela que par un eſprit de conſpiration & de cabale. Mais il faudroit d'autres garands que des Ariens pour prouver des faits de cette importance, dont toute l'antiquité eccleſiaſtique ne dit un ſeul mot; & les fauſſetez dont nous venons de les convaincre, les rendent indignes de toute créance.

Le prétexte qu'ils alleguent pour excuſer la maniere ſi honteuſe avec laquelle ils s'eſtoient retirez de Sardique, n'eſt nullement recevable. Car quoy qu'ils ſe plaignent de ce qu'Athanaſe, Marcel & tous les autres Eveſques condamnez avoient leur ſeance dans le Concile avec Oſius & Protogene, qu'ils conferoient avec eux, & celebroient meſme les ſaints myſteres; & quoy qu'ils prétendent que Protogene ſe rendoit par là complice de l'hereſie de Marcel, puiſqu'il l'avoit luy-meſme condamné par ſa propre bouche; ils ne ſont pas neanmoins recevables à faire paſſer cette juſtice que le Concile avoit renduë à ces prélats, pour une nullité eſſentielle, puiſque le Concile de Rome dans lequel S. Athanaſe avoit eſté abſous par la ſentence du Pape & des Eveſques d'Italie, eſtoit pour le moins d'auſſi grande conſideration que le Conciliabule de Tyr, & que la hardieſſe avec la-

quelle il attendoit de pied ferme ſes adverſaires pour ſe deffendre contr'eux dans un jugement reglé & purement eccleſiaſtique, leur devoit impoſer ſilence, comme il les couvroit de confuſion.

Ils ne ſont pas plus équitables quand ils accuſent les Eveſques aſſemblez à Sardique, d'avoir refuſé le parti qu'ils leur offroient d'envoyer de part & d'autre des Eveſques à Mareote & aux lieux où les crimes avoient eſté commis, pour en informer tout de nouveau. Car ils ne faiſoient cette extravangante propoſition que pour éluder le jugement du Concile par des éclairciſſemens inutiles & hors de ſaiſon : & puiſque S. Athanaſe n'avoit pas ſeulement eſté juſtifié par les preſtres de ſon dioceſe, mais auſſi par les frequentes retractations d'Iſchyras, par la propre bouche d'Arſene vivant, & par les actes meſmes que ſes ennemis avoient dreſſez, & qu'ils luy avoient cachez avec tant de ſoins; il n'y avoit qu'une auſſi grande impudence que la leur, qui fuſt capable de vouloir juſtifier leur fuitte par un prétexte ſi contraire à toutes les regles de l'équité & à toutes les loix de l'Egliſe.

Ils diſent que de crainte de ſe ſouïller par la communion de ces criminels qui ont receu à la participation des ſaints myſteres Marcel, Paul, Denys d'Edice dans l'Achaïe, Baſſe chaſſé de Diocletienne, Jean de Theſſalonique, & Aſclepas, quoyque tous convaincus de crimes, ils ſe ſont reſolus à s'en revenir chez eux, & ont écrit de Sardique à tous les fidelles pour les exhorter par leurs lettres à ne prendre aucune part aux crimes de ces Eveſques. Mais ces crimes eſtoient tous apparemment auſſi peu veritables & auſſi peu prouvez, comme il eſtoit peu vray que les Orientaux écriviſſent de Sardique pendant qu'ils eſtoient à Philippopoli, ou qu'ils fuſſent de religieux obſervateurs des regles & de la tradition de leurs peres, comme ils s'en ventent ridiculement. Car pour peu qu'il leur reſtaſt de déference pour ces regles ſi ſaintes & ſi ſacrées, ils n'auroient point eu l'effronterie d'exhorter toute la terre de ſe ſeparer de la communion d'Oſius, de S. Athanaſe, de S. Paul de Conſtantinople, & du ſaint Pape Jules, auſſi bien que de celle de Protogene, de Marcel & d'Aſclepas.

Les plus moderez reſſentent de l'indignation quand ils conſiderent que ces Eveſques ſi humains & ſi politiques, dont l'exercice le plus ordinaire eſtoit d'uſurper les ſieges des autres, ou d'y faire entrer par intrigues & par cabales des perſonnes de leur parti, ne parlent que de l'unité & de la paix perpetuelle de l'Egliſe, & du digne choix qu'il faut faire des Eveſques, afin de n'en élever aucun à cette dignité ſi auguſte & ſi ſacrée ſans avoir remarqué en ſa perſonne la ſainteté de la foy & des mœurs neceſſaire pour ce miniſtere. C'eſt une choſe tout à fait inſupportable qu'ayant eux-meſmes le flambeau de la ſedition à la main, non ſeulement tout fumant de leurs deſordres, mais encore tout embrazé du feu de leur violence, ils décrivent comme ſeditieux & perturbateurs du repos public ceux qui gémiſſent ſous le poids de leur injuſtice, qu'ils noirciſſent comme perſecuteurs de l'Egliſe ceux qui ſouffrent depuis tant d'années pour la cauſe de l'Egliſe, & qu'ils transforment les plus paiſibles & les plus innocens martyrs en de tres-cruels tyrans. Il n'y a rien de plus injuſte que ce qu'ils expoſent avec tant d'exaggeration contre ces Eveſques catholiques, quand ils les blaſment d'avoir troublé l'Orient & l'Occident; de les avoir contraints d'abandonner le ſoin des Egliſes & le gouvernement des peuples pour entreprendre un ſi long voyage, quoy qu'accablez de vieilleſſe, foibles de corps & affligez de maladies; de les avoir traiſnez par pluſieurs provinces differentes, & réduits à la neceſſité de laiſſer dans le chemin quelques-uns de leurs confreres malades. Cet eſprit de menſonge qui les anime, leur fait dire que l'Orient & l'Occident ſe renverſent à cauſe d'un criminel ou deux dont les ſentimens ſont impies & la vie tout à fait honteuſe, & que tout le monde eſt troublé par une furieuſe tempeſte à l'occaſion d'un petit nombre de perſonnes dans leſquelles il ne reſte plus aucune ſemence de religion, puiſque s'ils en avoient eu le moindre veſtige, ils imiteroient le prophete Jonas, quand il a dit, *Jettez moy dans la mer, & cette tempeſte qui s'eſt élevée à cauſe de moy, s'appaiſera au meſme inſtant.* Ils ajoûtent que leurs adverſaires ſont fort éloignez d'imiter cette conduitte, parce qu'ils ne prennent point l'exemple des Saints pour regle de leurs actions, & que ſe ren-

dant chefs & conducteurs de ſcelerats, ils ne recherchent le gouvernement de l'Egliſe que comme une domination temporelle & tyrannique; que c'eſt par ce motif qu'ils s'efforcent de ruiner les loix divines & les regles de l'Egliſe, & veulent ordonner un nouvel uſage, en remettant au jugement des Eveſques de l'occident l'examen & la déciſion des choſes que les Eveſques de l'orient ont ordonnées; au lieu que la ſentence qui avoit autrefois eſté prononcée dans le Concile de Rome contre Novat, Sabellius & Valentin heretiques, avoit eſté confirmée par les prélats d'orient.

Mais il n'y a rien de ſi ridicule & de ſi déraiſonnable que ce reproche qu'ils font à S. Athanaſe, de ne pas quitter ſon eveſché pour appaiſer la tempeſte. Car quoy que cela ſe puiſſe faire en quelques rencontres afin de procurer la paix, & que quelques Saints l'ayent pratiqué en donnant des marques de leur desintereſſement & de l'amour qu'ils avoient pour la tranquillité de l'Egliſe; neanmoins il eſtoit de la generoſité de noſtre Saint de perſeverer comme il a fait juſques à la fin dans la deffenſe de ſes droits qu'il n'auroit pû abandonner que par une fauſſe humilité, en laiſſant ſon peuple en proye à la fureur des heretiques, & trahiſſant la cauſe de la religion & de la foy par une laſcheté criminelle. Le deſir meſme que les Ariens en faiſoient paroiſtre afin qu'on les laiſſaſt regner à leur gré, & établir paiſiblement l'Arianiſme, devoit redoubler la force & la conſtance de ce Saint; & s'agiſſant de donner à tous les ſiecles futurs un exemple de fermeté, l'approbation & les injures de ces heretiques devoient eſtre fort indifferentes à un ſaint Eveſque qui ne conſultoit que la lumiere de Dieu & les obligations de ſa propre conſcience.

C'eſt encore un emportement inſupportable, lorſque pour ſe vanger de l'anathéme que le Concile de Sardique avoit fulminé contre les principaux d'entr'eux, ces Euſebiens aprés avoir confirmé la condamnation de S. Athanaſe, de Marcel, d'Aſclepas, & de S. Paul de Conſtantinople, prononcent anathéme contre Oſius, Protogene, le Pape Jules, Gaudence de Naïſſe & S. Maximin de Treves. Auſſi ce fut cet anathéme meſme contre le Pape & contre S. Athanaſe, qui fit reconnoiſtre à S. Auguſtin que cette lettre ne *Aug. ep 161.*

pouvoit venir que des Ariens. Le crime general qu'ils reprochent à tous ces prélats, c'eſt d'avoir fait recevoir à la communion Marcel, Athanaſe & les autres ſcelerats, comme il leur plaiſt de les appeller; mais ils rejettent particulierement ſur le Pape Jules ce crime ſi glorieux: & outre cette accuſation, ils diſent qu'Oſius a toujours eſté l'ennemy & le perſecuteur d'un certain Marc de tres-heureuſe memoire, qui eſt un homme qu'on ne connoiſt point, & d'avoir auſſi eſté le deffenſeur de tous les méchans, nommément de Pau-
Eclairciſſ. 2. lin autrefois Eveſque de Dace, d'un Euſtaſe & d'un Quimaſſe dont ils diſent beaucoup de maux.

Ils prétendoient que Protogene s'eſtoit condamné luy-meſme en communiquant avec Marcel & avec S. Paul aprés avoir ſigné pluſieurs fois leur anathéme. Et ils faiſoient un crime à Gaudence de ce qu'il recevoit ceux que Cyriaque ſon prédeceſſeur avoit anathématizez, & encore de ce qu'il
Sozom. l. 3. c. 10. deffendoit hautement S. Paul de Conſtantinople. Mais le crime de S. Maximin eſtoit bien plus noir & plus énorme ſelon le ſentiment de ces calomniateurs, puiſqu'il avoit communiqué le premier avec le meſme S. Paul, & avoit eſté la cauſe de ſon rétabliſſement; outre qu'il n'avoit pas voulu recevoir les Eveſques que les Ariens avoient députez dans les Gaules en l'an 342.

Ils excommunierent donc ces prélats dans leur faux Concile de Sardique, & prierent tous les fidelles de n'avoir aucune liaiſon ny avec eux, n'y avec ceux qui les admettroient en leur communion.

Eclairciſſ. 3. Ils ajoûterent à la fin de leur lettre un ſymbole de leur foy, qu'ils prierent tout le monde de ſigner, & qui parut d'autant plus dangereux à S. Athanaſe & aux Eveſques catholiques, qu'il le paroiſſoit moins en luy-meſme, ſon principal venin conſiſtant à s'abſtenir du mot de conſubſtantialité par une affectation dangereuſe, qui tendoit à détruire inſenſiblement le ſymbole de Nicée.

Epiphan. har. 73. Il paroiſt aſſez clairement par le Concile que les Semiariens tinrent à Ancyre en 358. que les Peres du veritable Concile de Sardique écrivirent contre ce formulaire, & que les Euſebiens leur répondirent; mais il ne nous eſt rien reſté de tout cela. Auſſi nous n'en avons pas beſoin pour nous aſ-

ſurer de la malignité des Euſebiens, qui ne nous eſt que trop connuë par cette lettre qu'ils écrivirent de Philippopoli.

CHAPITRE VIII.

S. Athanaſe ſe retire à Naïſſe, & enſuitte à Aquilée. Nouvelles violences des Ariens. Concile de Milan contre Photin.

DEux Conciles auſſi differens qu'eſtoient ceux des Eveſques orthodoxes aſſemblez dans la ville de Sardique, & des Ariens cantonnez dans Philippopoli, ne pouvoient ſe terminer qu'à une entiere rupture de communion entre l'Orient & l'Occident. Juſques là toutes les diſputes des deux partis n'avoient point encore produit cet effet; mais depuis ces deux Conciles il ſembla que le mont appellé Tiſucis, ou pluſtoſt le pas de Sucques dont Ammien Marcellin fait une ample deſcription, ne fuſt pas moins la borne des deux communions, qu'il l'eſtoit des provinces de Trace & d'Illyrie: ce qui n'empeſchoit pas, dit Socrate, que la communion ne demeuraſt indifferente dans l'orient; c'eſt à dire que depuis cette rupture les orthodoxes de l'orient ne laiſſoient pas de communiquer avec les Euſebiens, comme nous le voyons par l'egliſe d'Antioche.

Socrat. l. 2. c. 18. Sozom. l. 3. c. 12.

Amm. Marcell. l. 21.

Cependant quand le Concile de Sardique fut terminé, S. Athanaſe qui voyoit bien par la conduitte des Orientaux, qu'il n'eſtoit point encore en eſtat de retourner en ſon egliſe, ſe retira à Neſſe ou Naïſſe ville celebre de la Dace ſuperieure, que l'on prétend eſtre le lieu de la naiſſance du grand Conſtantin.

Le Saint ayant receu dans ce meſme lieu des lettres de l'Empereur Conſtant, il en partit par ſon ordre pour l'aller trouver à Aquilée, où il demeura juſqu'à ce que Conſtance le rappella en orient, ce qui n'arriva que deux ans aprés.

Athanaſ. apolog. 1.

Ce fut pendant ſon ſejour en cette ville qu'il y vit tenir les aſſemblées dans des egliſes que l'on baſtiſſoit encore; & Conſtant s'y trouvoit auſſi: ce qui luy ſervit d'exemple pour juſtifier ſa conduitte contre une accuſation que luy firent les Ariens ſur ce ſujet, comme nous verrons dans la ſuitte de cet-

te hiſtoire. Mais au lieu d'irriter cet Empereur contre ſon frere, ainſi que ces heretiques eurent la malice de luy impoſer, il conſerva toujours dans le cœur un eſprit de paix & d'union ; & dans tous les entretiens qu'il eut alors avec Conſtant, il luy parla de ſon frere d'une maniere qu'il ſouhaittoit que Conſtance luy-meſme l'euſt entendu. Il en prend à témoin Thalaſſe l'un des miniſtres de Conſtance, parce que ce fut en ce temps-là qu'il fit le voyage de Pettau, & que l'un de ces entretiens ſe paſſa en ſa préſence.

Mais il ne devoit point attendre la meſme moderation de la part des Euſebiens qu'il ſçavoit eſtre plus irritez que jamais d'un ſuccés qui ruinoit leurs intrigues de tant d'années. Ces heretiques ne ſe contentoient pas d'avoir fait la guerre à la verité par leurs blaſphémes, ils y ajouterent des violences toutes nouvelles ; & ils ne penſerent plus qu'à ſoutenir par la cruauté l'injuſtice de leur parti, qu'ils n'avoient pû autoriſer par la raiſon & par les regles ordinaires de l'Egliſe.

ad ſolitar. 820. Les eccleſiaſtiques d'Andrinople dans la Thrace furent les premiers qui reſſentirent les effets de leur animoſité. Car comme l'horreur qu'eurent ces peuples de la maniere ſi honteuſe avec laquelle ils les voyoient ſe retirer, ou pour mieux dire, s'enfuïr du Concile de Sardique, les empeſcha de les recevoir en leur communion quand ils paſſerent par leur ville ; ces Euſebiens irritez d'une fermeté qui paroiſſoit inſupportable à leur orgueil, en rechercherent une promte & cruelle ſatisfaction dans le crédit qu'ils avoient auprés de Conſtance ; & cet Empereur ſe trouva ſi crédule à leurs calomnies, qu'il commit Philagre, qui avoit de nouveau eſté fait Comte, pour connoiſtre de cette affaire ; ce qui ſuffiſoit pour remplir de ſang & de carnage toute la ville d'Andrinople. Et en effet ce Philagre eſtant dévoüé à toutes leurs paſſions, ainſi qu'il avoit déja paru dans Alexandrie, ils firent trencher la teſte par ſon moyen à pluſieurs eccleſiaſtiques, comme ſi c'euſſent eſté des laïques, par jugement des officiers de la Fabrique des boucliers & des armes, dont il y avoit une compagnie fort nombreuſe dans Andrinople. Les monumens de ces genereux eccleſiaſtiques ſe voyoient auprés de la ville lors que S. Athanaſe y paſſa deux ans aprés. L'Egliſe les a conſiderez comme des martyrs, parce

Eclaire. 1. *Eclaire. 2.*

parce qu'ils ont souffert la mort pour la deffense de la foy, & elle en fait memoire l'onziéme jour de février.

S. Luce, qui estoit le pasteur d'un si illustre trouppeau, ne fut mieux traitté que ses oüailles. La liberté & la vigueur avec laquelle il resistoit aux excés des Eusebiens, dont il condamnoit publiquement l'impieté, ayant attiré sur luy leur colere, ils luy firent une seconde fois enfermer le cou & les mains dans des chaisnes de fer; & en cet estat il mourut de la maniere qu'ils le sçavent, dit S. Athanase, marquant assez par cette expression qu'on les soupçonnoit de luy avoir osté la vie par une mort violente. C'est ce que Sozomene explique bien clairement en disant qu'on ne sçavoit s'il avoit finy sa vie par une mort naturelle ou par violence. Ce n'est donc pas sans raison que l'Eglise le met au rang des martyrs, & qu'elle honore sa memoire l'onziéme jour de février avec ceux de son clergé dont nous venons de rapporter les combats qui les ont rendus venerables à toute la posterité par l'effort mesme que les Ariens ont faits pour les rendre infames à tous les siecles.

Sozom. l. 4. c. 1.

Eclairc. 3.

Ces Eusebiens firent aussi condamner au bannissement un Evesque d'Asie nommé Diodore; & c'est peut estre ce Diodore Evesque de Tenedo, qui se trouve parmy les souscriptions du Concile de Sardique. Ils renouvellerent aussi la persecution qu'ils avoient déja excitée contre Olympe Evesque d'Enos & Theodule de Trajanople; & Constance surpris par leurs calomnies, les ayant déja condamnez à mort à la requeste d'Eusebe pour estre executez en quelque endroit qu'on les pust trouver, ils recommencerent encore tout de nouveau à poursuivre l'execution d'un edit si étrange & si extraordinaire en luy-mesme, mais si conforme à leur esprit & à l'inhumanité de leur conduitte.

Athanas. de fuga sua p. 703. ad solitar. p. 821.

Mais comme leur fureur estoit particulierement animée contre nostre Saint, ils executerent sur deux prestres & sur trois diacres de son eglise d'Alexandrie, la vengeance qu'ils ne pouvoient luy faire ressentir à luy-mesme à cause de la protection qu'il recevoit de Constant; & ils eurent assez de crédit pour les faire releguer en Armenie: & de peur que le jugement si avantageux que le Concile de Sardique avoit prononcé en faveur des Evesques exilez, ne donnast la hardiesse à

ad solitar. p. 820. 821.

ceux qu'ils avoient perſecutez, de rentrer dans leurs egliſes, ils firent garder par ordre de Conſtance les portes & les entrées de toutes les villes. Ils firent auſſi particulierement écrire par cet Empereur aux magiſtrats d'Alexandrie, Que s'il ſe trouvoit que S. Athanaſe ou quelqu'un des preſtres qu'il nommoit, fuſt entré dans la ville ou dans le païs, le premier juge pourroit luy faire trencher la teſte ſans autre forme.

Nous avons déja dit par avance de quelle maniere ils firent bannir dans la haute Libye les ſaints Eveſques Macaire ou Arie, & Aſtere.

» Voilà, diſoit noſtre Saint, comment cette nouvelle here-
» ſie toute Judaïque ne ſe contente pas de renier JESUS-CHRIST,
» mais a meſme appris à ſes ſectateurs à commettre des homi-
» cides. Ils ne ſe ſont pas encore contentez de tous ces excés.
» Et comme le pere de leur hereſie eſt comparé par S. Pierre
» à un lion qui tourne continuellement autour de nous, cher-
» chant qui il pourra dévorer; ainſi ces Ariens s'eſtant rendus
» maiſtres des poſtes, faiſoient ſans ceſſe mille courſes de toutes
» parts; & s'ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochaſt leur
» fuitte du Concile de Sardique, & qui témoignaſt ſon aver-
» ſion contre l'hereſie Arienne, ils le faiſoient foüetter, em-
» priſonner, bannir de ſon païs: ce qui les rendit ſi redouta-
» bles & ſi terribles, que la crainte de tomber entre leurs mains
» de quelque maniere que ce fuſt, en porta pluſieurs à déguiſer
» leurs ſentimens, & que les autres aimerent mieux s'enfuïr
» & ſe retirer dans les deſerts que d'avoir aucun commerce
» avec eux.

Pendant que les Euſebiens exerçoient toutes ces cruautez dans l'Orient, les Eveſques d'Occident continuoient dans le zele qu'ils avoient pour la conſervation de la pureté de la foy; & ils en donnerent des marques par le Concile qui fut tenu à Milan en cette meſme année 347. contre Photin Eveſque de Sirmich. Nous n'avons ny actes ny Canons de ce Concile. Mais S. Hilaire remarque que deux ans avant le premier Concile tenu à Sirmich contre cet Eveſque, c'eſt à dire avant l'an 349. comme nous le montrerons dans la ſuitte, il s'en eſtoit tenu un autre à Milan où il avoit déja eſté condamné comme heretique & excommunié.

Hilar. adv. Arian.

Que ſi nous appliquons à ce Concile de Milan ce que S. Epiphane dit eſtre arrivé à Sardique, comme il eſt vrayſemblable qu'il a pris l'un de ces Conciles pour l'autre, nous trouverons que Photin ne fut dépoſé à Milan qu'aprés y avoir eſté appellé par les Eveſques pour rendre raiſon des hereſies dont on l'accuſoit, & avoir eu la liberté toute entiere de ſe deffendre. *Epiphan. har. 71.*

S. Epiphane dit auſſi qu'entre la premiere & la derniere condamnation du meſme Photin qui arriva en 351. il fut ſouvent refuté dans diverſes conferences qu'on eut avec luy. Mais l'affection que le peuple avoit pour luy, rendit long-temps inutiles tous les efforts que l'on fit pour le priver de ſon ſiege. *Hilar. adv. Arian.*

Il n'y a gueres lieu de douter que ce Concile de Milan ne ſoit celuy dont parlent Urſace & Valens dans la retractation qu'ils ſignerent en 349. lorſqu'ils diſent qu'ils condamnent Arius & ceux qui tiennent ſes ſentimens, comme ils avoient déja fait dans la requeſte qu'ils avoient préſentée à Milan.

Le Concile de Rimini témoigne auſſi que dans un Concile de Milan où eſtoient les preſtres ou les legats de l'Egliſe Romaine, ainſi que dit S. Hilaire, Urſace & Valens demanderent pardon par écrit des fautes dont ils ſe ſentoient coupables; c'eſt à dire apparemment qu'ils ſignerent quelque condamnation de l'Arianiſme, qui ne fut pas neanmoins jugée ſuffiſante pour leur accorder la grace de l'Egliſe, qu'ils n'obtinrent que deux ans aprés par de nouvelles ſoumiſſions. *Hilar. fragm. Athan. de ſynod. p. 877.* *Eclairc. 4.*

Ce que nous liſons dans S. Hilaire des legats du Pape à Milan, nous donne quelque lumiere pour expliquer ce que nous trouvons dans le traitté du meſme Saint contre les Ariens, que Photin avoit eſté condamné par les Romains deux ans avant la lettre d'Urſace & de Valens écritte au Pape Jules en 349.

Voilà ce que l'on peut dire de plus vrayſemblable de ce Concile de Milan dont l'éclairciſſement a partagé les eſprits. Nous y remarquons les premiers pas que firent Urſace & Valens pour ſe reconcilier avec l'Egliſe. Nous leur verrons faire encore d'autres démarches; mais nous verrons à la fin l'hypocriſie de ces heretiques, qui ayant eſté inſtruits par Arius meſme, ne ſe deffirent jamais ſincerement de leurs premieres *Eclairciſſ. 5.*

impreſſions, & conſerverent juſques à la mort le venin de ſes erreurs.

CHAPITRE IX.

Conſtant écrit à ſon frere, & employe les menaces pour obtenir de luy le rétabliſſement de S. Athanaſe. Embarras de Conſtance. Bataille de Singare dans la Meſopotamie.

ENCORE qu'il n'y ait point d'emportement qui nous doive ſurprendre dans les Ariens aprés ce que nous en avons rapporté, neanmoins ils y ajouterent en l'année 348. un excés ſi nouveau qu'il pourroit paroiſtre incroyable s'il n'eſtoit appuyé ſur l'autorité de S. Athanaſe meſme: & l'on avouëra ſans doute qu'il n'y a point d'exaggeration dans ce que dit noſtre Saint, que l'on n'a jamais rien veu de ſemblable parmi les payens, & que la meſme choſe n'arrivera peut eſtre jamais. Voicy quelle en fut l'occaſion, & ce que l'eſprit heretique dont ils eſtoient animez, leur inſpira contre deux Eveſques.

ad ſolitar. p. 822.

Le Concile de Sardique ayant ordonné le rétabliſſement des prélats que Conſtance avoit chaſſez de leurs egliſes, avoit député vers luy pour obtenir l'execution de ce decret, Vincent Eveſque de Capouë Metropole de Campanie, & qui eſtoit aſſez vrayſemblablement ce meſme Vincent qui eſtant preſtre avoit eſté legat de Silveſtre au Concile de Nicée, & Euphrate de Cologne Metropole de la Gaule ſuperieure, c'eſt à dire de la Germanie inferieure.

Baron. 348. §. 1.

Theodoret. l. 2. c. 6. Ruſin. l. 1. c. 19.

Conſtant qui par le réſultat du Concile de Sardique, reconnoiſſoit d'une part la foibleſſe & la facilité de ſon frere, & qui de l'autre eſtoit convaincu de la méchanceté & des artifices des Euſebiens, qui avoient abuſé de ſa douceur pour faire de ſi grands maux à l'Egliſe; n'ayant pas moins de compaſſion pour la honte de l'un, que d'indignation contre la malice des autres, envoya auſſi en ſon nom à Conſtance les meſmes Eveſques que ce Concile luy avoit déja députez. Il leur donna pour adjoint le general Salien, qui eſtoit illuſtre par ſon amour pour la pieté & pour la juſtice; & il leur mit entre les mains une lettre de recõmandation pour Conſtance.

Cette lettre commençoit par une ſupplication qu'il luy faiſoit d'écouter favorablement les Eveſques députez, de croire ce qu'ils luy diroient des entrepriſes criminelles d'Eſtienne Eveſque d'Antioche & des autres du meſme parti, & de ne plus differer de rendre Athanaſe à ſon trouppeau aprés que l'on avoit reconnu ſi clairement la calomnie de ſes accuſateurs, & l'injuſtice auſſi bien que la paſſion de ſes juges. Enſuitte le zele dont il eſtoit embrazé pour l'Egliſe, le faiſoit paſſer à des menaces dignes d'un prince auſſi chreſtien qu'il l'eſtoit, en proteſtant à ſon frere que s'il ne luy accordoit cette demande ſi équitable, il iroit luy-meſme à Alexandrie pour rendre Athanaſe à ſes brebis qui le ſouhaittoient depuis ſi long-temps, chaſſer ceux qui eſtoient ſes ennemis, & les punir ſelon leurs merites. *Eclair. iſſ. 1.*

Conſtance eſtoit à Antioche lorſque cette lettre luy fut renduë; & ne ſçachant à quoy ſe réſoudre de luy-meſme aprés en avoir fait la lecture, il ſe crut obligé d'aſſembler la pluſpart des Eveſques d'orient pour leur propoſer la choſe; & par leur conſeil il ſe réſolut à remettre pluſtoſt Athanaſe & les autres Eveſques éxilez en poſſeſſion de leurs egliſes, que de s'engager à une guerre civile: deſorte que dés cet inſtant meſme il manda à ces prélats de revenir, ou au moins promit d'executer ce que ſon frere demandoit. *Socrat. l. 2. c. 18. Sozomen. l. 3. c. 19. Philoſtorg. l. 3. c. 14. Theodoret. l. 2. c. 6.*

Quelques-uns ont crû que cette facilité venoit en partie de l'embarras où il ſe trouvoit à cauſe de la guerre de Perſe. Et en effet ce fut en cette meſme année qu'il perdit durant la nuit la celebre bataille de Singare où il eſtoit en perſonne, & qui fut la plus conſiderable des neuf qu'il donna contre les Perſes, ou pluſtoſt la plus malheureuſe de toutes celles qu'il perdit. Julien l'apoſtat la décrit autant qu'il peut à l'avantage de Conſtance; & il eſt certain que les commencemens en avoient eſté aſſez heureux pour les Romains, ſi les ſoldats ne ſe fuſſent privez eux-meſmes du fruit de cette victoire par leur mauvaiſe conduitte, en pourſuivant leurs ennemis à contre-temps & en allumant des flambeaux pour ſe faire tuer eux-meſmes, parce que l'extréme ſoif qu'ils ſouffroient les contraignoit de s'en ſervir pour chercher de l'eau dans l'obſcurité de la nuit. Ainſi l'avantage qu'ils auroient eu dans cette bataille s'ils euſſent ſceu ménager leur bon ſuccés *Baron. ann. 348. §. 16. Hieron. chron. Faſt. Idat. Feſt. Ruf. breviar. Iulian. orat. 1.*

avec plus de discretion, ne se termina qu'à une nouvelle & tres-profonde blessure que tout l'empire Romain receut en cette rencontre; & cette déroute fut suivie du siege de Nisibe & de la perte d'Amide, si nous en croyons S. Hieroſme, quoyque Julien prétende que les Perses n'assiegerent alors aucune ville & ne prirent pas seulement un chasteau.

Athanaſ. ad ſolitar. p. 822 Theodoret. l. 2. c. 7.

La résolution que Constance venoit de prendre de déferer aux prieres de son frere contre sa propre inclination, en luy accordant le retour des Evesques catholiques, irrita les Eusebiens à un tel point qu'ils eurent recours à une fourberie execrable comme n'ayant plus d'autre ressource. Ils en prirent tous ensemble la résolution; mais Estienne qui s'estoit emparé de l'egliſe d'Antioche, se chargea seul de faire réussir cette fourberie comme estant tres-habile dans ce mestier. Entre plusieurs émissaires qu'il avoit à sa discretion pour executer les violences par lesquelles il tyrannisoit en toutes manieres les deffenseurs des dogmes apostoliques, il y avoit un jeune homme nommé Onagre, nourri dans l'insolence & tres-déreglé dans ses mœurs, qui non seulement enlevoit les hommes de force au milieu des places publiques pour leur faire insulte & les frapper outrageusement, mais mesme alloit jusques au fond des maisons pour en entraisner impudemment les hommes & les femmes les plus honnestes. Ce fut luy qu'Estienne choisit pour estre le ministre de cette horrible action que nous allons rapporter.

On estoit alors dans les jours mesmes de Pasque qui tomboit au 3. d'Avril en 348. selon la supputation de ceux qui ont pris le soin de recueillir les tables pascales. Mais cela n'empescha pas Onagre d'aller trouver une femme publique, & de faire prix avec elle, disant que quelques étrangers arrivez depuis peu la demandoient. Il gagna aussi par argent un des serviteurs de la maison où les deux Evesques Euphrate & Vincent estoient logez au pied de la montagne; & ayant ramassé quelques frippons & quelques seditieux comme luy au nombre de quinze, il les fit cacher dans les mazures & dans les hayes qui estoient aux environs de cette mesme maison. Sur le soir il vint prendre la courtisane pour la mener au logis des deux Evesques, où ayant veu par le signal dont il estoit convenu, que les gens qu'il avoit mis en embuscade estoient

preſts, & ayant trouvé la porte de la ſale ouverte, il fit entrer cette malheureuſe femme, & luy montra la porte de l'antichambre où eſtoit couché Euphrate le plus âgé des deux prélats, luy diſant qu'elle n'avoit qu'à entrer, & puis il ſortit pour aller querir ſes complices.

La courtiſane qui eſtoit déja toute des-habillée, & qui s'imaginoit devoir trouver un jeune homme qui l'attendoit, fut bien ſurpriſe de ne voir là qu'un homme endormy qui ne penſoit à rien moins qu'au deſſein pour lequel elle avoit eſté conduitte en ce lieu; & ſon étonnement s'augmenta lorſqu'en le conſiderant davantage elle vit que c'eſtoit un vieillard qui avoit la mine d'un Eveſque. En meſme temps Euphrate l'ayant entendu marcher & eſtant réveillé à ce bruit, demanda qui c'eſtoit qui entroit chez luy; & la femme ayant répondu, luy fort ſurpris & ſaiſi de crainte d'entendre la voix d'une femme, crut que c'eſtoit un démon, & invoqua le nom de JESUS-CHRIST. La courtiſane de ſon coſté commença à découvrir tout le myſtere, & à crier qu'on luy avoit fait violence pour la faire venir là: & d'autre part Onagre qui ne ſçavoit pas moins employer la diligence que la violence quand il s'agiſſoit d'outrager les gens de bien, eſtoit déja rentré avec la trouppe de ſes ſatellites. Il fit ce qu'il put pour obliger la courtiſane à ſe taire & à accuſer l'Eveſque; & luy de ſa part ſe mit à crier que c'eſtoit une choſe tout à fait honteuſe que des gens qui prétendoient eſtre venus pour le rétabliſſement des loix, violoient eux-meſmes toutes les loix par leur conduitte ſcandaleuſe.

On peut juger quel fut le bruit qui s'excita là deſſus. Tous les domeſtiques y accoururent. Vincent qui eſtoit couché dans une chambre plus reculée, ſe leva en meſme temps pour y venir. On fit fermer la porte de la cour, & ainſi l'on prit ſept de ceux qui eſtoient venus de concert avec Onagre; mais luy & tous ſes autres complices avoient déja pris la fuitte. On fit garder les priſonniers auſſi bien que la courtiſane.

Dés que le jour fut venu, le bruit d'un ſi étrange évenement ſe répandit par toute la ville, & chacun accourut en ce logis. Les deux Eveſques ayant mandé le general Salien, qui eſtoit venu avec eux à Antioche, & qui logeoit en un autre endroit, ils s'en allerent avec luy au palais, ſe plaignant

hautement de l'effronterie d'Eſtienne, & criant que ſes crimes eſtoient ſi noirs qu'ils n'avoient beſoin ny de jugement ny d'information. Et il eſt probable qu'ils en parloient avec d'autant plus d'aſſeurance, qu'ils avoient appris des priſonniers qu'Eſtienne eſtoit le principal auteur de cette fourbe. Le general Salien s'en plaignit encore d'un ton plus ferme & plus élevé que ces deux prélats. Toute la cour en fut émeuë ne pouvant comprendre ce que c'eſtoit que cet accident, & tout le monde jugea qu'il falloit éclaircir cette affaire juſques dans le fond.

Le general Salien repreſenta à l'Empereur qu'elle n'eſtoit pas de la nature de celles dont la diſcuſſion ſe fait ſelon l'ordre des Canons, mais qu'il falloit l'examiner par la rigueur des loix civiles,& offrit de livrer luy meſme entre les mains de la juſtice les clercs de ces deux Eveſques pour eſtre appliquez à la queſtion,pourveu que ceux d'Eſtienne y fuſſent auſſi mis enſuitte. Eſtienne au contraire taſchoit ouvertement d'éviter cet examen, qui devoit eſtre ſuivi de la conviction de ſon crime, & ſoutenoit qu'il ne falloit pas foüetter ainſi des perſonnes du clergé. Surquoy l'Empereur & tous les grands réſolurent que la queſtion ſe donneroit dans le palais & non en public.

On commença par interroger cette courtiſane pour ſçavoir qui l'avoit menée chez les deux Eveſques. Elle répondit que c'eſtoit un jeune homme qui l'en avoit ſollicitée ſans luy dire autre choſe ſinon qu'il ſervoit en cela des étrangers arrivez depuis peu de temps, & le reſte conformément à ce que nous avons rapporté. Aprés la dépoſition de cette femme, les juges firent venir le plus jeune de ceux que l'on avoit arreſtez; & ſans qu'il fuſt beſoin de le foüetter pour luy faire avoüer la verité par la force des tourmens, il déclara de luy-meſme comme la choſe s'eſtoit paſſée, chargeant Onagre comme celuy qui les avoit tous engagez. Onagre eſtant amené luy-meſme devant les juges, reconnut qu'il n'avoit rien fait en tout cela que par le commandement d'Eſtienne, & qu'il avoit traitté avec luy par le moyen de ſes eccleſiaſtiques. On interrogea auſſi la maiſtreſſe de la courtiſane, qui déclara que les clercs d'Eſtienne eſtoient venus trouver cette femme, & ces clercs qui eſtoient apparemment venus avec Onagre, accuſerent leur Eveſque. Les

Les juges eſtant donc convaincus qu'Eſtienne eſtoit l'auteur d'une action ſi noire & ſi méchante, ils le remirent entre les mains des Eveſques, pour eſtre dépoſé & chaſſé honteuſement de l'Egliſe, ce qui fut executé.

On ne peut lire ſans rougir une hiſtoire ſi honteuſe : mais les Ariens avoient renoncé à la pudeur en renonçant à la foy, & employoient ſans rougir des moyens ſi abominables. Quiconque parloit pour S Athanaſe devenoit criminel en un inſtant ; & il n'y avoit rien au monde qui ne leur paruſt innocent pour ſe vanger de ſes deffenſeurs & de ſes amis. Ils employoient les courtiſanes & les plus infames miniſtres de la diſſolution publique pour flétrir l'innocence des Eveſques, & pour leur faire perdre ou la chaſteté s'ils euſſent eſté aſſez infidelles à leur miniſtere pour ſuccomber à la tentation, ou la réputation & l'honneur en obſcurciſſant leur pureté par l'apparence du crime & par des artifices diaboliques. Certes il ſeroit difficile de comprendre que des Eveſques euſſent pû ſe réſoudre à avoir commerce avec des proſtituées pour noircir de calomnies leurs propres freres, ſi l'on ne ſçavoit que l'hereſie eſt plus effrontée & plus proſtituée à toutes ſortes d'infamies, que les courtiſanes qui s'abandonnent & ſe vendent pour aſſouvir leurs paſſions & la brutalité des autres.

Mais la confuſion que receurent les Ariens en cette rencontre, eſt un ſujet de conſolation pour ceux qui ont cette faim & cette ſoif ſpirituelle de la juſtice, dans laquelle conſiſte le zele des chreſtiens ; quoyqu'en meſme temps il y ait ſujet de s'humilier par l'admiration des plus ſecrets jugemens de Dieu, qui ne permit pas encore que cet évenement ſi ſcandaleux fuſt l'entiere deſtruction de l'Arianiſme, comme il ſembloit le devoir eſtre naturellement.

CHAPITRE X.

Leonce eſt fait Eveſque d'Antioche. De quelle maniere il ſe comporta dans cet employ. Flavien & Diodore conſervent la foy dans Antioche.

Athanaſ. ad ſolitar. p. 810. 812. 817. de fuga ſua p. 718. Theodoret. l. 2. c. 8. Epiphan. har. 69. Philoſtorg. l. 2. c. 16.

LEs Euſebiens qui eſtoient trop complaiſans pour réſiſter à Conſtance qui vouloit qu'Eſtienne fuſt dépoſé, n'eſtoient pas aſſez indifferens aux intereſts de leur ſecte pour ne luy pas donner un ſucceſſeur Arien. Ce fut l'eunuque Leonce qu'ils éleverent à cette charge, la violence de Conſtance l'ayant emporté ſur toutes les regles de l'Egliſe.

Il eſtoit de Phrygie, d'un eſprit couvert & diſſimulé, comme ces écueils qui ſont d'autant plus dangereux qu'ils ſont cachez ſous les eaux. Philoſtorge prétend qu'il avoit eſté l'un des diſciples du S. martyr Lucien ; mais il eſt conſtant qu'il fut tout entier à Arius dés le commencement de ſon hereſie, & qu'il en conſerva toujours depuis les erreurs ſans aucune alteration. S. Euſtathe Eveſque d'Antioche qui connoiſſoit ſon impieté, luy refuſa l'entrée dans ſon clergé, tandis qu'il eut quelque autorité dans ſon egliſe. Mais quand ce Saint confeſſeur eut eſté banni en 330. non ſeulement les Ariens l'y receurent, mais de plus ils l'éleverent à l'epiſcopat contre les loix qui avoient eſté preſcrittes par le concile de Nicée. Car outre l'hereſie dont il eſtoit convaincu, il avoit encore une autre incapacité qui le rendoit meſme indigne de la communion laïque. C'eſt qu'ayant un commerce qui n'eſtoit ny honneſte ny innocent avec une femme qu'il faiſoit paſſer pour vierge, quoy qu'il luy euſt fait perdre cette qualité, & eſtant preſſé par des deffenſes tres-rigoureuſes de rompre cette converſation, qui eſtoit ſuſpecte à tout le monde, il ſe fit eunuque pour joüir plus librement de la converſation de cette perſonne à laquelle il eſtoit ſi étroittement attaché. Mais cette précaution meſme ne ſervit de rien pour effacer les mauvais ſoupçons qu'il avoit donnez par une fréquentation trop familiere ; & noſtre Saint eſtoit fort perſuadé que dans cet eſtat ſi rigoureuſement deffendu par les

ſaints Canons il ne vivoit point aſſez chaſtement avec Euſtolie pour oſter l'occaſion du ſcandale. Auſſi cette action le fit dépoſer de la preſtriſe. Mais toutes ces irregularitez n'eſtoient nullement conſiderables dans l'eſprit des Ariens, & ne l'empeſcherent pas d'eſtre élevé à l'epiſcopat par leurs intrigues.

Il eſt aiſé de juger de quelle maniere il s'y conduiſit aprés une telle entrée. Nous n'en pouvons mieux apprendre le détail que de ce qu'en rapporte Theodoret, qui eſtant d'Antioche meſme, paroiſt avoir eſté fort bien inſtruit de tout ce qui regarde cette egliſe. On ne ſçauroit, dit-il, écrire combien luy & ſes deux prédeceſſeurs Placille & Eſtienne commirent d'impietez & de crimes. Leonce taſchoit neanmoins de couvrir la maladie de l'Arianiſme dont il eſtoit infecté, & faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour cacher ſa malice ſous une fauſſe apparence de douceur. Comme il y avoit un grand nombre de catholiques d'Antioche, qui obeïſſoient par condeſcendance aux Eveſques Ariens, il ſe trouvoit que lors qu'il falloit chanter le verſet *Gloire au Pere* dans les aſſemblées de l'Egliſe, les catholiques chantoient, *& au Fils*, & les autres, *par le Fils dans le Saint Eſprit.* Leonce qui ſe trouvoit embaraſſé par cette contrarieté, & n'oſoit empeſcher ceux qui ſuivoient la doctrine du Concile de Nicée, parce qu'ils eſtoient en trop grand nombre, ne diſoit pas ce verſet, & ceux qui eſtoient auprés de luy ne luy entendoient jamais dire que ces derniers mots, *dans les ſiecles des ſiecles.* On rapporte meſme que mettant la main ſur ſa teſte toute blanche de vieilleſſe, il diſoit, Quand cette neige ſera fonduë il y aura bien de la bouë, voulant marquer que quand il ſeroit mort, cette diviſion du peuple dans le ſervice produiroit une infinité de troubles, parce qu'il prévoyoit que ſes ſucceſſeurs ne ſeroient pas aſſez accommodans pour la ſouffrir. *l. 2. c. 19.* *Sozom. l. 3. c. 19.*

Il y avoit alors à Antioche deux illuſtres laïques, Flavien & Diodore, qui furent depuis faits preſtres de la meſme egliſe, & enfin Eveſques, le premier d'Antioche meſme, & le ſecond de Tarſe en Cilicie. Ils eſtoient tous deux illuſtres par leur naiſſance, mais ils ne trouvoient point de plus illuſtre nobleſſe que la pieté & la deffenſe de la foy. Diodore *Theodoret. l. 4. hiſtor. c. 22.*

Facund. Hermian. l. 4. avoit étudié à Athénes la philoſophie & la rhetorique; & tous deux avoient embraſſé la vie des Aſcétes, c'eſt à dire de ceux qui obſervoient rigoureuſement les regles les plus exactes de la vie religieuſe & chreſtienne, ſoit dans les villes, ſoit dans les deſerts. Diodore n'avoit ſur la terre ny maiſon, ny table, ny lit. Il menoit une vie tout à fait apoſtolique, n'ayant quoyque ce ſoit de propre, & ſe contentant de la nourriture qu'il recevoit de ſes amis, parce qu'il employoit tout ſon temps à la priere & à la prédication de la parole de Dieu. Ses mortifications qui paroiſſoient extérieurement ſur ſes membres & par la paſleur de ſon viſage, luy attirerent une foibleſſe d'eſtomac qui luy cauſoit de grandes douleurs; mais cette foibleſſe ne l'empeſcha pas de vivre tres-long temps, & de rendre à l'Egliſe des ſervices tres-conſidérables. Il commença à paroiſtre du temps de Conſtance; & Flavien luy eſtant uni, ils ânimoient jour & nuit tout le monde à la pieté, faiſant une profeſſion ouverte de deffendre la doctrine des Apoſtres.

l. 3. c. 13. Philoſtorge dit que ce fut Flavien & les moines qu'il avoit amaſſez, qui commencerent à chanter le verſet *Gloria Patri & Filio*, &c. ce qui marque au moins qu'il eſtoit des premiers à exciter le peuple à cette confeſſion publique de la tres-ſainte Trinité.

Chryſoſtom. orat. 52. tom. 1. S. Chryſoſtome qui tenoit à gloire d'eſtre du nombre des diſciples de ce genereux Flavien, releve avec un tres grand éloge le ſoin qu'il prit des catholiques d'Antioche juſqu'à l'élection de S. Melece. Il dit qu'il n'abandonna point ſon trouppeau lorſque les Ariens voulurent le ravager, quoy qu'il ne fuſt pas encore monté ſur le ſiege epiſcopal, dequoy cette ame ſi genereuſe & pleine d'une philoſophie toute celeſte ne ſe mettoit nullemẽt en peine, parce qu'elle laiſſoit aux autres les honneurs de la prélature, & qu'elle prenoit pour ſon partage les travaux & les fatigues des prélats; Qu'il demeuroit dans un meſme lieu avec les loups ſans eſtre bleſſé par les dents de ces beſtes ſi cruelles, ſa foy eſtant trop forte pour eſtre expoſée à leur doctrine pernicieuſe; Qu'en demeurant avec eux, & les tenant continuellement occuppez aux combats qu'il leur livroit, il procuroit par ce moyen la tranquillité & l'aſſurance à ſes brebis; Qu'il n'avoit pas ſeulement

pour motif dans cette conduitte de fermer leurs bouches & de s'oppoſer à leurs blaſphémes, mais que faiſant la reveuë & la viſite de ſon trouppeau, il prenoit garde ſi nul des ſiens n'eſtoit bleſſé, pour y appliquer le remede à l'inſtant meſme.

Ce fut auſſi le meſme Flavien & Diodore, qui apprirent les premiers au peuple à chanter les pſeaumes à deux chœurs, ſi nous en croyons Theodoret; & cette ſainte inſtitution qui avoit commencé à Antioche, ſe répandit en peu de temps juſqu'aux extrémitez de la terre. *Theodoret. l. 2. c. 17.*

Ces deux conſervateurs de la religion catholique dans une ville affligée par la tyrannie des Ariens, avoient encore accoutumé d'aſſembler les fidelles aux tombeaux des Saints martyrs; & là ils paſſoient toute la nuit à chanter des hymnes & les loüanges de Dieu.

Tous ces exercices de pieté devoient eſtre fort deſagréables à Leonce; mais il n'oſoit les en empeſcher, parce qu'il voyoit le peuple fort attaché à ces deux deffenſeurs de la foy. Il les pria ſeulement avec une douceur affectée, de faire ces aſſemblées dans les egliſes; & eux qui connoiſſoient ſa malice, & qui voyoient fort bien qu'il appréhendoit l'éclat que faiſoit leur pieté, ne laiſſerent pas neanmoins de luy obeïr, eſtant bien aiſes de pouvoir rendre gloire à JESUS-CHRIST dans les lieux qui luy eſtoient conſacrez, & avec l'autorité meſme de ſon ennemi.

Philoſtorge dit que Leonce dépoſa ou excommunia Flavien & Paulin; mais on ne voit pas que Flavien ait jamais eſté ſéparé de la communion des Ariens d'Antioche qu'avec S. Melece; & il eſt certain que Paulin ne leur fut jamais uni, ayant toujours eſté du nombre des Euſtathiens.

Ce que nous venons de dire de la conduitte de Leonce pourroit donner lieu de croire qu'il avoit une veritable douceur, & qu'il taſchoit ſincerement de maintenir le peuple d'Antioche dans l'union par un amour ſincere de la paix, ſi le reſte de ſes actions ne faiſoit voir la malignité de ſon ame, & que la modération de ſa conduitte eſtoit un pur effet de la crainte qu'il avoit du peuple, & des menaces terribles que faiſoit Conſtance contre ceux qui oſeroient dire que le Fils eſt diſſemblable au Pere. Car ſa corruption eſtoit ſi grande *Theodoret. ibid.*

qu'il effaça tous les crimes qu'Eſtienne & Placille avoient commis devant luy ; & il fit tous les maux qu'il put aux catholiques ; comme au contraire il favoriſoit & ſoutenoit en toutes choſes les partiſans de ſon hereſie & de ſon impieté. Il ne faiſoit jamais aucune faveur à ceux qui faiſoient profeſſion de ſuivre les dogmes apoſtoliques ; & il donnoit aux heretiques une liberté & une protection toute entiere. Quelques vertus éminentes que poſſedaſſent les deffenſeurs de la conſubſtantialité du Verbe, il ne les mettoit jamais dans aucune fonction eccleſiaſtique ; & quelques déreglez que fuſſent ſes ſectateurs, il les élevoit aux charges les plus conſiderables du clergé. C'eſtoit ce qui faiſoit que la pluſpart des laïques conſervoient religieuſement la pureté de la foy, & que les eccleſiaſtiques au contraire eſtoient infectez du venin de l'hereſie, quoy qu'ils n'oſaſſent pas faire paroiſtre la corruption de leur eſprit dans les diſcours qu'ils faiſoient au peuple.

Telle eſtoit alors la face de l'egliſe d'Antioche, laquelle ayant eu l'honneur d'eſtre la premiere origine du nom chreſtien, ſe trouvoit réduitte à ſe voir malheureuſement dominée par les ennemis de la divinité de JESUS-CHRIST. Mais Dieu ſe conſervoit toujours des lis parmy les épines ; & le mélange de ces hommes contagieux n'eſtoit pas capable d'alterer la pureté des élus, n'y ayant point de puiſſance ny dans la terre ny dans l'enfer, qui ait la force de les arracher de ſes mains.

Aëce qui s'eſt acquis le nom d'athée par excellence, fut l'un des plus dignes miniſtres de Leonce ; & rien ne décria tant ſon epiſcopat que le choix qu'il fit de ce malheureux hereſiarque pour l'élever au diaconat. Nous aurons occaſion de repreſenter les excés qu'il commit contre l'Egliſe, & de remarquer encore une fois la generoſité de Flavien & de Diodore, qui ne s'oppoſerent à ſa dignité, que pour empeſcher le progrés de ſon hereſie.

CHAPITRE XI.

Conſtance ſe détrompe un peu, & écrit à S. Athanaſe pour le rappeller.

CE fut par un ſecret jugement de Dieu que Conſtance ne fut pas entierement détrompé de la créance qu'il avoit aux Euſebiens, & qu'il demeura encore attaché à leur parti aprés les avoir veu ſurpris dans une malice auſſi diabolique qu'eſtoit celle qu'Eſtienne avoit employée pour accabler deux Eveſques. Neanmoins Dieu ſe ſervit de cette experience pour luy faire un peu ouvrir les yeux: un évenement ſi étrange le réveilla du profond ſommeil, ou pluſtoſt de la lethargie où la préoccupation de ſon eſprit le tenoit comme enſeveli. Un ſeul Arien luy donna lieu de juger de tous les autres. Ce qu'Eſtienne venoit de faire contre Euphrate luy fit douter que toutes les accuſations qu'il avoit receuës contre les Eveſques catholiques, ne fuſſent autant de calomnies, & que ceux de ſon parti ne l'euſſent trompé avant que de perſecuter leurs propres confreres. *Ad ſolitar. p. 822.*

Ce juſte remors ne fut pas ſans effet. Car Conſtance fit expedier ſes ordres pour faire revenir promtement les deux preſtres & les trois diacres d'Alexandrie qu'il avoit bannis en Armenie; & il écrivit à Alexandrie en termes fort exprés & fort précis, pour deffendre de perſecuter les eccleſiaſtiques & les laïques de la communion d'Athanaſe. Il manda auſſi noſtre Saint, & les autres prélats condamnez s'il ne l'avoit déja fait; & Socrate dit que S. Paul revint auſſi-toſt à Conſtantinople. *Socrat. l. 2. c. 18.*

Nous apprenons de ce meſme hiſtorien que la juſte défiãce qu'avoit noſtre Saint de la malice de ſes calomniateurs, luy fit differer ſon retour juſques à l'année ſuivante; & il eſt certain que Conſtance meſme crut que c'eſtoit ce qui l'arreſtoit. Mais Dieu luy applanit le chemin d'Alexandrie, & facilita ſon retour en oſtant la vie à Gregoire ſon adverſaire environ dix mois aprés la dépoſition d'Eſtienne d'Antioche, ainſi que nous apprenons de noſtre Saint; deſorte que mettant cette mort en janvier ou février de l'an 349. il faut juger *Athanaſ. ad ſolitar. 823. apolog. 2. 7 69.*

neceſſairement qu'il a tyranniſé l'egliſe d'Alexandrie durant
Theodoret. l. 2. c. 3. & 9. prés de huit ans entiers, quoyque Theodoret renferme ſon uſurpation dans l'eſpace de ſix années. Saint Athanaſe ne parle que de ſa mort ſans dire de quelle maniere elle arriva: mais Theodoret nous aſſure par deux fois qu'il fut tué par ſes propres brebis qu'il avoit traittées avec plus de barbarie que n'euſt fait un tigre. Ainſi il ſortit de ce monde comme il eſtoit entré dans l'epiſcopat où il n'avoit eſté élevé que par le ſang & le carnage.

Athanaſ. ad ſolitar. p. 823. 827. Dés qu'il fut mort, Conſtance écrivit à noſtre Saint juſques à trois differentes fois des lettres toutes pleines de témoignages d'affection & de promeſſes d'une entiere ſûreté. Il écrivit en meſme temps à Conſtant ſon frere, afin qu'il permiſt au Saint de retourner à Alexandrie, ou pluſtoſt qu'il l'y exhortaſt; & il engageoit ſa parole de ne rien faire à ſon ſujet qu'avec le conſentement du peuple, & avec l'agréement de ce prélat meſme qui y avoit le principal intereſt.

Les Ariens ne purent voir une révolution ſi nouvelle dans Conſtance, ſans faire tous leurs efforts pour en empeſcher l'effet. Ils repreſenterent à Conſtance que le retour du Saint eſtoit la ruine de leur parti, dont Athanaſe s'eſtoit toujours déclaré le capital ennemy, & qu'il ne ceſſeroit point encore de l'anathematiſer tout de nouveau. Mais toutes leurs remontrances furent inutiles, & Conſtance demeura ferme dans ſa réſolution.

Apolog. 2. p. 769. 770. Nous avons encore ces trois lettres qu'il écrivit à S. Athanaſe, & le Saint meſme les a conſervées. La premiere eſtoit conceuë en ces termes.

Conſtance victorieux, Auguſte, à Athanaſe.

» NOSTRE clemence & noſtre douceur n'a pû ſouffrir
» que vous fuſſiez plus long-temps agité par les tem-
» peſtes & par les vagues impétueuſes de la mer; & noſtre
» pieté, qui eſt toujours infatigable, n'a pû voir ſans douleur
» le triſte eſtat où vous a réduit le banniſſement hors du lieu de
» voſtre naiſſance, la perte & la privation de vos biens, & la
» vie errante & vagabonde que vous avez menée dans des
» lieux ſauvages & dans des ſolitudes affreuſes. Que ſi j'ay

long-temps

long-temps differé à vous mander mes ſentimens & ma réſo- «
lution, c'eſtoit dans l'eſperance que j'avois que vous vous «
porteriez de vous meſme à venir vers nous pour nous de- «
mander la guériſon de vos maux & la fin de vos ſouffrances. «
Neanmoins parce que la crainte vous a peut eſtre empeſché «
d'executer ce deſſein, c'eſt pour cela que nous avons écrit «
tres-amplement à voſtre conſtance, afin que vous ne diffe- «
riez pas davantage de vous préſenter devant nous; & qu'a- «
prés y avoir receu l'accompliſſement de vos deſirs, & des «
marques ſenſibles de noſtre bonté, vous ſoyez rétabli dans la «
jouïſſance de tout ce qui vous appartient. Car c'eſt pour ce- «
la que j'ay porté Monſeigneur mon frere Conſtant, Auguſte «
& victorieux, à vous accorder la permiſſion de venir icy, «
afin que nous conſpirions tous deux à vous rappeller au lieu «
de voſtre naiſſance, & que vous receviez ce gage public de «
noſtre faveur. «

La ſeconde lettre contenoit ces mots.

Quoyque nous vous ayons déja témoigné par nos lettres «
précedentes que vous pouviez venir en noſtre cour avec aſſu- «
rance, parce que nous ſouhaittons paſſionnément vous ren- «
voyer en voſtre païs; neanmoins nous écrivons encore celle- «
cy à voſtre conſtance, pour vous exhorter à venir icy ſans dé- «
fiance & ſans crainte, à vous ſervir pour cet effet des voitu- «
res & des commoditez publiques, & à vous rendre en dili- «
gence auprés de nous, afin d'obtenir l'effet & l'accompliſſe- «
ment de vos deſirs. «

Conſtance voyant que noſtre Saint ne venoit point, quoy-qu'il ſe fuſt déja paſſé beaucoup de temps depuis qu'il luy avoit écrit ces deux lettres, & croyant que la crainte le retenoit, luy en écrivit encore une troiſiéme; & luy envoya en meſme temps un diacre nommé Achite pour l'aſſurer entierement de ſa bonne diſpoſition envers luy. Voicy ce qu'elle portoit: Lorſque nous eſtions à Edeſſe, où quelques-uns de «
vos preſtres eſtoient preſens, nous avons bien voulu dépeſ- «
cher vers vous un de ces preſtres, pour vous mander que vous «
vous rendiez en noſtre cour en diligence, afin qu'aprés nous «
avoir veus, vous puiſſiez de là partir promtement pour Ale- «
xandrie. Mais parce que vous n'eſtes pas encore venu, quoy «
qu'il y ait déja long-temps que nos lettres vous ont eſté ren- «

» duës, cela nous oblige de vous en avertir encore tout de
» nouveau, afin que dés le moment que vous aurez receu cet
» avis, vous ne differiez pas plus long-temps de partir pour
» vous préſenter devant nous, & qu'ainſi vous puiſſiez eſtre
» rétabli dans voſtre patrie, & voir l'accompliſſement de vos
» deſirs. Mais pour vous donner ſur ce ſujet une plus ample dé-
» claration de noſtre volonté, nous vous avons envoyé le dia-
» cre Achite pour vous inſtruire de ce que nous avons réſolu
» en voſtre faveur, & vous mettre en eſtat de pouvoir execu-
» ter tout ce que vous deſirez.

Il luy fit meſme écrire par divers Seigneurs, à qui noſtre Saint pouvoit ſe fier plus aiſément, ſçavoir par les Comtes Poleme, Datien, Bardion, Thalaſſe, Taurus & Florent; & il le faiſoit aſſurer qu'il l'attendoit depuis une année entiere; ce qu'il faut peut eſtre conter depuis qu'il avoit accordé ſon retour à Euphrate : Et il ajoutoit qu'il n'avoit point ſouffert que l'on fiſt aucun changement à Alexandrie, ny qu'on établiſt perſonne à la place de Gregoire, afin que les egliſes fuſſent conſervées à Athanaſe.

Toutes ces lettres ſi tendres & ſi obligeantes n'eſtoient pas plus glorieuſes à celuy pour qui elles eſtoient écrittes, qu'elles eſtoient avantageuſes à celuy qui les écrivoit. Il eſtoit de la juſtice de Conſtance de faire ceſſer les maux dont il avoit eſté la cauſe; mais il eſtoit de la generoſité de S. Athanaſe de ſe ſurmonter luy-meſme par l'oubly de toutes les injures qu'il avoit ſouffertes depuis tant d'années, & d'avoir un cœur auſſi doux & auſſi traittable dans la paix, qu'il avoit toujours eſté ferme & inébranlable dans la perſécution. Nous allons voir par ſa conduitte que l'eſprit de Dieu l'avoit établi dans cette diſpoſition ſainte, & que la vigueur epiſcopale qui l'élevoit au deſſus de tous les hommes de ſon ſiecle, eſtoit jointe en ſa perſonne à une bonté & à une modération qui doit éternellement ſervir d'exemple à toutes les perſonnes établies dans cette haute dignité.

CHAPITRE XII.

Voyage de S. Athanaſe à Rome. Lettre du Pape Iules aux preſtres & au peuple d'Alexandrie. Le Saint retourne en Orient, & arrive à Antioche.

CONSTANCE ayant écrit ces trois lettres de divers endroits, le Saint les receut toutes dans Aquilée ; & ce fut là que remettant à Dieu la ſuitte de cette affaire, il prit la réſolution d'aller trouver Conſtance dans l'Orient, & d'y remener avec luy ceux qui avoient eſté depuis tant d'années les compagnons de tous ſes travaux. Neanmoin il n'executa ce deſſein qu'aprés avoir fait encore un autre voyage en France où il eſtoit mandé par Conſtant. Et comme il ne vouloit ny ſuivre ſon propre eſprit dans une occaſion de cette importance, ny s'en retourner chez luy ſans l'agréement & la participation de ſes principaux protecteurs, il ſe réſolut encore d'aller à Rome pour dire adieu à l'egliſe & à l'Eveſque de cette ville. On ne voit pas ſi ce fut avant que d'aller en France ou à ſon retour qu'il fit ce voyage de Rome.

Athanaſ. apolog. 1. p. 676. apol. 2. p. 770. ad ſolitar. p. 823.

Auſſi-toſt qu'il y eut montré les lettres que Conſtance luy avoit écrittes, la nouvelle de ſon rétabliſſement répandit une joye univerſelle dans cette egliſe qui avoit pris tant de part à ſes douleurs ; & le Pape Jules conſidera comme une grande benediction l'heureux ſuccés d'une cauſe qui eſtoit celle de JESUS-CHRIST meſme, & pour laquelle il avoit employé ſi ſouvent toute l'autorité qui luy avoit eſté confiée. Il pouvoit rendre un fidelle témoignage à la pieté de noſtre Saint, qui avoit eſté ſi ſouvent l'édification publique de toute la ville de Rome pendant ſon éxil ; & il crut le devoir faire dans une rencontre ſi conſidérable. Aprés luy avoir donc fait paroiſtre toutes les marques d'amitié dont ſa charité apoſtolique eſtoit capable, il voulut encore ſe conjoüir de ſon rétabliſſement avec toute la ville d'Alexandrie ; ce qu'il fit par cette lettre.

Iules aux preſtres & au peuple d'Alexandrie.

Eclairc. 1 » JE me conjouïs avec vous, mes chers freres, de ce que
» vous allez voir à l'avenir le fruit & la recompenſe de vos
» travaux, comme il eſt viſible, en la perſonne d'Athanaſe,
» noſtre frere & noſtre collegue dans l'epiſcopat, que Dieu
» vous rend encore une fois en conſidération de la ſainteté de
» ſa vie, & de la ferveur de vos prieres; & un ſi heureux chan-
» gement témoigne que les prieres que vous avez faittes à
» Dieu, ont eſté pures & pleines de charité. Car comme vous
» vous eſtes ſouvenus des biens celeſtes qu'il nous promet, &
» des enſeignemens que mon cher frere vous a donnez pour
» vous y conduire & vous en procurer la jouïſſance; vous
» avez auſſi eſté perſuadez comme d'une verité conſtante, que
» voſtre foy ſainte & orthodoxe vous a fait comprendre aſſuré-
» ment, que celuy qui eſtoit toujours preſent à vos eſprits par
» les ſentimens de pieté dont ils ſont pleins, ne vous ſeroit
» point ravi pour toujours par une triſte & dure ſéparation.
» Il n'eſt donc pas beſoin que je vous écrive avec une plus
» grande étenduë de paroles, puiſque voſtre foy a déja préve-
» nu d'elle-meſme tout ce que je vous pourrois dire, & que
» par la grace de Dieu c'eſt à cette cauſe qu'il faut attribuer
» l'effet & l'accompliſſement des prieres que nous avons fait-
» tes tous tant que nous ſommes. Je me réjouïs donc avec vous
» afin de le redire encore un coup, de ce que vos ames ſe ſont
» conſervées fermes & invincibles dans la foy; & en meſme
» temps je me conjouïs avec mon frere Athanaſe de ce qu'au
» milieu de tant de maux qui ont exercé ſa patience, il n'a point
» laiſſé paſſer une heure ſans ſe ſouvenir de voſtre charité, ny
» oublié le deſir extrême que vous aviez de le revoir. Car
» quoy qu'il ait paru eſtre ſéparé de vous pour un temps, nean-
» moins il a toujours eſté auſſi preſent d'eſprit parmi vous, que
» s'il y euſt eſté preſent de corps.
» Il revient donc maintenãt plus éclattant qu'il n'eſtoit lors
» qu'il eſt ſorti d'auprés de vous; & ſi le feu éprouve & purifie
» l'or & l'argent, & les matieres les plus précieuſes, quel diſ-
» cours ne ſeroit pas au deſſous du merite d'un ſi grand homme,
» qui aprés eſtre ſorti victorieux de tant de perils & de tant

de tentations, revient à vous tout pur & tout innocent? Et « ce n'eſt pas nous ſeulement qui vous le rendons dans cet « eſtat, mais il remporte avec luy le jugement avantageux de « tout le Concile. «

Recevez donc, mes chers freres, recevez Athanaſe voſ- « tre Eveſque avec toute la gloire & toute la joye dont vous « eſtes capables ſelon Dieu; & recevez en meſme temps avec « luy toutes les perſonnes qui ont eu part à de ſi grands maux. « Réjouïſſez-vous de voir l'accompliſſement & l'effet de vos « prieres, vous, qui pour parler ainſi, avez nourri & raſſaſié « par vos écrits ſi agréables & ſi ſalutaires, voſtre paſteur qui « brûloit pour voſtre pieté d'un deſir ſi violent & d'une ſoif « ſi ardente. Car vous avez eſté ſa conſolation pendant ſon « banniſſement dans les païs étrangers; & vos eſprits dont la « fidelité eſt ſi grande, ont eſté ſon rafraichiſſement & ſa for- « ce au milieu de ſes perſecutions. «

Certes je reſſens un plaiſir extréme en repreſentant à mon « eſprit & prévoyant par mon imagination quelle ſera la joye « & la ſatisfaction de chacun de vous à ſon retour; avec quel « profond reſpect voſtre peuple ira au devant de luy, & com- « bien cette feſte ſera celebre par le concours de toutes ſortes « de perſonnes. Quel ſera à voſtre égard ce jour ſi grand & ſi « heureux, auquel vous verrez mon frere retourner en voſtre « ville, ce jour auquel vous verrez ceſſer tous les maux que « vous ſouffrez depuis tant d'années, & ce retour ſi glorieux « & ſi ſouhaittable répandre une allegreſſe publique dans le « cœur de tous ceux qui viendront en foule pour en eſtre les « témoins? Nous prendrons nous meſmes une tres-grande « part à cette joye, & elle ſe communiquera juſques à nous, « à qui Dieu fait la grace de pouvoir connoiſtre un homme « d'un ſi grand merite. «

Il faut donc finir cette lettre par des prieres. Que Dieu « tout-puiſſant & ſon Fils JESUS-CHRIST noſtre Seigneur « & noſtre Sauveur vous aſſiſte continuellement par ſa grace, « en rendant à voſtre foy ſi merveilleuſe la récompenſe du té- « moignage glorieux que vous avez rendu à voſtre Eveſque, « afin que vous receviez, & voſtre poſterité aprés vous, en « cette vie & en l'autre, les grands biens que l'œil n'a point « veus, que l'oreille n'a point ouïs, qui ne ſont point entrez «

» dans l'esprit de l'homme, & que Dieu a préparez pour ceux
» qui l'aiment par nostre Seigneur JESUS-CHRIST, par qui
» gloire soit renduë à Dieu tout-puissant dans les siecles des sie-
» cles. Ainsi soit-il. Je vous saluë en nostre Seigneur, mes
» chers freres.

Cette lettre si tendre & si amoureuse de ce saint Pape estoit une effusion de la plenitude de sa charité. Le zele qu'il avoit pour JESUS CHRIST & pour l'Eglise, qui sont les deux plus grands objets de cette divine vertu, luy faisoit prendre une grande part en la joye & en la consolation du peuple d'Alexandrie, comme il avoit autrefois partagé ses afflictions & ses peines. Il entroit dans le cœur de ses chers enfans, qui devoient cesser d'estre orfelins par le retour de leur pere. Il se figuroit le plaisir spirituel & tout divin, que l'eglise d'Alexandrie ressentiroit de la veuë de son véritable époux, aprés avoir esté outragée si long-temps par la tyrannie de cet infame adultere qui avoit voulu corrompre sa pureté, & que Dieu venoit d'appeller à son tribunal pour rendre conte d'une usurpation si injuste. Il participoit au contentement qu'alloient recevoir tant d'innocentes brebis en voyant le visage de leur pasteur au lieu de celuy du loup si cruel & si inhumain qui s'estoit efforcé de les dévorer. Et comme ces fidelles dioceſains avoient pris un soin tout particulier de consoler leur Evesque par leurs lettres pendant son absence, la persecution ne le leur ayant rendu que plus cher & plus venerable qu'il ne l'estoit auparavant, Jules ne pouvoit s'empescher en leur écrivant de leur donner les éloges qu'ils meritoient, & de louër à la face de toute l'Eglise une fermeté si constante, une fidelité si inviolable & une reconnoissance si exemplaire.

On peut s'imaginer quelles furent les caresses réciproques de ces deux saints prélats qui se séparoient pour ne se revoir jamais, & par quels liens étroits ils s'affermirent dans la communion catholique. Les autres Evesques par les eglises desquels S. Athanase passa dans son voyage, le receurent & le conduisirent avec les témoignages ordinaires de paix & de communion; & il ne faut point douter que nostre France, qui de tout temps a eu la gloire de l'hospitalité, & qui luy en avoit donné des marques pendant son exil, ne fist les der-

niers efforts pour luy témoigner la joye de ſon rétabliſſement. Il paſſa par Andrinople, où il vit les monumens des Saints martyrs que les Euſebiens y avoient fait executer à leur retour de Sardique, & qui avoient ſcellé par leur ſang la ſainteté de la doctrine qu'il ſoutenoit depuis tant d'années par de continuelles ſouffrances. Enfin il arriva avec ceux qui l'accompagnoient, au lieu où eſtoit Conſtance, c'eſt à dire à Antioche; & ce fut la troiſiéme & la derriere fois qu'il vit ce prince.

CHAPITRE XIII.

Conſtance reçoit S. Athanaſe à Antioche, & donne divers ordres en ſa faveur. Le Saint élude addroittement l'artifice des Euſebiens. Retour d'Aſclepas & ſa mort.

SAINT Athanaſe s'eſtant rendu auprés de Conſtance à Antioche, en fut receu avec toute la bonté qu'il pouvoit ſouhaitter de cet empereur, qui ne laiſſa pas neanmoins de luy faire quelques petits reproches, ſi nous en croyons Rufin; mais il luy permit enfin de retourner en toute aſſurance dans ſon païs & dans ſon egliſe. Et pour faciliter ſon retour, il écrivit à tous les officiers des lieux, qu'ils le laiſſaſſent paſſer librement, parce qu'avant cette reconciliation il avoit donné un ordre exprés de garder toutes les avenuës, & de luy boucher tous les paſſages pour l'empeſcher de revenir à Alexandrie. *Athanaſ. apolog. 1. p. 676 & 2. p. 772. Ruſin. l. 1. c. 19. Athanaſ. ad ſolitar. p. 823. 839.*

Le Saint ſe plaignit avec juſtice dans cet entretien de tous les maux qu'on luy avoit faits, & de tant d'ordres qu'on avoit donnez contre luy: il le fit pourtant avec une tres-grande modération; & ne dit aucun mal des Euſebiens, qui l'avoient exercé par tant de ſouffrances, ny d'aucun de ceux qui l'avoient perſecuté d'une maniere ſi injuſte & ſi outrageuſe. Il ſe contenta de demander que ſes ennemis ne fuſſent plus en eſtat de le charger à l'avenir de nouvelles calomnies quand il ſeroit en Egypte, & ſupplia pour cet effet l'Empereur de les faire venir devant luy, ou tous ou quelques-uns d'eux; puiſqu'ils eſtoient alors auſſi bien que luy dans Antioche, afin qu'ils le convainquiſſent des crimes dont ils l'accu-

ſoient, comme ils le pouvoient aiſément s'il eſtoit coupable; ou que s'il les convainquoit d'eſtre des calomniateurs, comme il ſe promettoit de le faire, ils s'abſtinſſent de le calomnier à l'avenir en ſon abſence.

apolog. 2. p. 774. Mais Conſtance rejetta bien fort cette propoſition; & les Ariens qui y euſſent trouvé la conviction de leurs impoſtures, n'eurent garde de l'accepter. Neanmoins pour le ſatisfaire en quelque maniere, l'Empereur ordonna que tout ce qui avoit eſté fait auparavant contre luy & contre ceux de ſa communion, ſeroit caſſé & tiré des greffes, tant du Duc que du Préfet d'Egypte, & des gouverneurs de l'Auguſtamnique, de la Thebaïde & de la Libye.

Nous avons encore deux reſcrits ſur ce ſujet, l'un addreſſé à Neſtor, qui eſtoit alors Préfet d'Egypte, & qui fut envoyé dans les meſmes termes aux gourverneurs des autres provinces, pour leur ordonner de biffer tout ce qui ſe trouveroit avoir eſté fait contre ceux de la communion du Saint, & de laiſſer jouïr ſon clergé de l'immunité qu'il avoit auparavant, & dont les autres jouïſſoient.

ad ſolitar. 824. L'autre reſcrit qui paroiſt citer le premier, eſt addreſſé au meſme Neſtor, & luy ordonne d'envoyer à la cour tout ce qui ſe trouveroit dans ſon greffe capable de bleſſer la réputation du reverendiſſime Eveſque Athanaſe, car c'eſt ainſi qu'il l'appelle. Un Conſeiller de ville nommé Euſebe fut envoyé pour tirer tous ces actes des greffes où ils eſtoient; & pour conſommer cette affaire, Conſtance engagea ſa parole qu'il ne ſouffriroit plus à l'avenir qu'on luy fiſt aucun mauvais rapport contre le Saint, proteſtant qu'il garderoit religieuſement cette parole comme une choſe tout à fait inviolable; & il ne ſe contenta pas de le dire ſimplement, mais de plus il voulut ſceller cette parole royale par les ſermens les plus ſaints, appellant Dieu à témoin de la verité de ſes diſcours. Nous verrons dans la ſuitte de cette hiſtoire que la legereté de l'Empereur ſe joüera encore de la ſainteté de ce ſerment, & que ſon inconſtance le rendra indigne du nom qu'il portoit.

Sozom. l. 3. c. 19. Socrat. l. 2. c. 18. Pendant le ſejour que S. Athanaſe fit à Antioche, il ne ſe relaſcha en quoy que ce ſoit de l'ancienne vigueur qu'il avoit toujours

toujours fait paroiſtre pour condamner l'Arianiſme par ſes actions auſſi bien que par ſes paroles. Car il évita durant tout ce temps la communion de Leonce qui y tenoit le ſiege des Ariens, & ſe trouva aux aſſemblées que les Euſtathiens faiſoient dans des maiſons particulieres. C'eſtoit aſſez pour faire juger aux Euſebiens ce que l'on devoit attendre de luy dans ſon egliſe d'Alexandrie. Auſſi la crainte qu'ils eurent de ſa fermeté, leur inſpira la réſolution de faire encore un effort pour l'empeſcher d'y retourner; & ils y auroient réuſſi ſi ſa generoſité epiſcopale n'euſt eſté accompagnée d'une ſage diſcretion, & d'une prudence vrayement divine.

Comme ils avoient tout pouvoir ſur l'eſprit de l'Empereur, ils luy repreſenterent qu'il eſtoit raiſonnable que ceux d'Alexandrie qui ne vouloient pas communiquer avec Athanaſe, euſſent une egliſe à part pour s'aſſembler; & ils le porterent à faire cette propoſition au Saint. Aprés donc que Conſtance luy eut donné toutes les marques d'amitié & de moderation qu'il pouvoit deſirer de luy, & qu'il luy eut accordé la liberté de s'en retourner en ſon egliſe, il taſcha de l'affoiblir, & luy parla en cette ſorte en faveur des Ariens. Vous voyez, dit-il, comment de ma part je ſuis preſt d'executer les choſes pour leſquelles je vous ay mandé. Je vous prie auſſi de voſtre coſté de m'accorder de bon cœur une grace que je vous demande en échange de la bonne volonté que j'ay pour vous. Ce que je deſire de vous, eſt que comme vous avez pluſieurs egliſes ſous voſtre juriſdiction, vous en donniez une à ceux qui ne voudront pas communiquer avec vous. A quoy noſtre Saint répondit ainſi, s'il en faut croire Sozomene; J'avouë, Seigneur, qu'il eſt juſte & neceſſaire de déferer à vos ordres, & je n'y veux pas contredire. Mais comme il y a auſſi dans cette ville d'Antioche pluſieurs perſonnes qui fuyent la communion de ceux du parti contraire, je vous demande auſſi pour eux la meſme grace, ſçavoir que vous leur accordiez une egliſe, où ils puiſſent s'aſſembler ſans crainte & avec une entiere liberté.

Ruf. l. 1. c. 19. Theodoret. l. 2. c. 9. Socr. l. 2. c. 18. Soz. l. 3. c. 19.

Socrate dit qu'il demanda la meſme choſe pour toutes les villes dominées par les Ariens.

Conſtance ayant trouvé la réponſe du Saint fort juſte, il

la receut avec joye, & dit qu'il la falloit executer. Mais l'ayant communiquée à ſon conſeil, les chefs de l'Arianiſme aimerent mieux en demeurer là, & conſentirent pluſtoſt à n'avoir point d'egliſe à Alexandrie, que d'en donner une à Antioche aux catholiques, parce qu'ils crûrent eſtre pluſtoſt obligez à procurer leur propre avantage, qu'à ſonger aux intereſts des abſens. De plus ils conſideroient que quand ils auroient une egliſe à Alexandrie, leur doctrine n'y feroit neanmoins aucun progrés à cauſe de ce ſaint Eveſque, qui n'eſtoit pas ſeulement capable de maintenir dans la foy les perſonnes de ſa communion, mais de gagner auſſi les autres; au lieu que les Euſtathiens auroient un grand avantage ſi outre le grand nombre qu'ils eſtoient, ils avoient encore la liberté de tenir des aſſemblées entr'eux, & de s'attirer du monde: Que meſme on ne pourroit jamais les empeſcher de faire de nouvelles entrepriſes, puiſque dans la poſſeſſion où ils eſtoient eux de toutes les egliſes de la ville, le clergé & le peuple catholique de leur communion ne les ſuivoient pas toujours dans le ſervice, comme nous l'avons déja dit. Ils aimerent donc mieux abandonner cette affaire en la remettant à une occaſion plus favorable, & leur unique réſolution fut de laiſſer agir Conſtance comme il voudroit. De ſorte que Conſtance admirant l'addreſſe du Saint le renvoya promtement à ſon egliſe.

La ſageſſe de S. Athanaſe ſe fit paroiſtre en cette rencontre pour éluder l'artifice des Ariens, & ſe deffendre des ſollicitations preſſantes d'un Empereur qui croyoit avoir quelque droit d'obtenir de luy une faveur de cette nature dans le temps qu'il rendoit juſtice à ſon innocence. Ce Saint voulut ſuſpendre ſa force en quelque maniere pour ſe deffaire avec prudence d'une propoſition contraire à la pureté de la foy & à la liberté de l'Egliſe; & quoy qu'il ne fuſt pas moins genereux que S. Jean Chryſoſtome qui s'oppoſa hautement à une pareille propoſition que Gaïnas general des Goths fit à l'Empereur Arcarde; neanmoins il eſt à croire que prévoyant par une lumiere ſpirituelle que Leonce & ſes partiſans n'accepteroient point une échange qui leur devoit eſtre ſi deſavantageux, il aima mieux en ſortir par cette voye de prudence, que par celle d'une réſiſtance

ferme & d'une opposition entiere à Constance, qu'il estoit à propos de ne point irriter tout de nouveau dans le temps mesme qu'il témoignoit sevouloir reconcilier avec luy. La multiplicité de l'esprit de Dieu estoit le principe des differentes operations de ce saint Evesque selon la diversité des occasions & des besoins; & comme la véritable generosité chrestienne vient de lumiere, de discernement & de connoissance, il ne faut pas s'étonner que la force du deffenseur des véritez de nostre religion ait toujours esté accompagnée d'une maturité judicieuse & d'une sageſſe extraordinaire.

Constance, si nous en croyons Socrate & Sozomene, rendit en mesme temps les eveschez à S. Paul de Constantinople, à Marcel d'Ancyre, à Asclepas de Gaze, & à S. Luce d'Andrinople; & envoya des lettres à leurs peuples pour ordonner de les recevoir sans difficulté. Mais cette relation ne s'accorde point avec ce que nous avons remarqué de quelques-uns de ces prélats. Ces historiens ajoûtent que le retour de Marcel excita de grands troubles dans Ancyre, à cause qu'il en falloit chasser Basile, qui s'estoit emparé de son siege, & que cela mesme donnna occasion aux Ariens de l'accuser & de le calomnier de nouveau.

Socrat. l. 2. c. 18. Sozom. l. 3. c. 23.

Eclairciſſ. 2.

Quant à Asclepas, ils conviennent qu'il fut receu fort volontiers par ceux de Gaze; & c'est tout ce que nous pouvons dire pour la suitte de son histoire; parce que nous ne trouvons plus rien de luy depuis ce temps-là. Il a esté reveré comme un Saint par son peuple; & c'est ce que nous apprend la vie de S. Porphyre l'un de ses successeurs, où il est qualifié un tres-saint & tres-heureux prélat, qui a souffert beaucoup d'afflictions pour la deffense de la foy orthodoxe, & dont le nom & les actions sont écrittes dans le paradis des délices éternelles. Il est remarqué dans cette mesme vie qu'il avoit basti l'ancienne eglise de Gaze, qui estoit hors la ville du costé de l'occident. Il y a bien de l'apparence que S. Irenion qui assista au Concile d'Antioche en 363. sous l'Empereur Jovien, estoit successeur d'Asclepas.

apud Bolland. 26. febr.

CHAPITRE XIV.

Diverſes lettres de Conſtance en faveur du Saint, qui eſt receu par S. Maxime, & par le Concile de Ieruſalem.

CONSTANCE crut que ce n'eſtoit point aſſez de rentivoyer S. Athanaſe à ſon egliſe; il voulut encore le fortifier par divers reſcrits qu'il donna en ſa faveur. Outre ceux dont nous avons déja parlé, qu'il addreſſoit aux gouverneurs d'Egypte & des autres provinces du patriarchat d'Alexandrie, il en écrivit encore deux, l'un aux Eveſques & aux Preſtres de l'Egliſe catholique d'Alexandrie, & l'autre à ſon peuple.

Athanaſ. apolog. 2. p. 772. Dans le premier, il l'appelle le tres-reverend Athanaſe, le patron & le protecteur de ſa patrie & de ſon egliſe. Il caſſe tout ce qui avoit eſté fait contre luy, ou contre ceux de ſa communion. Il rétablit dans leur ancienne immunité les eccleſiaſtiques qui l'avoient ſuivi. Il déclare meſme que ceux qui s'uniront avec luy feront un choix tres-judicieux, embraſſeront le meilleur parti, & donneront par là une preuve de leur bonne diſpoſition.

Ibid. p. 773. 774. Lucif. pro Athan. l. 2. La lettre qu'il écrit au peuple d'Alexandrie, & qui eſt citée par Lucifer de Cagliari, n'eſt pas moins honorable à noſtre Saint. Car Conſtance y dit de luy qu'il eſtoit celebre dans tout le monde pour la pureté & la rectitude de ſa foy, & pour la ſainteté de ſes mœurs. Il reconnoiſt qu'Alexandrie avoit eſté long temps ſans Eveſque; ce qui n'eſt rien moins que de faire paſſer Gregoire pour uſurpateur, puis qu'il n'y avoit que tres-peu de temps qu'il eſtoit mort. Il exhorte le peuple à recevoir avec joye ce ſaint Prélat que Dieu leur rendoit, à l'embraſſer & à le cherir dans toute l'étenduë de leur cœur, à l'honorer & à le reſpecter en toutes manieres, à le faire leur interceſſeur & leur protecteur auprés de Dieu, & à garder entr'eux ſous ſa conduite une paix ſolide & une étroite union, afin d'attirer promtement à la foy les payens qui eſtoient encore attachez à leurs erreurs & au culte des idoles; ajoutant qu'il avoit ordonné aux Magiſtrats de pu-

nir selon les loix ceux qui feroient quelques seditions.

S. Athanase & Socrate nous ont conservé ces deux lettres ; mais il faut necessairement qu'il y en ait encore eu quelqu'autre écritte au peuple d'Alexandrie, s'il est vray, comme le dit Lucifer de Cagliari, que Constance ait juré à ce peuple par ses lettrres qu'il ne feroit plus jamais aucun mal à S. Athanase. Le Saint parle d'un serment semblable ; mais il témoigne qu'il fut fait à luy mesme de vive voix. *Lucifer pro Athan. l. 1.* *Ad solit. p. 823.*

Les choses s'estant ainsi passées à Antioche, S. Athanase aprés avoir pris congé de tout le monde, se mit en chemin pour retourner en Egypte, & ne perdit nulle occasion dans toutes les villes où il passoit, de s'efforcer de persuader aux Evesques d'embrasser publiquement la doctrine de la consubstantialité. *Philostorg. l. 3. c. 12.*

Il dit luy mesme que dans le reste de son voyage il receut divers témoignages de ceux chez qui il passoit, selon la differente disposition de leurs esprits. Car ses amis ne pouvoient contenir leur joye en voyant le retour d'une personne qui leur estoit si chere. Les autres qui l'avoient abandonné, estoient honteux en le voyant. Ceux qui n'avoient point la hardiesse de paroistre devant luy, alloient se cacher ; & quelques uns luy demandoient pardon de ce qu'ils avoient écrit contre luy.

Apollinaire le fils, qui depuis se rendit heresiarque, fut sans doute du nombre de ceux qui receurent avec joye nostre Saint. Car il avoit toujours esté l'un des plus grands deffenseurs de la foy de Nicée, & cheri comme l'un des premiers d'entre les orthodoxes. S. Athanase fut celuy de qui il receut plus de témoignages d'affection : & si nous en croyons Sozomene, cette union si étroitte commença dans ce voyage, lors que le Saint passa par Laodicée en Syrie, où le jeune Apollinaire faisoit alors la fonction de lecteur. Cet historien ajoute que Georges Evesque de Laodicée, qui detestoit la communion du Saint aussi bien que les autres Ariens, ayant excommunié Apollinaire pour ce sujet, & ne l'ayant jamais voulu recevoir quelque instance qu'il en fist, ce sçavant homme en conceut un si grand dépit, qu'enfin il se porta à former une nouvelle heresie, dont nous trouverons l'occasion de parler ailleurs. *Epiph. har. 77.* *Sozom. l. 6. c. 25.*

Athanaſ. apol. 2. p. 774. Ad ſolit. p. 825.

S. Athanaſe ayant traverſé la Syrie, entra dans la Paleſtine, où tous les Eveſques, à l'exception de deux ou trois, qui eſtoient ſuſpects d'Arianiſme, comme Patrophile de Scythople & Acace de Ceſarée, le receurent avec joye, embraſſerent ſa communion, & luy firent meſme des excuſes de ce qu'ils avoient écrit auparavant contre luy, proteſtant qu'ils ne l'avoient fait que par contrainte.

Eclairc.

Cela ſe paſſa dans un Concile qu'ils tinrent à Jeruſalem en 349. & qui eſtoit compoſé de ſeize Prélats, dont S. Athanaſe rapporte les noms. S. Maxime Confeſſeur & Eveſque de Jeruſalem ſe trouva à la teſte de tous les autres. Socrate dit que ce fut S. Athanaſe qui demanda le Concile, & que S. Maxime manda auſſi toſt pour cet effet quelques Eveſques de Paleſtine & de Syrie. Neanmoins noſtre Saint ne marque point qu'il y ait eu d'autres Eveſques que de Paleſtine; & dans les ſouſcriptions du Concile de Sardique, où nous les trouvons tous à la reſerve de Macrin, ils ſont tous marquez au nombre des Eveſques de Paleſtine.

Socrat. l. 2. c. 19.

Ces Prélats ne ſe contentant pas d'avoir receu S. Athanaſe à leur communion, en voulurent laiſſer un témoignage par écrit, & ce fut le ſujet de la lettre toute de joye & d'action de graces qu'ils en écrivirent en ces termes aux Eveſques d'Egypte & de Libye, & à toute l'egliſe d'Alexandrie.

Le ſaint Concile aſſemblé à Ieruſalem, A nos tres-chers & bien aimez freres les Eveſques d'Egypte & des deux Libyes, & aux Preſtres, aux Diacres, & au peuple d'Alexandrie, ſalut en noſtre Seigneur.

» IL ne nous eſt pas poſſible, nos tres-chers freres, de rendre de dignes actions de graces à Dieu ſouverain Seigneur » de toutes choſes, pour les merveilles qu'il a faites de toutes » parts, & particulierement pour celles qu'il vient de faire en » voſtre egliſe, en vous rendant Athanaſe voſtre paſteur & » voſtre ſeigneur, qui eſt auſſi noſtre confrere dans l'epiſcopat. Car qui auroit jamais pû eſperer de voir de ſes yeux ce » que vous éprouvez maintenant par effet, & par une expe» rience ſenſible? Certes il eſt viſible que Dieu qui veille ſur » la conduite de ſon Egliſe, a écouté vos prieres, qu'il a con-

ſideré vos gemiſſemens & vos larmes, & que c'eſt dans cette « veuë qu'il a exaucé les demandes que vous luy avez faites. « Car vous eſtiez comme des brebis écartées & diſperſées qui « n'aviez point de paſteur ; & c'eſt pour cela que le veritable « Paſteur qui prend un ſoin ſi particulier de la conduite de ſes « brebis, vous a regardez du haut du ciel en vous rendant celuy « que vous deſiriez avec tant d'ardeur. Vous voyez meſme « que comme nous faiſons profeſſion de faire toutes choſes « pour procurer la paix de l'Égliſe, & de conſpirer avec voſtre « charité, nous avons eu l'avantage de le ſalüer avant vous ; « & aprés avoir communiqué avec vous par ſon moyen, nous « vous addreſſons cette lettre pour vous ſalüer, & pour nous « conjoüir avec vous par ces prieres & par ces ſouhaits, afin « de vous faire connoiſtre que nous luy ſommes unis étroitte- « ment par le lien d'une meſme communion. Il eſt de voſtre « devoir d'offrir des prieres pour la pieté des Empereurs qui « ſont ſi religieux, & qui eſtant perſuadez de l'ardent deſir « que vous avez eu pour ſon retour, auſſi bien que de ſa pieté & « de ſon innocence, ont voulu vous le rendre avec toutes les « marques d'honneur & d'eſtime qu'ils pouvoient faire pa- « roiſtre. Recevez-le donc à bras ouverts, & efforcez vous « de vous acquitter envers Dieu de toutes les actions de graces « qui luy ſont deuës, & dont vous pouvez eſtre capables, afin « de vous réjoüir tous avec Dieu, & de glorifier le Seigneur « en JESUS-CHRIST noſtre Seigneur par qui gloire ſoit au Pere « dans tous les ſiecles des ſiecles. Ainſi ſoit-il. «

Les Ariens ne purent apprendre le reſultat du Concile de Jeruſalem, ſans en eſtre extrémement irritez contre S. Maxime, que Philoſtorge reconnoiſt avoir embraſſé en cette rencontre l'opinion de S. Athanaſe ; & ils en furent touchez ſi vivement, que ſi nous en croyons Socrate, ils le dépoſerent pour en mettre un autre en ſa place. Mais ſi le fait de cette dépoſition eſt veritable, il eſt mal-aiſé que cela ſoit arrivé dans le temps où l'on faiſoit revenir les Eveſques exilez ; & il eſt plus vrayſemblable qu'ils en conſerverent le reſſentiment dans le cœur, & attendirent une occaſion plus favorable pour executer leur vengeance.

Socrat. l. 2. c. 19 30. Philoſt. l. 3. c. 12.

Quoy qu'il en ſoit, le retour de S. Athanaſe eſtoit une eſpece de triomphe. Il y avoit environ neuf ans qu'il eſtoit

ſorti d'Alexandrie pour ſouſtenir ſon innocence dans Rome; & il revenoit à ſa ville avec les témoignages avantageux de quatre Conciles, avec l'approbation & par les ſoins de deux Empereurs, avec les ſuffrages des Eveſques d'un tres-grand nombre de provinces, & avec les applaudiſſemens publics de l'Orient & de l'Occident, qui conſideroient ſon rétabliſſemẽt dans l'epiſcopat comme le lien qui devoit entretenir la paix dans tout l'empire auſſi bien que dans l'Egliſe. Les Ariens ne l'avoient exercé par tant de perſecutions que pour releverl'éclat de ſa gloire; & en remontant ſur ſon ſiege par autant d'illuſtres degrez qu'il avoit de differentes approbations, il faiſoit voir au milieu de ſa moderation & de ſon ſilence, que Gregoire avoit eſté un uſurpateur dont la memoire devoit eſtre un objet d'horreur à tous les fidelles.

CHAPITRE XV.

Fruit merveilleux du retour du Saint à Alexandrie. Retractation d'Vrſace & de Valens.

Athan. ad ſolitar. p. 825. apolog. 2. p. 772. Theodoret. l. 2. c. 9.

LORS que la nouvelle du retour de S. Athanaſe fut répanduë dans ſon dioceſe & aux environs, on vit accourir de toutes parts audevant de luy tous les Eveſques d'Egypte & des deux Libyes: & tous les peuples de leur dépendance l'accompagnerent avec une joye qui eſtoit peinte ſur leurs viſages, & qui éclattoit dans leurs diſcours. Il eſt impoſſible d'exprimer avec quel épanchement de cœur ils en donnerent des marques exterieures & ſenſibles, puiſque l'image ſeule de cette entrée avoit par avance rempli de joye le ſaint Pape Jules; & on ne peut repreſenter aſſez vivement combien ces peuples fidelles eſtoient ravis, non ſeulement du retour ſi peu eſperé de ceux qu'ils aimoient de tout leur cœur, mais auſſi de ce qu'ils ſe voyoient délivrez du joug ſi inſupportable des heretiques, qu'ils conſideroient comme des tyrans & comme des chiens enragez. Ainſi ils témoignoient leur contentement, & par les actions de graces qu'ils en rendoient à Dieu, & meſme par des feſtins publics & des feſtes ſolennelles.

Mais ſi ce concours de tant de prélats & de tant de peuples

peuples fut un sujet de consolation pour S. Athanase, qui voyoit en eux tant de cœurs brûlans de zele pour la défense de la foy ; il considera encore comme une plus grande benediction de Dieu les fruits & les suittes effectives de son retour, par l'accroissement de la veritable religion & de la pieté chrestienne. Car comme il l'a écrit luy-mesme, les peuples s'animoient les uns les autres à la pieté dans les assemblées de l'eglise. *ad solit. p. 825.* On y vit au bout de quelque temps un tres-grand nombre de filles qui estoient d'âge & de qualité pour s'établir dans le mariage, demeurer dans leur premiere condition par une volonté ferme & constante, & choisir pour toute leur vie l'estat de la virginité. On y vit quantité de jeunes gens aller en foule dans les deserts pour se consacrer à Dieu par la profession de la vie solitaire & monastique, marcher sur les pas des plus grands saints, & se laisser attirer par l'exemple de ceux qui les avoient devancez dans ce genereux renoncement au monde. On y vit une infinité de peres exhorter leurs enfans à embrasser les austeritez des deserts, & une infinité d'enfans solliciter fortement leurs peres de ne les point détourner de cette exacte vertu dont on fait profession lors que l'on veut acquerir la perfection du christianisme. On y vit un nombre prodigieux de femmes exciter leurs maris, & une multitude extraordinaire de maris animer leurs femmes à l'amour de la priere, & à cette sainte application dont parle l'Apostre. On y vit une trouppe innombrable de veuves & d'orphelins, qui avoient languy long temps dans les incommoditez pressantes de la nudité & de la faim, n'avoir plus besoin à l'avenir ny d'alimens, ny d'habits, & paroistre bien nourris & bien vestus par l'ardeur avec laquelle les peuples exercerent leur charité, & se plûrent à la distribution des aumosnes. *1. Cor. 7. v. 5.* Enfin il y avoit partout une emulation si sainte & si generale, & une si aimable contestation pour la pratique de la vertu, que chaque famille & chaque maison pouvoit passer pour une eglise dans l'esprit de ceux qui estoient témoins de la probité & du zele des personnes qui y habitoient, & de la ferveur avec laquelle ils s'appliquoient à la priere. Et les Ariens au contraire estoient réduits à tenir leurs conventicules à part ; quoy que cela n'empeschast pas Georges de Laodicée de communiquer avec eux par lettres.

Hilar. frag. Du reſte il y avoit une paix profonde & tout à fait merveilleuſe entre les Egliſes ; & comme les Eveſques écrivoient de toutes parts à S. Athanaſe, auſſi entretenoit-il de ſon coſté avec eux par ſes réponſes le commerce de charité & de paix qui s'exerce ordinairement parmy les prélats d'une meſme communion. Il ſe trouvoit dans la ſienne plus de 400. Eveſques tant de d'Italie, de l'Afrique, des Gaules, de l'Angleterre, de l'Eſpagne ; que de l'Illyrie, de la Grece, des iſles de Candie & de Chypre, de la Lycie, de la Paleſtine, de l'Iſaurie, & de l'Egypte. Et Philoſtorge meſme, qui eſt l'un des plus grands adverſaires de la reputation de ce Saint, reconnoiſt qu'il fit entrer quantité d'Eveſques dans ſes ſentimens.

l. 3. c. 12.

On voyoit pluſieurs de ſes ennemis ſe repentir de l'avoir perſecuté ; ceux qui l'avoient calomnié, luy en venir faire des excuſes ; ceux qui l'avoient hay, rechercher ſon amitié ; ceux qui avoient déchiré ſa reputation par des écrits publics, luy en faire des retractations ſolennelles. Beaucoup de perſonnes que la neceſſité pluſtoſt que la volonté engageoit avec les Ariens, venoient trouver le Saint durant la nuit pour excuſer leur foibleſſe & juſtifier leur conduite. Ils condamnoient avec anathemes l'hereſie d'Arius ; mais ils le ſupplioient de leur pardonner ſi dans les calomnies & les embuſches qu'on luy avoit ſuſcitées, ils paroiſſoient eſtre preſens de corps avec ceux qui en eſtoient les auteurs ; & ils proteſtoient que leur cœur eſtoit toujours dans la communion d'Athanaſe, & attaché à ſa perſonne.

Le Saint rapporte ce fait ſans l'approuver, & pour témoigner ſeulement avec quelle conſpiration generale on s'étudioit de luy donner, ou des marques d'une amitié toute ſincere, ou des preuves d'un veritable changement & d'une entiere reconciliation. La diſpoſition de ces timides & de ces laſches, qui paroiſſoient avoir plus de crainte des hommes que de Dieu, fait voir qu'il y a eu de tout temps des politiques dans l'Egliſe auſſi bien que dans l'Eſtat ; & que dans un ſiecle auſſi floriſſant que celuy-là, il y avoit déja pluſieurs perſonnes qui connoiſſant la verité & l'innocence, la retenoient dans l'injuſtice par des intereſts temporels ; de peur ou de ſe priver de quelques avantages paſſagers, ou d'attirer

ſur eux des perſecutions qui choquent toujours la nature, quoy qu'elles ſoient des ſources de benedictions & de graces à l'égard de ceux que Dieu engage dans la deffenſe d'une bonne cauſe. Ceux qui reglent leurs actions par des conſiderations preſentes ſans jetter les yeux dans les eſpaces ſi vaſtes de l'eternité, agiront toujours par cet eſprit d'accommodement & d'intereſt ; & aprés avoir loüé Athanaſe en le voyant approuvé par deux Empereurs, ils recommenceront bientoſt à ſe declarer contre luy tout de nouveau, quand il ſera aſſez criminel pour tomber dans la diſgrace de l'un de ces princes, ſans y avoir donné de ſa part aucun ſujet.

Quoy qu'il en ſoit de ces perſonnes timides, il ne ſe pouvoit faire que le Saint ne ſe réjoüiſt beaucoup du changement & de la converſion des autres qui eſtoient plus chreſtiens & moins humains.

Il n'y eut neanmoins aucune retractation qui luy puſt eſtre plus agreable que celle d'Urſace & de Valens. Car quoy qu'elle ne fuſt qu'un effet de leur politique, & non une veritable penitence, il ne ſe pouvoit neanmoins rien faire de plus avantageux & de plus authentique pour ſa juſtification, que de voir deux de ſes plus ardens ennemis, & qui avoient eu le plus de part à ſa perſecution, reconnoiſtre hautement qu'il eſtoit innocent, & que tout ce qu'ils avoient publié contre luy eſtoit une pure calomnie.

Ce fut auſſitoſt aprés le rétabliſſement du Saint que ce changement arriva, & non avant ſon retour, puiſque la ſuitte de ſa narration en eſt une preuve trop évidente ; outre qu'Urſace & Valens qui n'agiſſoient point par conſcience, mais par politique, n'euſſent eu garde d'appuyer ſon innocence par leur témoignage, s'ils ne l'euſſent veu reconnuë de tout le monde, & particulierement des deux Empereurs, & tout à fait au deſſus de leurs atteintes. On ne peut pas auſſi differer cette retractation juſques à l'année ſuivante, au commencement de laquelle Conſtant fut tué, puiſque cela arriva ſous ſon regne, comme on le voit par ce que les Euſebiens ne trouverent aucun autre moyen d'affoiblir l'autorité de cette retractation, qu'en diſant qu'elle avoit eſté faite par la crainte de Conſtant. Il n'y avoit rien neanmoins de plus ridicule que ce pretexte ; puiſque, comme remarque

Poſt Idat. Chronic. Alexand.

noſtre Saint, Conſtant n'agiſſoit point par la violence & par la contrainte : il ne banniſſoit point les Euſebiens : il ne ſe trouvoit point aux jugemens de l'Egliſe : on ne voyoit point ſes miniſtres forcer perſonne de ſouſcrire contre qui que ce fuſt. Et pour l'affaire particuliere d'Urſace & de Valens, il n'y avoit point d'officier d'armée qui y fuſt preſent de la part du Prince, point de Miniſtre, point de ſecretaire d'Eſtat. Conſtant meſme y eſtoit encore moins, & il n'en avoit pas ſeulement de connoiſſance.

ad ſolitar. p. 827.839.

ib. p. 826. apol. 2 p. 777. Sozom. l. 3. c. 23. Hilar. adv. Arian.

Perſonne ne les preſſa donc de donner cette retractation. Ils la firent tres-volontairement ; & ce fut d'eux-meſmes qu'ils rechercherent l'amitié de S. Athanaſe. Ils commencerent par luy écrire une lettre de paix & d'amitié, ſans qu'il leur euſt écrit auparavant. Le Saint a voulu nous la conſerver, & Sozomene aprés luy, quoy que ce ne ſoit qu'un compliment fort leger ; & elle ſe trouve encore dans S. Hilaire en latin. Voicy ce qu'elle contient.

A noſtre frere Athanaſe, Vrſace & Valens.

» NOus nous ſervons, noſtre tres-cher frere, de l'occaſion de noſtre frere le preſtre Muſée, qui va vers voſtre charité, pour vous ſouhaiter tout autant que nous le pouvons toutes ſortes de proſperitez par cette lettre que nous vous écrivons de la ville d'Aquilée ; & nous deſirons qu'elle vous trouve en ſanté lors qu'elle vous ſera renduë. Nous en ſerons aſſurez de voſtre part ſi vous daignez prendre la peine de nous récrire. Apprenez par cette lettre que nous avons part avec vous, & que nous vous ſommes unis par les liens de la communion eccleſiaſtique. Que Dieu vous conſerve, noſtre frere.

Hilar. cõtr. Arian.

Enſuitte de cette lettre, ils allerent à Rome de leur propre volonté pour trouver le Pape, & le ſupplierent humblement de les recevoir par grace dans l'Egliſe, & de les admettre à la communion. Jules ayant pris conſeil ſur une affaire de cette importance, crut qu'il eſtoit avantageux de leur accorder le pardon qu'ils demandoient, parceque c'eſtoit diminuer d'autant les forces des Ariens, & augmenter celles de l'Egliſe, & que leur confeſſion meſme eſtoit

une confirmation du Concile de Sardique.

Car avant que d'estre receus, ils donnerent un acte de leur confession & de leur penitence : ils l'écrivirent dans l'eglise mesme où chacun a une entiere liberté, & où l'on n'a rien à apprehender que Dieu seul. Valens l'ayant écrit, Ursace le signa en presence de l'Evesque & des prestres. Cet acte estoit conceu en latin, comme nous l'avons encore dans S. Hilaire. S. Athanase & Sozomene l'ont inseré en grec dans leurs ouvrages. Voicy la maniere dont ils s'exprimoient.

A Monseigneur le tres-heureux Pape Iules, Vrsace & Valens, salut.

PUISQU'IL est constant que nous avons écrit cy-devant plusieurs choses qui chargent la reputation de l'Evesque Athanase, & qu'ayant receu sur ce sujet des lettres de vostre saintеté, nous ne luy en avons point encore rendu conte; nous déclarons publiquement devant vostre saintеté, en presence de tous vos prestres qui sont nos freres, que toutes les choses que nous avions ouïes jusques icy touchant la reputation de cet Evesque, nous avoient esté rapportées fausſement, qu'elles ne doivent avoir nulle force; & qu'ainsi nous embrassons de bon cœur la communion du mesme Athanase, d'autant plus que vostre saintеté a daigné nous pardonner nostre faute par la bonté qui luy est comme naturelle. Nous déclarons que si les Orientaux ou le mesme Athanase vouloient un jour nous appeller en jugement avec mauvais dessein, nous n'y assisterons pas sans vostre participation. Nous déclarons aussi par cet écrit que nous avons dressé de nostre main, que nous condamnons maintenant avec anatheme, ainsi que nous avons toujours fait, l'heretique Arius & ses sectateurs, qui disent qu'il y a eu un temps que le Fils n'estoit pas encore, qu'il a esté tiré du neant, & qu'il n'a pas esté avant tous les siecles. Et comme nous avons déja fait cette déclaration par la requeste que nous presentasmes à Milan, ainsi nous reconnoissons tout de nouveau que nous avons toujours condamné à jamais l'heresie d'Arius & ses auteurs, comme nous venons de dire. Et

Eclairc. 1.

Eclairc. 2.

» de la main d'Urſace il eſtoit écrit, moy Urſace Eveſque, j'ay » ſouſcrit cette profeſſion de foy que nous avons dreſſée.

Ils avoient déja obtenu du Pape le pardon de leur erreur avant que de donner cet acte, c'eſt à dire qu'ils l'avoient obtenu à cette condition. Ce fut S. Paulin Eveſque de Treves, qui par conſequent eſtoit alors à Rome, qui envoya à S. Athanaſe cette preuve authentique de ſon innocence.

Athanaſ. apol. 2. p. 775. ad ſolit. p. 826.

Eclairc. 3.

Ils firent encore un autre acte de reconciliation avec le Saint: car ils ſouſcrivirent d'eux-meſmes à des lettres de paix, à l'occaſion de Pierre & Irenée preſtres d'Alexandrie, & d'Ammone laïque, qui paſſoient par le lieu où ils eſtoient, quoy que le Saint ne leur euſt point non plus écrit par cette voye. La crainte des hommes eſtoit plus forte ſur leurs eſprits, que la honte & la confuſion dont ils ſe couvroient le viſage. Car nous verrons par leur inconſtance, qu'ils n'avoient nulle ſincerité dans le cœur, & que la ſeule circonſtance du temps les faiſoit agir ainſi contre leur propre ſentiment.

CHAPITRE XVI.

Concile de Sirmich contre Photin. Mort de S. Maximin de Treves. S. Athanaſe travaille en Egypte contre l'Arianiſme.

Hilar. adv. Arian.

DURANT que l'egliſe d'Alexandrie jouïſſoit de ce calme ſi heureux, les Eveſques catholiques qui voyoient avec joye ceſſer les troubles que l'Arianiſme avoit cauſez dans l'Egliſe, eſtoient en meſme temps touchez d'une juſte inquietude de ce que Photin, qui avoit eſté condamné comme heretique deux ans auparavant dans le Concile de Milan, ne ceſſoit point de publier ſes erreurs, & de brouïller toutes choſes. C'eſt ce qui les obligea à s'aſſembler à Sirmich de pluſieurs provinces de l'occident, pour le dépoſer de l'epiſcopat. Neanmoins la faction du peuple l'empeſcha encore pour cette fois, comme elle l'avoit toujous empeſché juſques alors, parce qu'il en eſtoit beaucoup eſtimé à cauſe de ſon éloquence qui luy avoit acquis un grand nombre de ſectateurs.

Sozom. l. 4. c. 5.

Ainſi le Concile de Sirmich ne put faire autre choſe que d'écrire aux Orientaux contre cet hereſiarque, ſelon la couſtume eccleſiaſtique qu'ont les Eveſques d'avertir leurs confreres de ce qui merite de leur eſtre mandé pour venir à leur connoiſſance, & non dans le deſſein de leur faire injure en les contraignant, comme on fit depuis, de conſentir à leurs decrets. *Eclaire.*

Ce que nous venons de dire que S. Paulin Eveſque de Treves avoit envoyé à S. Athanaſe l'acte de la retractation d'Urſace & de Valens, nous apprend que ſaint Maximin ſon predeceſſeur, qui avoit rendu avec tant de ſoin à noſtre grand Saint les devoirs de l'hoſpitalité chreſtienne, eſtoit mort au plus tard en cette année. Sa vie, qui a eſté écrite quelques ſiecles aprés par Loup Abbé de Ferrieres, nous apprend qu'ayant eſté en Poitou voir ſes parens, il y mourut quelque temps aprés, & y fut enterré; mais que ceux de Treves ayant eu la devotion de faire rapporter ſon corps en leur ville, il ſe fit dans cette tranſlation un tres-grand nombre de miracles, tant ſur le chemin, à Mouſon, Yvois, & Arlon, qu'à Treves meſme. On l'enterra au faux-bourg de la meſme ville dans une cave, & l'on y baſtit une egliſe où S. Nicet celebre entre les Eveſques de Treves fut inhumé depuis ce temps-là. C'eſt là que S. Maximin faiſoit voir par des miracles tres-frequens, combien il eſtoit un puiſſant interceſſeur auprés de Dieu pour ſon peuple. *Vit. S. Maximin. c. 6. 7. 10. ap. Sur. 29. mai.* *Gregor. Turon. de gloria Confeſſ. c. 93.*

Son corps fut oſté de la cave où il eſtoit par Hildulfe Eveſque de Treves en l'année 667. & tranſporté en un autre lieu, c'eſt à dire en l'Abbaye qui porte ſon nom, & que l'on voit encore aujourd'huy auprés de Treves ſur le bord de la Moſelle. La memoire de cet illuſtre Saint eſt celebrée par l'Egliſe le 29. may; & l'on peut dire que le zele qu'il a eu pour la deffenſe de S. Athanaſe, n'a pas peu contribué à ſa ſanctification.

La ſuitte de l'hiſtoire nous apprendra quels ont eſté les merites de Paulin ſon ſucceſſeur, que noſtre grand Saint met auſſi bien que luy au nombre des hommes apoſtoliques de ſon temps. *Orat. 1. contra Arian. p. 291.*

Il faut revenir promtement à Alexandrie, & voir quelle eſt la conduite que S. Athanaſe y tient pour s'acquitter ſainte-

ment de son ministere. Nous avons déja rapporté l'heureux succés de son application pour le gouvernement de son diocese ; mais comme il portoit toute l'Eglise dans son cœur, il en procuroit les interests par un zele infatigable. S'il eust suivy les regles trompeuses d'une sagesse toute humaine, il n'eust plus songé qu'à demeurer dans le repos, à ne point faire de bruit, à ménager adroittement l'esprit de Constance en s'abstenant de combattre pour une doctrine qui n'estoit point agreable à cet empereur, & à ne pas irriter tout de nouveau ses ennemis. Mais au lieu d'embrasser les maximes de cette fausse politique, il écrivoit au contraire de toutes parts contre les Ariens pour leur declarer la guerre en quelque lieu du monde qu'ils pussent estre, & il s'efforçoit d'animer contr'eux toute la terre. Il dépossoit ceux qu'il voyoit estre attachez à cette erreur, pour mettre en leur place des personnes dont il avoit éprouvé la vertu, & il leur recommandoit sur toutes choses de conserver soigneusement la foy de Nicée.

Ad solitar. p. 818.

Sozom. l. 3. c. 20.

On prétendit mesme qu'il en avoit usé de la sorte dans les autres provinces par où il avoit passé, & dans des lieux qui n'estoient pas de sa jurisdiction, lors qu'il y avoit trouvé les eglises occupées par les Ariens ; & s'il en faut croire Socrate & Sozomene, ce fut un des principaux points sur lesquels on prit le prétexte de renouveller sa persecution, quoy qu'il n'en dise rien du tout dans sa premiere apologie.

Socrat. l. 2. c. 19.

Il tint aussi dans Alexandrie un Concile des Evesques d'Egypte, qui confirmerent ce que les Conciles de Sardique & de Jerusalem avoient fait en sa faveur. Ce fut peut-estre en cette rencontre que les 93. Evesques d'Epypte qu'il nomme luy-mesme, signerent la lettre circulaire du Concile de Sardique. Et l'on ne peut aussi rapporter qu'à ce temps-cy la reconnoissance si avantageuse que dix prelats de l'isle de Chypre firent de son innocence en signant la lettre circulaire du mesme Concile de Sardique ; n'y ayant point d'apparence, ny qu'ils ayent esté à Sardique, ny qu'ils ayent depuis osé se declarer pour S. Athanase, jusqu'à ce que Constance l'eust rétably dans son siege. Spiridion de Trimythunte & Triphylle de Ledres tiennent un rang tres-illustre parmy ces prelats, & surpassent de beaucoup tous les autres.

Apolog. 2. p. 797. 798. 799.

Enfin nostre Saint estoit alors plus honoré que jamais, non seulement

seulement parce qu'il avoit esté purifié par une si longue persecution, comme l'or reçoit un nouvel éclat dans la fournaise, & qu'il estoit rentré si glorieusement sur son siege malgré toutes les poursuittes & la resistance de ses ennemis; mais aussi parce que l'on voyoit qu'il estoit appuyé par la faveur de Constant, qui n'épargnoit rien pour luy donner sa protection.

Mais Dieu aprés avoir donné cette consolation à l'Eglise en faisant respirer son serviteur, & avoir montré par un changement si merveilleux que la verité ne manque point d'estre suivie de la multitude lorsque l'on a la liberté de la défendre impunément, voulut faire voir par une experience d'onze ou douze années, & par l'ouverture d'une nouvelle persecution, qu'elle est invincible à toutes les forces de la terre & à toutes les puissances de l'enfer. Il faut donc nous préparer à voir encore des Confesseurs & des Martyrs d'une part, & des prévaricateurs de l'autre; & à remarquer en la personne de nostre Saint, que la protection des princes leur peut manquer, parce que les princes sont mortels, & sujets à l'inconstance; mais que celle de Dieu qui est immortel & immuable, ne manque jamais à ceux qui le servent avec une veritable confiance.

CHAPITRE XVII.

Mort de l'Empereur Constant. Magnence, Vetranion, & Nepotien prennent la pourpre. Mort de Nepotien.

AU milieu de toutes les suittes avantageuses du rétablissement de S. Athanase, & dans le temps qu'il avoit sujet de tout esperer dans cette revolution de ses affaires, Dieu qui vouloit exercer sa foy & éprouver sa patience en toutes manieres, permit qu'il se vit en un instant privé du plus grand secours humain qu'il eust sur la terre, en perdant au commencement de l'année 350. l'Empereur Constant, qui avoit esté depuis tant d'années son protecteur & son appuy.

Ce jeune prince n'estant au plus âgé que de 30 ans, & estant dans la 13e année de son regne, vit en un instant s'élever contre luy une conjuration qui ne luy cousta rien moins que *Fast. Idat. chr. Alex. Hier. chron.*

la vie. Elle avoit eſté formée principalement par trois officiers de ſon armée, ſçavoir Marcellin, Chreſte, & Magnence; & ce dernier qui aſpiroit à l'empire, en eſtoit le principal auteur. Comme ils avoient de grands deſſeins, ils prirent un jour l'occaſion que cet Empereur eſtoit à la chaſſe, & que l'ardeur qu'il avoit pour ce divertiſſement, l'emportoit au travers des champs & des foreſts. Car pendant qu'il y eſtoit fort engagé, l'un des trois ſçavoir Marcellin, ſe ſervit du prétexte du jour de la naiſſance de ſon fils pour tenir chez luy une aſſemblée; & ayant invité ſes deux complices à un feſtin, Magnence feignit une neceſſité pour ſe ſeparer de la compagnie; & on le vit revenir peu de temps aprés reveſtu de la pourpre imperiale, & orné de toutes les autres marques qui faiſoient diſcerner en ce temps-là les Empereurs de tout le reſte des hommes. Cet attentat fut commis à Autun le 18. de janvier. Conſtant en eut auſſi-toſt la nouvelle: mais il n'eut pas le loiſir de prendre aucunes meſures pour ruïner une ſi noire conjuration; & il ne luy reſta plus que la fuitte pour ſe tirer d'entre les mains de ces factieux. Mais les rebelles envoyerent contre luy un Colonel nommé Gaiſon, avec des troupes d'élite, qui le pourſuivirent ſi chaudement, qu'enfin cet officier le tua à Elne auprés des monts Pyrenées ſur les frontieres d'Eſpagne, au commencement de l'année 350. ſous le conſulat de Serge & de Nigrien ou Nigrinien, quatre ans aprés le Concile de Sardique.

Aurel. Vict. Eutrop. Zoſ. l. 2. Socrat. l. 2. c. 20. Sozom. l. 4. c. 1.

Telle fut la fin de ce jeune Empereur, dont les payens n'ont pas plus épargné la memoire, qu'ils avoient fait celle de ſon pere Conſtantin le grand, parce qu'ils ſe ſont tous deux attiré leur haine par le zele qu'ils ont fait paroiſtre pour noſtre religion. Et neanmoins quelques-uns d'entr'eux ont eſté aſſez équitables pour rejetter une grande partie des défauts qu'ils luy attribuent, ſur ſes incommoditez & ſur ſes miniſtres.

La défenſe qu'il a entrepriſe de la religion catholique, tant contre les Ariens que contre les Donatiſtes, luy a acquis de la reputation parmy nous. Noſtre Saint, qui eſtoit l'homme du monde le plus éloigné de la flatterie, quoy que plein de reconnoiſſance pour ce prince, de qui il avoit receu une infinité de bien-faits, dit qu'il rempliſſoit l'Egliſe de dons &

d'offrandes. Il louë l'amour de ſon ame pour JESUS-CHRIST, & il nous aſſure qu'il avoit receu la grace du bapteſme. C'eſt pourquoy il ne craint point de dire que la mort violente & injuſte qu'il a ſoufferte, luy tiendra lieu de martyre : & il luy donne par tout le titre de Bien-heureux. Au contraire il accuſe Magnence d'avoir eſté infidelle à ſes amis, parjure dans ſes ſermens, impie envers Dieu : il dit qu'il aymoit les magiciens & les enchanteurs ; qu'il eſtoit une beſte cruelle, une peſte & une furie infernale ; & il va meſme juſqu'à l'appeller un demon & un diable ; la neceſſité de ſa juſtification l'ayant obligé d'exprimer en cette maniere les ſentimens qu'il en avoit, parce que la malice de ſes calomniateurs fut aſſez grande, ainſi que nous verrons dans la ſuitte, pour l'accuſer d'eſtre lié d'amitié avec ce tyran. Et il paroiſt bien qu'il ne paſſoit point en cela les bornes de la verité. Car quoy que Magnence fiſt profeſſion du chriſtianiſme, comme on le tire de quelques medailles, neanmoins il permit de ſacrifier la nuit aux idoles ; & c'eſt ce qui a fait dire à Philoſtorge qu'il eſtoit payen. Cependant les payens meſmes ne l'ont nullement épargné ; Victor ayant dit de luy qu'il fit regretter le regne de ſon predeceſſeur. Julien l'apoſtat l'accuſe d'avoir commis une infinité de cruautez de peur de dégenerer de ſa naiſſance qu'il tiroit d'Allemagne, d'où il avoit eſté emmené captif : & il remarque encore entre ſes actions tyranniques, qu'il condamna tous ceux qui relevoient de luy, à payer ſous peine de la vie chacun la moitié de leur bien ; qu'il permit aux ſerviteurs de ſe rendre dénonciateurs contre leurs maiſtres, & qu'il contraignit tout le monde d'achetter les terres du domaine, ſans que l'on en euſt aucun beſoin.

Apolog. ad Conſtant. p. 678. 679.

Baron. an. 350. §. 13. 353. §. 32.

Philoſtorg. l. 3. c. 26.

Iul. or. 1.

Le fruit que ce tyran recueillit de la mort de Conſtant, fut de ſe trouver en un inſtant maiſtre de tout ce qui eſt au delà des Alpes, & encore de l'Italie & de l'Afrique.

La nouvelle de la mort de Conſtant ayant eſté apportée à Conſtance ſur la fin de l'hyver, elle fut bien toſt ſuivie par celle des troubles qui s'élevoient dans l'Illyrie. Car Vetranion qui eſtoit General de l'infanterie dans la Pannonie, ayant appris la mort de Conſtant, ſe fit nommer Empereur à Sirmich dés le premier jour de mars, & établit ſon ſiege à Murſe, dont Valens eſtoit Eveſque.

Socrat. l. 2. c. 20. Eutrop. Zoſ. l. 2. Aurel. Vict. Eclaire. 1.

Il estoit déja fort âgé lors qu'il usurpa l'empire, & d'ailleurs si ignorant, quoy que brave & genereux, qu'il n'avoit point encore commencé à apprendre à lire. S'il en faut croire Victor, il avoit encore moins d'esprit que de science; il avoit une brutalité rustique qui le rendoit tres-méchant, & une simplicité qui alloit jusqu'à la bestise. Mais Eutrope en fait une peinture plus avantageuse, en disant qu'il estoit aimé de tout le monde, parce qu'il avoit vieilly dans les armes, & y avoit toûjours esté fort heureux; que c'estoit un homme de bien, digne de la probité des anciens, & qui avoit une affabilité tres-agréable. La chronique d'Alexandrie le fait
l. 3. c. 22. chrestien. Philostorge dit que ce fut Constantine mesme, sœur aisnée de Constance & veuve d'Annibalien, qui le revestit de la pourpre pour l'opposer à Magnence, prétendant avoir ce droit en vertu du diademe & du titre d'Auguste qu'elle avoit receu de Constantin. Julien l'apostat tombe
orat. 1. p. 47. 48. d'accord que Vetranion fut fait empereur pour resister aux tyrans, qu'il demanda pour cela de l'argent & des troupes à Constance, luy promettant une entiere fidelité; & que Constance luy en envoya en effet. Il luy envoya apparemment les trouppes de la fidelité desquelles il se tenoit plus asseuré; moins pour le defendre contre Magnence, que pour le dépossëder luy-mesme, comme nous verrons qu'il fit. Et
Philostor. l. 3. c. 22. neanmoins en attendant qu'il pust luy oster la dignité qu'il avoit usurpée, il la luy confirma, & luy envoya le diademe.

Ainsi toute la maison du grand Constantin se trouvoit fort humiliée. Il y avoit déja dix ans que le jeune Constantin faisant la guerre à Constant son frere, avoit esté tué auprés d'Aquilée. Constant venoit de perdre l'empire & la vie par la perfidie des officiers de ses gardes. Constance qui avoit tant de fois exercé la patience de l'Eglise en favorisant le party des Ariens, estoit luy-mesme exercé d'un costé par les Perses, & de l'autre par toutes ces revolutions, qui luy faisoient assez comprendre que les meurtriers de son frere n'auroient point plus de respect & plus de tendresse pour luy.

C'est peut-estre au temps qu'il envoya le diademe à Vetranion, qu'il faut rapporter ce que dit Zosime, que Constance & Magnence ayant envoyé chacun de leur part des députez à Vetranion pour l'engager dans leurs interests, Vetra-

nion préfera l'alliance de Conſtance, & renvoya les députez de Magnence ſans avoir rien fait avec eux.

Quand la nouvelle de ce qui ſe paſſoit dans les Gaules & dans l'Illyrie fut répanduë dans Rome, Nepotien fils d'Eutropie ſœur du grand Conſtantin, crut que l'empire luy appartenoit par le droit de la ſucceſſion, parce qu'il eſtoit le plus proche parent de toute cette auguſte maiſon, à la reſerve de Conſtance à qui l'orient eſtoit échu en partage. Ayant donc aſſemblé une trouppe de déterminez & de perdus, ou comme d'autres diſent, de gladiateurs, il prit la pourpre le 3. jour de juin de la meſme année 350. & il vint ſe preſenter en cet eſtat devant Rome. *Victor. Eutrop. Zoſ. Faſt. Idat chron. Alexandr.*

Anicet, que Magnence avoit fait Préfet du Prétoire, ſortit contre luy avec quelques Romains, qui ayant eſté deffaits, la crainte que Nepotien n'entraſt dans Rome en ſe meſlant avec les fuyards, obligea Anicet d'en faire fermer les portes; ce qui eſtoit expoſer neceſſairement tout ce peuple au carnage des victorieux. Cette cruelle précaution n'empeſcha pas neanmoins Nepotien de ſe rendre maiſtre de Rome, puiſqu'Aurele Victor dit qu'il tua le Préfet de la ville, & qu'il la remplit par tout de ſang & de meurtres. Mais il ne joüit que 28. jours de cette funeſte principauté; & Magnence ayant envoyé contre luy Marcellin l'un de ceux de qui il tenoit l'empire, & qu'il avoit fait grand-maiſtre du palais, il ſe fit un grand combat entre les Romains & les ſoldats de Magnence. Enfin les Romains ayant eſté trahis par un ſenateur nommé Heraclide, Nepotien fut tué, & ſa teſte portée par toute la ville au bout d'une lance; ce qui fut ſuivy d'une proſcription tres-cruelle, & de la mort de beaucoup de perſonnes de grande condition.

Entre ceux qui y furent maſſacrez, S. Athanaſe marque particulierement Eutropie tante de Conſtance, Abutere & Sperance, & beaucoup d'autres perſonnes d'honneur qui l'avoient tres-bien receu pendant qu'il eſtoit à Rome, & qui luy avoient rendu les devoirs de l'hoſpitalité chreſtienne.

CHAPITRE XVIII.

Inquietude & embarras de Conſtance. Guerre de Perſe. Siege fameux de Niſibe levé miraculeuſement par les prieres de S. Iacques Eveſque de la meſme ville.

Zoſ. l. 2. Iulian. orat. 1.

ON peut juger quel fut alors l'embarras de Conſtance, & à quelle extremité il ſe trouva réduit, luy qui voyoit tout ſon empire déchiré au dedans par tant de diviſions, & ravagé au dehors par les courſes continuelles des Perſes; & dans l'impuiſſance où il eſtoit de reſiſter à ces peuples, qui ne cherchant qu'à profiter des deſordres de l'empire, avoient aſſemblé tout ce qu'ils avoient de forces pour ſe rendre maiſtres abſolus de la Syrie.

Ce fut alors qu'arriva le ſiege celebre de Niſibe, qui dura quatre mois entiers, & qui auroit eſté ſuivy d'une irruption generale des Perſes dans tout l'orient, ſi le ſaint Eveſque de cette ville ſi importante n'en euſt eſté le deffenſeur miraculeux, aprés avoir eſté l'un des plus illuſtres Peres, & des plus genereux deffenſeurs du Concile de Nicée.

Amm. Marcell. l. 25. Chryſoſt. tom. 1. de S. Babyla. & contra gent. p. 696. Hieronym. chron. Alex. Zoſ. l. 3.

Cette ville que ſa ſituation & ſes fortifications rendoient extremement importante, eſtoit comme un mur impenetrable oppoſé à toute la puiſſance des Perſes, & qui couvroit les provinces les plus éloignées. Elle eſtoit ſi puiſſante d'elle-meſme, que ſes habitans l'avoient ſouvent deffenduë ſans garniſon, & ſans aucun ſecours étranger; & depuis le temps de Mithridate elle ſeule avoit ſouvent empeſché les Perſes de ſe rendre maiſtres de l'orient. Cela arriva encore ſous Conſtance; car Sapor l'ayant attaquée pluſieurs fois, il en fut auſſi repouſſé pluſieurs fois avec perte; la ville ayant toujours eſté deffenduë par les prieres de S. Jacques ſon Eveſque.

Sapor l'eſtoit venu aſſieger la premiere fois en l'an 338. aprés avoir ravagé toute la Meſopotamie; & aprés y avoir demeuré prés de deux mois ſelon S. Hierôme, ou 63. jours ſelon la chronique d'Alexandrie, il fut contraint de ſe retirer. Il la vint encore aſſieger en 347. & ſe retira encore au bout de trois mois. Et le dernier ſiege qui fut celuy qu'il y

Eclaire. 1.

mit en 350. en dura prés de quatre. De ſorte qu'un hiſtorien a raiſon de dire que les Perſes receurent plus de mal dans ces ſieges, qu'ils n'en firent aux Romains. *Feſt. Ruf.*

Il eſt difficile de marquer preciſément auquel de ces trois ſieges il faut rapporter ce que dit Eunape, que Sapor ſurprit la citadelle qui dominoit ſur le theatre, & tua à coups de traits un grand nombre de perſonnes qui regardoient alors les jeux publics; en ſuitte dequoy Conſtance luy députa Euſtathe philoſophe payen, dont l'ambaſſade n'eut pas ce ſemble un heureux ſuccés; quelque honneur que le roy de Perſe luy euſt rendu à ſon arrivée. *Eunap. in Ædeſ.*

Le plus fameux de ces trois ſieges fut celuy de cette année, marqué ſous le conſulat de Serge & de Nigrinien; lorſque Sapor prenant avantage du trouble où eſtoit l'empire par le meurtre de Conſtant, par l'uſurpation de Magnence dans les Gaules, de Vetranion en Illyrie, & de Nepotien à Rome; & de la neceſſité où eſtoit Conſtance d'aller donner ordre aux affaires d'occident, vint fondre dans les provinces de l'orient avec une armée extraordinairement nombreuſe, dans l'eſperance de les emporter du premier effort.

Il avoit à ſa ſolde divers rois, un grand nombre d'elephans, & toutes ſortes de machines; & ce fut en cet eſtat qu'il vint mettre le ſiege devant Niſibe, l'attaquant en toutes les manieres imaginables. *Theodoret. Philoth. c.1. hiſtor. eccleſ. l.2. c.26. Iulian. or. 1. chron. Alex.*

Lucillien beau-pere de Jovien, qui depuis fut Empereur, commandoit alors dans la place, & y fit tout ce que l'on pouvoit attendre d'un homme de cœur. Mais S. Jacques Eveſque de cette fameuſe ville en eſtoit le veritable gouverneur & le deffenſeur invincible. Il apprenoit aux habitans tout ce qu'ils avoient à faire: mais il les deffendoit encore plus puiſſamment par la ferveur de ſes prieres, que par la ſageſſe de ſes conſeils; & ſes oraiſons, qui eſtoient ſoutenuës par celles de tout le peuple, rendoient inutiles tous les efforts de ſes ennemis. *Philoſtorg. l.3. c.23.*

Le ſiege ayant duré 70. jours ſans aucun progrés, les Perſes arreſterent la riviere de Migdone par de hautes digues; & quand ils virent ce fleuve extremement enflé, ils le lâcherent tout d'un coup comme pour leur ſervir de ma- *Eclairc. 2.*

chine contre les murailles de la ville, qui furent renverſées par cette extraordinaire violence, non ſeulement du coſté par où ce fleuve entra, mais encore de celuy par où il ſortit avec l'impetuoſité que l'on peut bien s'imaginer ; de ſorte qu'il y eut bien cent coudées du murailles abbatuës.

Les ennemis jetterent alors un grand cry de joye, comſi la ville n'euſt plus eſté en eſtat de ſe deffendre aprés une telle ruine ; mais ils ne ſçavoient pas que Jacques qui reſtoit encore invulnerable dans ſa ville, eſtoit le veritable rempart des aſſiegez ; & ils l'éprouverent bien-toſt à leur honte. Car eſtant venus attaquer la ville dans l'eſperance de la forcer par la breche, ils y trouverent une reſiſtance ſi vigoureuſe, qu'ils furent obligez de ſe retirer aprés avoir perdu beaucoup d'hommes, de chevaux & d'elephans. On ajoûte que le ciel meſme combattit en cette journée pour ceux de Niſibe par les pluyes, les éclairs & les foudres qu'il lança contre les Perſes, dont ils furent ſi épouvantez que la peur ſeule en fit mourir un grand nombre.

Eclairt.3.

Chr. Alex.

Sapor aprés cet échec voulant empeſcher au moins que la breche ne fuſt reparée, ordonna des gens pour tirer ſans ceſſe de ce coſté-là. Mais les habitans qui avoient le grand S. Jacques pour interceſſeur, s'eſtant addreſſez à Dieu par de tres-ferventes prieres, ſe mocquerent de toutes les précautions de ce prince. Car pendant que quelques-uns d'eux paroiſſoient à la breche pour la deffendre, tous les autres animez par leur prelat qui eſtoit en oraiſon dans l'egliſe, travailloient derriere eux durant le reſte du jour & la nuit ſuivante, à faire un nouveau mur à quelques pas de celuy qui venoit d'eſtre ruiné ; de ſorte que le lendemain il ſe trouva élevé de quatre coudées, & en eſtat que les gens de pied meſme n'y pouvoient plus monter qu'avec des échelles.

Quand Sapor vit le lendemain au matin cette muraille achevée, il en fut étrangement ſurpris. Neanmoins il ne leva pas auſſi-toſt le ſiege, & continua encore durant un mois à attaquer la ville comme il avoit fait auparavant. Mais il fut encore plus ſurpris lors que dans une attaque il vit un homme ſur les murailles qu'il crut eſtre l'empereur Conſtance,

ſtance, parce qu'il luy paroiſſoit veſtu comme un Empereur, & il s'imaginoit voir l'éclat de ſa pourpre & le luſtre de ſon diademe. Mais c'eſtoit S. Jacques meſme qui luy paroiſſoit miraculeuſement en cet eſtat.

Il envoya donc à Niſibe deffier Conſtance d'en venir à une bataille, ou s'il le refuſoit, ſommer les habitans de rendre la ville. Les habitans répondirent qu'ils ne ſe pouvoient pas rendre ſans l'ordre de l'Empereur qui eſtoit abſent. Il crut qu'ils ſe mocquoient de luy, & les aſſura qu'il l'avoit veu de ſes propres yeux ſur leurs murailles.

Il ſe retira enſuitte tout en colere contre ſes Mages, & contre ceux qui l'avoient aſſuré que Conſtance eſtoit à Antioche, les menaçant tous de leur faire trencher la teſte. Mais comme ceux-cy perſiſtoient à ſoutenir que Conſtance eſtoit à Antioche, & que ſes Mages l'aſſuroient que ce n'eſtoit pas Conſtance qu'il avoit veu, mais ſon Ange; alors connoiſſant qu'il s'eſtoit trompé, & que Dieu combattoit viſiblement contre luy pour les Romains, il lança un trait contre le ciel, non qu'il s'imaginaſt pouvoir bleſſer celuy qui n'a point de corps, mais par un excés de fureur & de manie, qui l'emportoit hors de luy-meſme.

τῷ φανέντος ἀγγέλῳ σὺν τῷ Κωνσταντίῳ τὴν δύναμιν. *Chron. Alexand.*

Ce fut alors que S. Ephrem, qui eſtoit natif de Niſibe meſme, & tous les autres habitans, prierent S. Jacques de monter ſur les murailles de la ville pour voir l'armée des ennemis, & leur donner ſa malediction. Il monta donc ſur une tour, & voyant cette multitude infinie, il pria Dieu d'envoyer contr'eux une nuée de moucherons, afin que la petiteſſe de ces animaux fiſt paroiſtre davantage la grandeur de ſa puiſſance, & que le meſme ſupplice qui avoit puny la dureté de Pharaon, fuſt l'humiliation de Sapor & la deſtruction des Perſes. Dieu l'exauça à l'heure meſme; & cette pluye miraculeuſe de pluſieurs millions de petits inſectes, inonda en un inſtant toute l'armée des aſſiegeans. Les hommes ſe ſentoient bleſſez par ces dards envoyez du ciel; & les chevaux & les elephans ne pouvant ſupporter les piquures de ces moucherons qui entroient dans la trompe des uns, & dans les narines & les oreilles des autres, ils rompoient leurs cordes & leurs liens, jettoient à terre ceux qui les montoient,

Sozom. l. 3. c. 19.

& couroient avec impetuosité deça & de là, sans qu'on pust les retenir dans le camp.

Et certainement il estoit d'autant plus juste que Dieu humiliast ce prince par un miracle de cette nature, qu'outre sa vanité qui estoit insupportable, comme on le voit par une de ses lettres, où il se qualifie *Sapor Roy des Rois, compagnon des astres, frere du soleil & de la lune*, il mettoit sa confiance dans le secours des demons qu'il consultoit, & en faveur desquels il avoit excité contre les chrestiens une persecution tres-cruelle qui duroit encore.

Amm. l. 7.

Ce fut ou dans cette occasion, ou selon la chronique d'Alexandrie, à l'attaque de la breche, que les elephans blessez s'estant tournez contre les Perses mesmes, en écrazerent plus de dix mille. Et Ammien, qui remarque aussi cet accident du siege de Nisibe, dit que pour l'éviter à l'avenir, les Perses ne trouverent point d'autre expedient que de tuer promtement leurs elephans lorsqu'ils ne pouvoient plus les conduire.

l. 25.

La famine & la peste se joignirent à tous ces maux, & acheverent d'emporter une bonne partie de l'armée. De sorte que Sapor fut enfin contraint de ceder à ces fleaux de la colere de Dieu; & aprés avoir fait mettre le feu à ses machines, & déchargé sa colere sur plusieurs des seigneurs de son armée, qu'il fit mourir sous divers pretextes, entre lesquels Theodoret semble mettre ceux qui l'avoient porté à entreprendre cette guerre, en l'assurant que Constance estoit absent; il leva ce siege qui avoit duré plus de quatre mois, ou cent jours selon la chronique d'Alexandrie, & se retira en grande diligence en son royaume, laissant à Constance la liberté entiere de mener ses troupes en occident.

CHAPITRE XIX.

Magnence envoye des députez vers Constance. Vetranion est dépouïllé de l'empire.

LA crainte de la guerre de Perse avoit obligé Constance à fortifier autant qu'il pouvoit toutes les places de la Syrie pour resister aux ennemis pendant son absence. Mais ny cette guerre ny tous les avis contraires qu'on luy put donner, n'eurent point assez de force sur son esprit pour l'empescher de se faire déclarer Empereur de l'Occident, & de partir d'Antioche pour aller en Italie combatre Magnence. Cela arriva, selon Zosime, avant la revolte de Nepotien, c'est à dire avant le mois de juin. Julien son panegyriste & son neveu dit qu'en moins de dix mois il équippa une flotte qui surpassoit celle que Xerxés avoit faite en dix années. Nous avons encore une loy de luy du 27. juin de cette année, pour obliger les soldats qui avoient eu congé sans necessité, à venir servir dans l'armée; ce qui marque son application à pourvoir aux necessitez de l'Estat.

Iulian. orat. 1.

Zosim. l. 3.

l. 4. de re militar. Cod. Theodos.

Theodoret remarque que Constance ayant assemblé toute son armée, il exhorta tous ceux de ses soldats qui n'estoient pas encore baptizez à recevoir les saints mysteres, & à se revestir de la robbe sainte du bapteſme; leur representant que si l'heure de la mort est incertaine à l'égard de tous les hommes, ce passage est encore plus dangereux à ceux que la guerre engage à tous momens à des occasions perilleuses, & qui estant toujours exposez au peril de perdre la vie, doivent estre revestus de cette robbe si riche & si precieuse de l'innocence dont nous avons besoin pour l'eternité. Il ajoute qu'il renvoya chez eux tous ceux de l'armée qui n'avoient pas encore receu ce sacrement, & qu'il ne voulut point mener au combat des personnes qui n'avoient pas eu de part à nos mysteres.

Theodoret. l. 3. c. 1.

Mais quoyque ce témoignage tourne à la gloire de Constance, neanmoins comme il n'estoit pas baptizé luy-mesme, il semble ou qu'il devoit se procurer la grace dont il imposoit aux autres une espece de necessité, ou qu'il ne devoit point condamner en leur personne ce qu'il trouvoit si innocent en

la ſienne, puiſque les Peres n'ont condamné le retardement du bapteſme que dans ceux qui ne le differoient que pour paſſer leurs jours dans une vie plus licentieuſe, ſans vouloir ſe conſacrer à Dieu qu'au dernier moment.

Pendant qu'il ſe preparoit ainſi à la guerre, Magnence députa vers luy deux Eveſques, Serbace & Maxime, dont le premier eſtoit peut eſtre S. Servais de Tongres, & deux Seigneurs, ſçavoir Clemence & Valens. Noſtre Saint témoigne aſſez qu'il avoit veu ces quatre ambaſſadeurs, & il le dit poſitivement de Clemence & de Valens. Il ne put s'entretenir avec eux de la mort de Conſtant ſans répandre quantité de larmes, qui eſtoient les marques ſenſibles de ſon amitié, & comme le ſang qui ſortoit de la profonde bleſſure que ſon cœur avoit receuë par la perte d'un ſi puiſſant deffenſeur de la verité. Et d'ailleurs, comme Valens eſtoit venu par la Libye, cela fit craindre à S. Athanaſe que Magnence ne vouluſt prendre la meſme route pour venir perdre tous les amis de Conſtant, parce qu'en ce cas il ſe fuſt veu des premiers expoſé à ſa fureur, comme faiſant gloire d'eſtre des plus affectionnez à la memoire de ce prince, & que l'Egypte eſtoit la premiere province ſur laquelle ce tyran devoit fondre par ce chemin.

Eclarc. 1.

apolog. 1. p. 679.

Une occaſion ſi importante l'obligeant de parler au peuple à la venuë de ces ambaſſadeurs, il ſe contenta de dire ces meſmes mots, *Prions pour le ſalut du tres-pieux Empereur Conſtance*; & auſſi toſt le peuple entrant dans les ſentimens de la pieté de ſon Archeveſque, s'écria tout d'une voix, JESUS-CHRIST *aſſiſtez Conſtance*: Et cette priere dura long temps. Divers officiers furent témoins en cette rencontre de ſa fidelité & de ſon zele, ſçavoir Feliciſſime Duc d'Egypte, Ruffin receveur general, Eſtienne meſtre de camp d'Egypte, le Comte Aſtere, Pallade qui avoit eſté grand maiſtre du palais, Antioque & Evagre du nombre de ceux que l'on appelloit Agens dans les affaires du Prince. C'eſt tout ce que nous ſçavons de cette legation, dont les hiſtoriens ne parlent point, & qui nous ſeroit abſolument inconnuë, ſi noſtre Saint n'euſt eſté obligé d'en rapporter ces circonſtances pour ſa propre juſtification. Il eſt conſtant qu'elle ne produiſit point la paix, & que le tyran demeura

toujours dans ſon eſprit de faction & de revolte.

Pendant que Conſtance eſtoit occupé à l'execution de ſon entrepriſe, & partoit déja avec ſes trouppes contre Magnence, Vetranion qui avoit fait alliance avec luy, changea tout d'un coup; & par une legereté & une inconſtance plus grande que celle des plus petits enfans, fit la paix en un inſtant avec Magnence. Mais Conſtance ſans s'eſtonner d'un ſi étrange procedé, ne laiſſa pas de continuer ſa marche. Il rencontra premierement Vetranion qui venoit avec des trouppes d'infanterie & de cavalerie beaucoup plus nombreuſes que les ſiennes, & dans le deſſein de le repouſſer par la force s'il ne ſe reſolvoit de luy-meſme à s'en retourner. Conſtance ne voulut point s'expoſer au hazard d'une bataille, & trouva plus de ſeureté à traitter avec ce vieillard, qu'il eſperoit vaincre plus aiſément par l'addreſſe que par la force. Auſſi Julien l'appelle auſſi toſt ſon collegue, & dit qu'il monta avec Conſtance ſur le meſme tribunal en preſence des deux armées. Philoſtorge ne dit point qu'il y euſt eu aucune rupture, mais ſeulemẽt que Vetranion donna lieu à quelque ſoupçon, parce qu'il avoit occupé le pas de Sucques entre la Dace & la Thrace. Il eſt donc probable que l'entreveuë ſe fit pluſtoſt à Naïſſe, cõme S. Hierôme le dit, qui eſt une ville de la Dace aſſez prés du pas de Sucques, que non pas à Sirmich qui eſt plus avancée dans le païs, quoyque Socrate & Sozomene le diſent.

Iulian. orat. 1.

Socrat. l. 2. c. 23. Sozom. l. 4. c. 3.

Philoſt. l. 3. c. 29.

Zoſime qui ne parle ny de rupture ny de ſoupçon, réduit tout à un conſeil de guerre qui ſe tint entre Conſtance & Vetranion à la teſte des deux armées, dont le premier avoit perſuadé la jonction à l'autre. Conſtance qui avoit déja diſpoſé les eſprits, & gagné les ſoldats par de ſecrettes liberalitez, commença le premier à parler à cauſe du privilege de ſa naiſſance; &, dans toute l'étenduë de ſon diſcours, il repreſenta en latin aux gens de guerre l'honneur que ſon pere Conſtantin leur avoit toujours fait, les graces qu'ils en avoient receuës, & les ſermens ſolemnels par leſquels ils s'eſtoient engagez de leur part de conſerver juſques à la fin envers ſes enfans l'affection qu'ils luy avoient toujours témoignée. Il les conjura de ne point laiſſer impuny le crime énorme de Magnence, de ne pas ſouffrir plus long temps le meurtrier d'un des fils de Conſtantin, & de venger la mort de

cet Empereur avec lequel ils avoient partagé, si long-temps les travaux & les perils de la guerre, & qui les avoit comblez de tant de bien-faits; Que pour luy, il ne demandoit que ce qui luy appartenoit de droit, parce que c'est aux freres à succeder à leurs freres.

Athanas. ad solitar. p. 844.

Il est assez visible qu'il ne parloit directement que contre Magnence. Mais les soldats qu'il avoit gagnez auparavant, comme nous venons de dire, ayant entendu ce discours prononcé avec chaleur & avec force de la bouche d'un Empereur, qui avoit d'autant plus d'avantages au dessus de son nouveau collegue, que ce vieillard estoit l'un des plus ignorans hommes du monde, en firent aussi-tost l'application à Vetranion, & crierent tous d'une voix qu'il falloit oster tous ces Empereurs bastards & illegitimes; Que Constance devoit estre seul Empereur; Qu'ils ne vouloient que luy pour leur commander, qu'ils ne suivoient que luy seul, & qu'ils ne combattoient que pour luy; & en mesme temps ils le proclamerent Auguste & Empereur sans faire aucune mention de Vetranion.

Ce pauvre vieillard, qui estoit devenu en un instant le joüet de leur inconstance, voyant par là qu'il estoit trahi, se trouva obligé malgré luy à quitter la pourpre pour la venir presenter luy-mesme à Constance en se jettant à ses pieds, & à descendre homme privé de ce tribunal où il estoit monté Empereur, éprouvant en sa personne une humiliation qui n'avoit point encore eu d'exemple, estant inoüi que des soldats se fussent donné la liberté de dégrader des Empereurs à moins que de leur oster la vie.

Julien l'apostat releve cette action de l'Empereur Constance au dessus de tous les plus beaux exploits de guerre de l'antiquité. Il attribuë à son eloquence la deffaite de ce tyran, & il prétend que Vetranion estant persuadé le premier, se dépoüilla volontairement de toutes les marques de l'empire, & les luy remit entre les mains.

Eclaire. 2.

Cet évenement celebre dans les historiens arriva le 25. decembre de l'année 350. Constance en usa avec beaucoup de bonne-foy & de moderation. Car non seulement il ne fit aucune injure à cet Empereur dépoüillé, mais mesme il le fit aussi-tost manger avec luy, & puis il l'envoya à Prusse en

Chr. Alex. Phil. Aurel. Vict.

Bithynie, où il luy fournit dequoy vivre dans les délices.

On rend auſſi ce témoignage à Vetranion, que comme il eſtoit Chreſtien, il paſſa tout le reſte de ſes jours à ſe trouver dãs les ſaintes aſſemblées des fideles, à diſtribuer aux pauvres de grandes aumoſnes, & à honorer les miniſtres des autels & les Prélats de l'Egliſe. Il conſidera ſa retraite comme une grace du ciel. Il écrivit ſouvent de Pruſe à Conſtance pour l'aſſurer qu'il luy avoit procuré un tres-grand bien en le délivrant des inquietudes qui ſont les ſuittes naturelles de l'ambition, & de tous les maux qui accompagnent neceſſairement la principauté ; & il ſe donnoit la liberté de luy dire qu'il ne faiſoit pas bien de ne pas prendre part luy-meſme au bonheur dont il l'avoit fait joüir. Ainſi Vetranion mourut en paix, dégagé des inquietudes & de l'embarras des affaires ; & Dieu ſe ſervit de l'infidelité de ſes ſoldats comme d'une tempeſte favorable pour le faire arriver au port.

Socrat. l. 2. c. 23.
Eclaire. 3.

CHAPITRE XX.

Conſtance écrit à S. Athanaſe pour l'aſſurer de ſa protection. Martyre de S. Paul de Conſtantinople.

LA mort de l'Empereur Conſtant qui avoit toujours ſoutenu S. Athanaſe, releva le cœur des Ariens, qui ſe perſuaderent eſtre en eſtat d'entreprendre toutes choſes contre luy depuis qu'il avoit perdu ſon protecteur ; comme ſi Dieu n'eſtoit pas le protecteur immortel des ſaints Eveſques. Ils commencerent à aſſieger Conſtance par leurs calomnies ordinaires ; & ils firent tous leurs efforts pour luy perſuader que le Saint remuoit toute l'Egypte & la Libye. Déja ils taſchoient d'épouvanter le plus genereux de tous les Prélats par des bruits vagues & confus ; & il paroiſt que Philippe Préfet du Prétoire eſtoit celuy dont on le menaçoit le plus dans ce changement de la face de l'empire.

Socrat. l. 2. c. 21.
Athanaſ. ad ſolitar. 824.

Mais Conſtance, qui avoit alors d'autres affaires à démeſler, ſuivit plutoſt en cette rencontre les maximes de ſon intereſt, que les mouvemens de ſa propre inclination. Il n'avoit garde, dans l'eſtat où il voyoit ſes affaires, d'exciter quelque ſedition dans l'Egypte en perſecutant le Saint ; & croyant devoir ménager en cette rencontre les eſprits de

ceux qui estoient en quelque consideration dans l'orient, il tascha d'assurer ce grand Archevesque d'Alexandrie.

ibid p. 845. apol. 1. p. 688. 689. Il envoya pour cet effet un ordre exprés à Felicissime Duc d'Egypte, & à Nestor gouverneur de la mesme province, pour empescher que ny Philippe, ny aucun autre ne pust faire aucun tort à S. Athanase. Cet ordre fut porté par le Comte Astere, qui avoit esté Duc d'Armenie, & par Pallade qui avoit esté Grand-maistre du palais; & en mesme temps *Eclairciss. 1.* ces deux officiers apporterent aussi à nostre Saint une lettre de l'Empereur, qui l'appelloit son tres-cher pere, le prioit de ne rien apprehender, quelque bruit que l'on fist courir, mais de s'appliquer au contraire en toute assurance à l'instruction de son peuple, & luy protestoit que de sa part il demeuroit ferme dans la resolution de le conserver dans son *ad solitar. 844. apol. 1. 679.* eveshé. Il luy écrivit encore deux autres lettres pour l'assurer qu'il ne changeroit point de disposition à son égard, mais qu'il luy rendroit toujours les mesmes témoignages d'affection qu'il avoit receus de luy avant la mort de son frere. Et en effet il continua quelque temps à luy accorder ce qu'il luy demandoit touchant les affaires de l'Egliſe.

Mais cette affection apparente n'estoit qu'une précaution politique, & qu'une dissimulation profonde; & nous verrons bien-tost que les effets seront fort differens des promesses, lorsque Dieu aura humilié les ennemis de cet Empereur sous la puissance de ses armes, pour le livrer à son propre esprit qui le rendoit l'esclave des Ariens.

Cependant les ennemis du Saint, qui prévoioient bien ce qui pourroit arriver, se préparoient de bonne heure le che- *Hilar. adv Arian.* min pour profiter de l'occasion. C'est pourquoy les Occidentaux ayant écrit sur la fin de l'année précedente aux Orientaux touchant la condamnation de Photin; eux qui estoient habiles dans le crime, subtils pour faire le mal, & opiniâtres dans leur malice, en répondant sur le sujet de Photin, y meslerent le nom de Marcel, comme pour comprendre dans le mesme jugement le maistre & le docteur de *Sulpic sev. l. 2.* toutes ces nouvelles impietez; afin d'affoiblir l'autorité du Concile de Sardique qui avoit absous Marcel, & faire ainsi revivre l'affaire de S. Athanase qui avoit aussi esté absous dans ce Concile, & dont la cause avoit paru jusques alors unie à celle de Marcel.

Pendant

Pendant qu'ils cherchoient dans cet artifice des ſemences de la perſecution qu'ils vouloient faire éclatter encore une fois contre noſtre Saint, & qu'ils taſchoient de l'engager dans des combats tout nouveaux, Dieu finit ceux de S. Paul Eveſque de Conſtantinople. Aprés tant de fatigues & d'exils que les Ariens luy avoient fait endurer comme à un defenſeur intrepide de la doctrine des Apoſtres, & qui le relevoient au deſſus de tous les autres Eveſques de l'orient, il fut conduit à Cucuſe, qui eſt une petite ville dans les deſerts du mont Taurus. Elle eſtoit alors dans la Cappadoce; mais depuis dans une autre diſtribution que l'on fit des provinces, elle fut miſe dans la ſeconde Armenie, & devint celebre par l'exil de S. Jean Chryſoſtome le plus illuſtre d'entre les ſucceſſeurs de S. Paul.

Eclairciſſ. 2.

Theodoret. l. 2. c. 4. Sozomen. l. 3. c. 12. Athanaſ. ad ſolitar. 813. 814. de fugâ 705. Chryſoſtom. ep. 3. tom. 4.

Les Ariens ne s'eſtant pas contentez d'avoir conduit le meſme S. Paul dans un deſert ſi affreux, ils l'enfermerent dans un lieu tres-étroit & tres-obſcur pour l'y laiſſer mourir de faim; mais eſtant revenus au bout de ſix jours, & trouvant qu'il reſpiroit encore un peu, ils furent aſſez cruels pour l'étrangler, & pour luy oſter ainſi la vie. Cette inhumanité fut ſi publique que tous ceux du lieu en furent témoins; & Philagre meſme, qui eſtoit alors vicaire de cette province, & qui eſtoit entierement dévoüé aux Ariens, aſſura neanmoins la choſe à divers amis de S. Athanaſe, & meſme à l'Eveſque Serapion, en la maniere que nous l'avons rapportée; ſoit qu'il fuſt ſurpris d'une ſi étrange cruauté, ſoit qu'il fuſt faſché de n'en avoir pas luy-meſme eſté le miniſtre. Ainſi quoy que Sozomene témoigne douter du genre de ſa mort, il ne s'y faut nullement arreſter, parce que ce doute doit eſtre attribué à un artifice des Ariens, qui pour ſe juſtifier d'une action ſi criminelle & ſi noire, ne rougirent pas de publier avec une infinité d'autres menſonges ſemblables, que S. Paul eſtoit mort de maladie.

C'eſt donc avec tres-grande raiſon que les Grecs & les Latins l'honorent comme Martyr, les premiers le 6. de ſeptembre, & les autres le 7. de juin. Sa mort arriva apparemment ſur la fin de cette année.

Eclairciſſ. 3.

Philippe qui avoit eſté ſon bourreau, & le miniſtre de la cruauté des Ariens, receut bien-toſt la juſte vengeance de

ſes crimes. Car en moins d'un an aprés le martyre du Saint, il fut dépoüillé honteuſement de ſa dignité, & demeura expoſé aux inſultes de tout le monde, accablé d'afflictions, réduit à trembler toujours comme Caïn; & paſſant tout le reſte de ſes jours dans l'attente continuelle d'un bourreau, il mourut enfin luy-meſme hors de ſon païs & de la compagnie de ſes proches, dans une conſternation effroyable.

Amm. l. 19. Le châtiment de la juſtice de Dieu s'étendit juſques ſur Simplice ſon fils, qui fut banni en l'an 359. comme coupable d'avoir conſulté les demons pour parvenir à l'empire.

Sozom. l. 7. c. 10. Socrat. l. 5. c. 9. Mais Dieu voulant couronner S. Paul, meſme devant les hommes, aprés avoir puny ſes perſecuteurs, il arriva long-temps aprés ſa mort que le grand Theodoſe ayant appris quelle avoit eſté la vie & la mort de ce genereux Prélat, fit apporter ſon corps d'Ancyre, où on l'avoit pû transferer de Cucuſe, à Conſtantinople; & le receut là avec beaucoup d'honneur & de reſpect. Nectaire, qui venoit d'eſtre fait *Phot. cod. 257.* Eveſque de Conſtantinople, & tous les Prélats qui ſe trouverent alors dans ſa ville, le receurent avec le chant des pſeaumes, & les autres ſolemnitez que l'on pratique dans ces ſortes de ceremonies. Tous enſemble ils le porterent par le milieu de la ville, & le mirent dans l'egliſe de la Paix, où ce Saint avoit tenu quelque temps ſon ſiege. On y paſſa la nuit à chanter des pſeaumes; & le lendemain on le porta avec la meſme ſolemnité dans l'egliſe que Macedone meſme ſon perſecuteur avoit baſtie, & que Theodoſe avoit donnée aux catholiques. Ce fut là que ſon corps fut mis en preſence des Prélats, de tout le Clergé, de l'Empereur meſme, & de toute la ville, dans le tombeau qui luy avoit eſté préparé. Cette *Sozomen.* egliſe porta depuis le nom de cet illuſtre Eveſque. Et ce fut ce qui fit croire à beaucoup de perſonnes, & principalement aux femmes & au ſimple peuple, que le corps de l'Apoſtre S. Paul repoſoit dans cette egliſe. D'où Baronius tire que le chef de S. Paul de Conſtantinople que les Grecs envoyerent *Bar. Martyrol. 7. jun.* en France ſous Clement IV. comme ſi c'euſt eſté le chef du grand Apoſtre S. Paul, eſtoit apparemment celuy de S. Paul de Conſtantinople.

Les hiſtoriens mettent cette tranſlation vers la fin du grand Concile de Conſtantinople, c'eſt à dire vers le mois de

juillet ou d'aouſt de l'an 381. & il ſemble que le Concile duroit encore ſi l'on en croit ce qu'en a écrit l'auteur de la vie de ce ſaint Eveſque rapporté dans la bibliotheque de Photius.

Voilà quel fut le combat, la victoire & le triomphe de S. Paul de Conſtantinople. Un Empereur qui avoit ſuccedé à Conſtance dans l'empire de l'orient, ne differa pas long-temps à faire rendre à ſes os & à ſa memoire l'honneur qui leur eſtoit deu, & à reparer par ſa pieté l'injuſtice qu'avoit commiſe l'un de ſes prédeceſſeurs en perſecutant ce grand Saint qui ne luy eſtoit odieux que parce qu'il n'eſtoit point aimé des Ariens. Ces heretiques, qui l'avoient perſecuté, n'avoient pas deſſein d'épargner davantage l'Eveſque d'Alexandrie que celuy de Conſtantinople; & ils ne ſe ſeroient jamais contentez de ſa dépoſition, s'il euſt eſté en leur pouvoir de luy faire perdre la vie. Mais la main de Dieu l'avoit toujours deffendu de leurs embuſches, & ſon rétabliſſement avoit eſté ſi authentique, qu'il falloit employer plus d'une machine pour le ruïner. C'eſt à quoy ils travaillerent inceſſamment, & ce ne fut pas l'ouvrage d'une ſeule année; & aprés tout, enfin ils éprouverent que rien ne peut nuire à ceux que Dieu protege inviſiblement contre toutes les cabales & la conſpiration des hommes.

CHAPITRE XXI.

Gallus eſt creé Ceſar par Conſtance : Second Concile de Sirmich contre Photin.

APRE'S que Conſtance eut acquis en un ſeul jour par ſon addreſſe tout ce que poſſedoit Vetranion, il n'avoit plus à combattre que Magnence ſeul, & à ſonger à ſa propre ſeureté en pouſſant à bout le meurtrier de ſon frere. Mais la rigueur de l'hyver & la difficulté de paſſer les Alpes en cette faſcheuſe ſaiſon, l'empeſcherent de le pourſuivre pour lors; & avãt que de marcher droit à luy avec toutes ſes trouppes réunies, il voulut pourvoir à la ſeureté de ſa maiſon, & à la guerre des Perſes qui eſtoit encore alors le ſujet d'une de ſes plus grandes inquietudes, en ſe précautionnant contre les dangers de l'avenir par une nouvelle alliance. *Aurel. Vict.* *Faſt. Idat. chron. Alex. Zoſ. l. 2. Socr. l. 3. c. 1. Sozom. l. 3. c. 3. Julian. or. 1. Hier. chron.*

N'ayant aucun enfant maſle, ny parens plus proches pour

luy ſucceder que Gallus & Julien ſes couſins germains, fils de ſon oncle Jules Conſtance, il jetta les yeux ſur Gallus pour le déſigner Ceſar le 15. de mars de l'année 351. & luy fit épouſer ſa ſœur Conſtantie ou Conſtantine veuve d'Annibalien. Ce jeune prince eſtoit âgé d'environ 25. ans ; & toutes choſes contribuoient à le faire conſiderer par Conſtance, qui avoit épouſé en premieres nopces ſa ſœur Galla niéce comme luy du grand Conſtantin, qui la luy avoit donnée pour femme. Mais elle n'avoit pas veſcu long-temps ; & l'Empereur eſtoit paſſé, ou paſſa vers ce temps là à un ſecond mariage avec Euſebie Arienne de profeſſion, qui fut celle de ſes trois femmes qu'il aima le plus.

Iulian. ad Athen.

Conſtance luy ayant donné ſon nom, ou ſelon d'autres celuy de Conſtant, l'envoya à Antioche pour deffendre l'orient ; & il voulut que le General Lucillien fuſt ſous luy le conducteur de ſon armée. Il envoya le reſte de ſes trouppes contre Magnence ; & demeura cependant à Sirmich, où il ſe ſentit obligé de faire aſſembler un Concile pour reprimer les emportemens de Photin, qui preſchoit ſon hereſie plus clairement que jamais, & qui ayant excité par cette conduitte beaucoup de bruit & de ſcandale, avoit donné occaſion aux Ariens meſmes de ſe ſignaler par ſa dépoſition, que le peuple avoit toujours empeſchée juſques alors.

Socrat. l. 2. c. 24.

Ce fut donc aprés le conſulat de Serge & de Nigrien, c'eſt à dire en l'année 351. & avant la bataille de Murſe, autant que l'on en peut juger par l'ordre de la narration de Socrate, qu'il aſſembla dans Sirmich les Eveſques d'orient qui l'avoient ſuivy dans l'Illyrie. S. Hilaire nomme 22. Eveſques qui ſe trouverent à ce Concile, dont les plus conſiderables ſont Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Baſile d'Ancyre, Eudoxe de Germanicie, Demophile de Berée, Cecrops de Nicomedie, Silvain de Tarſe, Urſace de Singidon, Valens de Murſe, Macedone de Mopſueſte, & Marc d'Arethuſe. Comme les autres ſont moins connus, auſſi ne ſçavons nous pas le nom de leurs eveſchez. Cecrops avoit eſté envoyé de Laodicée en Syrie à Nicomedie par Conſtance, & il s'y eſtoit rendu terrible eſtant autoriſé par les menaces de ce prince, & par les lettres qu'il en apportoit aux magiſtrats. S. Athanaſe parle de luy comme d'un des plus mé-

Sozom. l. 4. c. 19.

Eclairc. 1. Hilar. de ſynod. id cont. Arian.

Eclairciſſ. 2. ad ſolitar. 860. orat. 1. cont. Arian.

chans d'entre tous les Ariens. Il avoit apparemment succedé à Amphion qui estoit Evesque de Nicomedie en 347.

La déposition de Photin ayant esté le but du Concile de Sirmich, en fut aussi le resultat, aprés que cet Evesque eut esté convaincu de tenir la doctrine de Sabellius & de Paul de Samosates. Pallade que les Photiniens avoient ordonné Evesque, fut aussi condamné dés ce temps-là avec l'auteur de leur secte; mais il est probable qu'il fut rétabli par les Ariens dont il deffendit toujours l'heresie, jusqu'à ce qu'enfin il fut dépose par le saint Concile d'Aquilée en l'an 381. *Hilar. frag.* *Cöc. Aquil. ap. Ambr. tom. 5.*

La déposition de Photin estoit si juste qu'il estoit impossible qu'elle ne fust approuvée par tout le monde. Mais les Evesques du Concile de Sirmich firent bien-tost paroistre ce qu'ils estoient. Car ils eurent de l'impatience d'approuver le formulaire de leur faux Concile de Sardique; & neanmoins comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient écrit jusques alors sur la foy, l'inquietude de leurs esprits les porta à dresser un nouveau formulaire en grec, qui fut composé par Marc d'Arethuse, & qui contient 27. anathematismes outre le symbole. Il est rapporté par S. Athanase, par S. Hilaire, & par Socrate. Il est comme la plupart des autres formulaires des Ariens, composé de termes équivoques, qui ne semblent pas contraires à la verité, & qui neanmoins ne condamnent pas le mensonge. *Epiphan. har. 73.* *Athan. de synod. p. 900. Hilar. de synod.* *Socr. l. 2. c. 25.* *Eclairciss. 3.*

Aprés que ce formulaire eut esté dressé par les Evesques, ils offrirent à Photin de le rétablir dans sa dignité s'il vouloit témoigner en le signant qu'il renonçoit à son heresie; mais il refusa cette proposition, les deffia d'entrer en conference avec luy, alla se plaindre à Constance qu'il avoit esté injustement condamné, & le pria de luy faire donner une nouvelle audiance où il pust justifier ses sentimens.

Il trouva l'Empereur disposé à luy accorder ce qu'il demandoit; & diverses personnes du senat furent nommées par son ordre pour estre auditeurs & juges de cette dispute, sçavoir Thalasse, Dacien, Cereal, Taurus, Marcellin, Evanthe, Olympe & Leonce.

Le jour estant pris pour la conference, ces Commissaires s'y trouverent avec tous les Evesques du Concile qui passoient pour les plus considerables, soit en

ſcience. Il y eut des copiſtes pour écrire tout ce qui s'y diſoit de part & d'autre. Conſtance meſme fut preſent à la diſpute, & Photin luy addreſſoit ſouvent ſon diſcours. On choiſit Baſile d'Ancyre pour ſoutenir contre Photin.

La diſpute fut fort échauffée de part & d'autre ; & Photin qui ſe vantoit d'avoir cent paſſages pour ſoutenir ſon opinion, y fit paroiſtre autant de foibleſſe que d'impudence & de vanité. Il taſchoit d'éluder les preuves que l'on apportoit contre luy par des diſtinctions, dont S. Epiphane a rapporté quelques unes : mais enfin il fut convaincu, & ne put éviter l'entiere condamnation qu'il meritoit. On fit trois copies de la conference, dont l'une fut envoyée cachetée à Conſtance, l'autre fut miſe entre les mains des Comtes qui y avoient aſſiſté, aprés avoir auſſi eſté cachetée, & la troiſiéme demeura en la poſſeſſion de Baſile & des Eveſques du Concile. Photin demeura toujours banni depuis ce temps-là, hormis peut eſtre durant le regne de Julien, qui luy écrivit une lettre pleine d'éloges ; parce qu'il y a peu de difference entre nier la divinité de JESUS-CHRIST & eſtre apoſtat. Photin veſcut long temps depuis ſa dépoſition, & il compoſa pluſieurs livres, dont les principaux ſont celuy qu'il fit en grec & en latin, où il combattoit toutes les autres hereſies dans le ſeul deſſein d'établir la ſienne, & un autre qu'il addreſſa à l'Empereur Valentinien, & dans lequel il écrivoit contre les payens. Ce furent les occupations du reſte de ſa vie errante & vagabonde, qui dura juſques en l'an 376. auquel S. Hierôme marque ſa mort. Son hereſie meſme ne ſubſiſta pas long temps, & elle pouvoit déja eſtre éteinte en orient ſur la fin du meſme ſiecle, puiſque le 7. canon du premier Concile de Conſtantinople n'en fait nulle mention, au moins l'eſtoit elle au temps de Theodoret.

Eclairciſſ. 4.

Hier. chron. Eclaire. 5.

Theodoret. l. 2. de har. c. 11.

L'Egliſe de Sirmich auroit commencé dés lors à reſpirer, ſi dans le temps qu'elle fut délivrée d'un hereſiarque, elle ne fuſt tombée au meſme inſtant entre les mains d'un heretique par l'intrigue des Ariens, qui porterent Conſtance à y mettre un Eveſque de leur ſecte, nommé Germine ou Garmine, qu'il fit venir de Cyzique pour eſtre l'un des deffenſeurs de l'impieté. Nous aurons occaſion d'en parler plus d'une fois dans la ſuitte ; & il ſuffit de marquer icy que cet

Ad ſolitar. 806. orat. 3. contr. Arian. p. 290. Eclaire. 6.

Eveſque Arien ayant aſſiſté au Concile de Milan en l'an 355. il faut qu'il ait ſuccedé à Photin. C'eſt ainſi que les heretiques ſe détruiſoient les uns les autres, pour honorer malgré eux la verité par leurs frequentes diviſions. Mais le corps de l'Arianiſme dominoit toujours, & Dieu attendoit long temps à rétablir ſon Epouſe dans ſa premiere liberté.

Urſace & Valens qui eſtoient alors les plus accreditez dans le party des Ariens, firent reſſentir en cette occaſion leurs violences à l'egliſe de Sirmich, dont les preſtres eſtoient dans le tremblement & dans la crainte; & ce fut vers ce temps-là qu'ils eurent l'impudence de retrancher ces paroles de l'Evangile. *Que Dieu eſt eſprit*, & de commettre cette infidelité dont S. Ambroiſe leur fait un juſte reproche. *Ambroſ. l. 3. de ſpir. ſanct. c. 11.*

CHAPITRE XXII.

Deffaite de Magnence à Murſe. Mort de S. Maxime de Ieruſalem: S. Cyrille luy ſuccede. Apparition miraculeuſe de la Croix ſur la ville de Ieruſalem.

LE Concile de Sirmich s'eſtant tenu en cette maniere pendant les preparatifs de la guerre contre Magnence, Conſtance dont le principal intereſt eſtoit de ſe deffaire d'un ſi puiſſant ennemy, fit tous ſes efforts pour la terminer à ſon avantage. Il ne s'agiſſoit pas ſeulement de venger la mort de Conſtant, & de relever la reputation de la maiſon du grand Conſtantin, à qui ce tyran avoit fait un ſi grand outrage; mais il s'y agiſſoit de tout l'empire, dont la conſervation ou la conqueſte devoit eſtre la recompenſe du victorieux.

Magnence s'eſtant déja emparé de l'Afrique, de l'Italie & des Gaules, qui eſtoient le lieu de ſa naiſſance, vouloit ſoutenir juſques dans les plaines de la Norique & de la Pannonie la qualité d'Empereur & d'Auguſte, que la conjuration des gens de guerre luy avoit donnée dans Autun. Julien l'apoſtat le repreſente comme un foudre qui s'eſtant lancé du haut des Alpes avoit jetté l'épouvante dans l'Illyrie, dans la Pannonie, dans la Thrace, & juſques dans la Scythie; & il dit que les Perſes meſmes ſe preparoient

déja à deffendre leurs limites de la violence de ſes incurſions ; comme de ſa part ce tyran ſe tenant tout aſſuré de la deffaite de ſon adverſaire, propoſoit déja à l'ardeur de ſon avarice & de ſon ambition les richeſſes des Indes, & la magnificence des Perſes. Ses premiers ſuccés luy avoient tellement enflé le cœur, qu'il croyoit beaucoup obliger Conſtance en luy promettant la vie ; & rien ne luy paroiſſant impoſſible avec une armée ſi nombreuſe, & particulierement parce qu'il avoit dans ſes trouppes un grand nombre de Gaûlois, de François & de Saxons, qui comme un torrent s'eſtoient répandus dans l'Italie & dans l'Illyrie, & que les Romains avoient toujours conſiderez comme des peuples invincibles.

L'inſolence de cet uſurpateur avoit eſté aſſez grande pour retenir par force un des principaux officiers de la Cour, que Conſtance avoit député vers luy en qualité d'ambaſſadeur ; & ce violement du droit des gens n'avoit pas empeſché Conſtance de luy renvoyer Titien ſenateur Romain, qui eſtoit venu de ſa part luy faire mille outrages perſonnels, & mille inſultes à ſa maiſon imperiale. Il avoit pris d'aſſaut & razé Siſcie, pris & pillé toutes les places ſituées le long du Saw ; & il en euſt fait de meſme à Sirmich, s'il n'euſt eſté repouſſé par les habitans de cette ville celebre, & par les ſoldats qui y eſtoient en garniſon.

Ceux de Murſe dans la Pannonie luy ayant fermé leurs portes, il y mit le feu pour y entrer par cet incendie ; mais les aſſiegez l'éteignirent auſſi toſt ; & aprés divers evenemens, il en fallut venir à une bataille, dans laquelle il fut vaincu prés de cette ville le 28. ſeptembre de l'année 351. Cette victoire quoy qu'avantageuſe à Conſtance, fut funeſte à tout l'empire Romain, dont toutes les forces eſtant reünies pour une ſeule journée, il ne ſe pouvoit faire que le ſang qui ſe répandit en tres-grande quantité dans ce combat ſi étrangement opiniâtré, & dans toute la ſuitte de cette guerre civile, ne fuſt l'affoibliſſement, pour ne pas dire la ruïne de l'Eſtat.

L'hyver empeſcha Conſtance de recueillir tout le fruit de ſa victoire en pourſuivant Magnence, qui trouva pour quelque temps ſa ſeureté dans ſa fuitte. Il fit publier une abolition

tion en faveur de tous ceux qui avoient porté les armes pour ce tyran, à la reserve neanmoins de ceux qui se trouveroient coupables du meurtre de son frere Constant. Il avoit envoyé quelques vaisseaux en Italie, avant mesme que de donner la bataille, & ils en ramenerent quantité de personnes, & mesme plusieurs senateurs qui fuyoient la cruauté de Magnence. Aussi ce tyran avoit traitté l'Italie d'une maniere si inhumaine, que tous les senateurs furent obligez de se retirer vers Constance: ce qui a donné lieu à Julien de dire qu'il avoit transporté le senat de Rome en Pannonie.

La bataille de Murse donna encore de nouvelles occasions au progrés de l'Arianisme, non seulement parce que l'établissement de Constance estoit celuy de cette heresie, mais aussi par une rencontre particuliere, qui augmenta extremement la créance que ce prince avoit à Valens Evesque du lieu où il venoit de recevoir cet avantage. Car cet imposteur usa dans le temps de cette bataille d'une fourberie qui eust du le faire punir comme un criminel, & qui neanmoins luy acquit auprés de Constance la reputation d'un grand prophete. S. Sulpice Severe l'a rapportée dans son *Sulp. Sever.* histoire. Il dit que Constance n'ayant pas la hardiesse de *l. 2.* marcher à la teste de son armée, ny d'estre spectateur du combat, s'estoit retiré dans une eglise de martyrs, ayant pris avec luy pour sa consolation Valens Evesque du lieu; Que ce fourbe avoit donné un ordre secret qu'on l'avertist de ce qui se passeroit, afin d'avoir les premieres instructions de l'évenement de cette bataille; dans le dessein ou de se rendre agreable à l'Empereur, s'il estoit assez heureux pour luy apprendre le premier la nouvelle de la victoire, ou de songer luy-mesme à la seureté de sa vie, en prenant le temps de s'enfuir, si le combat eust mal réussi; Que la crainte faisant trembler ce petit nombre de confidens qui estoient auprés de Constance, & l'Empereur estant luy-mesme dans une grande inquietude, Valens fut le premier qui luy vint dire que les ennemis prenoient la fuitte; & que comme ce prince luy demandoit qu'il fist entrer celuy de qui il tenoit une nouvelle si agreable, cet imposteur pour imprimer une plus grande veneration de sa personne, répon-

dit que c'eſtoit un ange qui la luy avoit appriſe : De ſorte que Conſtance trop credule ſe laiſſant perſuader par ce menſonge, avoit accoutumé de dire en toutes rencontres que ſa victoire eſtoit pluſtoſt un effet des merites de Valens, que de la valeur de ſon armée. S. Sulpice Severe ajoûte que cette rencontre releva le courage des Ariens, qui ayant gagné de plus en plus l'eſprit de l'Empereur, ſe ſervirent de ſa puiſſance, lorſqu'ils ſe trouvoient foibles par eux-meſmes pour faire réuſſir leurs entrepriſes.

L'eſprit de Valens ne pouvoit pas mieux ſe faire voir que par cette conduitte ſi indigne, non ſeulement d'un Eveſque, mais meſme de tout homme qui a quelque ſentiment d'honneur; comme Conſtance ne pouvoit mieux découvrir ſon peu de diſcernement & de lumiere, qu'en preſtant l'oreille au menſonge de ce trompeur, qui faiſoit ſervir à ſon credit les ſuccés & les diſgraces de l'empire. Nous ne ſerons pas long temps ſans remarquer l'avantage que ce flatteur en tirera pour ſon party; & nous verrons qu'il ne ſe ménagera plus auprés d'un prince qui n'avoit plus de reſerve & de précaution pour luy, depuis qu'il croyoit eſtre obligé de luy rendre tout le reſpect que l'on doit à des hommes inſpirez de Dieu & à des prophetes.

Mais le credit de Valens ne fut pas le ſeul preſage de la perſecution future; & Dieu voulut encore la prédire par une apparition miraculeuſe de la Croix ſur la ville de Jeruſalem. Voicy comme la choſe arriva.

S. Maxime ayant gouverné prés de 20. ans l'egliſe de Jeruſalem, alla enfin ſe repoſer en paix, ou au commencement de cette année, ou peut eſtre dés le 5. may de la précedente, puiſque c'eſt le jour auquel l'Egliſe grecque & la latine en font la memoire.

S. Cyrille fut certainement ſon ſucceſſeur; mais il n'y a rien de ſi embarraſſé que ſon entrée à l'epiſcopat & le reſte de ſon hiſtoire. Puiſque l'Egliſe l'honore aujourd'huy comme Saint, nous nous attachons volontiers aux témoignages qui luy ſont plus favorables, & qui peuvent bien paroiſtre auſſi conſiderables que ceux qui luy ſont contraires; n'eſtant nullement probable, ny qu'il ait

Eclairciſſ. 1.

esté Evesque de Jerusalem dés le temps de S. Maxime, par la faction d'Acace de Cesarée & de Patrophile de Scythople, ny qu'il ait réduit à l'estat de la prestrise Heracle que S. Maxime avoit nommé Evesque lors qu'il estoit prest de mourir.

Il est constant qu'il fut reconnu pour le pasteur legitime & catholique de l'eglise de Jerusalem par le Concile Oecumenique de Constantinople, qui assure en écrivant de luy à l'Eglise d'occident, que ce reverendissime Evesque tres-aimé de Dieu avoit autrefois esté éleu canoniquement par les Evesques de sa province, & avoit souvent combattu contre les Ariens en divers endroits. Theodoret dit qu'aprés la mort de S. Maxime il fut honoré de la grace episcopale, & qu'il deffendit tres-fortement la doctrine des Apostres. C'est ce que les écrits qui nous restent de luy justifient encore: & il se peut bien faire que la jalousie qui estoit alors entre l'Orient & l'Occident, ait donné lieu à de faux bruits par lesquels les plus grands hommes se laissent quelquefois surprendre. *Theodoret. l. 5. c. 9.* *Id. l. 3. c. 22.*

Le commencement de l'episcopat de S. Cyrille fut remarquable par l'apparition miraculeuse de la Croix sur la ville, que Sozomene rapporte en ces termes. En ce « temps-là, dit-il, Cyrille ayant succedé à Maxime dans « l'evesché de Jerusalem, le signe de la Croix parut dans « le ciel avec un éclat merveilleux, & il ne lançoit point « ses rayons en la maniere des cometes, mais c'estoit une « grande abondance de lumiere ramassée dans un mesme « corps. Sa longueur s'étendoit depuis la montagne du « Calvaire jusqu'à celle des oliviers, dans une estenduë de « 15. stades ou trois quarts de lieüe, & sa largeur y estoit « proportionneé. Ce spectacle extraordinaire fut l'étonnement & la crainte de tout le monde; chacun quitta sa « maison, les places publiques & son ouvrage, pour se rendre dans l'eglise avec les femmes & les enfans; & tout le « monde chanta d'une mesme bouche les loüanges de JESUS-CHRIST, & rendit gloire à Dieu de tout son cœur. « La nouvelle s'en estant répanduë par toute la terre, il n'y eut « personne qui n'admiraſt ce prodige. Et il ne fallut pas beaucoup de temps pour le faire sçavoir par tout. Car comme il « *Sozom. l. 4. c. 4.*

» y a toujours des perſonnes qui partent de tous les endroits de
» la terre pour faire leurs prieres dans la ville de Jeruſalem, &
» pour en viſiter les ſaints lieux, ceux qui furent témoins de ce
» ſpectacle, le raconterent aux perſonnes de leur connoiſſance.
» L'Empereur meſme en fut averty de pluſieurs endroits, &
» particulierement par Cyrille. Et ceux qui eſtoient ſçavans
» dans l'intelligence de ces évenemens myſterieux, dirent qu'il
» y en avoit une prédiction dans les ſaintes Ecritures. Auſſi ce
» ſpectacle fit embraſſer la religion chreſtienne à un grand
» nombre de Juifs & de payens.

Nous avons encore la lettre que S. Cyrille en écrivit à Conſtance, & dans laquelle il témoigne que comme le bois de la Croix ſur lequel JESUS-CHRIST a operé noſtre ſalut, avoit eſté trouvé dans la ville de Jeruſalem ſous l'empire de Conſtantin, auſſi ſous le regne de ſon fils on voyoit paroiſtre des prodiges non plus ſur la terre, mais dans le ciel; & que la Croix qui eſt le trophée que JESUS-CHRIST a remporté ſur la mort, venoit d'eſtre veuë dans la ville de Jeruſalem toute brillante de lumiere.

Eclairciſſ. 2.

» Pendant ces ſaints jours du temps de Paſque, dit-il, le
» 7. jour de may ſur les neuf heures du matin, on a veu briller
» dans le ciel une tres-grande croix qui n'eſtoit compoſée que
» de lumiere, & qui s'étendoit depuis la montagne ſainte du
» Calvaire juſques à celle des Oliviers. Ce ſpectacle n'a pas
» ſeulement eſté veu par une perſonne ou deux, mais tout le
» peuple de la ville l'a apperceu fort clairement; & ce n'eſt
» point une apparition paſſagere qui n'ait eu cours que pendant
» quelques momens, mais nos yeux l'ont remarquée diſtincte-
» ment durant l'eſpace de pluſieurs heures: & cette croix avoit
» tant d'éclat & tant de ſplendeur, que comme elle offuſquoit
» les rayons & la lumiere du ſoleil, elle a attiré tout le peuple
» de la ville qui eſt venu en foule dans l'egliſe avec les ſenti-
» mens d'une crainte religieuſe meſlée de conſolation & de
» joye, pour prendre part à un ſi divin ſpectacle. On y a veu
» venir en foule pour cet effet les jeunes gens, les vieillards, &
» toutes ſortes de perſonnes, juſques aux filles qui ont quitté
» leurs maiſons & leurs cabinets. Les chreſtiens du lieu, les
» étrangers, & les payens meſmes, accouroient de toutes parts;
» tout le monde loüant d'une meſme bouche JESUS-CHRIST

noſtre Seigneur fils unique de Dieu auteur de ce grand miracle, & reconnoiſſant par effet & par experience que la doctrine ſainte des chreſtiens ne conſiſte point dans la perſuaſion des paroles d'une ſageſſe toute humaine, mais dans la manifeſtation de l'eſprit & de la divine vertu, & que ce ne ſont pas ſeulement les hommes qui la publient, mais que c'eſt Dieu meſme qui luy rend un glorieux témoignage du haut du ciel. «

Philoſtorge ſuivy par la chronique d'Alexandrie ajoute à la relation de S. Cyrille, que cette croix eſtoit environnée comme d'une Iris, ou d'une couronne de lumiere. Cet évenement eſt marqué par S. Cyrille le 7. may: & les hiſtoriens s'accordent à le mettre aprés le conſulat de Serge & de Nigrinien, c'eſt à dire en l'an 351. auſſi-toſt aprés la création de Gallus. *l. 3. c. 26.* *Eclairciſſ. 3.*

On peut donc croire avec raiſon que cette apparition fut le préſage de la victoire que l'Egliſe alloit remporter ſur l'hereſie, non par la force & par les armes, mais par les ſouffrances & les croix, leſquelles ayant eſté la gloire du divin Sauveur, ſont auſſi le partage de ſon Epouſe.

CHAPITRE XXIII.

Les Ariens renouvellent la perſecution & calomnient S. Athanaſe.

L'EGLISE d'Alexandrie avoit tellement changé de face depuis le retour de S. Athanaſe, & la pureté de la foy dont on y faiſoit profeſſion, eſtoit accompagnée d'une pieté ſi exemplaire, que les révolutions de l'empire n'eſtant point capables de l'alterer, on remarquoit viſiblement le doigt de Dieu, & les effets de ſa protection dans le renouvellement de ce peuple. Les ſucceſſeurs de l'impieté d'Euſebe, qui eſtoient témoins d'une ſi grande benediction ou par leurs propres yeux, ou par le rapport qu'on leur en faiſoit de toutes parts, eſtoient extraordinairement confus de voir un changement ſi inopiné dans une ville qui avoit eſté ſi long-temps le theatre de leurs tragedies. *Athanaſ. ad ſolitar. p. 827. 828.*

Ceux à qui ce ſuccés parroiſſoit plus inſupportable, eſtoient

entre autres Leonce Eveſque d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Ceſarée, Theodore d'Heraclée, & Narciſſe de Neroniade dans la Cilicie, tous dépoſez par le Concile de Sardique. Et comme ils ne pouvoient plus ſouffrir la paix de l'Egliſe, ny l'union de tant d'Eveſques de differentes provinces avec le grand Athanaſe, la honte, la crainte & l'envie tourmentoient également leur eſprit.

La premiere choſe qu'ils firent pour tirer leur party de la ruine dont il eſtoit menacé, fut de perſuader à Urſace & à Valens de retourner comme des chiens à leur vomiſſement, & de ſe rouler comme des pourceaux dans l'ordure de leur ancienne impieté, ſous prétexte que le repentir dont ils avoient donné des marques publiques, n'eſtoit que déguiſement & que feinte, & qu'ils n'en avoient uſé de la ſorte que par l'apprehenſion de l'Empereur Conſtant qui les y avoit contraints. S. Athanaſe montre que cette raiſon n'avoit pas la moindre apparence; & que quand meſme ils auroient eſté ſuſceptibles de cette crainte, il leur eſtoit honteux de l'avoüer.

Neanmoins quoy que ces excuſes fuſſent tout à fait frivoles & ſans fondement, ils n'eurent pas de honte de s'en ſervir pour juſtifier l'inconſtance de leur conduite. Enſuitte tous les Eveſques Ariens allerent enſemble trouver Conſtance, pour luy repreſenter le tort que leur avoit fait le rétabliſſement d'Athanaſe; Qu'ils ſe voyoient à la veille d'eſtre abandonnez de tout le monde, d'eſtre traittez d'heretiques, & de tomber dans un mépris & une averſion auſſi generale qu'eſtoient les Manichéens; Que cela ne pourroit arriver ſans retomber ſur lui-meſme qui s'eſtoit déclaré leur protecteur; Qu'enfin le ſeul remede de ce mal eſtoit de traitter Athanaſe & ſes fauteurs comme il avoit fait par le paſſé.

Theodoret. l. 2. c. 10.

Ils luy repreſenterent encore pour l'y exciter, que la conſideration d'Athanaſe l'avoit mis mal avec Conſtant, & avoit preſque rompu tous les liens les plus étroits de la nature & du ſang pour les jetter tous deux dans une guerre civile. Et ce fut peut-eſtre en cette rencontre qu'ils accuſerent le Saint meſme par écrit, d'avoir mal parlé de Conſtance à ſon frere, & de ne l'avoir entretenu deux fois que pour l'irriter contre luy.

Athanaſ. ap. t. p. 674.

Constance estoit d'autant plus susceptible de ces mauvaises impressions, qu'il estoit déja extraordinairement émeu & tout en feu d'avoir reconnu dans son expedition contre Magnence l'union que les Evesques avoient avec nostre Saint. Ainsi il changea entierement de disposition à son égard ; & par une inconstance que le Saint mesme compare avec celle de Pharaon, son zele pour l'impieté luy fit oublier toutes les promesses & tous les sermens qu'il avoit faits soit au Saint, soit à Constant. Il commença donc deslors à forcer chaque Evesque en particulier de se séparer de ce saint Prélat, l'estat de ses affaires ne luy permettant pas d'en faire alors davantage. *ad solitar. 828. 829.*

Mais quoy que tout conspirast à chasser d'Alexandrie S. Athanase, Dieu voulut neanmoins que malgré tous les efforts des Ariens il y demeurast encore paisible l'espace de cinq années, & jusques en 356. & qu'ainsi il eust le loisir d'achever la grande eglise de cette ville appellée la Cesarée.

Il y avoit plusieurs eglises à Alexandrie ; & S. Epiphane en nomme neuf, sçavoir celles de S. Denys, de Pierius, de Serapion, de la Persée, de Dizye, de Mandidie, de S. Anian, de Baucale, & de Theonas : celle-cy avoit esté bastie par Alexandre, & estoit la plus grande de toutes. Il y en avoit encore quelques autres, comme celle de Quirin. Neanmoins il n'y en avoit pas encore assez pour contenir une multitude aussi nombreuse qu'estoit celle du peuple chrestien d'Alexandrie. *Epiphan. har. 69.* *Athanas. apolog. 1. p. 882. 883. ad solitar. p. 815.*

Il y avoit dans la ville un lieu que l'on appelloit alors l'Academie royale ou de Licinius, & qui avoit auparavant porté le nom d'Adrianée ; c'est à dire que c'estoit un temple basty autrefois par l'Empereur Adrien pour estre consacré à JESUS-CHRIST. Car cet Empereur avoit fait bastir des temples dans toutes les villes sans y mettre aucune statuë ; & les historiens payens disent qu'on tenoit qu'il vouloit consacrer ces temples à JESUS-CHRIST. Mais ceux qui avoient l'intendance des sacrifices des demons l'en empescherent, en l'assurant que selon les prédictions de leurs divinitez, ce seroit le veritable moyen de remplir le monde de chrestiens, & de faire abandonner tous les autres temples. *Lamprid. in Alex.*

Mais cette résolution qui avoit esté étouffée par l'interest du paganisme, s'executa dans quelques-uns de ces Adrianées

au temps que Dieu avoit ordonné ; mais le plus celebre eſt celuy dont nous parlons. Lorſque Gregoire fut intrus à la place de S. Athanaſe, il commença à y baſtir une egliſe avec la permiſſion & aux dépens meſme de Conſtance, comme nous le pouvons apprendre de S. Athanaſe qui dit que ce prince la baſtiſſoit, que c'eſtoit ſon lieu, & que l'on voyoit avec admiration un monument de ſon bonheur, en voyant un ſi grand nombre de peuple aſſemblé dans cette egliſe. Elle porta meſme le nom de Ceſarée, tant par la conſideration de ſon fondateur, que parce qu'elle eſtoit en un quartier qui portoit ce nom. Les differens banniſſemens de noſtre Saint donnerent occaſion à pluſieurs Eveſques de differente religion d'y avoir part. Car Gregoire ne fit que la commencer, & S. Athanaſe l'acheva. Mais n'eſtant pas encore dédiée en 356. cette ceremonie ſe fit apparemment pendant l'intruſion de Georges. Et comme ſi Dieu euſt voulu purger le defaut de ſa fondation, & effacer la ſoüilleure de ſa dedicace par les Ariens, il permit qu'elle fuſt bruſlée ſous Julien, pour eſtre rétablie enſuitte par noſtre Saint d'une maniere toute ſainte.

Il y eut ſur ce ſujet un grand trouble dans Alexandrie vers le temps dont nous rapportons les évenemens, lorſque cette egliſe n'eſtoit pas encore achevée, quoy qu'elle fuſt déja toute fermée de murs & meſme de portes. Car comme le nombre des chreſtiens eſtoit ſi grand, que les egliſes n'eſtoient plus capables de les contenir, il arriva que durant le careſme on remporta des aſſemblées de l'egliſe une grande quantité d'enfans, de femmes & de jeunes gens à demy étouffez par la preſſe. Et quoyque Dieu ne permiſt pas qu'il en mouruſt aucun, neanmoins le peuple qui craignoit que la meſme choſe n'arrivaſt encore plus ſouvent, & avec plus de danger, ce qui eſtoit à apprehender particulierement le jour de Paſque, demanda qu'on s'aſſemblaſt dans cette nouvelle egliſe.

S. Athanaſe taſcha d'appaiſer cette émotion populaire en exhortant ceux qui en eſtoient les auteurs, d'attendre juſqu'à ce qu'elle fuſt achevée & dédiée, & de taſcher cependant de s'aſſembler dans les autres, quelques incommodes qu'elles puſſent eſtre. Mais toutes ſes remontrances furent

inutiles

inutiles ; & le peuple ayant declaré qu'il aimoit mieux celebrer la grande feste de Pasque en pleine campagne, que de changer ce jour de joye en un jour de pleurs & de tristesse, comme il fust arrivé sans doute si quelqu'un fust mort dans la presse, il fut oblige de ceder à la violence de cette conspiration, & fit l'office le jour de Pasque dans la Cesarée où tous les fidelles de l'eglise d'Alexandrie se trouverent assemblez. Ce ne fut pas sans y prier pour le salut de l'Empereur ; & on continua depuis à y faire le service.

Les Ariens qui ne cherchoient que des prétextes pour calomnier le Saint, voulurent dans la suitte luy en faire un crime devant Constance, & representerent sa condescendance comme une entrepriſe contre les droits de cet Empereur & contre ceux de l'Eglise. Mais S. Athanase s'en deffendit non seulement par la consideration de la necessité pressante à laquelle il s'estoit soumis malgré luy, mais aussi par l'exemple de ses prédecesseurs & de quelques autres personnes qui avoient tenu les assemblées dans des eglises avant qu'elles fussent ny achevées ny dediées. Et il declare de plus qu'il n'avoit nullement pretendu la dedier, que tout ce qu'il avoit fait s'estoit passé sans aucun préparatif, & sans nulle ceremonie, qu'il n'avoit appellé aucun prélat, ny aucun autre ecclesiastique ; & que le service qu'on y avoit fait, n'empeschoit point que l'on ne la dédiast avec toutes les solemnitez que l'on observe dans la consecration des autres eglises.

Nous verrons le reste de sa justification sur ce point dans l'apologie qu'il addressa au mesme Empereur lorsque cette eglise fut achevée ; & il suffit de marquer cette occasion parmy celles que les Ariens prenoient de le décrier en toutes rencontres, & comme une des étincelles qu'ils employerent pour allumer le feu de la persecution que nous verrons éclatter encore une fois contre luy.

CHAPITRE XXIV.

Aëce entre dans la confidence de Gallus. Qualitez de cet Hereſiarque.

NOus avons déja raconté en peu de paroles la liaiſon qu'avoit Leonce Eveſque d'Antioche en ce temps-là avec Aëce, qui dés ſon vivant avoit acquis le nom d'Athée à cauſe de ſon impieté, & comment il l'avoit élevé au diaconat. Le credit de ce ſophiſte s'augmenta encore en ce temps-cy par le moyen dont il ſe ſervit pour entrer dans la confidence de Gallus. Mais avant que d'en parler, nous ne differerons pas davantage à rapporter plus particulierement les qualitez de cet heretique, dont Philoſtorge parle plus amplement qu'aucun autre, parce qu'il faiſoit profeſſion d'eſtre l'un de ſes plus zelez ſectateurs. Mais S. Gregoire de Nyſſe nous en apprendra auſſi des particularitez importantes qu'il avoit ſceuës de la bouche d'Athanaſe Eveſque d'Ancyre, qui non ſeulement eſtimoit la verité plus que toutes choſes, mais meſme avoit eu une connoiſſance particuliere d'Aëce, & autoriſoit par une lettre de Georges de Laodicée toutes les choſes qu'il en diſoit.

Athan. de ſynod. p. 873. Socrat. l. 2. c. 28. Soz. l. 4. c. 28.

Philoſtorg. l. 3. c. 15.

Greg. Nyſſ. l. 1. contra Eunom.

Aëce eſtoit de la Celé-Syrie, & Socrate ſemble dire qu'il eſtoit d'Antioche meſme. Son pere qui eſtoit à l'armée, y ayant eu quelque malheur qui luy avoit fait perdre la vie, tout ſon bien fut confiſqué; de ſorte que cet accident ayant réduit ſon fils à la derniere pauvreté, il ſervit d'abord la femme d'un vigneron; & il ſemble qu'elle l'avoit acheté comme eſclave. S. Gregoire témoigne l'épargner un peu quand il écrit qu'il ne veut pas dire comment cette femme l'avoit eu à ſon ſervice, de peur qu'il ne paroiſſe que c'eſt par malice qu'il le raconte; ce qui peut avoir rapport ou à la mort infame de ſon pere, ou à quelque autre myſtere d'iniquité. Le premier meſtier où il s'appliqua au ſortir de cette ſervitude, fut celuy de chaudronnier. Il racommodoit des vaſes de cuivre, & meſme d'or; d'où vient que Philoſtorge ſon admirateur, pour le relever un peu davantage, dit qu'il ſe mit chez un orfévre, pour trouver par ce moyen dequoi ſubſiſter,

& dequoy nourrir ſa mere en meſme temps. Neanmoins il ſe vit obligé à abandonner ce meſtier, non par la raiſon que marque cet hiſtorien, qui prétend qu'ayant beaucoup de genie, il voulut s'appliquer aux ſciences ; mais pluſtoſt comme dit S. Gregoire de Nyſſe, parce qu'ayant rendu un collier de cuivre à une femme qui luy en avoit donné un d'or à racommoder, il fut convaincu en juſtice de cette friponnerie, & puni de ce larcin ; ce qui luy fit faire ſerment de renoncer à ſon meſtier.

Il ſe mit donc chez un medecin qui couroit le païs, afin d'avoir dequoy vivre par le ſervice qu'il rendoit à ce charlatan, que Philoſtorge nomme Sopole, & qu'il décrit comme un homme extraordinairement habile dans la medecine. Aëce apprit ſous luy quelque choſe de cet art, qu'il pratiqua gratuitement dans Antioche, s'il en faut croire ſon admirateur ; & par ce moyen il entra dans la connoiſſance de quelques pauvres gens, & de quelques maiſons peu conſiderables ; & lorſqu'il avoit beſoin de quelque choſe, il alloit la nuit travailler chez un orfévre pour gagner ſa vie.

Mais il trouva bien-toſt le moyen de devenir riche en peu de temps. Car un Armenien qui n'eſtoit pas un fort grand genie, le prenant pour un habile medecin, luy donna une ſomme d'argent ſi conſiderable, que ce charlatan dédaignant aprés cela de ſervir les autres, voulut luy-meſme paſſer pour medecin de ſon chef, & ſe meſla dans les aſſemblées de medecins, où il n'eſtoit pas des derniers à crier & à diſputer. Cela le mit en grand credit auprés de ceux qui tenoient à leurs gages des perſonnes hardies & impudentes pour les ſoutenir dans les diſputes ; & ainſi il trouva le moyen de ſubſiſter plus aiſément qu'il n'avoit fait par le paſſé, & d'abandonner la medecine auſſi-bien que ſes chaudrons, pour prétendre à quelque autre choſe plus conſiderable.

Juſques icy nous n'avons rien veu que de ridicule dans les diverſes révolutions de ſa vie ; mais nous allons voir que le diable qui ſe ſert de toutes ſortes de moyens pour arriver à ſes fins, ne jugea pas que cet inſtrument fuſt indigne d'eſtre employé à troubler l'Egliſe. La doctrine d'Arius, qui eſtoit alors celebre dans tout le monde, avoit paſſé juſques dans les écoles de medecine. Ce fut là qu'Aëce fit ſon

malheureux apprentiſſage, & en prit les premieres teintures; mais il s'y fortifia beaucoup depuis ce temps-là, & en devint luy-meſme un grand maiſtre dans l'école des maiſtres ſous leſquels il étudia.

Paulin qui eſtoit paſſé de l'eveſché de Tyr à celuy d'Antioche aprés la dépoſition de S. Euſtathe, fut le premier qui luy donna des leçons. Mais ſon diſciple paſſa bien-toſt de l'étude de ſes erreurs à la diſpute; & comme il y avoit de grãds avantages, ſi ſon panegyriſte eſt digne de quelque créance, il s'attira l'envie d'un tres-grand nombre de perſonnes, qui ne luy ayant pû nuire durant la vie de Paulin ſon protecteur, le firent chaſſer d'Antioche par Eulale ſon ſucceſſeur vers l'an 331.

Epiphan. har. 76. Il s'en alla donc à Anazarbe en Cilicie, où un maiſtre de grammaire qui eſtimoit ſon eſprit, le prit chez luy en qualité de ſerviteur, & luy apprit ſa ſcience; & c'eſt ce qui a fait dire à S. Epiphane qu'il avoit ignoré les lettres humaines juſques à un âge fort avancé. Mais ayant entrepris le maiſtre public, dit Philoſtorge, ſur l'explication de l'Ecriture, & luy ayant fait la honte de le faire paſſer pour un ignorant en ce point, celuy qu'il ſervoit le chaſſa. Neanmoins Athanaſe Eveſque Arien de la meſme ville d'Anazarbe le receut chez luy; & ce fut-là qu'il leut les Evangeliſtes.

Il ne trouva pas qu'Athanaſe le ſatisfiſt ſur les difficultez qu'il luy faiſoit à tous momens: de ſorte qu'il s'en alla à Tarſe, où il demeura aſſez long-temps chez un preſtre nommé Antoine, qui conſerva toujours la doctrine d'Arius ſans aucune alteration, & il apprit ſous luy les epiſtres de S. Paul. Cet Antoine ayant depuis eſté fait Eveſque de Tarſe meſme, ce qui luy oſtoit le loiſir dont il avoit beſoin pour inſtruire ſon diſciple, il s'en retourna à Antioche, où Leonce qui n'eſtoit encore que preſtre en ce temps-là, c'eſt à dire avant l'an 348. luy expliqua les Prophetes, & particulierement Ezechiel.

Il eſt aſſez vrayſemblable que dans tous ces voyages qu'il y fit, il receut quelques leçons d'Euſtathe depuis Eveſque de Sebaſte en la petite Armenie, ou du moins qu'il *Baſil. ep. 79. 82.* fut ſon diſciple lorſqu'il eſtoit à Antioche en 331. puiſque S. Baſile l'appelle le fils & le diſciple de cet Eveſque.

Il fut encore une fois chaſſé d'Antioche, non par l'envie,

mais comme dit Photius, à cauſe de ſon impieté & de ſa méchante langue. Il s'en retourna donc en Cilicie; & là ayant eu quelque diſpute avec des Borboriens, qui eſtoient les plus infames d'entre les Gnoſtiques, il n'en remporta ſelon Philoſtorge meſme, que la confuſion d'eſtre entierement ſurmonté par eux: & il eſt aiſé de juger de là quelle eſtoit cette grande capacité que cet hiſtorien luy attribuë, & quel peut eſtre le fondement de toutes les victoires qu'il luy donne. Cet impoſteur pour relever une diſgrace ſi honteuſe, dit qu'il receut dans une viſion des aſſurances de remporter toujours la victoire à l'avenir; & en effet ce que nous en avons rapporté ſuffit pour fonder une conjecture aſſez raiſonnable, que cet inſtrument du demon pourroit bien avoir eu recours à la magie.

Ce fut enſuitte de cela qu'eſtant venu à Alexandrie pour y voir un medecin Manichéen nommé Aphthone, tres-celebre pour ſa ſubtilité, il le confondit tellement dans une conference, que ce medecin en tomba malade de douleur, & mourut ſept jours aprés.

Ce fut auſſi à Alexandrie qu'ayant joint à ſon impieté la ſubtilité de la dialectique dont un ſophiſte du nombre des ſectateurs d'Ariſtote luy donna pour lors des leçons, il arma tout de nouveau ſa langue contre le Verbe & le Saint Eſprit. Toute ſon occupation eſtoit de paſſer les journées entieres à réduire en figures de ſyllogiſmes ce que la tradition nous a appris du Fils de Dieu, & à établir la foy que nous en devons avoir, ſur les regles de la geometrie, & ſur des figures. Les categories d'Ariſtote faiſoient toute ſa ſcience, & il eſtoit tout à fait ignorant des Ecritures, quoyque Philoſtorge ait voulu dire qu'il s'y eſtoit fort appliqué. Il ne s'eſtoit nullement mis en peine de lire aucun ouvrage des anciens interpretes, ſe mocquant, dit Socrate, de tout ce qu'en avoient écrit S. Clement d'Alexandrie, Jule Africain, & Origene. Ainſi il ne réuſſiſſoit qu'à diſputer comme euſt pû faire un païſan: & cependant il avoit l'impudence de dire luy & ſes diſciples, qu'ils connoiſſoient Dieu tres-clairement, & mieux qu'ils ne ſe connoiſſoient eux-meſmes, parce que Dieu leur avoit revelé tout ce qu'il avoit caché aux autres depuis les Apoſtres juſques à leur temps.

Epiph. hær. 7. Socr. l. 2. c. 18. Sozom. l. 3. c. 14.

Sa vie estoit telle qu'on en peut juger par le caractere de son genie volage & effronté. Theodoret dit qu'il vivoit en parasite, allant tantost chez l'un & tantost chez l'autre pour remplir son ventre; & S. Epiphane témoigne avoir appris de plusieurs personnes, qu'il consideroit les actions infames comme les necessitez naturelles les plus innocentes, & qu'il enseignoit à ses disciples, que Dieu ne demandoit de nous autre chose que la foy; de sorte qu'il ne leur parloit jamais ny de jeusner, ny d'observer les commandemens, ny de mener une vie grave & sainte. Telle estoit aussi la conduitte des Eunomiens ses sectateurs.

Theodoret. l. 2. c. 23.

Greg. Nyss. l. 1. contra Eunom.

Aëce n'avoit point d'autres heresies à l'égard de nos mysteres, que celles des Ariens. Il en avoit seulement mieux suivi les principes & mieux penetré les consequences que les autres Ariens; & il n'avoit fait que dire avec plus d'étenduë ce qui estoit enfermé dans leurs principes ordinaires. Cependant par une injustice visible ils ne laissoient pas de le traitter d'heretique, & de le chasser de leur eglise, soit pour avoir un pretexte de demander des Conciles, soit que sa hardiesse extreme à décider les matieres de la foy, & ses raisonnemẽs embarrassez & sophistiques leur fissent croire qu'il avoit en effet d'autres sentimens que les leurs.

Ambros. l. 1. de fide c. 4.

Athanas. de synod. p. 873. 913.

Voilà par quels degrez il estoit monté à la dignité du diaconat, où nous avons veu que Leonce l'avoit élevé dans l'eglise d'Antioche, en suivant plustost en cela son inclination particuliere que les mouvemens de son party. Ce fut aussi par la recommãdation de cet Evesque Arien qu'il ménagea l'esprit de Gallus. Car ce jeune prince ayant esté fait Cesar, Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste qui estoient irritez de ce qu'Aëce les avoit réduits, si nous en croyons Philostorge, à ne pouvoir rien repliquer dans une dispute qu'ils avoient euë avec luy sur la question de la consubstantialité du Verbe, l'irriterent tellement contre luy, que se laissant persuader par le rapport que luy faisoient ces Evesques, il commanda qu'on le cherchast, & qu'on luy cassast les jambes. Neanmoins Leonce Evesque d'Antioche obtint de Gallus la revocation de cette sentence; & mesme ce prince ayant veu Aëce le receut au nombre de ses amis, se servant de luy pour son maistre dans l'étude de la theologie; ce qui estoit le ve-

Eclaire.

ritable moyen d'ajoûter l'impieté à la cruauté qui luy estoit naturelle.

S. Gregoire de Nysse dit que ce fut Theophile le Blemmye, qui ayant quelque habitude dans la cour de Gallus, y introduisit Aëce, parce qu'il en connoissoit les sentimens impies ausquels les siens estoient tres-conformes. Philostorge ajoûte que Gallus l'envoya souvent chez son frere Julien, principalement depuis qu'il sceut que sa pente alloit au paganisme; comme si un impie tel qu'estoit Aëce eust esté fort propre à retirer de l'impieté un prince qui meditoit déja son apostasie. Mais ce fait est indubitable comme il paroist par une lettre de Gallus que nous avons encore parmy celles de Julien. C'est ce que nous avions à marquer en cet endroit touchant cet heresiarque, qui a esté l'un des plus grands ennemis de nostre Saint. Nous aurons sujet d'en paler encore avant que de le voir monter à la dignité episcopale. *Iulian. ep. 64.*

CHAPITRE XXV.

Mort du saint Pape Iules. Libere luy succede. Quelles furent ses dispositions à l'égard de S. Athanase.

DANS le temps mesme que les Eusebiens se fortifioient de plus en plus par la legereté de Constance, & par la revolution des affaires de l'empire, la mort de S. Jules arrivée le 12. d'avril de l'an 352. fit perdre à S. Athanase un puissant appuy en la personne de ce saint Pape, qui finit ses jours dans la paix comme il y avoit toujours vescu, ayant tenu le saint siege la pluspart du temps sous l'empire de Constant prince catholique, & estant mort avant que Constance son frere eust commencé la persecution. Il gouverna l'eglise de Rome durant 15. ans, deux mois & six jours. Son nom sera en benediction eternelle, tant pour la saintetè de sa vie, que pour la solidité de son jugement, & pour la vigueur apostolique dont ses lettres & sa conduitte ont laissé d'illustres exemples, qui le feront toujours considerer dans l'Eglise comme le refuge des innocens exilez, & le consolateur des saints Evesques accablez par la calomnie. *Eclaire. 1.*

Il faut réduire ce qui nous reste de ses écrits à deux de ses *Eclaire. 2.*

lettres, que nous avons déja rapportées, & qui nous ont esté conservées par S. Athanase, dont l'une est écrite aux Eusebiens, & l'autre à l'eglise d'Alexandrie.

Libere Romain de naissance fut élevé aprés luy sur le siege de S. Pierre le 22. de may de la mesme année. Son entrée au pontificat fut conforme à la maniere dont tous les saints ont accoutumé d'estre élevez à ces charges éminentes, c'est à dire, comme il l'assure luy-mesme en prenant Dieu & toute l'Eglise à témoin de cette verité, qu'ayant toujours foulé aux pieds toutes les vanitez du monde, & ayant vescu dans un ministere ecclesiastique inferieur à celuy de l'episcopat d'une maniere qu'il pouvoit dire avoir accomply ce que la loy luy ordonnoit, sans avoir rien fait par le desir de la reputation & par l'amour de la gloire; il estoit ensuitte entré par contrainte dans les fonctions de la charge qu'on luy avoit imposée. Il proteste en mesme temps qu'il avoit toujours souhaitté de se conserver pur & sans tache dans l'administration de cette dignité, de faire observer exactement non ses ordonnances, mais celles des Apostres, & de garder inviolablement la foy qu'il avoit reçeuë de ses illustres predecesseurs, au nombre desquels il y avoit plusieurs Martyrs. Cependant il semble qu'il se soit écarté de cette regle dés l'entrée de son pontificat en se separant de la communion de S. Athanase. Mais comme c'est un point tres-obscur, & tres-embarrassé, il faut tascher de l'éclaircir en ramassant divers endroits des fragmens de saint Hilaire pour luy donner de la suitte.

Hilar. frag.

Les Orientaux qui estoient vivement touchez de ce qui avoit esté fait contr'eux dans le Concile de Sardique, & qui cherchoient tous les moyens possibles pour effacer cette tache si honteuse, s'imaginerent pouvoir gagner quelque chose sur l'esprit de Jules soit par la terreur de Constance, qui aprés la bataille de Mursе se voyoit en estat d'estre bientost maistre de l'Occident, soit par l'illusion de quelques nouveaux crimes dont ils chargeoient S. Athanase, & entre lesquels il est probable qu'ils n'omettoient pas les ordinations que l'on prétendoit qu'il avoit faites hors des lieux de sa jurisdiction. Dans ce dessein ils écrivirent contre luy au Pape Jules, & les Egyptiens, c'est à dire les Ariens d'Alexandrie

xandrie ou les Meletiens, écrivirent auſſi pour l'accuſer des meſmes crimes que ces Orientaux luy reprochoient.

Jules eſtant mort avant que ces lettres luy fuſſent renduës, Libere les receut, & les fit lire publiquement devant le peuple aſſemblé, & meſme devant le Concile, dont il trouva d'autant plus aiſément l'occaſion, que les Conciles eſtoient alors tres-communs à Rome. Il répondit auſſi aux Orientaux par une lettre dont nous ne ſçavons pas le contenu : mais outre cela il écrivit à S. Athanaſe, & luy envoya trois de ſes preſtres, Luce, Paul & Elien, pour luy dire de venir à Rome, afin que l'on y ordonnaſt promtement ſur ſon affaire ce que demandoit la diſcipline de l'Egliſe, luy declarant en meſme temps par ſa lettre, que s'il ne venoit, il ſe verroit ſeparé de la communion de l'egliſe Romaine.

Cette maniere d'agir ſurprit S. Athanaſe autant que l'on peut ſe l'imaginer, & ſoit qu'il craigniſt quelque entrepriſe ſur ſa vie, ſoit par quelques autres raiſons qu'il avoit devant les yeux, comme en effet il pouvoit en avoir un tres-grand nombre, il ne ſortit pas d'Alexandrie.

Les preſtres qui luy avoient apporté la lettre du Pape, eſtant retournez à Rome, & ayant rapporté qu'Athanaſe avoit refuſé de venir, Libere écrivit aux Eveſques d'orient, qu'il vouloit avoir la paix avec eux & avec tous les prélats de l'Egliſe catholique, & qu'au contraire Athanaſe eſtoit dés lors ſeparé tant de ſa communion que de celle de l'egliſe Romaine, & de tout commerce des lettres eccleſiaſtiques. Cette lettre qui eſt plus honteuſe pour ſon auteur, que pour celuy qu'elle traitte ſi indignement, eſt venuë juſques à nous; & il ſeroit à ſouhaitter que ceux qui la maintiennent fauſſe, en euſſent de bonnes preuves, eſtant difficile ſans cela de rejetter une piece qui eſt meſlée avec pluſieurs autres de la verité deſquelles il eſt impoſſible de douter.

Ce que l'on peut dire pour la juſtification de Libere, eſt qu'ayant eſté ſurpris d'abord, il rentra auſſitoſt en luy-meſme aprés avoir envoyé cette lettre; ou peut eſtre meſme qu'ayant receu les lettres du Concile d'Egypte, dont nous parlerons incontinent, avant que de l'envoyer, il la retint, & ne la donna que long temps depuis, lorſqu'ayant con-

damné publiquement S. Athanaſe, il fit tout ce qu'il put pour gagner l'affection des Orientaux.

Ce qui nous fait croire qu'il n'envoya point alors cette lettre, & qu'il ne donna aucune marque publique de rupture avec le Saint, c'eſt que les Ariens ſe plaignirent qu'il avoit ſupprimé les lettres qu'ils avoient écrittes contre Athanaſe, & qu'il dit luy-meſme deux ans aprés qu'il n'avoit pû déferer à ces lettres des Orientaux, ny croire les crimes dont ils accuſoient le Saint, parce qu'il eſtoit deffendu en meſme temps par 80. Eveſques d'Egypte.

Lucif. epiſt. Hilar. frag. C'eſt de là que nous apprenons que le Saint ſe voyant accuſé de nouveau & cité, ſi on le veut ainſi, par le Pape, aſſembla un Concile de ſa province, dans lequel 75. ou 80. Eveſques d'Egypte écrivirent pour l'innocence de leur Archeveſque, comme treize ans auparavant ils avoient prié Jules ſon prédeceſſeur de luy rendre la communion. S. Hilaire avoit eu deſſein de nous conſerver cette lettre en l'inſerant dans l'un de ſes ouvrages, mais cet endroit a eſté perdu.

Libere ayant receu cette lettre, la fit lire & l'envoya aux Eveſques d'Italie; & comme elle luy fit connoiſtre que le nombre des Eveſques qui deffendoient S. Athanaſe, eſtoit plus grand que celuy de ſes accuſateurs, il effaça de ſon eſprit toutes les mauvaiſes impreſſions qu'il avoit priſes contre luy. Et il ſemble vouloir dire que ce fut un Euſebe qui luy apporta la lettre que le Concile d'Egypte avoit écritte en faveur du Saint, en diſant que ce fut luy qui avoit eſté envoyé, & qui ſe haſtant d'aller en Egypte luy avoit laiſſé ces écrits.

Voilà tout ce que nous ſçavons ſur cette affaire, qui nous donne lieu de nous étonner de l'extréme précipitation de Libere, comme d'une conduitte tout à fait indigne de la vigueur avec laquelle il entreprit depuis ce temps là la deffenſe de S. Athanaſe, & des proteſtations qu'il fit, comme nous verrons dans la ſuitte, que l'ordre de la diſcipline & la tradition des Apoſtres ne luy permettoit nullement de condamner cet Eveſque en ſon abſence, aprés la maniere ſi authentique dont il avoit eſté abſous.

Athan. ad ſolitar. p. 833.

Mais il eſt encore plus étrange que ny l'eunuque Euſebe

qui fut employé quelques années aprés par Conſtance comme un inſtrument de ſa chute, ny cet Empereur meſme, ne luy ayent jamais reproché cette action lorſqu'ils l'ont voulu porter à condamner de nouveau S. Athanaſe. Certes quoy qu'il ſe fuſt promtement relevé de cette premiere chute qui le conduiſoit au precipice, c'eſtoit toujours une aſſez ample matiere à ſes ennemis, qui eſtoient alors ceux de l'Egliſe, de luy inſulter, & de l'obliger de faire avec toute la terre ce qu'il avoit fait de luy-meſme ſans violence & ſans contrainte; comme ſes amis pouvoient auſſi prendre de là un juſte ſujet de ſe plaindre d'un procedé ſi contraire à toutes les regles de la charité & de la prudence.

Il ne faut donc pas s'étonner s'il s'eſt trouvé des auteurs qui ont cru avoir raiſon de ſoutenir que la lettre qui nous apprend toutes ces particularitez, n'eſt pas de Libere, & qu'elle a eſté inſerée dans S. Hilaire par quelque Arien. Mais comme d'abord cette conjecture eſt peu probable & ne paroiſt pas bien fondée, il ſemble qu'on ſe puiſſe réduire à ce que nous venons de propoſer, en diſant qu'elle n'avoit point eſté envoyée; mais qu'eſtant demeurée ſecrette entre les mains de Libere qui l'avoit écritte, il n'avoit commencé de la produire que depuis ſa chûte, pour éviter autant qu'il pouvoit le blaſme de legereté & d'inconſtance. Que ſi nous ne trouvons pas que S. Athanaſe en ait jamais parlé depuis, on peut répondre à cela que noſtre Saint a toujours eu aſſez de moderation pour épargner Libere & tous ceux que la crainte ou l'intereſt ont engagez par foibleſſe à abandonner la juſtice de ſa cauſe: à quoy il s'eſt d'autant plus porté dans la ſuitte, que ce Pape eſtant demeuré ferme dans la foy aprés ſon exil, au lieu de ſouſcrire au Concile de Rimini, il a cru devoir étouffer le ſouvenir de ſa chute, ou du moins ne point inſulter à cette fragilité humaine, qui luy avoit fait commencer ſon epiſcopat par une fauſſe démarche. *Eclairciſſ. 2.*

Quoy qu'il en ſoit, il y a une notable difference entre la conduitte de Libere & celle de ſon prédeceſſeur. Car quoyque tous deux ſoient morts catholiques, neanmoins S. Jules a eu une fermeté uniforme, & a toujours eſté égal à luy-meſme pour la deffenſe de la foy, ſans avoir jamais

changé de sentiment ny de visage parmy les differentes révolutions de l'empire ; au lieu que Libere a eu des temps & des intervalles d'inconstance & de foiblesse, estant tombé ou par un excés de credulité, ou par la crainte, & n'a rien de plus pur dans sa conduite que ce qu'il a fait sur la fin de sa carriere.

CHAPITRE XXVI.

Revolte des Juifs. Suitte de la guerre de Magnence, qui est chassé d'Italie. Fourbes des Ariens pour perdre S. Athanase. Legations de quelques Evesques d'Egypte vers Constance. Election de Draconce à l'episcopat.

Hier. chron. Aurel. Victor. Sozom. l. 4. c. 6. Socrat. l. 2. c. 27.

COMME les affaires de l'Eglise n'estoient pas toujours dans un mesme estat, il y avoit aussi sans cesse en ce temps-là quelque evenement nouveau qui troubloit la paix de l'empire. A peine Gallus estoit arrivé à Antioche, qu'il y trouva de l'exercice de la part des Juifs, qui exciterent de nouveaux troubles dans la Palestine, & ayant tué de nuit les garnisons, prirent les armes & se revolterent. Ils donnerent le titre de roy à l'un d'entr'eux nommé Patrice, & courant la Palestine & les lieux voisins, ils s'y firent craindre de tous costez par la violence & par le pillage. Mais Gallus ne differa pas long-temps à reprimer leur insolence, & il en tua une grande quantité sans épargner les enfans, & brûla plusieurs de leurs villes, comme entr'autres Tiberiade, Diospolis, & Diocesarée par où la sedition avoit commencé.

Philostorg. l. 3. c. 28.

Ce prince ayant eu encore quelques heureux succés contre les Perses, sa prosperité luy attira l'envie des favoris de Constance, ou comme veulent quelques autres, elle luy enfla le cœur, & le porta à vouloir encore s'élever plus haut. Au moins est-il certain que les violences & les meurtres qu'il commit dans Antioche par l'impetuosité de son naturel, qui estoit porté à la cruauté, le rendirent odieux à tout le monde, & causerent enfin sa perte en tres-peu de temps.

Pendant qu'il travailloit insensiblement par sa mauvaise conduite à en avancer le moment, Constance pensoit de sa

part à pourſuivre ſa victoire par l'entiere ruine de Magnence, que la ſaiſon de l'hyver avoit empeſché de pourſuivre aprés la bataille de Murſe. Ce tyran s'eſtant retiré en Italie aprés ſa deffaite, avoit fortifié les paſſages des Alpes par les garniſons qu'il y avoit miſes, & demeuroit cependant à Aquilée où il ſe tenoit tellement en ſeureté, qu'il ne ſe mettoit en peine que d'employer agréablement ſon temps au divertiſſement & à la débauche. *Iulian. orat. 1. 2.*

Mais le temps de faire marcher les trouppes eſtant arrivé, Conſtance alla troubler ſon repos en attaquant un chaſteau ſur les Alpes où ce rebelle avoit établi garniſon, & l'ayant emporté par ſurpriſe durant la nuit ſans y perdre un ſeul homme de marque, Magnence qui le ſceut avant midy, quitta auſſi-toſt la ville d'Aquilée pour chercher ſa ſeureté dans la fuitte. Il eſt vray qu'il eut un ſuccés plus heureux auprés de Pavie; mais cela luy ſervit de peu, d'autant que Conſtance s'eſtant rendu maiſtre des embouchures du Po, ruina entierement toutes les forces qu'il avoit en Italie: & meſme ce fugitif eut le déplaiſir de voir une partie de ſes trouppes qui le quitta pour ſe donner à ſon ennemy en ſa preſence. Ainſi il fut contraint d'abandonner l'Italie & de ſe retirer dans les Gaules. *Aurel. Victor.*

Cependant Conſtance qui ſongeoit à le perdre ſans reſſource, envoya d'Egypte & d'Italie une armée navale pour ſe ſaiſir de l'Afrique; il en envoya auſſi une en Sicile, & il ſe ſaiſit encore des Pyrenées par la meſme voye. Il fit meſme donner de l'argent aux barbares d'Allemagne, afin qu'ils vinſſent attaquer les Gaules du coſté du Rhin, & ſollicita les peuples de la meſme province par quelques perſonnes qui favoriſoient ſon parti, pour les faire ſoulever contre Magnence. Et c'eſt de là que nous liſons dans l'hiſtoire que la ville de Treves ferma ſes portes à Decence, qui eſtoit frere de Magnence, & à qui il avoit donné la qualité de Ceſar. *Zoſ. l. 2.* *Amm Marcell. l. 15.*

Ainſi Conſtance ſe trouva maiſtre de toute l'Italie dés le 3. de novembre de l'an 352. & cela paroiſt par une de ſes loix qui eſt dattée de Milan en ce meſme jour, où il caſſe une partie de ce qu'avoit fait Magnence. Lucifer Eveſque de Cagliari luy a reproché d'avoir commencé à perſecuter l'E- *Eclaire. 1.*

gliſe dés qu'il ſe vit en poſſeſſion de cette province ; mais s'il en eut le deſſein dés ce temps-là, nous n'en voyons pas encore d'effet juſques aprés la mort de Magnence qui n'arriva que l'année d'aprés.

Eclaire. 3. Athanaſ. apolog. 1. p. 680.

Lorſque Conſtance eſtoit encore en Italie, c'eſt à dire apparemment vers le commencement de l'an 353. un officier du Palais nommé Montan vint apporter à S. Athanaſe une lettre de l'Empereur, par laquelle ſuppoſant que le Saint luy avoit demandé permiſſion de le venir trouver en Italie pour y regler quelques affaires de l'Egliſe, il luy accordoit l'effet de cette demande prétenduë, & donnoit meſme les ordres neceſſaires pour le mettre en eſtat de faire commodément ce voyage.

S. Athanaſe qui n'avoit pas ſeulement ſongé à luy demander cette permiſſion, fut extremement ſurpris de cette malice de ſes ennemis qui luy tendoient un nouveau piege, ou pour le ſeparer de ſon trouppeau par un voyage inutile & dãgereux, ou pour irriter l'Empereur par l'image & l'apparence exterieure de ſa deſobeïſſance ; & ny luy ny ſon peuple ne ſçavoient ce qu'il eſtoit à propos de faire dans une occaſion ſi difficile. Il prit neanmoins le parti de ne point ſortir d'Alexandrie ; & pour le faire agréer, il témoigna à Montan qu'il ne refuſoit pas d'aller trouver l'Empereur, mais qu'apparemment il n'avoit pas affaire de luy, puiſqu'il ne luy commandoit pas de venir, & le luy permettoit ſeulement ſur la demande qu'il ſuppoſoit qu'il en avoit faite ; mais que comme cette demande eſtoit fauſſe, il ne pouvoit pas quitter ſon egliſe ſur cela, ny aller trouver l'Empereur ſans autre fruit que de donner pretexte à ſes calomniateurs de dire qu'il ſe rendoit importun à ſa pieté.

Sozom. l. 4. c. 8.

Il écrivit la meſme choſe peut-eſtre à Conſtance meſme ; & cependant il ſe prepara à partir comme il le témoigna à Montan, afin que ſi l'Empereur luy en donnoit un ordre plus exprés, il n'y euſt rien qui puſt retarder ſon voyage ; eſtant ſi éloigné de deſobeïr aux commandemens de l'Empereur, qu'il n'euſt pas meſme voulu reſiſter, comme il dit, au moindre Prevoſt de ville.

La choſe en demeura là pour lors, ſans qu'il receuſt aucun autre ordre de marcher. Et neanmoins ſes ennemis ne laiſſe-

rent pas de le décrier dans l'esprit du Prince comme un desobeïssant & comme un rebelle ; & ils ne cesserent point d'augmenter continuellement par le soufle de leurs calomnies les étincelles de ce feu qui estoit caché sous la cendre, quoy que le Saint n'en ait ressenti les effets qu'au bout de plus de deux ans.

Les Ariens n'ayant pû l'enlever d'Alexandrie par des lettres supposées de luy à l'Empereur, luy imposerent un crime beaucoup plus horrible que n'eust esté ce prétendu mépris de ses ordres. Car leur malice alla jusqu'à l'accuser d'entretenir une intelligence secrette avec Magnance. Il est vray que le Saint ne se deffendit publiquement d'une si noire calomnie, que trois ans aprés dans le temps de sa retraitte. Mais il est croyable que dés que les Ariens virent l'autorité de Constance affermie par les avantages qu'il eut sur Magnence, ils commencerent à le prévenir en chargeant d'un crime d'Estat si atroce & si indigne celuy qu'ils avoient entrepris de perdre à quelque prix que ce fust.

C'est ainsi qu'ils faisoient servir à leurs passions les mouvemens de l'empire. C'estoit assez qu'il y eust un usurpateur & un tyran dans le monde pour luy donner S. Athanase pour complice, quoy qu'il ne le connust point. Ils avoient recours à toutes sortes de fausſetez. Ils le rendoient criminel par son silence, en l'accusant faussement de n'avoir pas fait de prieres pour le succés des armes de l'Empereur, & pour la prosperité de l'empire ; & ils luy supposoient de fausses lettres au meurtrier de Constant son protecteur, pour l'accabler comme un ennemy de l'Estat, dans le temps mesme qu'il pleuroit Constant, & qu'il animoit son peuple à attirer sur Constance le secours du ciel par des prieres publiques.

Cependant c'estoit par ces sortes de calomnies, dont Constance n'avoit pas soin d'éclaircir le fond, qu'ils faisoient dans son esprit des playes profondes & incurables, qui produisirent une infinité de troubles dans toutes les Eglises du monde. Car tous ces troubles n'avoient pour but que la condamnation du Saint, & toutes les autres causes qu'on en alleguoit, n'en furent que les prétextes.

C'est une chose étonnante que Sozomene soit le seul de tous les historiens de l'Eglise qui ait rapporté une circonſ- *Sozom. l. 4. c. 8.*

tance fort conſiderable pour l'hiſtoire de noſtre Saint. Car avant que de parler de la lettre de Conſtance qui l'appelloit en Italie, il dit que le Saint voyant les mauvais offices qu'on luy rendoit à la Cour, & ne croyant pas qu'il luy fuſt ſeur ny utile d'y aller luy-meſme, il y envoya cinq Eveſques d'Egypte, entre leſquels eſtoit S. Serapion de Thmuis, & trois de ſes preſtres, pour taſcher d'addoucir l'eſprit de l'Empereur qui eſtoit étrangement prévenu contre luy, pour refuter les calomnies dont ſes ennemis le chargeoient, & faire toutes les autres choſes qu'ils jugeroient à propos pour le ſervice de l'Egliſe.

Sozomene releve beaucoup la pieté & l'éloquence de S. Serapion : mais il n'eſt pas le ſeul qui luy donne ces eloges; puiſque d'une part S. Hierôme dit qu'il avoit merité par ſon eſprit le titre de Scholaſtique, qui ſe donnoit alors à ceux qui excelloient dans les belles lettres, & que de l'autre S. Athanaſe ne pouvoit mieux luy témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de ſon jugement, qu'en le priant de corriger ce qu'il trouveroit à redire dans les ouvrages qu'il luy envoyoit. Nous le verrons encore plus d'une fois occupé à la deffenſe de l'Egliſe.

Hier. de ſcript. c.99.

Athan. ad Serap. t.1. p.672.

On ne voit pas quel fut le ſuccés de cette legation dont parle Sozomene ; mais on y peut rapporter ce que dit le Saint d'un Eveſque nommé Ammon, qui avoit eſté, ou qui eſtoit actuellement en voyage avec Serapion, & de l'exemple duquel il ſe ſert pour porter Draconce à accepter l'epiſcopat.

ad Dracont. p.957.

Eclairt.3.

Ce fut donc vrayſemblablement en cette année, un peu avant Paſque, & lorſque l'on commençoit d'apprehender de voir l'Egliſe dans une rude perſecution, que Draconce moine de profeſſion, intime amy de noſtre Saint, preſtre & abbé d'un monaſtere, fut éleu Eveſque dans le païs d'Alexandrie avec un conſentement ſi general & ſi extraordinaire de tout le monde, que pluſieurs payens en furent touchez, & promirent d'embraſſer la foy chreſtienne.

S. Athanaſe receut d'abord beaucoup de conſolation & de joye de cette election, eſperant trouver en la perſonne de ſon cher Draconce un collegue de ſes travaux & de ſes combats. Mais il changea dans peu de temps cette conſolation en douleur, quand il apprit que Draconce, qui craignoit

gnoit le pesant fardeau de la dignité episcopale par une profonde humilité, & qui estoit fortifié dans sa crainte par les sentimens que luy inspiroient quelques autres moines, non seulement avoit fait des protestations de ne point accepter cet employ, mais mesme avoit pris la fuitte aprés avoir esté ordonné, & s'estoit caché pour s'en garantir.

Le Saint se sentant extraordinairement affligé d'une si forte resistance, luy envoya un prestre nommé Hierax, qui depuis fut confesseur, & un lecteur nommé Maxime, pour luy persuader de revenir en luy representant la disposition où il estoit sur ce sujet, & pour luy porter une lettre digne de luy, dont nous rapporterons en quelque autre endroit le contenu.

Elle estoit écritte avec tant de douceur & tant de force, qu'elle eut son effet tout entier; de sorte que non seulement Draconce accepta l'eveschè auquel il avoit esté nommé, & que l'on croit avoir esté celuy d'Hermopole, dont dépendoit la celebre solitude de Nitrie, mais mesme eut la gloire d'augmenter le nombre des Confesseurs par un exil glorieux auquel il fut condamné pour la deffense de la foy.

CHAPITRE XXVII.

Deffaite & mort de Magnence. Concile d'Arles. Chute de Vincent Evesque de Capouë.

QUELQUE avantage que Constance eust remporté sur Magnence par deux differentes victoires, ce tyran qu'il avoit poursuivi depuis l'Illyrie jusques au delà des Alpes, luy estoit toujours un sujet d'inquietude, parce que la vie errante & vagabonde qu'il menoit depuis sa deffaite, n'estoit point capable de luy faire abandonner ses prétentions, &de l'obliger à renõcer à la dignité d'Empereur. Enfin cette guerre fut terminée dans un troisiéme combat que Constance luy livra en 353. dans les Alpes Cottiennes au haut Dauphiné, vers un chasteau que Socrate appelle Miltoseleuque.

Iulian. or. 2. Socrat. l. 2. c. 27. Sozom. l. 4. c. 6. chron. Alex. Aurel. Vict. Eutrop. Zos. l. 2. Idat. Amm.

Le chagrin de cette derniere deffaite jetta Magnence dans le desespoir; & aprés avoir tué à Lion sa propre mere qui passoit pour une prophetesse, il se tua aussi luy-mesme le 10.

ou 11. d'aouſt de l'année 353. aprés avoir regné trois ans & demy, & environ un mois de plus. Son frere Decence qu'il avoit élevé à la dignité de Ceſar, ne le ſurveſquit que de ſept ou huit jours, s'eſtant étranglé luy-meſme dans Sens le 18. du meſme mois. Voilà de quelle maniere fut terminée cette guerre qui avoit duré trois ans; & l'ambition de Magnence n'y gagna enfin que d'avoir merité que ſa teſte fuſt portée par tout l'empire.

Cet heureux ſuccés enfla tellement le cœur de Conſtance, qu'il renonça à toute la moderation qu'il avoit juſqu'alors fait profeſſion de garder. Il preſta l'oreille à toutes ſortes de calomnies; & ſe perſuadant qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour luy dans le monde, il renonça à la juſtice avec un emportement ſi prodigieux, qu'il diſoit & ſignoit quelquefois de ſa propre main, MON ETERNITE', & s'appelloit le Seigneur de tout le monde. Qualité, dit un hiſtorien payen, qu'il n'euſt pas meſme deu ſouffrir qu'avec beaucoup d'impatience, ſi les autres la luy euſſent donnée, parce qu'il faiſoit profeſſion d'imiter dans la conduite de ſa vie les princes les plus moderez & les plus civils, & qu'il s'étudioit à regler ſes mœurs ſur leur maniere d'agir. Mais les Ariens luy avoient inſpiré cette inſolence par leurs flatteries; & S. Athanaſe reproche avec beaucoup de raiſon à ces heretiques, qu'ils avoient établi pour leur ſeigneur celuy qui leur avoit donné le pouvoir de commettre toutes ſortes d'impietez, & qu'ils attribuoient l'eternité à leur Empereur, quoy qu'ils niaſſent que le Fils de Dieu ſoit eternel.

Amm. Marcell. l. 15.

Athanaſ. de ſynod.

Auſſi Conſtance prit le ſuccés de ſes armes pour une confirmation publique de la pureté de ſes ſentimens, & crut que Dieu ſe declarant en ſa faveur, appuyoit ſa religion & ſa foy par la ſuitte de ſes victoires. Mais Lucifer Eveſque de Cagliari s'oppoſa avec toute ſa vigueur à l'injuſtice de cette prétention, ne pouvant ſouffrir qu'il cruſt avoir l'autorité de perſecuter & de proſcrire impunément les Eveſques, & leur donner des Ariens pour ſucceſſeurs, ſous prétexte que ces violences ne l'empeſchoient pas de regner paiſiblement. Il luy repreſente dans ſes écrits l'exemple de pluſieurs rois de l'ancienne loy qui ont regné fort long-temps, quoy qu'ils fuſſent idolatres & perſecuteurs des

Lucif. Calarit. de reg. apoſtat.

Saints ; & il allegue particulierement Basa fils d'Achias qui a regné 24. ans, son fils Asa qui en a regné 35. & Manassés fils d'Ezechias, à qui l'Ecriture en donne 55. surquoy il luy remontre avec sa liberté ordinaire, que plus il a de prosperité en cette vie, plus il doit craindre que Dieu ne le reserve pour le jour de son jugement.

Constance estant venu dans les Gaules à l'occasion de la guerre de Magnence, demeura à Arles depuis le 10. d'octobre de cette année jusqu'au commencement de la suivante. Il ne manqua point d'y estre un fidelle executeur de tout ce que les heretiques luy suggererent ; ou plutost ils y firent eux-mesmes tout ce qu'ils voulurent, & mirent tout le monde sous leurs pieds par la puissance imperiale dont ils disposoient absolument. Il nous en reste de tristes preuves par le Concile qui s'y tint en ce temps-là, & qui fut comme l'ouverture d'une nouvelle persecution. *Ammia. l. 14.*

Libere y avoit envoyé Vincent Evesque de Capouë, Marcel de Campanie, & quelques autres, pour demander à Constance qu'il fist tenir un Concile à Aquilée, comme ce Pape prétendoit que l'on en estoit convenu dés long-temps auparavant. Il s'y trouva aussi pour le mesme sujet un grand nombre d'Evesques d'Italie ; & afin qu'il ne manquast rien pour obtenir le Concile, Vincent y porta les lettres des Orientaux, & des 80. Evesques d'Egypte touchant S. Athanase. *Hilar. frag. & adverf. Arian.*

Libere écrivit aussi à Constance pour luy demander un Concile dans lequel on traittast premierement avec soin de ce qui regarde la foy, & puis de l'affaire d'Athanase, & de toutes les autres qu'il falloit examiner pour établir une veritable paix fondée solidement sur les preceptes de l'Evangile, & qui ne consistast point seulement à couvrir des pieges & des tromperies sous une apparence exterieure de concorde & d'union.

Il n'y avoit rien de si juste que cette demande, ny que Constance deust accorder plus aisément. Mais ce n'estoit point par les regles de l'équité & par l'ordre de l'Eglise que l'Arianisme vouloit s'introduire dans le monde ; & l'Empereur s'offensa tellement de cette proposition, que le Pape ayant fait par deux differentes fois d'inutiles efforts pour

l'appaiſer, ne put empeſcher que Conſtance ne fiſt paroiſtre ſa colere dans une lettre qu'il écrivit au peuple Romain contre luy, pour le déchirer par des injures atroces.

Le Pape eſperoit beaucoup de la fermeté de Vincent Eveſque de Capouë, & ne doutoit pas qu'il ne ſoutinſt fort bien la pureté de l'Evangile & l'honneur de ſa legation, parce qu'il avoit ſouvent eſté juge de cette affaire avec Oſius : d'où vient ſans doute que diverſes perſonnes ont creu que ce Vincent eſtoit celuy meſme qui eſtant preſtre de Rome avoit aſſiſté au Concile de Nicée au nom de Silveſtre, & qu'il s'eſtoit encore trouvé à celuy de Rome en 341.

Mais quelque ſujet qu'il y euſt de bien eſperer de la force de Vincent, elle ne fut pas au deſſus de la tentation, & les violences des Ariens ſe trouverent encore plus fortes que luy. Ils avoient fait faire à Conſtance un édit qui condamnoit au banniſſement tous ceux qui refuſeroient de ſouſcrire la cõdamnation d'Athanaſe. On demanda qu'avant que d'exiger la condamnation de cet Eveſque, on traittaſt la cauſe de la foy qui eſtoit bien plus importante : mais on le demanda en vain. Valens Eveſque de Murſe, & les autres Ariens ſes complices n'avoient point aſſez de hardieſſe pour ſe reſoudre à diſputer contre tant de deffenſeurs de la foy ; & ils avoient trop de malignité pour ne pas inſiſter que l'on commençaſt par condamner ce grand Saint qui leur eſtoit ſi odieux.

Sulp. ſever. l. 2.

Les legats du Pape cedant au trouble des Egliſes, comme ils l'écrivirent aprés, demeurerent d'accord d'acquieſcer à la volonté des Orientaux, & de condamner Athanaſe, mais à condition que les Orientaux condamneroient auſſi de leur part les hereſies d'Arius ; & ils firent cette offre par écrit. On mit l'affaire en deliberation ; & aprés l'avoir bien examinée, on dit aux legats qu'on ne pouvoit ſe reſoudre à condamner la doctrine d'Arius, qu'il falloit priver Athanaſe de la communion, & que c'eſtoit la ſeule choſe qu'on demandoit. Enfin Vincent n'ayant pû obtenir ny le Concile d'Aquilée, ny la condamnation d'Arius, & la crainte ayant eu plus de pouvoir ſur ſon eſprit que ſes raiſons n'avoient eu de force ſur celuy de ces heretiques, il tomba

Hilar. in frag. & adv. Arian.

avec les autres dans cette diſſimulation, comme l'appellent Libere & S. Hilaire, & par ſa chûte accabla le Pape d'une douleur ſi ſenſible qu'il ne ſouhaitoit plus rien que de mourir pour JESUS-CHRIST, de peur de paſſer pour le dernier des calomniateurs, & pour avoir conſenti au violement de l'Evangile. Il parloit ſans doute dans ſa diſpoſition preſente; mais il ne ſçavoit pas qu'il devoit un jour ſe reſſentir luy-meſme de l'infirmité humaine en abandonnant avec ſcandale la verité & la cauſe de l'Egliſe, & qu'il ſe condamnoit par avance en blaſmant la conduite de ſes legats. Saint Athanaſe dit que Vincent & tous les autres Eveſques d'occident ſouffrirent des contraintes, des injures & des violences non communes, juſques à ce qu'ils euſſent promis de ne plus communiquer avec luy. Vincent ne tomba pas neanmoins juſques au fond de l'abyſme; Il ſe releva de ſa chûte pour rentrer avec les autres deffenſeurs de la foy dans le camp de la verité; & ayant effacé la honte de cette faute, il meritera encore qu'on diſe de luy qu'il a honoré durant beaucoup d'années ſon epiſcopat par une conduite irreprochable & ſans tache, & que le Concile de Rimini ne peut pas eſtre legitime, puiſque Vincent n'y a jamais conſenti.

apolog. 1. p. 693.

Theodoret. l. 2. c. 17.

CHAPITRE XXVIII.

Exil de S. Paulin de Treves. Perſecution des Occidentaux. Eloge de S. Euſebe de Verceil.

AUTANT que l'Egliſe fut affligée de la chûte de Vincent qui deshonoroit ſes cheveux blancs par une laſche ſignature, & condamnoit dans le Conciliabule d'Arles celuy qu'il avoit ou admiré ou deffendu ſi fortement dans deux Conciles reglez, autant eut-elle de conſolation de voir que la laſcheté n'y fut pas univerſelle. Car S. Paulin Eveſque de Treves y ſoutint la foy avec une conſtance merveilleuſe, & merita le banniſſement par l'horreur qu'il y témoigna des Ariens, & par la fermeté qu'il fit paroiſtre en ne voulant prendre nulle part à l'hypocriſie & à la perte des autres.

libell. Marc. & Fauſt. Hilar. adv. Arian & ad Conſtant. Ath. contr. Arian.

Ayant ſuccedé à S. Maximin de Treves dans le gouver-

nement de cette egliſe qui eſtoit alors la plus illuſtre des Gaules, dés l'an 349. qui fut le temps auquel il envoya à ſaint Athanaſe la retractation d'Vrſace & de Valens, & ne voulant pas degenerer de la vertu de ſon prédeceſſeur, ny des titres que noſtre Saint luy donne d'homme apoſtolique, d'excellent Eveſque, de predicateur de la verité, il s'oppoſa aux crimes des Ariens, comme parle S. Hilaire; & lors qu'on luy preſenta à ſigner le reſultat du Concile d'Arles, il declara qu'il conſentoit à la condamnation de Photin & de Marcel, mais qu'il ne pouvoit approuver celle d'Athanaſe; ce qui marque que l'on exigeoit auſſi la condamnation de Marcel d'Ancyre, quoyque le Concile n'euſt point eſté aſſemblé contre luy.

or. 1. p. 291. ad ſolit. p. 826. apolog. 2. p. 775. de fuga p. 703. Sulpic. Sever. l. 2.

On avoit employé beaucoup de careſſes pour gagner Paulin: mais comme on le vit combattre ſi genereuſement pour la verité à la teſte des Catholiques, il attira ſur luy le plus grand effort des ennemis communs de la foy; & le banniſſement fut la recompenſe de ſa fermeté. Car ſelon l'expreſſion de S. Hilaire, cette declaration ſi libre & ſi genereuſe le fit juger indigne de l'Egliſe par les Eveſques, & digne de l'exil par l'Empereur. Ainſi on priva l'egliſe de Treves de la preſence de ce grand Prelat; & il eut la gloire d'acquerir le premier le titre de Confeſſeur dans cette perſecution publique & generale de l'Egliſe, & de meriter que S. Hilaire l'ait appellé un homme bien-heureux dans ſa paſſion & dans ſes ſouffrances.

On ne peut pas dire en quel lieu il fut banni, d'autant que Conſtance s'efforça de laſſer ſa patience en changeant ſans ceſſe ſon exil juſques à ſa mort. Il affecta meſme de le reléguer en des lieux où le nom de JESUS-CHRIST n'eſtoit point adoré, c'eſt à dire en Phrygie parmy les Montaniſtes, afin qu'il fuſt réduit ou à mourir d'une faim cruelle, ou à ſe nourrir des viandes corrompuës & profanées par l'hereſie abominable de Montan & de Maximille. Enfin Dieu y finit ſes travaux en 358. ſelon la chronique de S. Hierôme, & on en fait la memoire le 31. d'aouſt. Son corps ayant depuis eſté rapporté à Treves y fut trouvé en l'an 1071. dans une egliſe qui porte ſon nom.

Eclairciſſ. 1.

La ſuitte du Concile d'Arles ne fut pas moins funeſte que

ce Concile meſme l'avoit eſté. Car on ſomma publiquement tous les Eveſques d'Italie de ſe ſoumettre au jugement des Orientaux, & on employoit la force pour les y contraindre, ſous prétexte de faire la paix avec les Euſebiens; comme ſi l'on euſt pû faire aucune veritable paix avec ceux qui ſoutenoient ouvertement l'impieté d'Arius, & qui ne demandoient la condamnation d'Athanaſe que pour établir cette hereſie. *Hilar.*

Libere reſſentoit vivement la chûte ſi déplorable de Vincent; & on voit ſa douleur admirablement bien dépeinte dans une lettre qu'il en écrivit à Oſius, & dont S. Hilaire nous a conſervé l'extrait. Neanmoins il ne perdoit pas courage, & il exhortoit ceux qui eſtoient encore debout à demeurer fermes; ce qu'il fit particulierement à l'égard de Cecilien Eveſque de Spolete, qu'il prie de ne ſe pas relaſcher de ſes bonnes intentions par l'exemple de Vincent.

La plus grande conſolation qu'il receut en cette rencontre, fut celle dont Dieu le combla par la foy invincible de S. Euſebe Eveſque de Verceil, qui s'acquitta avec fidelité des emplois que Libere luy donna, qui deffendit la foy avec un courage apoſtolique, & qui couronna ſa conſtance par la douceur de ſa charité; ſans que la perſecution des ennemis, ni la tentation des amis ait jamais eu la force de luy faire abandonner ſon devoir.

Mais comme ce Saint aura deſormais beaucoup de part dans l'hiſtoire de S. Athanaſe, nous ſommes obligez de marquer icy en peu de mots quel il eſtoit, & par quel moyen Dieu avoit allumé ce flambeau ſur le chandelier de ſon Egliſe.

Il eſtoit de Sardaigne; & c'eſt peut eſtre pour cela qu'il avoit une union particuliere avec Lucifer de Cagliari. Saint Ambroiſe qui luy a donné de tres-grands & de tres-juſtes éloges, dit qu'il quitta ſon païs & ſa famille, & qu'il aima mieux habiter dans une terre étrangere, que de jouïr du repos qu'il pouvoit trouver chez luy. *Hieron. de ſcriptor. c. 96. Ambroſ. ep. 25 ad Vercell.*

Il apprit la langue grecque ſoit dans ſa jeuneſſe, ſoit durant les huit années qu'il paſſa en Orient lors que ſon courage l'y eut fait bannir. Car nous apprenons de S. Hierôme qu'il traduiſit en latin quelques ouvrages d'Euſebe de Ceſarée. Mais *Hieron. de ſcrip. c. 96. ep. 75.*

la pieté fut la principale étude à laquelle il s'appliqua; & Saint Hilaire luy rend ce témoignage avantageux, qu'il s'y estoit exercé durant tout le cours de sa vie.

Hilar. ad Constant.

Il fut fait lecteur de l'eglise Romaine, & ensuitte Evesque de Verceil, où il n'estoit pas connu d'abord; mais dés qu'il commença à y paroistre, il fut estimé digne de l'episcopat; & cette eglise se porta à l'y élever par un consentement unanime, en le préferant à tous les ecclesiastiques de la ville. Aussi cette conspiration sainte de tous les cœurs fut une marque du choix que Dieu avoit fait de luy pour cette haute dignité avant qu'il y fust nommé par les hommes, & en mesme temps elle fut aussi un présage tres-certain de ce qu'il devoit estre un jour. En effet dés qu'il fut monté sur le siege episcopal de Verceil, on le vit tout remply de la ferveur de l'esprit de Dieu, d'une foy vive & ardante, & d'un courage invincible pour executer ce que son devoir demandoit de luy.

Hieron. de scrip. c. 96. Ambr. ep. 25. de sanct. ser. 15.

Sa vertu fut comme une vive source qui se répandit sur tout son peuple. L'amour de la chasteté dans laquelle il excelloit, fut si fecond en sa personne, & se communiqua tellement aux autres, qu'on vit fleurir la virginité dans son eglise. Sa douceur & sa charité furent comme des charmes innocens qui inspirerent à toute sa ville les flammes de l'amour divin. Comme il prattiquoit admirablement les regles de la conduitte episcopale, sa conversation apostolique fut une école dans laquelle il forma un tres-grand nombre de saints prélats, qui de la qualité de ses disciples passerent à celle de docteurs des chrestiens; les peuples venant les luy demander avec joye. Et comme il mettoit sa gloire dans le jeûne & la mortification, qu'il n'avoit que du mépris pour les attraits du monde, & qu'il fut le premier dans l'occident qui joignit en sa personne l'estat monastique avec la demeure des villes, le jeûne & la sobrieté des solitaires avec la sollicitude episcopale; ce fut par ces pratiques saintes qu'il introduisit dans son dioceſe la vie si austere des moines.

Il apprit aux jeunes gens à reprimer les impetuositez de leur chair par l'amour de l'abstinence & par les regles de la chasteté, & enseigna à tous les fidelles à se separer du commerce & du tumulte des villes sans les faire sortir des villes.

Mais

Mais il n'y eut rien de plus admirable que de voir l'ardeur avec laquelle tout son clergé embrassa les exercices de la vie monastique. Car tous les ecclesiastiques de Verceil ne s'exerçoient pas moins dans la chasteté & dans l'abstinence, que dans les fonctions du sacerdoce. Ils avoient pour toutes les choses du monde le mesme mépris qu'ont les solitaires, sans rien diminuer pour cela de la vigilance que doivent avoir les ministres de l'Eglise. A voir les petits lits de leur monastere, on croyoit estre dans les solitudes de l'orient; & à considerer la devotion & le zele de ces saints ecclesiastiques, on sentoit la mesme joye que si l'on eust veu les ordres & les hierarchies des Anges. Aussi ne sortoit-on point de son clergé que pour estre Evesque ou martyr.

Voilà le portrait que nous en a laissé S. Ambroise en plusieurs endroits de ses écrits; & il y ajoute encore cet eloge qu'il fait de la pieté des disciples de ce saint Evesque. C'est, « dit-il, une milice toute celeste & toute angelique d'estre « continuellement occupé des loüanges de Dieu; & c'est celle « où ils s'exercent. Ils n'ont point d'autre ambition que de se « rendre sa misericorde favorable, & d'appaiser sa colere par- « des prieres ferventes. Leur esprit est toujours appliqué à la « lecture ou au travail, & estant separez de la conversation « des femmes, ils se servent de garnison & de sauvegarde les « uns aux autres. Y-a-t'il rien de plus admirable que cette vie « dans laquelle il n'y a rien du tout à craindre & beaucoup à « imiter; où la peine & l'austerité du jeûne est recompensée « par la tranquillité de l'esprit, addoucie par l'accoutumance, « soutenuë par le repos, ou trompée par une occupation con- « tinuelle; qui n'est ny chargée de l'embarras des choses du « monde, ny engagée dans les affaires d'autruy, ny troublée « par les courses continuelles que les gens du monde font par « la ville avec tant d'empressement. «

On pourroit croire que S. Eusebe de Verceil avoit pris le modele de cet établissement si saint dans les voyages qu'il fit en Egypte & en orient durant l'exil auquel nous allons voir que la deffense de la foy le fit condamner, si S. Ambroise ne nous apprenoit qu'il avoit déja établi dans son eglise cette discipline si sainte avant que d'avoir esté banny. De sorte qu'il est plus à propos de reconnoistre avec ce grand

Saint qui nous en a laiſſé une peinture ſi merveilleuſe, que le monaſtere luy fut une école de patience, & que la vie ſi auſtere qu'il y mena, luy apprit à ſupporter toutes ſortes de travaux, c'eſt à dire à mépriſer toutes les peines que les Ariens luy firent endurer depuis dans ſon exil. Car il n'y a rien qui mette davantage l'ame en eſtat de ſouffrir les perſecutions & les violences, que les mortifications volontaires du corps & de l'eſprit; la mort meſme n'eſtant point affreuſe à ceux qui ſe ſont privez par un pur mouvement de l'amour de Dieu, de tout ce qu'il y a de doux & d'agréable dans la vie.

CHAPITRE XXX.

Nouveaux legats envoyez par Libere à Conſtance, auquel ce Pape écrit fortement.

APRE'S le mauvais ſuccés des deux legats de Libere qui avoient ajoûté leur chute aux autres playes de l'Egliſe, ce Pape ne ſe rebuta point pour cela, & en employa d'autres qu'il crut avoir autant de fermeté que ceux-cy avoient témoigné de foibleſſe. Outre S. Euſebe que Dieu luy avoit donné pour le fortifier & l'ayder dans la deffenſe de l'Egliſe, il luy envoya encore pour cela un autre Eveſque, qui avoit une union particuliere avec ce ſaint paſteur de l'egliſe de Verceil, & qui euſt eſté heureux, ſi n'ayant pas fait paroiſtre moins de generoſité que luy durant la tempeſte, il euſt conſervé durant le calme & dans la paix, toute la moderation & la douceur qui eſt neceſſaire à un homme qui ſe doit conſiderer par ſon caractere comme le lieutenant de la charité de JESUS-CHRIST.

Athan. ad ſolit. p. 831. de fuga. p. 703. Libell. Fauſtin. & Marcellin.

Ce fut Lucifer Eveſque de Cagliari metropole de la Sardaigne & des iſles d'alentour, & dont le nom eſtoit illuſtre dans l'Egliſe par le mépris qu'il faiſoit du ſiecle, par ſon amour pour les lettres ſaintes, par la pureté de ſa vie, par la conſtance de ſa foy, & par la grace divine qui reluiſoit dans ſes actions. Ces eloges qui luy ſont donnez par deux preſtres de ſon party, ſeroient ſuſpects ſi S. Athanaſe ne le mettoit au nombre des bons Eveſques & des predicateurs de la verité.

Cet Eveſque connoiſſant tous les deſſeins des Ariens, & ſçachant que ſous le nom d'Athanaſe ils avoient pour but de condamner la doctrine de l'Egliſe, vint à Rome en ce temps-cy, & s'offrit d'aller trouver l'Empereur pour luy parler de toutes choſes, & pour obtenir de luy que toutes les difficultez qui eſtoient alors en queſtion, fuſſent examinées dans un Concile d'Eveſques.

Libere receut volontiers cette offre de Lucifer; & pour faire que ſes ſollicitations euſſent plus de poids & plus d'efficace, il l'addreſſa à S. Euſebe de Verceil, qu'il pria de ſe joindre à luy pour cet effet, & d'exciter avec luy pour la deffenſe de l'Egliſe tous ceux qu'il pourroit porter à cette action de pieté & de juſtice. Ce fut le ſujet de la lettre qu'il luy écrivit en ces termes. *ap. Baron. an. 353. §. 20.*

Libere à ſon frere Euſebe.

VOSTRE foy invincible, mon tres-cher frere, qui vous attache étroittement à la pratique des commandemens de l'Evangile, ſans vous écarter en rien de la communion du ſaint ſiege apoſtolique, eſt une conſolation puiſſante qui releve mon eſprit au milieu des afflictions de cette vie; & je croy que ce n'eſt pas ſans un mouvement de Dieu qui vous retient dans les fonctions du ſacerdoce dont vous eſtes digne, que vous vous eſtes acquitté des devoirs de l'amitié chreſtienne & eccleſiaſtique. Vincent s'eſtant donc laiſſé aller à cette diſſimulation ſi laſche enſuitte de ſa legation, tous les autres Eveſques d'Italie auroient eſté contraints de ſe rendre à l'avis des Orientaux, ainſi qu'on les en ſommoit publiquement. Mais Dieu a permis que Lucifer noſtre frere & noſtre collegue dans l'epiſcopat, ſoit arrivé de Sardaigne ſur ces entrefaites. Et comme il a connu cette affaire juſques dans le fond, & qu'il a remarqué que c'eſtoient les heretiques qui excitoient tout ce trouble à l'occaſion du nom d'Athanaſe, le zele ardent qu'il a pour la foy, l'a porté à entreprendre un juſte travail, & à ſe rendre à la cour de noſtre prince ſi religieux, afin que luy ayant expoſé tout l'ordre & la ſuitte de cette affaire, il puiſſe obtenir de luy de traitter dans une aſſemblée d'Eveſques de toutes les queſtions dont

» il s'agit. Et comme je sçay que la sainte ardeur de vostre foy
» s'accorde parfaitement avec son zele, c'est ce qui m'oblige
» de supplier vostre prudence, que si Dieu luy fait la grace de
» vous voir, vous preniez le soin d'employer toutes les per-
» sonnes que vous pourrez pour informer l'Empereur de ce
» qu'exige la foy catholique; afin que s'estant deffait de toute
» l'indignation qu'il a conceuë contre nous, il nous face ressentir les effets de sa reconciliation par une conduitte tout à
» fait avantageuse à nostre repos & à vostre salut. J'ay crû
» qu'il seroit inutile & superflu de vous mander par le détail
» tout l'ordre & toute la suitte de cette affaire, puisque vous
» en pourrez tirer une suffisante instruction par le rapport que
» vous en feront mon frere Lucifer & ses collegues. Que
» Dieu vous conserve, Monseigneur mon tres-cher frere.

Ad solitar. p. 836.

Libere joignit à la legation de Lucifer, Pancrace prestre, que S. Athanase appelle Eutrope, & Hilaire diacre de Rome, qui avec un courage merveilleux & une force toute divine, resolurent d'aller combattre pour l'Eglise & attaquer ses ennemis.

Il leur donna une lettre à Constance, que nous avons encore avec les œuvres de Lucifer & parmy les fragmens de S. Hilaire, dans laquelle il allie parfaitement la generosité d'un Pape & d'un Evesque avec le respect qu'un sujet doit à son prince.

» Dans cette lettre, aprés luy avoir demandé d'abord une
» audiẽce favorable, qu'il se promet de luy en qualité d'Empe-
» reur chrestien & de fils de Constantin de sainte memoire, il
» luy témoigne son étonnemẽt de ce qu'aprés avoir taſché plus
» d'une fois de luy donner satisfaction, il n'a pas encore esté
» assez heureux pour se reconcilier avec luy, & pour addoucir
» un prince qui se laisse ordinairement fléchir par les prieres
» mesme de criminels; Qu'il en a veu de tristes marques dans
» un discours que cet Empereur a envoyé au peuple contre luy,
» & où il le déchire étrangement, quoy qu'il n'ait pas dessein
» de s'en plaindre, estant obligé de souffrir tout avec patience;
» Qu'il est tout à fait surpris de voir qu'un prince aussi doux
» que luy, qui s'exerce continuellement dans la pratique de la
» moderation, & qui ne garde jamais sa colere jusqu'au soir,
» retient si long-temps son indignation contre luy; Qu'il

recherche avec luy une veritable paix qui ne consiſte pas «
ſeulement dans un arrangement de mots plein d'artifice & «
de tromperie, mais qui ſoit établie raiſonnablement ſur les «
commandemens de l'Evangile ; Que le motif qui l'avoit por- «
té à luy demander la convocation d'un Concile, n'eſtoit pas «
ſeulement l'affaire preſente d'Athanaſe, mais pluſieurs au- «
tres dont il s'agiſſoit, & que cela eſtoit digne d'un adora- «
teur du vray Dieu, auſſi-bien que du regne d'un prince «
qui n'a point d'autre regle de ſa conduite que la pieté envers «
JESUS-CHRIST ; Que pluſieurs de ceux qui ont entre- «
pris de déchirer les membres de l'Egliſe, ont publié fauſ- «
ſement qu'il a ſupprimé leurs lettres, de peur que les cri- «
mes de celuy qu'ils diſoient avoir condamné, ne fuſſent «
connus de tout le monde ; mais qu'il eſt conſtant, & «
que perſonne ne le peut nier, qu'il a leu à l'Egliſe & «
au Concile les lettres des Orientaux, ainſi qu'il leur a ré- «
pondu luy-meſme ; & que s'il n'a point déferé à leur ac- «
cuſation, c'eſt qu'en meſme temps elle a eſté contredite par «
75. Eveſques d'Egypte, dont il a auſſi fait la lecture aux «
Eveſques d'Italie ; de ſorte que le plus grand nombre d'E- «
veſques rendant un témoignage avantageux à l'innocence «
d'Athanaſe, il auroit crû violer la juſtice, s'il avoit ajoûté «
foy en quelque choſe à ſes calomniateurs ; Qu'ayant receu «
ces écrits de la main d'Euſebe, qui avoit eſté dépeſché pour «
le voyage d'Afrique, cela n'a point empeſché qu'il n'ait en- «
voyé Vincent à Arles avec les autres legats, pour obtenir par «
ſon moyen la convocation d'un Concile ; Qu'ainſi Conſtance «
peut voir qu'il n'eſt rien entré dans ſon eſprit qui ne fuſt di- «
gne d'un ſerviteur de Dieu ; Que Dieu meſme & tous les «
membres de l'Egliſe luy ſont témoins qu'il a toujours mé- «
priſé & comme foulé aux pieds toutes les choſes du «
monde, ainſi qu'il y eſt obligé par les regles apoſtoliques & «
evangeliques ; qu'il les mépriſe encore, non par une fureur «
aveugle & temeraire, mais par le ſeul deſſein d'obſerver «
les maximes du droit divin ; Que tandis qu'il a veſcu dans «
un autre miniſtere eccleſiaſtique, il ne s'eſt jamais porté «
à rien faire par oſtentation, ny par aucun deſir de vaine «
gloire dans toutes les choſes qui concernent l'obſervance «
de la loy ; Et il prend encore une fois Dieu à témoin de «

» ce qu'il a eſté élevé malgré luy au pontificat où il deſire
» paſſer tout le reſte de ſa vie ſans bleſſer ſa conſcience ; Qu'il
» ne s'eſt jamais mis en peine de faire des conſtitutions parti-
» culieres, mais qu'il a toujours pris le ſoin de faire garder
» celles des Apoſtres dans toute leur force & leur vigueur ;
» Que ſuivant les traces de ceux qui l'ont devancé dans cette
» charge, il n'a point ſouffert ny que l'on ajoûtaſt rien à l'epiſ-
» copat de Rome, ny que l'on en retranchaſt quoyque ce
» ſoit ; Que comme de ſa part il garde la foy qui eſt venuë
» juſques à luy par la ſuitte & la ſucceſſion d'un ſi grand nom-
» bre d'Eveſques, dont pluſieurs ont eſté honorez de la cou-
» ronne du martyre, auſſi il deſire que les autres la conſervent
» inviolablement ; & que le ſoin que l'Empereur prend des
» affaires de l'Egliſe & la ferveur de ſa devotion luy font eſ-
» perer qu'il n'abandonnera pas la juſtice de ſa cauſe.

» Et quant à ce que les Orientaux témoignent vouloir s'u-
» nir à luy par le lien de la paix, il demande à l'Empereur
» quelle paix on peut attendre d'eux, puiſqu'il y a huit ans
» que quatre Eveſques de leur parti, ſçavoir Demophile, Ma-
» cedone, Eudoxe & Martyre, n'ayant pas voulu condamner
» dans Milan la doctrine heretique d'Arius, ſortirent du Con-
» cile tout en colere ; Qu'aprés cela il laiſſe à juger à l'Empe-
» reur ce que l'on peut ſe promettre d'eux, ou quelle ſeureté
» il peut y avoir à entrer dans les ſentimens de ces ſortes
» de perſonnes ; Que leur entrepriſe n'eſt pas nouvelle, &
» qu'il y a déja long-temps qu'ils ont tenté la meſme choſe à
» l'occaſion du nom d'Athanaſe ſans uſer d'artifices & de dé-
» tours ; Que l'on a encore les lettres qu'Alexandre Eveſque
» d'Alexandrie écrivit autrefois à Silveſtre de ſainte memoire,
» par leſquelles il luy apprend qu'avant l'ordination d'Atha-
» naſe il a chaſſé de l'Egliſe onze tant preſtres que diacres à
» cauſe qu'ils ſuivoient l'hereſie d'Arius ; Que quelques uns,
» quoyque ſeparez de l'Egliſe Catholique, n'ont pas laiſſé de
» trouver des lieux pour tenir leurs aſſemblées & leurs conci-
Eclairciſſ. 1. » liabules, & que l'on dit meſme que George entre dans leur
» communion par ſes lettres ; Qu'ainſi il n'y a nulle paix à
» eſperer ſi l'on contraint les Eveſques de ſe ſoumettre au ju-
» gement de ces perſonnes comme l'on a déja fait dans
» l'Italie.

Il ajoûte qu'il prend la liberté de luy remonſtrer que les « legats qu'il luy avoit envoyez, luy ont appris depuis peu « par leurs lettres que pour empeſcher le trouble de toutes les « Egliſes du monde, ils avoient pris la reſolution de ſe rendre « aux avis des Orientaux, avec cette condition neanmoins « que les autres condamneroient l'hereſie d'Arius, & que cela « eſtant ſuppoſé ils eſtoient preſts de ſe ſoumettre à leurs ſen- « timens; Qu'ayant donné cette parole par écrit, les autres « avoient répondu aprés en avoir deliberé dans le Concile, « qu'ils ne pouvoient ſe reſoudre à condamner la doctrine « d'Arius, parce qu'il ne s'agiſſoit alors que de la condam- « nation d'Athanaſe; Qu'il laiſſe à conſiderer à l'Empereur ſi « c'eſt garder le droit & les regles de la religion Catholique « que de traitter avec tant d'empreſſement & de rigueur une « cauſe toute perſonnelle, & où il ne s'agit que d'un ſeul hom- « me; Qu'il conjure tout de nouveau ſon ame qui eſt toute à « Dieu, qu'il le ſupplie par la vertu de celuy qui dans la pro- « tection qu'il luy a donnée, a fait voir à tous les hommes quel « eſt ſon pouvoir, & qu'il l'exhorte inſtamment aprés avoir « repaſſé devant ſes yeux les bienfaits de celuy qui prend un « ſoin ſi particulier de la conduite de ſon empire en toutes « choſes, de faire regler cette affaire par une meure delibera- « tion dans l'aſſemblée des Eveſques, afin que rendant le cal- « me & la tranquillité à tout ſon ſiecle, il faſſe obſerver par « tout le monde aprés une exacte diſcuſſion ce qui aura eſté af- « fermi par le jugement des divins Eveſques, chacun eſtant « convaincu qu'en cela ils auront confirmé par un conſente- « ment univerſel ce qui avoit autrefois eſté defini par un ſi « grand nombre de Prelats ſi conſiderables en preſence de ſon « pere Conſtantin de ſainte memoire. Il ſouhaite que JESUS- « CHRIST qui ſçait les diſpoſitions de l'Empereur, puiſſe « remarquer avec joye en cette occaſion ſi importante, qu'il « a preferé avec raiſon la cauſe de la foy & l'intereſt de la « paix aux neceſſitez meſme de ſon eſtat. Il finit en luy recom- « mandant Lucifer, Pancrace & Hilaire ſes legats, qu'il ſe « perſuade ne devoir pas avoir beaucoup de peine à obtenir de « luy un Concile. «

Il ſemble, ſelon l'expreſſion de ſaint Athanaſe, qu'Hi- *Ad ſolit. p. 839.*
laire fut particulierement chargé de cette lettre. Les le-

gats du Pape eſtant partis, Libere écrivit par un nommé Calepode à S. Euſebe de Verceil pour ſes luy recommander, & le prier de ſe joindre à eux, afin qu'ils puſſent agir tous enſemble d'un meſme eſprit pour la deffenſe de l'Egliſe, de la foy, & d'un Eveſque que l'on vouloit condamner en ſon abſence contre l'ordre de toutes les loix.

S. Euſebe receut fort bien ces legats quand ils furent arrivez à Verceil; & auſſi ils conceurent pour luy une affection & une eſtime toute particuliere, l'odeur de ſa ſainteté qui s'eſtoit déja répanduë fort loin, faiſant encore plus d'effet dans cette étroitte communication qu'ils eurent enſemble. Il ne put refuſer de ſe joindre à eux: & ayant informé le Pape de tout ce qui s'eſtoit paſſé en cette rencontre, Libere luy témoigna par ſa réponſe qu'il en avoit beaucoup de joye, & qu'il eſperoit que l'affaire auroit un heureux ſuccés par ſon entremiſe.

Il ajoutoit qu'il en avoit auſſi écrit à Fortunatien Eveſque d'Aquilée, pour le prier de travailler avec les autres à obtenir le Concile, regler leur prudence par ſes avis, & les aſſiſter de ſa preſence s'ils avoient beſoin de luy. Il en parle avec de grands éloges en diſant que c'eſt un homme qui ne craint nullement les hommes, qu'il n'eſpere que les biens eternels, & qu'il avoit conſervé ſa foy au peril meſme de ſa vie. Mais quoy que cet Africain qui avoit eſté établi Eveſque d'Aquilée par préference à Valens que l'ambition portoit à vouloir uſurper ce ſiege, euſt donné tant de preuves de ſa ferveur pour les intereſts de l'Egliſe, que Libere croyoit pouvoir tout attendre de ſa fermeté; neanmoins nous verrons qu'il augmentera bien-toſt le nombre des deſerteurs de S. Athanaſe, qu'il ſe rangera du party des Ariens, & qu'il ſe rendra le ſeducteur de Libere meſme par un changement ſi déplorable, que ſa chûte ſera le ſcandale & l'horreur de tous les ſiecles avenir.

Hieron. de ſcript c. 97. Eclairc. 2.

Libere ne fut pas trompé dans l'eſperance qu'il avoit euë d'obtenir un Concile par le moyen de ces députez, puiſqu'il s'en tint un à Milan l'année ſuivante avec beaucoup de celebrité; mais il fut trompé dans le ſuccés qu'il s'eſtoit promis de ce Concile. Car ce qu'il avoit procuré avec tant d'empreſſement, comme le remede de tous les maux

dont

dont l'Eglise estoit affligée depuis tant d'années, ne fut qu'un redoublement d'afflictions & de maux ; n'y ayant rien à esperer d'un Concile, lorsqu'au lieu d'y chercher uniquement la verité, l'esprit de domination y décide toutes choses, & que la seule volonté du souverain en est la regle. Aussi les Ariens en poursuivirent la convocation avec autant d'ardeur que le Pape, parce qu'ils prétendoient y contraindre les Evesques de confirmer ce qu'ils avoient arresté à Tyr, & qu'ils ne voyoient rien de si aisé que de dresser un nouveau formulaire de foy quand ils auroient chassé S. Athanase de l'Eglise.

Theod. l. 2. c. 12. Sozom. l. 4. c. 7.

Eclaircissem.

CHAPITRE XXIX.

Constance fait mourir Gallus. Danger extreme de Julien depuis Empereur & apostat.

IL arriva en cette mesme année 354. un accident funeste & tragique qui fit voir que la prudence des hommes ne sert quelquefois qu'à les jetter dans de plus grands embarras, & que les moyens qu'ils employent pour procurer leur repos, les engagent souvent dans de nouveaux troubles.

Gallus que Constance avoit élevé depuis peu d'années à la dignité de Cesar pour deffendre son empire dans l'Orient contre les Perses, y avoit commis tant d'excés & de cruautez, & donné par sa conduitte tant de marques d'un esprit turbulent & inquiet, que l'Empereur commença à le regarder plustost comme un de ses principaux ennemis, que comme son parent & son allié. Mais ne voulant point d'abord faire éclatter la deffiance & la crainte qu'il en avoit, il tascha premierement de l'affoiblir en luy ostant la pluspart de ses officiers & de ses trouppes ; & ensuitte lorsqu'il vit qu'il s'estoit emporté jusques à faire jetter dans la riviere des officiers de l'empire qu'il luy avoit envoyez pour le faire venir vers luy, il se détermina absolument à s'en deffaire, plustost neanmoins par artifice que par violence.

Amm. Marcell. l. 14. Zos. l. 2. Aurel. Vict. Eutrop. Hieron. chr.

Ayant passé toute cette année à Arles jusques au prin-

temps, il en partit pour aller à Valence s'oppoſer aux courſes des Allemans, & y demeura aſſez long-temps: & enſuitte ayant fait la paix avec eux, il vint paſſer l'hyver à Milan avec une reſolution toute formée de perdre ce jeune prince qui eſtoit tout enſemble ſon couſin germain & ſon beau-frere.

Dans ce deſſein il manda ſa ſœur Conſtantine avec tant de tendreſſe & d'affectation, qu'encore qu'elle craigniſt ce frere qui avoit tant de fois verſé le ſang de ſes proches, elle crut neanmoins qu'elle auroit aſſez de pouvoir ſur ſon eſprit pour l'addoucir. Mais eſtant arrivée dans une ville de Bithynie, elle y tomba malade d'une fiévre ſi violente qu'elle en mourut dans peu de jours, laiſſant par ſa mort ſon mary Gallus privé de l'unique appuy qui luy reſtoit dans le monde, & dans l'impuiſſance de reſiſter à l'Empereur qui le vouloit perdre. Neanmoins s'eſtant laiſſé perſuader par un tribun nommé Scudilon, qui luy eſtoit d'autant moins ſuſpect & plus dangereux, qu'ayant l'eſprit fort groſſier il luy paroiſſoit plus ſincere, il partit enfin d'Antioche pour aller trouver Conſtance qui l'en preſſoit continuellement par ſes lettres, & courut en diligence à ſa ruine. Car dés qu'il fut arrivé à Petaw, qui eſt une ville de la Norique, le palais où il logeoit fut environné de ſoldats: on luy oſta ſes ornemens imperiaux pour le reveſtir d'une caſaque ordinaire; & de là eſtant conduit dans l'Iſtrie ou aux environs, auprés de la ville de Pole, Conſtance aprés l'avoir fait interroger comme un criminel pour luy faire rendre conte des meurtres qu'il avoit commis dans Antioche, luy fit trancher la teſte ſur la fin de l'an 354.

Eclaire.

Telle fut la fin déplorable d'un jeune prince, qui eſtant deſtiné à l'empire dans la créance de tout le monde, paſſa par l'épée d'un bourreau dans la fleur de ſa jeuneſſe, & n'eſtant âgé que de 29. ans. Theodoret dit qu'il fit profeſſion de la religion Chreſtienne juſqu'à la fin de ſa vie; & S. Gregoire de Nazianze écrit à ſon avantage que ce fut ſans déguiſement & ſans diſſimulation, quoyque d'ailleurs il le blaſme d'avoir eu l'eſprit chaud & violent. Et quant à ſa mort, il ne veut ny le déclarer innocent, ny juſtifier tout à fait Conſtance, & il

Theodoret. l. 3. c. 1. Greg. Naz. orat 1.

reconnoiſt qu'on peut les blaſmer tous deux, parce qu'ils eſtoient hommes & capables de faire des fautes.

Mais Julien frere de ce mal-heureux s'eſtant veu alors dans une des plus grandes extremitez de ſa vie, & n'en eſtant ſorti que par une profonde diſſimulation, n'a pas épargné Conſtance depuis qu'il ſe fut revolté contre luy: & nous avons encore une de ſes lettres dans laquelle il repreſente au peuple & au ſenat d'Athenes cette action de ſon prédeceſſeur comme une tres-grande inhumanité. Car il attribuë la ruſticité de ſon frere & l'aſpreté de ſon eſprit à la mauvaiſe éducation qui luy avoit eſté commune avec luy; Conſtance les ayant fait renfermer dans une maiſon étrangere, environnée de fortereſſes & de gardes, comme s'ils euſſent veſcu parmy les Perſes & dans un païs ennemi, ſans commerce avec perſonne, ſans aucune autre ſocieté que celle de leurs valets, & ſans eſtre formez dans les exercices par leſquels on fait paſſer ordinairement les jeunes gens de grande naiſſance. Il dit qu'auſſi-toſt que Conſtance eut appellé Gallus de cette vie toute ſauvage & toute champeſtre, pour le reveſtir de la pourpre imperiale dans ſon palais, il ne ceſſa point de le regarder avec envie, & ne ſe contenta point de l'exclure de la dignité imperiale, ce qui luy devoit ſuffire s'il jugeoit qu'il en fuſt indigne; mais il ne fut point ſatisfait juſqu'à ce qu'il l'eut fait mourir. Il repreſente que les brigands & les ſcelerats qui ſont dans les fers & dans les cachots, ont ſelon les loix toute liberté de ſe deffendre avant que d'eſtre condamnez, mais que Gallus n'a pas eu cet avantage, quoyqu'il luy euſt eſté peut-eſtre aſſez facile de rejetter les fautes de ſa conduitte ſur ceux qui en avoient eſté les auteurs; Que c'eſtoit eux qui luy avoient donné l'occaſion de s'emporter à la colere; mais que quelque excés qu'il euſt commis en cela pour n'avoir pas gardé dans ſa vengeance toute la moderation qu'il devoit, au moins il n'avoit rien fait d'injuſte, ny qui meritaſt la mort; Que c'eſtoit une grande indignité que Conſtance en faveur d'un eunuque ſon valet de chambre, & de l'intendant de ſes cuiſiniers euſt ainſi traitté ſon couſin germain, un prince qui portoit la qualité de *Iulian. ad Athen.*

Cesar, qui avoit épousé sa sœur, & en avoit une fille; & dont luy-mesme avoit épousé la sœur en premieres noces; & que sans avoir égard à tant de liens si étroits & si saints qui les devoient unir ensemble, il l'eust livré à la discretion de ses plus grands ennemis pour le massacrer.

Philostorg. l. 4. c. 1. Philostorge tasche de justifier Constance de la mort de Gallus en disant qu'il avoit envoyé pour sauver la vie à ce jeune prince, mais que l'eunuque Eusebe le fit promtement executer avant que l'on sceust l'ordre qui luy apportoit sa grace. Cet auteur est fort suspect en toutes choses; mais il le doit estre particulierement pour ce qui regarde Gallus en faveur duquel il se declare entierement.

Constance fit aussi punir tous ceux qui avoient eu part à la mort de Domitien Préfet du Pretoire que Gallus avoit fait mettre en pieces au commencement de cette année.

Greg. Nyss. l. 1. contr. Eunom. Mais Aëce, dit S. Gregoire de Nysse, évita pour lors la peine des fautes dont il estoit aussi coupable que les autres, n'estant pas encore assez considerable pour meriter qu'on songeast à luy. Neanmoins nous apprenons de ce mesme

l. 3. c. 17. Pere qu'il quitta Antioche, & vint à Alexandrie; & selon Philostorge, ce pourroit estre dés ce temps-cy.

Julian. ad Athen. Personne ne nous peut mieux instruire que Julien de ce qui luy arriva à luy-mesme aprés la mort de Gallus. Car il dit que Constance l'ayant traisné de tous costez durant sept mois, & luy ayant donné des gardes pour s'assurer de sa personne, ne le relascha qu'avec de tres-grandes peines, & qu'il ne fust jamais sorti de ses mains si quelqu'un des dieux (c'est ainsi que parle cet apostat) ne luy eust rendu favorable l'esprit de l'Imperatrice Eusebie; Qu'il fut neanmoins obligé de se retirer dans la maison de sa mere, parce qu'il ne possedoit plus rien des grands biens que son pere luy avoit laissez, Constance s'en estant rendu le maistre; & qu'il luy fit mille maux avant que de l'élever à la dignité de Cesar. Mais en attendant que nous voyons la suitte de son histoire, il suffit de remarquer d'une part en ce lieu les plaintes qu'il fait de l'eunuque Eusebe qui avoit esté l'un des principaux auteurs de la mort

infame de Gallus, & d'obſerver auſſi de l'autre là reconnoiſſance qu'il témoigne envers l'Imperatrice Euſebie qui fut ſon unique protectrice dans une occaſion ſi dangereuſe.

Nous apprenons d'Ammien Marcellin que les flatteurs qui aſſiegeoient ſans ceſſe l'eſprit de Conſtance, firent un crime à Julien de ce qu'il eſtoit party de luy-meſme du lieu de ſa retraitte dans la Cappadoce, pour faire un voyage en Aſie afin d'y étudier, & de ce que ſans ordre de l'Empereur il avoit veu ſon frere Gallus dans le temps qu'il paſſoit par Conſtantinople. Cet hiſtorien ajoûte que la choſe alla ſi loin, que ſans le ſecours de l'Imperatrice Euſebie, qui obtint qu'on le conduiſiſt à Come auprés de Milan, & de là en Grece pour s'y exercer dans l'étude des belles lettres, il ſeroit pery malheureuſement par cette conſpiration. Il dit luy-meſme qu'on le fit demeurer ſix mois en Italie auprés de Milan, & que pendant tout ce temps-là l'eunuque Euſebe empeſcha qu'il ne viſt l'Empereur, de peur que s'inſinuant dans ſon amitié par la liberté de la frequentation, Conſtance ne reconnuſt ſa fidelité, & ne luy donnaſt de l'employ; Que neanmoins l'Imperatrice fit tous ſes efforts pour luy procurer la permiſſion de le voir, afin de luy donner une pleine confiance; & que pendant tout ce temps de diſgrace il ne le vit que cette fois là, & encore une autre fois dans la Cappadoce.

C'eſt ainſi qu'il faut adorer l'abyſme profond des jugemens de Dieu, qui ayant promis une protection eternelle à ſon Egliſe, ne laiſſe pas de conſerver la vie & la liberté à ceux qui en doivent eſtre les perſecuteurs. Toute la maiſon du grand Conſtantin eſtant alors réduitte à Conſtance & à Julien, Dieu permet que cet Empereur qui vient de faire mourir Gallus chreſtien de profeſſion, épargne ſon frere Julien qui eſt idolatre dans le cœur, & qui doit un jour montrer par ſa conduitte violente & tyrannique la fureur dont il eſt envenimé contre JESUS-CHRIST & ſon Egliſe. Mais celuy qui ſçait exercer la patience des bons par la fureur des méchans, ſçait auſſi le temps qu'il s'eſt reſervé dans ſa colere pour jetter au feu les fleaux dont il s'eſt ſervy

dans le deſſein de ſanctifier ſes enfans, & d'éprouver la fidelité de ſon Epouſe. Aprés que Conſtance & Julien auront fait d'inutiles efforts pour accabler la verité, elle ſurvivra aux Empereurs Ariens & aux apoſtats; & l'Egliſe ayant eſté purifiée en ce monde par des ſouffrances continuelles, regnera eternellement avec JESUS-CHRIST, qui eſt le Roy immortel de tous les ſiecles, & le ſouverain diſtributeur des empires & des couronnes.

Fin du ſixiéme Livre.

ECLAIRCISSEMENS

SUR DIVERS ENDROITS

DE L'HISTOIRE DE S. ATHANASE.

LIVRE I. CHAP. I.

NOus nous servons des termes d'Archevesque, de Patriarche, & d'autres semblables, non qu'ils fussent alors en usage, mais pour nous conformer à la maniere dont nous parlons presentement.

CHAP. III.

1.

Ce que nous disons que l'histoire de ce baptesme s'accorde difficilement avec l'âge de S. Athanase, vient de ce qu'on ne peut pas douter qu'il ne fust encore alors tout enfant. Socrate & Sozomene le disent expressément ; & Baronius croit faire beaucoup de dire qu'il pouvoit avoir alors 12. ans. Cependant S. Pierre d'Alexandrie n'estant mort qu'à la fin de l'an 311. on ne peut pas mettre cette histoire avant la fin de 312 Et c'est mesme trop tost, puisque selon toutes les apparences cette histoire n'arriva pas durant la persecution, qui ne finit en orient qu'avec l'an 312. Mais la supposant mesme en 312. S. Athanase n'ayant alors que 12. ans, n'en aura eu que 25. lors qu'il fut fait Evesque : car il est certain que ce fut peu de mois aprés le Concile de Nicée. Or il est fort difficile de croire qu'il l'ait esté si jeune, sur tout puisqu'il avoit déja paru extr. ordinairement dans le Concile de Nicée, & que dés devant mesme il s'estoit rendu redoutable aux Ariens. Il est vray que Theodoret dit qu'il estoit encore jeune quand il fut éleu. Mais un homme de 35. ans & plus passoit alors pour estre bien jeune quand il s'agissoit de l'episcopat ; & on se plaignit que Paulinien frere de S. Hieroſme avoit esté fait prestre trop jeune, quoy qu'il eust prés de 30. ans ; au lieu que parmy tous les défauts que les Ariens voulurent trouver dans l'entrée de S. Athanase, on ne voit point qu'ils ayent jamais parlé de son âge. Hænschenius a remarqué qu'il estoit fort difficile de soutenir que S. Athanase fust encore si jeune mesme en 311. Que si S. Alexandre, sous qui tout le monde dit que cela arriva, n'a esté Evesque qu'en 321. comme le porte la chronique de S. Hieroſme, S. Athanase n'estoit pas asseurément en âge de se divertir de cette maniere.

Socr. l. 1. c. 11. Sozom. l. 2. c. 16. Baron. 311. §. 63.

Theodor. l. 1. c. 25.

Hieron. ep. 62. c. 3.

Bolland. de S. Alexand. 26. febr. p. 636.

2.

Baronius croit que S. Athanase a vescu quelque temps dans le desert en la compagnie de S. Antoine, & qu'il le dit dans la vie qu'il a écritte de ce Saint. Et asseurément s'il a esté disciple de S. Antoine, il ne pouvoit manquer de le dire dans cette vie. Cependant il n'y dit autre chose sinon qu'il avoit veu ce Saint plusieurs fois. Peut-estre pourroit-on croire qu'il auroit passé quelque temps dans le desert, puisqu'entre les eloges qu'on luy donna à son election, on dit qu'il estoit l'un des Ascetes : & dans un recueil de quelques paroles de S. Antoine donné par Ecxellensis, il est dit que ce Saint avoit veu descendre l'esprit de Dieu sur trois personnes, en qui il en avoit paru des effets merveilleux, & que l'abbé Athanase qui avoit esté fait Patriarche, estoit l'un des trois. Neanmoins la qualité d'Ascete qui mar-

ann. 311. §. 63.

Athan. de vit. A nt. t. 2. p. 451.

epilog. 2. p. 726.

que fort bien la vie sainte, austere & retirée que le Saint avoit menée, n'oblige point a dire qu'il ait vescu hors des villes. Et pour le titre d'Abbé, sans examiner l'autorité du recueil dont cette histoire est tirée, comme il est tiré de l'Arabe, c'est à ceux qui sçavent cette langue à voir si le mot qui répond à celuy d'Abbé, est particulier aux moines, & s'il ne se donne point aussi aux ecclesiastiques & aux Evesques.

Chap. VI.

Baronius a mis la derniere deffaitte de Licinius dés l'an 318. parce qu'il n'avoit pas encore veu les fastes d'Idace, qui portent que la bataille d'Andrinople fut donnée en 324. le 3. de juillet, & celle de Calcedoine le 18. septembre de la mesme année; sans parler des autres raisons qu'il n'est pas necessaire d'alleguer, puisque le sentiment de Baronius est rejetté aujourd'huy generalement par les plus habiles, qui mettent la deffaitte de Licinius en 323 ou 324. dequoy nous parlerons dans la suitte.

Chap. VII.

Il est assez difficile de dire quand le schisme des Meleciens a commencé. S. Athanase dans une lettre aux Evesques d'Egypte, dont on a fait sans raison la premiere oraison contre les Ariens, dit qu'il y avoit 55. ans que les Meleciens s'estoient separez de l'Eglise, & 36. que les Ariens avoient esté déclarez heretiques, & qu'ils avoient esté chassez de l'Eglise par le jugement de tout le Concile Oecumenique. Baronius a cru là dessus comme une chose indubitable, que cette piece avoit esté écritte 36. ans depuis le Concile de Nicée, c'est à dire en 361. & par consequent que Melece avoit fait schisme en l'an 306. Cependant nous montrerons dans la suitte que la lettre de S. Athanase est selon toutes les apparences, pour ne pas dire avec certitude, non de 361. mais du commencement de 356. Cela nous porte donc à mettre le commencement du schisme de Melece en 300. ou 301. Par ce moyen S. Pierre qui est mort avant la fin de la persecution, aura aisément assemblé un Concile pour juger Melece, comme le dit S. Athanase; car la persecution ne commença qu'en 303. Mais d'autre part Melece fut condamné pour avoir sacrifié aux idoles & renoncé à la foy: c'estoit donc ce semble durant la persecution. Socrate & S. Epiphane le disent. Et pour le Concile, la persecution ayant eu quelques relasches en certains temps, il n'est point impossible que S. Pierre ait assemblé quelques Evesques. Voila les raisons qui nous empeschent de nous déterminer sur ce point.

Apolog. 2. p. 777.

Socr. l. 1. c. 5. Epiph. hær. 68.

Chap. VIII.

I.

Baronius reconnoist qu'il y a diverses fautes dans les actes de S. Pierre qui sont dans Surius, & il s'arreste à d'autres qu'il attribue a Anastase le bibliothecaire, prétendant qu'ils sont plus veritables. Neanmoins les extraits qu'il en donne ne font pas juger qu'ils soient fort differens de ceux de Surius. Les grecs que le P. Combefis a donnez depuis peu, ne sont au jugement de Leo Allatius & de M. Valois, que les communs ajustez par Metaphraste. Non seulement on y lit la deffense que fait S. Pierre de la part de Jesus-Christ aux prestres Achillas & Alexandre, de recevoir jamais Arius dans l'Eglise; mais ils ajoûtent que ces prestres rapporterent la chose aux principaux du Clergé. Et on prétendra que nonobstant tout cela, Achillas mesme que S. Athanase nous represente comme un saint Evesque, & qui selon l'opinion commune n'a pas vescu un an depuis, ne laissa pas de le recevoir dans l'eglise comme diacre, & de l'élever mesme à la prestrise, comme nous l'apprenons de Sozomene; & que S. Alexandre luy confia encore le soin de l'explication de l'Ecriture sainte, comme l'assure Theodoret. Cela est si insoûtenable, que l'auteur des actes a mieux aimé faire une fausseté visible & certaine, & dire qu'Arius ne laissa pas d'esperer son rétablissement de l'affection d'Achillas & d'Alexandre, mais que ses esperances furent vaines & n'eurent aucun effet; quoy qu'il soit indubitable que quand il commença à répandre son heresie sous S. Alexandre, il estoit.

Bar. 310. § 4. & in marg. 16. sexies.

Allat. de Symeo. p. 116. Vales. in Euseb. p. 319.

Soz. l. 1. c. 14.

Theod. l. 1. c. 1.

An 305.

estoit prestre & curé dans Alexandrie.

Bar. 310. §. 4. Baronius remarque comme une fausseté dans les actes de Surius, ce qu'ils disent que S. Pierre avoit excommunié Arius à cause de son heresie contre le Fils de Dieu, parce que les historiens nous apprennent qu'il n'estoit coupable alors que d'avoir suivy le schisme des Meleciens. Ceux de Combefis n'expriment point le sujet de son excommunication: mais ils portent neanmoins que S. Pierre accusa Arius d'avoir separé le Fils de la gloire & de la Consubstantialité du Pere, dequoy JESUS-CHRIST ne luy avoit rien dit dans sa vision prétenduë. Ils supposent donc qu'Arius avoit déja commencé à prescher son heresie; & c'est ce que personne n'oseroit dire. Ils disent encore qu'Arius estoit prestre, quoy que Sozomene assure qu'il n'estoit encore que diacre.

Soz. l. 1. c. 14.

Outre ce qui regarde Arius, on y peut remarquer encore diverses fautes. 1. Ils disent par deux fois que S. Pierre fut executé par l'ordre de Diocletien, quoy qu'il soit constant que Diocletien s'estoit démis de l'empire & s'estoit retiré en Dalmatie plusieurs années auparavant. Aussi le P. Combefis n'y a point trouvé d'autre solution que celle qui couppe en un mot toutes les difficultez, en disant sans preuves que les endroits sont corrompus. 2. Ils disent que Diocletien envoya cinq tribuns à Alexandrie pour emmener le Saint à Nicomedie. Ceux de Surius ne parlent que d'un: & cela est assurément plus croyable. 3.

Euseb. l. 9. c. 6. Eusebe dit que S. Pierre ayant esté pris, fut aussi-tost decapité, ἀθρόως τότε. Cela ne s'accorde pas avec les actes de Surius, qui disent que son empriſonnement ayant causé une sedition dans la ville, l'on envoya à Nicomedie prendre les ordres de l'Empereur. Ceux de Combefis disent la mesme chose, sinon qu'il semble que tous les cinq tribuns y furent eux-mesmes: ce qui seroit un peu difficile à croire. 4. Ils mettent un Milius entre les Evesques d'Alexandrie, où il n'y en a point de ce nom. 5. Ils mettent en deux endroits S. Heracle aprés S. Denys & Maxime, quoy qu'il les ait precedez. Le P. Combefis cherche quelque solution pour le premier endroit, & a recours pour l'autre à la corruption du texte. 6. Ils disent qu'Origene a fait beaucoup de peine à Heracle. Nous ne trouvons rien de cela jusqu'à ce que Theophile se mit à persecuter les solitaires de Nitrie au commencement du v. siecle: & selon toutes les apparences, Origene & Heracle sont toujours demeurez unis. 7. Ils disent que l'on voulut enterrer le corps de S. Pierre εἰς τὰ Θέωνα, ce qui ne peut signifier autre chose que l'Eglise de S. Theonas, qui ne fut neanmoins bastie que par S. Alexandre, comme nous l'apprenons de S. Athanase.

Ath. apol. 2. p. 603.

2. Theodoret dit que l'episcopat de S. Achillas dura peu. Gelase de Cyzic ne luy donne que cinq mois, & S. Epiphane que trois. S. Athanase semble les favoriser. Car il parle plusieurs fois des ecclesiastiques & des Evesques ordonnez du temps d'Alexandre: il y joint S. Pierre par deux fois, & ne parle de mesme d'Achillas qu'en un seul endroit. S. Hieroſme au contraire ne met le commencement d'Alexandre qu'en la premiere année de la 275. olympiade, c'est à dire en 321. De sorte qu'Achillas a dû gouverner dix ans selon luy depuis 321. ou huit au moins, s'il n'a commencé qu'en 313. Nous suivons S. Hieroſme, parce que nous ne voyons pas assez de raison pour le quitter. Car S. Athanase ne dit rien de formel. Theodoret & Gelase doivent ceder par le droit d'antiquité. Et S. Epiphane diminuë beaucoup l'autorité de son témoignage par la faute visible qu'il commet au mesme endroit, en faisant Achillas posterieur à Alexandre. Neanmoins s'il est vray qu'il faille mettre le commencement de l'Arianisme en 320. dequoy nous parlerons dans la suitte, il est certain que S. Alexandre estoit Evesque dés auparavant.

Theod. l. 1. c. 1. Gelas. l. 2. c. 1. Epiph. har. 69.

CHAP. XV.

Les auteurs ne marquent point précisément quand a commencé l'heresie d'Arius. A en juger par l'ordre de leurs histoires, on diroit que ce n'a esté qu'aprés la deffaitte de Licinius. Cela ne se peut neanmoins, puisque Licinius n'a esté vaincu qu'à la fin de 324. moins d'un an avant le Concile de Nicée, ou en

323. au pluſtoſt : mais cela marque peut eſtre que ce n'eſtoit pas fort long-temps auparavant. Il eſt viſible par la lettre de Conſtantin a Alexandre & à Arius ſur ce trouble, que ce prince n'en avoit point entendu parler avant que d'eſtre maiſtre de l'Orient ; ainſi il n'avoit pas fait encore beaucoup d'éclat dans l'Occident ; & neanmoins S. Alexandre en avoit écrit à S. Silveſtre. S. Athanaſe ne diſtingue point le commencement de l'Arianiſme du temps du Concile de Nicée, lorſqu'il dit qu'il y avoit 36 ans que les Ariens avoient eſté declarez heretiques, & qu'ils avoient eſté chaſſez de l'Egliſe par le jugement de tout le Concile œcumenique. Mais je ne ſçay ſi cet endroit meſme ne peut point fixer tout à fait le temps de l'hereſie d'Arius. Car l'écrit où il dit cecy a eſté fait dés l'an 356. comme on le verra dans la ſuitte, 31. an ſeulement aprés le Concile de Nicée. Ainſi ou il y a faute dans le nombre de 36. ou le ſens de cet endroit eſt que les Ariens avoient eſté declarez heretiques 36. ans auparavant par S. Alexandre, & avoient meſme eſté excommuniez depuis par le Concile de Nicée. Le grec ſouffre ce ſens qui leve de grandes difficultez. Que ſi c'eſt le veritable, il faut mettre en 320. le Concile d'Egypte depuis lequel proprement les Ariens ont du paſſer pour condamnez. Car la loy par laquelle Licinius prétendoit ruïner l'Egliſe en defendant les Conciles, pouvoit n'eſtre pas encore faitte. S. Baſile d'Amaſée dont S. Hieroſme met le martyre en 320. pouvoit auſſi avoir donné avant que de mourir des preuves de ſa foy ſur la divinité du Verbe, de laquelle S. Athanaſe dit qu'on ne pouvoit pas douter. Et il n'eſt pas meſme neceſſaire qu'il ait ſceu ce qui ſe paſſoit dans l'Egypte, puiſque nous avons veu dans le chapitre 12. qu'Euſebe de Nicomedie s'eſtoit declaré contre la verité avant Arius. Pour l'endroit de Lactance où les Ariens ſe trouvent nommez, les meilleurs manuſcrits ne les mettent point : & en quelque temps que Lactance ait écrit, ſoit en 316. comme veut Baronius, ſoit vers l'an 323. comme il eſt aſſez probable, il eſt fort difficile de croire qu'il ait jamais parlé des Ariens.

or. 1. in Ar. p. 395.

Euſeb. de vitâ Conſt. l. 1. c. 51.

or. 1. in Arian.

or. 2. p. 329. Sect. 1. n. 3.

CHAP. XVIII.

Nous mettons le Concile d'Alexandrie à la fin de 324. au pluſtoſt, ſuivant l'opinion du P. Petau, de Monſieur Valois & de pluſieurs autres perſonnes habiles, qui croyent que Licinius ne fut dépouïllé de l'empire qu'en 324. Ils ſe fondent particulierement ſur Idace, qui marque ſous les Conſuls de cette année la bataille d'Andrinople le 3. de juillet, & celle de Calcedoine le 18. de ſeptembre. La chronique d'Alexandrie les favoriſe auſſi en mettant en 324. la deffaite & la mort de Licinius, quoy que par une brouillerie toute viſible, elle ne parle des batailles d'Andrinople & de Calcedoine que ſur l'année 325. Le Sieur Godefroy ſur la premiere loy *de veteranis* ſuit une autre ſupputation, & croit que les deux batailles ont eſté données dés 323. Le paſſage de Victor, ny celuy de l'anonyme qu'il allegue ne le prouvent pas, puiſque la guerre peut avoir commencé en 323. & pluſtoſt encore, & n'avoir fini qu'en 324. La premiere loy *de inſirmandis his qui ſub tyrannis*, paroiſt plus forte, puiſqu'elle caſſe dés le 17. may 324. tout ce qu'avoit fait Licinius : & on ne peut pas dire qu'il y ait faute pour les Conſuls, parce que la loy ſuivante qui eſt du 12. fevrier 325. ſuppoſe celle-cy. Mais Godefroy luy-meſme ruine l'avantage qu'il peut tirer de cette loy, en diſant dans ſa chronologie qu'au lieu du 17. may, il faut peut-eſtre le 17. de decembre, *Kal. jan.* pour *Kal. jun.* ce qui eſt un changement fort aiſé & fort ordinaire. Ainſi ſa plus forte preuve eſt la troiſiéme loy *de extraordinariis*, receuë le 24. avril 324. par laquelle Conſtantin répond à ceux de Calcedoine & de Macedoine. Car s'il n'y a point de faute, c'eſt une preuve que Conſtantin eſtoit maiſtre de Calcedoine avant le 18. ſeptembre 324. Mais le ſieur Godefroy meſme eſt obligé de corriger un grand nombre de fautes dans les dattes des loix : ainſi cette preuve ne peut pas eſtre comparée à l'autorité d'Idace

t. 1. p. 420. 421.

Il faut avoüer neanmoins que ſi le ſentiment de Monſieur Valois eſt plus autoriſé, celuy du ſieur Godefroy s'accorde mieux avec l'hiſtoire de l'Aria-

nisme. Car si Constantin n'est devenu maistre de l'Orient qu'aprés le 18. septembre de l'an 324. il est difficile de concevoir comment il a pu envoyer Osius de Nicomedie tenir ce Concile à Alexandrie, convoquer un Concile general aprés son retour, & le faire tenir dés le mois de may 325. Une année de plus rendroit cela bien plus facile. Les lecteurs en jugeront comme il leur plaira.

LIVRE II. CHAP. IV.

Soz. l. 1. c. 18. Valef. in Eus.

LE titre du chapitre où Eusebe parle de cette harangue, porte que ce fut Eusebe mesme qui la fit; & Sozomene dit la mesme chose. Cela se peut confirmer sur ce qu'Eusebe témoigne avoir prononcé un panegyrique de Constantin pour sa 20. année, lorsque ce prince estoit au milieu de l'assemblée des ministres de Dieu; ce qui marque bien clairement le Concile de Nicée. Mais il est aisé qu'il ait fait ce discours en quelqu'autre occasion plustost qu'à la teste de cette séance, où il semble qu'un long & ennuyeux panegyrique, comme Eusebe avoit accoustumé d'en faire, n'estoit pas fort de saison. De plus, il est certain qu'Eusebe ne faisoit pas ce discours comme chef du Concile; & il n'y a pas aussi beaucoup d'apparence que le Concile eust choisi un Evesque tel que luy, suspect ou convaincu d'Arianisme, pour porter la parole en son nom. Cette commission convenoit mieux ou à Osius, ou à S. Eustathe, ou à l'Evesque d'Alexandrie. Personne ne le dit d'Osius. Theodoret qui estoit d'Antioche, & bien informé de ce qui regardoit les Evesques de cette Eglise, dit que ce fut S. Eustathe qui parla le premier devant Constantin, & qui releva par ses éloges l'amour que ce prince avoit pour l'Eglise. Le titre de Coryphée des Peres de Nicée qu'on luy a donné, favorise assez ce sentiment. Et il est difficile d'expliquer autrement que du Concile de Nicée ce que dit S. Hierosme, qu'estant Evesque d'Antioche, *Qui Antiochena Ecclesia episcopus*; il avoit le premier sonné la trompette contre Arius. Car sans parler de S. Alexandre, S. Philogone s'estoit déclaré contre Arius, lorsque S. Eustathe estoit encore Evesque de Berée. Gregoire prestre de Cesarée dans l'éloge qu'il a fait des Peres de Nicée, dit aussi que ce fut S. Eustathe qui fit la harangue à Constantin. Nicetas cite de Theodore de Mopsueste que ce fut S. Alexandre d'Alexandrie; & l'autorité d'un témoin si ancien seroit fort considerable en ce point, si nous avions ses ouvrages pour examiner ce qu'on en cite. Car quelque âge qu'eust S. Alexandre, il avoit encore assez de vigueur pour faire une harangue, qui selon toutes les apparences ne devoit pas estre longue. Celle que rapporte Gregoire de Cesarée comme la veritable, est en effet fort courte. S. Eustathe (car c'est luy à qui il l'attribuë) aprés y avoit rendu graces à Dieu de la pieté de Constantin, & des avantages que l'Eglise en recevoit, fait un abregé tres-clair de la foy de la consubstantialité des trois Personnes, & finit en demandant l'assistance de Constantin, pour arrester le cours de l'heresie d'Arius. Il est certain que ce discours n'est point d'Eusebe de Cesarée. Ces paroles mesme qu'on y lit, *qui Arius nescio quomodo allectus in presbyteratum nos laesit*, conviennent mieux à S. Alexandre qu'à S. Eustathe. Mais nous n'oserions pas nous arrester à une piece qui n'est point autorisée de l'antiquité, & où l'on peut remarquer diverses difficultez. Car Theodoret ne dit point que S. Eustathe eust rien dit contre Arius, & plus la confession de la divinité & de la consubstantialité du S. Esprit est claire & précise, plus elle est suspecte; puisque dans les disputes qui se sont élevées sur ce point, ny S. Athanase, ny aucun autre Pere n'a jamais allegué une autorité si considerable: & mesme à l'égard du Fils, ce ne fut que dans la suitte de cette séance qu'on se résolut de se servir du terme de *Consubstantiel*.

Euseb. de vit. Const. l. 1. c. 8.

Theodoret. l. 1. c. 6.

Hier. ep. 146.

apud Sanctum. tom. 1.

CHAP. X.

Il y a apparence que l'obstination de ceux qui refusoient de signer la consubstantialité, alla jusqu'à faire durant quelque temps une espece de schisme. Car

nous ne voyons point à quoy nous puiſſions mieux rapporter ce que diſent les Peres du Concile d'Epheſe dans leur lettre à l'Empereur, lors qu'ils ſe plaignent de ce que Jean d'Antioche avoit tenu ſon Concile à part avec les Orientaux. act. 3.

» C'eſt, diſent-ils, ce qui arriva autrefois » dans le grand & ſacré Concile des 318. » Peres de Nicée, où quelques-uns ſe ſe- » parerent de cette ſainte aſſemblée, de » peur d'y ſouffrir la juſte punition de leurs » fautes. Mais le grand Conſtantin n'eut » garde de conſiderer comme un Concile » cette bande diviſée des autres; & il or- » donna meſme qu'on les punist pour » avoir refuſé de s'unir avec tant de ſaints » prélats, qu'ils n'auroient pas abandon- » nez, s'ils ne ſe fuſſent reconnus cou- » pables.

Philoſt. l. 1. c. 9. p. 7. & 177.

Pour la ſignature des Euſebiens, s'il en faut croire Philoſtorge & le ſens que luy donne Nicetas, ils écrivirent le mot d'ὁμοιούσιος qui ne ſignifie que *ſemblable en ſubſtance*, au lieu d'ὁμοούσιος & de *conſubſtantiel* que mettoient les orthodoxes. Mais il y a bien de l'apparence que Philoſtorge, ſi c'eſt ſon ſens, a inventé ce fait pour diminuer la honte des chefs de ſon parti, & empeſcher qu'on ne les accuſaſt d'avoir combattu une doctrine qu'ils avoient approuvée par leur ſignature. Car quelque peu de difference qu'il y ait pour l'écriture entre ὁμοιούσιος & ὁμοούσιος, il eſt comme impoſſible qu'elle n'euſt pas eſté remarquée par ceux qui examinerent ſans doute avec ſoin la ſignature de ces prélats ſuſpects.

Socrat. l. 1. c. 5. 10.

Socrate aprés avoir dit contre la verité de l'hiſtoire qu'Euſebe de Nicomedie & Theognis de Nicée furent bannis par Conſtantin durant le Concile, pour avoir refuſé de ſigner le ſymbole & l'anatheme prononcé contre Arius, dit que peu de temps aprés leur banniſſement ils envoyerent aux principaux Eveſques une requeſte par laquelle ils conſentoient à la foy de la conſubſtantialité, mais non à l'anatheme d'Arius; & que ſur cela ils furent rappellez, & reſtablis en leurs eveſchez. Il n'exprime point ſi cela ſe fit durant le Concile, ou aprés. Mais d'une maniere ou d'autre, nous ne voyons aucun moyen de le ſuivre, & de ſoutenir comme vraye la requeſte qu'il dit avoir eſté donnée par ces deux Eveſques.

Car ſi on dit que ce fut durant le Concile, il faudroit qu'Euſebe & Theognis euſſent eſté bannis deux fois, parce qu'il eſt certain qu'ils l'ont eſté depuis le Concile. Or il n'y a nulle apparence à cela, parce que ceux qui ont reproché à Euſebe l'exil où il fut condamné aprés le Concile, auroient auſſi remarqué qu'il l'avoit eſté durant le Concile. Le ſilence de S. Athanaſe dans ſon traitté des ſynodes eſt une preuve déciſive ſur ce point. S. Hieroſme n'auroit pû l'omettre lorſqu'il veut prouver aux Luciferiens par l'autorité du Concile de Nicée juſqu'où peut aller la condeſcendence de l'Egliſe: Et la maniere dont S. Euſtathe qui y eſtoit preſent, & Theodoret rapportent que les deffenſeurs d'Arius ſignerent le ſymbole, fait bien voir que leur opiniaſtreté n'alla point alors juſqu'à ſe laiſſer bannir. 2. Euſebe dans la requeſte que rapporte Socrate, dit qu'il n'a pas voulu ſigner l'anatheme d'Arius, parce qu'il ne croyoit pas qu'il euſt les mauvais ſentimens pour leſquels on l'anathematizoit. C'eſt ce que perſonne n'a jamais pû dire dans le Concile de Nicée, où nous avons veu qu'Arius avoit dit des blaſphemes qui avoient fait horreur à tout le monde; & Euſebe le pouvoit moins qu'aucun autre aprés les diſcours qu'il y avoit faits luy-meſme, & les lettres qu'on y avoit leuës de luy. 3. Cette requeſte ſuppoſe qu'Arius s'eſtoit alors juſtifié, & avoit eſté rappellé d'exil, & c'eſt ce qu'on ne peut dire eſtre arrivé durant le Concile de Nicée, comme nous le verrons bien toſt. p. 251. &c. Theodoret l. 1. c. 7. 8.

Sozomene a ſuivi expreſſément la ſeconde opinion, diſant qu'Euſebe & Theognis furent rappellez d'exil aprés le Concile, ayant envoyé aux Eveſques la requeſte dont nous parlons. Mais ſi dans le conſentement qu'ils donnent à la foy, ils ne font que rapporter ce qu'ils avoient déja fait dans le Concile de Nicée, 1. On ne voit pas que ce fuſt une raiſon pour demander d'eſtre rappellez d'un exil où ils n'avoient eſté Sozom. l. 2. c. 15.

condamnez que depuis le Concile, & pour de nouvelles fautes, & pour dire qu'ils se soumettent par cette requeste à tout ce qu'on peut demander d'eux. 2. Il faut dire qu'ils n'avoient point signé l'anatheme d'Arius; & cependant Theodoret assure qu'eux deux nommément le signerent tous des premiers. Et l'impieté d'Arius estant manifeste comme elle estoit, il n'y a aucune apparence a croire que le Concile les ait dispensez de cette signature. Que si l'on dit qu'ils offrent de nouveau de consentir a la foy parce qu'ils avoient, si l'on veut, retracté ce qu'ils avoient fait dans le Concile, quoy que cela soit difficile à croire; ils le devroient assurément marquer, & donner des asseurances qu'ils tiendroient cette seconde signature mieux qu'ils n'avoient fait la premiere: & neanmoins ils n'en disent pas un mot. On peut ajouter que les termes de cette requeste portent comme necessairement a croire que les Evesques avoient admis Arius à se justifier, & l'avoient receu solennellement dans l'Eglise. Or quand on supposeroit que cette requeste n'estoit addressée qu'aux Evesques Eusebiens, on verra par la suitte qu'ils ne receurent point Arius dans l'Eglise par une communion publique, qu'en 335. long-temps aprés le rappel d'Eusebe & de Theognis.

Theodoret. l. 1. c. 7.

CHAP. XI.

S. Hieroſme dont nous nous contentons d'alleguer icy le témoignage, parle d'Eusebe comme d'un auteur tres-docte, & il luy a porté assez de respect pour ne vouloir point toucher aux choses qu'il avoit traittées: de sorte qu'on ne peut le soupçonner d'avoir eu aucune passion contre luy. Cependant c'est celuy de tous les Peres qui le represente avec de plus noires couleurs. Il dit qu'il a autrefois porté l'estendard de la faction Arienne. Il luy donne expressément le nom d'heretique. En mesme temps qu'il l'appelle un homme tres-docte, il ajoute qu'il n'estoit pas catholique. Il luy attribuë le nom d'homme Arien. Il asſure que personne n'ignore qu'il a esté Arien, qu'il a esté le deffenseur déclaré de l'heresie.

Hieron. cont. Ruffin. l. 1. c. 2. l. 2. c. 4. l. 3. c. 4 10. ad Cteſiph. & ep. 65.

Mais de plus il suffit de jetter les yeux sur les écrits de cet auteur ecclesiast que, pour le convaincre d'Arianisme par son silence & par ses expressions. Il y a beaucoup de malignité dans son silence, puisque non seulement il n'a pas voulu étendre son histoire ecclesiastique jusques au Concile de Nicée, qui estoit le plus illustre sujet qu'il pouvoit se proposer; mais mesme qu'estant obligé d'en traitter dans la vie de Constantin, il l'a fait de la maniere du monde la plus suspecte, & la plus indigne de la sincerité chrestienne & episcopale. Car le Concile de Nicée ayant esté assemblé pour deux principaux sujets, sçavoir pour établir la divinité du Fils contre l'heresie d'Arius, & pour faire garder par toutes les Eglises du monde une parfaitte uniformité dans la celebration de la grande feste de Paſque, Eusebe ne dit pas un seul mot de la question qui regarde le point de doctrine, quoy qu'il y eust une occasion tres-avantageuse de loüer Constantin sur ce sujet: & il se contente de parler de cet autre point, qui concerne seulement la discipline exterieure. Et quand aux ouvrages dogmatiques qui sont restez de cet auteur, le venin de l'Arianisme y est répandu de toutes parts, & il seroit aisé d'en rapporter par le détail une infinité d'expressions ariennes, si cela n'estoit inutile aprés le recueil qu'en ont fait plusieurs auteurs de nostre siecle.

Athan de Synod. p. 871.

Euseb. l. 5. de demonſtr. evangel. c. 1. & l. 1. contra Marcell. c. 1.

CHAP. XII.

Ce qui fait la difficulté touchant la condamnation d'Arius, c'est que S. Hieroſme dit en termes exprés sur l'autorité de témoins oculaires, & des actes du Concile de Nicée, qu'Arius mesme & ses principaux disciples furent receus par ce Concile, de mesme que les deux Eusebes & Theognis. Rufin dit aussi que Constantin pria les Evesques du Concile de Jerusalem en 335. d'imiter envers Arius la moderation du Concile de Nicée, qui n'avoit point prononcé contre sa personne mais seulement contre ses dogmes. Nous n'opposons point à cela l'autorité de Theodoret, qui dit qu'Arius fut chassé de l'Eglise aussi bien que Second & Theonas, ny mesme S. Epi-

Hier. adv. Luciſer. c. 7.

Ruſin. l. 1. c. 11.

Theod. l. 1. c. 6. Epiph. hær. 70. c. 9.

phane, qui met la depoſition d'Arius, comme l'un des plus grands avantage que l'Egliſe a tirez du Concile de Nicée. Nous ne parlons que de ceux qui ont eſté preſens au Concile, & nous commençons par la lettre que le Concile meſme écrivit a l'Egliſe d'Egypte. Elle marque clairement l'excommunication d'Arius, & perſonne ne le nie. Elle eſt faitte pour eſtre portée par S. Alexandre aprés le Concile, & par conſequent elle doit marquer la derniere concluſion de toutes les affaires dont elle parle. Le Concile tenu à Alexandrie en 339. dit qu'Euſebe & Theognis furent dépoſez pour avoir communiqué avec les Ariens excommuniez par le Concile Oecumenique. Ce Concile n'avoit donc pas levé l'excommunication qu'il avoit prononcée contre eux. Ce que S. Athanaſe dit pluſieurs fois, Que les Ariens avoient eſté chaſſez de l'Egliſe par tout le Concile Oecumenique; Que l'hereſie avoit eſté anathematizée par le Concile de Nicée, & les Ariens chaſſez, & d'autres choſes ſemblables peuvent ſuffire pour nous aſſurer qu'ils eſtoient demeurez excommuniez. Mais il eſt encore plus formel lors qu'il dit qu'Euſebe de Nicomedie luy ayant écrit pour Arius, il luy répondit qu'il ne falloit pas recevoir ceux qui avoient eſté anathematizez par le Concile Oecumenique. Le Concile de Jeruſalem en recevant l'an 335. Arius & ſes diſciples, avouë qu'ils avoient eſté juſques alors hors de l'Egliſe. Que ſi quelqu'un veut dire que depuis le Concile de Nicée Arius eſtoit retourné dans l'hereſie, & par conſequent eſtoit retombé dans l'anatheme; il auroit donc fallu un nouveau Concile pour le ſeparer de nouveau de la communion de l'Egliſe; & S. Athanaſe ne parle jamais que du Concile de Nicée. Il faut donc avoüer que S. Hieroſme a eſté trompé par les témoins qu'il cite, & que pour ce qu'il dit des actes du Concile, on ne le doit rapporter qu'aux Eveſques, comme il y a aſſez d'apparence; ou qu'il a attribué à l'hereſiarque Arius ce qui peut eſtre vray d'un autre Arius auſſi preſtre d'Alexandrie, & compagnon de l'hereſie de ſon collegue. Pour Rufin, c'eſt un auteur qui n'eſt nullement exact, & il fait dire en cet endroit meſme à Conſtantin que S. Alexandre eſtoit alors Eveſque d'Alexandrie.

ap. Theodor. l. 1.

ap. Athan. apol. 2. p. 727.

in Arian. t. 1 p. 305. apol. 2. p. 777.

p. 778.

de ſynod. p. 890. 891.

Epiph. her. 69. c. 8 Socrat. l. 1. c. 3.

CHAP. XIII.

Baronius a pretendu que Second au moins avoit enfin cedé à l'autorité du Concile, & avoit eſté receu comme les autres. Son unique preuve c'eſt que ſon nom ſe trouve dans les ſignatures du Concile, qui n'ont preſque aucune autorité, bien loin de pouvoir eſtre oppoſées aux témoignages de ceux qui diſent que luy & Theonas furent anathematizez. Rufin dit qu'il y eut ſix Eveſques qui aimerent mieux eſtre bannis que de ſouſcrire le ſymbole. Mais il eſt ſeul en cela. Theodoret & Philoſtorge diſent que tous ſignerent hors Second & Theonas, & la lettre du Concile ne parle que de ces deux.

Bar. an. 325 §. 76. 77.

Ruffin. l. 1. c. 5.

CHAP. XIV.

Ce que Melece dit de Jean de Memphis, que l'Empereur luy avoit commandé de demeurer avec l'Archeveſque, paroiſt obſcur. Le ſeul ſens qui peut venir en l'eſprit, c'eſt que Conſtantin eſtant informé par S. Alexandre que ce Jean eſtoit un eſprit inquiet & turbulent, comme cela parut aſſez par la ſuitte, ſi c'eſt luy qui fut depuis chef des Meletiens, avoit ordonné qu'il demeureroit à Lycople avec Melece. Mais ſelon ce ſens, il faudra que Melece ſe qualifie luy-meſme *l'Archeveſque*; ce qui eſt un peu eſtrange.

CHAP. XV.

Bucherius dans ſon livre ſur les cycles témoigne avoir de la peine à croire que le Concile de Nicée ait rien determiné ſur le cycle de 19. ans, & il penche bien plus à dire qu'Euſebe l'ayant publié vers le temps du Concile, cela a donné lieu de croire qu'il avoit eſté fait par ſon autorité. Il ſe fonde principalement ſur l'oppoſition que divers latins ont faitte à cette ſupputation; ce qui n'auroit pas eſté, dit-il, ſi elle fuſt venuë du Concile de Nicée, dont l'autorité eſtoit particulierement reverée par les latins; & ſur ce que parmy les grecs meſmes il y avoit toujours beaucoup de diſputes ſur la feſte de Paſque, juſqu'à ce que Theo-

p. 127. 128.

phile d'Alexandrie l'euſt reglée pour cent ans. Il n'eſt pas difficile de répondre à ces raiſons, puiſque ſoit que le Concile ait authorizé le nombre d'or, ſoit qu'il ne l'ait pas fait, il eſt viſible par S. Ambroiſe, par Gennade, & par Denys le Petit qu'on l'a cru dans l'Occident. Or la creance de ce point, vraye ou fauſſe, a du produire les meſmes effets, & obliger à ſuivre ce calcul, ou à alleguer les raiſons pour leſquelles on ne le ſuivoit pas. Et pour l'Orient, Bucherius demeurant d'accord que l'on y ſuivoit le nombre d'or, on n'en ſçauroit pas conclure que le Concile de Nicée
p. 494. ne l'euſt pas eſtabli. Ce qu'il dit d'un ancien Calendrier ou le nombre d'or n'eſt pas marqué, eſt encore plus foible, puiſqu'il n'eſt point neceſſaire qu'il
p. 128. le fuſt par tout. Il prétend que S. Ambroiſe aprés avoir dit abſolument que le cycle de 19. ans venoit du Concile, marque enſuitte que cela ne s'y trouvoit pas expreſſément, mais ſeulement par conſequence, parce qu'il dit, *Vnde majores*
Ambroſ. ad epiſcop. concil. *noſtri in tractatu Concilij Nicæni eum diem Eunedecaeteride, ſi quis diligenter intendat, ſtatuendum putarunt.* Mais la ſuitte de S. Ambroiſe donne lieu de croire que ces mots *ſi quis diligenter intendat*, ne tombent point ſur *eum diem, &c.* mais ſur *l'nde* qui eſt au commencement de ce paſſage, & qu'il ſignifie, que ſi l'on y prend bien garde, l'on verra que le Concile a pris des Egyptiens le cycle paſchal de 19. ans. Et en effet Bucherius meſme reconnoiſt que ce cycle a eſté premierement trouvé, quoyque fort imparfaittement, par S. Anatole de Laodicée qui eſtoit d'Alexandrie & y avoit demeuré long-temps.

ep. Buch. p. 487. Denys le Petit aſſure que le Concile de Nicée a encore ordonné que la lune dans laquelle on devoit faire Paſque, eſtoit celle qui commençoit depuis le huitiéme de mars juſqu'au cinquiéme d'avril, & que le 14. de cette meſme lune devoit ſe rencontrer depuis le 21. de mars juſqu'au dix-huit d'avril, & que quand meſme ce 14. de la lune ſe rencontreroit le 21. de mars en un ſamedy, il falloit faire la feſte de Paſque dés le
p. 94. 95. lendemain. Bucherius ne croit pas que tout cela ait eſté ordonné par le Concile, d'autant que l'on a ſouvent diſputé ſur toutes ces choſes, & que hors Denys le petit perſonne n'a jamais dit que cela euſt eſté reglé par le Concile de Nicée. Denys allegue le ſettiéme livre de l'hiſtoire eccleſiaſtique. On ne ſçait pas qu'elle hiſtoire il entend.

CHAP. XVI.

Theodoret ne marque pas plus de 20. canons du Concile de Nicée, & aucun ancien n'en a conté davantage. Les Eveſques d'Afrique ayant demandé les Canons de Nicée aux Egliſes d'Alexandrie, d'Antioche & de Conſtantinople, on ne leur envoya que les 20. que nous avons encore. Rufin en met 22. mais ils ne contiennent rien davantage que les 20. dont nous nous ſervons: & ils ſont ſeulement diviſez d'une autre maniere. De ſorte qu'il n'y a aucun ſujet de croire que le Concile en ait jamais fait davantage, quoy qu'il ait fait d'autres deciſions qui n'eſtoiét pas renfermées dans des canons. Il eſt vray que les Arabes attribuent un tres-grand nõbre de canons au Concile de Nicée; & il n'y a pas long-temps qu'il s'eſt fait une edition des titres de ces canons diſtribuez en ſix claſſes, dont la ſeconde ſeule en contient juſques à 84. Mais il n'y a rien de plus viſiblement apocryphe que cette compilation qui a eſté inconnuë à toute l'antiquité.

Theod. l. 1. c. 8.

Codex can. eccleſ. Afric.

CHAP. XVII.

Il faut remarquer ſur ce qu'on dit de cette préſéance des Eveſques de Jeruſalem, que neanmoins lorſque S. Auguſtin faiſant par deux fois l'enumeration des Eveſques qui ſe trouverent en 415. au Concile de Dioſpolis, met toujours Iean de Jeruſalem aprés Euloge de Ceſarée: & on ne peut pas douter qu'il ne ſuiviſt l'ordre des ſéances qu'il avoit trouvé dans les actes du Concile.

Auguſt. Iuſtan. l. 1. c. 3. 7.

Baronius prétend que quoy que Jeruſalem euſt le rang devant Ceſarée, elle demeuroit neanmoins toujours ſoumiſe à ſa juriſdiction. Les diſputes entre S. Cyrille de Jeruſalem & Acace de Ceſarée, dont nous parlerons ſur l'année 357. font juger qu'Acace le prétendoit, &

Bar. an. 425. 139.

& que S. Cyrille le nioit. C'eſt pourquoy S. Hieroſme dans le different qu'il eut avec Jean de Jeruſalem, ſuppoſe le droit de Ceſarée comme certain & indubitable. Baronius allegue l'hiſtoire de S. Porphyre, où il eſt dit que Jean de Ceſarée pria Prayle (ou pluſtoſt Jean) Eveſque de Jeruſalem, de luy envoyer ce Saint qui eſtoit alors preſtre de Jeruſalem, pour luy expliquer quelques difficultez de l'Ecriture, & que quand il fut à Ceſarée, il l'ordonna Eveſque de Gaza. Baronius infere de là que l'Eveſque de Jeruſalem eſtoit ſoumis à celuy de Ceſarée, puiſque celuy-cy avoit droit de prendre ſes preſtres. Neanmoins les metropolitains n'avoient point ce droit ſur leurs ſuffragans ſelon les Canons. Les Eveſques d'Afrique firent un canon exprés pour le donner à l'Eveſque de Carthage; & encore il falloit qu'il demandaſt une fois à l'Eveſque l'eccleſiaſtique dont il avoit beſoin. Blondel ſoutient que l'Eveſque de Jeruſalem ne reconnoiſſoit en aucune maniere celuy de Ceſarée, & il ſemble meſme luy vouloir attribuer quelque juriſdiction ſur les Eveſques voiſins dés le IV. ſiecle, ce qui ne ſe peut pas ſoutenir; & meſme pour l'independance, tout ce qu'il dit n'ajouſte rien à l'incompatibilité qu'il ſemble y avoir qu'un Eveſque ſuperieur pour le rang ſoit ſoumis pour la juriſdiction.

Hier. ep. 61.

Bolland. 26. Febr.

de la Primauté. p. 541. &c.

CHAP. XXII.

Le ſeul ſtyle barbare & preſque inintelligible de cette lettre prétenduë du Concile au Pape, fait aſſez juger de l'autorité qu'elle peut avoir; ſans qu'il ſoit beſoin de demãder par quel privilege S. Macaire de Jeruſalem eſt nommé dans le titre pluſtoſt que S. Alexandre & S. Euſtathe, ni de remarquer que ce titre *& les autres 318. Eu ſynes* ſans dire ſeulement où ils eſtoient aſſemblez, n'eſt pas ordinaire dans les Conciles. Aſſurément S. Euſtathe n'avoit pas ſigné cette lettre, luy qui dit n'avoir pu conter combien il y avoit d'Eveſques dans le Concile. On joint à cette lettre la réponſe de S. Silveſtre, qui eſt du meſme genre, ſi ce n'eſt que la fauſſeté de la datte, & les autres fautes dont elle eſt remplie, font croire meſme à Baronius qu'elle eſt ſuppoſée.

Bar. an. 325. §. 171.

Theod. l. 1. c. 7.

LIVRE III. CHAP. IV.

1. BARONIUS ſur l'année 329. §. 12. croit que ces hommes d'Alexandrie eſtoient de la ſecte des Meleciens, & cette opinion eſt fondée ſur une hiſtoire de S. Epiphane que nous avons rapportée ailleurs. Cette conjecture auroit beaucoup d'apparence de verité ſi l'on pouvoit dire que les Meleciens euſſent alors abandonné la vraye foy. Mais comme le Concile d'Alexandrie rapporté par S. Athanaſe dit qu'Euſebe & Theognis ne furẽt depoſez que pour avoir communiqué avec les Ariens excommuniez par le Concile de Nicée, ce témoignage ſi exprés ne ſouffre point que nous y cherchions d'autre explication.

apol. 2. p. 723.

2. On s'eſt abſtenu de refuter dans le corps de cette hiſtoire pluſieurs fables anciennes qui ont eu cours ſur le ſujet de l'exil d'Euſebe & de Theognis. Sozomene dit que ces deux Eveſques ayant gagné, comme l'on diſoit, celuy qui avoit ordre de l'Empereur de garder les actes du Concile, en effacerent leur ſignature, & que dés lors ils eurent meſme l'inſolence d'enſeigner publiquement que le Fils n'eſt pas conſubſtantiel à ſon Pere. Il ajoute que Conſtantin en ayant repris Euſebe, il eut la hardieſſe de luy dire que ſi l'on couppoit ſon habit en ſa preſence, il ne voudroit jamais dire que les deux pieces fuſſent d'une meſme nature. Ce qui irrita d'autant plus l'Empereur qu'il vit par là que le Concile n'avoit pas étouffé les conteſtations pour toujours, comme il l'avoit cru; & eſtant échauffé meſme par quelques perſonnes qui luy repreſenterent l'indignité de cet excez, il condamna Euſebe & Theognis au banniſſement. Pour rejetter une hiſtoire qui a ſi peu d'apparence, il ſuffit de dire que Sozomene ne l'aſſure pas, & que meſme en un autre endroit il la condamne abſolument.

l. 1. c. 20.

l. 3. c. 18.

Philoſtorge raconte la choſe d'une autre maniere qui eſt encore moins probable. Car il dit qu'Euſebe & Theognis ſe

l. 2. c. 16. & in vit. c. 177. 178. se repentant d'avoir signé, vinrent trouver Constantin pour luy dire qu'ils reconnoissoient avoir mal fait en souscrivant l'impieté par la crainte de ses menaces. Il ajoute que Maris de Calcedoine fit la mesme chose avec eux; & que l'Empereur irrité de ce qu'ils avoient souscrit par hypocrisie, les bannit aussitost dans les Gaules, chassa tous les autres Ariens, c'est à dire ceux qui avoient signé, & au contraire rappella Second, & ceux qui avoient esté releguez avec luy en Illyrie, du nombre desquels estoit Arius.

Quoy que cette conduitte soit trop ridicule pour estre crue de personne, neanmoins il encherit encore en disant que Constantin écrivit de tous costez des lettres qui condamnoient la consubstantialité, & établissoient le Fils d'une autre substance que le Pere, que S. Alexandre souscrivit ces lettres, & qu'ainsi Arius communiqua avec luy; mais que la crainte qu'Alexandre avoit euë de Constantin estant passée, il retourna à son premier sentiment, & qu'alors Arius & ses partisans se separerent d'avec luy & d'avec l'Eglise.

Ce seroit perdre le temps que de refuter ces relations fabuleuses qui ne viennent que de la plume d'un infame Arien, & qui se refutent d'elles-mesmes; estant certain par toute la suitte de l'histoire, que tant que Constantin a vescu, les Ariens n'ont osé attaquer directement le Concile de Nicée, & la doctrine de la consubstantialité du Verbe. On voit mesme qu'une partie de ces fables estoit inventée, quoy que d'une autre
l. 3. c. 18. maniere, dés le temps de Sozomene qui s'en mocque.

3. Gelase est le seul qui a inseré dans son histoire cette lettre de Constantin. *Gel. l. 1. c. 5.* Elle est citée dans le cinquiéme Concile œcumenique par Benigne Evesque d'Heraclée; & comme elle a un parfait rapport avec la conjoncture du temps, qu'elle ne contient rien qui puisse la rendre suspecte, & qu'on ne voit pas quel interest on auroit eu de la supposer, il n'y a pas lieu de la rejetter.

4. On suit icy Philostorge, parce que l'on ne trouve rien de contraire. Et
Socr. l. 1. c. 5. mesme Socrate attribuant ce bannissement d'Eusebe & de Theognis au Concile de Nicée, donne lieu de croire qu'au moins il l'a suivi de fort prés.

De plus, si ce bannissement estoit arrivé dans le cours des persecutions de S. Athanase, il auroit produit un grand changement dans les affaires de l'Eglise, & ce Saint n'auroit pas manqué d'en parler assez souvent; au lieu qu'il n'en parle qu'une seule fois en passant; & dans cet endroit mesme il dit que ce bannissement n'empescha pas qu'Eusebe ne troublast ensuitte les Eglises, & ne dressast des embusches aux Evesques qui s'opposoient à ses entreprises; ce qui marque que son exil a precedé la persecution qu'il commença à faire dés l'an 330. à S. Eustathe & aux autres Evesques orthodoxes. *de Synod. p. 890.*

CHAPITRE V.

Personne ne marque ce terme de trois années que Philostorge, mais rien n'empesche qu'on ne le suive encore en ce point.

CHAPITRE VII.

C'est S. Hieroſme qui dit que S. Eustathe fut banni à Trajanople dans la Thrace; & il ajoute mesme que son corps y estoit de son temps. S. Chrysostome témoigne aussi plus d'une fois que le corps de S. Eustathe estoit dans la Thrace. Theodoret au contraire dit que ce Saint passa seulement par la Thrace & fut mené en une ville d'Illyrie. Et Theodore le Lecteur dit qu'il fut relegué à Philippes en Macedoine, qui est une des provinces de l'Illyrie; en quoy il est suivi par les Grecs posterieurs. La confusion des noms a produit sans doute cette difference. Car il y eut ce semble encore un Eustathe sous Valens, qui estoit prestre de Constantinople, & qui fut banni pour la foy à Bizye en Thrace. Mais ceux qui disent que celuy d'Antioche est mort à Philippes, paroissent les mieux fondez, puisque ce fut de là que Calandion l'un de ses successeurs fit apporter son corps à Antioche vers l'an 480. comme nous l'apprenons de Theodore le lecteur, qui vivoit en mesme temps selon Vossius. Car il y a bien de l'apparence que Calandion ne manqua pas de s'informer avec soin du lieu où estoit son corps, *De script. eccles. 83. Chrys. or. de S. Eustath. l. 2. c. 20. l. 2. Soc. l. 4. c. 13. Soz. l. 6. c. 1. l. 2.*

avant que de le faire apporter à Antioche. S. Chryſoſtome meſme ne s'éloigne pas beaucoup de ceux qui mettent ſa mort à Philippes, puiſque cette ville eſt ſur les confins de la Thrace.

Pour le temps de ſa mort, Theodoret dit ſeulement qu'il eſtoit mort lorſque S. Melece fut établi Eveſque d'Antioche au commencement de 361. & aſſurément S. Melece n'auroit pas dû monter ſur ſon ſiege s'il euſt encore eſté vivant, & jamais les Euſtathiens n'euſſent conſenti l'année ſuivante à recevoir Paulin pour Eveſque. C'eſt pourquoy Socrate & Sozomene ne ſont point recevables lorſqu'ils diſent qu'il fut rappellé ſous Jovien, & qu'il ordonna un Eveſque à Cõſtantinople en 370. 40. ans aprés ſon banniſſement. Bondel a prétendu qu'il eſtoit mort fort peu avant l'election de S. Melece. Mais le paſſage de S. Jean Chryſoſtome qu'il rapporte, s'entend du ſoin que Flavien prenoit de l'Egliſe d'Antioche, & non de la mort de S. Euſtathe. Et aſſurément il y a bien de l'apparence que ce Saint eſt mort peu de temps aprés ſon exil, & meſme devant Conſtantin. Car il n'eſt jamais parlé de luy dans toutes les revolutions & toutes les affaires qui ſe ſont paſſées du temps de Cõſtance. On ne le voit point revenir en 338. aprés la mort de Conſtantin, lorſque tous les Eveſques bannis furent rappellez. Il ne paroiſt ny dans le Concile de Rome en 342. ny dans celuy de Sardique en 347. où tous les Prelats perſecutez par les Ariens vinrent ſe plaindre des violences qu'ils avoient ſouffertes. On ne trouve point que perſonne y ait parlé pour luy, ny repreſenté ſes raiſons. Enfin on ne remarque nulle part choſe quelconque qui faſſe voir qu'il vivoit encore: & n'y ayant point auſſi d'auteur qui le diſe, il ſemble qu'il n'y a pas de difficulté de mettre ſa mort dés l'an 337. au plus tard. Leo Allatius a donné depuis peu le diſcours de ce Saint ſur la Pythoniſſe qui eſt marqué par S. Hieroſme. Pour l'Hxaëmeron qu'il a auſſi donné ſous le nom de S. Euſtathe, on trouve de la difficulté à croire qu'il ſoit de luy; & c'eſt un ouvrage qui ne ſçauroit faire beaucoup d'honneur à celuy qui l'a écrit.

Primauté en l'egliſe. p. 119.

Hieron. de ſcript. 85.

CHAPITRE VIII.

C'eſt Sozomene qui remarque ainſi le temps de la mort de S. Macaire, & nous ne voyons rien qui nous empeſche de le ſuivre. On peut meſme fixer ſa mort à l'an 334. ſi l'on veut s'arreſter à la chronique de Nicephore qui luy donne 20. ans d'epiſcopat.

Soz. l. 2. c. 19.

Pour l'electiõ de S. Maxime, Sozomene dit que S. Macaire l'avoit ordonné Eveſque de Dioſpolis; mais que le peuple de Jeruſalem qui le reveroit pour ſa qualité de Confeſſeur & pour la ſainteté de ſa vie, le deſtinant pour ce ſujet à eſtre un jour ſon Eveſque, murmura fort de ce qu'on le donnoit à une autre Egliſe, & en vint preſque à une ſedition; ce qui obligea S. Maxime à le retenir auprés de luy, & à mettre un autre Eveſque à Dioſpolis. Et meſme les plus habiles, ajoute Sozomene, crurent que S. Macaire eut regret d'avoir éloigné de luy S. Maxime, & procura luy-meſme le ſoulevement du peuple, afin d'avoir occaſion de le retenir, croyant qu'un homme comme luy, tres-ferme dans la foy, & aimé du peuple, luy eſtoit neceſſaire pour maintenir ſon Egliſe en paix aprés ſa mort, & pour empeſcher qu'Euſebe Eveſque de Ceſarée & Patrophile qui l'avoient déja voulu inquieter, & qui l'avoient obligé de ſe ſeparer de leur communion, ne s'efforçaſſent de luy donner pour ſucceſſeur un homme de leur faction. Nous n'avons pas voulu mettre cette hiſtoire dans le corps du livre, tant parce que cette conduitte qu'on attribuë à S. Macaire, n'eſt pas aſſez édifiante, que parce qu'il y a meſme lieu de douter ſi ce fait eſt veritable. Car Sozomene n'eſt pas des plus aſſurez dans ce qu'il rapporte; & il y a peu d'apparence que S. Macaire ait entrepris d'ordonner des Eveſques dans la Paleſtine aprés que le Concile de Nicée avoit laiſſé tous les droits de Metropolitain à l'Eveſque de Ceſarée. Et on ne peut pas dire que l'Eveſque de Dioſpolis euſt une dépendance particuliere de celle de Jeruſalem, puiſque S. Hieroſme fit baptizer par Jean de Dioſpolis des perſonnes que Jean de Jeruſalem avoit refuſez. Il eſt meſme aſſez difficile que l'Egliſe de Dioſpolis ait vaqué en ce

ibid.

Hieron. ep. 61. c. 16.

Theod. l. 1. c. 20. temps-cy. Car Aëce qui en eſtoit Eveſque dés le commencement de l'hereſie d'Arius, vivoit encore au temps de la dépoſition de S. Euſtathe en 330. & de l'intruſion d'Euphrone qu'on ne peut mettre avant 331. & il y a meſme toute ſorte d'apparence qu'il vivoit encore en 349. comme nous le verrons ſur cette année.

Euſebe de vita Conſt. l. 3. c. 6.

CHAPITRE IX.

Quelques novateurs de ces derniers temps abuſant de cette hiſtoire, & particulierement de quelques termes de Theodoret, en ont voulu conclure injuſtement que les laïques ont le pouvoir d'offrir eux-meſmes l'Euchariſtie en l'abſence des preſtres. Et ils prétendent que c'eſt à quoy S. Frumence invitoit ces marchands Romains, lorſqu'il les ſollicitoit de tenir leurs aſſemblées. Mais outre qu'il ſeroit difficile de monſtrer qu'il n'y euſt point de preſtres dans la compagnie de ces marchãds l'hiſtoire n'en diſant rien, & l'uſage eſtant que des perſonnes qui s'engagent dans de longs voyages pour le commerce, menent ordinairement des preſtres avec eux; il eſt viſible par les paroles de Theodoret, que quand S. Frumence les exhortoit à s'aſſembler, ce n'eſtoit que pour y faire leurs prieres ſelon l'uſage des Chreſtiens, & de l'Egliſe Romaine, κατὰ τὰ Ῥωμαίων ἔθος συναγείρεσθαι πρὸς θείαν εὐλογεῖν λειτουργίαν, eſtant certain que le mot de liturgie n'enferme pas toujours le ſacrifice. Rufin de qui il avoit emprunté cette hiſtoire, dit ſeulemẽt qu'ils s'aſſembloient pour prier. Socrate qui avoit écrit devant Theodoret s'eſtoit contenté de dire que S. Frumence avoit exhorté ces marchands à ſe mettre en poſſeſſion de quelques lieux particuliers pour y faire leurs prieres ſelon la maniere des Chreſtiens. Ἐπὶ τὰς χριστιανικὰς εὐλογίας ἐτρέπετο. Et ce meſme auteur nous apprend ailleurs que la couſtume de l'Egliſe d'Alexandrie eſtoit de s'aſſembler quelques jours de la ſemaine, comme les mécredis & les vendredis, pour y lire les ſaintes Ecritures, & y faire la predication au peuple, ſans y offrir le ſacrifice, & ſans y celebrer les ſaints myſteres.

Theod. l. 1. c. 27.

Soer. l. 1. c. 5.

Id. l. 5. c. 22.

Nous avons ſuivi Rufin pour le temps de cette hiſtoire en la mettant au commencement de l'epiſcopat de S. Athanaſe. Mais ſi Rufin a raiſon en cela, il faut reconnoiſtre que le voyage de Metrodore dont il parle, a precedé de quelques années celuy dont parle Cedrene, qui ayant eſté cauſe de la guerre de Perſe, ſelon cet hiſtorien, ne peut-eſtre mis que dans les derniers années de Conſtantin. Car ſi c'eſtoit le meſme voyage, il faudroit ou que Merope n'euſt pas fait le ſien à l'imitation de Metrodore, ou que S. Frumence n'euſt eſté fait Eveſque qu'aſſez avant dans le regne de Conſtance.

Vales. not. in Marcel. p. 304. & in Soer. p. 11. 13.

CHAPITRE XI.

1. Nous n'avons point d'auteur qui nous puiſſe aſſurer du temps du rappel d'Arius. Socrate & Sozomene ont cru qu'il avoit preſque auſſi-toſt eſté rappellé que banni, & qu'on luy avoit ſeulement deffendu durant quelque temps d'aller à Alexandrie. Mais ils le fondent ſur la requeſte prétenduë d'Euſebe & de Theognis, à laquelle nous ne croyons pas pouvoir avoir aucun égard. Nous nous arreſterions davantage à Philoſtorge, qui met auſſi le rappel d'Arius aſſez peu aprés le Concile de Nicée, s'il ne meſloit cela de tant de fables, qu'il n'y a pas moyen d'y rien fonder. Rufin ne reconnoiſt point qu'Arius ait eſté rappellé ſans avoir d'abord la permiſſion d'aller à Alexandrie, & il ne met ſon rappel qu'aprés la mort de Conſtancie, laquelle ſurveſquit à Helene; & tout le monde demeure d'accord qu'Helene ne peut eſtre morte qu'aprés l'an 326. cela recule aſſez le rappel d'Arius; & meſme Rufin ſemble ne le mettre qu'en 335. un peu devant le concile de Jeruſalem. Mais nous ne pouvons le ſuivre juſques-là, puiſque nous verrons que le fondement de beaucoup de perſecutions que S. Athanaſe avoit ſouffertes avant 335. eſtoit le refus qu'il avoit fait de recevoir Arius à la communion, quoy que Conſtantin le luy commandaſt. Or Conſtantin ne luy euſt pas fait ce commandement durant qu'il laiſſoit Arius dans un exil qu'il ne ſouffroit qu'à cauſe de ſon hereſie. Et en effet Socrate témoigne que quand Conſtantin écrivit à S. Athanaſe, Arius eſtoit déja dans Ale-

Soc. l. 1. c. 10.

Sozom. l. 2. c. 20.

l. 2. c. 1.

l. 1. c. 20.

xandrie. Ce qui paroiſt donc de plus probable en cecy, c'eſt qu'il faut attribuer au rappel d'Arius ce que Socrate dit de ſon rétabliſſement à Alexandrie, & le mettre dés la fin de 330. auſſitoſt aprés le banniſſement de S. Euſtathe.

Socr. l. 1. c. 20. 2. Socrate parle de deux lettres de Conſtantin en faveur d'Arius : neanmoins S. Athanaſe n'en met qu'une.

Sozom. l. 2. c. 21. Sozomene fait preceder cette lettre de Conſtantin par de frequens voyages que les Eveſques & les eccleſiaſtiques du parti de Jean le Melecien faiſoient à la Cour, où ils ſe faiſoient paſſer pour catholiques, & pour confirmer les calomnies des Euſébiens contre S. Athanaſe, ils accuſoient ce Saint & les Prélats de ſa communion de tuer, d'empriſonner, de bleſſer, de battre, & meſme de bruſler les egliſes. Il dit que S. Athanaſe de ſon coſté informa Conſtantin des ordinations illegitimes, & des entrepriſes que ceux du parti de Jean faiſoient contre les reglemens de Nicée, qu'il les accuſa de corrompre la foy, d'exciter des ſeditions, & d'uſer de beaucoup de violences contre les orthodoxes; & qu'alors Conſtantin ennuyé de ſe voir tres-ſouvent importuné par tant d'accuſations contraires dont il ne ſçavoit que juger, écrivit à S. Athanaſe la lettre dont parle ce Saint. Ces particularitez ſont condamnées non ſeulement par le ſilence de S. Athanaſe, mais auſſi par ce qu'il dit qu'aprés la lettre de Conſtantin, Euſebe manda aux Meleciens que le temps qu'il avoit promis de leur marquer eſtoit arrivé, & qu'il falloit trouver quelque pretexte de perſecuter S. Athanaſe, comme ils avoient fait ſes predeceſſeurs : d'où nous jugeons qu'ils n'avoient encore rien fait de conſiderable contre luy.

Athanaſ. apol. 2. p. 778.

Chap. XII.

Socr. l. 1. c. 20. Sozom. l. 2. c. 21. Macar. or. 16. 1. C'eſt l'explication de Socrate & de Sozomene. Neanmoins ſelon S. Macaire on voit que ces στιχάρια, qui eſt le mot dont ſe ſert S. Athanaſe, eſtoient de laine. Ce terme n'eſt pas expliqué par les dictionaires grecs.

Theodoret. l. 1. c. 21. 2. Theodoret dit que les ennemis du Saint gagnerent quelques ſoldats pour porter cette acculation à Conſtantin, & qu'ils ajouterent que cet argent venoit d'un tribut qu'Athanaſe avoit impoſé ſur l'Egypte. Ce dernier point ne vient que de ce que Theodoret confond deux accuſations differentes; & pour le premier, S. Athanaſe y eſt aſſez viſiblement contraire.

3. Theodoret dit que ce fut à Conſtantinople; mais nous avons ſuivi S. Athanaſe.

Chap. XIV.

Baron. an 332. §. 5. 1. Cela ſuffit pour refuter quelques hiſtoriens qui diſent au rapport de Baronius, qu'Arſene eſtoit Preſtre ou Lecteur, & pour ruiner en meſme temps l'hiſtoire qu'en rapporte Rufin, qu'Arſene eſtoit un eccleſiaſtique du clergé de S. Athanaſe, lequel eſtant tombé dans un crime enorme dont il apprehendoit d'eſtre puni par ſon Eveſque, ſe tenoit caché pour ſe garantir de la diſcipline de l'Egliſe; & que ce fut ce qui donna la facilité aux Meleciens de publier le bruit de ſa mort. Car ces circonſtances ne peuvent ſubſiſter avec la qualité d'Eveſque & de Melecien qui luy ſont attribuées par S. Athanaſe & par le Concile de Sardique, puiſque n'eſtant pas de la communion de S. Athanaſe, il ne ſe ſeroit pas mis en peine de ſa juriſdiction.

Rufin. l. 1. c. 17.

Sozom. l. 2. c. 22. p. 724. 2. Sozomene dit que ce Jean eſtoit un moine. Un preſtre Melecien dans l'inſcription d'une lettre qui eſt rapportée par S. Athanaſe en ſa ſeconde apologie, le qualifie ſon cher frere; & dans le corps de ſa lettre, il l'appelle ſon pere. Nous avons ſuivi Baronius, qui dit que c'eſtoit le premier Eveſque des Meleciens. Et en effet S. Athanaſe reconnoiſt aſſez que Jean chef des calomnies des Meleciens eſtoit auſſi le chef de leur ſecte : Il dit qu'il eſtoit entré dans la communion de l'Egliſe & dans la ſienne : dans une lettre rapportée au meſme traitté il uſe des meſmes termes, qui conviennent beaucoup mieux à un Eveſque, lequel eſt chef de la communion de ſon egliſe, qu'à un preſtre ou à un moine.

Baron. an 332. §. 1.

Athanaſ. apol. 2. p. 736. p. 787.

3. Monſieur Valois dans ſes notes ſur Ammien p. 3. & ſur Socrate p. 15. ſoutient que Dalmace le Cenſeur qui eut cette commiſſion de connoiſtre du

meurtre d'Arſene, eſtoit Dalmace le pere. Et il ſe fonde ſur ce que la chronique d'Alexandrie luy donne la qualité de Cenſeur. Mais comme Socrate qui eſt plus ancien que cette chronique, la donne au fils, on a cru devoir ſuivre cet hiſtorien. Neanmoins s'il eſt vray, comme le ſoutient Monſieur Valois, que Dalmace le fils eſtoit encore trop jeune pour une commiſſion de cette importance, & étudioit meſme alors à Narbonne, c'eſt une raiſon à laquelle il n'y a point de réponſe.

apud Athan. apolog. 2. p. 784.

4. Pinne dit dans ſa lettre qu'on fit monter Arſene ſur le Nil pour le faire paſſer dans la baſſe Egypte avec le moine Elie, & qu'enſuitte le diacre de S. Athanaſe eſtant venu en ſon monaſtere, l'en enleva avec le moine Elie qui avoit receu Arſene, τὸν μεγαλοφυῆ ἄνδρα, ce qui ſemble marquer qu'on avoit particulierement confié à ce moine le ſoin de cacher Arſene. On ne ſçait ſi ce n'eſt qu'un Elie, ou ſi c'en ſont deux. Celuy à qui Arſene avoit eſté confié devoit l'accompagner dans la baſſe Egypte pluſtoſt qu'aucun autre. D'autre part celuy qui l'avoit accompagné ne devoit pas revenir; & au moins il n'y a pas d'apparence que le diacre de S. Athanaſe luy en ait donné le temps. On a retranché de l'hiſtoire cette particularité embaraſſée & peu importante.

Socr. l. 1. c. 21. Ruſſin. l. 1. c. 17. Sozom. l. 2. c. 24. Theodoret. l. 1. c. 28.

Socrate raconte cet evenement comme s'il eſtoit arrivé dans le temps meſme du Concile de Tyr; & il paroiſt eſtre autorizé par Rufin, par Sozomene, & plus clairement par Theodoret. Mais outre la difficulté qu'il y auroit d'accorder ce jugement public de Paul avec ce que l'on dit qui ſe paſſa dans le Concile de Tyr, S. Athanaſe qui met fort clairement cet evenement avant la lettre qu'il écrivit à Conſtantin touchant Arſene, eſt préferable luy ſeul à tous les autres hiſtoriens de ſa vie.

Chap. XV.

1. C'eſt à cauſe de la lettre d'Alexandre Eveſque de Theſſalonique qui eſt rapportée un peu aprés, que nous diſons avec Baronius que S. Athanaſe envoya ſa lettre à Conſtantin par Macaire. Alexandre qualifie ce Macaire diacre, afin que nous ne doutions pas qu'il ne ſoit different du preſtre qui eſtoit accuſé d'avoir rompu un calice chez Iſchyras.

2. La ſuitte de l'hiſtoire de S. Athanaſe nous oblige à mettre la reconciliation des Meleciens avant le Concile de Tyr. Car depuis ce Conciliabule des Ariens juſques au Concile de Sardique, S. Athanaſe n'a pas beaucoup eſté en eſtat de faire rechercher ſa communion par les Meleciens. Et pour ce qui regarde en particulier Jean chef de tout leur parti, cela eſt indubitable, puiſque Conſtantin luy écrivit ſur ſa réunion avec le Saint. Il eſt marqué expreſſément en la ſeconde apologie, que ce meſme Jean aprés s'eſtre reconcilié avec le Saint, ſervit les Euſebiens en ſoutenant les meſmes calomnies dont il avoit témoigné ſe repentir. Pour Arſene, outre que S. Athanaſe met ſa réunion avant celle de Jean, les Eveſques du Concile d'Alexandrie diſent aſſez clairement qu'il eſtoit avec eux au temps du Concile de Tyr; ce que l'on ne peut expliquer raiſonnablement qu'en l'entendant de ſa communion avec eux, auſſi bien que de la durée de ſa vie juſques au temps de ce Conciliabule.

p. 716.

apol. 2. p. 730.

Livre IV. Chap. I.

ON voit cette datte par Euſebe & par Socrate qui diſent que ce fut en la 30. année de Conſtantin, & plus aſſurément encore par l'acte de proteſtation du clergé de Marcote rapporté par S. Athanaſe, & datté du 10. mois de Thoth ſous les conſuls Conſtance & Albin, c'eſt à dire le 7. de ſeptembre de l'an 335.

Euſeb. l. 4. de vita Conſtant. p. 40. 41. Socr. l. 1. c. 30. Athanaſ. apol. 2. p. 795.

Chap. IV.

Theodoret joint Narciſſe aux autres deputez. Mais S. Athanaſe nomme trop ſouvent les autres ſans parler de Narciſſe, pour avoir égard à ce témoignage de Theodoret.

Theodoret. l. 1. c. 28.

Chap. V.

1. Le Concile d'Alexandrie ſemble pluſtoſt marquer une lettre d'Alexandre au Concile qu'au Comte Denys. Nean-

moins il n'y a pas d'apparence qu'il en ait entendu une autre que celle dont parle S. Athanaſe.

2. Les Eveſques d'Egypte ajoutent à la fin de cette proteſtation au Comte Denys, qu'ils ont declaré la meſme choſe aux Eveſques orthodoxes. Ces termes ſemblent marquer un acte d'appel à l'Empereur ſignifié aux Eveſques pluſtoſt que la requeſte que nous avons déja rapportée, par laquelle ils prient ſeulement les Eveſques de ne pas ſigner la deputation de Theognis & des autres. Neanmoins S. Athanaſe ne nous a point conſervé d'acte d'appel au Concile, mais ſeulement celuy qui fut addreſſé au Comte.

CHAP. VII.

Ce Pallade eſt qualifié dans le grec Κουρσώρης ou pluſtoſt Κουρσώρος, comme on lit dans la page 794. où il eſt encore appellé *Ducenier du Palais*. Le Lexicon de Conſtantin dit que ces Curieux eſtoient ceux qui avoient charge de faire obſerver la police dans les villes, comme les Commiſſaires. Et le terme d'Enqueſteurs dont on ſe ſert pour cela en Normandie, y revient aſſez. Godefroy marque plus particulierement leurs fonctions, & dit que c'eſtoient des delateurs qui rapportoient à l'Empereur les criminels de leze majeſté, les faux monnoyeurs, & autres ſemblables. On le peut voir plus au long ſur ces officiers dont Conſtance modera le pouvoir par une loy, & que Julien l'apoſtat abolit entierement, comme il le rapporte d'un endroit fort remarquable de Libanius ſur la mort de cet Empereur. Quant aux Duceniers, Monſieur Valois tire de Dion que c'eſtoient ceux qui recevant deux cent ſeſterces de l'Epargne, levoient les impoſts publics.

Gothofr. in notis ad cod. Theodoſ. l. 6. tit. 29. de curioſis c. 2. p. 193.

Valeſ. in Euſeb. p. 256. Dio. l. c. 33.

CHAR. X.

1. Nous ne tirons icy des hiſtoriens que ce qui peut s'accorder avec S. Athanaſe, & nous omettons le reſte qui eſt fondé ſur l'erreur où ils ſont qu'Arſene n'avoit point encore eſté reconnu avant le Concile de Tyr.

2. Sozomene dit que les calomniateurs du Saint pour couvrir un peu leur honte, changerent de langage quand ils virent devant eux celuy qu'ils accuſoient d'avoir tué, & qu'eſtant contraints d'avoüer qu'Arſene vivoit, ils dirent qu'ils avoient eu raiſon de le croire mort, parce qu'un Eveſque du parti de S. Athanaſe nommé Pluſien avoit eſté par ſon ordre mettre le feu à la maiſon d'Arſene, l'avoit attaché luy-meſme à une colonne, l'avoit foüetté à coups d'eſcourgées, & l'avoit enfermé dans une petite chambre; mais qu'Arſene s'eſtant ſauvé par une feneſtre ſans qu'on le ſceuſt, & s'eſtant ſi bien caché qu'on ne l'avoit pû trouver, quelque ſoin qu'on euſt long-temps pris de le chercher, ils avoient eu raiſon de croire qu'on l'avoit tué; & que comme c'eſtoit un homme conſiderable & un Confeſſeur, les Eveſques de ſon party n'avoient pas moins fait pour luy que de porter leurs plaintes aux magiſtrats.

Sozom. l. 2. c. 24.

Cette fable que les Ariens publioient ſans doute du temps de Sozomene, eſtoit d'autant moins recevable, que Pluſien meſme qu'ils avoient choiſi pour maltraitter Arſene, eſt un de ceux qu'Arſene meſme nomme pour modele de la ſoumiſſion qu'il veut rendre à S. Athanaſe. Mais il n'y a point d'apparence qu'elle ait eſté produitte dans le Concile de Tyr, puiſque S. Athanaſe y fut déclaré par ſentence coupable du meurtre d'Arſene, κατὰ ψῆφον ἐκκλησίας ἁλῶναι S. Athanaſe, dit le Concile d'Alexandrie, & les Ariens dans leur faux Concile de Sardique diſent abſolument que ce Saint a eſté accuſé non d'avoir fait foüetter, mais d'avoir tué un Eveſque.

Athanaſ. apol. 2. p. 87. ibid. p. 732.

CHAP. XI.

1. Il n'y a rien de ſi difficile que de démeſler toute cette relation, & d'accorder les hiſtoriens avec le Saint. Il eſt indubitable ſelon Rufin & Theodoret, que S. Athanaſe ſe retira auſſitoſt qu'il eut fait paroiſtre Arſene dans le Concile de Tyr, & qu'ainſi cette accuſation arriva depuis celle du calice rompu, & depuis la deputation des autres commiſſaires qui avoient eſté nommez pour informer contre le Saint dans la Mareote.

Socrate au contraire dit que cette derniere accuſation ſuivit celle du meurtre d'Arſene, & que S. Athanaſe ſe retira ſur ce qu'on ne luy rendoit aucune juſtice touchant les plaintes qu'il faiſoit de la de-

Socrat. l. 1. c. 22.

putation de Theognis. S. Athanaſe favoriſe beaucoup ce ſentiment. Car il témoigne aſſez clairement que les Euſebiens n'envoyerent à Mareote qu'aprés qu'ils eurent eſté confondus ſur le fait d'Arſene, & aprés avoir rapporté les proteſtations & les efforts que les Eveſques d'Egypte avoient faits pour empeſcher la deputation, il dit qu'aprés cela voyant que les Euſebiens ne ſuivoient point d'autre regle que leur volonté, il ſe ſepara d'eux comme d'une aſſemblée de prévaricateurs & d'impies.

Apolog. 2. p. 739.

p. 799.

Il ſemble donc que Sozomene a eu raiſon de diſtinguer le tumulte qui obligea le Saint de ſe retirer, d'avec celuy qui arriva lors qu'il fit paroiſtre Arſene.

Neanmoins le Concile d'Alexandrie ne parle d'aucun tumulte, mais il dit que le Saint voyant la tyrannie que le Comte Denys exerçoit dans le Concile, & qu'il témoignoit une grande paſſion pour le faire condamner, il crut ſe devoir retirer pour eviter les effets de ſa violence.

ib. p. 729.

Epiphan. hæreſ. 68.

S. Epiphane ſemble dire qu'il ne ſe retira qu'aprés le retour des députez, mais avant qu'on luy repreſentaſt les fourberies qu'ils avoient commiſes, ce qui eſt difficile à croire.

Hilar. fragm. Theodoret. l. 2, c. 13.

Les Euſebiens publierent depuis ce temps-là qu'il avoit eſté condamné en ſa préſence; & ils le perſuaderent à Conſtance qui l'objecta à Libere : mais ce Pape luy dit poſitivement que cela eſtoit tout à fait faux.

L'autorité de S. Athanaſe eſt ſans doute préferable aux autres. Mais comme il ne rapporte pas toujours les choſes dans leur ordre naturel, nous avons eu égard à la vrayſemblance dans cette relation.

p. 742. 2. Le Pape Jules dans ſa lettre qui eſt rapportée dans la ſeconde apologie du Saint, ſe ſert de ce terme, μηδὲν τύπῳ καταγνωσθείς. Mais il eſt viſible que c'eſt parce que le jugement qui fut prononcé contre luy dans le Concile de Tyr, luy paroiſſoit injuſte, le Saint n'y ayant point eſté jugé dans les formes, ny convaincu d'aucun crime, & qu'il ſe ſert de ce mot dans un ſens qui eſt un peu éloigné de l'uſage, comme il fait encore en un autre endroit rapporté dans la meſme apologie, où il dit de ce meſme Saint, qu'aprés qu'il fut relegué dans les Gaules enſuitte de ſa condamnation, on ne mit pas en ſa place d'autre Eveſque, comme cela ſeroit arrivé dés ce temps-là, s'il euſt eſté condamné, ἐγεγόνει γὰρ ἂν ἤδη, εἰ ὑπὸς τῇ καταγνώσθείς.

p. 748.

3. Socrate dit qu'Arſene meſme fut receu dans le Concile comme Eveſque d'Hypſele, & qu'il ſigna en cette qualité la condamnation de S. Athanaſe. Mais outre que les Euſebiens n'auroient pû en uſer ainſi ſans ſe condamner eux-meſmes trop viſiblement, & que S. Athanaſe ny le Concile d'Alexandrie ne leur reprochent point une ſi étrange abſurdité, il paroiſt bien plus probable qu'Arſene ne s'eſt jamais ſeparé de la communion & des intereſts de noſtre Saint depuis qu'il s'y fut une fois attaché quelque temps devant le Concile de Tyr.

Socr. l. 1. c. 26.

Sozomene dit que ce fut aprés la condamnation de S. Athanaſe que S. Paphnuce prit par la main S. Maxime de Jeruſalem, & le fit ſortir de l'aſſemblée, comme on le rapporte dans le 2. chapitre de ce livre au commencement du Concile. Cela eſt peu probable, puiſque S. Maxime avoit dû reconnoiſtre long-temps auparavant la cabale formée contre S. Athanaſe, dont Rufin dit que S. Paphnuce l'inſtruiſit aprés l'avoir fait ſortir; & il y a de plus bien de l'apparence qu'aprés la retraitte de S. Athanaſe, les Eveſques d'Egypte ne prirent plus aucune part à ce qui ſe faiſoit dans cette aſſemblée.

Sozom. l. 2. c. 24.

Ruf. l. 1. c. 17.

Il y en a qui tiennent toute cette hiſtoire de S. Maxime pour ſuſpecte, à cauſe des auteurs qui diſent que S. Maxime ſigna la condamnation de S. Athanaſe; comme ſi aprés avoir ſoutenu d'abord l'innocence de ce Saint, il ne pouvoit pas l'avoir abandonné depuis, ſoit à la fin de ce Concile, ſoit dans celuy de Jeruſalem.

Valeſ. in Sozom. p. 111.

Pour cette ſignature de S. Maxime, Sozomene la rapporte comme un bruit commun, & il ajoûte que ce fut pour ce ſujet qu'il ne voulut point ſe trouver au Concile d'Antioche en l'an 341. Socrate en parle plus poſitivement. S. Athanaſe dit auſſi que les Eveſques du Concile de Jeruſalem, qui le receurent

Socr. l. 2. c. 5. Athanaſ. apol. 2. p. 349.

en l'an 349. & dont S. Maxime eſtoit le premier, s'excuſerent envers luy de ce qu'ils avoient écrit auparavant, comme ſi ce n'avoit eſté que par force & non volontairement. Mais il n'eſt pas neceſſaire que cela fuſt vray de chacun d'eux en particulier. Baronius a meſme ſoutenu que Socrate s'eſtoit trompé en ce point, & allegue pour cela que S. Maxime a aſſiſté au Concile de Sardique, comme on le voit, dit-il, par ſa ſouſcription conſervée dans S. Athanaſe. Neanmoins comme S. Athanaſe meſme declare qu'une partie de ces ſouſcriptions ont eſté faites depuis le Concile, il eſt viſible qu'on n'en peut rien conclure du tout.

Baron. ad an. 350. §. 14.

p. 767.

4. Nous avons ſuivi la conjecture de Baronius qui met avec aſſez de probabilité la ſtructure de cette egliſe pour Iſchyras comme une ſuitte du concile de Tyr. S Athanaſe ne dit point en quel temps cela ſe fit. Mais cette ſuitte paroiſt aſſez naturelle; & il eſt certain du moins que cela ne ſe fit pas pluſtoſt.

On ne ſçait ce que c'eſt que les Auguſtes & les Ceſars dont parle cette lettre. Car nous ne trouvons ny pluſieurs Auguſtes ſous Conſtantin, ny pluſieurs Ceſars ſous Conſtance, ſi nous ne diſons avec S. Hieroſme que Dalmace & Annibalien ne furent tuez qu'aprés le 5. ſeptembre 337. auquel les enfans de Conſtantin prirent le titre d'Auguſte ſelon Idace. Encore n'y avoit-il alors qu'un Ceſar, qui eſtoit Dalmace. Car Annibalien portoit le titre de Roy. M. Valois dit Auguſte & les Ceſars, ce qui marque le temps de Conſtantin.

Valeſ. in Euſeb. p. 247.

Athanaſ. apolog. 2. p. 802.

5. Il y a dans le texte de S. Athanaſe que l'Empereur écrivit à Colluthe pour faire baſtir une egliſe à Iſchyras. Mais cõme en un autre endroit il y a deux fois Καθολικὸν pour Κομμητήσιον, il n'eſt gueres moins viſible qu'en cet endroit au lieu de Κομμητήσιον, il faut lire Καθολικῷ, c'eſt a dire au Threſorier general d'Egypte.

p. 794.

p. 803.

Car S. Athanaſe rapporte auſſi-toſt aprés l'ordre expedié par Himere Threſorier general, τοῦ Καθολικοῦ, ſur cette lettre de l'Empereur. Cet Himere ſelon le texte de S. Athanaſe, ſe qualifie dans le titre de ſa lettre Prefet de la Mareote, Ἱμέριος ὁ ἔπαρχος Μαρεωτῶν, & ne marque point à qui il écrit, ce qui n'eſt pas vray-ſemblable. Ainſi il faut ſans doute lire ἔπαρχον, & dire comme a fait Monſieur Valois, que cet ordre s'addreſſe au Commandant de la Mareote. C'eſt ce qu'on a ſuivi.

Valeſ. in Euſeb. p. 227.

CHAP. XII.

1. C'eſt le ſentiment de Monſieur Valois dans ſes notes ſur Euſebe p. 247. & il l'a pris de Sozomene l. 2. c. 25.

2. Le Cardinal Baronius prétend que quand Euſebe parle en cet endroit de ces entretiens theologiques qui ſe faiſoient dans cette aſſemblée, & qui eſtoient dignes de ſa celebrité, il marque par là ce que les Eveſques de ſon parti faiſoient en faveur des Ariens pour les recevoir dans l'Egliſe ſous pretexte de leur penitence. Mais cette conjecture eſt fondée ſur des pretextes trop generaux pour en tirer une concluſion ſi particuliere.

3. Le temps du Concile de Tyr nous fait voir que la dedicace de l'egliſe de Jeruſalem ſe fit ſur la fin de l'an 335. & Euſebe l. 4. c. 4. dit que ce fut en la 30. année de Conſtantin.

Monſieur Valois fondé ſur diverſes autoritez des grecs modernes dit que ce fut le 13. de Septembre.

La chronique d'Alexandrie dit que ce fut le 17. du meſme mois. Et il ſemble que ce ſoit une faute, puiſqu'elle dit que la feſte de la Croix, ἡ στανροφανία, commença depuis ce temps-là. Or on demeure d'accord que la feſte de la Croix ſe celebroit dans Jeruſalem le 13. de ſeptembre. Il paroiſt donc que l'on celebroit en meſme temps la feſte de la Croix, & celle de la Dedicace, & que c'eſt pour cette raiſon que Sozomene dit que cette feſte de la Dedicace eſtoit extremement ſolennelle, que l'on y accouroit de toutes parts, qu'elle duroit huit jours, & que meſme on y donnoit le bapteſme μυσταις τελεῖσθαι.

Sozom. l. 2. c. 25.

Mais je ne ſçay ſi cela ſuffit pour prouver que l'egliſe euſt eſté dediée en pareil jour. Car nous avons vu que durant que Theognis & les autres informoient dans la Mareote de la part du Concile de Tyr, les eccleſiaſtiques de ce canton firent un acte datté du 7. ou 8. de ſeptembre. Il faut que Theognis ait achevé ſon information, qu'il ſoit revenu à Tyr, qu'on ait enſuitte prononcé

Athanaſ. apolog. 2. p. 794. 795.

cé contre S. Athanaſe, & que les Eveſques ſoient venus à Jeruſalem avant que de celebrer la dedicace, ce qui aſſurément ne fut pas fait en 8. jours.

Pour ſauver cet inconvenient, il faudroit dire que S. Athanaſe auroit eſté condamné dans le Concile de Jeruſalem, & non pas à Tyr. Mais perſonne ne s'eſt encore aviſé de le dire; & on ne le pourroit faire qu'en combattant S Epiphane, Rufin, Socrate & Sozomene qui diſent expreſſément qu'il fut condamné à Tyr. Il faudroit auſſi ruiner le témoignage de Conſtantin meſme qui ſur les plaintes de S. Athanaſe manda ſeulement les Eveſques du Concile de Tyr pour luy venir rendre conte de leur jugement. Et ce Saint marque auſſi aſſez clairement que les Euſebiens avoient conſommé leur iniquité contre luy avant que de ſortir de Tyr pour aller a Jeruſalem.

ib. p 804.

p. 811.

Il ſemble donc plus vrayſemblable que la feſte de la Croix ſe faiſant en ce 13. jour de ſeptembre, ſoit que ce ſoit celuy auquel elle a eſté trouvée, ou pour quelque autre raiſon, on y a joint la ſolemnité de la dedicace qui s'eſtoit faite en un autre jour.

CHAP. XIII.

1 Rufin dit que Conſtantin ne demanda le reſtabliſſement d'Arius par les Eveſques, qu'en cas qu'Alexandre ſon Eveſque donnaſt ſon conſentement. Or il eſt certain que S. Alexandre eſtoit mort il y avoit déja long-temps. Mais peut-eſtre que Conſtantin avoit demandé le conſentement de l'Eveſque d'Alexandrie ſans le nommer.

Rufin ajoute que Conſtantin alleguoit la moderation du Concile, c'eſt à dire de celuy de Nicée, qui avoit condamné les dogmes d'Arius, & non ſa perſonne, ce qu'il eſt fort difficile d'ajuſter avec Rufin meſme. Sozomene n'en dit rien du tout: & quoy que cela fuſt fort favorable à Arius, neanmoins ſes partiſans qui le receurent dans le Concile de Jeruſalem, ne témoignent point que Conſtantin euſt rien écrit de ſemblable. Nous avons parlé cy-deſſus de cette difficulté.

En ſuppoſant avec Socrate qu'Arius avoit preſenté ſa confeſſion de foy à Conſtantin dés l'an 330. ou 331. il faut dire que les Euſebiens l'en firent reſſouvenir lorſqu'ils obtinrent de luy les Conciles de Tyr & de Jeruſalem, où ils eſperoient en profiter. Et il eſt meſme fort aiſé qu'Arius ait alors repeté une ſeconde fois ſa profeſſion de foy.

2. S. Athanaſe applique ſi ſouvent à ſa perſonne & à ſa condamnation cette conduitte des Euſebiens, qu'il eſt impoſſible de douter que ce ne ſoit le ſens de la lettre du Concile de Jeruſalem, & qu'il n'y ait lû, πατραμὲν ἐξορίσαντας τῆς Ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ φόβου, ἢ πᾶσαι μαχαὶ ἀπέλασαν βασκανίαι, &c. au lieu que nous y liſons maintenant dans toutes les editions, πατραμὲν ἐξόρισας τῆς Ἐκκλησίας τὸ Θεοῦ φόβου, ἢ πᾶσαι μαχαὶ ἀπέλασας βασκανίαι Il faut auſſi qu'il y ait lû ἐμαυτῷ δὲ & non ἐμαυτοῦ δέ. De ſorte que ces paroles doivent s'entendre, non comme ayant eſté dittes par Conſtantin, ainſi qu'il ſemble d'abord, mais par les Eveſques. C'eſt ſeulement en ce ſens qu'il eſt vray que comme le dit Socrate, ils marquoient indirectement qu'ils avoient banni S. Athanaſe

Socr. l. 1. c. 20.

3. Le Cardinal Baronius tire de ce dernier endroit que les Ariens ne furent receus que par ceux de la faction d'Euſebe, qui reſterent exprés à Jeruſalem aprés que les autres furent retournez en leurs Egliſes. Mais cette conjecture eſt bien foible pour appuyer une choſe ſi conſiderable dont aucun hiſtorien n'a parlé. La faction des Euſebiens eſtoit appuyée de l'autorité de la Cour dans cette aſſemblée auſſi bien que dans le Conciliabule de Tyr, & aprés la dépoſition de S. Athanaſe, tout le reſte n'en eſtoit qu'une ſuitte naturelle.

Baron. ad an. 335. §. 14.

CHAP. XIV.

Il n'y a donc pas d'apparence que ce ſoit le meſme ſophiſte Aſtere que les Ariens avoient fait Eveſque, & que S. Julien Sabas fit mourir par ſa priere en la ville de Tyr vers l'an 371. ainſi que Theodoret le rapporte dans ſon hiſtoire des Solitaires. Baronius qui a confondu ces deux Aſteres, n'a pas conſideré qu'un homme qui avoit renoncé la foy en l'an 304. n'eſtoit gueres en eſtat de preſcher en 371. ſur tout s'il avoit déja fait la profeſſion de ſophiſte avant que d'eſtre

c. 2.

Baron. ad an. 370. §. 83.

l. 1. c. 24. Chreſtien, comme Socrate le rapporte. Car quel âge auroit-il eu en ce temps-là?

CHAP. XVI.

Socr. l. 1. c. 23. Baron. ad an. 336. §. 9. & 10. Athanaſ. apol. 2. p. 805. 1. Socrate & Baronius diſent que les Euſebiens produiſirent ces cinq Eveſques d'Egypte pour teſmoins de leur calomnie, mais cela n'eſt fondé que ſur l'ambiguité des paroles de S. Athanaſe, qu'il faut expliquer par celles du Concile d'Alexandrie que nous avons rapportées, & qui ſont tres-nettes.

l. 2. c. 27. 2. Sozomene dit que les Euſebiens eſtant arrivez à Conſtantinople, ſoutinrent qu'ils avoient eu raiſon de condâner S. Athanaſe, & allegueret les deputez de la Mareote pour verifier qu'il avoit veritablement rompu un calice : mais il ſe trompe viſiblement s'il prétend qu'ils renouvellerent d'abord cette accuſation ; & il a contre luy Socrate, Theodoret, le Concile d'Alexandrie, & S. Athanaſe, qui diſent tous que ces Eveſques voyant bien qu'il ſeroit trop aiſé de les convaincre ſur leurs anciennes calomnies, n'eurent plus la hardieſſe de parler ny de calice, ny d'autel, ny d'Arſene, mais inventerent une nouvelle fauſſeté en attribuant au Saint d'avoir menacé d'arreſter le bled que l'on avoit accouſtumé de tranſporter d'Alexandrie à Conſtantinople. Ce ne fut que par cette accuſation qu'ils trouverent le moyen de renouveller les autres qui avoient déja eſté ruinées tant de fois ; & les Ariens & Sozomene qui diſent qu'il fut accuſé de toutes ces choſes devant Conſtantin, s'accordent par ce moyen avec les autres auteurs.

Baron. ad an. 347.

3. Ce qui fait juger que S. Athanaſe arriva à Tréves en l'an 336. vers le mois de fevrier, c'eſt qu'il en partit vers le 17. de juin de l'année 338. aprés y avoir demeuré deux ans & quatre mois. *Athanaſe apolog. 2. p. 806. Theodoret. l. 2. c. 2.*

Baron. ad an. 336. §. 11. 4. Baronius croit que le preſtre Macaire ne fut point du tout banni, parce qu'il ſe trouva à Conſtantinople à la mort d'Arius. Mais il ſe peut faire que le preſtre Macaire, qui s'y trouva en effet ainſi que S. Athanaſe le témoigne, fuſt quelque autre du meſme nom. Alexandre de Theſſalonique parle d'un Macaire diacre, qui eſtoit certainement different de celuy que l'on accuſoit d'avoir rompu le calice, & il pouvoit bien avoir eſté fait preſtre depuis ce temps-là. Voyez la ſeconde Apologie p. 785.

Athan. ep. ad ſerap. p. 670. 5. Il ſemble que l'on puiſſe rapporter à ce temps-cy ce que dit S. Hilaire que les Eveſques d'Egypte avoient écrit au Pape Jules pour le prier de rendre la communion à S. Athanaſe banni. Le mot de *banni* favoriſe ce ſentiment ; outre qu'il eſt difficile de croire que Jules ſe ſoit ſeparé de la communion du Saint, s'il l'a jamais fait, depuis qu'il fut revenu à Alexâdrie en 338. Neâmoins il n'eſt pas aiſé d'accorder ce ſens avec la conduitte des Eveſques d'Egypte qui crurent devoir ſe tenir dans le ſilence a cauſe que leurs efforts auroient eſté inutiles. Et c'eſt ce qui a porté un auteur moderne à entendre cette lettre des Eveſques d'Egypte à Jules, du Concile qui fut tenu à Alexandrie en 339. En ce ſens il faut avouër que le mot de banni eſt une faute dans le paſſage de S. Hilaire, & que rendre la communion n'eſt pas ſeulement communiquer de nouveau avec un Eveſque, mais declarer hautement qu'il eſt dans la communion de l'Egliſe. Le Concile d'Alexandrie ne parle pas directement de cela. Mais c'eſtoit le faire que de juſtifier pleinement S. Athanaſe, & de prouver ſon innocence. *Hil. contr. Arian.*

6. La vie de S. Maximin que nous avons dans Surius au 29. de may, eſt écritte l'an 839. par un nommé Loup que l'on croit eſtre ce celebre Loup Servat. Cet auteur l'ayant écritte ſur des memoires tels quels, ainſi qu'il l'avouë luy-meſme, dit qu'il a eſté obligé d'y retrancher pluſieurs choſes fabuleuſes, de peur qu'elles n'oſtaſſent la créance au reſte. Mais il en a encore laiſſé pluſieurs que l'on ne croira pas aiſément, particulierement dans l'hiſtoire de la tranſlation de ſon corps. Il fait auſſi diverſes fautes pour n'avoir pas ſceu l'hiſtoire de ce ſiecle, comme en ce qu'il cite de la chronique de S. Hieroſme, que S. Maximin avoit eſté perſecuté pour la foy. Il le fait auſſi contemporain de S. Martin, qu'il ſemble meſme dire avoir eſté alors Eveſque, quoy que S. Maximin ſoit mort pluſieurs années avant l'epiſcopat de S. Martin, & meſme avant ſa converſion, ſi elle eſt arrivée lorſque Julien eſtoit Ceſar ſelon l'opinion commune.

CHAP. XX.

1. Il eſt indubitable qu'en cela & en toute autre choſe il faut preferer S. Athanaſe à Rufin, qui dit que les Ariens craignant que l'Empereur, qu'ils ſuppoſent eſtre Conſtance, ne ſe dégageaſt de leurs filets, & meſme ne les fiſt punir ſévérement s'il apprenoit la verité de cette mort, ils la luy firent ſçavoir par ſes eunuques qu'ils poſſedoient abſolument, & déguiſérent tellement la choſe qu'ils la luy repreſenterent comme une mort toute commune, & non comme un jugement de Dieu.

Rufin. l. 1. c. 13.

2. Nous remarquerons ſeulement que Baronius met la mort d'Arius le dimanche au matin, fondé ſur un endroit de S. Athanaſe où la traduction porte que ce fut avant le lever du ſoleil. Mais puiſque dans le grec il y a que ce fut avant le coucher, πρὸ δύσεως, il faut mettre ce paſſage à la teſte de tous les autres qui nous font voir que ç'a eſté le ſamedy au ſoir, quoy que Rufin & Theodoret diſent le contraire.

Baron. ad an 336. §. 34. Athan. or. 1. contr. Arian. p. 301.

CHAP. XXI.

Ce qui nous oblige à mettre en l'an 336. la mort de S. Alexandre Eveſque de Conſtantinople, n'eſt pas tant l'autorité de Theodoret qui la met du vivant de Conſtantin, que celle de S. Athanaſe qui nous apprend que S. Paul ſon ſucceſſeur fut banni dans le Pont par Conſtantin ſur les pourſuittes d'Euſebe qui deſiroit s'emparer du ſiege de Conſtantinople. Il eſt vray que Socrate & Sozomene ne mettent la mort de S. Alexandre que ſous Conſtance vers le meſme temps que mourut le jeune Conſtantin, c'eſt à dire en 340. & c'eſt ſur cela que Baronius l'a miſe en cette année-là. Mais il eſt certain qu'ils ſe trompent au moins de quelque temps. Car le concile d'Alexandrie que Baronius auſſi bien les autres met en 339. dit qu'Euſebe avoit alors paſſé de Beryte & de Nicomedie à un troiſiéme ſiege plus relevé, ce qui ne ſe peut entendre que de celuy de Conſtantinople, où il ne monta qu'aprés en avoir chaſſé S. Paul ſucceſſeur de S. Alexandre, qui par conſequent eſtoit mort au plus tard dés le commencement de 339. De plus S. Athanaſe dit qu'il avoit veu Macedone communiquer avec S. Paul, ſous lequel il eſtoit preſtre. S. Paul eſtoit donc déja Eveſque: Or depuis que S. Athanaſe fut banni en 335. juſqu'en 342. que Macedone fut ordonné Eveſque, on ne voit point qu'il ait pû ſe rencontrer avec eux que lors qu'il revint des Gaules en 338. & par conſequent S. Alexandre eſtoit mort dés ce temps-là. Il y a donc aſſez d'apparence que Socrate s'eſt trompé par l'équivoque des deux Conſtantins, & qu'il a joint à la mort du fils ce qui eſtoit arrivé quelques mois avant celle du pere. Pour Sozomene, il ne fait d'ordinaire que ſuivre Socrate.

Theodoret l. 1. c. 18. Athan. ad ſolit. p. 813.

Socr. l. 2. c. 3. 4. Soz. l. 3. c. 2. 3.

ad an 340. §. 1.

apud Ath. apol. 2. p. 727.

ad ſol. p. 813.

Il y en a qui croyent meſme que S. Alexandre eſtoit mort dés l'an 331. & que S. Paul aſſiſta comme Eveſque au concile de Tyr; & ils ſe fondent ſur ce que diſent les Ariens dans la lettre du faux concile de Sardique, que S. Paul avoit aſſiſté à la dépoſition de S. Athanaſe, & l'avoit condamné de ſa main avec les autres. Mais il a pû faire tout cela en qualité de ſimple preſtre deputé par S. Alexandre; & cela ſuffiſoit pour donner lieu aux Ariens de l'accuſer de ſoutenir celuy qu'il avoit condamné, ſans parler de S. Alexandre dont il n'eſtoit pas alors queſtion. Il pourroit auſſi avoir ſigné la condamnation de S. Athanaſe depuis qu'il fut Eveſque en quelque autre occaſion qu'en celle-cy. Mais il ſeroit dangereux de ſe fier à ce que les ennemis de la verité publient contre l'honneur de ſes deffenſeurs; & il y a d'autant moins d'apparence de croire ſur ce témoignage que S. Alexandre ſoit mort dés devant 335. que cela ruine neceſſairement, comme on le reconnoiſt, ce que les hiſtoriens & S. Athanaſe meſme nous aſſurent, qu'Arius vivoit, & fut receu en 335. par le concile de Jeruſalem.

Suppoſant la mort d'Alexandre en 336. il faut qu'il ſoit né en 238. & qu'il ait eſté fait Eveſque en 313. puiſque Socrate, Sozomene, & la chronique de Nicephore luy donnent 23. ans d'epiſcopat, & 98. de vie.

Socrat l. 2. c. 4. Sozom l. 3. c. 3.

2. Socrate dit que Macedone n'eſtoit que diacre lorſque S. Alexandre mourut: mais S. Athanaſe dit qu'il eſtoit preſtre ſous S. Paul; & il y a peu d'apparence que S. Paul l'euſt fait preſtre

ib. ad ſolit. p. 813.

aprés la maniere dont Socrate meſme dit que S. Alexandre avoit parlé de luy: mais cela ne ſe peut dire abſolument s'il s'eſtoit déja rendu denonciateur contre S. Paul meſme.

Socr. l. 2. c. 12.

3. Nous ſuivons Socrate touchant la fondation de l'egliſe de ſainte Sophie, préferant ſon autorité à celle de la chronique d'Alexandrie, qui dit qu'au commencement de l'an 360. Eudoxe dedia la grande Egliſe de Conſtantinople (& il eſt certain par Sozomene que c'eſtoit celle de ſainte Sophie) prés de 34. ans depuis que Conſtantin en eut jetté les fondemens.

Sozom. l. 4. c. 25.

Athan. ad ſol. p. 813.

4. Le texte de S. Athanaſe porte que Macedone avoit communiqué en ſa preſence avec S. Paul dans le temps qu'il l'accuſoit, κατὰ τὴν κατηγορίαν. Cela eſt peu probable, & ne convient pas au deſſein de S. Athanaſe qui veut prouver en cet endroit l'innocence de S. Paul. De plus eſtant certain que Macedone accuſa S. Paul ſous Conſtantin, ſi S. Athanaſe eſtoit encore alors en Orient, ce ne pouvoit eſtre plus tard que ſur la fin de 335. Or S. Paul eſtoit alors Eveſque, puiſque Macedone eſtoit preſtre ſous luy. S. Alexandre eſtoit donc mort dés devant 336. & c'eſt ce que nous ne pouvons accorder avec la mort d'Arius. Mais le ſens eſt clair comme on l'a exprimé en liſant ſeulement μετὰ au lieu de κατὰ. Et c'eſt une faute fort aiſée & fort ordinaire.

5. Outre que perſonne ne dit qu'Euſebe ſoit paſſé du ſiege de Nicomedie à celuy de Conſtantinople que par la faveur de Conſtance, S. Hieroſme dit poſitivement qu'Euſebe Eveſque de Nicomedie baptiza Conſtantin, lequel receut ce Sacrement non à Conſtantinople, mais proche de Nicomedie, comme le dit Euſebe. Nous voyons auſſi qu'Ammien Marcellin dit que Julien l'apoſtat avoit eſté élevé à Nicomedie par l'Eveſque Euſebe, ce que l'âge de Julien, qui n'eſt né que ſur la fin de 331. ne permet pas de mettre avant la mort de Conſtantin. Et en effet Conſtantin témoigna aſſez dans l'affaire de l'Egliſe d'Antioche & d'Euſebe de Ceſarée, qu'il n'aimoit pas à voir les Euſebiens paſſer d'un ſiege à un autre.

de vita conſt. l. 4. c. 61. 62. Amm. l. 22. p. 319.

Fuſeb. l. 3. de vita conſt. c. 60. 61. 62.

CHAP. XXII.

Ceux qui veulent que Conſtantin avoit eſté baptizé long-temps avãt ſa mort, & qui rejettent le témoignage de l'hiſtoire d'Euſebe, parce qu'il eſtoit Arien, ne cõſiderent pas que quelque envie que cet auteur puſt avoir de mentir, il eſt hors d'apparence qu'il l'ait oſé faire dans le rapport d'une choſe auſſi celebre que le devoit eſtre le bapteſme du premier Empereur Chreſtien, laquelle ne pouvoit pas n'eſtre point connue de toute la terre lorſqu'il écrivoit, puiſque ce n'eſtoit que deux ou trois ans aprés la mort de cet Empereur. Mais de plus les Eveſques du Concile de Rimini dans une lettre qui eſt rapportée par S. Athanaſe, parlent en termes exprés du bapteſme que Conſtantin receut à la mort ὑπὸ τῶν ἐπισκόπων τῶν ἐκεῖσε ἐλθόντων. Car il eſt viſible qu'ils parlẽt de luy, & non de Cõſtantin le jeune, puiſqu'ils parlent d'un Empereur ſous qui le Cõcile de Nicée avoit eſté convoqué, & dont ils le font meſme l'auteur en quelque ſorte. S. Ambroiſe eſt encore plus formel en diſant, Qu'encore que Conſtantin n'ait acquis la remiſſion de ſes pechez par le bapteſme qu'à l'extremité de ſa vie, ce luy a neanmoins eſté une grande couronne d'avoir eſté le premier Empereur Chreſtien, & d'avoir laiſſé cette illuſtre ſucceſſion à ſes enfans. A ces deux autoritez qu'on ne peut pas dire venir d'Euſebe, il faut joindre S. Hieroſme, Theodoret, Socrate, Evagre en approuvant le ſentimẽt de Theodoret, la chronique d'Alexandrie qui dit comme S. Hieroſme qu'il fut baptizé par Euſebe de Nicomedie, & pluſieurs autres qui établiſſent cette verité par un conſentement general.

Athan. de ſyn. p 877.

Amb. de obitu Theod.

Hier. chr. Theod. l. 1. c. 30 Socrat l. 1 c. 26 Sozom. l. 2 c. 12. Evagr. l. 3. c. 41.

Ainſi il n'y a nulle apparence de rejetter le témoignage de toute l'antiquité, ou par les actes de S. Sylveſtre Pape, que l'on ſçait eſtre apocryphes, ou par l'autorité de Zoſime, qui dit que Conſtantin eſtant tourmenté des remors continuels de ſa conſcience depuis le meurtre de Criſpe ſon fils & de ſa femme Fauſte, aprés en avoir cherché inutilement l'expiation dans les ſacrifices des payens, & où y de leur propre bouche que toute leur religion n'avoit au-

Zoſ. l. 2.

cune ceremonie capable d'effacer la ſouillure d'un crime ſi abominable & ſi honteux ; quelques dames de la Cour luy preſenterent un Egyptien qui eſtoit venu d'Eſpagne a Rome, qui luy dit que la doctrine des Chreſtiens avoit la force d'expier tous les crimes les plus enormes, que les hommes les plus impies ſe purifioient de tous leurs pechez aprés l'avoir embraſſée ; & que l'Empereur aprés ce diſcours quitta la religion de ſes peres.

Ceux qui employent ce paſſage de Zoſime pour y trouver le ſujet du bapteſme de Conſtantin, donnent une origine trop honteuſe à la converſion du premier Empereur Chreſtien, aprés avoir reconnu eux-meſmes qu'elle en fut l'occaſion par la viſion miraculeuſe de l'eſtendart de la Croix, & par cet heureux préſage de la victoire qu'il remporta ſur Maxence. Auſſi Sozomene avouë que ce bruit qui s'eſtoit répandu touchant l'occaſion du bapteſme de Conſtantin, eſtoit un effet de la malignité des payens ; & il le refute non ſeulement parce que de ſon temps il ſe trouvoit pluſieurs loix en faveur des Chreſtiens que Criſpe avoit faites avec ſon pere en qualité de Ceſar, ce qui ſuppoſe que Conſtantin connoiſſoit déja Jesus-Christ avant la mort de Criſpe ; mais meſme par ce qu'il remarque des exemples de pluſieurs expiations de crimes & de meurtres enormes pratiquées dans le paganiſme, comme lors qu'Hercule tua ſes enfans & Iphite ſon hoſte & ſon amy.

On replique que Sozomene n'a pas fait reflexion ſur ce que le philoſophe Sopatre que l'on prétend avoir dit à Conſtantin qu'il n'y avoit pas d'expiation pour luy dans le paganiſme, eſtoit de la ſecte des Platoniciens, qui croyoiẽt que les meſchans eſtoient condamnez par l'ordre de la juſtice divine à ſouffrir le meſme ſupplice qu'ils avoient fait ſouffrir aux autres ; & que s'ils mouroient avant que d'y avoir ſatisfait en cette vie, ils eſtoient releguez dans les enfers, & renvoyez enſuitte dans d'autres corps pour y endurer les meſmes peines. Mais quelque Platonicien que fuſt Sopatre, il eſtoit trop bon courtiſan pour deſeſperer l'Empereur en luy repreſentant ſon crime comme irremiſſible ; & la conduitte de ſa vie ne nous fait point voir aſſez de deſintereſſement pour cette generoſité.

Il y a auſſi une preuve convainquante qui fait voir que la lepre de Conſtantin gueric par le bapteſme eſt une fable. Car ſi cet Empereur en avoit eſté gueri, Julien l'apoſtat qui luy eſtoit ſi proche parent, & ſucceſſeur de ſon fils Conſtance, n'auroit point reproché aux Chreſtiens, comme il a fait, que le bapteſme n'a jamais gueri aucun lepreux ; & S. Cyrille d'Alexandrie qui a écrit contre luy, n'auroit point manqué de luy oppoſer cet exemple domeſtique qui auroit eſté ſi éclattant & ſi illuſtre, au lieu de luy prouver par les miracles de J. C. qu'il feroit bien encore celuy-là s'il vouloit. *l. 7. contra Julian.*

Ceux qui veulent que Conſtantin ait eſté baptizé à Rome en 324. s'appuyent encore ſur des conſiderations de bienſeance, & prétendent que les Eveſques n'euſſent pas ſouffert qu'il euſt aſſiſté au Concile de Nicée, s'il n'euſt pas encore eſté baptizé. Mais il ne faut pas s'étonner de cette indulgence de l'Egliſe. Comme elle voyoit rompre ſes fers aprés tant de ſi longues & ſi cruelles perſecutions, elle uſoit de toute la condeſcendance poſſible envers ſon liberateur. Conſtance n'eſtant encore que catecumene aſſiſta au concile d'Antioche en l'an 341. Et quelque zele qu'euſt S. Baſile pour la religion chreſtienne, il ne quitta point le ſacrifice lorſque l'Empereur Valens Arien vint prendre ſa place avec des troupes dans l'egliſe où ce ſaint Eveſque eſtoit à l'autel offrant actuellement les divins myſteres. Les plus genereux prelats ſçavent diſtinguer les temps auſſi bien que les perſonnes : & la prudence eccleſiaſtique ſçait menager les momens pour diſcerner les occaſions de la derniere vigueur, de celles qui ſouffrent quelque ſorte d'accommodement & de condeſcendance dans la diſcipline.

Le fait du baptême de Conſtantin par Euſebe doit donc paſſer pour conſtant & indubitable, & on ne peut en diſcõvenir à moins que de démentir toute l'antiquité. Et c'eſt ce qui a fait que le Cardinal du Perron dans la replique au Roy de la grande Bretagne, & la pluſpart des auteurs modernes ſe ſont rendus à cette

foule de témoins ſi uniformes ſans avoir égard au ſentiment du Cardinal Baronius. Auſſi il n'y a nulle apparence ny de dire que le texte de tous les anciens auteurs que nous avons alleguez, a eſté corrompu, ny de juger d'un fait de l'antiquité ſur le rapport des écrivains qui n'ont veſcu que pluſieurs ſiecles aprés que la choſe eſt arrivée.

CHAP. XXIII.

1. Philoſtorge dit contre le conſentement des hiſtoriens, que ce fut Euſebe de Nicomedie qui fut chargé du teſtament de Conſtantin; & il y meſle des circonſtances auſſi ridicules qu'elles ſont injurieuſes à ce grand Prince. Mais il ne faut pas s'étonner que des Ariens les ayent crues & les ayent écrittes, puiſqu'elles excuſent un peu les cruautez de Conſtance.

Rufin. l. 1. c. 11. 2. Rufin dit que les eunuques qui favoriſoient Conſtance, cacherent la mort de ſon pere juſqu'a ce qu'il fuſt arrivé. Mais il eſt malaiſé d'accorder cela avec *l. 4. c. 66.* Euſebe, qui avant que de parler de l'arrivée de Conſtance, dit que l'armée porta ſolennellement le corps du deffunt au *Socr. l. 1. c. 26.* palais de Conſtantinople. Socrate dit la meſme choſe; & il ajoûte meſme que ce fut en attendant que quelqu'un de ſes fils fuſt venu, comme Conſtance arriva bientoſt aprés. Il eſt vray qu'Euſebe dit en- *c. 70.* ſuitte que Conſtâce le fit porter à la ville. Mais outre que le palais pouvoit n'eſtre pas dans la ville, on demeure d'accord qu'il y a quelque faute en cet endroit; & de plus cette phraſe, τὰ πρὸς ἑσπέραν μέρη ne paroiſt pas grecque; & la ſuitte fait aſſez voir qu'Euſebe décrit comment on l'apporta du palais de Conſtantinople, où il demeura quelque temps, à l'egliſe des Apoſtres. Sozomene & la chronique d'Alexandrie diſent que Conſtance vint droit à Conſtantinople aſſiſter aux funerailles de Conſtantin, ſans dire qu'il s'arreſta pour cela à Nicomedie.

LIVRE V. CHAP. I.

RUFIN ſemble avoir voulu marquer ces meurtres de la maiſon de Conſtantin & des autres grands, lors qu'il dit que durant que l'on cachoit la *l. 1. c. 11.* mort de Conſtantin en attendant Conſtance, on étouffa pluſieurs perſonnes qui vouloient brouiller. Mais on ne peut pas dire que cela ſe ſoit fait ainſi avant l'arrivée de Conſtance, qu'on ne peut douter en avoir donné ou l'ordre ou la permiſſion. Pour le temps, au lieu de mettre ces maſſacres auſſitoſt aprés la mort de Conſtantin, comme fait Rufin, il faut, ſi nous ſuivons la chronique de S. Hieroſme, les differer juſques à l'année ſuivante, qui eſtoit auſſi, comme dit ce Pere, la 3. du regne de Dalmace, puiſqu'il avoit eſté fait Ceſar le 18. de ſeptembre en 335. ſelon Idace.

CHAP. III.

1. L'année de la lettre que le jeune Conſtantin écrivit pour le rétabliſſement de S. Athanaſe, n'eſt point exprimée, & un ſçavant auteur moderne croit qu'elle a eſté écritte dés l'an 337. parce que Conſtantin le jeune y prend ſeulement la qualité de Ceſar, & non d'Auguſte Ainſi ce ne ſeroit gueres que trois ſemaines depuis la mort de Conſtantin, c'eſt à dire lorſqu'on en pouvoit à peine avoir la nouvelle à Treves. L'on avouera ſans doute qu'il y a peu d'apparence à cela, ſur tout ſi la volonté que Conſtantin le pere avoit euë de rappeller S. Athanaſe, eſtoit, comme on le croit, marquée dans ſon teſtament, qui ne fut rendu à Conſtance qu'aprés la mort de ſon pere. Mais cette précipitation peu ordinaire à de jeunes princes qui ne ſont pas encore établis dans leurs Eſtats, eſt formellement contraire à ce que dit Theodoret, que S. Athanaſe demeura deux ans & quatre mois *l. 2. hiſtor. eccl. c. 2.* à Treves, où n'ayant eſté envoyé qu'à la fin de l'an 335. au pluſtoſt, il n'en peut eſtre party que bien avant dans l'année 338. C'eſt ce qu'a ſuivy Baronius; & il n'y a point d'apparence que l'omiſſion du titre d'Auguſte nous doive faire abandonner ſon ſentiment.

2. S. Epiphane dit que S. Athanaſe *har. 68.* fut rappellé par les deux princes Conſtance (ou pluſtoſt Conſtantin) & Conſtant, avec le conſentement de Conſtance qui eſtoit à Antioche. Il ajoûte que tous ces trois princes en écrivirent tant à luy-meſme qu'à l'Egliſe d'Alexan-

drie, & qu'il fut receu avec de grands témoignages d'affection tant à Rome que dans l'Italie. Ces particularitez seroient plus considerables s'il n'estoit à craindre que S. Epiphane n'ait confondu ce premier retour du Saint avec celuy qui fut la suitte & l'effet du Concile de Sardique.

ad solit. p. 814. Philostorg part. II. c. 19.

2. Outre S. Athanase qui le dit, Philostorge le confirme en disant que tous les bannis furent rappellez aprés la mort de Constantin.

Socr. l. 2. c. 19. & 21. Soz. l. 3. c. 20.

3. Socrate & Sozomene disent aussi que S. Athanase deposoit en diverses provinces les Evesques Ariens pour y en mettre de catholiques. Ils mettent cecy aprés le Concile de Sardique; mais en changeant τότε en τοῦτ il sera aisé d'accorder Sozomene à ce que les Ariens disent dans l'epistre de leur faux Concile de Sardique, dont les paroles ne se peuvent pas rapporter à un autre temps. Le Pape Jules ne reconnoist point que S. Athanase ait fait aucune fonction hors de sa province. Le Saint ne s'en deffend pas non plus. Nous voyons seulement qu'il met en la bouche des Eusebiens cette plainte, que les Evesques rappellez avoient armé contr'eux tous ceux qu'eux Eusebiens avoient fait entrer de force dans leur faction en bannissant ces Evesques.

Athan. ad solit. p. 815.

Chap. V.

1. Nous suivons ordinairement dans ce que nous disons de S. Paul Evesque de Constantinople, ce que diverses conjectures nous font juger le plus probable, plustost qu'une lumiere certaine. Car il est difficile de rien asseurer en cela, parce que nous n'avons presque pas d'autre lumiere à l'égard de ce qui concerne ce Saint, que ce que nous en trouvons dans Socrate & dans Sozomene, qui estant d'ailleurs fort pleins de fautes, ont particulierement brouillé ce qui se passa depuis la mort de Constantin jusqu'au Concile de Sardique.

2. Cet Estienne est suspect, parce que nous n'en connoissons point d'autre que celuy qui fut Evesque d'Antioche aprés Placille, lequel vivoit encore en l'an 341. puisqu'il est un de ceux à qui le Pape Jules addresse sa lettre.

3. La demande de ce Concile est quelquefois attribuée à Macaire, à Martyre & à Heliyque, & quelquefois aux deux derniers seulement. C'est ce qu'il faut suivre, puisque Macaire s'estoit retiré avant l'arrivée des prestres de S. Athanase. Voyez la seconde apologie du Saint p. 741. & 743.

4. S. Athanase parlant de cette circonstance, dit que le Pape luy avoit remis le choix du lieu où ce Concile se devoit tenir, ὁ δὲ Ἐπίσκοπος Ῥώμης Ἰούλιος ἐγκεχείρικεν ἡμῖν γράφων συνοδεῦσαι ὅπου ἂν βουλώμεθα; ce qui est assez difficile à croire. Et quand on diroit que le mot πολλάκις comprend en cet endroit S. Athanase & ses parties, cela ne leveroit pas la difficulté, puisque les Eusebiens y auroient trouvé le moyen d'empescher le Concile en chicanant sur le lieu, & sur tout, ils n'auroient jamais consenti qu'il se tinst à Rome, où neanmoins il est certain qu'il fut tenu, comme il paroist par la seconde apologie du Saint p. 710. Et de plus, il faut remarquer que S. Athanase dans toute sa lettre aux solitaires parle presque toujours de luy en troisiéme personne, ce qui donne plus lieu de craindre que l'endroit ne soit corrompu.

Athan ad solit. p. 815.

Il se peut faire neanmoins que ç'ait esté une lettre secrette écritte par le Pape Jules à S. Athanase seul, dans laquelle il pouvoit remettre à son choix le lieu du Concile, & ne le convoquer à Rome qu'aprés que S. Athanase y fut arrivé. Car s'il écrivit dés ce temps-cy aux Eusebiens, ce qui n'est pas certain, il pouvoit seulement témoigner qu'il acceptoit la proposition du Concile que leurs deputez luy avoient faitte, & se reserver à leur en marquer une autrefois le temps & le lieu. Cela est favorisé par ce que dit S. Athanase qu'estant arrivé à Rome, le Pape Jules écrivit aux Eusebiens, & leur envoya des deputez pour leur declarer le jour assigné pour le Concile, ainsi qu'il ajoute dans sa lettre aux solitaires. Comme il leur écrivit quand S. Athanase fut venu à Rome, & que nous n'avons pas de marque qu'il leur ait écrit plus d'une fois avant le Concile, il y a assez d'apparence qu'il se contenta en ce temps-cy demander de bouche aux Eusebiens par leurs deputez qu'il feroit assembler le Concile.

apolog. 2. p. 739.

p. 816.

Chap. VI.

Ce Concile d'Alexandrie fut tenu certainement aprés la deputation & les lettres des Eusebiens aux trois Empereurs & au Pape Jules dont on y voit le contenu. Mais on peut juger que ce fut avant que le Pape eust écrit a S. Athanase pour se trouver au Concile de Rome, puisque la lettre de ce Concile ne fait nulle mention d'une chose aussi importante qu'auroit esté celle-là. On voit
p. 742. mesme par la seconde apologie du Saint, que le Pape en receut les lettres avant que de convoquer le Concile de Rome. Il est aussi aisé de juger que S. Athanase estoit encore à Alexandrie, & que les Ariens n'avoient fait jusques alors que des tentatives pour troubler la
ib. p. 723. paix de l'Eglise, puisqu'ils s'efforçoient encore de bannir le Saint une seconde fois, & que les Peres du Concile prient Dieu de leur conserver la paix & la joye qu'il leur avoit donnée par le retour du Saint, & de ne permettre pas aux Eusebiens de la troubler.

C'est une preuve indubitable que l'Evesque des Ariens dont ils parlent à la fin de leur lettre, n'est pas Gregoire: & aussi ils parleroient bien d'une autre maniere de cet usurpateur du siege de
ibid. 720. S. Athanase. Il est encore certain que ce Concile d'Alexandrie s'est tenu avant celuy de Rome, & depuis qu'Eusebe
ibid. 727. se fut emparé du siege de Constantinople. C'est pour ces raisons que Baronius & les autres mettent ce Concile en l'an 339. Et nous ne voyons pas qu'il puisse avoir esté tenu plus tard.

Chap. VII.

apolog. 2. p. 748. 1. Ces 18. mois que S. Athanase passa à Rome à attendre ses adversaires, & que Jules allegue comme une des raisons qui porterent le Concile de Rome à le declarer innocent, doivent apparemment se terminer à ce Concile mesme, qui se tint, comme nous verrons, vers le mois de juin 341. selon quoy S. Athanase doit estre venu à Rome vers la fin de 339. Il est vray que dans ces 18. mois il fut quelque temps à Alexandrie au commencement de l'an 341. d'où il revint à Rome. Mais ces sortes d'interruptions ne se content pas d'ordinaire. On peut neanmoins mettre son premier voyage à Rome deux ou trois mois plustost, en sorte qu'il y ait esté 18. mois, mais non pas de suitte. Il pourroit mesme y estre venu dés le milieu de 339. & y estre demeuré 18. mois avant que de retourner a Alexandrie; mais on ne voit pas pourquoy Jules n'auroit pas aussi conté le temps qu'il avoit passé à Rome depuis son retour.

2. Le Cardinal Baronius qui avouë que ce symbole a esté long-temps inconnu, prétend neanmoins que S. Augustin l'a veu, & en a employé plusieurs termes. Le Cardinal Bellarmin rapporte en particulier un passage de ce Saint sur le pseaume 120. où expliquant ces paroles, *Le Soleil ne vous brûlera point pendant le jour*, il prétend qu'il a dit, *C'est de ce soleil* que le Pere Athanase Evesque d'Alexandrie a ainsi écrit excellemment, *Il n'a esté ny fait, ny creé, mais engendré.* Mais un auteur mesme de sa societé, sçavoir le P. Petau, reconnoist que ces paroles qui avoient esté inserées mal à propos dans les anciennes éditions de S. Augustin, en ont esté retranchées avec raison par les docteurs de Louvain dans la révision qu'ils en ont faitte.

de script. eccl. in Athanas.

Petav. t. 2. de theologic. dogm. l. 3. c. 8. n. 7.

Vossius qui a fait une dissertation sur cette matiere, prétend que les premiers qui ont cité dans l'Eglise le symbole de S. Athanase, ont esté quatre Legats que le Pape Gregoire IX. envoya à Constantinople pour accorder les Grecs avec les Latins, sçavoir Rodulfe & Aimon de l'ordre de S. François, Hugues & Pierre de celuy de S. Dominique, & il se met en peine de refuter ceux qui disent que vers l'an mille il a esté cité par Abbon Abbé de Fleury. Mais il n'avoit vû ny le passage du Concile d'Autun de l'an 670. ny l'endroit d'Hincmar que nous avons allegué. Car il auroit lû ces paroles dans le dernier: *Nec non & sermonem Athanasij de fide, cujus initium est, Quicumque vult salvus esse, memoriæ quisque commendet, & sensum illius intelligat, & verbis communibus enuntiare queat.*

Vossius de tribus symbolis dissertat. 2. p. 37.

Concil. antiq. Gall. supplementum p. 70.

Mais toutes ces autoritez qui nous font voir que ce symbole est plus ancien que quelques-uns n'ont pensé, ne suffisent pas neanmoins pour nous faire croire qu'il ait esté composé par S. Athanase.

Chap. IX.

CHAP. IX.

1. De tant d'Eveſques Ariens qui ſelon le témoignage de S. Athanaſe & des hiſtoriens de l'Egliſe, eſtoient les principaux du Concile d'Antioche, nous ne trouvons dans les ſouſcriptions du meſme Concile que Macedone & Narciſſe. Nous y trouvons au contraire des Eveſques illuſtres en pieté, comme S. Jacques de Niſibe & S. Paul de Neocesarée, tous deux Confeſſeurs, qu'aucun ancien ne dit y avoir aſſiſté, quoy que la generoſité qu'ils avoient fait paroiſtre en d'autres rencontres, doive faire préſumer qu'ils s'y eſtoient rendus conſiderables, & n'avoient pas vû opprimer la verité ſans la ſoutenir du moins de leur voix. Mais il eſt encore plus étonnant de trouver dans ces ſouſcriptions Theodore, ou pluſtoſt Theodote de Laodicée, qui eſtoit mort avant le Concile de Tyr auquel Georges ſon ſucceſſeur avoit aſſiſté, comme il aſſiſta encore à celuy-cy. On y trouve auſſi Anatole d'Emeſe, au lieu que nous verrons qu'Euſebe fut fait Eveſque d'Emeſe dés le commencement du Concile. Ainſi il faut demeurer d'accord ou que ces ſouſcriptions appartiennent à un autre Concile, comme nous le dirons dans la ſuitte, ou qu'au moins il n'y a aucun lieu de s'y arreſter, & qu'il n'eſt pas beſoin d'aller chercher des raiſons tres-foibles pour juſtifier les Saints que l'on prétend ſans autre fondement avoir aſſiſté à cette aſſemblée d'iniquité. Car pour ce que Baronius, Blondel, & d'autres ont cru qu'il n'y avoit dans le Concile d'Antioche que 36. Eveſques Ariens, & que tous les autres eſtoient catholiques; outre qu'en ce temps-là les Ariens n'eſtoient point diſtinguez des autres, on ne fonde cette opinion que ſur un paſſage de la lettre du Pape Jules rapportée par noſtre Saint, qui ne ſignifie & ne peut ſignifier autre choſe, ſinon que Gregoire avoit eſté nommé Eveſque à trente ſix giſtes ou demy journées d'Alexandrie, c'eſt à dire à Antioche, où il eſt certain qu'il fut éleu, & qu'on remarque eſtre en effet à 36. giſtes d'Alexandrie, qui eſtoit une maniere de conter fort ordinaire en ce temps-là. Mais ceux qui ſont tombez les premiers en cette faute ont confondu μονὴ qui vient de μένω un lieu de repos & un giſte, avec μόνος qui vient de μόνος ſeul, & ont enſuitte ajuſté le reſte ſur cela. On peut voir cette difficulté traittée plus amplement par M. Valois dans ſes notes ſur Socrate p. 180. & elles nous ont confirmez dans la remarque que nous avions déja faitte de cette béveuë qui avoit trompé tant de perſonnes habiles.

apolog. 2. p. 748.

2. Sur ce qu'il n'y avoit perſonne de la part de Jules au Concile d'Antioche, Socrate dit que le canon eccleſiaſtique ne veut pas qu'on faſſe aucune loy contre la volonté de l'Eveſque de Rome. Sozomene qui eſt ordinairement le copiſte de Socrate, explique ſans doute ſa penſée, lors qu'il dit que le Pape Jules ſe plaignit de cette entrepriſe des Euſebiens, parce qu'il y a une loy ſacerdotale qui déclare nul & illegitime ce qui ſe fait contre l'avis de l'Eveſque de Rome. On verra dans la ſuitte la lettre de Jules à laquelle Sozomene fait alluſion, quoy qu'elle ne parle pas ſi generalement. Mais ce n'eſt pas icy le lieu de traitter une queſtion de cette nature. On peut voir ce que Monſieur de Marca en a écrit dans le 5. livre de la concorde du ſacerdoce & de l'empire chap. 12. & de quelle maniere il explique ces endroits de la lettre du Pape Jules, & l'uſage qu'en ont fait Socrate & Sozomene. Il croit que par ce canon de l'Egliſe, il faut entendre le 6. canon du Concile de Nicée, qui éleve la primauté du Pape au deſſus des autres Patriarches; dequoy nous laiſſons à d'autres le jugement.

Socr. l. 2. c. 5.

CHAP. X.

1. Voicy quelle fut la ſuitte de la vie d'Euſebe d'Emeſe, dont on n'a pas trouvé à propos de charger l'hiſtoire de S. Athanaſe. La reſiſtance du peuple d'Emeſe l'ayant obligé de s'enfuir, & de s'en aller à Laodicée trouver Georges, cet Arien qui a eſté ſon panegyriſte, & qui a fourny à Socrate & à Sozomene les éloges injuſtes dont quelques compilateurs de martyrologes ont pris l'occaſion de le mettre au nombre des Saints aprés avoir veu qu'on luy attribuoit des miracles, le mena à Antioche, & obtint par le moyen de Placille & de Nar-

Socr. l. 2. c. 6. Soz. l. 3. c. 5.

cille Eveſque de Neroniade, qu'il fuſt remené à Emeſe, où on l'accuſa de nouveau comme Sabellien. Il fut fort chery de Conſtance, qui le mena avec luy à la guerre de Perſe ; & eſtant mort ſous ce Prince il fut enterré à Antioche avant l'an 359. auquel Paul d'Emeſe aſſiſta au Concile de Seleucie comme nous apprenons de S. Epiphane.

Hieron. de ſcript. c. 91.

har. 72.

Il compoſa un nombre infiny de livres, dont les principaux eſtoient contre les Gentils & les Juifs, contre les Novatiens, ſur l'Epitre aux Galates, & quantité de petites homelies ſur les Evangiles. Sixte de Sienne dans ſon 4. livre a remarqué qu'il avoit auſſi fait une explication de la Geneſe, dont on trouve divers fragmens, & dont S. Hieroſme blaſme un endroit. Theodoret dans ſon 3. dialogue cite un paſſage de cet auteur. On a imprimé à Paris en 1547. diverſes homelies ſous le nom d'Euſebe d'Emeſe, comme en effet elles avoient eſté citées ſous ſon nom il y a plus de 600. ans par Guitmond Eveſque d'Averſe en Italie, & dans le ſiecle ſuivant par Gratien. Et neanmoins on demeure aujourd'huy d'accord qu'elles ſont d'un ou de pluſieurs auteurs latins; & la pluſpart paroiſſent de divers Eveſques de France, comme de S. Eucher de Lyon, de S. Ceſaire d'Arles, de Fauſte de Riez, &c. Il y a encore 143. homelies ſur les Evangiles de toute l'année, que quelques-uns attribuent au meſme Euſebe, ou à divers autres auteurs, & qu'un écrivain de noſtre temps prétend eſtre d'un Brunon Cardinal & Eveſque de Segni dans la Campagne de Rome, qui vivoit ſous le Pape Paſcal II. & ainſi vers l'an 1000.

2. Ce fut Gregoire, & non pas Georges qui fut intrus cette premiere fois ſur le ſiege de noſtre Saint aprés le Concile d'Antioche. Car l'intruſion de Georges n'arriva qu'aprés celuy de Sardique, & en l'an 356. lorſque Syrien general d'armée exerça tant de cruautez dans cette Egliſe Patriarchale. Il eſt important de démeſler d'abord l'équivoque de ces deux noms, pour ne pas confondre deux uſurpations toutes differentes, à quoy l'erreur de quelques copiſtes a donné aſſez d'occaſion ; ce qui a répandu enſuitte de grandes tenebres ſur l'hiſtoire de noſtre Saint. Il y a meſme tant de cõformité dans pluſieurs circonſtances de leur vie & de leur mort, qu'il ne faut pas s'étonner ſi on les a ſouvent pris l'un pour l'autre. Gregoire eſtoit de Cappadoce ſelon noſtre Saint ; c'eſtoit auſſi le pais de Georges ſelon S. Gregoire de Nazianze. Tous deux eſtoient Ariens : tous deux intrus en la place de S. Athanaſe : tous deux ont finy malheureuſement leurs jours par une mort violente, & par les mains du peuple d'Alexandrie.

Mais parmy ces marques de conformité qui ſe trouvent entre ces deux uſurpateurs, il y a des caracteres qui les diſtinguent l'un de l'autre. Car Gregoire eſtoit déja eccleſiaſtique quand il fut choiſi par les Ariens, pour s'emparer du ſiege de noſtre Saint ; au lieu que Georges eſtoit encore laïque quand on le tira du palais de l'Empereur pour occuper cette place. Gregoire ſe ſervit de Philagre préfet d'Egypte & de l'eunuque Atſace, pour perſecuter les fidelles de l'Egliſe d'Alexandrie ; & l'autre perſecution qui arriva ſous Georges, eut pour auteurs le préfet Cataphrone, le Duc Syrien & Fauſtin. Gregoire fut dépoſé dans le Concile de Sardique, & Georges n'avoit pas encore eſté intrus en ce temps-là. Auſſi le Saint les diſtingue en termes ſi clairs & ſi intelligibles, qu'il eſt impoſſible d'en douter ; & il blaſme Conſtance d'avoir envoyé à Alexandrie en qualité d'Eveſques, tantoſt Gregoire, & tantoſt Georges officier de ſon Epargne & convaincu du peculat.

ad ſolitar. p. 244. 860. 861.

3. Il eſt aiſé de montrer que S. Antoine fut cette année viſiter S. Paul pour luy donner la ſepulture. Car S. Hieroſme nous aſſure que S. Paul eſt mort à l'âge de 113. ans, lors que S. Antoine en avoit 90. Or S. Antoine eſtant né l'an 3. de la 257. olympiade, comme le meſme Pere le dit dans ſa chronique, c'eſt à dire l'an 251. de JESUS-CHRIST, ſa 90. année tombe en 341. Nous l'avons mis au commencement de l'année, parce que c'eſt le temps que l'Egliſe celebre la feſte de S. Paul.

Hieron de vir. Paul.

CHAP. XI.

1. S. Hilaire ajoute que ce celebre formulaire d'Antioche fut fait au ſujet

Hilar. de Synod.

d'un Eveſque du Concile ſoupçonné
an. 341. §. 22. d'erreur. Baronius croit que cet Eveſque eſtoit Gregoire. Il n'en allegue aucun fondement ; & ſi l'hereſie dont on ſoupçonnoit cet Eveſque, eſtoit celle de Sabellius, comme il y a toute apparence, un Arien comme Gregoire eſtoit fort exempt du ſoupçon de cette erreur.

Ce que S. Hilaire a le plus de peine à excuſer dans ce formulaire, c'eſt ce qui y eſt dit ſelon ſa traduction que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont trois en ſubſtance. Mais le grec où il y a ἐν ὑποστάσει reſout la difficulté. L'eſprit fourbe & heretique tout enſemble des Euſebiens paroiſt davantage en ce qu'au meſme endroit ils reduiſent l'unité des trois perſonnes à une unité de volonté, τῇ δὲ συμφωνίᾳ ἑνὶ. On y peut remarquer auſſi qu'ils donnent à chaque perſonne divine une gloire particuliere.

2. L'auteur des cinq dialogues ſur la Trinité, qui ſont dans le ſecond tome de S. Athanaſe, quoy qu'eſtant faits depuis l'augmentation du ſymbole de Nicée, c'eſt à dire depuis le Concile de Conſtantinople, ils ne puiſſent eſtre de ce Saint ; cet auteur, dis-je, que l'on croit eſtre S. Maxime, voulant répondre à l'autorité de S. Lucien, que le Macedonien contre qui il diſpute luy objectoit, s'offre de montrer que les heretiques avoient corrompu le ſymbole de ce Saint, en y ajoutant des choſes qui eſtoient contraires à ſes ſentimens.

3. Qui exiſte dans ſon Pere. Le texte ajoute ἐν ὑποστάσει. Nous ne l'avons pas traduit parce que nous n'y avons pu trouver aucun ſens.

Chap. XII.

1. Ce 10. Canon d'Antioche peut favoriſer ceux qui diſent que les Corevеſques eſtoient conſacrez Eveſques ; mais il n'eſt pas abſolument déciſif.

2. Ce n'eſt pas ſans fondement que l'on croit pouvoir ſoutenir qu'il y a eu de la confuſion dans les choſes que l'on attribuë au Concile d'Antioche dont nous parlons. La conformité du 13. & du 22 canon donne grand lieu de douter qu'ils ayent eſté faits tous deux dans un meſme Concile, le 22. ne contenant rien du tout qui ne ſoit dans le 13. Il y a auſſi quelques canons qui ſemblent trop purs & trop ſaints pour venir de perſonnes auſſi deſtituées de l'eſprit de Dieu qu'eſtoient les Euſebiens. L'ordination de Gregoire eſt bien expreſſément condamnée par le 19. & les divers changemens d'Euſebe de Nicomedie ſont auſſi bien viſiblement foudroyez dans le 21. pour croire qu'ils les ayent faits, ou laiſſé faire par d'autres dans une aſſemblée où ils dominoient. Et de plus, comment des Eveſques auſſi courtiſans qu'eſtoient ceux de ce Concile, ont ils pu faire un canon auſſi ſevere qu'eſt l'onziéme, pour empeſcher les Eveſques d'aller à la Cour ? On peut auſſi remarquer que les canons ne ſont pas tous exprimez de la meſme maniere ; car les uns ſont un diſcours abſolu & achevé, & les autres ſont ſeulement en forme de titres. Il y a devant ces canons une epiſtre ſynodale touchant les canons, addreſſée à toute l'Egliſe. Elle eſt courte, & ne parle que d'union & de charité, dont les Euſebiens eſtoient fort éloignez. Mais ce qui donne encore plus lieu de croire qu'elle n'eſt pas d'eux, c'eſt que dans le titre de la lettre qui marque les provinces dont le Concile eſtoit compoſé, il n'y a que celles du patriarchat d'Antioche, & il n'y eſt parlé ny de la Cappadoce, ny de la Thrace, ny de pluſieurs autres provinces dont les principaux Eveſques aſſiſterent au Concile de l'an 341.

Que ſi toutes ces remarques, dont on laiſſe le jugement aux plus éclairez, peuvent paſſer pour ſolides, c'eſt un moyen tres-facile de reſoudre la difficulté des ſouſcriptions d'Anatole d'Emeſe, & de Theodote de Laodicée, qui, comme nous avons remarqué, ne purent pas aſſiſter au Concile d'Antioche en 341. parce qu'ils eſtoient déja morts. Et comme Theodote eſt mort dés l'an 335. au plus tard, nous aurons lieu de mettre la lettre ſynodale & les ſouſcriptions qui la ſuivent, dés le temps de S. Euſtathe, puiſqu'en effet la plus grande partie de ces canons eſt tres-digne de la ſainteté de ce grand Eveſque. Il eſt vray que ſon nom ne ſe lit pas dans les ſouſcriptions ; mais on n'y trouve point auſſi le nom d'aucun autre Eveſque d'Antioche, quoy que la lettre dont nous parlons ſoit écritte d'Antioche meſme.

CHAPITRE XIV.

1. Baronius differe l'arrivée de Gregoire juſques a l'année ſuivante; mais on ne voit aucun moyen de le ſuivre. Car le Concile d'Antioche ayant eſté tenu en 341. indiction 14. & par conſequent avant le mois de ſeptembre 341. & Gregoire n'eſtant venu à Alexandrie que le careſme, il n'y a aucune raiſon qui nous puiſſe perſuader qu'il a eſté ſix mois ſans venir, comme nous l'avons déja marqué.

De plus, la lettre des Euſebiens dont nous parlerons en ſon lieu, & que Baronius reconnoiſt avoir eſté écritte par le Concile aſſemblé a Antioche pour la dedicace, & par conſequent avant le mois de ſeptembre de l'an 341. eſt écritte aprés l'entrée de Gregoire, comme on le peut inferer tant de ce que Jules dit que ſes legats qui l'avoient apportée eſtoient revenus tout triſtes de ce qu'ils avoient vû en ce pays-là, que de ce que ce Pape aprés avoir parlé des maux que l'entrée de Gregoire avoit cauſez dans Alexandrie, s'en ſert pour ſe mocquer des Euſebiens qui luy écrivoient que toutes choſes eſtoient tout a fait tranquilles dans cette ville & dans l'Egypte. Auſſi dans la réponſe qu'il leur fit, il parle non ſeulement de l'entrée de Gregoire, mais auſſi des deputez qu'il luy avoit déja envoyez, & des violences qu'il avoit faites par toute l'Egypte, ce qui n'arriva que quelque temps aprés ſon entrée.

Baron. ad an. 341. §. 58.

Athanaſ. apol. 2. p. 749.

ib. p. 749.

ib. p. 745.

ibid. p. 751.

ad ſolit. p. 810.

Il n'y a donc pas moyen d'accorder toutes ces choſes à moins que de mettre l'entrée de Gregoire en 341. ainſi qu'a fait Bollandus, & de dire qu'auſſi-toſt qu'il fut éleu, & ſans attendre la fin du Concile d'Antioche, il ſe rendit à Alexandrie, comme nous l'avons marqué auparavant. Ce qui ſatisfait a la raiſon qu'allegue Baronius pour la differer juſqu'en 342.

11. jan. p. 110.

an. 342. §. 2.

2. Comme l'hiſtoire de l'entrée de Gregoire intrus en la place de S. Athanaſe doit eſtre principalement tirée de la lettre du Saint aux Orthodoxes, il faut faire voir pourquoy nous croyons avec Baronius qu'elle ſe rapporte à Gregoire & non pas à Georges, dont le nom s'y eſt gliſſé par tout dans les imprimez.

id. §. 19.

La raiſon la plus forte & la preuve la plus déciſive de ce fait, c'eſt que ſelon cette lettre S. Athanaſe paroiſſoit encore dans Alexandrie aprés le vendredy ſaint; au lieu que quand Georges arriva, il en eſtoit ſorti dés le 9. de fevrier, comme nous le dirons en ſon temps.

ad orthod. p. 946. 947. ad ſolitar. p. 867.

C'eſt Philagre qui eſt nommé Gouverneur d'Egypte dans la lettre aux Orthodoxes; & il eſt conſtant qu'il en fut fait Gouverneur pour la ſeconde fois expreſſément pour y etablir Gregoire, au lieu que ce fut Cataphrone qui établit Georges.

ad orthod. p. 945.

ad ſolit. p. 815. 847.

Et afin que l'on ne diſe pas que Philagre eſt le meſme que Cataphrone, & que lors qu'il établit Georges, il eſtoit Gouverneur d'Egypte pour la troiſiéme fois, il ſuffit que S. Athanaſe ne parle jamais d'une affectation auſſi remarquable & auſſi extraordinaire que celle-là l'euſt eſté, luy qui n'oublie pas de reprocher pluſieurs fois aux Ariens cette ſeconde prefecture, particulieremēt en un endroit où diſtinguant l'envoy de Gregoire & de Georges, il dit que Conſtance ne ſuivoit les ſentimens de ſon pere, ny en faiſant Philagre Gouverneur pour la ſeconde fois, ny en faiſant ce qu'il venoit de faire. Il n'euſt jamais manqué de marquer la troiſiéme prefecture de Philagre ſi elle euſt eſté veritable. S Gregoire de Nazianze en auroit auſſi fait mention, luy qui taſchant de relever Philagre autant qu'il peut, parce qu'il eſtoit de ſon pais, ſe contente de dire qu'il fut deux fois Prefet.

Greg. Naz. orat. 21.

De plus il eſt viſible que S. Athanaſe marquant la perſecution que les Ariens luy avoient faite, ne ſe fuſt jamais contenté en 356. de dire comme il fait dans cette lettre, qu'ils l'avoient fait bannir dans les Gaules.

ad orthod. p. 944.

On pourra encore dans la ſuitte examiner d'autres circonſtances de l'entrée de Georges qui ne peuvent convenir à ce que nous liſons dans la meſme lettre. Mais il eſt impoſſible d'omettre icy ce qui y eſt dit à la fin, que l'année precedē te les freres de Rome avoient écrit pour aſſembler un Concile, afin de corriger les deſordres que l'on avoit déja commis; & que pour en prevenir les effets, les Euſebiens s'eſtoient haſtez de troubler l'Egliſe. Car cela a autant de rapport avec l'entrée de Gregoire en 348. qu'il

p. 950.

en a peu avec celle de Georges en 56. puiſqu'on ſçait aſſez qu'en 355. l'Egliſe Romaine n'eſtoit pas en eſtat d'aſſembler aucun Concile pour la deffenſe de S. Athanaſe & la punition des Euſebiens.

Il y a neanmoins une grande difficulté à reſoudre, qui conſiſte en ce que S. Athanaſe dit dans cette lettre, Que les Euſebiens voyant que tous les Prelats catholiques avoient anathematizé & excommunié Gregoire, lequel ils avoiẽt auparavant (προεβεβλητο) donné pour Eveſque aux Ariens, ſur ce que l'on avoit écrit pour faire voir ſon impieté, ils avoient alors donné Georges aux meſmes Ariens, & que pour empeſcher qu'il ne tombaſt dans le mal-heur de l'autre (ſçavoir d'eſtre excommunié comme Arien) ſi S. Athanaſe écrivoit contre luy, ils avoient uſé de violence contre ce Saint meſme afin de ſe rendre maiſtres des Ariens.

p. 948. 949.

C'eſt aſſurément ce paſſage qui a fait mettre le nom de Georges dans tout ce traitté; & il ſemble en effet qu'il n'y ait rien de plus clair. Mais auſſi, comme nous ne voyons pas de réponſe aux raiſons que nous avons rapportées contre cela, nous propoſerons la ſolution que nous trouverons la plus facile.

Le Cardinal Baronius fondé ſur la traduction latine de ce paſſage de S. Athanaſe, en tire que le Saint ayant appris l'election de Gregoire, & avant qu'il vinſt à Alexandrie, en écrivit à tous les Eveſques qui l'excommunierent auſſitoſt.

ann. 341. §. 49.

Si c'eſt là le ſens, il n'y a pas de difficulté: mais la traduction paroiſt inintelligible en cet endroit, & nous ne voyons pas qu'il ſoit poſſible de trouver le ſens de Baronius dans le grec: Outre que ſelon ce ſens, il faudroit que l'election de Gregoire euſt eſté celebre dés devant ſon arrivée à Alexandrie, & c'eſt ce qu'il eſt difficile d'accorder avec S. Athanaſe.

ad orthod. p. 944. b.

Il faut donc chercher quelque autre ſens, & reconoiſtre que cet endroit marque en effet deux perſonnes que les Euſebiens avoient fait Eveſques des Ariens d'Alexandrie, dont le premier avoit eſté anathematizé de tous les Eveſques à cauſe de ſon impieté, c'eſt à dire de l'hereſie Arienne, ſur ce que S. Athanaſe, ou les autres Eveſque d'Egypte avoient écrit contre luy; & le ſecond pour éviter cet anatheme general s'eſtoit emparé des egliſes, afin que les tenant toutes, il paruſt eſtre le legitime Eveſque d'Alexandrie, & non le chef d'un corps auſſi monſtrueux & auſſi infame qu'eſtoit celuy des Ariens.

Ce qui eſt dit de ce ſecond convient fort bien à Georges, mais ne convient pas moins à Gregoire. Mais nous ne voyons pas que ce qui eſt dit du premier puiſſe convenir à Gregoire: car il ne s'eſtoit pas moins emparé par force des egliſes qu'à fait Georges; & ainſi on ne peut pas dire que Georges pour éviter un inconvenient, avoit fait une choſe qui n'en avoit pu garantir ſon prédeceſſeur. Au contraire ce raiſonnement ſera tres-juſte ſi par le dernier nous entendons Gregoire, & ſi pour le premier nous changeons le nom de Gregoire en celuy de Piſte. Et afin que cela paroiſſe moins étrange, il faut ſe ſouvenir que nous avons monſtré cy deſſus que les Euſebiens avoient fait ce Piſte Eveſque des Ariens, qu'ils avoient agi à Rome pour obtenir que le Pape luy écriviſt, que le Concile d'Alexandrie avoit écrit contre luy en l'an 339. quoy que ſans le nommer dans ſa lettre circulaire, & que le Pape l'ayant reconnu par le moyen des preſtres de S. Athanaſe, luy avoit refuſé ſa communion, & l'avoit traitté d'Arien & d'excommunié. Il y a bien de l'apparence que les autres Eveſques le traitterent de meſme; & il eſt tres-certain que jamais il ne poſſeda les egliſes d'Alexandrie.

Epiph. har. 69 Athan. apol. 2. p. 738. 743.

Mais comme ce Piſte eſt demeuré fort inconnu, & qu'il ſemble que Baronius n'ait pas remarqué qu'il avoit eſté fait Eveſque d'Alexandrie avant Gregoire, il n'a pas eſté difficile de changer ſon nom, & d'y ſubſtituer celuy de Gregoire qui eſt plus celebre: ce qui ayant enſuitte obligé de changer dans cet endroit le nom de Gregoire en celuy de Georges, il l'a fallu par conſequent changer dans tout le reſte du traitté; & c'eſt ce qui y a produit la confuſion & l'embarras que nous y voyons. Voilà ce que nous pouvons apporter de plus plauſible ſur un endroit que l'on ne peut

douter avoir esté alteré.

3. Cet endroit peut recevoir ces deux sortes d'explications, & s'entendre ou des provisions de l'Eglise, ou des depostz de quelques particuliers. Le texte grec semble favoriser davantage ce dernier sens. εἰδὲ ἰδὼν ἀποκειμένας ἴσως παρὰθήκας διηρεῦνε. Ce mot ἴσως est considerable pour cet effet.

4. Il se peut faire que les Ariens ayent attaqué plus d'une eglise à la fois, quoy que S. Athanase témoigne assez clairement que ces grands excés ne se commirent que dans une seule eglise.

5. Nous avons ainsi traduit le mot grec ἀποκαφαίζωμαι.

6. C'est ainsi que nous avons traduit le mot grec ἐξεθέσαι.

7. ἐδημιοῦσθαι : Cela peut aussi signifier qu'elles furent faites esclaves du public.

apud Ath. apolog. 2. p. 749. Le Pape Jules dit qu'il y eut aussi des Evesques mis en prison : mais comme S. Athanase n'en parle point, il y a plus d'apparence que cela se doit rapporter à la visite episcopale que Gregoire fit dans l'Egypte vers le mois de juin. Il est mesme difficile qu'il y eust alors beaucoup d'Evesques dans Alexandrie, puisque tous ces desordres arriverent vers le temps de Pasque, qui tomboit en l'an 341. au 19. d'avril, selon la supputation de Bucherius p. 49.

CHAP. XV.

1. Quoyque Socrate & Sozomene ayent tellement confondu toute cette histoire qu'il est difficile d'y rien reconnoistre, neanmoins on peut regarder comme une circonstance assez probable ce qu'ils disent que S. Athanase se cacha d'abord dans quelque lieu inconnu, quoy qu'ils semblent mettre cet évenement en un autre temps.

Socr. l. 2. c. 11. Sozom. l. 3. c. 5. 2. C'est apparemment de ce faux bruit qu'est venu ce que disent Socrate & Sozomene, que les Catholiques indignez de l'intrusion de Gregoire brûlerent l'eglise de S. Denys : car d'ailleurs cela n'a pas plus de fondement que la calomnie que l'on publia le siecle suivant contre les amis & les disciples de S. Chrysostome d'avoir brulé l'eglise de Constantinople.

CHAP. XVI.

Baronius soutient avec raison que c'est une faute visible à Socrate & à Sozomene d'avoir attribué la lettre des Eusebiens à Jules à un Concile posterieur à celuy de la dedicace. Et en effet elle ne pourroit estre que du Concile assemblé quelques mois aprés, lorsqu'ils composerent le quatriéme formulaire qu'ils envoyerent en Occident par quatre de leurs principaux Evesques. Or ce ne peut estre de celuy-là, puisque Jules dans sa réponse, au lieu de parler d'une deputation si solennelle, témoigne que personne n'estoit venu de la part des Eusebiens, quoy qu'il l'eust attendu long-temps.

ad. ann. 341. 5. 38. *Athan. de Synod. p. 894.* *Apolog. 2. p. 749.*

Nous marquons le retour des legats de Jules au mois de juin, non de janvier comme quelques autres. Il y a ἰουνάριον dans le grec, qui est certainement une faute. Mais toutes choses s'accordent fort bien à lire, ἰούνιον, le mois de juin de cette année 341. au lieu que nous ne voyons aucun moyen de lire ἰανουάριον. Car on ne peut dire en aucune maniere que les legats soient revenus au mois de janvier 341. puisque ç'eust esté au commencement du Concile d'Antioche, ou plustost avant son ouverture & l'election de Gregoire. On ne peut aussi le differer jusques au mois de janvier 342. puisqu'il faudroit que le Concile d'Antioche eust duré jusques à ce temps-là, ce qui est insoutenable, comme nous croyons avoir monstré, & comme la suitte le confirmera mieux. Et en effet S. Athanase dit qu'on retint les legats de Jules jusques au delà du jour marqué pour le Concile de Rome. Et il paroist que le Concile duroit encore lorsqu'ils arriverent. S'ils furent donc retenus jusques au mois de janvier, il faudra dire qu'un Concile où on appelloit des Evesques de l'extremité de l'Orient, avoit esté indiqué pour le milieu de l'hyver, ce qui a peu d'apparence. Et s'il n'estoit indiqué que pour le mois de janvier 342. les Orientaux qui sur le bruit de ce Concile avoient tenu le leur à Antioche dés devant Pasque de l'an 341. n'auroient eu garde de dire comme ils faisoient, qu'on leur avoit donné un terme trop court pour venir au Concile

ad Solit. p. 810.

de Rome. Ainſi quand le texte de S. Athanaſe porteroit nettement le mois de janvier, nous ne laiſſerions pas de croire que ce ſeroit une faute. Et l'on remarque en effet que les mois de juin & de janvier ſe confondent fort aiſément & fort ordinairement dans les manuſcrits. *Bolland. 22. mart. p. 380.*

CHAP. XVII.

1. Le Saint dit ſeulement que c'eſtoit la tante de l'Eveſque. Mais comme cela ne ſe peut rapporter à aucun autre Eveſque, il faut qu'il l'entende de luy-meſme. Et dans toute cette lettre aux ſolitaires il parle de luy en troiſiéme perſonne.

2. La compagnie de Neſtor Gouverneur d'Egypte avec lequel eſtoit Balac, fait voir que cecy n'arriva qu'aprés l'an 341. puiſque Neſtor a deu ſucceder dans cet employ à Philagre qui eſtoit Prefet d'Egypte en 341.

3. Εἰς τὴν πρώτην μονήν. Nous avons déja remarqué que μονὴ ſignifioit un lieu de repos, & qu'on s'en ſervoit en ce temps-là particulierement pour marquer les lieux où on s'arreſtoit dans les chemins pour diſner ou pour coucher.

CHAP. XVIII.

1. Un auteur moderne a voulu ſoutenir que S. Luce n'avoit pû venir à Rome, comme Socrate & Sozomene le diſent, à cauſe que S. Athanaſe nous apprend qu'il avoit eſté chargé de chaiſnes. Mais il n'eſt pas impoſſible que dans un meſme banniſſement il ait d'abord eſté enchaiſné, & puis laiſſé libre; & il eſt encore plus probable que c'eſtoit alors ſon ſecond banniſſement, & non ſon premier exil. Et nous voyons que les Ariens dans leur lettre du faux Concile de Sardique diſent que S. Luce alloit de tous coſtez avec quelques autres pour ſe plaindre de leurs juges, & ſe faire rétablir s'ils pouvoient en leurs eveſchez. *Deinde*, diſent-ils, *Paulus & Lucius, & quotquot talibus conjuncti ſunt, circumeuntes ſimul exteras regiones, perſuadebant judicibus non eſſe credendum illis qui in eos dignè ſententiam protulerunt, ut hoc genere commercii ſibi quemdam ad epiſcopatus reditum procurarent.* Car il eſt viſible qu'au lieu de *Paulum & Lucium* qui n'a pas de ſens, il faut lire *Paulus & Lucius*.

2. Baronius ne croit pas que S. Paul de Conſtantinople ſoit venu à Rome, & il ſe fonde ſur ce que Jules n'en parle point dans ſes lettres. Mais ce Pape peut l'avoir voulu marquer luy & S. Luce, lorſqu'il parle en general des Eveſques de Thrace. *ad ann. 340. §. 6.*

CHAP. XIX.

1. Monſieur Valois monſtre fort bien que le Concile de Rome ne ſe tint point avant celuy d'Antioche, puiſque le meſme Concile de Rome qui jugea l'affaire de S. Athanaſe, pria le Pape d'écrire aux Euſebiens la réponſe que nous avons de luy à la lettre du Concile d'Antioche que ſes legats avoient apportée, ἐξώστας ἐπιστολὴν γράψαι ταῦτα; doù vient que S. Athanaſe dit que c'eſtoit le Concile qui l'écrivoit par le Pape. Or il n'y a point d'apparence d'entendre cela d'une priere generale que le Concile luy auroit faite ſix mois auparavant de mander aux Orientaux le jugement rendu en faveur de S. Athanaſe. Mais le Pape Jules & le Saint diſent meſme formellement que les Orientaux avoient prévenu en s'aſſemblant à Antioche le jugement du Concile indiqué à Rome. Auſſi S. Athanaſe ne parle dans ſa lettre aux Orthodoxes p. 950. que de l'indiction du Concile de Rome faite l'année de devant, & ne dit point que ce Concile euſt rendu aucun jugemẽt en ſa faveur. Il eſt aiſé de voir par cette ſuitte comment les meſmes eccleſiaſtiques d'Alexandrie qui apporterent à Rome les nouvelles des violences qui s'exerçoient en Egypte depuis l'intruſion de Gregoire & le départ de S. Athanaſe, ſe plaignoient que beaucoup d'Eveſques & de preſtres qui vouloient venir au Concile, en avoient eſté empeſchez. *Athanaſ. apolog 2. p. 739. p. 754. p. 748. ad orthod. p. 950. Apolog. 2. p. 751.*

Puiſque S. Athanaſe eſtoit encore en Egypte aprés Paſque, c'eſt à dire ſur la fin du mois d'avril, le Concile de Rome ne ſçauroit gueres s'eſtre tenu qu'au commencement de juin: & il eſt viſible auſſi que ce ne fut pas beaucoup aprés. Car les legats de Jules qui partirent d'Orient au mois de juin, comme nous avons vû, avoient eſté retenus au delà *ad ſolit. p. 816.*

Apolog. 2 p. 741.

du terme marqué par le Concile, comme le dit S. Athanase: & Jules nous assure qu'on le tint au temps qui avoit esté marqué. Il ne se tint donc pas aprés le mois de juin; & les termes par lesquels Jules dit qu'on avoit retenu ses legats, marquent assez que ce n'estoit gueres aprés le temps destiné pour le Concile.

2. Ces differens sens dependent de la differente explication de ces paroles de S. Athanase dans sa 2. apologie, τὰ διὰ Βιτασίου περὶ τῶν συνόδων, puisqu'elles peuvent signifier ou que le Concile se tenoit dans l'eglise dont Viton estoit Curé, & où il assembloit le peuple (car S. Athanase se sert autre part en ce sens du mot de συναγωγὴ) ou bien que Viton avoit le soin de faire assembler les Evesques, ce qui luy convenoit d'autant plus qu'il avoit déja fait la fonction de legat pour le Pape Silvestre dans le Concile de Nicée.

an 341. §. 50.

3. Le Cardinal Baronius prétend que cette profession de foy rapportée par S. Epiphane n'est pas celle que Marcel d'Ancyre presenta au Pape Jules; & il se fonde sur ce que le Pape n'auroit pû souffrir l'omission du mot de consubstantiel. Mais cela ne paroist nullement considerable, puisque personne n'accusoit Marcel de ne pas croire la consubstantialité qu'il avoit signée & deffenduë à Nicée, & qu'on l'accusoit d'estre tombé dans l'erreur contraire, qui estoit celle de Sabellius & de Paul de Samosates.

Chap. XX.

Nous avons une lettre dans les Conciles parmy celles de Jules qui tient lieu de celle que Sabin avoit rapportée dans son histoire. Mais Baronius a fort bien remarqué que ce n'est qu'une lettre supposée, qui a esté faite sur ce que Sozomene en avoit dit, & où il manque diverses choses remarquées par cet historien ou par S. Athanase.

ad an. 347. §. 59.

Chap. XXI.

ad an. 342. §. 28.

1. Baronius qui ne met la lettre de Jules qu'un an aprés le grand Concile de Rome, s'est trouvé obligé de dire qu'il s'en estoit tenu un autre où l'on avoit lu la lettre des Eusebiens, & qui avoit prié le Pape d'y répondre. Mais S. Athanase dit clairement que c'estoit le Concile des 50. Evesques convoqué pour juger sa cause, & devant lequel il s'estoit justifié. Athanas. Apolog. 2. p. 719.

2. Nous ne connoissons point de Danie Evesque en ce temps-là. Il faut assurément Dianée qui estoit alors Evesque de Cesarée en Cappadoce l'un des principaux sieges de l'Eglise, & qui avoit assisté au Concile d'Antioche, comme Sozomene nous en assure. C'est celuy dont S. Basile se separa à cause qu'il avoit signé le formulaire de Rimini: Et neanmoins il se réunit à luy à sa mort, & deffendit depuis sa reputation par une lettre que nous avons encore. Sozom. l. 3. c. 5.

Chap. XXIII.

La chronique de S. Hieroſme met la mort d'Hermogene en 341. Mais Idace qui s'accorde fort bien avec Socrate, fait voir que cette chrônique se trompe, & qu'elle met cet evenement un an trop tost.

Chap. XXIV.

1. Baronius met cette députation en l'an 341. Mais il vaut mieux ne la mettre qu'en 342. Car elle n'a pas précedé la lettre de Jules, puisqu'il en auroit deu parler, ce qu'il ne fait pas; & mesme il dit qu'il avoit long temps attendu inutilement qu'il vint quelqu'un de la part des Eusebiens. Que si nous la mettons aprés la lettre de Jules & à la fin de 341. cela sera difficile à accorder avec ce que nous trouvons dans Socrate, que Maris & Theodore estoient à Constantinople vers le commencement de l'an 342. & qu'ils y ordonnerent Macedone pour succeder à Eusebe. Apolog. 2. p. 740. l. 2. c. 9.

2. Ce que dit S. Athanase que ces députez furent envoyez comme de la part d'un Concile, ὡς ἀπὸ συνόδου, ne marque pas précisément si l'on assembla veritablement un Concile pour cela, ou si on dressa ce formulaire sans convocation d'aucun Concile nouveau. On pourroit peut estre traduire, *comme de la part du Concile*, ce qui s'entendroit de celuy d'Antioche; & il le faut entendre ainsi si nous suivons Socrate & Sozomene: mais en ce sens il faudroit plustost dans le grec, ὡς ἀπὸ τῆς συνόδου. de synod. p. 894.

3. S. Epi-

hæres. 71. 3. S. Epiphane dit que Photin eſtoit de Sirmich : mais les preuves que nous alleguons au contraire, nous ont paru preferables.

CHAPITRE XXV.

1. Il faudroit rapporter à la mort d'Hermogene les cruautez que les Euſebiens ont reprochées à Aſclepas, s'il eſtoit vray que S. Paul n'euſt eſté chaſſé par Philippe qu'en 351. aprés le Concile de Sardique, comme le prétend le Cardinal Baronius. Mais outre que nous ne voyons point que les egliſes ayent eſté ſouillées par des meurtres lors qu'Hermogene fut tué dans cette ſedition populaire, Baronius n'allegue aucune raiſon de ce qu'il avance, ſinon que cette expulſion de S Paul par Philippe a eſté la derniere de toutes ; ce que Socrate & Sozomene ne diſent point du tout, quoy qu'ils le puſſent dire, & peut eſtre avec verité, ſans que Baronius en puiſſe conclure ce qu'il prétend, puis qu'apparemment S. Paul ne rentra plus jamais à Conſtantinople depuis l'an 342.

ad ann. 342. §. 47. & ad ann. 351. §. 36. 38.

Ce qui pourroit davantage faire croire que Philippe ne chaſſa S. Paul qu'en 351. ou pluſtoſt en 350. (car c'eſt en 350. qu'on peut mettre avec plus de probabilité le martyre de ce Saint) c'eſt que Philippe qui eſtoit Prefet du Pretoire ſelon S. Athanaſe lorſqu'il le fit mourir, l'eſtoit auſſi ſelon Socrate & Sozomene lors qu'il le chaſſa de Conſtantinople. Neanmoins il pouvoit eſtre Prefet en 343. & en 350. Et quand il ſeroit vray qu'il ne l'eſtoit point en 343. & que Leonce avoit alors cette charge, comme on le juge par le Code, cette faute dans des hiſtoriens peu exacts n'empeſcheroit pas que leur recit ne fuſt veritable d'ailleurs, & qu'on ne les puſt ſuivre dans les points où on ne voit pas qu'ils ſe trompent, & où ils ſont meſme autorizez par d'autres. Car ils le ſont, comme on a dit, par la lettre du faux Concile de Sardique qui parle aſſez clairement de ce qui arriva à l'inthronization de Macedone, & par conſequent il la faut mettre avant l'an 347. Ils le ſont encore par la remarque que fait Socrate meſme & la chronique de Marcellin, que lorſque Theodoſe rendit les egliſes aux catholiques ſur la fin de l'an 380, il y avoit environ 40. ans que les Ariens les poſſedoient : En mettant l'inthronization de Macedone en 343. ils les auront poſſedées plus de 38. ans ; & ſi nous ſuppoſons que S. Paul a gouverné juſqu'en 350. nous ne trouvons plus rien qui approche de ces 40. ans. Car ſi nous les commençons en 339. lors qu'Euſebe s'empara du ſiege de Conſtantinople, il y aura prés de 42. ans, mais interrompus depuis 342. que S. Paul fut rétabli juſques en 350. ce qui eſt trop conſiderable pour ne pas interrompre une poſſeſſion d'environ 40. ans. On peut ajoûter que S. Hieroſme met dans ſa chronique l'intruſion de Macedone à la place de S. Paul l'année d'aprés la mort d'Hermogene. Et pour la faute qu'il fait en mettant en meſme temps la mort de S. Paul, on ne peut mieux l'excuſer qu'en diſant qu'il a confondu l'expulſion de ce Saint avec ſa mort, par ce que le meſme Philippe a eſté le miniſtre de l'une & de l'autre. Car il eſt certain que S. Paul n'eſt point mort en ce temps-cy, puiſqu'on voit par la lettre du faux Concile de Sardique, qu'il vivoit encore en l'an 347. Il ne peut pas meſme eſtre mort avant l'an 350. Car S. Athanaſe nous aſſure que Philippes fut banni & diſgracié un an au plus depuis qu'il eut fait mourir S. Paul. Or nous voyons qu'il eſtoit encore en grand credit juſqu'à la bataille de Murſe, donnée comme nous verrons le 28. de ſeptembre 351.

Athan. de fuga p. 701. ad ſolit. 814.

Athan. ad ſol. p. 814.

Zoſ. l. 2.

Pour ſçavoir ce que devint S. Paul depuis qu'il eut eſté chaſſé par Philippe en 343. il fut mené à Theſſalonique, ſi nous en croyons Socrate ; & aprés y avoir eſté quelque temps, il paſſa en Italie, & vint trouver Conſtant ; qui ayant écrit à ſon frere de luy envoyer trois Eveſques pour luy rendre raiſon de la dépoſition de S. Paul & de S. Athanaſe, on luy envoya Narciſſe, Theodore, Maris & Marc, qui apporterent le troiſiéme formulaire. S'arreſter à ſçavoir ſi cette demande de Cõſtant eſt bien probable, nous avons monſtré que Narciſſe & les autres furent envoyez dés l'an 342. Trois ans aprés, & ainſi en 345. S. Paul & S Athanaſe, continuë Socrate, voyant que Conſtant avoit écrit de nouveau inutilement pour les rétablir, ils luy demanderent le Concile de Sardi-

Socr. l. 2. c. 12. 13. 14.

Socrat. l. 5. c. 7.

c. 16.

c. 18. que auquel ils assisterent en 347. & furent rétablis, & ensuitte reuns actuellement en possession sur la lettre de Constant à son frere; jusqu'à ce que Constant estant mort en 350. S. Paul fut banny à Cucuse. Mais il est fort difficile de croire que S. Paul ait esté au Concile de Sardique, puisque tous les monumens de ce temps-là n'en parlent point.

Theodoret. l. 2. c. 4. Theodoret dit mesme formellement que le peuple de Constantinople ne voulut point l'y laisser aller; supposant donc qu'il estoit en possession de son eglise. On ne voit pas aussi quelle raison le faux Concile de Sardique a eu de condamner tous ceux qui communiquoient avec S. Paul par le moyen d'Asclepas, & pourquoy il n'a pas dit simplement tous ceux qui communiquoient avec Paul, si S. Paul estoit au Concile de Sardique aussi bien qu'Asclepas.

D'autre part il n'y a pas plus d'apparence à dire avec Theodoret que S. Paul jouissoit alors paisiblement de l'episcopat de Constantinople, si l'on considere la maniere dont en parlent les mesmes Ariens du faux Concile de Sardique. Car non seulement ils veulent qu'on le reconnoisse comme un excommunié avec lequel il n'estoit pas permis d'avoir aucun commerce, ce qu'ils n'eussent pas, ce semble, osé faire, s'il eust alors gouverné son eglise au veu & au sceu de Constance: mais mesme ils ne luy donnent point d'autre qualité que d'avoir esté autrefois Evesque de Constantinople. Nous ne voyons pas aussi comment cela se pourroit accorder avec ce que nous avons veu cy-dessus, que les Ariens estoient demeurez durant 40. ans en possession des eglises de Constantinople jusques en 380. Et ce que nous venons de dire d'Asclepas le prouve encore, puisque les Ariens auroient condamné simplement ceux qui communiquoient avec Paul, sans dire ceux qui communiquoient avec luy par Asclepas, s'il eust esté en estat qu'on eust pu communiquer avec luy, c'est à dire, s'il eust esté dans son eglise, ou mesme s'il eust esté libre quoyque deposé, comme Asclepas. Il paroist donc assez vrayssemblable qu'aprés avoir esté chassé de Constantinople par Philippe en 343. il ne fut point relegué à Thessalonique qui obeissoit à Constant, quoy que nous l'ayons mis sur l'autorité de Socrate; mais qu'il fut transporté chargé de chaisnes à Singeres ou Singares en Mesopotamie, delà à Emese, & enfin à Cucuse où il mourut. Comme ces deux exils de Singares & d'Emese sont tres-constans, puisqu'ils sont fondez sur l'autorité de S. Athanase, & que neanmoins il n'y en a pas un mot dans Socrate & dans Sozomene, ce qui monstre la defectuosité de leur recit; nous avons quelque droit de les placer où nous jugeons qu'ils conviennent mieux. Pour la lettre de Constant rapportée par Socrate, par laquelle il demande à son frere aprés le Concile de Sardique qu'il rétablisse S. Paul & S. Athanase, ou qu'il les ira rétablir luy-mesme; sans dire qu'il y en a qui la tiennent supposée, & avec beaucoup d'apparence, & que Philostorge qui la met aussi dans son histoire, ne parle que de S. Athanase, on peut dire qu'elle se rapporte à quelque autre rétablissement de S. Paul, comme à celuy de l'an 343. & que si elle n'eut pas le mesme effet pour S. Athanase, il y en eut quelque raison particuliere; quoyque si nous voulions suivre Socrate, il nous seroit aisé de dire qu'il rentra aussi vers le mesme temps dans Alexandrie. Mais quand mesme nous avoüerions à Socrate que cette lettre de Constant a esté écritte aprés le Concile de Sardique, il n'est pas fort impossible que S. Paul ait esté chargé de chaisnes en un temps, & en ait esté déchargé en un autre, & qu'ainsi il ait eu la liberté de venir trouver Constant.

Athanas. ad solitar. p. 813.

Blondel. p. 95. 96.

Philost. org. l. 3. c. 12.

Voilà ce que nous avons cru pouvoir dire sur un point aussi embarrassé & aussi obscur qu'est la suitte de la vie de ce saint Evesque. Pour ce qui est de l'abbregé de sa vie qui est dans Photius, on voit que ce n'est qu'un extrait de Socrate & de Sozomene, & qui par les nouvelles fautes qui s'y sont glissées, merite encore moins de créance que ces deux historiens.

2. Quelques auteurs modernes témoignent douter si ce livre est veritablement de S. Athanase: Et il est vray que ce qui suit le catalogue des Ecrits apocryphes, & ce catalogue mesme contiennent des choses assez étranges

pour croire que c'eſt une addition de quelques nouveaux Grecs. Mais cela ne touche pas le reſte de cet écrit, où nous ne voyons rien qui le puiſſe rendre ſuſpect, ſinon qu'il ne parle point que l'on doutaſt ny de l'Apocalypſe, ny de divers autres livres du nouveau Teſtament qui eſtoient alors conteſtez. Nous avons un fragment d'une lettre paſchale du Saint, où il fait la meſme choſe: mais il ſeroit difficile de croire que ce fuſt une raiſon ſuffiſante pour conteſter l'un & l'autre.

Tom. 2. p. 39.

CHAP. XXVI.

Theod. l. 1. c. 23. Soz. l. 2. c. 14

1. Theodoret & Sozomene diſent que ce fut à l'occaſion de cette perſecution que Conſtãtin écrivit à Sapor pour les chreſtiens. On peut produire pour appuyer cette opinion les actes de S. Jonas & de S. Barachiſe rapportez dans Surius & dãs Bollandus le 29. de mars, qui portent que Sapor excita cette perſecution la 18. année de ſon regne qui échet en 328. ſelon la ſupputation du P. Petau, ou en 326. ſelon Helvicus & Scaliger. Baronius & Bollandus montrent aſſez bien que la lettre de Conſtantin ne prouve point que Sapor fiſt rien en ce temps-là contre les chreſtiens, puiſque Conſtantin n'y parle point de perſecution, & témoigne pluſtoſt le contraire en loüant la douceur & la pieté de Sapor. Auſſi Euſebe ne témoigne point que ce fuſt aucune perſecution qui euſt obligé Conſtantin de l'écrire.

ad an. 325. §. 19 Boll. 20. fev.

Pour les actes de S. Jonas & de S. Barachiſe, quoy qu'ils portent le nom d'Iſaie chevalier de Sapor, & témoin oculaire de ce qu'il dit, & quoy qu'ils ne contiennent rien qui démente abſolument ce titre, neanmoins nous n'oſons pas les produire comme une autorité déciſive dans une matiere conteſtée, ſur tout lors qu'il s'agit de chiffres qui ſont tres-aiſez à changer.

Baronius & Bollandus aiment donc mieux ſuivre la chronique de S. Hieroſme, qui marque ſur la 7. année de Conſtance, qu'il conte pour la 345. de JESUS-CHRIST, & la 4. de la 280. olympiade, c'eſt à dire l'an 344. de l'ere commune, que Sapor perſecutoit alors les chreſtiens. Nous avons preferé cette opinion aux autres, comme eſtant d'un auteur celebre & ancien. Et elle ſe trouve favoriſée par ce que dit Sozomene, que dés le commencement S. Simeon fut accuſé d'eſtre amy de l'Empereur Romain; ce qui convient mieux au temps de Conſtance, lors qu'il y avoit guerre entre les deux Eſtats.

l. 2. c. 8.

2. Strabon met Seleucie auprés de Cteſiphon, en ſorte qu'il ſemble (comme quelques-uns le croyent) que Seleucie ſoit la meſme choſe que Coché, qui eſtoit tout auprés de Cteſiphon ſelon S. Gregoire de Nazianze. S. Hieroſme dit ſur le chapitre 14. d'Iſaie, que Seleucie & Cteſiphon avoiẽt eſté baſties pour tenir lieu de l'ancienne Babylone dont les murailles ne ſervoient plus qu'à fermer un parc. Mais cela n'eſt pas ſans difficulté; car l'endroit du 24. livre d'Ammien, qui dit ſelon quelques éditions que Coché eſt la meſme ville que Seleucie, n'en parle point ſelon d'autres. Zoſime dit que le premier nom de Seleucie eſtoit Zocaſe, & ne parle point de Coché. La ville de Cteſiphon a eſté long-temps le ſejour du Roy des Parthes, particulierement pour l'hyver; & & Seleucie eſtoit le ſiege du premier Eveſque de la Perſe.

Strabo l. 16. geogr.

or. 4. p. 115.

l. 3.

Sozom. l. 6. c. 1.

3. Voyez Bollandus ſur le 20. de février.

CHAP. XXVIII.

1. Protais de Milan eſt honoré par l'Egliſe au nombre des Saints le 24. de novembre. Il aſſiſta, comme nous verrons, au Concile de Sardique en l'an 347. Mais il eſtoit mort avant l'an 355. auquel S. Denys tenoit ſa place.

2. Le texte de S. Athanaſe porte, αὐτὸς γὰρ ἱστᾶνει πρὸ τοῦ βήλου, *ante velum*, ce que Nannius a traduit, *ante oſtium ſtabat*; comme s'il y avoit πρὸ τοῦ βήλου. Voyez Monſieur Valois dans ſes notes ſur Ammien Marcellin p. 317. & le P. Sirmond ſur la premiere epitre du 1. livre de Sidonius Apollinaris.

3. L'hiſtoire de S. Maximin écritte en 389. par Loup Servat parle de l'hereſie d'Euphratas & de ſa condamnation par le Concile de Cologne. La vie de S. Servais en parle en la maniere que nous venons de rapporter, & conformément aux actes du Concile de Cologne. Mais elle eſt pleine de fautes. Celle de S. Ma-

xime de Mayence qui n'eſt pas plus exacte, s'en éloigne davantage. Monſieur de Marca, qui met toujours ce Concile en l'an 346. le cite comme une piéce legitime. Pluſieurs modernes ſont de meſme ſentiment.

de concord. regni & ſacerd. l. 6. c. 17. §. 2. p. 131. l. 7. c. 2. §. 13. p. 216.

4. Binius taſche de reſoudre ces difficultez, en diſant qu'il y a faute dans la datte & que le Concile de Cologne s'eſt tenu en l'an 350. & non en 346. ou qu'on a confondu les deux Conciles tenus contre Euphratas en un, & que la datte & le ſuffrage de S. Maximin appartiennent au premier, & le reſte au ſecond.

Cette ſeconde ſolution ne ſatisfait pas à la difficulté propoſée, puiſqu'elle admet qu'Euphratas avoit déja eſté condamné, quoy que par un moindre nombre d'Eveſques, lors qu'il fut député en Orient. Et de plus, il faudroit pour cela reconnoiſtre que tout le commencement du Concile ſeroit entierement corrompu juſqu'au ſuffrage de Valentin; & ce ſeroit auſſitoſt fait d'abandonner abſolument tout le Concile.

Quant à l'autre opinion, quoy qu'elle ne conſiſte qu'à changer les Conſuls, elle a neanmoins fort peu d'apparence, puiſqu'on ne les lit point diverſement. Et pour ce qu'on pourroit s'étonner qu'on ait encore datté le 12. may par les Conſuls de l'année précedente, *Poſt Conſulatum Amanti & Albini*, c'eſt ce qui en juſtifie davantage la verité, puiſqu'on voit par divers faſtes qu'on marquoit ainſi cette année (voyez Buchérius p. 46 240 250. 260.) quoy qu'elle ait eu ſes Conſuls particuliers, ſçavoir Conſtance pour la 4. fois, & Conſtant pour la 3. Ce qui eſt peut eſtre venu de ce que Conſtance eſtoit alors à l'extremité de l'Orient. De plus il eſt difficile de trouver le temps auquel le Concile ſe ſera pu tenir aprés celuy de Sardique, puis qu'Euphratas ayant eſté député à Conſtance par le Concile de Sardique, eſtoit à Antioche à Paſque en 348. & que S. Maximin, que l'on dit avoir préſidé à ſa condamnation, eſtoit mort, comme nous verrons, en 349. Et cependant c'eſt entre le retour d'Euphratas & la mort de S. Maximin, qu'il faut mettre la chute du meſme Euphratas dans l'hereſie, le ſcandale qu'elle cauſa, la chute meſme de pluſieurs perſonnes qu'il fit tomber aprés luy, & les deux Conciles qui le condamnerent.

Idat. chr.

Outre la difficulté principale qui regarde la perſonne d'Euphratas, on en peut remarquer encore quelques autres. Car on ne trouve point de Dyſcole dans les catalogues des Eveſques de Reims, ny dans l'hiſtoire de Flodoard. S. Didier de Langres, & S. Simplice d'Autun vivoient dans le 5. ſiecle. Ainſi il faut ou qu'ils ayent tous deux eſté Eveſques durant 60. ans & plus, ou que dans cet eſpace de temps, il y ait eu dans ces deux ſieges deux Eveſques de meſme nom, ce que perſonne n'a encore dit.

LIVRE VI. CHAP. I.

1. BARONIUS tient meſme que les deux Empereurs écrivirent au Concile, & il ſe fonde ſur cet endroit de S. Hilaire dans ſon premier diſcours à Conſtance, *Damnas quoque, Conſtantii, & ſubſtantia nomen, quo te & Sardicenſi ſynodo & Sirmienſi pium eſſe Occidentalibus mentiebaris.* Neanmoins il ſemble que le ſens de ce paſſage n'eſt pas que Conſtance ait voulu paroiſtre orthodoxe devant les Occidentaux qui eſtoient aux Conciles de Sardique & de Sirmich, puiſqu'il faudroit que S. Hilaire conſideraſt le Concile de Sirmich de l'an 351. duquel ſeul ce paſſage ſe peut entendre, comme un Concile d'Occidentaux, au lieu qu'il en fait un Concile d'Orientaux, ſelon la remarque du P. Petau ſur les ſynodes de Sirmich, & ſelon le titre que ce Saint donne luy-meſme dans ſon livre des ſynodes à la confeſſion de foy de ce Concile. Il y a donc apparence que S. Hilaire attribuë à Conſtance ce qu'avoient fait les Ariens, & que c'eſt en cette maniere qu'il dit qu'il a affecté de paroiſtre orthodoxe aux Occidentaux en ſe ſervant du mot de ſubſtance dans le ſymbole fait par le Concile de Sirmich de l'an 351. & dans le faux Concile de Sardique, c'eſt à dire dans la confeſſion de foy que les Euſebiens firent, comme nous verrons, à Philippopoli & qu'ils datterent de Sardique, en quoy S. Hilaire les a ſuivis.

Ann 347. §. 48.

Theod. l. 2. c. 6. Sozr. l. 2. c. 16. Soz. l. 3. c. 11.

2. Theodoret conte 276. Evesques dans le Concile de Sardique. Socrate & Sozomene en mettent environ 300. de l'Occident sur l'autorité de S. Athanase, & 76. de l'Orient suivant celle de Sabin. On sçait assez combien à peu prés estoient les Orientaux, c'est à dire ceux qui estoient attachez au party des Eusebiens, puisqu'ils déclarent eux-mesmes qu'ils estoient 80. & le nombre de leurs souscriptions se monte à 73. auquel il en faut encore ajouter trois ou quatre, comme nous le dirons dans la suitte.

Hil. fragm.

Pour les autres qui soutinrent la cause de la verité dans Sardique, S. Athanase conte en effet plus de 300. Prélats qui avoient souscrit ce que le Concile avoit déterminé en sa faveur, & il en nomme autre part environ 283. Mais il ne dit pas que tous ces Prélats ayent assisté au Concile de Sardique. Il y a mesme bien de l'apparence que les Evesques d'Egypte, de Chypre, & de Palestine ne le signerent que deux ans aprés. Et le nombre de ceux-cy se montant à 110. Evesques, il n'en reste plus que 173. qu'on puisse présumer s'estre trouvez au Concile. Il y a mesme un endroit où S. Athanase dit qu'il y avoit à Sardique 170. Prélats tant d'Orient que d'Occident. Et si nous ostons de ce nombre les 76. Eusebiens qui ne voulurent pas se joindre aux autres, il ne resteroit que 94. Evesques dans le Concile, ce qui est bien peu, & ne répond nullement à ce grand nombre d'Evesques qui y accoururent de tous costez, selon l'expression de S. Athanase, non plus qu'à la maniere si vigoureuse dont ils traitterent ces 76. Evesques d'Orient. De l'endroit mesme où S. Athanase dit qu'il s'estoit assemblé à Sardique 170. Evesques d'Orient & d'Occident, Baronius en tire qu'il y en avoit prés de 300. mais il faut qu'il ait leu d'une autre maniere que nous.

Apol. 2. p. 720.

p. 767. 768.

ad solit. p. 818.

Apolog 2. p. 754.

an. 347. §. 4.

S. Hilaire ne nous éclaircit pas davantage, puisque dans les souscriptions de la lettre au Pape Jules il ne met que 59. Evesques, & qu'il en passe plusieurs que nous sçavons certainement y avoir esté.

cont. Ar.

Les souscriptions qui se trouvent dans le Concile aprés les canons, sont les mesmes que celles de S. Hilaire. Il ne faut donc pas esperer de sçavoir assurément le nombre des Evesques qui ont composé ce Concile. On peut dire seulement qu'il y a bien de l'apparence que les 173. Evesques d'Occident que S. Athanase nomme tous entre ceux qui avoient signé le Concile de Sardique, n'eurent point d'occasion de le signer que dans le Concile mesme. Il y faut encore ajouter Euphratas de Cologne que S. Athanase a oublié, ce qui marque qu'il en peut encore avoir oublié d'autres. Et on en trouve quatre dans les souscriptions de la lettre à Jules, sçavoir Evagre, Cochras, & deux Eutheres qui ne sont point dans S. Athanase, non plus qu'Olympe, à la priere duquel on fit le 17. canon; c'estoit peut estre celuy d'Enos. On y peut encore ajouter S. Athanase, Marcel & Asclepas.

apud Hilar. adv. Arian.

3. Monsieur de Marca apporte quelques raisons pour montrer qu'Osius estoit aussi Legat du Pape; mais elles ne paroissent point plausibles.

l. 5. de con cord. c. 4.

4. Il y a de la corruption dans divers noms de cette liste. On y lit mesme un Thelaphe qualifié Evesque de Calcedoine, quoy que tout le monde sçache que Maris en estoit alors Evesque, & qu'il vivoit encore sous Julien l'apostat. Il estoit mesme à Sardique avec les autres, puisque tous ceux qui avoient esté députez à Marcote y estoient à l'exception d'un seul, sçavoir de Theognis de Nicée.

5. Socrate l. 2. c. 16. & Sozomene l. 3. c. 10. disent que S. Paul de Constantinople se trouva au Concile de Sardique. Theodoret dit au contraire qu'il y voulut venir, mais que le peuple de Constantinople ne le voulut pas permettre, craignant que les Eusebiens ne le maltraittassent en chemin. Voyez sur cette difficulté ce que nous avons dit cy-dessus *sur le livre 5. cap. 25. note. 1.*

l. 2. c. 4.

CHAP. II.

Sozomene rapporte que les Orientaux estant assemblez à Philippopoli, avant que de venir à Sardique, écrivirent aux Occidentaux, que s'ils recevoient dans leur assemblée, & mesme dans leur communion S. Athanase & les autres qui avoient esté condamnez, ils ne pourroient pas se joindre avec eux: mais cette circonstance est d'autant plus suspecte qu'elle n'a pas esté re-

l. 3. c. 10.

marquée par aucun autre auteur.

CHAPITRE III.

1. Il y a ſujet de s'étonner qu'aprés que le Concile d'Alexandrie a déclaré d'une maniere ſi authentique que le Concile de Sardique n'a fait aucune profeſſion de foy, & a meſme rejetté le projet que l'on en avoit dreſſé; neanmoins Theodoret, Socrate, Sozomene, & Vigile n'ayent pas laiſſé de recevoir cette piece comme faitte par le Concile. Theodoret nous l'a conſervée toute entiere à la fin de la lettre circulaire. Sozomene ajoute qu'Oſius & Protogene écrivirent au Pape Jules, pour juſtifier cette confeſſion de foy, & faire voir qu'elle n'avoit eſté faitte que par neceſſité. Mais il y a apparence que cette piece eſt encore plus ſuppoſée que l'autre, puiſque dans la lettre que nous avons du Concile au Pape, il n'y a pas un mot de cela. Baronius remarque que cet écrit ſur la foy rapporté par Theodoret, attribuë à Urſace & à Valens des ſentimens de Sabelliens tout à fait contraires à l'Arianiſme dont ces deux Eveſques eſtoient infectez. Mais comme il n'y a pas lieu de dire que cet écrit ſoit autre que celuy dont parle le Concile d'Alexandrie, & qui avoit eſté dreſſé dans le Concile de Sardique meſme, il n'y a pas d'apparence qu'on y ait commis une faute ſi groſſiere. Et ainſi quand il eſt dit qu'Urſace & Valens ſoutenoient que le Verbe & l'eſprit avoit eſté crucifié, il ne faut pas l'entendre de la perſonne du S. Eſprit, mais de ce qu'il y avoit de plus ſpirituel dans JESUS-CHRIST, c'eſt à dire le Verbe meſme, ce qui eſtoit un blaſpheme fort convenable aux Ariens: & ce qui fait voir que c'eſt là le ſens, c'eſt que les mots qui ſuivent aprés le Verbe & l'eſprit ſont au ſingulier, pour montrer que ces deux termes ne ſignifient qu'une meſme choſe, & non deux differentes perſonnes: ἢ τὸν λόγον, ἢ τὸ πνεῦμα ἢ τὸν σταυρωθέντα, ἢ τὸν σάρκα, καὶ ψυχὴν, ἢ ἄνθρωπον; & S. Athanaſe ſe ſert auſſi du mot d'eſprit pour marquer la nature divine de JESUS-CHRIST: ἡμεῖς γὰρ τὸ πνεῦμα λέγομεν ἢ αὐτὸν τὸν θεὸν τὸν λόγον ἡμῶν εἶναι σαρκοφόρον. Et il ne faut pas trouver eſtrange que les Ariens ſoient tombez dans ce blaſpheme, de croire que JESUS-CHRIST avoit ſouffert en ſa divinité, puiſqu'on voit par divers endroits qu'ils ont eſté les premiers auteurs de l'hereſie d'Apollinaire, qui ne reconnoiſſoit point d'ame en JESUS-CHRIST, mais vouloit que la Divinité en tinſt la place & en fiſt les fonctions.

Theodoret. l. 2. c. 6. Socrat. l. 2. c. 16. Sozom. l. 3. c. 11. Vigil. cont. Eutych. c. 5.

Bar. 347. §. 2.

2. Socrate l. 2. c. 16. & Sozomene l. 3. c. 11. diſent que S. Paul de Conſtantinople & S. Luce d'Andrinople furent abſous dans le Concile de Sardique. Mais ſi cela eſt, il eſt difficile de juger pourquoy le Concile qui parle ſi ſouvent d'Athanaſe, Marcel & Aſclepas, ne dit jamais un mot des autres. Il eſt plus aiſé de croire que ces mots οἱ σὺν αὐτοῖς, marquent des preſtres ou quelques autres perſonnes inferieures dont l'abſolution ſuivoit celle des Prélats, comme pouvoient eſtre les quatre preſtres d'Alexandrie dont nous avons parlé; ou bien que s'il y avoit dans le Concile d'autres Eveſques chaſſez par les Ariens, & qui n'euſſent pas encore eſté rétablis, le Concile les receut ſans aucune forme ſur le ſeul defaut de leurs accuſateurs, parce peut eſtre qu'ils n'avoient pas eſté dépoſez ſolennellement par le jugement d'un Concile, mais par violence, & ſur le ſeul ordre de Conſtance. Nous avons déja parlé de S. Paul de Conſtantinople plus d'une fois. Pour S. Luce, quoy qu'il ſoit aſſez probable qu'il a aſſiſté au Concile de Sardique, neanmoins il n'y a pas de preuve bien forte qu'il fuſt alors depoſſedé de ſon ſiege; & au contraire la ſuitte de l'hiſtoire de S. Athanaſe ſemble montrer qu'il en eſtoit alors en poſſeſſion.

CHAP. IV.

1. S. Athanaſe dans ſa premiere oraiſon contre les Ariens, comme on l'intitule ordinairement, met Patrophile de Scythople entre ceux qui furent dépoſez à Sardique: mais ſon nom ne ſe trouve nulle part ailleurs dans ce catalogue, quoy qu'on ne voye pas qu'il euſt moins merité la depoſition que les autres. *p. 290.*

2. Blondel dans ſon livre de la primauté en l'Egliſe p. 106. prétend que cet endroit de la lettre du Concile au Pape eſt ſuſpect de ſuppoſition: mais il n'en

allegue point d'autre preuve que la barbarie du ſtyle, diſant que ces mots, *Hoc enim optimum & valde congruentiſsimum eſſe videbitur*, ſont plus goths que latins. C'eſt une raiſon qui n'eſt pas fort conſiderable en une lettre qui pouvoit bien avoir eſté écritte en grec.

CHAP. V.

1. Monſieur Florent ſur le titre 7. du premier livre des decretales, *de tranſlatione Epiſcopi*, aprés avoir cité Yves de Chartres, qui attribuë ces tranſlations modernes a la diſpenſe dont les Papes ont uſé pour une plus grande utilité de l'Egliſe, dit que cet auteur eſt en cela plus ſincere que Balſamon. *Rectiùs*, dit-il, *& ſinceriùs, ut conſtat ex his quæ diximus, quam Balſamo & græci recentiores, qui commenti ſunt diſtinctionem inter ἀπόστασιν invaſionem, μετάβασιν mutationem, & μετάθεσιν tranſlationem; nec enim ex canonum verbis diſtinctio poteſt elici.*

2. Dans la verſion d'Iſidore cette ſeconde partie du 3. canon fait le 4. & en effet c'eſt une matiere aſſez nouvelle, & qui ſemble devoir moins eſtre placée à la fin d'un canon, qu'au commencement d'un autre. C'eſt ce canon qui a fait écrire à pluſieurs que le Concile de Sardique avoit donné au Pape le droit de juger des appellations des autres Eveſques. Mais outre que le Concile de Sardique n'a pas eſté conſideré comme un Concile univerſel, parce que les Orientaux s'en eſtoient retirez, Monſieur de Marca qui s'eſt fort eſtendu pour expliquer ce canon celebre, a fait voir qu'il n'a pas donné au Pape le droit de juger abſolument des appellations des autres Eveſques, mais ſeulement un droit de réviſion, & le pouvoir de joindre encore d'autres juges à ceux qui en auroient déja connu dans les provinces, ſans ſuſpendre neanmoins l'execution du premier jugement.

de cont. reg. & ſacerd. l. 7. c. 3. & 4.

3. Monſieur de Marca eſtime que Balſamon & Zonare ont mal expliqué le 4 canon, quand ils ſe ſont perſuadez que le Concile de Sardique y donne pouvoir à l'Eveſque condamné d'appeller du jugement meſme des Eveſques deleguez par le ſaint ſiege. Car il entend ce canon du premier jugement des Eveſques de la province, & prouve par là que les Eveſques qui appelloient de ce jugement, demeuroient toujours depoſez juſqu'à ce qu'ils euſſent eſté abſous par le ſecond jugement. Ce ſens eſt en luy-meſme beaucoup plus clair & plus probable, & il eſt tout à fait conforme au titre 60. de Ferrand diacre de l'Egliſe de Carthage dans ſon abbregé des Canons. Il faut avoüer neanmoins que cela n'eſt pas ſans difficulté à cauſe des termes grecs qui paroiſſent forts pour marquer le ſecond jugement.

4. Il y a dans la traduction de Denys le Petit, *Si appellaverit qui dejectus eſt*, au lieu que le Pape Zoſime dit plus conformément au grec, *& appellaſſe epiſcopus videatur.*

5. Il ſemble qu'au lieu qu'il y a dans le texte original de ce 9. canon, ἐν τῇ μείζονι τυγχάνει πόλει, τοῦτ' ἔστι τῇ μητροπόλει, αὐτὸς δὲ καὶ οἱ αὐτοῦ δεήσεις ἀποστέλλει, il faille lire, ἐν τῇ μείζονι τυγχάνει πόλει, αὐτὸς δὲ καὶ οἱ αὐτοῦ δεήσεις ἀποστέλλει. Cette correction eſt favoriſée par la traduction de Denys le Petit, qui ſe ſert de ces termes: *Et hoc conſequens eſſe videtur, ut de qualibet provincia Epiſcopi ad eum fratrem & coepiſcopum noſtrum preces mittant qui in metropoli conſiſtit, ut ille & diaconum ejus, & ſupplicationes deſtinet*, &c. & Zonare qui ne ſuit pas cette correction, a eſté contraint de prendre un autre ſens qui ne paroiſt pas ſi raiſonnable.

Ce canon ne marque point à quel metropolitain il faut d'abord envoyer le diacre. Zonare l'entend de la province où eſt l'Empereur, & cela convient aſſez avec ce qui eſt dit de Rome dans la ſuitte de ce canon: mais d'autre part les Empereurs eſtoient ordinairement dans les villes dont l'Eveſque eſtoit metropolitain, & ainſi n'avoit pas beſoin d'écrire aux Eveſques qui eſtoient à la Cour, comme le Concile l'ordonne. Il ſemble donc plus naturel & plus conforme à la diſcipline de l'Egliſe de l'entendre du metropolitain de l'Eveſque meſme qui envoye à la Cour.

L'article qui regarde le Pape dans ce neuviéme canon, fait le 10. de Denys le Petit avec un mot de l'Eveſque Alype,

qui n'eſt pas dans le grec, & qui marque ſeulement que le plus ſouvent les Eveſques n'avoient aucune neceſſité d'aller à la Cour.

Chap. VI.

1. Zonare dit que ces biens eſtoient ceux de l'Egliſe & nō de l'Eveſque. Mais les termes grecs font voir le contraire δεκτὸν κεκτῆσθαι οφείλειν ἀλλὰ ἀπάρχοντα ἴδια. Denys le Petit dans la collection duquel ce Canon eſt le 15. ajoûte qu'ils pourront s'abſenter de meſme pour aller viſiter leurs parens, *vel certè affectione proximorum quibus indulgeant*; mais cela n'eſt pas dans le grec.

2. M. de Marca au l. 6. de ſa concorde chap. 4. §. 3. croit que ce grec eſt une mauvaiſe paraphraſe pour expliquer les paroles latines, ſuppoſant qu'elles ſont les originales. D'autres neanmoins ont pris le grec pour le texte original, & le latin pour une verſion.

Zonare prétend que cette ordonnance qui permet aux clers d'eſtre jugez par le metropolitain voiſin eſt injuſte, qu'elle ne ſe pratiquoit pas de ſon temps & ne s'eſtoit jamais pratiquée. Il cite ſur cela le 29. ou 31. canon de la collection Africaine qui permet aux clercs de ſe faire juger par les Eveſques voiſins, & d'appeller de leur jugement aux metropolitains de leurs provinces, mais non au delà des mers.

Au contraire le Pape Zoſime allegua ce Canon dans l'affaire d'Apiarius, & le rapporta dans les meſmes termes qu'il eſt cité par Denys le Petit. Il le cita ſous le nom du Concile de Sardique, ſelon le latin du VI. Concile de Carthage: mais cela ne ſe trouve point dans la collection Africaine ſoit grecque ſoit latine, où il eſt viſible que ce Canon eſt cité comme eſtant du Cōcile de Nicée; & les Eveſques d'Afrique témoignent qu'on le leur avoit voulu faire paſſer ſous le nom du Concile de Nicée. C'eſt pourquoy Baronius ſur l'année 419. §. 62. & Binius ont raiſon de croire que ces mots; *ex Sardicenſi Concilio* ont eſté ajoûtez au texte du VI. Concile de Carthage.

La concluſion de ce 14. canon eſt obſcure dans le grec: le latin de Denys le Petit eſt plus clair. *Hi vero*, dit-il, *qui conveniunt ad audiendum, ſi viderint Clericorum eſſe faſtidium & ſuperbiam quia jam non decet ut Epiſcopus injuriam, vel contumeliam patiatur, ſeverioribus eos verbis caſtigent, ut obediant honeſta præcipientes Epiſcopo, &c.* Nous avons ſuivi cette traduction pour trouver le veritable ſens du Canon.

3. La propoſition ſur laquelle le Concile prononce le reglement qui eſt porté par ce 15. Canon, eſt faite par Oſius ſelon l'original grec. Denys le Petit partage ce Canon en deux, & en fait le 18. où janvier de Benevent demande cette ordonnance au Concile, & le 19. où Oſius l'accorde comme parlant au nom de tous les autres Eveſques.

Gratus cite ce Canon dans le premier Concile de Carthage; mais au lieu qu'il y a ὑπηρέτην dans le grec, & *miniſtrum eccleſiaſticum* dans la traduction de Denys, il met ſimplement *hominem*, & fonde ſur ce Canon la deffenſe d'ordonner meſme un laïque d'un autre dioceſe.

4. Monſieur de Marca appuye ſon ſentiment par l'autorité de S. Epiphane & de S. Hilaire qui appellent le Concile de Sardique un Concile Occidental ou des Occidētaux. Mais nous avōs veu cy-deſſus que le paſſage de S. Hilaire ſur lequel il ſe fonde, ne favoriſe pas ſon ſentiment; & il eſt viſible auſſi que S. Epiphane prend en cet endroit le Concile de Sardique pour celuy de Sirmich ou de Milan. *har. 71.*

5. S. Epiphane nous aſſure que l'on traitta de Photin dans le Concile de Sardique, qu'il y fut appellé par les Eveſques pour rendre raiſon de la mauvaiſe doctrine dont il eſtoit accuſé, qu'il s'y defendit comme il put, & qu'il y fut depoſé à cauſe de ſes blaſphemes. *ibid.*

Severe Sulpice qui ſuppoſe qu'on l'avoit condamné dés auparavant, dit que le Concile de Sardique laiſſa cette condamnation en ſon entier, parce que les Catholiques meſmes le jugeoient bien condamné. Mais les autres fautes que ces deux Saints ont commiſes dans l'hiſtoire de l'Arianiſme, jointes au ſilence de tous les actes du Concile & des plus fideles hiſtoriens, ſemblent nous devoir rendre leur rapport ſuſpect, & confirmer le ſentiment de Baronius qui croit qu'ils ſe ſont trompez dans ce fait. *l. 2.* *ann. 347. §. 49.*

6. Le

6. Le Pape Libere a marqué cette particularité touchant la retractation de Maris, Urſace & Valens. Mais comme il ne dit cela que dans la ſuitte d'un diſcours fait ſur le champ, & non dans un écrit examiné à loiſir, il eſt à craindre que la memoire ne luy ait manqué en ce point. Car outre que toutes les pieces les plus authentiques ne nous apprennent rien ſur ce ſujet, ſinon l'excommunication d'Urſace & de Valens, ce qui n'a aucun rapport avec cette requeſte, par laquelle on voudroit qu'ils euſſent demandé pardon au Concile; on ne voit point qu'ils ayent eſté rétablis dans la communion de l'Egliſe qu'en l'an 349. qu'ils preſenterent leur requeſte au Pape Jules. De plus perſonne ne dit que Maris ſe ſoit jamais retracté, & Valens ſe trouve avoir ſigné à Philippopoli la lettre des Euſebiens en meſme temps qu'il auroit deu demander pardon à Sardique.

CHAPITRE VII.

1. Nous aurions ſujet de douter de ce que dit Socrate, que les Euſebiens écrivirent de Philippopoli & non de Sardique, & nous ſuivrions pluſtoſt Sozomene qui les fait écrire de Sardique, comme ils le prétendent, s'ils ne découvroient eux-meſmes leur menſonge en citant la lettre circulaire des occidentaux qui n'eſt écritte qu'après leur depart de Sardique.

Sozom. l. 3. c. 10.

2. Sozomene dit que c'eſt de Paulin & d'Euſtathe Eveſques d'Antioche que les Euſebiens accuſoient Oſius d'eſtre le defenſeur: mais il ſe trompe viſiblement, au moins pour le premier qui ne fut Eveſque qu'en 362. & qui ne le fut jamais dans la Dace.

ibid.

3. Sozomene fait mention du ſymbole des Orientaux de Sardique, & S. Hilaire le rapporte dans ſon traitté des ſynodes, mais d'une verſion plus correcte que celle qui eſt dans ſes fragmens. Le Concile d'Ancyre le cite avec eloges. Neanmoins S. Athanaſe l'omet dans ſon traitté des ſynodes.

ibid.

Epiph. har. 73. c. 2.

CHAP. VIII.

Il y a dans le grec Νίκαι λαικῶν, ce qui ſignifie que Philagre n'eut aucun égard à la dignité de l'eſtat eccleſiaſtique, & les traitta comme laïques. Nannius qui a traduit S. Athanaſe en latin, a tourné ces mots par *decem laicis*, ce qui eſt étrãge. C'eſt ce qui a trompé Baronius, par ce qu'il n'a conſulté en cet endroit que cette pitoyable traduction. Il y a une infinité d'autres fautes de cette nature dans la verſion de Nannius, & il y a lieu de s'étonner qu'on l'ait mis au nombre des bons interpretes.

2. On fabriquoit dans Andrinople des boucliers & des armes, & ceux que l'on y employoit eſtoient ſous la diſpoſition du maiſtre des offices, comme il paroiſt par la notice de l'empire. On peut voir les notes de Monſieur Valois ſur le livre 31. d'Ammien Marcellin p. 424.

3. Sozomene au lieu que nous avons marqué & Socrate l. 2. c. 21. diſent que Luce Eveſque d'Andrinople mourut en priſon; ce qui ne paroiſt eſtre qu'une fauſſe explication de ces paroles de S. Athanaſe, ἀλύσεις φορέσαντα καὶ αὐτὸν ἀπεθανάτισε, qu'il avoit ſouvent eſté chargé de chaiſnes & eſtoit mort enfin dans la perſecution. Ces hiſtoriens ne mettent la mort du meſme Luce qu'aprés celle de Conſtant: mais nous ne croyons pas que leur autorité ſoit aſſez forte pour nous empeſcher de ſuivre l'ordre de S. Athanaſe qui raconte cet evenement, & beaucoup d'autres que nous avons mis enſuitte, comme les effets de la rage qu'eurent les Euſebiens à cauſe du Concile de Sardique, & comme arrivé avant l'accident d'Euphratas de Cologne, c'eſt à dire à la fin de 347. ou au commencement de 348.

Athan. de fuga. p. 705.

4. Le Concile de Rimini dit non ſeulement qu'Urſace & Valens demanderent pardon au Concile de Milan, mais meſme qu'ils l'y obtinrent. Mais il eſt à craindre qu'il n'ait confondu ce qui ſe paſſa à Milan en 347. avec ce qui ſe fit à Rome en 349. Car ſi Urſace & Valens avoient obtenu pardon de leurs fautes dés l'an 347. (ce qui devoit eſtre infailliblement ſuivi de la communion de l'Egliſe) pourquoy demandoient ils encore en 349. pardon de leurs fautes & la communion de l'Egliſe? S. Athanaſe qui eſtoit en occident en 347. & qui ne pouvoit pas ignorer ce qui s'y paſſoit, ne remarque point qu'Urſace & Valens euſſent fait aucune retractation avans

l'an 149. Il ſemble donc neceſſaire d'avoüer qu'ils ſignerent ſeulement à Milan la condamnation de l'Arianiſme, comme nous avons veu qu'ils avoient fait, mais ſans parler de communiquer avec S. Athanaſe, ny de retracter ce qu'ils avoient écrit contre luy : ce que le Concile n'ayant pas ſans doute jugé recevable, ils demeurerent en cet eſtat juſqu'en 349. lorſque voyant S. Athanaſe victorieux des ennemis de la foy, & pleinement rétabli dans ſon ſiege, ils reſolurent de ſe ſoumettre à tout ce que l'on demandoit d'eux, pour obtenir à quelque prix que ce fuſt la communion de l'Egliſe, laquelle eſtoit alors entierement au deſſus de l'Arianiſme.

On pourroit peuteſtre croire qu'outre le Concile de Milan qui condamna Photin en 347. il s'en ſeroit tenu un autre en 349. auquel Urſace & Valens auroient eſté abſous. C'eſt à peu prés le ſentiment de Baronius : mais s'il eſt veritable, il eſt fort étrange que ny S. Athanaſe, ny Oſius, ny S. Hilaire ne parlent point de ce Concile, quoyque cela puſt beaucoup contribuer à rendre cette retractation plus celebre & plus authentique.

an. 350. §. 19. 20.

De plus on ne voit pas comment cette affaire eſtant commencée par le Concile de Milan, auroit eſté terminée par le Pape ; & quand meſme on la luy auroit renvoyée, ce qui n'eſt pas vrayſemblable, il ſeroit toujours faux qu'Urſace & Valens euſſent eſté d'eux-meſmes à Rome, comme le dit Oſius, puiſqu'ils y auroient eſté envoyez par un Concile. La lettre de paix qu'ils avoient écritte à S. Athanaſe ſelon le meſme Oſius avant que d'eſtre receus à Rome, n'a pas eſté écrite de Milan, mais d'Aquilée.

ap. Athan. ad ſolit. p. 839.

apol. 2. p. 776.

5. Le P. Petau attribuë au Concile de Milan de l'an 347. ce que dit le Pape Libere de Demophile, Macedone, Eudoxe, & Martyre, qu'ils ſortirent en colere du Concile de Milan, où ils n'avoient pas voulu condamner les ſentimens heretiques d'Arius. Mais il eſt aſſez difficile de comprendre comment ces quatre Eveſques d'Orient ſe trouvoient à Milan en 347. aprés ce qui venoit de ſe paſſer à Sardique & à Philippopoli. Au contraire il eſt conſtant que trois d'entre eux eſtoient en 345. en Italie, où ils eſtoient venu apporter leur quatriéme formulaire ; & qu'en cette meſme année Cõſtant eſtant à Milan, il s'y trouva divers Eveſques qui luy demãderent la convocation du Cõcile de Sarque. Il y a donc bien de l'apparence que nous devons rapporter à cette année-là ce que dit Libere. Il ſemble que le temps s'accorde mieux avec le P. Petau, parce que Libere dit que cela s'eſt fait huit ans auparavant ; or ſelon ce Pere il écrivoit en 355. mais Baronius monſtre fort bien que c'eſtoit dés le commencement de l'an 354. & ainſi huit ans & quelques mois aprés le Concile tenu à Milan en 345.

Hil. frag.

ann. 354. §. 1.

CHAP. IX.

Socrate l. 2. c. 18. & Sozomene l. 3. c. 19. veulent que Conſtant ait écrit deux fois à ſon frere, & qu'il ne l'ait menacé qu'aprés avoir veu que ſes prieres eſtoiẽt inutiles, & que Conſtance differoit toujours. Mais le recit de Theodoret paroiſt plus naturel dans les circonſtances du temps, la legation du Concile ne ſouffrant pas tant de delais ; & d'ailleurs la ſeconde lettre prétenduë de Conſtant que Socrate témoigne rapporter en ſes propres termes, ne peut manquer d'eſtre fort ſuſpecte, tant par elle-meſme, que parce qu'elle ſuppoſe que S. Paul de Conſtantinople eſtoit alors auprés de Conſtant ; ce qui eſt au moins tres-difficile à ſoutenir, comme nous avons monſtré cy-deſſus, & qui ne peut eſtre fort probable, puiſque Theodoret n'en dit rien du tout.

Philoſtorge rapporte une autre lettre du meſme ſens, & en des termes encore plus durs, mais il n'y eſt point parlé de S. Paul. Il y a quelque apparence que ces deux auteurs ou ont feint cette lettre, ou ont ajuſté la veritable comme ils ont voulu.

l. 3. c. 12.

S. Athanaſe ne parle point de ces lettres menaçantes de Conſtant à ſon frere ; mais ſon ſilence ne doit pas nous faire douter de la verité de ce fait. Car outre le témoignage de tous les hiſtoriens qui en conviennent, Lucifer de Cagliari les marque aſſez en faiſant dire à Conſtance qu'il n'a conſenti au retour de S. Athanaſe que par la crainte d'avoir guerre ſur ce ſujet contre Conſtant. Conſtance meſme dans l'edit qu'il fit

pro Athan. l. 1.

ap. Ath. ad
ſo l. p. 843.

en 356. contre S. Athanaſe, dit qu'il n'avoit ſouffert ſon rappel que pour conſerver l'amitié de ſon frere; & dans le dialogue qu'il eut en 355. avec Libere, il ſe

Theodoret.
l. 2. c. 13.

plaignit que le Saint avoit aigri ſon frere contre luy, ajouſtant que l'extreme douceur dont il avoit uſé envers Conſtant & Athanaſe, avoit ſeule arreſté les ſuittes de ſes aigreurs: & lorſque S.

apol. 2. p.
674.

Athanaſe répond à la meſme plainte de Conſtance, il ſe contente de monſtrer qu'il n'a jamais parlé à Conſtant au deſavantage de ſon frere; mais il ne laiſſe pas de reconnoiſtre que Conſtant luy avoit écrit en ſa faveur, & il ne dit point qu'il ne l'ait pas fait en la maniere que le rapportent les hiſtoriens.

Chap. XII.

Nous avons cette lettre du Pape Jules à l'egliſe d'Alexandrie dans la ſeconde apologie de S. Athanaſe p. 770. & dans l'hiſtoire de Socrate l. 2. c. 18. mais elle contient dans Socrate un bel eloge de noſtre Saint, lequel a peut eſtre retranché cet endroit par modeſtie.

Chap. XIII.

Il eſt bien difficile de croire que S. Luce & S. Paul ayent eſté rétablis en 349. puiſque nous avós veu que ſelon S. Athanaſe S. Luce avoit eſté banni pour la derniere fois un an ou deux auparavant. Nous avons auſſi trop de raiſons de croire que S. Paul ne revint point à Conſtantinople depuis l'an 343. pour nous arreſter

l. 2. c. 18.

à cet endroit de Socrate, veu meſme que ſelon luy S. Paul avoit eſté renvoyé à Conſtantinople dés l'année precedente devant que S. Athanaſe partiſt d'Aquilée.

Chap. XIV.

Baronius met ce Concile de Jeruſalem en l'année 350. aprés la mort de Conſtant: mais il eſt certain qu'il fut ſuivi de la retractation d'Urſace & de Valens faite avant la mort de cet Empereur; & de plus le Concile meſme exhorte à prier pour les Empereurs qui avoient accordé le retour du Saint. Il eſt donc viſible que c'eſtoit du vivant de Conſtant aprés la mort duquel l'Orient ne reconnoiſſoit plus qu'un ſeul Empereur juſques en l'an 351. que Gallus fut fait Ceſar.

Philoſtorge dit qu'Aëce Eveſque de Paleſtine qui eſtoit à ce Concile, eſtant accuſé d'adultere, penſa couvrir ſa honte en ſe mettant du coſté d'Athanaſe; mais qu'il ne put eviter la punition de ſon crime, Dieu luy ayant envoyé une maladie honteuſe qui le fit mourir aprés avoir jetté quantité de vers enſuite de la corruption des plus ſecrettes parties de ſon corps. Il n'y a en cela rien d'incroyable ſi ce fait eſtoit rapporté par d'autres. Nous avons veu par le témoignage de Theodoret qu'Arius avoit conté Aëce de Lydde au nombre de ſes ſectateurs dés le commencement de ſon hereſie; & c'eſt apparemment celuy-cy, puiſqu'il eſt nommé le premier aprés S. Maxime comme le plus ancien. On voit neanmoins par S. Epiphane qu'il y avoit vers ce tẽps-là un Aëce Eveſque d'Eleutherople; & il faut que celuy de Lydde ſoit mort dés l'an 331. ou 332. ſi nous recevons ce que Sozomene rapporte de l'election de S. Maxime de Jeruſalem.

l. 3. c. 12;

l. 1. c. 4.

har. 40. c. 3.

l. 2. c. 19.

Chap. XV.

1. Ce qu'Urſace & Valens diſent qu'ils avoient eſté ſommez par le Pape de juſtifier ce qu'ils avoient avancé contre S. Athanaſe, ſe peut rapporter à la lettre que Jules avoit écritte en 340. aux Euſebiens pour les appeller au Concile de Rome.

2. Il eſt difficile d'expliquer la promeſſe que font Urſace & Valens que ſi les Orientaux ou Athanaſe meſme les veulent appeller malicieuſement en juſtice ſur l'acte de leur retractation, ils n'iront point ſans le conſentement du Pape. Il y a Euſebe dans S. Athanaſe au lieu d'Athanaſe; mais cela ne nous éclaircit point, puiſque les deux Euſebes chefs des Ariens eſtoient morts avant ceçy. Peuteſtre ces fourbes faiſoient-ils ſemblant de craindre que S. Athanaſe ne les vouluſt pourſuivre, afin de jetter quelque ſemence de diviſion entre le Pape & luy, & intereſſer meſme le Pape en leur cauſe.

3. Le latin dit que Pierre & Irenée alloient par tout demander ces lettres de paix, ce qui eſt une choſe trop conſiderable pour l'aſſurer ſur la foy de la traduction ſans que cela ſoit dans le grec.

Il ſemble que ces ſecondes lettres de paix écrittes par Urſace & Valens à S. Athanaſe ayent eſté confonduës par S. Hilaire avec les premieres envoyées d'Aquilée par Muſée : car il dit que celles-cy ne furent écrittes que quelque temps aprés l'acte donné à Rome; au lieu qu'Oſius nous aſſure qu'elles précederent cet acte, en quoy S. Athanaſe le favoriſe extrémement.

Hil adv. Arian.

ap Athan. ad ſolitar. p. 8. 9. ib. p. 828.

CHAP. XVI.

S. Hilaire dit que ce fut ce Concile de Sirmich qui dõna occaſion à Urſace & à Valens de demander la reconciliation de l'Egliſe : ce qui ſemble ſignifier ou que le deſir de ſe trouver à ce Concile les porta à demander la paix ; ou que la crainte d'y eſtre encore citez & condamnez, eut la force de leur faire rendre à la verité la juſte ſoumiſſion qu'ils luy devoient.

contr. Ar.

CHAP. XVII.

Les faſtes d'Idace mettent l'election de Vetranion le premier de may 350. la chronique d'Alexandrie dit le premier de mars, & le P. Petau dans ſon traitté ſur Photin monſtre par le temps de la dépoſition de Vetranion arrivée le 25. de decembre de cette année, dix mois non entiers depuis ſon election ſelon Victor, qu'il doit avoir eſté éleu dés le mois de mars.

CHAP. XVIII.

1. La chronique d'Alexandrie met le premier ſiege de Niſibe en 337. & elle eſt ſuivie par Scaliger & par Monſieur Valois : mais la chronique de S. Hieroſme à laquelle le Pere Petau s'attache, le met en 338. & nous ne voyons point que le paſſage de Libanius qu'on cite prouve le contraire.

Theodoret dans ſon hiſtoire des ſolitaires ſemble rapporter à ce premier ſiege qui fut mis devant Niſibe auſſitoſt aprés la mort de Conſtantin, ce qu'il dit des miracles par leſquels S. Jacques ſauva la ville. Et au contraire dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique, où il raconte preſque les meſmes choſes, il les met à la fin du regne de Conſtance en 360. ou 361. Cependant les principales de ces circonſtances ont tant de rapport avec ce que Julien dit s'eſtre paſſé en 350. qu'il eſt comme impoſſible de ne pas avouër que Theodoret dans tous les deux endroits, la chronique d'Alexandrie, Philoſtorge & Julien parlent tous d'un meſme ſiege, lequel ſelon les trois derniers appartient à l'année 350.

c. 1. p. 770.

l. 2. c. 26.

or. 2 p. 257. 258.

Quant à Zoſime qui ne parlant que d'un ſiege de Niſible le met à la fin du regne de Conſtance, ce n'eſt que par la confuſion qui luy eſt ordinaire dans ſon hiſtoire. Car il eſt viſible qu'il prétend parler du ſiege de l'an 350. puiſque pour en ſçavoir le détail il nous renvoye à ce qu'en avoit écrit Julien.

Zoſ. l. 3.

Le P. Petau & Monſieur Valois ne laiſſent pas de ſe fonder ſur cet endroit pour mettre le troiſiéme ſiege de Niſible en 59. ou 360. & on prétend qu'Ammien l'a remarqué lorſqu'il dit que Sapor entrant dans la Meſopotamie paſſa Niſible, comme ſi ce n'eſtoit qu'un meſchant fort, *Niſibi pro ſtatione vili tranſmiſſa.* Mais il eſt un peu difficile de croire qu'un auteur qui entre dans le détail des choſes comme Ammien, ſur tout pour ce qui regarde cette guerre des Perſes où il eſtoit preſent, ait raconté de cette ſorte le ſiege de la place la plus importante de la Meſopotamie, quand elle n'auroit eſté attaquée que deux jours; & meſme il n'y a pas d'apparence qu'elle ait jamais eſté aſſiegée dãs les dernieres années de Conſtance depuis l'an 354. tant parce que cet auteur n'en dit rien, que parce qu'il dit qu'aprés la priſe de Singares en 360. Sapor évita ſagement Niſible, ſe ſouvenant des maux qu'il y avoit ſouvent endurez.

l. 18 p. 127.

l. 20.

Pour ce qui eſt du ſecond ſiege, il pourroit eſtre aſſez probable qu'il auroit ſuivi la bataille de Singares; & S. Hieroſme donneroit quelque fondement de le croire, ſi Julien n'aſſuroit qu'aprés cette bataille les Perſes n'aſſiegerent aucune ville.

orat 2.

Il faut donc apparemment le mettre en 47. auquel temps S. Hieroſme dit que Sapor aſſigea Niſible pour la ſeconde fois; & il n'eſt pas neceſſaire que ce qu'il dit que le ſiege dura trois mois, ſe rapporte à celuy de l'an 350. lequel en dura prés de quatre.

2. Julien dit que Sapor fit quantité de digues autour de la ville, dans leſquelles

or. 1. p. 49. 50. or 2. p. 115.

ayant fait déborder la riviere de Migdone qu'il avoit arrestée, & ayant inondé tous les environs de la ville, en sorte qu'elle estoit comme une isle au milieu des eaux, il l'attaqua durant plusieurs jours sur des vaisseaux: mais qu'il fut repoussé vigoureusement, comme il le décrit fort au long; & que quelques digues s'estant rompuës, parce qu'on ne les avoit pas faites assez fortes, la violence des eaux abbatit une partie des murailles.

Ce recit semble fort difficile à comprendre, puisqu'il faut selon Julien que la riviere ait esté arrestée au dessous de la ville pour en inonder tous les environs, de sorte que les digues estant rompuës, l'eau qui les avoit rompuës n'avoit garde de remonter pour abbattre les murailles; & je ne sçay si celle qui estoit au dessus, & qui par la rupture des digues trouvoit moyen de s'écouler avoit assez de violence pour faire le mesme effet.

Il est encore peu croyable que les murailles ayent esté abbattuës contre le dessein des assiegeans, ainsi que Julien semble dire. C'est ce qui nous a fait arrester au recit de Theodoret comme plus croyable.

or. 2. 3. Cet assaut est raconté amplement par Julien dont l'autorité nous empesche de croire que les Perses aprés la bréche faite ayent attendu jusqu'au lendemain à attaquer la ville comme le dit Theodoret dans son histoire des solitaires chap. 1. & dans celle de l'Eglise l. 2. c. 26

CHAP. XIX.

ann. 350. *§.* 28. 1. Baronius dit que ces deux Evesques estoient S. Servais de Tongres, & S. Maximin de Tréves, dequoy il ne paroist pas avoir d'autre fondement que la conformité des noms. C'est neanmoins assez pour le croire avec quelque probabilité de S. Servais, puisque nous n'avons rien qui y soit contraire. Mais pour S. Maximin, nous avons veu que S. Paulin luy avoit succedé dés l'année precedẽte; & quãd il y auroit quelque doute *apolog.* 2. *p.* 775. à cela, d'autãt que S Athanase appelle ce Paulin en un endroit ἐπίσκοπον τιβέρεως, ce qui fait que Baronius le qualifie Evesque de Tivoli, il est toujours certain que S. Maximin estoit mort avant l'an 356. auquel S. Athanase prie Constance de *apol.* 1. s'informer des ambassadeurs de Ma- *p.* 679. gnence, *qui sont*, dit-il, *l'Evesque Maxime, &c.* s'ils luy avoient apporté quelque lettre de ce tyran.

2. Idace met cecy en 351. mais il se trompe, comme il paroist non seulement par la chronique d'Alexandrie, mais aussi par Aurele Victor qui ne donne pas dix mois entiers à l'empire de Vetranion.

3. Le grec de Socrate porte que c'estoit Constance qui écrivit cecy a Vetranion: mais il est aisé d'y trouver l'autre sens que nous avons suivi, & qui paroist plus naturel en mettant τὸν Πέτρον τῆς Βιθυνίας διάκονον, au lieu de διάκονον.

CHAP. XX.

ad solitar. 824. 825. *apol.* 1. 688. 689. 1. Le Saint rapporte cette lettre de deux manieres differentes: mais la diversité n'est que dans les termes, & ne vient que de ce que ce sont deux traductions differentes de l'original qui estoit latin. Celle qu'on lit dans l'épitre aux solitaires est la meilleure.

2. Socrate l. 2. c. 21. & 23. & Sozomene l. 4. c. 2. & 3. mettent aussitost aprés la mort de Constant le dernier exil & la mort de S. Paul de Constantinople & de S. Luce d'Andrinople, l'expulsion de Marcel d'Ancyre pour laisser rentrer Basile, la condamnation des saints Theodule & Olympe, la fuitte & la persecution de S. Athanase avec l'intrusion de Georges. Mais nous sommes assurez que S. Athanase estoit encore publiquement à Alexandrie en 356. Nous avons mis le dernier exil de S. Luce en 347. Nous ne sçavons rien précisément des autres, sinon qu'on voit dés l'année suivante que Basile estoit dans la possession de l'evesché d'Ancyre.

3. Nous avons déja remarqué que la disgrace de Philippe est ce qui fixe le temps du martyre de S. Paul, puisque l'un & l'autre arriva en moins d'un an. On voit par le second livre de Zosime, que Philippe parut avec éclat, & posseda les plus grandes charges de la cour de Constance jusqu'à la bataille de Mursé, qui se donna le 28. septembre 351. Mais comme on ne voit point qu'il soit jamais parlé de luy depuis cette bataille,

il ſemble aſſez probable que ſa diſgrace la ſuivit de prés. De ſorte que la mort de S. Paul ſe peut mettre avec beaucoup d'apparence vers la fin de 350. ou au commencement de 351.

CHAP. XXI.

de ſynod. 1. C'eſt S. Hilaire qui dit que ce Concile de Sirmich eſtoit compoſé des Eveſques d'Orient ; & comme remarque le P. Petau, cette circonſtance eſt une forte preuve que ce Concile s'eſt tenu en cette année 351. en laquelle Conſtance ne poſſedoit rien de l'Occident que l'Illyrie, & non en 357. comme croit Baronius ; puiſqu'alors Conſtance eſtant maiſtre de tout l'empire, les Eveſques d'Occident euſſent deu avoir autant ou plus de part à ce Concile que ceux de l'Orient.

l. 2. c. 24. 2. Socrate dit que Georges d'Alexandrie, Oſius, & d'autres eſtoient à cette aſſemblée de Sirmich : mais c'eſt qu'il la confond avec celles qui ſe tinrent au meſme lieu en 357. 358. & 359. comme nous le dirons alors.

3. S. Hilaire dans ſon traitté des ſynodes taſche par des explications favorables de donner un bon ſens à toutes les paroles de ce premier formulaire de Sirmich ; car on en fit depuis pluſieurs autres dans la meſme ville. S. Philaſtre dit auſſi que Photin fut chaſſé de l'egliſe de Sirmich par les ſaints Eveſques ; ce qui ſemble ſe devoir rapporter à ce Concile qui acheva la condamnation de Photin, & luy fit enfin perdre ſon eveſché. Vigile l'appelle au Concile catholique aſſemblé de tout l'Orient, approuve ſes deciſions, & dit meſme qu'aucun fidele n'oſeroit faire difficulté de les recevoir Et il eſt vray qu'elles peuvent paroiſtre fort catholiques à les regarder en elles-meſmes : mais quand on conſidere que ce ſont les ennemis declarez de l'Egliſe qui les ont compoſées, & qu'elles ſont l'ouvrage de ces meſmes Ariens qui avoient eſté depoſez par le Concile de Sardique, on ne peut que l'on n'ait toutes leurs paroles pour ſuſpectes ; tant que l'on voit qu'ils ne condamnent pas nettement leur dogme ; comme il eſt viſible qu'ils ne le condamnent point du tout dans ce formulaire, où bien loin de dire que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, ils ne diſent pas ſeulement qu'il luy ſoit ſemblable ; & meſme ils y découvrent clairement leur impieté en diſant qu'ils ne veulent pas mettre le Fils dans le meſme rang que le Pere, mais le reconnoiſtre comme ſoumis à luy. Auſſi S. Athanaſe ne diſtingue point ce formulaire d'avec les autres, & il le met parmy ceux qui eſtoient l'ouvrage des Ariens, & qui ne marquoient pas moins l'impieté que l'inconſtance de ces heretiques. S. Hilaire meſme en parle à peu prés de cette maniere dans ſon livre contre Conſtance : & ſi c'eſt ce formulaire que l'on fit ſigner à Libere, comme il y a aſſez d'apparence, il le qualifie dans ſes fragmens, *la perfidie Arienne*, & anathematize ceux qui le reçoivent. Il ſemble en parler encore en un autre endroit de ſes fragmens, lors qu'il dit que par une ſeule ſignature d'une foy frauduleuſe, heretique, & qui couvroit un venin tres dangereux ſous des paroles qui ſembloient tres-innocentes, l'on puniſſoit legitimement Photin, l'on reconnoiſſoit Athanaſe pour coupable, & l'on condamnoit la foy catholique ; ce qui pourroit encore faire juger que la meſme lettre où eſtoit inſeré ce formulaire, portoit auſſi la condamnation de S. Athanaſe. Mais cela n'eſt pas ſans difficulté, d'autant que le formulaire dont il parle appelloit le Fils premier né des creatures, ce qui n'eſt pas dans le formulaire de ce Concile de Sirmich.

de ſynod. p. 900. 907.

de har. c. 65.

in Eutych. c. 3.

in Conſt. l. 1.

Le premier anathematiſme ſemble condamner ceux qui diſent que le Fils eſt d'une autre ſubſtance que le Pere, quoy qu'on ſçache comment les Ariens ſe tiroient de ces anathemes. Il ſemble que c'eſt ce qui a donné lieu à S. Hilaire de dire que Conſtance s'eſtoit ſervi du mot de ſubſtance dans le Concile de Sirmich, pour ſe faire tenir pour catholique par les Occidentaux.

4. Sozomene l. 4. c. 5. parle de pluſieurs écrits faits par Photin, partie en latin, partie en grec, & Vincent de Lerins l. 1. c. 16. en parle de la meſme ſorte. S. Optat l. 4. ſemble dire que dans le temps qu'il écrivoit ſon ouvrage contre Parmenien, cet hereſiarque vivoit encore. S. Hieroſme dans ſa chronique met ſa mort en 376. S. Epiphane *har.* 71. dit qu'il avoit erré de tous coſtez juſ-

qu'au temps qu'il faisoit son livre, c'est à dire jusqu'en 375.

5. Il est étrange que S. Hieroſme ait écrit dans son livre des écrivains eccleſiaſtiques, que ce fut Valentinien qui chaſſa Photin de l'Egliſe. Si ce n'eſt que l'on entende par là qu'eſtant rappellé par Julien l'apoſtat, & s'eſtant rétabli dans Sirmich, Valentinien l'en chaſſa tout de nouveau, & diſſipa les aſſemblées ſecrettes que ſes diſciples tenoient dans la meſme ville, comme Gratien ſon fils en fut prié depuis par le Concile d'Aquilée.

Socrat. l. 5. c. 2. Soz. l. 7. c. 1. La loy de Gratien qui permettoit à toutes les ſectes ſur la fin de 378. la liberté de leur religion & de leurs aſſemblées, en excluoit neanmoins les Photiniens, les Manichéens & les ſectateurs d'Eunome.

6. Nous omettons icy pluſieurs choſes que Socrate dit de ce Concile de Sirmich, & qui ont rapport particulierement à la chute d'Oſius, laquelle conſtamment n'eſt arrivée qu'en 357. Et cela ſuffit pour montrer l'erreur de Socrate, qui prétend que ce Concile avoit eſté precedé par l'exil d'Oſius, quoy que Conſtance n'euſt encore aucun pouvoir ſur luy ny ſur l'Eſpagne en cette année, & qui veut auſſi que Georges ait aſſiſté à ce Concile comme Eveſque d'Alexandrie, ce qu'il ne fut qu'en 356.

On ne peut pas auſſi pretendre comme Baronius l'a creu, que tout ce que cet hiſtorien dit du Concile de Sirmich, ne ſoit arrivé qu'en 357. Car 1. les Conſuls de cette année marquez par Socrate, qui eſt tres-exact pour les dattes ſelon le P. Petau, ſont ceux de l'an 351.

2. Ce que le Concile eſtoit preſque tout compoſé des Eveſques d'Orient, fait voir, comme nous avons dit, que Conſtance n'eſtoit pas encore maiſtre de l'Occident.

Amm. l. 24. 3. Thalaſſe qui eſtoit à la diſpute de Baſile & de Photin, eſtoit mort dés l'an 353. eſtant préfet du prétoire en Orient. Car pour la loy qu'on marque luy avoir eſté addreſſée en 357. il eſt aiſé que ce ſoit une faute; & ceux meſmes qui l'alleguent, reconnoiſſent qu'il y a erreur dans la datte.

Theodoret. l. 2. c. 13. 4. Theodore d'Heraclée eſtoit mort auſſi dés l'an 355.

5. Germine, que perſonne ne dit avoir eſté Eveſque avant la depoſition de Photin, aſſiſta neanmoins en 355. au Concile de Milan.

6. Baſile d'Ancyre qui ſemble avoir eſté l'ame de ce Concile de Sirmich, bien loin d'avoir fait ou laiſſé faire le ſecond formulaire de Sirmich, que Socrate joint avec le premier, s'y oppoſa auſſitoſt dans le Concile d'Ancyre, où il témoigna meſme fort clairement que ce ſecond formulaire ne s'eſtoit pas fait dans le temps de la depoſition de Photin. *Epiph. har. 73. c. 2.*

La diſtinction que l'on pretend faire de deux Conciles tenus en meſme temps à Sirmich & oppoſez l'un à l'autre, eſt une opinion plus incroyable encore que nouvelle. Elle eſt auſſi peu autoriſée que le double Concile de Sardique eſt indubitablement atteſté par les pieces originales qui nous en reſtent, & par le témoignage des auteurs les plus authentiques. Cela n'arriva à Sardique que parce que chaque party eſtoit ſoutenu par un Empereur; & il n'y en avoit qu'un en 357.

CHAP. XXII.

1. Socrate l. 2. c. 30. & Sozomene l. 4. c. 19. diſent qu'Acace de Ceſarée & Patrophile de Scythople chaſſerent S. Maxime de Jeruſalem pour eſtablir S. Cyrille en ſa place. S. Hieroſme dans ſa chronique eſt contraire à ces hiſtoriens pour ce fait, & ne fait commencer l'epiſcopat de S. Cyrille qu'aprés la mort de S. Maxime: mais il ne luy eſt pas neanmoins plus favorable. Les Ariens, dit-il, c'eſt à dire Cyrille & les autres, envahirent l'egliſe de Jeruſalem: Cyrille avoit eſté ordonné preſtre par S. Maxime; mais Acace & les autres Ariens luy ayant promis de le faire Eveſque, s'il renonçoit à ſon ordination, il fit dans l'egliſe la fonction de diacre. Son impieté ayant eu en effet le ſacerdoce pour recompenſe, il perſecuta par diverſes fraudes Heracle que S. Maxime eſtant preſt de mourir avoit eſtabli en ſa place, & le rabaiſſa de l'eſtat d'Eveſque à celuy de preſtre.

S. Epiphane qui fait une liſte des Eveſques de Jeruſalem, n'y met point cet Heracle. Socrate & Sozomene en parlét: mais ils le mettent le ſecond de ceux *har. 66. c. 20.*

que les Ariens oppoſerent à S. Cyrille, ce qui ne s'accorde point avec S. Hieroſme.

Ruſin. l. 1. c. 23. Ruſin ne parle gueres plus avantageuſement de S. Cyrille que les autres, & il dit de luy qu'ayant receu le ſacerdoce aprés S. Maxime dans la confuſion où les ordinations ſe trouvoient alors, il varioit quelquefois dans la foy, & plus ſouvent dans ſa communion.

Le plus ſeur aſſeurément eſt de s'arreſter au témoignage avantageux que le ſecond Concile Oecumenique rend à S. Cyrille.

2. S. Cyrille écrit cette lettre à Conſtance en la maniere que l'on parle ordinairement aux Princes, c'eſt à dire avec des éloges: & S. Athanaſe & S. Hilaire n'en ont pas uſé autrement, depuis meſme que Conſtance ſe fut declaré bien plus ouvertement contre la foy, qu'il n'avoit fait juſques icy. De ſorte qu'il n'eſt nullement raiſonnable de ſe fonder ſur cela pour rejetter cette piece ou comme fauſſe ou comme d'un Arien, ainſi que fait le miniſtre Rivet; quoy que pour l'Arianiſme elle doit eſtre tout à fait exemte de ce ſoupçon, puiſqu'elle finit par la glorification de la Trinité conſubſtantielle, & que pour le reſte tout y convienne fort bien à une piece tres legitime, & telle que devoit eſtre celle que S. Cyrille écrivit certainement à Conſtance ſelon Sozomene.

Mais plus cette lettre paroiſt veritable, plus elle déplaiſt pour cela meſme à Rivet, & aux autres ennemis de la croix de Jesus-Christ, qui ne la tiennent pas pour ſuſpecte à cauſe qu'ils y découvrent quelques marques de fauſſeté, mais qui y trouvent des marques de fauſſeté à cauſe qu'ils voudroient qu'elle fuſt fauſſe. Blondel meſme l'allegue pour vraye ſans oſer la conteſter.

Primauté en l'Egliſe l. 140.

3. Il y a faute dans Idace lorſqu'il dit que cette apparition arriva le 30. de janvier le 28. de la lune: car ces deux termes ne s'accordent pas avec l'an 351. S. Cyrille & la chronique d'Alexandrie diſent que ce fut le 7. de may, qui eſt le jour auquel les Orientaux en faiſoient la feſte, & qui eſtoit en effet le 28. de la lune en 351. La chronique d'Alexandrie ajoute que c'eſtoit le propre jour de la Pentecoſte: mais il faudroit pour cela que Paſque euſt eſté le 19. de mars, ce qui ne peut eſtre. S. Cyrille dit ſeulement que c'eſtoit dans les ſaints jours de la Pentecoſte: & c'eſt apparemment ce qui a trompé l'auteur de la chronique, quoy que cette phraſe, ſelon l'uſage des anciens, marque ſeulement que c'eſtoit entre Paſque & la Pentecoſte, c'eſt à dire entre le 31. de mars & le 19. de may; & il eſt eſtrange que Blondel ſemble avoir ignoré cette ſignification du mot de Pentecoſte. *Primauté p. 140.*

Socrate l. 2. c. 24. dit que Gallus eſtoit à Antioche lorſque cecy arriva: mais cela eſt fort difficile, puiſqu'il n'avoit eſté fait Ceſar que le 15. de mars.

Philoſtorge & la chronique d'Alexandrie qui le ſuit aſſez ſouvent, diſent que ce miracle fut veu en meſme temps par les deux armées de Conſtance & de Magnence, qui eſtoient aux mains dans la Pannonie, & qu'il cauſa la deffaitte de Magnence, qui eſtant payen prit l'épouvante à la veuë de cette croix. Mais les jours de cette apparition & de la bataille de Murſe font voir que cela ne peut eſtre. On pourroit pluſtoſt croire qu'il ſe ſeroit fait quelque autre apparition de la croix durant la bataille de Murſe, ſi ce fait eſtoit atteſté par quelques auteurs originaux: mais il n'eſt pas meſme Conſtant que Magnence fuſt payen, & nous avons quelque preuve du contraire.

Chap. XXIV.

S. Gregoire de Nyſſe parle aſſez des querelles de Baſile & d'Euſtathe avec Aëce & Eunome; mais il les rapporte à ce que arriva depuis. Pour l'inclination que Gallus avoit pour Aëce, Sozomene dit qu'elle venoit de ce que Gallus qui eſtoit fort aſſidu à l'egliſe, l'y avoit ſouvent entendu preſcher. Mais ayant eſté depoſé du diaconat auſſitoſt aprés y avoir eſté élevé, nous ne voyons pas en quelle qualité il auroit pu preſcher dans l'egliſe. *l. 1. cont. Eunom.* *Soz. l. 3. c. 14.*

Chap. XXV.

1. Le livre des Papes de Rome, que quelques uns on cité ſous le nom du pontifical de Damaſe, & les martyrologes de Bede & d'Uſuard qui l'ont ſuivi, diſent que Jules fut banni pendant dix mois

mois, & jusqu'à la mort de Constance. Ce que Baronius rejette avec raison comme impertinent & ridicule, & montre qu'on ne peut dire que Jules ait jamais souffert aucune persecution ny aucun exil. Et en effet les années de sa vie ne fournissent aucune place où l'on puisse marquer cette persecution, si ce n'est peut-estre par la tyrannie de Magnence qui persecutoit tous les amis de Constant.

2. Nous avons encore deux autres lettres de Jules : mais elles sont visiblement du nombre des decretales supposées. Il y a aussi dans le Concile d'Epheſe un passage cité d'une lettre du Pape Jules à un nommé Doce ; & Vincent de Lerins témoigne que l'on avoit confirmé la foy de l'Eglise dans ce Concile par le témoignage de ce Saint Pape. S. Ephrem Evesque d'Antioche l'allegue aussi aprés Facundus, qui dit qu'elle avoit esté écritte à Prosdoce. Elle est citée dans un écrit attribué à Leonce, qui écrivoit vers le commencement du 7. siecle. Neanmoins ce Leonce mesme assure dans son écrit des sectes que cette lettre n'est point de Jules, mais de Timothée disciple d'Apollinaire, comme on le prouvoit alors par quantité d'exemplaires. Il ajoute seulement qu'elle n'estoit point contraire à la foy, & qu'ainsi il importoit peu de qui elle fust. Il assure encore que l'on n'avoit rien de son temps des écrits du Pape Jules (ce qu'il faut entendre à l'exception de ce qui estoit dans S. Athanase) & que sept epitres que l'on publioit sous son nom, n'estoient pas de luy, mais d'Apollinaire.

Commonit. 2.

Phot. cod. 219. Facund. l. 2.

Leont. de sect. c. 8.

Evagr. l. 3. c. 31.

Les religieux de Palestine assurent sous l'Empereur Anastase, que les Eutychiens avoient accoutumé de tromper les peuples & de les engager dans leur heresie, en attribuant aux Peres, comme à S. Athanase, à S. Gregoire Thaumaturge, & à Jules, divers ouvrages qui estoient effectivement d'Apollinaire.

de sect. c. 8

Leonce le soutient, & le prouve particulierement d'une lettre à Denys Evesque ou prestre de Corinthe, dont les heretiques se servoient sous le nom de Jules, & dont il cite un passage. Gennade qui parle de cette lettre l'attribuë à Jules : mais il dit qu'ayant paru utile en son temps contre ceux qui vouloient mettre deux personnes en JESUS-CHRIST, elle estoit devenuë pernicieuse depuis l'heresie d'Eutyche & de Timothée qu'elle favorisoit beaucoup. Mais outre les autres preuves que Leonce allegue pour montrer qu'elle n'est pas de Jules, on ne sçauroit répondre à ce qu'il dit que S. Gregoire de Nysse écrivant contre Apollinaire refute beaucoup d'endroits de cette lettre ; & à ce qu'il ajoute dans un autre écrit, qui est dans le quatriéme tome de la bibliotheque des Peres de Paris, que Valentin & Timothée disciples d'Apollinaire citent cette lettre comme un ouvrage de leur maistre.

de script. c. 2.

tom 4. p. 2. p. 1031. 1037.

3. Il y auroit plus de lieu de s'estonner du silence de S. Hilaire que de celuy de S. Athanase, si la confusion de ses fragmens n'estoit visible. Car ce qui nous en reste ne sont que des lambeaux souvent sans ordre & sans suitte. Nous le voyons par le lieu mesme où il rapporte cette lettre de Libere : car elle est mise justement au lieu où devroit estre la lettre du Concile de Sardique à Constance, comme il est visible par ce qui la precede immediatemẽt. Et un peu aprés, au lieu de la lettre du Concile d'Egypte à Libere, que S. Hilaire promet, nous en trouvons une de Libere aux Evesques d'Italie, qui est écritte aprés la mort de Constance sur un sujet tout different.

Il est mesme tout à fait probable que ce qui suit la lettre de Libere aux Orientaux, suivoit la lettre du Concile de Sardique. Car qu'elle apparence que S. Hilaire eust approuvé la conduitte de Libere en ces termes, *Quid in his literis non sanctitatis, quid non ex metu Dei eveniens est ?* De quoy eust elle pu servir aussi à la defense soit de Libere, soit de Fortunatien ?

CHAP. XXVI.

1. Baronius sur l'année 353. §. 32. veut corriger la datte de cette loy ; mais son fondement est faux : car au lieu qu'il suppose que Constance n'a pu estre maistre de Milan qu'en 353. il peut l'avoir esté dés l'esté de l'an 352.

2. Nous mettons le voyage de Montan vers le commencement de 353. d'au-

tant que S. Athanase dit que c'estoit vingt-six mois avant que Diogene vint à Alexandrie, & nous verrons qu'il y vint en 355.

3. Ce voyage d'Ammon sert pour marquer le temps de l'episcopat de Draconce. Quoy qu'il en soit il ne peut pas avoir este fait Evesque beaucoup plus tard, puisqu'il fut banni en 356. ny apparemment beaucoup plustost, puisque son nom ne se trouve point parmy ceux qui ont signé le Concile de Sardique.

CHAP. XXVIII.

1. S. Hieroſme dans sa chronique donne S. Rodane de Toulouse à S. Paulin pour compagnon de son exil : ce qui vient peut-estre de ce qu'ils sont tous deux morts dans la Phrygie. Car S. Sulpice Severe plus croyable en cecy, nous assure que S. Rodane ne combatit que quelque temps aprés avec S. Hilaire. Baronius dit neanmoins qu'il fut banni avec S. Paulin, & un Luce Année Evesque de Mayence ; mais tout le fondement qu'il en a, c'est la vie de S. Maxime successeur d'Année rapportée par Tritheme, & qui n'a point d'autre auteur que luy, ou un Megenfroy moine de Fulde du temps des Othons. Cette histoire outre sa nouveauté est toute pleine de fautes & de contes fabuleux, & l'on ne la sçauroit accorder avec elle-mesme.

l. 2.

anno 353. §. 22. &

2. Baronius cite souvent les actes de S. Eusebe. Nous les avons veus dans un manuscrit, & il y a quelques bonnes pieces que l'auteur peut avoir tirées des archives de l'Eglise de Verceil. Mais du reste, c'est une histoire pleine de fautes visibles, & l'on n'y peut faire aucun fondement.

Nous avons deux sermons sur S. Eusebe parmy ceux de S. Ambroise, duquel neanmoins Baronius soutient qu'ils ne peuvent estre. Et veritablement le premier dit assez clairement que S Eusebe mourut martyr en Orient: ce qui est contre la verité, & contre S. Ambroise mesme, selon la comparaison qu'il fait entre luy & S. Denys. Il y a aussi quelques phrases peu convenables à la pureté du style de S. Ambroise. Ils sont neanmoins d'un auteur aussi ancien, puisqu'ils sont faits à Verceil en presence d'Exuperance disciple de S. Eusebe & l'associé de sa confession : ce qui fait juger aussi qu'ils ne peuvent estre de S. Maxime de Turin à qui d'autres les attribuent.

ann. 355. §. 24.

Amb ep. 25.

Baro. ann. 355. §. 24.

Nous avons dans ce Pere deux autres sermons sur le mesme sujet, qui paroissent faits à Verceil, & par une personne de cette Eglise. Le commencement du dernier est tiré en y changeant quelques mots, du premier de ceux qui sont attribuez à S. Ambroise. Mais il importe peu d'en sçavoir l'auteur ny le temps, parce qu'ils ne contiennent aucun fait particulier. L'on voit seulement par là qu'aucun de ces sermons ne peut-estre l'un des deux traittez que S. Maxime avoit faits sur la vie de S. Eusebe selon Gennade.

de script. c. 40.

CHAP. XXIX.

1. Comme Libere témoigne dans sa lettre à Constance que Vincent luy avoit écrit depuis peu touchant le Concile d'Arles, il peut l'avoir écritte vers le commencement de 354. & ainsi huit ans & quelques mois aprés le Concile tenu à Milan en 345. Georges dont il se plaint, n'est pas celuy qui fut envoyé en 356. à Alexandrie, mais celuy de Laodicée qui pouvoit aisément communiquer par lettres avec les Ariens d'Alexandrie.

Bar. 354. §. 1.

2. S. Hieroſme dans son traitté des hommes illustres chap. 97. dit que Fortunatien a écrit un petit commentaire sur l'Evangile d'un style rustique & sans ornement.

3. Lucifer de Cagliari attribuë encore à Constance le dessein de faire confirmer par le Concile de Milan, l'intrusion de Georges à la place de S. Athanase ; mais l'ordre des temps ne permet pas de suivre ce sentiment.

Lucif. pro Athan. l. 1.

CHAP. XXX.

Ammien Marcellin qui dit que Gallus regna quatre ans, ne marque pas s'il mourut à la fin de 354. ou au commencement de 355. La suitte de sa narration porteroit à croire que ce fut au commencement de 355. comme il est marqué dans la chronique de S. Hieroſme & dans celle d'Alexandrie : mais Idace, qui est ordinairement plus exact, la met en 354. & Socrate de mesme.

l. 2. c. 27.

ADDITION,
Pour ſervir de premier Eclairciſſement ſur le chap. 14. du deuxiéme livre.

LE Concile ordonne que les Eveſques ordonnez par Melece le ſchiſmatique ſeront receus à la communion de l'Egliſe aprés avoir eſté confirmez par une impoſition des mains ou une elección plus ſainte, μυστικωτερα χειροτονια βεβαιωσεως. Quelques-uns ont cru que les Peres par ces termes vouloient que l'on ordonnaſt une ſeconde fois ces Eveſques. Cependant le Concile de Capouë deffendit les réordinations apparemment en 392. Ce canon fut cité dans le troiſiéme Concile de Carthage tenu le 28. aouſt ou le premier ſeptembre 397. & il eſt viſible qu'il y fut ſuppoſé pour bon. Les principes que S. Auguſtin eſtablit contre la rébaptization dans le premier chapitre du premier livre du bapteſme contre les Donatiſtes, ſuppoſent certainement qu'on ne réordonnoit jamais, quoy qu'il ne parle directement que de ceux qui avoient eſté ordonnez dans l'Egliſe. Mais ſi l'on veut conteſter ſur cet endroit, on ne le peut pas ſur le livre 2. contre Parmenien c. 13. où il dit que le bapteſme & l'ordination ſont deux ſacremens qu'il n'eſt pas permis dans l'Egliſe catholique de donner une ſeconde fois, & il l'applique auſſitoſt aux Eveſques ordonnez par les Donatiſtes, à qui l'on permettoit quelquefois de faire les fonctions epiſcopales en ne les réordonnant non plus qu'on ne les rebaptizoit point : *Non ſunt rurſus ordinati ; ſed ſicut baptiſmus in eis, ſta ordinatio manſit integra. Et lors qu'on ne juge pas utile*, ajoute le Saint, *qu'ils exercent leurs fonctions, neanmoins les ſacremens de leur ordination demeurent toujours ſur eux.* Candide de Villerege & Donat de Macomades qui avoient vieilli dans l'Egliſe en qualité d'Eveſques ſans avoir eſté réordonnez, quoy qu'ils euſſent eſté ordonnez par les Donatiſtes, n'avoient pas eſté receus depuis le decret fait pour ce ſujet en 401. puiſque le livre contre Creſcone où S. Auguſtin en parle, a eſté fait vers l'an 406. Ils eſtoient donc apparemment de ceux qui ſe réunirent ſous l'Empereur Conſtant par ordre de Macaire en 348. ou 349. Ainſi l'on peut juger que les autres Donatiſtes receus en ce temps-là ne furent point réordonnez.

can. 38. in edit. c. 33.

Aug. in Creſc. l. 2. c. 10.

Pour ce qui eſt de l'Egliſe grecque, S. Baſile reconnoiſt que l'on avoit receu deux Eveſques Encratites dans le rang d'Eveſques : & parlant autre part de ce qu'on diſoit qu'Euſtathe avoit réordonné quelques perſonnes, il dit que c'eſt une temerité qui fait horreur, que cela le doit faire deteſter de tout le monde, & que juſqu'alors il ne ſe trouvoit point qu'aucun heretique l'euſt fait. Le Concile Oecumenique d'Epheſe ordonne que les clercs qui quitteront l'hereſie des Meſſaliens, demeureront clers.

ad Amphil ep. 1. can. 1.

ep. 196.

part. 2. in fin.

Il n'y a point aſſurément d'apparence que le Concile de Nicée ait ordonné une choſe que l'Orient & l'Occident ont regardée dans le meſme ſiecle comme illicite & criminelle. Ainſi il faut reconnoiſtre que le mot de χειροτονια dans cet endroit, ny l'impoſition des mains marquée dans le 8. canon pour la reception des Novatiens, ne ſe doivent point entendre du ſacrement de l'ordination, mais de quelque autre maniere qui ne choque point la diſcipline de l'Egliſe. Car on ſçait que l'Egliſe excluoit generalement des fonctions eccleſiaſtiques ceux qui avoient eſté dans l'hereſie. Lors donc qu'elle les permettoit à quelques-uns par une grace particuliere, elle l'a pû faire par une ſimple ordonnance, comme il paroiſt que c'eſtoit la pratique de l'Afrique ; ou y ajouter quelque ceremonie exterieure, qui ne leur conferoit pas le ſacrement, mais les y confirmoit, & eſtoit une eſpece de benediction, comme le remarque le patriarche Taraiſe dans le VII. Concile Oecumenique ſur le canon meſme de Nicée touchant les Novatiens. C'eſt cette benediction veritable & ſainte du Pontife legitime, qui effaçoit la tache d'une im-

actio. 2.

ep. 22. Innoc. c. 4. § Con. T. 1.

position illegitime, comme disoient les Evesques de Macedoine, qui vouloient recevoir ceux que Bonose avoit ordonnez : ce que neanmoins le Pape Innocent deffend, parce que la necessité de l'Eglise qui avoit rendu cette dispense utile durant un temps, n'estoit plus alors. Les termes mesmes du Concile de Nicée font assez voir que cette imposition des mains n'estoit pas pour leur donner le sacrement de l'ordre, mais pour les y confirmer. Car il dit des Meletiens qu'ils seront *confirmez* par là, βεβαιωθέντες, & des Novatiens non qu'ils seront establis ou rétablis dans la Clericature, mais qu'ils *y demeureront*, que *ceux qui se trouveront clercs demeureront dans le mesme degré.*

Mais il y a si peu lieu de pretendre que cette ceremonie par laquelle on les confirmoit dans l'episcopat, leur en donnast le sacrement, que l'Eglise s'en est servie à l'égard des personnes injustement déposées lors qu'elle les reconnoissoit innocens. *Episcopus, presbyter, aut diaconus*, dit le quatriéme Concile de Tolede can. 28. *si à gradu suo injustè dejectus, in secundâ synodo innocens reperiatur; non poterit esse quod fuerat, nisi gradu amissos recipiat coram altario de manu episcoporum : si episcopus est, orarium, annulum & baculum*, &c. Et Fulbert Evesque de Chartres ep. 25. *Rebaptisationes & reordinationes fieri canones vetant. Propterea depositum non reordinabitis, sed reddetis ei suos gradus per instrumenta & per vestimenta quæ ad ipsos gradus pertinent, sta dicendo : Reddo tibi gradum Ostiarij . . . . in nomine Patris & Filij & Spiritus sancti. Novissima autem benedictione lætificabis eum sic concludendo : Benedictio Dei Patris & Filij & Spiritus sancti super te descendat, ut sis restitutus in ordine sacerdotali, & offeras placabiles hostias.* Et en effet les heretiques estoient reconciliez à l'Eglise par quelques ceremonies exterieures : & il falloit que les prestres & les ecclesiastiques le fussent d'une maniere particuliere, qui a pû estre nommée, *sanctior manuum impositio*, à cause qu'on leur donnoit alors un veritable droit d'estre au nombre des clercs, & de jouïr des dignitez ecclesiastiques, & que la ceremonie avoit le nom d'imposition de mains ; de mesme que maintenant le supplément des ceremonies du baptesme dans l'Eglise a le nom de baptesme.

On peut ajouter à l'égard des Novatiens, que l'imposition des mains qui est ordonnée pour eux, est le sacrement de confirmation, qu'ils ne recevoient point dans leur secte, & que le 7. canon du premier Concile de Constantinople veut qu'on leur donne lors qu'ils se convertissent : Et à l'égard des Meletiens, on peut remarquer que le mot de χειροτονία signifie quelquefois non l'imposition des mains & l'ordination, mais le choix & l'élection. Le Concile a donc pû commander qu'on feroit comme une nouvelle élection de ces personnes par l'approbation que le peuple ou les Evesques catholiques leur donneroient avant que de les admettre à l'exercice de leur ministere. Le mot mesme d'*ordonner* se prend quelquefois en cette maniere pour une simple destination d'une personne déja consacrée à un employ particulier ; comme quand S. Gregoire de Tours dit que S. Pierre ayant esté ordonné Evesque par les autres Apostres, establit son siege à Rome : Et S. Hieroſme dit aussi que S. Jacques fut ordonné Evesque de Jerusalem par les Apostres.

de gl. Mart. l. 1. c. 28.

de script. c. 3.

FIN.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER,

Contenant sa naissance, son éducation, & les principaux evenemens de l'Empire & de l'Eglise pendant ce temps-là, jusques au Concile de Nicée.

CHAP. I. *IDée general de la vie de ce Saint.* pag. 1

II. *Naissance de S. Athanase dans la ville d'Alexandrie.* 5

III. *Enfance de S. Athanase. De ce qui est rapporté de luy qu'il baptisa quelques petits enfans en joüant avec eux. Quelles furent ses études.* 7

IV. *Changement notable arrivé dans l'empire Romain & dans l'Eglise, pendant l'enfance & la jeunesse de S. Athanase.* 11

V. *Les Empereurs se fortifient contre Maxence par des alliances nouvelles. Constantin marche contre luy, & est assuré de la victoire par une vision miraculeuse de la Croix de* JESUS-CHRIST, *qu'il fait representer sur un étendart. Il deffait Maxence qui est noyé dans le Tybre: Il delivre Rome & l'Eglise de l'oppression où elles estoient, & surmonte tous ses ennemis.* 17

VI. *Constantin deffait plusieurs fois Licine, & devient seul maistre de l'Empire par sa mort.* 25

VII. *Origine de l'Arianisme. Arius engagé d'abord dans le party de Melecions. Quel estoit ce schisme.* 30

VIII. *Jugement sur une vision de S. Pierre d'Alexandrie touchant Arius. Suitte de quelques Evesques de la mesme ville jusques à S. Alexandre, & quelle a esté la conduitte qu'il*

ont tenuë envers Arius. 36
IX. Jalousie d'Arius contre S. Alexandre cause de sa chute. Il resiste opiniatrement aux instructions & aux avis charitables de son Archevesque, & répand son heresie 42
X. [illegible] par S. Alexandre dans un Concile. Quels ont esté d'abord les principaux disciples de cet heresiarque. 46
XI. Voyage d'Arius en Palestine, où il taſche de prevenir les Evesques en sa faveur. 49
XII. Liaison etroitte d'Arius avec Eusebe de Nicomedie qui se declare pour luy. 53
XIII. S. Alexandre ecrit aux Evesques, qui luy répondent differemment. Les Ariens luy écrivent aussi. Arius compose sa Thalie, & surprend la faveur de l'Empereur 58
XIV. Conciles Ariens de Bithynie & de Palestine. Lettres des deux Eusebes & de plusieurs autres Evesques en faveur d'Arius. 65
XV. S. Alexandre envoye un memoire contre Arius de soixante lettres. Examen des deux qui nous en restent 68
XVI. Quels estoient en ce temps-là les Evesques des principaux sieges de l'Eglise. 75
XVII. Constantin travaille pour la paix de l'Eglise de concert S. Alexandre & Arius conjointement. 77
XVIII. Constantin envoye Osius à Alexandrie, où il tient un Concile, dans lequel on traitte des Meleciens, des Ariens, du temps de celebrer la feste de Pasque, & des sectateurs de Collurbe. Douceur de cet Empereur. 81
XIX. Lettre de Constantin à Arius, & à ceux de son parti. Il assemble un Concile general. Motifs de la providence de Dieu dans cette convocation. 87

LIVRE SECOND,

Où l'on rapporte l'histoire du Concile general de Nicée.

CHAP. I. TEmps de ce Concile. Arrivée des Evesques à Nicée, où Constantin donne des marques de sa

pieté & de ſa magnificence. Heureux changement des affaires de l'Egliſe. 91

II. *Des principaux Eveſques qui aſſiſterent au Concile de Nicée.* 95

III. *Quels eſtoient les Eveſques Ariens. Ils veulent troubler le Concile en accuſant de crime les Eveſques catholiques. Conſtantin fait bruſler leurs libelles diffamatoires.* 101

IV. *Ouverture du Concile de Nicée dans le palais imperial de Conſtantin. Ordre & ſeance des prelats de cette ſainte aſſemblée & de l'Empereur.* 104

V. *Diſcours de Conſtantin par lequel il declare publiquement qu'il ne luy appartient point de juger des queſtions de la foy, & qu'il en laiſſe la deciſion aux prelats.* 108

VI. *Arius entre dans le Concile : Raiſon de cette conduitte. Il y parle avec toute liberté, & y prononce d'horribles blaſphemes.* 112

VII. *Procedé de Conſtantin dans les diſputes du Concile. Arius y eſt convaincu par les Eveſques, & particulierement par S. Athanaſe. Marcel d'Ancyre s'y ſignale auſſi.* 119

VIII. *Preuves de l'hereſie des Euſebiens : Ils preſentent un ſymbole.* 122

IX. *Eſtabliſſement de la conſubſtantialité du Verbe par une profeſſion de foy dreſſée par l'ordre du Concile.* 125

X. *Oppoſition des Euſebiens à la conſubſtantialité. Ils cedent enfin à la crainte de l'exil.* 130

XI. *Euſebe de Ceſarée ſouſcrit politiquement la confeſſion de foy du Concile de Nicée. Il écrit à ſon Egliſe ſur le ſujet de cette de-*[illegible] 133

XII. *Anatheme prononcé par le Concile de Nicée contre Arius, & ſon banniſſement par l'ordre de Conſtantin. Condamnation de ſa Thalie & de ſes autres ouvrages.* 137

XIII. *Condamnation perſonnelle de quelques Ariens par le Concile de Nicée. Symbole du meſme Concile contre Paul de Samoſates.* 141

XIV. *Condeſcendance du Concile de Nicée envers les Meleciens, & ſous quelles conditions ils furent receus dans l'Egliſe.* 143

XV. *Reglement touchant la feſte de Paſque. Le Concile ordonne de la celebrer en un meſme jour.* 148

XVI. *Le Concile de Nicée établit la discipline de l'Eglise par 20. canons : Explication des trois premiers.* 153
XVII. *Suitte des canons de Nicée depuis le quatriéme jusqu'au neuviéme.* 159
XVIII. *Suitte des canons du Concile de Nicée depuis le neuviéme jusqu'au troisiéme.* 166
XIX. *Suitte des canons du Concile de Nicée jusqu'au dix-septiéme.* 170
XX. *Des trois derniers canons du Concile de Nicee.* 175
XXI. *Recueil de quelques autres ordonnances du Concile.* 179
XXII. *Epistres de Constantin & du Concile, pour le publier à toute la terre aprés sa souscription.* 183
XXIII. *Constantin traitte les Evesques, qui retournent à leurs Egliſes. Eloge du Concile de Nicée.* 186

LIVRE TROISIE'ME,

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis ſa promotion à l'Epiſcopat juſqu'au Concile de Tyr.

CHAP. I. *REtour de S. Alexandre & ſa mort, avant laquelle il voit la réunion des Meleciens, & leurs nouvelles broüilleries. Il nomme S. Athanaſe pour ſon ſucceſſeur.* 193
II. *Reflexions ſur la vocation de S. Athanaſe à l'Epiſcopat, laquelle fut depuis expoſée aux calomnies des Ariens.* 198
III. *Image de la conduitte epiſcopale de S. Athanaſe.* 203
IV. *Depoſition & exil d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée.* 208
V. *Rappel d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis. Travaux apoſtoliques de S. Euſtathe d'Antioche contre l'hereſie d'Arius.* 212
VI. *Depoſition de S. Euſtathe & d'Aſclepas.* 216
VII. *Troubles de l'Egliſe d'Antioche. Banniſſement de S. Euſtathe.* 221
VIII. *Depoſition de S. Eutrope Eveſque d'Andrinople : Sainte Helene trouve la vraye Croix.* 226
IX. *De l'apoſtolat de S. Frumence dans l'Ethiopie, & de la converſion*

conversion de la ville d'Aumuxe. 234

X. *Conspiration des Ariens avec les Meleciens par l'intrigue d'Eusebe de Nicomedie, qui tente inutilement S. Athanase.* 240

XI. *Intrigues des Eusebiens auprès de Constancie sœur de l'Empereur, par le moyen d'un prestre de leur faction. Arius est rappellé de son exil, & mandé à Constantinople, où il presente à Constantin une profession de foy, sans pouvoir obtenir la communion de S. Athanase.* 244

XII. *Les Ariens & les Meleciens accusent S. Athanase d'exactions & de crimes d'estat. Constantin reconnoist son innocence.* 252

XIII. *Histoire d'Ischyras. Sa calomnie touchant un calice rompu, & sa retractation.* 255

XIV. *S. Athanase est accusé d'avoir tué l'Evesque Arsene. On informe de ce meurtre, & Arsene se trouve vivant.* 262

XV. *Condamnation de l'imposture des Meleciens par une lettre de Constantin, & leur réunion avec S. Athanase.* 268

XVI. *Les Ariens renouvellent leurs calomnies contre le Saint, & obtiennent un Concile que Constantin convoque d'abord à Cesarée.* 273

LIVRE QUATRIE'ME,

Contenant ce qui s'est passé sur son sujet depuis le Concile de Tyr jusques à la mort de Constantin.

CHAP. I. *OVverture du Concile de Tyr. Quels Evesques s'y trouverent.* 279

II. *Le Concile est dominé par le Comte Denys. S. Athanase y vient malgré luy. Lettre de Constantin au Concile. Generosité de S. Potamon & de S. Paphnuce Confesseurs.* 284

III. *Calomnies proposées contre S. Athanase.* 290

IV. *S. Athanase recuse en vain ses ennemis. On les envoye informer contre luy dans la Marcote.* 294

V. *Opposition des Evesques d'Egypte à la nomination des Commissaires. Ils employent Alexandre de Thessalonique auprès du*

Comte Denys, & appellent inutilement à l'Empereur. 299
VI. Les Commissaires du Concile de Tyr assistez par Philagre vont informer dans la Marcote. On chasse les prestres qui demandent à y assister. 307
VII. Protestations du Clergé de la Marcote contre les Commissaires. 312
VIII. Violences exercées par Philagre dans Alexandrie. Excés commis contre des vierges chrestiennes. 318
IX. Conviction d'une calomnie horrible contre le Saint au sujet d'une courtisane. 322
X. Confusion des Eusebiens sur leur prétention de la mort d'Arsene. 5
XI. S. Athanase quitte Tyr, & va trouver Constantin, les Eusebiens le déposent, & écrivent par tout contre luy. 330
XII. Assemblée du Concile à Ierusalem pour y dedier l'Eglise. 334
XIII. Reception d'Arius & de ses disciples à la communion de l'Eglise par les Eusebiens. 393
XIV. Procedures des Eusebiens contre Marcel Evesque d'Ancyre, qui avoit écrit contre Astere sophiste de leur party. 343
XV. Constantin mande les Eusebiens à Constantinople, pour y estre confrontez avec S. Athanase. 347
XVI. Les Eusebiens accusent S. Athanase d'avoir menacé d'empescher le transport du bled d'Alexandrie à Constantinople. Constantin le relegue à Treves, où il est bien receu par Constantin le jeune, & par S. Maximin. 351
XVII. Les Ariens font des efforts inutiles pour mettre un autre Evesque à Alexandrie en la place de S. Athanase. Deposition de Marcel d'Ancyre dans le Concile de Constantinople. 358
XVIII. Les Ariens travaillent à faire recevoir Arius à la communion : Constantin le mande à Constantinople, où cet heretique luy présente une confession de foy. 362
XIX. Mort effroyable d'Arius. 367
XX. Suittes de la mort d'Arius, qui ne détrompe pas Constantin, 371
XXI. Mort de S. Alexandre Evesque de Constantinople. S Paul luy succede, & est banny. 375
XXII. Succession de trois Papes. Maladie de Constantin, & son baptesme. 389

XXIII. *Teſtament de Conſtantin, ſa mort & ſes funerailles. Iugement ſur les qualitez de cet Empereur.* 384

LIVRE CINQUIE'ME,

Où l'on traitte de tout ce qui eſt arrivé ſur ſon ſujet, depuis la mort de Conſtantin juſques au Concile de Sardique.

CHAP. I. *Meurtre des freres & des neveux de Conſtantin. Partage de l'Empire entre ſes enfans.* 393
II. *Artifices des Ariens, qui gagnent & ſuprennent abſolument l'eſprit de Conſtance.* 396
III. *Retour de S. Athanaſe & des autres Prélats exilez.* 400
IV. *Nouvelles calomnies des Euſebiens contre le Saint.* 405
V. *Depoſition de S. Paul de Conſtantinople par les Euſebiens, qui mettent Euſebe de Nicomedie en ſa place, & donnent Piſte pour Eveſque aux Ariens d'Alexandrie. Ils deputent au Pape Iules, & demandent un Concile.* 409
VI. *Le Concile d'Alexandrie écrit au Pape Iules, & à tous les Eveſques de l'Egliſe catholique, pour la juſtification de S.* [illegible]
VII. *S. Athanaſe vient à Rome aprés une viſion de S. Antoine, & il y amene avec luy des moines de grande reputation. Origine de la vie monaſtique dans l'Italie.* 423
VIII. *Indiction du Concile du Rome. Mort du jeune Conſtantin.* 430
IX. *Ouverture du Concile d'Antioche. Quels eſtoient les Eveſques qui le compoſoient.* 433
X. *Intruſion de Gregoire dans le ſiege d'Alexandrie par la faction des Euſebiens, qui nomment auſſi un Euſebe Eveſque d'Emeſe.* 436
XI. *Trois differentes profeſſions de foy eſtablies par les Ariens dans le Concile d'Antioche.* 440
XII. *Des 25. Canons qui portent le nom du Concile d'Antioche.* 445
XIII. *Concluſion du Concile d'Antioche. Diverſes guerres dans*

l'empire Romain. Grand tremblement de terre dans l'Orient. 452

XIV. *Entrée de Gregoire dans Alexandrie. Violences qui la suivirent.* 455

XV. *S. Athanase se retire à Rome. Estat deplorable de son Eglise.* 460

XVI. *S. Athanase écrit à tous les Evesques orthodoxes. Retour des Legats du Pape.* 464

XVII. *Violences de Gregoire dans toute l'Egypte.* 468

XVIII. *Marcel & Asclepas viennent au Concile de Rome. Persecution de divers Evesques de l'Orient par les Ariens.* 474

XIX. *Jugement du Concile de Rome en faveur de S. Athanase, de Marcel d'Ancyre, & des autres Evesques persecutez.* 478

XX. *Lettres des Eusebiens au Pape Iules.* 482

XXI. *Reponse de Iules aux Eusebiens.* 485

XXII. *Suitte de la lettre de Iules.* 491

XXIII. *Mort d'Eusebe. S. Paul est rétably sur le siege de Constantinople, chassé de nouveau, & rétably encore une fois. Mort d'Hermogene.* 499

XXIV. *Les Eusebiens font une nouvelle profession de foy. Ils deputent inutilement Narcisse & quelques autres pour la porter à Constant. Heresie de Photin.* 502

XXV. *S. Paul est chassé de Constantinople par Philippe. Intrusion sanglante de Macedone. Abbregé des livres de l'Ecriture composé à Rome par S. Athanase.* 507

XXVI. *Persecution de l'Eglise de Perse par Sapor.* 510

XXVII. *Valens taſche d'usurper le siege d'Aquilée. Nouveau formulaire des Eusebiens.* 519

XXVIII. *Concile de Milan. Constant demande la convocation de celuy de Sardique.* 522

LIVRE SIXIE'ME,
Où il eſt traitté de tout ce qui eſt arrivé à ſon ſujet depuis le Concile de Sardique juſques à celuy de Milan.

CHAP. I. *OVverture du Concile de Sardique. Du nombre des Eveſques qui y aſſiſterent. Quels furent les plus celebres d'entre les catholiques & les principaux Euſebiens. Embarras de ces derniers.* 529

II. *Les Euſebiens font inſtance pour exclure de l'aſſemblée S. Athanaſe & quelques autres. Le Concile rejette cette propoſition, & les preſſe de comparoiſtre; ce qu'ils refuſent avec opiniâtreté.* 535

III. *Retraitte des Euſebiens hors de Sardique. Le Concile s'abſtient de traitter des matieres de la foy, & abſout les prelats accuſez.* 541

IV. *Procedures du Concile de Sardique pour la condamnation & depoſition des Euſebiens.* 545

V. *Des neuf premiers canons du Concile de Sardique.* 552

VI. *Des onze derniers canons du Concile de Sardique.* 559

VII. *Conciliabule des Ariens à Philippopoli. Sommaire de leur lettre, & ſa refutation.* 565

VIII. *S. Athanaſe ſe retire à Naiſſe, & enſuitte à Aquilee. Nouvelles violences des Ariens. Concile de Milan contre Photin.* 575

IX. *Conſtant écrit à ſon frere, & employe les menaces pour obtenir de luy le rétabliſſement de S. Athanaſe. Embarras de Conſtance. Bataille de Singare dans la Meſopotamie.* 580

X. *Leonce eſt fait Eveſque d'Antioche. De quelle maniere il ſe comporta dans cet employ. Flavien & Diodore conſerve la foy dans Antioche.* 586

XI. *Conſtance ſe détrompe un peu, & écrit à S. Athanaſe pour le rappeller.* 591

XII. *Voyage de S. Athanaſe à Rome. Lettre du Pape Iules aux Preſtres & au peuple d'Alexandrie. Le Saint retourne en Orient, & arrive à Antioche.* 599

XIII. *Conſtance reçoit S. Athanaſe à Antioche, & donne di-*

vers ordres en ſa faveur. Le Saint élude adroittement l'artifice des Euſebiens. Retour d'Aſclepas & ſa mort. 599

XIV. Diverſes lettres de Conſtance en faveur du Saint, qui eſt receu par S. Maxime, & par le Concile de Ieruſalem. 604

XV. Fruit merveilleux du retour du Saint à Alexandrie. Retractation d'Vrſace & de Valens. 608

XVI. Concile de Sirmich contre Photin. Mort de S. Maximin de Treues. S. Athanaſe travaille en Egypte contre l'Arianiſme. 614

XVII. Mort de l'Empereur Conſtant. Magnence, Vetranion, & Nepotien prennent la pourpre. Mort de Nepotien. 617

XVIII. Inquietude & embarras de Conſtance. Guerre de Perſe. Siege fameux de Niſibe, levé miraculeuſement par les prieres de S. Iacques Eveſque de la meſme ville. 621

XIX. Magnence envoye des députez vers Conſtance. Vetranion eſt dépoüillé de l'Empire. 627

XX. Conſtance écrit à S. Athanaſe pour l'aſſurer de ſa protection. Martyre de S. Paul de Conſtantinople. 631

XXI. Gallus eſt créé Ceſar par Conſtance. Second Concile de Sirmich contre Photin. 633

XXII. Deffaitte de Magnence à Murſe. Mort de S. Maxime de Ieruſalem. S. Cyrille luy ſuccede. Apparition miraculeuſe de la Croix ſur la ville de Ieruſalem. 639

XXIII. Les Ariens renouvellent la perſecution & calomnies contre S. Athanaſe. 643

XXIV. Aëce entre dans la confidence de Gallus. Qualitez de cet hereſiarque. 650

XXV. Mort du Pape Iules. Libere luy ſuccede. Quelles furent ſes diſpoſitions à l'égard de S. Athanaſe. 655

XXVI. Revolte des Iuifs. Suitte de la guerre de Magnence qui eſt chaſſé d'Italie. Fourbes des Ariens pour perdre S. Athanaſe. Legations de quelques Eveſques d'Egypte vers Conſtance. Election de Draconce à l'epiſcopat. 660

XXVII. Deffaitte & mort de Magnence. Concile d'Arles. Chute de Vincent Eveſque de Capoüe. 665

XXVIII. Exil de S. Paulin de Treues. Perſecution des Orientaux. Eloge de S. Euſebe de Vercueil. 669

XXIX. Nouveaux Legats envoyez par Libere à Conſtance, auquel ce Pape écrit fortement. 674

Fin de la premiere partie.

Fautes à corriger dans cette premiere Partie.

P.Ages 2 *Ligne* 18 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 7 *l.* 6 356 *liſez* 360. *P.* 28 *l.* 35 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 31 *l.* 1 Melecïens puis *liſ.* Meletiens, puis. *P.* 37 *l.* 28 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 39 *l.* 24 à la marge *Eclairciſſement* 2. *P.* 46 *l.* 4. diſcipales *liſ.* diſciples. *P.* 48 *l.* 24 Ptelemaïde *liſ.* Ptolemaïde. *P.* 50 *l.* derniere, s'eſtant range en bataille pour combattre *liſ.* ayant entrepris de combattre. *P.* 59 *l.* 11. 12. ces heretiques *liſ.* cet heretique. *P.* 63 *l.* 27 qu'ils ont *liſ.* qu'il avoit. *P.* 70 *l.* 36 315 *liſ.* 313. *Ibid.* à la marge *Socrat. l.* 1. *c.* 6. *liſ.* Socrat. l. 2. c. 4. *Ibid. l.* 37 l'an 338. *liſ. l'an* 336. *Ibid* à la marge *Sozom. l.* 1. *c.* 3. *liſ. Sozom l.* 3. *c.* 3. *P.* 71 *l.* 4 de la marge p. 558. *liſ. l.* 2. *c.* 4. *Ibid. l.* 6. de la marge p. 267. *liſ. l.* 3. *c.* 3. P. 73 au titre XII. *liſ.* XV. *P.* 75 *l.* 1. mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 86 *l.* 12 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 92 *l.* 17 des Rois de *liſ.* des Rois qui avoient vaincu ceux de. *P.* 98 *l.* 16 à la marge Balland. *liſ.* Bolland. *P.* 104 *l.* 2 epiſcole *liſ.* epiſcopale. *P.* 107 *l.* 37 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 108 *l.* 4. 5 Gelaſe de Cyzique *liſ.* Gregoire de Ceſarée. *P.* 112 *l.* antepen. par laquelle on ſe condamne *liſ.* par laquelle on s'abſout ou on ſe condamne. *P.* 131. *l.* 26 mettez a la marge *Eclairciſſement*. *P.* 134 *l.* 31 ſouſcrit *liſ.* ſouſcrivit. *P.* 150 *l.* 31 changé *liſ.* changée. *P.* 172 *l.* 11 penitence *ajoûtez* canonique. *P.* 176 *l.* 3 de ſervir à table *liſ.* d'avoir ſoin des tables. *P.* 194 *l.* 24 25 s'évanoüirent *liſ.* s'évanoüit. *P.* 211 *l.* 32 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 212 *l.* 7 V. les Eclairciſſ. *liſ. Eclairciſſement* 4. *P.* 218 *l.* 6 firent fait aſſemblet *liſ.* firent aſſembler. P. 220 *l.* 15 à la marge c. 20. *liſ.* c. 27. *P.* 233 *l.* 10 les autres *liſ.* les auteurs. *P.* 234 *l.* 8 l Egliſe *liſ.* L'Egliſe. *P.* 247 à la marge *Socrate* l. *liſ. Socrate l.* 1. *P.* 252 *l.* derniere Ilion *liſ.* Iſion. *P.* 257 *l.* 3 la *liſ.* ſa. *P.* 259 *l.* 20 preſſé par les *liſ.* preſſé par leurs reproches, & par les. *P.* 267 *l.* 34 à la marge *Voyez les Eclairciſſemens* 4. *liſ. Eclairciſſement* 5. *P.* 268 *l.* 17 mettez à la marge *Eclairciſſement* 1. *P.* 271 *l.* 3. mettez à la marge *Eclairciſſement* 2. *P.* 282 *l.* 19. effacez *Voyez les Eclairciſſemens*. *P.* 306 *l.* derniere, mettez à la marge *Eclairciſſement* 2. *P.* 312 *l.* 25 s'pposer *liſ.* s'oppoſer. *P.* 324 *l.* 1 qule le *liſ.* quelle. *P.* 330 *l.* 17 mettez à la marge *Eclairciſſement* 1. *P.* 339 *l.* 8 que *liſ.* de. *P.* 380 *l.* 12 juſques la fin *liſ.* juſques à la fin. *P.* 385 au titre XXII. *liſ.* XXIII. *P.* 393 *l.* 6 mettez à la marge *Eclairciſſement*. *P.* 399 *l.* derniere ſa *liſ.* la. *P.* 430 *l.* 13 il & *liſ.* & il. *P.* 444 *l.* 15 Euphrone *liſ.* Theoſ hrone. *P.* 454 *l.* 17 craindre dans l'orient *liſ.* craindre à Conſtance dans l'Orient. *P.* 455 *l.* 22 à la marge *Athenien liſ. Athanaſ.* *P.* 470 *l.* 6 ajoûtez à la marge *Eclairciſſement* 1. P. 473 *l.* 3 à une journée *liſ.* à une demi-journée. *P.* 475 *l.* 352 la marge *Eclairciſſement* 3. *liſ. Eclairciſſement* 1. *P.* 476 *l.* 36 s'élevoient *liſ.* l'élevoient. *P.* 491 *l.* 24 avoit envoyez tous *liſ.* à tous envoyez. *P.* 497 *l.* 9 ſert *liſ.* ſervent. *P.* 512 à la reclame auſſi *liſ.* S. Hieroſme. P. 513 *l.* 17. 18 à la marge *Marcell.* c. 23. *liſ. Marcellin. l.* 23. *P.* 525 *l.* 1 Capouë *liſ.* Padouë. *P.* 551 *l.* 12 à luy *liſ.* à elle. *P.* 552 à la marge *Eclairciſſement* 3. *liſ. Eclairciſſement* 2. *P.* 577 *l.* 4 ne fut mieux *liſ.* ne fut pas mieux. *P.* 579 à la marge *Hilar. adv Arian.* doit eſtre mis vis à vis de la ligne 11. *P.* 597 *l.* 30 Dieu fait *liſ.* Dieu a fait. *P.* 603 *l.* 15 à la marge *Eclairciſſement* 2. oſtez 2. *P.* 624 *l.* 5 du *liſ.* de. *P.* 652 *l.* 18 19 le maiſtre public *liſ.* publiquement ſon maiſtre. *P.* 659 à la marge 2 *liſ.* 1. *P.* 662 *l.* 5 à la marge *Eclairciſſement* 3 *liſ. Eclairciſſement* 2. *P.* 671 *l.* 31 etrange *liſ.* étrangere. *P.* 673 à la fin mettez *Eclairciſſement* 2.

Dans les Eclairciſſemens.

P.Ages 698 *col.* 1. *l.* 49 Hraëmoron *liſ.* Hexaëmron. *Ibid. col.* 2. *l.* 18. Maxime *liſ.* Macaire. *P.* 701 *col.* 2. *l.* 37 du 10. mois de Thoth. *liſ.* du 10. du mois Thoth. *P.* 705 *col.* 2. *l.* 13 *liſ.* *P.* 708 *col.* 2. *l.* 2 avoit *liſ.* ait. *P.* 711 *col.* 2 *l.* 12 *liſ.* *P.* 719 *col.* 1. *l.* 47 Paulus & Lucius *liſ.* Paulum & Lucium. *Ibid. lig.* 52 commer ij *liſ.* commercij. *P.* 721 *col.* 2. l. 46 S 1 *liſ.* ſans. *P.* 734 *col.* 1 *l.* 37 au Concile *liſ.* un Concile. *P.* 740 *col.* 1. *l.* 24 25 innocens *liſ.* innocentes.